
Plan publié 2023-24 et rapports annuels 2022-23 du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Volume 1

Tab 1: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Tab 2: Ministère du Procureur général

Tab 3: Bureau du Conseil des ministres

Tab 4: Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Tab 5: Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme

Tab 6: Ministère des Collèges et Universités

Tab 7: Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tab 8: Ministère de l'Éducation

Tab 9: Ministère de l'Énergie

Tab 10: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Tab 11: Ministère des Finances

Tab 12: Ministère des Affaires francophones

Tab 13: Ministère de la Santé

Tab 14: Ministère des Affaires autochtones

Volume 2

Tab 15: Ministère de l'Infrastructure

Tab 16: Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Tab 17: Bureau de la lieutenant-gouverneure

Tab 18: Ministère des Soins de longue durée

Tab 19: Ministère des Mines

Tab 20: Ministère des Affaires municipales et du Logement

Tab 21: Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Tab 22: Ministère du Développement du Nord

Tab 23: Cabinet du premier ministre

Tab 24: Ministère des Services au public et aux entreprises

Tab 25: Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Tab 26: Ministère du Solliciteur général

Tab 27: Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Tab 28: Ministère des Transports

Tab 29: Secrétariat du Conseil du Trésor

Plans publiés 2023-2024 et rapports
annuels 2022-2023 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 1
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales –
Ministère des Affaires autochtones



Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Agriculture, de
l'alimentation et des Affaires rurales

This document is also available in English.

Partie I : Plan publié

Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Vision du ministère	2
Programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	11
<i>Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (\$ M)</i>	<i>14</i>
Données financières détaillées.....	15
<i>Sommaire Fonctionnement et immobilisations combinés par crédit.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau des tendances historiques.....</i>	<i>16</i>
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	21
RAPPORT ANNUEL	22
<i>Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023.....</i>	<i>36</i>

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales soutient l'innovation, accroît les échanges commerciaux, protège la chaîne d'approvisionnement alimentaire et garantit une production sûre et durable des denrées alimentaires. L'objectif ultime est de développer un système agroalimentaire durable, résilient, fiable et prospère, ainsi que des collectivités rurales fortes.

Pour ce faire, le MAAARO supervise et met en œuvre les activités clés suivantes :

- Faire progresser la stratégie Cultiver l'Ontario; Cultiver l'Ontario est le plan du gouvernement visant à renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations.
- Soutenir directement le plan Cultiver l'Ontario en mettant en œuvre d'importants cadres et accords de partenariat qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2023. Il s'agit notamment du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable), le prochain cadre quinquennal fédéral-provincial territorial de politique et de programmation agricoles, et de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire de l'Ontario, le nouvel accord quinquennal conclu par le ministère avec l'université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO).
- Superviser le système agroalimentaire de l'Ontario et promouvoir une approche « One Health » en appliquant la législation sur la sécurité alimentaire dans les installations réglementées par la province et en administrant la législation et les programmes dans les domaines de la santé animale, de la santé des plantes et de la santé environnementale. One Health est une approche collaborative et pluridisciplinaire visant à obtenir des résultats optimaux en matière de santé, en reconnaissant les interconnexions entre les personnes, les animaux, les plantes et l'environnement.
- Travailler avec le secteur de l'agroalimentaire pour trouver des façons de voir à la compétitivité quant à la production d'aliments, notamment en réduisant la paperasse inutile tout en maintenant et en améliorant la sécurité alimentaire, la santé animale et les résultats environnementaux;
- Fournir des outils accessibles, des événements éducatifs, des démonstrations, des publications et d'autres services au secteur agroalimentaire afin d'accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité, d'améliorer l'anticipation, l'atténuation et la réponse aux risques, d'élargir les marchés nationaux et internationaux et d'améliorer la durabilité de l'environnement;

- Favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur agroalimentaire et les communautés rurales en investissant dans des entreprises de la province qui renforcent la capacité de transformation des aliments, adoptent des technologies innovantes et nouvelles sur les lieux de travail agroalimentaires et créent des opportunités et des avantages pour le secteur agroalimentaire et les communautés rurales;
- Mettre en place des partenariats avec les ministères provinciaux et collabore avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour discuter des défis communs, partager les meilleures pratiques et identifier les possibilités de collaboration à l'appui du secteur agroalimentaire;
- Fournir une planification, des connaissances et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin de voir à la salubrité des aliments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales;
- Administrer la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*, qui aide le ministère à remplir son mandat et contribue au succès du secteur agroalimentaire et des communautés rurales. Le ministère supervise également l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de la législation dans des domaines tels que la commercialisation réglementée, la protection financière, le drainage et les pratiques agricoles normales, par l'intermédiaire d'agences partenaires ou du ministère.

Les fonctions à l'échelle du ministère, telles que la communication et les efforts en matière de diversité et d'inclusion, aident le ministère à atteindre ses objectifs.

Programmes du ministère

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes

Un secteur agroalimentaire solide aide à stimuler l'économie de l'Ontario, à créer de bons emplois et à nourrir les Ontariens et Ontariennes. En 2021, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 47,6 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et a procuré plus de 750 000 emplois, ce qui représente 10,2 % de la main-d'œuvre de la province.

L'Ontario rural compte environ 2,5 millions d'habitants, soit près de 17 % de la population ontarienne. On y trouve une grande diversité d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce de gros, des services, de l'enseignement ainsi que de la fabrication.

Développement économique

Le ministère favorise l'innovation et contribue à renforcer la durabilité sociale, économique et environnementale d'un secteur agroalimentaire diversifié, notamment en collaborant avec ses partenaires pour coordonner une vaste gamme d'initiatives. Ce travail favorise la croissance dans le secteur de l'agroalimentaire, en ce sens qu'il améliore l'accès à des renseignements fiables, encourage l'adoption de nouvelles technologies innovatrices et pratiques optimales et contribue au respect de la réglementation pour garantir la viabilité des entreprises.

Le MAAARO fournit un soutien à l'investissement sectoriel par le biais de programmes tels que les suivants :

- le Fonds stratégique pour la transformation agroalimentaire, qui renforce la capacité de transformation en Ontario en investissant dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation d'installations de transformation alimentaire axés sur les besoins essentiels de la chaîne d'approvisionnement du secteur ou sur des avantages stratégiques plus larges;
- le Programme pour l'innovation en agrotechnologie qui soutient les entreprises agroalimentaires adoptant des technologies innovantes et nouvelles pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs;
- L'Initiative pour la croissance communautaire du ministère offre du soutien aux organisations qui créent des possibilités globales et procurent d'importants avantages au secteur agroalimentaire et aux collectivités rurales.

Le MAAARO fait la promotion d'économies rurales dynamiques au moyen du Programme de développement économique des collectivités rurales, qui aide les collectivités rurales et autochtones à éliminer les obstacles au développement économique, à attirer des investisseurs, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique. Le ministère utilise une optique rurale pour s'assurer que

les intérêts ruraux sont pris en compte dans les politiques et les programmes de l'ensemble du gouvernement et pour promouvoir la croissance économique et les opportunités afin de soutenir une qualité de vie élevée pour les résidents.

Le MAAARO a également lancé plusieurs initiatives axées sur la santé mentale des agriculteurs et des membres de leur famille, telles que l'accès à des services de conseil gratuits spécifiques aux problèmes rencontrés par les agriculteurs et les membres de leur famille. En outre, le ministère soutient le recrutement et la formation de bénévoles communautaires chargés de surveiller les agriculteurs de l'Ontario et leurs familles au cas où ils présenteraient des signes de troubles mentaux. Le MAAARO a également contribué à développer les connaissances en matière de santé mentale au sein de la communauté agricole.

Pour encourager les Ontariens et Ontariennes à trouver et à acheter des aliments locaux, le programme du ministère, Ontario, terre nourricière, contribue à sensibiliser le public, à célébrer les produits alimentaires locaux et à encourager les consommateurs à choisir des produits alimentaires de l'Ontario lorsqu'ils font leurs achats, en encourageant les entreprises ontariennes à utiliser le logo « Ontario, terre nourricière » sur leurs produits alimentaires.

Les spécialistes techniques et commerciaux du ministère travaillent avec le secteur agroalimentaire afin d'accroître l'avantage concurrentiel, la productivité et la rentabilité, à améliorer la prévision et l'atténuation des risques ainsi que la réaction à ceux-ci, à élargir les marchés nationaux et internationaux et à renforcer la durabilité environnementale. Ces services accessibles sont offerts aux partenaires au moyen de démonstrations, de publications, de séances de formation, d'applications mobiles et d'applications Web.

Pour soutenir la production agricole nationale, le personnel du ministère organise des événements éducatifs et des ateliers dans toute la province et élabore du matériel disponible sur plusieurs plateformes différentes (telles que les médias sociaux et les bulletins d'information). Ceux-ci couvrent une série de sujets tels que l'efficacité de la production, la lutte contre les ravageurs et les maladies, les meilleures pratiques de gestion, la durabilité, la biosécurité, la préparation aux situations d'urgence, la recherche appliquée dans les exploitations agricoles et d'autres sujets pertinents.

Le personnel du ministère travaille également dans toute la province pour fournir des ressources, des connexions et des soutiens afin de contribuer à la croissance du secteur de l'alimentation et des boissons de l'Ontario. Les conseillers du ministère aident les transformateurs de produits alimentaires et de boissons à investir pour être compétitifs et réaliser le potentiel d'expansion de leurs marchés nationaux et d'exportation. Ce soutien commercial aux entreprises agroalimentaires de l'Ontario comprend les éléments suivants :

- Webinaires gratuits avec des conseils d'experts pour faire des affaires sur les marchés internationaux.
- Présentations d'entreprises pour établir des relations commerciales.

- Manifestations et missions commerciales visant à accroître la visibilité des produits de l'Ontario.
- Des conseils et des ressources utiles et continus pour naviguer dans les réglementations commerciales et les tendances du marché.
- Programmes de réunions interentreprises pour les fabricants de produits alimentaires et de boissons de l'Ontario avec les principaux détaillants nationaux et internationaux.
- Services de co-emballage et de co-fabrication.
- Investissement direct étranger, missions entrantes, sortantes et de sélection de sites.

Recherche

Le ministère collabore avec l'industrie, les universités, les agences, les autres ministères de l'Ontario, les autres gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour faire progresser la recherche et l'innovation qui favorisent la croissance, la compétitivité et la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire. Cette initiative renforce la position de la province en tant que leader mondial dans le domaine du renforcement des capacités et du développement des compétences agroalimentaires, de la recherche et de l'innovation.

Les résultats sont visibles dans de nombreux projets innovants, tels que les développements technologiques qui ont été commercialisés et adoptés pour soutenir les décisions futures en matière de politique et de programme concernant les besoins du secteur agroalimentaire. En outre, ce soutien a permis de lancer des entreprises dérivées de l'université de Guelph, ce qui a entraîné un développement économique du secteur et contribué à l'indicateur de rendement clé (IRC) du ministère visant à soutenir l'innovation commerciale en Ontario.

Le MAAARO investit également dans des programmes de recherche libre et dans de nombreux projets visant à améliorer la salubrité des aliments, la santé des sols, la santé des végétaux et des animaux, la gestion de l'eau, l'élaboration de bioproduits et l'agriculture de précision.

Le ministère collabore avec l'industrie et d'autres partenaires pour cibler les priorités de recherche, investir avec eux dans des projets et l'infrastructure de recherche et encourager l'adoption des produits de ces démarches grâce à la mise en application active des recherches officielles et à des activités de transfert de technologies.

Le MAAARO met en œuvre une stratégie de modernisation des programmes, des services et de l'infrastructure de recherche et d'innovation qui comprend notamment des investissements dans des installations de recherche à Elora, à Ridgetown et à New Liskeard. Grâce à des partenariats avec les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire et à des investissements stratégiques ciblés, le gouvernement peut exploiter les connaissances, les technologies et les facultés intellectuelles afin de mettre en place un secteur aligné sur ses priorités et celles de l'industrie.

La stratégie Cultiver l'Ontario a défini des objectifs visant à renforcer la recherche et l'innovation, ce qui soutient l'indicateur clé de performance du ministère concernant le nombre de brevets et de licences accordés dans le cadre de recherches financées par le ministère. En voici la liste :

- Construire et maintenir une infrastructure de recherche de classe mondiale pour encourager l'utilisation de l'innovation et améliorer la durabilité et la rentabilité des secteurs agroalimentaires.
- Plus de 250 brevets et licences accordés grâce à la recherche financée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales d'ici à 2030.
- Mettre au point des technologies innovantes pour favoriser l'adoption de nouvelles innovations.
- Assurer la traduction et le transfert de la recherche en solutions pratiques pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, en faisant passer la recherche du laboratoire à l'exploitation agricole.
- Développer le marché des technologies innovantes de l'Ontario au niveau national et mondial.
- Accroître l'utilisation des données pour soutenir les décisions commerciales et augmenter l'efficacité du secteur agroalimentaire et de la chaîne de valeur.
- Travailler avec les secteurs pour mieux mesurer les solutions basées sur les données.

Paiements de transfert liés à la gestion des risques des entreprises

Dans le cadre de ses programmes de gestion des risques des entreprises (GRE), qui sont, pour la plupart, administrés par Agricorp, son organisme de la Couronne, le ministère aide les producteurs agricoles de l'Ontario à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les conditions météorologiques et la volatilité du marché, afin d'améliorer la rentabilité du secteur.

Parmi les programmes, citons les programmes fédéraux et provinciaux du PAC durable [Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection et le cadre Agri-relance], et le Programme ontarien de gestion des risques offert à l'échelle provinciale seulement, qui comprend le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles.

Charges d'immobilisations liées à l'agriculture et aux affaires rurales

La recherche du ministère est soutenue par l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAIO) et comprend des stations de recherche, des laboratoires et des infrastructures agricoles connexes. Ces installations offrent une capacité à l'appui de la recherche menée par l'industrie; on s'emploie aussi à tirer parti des investissements de tiers afin de voir à la durabilité et à la compétitivité du secteur de l'agroalimentaire pour les décennies à venir. Plusieurs grands projets d'immobilisations visant à moderniser les plateformes de recherche clés où l'on

étudie les plantes de grande culture, le bétail, la culture en serre et l'horticulture sont en cours.

Amélioration de la santé publique et de l'environnement

Le MAAARO a adopté une approche « 'One Health » » pour la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements, et il travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer la santé humaine, animale, des plantes et de l'environnement.

Le MAAARO joue un rôle clé dans la protection de l'intérêt public en contrôlant la sécurité alimentaire, la santé animale et la gestion des nutriments. En outre, le MAAARO s'associe au secteur agroalimentaire pour assurer la formation et le soutien des programmes dans des domaines tels que la santé et le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire, la traçabilité, la gestion des éléments nutritifs et les meilleures pratiques environnementales.

Le ministère est responsable des activités de gestion des situations d'urgence associées à la santé des animaux, à la contamination des aliments, aux maladies des plantes agricoles et à l'infestation de ravageurs.

L'Ontario continuera de travailler avec le secteur de l'agroalimentaire pour trouver des façons de voir à la compétitivité quant à la production d'aliments, notamment en réduisant la paperasse inutile tout en maintenant la sécurité alimentaire, la santé animale et les résultats environnementaux.

Le ministère a élaboré un programme sur la résilience et la confiance du public afin de renforcer la capacité du secteur agroalimentaire à élaborer, améliorer et mettre en œuvre des pratiques efficaces en matière de protection et de résilience aux risques pour atténuer les perturbations, améliorer la confiance du public et des consommateurs, et aider le secteur à prospérer.

En outre, les programmes d'intendance aideront les producteurs de l'Ontario à planifier l'ensemble de l'exploitation et à prendre des mesures pour améliorer la durabilité environnementale et la productivité, et favoriser l'innovation et l'adoption de technologies.

Le Programme des paysages agricoles résilients est un nouveau programme visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

La stratégie agroalimentaire provinciale Cultiver l'Ontario définit l'engagement de l'Ontario à accroître l'innovation et l'adoption de produits agroalimentaires afin d'aider les agriculteurs à devenir les meilleurs gestionnaires de la terre et de l'environnement et à continuer à faire preuve de leadership en matière de durabilité. Il s'agit notamment de renforcer le Projet ONFARM de recherche appliquée et de surveillance à la ferme afin d'améliorer les connaissances sur l'efficacité des meilleures pratiques de gestion pour accroître la productivité, la santé des sols et la qualité de l'eau. Ce résultat va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère concernant le niveau d'adoption de pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement. La stratégie et le budget provincial ont pris de nouveaux engagements triennaux pour étendre l'inventaire des ressources

en sols de l'Ontario et la cartographie des sols, et pour mettre au point le Système d'information de l'Ontario sur les sols agricoles (SIOSA).

Un certain nombre d'initiatives proposées dans le cadre du PAC durable sont conçues pour faire avancer les objectifs de la Stratégie provinciale pour les sols et soutenir les actions directes des producteurs pour améliorer la santé des sols dans les exploitations agricoles de l'Ontario. En voici la liste :

- Programme de partage des coûts pour soutenir la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols qui soutiennent la productivité et la durabilité des exploitations agricoles.
- Activités ciblées d'application et de transfert des connaissances sur la santé des sols qui permettent aux agriculteurs de mieux comprendre les avantages économiques et environnementaux des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols et la manière d'adopter ces pratiques dans divers systèmes de production.
- Amélioration d'AgriSuite, modernisation et amélioration de la plateforme technologique qui fournit des plans personnalisés pour soutenir l'adoption des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols. Ce résultat va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère concernant le niveau de pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement.
- Une initiative de recherche appliquée et de partage des connaissances, renforçant les capacités locales et régionales, qui met les producteurs en contact avec l'expertise locale afin de soutenir les pratiques innovantes et l'adoption de bonnes pratiques de gestion de la santé des sols.

Administration du ministère

Le MAAARO continue d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure et d'exécuter ses programmes de façon efficace. Le ministère s'efforce de rendre ses services au public « plus simples, plus rapides et meilleurs ». De nombreuses avancées en matière de modernisation numérique sont en cours pour la fourniture de programmes et d'opérations qui sont alignés sur la norme de service numérique.

La Stratégie en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information du ministère, MAAARO numérique 2.0, a fait preuve d'un plus grand engagement pour faire progresser la maturité des données du ministère. Cela permettra au ministère de partager et d'exploiter plus efficacement les données au sein du ministère et avec ses partenaires.

Le MAAARO continuera d'appuyer l'expansion de la publication de données ouvertes dans le catalogue de données de l'Ontario, notamment en mettant davantage l'accent sur les données des organismes gouvernementaux.

Élaboration des politiques

Le MAAARO fournit des analyses et des conseils stratégiques fondés sur des faits à l'appui des priorités ministérielles et gouvernementales qui consistent à stimuler la croissance économique dans le secteur agroalimentaire et les collectivités

rurales de l'Ontario, tout en fournissant des services d'assurance et de supervision du système agroalimentaire et des chaînes d'approvisionnement et en protégeant la capacité de production et la durabilité des ressources naturelles de l'Ontario. En outre, le MAAARO apporte un soutien ministériel à la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO).

La CCPAO est un organisme du ministère non régi par un conseil qui a été mis sur pied pour faire progresser le système de commercialisation réglementée de la province. On entend ainsi voir à la prospérité et au dynamisme des industries agroalimentaires au sein de l'économie de l'Ontario et donner confiance aux investisseurs, en prenant les mesures suivantes :

- Administrer les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*, afin de garantir que le système de commercialisation réglementé reste fiable et efficace.
- Superviser les organisations de commercialisation réglementées auxquelles des pouvoirs ont été délégués en vertu de la législation et veiller à ce que les conseils, les associations, les producteurs et les transformateurs respectent la législation et les réglementations en vigueur.
- Renforcer la confiance dans le secteur en mesurant et en communiquant les performances de l'agence, tout en démontrant l'alignement entre le gouvernement et l'agence.
- Relever les défis et saisir les opportunités dans le secteur réglementé du marketing en collaborant avec les parties prenantes pour trouver des solutions équitables, impartiales et dirigées par l'industrie.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Stratégie Cultiver l'Ontario

Cultiver l'Ontario est le plan à long terme de l'Ontario pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations.

Cette stratégie présente des actions visant à renforcer la confiance des consommateurs, à soutenir les agriculteurs et les entreprises de transformation, à augmenter les rendements, à promouvoir les produits alimentaires cultivés en Ontario, à développer le vivier de talents agroalimentaires et à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tout en augmentant la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques innovantes qui améliorent la compétitivité, augmentent la productivité, créent de la croissance économique et renforcent le secteur. Cela vient à l'appui de l'indicateur de rendement clé du ministère, à savoir le nombre de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques et de nouveaux processus évalués ou démontrés.

Le programme Cultiver l'Ontario définit trois grandes priorités :

- Renforcer la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire
- Augmenter la technologie et l'adoption des produits agroalimentaires
- Attirer et développer les talents agroalimentaires de l'Ontario

Le secteur agroalimentaire de l'Ontario est, et sera toujours, la pierre angulaire de notre économie prospère. Le secteur agroalimentaire de la province est le plus important et le plus diversifié du Canada. Il s'agit d'un moteur économique important pour la province et le Canada, et d'une compétence importante à l'échelle internationale. L'Ontario représente 14,5 milliards de dollars, soit 41,9 % du PIB national du secteur de l'alimentation et des boissons au Canada, et constitue également la troisième source de recettes monétaires agricoles du pays en 2021. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'indicateur clé de performance du ministère en ce qui concerne les investissements influencés et les emplois créés ou maintenus dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et pendant les années à venir. Dans le cadre de la Stratégie Cultiver l'Ontario, l'Ontario vise à :

- Augmenter le nombre total d'emplois dans le secteur agroalimentaire de 10 % d'ici à 2032.
- Augmenter le nombre total de vétérinaires pour grands animaux exerçant en Ontario.

- Attirer et développer l'expertise académique et technique de l'Ontario, en garantissant la flexibilité de l'enseignement et l'apprentissage expérientiel multidisciplinaire, afin que les étudiants acquièrent les compétences de haute technologie nécessaires — y compris la robotique, l'automatisation et la génomique — pour répondre aux besoins du secteur agroalimentaire moderne.
- Recruter de nouveaux talents pour entreprendre une recherche et une innovation de niveau international afin de relever les défis du secteur agroalimentaire et de tirer parti des opportunités.
- Faire de l'Ontario la destination de choix pour les travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire.

Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable)

Les agriculteurs de l'Ontario comptent sur les investissements du gouvernement pour soutenir la croissance et la durabilité du secteur agroalimentaire, et ils peuvent continuer à compter sur cet engagement dans le cadre du PAC durable.

Cultiver l'Ontario est notre plan pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations. Le PAC durable contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie, à savoir augmenter la production de denrées alimentaires de 30 % au cours des dix prochaines années, accroître les exportations agroalimentaires de 8 % par an et construire et entretenir des infrastructures de recherche de classe mondiale. Cela va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère pour la croissance des exportations de l'Ontario.

Il permettra au secteur ontarien de continuer à s'imposer comme un leader mondial de l'agriculture durable sur le plan environnemental, économique et social.

Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à verser environ 1,77 milliard de dollars au secteur agroalimentaire de l'Ontario : environ 1,2 milliard de dollars pour le financement de la gestion des risques et 569 millions de dollars pour le financement d'initiatives stratégiques sur une période de cinq ans. Il s'agit notamment de programmes qui soutiennent la productivité et la croissance, la gestion de l'environnement, la protection et la résistance aux risques, ainsi que la recherche et l'innovation.

En 2023-2024, les investissements et les initiatives de la programmation du PAC durable s'appuieront sur les progrès réalisés tout au long du Partenariat agricole canadien (PAC) pour renforcer, faire croître et faire progresser le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

En tant qu'élément essentiel du programme PAC durable, le Programme des paysages agricoles résilients est un nouveau programme visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

Soutien au secteur agroalimentaire par le biais de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire de l'Ontario

Le nouvel accord quinquennal conclu par le ministère avec l'Université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. Par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, le ministère investira plus de 343 millions de dollars pendant la durée de l'accord dans des programmes fondamentaux visant à aider le secteur agroalimentaire dans son ensemble à renforcer sa résilience en :

- gérant les menaces qui pèsent sur la production et la sécurité alimentaires, telles que la peste porcine africaine et la grippe aviaire;
- faisant la promotion de la science, de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation de nouveaux produits, processus et pratiques qui soutiennent le succès à long terme du système agroalimentaire;
- constituant une main-d'œuvre qualifiée et développer des talents qui feront progresser le secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris la médecine vétérinaire dans le secteur agroalimentaire et les communautés rurales;
- maintenant et maximisant l'utilisation du réseau de centres de recherche de pointe appartenant au gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire de son agence, l'ARIO, et gérés par l'Université de Guelph dans le cadre de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire de l'Ontario.

L'Alliance offre une expertise et un accès à un système unique de recherche agroalimentaire, d'analyse en laboratoire et de transfert de connaissances. Pour ce faire, elle fournit des services de recherche agroalimentaire et rurale, des services de laboratoire, des services d'enseignement vétérinaire, des services de gestion de centres de recherche et, depuis peu, des services de formation, d'enseignement et de certification destinés aux producteurs agricoles afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences de la législation. Le nouvel accord s'appuiera sur le succès de l'accord précédent, qui a permis d'augmenter le PIB de l'Ontario de 1,4 milliard de dollars, de soutenir plus de 1 300 emplois et d'investir dans la recherche et l'innovation, ce qui a conduit à la création de nouvelles entreprises en Ontario.

Sécurité alimentaire, santé animale et végétale et préparation aux situations d'urgence

Le MAAARO appuie toujours l'amélioration de la salubrité des aliments, de la santé et du bien-être des animaux grâce à la surveillance de la conformité (inspections, tests et audit, formation et à la liaison, services de consultation, enquêtes, surveillance, gestion des situations d'urgence, à la vérification de la conformité et à des mesures de conformité). Le ministère poursuit son travail de régulateur moderne, efficace, cohérent et fondé sur les risques, en collaborant étroitement avec les agriculteurs et les transformateurs pour définir des attentes claires et satisfaire aux exigences en matière de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux, et en soutenant la viabilité à long terme du secteur et de la main-d'œuvre.

Le ministère appuie également le secteur de l'agroalimentaire en fournissant des renseignements et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin de voir à la salubrité des aliments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales. Il s'agit notamment d'efforts de prévention et de biosécurité, ainsi que de préparation aux interventions d'urgence en cas de maladies qui ne sévissent pas actuellement en Ontario, mais qui pourraient avoir des répercussions importantes si elles ne sont pas évitées, comme la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse, et de parasites des végétaux comme la mouche de la lanterne tachetée. Le personnel travaille également à l'identification et au traitement des problèmes liés aux maladies des plantes (par exemple, la vomitoxine dans le maïs) et soutient l'industrie et les gouvernements dans l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et de récupération. Le MAAARO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuent de collaborer pour se préparer et réagir aux maladies animales susceptibles d'avoir des répercussions économiques importantes sur le secteur agricole national.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

Dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario, le ministère s'est engagé à réduire les formalités administratives et la charge réglementaire inutile afin de diminuer les coûts d'exploitation des entreprises et d'améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Le ministère travaille en collaboration avec le secteur agroalimentaire pour réduire la charge réglementaire, tout en préservant les réglementations qui garantissent la sécurité et la santé des Ontariens et Ontariennes, de leur environnement et de leurs aliments. En réduisant les formalités administratives, les efforts déployés à l'échelle du gouvernement ont permis au secteur agroalimentaire de l'Ontario d'économiser plus de 3,4 millions de dollars depuis 2018, ce qui donne aux agriculteurs plus de temps pour gérer leurs exploitations et développer leurs entreprises.

Le ministère continuera à travailler avec le ministère de la Réduction des formalités administratives sur de futures initiatives visant à réduire la charge pour les secteurs agroalimentaires afin de soutenir la compétitivité de l'industrie.

Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (\$ M)

Fonctionnement	816,1
Immobilisations	6,3
TOTAL	822,4

Données financières détaillées

Sommaire Fonctionnement et immobilisations combinés par crédit

Crédits/Programme	Estimations 2023-2024 \$	Changement par rapport aux estimations 2022-2023* \$	%	Estimations 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	22 462 900	1 400	0,0	22 461 500	20 832 600	20 178 605
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	95 342 300	15 816 500	19,9	79 525 800	80 652 000	73 771 234
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes**	483 056 800	(37 249 400)	(7,2)	520 306 200	512 458 200	449 300 708
Élaboration des politiques	16 247 300	600	0,0	16 246 700	14 464 500	13 690 219
Total charges de fonctionnement à voter	617 109 300	(21 430 900)	(3,4)	638 540 200	628 407 300	556 940 766
Crédits législatifs	1 097 187	-	-	1 097 187	511 387	362 300
Total des charges de fonctionnement du ministère	618 206 487	(21 430 900)	(3,4)	639 637 387	628 918 687	557 303 066
Consolidation Redressement — Agricorp	197 121 200	27 359 900	16,1	169 761 300	238 589 000	108 106 502
Consolidation Redressement — Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	5 470 000	49 000	0,9	5 421 000	4 841 000	5 768 149
Consolidation Redressement — Collèges	-	-	-	-	-	(206 668)
Consolidation Redressement — Portefeuille immobilier général	(4 654 900)	(895 700)	-	(3 759 200)	(4 220 300)	(2 915 065)
Total y compris Consolidation et autres redressements	816 142 787	5 082 300	0,6	811 060 487	868 128 387	668 055 984
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	5 000 000	-	-	5 000 000	1 500 000	1 149 700
Total actifs de fonctionnement à voter	5 000 000	-	-	5 000 000	1 500 000	1 149 700
Total actifs de fonctionnement du ministère	5 000 000	-	-	5 000 000	1 500 000	1 149 700
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	1 000	1 000	-	-	-	-
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	5 000 000	(2 500 000)	(33,3)	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Total charges d'immobilisations à voter	5 001 000	(2 499 000)	(33,3)	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Crédits législatifs	1 000	1 000	-	-	-	-
Charges d'immobilisations du ministère	5 002 000	(2 498 000)	(33,3)	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Consolidation Redressement — Agricorp	2 082 200	(461 600)	(18,1)	2 543 800	1 948 600	2 724 203
Consolidation Redressement — Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	(825 400)	2 700 500	-	(3 525 900)	(3 957 600)	(4 540 541)
Total y compris Consolidation et autres redressements	6 258 800	(259 100)	(4,0)	6 517 900	5 491 000	5 683 662
BIENS IMMOBILISÉS						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	1 750 000	1 750 000	-	-	-	-
Total biens immobilisés à voter	1 750 000	1 750 000	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total biens immobilisés du ministère	1 750 000	1 750 000	-	-	-	-
Total Fonctionnement et Immobilisations, y compris les redressements de consolidation et autres (à l'exclusion des actifs) Ministère	822 401 587	4 823 200	0,6	817 578 387	873 619 387	673 739 646

* Les estimations, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des exercices précédents sont révisés pour tenir compte de tout changement dans l'organisation du ministère et/ou dans la structure du programme. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

** Diminution de 2022-2023 à 2023-2024 dans les estimations imprimées en raison de la fin de la programmation du soutien à la COVID-19.

Tableau des tendances historiques

Données relatives à l'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels * 2021-2022	Estimations* 2022-2023	Estimations 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total Fonctionnement et Immobilisations, y compris les redressements de consolidation et autres (à l'exclusion des actifs) Ministère	787 470 076	673 739 646	817 578 387	822 401 587
		-14%	21%	1%

* Les estimations et les chiffres réels et les chiffres réels des exercices précédents sont révisés pour tenir compte de tout changement dans l'organisation du ministère et/ou dans la structure du programme.

Les tendances historiques du ministère varient essentiellement en raison de la variabilité des programmes régis par la demande, qui représentent la plus grande partie de son budget.

Le budget de base du ministère demeure relativement stable :

	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2021-2022	Estimations imprimées 2022-2023	Estimations imprimées 2023-2024
NOMBRE DE BASE	288	283	330	350
COVID-19 Financement à durée limitée	41	32	48	-
Gestion des risques à la demande et programmes à durée limitée	458	358	439	472
TOTAL DES DÉPENSES/BUDGET	787	674	817	822

Le Fonds stratégique pour le secteur agroalimentaire visant la transformation des aliments entré en vigueur en 2022-2023, est le principal facteur d'augmentation du budget de base entre les dépenses réelles de 2021-2022 et le budget prévisionnel imprimé de 2022-2023.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2021-22>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Les organismes du MAAARO s'acquittent de diverses fonctions, que ce soit l'exécution des programmes de GRE, la supervision des 22 commissions de commercialisation et des trois associations représentant les producteurs agricoles de l'Ontario ou d'autres fonctions réglementaires, opérationnelles et consultatives.

Le ministère est chargé de la gouvernance et de la supervision de 10 organismes provinciaux, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Voici la liste des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Organismes consolidés

Le budget du MAAARO consolide les comptes des organismes dont l'actif, le passif, les revenus ou les dépenses dépassent 50 millions de dollars, ou dont l'excédent ou le déficit annuel ou encore le revenu de source externe dépasse 10 millions de dollars.

Agricorp

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi de 1996 sur AgriCorp*

Fonction : Créé en 1997, Agricorp est chargé d'administrer les programmes d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques des entreprises agricoles. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, soit Agri-stabilité, Assurance-production et la suite de programmes de gestion des risques, ainsi que plusieurs autres programmes de moins grande envergure, par exemple le Programme d'imposition foncière des biens agricoles.

Agricorp met en œuvre des programmes financés par les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que par les parties prenantes.

Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/service opérationnel

Acte constitutif : *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*

Fonction : L'IRAO veille à ce que l'Ontario conserve son avantage concurrentiel dans la recherche et l'innovation en matière d'agroalimentaire et qu'il concentre ses efforts sur les quatre éléments suivants :

1. Formuler à l'intention du ministre des conseils stratégiques en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles;
2. Mettre en œuvre la stratégie d'infrastructure de l'IRAO afin de moderniser les infrastructures matérielles et immatérielles de recherche et d'innovation agroalimentaire de la province (données, équipement numérique, plateformes virtuelles);
3. Promouvoir le système ontarien de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire;

4. Assurer la supervision des programmes de recherche libre ainsi que de ses 14 installations de recherche, lesquelles couvrent plus de 5 400 acres, comptent quelque 220 immeubles d'une valeur comptable d'environ 103 millions de dollars et accueillent plus de 16 locataires, y compris des représentants du gouvernement et d'organismes sans but lucratif, ainsi que des partenaires de l'industrie et du secteur privé.

Information financière concernant les organismes consolidés (M\$)

	2021—2022 Chiffres réels dépenses	2021—2022 Revenus Chiffres réels	2022—2023 Chiffres réels provisoires dépenses	2022—2023 Revenus Chiffres réels provisoires	2023—2024 Estimations dépenses	2023—2024 Revenus Estimations
Agricorp	110,8	228,7	240,5	269,0	199,2	300,0
IRAO	1,2	64,4	0,9	1,1	4,6	7,2

Organismes non consolidés

Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (TAAAR)

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/adjudicatif

Acte constitutif : *La Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAARO)*

Fonction : Le TA

AAAR offre un processus d'audience et de décision juste et impartial pour toutes les personnes qui sont lésées par une directive, une politique, une ordonnance ou une décision, ou qui souhaitent régler un différend relevant de l'une des 17 lois provinciales liées au secteur de l'agriculture et de l'alimentation. La plupart des affaires qu'entend le Tribunal découlent d'appels de décisions *rendues en vertu des 8 lois suivantes : Loi sur le drainage, Loi de 1996 sur les assurances des produits agricoles, Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* (pour les appels de décisions prises au titre de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et la *Loi sur le lait*), *Loi sur l'évaluation foncière, Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments, Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, Loi sur les appareils agricoles et Loi de 2002 sur la protection des employés agricoles*

Commission de protection des pratiques agricoles normales (CPPAN)

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/adjudicatif

Acte constitutif : *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire*

Fonction : La CPPAN examine et règle les différends concernant une exploitation agricole et détermine ce qui constitue une pratique agricole normale. Elle mène des enquêtes et formule les ordonnances nécessaires au respect de ses décisions.

**Commission de protection financière des producteurs de céréales et
Commission de protection financière des éleveurs de bétail**

Type d'organisme : Régi par un conseil/organisme fiduciaire

Acte constitutif : *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*

Fonction : En vertu de la *Loi sur le recouvrement des prix des produits agricoles*, des fonds et des commissions sont créés pour protéger les producteurs contre le défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Les deux commissions perçoivent des droits, administrent un fonds d'indemnisation et prennent des décisions relativement aux demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds constitué dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales protège les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis. Il protège également les propriétaires qui entreposent leurs céréales dans des silos autorisés.

Le fonds mis sur pied dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario protège les producteurs et autres vendeurs de bovins de boucherie en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

**Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises
(CEPGRE)**

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : *Décret en conseil*

Fonction : Le CEPGRE est habilité à examiner des demandes d'examen et à faire des recommandations non contraignantes pour les programmes suivants : Agri-stabilité, Programme ontarien de gestion des risques (y compris le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario), Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, Agri-relance et tout autre programme pour lequel la responsabilité est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre.

**Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales
(CCDECR)**

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : *Décret en conseil*

Fonction : Le CCDECR fournit au ministre des recommandations non contraignantes sur les demandes de financement présentées dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales et de tout autre programme que le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre lui confie.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO)

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/réglementé

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonction : La CCPAO applique la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)*, la *Loi sur le lait* et certains règlements qui gouvernent la commercialisation réglementée. En vertu de ces lois, la CCPAO régit la commercialisation réglementée et supervise les activités des 22 commissions de commercialisation de l'Ontario et des trois associations représentatives de l'article 12 (de la LCPA) afin de garantir la responsabilité de ces dernières dans le cadre des pouvoirs et des autorités qui leur ont été conférés. La CCPAO favorise également la collaboration avec les intervenants pour trouver des solutions s'appliquant à l'ensemble du secteur, offre un leadership et de l'information à ses conseils réglementés et associations sous la forme de conseils, de facilitation et d'une orientation et dirige l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de règlements liés à la commercialisation réglementée en Ontario, en consultation avec le ministre et le ministère.

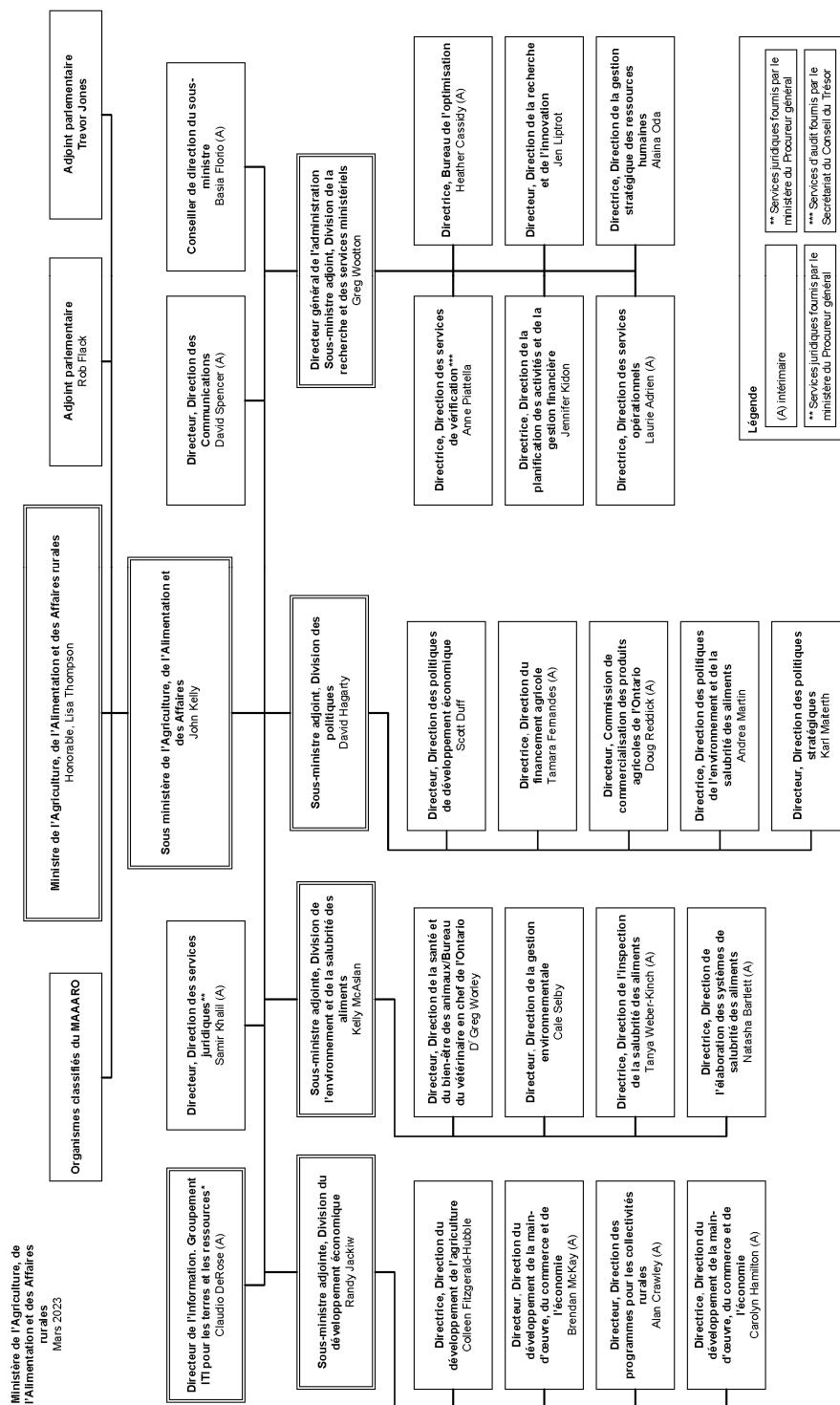
Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*

Fonction : La CMPAO a pour mandat de bâtir, d'outiller et d'exploiter un marché de vente en gros principalement destiné aux produits agricoles, de réaliser des démarches d'acquisition pour les besoins de ce marché et d'exploiter les installations en question pour la distribution et la manutention des produits agricoles.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et pendant les années à venir.

Grâce à sa stratégie Cultiver l'Ontario, le gouvernement a mis en œuvre un plan à long terme pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, aider à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à des innovations. Les principales priorités de ce plan sont le renforcement de la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, l'augmentation de la technologie agroalimentaire et de son adoption, ainsi que l'attraction et la croissance des talents agroalimentaires de l'Ontario.

L'Ontario réduit les coûts administratifs tout en améliorant les services gouvernementaux offerts aux agriculteurs, aux entreprises de transformation d'aliments, aux agroentreprises et aux collectivités rurales de la province.

Le ministère réduit les formalités administratives et le fardeau réglementaire tout en maintenant les règles qui protègent la salubrité des aliments, l'environnement et la santé des animaux et des plantes.

L'Ontario continue également d'investir dans des programmes clés comme le Programme de gestion des risques et d'appuyer les collectivités rurales qui dressent des plans en vue de la croissance économique.

L'Ontario renforce les capacités de croissance économique et de durabilité environnementale et préserve la confiance du public à l'égard du secteur de l'agroalimentaire en cernant les problèmes émergents et en offrant des solutions. Le ministère travaille avec le secteur de l'agroalimentaire et d'autres administrations pour que les agriculteurs et les entreprises du secteur de l'agroalimentaire disposent des ressources dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs pratiques opérationnelles.

Intervention contre la COVID-19

La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire font partie des principales priorités du ministère.

Le Comité ontarien de l'emploi et de la relance, lequel compte divers intervenants du secteur de l'agroalimentaire, a participé à l'évaluation des répercussions de la COVID-19 et a formulé des recommandations concernant les priorités et les besoins à court et à long terme alors que l'industrie s'est remise et continue de se remettre de la crise.

Le MAAARO a pris des mesures dans plusieurs domaines clés, notamment ce qui suit :

- Établir le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire en vue d'offrir une approche centralisée pour les programmes

d'intervention contre la COVID-19; Le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire a été démobilisé en décembre 2022, le travail restant étant intégré dans d'autres domaines du MAAARO afin d'assurer la continuité des fonctions et des services.

- Continuer de collaborer avec les partenaires municipaux, provinciaux, fédéraux et du domaine de la santé et avec le secteur agroalimentaire pour offrir du soutien, comme des cliniques de vaccination (p. ex. le centre d'accueil de l'aéroport international Pearson de Toronto, dont une clinique pour les travailleurs étrangers de l'industrie agroalimentaire [TEIA], qui arrivent en Ontario, les cliniques dans les milieux de travail du secteur et les cliniques GO-VAXX dans les régions rurales), les centres d'isolement, la sensibilisation dans le secteur, les tests rapides et l'élaboration d'initiatives et de programmes relatifs à la COVID-19 dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PAC).
- S'engager à fournir 10 millions de dollars dans le budget 2022-2023 pour contribuer à la santé et à la sécurité des travailleurs, dans le cadre des mesures de prévention et de contrôle du secteur agroalimentaire, par le biais du Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire 2022-2023. Le MAAARO a reçu 294 demandes admissibles et plus de 6,2 millions de dollars ont été versés en réponse aux demandes soumises au 31 mars 2023.
- Offrir du soutien financier supplémentaire en vertu de son Programme pour l'innovation en matière de protection et de contrôle dans le secteur agroalimentaire afin de prévenir et de contenir les éclosions de COVID-19 dans les exploitations agricoles, dans le cadre de laquelle il a versé une aide financière à frais partagés de 22,5 M\$ pour appuyer les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, le tout par l'intermédiaire du Programme pour l'innovation en agrotechnologie. Le Programme pour l'innovation en agrotechnologie a financé 144 projets visant à aider les entreprises à adopter des technologies nouvelles et novatrices qui peuvent réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs du secteur agroalimentaire;
- Approuver la participation de plus de 2 800 entreprises agroalimentaires au Programme provincial de dépistage antigénique (PPDA) et la distribution de plus de deux millions de tests rapides d'antigènes gratuits au secteur.
- Collaborer avec le gouvernement du Canada en vue d'élargir la couverture de l'Assurance-production pour les pertes causées par la COVID-19 en 2020, en 2021 et en 2022 et reporter les dates limites d'inscription à ce régime.
- Continuer de travailler avec le Groupe de leadership pour les questions sectorielles et développer davantage la table ronde sur la chaîne d'approvisionnement pour aider à cerner les questions d'intérêt et les possibilités, de manière à donner suite aux préoccupations de manière proactive et collaborative.

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits

- En 2022, les exportations agroalimentaires ont atteint 23,8 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 20,9 % par rapport au 19,7 milliards de dollars

enregistrés en 2021. L'Ontario est la première province exportatrice de produits agroalimentaires du Canada, devant la Saskatchewan.

- o En 2022, le principal partenaire de l'Ontario au chapitre des exportations était les États-Unis (80 %); venaient ensuite l'Asie (6 %) et l'Union européenne (5 %).
- o Les principales exportations sont les produits céréaliers (26 %), les légumes (11 %), les autres préparations comestibles (9 %), les viandes rouges (7 %), le sucre et la confiserie (6 %).
- o Les exportations de l'Ontario sont dominées par des biens de consommation ou à valeur ajoutée (73 %), suivies par des biens minimalement transformés ou intermédiaires (13 %); les biens en vrac ne constituaient que (14 %) des exportations du secteur agroalimentaire en 2022.
- Grâce au ministère, les fabricants d'aliments et de boissons de l'Ontario ont investi 565 millions de dollars dans le secteur et ont créé ou préservé 1 823 emplois en 2022-2023.
- Dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement et du Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le gouvernement a consenti des prêts de développement à court terme totalisant plus de 260 millions de dollars, prêts dont ont bénéficié plus de 1 000 agriculteurs de la province. Préparation et intervention en cas d'urgence :
 - o En 2022, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été diagnostiquée chez les volailles de l'Ontario, ce qui a nécessité l'intervention du ministère pour soutenir les mesures prises par le gouvernement fédéral et l'industrie afin d'atténuer les effets de cette maladie.
 - o Pour mieux se préparer à un événement de santé animale, le ministère a proposé des amendements à la *Loi de 2009 sur la santé animale*, afin d'ajouter à l'ensemble des pouvoirs d'intervention actuels la possibilité expresse pour le ministre de prendre des mesures d'intervention initiales sur une base temporaire, si cela s'avère nécessaire.
 - o Le MAAARO travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et l'industrie (p. ex. le Comité consultatif technique sur la mouche lanterne tachetée) sur l'amélioration de la biosécurité et l'élaboration de plans d'intervention visant à atténuer les impacts et à éradiquer la mouche si possible.
- Le MAAARO a fourni 25 millions de dollars par l'entremise du Fonds stratégique pour la transformation agroalimentaire afin d'aider à renforcer la capacité de transformation en investissant dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation des installations de transformation des produits alimentaires.
- Les TEIA sont une composante importante du secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui dépend fortement du programme de travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral. Les TEIA représentent environ 28 % de la main-d'œuvre dans l'agriculture primaire.

- o En 2022, le MAAARO a consacré des ressources à la politique, à la programmation, à la coordination et à l'engagement avec d'autres gouvernements et l'industrie sur les défis auxquels sont confrontés les TEIA, tels que la santé, la sécurité et les soins des travailleurs, le logement et les vulnérabilités. Les spécialistes provinciaux ont dirigé ou participé à plus de 400 événements ou séminaires éducatifs qui ont touché 64 000 participants sur des sujets tels que l'efficacité de la production, la lutte contre les ravageurs et les maladies, la durabilité, la préparation aux situations d'urgence, la gestion des éléments nutritifs, l'élevage.
- Par le biais du Défi relatif aux engrais, le MAAARO s'attaque à la dépendance de l'agriculture ontarienne à l'égard des engrais importés et propose des solutions de rechange aux engrais traditionnels afin d'assurer un approvisionnement continu et rentable de l'agriculture canadienne en produits fertilisants.
 - o Le Défi a permis de fournir dix (10) organisations jusqu'à 200 000 dollars (investissement total de 2 millions de dollars) en financement d'accélération non remboursable pour faire passer les solutions alternatives d'engrais des phases de recherche et de validation à la commercialisation réussie et à l'entrée sur le marché. Ce financement soutient les solutions mises au point en Ontario pour accroître la disponibilité des options, des solutions de remplacement et des technologies en matière d'engrais, afin que les agriculteurs disposent des outils dont ils ont besoin pour que les Ontariens et Ontariennes puissent compter sur un approvisionnement alimentaire sûr et stable.
 - o À la suite de consultations avec les agriculteurs et le secteur agroalimentaire, l'Ontario a lancé le défi pour relever les défis actuels de la chaîne d'approvisionnement en engrais, tout en encourageant l'innovation dans le secteur agroalimentaire de la province. Cet investissement encourage les solutions innovantes immédiates et à long terme pour aider à répondre aux besoins en engrais des agriculteurs de l'Ontario en accélérant le développement de produits nouveaux et alternatifs pour le secteur agroalimentaire.

Soutien aux familles d'agriculteurs en matière de santé mentale

- L'Ontario et le Canada se sont engagés à consacrer plus de 7 millions de dollars à trois programmes visant à étendre les services de santé mentale aux agriculteurs, à leurs familles et à la communauté agricole.
- L'initiative pour le mieux-être des agriculteurs, le réseau Guardian et l'extension du programme En toute connaissance offrent aux agriculteurs et aux familles d'agriculteurs des services de conseil gratuits, des liens vers des soutiens et des ressources adaptés et une formation à la santé mentale, quelle que soit l'appartenance à l'organisation agricole.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

- L'Ontario a ciblé les règlements trop coûteux et astreignants tout en maintenant ses normes pour garder les gens de la province en sécurité et en santé; voici des exemples de mesures en ce sens :
 - o Apport de modifications réglementaires aux termes de la *Loi sur les vétérinaires en date du 1^{er} juillet 2022* pour mettre en œuvre un nouveau modèle simplifié qui gouverne l'agrément des établissements vétérinaires;
 - o Lancement d'une vaste consultation publique sur la modernisation de la *Loi de 1990 sur les vétérinaires* en novembre 2022. En plus d'incorporer des approches plus contemporaines de la réglementation professionnelle et de la gouvernance, le ministère cherche à identifier les possibilités de rationaliser les exigences ou de réduire la charge de la conformité pour les vétérinaires et les propriétaires de cabinets vétérinaires, le cas échéant.
 - o Proposition de modifications à la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* et à la *Loi sur les aubergistes* afin d'offrir aux membres des coopératives dans le cadre de la cadre du programme de garantie de prêt pour les bovins d'engraissement la possibilité d'alimenter à façon le bétail des uns et des autres, ce qui leur donne plus de souplesse et améliore la compétitivité et la rentabilité de leurs entreprises.
 - o Modification du règlement d'application de la *Loi sur les organisations agricoles et horticoles* afin de réduire les seuils minimaux de membres requis pour bénéficier des subventions de soutien du ministère, de manière à garantir la stabilité financière des sociétés agricoles et horticoles, en particulier dans les petits centres où ces sociétés jouent un rôle important au sein de leurs collectivités locales.
- Le ministère continue de moderniser ses services d'octroi de licences et de respect de la réglementation. En 2022, le ministère s'est associé au Groupement pour les terres et les ressources, au ministère des Services au public et aux entreprises et au Bureau de l'approche Lean afin de créer un portail pour les permis qui utilise une approche numérique allégée et axée sur les utilisateurs pour les personnes qui ont besoin de permis aux termes des lois relevant du MAAARO. Le portail a été lancé en 2022 et le processus d'autorisation et de paiement est presque entièrement numérisé grâce aux formulaires en ligne, aux services de paiement électronique et à la livraison numérique des documents, ce qui représente une économie totale de 3 082 625 dollars par an et une économie de 1 251 heures pour les propriétaires d'entreprises et les pouvoirs publics.

Promotion des aliments locaux

- En tant que programme national de commercialisation des produits alimentaires de l'Ontario, le programme Ontario, terre nourricière continue d'être reconnu à près de 90 % par les consommateurs, ce qui favorise une grande confiance de la part du public. Quatre-vingt-un pour cent des Ontariens

et Ontariennes estiment que le programme est un effort louable de la part du gouvernement. Les mesures de rendement clés du programme comprennent ce qui suit :

- o Plus de 1 800 entreprises et organisations utilisent le logo sur leurs emballages, ce qui se traduit par des centaines de millions d'impressions par mois sur le marché intérieur et aide les consommateurs à trouver et à acheter des aliments produits en Ontario;
- o La Campagne de publicité de 2022 du programme a dépassé les bases de référence des campagnes précédentes, rejoignant plus de 170 millions de consommateurs au moyen des médias sociaux et numériques, à la radio et à la télévision. Pour les seuls médias sociaux, le programme a obtenu plus de 120 millions d'impressions de la part des consommateurs, ce qui lui permet de continuer à être un leader dans la FPO.
- o Grâce aux activités de relations publiques associées au programme, on continue de fournir des ressources, comme des recettes, à plus de 450 organes médiatiques en alimentation de l'Ontario, ce qui s'est traduit par des présentations à la télévision et dans les médias imprimés qui ont donné des retombées d'une valeur approximative de 15 millions de dollars (publicité gratuite). Parmi les activités relatives à la vente au détail réalisées dans le cadre du programme, il y a eu 11 000 visites de magasins ainsi que la distribution de plus de 3,5 millions d'affiches pour les points de vente dans les épiceries.
- Le gouvernement de l'Ontario continue de favoriser la croissance et la réussite de l'industrie ontarienne du vin et du raisin.
 - o Grâce au Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance, 98 établissements vinicoles ont reçu des paiements totalisant 7,5 millions de dollars en 2022. En 2022-2023, le gouvernement a également versé 5,3 M\$ à 70 cidreries et 44 distilleries de l'Ontario dans le cadre du Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries.
 - o Dans le cadre de l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19, on a versé un montant de 10 M\$ pour soutenir les entreprises agrotouristiques touchées par la pandémie de COVID-19. Les vineries et cidreries de l'Ontario comportant une boutique sur place et dont les opérations ont été touchées par les mesures de sécurité visant à stopper la propagation de la COVID-19 étaient admissibles en 2022-2023 à cette subvention ponctuelle.
 - o Dans le cadre du budget provincial 2022, une prolongation de deux ans a été annoncée pour les programmes suivants : Dix millions de dollars pour le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (par rapport à 7,5 millions de dollars auparavant), 4,8 millions de dollars pour la commercialisation versés à la Wine Marketing Association of Ontario, et 250 000 dollars chacun pour l'analyse comparative et la recherche; 3 millions de dollars pour le soutien aux petites cidreries et 2,3 millions de dollars pour le soutien aux petites distilleries dans le cadre du programme pour les petites cidreries et les petites distilleries. En outre, le budget prévoit une deuxième année pour l'Initiative de secours pour

les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (10 M\$).

- Pour appuyer la croissance et le développement du secteur de l'érable, l'Association des producteurs de sirop d'érable de l'Ontario a reçu un financement de l'Initiative pour la croissance communautaire (de 2021 à 2023) en vue de mettre en œuvre une stratégie de développement du secteur. Ils continuent à travailler avec le personnel de conseil sur des projets d'application et transfert des connaissances visant à soutenir les producteurs.

Soutenir la chaîne de valeur agroalimentaire de l'Ontario

- La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario a approuvé 11 modifications réglementaires pour appuyer l'évolution des secteurs des produits réglementés de la province, le tout ayant trait à des questions clés relatives aux produits laitiers, aux céréales et au tabac. La Commission a adopté 31 ententes négociées et pris trois décisions arbitrales. Elle a également approuvé 25 permis d'entreprises de transformation et effectué 16 nominations à divers Comités consultatifs sectoriels, groupes d'arbitrage et conseils locaux.

Recherche

- L'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario continue de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario en créant des emplois et en consolidant encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires. Cet accord avec l'université de Guelph a permis d'augmenter le PIB de l'Ontario de 1,4 milliard de dollars et de maintenir plus de 1 300 emplois.
- L'Ontario poursuit ses investissements dans le renouvellement et la modernisation des stations de recherche appartenant à l'IRAO. L'IRAO est un organisme provincial relevant du MAAARO qui a pour mandat de promouvoir la recherche agroalimentaire dans la province, en plus de s'occuper des terres et installations dédiées à la recherche de ses 14 stations de recherche réparties dans toutes les régions de la province et d'assurer une surveillance à l'égard de celles-ci.

Financement agricole

- Lors de la réunion des ministres de l'agriculture fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) de juillet 2022, les ministres ont convenu d'augmenter le taux de compensation d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %, dans le cadre du prochain cadre politique, le PAC durable. L'Ontario fournit la partie provinciale de cette augmentation du taux d'indemnisation depuis l'année de programme 2020. La suppression de la limite de la marge de référence (mise en œuvre en 2020) se poursuivra également au cours du PAC durable.
- Les ministres ont également convenu de continuer à travailler avec le secteur et à le consulter sur un nouveau modèle d'Agri-stabilité qui sera plus réactif, plus simple et plus prévisible.

- Le Programme pilote de garanties de prêts pour l'entreposage du ginseng a été lancé le 1^{er} avril 2022. Dans le cadre de ce programme pilote de trois ans, on pourra octroyer jusqu'à 130 M\$ en prêts au secteur du ginseng afin de permettre aux producteurs d'entreposer leurs récoltes pendant une période maximale de trois ans et d'éviter de les vendre sur un marché en dépression. Les producteurs peuvent faire un emprunt allant jusqu'à 1 M\$ sur leur stock de ginseng.

Soutien du système d'aménagement du territoire de l'Ontario

- Dans le cadre des travaux du MAAARO visant à soutenir la mise en œuvre du système d'aménagement du territoire de l'Ontario, le personnel du ministère a fourni des conseils techniques et une formation sur les politiques d'utilisation des terres agricoles au personnel municipal, aux responsables du développement économique, aux responsables de la construction, aux consultants et aux planificateurs sur les sujets suivants :
 - o Les formules de calcul des distances minimales de séparation (environ 600 clients),
 - o Le système agricole et le Portail pour le système agricole (40 municipalités),
 - o Évaluations des incidences sur l'agriculture (environ 25 municipalités).
- Bien que les chiffres ne fassent pas l'objet d'un suivi officiel, le personnel de planification du MAAARO a également interagi quotidiennement avec de nombreux clients par courriel et par téléphone, contribuant à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire dans l'ensemble de la province.
- Le personnel du MAAARO a mené des activités de sensibilisation et d'éducation à l'intention de près de 1 350 participants sur divers sujets liés à l'aménagement des terres agricoles, y compris les utilisations permises dans les zones agricoles et la protection des terres agricoles.
- Le ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) pour mettre à jour la législation et les politiques en matière d'aménagement du territoire afin de créer un nouveau document d'aménagement du territoire à l'échelle de la province, combinant la Déclaration de principes provinciale 2020 et le plan En plein essor 2020, pour faire du logement une priorité qui continue de soutenir les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire.
- Soutenir la révision des arrêtés de zonage du ministère et de l'outil d'Accélération de la construction d'infrastructures communautaires et de logements. Le système agricole soutient la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire et aide à protéger les terres agricoles dans l'ensemble de la région élargie du Golden Horseshoe.
- Le MAAARO travaille avec les municipalités pour mettre en œuvre le système agricole et a mis au point des outils pour appuyer les démarches en ce sens, notamment : une carte du territoire agricole, un portail en ligne des cartes du système agricole et des procédures de mise en œuvre.
- Pour ce qui est de la région visée par le Plan de croissance, le MAAARO a travaillé en collaboration avec le MAML pour soutenir la planification à guichet

unique et offrir des conseils techniques et des commentaires sur les plans officiels des municipalités et pour les aider à mettre en œuvre le système agricole.

- Le MAAARO a offert des conseils techniques sur le secteur agroalimentaire du point de vue de l'aménagement des terres, y compris en ce qui touche le système d'information géographique et l'aide en matière de cartographie pour les ministères partenaires.

Intendance environnementale

- Le MAAARO a continué à travailler avec le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur le suivi de son rapport de 2020 sur les rapports environnementaux et de son rapport de 2021 sur l'environnement de l'Ontario et l'application de la Charte des droits environnementaux (CDE). Le ministère a mis à jour ses modèles et sa formation en lien avec la Charte à l'intention du personnel afin d'appuyer la documentation et la production de rapports en temps opportun à propos de sa déclaration sur les valeurs environnementales. Le ministère a pris bonne note des conclusions de la vérificatrice générale et continuera de travailler sur la mise en œuvre des mesures requises.
- Le MAAARO a soutenu les démarches du secteur en investissant dans des programmes d'intendance, en appuyant la science et la mesure de la performance pour éclairer les actions du secteur et en réduisant les formalités administratives pour les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments.
- Dans le cadre du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux, plus de 279 ateliers ont été organisés dans le cadre du PAC, ce qui a permis de soutenir plus de 3 200 plans d'action vérifiés et complétés par les agriculteurs de l'Ontario.
- S'appuyant sur les plans d'action du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux, l'Ontario a investi plus de 24 millions de dollars pour aider les agriculteurs à mener à bien plus de 2 500 projets à frais partagés dans toute la province, y compris dans le bassin hydrographique du lac Érié, afin de remédier aux risques environnementaux identifiés dans le cadre du processus du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux.
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié est un engagement quinquennal de 15,6 millions de dollars des gouvernements fédéral et provinciaux, disponible dans le cadre du PAC, pour aider les agriculteurs à prendre des mesures visant à améliorer la santé des sols et la qualité de l'eau dans les bassins versants du lac Érié et du lac Sainte-Claire.
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié, administré par l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, a continué d'offrir un soutien technique à frais partagés pour une évaluation des risques propres au secteur par l'intermédiaire :
 - o du Bilan de santé de terre agricole;

- o de l'accès à une aide financière à frais partagés échelonnée sur cinq ans pour permettre aux agriculteurs de prendre des mesures destinées à réduire les risques de perte d'éléments nutritifs à la ferme.
- Depuis 2018, plus de 1 200 projets ont été approuvés dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en leadership (LEADS) et environ 12,5 M\$ en aide financière à frais partagés ont été versés par l'intermédiaire du PAC afin de soutenir la réalisation de projets ciblés d'amélioration à la ferme. Le drainage du sol est essentiel pour voir à l'efficacité et à la compétitivité du secteur agricole et des régions rurales de l'Ontario. Chaque année, le drainage fait l'objet d'investissements privés totalisant plus de 100 millions de dollars qui sont liés à quelque 100 entreprises indépendantes.
- Le ministère a continué à travailler avec des partenaires du secteur sur la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de santé des sols afin de contribuer à la croissance et à la pérennité du secteur agroalimentaire tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience au changement climatique.
 - o Le Groupe d'action pour la santé des sols, une collaboration de plus de 20 groupes de parties prenantes dont le MAAARO, se concentre sur la mise en œuvre de la stratégie.
- Le ministère poursuit son initiative de cartographie des sols qui met à jour les informations historiques sur les sols et contribue à la compréhension de l'état de santé des sols et de la manière dont les propriétés des sols peuvent éclairer la gestion et l'intendance des terres. Les nouvelles données recueillies dans le cadre du projet pilote de cartographie des sols aideront les agriculteurs à adapter leurs pratiques de gestion des sols afin d'améliorer leur santé, leur productivité et leur impact sur l'environnement.
- En 2022, le financement provincial des Grands Lacs a été confirmé pour les engagements du MAAARO en matière d'intendance dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et le Plan de protection du lac Simcoe (annuellement 1,1 million de dollars et 520 000 \$, respectivement).
- Afin de respecter les engagements de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et le Plan de protection du lac Simcoe, le personnel du MAAARO a travaillé avec des partenaires clés à l'élaboration de projets, ce qui a donné lieu à 15 nouvelles ententes conclues entre 2022 et mars 2024.
 - o Les projets appuient les interventions sur le terrain fondées sur la science et ils permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gérance agricole pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé des sols et de la résilience aux changements climatiques.
 - o Les activités comprennent la promotion, dans le secteur agricole, de la réduction de la quantité de phosphore, de la santé des sols, de la conservation de l'eau, de la résilience aux changements climatiques et de la réduction des polluants nocifs.

- On a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, lequel décrit les mesures proposées qui permettraient au Canada et à l'Ontario de respecter leurs engagements en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.
 - o Des 128 mesures figurant dans le plan d'action, 25 visent directement l'agriculture. Le MAAARO est responsable de 19 de ces mesures, et six relèvent du secteur agroalimentaire.
- Le ministère a un IRC qui lui permet de rendre compte du taux d'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement. En particulier, le pourcentage des fermes de l'Ontario qui déclarent utiliser des cultures de couverture d'hiver, selon le Recensement de l'agriculture du Canada.
 - o Sur la base des données du recensement de 2021, 27 % des agriculteurs de l'Ontario ont déclaré avoir utilisé des cultures de couverture (12 902 des 48 346 fermes de l'Ontario ayant répondu à cette question), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2016.

Protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux

- Le MAAARO s'appuie sur ses solides fondations en matière de protection de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux et de l'environnement, grâce à un projet pluriannuel de modernisation de la conformité, afin de maintenir la confiance du public dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, en contribuant à la croissance et à la prospérité des entreprises, tout en protégeant l'intérêt public.
- Le MAAARO collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour élaborer des projets pilotes de commerce interprovincial qui explorent les possibilités d'accroître la capacité de production alimentaire de l'Ontario, de réduire les obstacles au commerce interprovincial de la viande, de stimuler la compétitivité du secteur agroalimentaire et de faire progresser l'adoption par le secteur de systèmes efficaces de protection de la salubrité des aliments.
- Le MAAARO travaille sur une stratégie qui vise à soutenir la durabilité à long terme de l'industrie dans son ensemble en attirant et en retenant les talents dans la main-d'œuvre agroalimentaire.
- Inspections de la salubrité alimentaire en 2022-2023 incluses (données à jour au 10 mars 2023) :
 - o 116 abattoirs d'une licence provinciale. Les inspecteurs sont présents dans les abattoirs titulaires d'une licence provinciale chaque fois que des opérations d'abattage ont lieu, afin de garantir le respect des exigences réglementaires en matière de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux. Huit nouvelles usines d'abattage ont été autorisées en 2022-2023.
 - o 357 établissements de transformation de la viande autonomes titulaires d'une licence provinciale. Des inspections et des échantillonnages complets sont effectués sur la base d'une approche fondée sur les risques afin de garantir le respect des exigences en matière de sécurité

alimentaire. Dix-neuf nouvelles usines de transformation du poisson ont été autorisées en 2022-2023.

- o Cinquante-sept laiteries titulaires d'une licence provinciale. Les inspecteurs réalisent des inspections annuelles exhaustives ainsi que des tests sur des échantillons de produits finis et des essais environnementaux pour assurer le respect des normes; Huit nouvelles usines laitières ont été autorisées en 2022-2023 et 15 autres sont en cours de procédure de demande auprès du ministère.
- o Vingt-neuf usines de transformation du poisson titulaires d'une licence provinciale. Des inspecteurs sont présents pour s'assurer que les exigences en matière de sécurité alimentaire sont respectées. Deux nouvelles usines de transformation du poisson ont été autorisées en 2022 – 2023.
- o Plus de 204 opérations de production de lait de chèvre à la ferme. Les producteurs ont fait l'objet d'une inspection annuelle ainsi que d'inspections continues et de suivi afin de garantir le respect des dispositions de la *Loi sur le lait*.
- o En plus d'offrir des services d'inspection, le ministère a prélevé des échantillons conformément aux règlements et programmes de surveillance relatifs aux aliments d'origine végétale, lesquels prévoient la collecte d'échantillons, des inspections réglementaires et l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques que présentent les produits agricoles, le miel et les produits de l'érable produits et distribués en Ontario.
 - En 2022-2023, le MAAARO a réalisé jusqu'à ce jour 236 inspections relatives aux aliments d'origine végétale et a prélevé 1 288 échantillons aux fins d'analyse des produits agricoles, du miel et des produits de l'érable produits et distribués en Ontario. En cas de résultat insatisfaisant à un test de salubrité des aliments, des mesures immédiates sont prises pour s'assurer que les consommateurs sont protégés et que les problèmes sont réglés et ne se reproduiront pas.
- Le Programme d'inspection des viandes du MAAARO :
 - o explore un accord de partage des ressources à long terme avec l'ACIA afin de garantir que les inspections réglementées puissent continuer à être assurées en cas de besoins importants ou de situations d'urgence;
 - o a continué de travailler avec les exploitants pour améliorer l'abattage hygiénique et réduire les concentrations d'agents pathogènes sur les carcasses de bœuf et de veau. De nouveaux programmes d'échantillonnage ont été mis en œuvre pour aider les exploitants à surveiller le niveau des agents pathogènes.
- Les abeilles mellifères d'élevage jouent un rôle crucial dans l'agriculture en Ontario en pollinisant les cultures. Le MAAARO travaille en collaboration avec les apiculteurs pour voir à la viabilité du secteur apicole au moyen d'activités de formation et de liaison, d'un programme d'inspection et de la surveillance des agents pathogènes et des ravageurs.

- o Dans le cadre du PAC, plus de 1,85 M\$ ont été alloués depuis 2019, dans deux volets distincts, pour appuyer et renforcer la santé des abeilles mellifères d'élevage ainsi que le secteur de l'apiculture de l'Ontario.
- o Plus de 550 000 \$ ont été investis lors de la première phase et plus de 1 300 000 dollars ont été engagés dans des projets lors de la deuxième phase.

Santé des végétaux

- La santé des végétaux est un enjeu complexe qui nécessite que le ministère travaille en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire en vue de la prévention, de la surveillance et de l'atténuation des menaces que présentent les phytoravageurs. Dans le cadre de cette collaboration, l'accent a été mis sur la biosûreté, la gestion des urgences et la surveillance. Le ministère a donc entrepris les activités suivantes :
 - o surveillance et contrôle des phytoravageurs ayant des conséquences néfastes sur le plan économique et sur la santé des végétaux, par exemple : la chrysomèle des racines du maïs, la vomitoxine, la lucilie bouchère, l'anthracnose et le néopestalotiopsis.
 - o investissements dans des technologies de l'information et des outils numériques qui normalisent la collecte de données et la production de rapports pour veiller à ce que les producteurs aient accès à de l'information en temps opportun afin de gérer les menaces pendant la saison de croissance;
 - o collaboration avec l'industrie et les chercheurs pour élaborer et communiquer des stratégies intégrées de gestion des ravageurs afin de lutter contre les menaces nouvelles émergentes et endémiques à la santé des végétaux,
 - o collaboration avec l'industrie et d'autres gouvernements pour l'élaboration de plans de réponse aux menaces nouvelles et émergentes pour la santé des plantes (par exemple, la mouche lanterne tachetée).
 - o amélioration de l'état de préparation du secteur, de sa coordination et de sa capacité de répondre aux urgences relatives à la santé des végétaux par le truchement du PAC, lequel appuie les projets et les nouvelles technologies visant à prévenir et à atténuer l'incidence des phytoravageurs.

Collectivités rurales fortes

- Le Programme de développement économique des collectivités rurales offre une aide financière à frais partagés aux collectivités rurales, aux communautés et organisations autochtones, aux régions et aux organisations sans but lucratif. L'exercice 2022-2023 a donné lieu à 21 projets approuvés avec un engagement total de plus de 2 millions de dollars.
- En partenariat avec la Rural Ontario Municipal Association (ROMA), le MAAARO a offert une formation sur le développement économique à plus de 450 conseillers municipaux et bénévoles en développement économique

en 2022 et 2023 dans les collectivités rurales et de petite taille de l'Ontario dans le cadre d'une série de sommets.

Administration du ministère

- La Stratégie en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information du MAAARO, MAAARO numérique 2.0, a fait preuve d'un plus grand engagement pour faire progresser la gestion des données du ministère. Le MAAARO s'efforce de donner suite aux recommandations de l'audit interne afin d'améliorer la gestion, l'utilisation et le partage des données au sein du ministère.
- Conformément à la recommandation formulée dans le cadre de l'Initiative de modernisation des organismes (IMO), la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario a procédé à un examen de sa gouvernance en tant qu'agence du ministère ne relevant pas du conseil d'administration, de son champ d'action par rapport à ses pouvoirs législatifs, de son efficacité opérationnelle et des mesures de performance correspondantes. Les recommandations de cet examen sont en cours d'examen et leur mise en œuvre est prévue au cours de l'exercice financier à venir.

Politique stratégique

- Le ministère a collaboré avec des partenaires FPT pour élaborer le PAC durable, qui fournira des aides essentielles au secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2023-2028.
- Lors de la réunion FPT des ministres de l'Agriculture de juillet 2022, les ministres ont négocié une augmentation de 25 % du nouveau financement des initiatives stratégiques par rapport à l'actuel Partenariat agricole canadien (PAC), passant de 417 millions de dollars à 569 millions de dollars pour la durée du cadre. L'accord prévoit également le lancement du nouveau Programme des paysages agricoles résilients (PPAR), une initiative de financement visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à mieux prendre en compte les résultats en matière de durabilité. Le ministère a collaboré avec des partenaires FPT pour finaliser et signer l'Accord-cadre multilatéral (ACM) sur le PAC durable et l'Accord bilatéral Canada-Ontario, qui assureront la continuité des programmes pour le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario à l'expiration du PAC, le 31 mars 2023.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations — COVID-19	29,5
Autres — Fonctionnement	839,2
Autres — Immobilisations	5,5
Effectif** (en date du 31 mars 2023)	848,2

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Procureur général

This document is also available in English.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Procureur général

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	5
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Programmes du ministère	5
Plan stratégique 2023-2024	11
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2023-2024 (M\$)	13
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	14
DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	16
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL	17
 ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023	 21
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2022-2023	28

Partie I : Plan publié 2023-2024

Ministère du Procureur général

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général s'efforce d'offrir un système de justice accessible, réactif et résilient qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

Dans cette optique, le ministère s'emploie à transformer le système de justice en accordant la priorité aux services de première ligne essentiels et en offrant davantage de services à distance et en ligne afin que les personnes vulnérables et leurs familles obtiennent l'aide dont elles ont besoin à l'endroit et au moment voulus.

Programmes du ministère

Le **programme d'administration du ministère** assure l'administration générale du ministère, y compris la prestation de services de soutien à la direction et de soutien opérationnel. Ce poste englobe les bureaux du procureur général, de l'adjoint parlementaire et du sous-procureur général, la Division de la gestion des services ministériels et la Direction des communications.

Le **programme des poursuites contre les criminels** est responsable des poursuites relatives à toutes les infractions criminelles en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales et provinciales de manière à inspirer la confiance du public et à faire respecter la primauté du droit. Ce service essentiel comprend la représentation de la Couronne dans toutes les affaires criminelles, y compris les poursuites devant tous les paliers de tribunaux de la province, la représentation de la Couronne dans les causes criminelles portées en appel, l'intervention dans les appels comportant des questions d'ordre criminel et la prestation de conseils juridiques auprès du procureur général et du sous-procureur général dans toutes les affaires relevant du droit criminel et la prestation de conseils protégés par le secret professionnel auprès de services policiers, sur demande. Pour qu'une société soit juste, équitable et civile, il est essentiel que les crimes fassent l'objet de poursuites par un service indépendant; c'est la Division du droit criminel qui est chargée d'appliquer ce principe fondamental en Ontario.

Le **programme des politiques, des programmes de justice et du programme relatif aux organismes** regroupe la Division des politiques et la Division de la justice pour les Autochtones.

La Division des politiques est responsable de l'élaboration de lois, de règlements et de politiques en réponse à des questions diverses dans des domaines comme le droit civil, le droit de la famille, les droits de la personne, le droit administratif et le droit commercial, ainsi que de la réglementation des secteurs des alcools, des jeux, des courses de chevaux et de la vente au détail de cannabis. La Division est également responsable de la surveillance des politiques et de l'établissement de partenariats liés

aux organismes de réglementation, aux organismes opérationnels, aux tribunaux décisionnels et aux programmes du ministère. De plus, la Division administre les nominations ministérielles à l'ensemble des organismes et tribunaux décisionnels, gère le programme des notaires et des commissaires qui assure la prestation de services directs aux candidats aux postes de notaire non juriste ou parajuriste et de commissaire, et fournit du soutien administratif à deux comités consultatifs sur les nominations à la magistrature qui recommandent au procureur général des nominations pour les juges et juges de paix en Ontario.

La Division de la justice pour les Autochtones (DJA) offre des conseils en matière de droit et en matière de politiques et de programmes de justice au procureur général, en plus de diriger et de superviser l'élaboration de nouveaux programmes et services qui visent à aider les Autochtones qui ont affaire au système de justice. Le mandat de la Division consiste à resserrer les liens entre le ministère et les communautés autochtones de l'Ontario. La Division est le principal point de contact du ministère avec les dirigeants autochtones, les ministères partenaires et les intervenants concernant des questions de justice qui touchent les Autochtones. De plus, elle travaille à construire de nouvelles relations collaboratives, respectueuses et constructives entre le ministère et les Autochtones.

Le **programme des services juridiques** englobe la Division du droit civil et le Bureau des conseillers législatifs.

La Division du droit civil fournit au procureur général, au sous-procureur général, à tous les ministères et à de nombreux organismes de la fonction publique de l'Ontario des services juridiques dans toutes les affaires de droit civil. La Division appuie le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne : assurer le déroulement des litiges pour et contre la Couronne, veiller au respect de la primauté du droit et à la conformité juridique et constitutionnelle des décisions du Conseil, et prodiguer des conseils sur les questions de droit liées aux activités et aux priorités du gouvernement.

Le Bureau des conseillers législatifs est chargé des services de rédaction législative en français et en anglais, y compris de la préparation des projets de loi pour le gouvernement et les députés à l'Assemblée législative et de la rédaction des règlements. Le Bureau fournit également des services connexes de conseil juridique, de révision et de publication, notamment l'apport de contenu pour le site Web Lois-en-ligne.

Le **programme des services aux tribunaux** est chargé de l'administration et du fonctionnement des tribunaux criminels, civils et de la famille ainsi que de la Cour des petites créances de l'Ontario. Ces services sont répartis en trois grands volets : Administration des tribunaux, Services judiciaires et Construction de tribunaux. Les volets Administration des tribunaux et Services judiciaires, qui fournissent un soutien opérationnel aux activités judiciaires, de salle d'audience et d'administration des tribunaux, sont divisés en trois secteurs de programme : Services à la clientèle et aux

tribunaux, Services de soutien du programme et Services judiciaires. Le volet Construction de tribunaux, lequel est exécuté par la Division de la gestion des services ministériels (Direction de la gestion des installations), finance l'aménagement de nouveaux palais de justice et les rénovations de grande envergure dans les tribunaux existants, ce qui contribue à un système de justice moderne, sûr et accessible.

Le **programme des services aux victimes et aux personnes vulnérables** offre des services essentiels aux victimes d'actes criminels et à leurs familles, aux enfants et aux personnes vulnérables. L'unité Services aux victimes – Ontario propose aux victimes d'actes criminels et aux membres de leurs familles un vaste éventail de services d'aide, directement ou par l'intermédiaire d'organismes communautaires financés par le ministère. Le Bureau du tuteur et curateur public fournit aux adultes mentalement incapables des services de tutelle relative aux personnes et aux biens, et le Bureau de l'avocat des enfants protège les droits personnels et réels des enfants devant les tribunaux. L'Office des affaires des victimes d'actes criminels, un organisme consultatif du ministère du Procureur général de l'Ontario établi en vertu de la loi, relève également de ce programme.

Le **crédit d'impôt pour contributions politiques** est un crédit pour les contributions versées à un parti de l'Ontario, à une association de circonscription ou à un candidat inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections de l'Ontario*.

La **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** est chargée de réglementer les secteurs et les industries des alcools, des jeux et des courses de chevaux ainsi que la vente au détail du cannabis dans la province en respectant les principes d'honnêteté et d'intégrité et en veillant à l'intérêt public.

Indicateurs de rendement

Le ministère mène un processus pluriannuel d'examen et d'actualisation de ses indicateurs de rendement (IR) pour que ceux-ci traduisent adéquatement ses grandes priorités, soient conformes aux résultats attendus et soient assortis de valeurs et de justifications cibles appropriées.

Ce processus permettra au ministère d'améliorer ses rapports sur les IR en révisant et en renforçant au besoin les justifications cibles et les calculs statistiques liés aux IR, et en veillant à une forte correspondance entre les cibles et les valeurs de référence. Le ministère pourra donc mieux surveiller ses champs d'action prioritaires, améliorer la prestation des services au public, optimiser la prise de décisions et évaluer les retombées de ses investissements.

Le ministère a atteint ou dépassé les cibles associées à huit IR sur seize. Les cibles de trois autres IR ne sont pas encore fixées, mais les valeurs pour chacun de ces IR sont au-dessus des valeurs de référence. Un nouvel IR a été ajouté pour 2023-2024. Enfin, les cibles ne sont pas atteintes pour les quatre IR restants, lesquels concernent la

réduction du fardeau réglementaire, l'administration des pénalités et des amendes, et le nombre de crimes violents.

Pour ce qui est des cibles atteintes ou dépassées, le ministère a réalisé des progrès relativement à divers IR, y compris en ce qui concerne les dossiers réglés par d'autres méthodes, l'efficacité administrative, l'ajout de technologie vidéo aux salles d'audience, l'augmentation du nombre de transactions en ligne et la satisfaction à l'égard des services numériques.

Le ministère poursuivra ses efforts d'amélioration et d'adéquation de ses IR avec les priorités stratégiques et les objectifs à long terme.

Le tableau suivant présente les données sur les IR du ministère des deux dernières années :

Résultat attendu / Objectif	IR	Exercice et valeur	Exercice et valeur
IR orientés par le gouvernement			
Fournir à la population et aux entreprises de l'Ontario des solutions numériques de première qualité, sécuritaires et axées sur l'utilisateur	Pourcentage des transactions admissibles effectuées électroniquement par les clients	31-03-2021 87,6 %	31-03-2022 76,0 %
Fournir à la population et aux entreprises de l'Ontario des solutions numériques de première qualité, sécuritaires et axées sur l'utilisateur	Pourcentage de clients satisfaits des services reçus	31-03-2021 79,7 %	31-03-2022 92,5 %
Réduire le fardeau réglementaire	Nombre d'exigences des lois, règlements, politiques et formulaires du ministère qui touchent les entreprises	31-03-2021 16 790	31-03-2022 16 781
Accroître l'efficience administrative	Nombre de documents déposés et soumis en ligne	31-03-2021 538 197	31-03-2022 1 256 137
Accroître le soutien aux victimes d'actes criminels	Pourcentage de victimes qui se sont senties soutenues grâce aux services reçus	31-03-2021 98,2 %	31-03-2022 97,5 %
Donner accès à des services et mesures de soutien en santé mentale	Nombre de services qui offrent des mesures de soutien en santé mentale à la population ontarienne	31-03-2021 14	31-03-2022 14
Accroître l'accès aux services en ligne et numériques	Pourcentage d'augmentation du nombre de transactions de services en ligne	31-03-2021 135 039	31-03-2022 210 657 Aug. de 56,0 %
Améliorer l'administration des pénalités et des amendes	Nombre de transactions de paiement au comptoir enregistrées pour le paiement d'amendes en vertu du <i>Code criminel</i>	31-03-2021 20 237	31-03-2022 14 390

Optimiser les palais de justice	Nombre de salles d'audience équipées de la technologie vidéo	Données non disponibles	31-03-2022 257
Réduire les crimes violents	Nombre de crimes violents par 100 000 personnes	31-12-2020 899	31-12-2021 948
Réduire les crimes violents	Gravité des crimes mesurée à l'aide de l'Indice de gravité de la criminalité	31-12-2020 69,5	31-12-2021 72,15
Améliorer les infrastructures publiques	Indice de l'état des installations pour la composante locative des emplacements évalués dans le cadre du Programme de gestion des biens locatifs (PGBL)	31-03-2024 (projection) 57,3 %	31-03-2025 (projection) 58,0 %
Avoir la capacité, comme province, d'intervenir en cas d'urgence et d'assurer la prestation des services essentiels	Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	31-03-2021 100,0 %	31-03-2022 100,0 %
Concourir à la capacité du gouvernement à s'acquitter de son obligation légale d'offrir des services en français	Pourcentage de postes désignés bilingues occupés par des titulaires ayant le niveau approprié de maîtrise du français	31-03-2022 (nouveau en 2022) 64,0 %	S. O.
IR déterminés par le ministère			
Système de justice moderne, efficient, efficace, durable et axé sur les personnes	Pourcentage de normes de service au public concernant la prestation de services en temps opportun qui sont respectées	31-03-2021 85,0 %	31-03-2022 77,2 %
Accès équitable au système de justice et aux mesures de soutien	Pourcentage de dossiers admissibles réglés par d'autres méthodes	31-03-2021 33, 8 %	31-03-2022 42,0 %

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère du Procureur général cherche continuellement à optimiser le déploiement de ses ressources et à améliorer, moderniser et transformer ses processus pour assurer la prestation de ses services.

En 2023-2024, le ministère poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie d'accélération pour la justice et de la stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles. La Stratégie d'accélération pour la justice vise à réaliser, sur plusieurs années, la plus importante transformation des services de justice dans l'histoire de la province afin de mieux répondre aux besoins changeants de la population ontarienne. La stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles permettra de réduire le nombre de dossiers devant les tribunaux ou d'en accélérer le traitement, sans compromettre la sécurité des Ontariennes et Ontariens.

La transformation des systèmes désuets s'incarne par la mise en œuvre de pratiques allégées pour, d'une part, revoir l'ensemble des processus et, d'autre part, instaurer un système de gestion des cas numérique de bout en bout. S'ajouteront des investissements orientés vers un système de justice durable afin de disposer d'une main-d'œuvre moderne et souple qui pourra s'adapter au volume de cas à venir.

Le ministère gardera ses IR à l'œil pour voir à ce qu'ils reflètent ses objectifs généraux et ses priorités stratégiques.

À l'heure actuelle, le ministère a atteint ou dépassé les cibles associées à huit IR sur seize. Les cibles de trois autres IR ne sont pas encore fixées, mais les valeurs pour chacun de ces IR sont au-dessus des valeurs de référence. Un nouvel IR a été ajouté pour 2023-2024. Enfin, les cibles ne sont pas atteintes pour les quatre IR restants, lesquels concernent la réduction du fardeau réglementaire, l'administration des pénalités et des amendes, et le nombre de crimes violents. Le ministère poursuivra ses efforts pour réaliser des progrès à l'égard de ses IR en 2023-2024.

Les grandes priorités du ministère s'articulent comme suit :

Modernisation des tribunaux

L'Initiative d'optimisation relative au numérique pour les tribunaux représente le plus grand pas en avant dans l'évolution numérique de la justice au Canada, remplaçant des procédures désuètes et chronophages sur papier par une plateforme en ligne intuitive et simplifiée de gestion des dossiers, des documents et des rôles.

L'initiative d'audiences virtuelles et hybrides, en cours, bonifie la capacité des salles à tenir des audiences à distance partout dans la province. Cette initiative améliore considérablement l'accès à la justice en éliminant les obstacles liés à l'accès aux audiences, en réduisant les coûts pour les usagers et en optimisant l'affectation des ressources au sein du ministère en équipant les salles d'audience d'équipement de technologie audio et vidéo.

Le ministère s'emploiera à résoudre les problèmes grandissants et insoutenables de recrutement et de maintien en poste des préposés aux services à la clientèle et aux tribunaux afin d'assurer la continuité des activités des tribunaux, aujourd'hui comme demain. Le personnel des tribunaux est au cœur du système de justice de l'Ontario. Il est indispensable à la tenue des audiences, à la mise au rôle des causes et au dépôt des documents juridiques et, par le fait même, il a une incidence sur la vie des personnes qui doivent accéder au système de justice.

Arriéré

La pandémie de COVID-19 a entraîné un arriéré sans précédent des affaires criminelles dans les tribunaux de la province. Le ministère a pris des mesures pour remédier à la situation et assurer la protection du public en lançant la stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles. Cette stratégie a contribué à réduire le nombre de dossiers devant les tribunaux ou à en accélérer le traitement, sans compromettre la sécurité des Ontariennes et Ontariens.

Fort de ces progrès, le ministère se tournera vers une approche d'amélioration continue conformément aux pratiques allégées, et demeure résolu à rendre le système de justice de l'Ontario plus résilient et durable.

Par ailleurs, le ministère continuera de faire face aux défis propres à la reprise afin de renouveler la confiance des divers intervenants, notamment en s'efforçant de réduire l'arriéré à la Commission de la location immobilière (CLI). Enfin, le ministère dotera le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (TOAT) de ressources supplémentaires pour accélérer la résolution des différends, en vue d'augmenter l'offre de logements.

Poursuites

L'éventualité d'un arrêt des procédures dans une affaire criminelle représente le principal risque opérationnel pour le ministère. En effet, l'arrêt *Jordan* a resserré le délai acceptable pour entendre une cause, délai au-delà duquel l'accusé ne peut être poursuivi, y compris dans les affaires de meurtre et d'agression sexuelle. Empêcher un arrêt des procédures n'est pas qu'un objectif temporaire lié à la pandémie; c'est dans l'intérêt du public.

Le ministère continuera d'investir dans les services de poursuites de l'Ontario pour gérer efficacement les affaires criminelles liées aux armes à feu, aux bandes criminalisées et aux crimes violents, en vue d'intenter des poursuites dans ces affaires dont la croissance en complexité et en nombre découle en partie de la hausse marquée des investissements dans des initiatives menées par les services policiers.

Modernisation des palais de justice

L'approche de planification des immobilisations du ministère continue de s'incarner dans le « palais de justice du futur ». Dans le contexte de la Stratégie d'accélération pour la justice, le ministère mise sur la pensée créative et la technologie de pointe pour proposer des moyens polyvalents et flexibles de fournir des services de justice, de gérer la demande, et d'éviter autant que possible aux usagers d'avoir à se présenter en personne dans les palais de justice. Des initiatives de modernisation sont mises à l'essai dans la région de Halton dans le cadre du projet élargi de modernisation axée sur l'expérience utilisateur du palais de justice de Milton et du programme fonctionnel pour l'annexe projetée.

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2023-2024 (M\$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	1 902,9
Autres – Immobilisations	16,2
TOTAL	1 919,2

TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	231 324 300	2 052 200	0,9	229 272 100	241 938 200	261 373 996
Poursuites contre les criminels	350 896 400	12 479 100	3,7	338 417 300	340 932 500	311 679 256
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	511 448 800	(68 096 400)	(11,7)	579 545 200	491 423 100	578 729 363
Services juridiques	32 208 000	1 164 500	3,8	31 043 500	31 724 600	29 904 804
Services aux tribunaux	512 914 200	45 434 500	9,7	467 479 700	512 052 000	485 852 874
Victimes et personnes vulnérables	158 017 100	2 203 000	1,4	155 814 100	141 439 700	124 954 011
Crédit d'impôt pour contributions politiques	9 654 700	(6 373 300)	(39,8)	16 028 000	16 314 300	8 559 241
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	62 570 500	22 700 800	56,9	39 869 700	66 735 900	84 767 837
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 869 034 000	11 564 400	0,6	1 857 469 600	1 842 560 300	1 885 821 382
Crédits législatifs	5 369 014	1 000	0,0	5 368 014	136 260 114	57 091 653
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 874 403 014	11 565 400	0,6	1 862 837 614	1 978 820 414	1 942 913 035
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	154 525 100	(19 910 600)	(11,4)	174 435 700	169 805 000	59 160 453
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(107 100)	912 400		(1 019 500)	(707 100)	(1 452 672)
Redressement de consolidation – Collèges	-	-		-	-	(31 587)
Redressement de consolidation – Jeux en ligne Ontario	109 651 100	109 651 100		-	-	-
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	-	-		-	-	(6 319)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(235 523 500)	(18 056 200)		(217 467 300)	(237 057 000)	(286 779 565)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(1 493 290)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 902 948 614	84 162 100	4,6	1 818 786 514	1 910 861 314	1 712 310 055
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	2 000	-	-	2 000	6 800	6 800
Poursuites contre les criminels	1 000	-	-	1 000	1 416 100	1 415 972
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	3 000	-	-	3 000	102 600	102 613
Services juridiques	1 000	-	-	1 000	205 600	205 645
Services aux tribunaux	1 000	-	-	1 000	74 700	74 707
Victimes et personnes vulnérables	1 000	-	-	1 000	84 500	84 534
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	10 000	-	-	10 000	1 890 300	1 890 271
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	10 000	-	-	10 000	1 890 300	1 890 271
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	60 255 300	6 890 900	12,9	53 364 400	47 000 000	30 023 182
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services juridiques	1 000	1 000		-	-	-
Services aux tribunaux	6 279 700	(43 112 000)	(87,3)	49 391 700	42 242 700	66 825 691
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	8 202 900	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	66 538 000	(36 220 100)	(35,2)	102 758 100	97 446 600	96 848 873
Crédits législatifs	11 788 600	1 949 200	19,8	9 839 400	6 591 400	5 319 423
Total du ministère – Charges d'immobilisations	78 326 600	(34 270 900)	(30,4)	112 597 500	104 038 000	102 168 296
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	5 500 000	4 300 000	358,3	1 200 000	3 600 000	1 531 213
Redressement de consolidation – Jeux en ligne Ontario	27 500	27 500		-	-	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(67 888 500)	30 442 900		(98 331 400)	(48 760 900)	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	246 500	(67 200)	(21,4)	313 700	385 500	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	16 212 100	432 300	2,7	15 779 800	59 262 600	103 699 509
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	35 692 500	(4 101 500)	(10,3)	39 794 000	9 858 400	9 579 606
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	-	-	-	-	-	-
Services juridiques	-	(1 880 000)	(100,0)	1 880 000	-	-
Services aux tribunaux	50 793 800	(64 428 200)	(55,9)	115 222 000	124 025 900	186 022 624
Victimes et personnes vulnérables	-	-	-	-	-	-
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	2 557 200	(1 216 900)	(32,2)	3 774 100	1 227 000	2 476 997
Total à voter – Biens immobilisés	89 043 500	(71 626 600)	(44,6)	160 670 100	135 111 300	198 079 227
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation et autres redressements	6 750 000	4 250 000	170,0	2 500 000	7 250 000	5 500 956
Total du ministère – Biens immobilisés	95 793 500	(67 376 600)	(41,3)	163 170 100	142 361 300	203 580 183
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 919 160 714	84 594 400	4,6	1 834 566 314	1 970 123 914	1 816 009 564

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Prévisions* 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 849 911 201	1 816 009 564	1 834 566 314	1 919 160 714
		-2 %	1 %	5 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Les variations des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont attribuables aux approbations reçues pendant le processus de planification stratégique (PPS) de 2023-2024 ainsi qu'à leur incidence sur les exercices précédents.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE

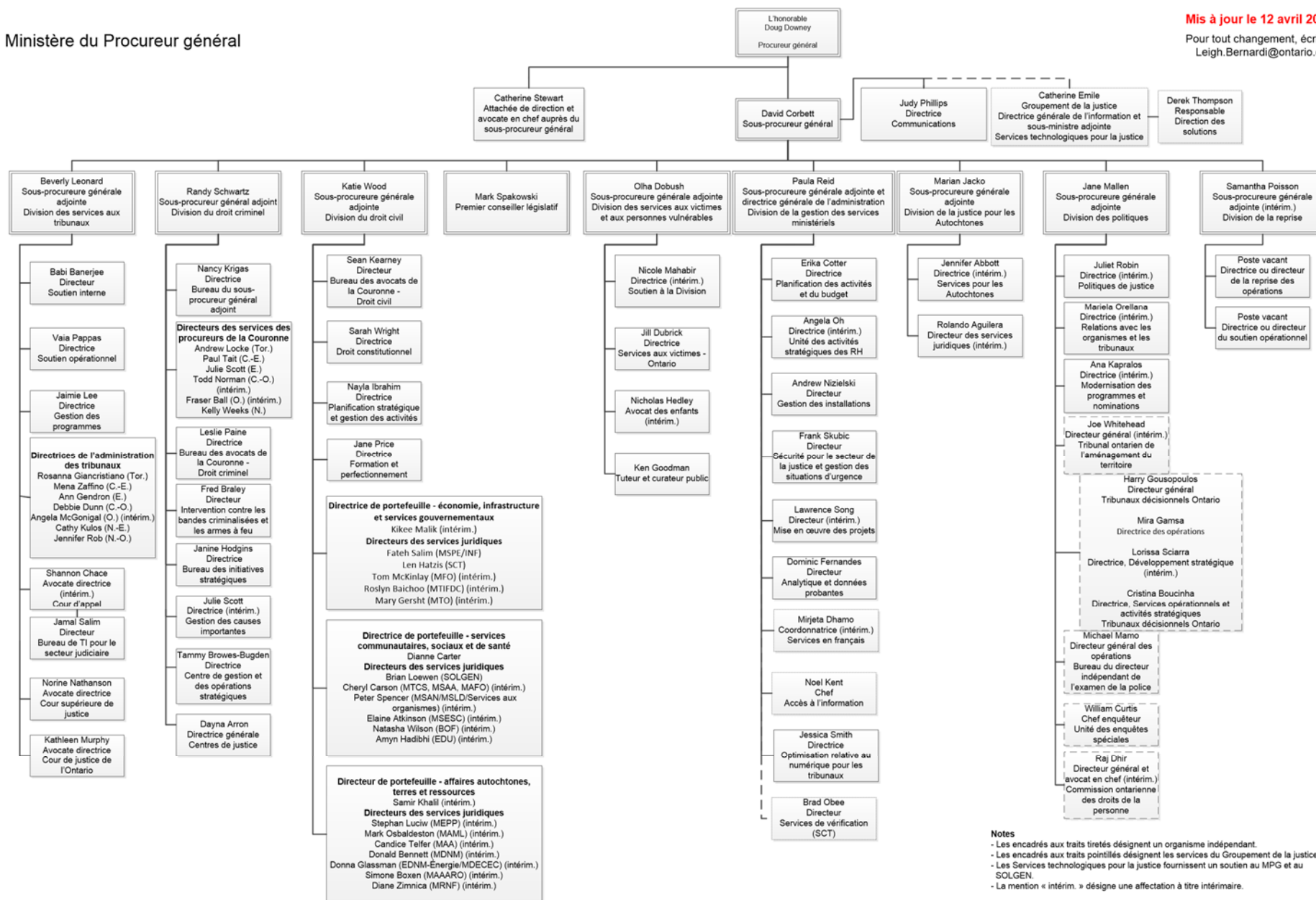
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE				
Description	Prévisions 2023-2024		Chiffres réels provisoires 2022-2023	
	Dépenses \$	Revenus \$	Dépenses \$	Revenus \$
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	62 570 500	86 244 800	66 735 900	54 798 500
Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	5 336 200	-	5 383 200	-
Aide juridique Ontario	318 516 700	50 452 500	293 704 600	61 190 400
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police	7 499 600	-	7 212 000	-
Commission ontarienne des droits de la personne	5 510 900	-	5 571 300	-
Commissions royales	1 000	-	-	-
Unité des enquêtes spéciales	10 535 300	-	11 173 700	-
Tribunaux décisionnels Ontario	82 556 800	32 759 400	90 243 200	32 144 400
Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire	19 456 600	1 051 000	12 097 000	1 051 000
Total	511 983 600	170 507 700	492 120 900	149 184 300

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère du Procureur général

Mis à jour le 12 avril 2023

Pour tout changement, écrire à
Leigh.Bernardi@ontario.ca



Notes

- Les encadrés aux traits tiretés désignent un organisme indépendant.
- Les encadrés aux traits pointillés désignent les services du Groupement de la justice.
- Les Services technologiques pour la justice fournissent un soutien au MPG et au SOLGEN.
- La mention « intérim. » désigne une affectation à titre intérimaire.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels

Code des droits de la personne

Loi de 1991 sur l'arbitrage

Loi de 1992 sur les recours collectifs

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (articles se rapportant à la Commission de la sécurité-incendie)

Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail (article ayant trait au Tribunal de l'aide sociale)

Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues

Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis

Loi de 2000 sur la responsabilité parentale

Loi de 2002 sur la prescription des actions

Loi de 2006 sur la législation

Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (articles se rapportant à la Commission de la location immobilière)

Loi de 2009 sur la présentation d'excuses

Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac

Loi de 2009 sur les enquêtes publiques

Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière

Loi de 2019 sur l'Unité des enquêtes spéciales

Loi de 2019 sur le recouvrement des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes

Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux

Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)

Loi de 2020 sur les services d'aide juridique

Loi de 2021 sur le tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Loi sur l'administration de la justice

Loi sur l'éducation (articles se rapportant au Tribunal de l'enfance en difficulté – français et anglais)

Loi sur l'exécution forcée

Loi sur l'exercice des compétences légales

Loi sur l'habeas corpus

Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière

Loi sur la mise en liberté sous caution

Loi sur la prescription des actions relatives aux biens immeubles

Loi sur la preuve

Loi sur la procédure de révision judiciaire

Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens

Loi sur le ministère des Services correctionnels (articles se rapportant à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles)

Loi sur le partage de la responsabilité

Loi sur les amendes et confiscations

Loi sur les commissaires aux affidavits

Loi sur les droits des aveugles

Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance

Loi sur les infractions provinciales

Loi sur les juges de paix

Loi sur les jurys

Loi sur les notaires

Loi sur les services policiers (articles se rapportant au Bureau du directeur

indépendant de l'examen de la police et à la Commission civile de l'Ontario sur la police)

Loi sur les témoins de la Couronne

Loi sur les tribunaux judiciaires

DROIT DE LA FAMILLE

Loi de 2017 sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse

Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (articles se rapportant à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et à la Commission de révision des placements sous garde)

Loi portant réforme du droit de l'enfance

Loi sur le droit de la famille

INTERGOUVERNEMENTAL

Loi de 1999 sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements

Loi de 1999 sur les conventions relatives à l'exécution des jugements

Loi de 2002 sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques)

Loi de 2017 sur la Convention sur les accords d'élection de for internationaux

Loi de 2017 sur la Convention sur les communications électroniques internationales

Loi de 2017 sur la reconnaissance internationale des fiducies

Loi sur l'exécution réciproque de jugements

Loi sur l'exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni)

Loi sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière

Loi sur les assignations interprovinciales

LOIS SUR LES BIENS

Loi de 2015 sur les biens en déshérence

Loi sur l'entrée sans autorisation

Loi sur l'expropriation

Loi sur la capitalisation

Loi sur la propriété et les droits civils

Loi sur la responsabilité des occupants

Loi sur le partage des biens-fonds

Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens

Loi sur les biens immeubles des étrangers

Loi sur les biens-fonds des organisations religieuses

Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers

Loi sur les formules abrégées de baux

Loi sur les hypothèques

Loi sur les maisons de jeu et de débauche

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE

Loi de 1992 sur la réglementation des jeux

Loi de 2000 sur le commerce électronique

Loi de 2010 sur la médiation commerciale

Loi de 2010 sur le désintéressement des créanciers

Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux

Loi de 2017 sur l'arbitrage commercial international

Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis

Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis

Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools
Loi modifiant le droit commercial
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance
Loi sur la conservation des documents commerciaux
Loi sur la construction
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur la vente d'objets
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les conventions de vente internationale
Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur les salaires

RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS

Loi de 2004 sur l'expertise comptable
Loi de 2017 sur les comptables professionnels agréés de l'Ontario
Loi sur le Barreau
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les architectes
Loi sur les ingénieurs
Loi sur les procureurs

OBLIGATIONS ET IMMUNITÉ DE LA COURONNE

Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant
Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario
Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public
Loi sur l'ombudsman

Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne

SUCCESSIONS

Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui
Loi de 2002 sur les déclarations de décès
Loi portant réforme du droit des successions
Loi sur l'administration des successions
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur le tuteur et curateur public
Loi sur les absents
Loi sur les dévolutions perpétuelles
Loi sur les fiduciaires
Loi sur les procurations
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les successions

AUTRES

Loi de 1993 confirmant et corrigeant les Lois refondues
Loi de 1994 sur l'intégrité des députés
Loi de 1994 sur le don d'aliments
Loi de 2000 sur l'Association ontarienne des ex-parlementaires
Loi de 2001 sur le bon samaritain
Loi de 2001 sur les recours civils
Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels
Loi de 2017 sur la Journée de sensibilisation à la traite de personnes
Loi sur l'heure légale
Loi sur la diffamation
Loi sur la liberté religieuse
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur le Conseil exécutif

Loi sur le lieutenant-gouverneur

LOIS SUR LA DÉMOCRATIE

Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral

Loi de 2015 sur la représentation électorale

Loi électorale

Loi sur l'Assemblée législative

Loi sur le financement des élections

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023

En 2022-2023, le ministère du Procureur général a poursuivi ses efforts visant à renouveler le système de justice désuet de l'Ontario, à aider les victimes et les personnes vulnérables et à établir des relations plus solides et plus collaboratives avec les intervenants du système de justice.

Poursuivant sur sa lancée, le ministère est demeuré résolu à répondre aux demandes en constante évolution envers le système de justice et à créer des solutions innovantes de prestation des services à distance, en personne et en ligne. Il a fourni des services exceptionnels au public malgré d'importantes pressions financières.

Indicateurs de rendement

En 2022-2023, le ministère a atteint ou dépassé les cibles associées à huit indicateurs de rendement (IR) sur seize. Il a eu de la difficulté à atteindre les cibles pour les quatre autres IR, lesquels concernent la réduction du fardeau réglementaire, l'administration des pénalités et des amendes et le nombre de crimes violents.

Dans le cadre du processus de planification stratégique (PPS) annuel, le ministère a fait rapport sur chacun de ses IR, indiquant avoir réalisé des progrès et a atteint ou dépassé les cibles à plusieurs chapitres :

- **Documents déposés et soumis en ligne** : Il y a eu une augmentation considérable, le nombre de documents passant de 538 197 tel que rapporté dans le cadre du PPS précédent à 1,25 million en 2023-2024. Bien que la cible de 142 484 soit largement atteinte, le ministère ne sait pas si l'ampleur de ce phénomène se maintiendra après la relance post-COVID-19.
- **Pourcentage de victimes qui ont déclaré s'être senties soutenues grâce aux services reçus** : Le ministère a surpassé sa cible de 95,0 %, un pourcentage de 97,5 % de victimes se sentant soutenues.
- **Conformité avec les exigences du Programme de gestion des situations d'urgence** : Le ministère atteint de nouveau cette cible, son taux de conformité étant de 100 %.
- **Indice de l'état des installations pour la composante locative des emplacements évalués dans le cadre du Programme de gestion des biens locatifs (PGBL)** : C'est la première fois que cet IR comprend tous les emplacements du PGBL évalués par le ministère. Auparavant, seuls les tribunaux du gouvernement étaient visés. Le ministère observera les tendances dans les prochains cycles.
- **Pourcentage des transactions admissibles effectuées électroniquement par les clients** : Le ministère a dépassé sa cible de 55,0 %, avec 76,0 % de

transactions admissibles effectuées électroniquement par les clients. Pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a fait d'importants progrès en permettant les transactions électroniques dans divers secteurs d'activité.

- **Pourcentage de clients satisfaits des services reçus** : Le ministère a dépassé sa cible de 85,0 %, atteignant un taux de satisfaction de 92,5 %. Pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a maintenu de bons taux de satisfaction de la clientèle, ce que cet indicateur démontre.
- **Nombre de services qui offrent des mesures de soutien en santé mentale à la population ontarienne** : Le ministère a atteint sa cible consistant à donner accès à des services et à des mesures de soutien en santé mentale en offrant 14 programmes.
- **Pourcentage d'augmentation du nombre de transactions de services en ligne** : En 2020-2021, un nombre de référence de 135 039 transactions en ligne a été établi. Le ministère a ciblé une augmentation annuelle de 5,0 %. En 2021-2022, 210 650 transactions en ligne ont été effectuées. Cette augmentation reflète le lancement du nouveau marché des jeux sur Internet.

Le ministère a aussi mené un exercice lui permettant de tirer des leçons (pour cerner les bons coups comme les mauvais) afin de servir au mieux la population ontarienne grâce à des investissements responsables et à un processus décisionnel fondé sur des données probantes.

Stratégie d'accélération pour la justice

En 2022-2023, le ministère a poursuivi la plus grande transformation du secteur de la justice de l'histoire de l'Ontario, laquelle vise à augmenter le nombre de services à la population offerts en ligne et près du lieu de résidence, comme le dépôt électronique et certaines audiences.

À l'été 2022, le ministère a lancé un nouveau système de notification qui envoie automatiquement des messages texte et des courriels aux jurés sélectionnés et potentiels au sujet des annulations d'audience, des changements de date, d'heure et de lieu ainsi que d'autres changements importants. On a ainsi remplacé le système de courrier papier lent et désuet qui servait à transmettre de l'information essentielle aux jurés.

Le ministère a continué de travailler au projet de modernisation relatif au numérique pour les tribunaux, qui permet aux usagers des tribunaux de se renseigner sur leurs dossiers par voie numérique en tout temps et de n'importe où. Les usagers peuvent :

- soumettre et consulter des documents en ligne;
- déposer plus de 700 types de documents pour des instances civiles, familiales, de la Cour divisionnaire, de la Cour des petites créances et ayant trait aux faillites;
- accéder facilement et rapidement aux archives judiciaires;

- fixer des dates de comparution et d'audience;
- payer des frais en ligne;
- recevoir des décisions par voie électronique.

En 2022, le ministère a investi 65 millions de dollars de plus sur cinq ans pour doter les salles d'audience de la province de la technologie nécessaire pour tenir des audiences audio ou vidéo. Il continue d'augmenter l'offre d'audiences audio et vidéo dans chaque région, y compris dans les communautés rurales, nordiques et autochtones. En 2021-2022, 40 installations ont été mises en place, et 50 autres l'ont été en 2022-2023. En 2023-2024, 16 salles de plus devraient être mises en place dans le cadre de la phase 1, et 50 autres dans le cadre de la phase 2.

En outre, le ministère poursuivra la conception du « palais de justice du futur », qui prend actuellement la forme d'un projet pilote dans la région de Halton et qui offre des services en personne, des comparutions virtuelles et des options d'auto-assistance.

En octobre 2022, le ministère a investi 2,1 millions de dollars pour l'installation d'équipement fiable d'accès à Internet par satellite haute vitesse et de vidéoconférence pour la tenue d'audiences virtuelles dans 29 communautés. Cet investissement durable aidera à éliminer les obstacles de longue date et contribuera à un système juridique moderne et accessible qui répond aux besoins des Premières Nations et des communautés nordiques.

Le ministère a aussi travaillé sur la technologie destinée à la mise en œuvre du portail Tribunaux décisionnels Ontario, un nouveau système de gestion des cas qui simplifiera le processus de règlement des différends en permettant le dépôt et le traitement de demandes et la fixation de dates en ligne. Ce nouveau système devrait aider à régler l'arriéré des tribunaux constituant Tribunaux décisionnels Ontario, dont la Commission de la location immobilière et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. La Commission de la location immobilière a été le premier tribunal à mettre en œuvre le portail.

Arriéré des causes criminelles devant les tribunaux

Le ministère a continué de s'efforcer à réduire l'arriéré des affaires criminelles causé par la pandémie de COVID-19 grâce à la stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles, lancée en octobre 2021. Cet investissement gouvernemental de 72 millions de dollars sur deux ans a permis l'embauche de nouveaux procureurs de la Couronne pour réduire les risques de suspension des affaires graves ou de retard dans leur traitement, l'embauche de personnel supplémentaire pour améliorer les services aux tribunaux et les services aux victimes et aux témoins, et l'octroi d'un financement accru aux services d'aide juridique. Le gouvernement augmente aussi la capacité d'instruction du système de justice jusqu'à ce que le nombre de causes revienne aux niveaux observés avant la pandémie en réduisant le nombre d'affaires à saisir par le système

de justice pénale, en tentant d'accélérer le règlement des causes dont est déjà saisi le système, et en mettant à jour divers processus pour raccourcir le délai avant un procès.

Si la majorité des initiatives de cette stratégie étaient déjà mises en œuvre en mars 2022, les autres l'ont été en 2022-2023, et le ministère continue de constater les retombées de cet investissement d'envergure. Par exemple, la directive à jour sur la relance post-COVID-19 aide à concentrer les ressources de la poursuite là où elles sont les plus utiles, c'est-à-dire sur l'instruction d'affaires graves comme des cas de meurtre, d'agression sexuelle et d'infraction liée aux armes à feu.

En 2022, le ministère a aussi fait un vaste examen des causes accumulées et a accéléré les règlements. Des équipes virtuelles de règlement formées de poursuivants expérimentés ont été créées dans chaque région. Par conséquent, des milliers d'affaires criminelles ont été examinées, ce qui a réduit l'arriéré et libéré du temps utile dans les tribunaux.

Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario reçoit une partie importante de son financement de la part de la Fondation du droit de l'Ontario, dont le revenu provient principalement des intérêts générés par les comptes en fiducie des avocats. En 2022-2023, le gouvernement a approuvé un montant de 52 millions de dollars sous forme de financement ponctuel supplémentaire pour qu'Aide juridique Ontario puisse combler la baisse de fonds de la Fondation du droit de l'Ontario et éviter tout bris de services. Aide juridique Ontario prévoit un financement stable de la part de la Fondation du droit de l'Ontario pour les trois prochains exercices.

Centres de justice

L'Ontario a continué d'aider les centres de justice à déplacer les services de justice dans un cadre communautaire, hors des salles d'audience traditionnelles. En intervenant tôt dans le processus judiciaire, ces centres peuvent réduire les taux de récidive, limiter le temps passé en détention provisoire, briser le cycle de la criminalité et améliorer le sort des Ontariennes et Ontariens ayant des démêlés avec la justice et de grands besoins.

Le 6 février 2023, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec les dirigeants autochtones, la Cour de justice de l'Ontario et les partenaires communautaires, a ouvert le Centre de justice de Kenora. Conçu pour la communauté de Kenora et de concert avec elle, ce centre innovant tiendra les contrevenants responsables de leurs infractions tout en offrant des mesures de soutien communautaire par l'entremise de fournisseurs de services de soins de santé, d'éducation, de logement et d'autres services sociaux. Des programmes intégrés seront offerts par des équipes spécialisées

composées d'organismes autochtones et de conseillers en matière de santé mentale et de dépendances.

L'ouverture du Centre de justice de Kenora porte à quatre le nombre de centres de justice en activité en Ontario. Le premier centre de justice a ouvert ses portes à London en septembre 2020, et les centres de justice de l'est du centre-ville de Toronto et du Nord-Ouest de Toronto ont suivi en mai 2021.

Depuis son ouverture en septembre 2020, le Centre de justice de London a traité près de 1 000 causes et orienté plus de 90 % de ses clients vers des mesures de soutien en matière de santé mentale, d'éducation, d'emploi et de logement.

Au Centre de justice du Nord-Ouest de Toronto, les jeunes ont été orientés vers 40 organismes qui leur ont offert des services et des mesures de soutien.

Au Centre de justice de l'est du centre-ville de Toronto, toutes les premières comparutions sont planifiées dans la semaine suivant le contact avec les services policiers.

Dans les 12 mois suivant leur première comparution au Centre de justice de l'est du centre-ville de Toronto, les participants ont fait face à moins de nouvelles accusations criminelles que dans les 12 mois la précédant, 91,3 % de personnes démontrant une certaine abstention à l'égard des activités criminelles.

Cour de justice de l'Ontario – Toronto

Au début de 2023, Infrastructure Ontario a achevé la construction du nouveau palais de justice de 17 étages. Y seront réunis la plupart des tribunaux criminels de la Cour de justice de l'Ontario (CJO) œuvrant à Toronto.

La nouvelle Cour de justice de l'Ontario à Toronto a ouvert ses portes au début de mars 2023, et les tribunaux y emménageront graduellement. Le palais de justice dernier cri entièrement accessible réunira six tribunaux criminels de la CJO sous un même toit, y compris des tribunaux spécialisés, comme ceux qui concernent le traitement de la toxicomanie, les jeunes et la santé mentale.

Injonctions d'urgence

Pendant qu'Ottawa et Windsor étaient aux prises avec des barricades et des occupations en février 2022, les avocats du ministère ont aidé les entreprises et les municipalités touchées à réagir rapidement et de façon décisive, dans le but d'éviter de perturber davantage les activités économiques.

Entre autres, le 11 février 2022, le ministère a appuyé une demande d'injonction présentée par l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada et la Ville de Windsor pour empêcher les manifestants de bloquer le pont Ambassador et de compromettre les activités quotidiennes avec les partenaires commerciaux des États-Unis. Le juge en chef de la Cour supérieure de justice a accordé l'injonction demandée.

Le 14 février 2022, le ministère a appuyé une demande similaire présentée par la Ville d'Ottawa pour prévenir les infractions à certains règlements municipaux et aider à dégager les rues de la ville, les nombreuses semaines d'occupation commençant à nuire aux entreprises et à l'économie touristique du centre-ville. La juge en chef adjointe de la Cour supérieure de justice a accordé l'injonction demandée.

Ces injonctions ont contribué à la sécurité du public et à la protection des activités économiques pendant la période de crise.

Plan d'action pour l'offre de logements

Dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements de 2022, mené par le ministère des Affaires municipales et du Logement, le gouvernement a investi plus de 19 millions de dollars sur trois ans pour aider à réduire l'arriéré de longue date et accélérer les décisions au Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (TOAT) et à la Commission de la location immobilière (CLI). Les investissements ont permis la nomination de nouveaux arbitres impartiaux au TOAT et à la CLI et l'ajout de technologie au TOAT pour régler les causes plus rapidement.

En novembre 2022, le ministère a investi 1,4 million de dollars de plus dans la CLI, lui permettant d'ajouter 35 membres à son personnel pour améliorer la fixation de dates et l'expérience client, rendre des décisions et des ordonnances plus rapidement, et aider à réduire le nombre de causes devant la Commission.

Établissement d'un marché concurrentiel et sécuritaire pour les jeux en ligne

Le 1^{er} avril 2022, Jeux en ligne Ontario a lancé un nouveau marché pour les jeux sur Internet.

À l'heure actuelle, le marché réglementé des jeux sur Internet de l'Ontario compte plus de 40 exploitants sur 70 sites Web de jeux et a remplacé le marché non réglementé, lequel a pendant longtemps offert des mesures de protection limitées aux consommateurs et été en concurrence avec les fournisseurs légitimes. Pendant la première année, le total des sommes mises s'est chiffré à 35,6 milliards de dollars et le total des recettes relatives au jeu générées était de 1,4 milliard de dollars en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario continue de faire figure de proue au Canada grâce au nouveau marché des jeux en ligne qui protège les consommateurs et établit des règles claires et uniformes pour toutes les entreprises.

Offre de services adaptés aux personnes vulnérables

En avril 2022, pour mieux coordonner la prestation de services, le ministère a transféré progressivement six programmes de services aux victimes au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, notamment des programmes d'intervention en cas de crise et de prévention de la violence. Ce transfert s'ajoutait à celui de trois autres programmes de services aux victimes en janvier 2022.

En décembre 2022, le ministère a octroyé 2,13 millions de dollars sous forme de financement ponctuel pour 2022-2023 afin de répondre aux impératifs immédiats du Programme d'intervention auprès des partenaires violents. Ce financement a permis aux fournisseurs d'offrir des séances de groupe supplémentaires pour que plus de clients aient accès en temps voulu à l'aide dont ils ont besoin, et dont les partenaires (les victimes) ont besoin.

TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	1 910,9
Autres – Immobilisations	59,3
Effectif** (au 31 mars 2023)	8 618,8

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Bureau du Conseil des ministres

ISSN 2369-1980

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Programmes du ministère	5
Plan stratégique 2023-2024	8
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	10
Données financières détaillées	12
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	12
Tableau des tendances historiques	12
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	13
ANNEXE	14
RAPPORT ANNUEL	14
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	18

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres est le ministère du premier ministre. Il offre des services d'analyse et des conseils stratégiques essentiels au premier ministre et au Conseil des ministres pour contribuer à la réalisation des priorités gouvernementales.

Le Bureau du Conseil des ministres agit en qualité d'organisme central chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités gouvernementales en élaborant et en coordonnant les politiques et les communications stratégiques. En outre, il assure et surveille l'exécution du mandat du gouvernement et dirige des initiatives de premier plan, comme les services de communication et de marketing à l'échelle organisationnelle, l'adoption de pratiques et de principes fondés sur l'approche Lean dans l'ensemble du gouvernement ainsi que la surveillance du processus de nominations. Le ministère des Affaires intergouvernementales, établi au sein du Bureau du Conseil des ministres, dirige les relations et les stratégies intergouvernementales et internationales, et veille au respect du protocole. Le ministère de la Réduction des formalités administratives, établi au sein du Bureau du Conseil des ministres, collabore avec divers partenaires dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario afin de trouver et d'instaurer des solutions porteuses en vue de réduire le fardeau administratif, de moderniser les lois, les règlements et les politiques, et de faciliter les interactions des entreprises et des particuliers avec le gouvernement. Le Bureau de la stratégie pour le numérique, établi au sein du Bureau du Conseil des ministres, dirige l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre relatif aux services de la FPO, une approche pangouvernementale visant à offrir des services intégrés et uniformes de manière conviviale et intuitive.

Priorités clés

Le Bureau du Conseil des ministres contribue aux priorités gouvernementales suivantes :

- Concourir à la mise en œuvre et à la réalisation des priorités en matière de politiques, notamment par l'offre de conseils stratégiques pour éclairer la prise de décisions en matière de politiques et de budgets.
- Diriger l'exécution des initiatives de transformation prioritaires dans l'ensemble du gouvernement.
- Administrer le processus décisionnel du Conseil des ministres et l'appareil gouvernemental.

- Collaborer avec d'autres ministères à des stratégies, politiques et programmes pour repenser les systèmes, les organismes et les services afin de simplifier les processus, d'améliorer l'efficacité et d'atteindre de meilleurs résultats.
- Assurer des communications gouvernementales modernes, coordonnées et claires qui sont bien comprises par la population de l'Ontario.
- Communiquer avec le public en temps opportun, en respectant les délais et les normes de réponse aux demandes d'accès à l'information et à la correspondance.
- Chapeauter l'instauration d'une culture organisationnelle axée sur les objectifs qui attire, développe et retient des talents qualifiés et diversifiés.
- Mener la mise en œuvre de la toute première Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence.
- Établir la stratégie des ressources humaines à l'échelle de l'organisation au moyen du Plan relatif au personnel pour favoriser le travail moderne, la croissance et le perfectionnement. Collaborer à la bonne marche des relations intergouvernementales et internationales de l'Ontario et des priorités afférentes au protocole, y compris voir aux négociations, à l'établissement des relations clés et à la participation d'autres ordres de gouvernement.
- Offrir de l'aide pour bâtir un Ontario fort, notamment en améliorant la qualité des interactions avec les entreprises, en réduisant les fardeaux administratif et réglementaire ainsi qu'en maintenant un climat d'affaires concurrentiel dans la province. La réduction des exigences de conformité réglementaire fait l'objet d'un suivi annuel.
- Diriger la stratégie pour la compétitivité de l'Ontario et la réduction des fardeaux réglementaires, et viser une réduction annuelle de 1 % des exigences de conformité pour atteindre une réduction à long terme de 25 %.

Programmes du ministère

Secrétaire du Conseil des ministres

À titre de sous-ministre du premier ministre

- Fournit au premier ministre des conseils indépendants qui portent sur les politiques et les priorités du gouvernement et supervise l'exécution du mandat du gouvernement par la fonction publique de l'Ontario.
- Recommande la nomination de sous-ministres dans le cadre des nominations par décret du premier ministre.

À titre de greffière du Conseil exécutif et secrétaire du Conseil des ministres

- Veille à ce que la fonction publique contribue efficacement aux délibérations et à la prise de décisions du Conseil exécutif et de ses comités.
- Fournit des conseils sur les dossiers propres au gouvernement et à la Couronne.
- Est responsable de la supervision de l'appareil gouvernemental, de l'aide à la prise de décisions du Bureau du Conseil des ministres et de la transmission des décisions du Conseil exécutif à la fonction publique en vue de leur mise en œuvre.

À titre de chef de la fonction publique de l'Ontario

- Dirige l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renouvellement organisationnel en vue d'accroître les gains d'efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats.
- Favorise la mise en place d'une équipe de haute direction talentueuse axée sur la diversité, l'inclusion, la collaboration et la responsabilité.
- Veille à la gestion efficace et efficiente de la fonction publique.

Politiques et mise en œuvre

La Division des politiques et de la mise en œuvre veille à ce que le gouvernement concrétise ses priorités en collaborant avec les ministères pour offrir des conseils objectifs, intégrés et stratégiques au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres ainsi qu'au Conseil des ministres et à ses comités. Elle contribue au processus décisionnel du Conseil des ministres, y compris au fonctionnement du Conseil des ministres et des comités du Conseil des ministres, à la coordination de l'élaboration d'instruments de politique et juridiques, et au suivi des étapes importantes et des risques liés aux priorités gouvernementales en matière de politiques et de mise en œuvre. La Division fournit également du soutien stratégique et opérationnel à l'appareil gouvernemental, entre autres par l'assermentation du Conseil des ministres, la tenue des élections partielles et l'entretien des relations avec la lieutenante-gouverneure. La Division aide les ministères à réaliser les priorités gouvernementales grâce à des services de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public, au renforcement des capacités d'amélioration et fondées sur l'approche Lean ainsi qu'à la mise en œuvre de projets pour s'assurer que les processus gouvernementaux amélioreront la qualité de vie de la population ontarienne.

Communications, Bureau du Conseil des ministres

L'équipe des Communications du Bureau du Conseil des ministres offre du soutien aux communications et du soutien opérationnel directs au Cabinet du premier ministre et à la secrétaire du Conseil des ministres. Elle fournit des services de marketing, de publicité, de médias sociaux, d'analyse numérique, de recherche sur l'opinion publique et d'achat d'espace dans les médias pour les programmes et les initiatives du gouvernement. Enfin, elle facilite la prise de décisions stratégiques et assure une coordination et un renforcement des

capacités à l'échelle organisationnelle pour contribuer à l'amélioration continue et à la prestation des services au sein de la communauté des communications de la fonction publique de l'Ontario.

Ministère des Affaires intergouvernementales

Le ministère des Affaires intergouvernementales offre des services d'analyse de politiques, de conseil stratégique et de soutien opérationnel concernant les relations intergouvernementales au Canada, les relations internationales et le protocole qui s'y rattache, et les institutions démocratiques du gouvernement. Il appuie le premier ministre aux réunions des premiers ministres et du Conseil de la fédération, dans les réunions et les missions internationales, ainsi qu'à l'occasion des cérémonies d'État. De plus, le ministère travaille dans l'ensemble du gouvernement à la conclusion d'ententes intergouvernementales, y compris d'ententes de financement avec le gouvernement fédéral, et à la recherche de possibilités de financement intergouvernementales qui cadrent avec les intérêts stratégiques de l'Ontario. Le ministère gère également le Programme de secours en cas de catastrophe à l'étranger de la province.

Ministère de la Réduction des formalités administratives

Le ministère de la Réduction des formalités administratives travaille à réduire le fardeau des entreprises et des particuliers afin de bâtir un Ontario plus efficient et compétitif. Aux côtés des ministères partenaires, il cible des occasions d'agir, rend possibles certaines avancées, et dirige les travaux de modernisation des lois, des règlements et des politiques afin de faciliter les interactions avec le gouvernement. Pour ce faire, le ministère consulte directement divers intervenants pour faire émerger des idées novatrices qui mèneront à une réduction marquée des formalités administratives.

Bureau de la stratégie pour le numérique

Le Bureau de la stratégie pour le numérique dirige l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre relatif aux services de la FPO, une approche pangouvernementale visant à offrir des services intégrés et uniformes aux utilisateurs. Le Bureau fournit une fonction de secrétariat au comité des sous-ministres pour la prestation des services, lequel a été créé pour assurer gouvernance et leadership dans la prestation des services à l'échelle du gouvernement et pour surveiller les initiatives de services harmonisées avec le Cadre. Le Bureau de la stratégie pour le numérique élabore également une nouvelle norme de service à l'échelle du gouvernement qui définira ce qu'est un bon service dans la FPO. Ce travail repose sur la participation pangouvernementale et la collaboration avec les ministères partenaires.

Plan stratégique 2023-2024

Le Bureau du Conseil des ministres continuera d'offrir des conseils stratégiques, des services d'analyse et du soutien opérationnel au premier ministre ainsi qu'au Conseil des ministres et à ses comités pour contribuer à la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

- Le Bureau du Conseil des ministres continuera de diriger les politiques et la mise en œuvre en veillant à ce que les ministères qui se renseignent auprès du Conseil des ministres au sujet de politiques, de lois ou d'autres priorités obtiennent du soutien et des conseils adéquats, en temps opportun, de la part de la fonction publique.
- La volonté de continuer à cibler les occasions à saisir et les problèmes s'incarnera par l'offre de services internes de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public, ce qui évite aux ministères d'avoir à embaucher beaucoup de fournisseurs, atténue les risques et conduit à de meilleurs résultats pour la population ontarienne.
- Les sciences du comportement seront mises à profit pour atteindre de meilleurs résultats par la bonification des options permettant de passer d'un service analogique à un service numérique et par l'appui à des programmes qui favorisent l'inclusion économique et sociale.
- La simplification et la rationalisation des services aux citoyens et aux entreprises se poursuivront grâce à l'intégration de pratiques et de principes fondés sur l'approche Lean et l'amélioration.
- La modernisation des communications à l'échelle gouvernementale se poursuivra grâce à une prestation de services améliorée, axée sur le soutien à la clientèle et la technologie, et grâce à un recours accru à des plateformes numériques, des outils de données et des résultats de recherche qui faciliteront l'atteinte de cibles d'efficience.
- Les communications avec le public seront améliorées grâce à des investissements et à l'atteinte de mesures de rendement liées aux normes de service.
- La capacité associée aux communications à l'échelle gouvernementale sera consolidée grâce à des stratégies de développement des talents axées sur l'apprentissage, la technologie et le rendement.
- Le peaufinage de la conception organisationnelle, des modèles de prestation axés sur la main-d'œuvre et des stratégies de gestion des dépenses se poursuivra pour éclairer les processus décisionnels et concourir à une planification budgétaire prudente.
- Une attention particulière continuera d'être accordée au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres et aux bureaux des ministres.

Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera d'offrir son appui au premier ministre, au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres, au Bureau du Conseil des ministres et à la lieutenante-gouverneure concernant les relations intergouvernementales et internationales et le protocole qui s'y rattache, la planification stratégique et la coordination des politiques.

- Les avantages fiscaux et de programme seront maximisés dans l'ensemble du gouvernement par la conclusion d'ententes intergouvernementales et les négociations continues avec les ministères partenaires.
- La contribution aux activités d'envergure, telles que les réunions et missions internationales du premier ministre et des ministres et les cérémonies d'État de la province, se poursuivra.
- L'aide humanitaire continuera d'être administrée dans le cadre du Programme de secours en cas de catastrophe à l'étranger.

Le ministère de la Réduction des formalités administratives continuera de fournir analyses et conseils stratégiques au ministre de la Réduction des formalités administratives.

- Divers travaux d'analyse d'impact viendront éclairer le processus visant à quantifier l'impact des modifications législatives et réglementaires sur les entreprises et à améliorer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.
- Les lois et les règlements obsolètes, redondants ou inefficaces seront supprimés grâce à l'élaboration de mesures de réduction des formalités administratives, tandis que les textes législatifs importants qui ont trait à la santé de la population et au respect de l'environnement seront maintenus.
- Des tables rondes favorisant une communication ouverte avec les intervenants des secteurs du commerce de détail, de la bienfaisance, de l'approvisionnement et de l'agroalimentaire permettront de dégager des propositions de réduction des formalités administratives à impact élevé.
- Dans le cadre de l'administration du Registre de la réglementation de l'Ontario, les consultations publiques sur les instruments de politique provinciaux qui touchent des entités réglementées seront bonifiées afin d'améliorer les décisions en la matière. Le suivi, l'analyse et la résolution des problèmes soulevés par les intervenants et le grand public se poursuivront.
- De l'expertise en modernisation réglementaire sera fournie pour contribuer aux efforts de collaboration à l'échelle du gouvernement dans l'exécution de projets, y compris la réalisation de l'examen réglementaire obligatoire (visant les dix dernières années) qui est énoncé dans la Directive sur l'allègement du fardeau réglementaire.
- Le travail à l'échelle du gouvernement sera facilité par le développement continu d'une plateforme numérique (ONReg) qui suit les progrès en matière de réduction des formalités administratives.
- Une formation en analyse d'impact réglementaire sera offerte aux professionnels en politiques de l'ensemble du secteur public de l'Ontario pour aider à la réduction des formalités administratives au vu des exigences de la *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*.

- Des rapports publics portant sur la réduction du fardeau qui incombe aux particuliers et aux entreprises seront produits pour favoriser la transparence quant à la façon dont le gouvernement s’y prend.

Le Bureau de la stratégie pour le numérique poursuivra l’élaboration du Cadre relatif aux services de la FPO, lequel contribuera à l’offre de services numériques intégrés et uniformes dans la poursuite de la transformation des services offerts à la population ontarienne.

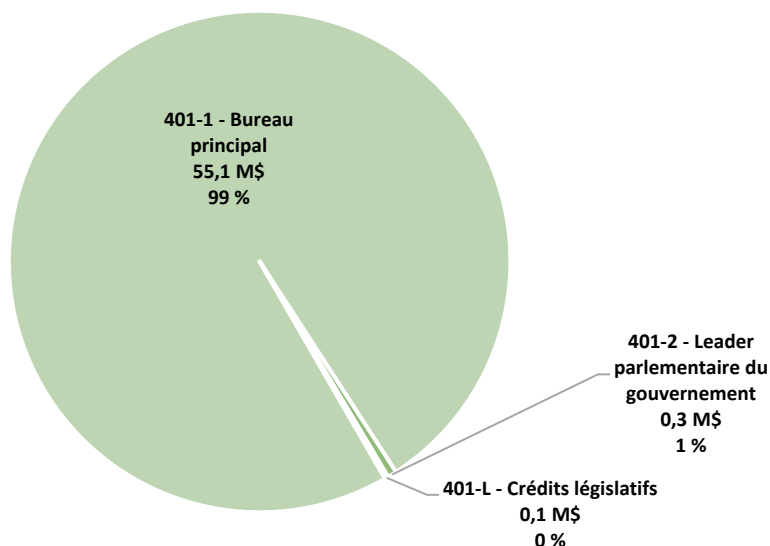
Tableau 1 : Dépenses prévues 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	55,58
Immobilisations	0,0
TOTAL	55,58

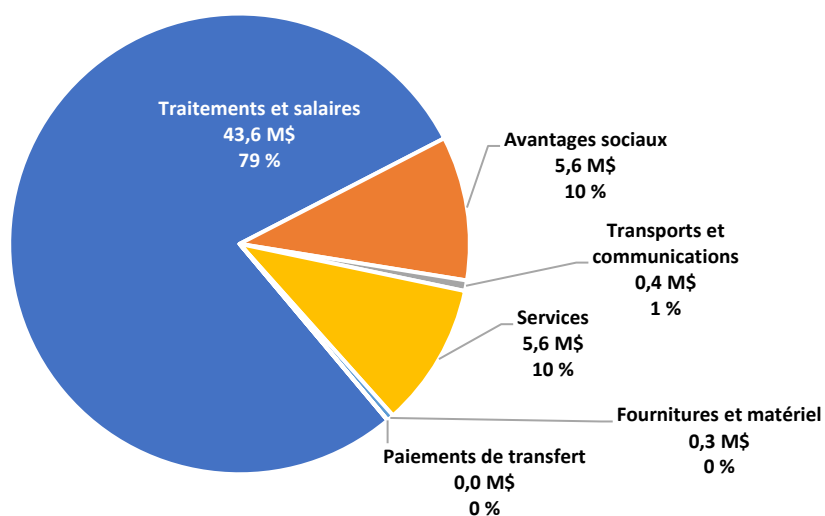
Répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres 2023-2024

Les graphiques suivants illustrent la répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres (55,6 M\$) pour 2023-2024 par crédit et par catégorie de dépenses.

Ministère – Fonctionnement par crédit (M\$)



Sommaire – Fonctionnement par catégorie de dépenses (M\$)



Données financières détaillées

Bureau du Conseil des ministres

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023		Prévisions 2022-2023*	Chiffres réels provisoires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Bureau principal	55 128 800	5 561 300	11,2	49 567 500	49 772 500	46 900 830
Leader parlementaire du gouvernement	328 000	-	-	328 000	328 000	321 664
Total à voter – Charges de fonctionnement	55 456 800	5 561 300	11,1	49 895 500	50 100 500	47 222 494
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	128 028	64 014	100,0	64 014	64 014	79 786
Total du ministère – Charges de fonctionnement	55 584 828	5 625 314	11,3	49 959 514	50 164 514	47 302 280
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	55 584 828	5 625 314	11,3	49 959 514	50 164 514	47 302 280
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Bureau du Conseil des ministres – Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	55 584 828	5 625 314	11,3	49 959 514	50 164 514	47 302 280

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	49 231 776	47 302 280	49 959 514	55 584 828
		-3,9 %	5,6 %	11,3 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Bureau du Conseil des ministres

- Offre de services de conseil stratégique, de coordination et de soutien opérationnel et administratif au Cabinet du premier ministre, au Bureau du leader parlementaire du gouvernement et à tous les bureaux des ministres afin de veiller à la mise en œuvre des priorités du gouvernement.
- Souci constant de la viabilité financière et mise en œuvre de stratégies permettant de gérer les dépenses en fonction des affectations budgétaires, tout en visant l'excellence du service et en offrant les programmes et les services sur lesquels les Ontariennes et les Ontariens comptent.
- Gestion des ressources dans le respect constant des objectifs organisationnels, ainsi que réduction du chevauchement des services et des paliers administratifs pour opérer des changements positifs dans l'ensemble de l'organisation.
- Création et direction d'une équipe de transition de la fonction publique et d'une structure de gouvernance ayant aidé à préparer la transition et ayant conseillé le gouvernement et les hauts fonctionnaires sur les activités gouvernementales avant et pendant la période électorale.
- Direction de la fonction publique de l'Ontario pendant la période électorale et suivi des activités gouvernementales, le tout en respectant les protocoles associés à la période électorale et en se préparant à aider la prochaine administration (qu'il s'agisse du même parti ou non).
- Maintien de la confiance du public dans la capacité et le devoir de la fonction publique de l'Ontario de préparer et d'assurer une transition gouvernementale harmonieuse.
- Mise en place, grâce aux leçons apprises pendant la pandémie, de structures de gouvernance, de systèmes d'analyse et de communication des données et d'une approche pangouvernementale à la gestion des situations d'urgence.

Politiques et mise en œuvre

- Prestation de conseils stratégiques objectifs et intégrés pour contribuer à la prise de décisions gouvernementales fondées sur des données probantes et à l'élaboration du programme d'action du gouvernement.
- Adoption d'une approche uniforme quant aux priorités et initiatives gouvernementales, y compris en orientant les ministères dans leur instauration et suivi des initiatives.

- Soutien au gouvernement dans la révision de ses objectifs de politique et de programme afin de réorienter les ressources et de redéfinir les priorités pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- Réorientation de ses propres processus internes de convocation des réunions du Conseil des ministres et de ses comités ainsi que de prestation de conseils au gouvernement afin d'assurer une prise de décisions rapide dans un contexte incertain.
- Maintien d'un processus décisionnel moderne au sein du Conseil des ministres en utilisant une plateforme numérique pour la distribution et la publication du matériel servant aux réunions du Conseil des ministres et de ses comités; poursuite du développement d'une application intégrée qui facilite la planification du programme grâce à la centralisation de l'information, à l'offre d'outils numériques de planification et au suivi des engagements.
- Incorporation des principes Lean dans le cycle des politiques et des programmes tout en dirigeant et en encourageant l'examen des initiatives gouvernementales en vue d'améliorer les processus.
- Soutien aux ministères par la mise en œuvre et l'évaluation de recommandations Lean en vue d'économiser jusqu'à 23 millions de dollars et de gagner 37 000 heures grâce à des services simplifiés et améliorés.
- Poursuite du déploiement de l'approche Lean grâce à des projets d'amélioration, à des initiatives de renforcement des capacités, à l'élaboration d'outils de gestion Lean et à l'élargissement des programmes de formation de la FPO. Plus de 14 000 membres du personnel ont suivi une formation depuis 2019.

Communications, Bureau du Conseil des ministres

- Réalisation de produits de communication et de marketing complexes en plusieurs étapes tout en respectant les normes prévues par la loi concernant les communications prioritaires, notamment les normes de réponse à la correspondance de la FPO dans 96 % des cas. Il s'agit là d'une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui respecte les cibles de conformité.
- Coordination et soutien de l'élaboration de plans et de documents stratégiques intégrés servant à communiquer les politiques, les programmes et les initiatives du gouvernement.
- Prestation de services de rédaction, de soutien aux événements et de création dans le cadre des annonces gouvernementales, ainsi qu'aide à la modernisation et à la coordination des communications gouvernementales.
- Amélioration de l'offre de conseils stratégiques grâce à de meilleures méthodes de gestion préventive des questions d'intérêt.
- Conclusion d'ententes centralisées de surveillance des reportages des médias, pour continuer à réduire les coûts et à accroître l'efficacité.

- Élaboration et tenue à jour de produits numériques (y compris de sites Web) et de campagnes de marketing multiplateformes pour que le gouvernement puisse bien informer la population et être en lien direct avec elle.
- Supervision, élaboration et mise en œuvre de stratégies payées inégalables de marketing multicanal et multilingue intégrant du contenu créatif et médiatique, d'une valeur de quelque 45 millions de dollars, dans le respect des priorités gouvernementales et ministérielles.
- Mise à profit de nouvelles technologies pour améliorer le rendement du capital investi dans les activités de marketing du gouvernement, renforcer les capacités organisationnelles et élargir les fonctions internes.
- Aide à la prise de décisions par la transformation des méthodes de collecte, de communication et de transmission aux ministères des données, des résultats de recherche et d'autres renseignements.
- Mise en place d'assises novatrices pour évaluer et perfectionner la main-d'œuvre de la communauté des communications de la FPO, et voir à sa force et sa santé.
- Respect scrupuleux des normes de réponse aux demandes d'accès à l'information grâce à des solutions technologiques pour simplifier les processus existants.

Ministère des Affaires intergouvernementales

- Offre de conseils stratégiques, de services d'analyse et de soutien pour promouvoir les intérêts et les objectifs de l'Ontario sur la scène nationale et internationale grâce aux relations intergouvernementales et internationales.
- Appui à la participation de l'Ontario à diverses réunions intergouvernementales en 2022-2023, dont les réunions des premiers ministres et les missions stratégiques avec des partenaires des États américains, et aux réunions avec le Conseil de la fédération, le conseil directeur, les chefs des groupes autochtones et les hauts fonctionnaires.
- Offre de conseils stratégiques sur les relations intergouvernementales et internationales en ce qui concerne les principaux accords commerciaux et autres, notamment aide à la participation du premier ministre de l'Ontario à la rencontre des premiers ministres de l'Atlantique visant à appeler le gouvernement fédéral à agir sur le plan des soins de santé.
- Liaison interministérielle dans le cadre de l'élaboration d'initiatives stratégiques gouvernementales, y compris des ententes fédérales de février 2023 sur un nouveau financement décennal en santé (17 milliards de dollars sur plus de 10 ans pour l'Ontario).
- Appui aux missions internationales de 17 ministres.
- Planification et tenue des cérémonies d'État, d'événements spéciaux et de visites de dignitaires, dont la cérémonie d'assermentation qui a eu lieu le 24 juin, la transition de la Couronne en septembre 2022, le jour du Souvenir le 11 novembre ainsi que les funérailles d'État de l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable David Onley, et de l'ancienne mairesse de Mississauga, Hazel McCallion.

- Entretien de bonnes relations avec les corps consulaires, donnant lieu à près de 200 réunions et missions internationales annuellement.

Ministère de la Réduction des formalités administratives

- Présentation de deux mesures de modernisation réglementaire découlant d'efforts de collaboration à l'échelle gouvernementale, dont la tenue de réunions avec les ministères participants pour discuter, sous tous les angles et dans une perspective globale d'inclusion, des obligations prévues par la loi.
- Direction de la publication du Rapport sur la réduction du fardeau réglementaire annuel du gouvernement. Ce document décrit les réalisations sur le plan de la réduction du fardeau accomplies de juin à mai de l'exercice précédent.
- Tenue de trois tables rondes dirigées par les adjoints parlementaires avec les acteurs du secteur de la chaîne d'approvisionnement. Ciblage de problèmes et d'occasions à saisir qui pourraient faire l'objet d'initiatives de réduction des formalités administratives.
- Lancement de tables rondes de consultation des secteurs du commerce de détail, de la bienfaisance, de l'approvisionnement et de l'agroalimentaire pour dégager des propositions de réduction des formalités administratives à impact élevé.
- Amélioration et lancement des nouveaux sondages sur la réduction des formalités administratives. Ces sondages offrent une voie de communication directe avec le gouvernement aux entreprises et aux particuliers qui souhaitent avoir leur mot à dire concernant les formalités administratives et les exigences de conformité réglementaire qui leur incombent. Le ministère a également établi une norme de service qui exige la réponse aux messages assortis d'une adresse courriel dans les 14 jours ouvrables.
- Conception et tenue à l'échelle gouvernementale de séances de formation sur l'analyse de l'impact réglementaire. Formation sur l'utilisation du Calculateur des coûts relatifs à la réglementation.
- Lancement de la plateforme ONReg pour aider les ministères à gérer les tâches liées à l'analyse de l'impact réglementaire, au suivi de la réduction des formalités administratives et à la production de rapports.
- Renouvellement du système de suivi des occasions à saisir et des problèmes concernant les formalités administratives soulignés par le public et les intervenants. À cet égard, le ministère s'est adressé à des acteurs de milieux précis qui l'ont aidé à trouver des solutions potentielles à court ou à long terme.
- Depuis juin 2018, les entreprises de l'Ontario ont économisé plus de 576 millions de dollars en coûts de conformité réglementaire annuels.

Bureau de la stratégie pour le numérique

- Lancement de l'élaboration du Cadre relatif aux services de la FPO, une approche pangouvernementale visant à faire de l'Ontario un chef de file de la prestation moderne

des services gouvernementaux grâce à une efficacité augmentée, à des données et des infrastructures numériques intégrées ainsi qu'à une expérience utilisateur et des interactions améliorées.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	50,16
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2023)	347

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Services à l'enfance et des
Services sociaux et communautaires

ISSN 2562-587X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Principales réalisations : 2022-2023	5
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	32
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	33
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit....	33
Tableau des tendances historiques	34
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	35
ORGANISATION DU MINISTÈRE.....	37
RAPPORT ANNUEL.....	40
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023.....	69

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance, conçoit et offre des programmes et des services afin d'aider les Ontariennes et Ontariens en bâtissant des collectivités prospères et résilientes.

Le ministère a pour vision un système de services sociaux centré sur la personne qui renforce les collectivités et soutient le bien-être de tous et de meilleurs résultats pour chacun.

Le ministère contribue à briser le cycle de la pauvreté et à bâtir une province où les enfants, les jeunes, les femmes et les familles se sentent en sécurité, soutenus et prêts à réussir, où les Autochtones obtiennent de meilleurs résultats sur le plan du ressourcement, de la santé et du bien-être grâce à des soutiens adaptés à la culture, et où les personnes handicapées ont des chances égales. Nous travaillons également avec les gouvernements et les secteurs pour soutenir l'autonomisation économique et sociale des femmes et lutter contre la violence sexiste.

Pour y parvenir, nous devons mettre sur pied une organisation inclusive et axée sur l'avenir qui appuie et favorise les services publics essentiels sur lesquels la population compte le plus.

Le ministère attache de l'importance à son rôle, qui consiste à aider les gens à réaliser leur plein potentiel et à bâtir un Ontario plus fort, y compris les jeunes qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice, les enfants, les jeunes et les adultes ayant des besoins particuliers, les enfants et les jeunes qui ont besoin de services de protection, les femmes et les Autochtones, les survivants et les victimes de violence et d'actes criminels, y compris les femmes et les enfants qui sont ou risquent d'être victimes de violence sexiste, comme la violence familiale et la traite des personnes.

Nous devons également aider les Ontariennes et Ontariens qui ont besoin de soutien financier ou autre, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté, les femmes qui recherchent la sécurité économique grâce à des programmes accrus de renforcement des compétences et d'autonomisation économique ou qui sont des survivantes et des victimes de la violence, et d'autres Ontariennes et Ontariens vulnérables qui bénéficient de l'égalité d'accès aux possibilités.

Le gouvernement a donné suite à son engagement de hausser de 5 pour cent les taux de soutien du revenu aux familles et aux particuliers à compter de septembre 2022 dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et d'augmenter le montant mensuel maximal du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Cette augmentation aidera les bénéficiaires du POSPH à couvrir la hausse des dépenses quotidiennes, comme l'épicerie, le loyer et d'autres biens essentiels. Les futurs taux du POSPH seront également ajustés en fonction de l'inflation. Cela signifie que les paiements du POSPH augmenteront parallèlement aux prix. Le premier ajustement aura lieu en juillet 2023.

Le gouvernement a également porté à 1 000 \$ l'exemption de revenu du POSPH, ce qui représente une augmentation de 400 % du montant qu'une personne handicapée peut gagner dans le cadre du programme sans que cela ait une incidence sur son allocation.

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires suit le plan d'ensemble du gouvernement visant à optimiser les ressources pour qu'il puisse continuer d'investir dans des programmes cruciaux.

Nous travaillons à l'élimination du chevauchement pour offrir à la population de l'Ontario des programmes et des services de valeur qui sont durables et qui fonctionnent. Nous continuerons de chercher des façons de moderniser les

services, de réduire les formalités administratives et de simplifier le processus afin de servir les Ontariennes et les Ontariens plus efficacement.

Le ministère rationalise également l'administration et simplifie les exigences en matière de rapports, de manière à aider la population de l'Ontario à trouver un emploi et à devenir plus autonome. Nous mettons à jour et normalisons les processus des paiements de transfert, harmonisons et intégrons les contrats de service, adoptons la technologie et transformons les programmes pour mieux servir les clients.

Le ministère collabore avec des partenaires provenant de nombreux secteurs pour transformer, renforcer et coordonner les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services de bien-être de l'enfance, les services aux personnes ayant des besoins particuliers et les services d'intervention précoce.

Le ministère appuie les approches élaborées par les Autochtones pour améliorer le ressourcement, la santé et le bien-être des Autochtones grâce à des mesures de soutien holistiques et adaptées à la culture pour les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain, ainsi que pour les collectivités, les familles et les particuliers.

Lorsque nous aidons les personnes vulnérables à vivre dans la dignité et à s'épanouir dans la collectivité, c'est l'ensemble de la population de l'Ontario qui en bénéficie. L'objectif du ministère est de continuer à accorder la priorité à la population dans sa prise de décisions.

Principales réalisations : 2022-2023

Le ministère a assuré un certain nombre de réalisations clés en adéquation avec les objectifs gouvernementaux de protection des personnes les plus vulnérables de l'Ontario, de modernisation de la prestation des services et de mise en place d'un

système durable de soutiens sociaux pour appuyer la reprise économique de la province.

Protection de la population

- Nous avons lancé les nouveaux services et soutiens du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA), y compris les services d'intervention d'urgence et AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes pour le POSA.
- Nous avons géré les défis liés à la COVID-19 grâce à la poursuite du soutien financier, des mesures et des mesures de protection visant à assurer la sécurité et le bien-être des particuliers et du personnel dans les lieux d'hébergement collectifs et les milieux de services communautaires.
- En 2022-2023, le gouvernement a investi 336,4 millions de dollars pour apporter une amélioration permanente de la rémunération des préposés aux services de soutien personnel et des préposés aux soins directs afin d'aider à stabiliser, à attirer et à maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour fournir un niveau élevé de soins tout au long de la pandémie de COVID-19 et pour maintenir ces mesures de soutien importantes dans les efforts de relance à long terme. Ce montant comprend un financement direct de 92 millions de dollars qui a permis d'aider les particuliers et les familles à exécuter des tâches de la vie quotidienne, à participer à des activités communautaires et à bénéficier de services de relève pour fournisseurs de soins.
- En mai 2021, nous avons publié le plan *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, que nous avons élaboré en partenariat avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et qui comprend un ensemble complet d'engagements portant sur la prévention de la violence au sein de 12 ministères partenaires.

- En novembre 2022, nous avons entériné le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, de concert avec d'autres provinces et le gouvernement fédéral, à titre d'engagement commun à travailler en collaboration pour prévenir et contrer la violence sexiste et pour soutenir les victimes et les survivants et leurs familles partout au Canada.
- Nous avons élargi l'accès à des services de diagnostic précoce pour les enfants et les jeunes qui peuvent présenter des signes de trouble du spectre de l'autisme (TSA) grâce à cinq centres de diagnostic du TSA.
- Nous avons lancé la deuxième ronde du Fonds pour l'optimisation des ressources humaines dans le cadre du POSA et approuvé 67 projets de renforcement des capacités axés en priorité sur les collectivités nordiques, rurales et éloignées, ainsi que sur les familles autochtones et francophones.
- Nous avons lancé les carrefours BonDépart, qui offrent aux familles préoccupées par le développement de leur enfant la possibilité de communiquer sans aiguillage nécessaire avec un centre de traitement pour enfants ou Surrey Place et de trouver des services dans leur collectivité le plus tôt possible.
- Nous avons annoncé un investissement de 170 millions de dollars sur trois ans à l'appui du programme À vos marques, prêts, partez. Ce nouveau programme aide les jeunes à se préparer à l'âge adulte à partir de 13 ans en acquérant les aptitudes à la vie quotidienne dont ils auront besoin une fois la prise en charge terminée. Il offre également un soutien financier jusqu'à l'âge de 23 ans et propose des bourses de soutien aux études postsecondaires et des voies d'accès à l'emploi.
- Nous avons commencé de financer l'initiative d'accès pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes afin de les aider grâce à un nouveau modèle de soins mis à l'essai à l'Hôpital McMaster pour enfants, à l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview et à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

- En mars 2022, les modifications législatives apportées à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* ont reçu la sanction royale; elles répondent aux réclamations des collectivités autochtones pour un système de bien-être de l'enfance qui reflète mieux le rôle central et unique que les Premières Nations, les Inuits et les Métis jouent dans le bien-être de leurs familles.
- En mars 2022, l'Ontario a conclu une entente de coordination tripartite avec les Nations autonomes de Wabaseemoong et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Il s'agit de la première entente de ce genre en Ontario et de la deuxième au Canada.
- Le 31 mars 2023, l'Ontario a conclu une entente de coordination tripartite avec la Première Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (Première Nation KI) et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Cette entente, la deuxième de ce genre en Ontario et la première sur le territoire visé par le Traité n° 9, appuie la mise en œuvre par KI de son propre système de droit de la famille et de prestation de services.
- Nous avons financé 27 nouveaux projets de lutte contre la traite de personnes, qui protégeront les personnes à risque contre l'exploitation.
- Nous avons financé des services de santé mentale et de mieux-être adaptés à la culture pour les jeunes Autochtones qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice, en accordant la priorité aux jeunes Autochtones qui s'identifient comme des femmes.

Modernisation du gouvernement

- Nous avons mis en œuvre la messagerie bidirectionnelle MesPrestations pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

- Nous avons augmenté l'utilisation en ligne du service MesPrestations de 275 000 utilisateurs en mars 2023, ce qui représente une augmentation de plus de 500 % depuis février 2020.
- Nous avons élargi la mise en œuvre de la Trousse de documents et formules sur la détermination de l'invalidité (TDFDI) numérique, qui offre aux professionnels de la santé une option numérique moderne pour soumettre la trousse du demandeur. Nous avons numérisé un formulaire papier de 16 pages doté d'une fonction de validation des données afin d'éviter la soumission de formulaires dans lesquels il manque des informations. Depuis le lancement du produit minimal viable (PMV) en avril 2022, le ministère reçoit les TDFDI numériques environ un mois plus tôt que les TDFDI papier.
- Nous avons recouvré 27 millions de dollars de dettes de parrainage de l'aide sociale en 2022-2023 grâce à une collaboration continue avec le ministère des Finances, ce qui a entraîné une augmentation importante du recouvrement de la dette depuis 2021-2022.
- Nous avons introduit le nouveau service centralisé d'admission à l'adoption et son site Web qui fournit des renseignements et un soutien uniformes aux parents adoptifs éventuels afin de les aider à déterminer si l'adoption publique leur convient.
- Nous avons poursuivi nos efforts visant à améliorer l'expérience client en mettant en œuvre un processus centralisé de réception des demandes pour le programme Ontario au travail à l'échelle provinciale. La centralisation du processus de réception des demandes pour les personnes qui présentent une première ou une nouvelle demande de soutien est une initiative clé dans le cadre de la vision de l'Ontario pour un système d'aide sociale renouvelé.
- En avril 2022, nous avons lancé l'option de demande en ligne pour les familles qui souhaitent s'inscrire au Programme de services particuliers à domicile et au Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave. Depuis lors, plus de 8 240 familles ont présenté une demande en

ligne, éliminant ainsi la nécessité de présenter une demande papier au ministère.

- Nous avons lancé un portail Accès aux services d'intervention en ligne. Cette initiative a vu le jour en partenariat avec le secteur des services d'intervention, y compris les personnes sourdes et aveugles et les fournisseurs de services. Elle vise à assurer un soutien équitable, responsable et durable aux personnes sourdes et aveugles, peu importe à quel âge la perte de l'ouïe ou de la vision se produit, et où qu'elles résident en Ontario.

Réforme de l'aide sociale

La vision du ministère pour la réforme de l'aide sociale est axée sur la mise en place d'un système d'aide sociale plus réceptif, efficace et centré sur la personne. Le gouvernement améliore la prestation de l'aide sociale dans la province afin que la population puisse obtenir plus rapidement le soutien dont elle a besoin. Il s'agit donc d'offrir un meilleur soutien en temps opportun aux personnes qui en ont besoin, tout en veillant à ce que les personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale aient accès à d'autres prestations et à une formation professionnelle qui favoriseront leur réussite.

En novembre 2022, le ministère a centralisé la réception des demandes pour le programme Ontario au travail à l'échelle provinciale. Ces efforts ont notamment donné lieu à une nouvelle demande numérique conviviale, dotée d'une fonction de vérification de l'identité et de signature électronique qui améliorera l'expérience client des personnes qui présentent une première ou une nouvelle demande d'aide sociale. Le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires municipaux de mise en œuvre du programme Ontario au travail et les bureaux du POSPH sur la voie à suivre pour l'aide sociale.

Le ministère travaille également avec les Premières Nations à l'élaboration d'un plan distinct pour renouveler l'aide sociale pour les collectivités des Premières Nations afin qu'elle réponde à leurs priorités et à leur situation uniques.

En 2022-2023, le ministère a réalisé ce qui suit :

- Nous avons amélioré le service à la clientèle grâce à l'élargissement de l'accès des demandeurs du programme Ontario au travail au processus centralisé de réception des demandes, un système automatisé qui vise à déterminer rapidement l'admissibilité en fonction du risque. Grâce à ce dernier élargissement, les 47 municipalités de la province ont maintenant accès à ce mode de prestation centralisé, qui a permis de traiter plus de 210 000 demandes depuis sa création en 2020.
- Nous avons réduit le temps nécessaire aux demandeurs pour recevoir une décision concernant l'admissibilité au POSPH en mettant en œuvre une nouvelle méthode simplifiée de prise de décision fondée sur les principes Lean et les leçons apprises. Cette méthode a appuyé le plan du gouvernement visant à mettre en place un système plus souple et plus efficace en reliant les personnes admissibles à des mesures de soutien dans un délai plus court.
- Nous avons poursuivi la centralisation de l'administration des prestations pour 17 bureaux locaux du POSPH, qui ont traité à ce jour plus de 126 millions de dollars en prestations à l'aide du modèle centralisé.
- Nous avons continué d'appuyer le déploiement de services d'emploi intégrés pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'initiative Renouvellement des services d'emploi (TSE) en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC).

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement s'engage à protéger les besoins des adultes les plus vulnérables de l'Ontario et à offrir un système viable qui répond à leurs besoins.

En 2022-2023, l'Ontario a investi environ 3,3 milliards de dollars dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce montant comprenait un financement consacré aux services et aux soutiens à l'autonomie.

Le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et les bureaux de santé publique pour appuyer la vaccination des particuliers, y compris les particuliers à risque élevé qui vivent dans des lieux d'hébergement collectifs offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, par le biais d'efforts de vaccination ciblés et accessibles. Cette collaboration a notamment accordé la priorité à l'administration de doses de rappel dans les lieux d'hébergement collectifs offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services d'intervention.

Le ministère a également continué d'appuyer l'investissement dans les mesures de soutien liées à la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectifs, notamment les ressources de prévention et de contrôle des infections (PCI), le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 et l'équipement de protection individuelle.

En quête d'appartenance : Choix et inclusion

En mai 2021, le ministère a publié un plan à long terme de réforme des services aux personnes adultes ayant une déficience intellectuelle (*En quête d'appartenance : Choix et inclusion*). Le plan expose la vision à long terme du ministère pour la réforme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, dans le cadre de laquelle les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle reçoivent un soutien qui les aide à participer davantage à la vie de leur collectivité et à mener une vie épanouissante.

Pour réaliser ce plan, le ministère travaille en partenariat avec les personnes ayant une déficience intellectuelle, les familles, les fournisseurs de services et d'autres partenaires dans la conception des engagements dans le plan de réforme. La

réforme se déroulera sur huit à dix ans. Le ministère adopte une approche progressive visant à soutenir les gens et les fournisseurs de services durant les changements.

Depuis sa publication, le ministère a fait des progrès en ce qui a trait aux mesures immédiates visant à améliorer les services et soutiens actuels et à renforcer la capacité de dotation grâce aux efforts de recrutement et de maintien en poste. Le ministère a également pris des mesures fondamentales dans la conception d'engagements de réforme à long terme, notamment son engagement à élaborer une stratégie relative à la main-d'œuvre des SPDI afin de bâtir un effectif possédant les compétences nécessaires pour soutenir les gens, s'adapter à l'évolution des modèles de prestation des services et offrir un soutien de qualité centré sur la personne.

Voici les principales réalisations :

- Investir 13 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à accéder à un logement dans la collectivité et à vivre de façon autonome. En date de septembre 2022 :
 - o Nous avons réalisé à 93 pour cent l'expansion prévue des services dans le cadre du programme de coordination du logement et du Programme de protection des adultes pour surmonter les difficultés d'embauche causées par la pandémie de COVID-19.
 - o Soixante-cinq pour cent des personnes ciblées reçoivent du soutien pour vivre de façon plus autonome dans leur collectivité.
- Réaliser la création conjointe d'un comité directeur des initiatives relatives aux ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (CDIRHSPDI) pour rassembler un groupe diversifié d'intervenants et de partenaires du secteur qui ont une expertise en la matière : chefs de file dans la gestion des ressources humaines; planification et solutions de main-d'œuvre; travailleurs de première ligne; connaissances et expérience en financement

direct; conception, prestation et administration de programmes sectoriels; recherche et éducation; expérience vécue en matière d'embauche, de soins et de soutien à la personne; et engagement envers la diversité, l'équité et l'inclusion.

- Poursuivre la collaboration avec le secteur, afin de diriger la mise en œuvre de trois initiatives particulières touchant l'effectif qui constituent des mesures immédiates pour la réforme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'éclairer la stratégie globale relative à la main-d'œuvre des SPDI :
 - o **Modernisation des compétences de base** : qui tient compte des attentes de la prochaine génération (p. ex., soutien personnalisé et praticiens qualifiés dans d'autres secteurs clés).
 - o **Marketing axé sur le recrutement** : pour assurer une main-d'œuvre diversifiée, stable et suffisante qui permet aux gens de choisir des soutiens qui répondent à leurs propres besoins.
 - o **Formation des dirigeants opérationnels** : visant à améliorer le maintien en poste du personnel de gestion et du personnel de soutien direct qualifié, ainsi qu'à améliorer les capacités de leadership pour faire progresser de nouveaux modèles de main-d'œuvre et favoriser la diversité dans les modèles de service.

Ce partenariat se poursuivra en 2023-2024 afin d'appuyer les initiatives de la stratégie relative à la main-d'œuvre visant à améliorer la capacité de la main-d'œuvre et à soutenir les travailleurs.

Application et transfert des connaissances (ATC)

- L'application et le transfert des connaissances (ATC) sont un élément clé de la gestion du changement qui favorise une compréhension commune du mandat du changement, de ses moteurs et d'un engagement commun à

atteindre les résultats liés au changement pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. L'ATC aide les partenaires externes et internes à se tenir informés, à renforcer leurs compétences et leurs connaissances, à collaborer et à défendre leurs intérêts grâce à un dialogue constructif et soutenu.

- En 2022-2023, le gouvernement a investi 0,5 million de dollars dans le carrefour et le réseau d'ATC, en fonction des priorités du ministère, afin d'offrir une démarche de recherche, d'innovation, de renforcement des capacités et de modernisation de la prestation des services qui soit exhaustive et fondée sur des données probantes.
- À ce jour, le carrefour compte 337 organismes et 897 membres, et les webémissions d'apprentissage sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'année 2022-2023 totalisent 1 177 visionnements (affichés sur le [site Web REALXchange](#)).

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

Le gouvernement continue de collaborer avec les collectivités et les organismes autochtones afin de bâtir des collectivités prospères et en bonne santé. Cette collaboration comprend la réduction de la violence familiale et de la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et le soutien du ressourcement, de la santé et du mieux-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs collectivités en Ontario par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA) établie depuis longtemps.

Dans le cadre du plan *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, le ministère a continué d'investir 2 millions de dollars dans la

stabilisation du financement d'Abris autochtones de l'Ontario afin de renforcer la capacité du système de maisons d'hébergement pour femmes autochtones et de soutenir la construction et l'agrandissement de pavillons de ressourcement dans le cadre de la SRMA.

Depuis 2018-2019, selon la stratégie *Vers le mieux-être* de l'Ontario, le MDESC et le ministère de la Santé soutiennent les centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones ainsi que d'autres initiatives de santé mentale mises en œuvre dans le cadre de la SRMA. Le ministère continue également de soutenir les réponses communautaires au besoin urgent de soins de santé mentale et aux crises sociales dans les collectivités des Premières Nations du Nord et des régions éloignées.

En plus des investissements consentis par le ministère, l'Ontario a réalisé un financement annualisé de plus de 16 millions de dollars pour des investissements pangouvernementaux dans les services aux Autochtones dans le cadre de la stratégie *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*, qui comprend 4 millions de dollars pour l'amélioration et l'agrandissement des pavillons de ressourcement et des centres autochtones de traitement et de ressourcement en santé mentale et en toxicomanie dans le cadre de la SRMA; et 1,5 million de dollars à l'appui d'une démarche d'intervention souple en cas de crise dans les collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire de la SRMA.

Programmes de prévention dirigés par des Autochtones pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones

Le ministère continue d'investir dans une série de programmes dirigés par des Autochtones, totalisant plus de 96 millions de dollars, visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités autochtones, dans le cadre du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention.

Grâce à ces programmes ministériels, les partenaires autochtones offrent des programmes communautaires holistiques souples et adaptés à la culture aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis de toute la province.

Les programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention font partie des efforts continus du ministère dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) et appuient l'élaboration d'une approche distincte pour les Autochtones dans le cadre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance (RSBE) de la province.

Le Programme pour le bien-être des familles est un investissement clé dans le cadre de la SOEJA et forme la pierre angulaire de l'architecture de prévention du bien-être des enfants, des jeunes et des familles, construite en collaboration par les collectivités autochtones et le ministère. Le Programme pour le bien-être des familles a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones et aide les collectivités autochtones à déterminer comment mener et offrir des programmes et des services holistiques qui répondent aux besoins uniques de leurs collectivités locales. Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :

- Lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par les services de bien-être de l'enfance et les services de justice pour la jeunesse;
- Améliorer la santé et le bien-être globaux des collectivités autochtones.

Les services et les programmes du Programme pour le bien-être des familles comprennent des enseignements et des cérémonies traditionnels inspirés du territoire, des services de counseling tenant compte des traumatismes, une aide aux toxicomanes, des espaces sécuritaires et la coordination des services. Ces services

et programmes aident les enfants, les jeunes et leurs familles à se ressourcer et à se remettre des effets de la violence et des traumatismes intergénérationnels, à réduire la violence et à remédier à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les services de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

En 2020-2021, dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être du ministère de la Santé, un investissement consenti de 5,41 millions de dollars a visé à élargir le Programme pour le bien-être des familles, ce qui porte l'investissement annuel total à 35,4 millions de dollars. L'investissement accru dans le Programme pour le bien-être des familles permet non seulement d'atteindre les objectifs à long terme du programme, mais aussi de trouver des solutions menées par des Autochtones pour améliorer la santé mentale et le bien-être des collectivités.

En 2021-2022, le ministère a alloué 10 millions de dollars pour fournir un financement souple et communautaire permettant de répondre aux besoins cernés localement, notamment les mesures de soutien aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux familles, aux collectivités et aux particuliers, y compris les besoins en santé mentale et en toxicomanie liés aux pensionnats indiens, et les services dirigés par les Autochtones et axés sur les étudiants, les jeunes et le genre.

Services et soutiens aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers, y compris le Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le budget de l'Ontario de 2022 a annoncé l'initiative d'accès pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes. Le programme est financé conjointement par le MDESC et le ministère de la Santé pour un total de 97 millions de dollars sur une période de trois ans. Ce nouveau programme soutiendra les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes, notamment des déficiences intellectuelles, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de santé chroniques, grâce à un modèle de soins intégré.

Les services offerts dans le cadre de ce programme comprennent les services médicaux, la planification du soutien en cas de troubles du comportement, les évaluations et les traitements en santé mentale, ainsi que le travail social. Le programme sera offert à l'Hôpital McMaster pour enfants, à l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview et à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, et devrait appuyer plus de 1 100 enfants et jeunes chaque année.

Pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme et de leur famille, tous les volets de services du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) sont maintenant lancés et offerts aux familles. Le POSA offre un éventail de services et de soutiens, notamment les services cliniques de base, les services familiaux de base, les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins, un programme de préparation aux débuts scolaires, les services d'intervention d'urgence et la coordination des soins.

En avril 2022, 11 organismes chefs de file situés dans cinq régions de la province définies par le MDESC ont commencé à offrir des services d'intervention d'urgence aux enfants admissibles et à leur famille. Il s'agit notamment de services et de soutiens limités dans le temps, offerts pendant une période maximale de 12 semaines, pour répondre rapidement à un besoin précis et urgent et stabiliser la situation, prévenir les crises et réduire le risque que les enfants et les jeunes se fassent du mal à eux-mêmes, nuisent aux autres ou endommagent des biens.

Dans le cadre de la mise en œuvre du POSA, en décembre 2022, le ministère a annoncé la création d'AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes du POSA. AccèsPOSA fournit un point d'accès unique au POSA et joue un rôle clé dans l'administration des éléments du programme.

AccèsPOSA a pour objectif de favoriser une expérience de prestation de services intégrée et uniforme pour toutes les familles. AccèsPOSA aide les familles et les

jeunes à s'y retrouver parmi les services mis à leur disposition pour répondre à leurs besoins individuels. L'organisme se charge notamment des tâches suivantes :

- Inscrire les enfants et les jeunes au Programme ontarien des services en matière d'autisme;
- Mettre les familles en contact avec des coordonnateurs de soins qui font office de principal point de contact;
- Mener à bien le processus de détermination des besoins afin d'établir le niveau de soutien nécessaire à l'enfant et l'affectation des fonds aux services cliniques de base;
- Aider les familles à s'orienter dans les services et les soutiens communautaires au sein et à l'extérieur du POSA;
- Mettre les familles avec de jeunes enfants en contact avec les programmes d'intervention précoce du POSA après leur inscription au programme;
- Faciliter les réseaux régionaux de fournisseurs de services pour appuyer une expérience de service coordonnée et intégrée pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- Coordonner un processus d'examen indépendant pour les familles.

En décembre 2022, le ministère a respecté son engagement d'inscrire 8 000 enfants et jeunes aux services cliniques de base.

En 2022-2023, le ministère a continué d'investir dans des services et soutiens supplémentaires pour les familles, notamment des services de diagnostic, des projets d'optimisation des ressources humaines et un financement pour héberger le répertoire des fournisseurs de services du POSA.

En 2022-2023, le ministère a appuyé plus de 79 projets de renforcement des capacités réalisés par des fournisseurs de services aux enfants et leurs partenaires communautaires par l'intermédiaire du Fonds pour l'optimisation des ressources

humaines. En mars 2023, le ministère a approuvé le financement de 67 projets au cours de la deuxième ronde. La priorité a été accordée au financement de projets axés sur le renforcement des capacités dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées, et de projets axés sur les familles autochtones et francophones. Le lancement des projets de la deuxième ronde aura lieu le 1^{er} avril 2023.

Les services et soutiens liés à l'autisme, y compris les services comportementaux fondés sur des données probantes, les services de relève et les camps saisonniers, ont continué d'être offerts aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leurs familles. Le ministère a commencé à faire passer les familles ayant des plans comportementaux aux services cliniques de base. À compter du 1^{er} avril 2023, les familles d'enfants qui disposent déjà d'un plan comportemental commenceront à faire la transition vers les services cliniques de base en fonction de la date de fin de leur plan comportemental.

Le ministère a continué de fournir un financement provisoire ponctuel à toutes les familles admissibles qui ont présenté leur formulaire d'inscription et les documents justificatifs au plus tard le 31 mars 2021, y compris le renouvellement du financement provisoire ponctuel donnant lieu à un deuxième paiement de 5 500 \$ ou de 22 000 \$, en fonction de l'âge de leur enfant au 1^{er} avril 2022, afin que les familles puissent continuer à acheter les services et les soutiens admissibles qu'elles estiment les plus appropriés pour leur enfant.

Bien-être de l'enfance

En juillet 2020, le ministère a annoncé la mise en œuvre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance, dont la vision se traduit par un Ontario où chaque enfant et chaque jeune ont les mesures de soutien dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir. Étant donné la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le système des services de bien-être de l'enfance, la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance adopte une approche autochtone distincte dans tous ses volets.

En 2022-2023, le ministère a continué de faire des progrès à l'égard de trois objectifs à long terme :

- Renforcer les familles et les collectivités grâce à des approches améliorées de prévention et d'intervention précoce;
- Lutter contre le racisme systémique, les inégalités et les disparités dans le domaine du bien-être de l'enfance;
- Continuer d'améliorer l'expérience et les résultats des services aux enfants et aux jeunes qui ont besoin des services de protection fournis par les sociétés d'aide à l'enfance et les services de prise en charge hors du domicile.

Peu après le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a annoncé un moratoire sur les enfants pris en charge qui arrivent à l'âge auquel ils ne sont plus admissibles aux soutiens et aux services. En septembre 2022, le gouvernement a confirmé que le moratoire serait prolongé jusqu'au 31 mars 2023, et qu'il mettrait en place une nouvelle démarche stratégique pour faciliter la préparation des jeunes à la fin de la prise en charge.

Le 15 février 2023, le ministère a annoncé un engagement de 68 millions de dollars en 2023-2024 pour le programme À vos marques, prêts, partez (AVMPP). Ce nouveau programme favorise une meilleure indépendance financière à long terme et permet aux jeunes pris en charge par les services de bien-être de l'enfance d'avoir accès à des services et soutiens supplémentaires pour se préparer à la vie après la prise en charge. Ces services et soutiens comprennent le perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, les études postsecondaires et les voies d'accès à l'emploi. Le ministère a renforcé cet engagement en mars 2023, ce qui porte l'investissement total dans le programme À vos marques, prêts, partez à 170 millions de dollars sur trois ans.

La transformation des services à l'enfance et à la famille est une entreprise importante qui prendra du temps. Pour garder les enfants et les jeunes à la maison et améliorer les résultats pour ceux qui sont pris en charge, il faudra que les fournisseurs de services, les collectivités et les familles travaillent ensemble pour améliorer les liens entre les systèmes et combler les lacunes dans les services.

Examen de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

La *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF) est la principale loi régissant les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille qui sont fournis, autorisés ou financés par le ministère, y compris les services de bien-être de l'enfance, d'adoption, de justice pour la jeunesse et de prise en charge hors du domicile.

Dans le cadre de cette loi, un examen officiel et un rapport public doivent être réalisés tous les cinq ans afin de s'assurer que la LSEJF continue de promouvoir l'intérêt supérieur, la protection et le bien-être des enfants et des jeunes dans tous les services visés par la loi. Le ministère entreprendra un examen législatif quinquennal de la LSEJF conformément aux articles 336 à 338 de la Loi, évaluera l'efficacité et la pertinence des dispositions législatives et sollicitera des commentaires sur six domaines clés :

1. Droits des enfants et des adolescents
2. Autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis
3. Équité, antiracisme et surreprésentation
4. Prévention, bien-être et soins en milieu communautaire
5. Amélioration de la qualité et prévention de l'exploitation des enfants
6. Responsabilisation et uniformité

Cet examen sera le premier depuis la promulgation de la LSEJF en 2018 et devrait débuter ce printemps.

Violence faite aux femmes

Le gouvernement s'est engagé à prévenir et à traiter la violence faite aux femmes sous toutes ses formes. En 2022-2023, le ministère a investi environ 167 millions de dollars dans les organismes communautaires de l'ensemble de la province pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs enfants qui ont été ou risquent d'être victimes de violence, notamment la violence familiale sexiste.

Le gouvernement a également investi 10,2 millions de dollars supplémentaires dans des initiatives de prévention de la violence.

Afin que les personnes victimes de violence familiale n'aient pas à rester avec leur agresseur, le gouvernement a collaboré avec des partenaires et des dirigeants du secteur pour garder les maisons d'hébergement d'urgence ouvertes durant la pandémie. Ces efforts comprenaient un financement dans le cadre du Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 octroyés aux maisons d'hébergement pour femmes et à d'autres milieux d'hébergement d'urgence pour assurer leur sécurité.

Le ministère continue d'investir dans des initiatives de prévention de la violence et des services communautaires qui soutiennent les femmes et leurs personnes à charge.

Au nombre des principaux investissements, mentionnons ce qui suit :

Le gouvernement investit 18,5 millions de dollars sur trois ans à compter de 2021-2022 dans le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement afin d'aider les survivants de la violence familiale et de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable ainsi qu'à les aider à devenir indépendants. En 2022-2023, le gouvernement a affecté 7,1 millions de dollars dans le cadre de cet investissement triennal.

En février 2023, le ministère a annoncé un financement pouvant atteindre 6,5 millions de dollars pour aider les femmes et les enfants qui ont été victimes de violence et qui sont des survivants de la traite des personnes à accéder aux soutiens et aux services dont ils ont besoin pour rester en sécurité et reconstruire leur vie.

Cet investissement de 6,5 millions de dollars comprend :

- Un financement maximal de 3,6 millions de dollars pour les organismes de première ligne dans les collectivités rurales et éloignées, visant à renforcer les mesures de soutien adaptées à la culture pour les femmes autochtones et à réduire les obstacles pour les survivantes de la violence et de la traite des personnes, par exemple en offrant des services de transport pour se rendre aux rendez-vous de counseling et d'aide juridique;
- Un financement maximal de 2,9 millions de dollars visant à accroître l'accès à des mesures de prévention et d'intervention précoce stables et continues pour les enfants et les jeunes qui entrent dans une maison d'hébergement et qui ont été exposés à la violence. Ces soutiens sont offerts par des fournisseurs de services de première ligne, comme les travailleurs auprès des enfants et des jeunes, les éducateurs de la petite enfance et les fournisseurs de services adaptés à la culture.

En mars 2023, le ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et la ministre associée des Perspectives sociales et économiques pour les femmes se sont joints à la ministre fédérale des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse pour annoncer un financement fédéral de 8 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir les lignes de secours de l'Ontario. Le financement s'appuie sur les investissements existants de l'Ontario dans les lignes de secours et offrira des services, des ressources et des soutiens plus solides pour répondre aux besoins urgents des survivants de la violence sexiste et de leur famille.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (la « Stratégie ») adopte une démarche complète de lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Elle tire parti de programmes et de partenariats interreliés pour maximiser les résultats des investissements et intervient de façon coordonnée et cohérente pour lutter contre la traite des personnes en Ontario.

La province investira environ 307 millions de dollars entre 2020 et 2025 pour sensibiliser les gens à la question, protéger les victimes, effectuer des interventions précoces, soutenir les survivants et tenir les contrevenants responsables. Il s'agit du plus important investissement dans les initiatives de lutte contre la traite des personnes de l'histoire du Canada parmi tous les ordres de gouvernement.

En s'appuyant sur le financement existant fourni par l'intermédiaire du Fonds de soutien communautaire et du Fonds pour les initiatives autochtones, sur les 307 millions de dollars, l'Ontario investit 96 millions de dollars sur cinq ans (2020-2025) dans les services aux survivants de la traite des personnes. Ce montant comprend un nouveau financement pouvant atteindre 46 millions de dollars pour de nouveaux services communautaires, afin qu'un plus grand nombre de victimes et de survivants aient accès au soutien dont ils ont besoin.

Le Fonds de soutien communautaire et le Fonds pour les initiatives autochtones accordent la priorité aux projets qui mettent l'accent sur l'intervention précoce, la protection accrue des enfants et des jeunes qui ont été exploités sexuellement et le soutien spécialisé aux survivants élaboré et offert par des survivants de la traite des personnes. Ces organisations offrent un soutien global tenant compte des traumatismes, fournissent des soins adaptés sur le plan culturel et aident les personnes à refaire leur vie. De plus, un certain nombre de ces programmes sont conçus pour et par des organisations dirigées par des Autochtones et des collectivités et (ou) des survivants de la traite des personnes, ou encore des

survivants qui travaillent au sein de l'organisation pour contribuer à l'orientation et à l'élaboration du programme.

Dans le cadre de la Stratégie, nous investissons 11,5 millions de dollars sur trois ans dans les équipes d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation (équipes INTERE), qui jumellent et forment des agents de police et des préposés à la protection de l'enfance, y compris des travailleurs autochtones, afin de repérer les enfants âgés de 12 à 17 ans qui sont victimes d'exploitation sexuelle ou de traite sexuelle.

Nous investissons un montant supplémentaire de 28 millions de dollars sur cinq ans dans les établissements de prise en charge collective hors du domicile pour les enfants et les jeunes. Deux établissements agréés pour les enfants et les jeunes victimes de la traite ont été fondés dans les mêmes administrations que les équipes INTERE pour servir jusqu'à six enfants à la fois. Les Services aux enfants et aux familles autochtones et les Services à l'enfance et à la famille Dnaagdawenmag Binnoojiiyag ont établi un cadre familial adapté à la culture et desservi par le personnel qui offre des services à deux enfants autochtones au plus dans un même endroit. Les deux organismes continuent de recruter des fournisseurs de soins pour offrir des options de placement plus spécialisées et des foyers aux jeunes Autochtones victimes de la traite sexuelle.

Dans le cadre de la Stratégie, un soutien supplémentaire a été annoncé dans le budget de 2021, ce qui aidera les survivants de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable.

Ce soutien s'ajoute aux dispositions législatives adoptées en juin 2021 pour renforcer la lutte intersectorielle et provinciale à long terme contre la traite des personnes, protéger davantage les victimes, mieux soutenir les survivants et tenir les contrevenants responsables. Cette démarche pangouvernementale témoigne de l'ampleur de la situation et de la nécessité de collaborer entre les secteurs et tous les ordres de gouvernement pour mettre fin à ce crime horrible dans notre province et notre pays.

Services aux victimes

Le gouvernement est déterminé à défendre les droits des victimes d'actes criminels et à assurer la sécurité des collectivités dans toutes les régions de la province, y compris dans les collectivités nordiques et rurales.

Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario à améliorer l'accès des Ontariennes et des Ontariens à des services aux victimes réactifs et résilients, quel que soit leur lieu de résidence, nous avons investi 2,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2021-2022 pour renforcer les services de première ligne dans les régions mal desservies de la province.

Ce nouveau financement, annoncé dans le budget de l'Ontario de 2021, comble les lacunes en matière de soutien aux victimes dans les régions mal desservies, notamment en mettant sur pied de nouveaux services de lutte contre la violence sexuelle dans le comté de Dufferin et les comtés unis de Leeds et Grenville pour soutenir les survivants au moyen de services de counseling, de soutien par les pairs, de défense des droits et de soutien téléphonique en situation de crise 24 heures sur 24, et en élargissant également aux victimes et à leurs familles l'aide offerte en tout temps aux victimes en cas de crise dans le district de Nipissing.

En 2019, la province a entrepris un examen approfondi des services offerts aux victimes dans l'ensemble de l'Ontario et a demandé aux intervenants d'explorer les possibilités d'un système de services aux victimes plus intégré, efficace et axé sur le client.

Dans le cadre de l'examen, en date du 1^{er} avril 2022, neuf programmes de services aux victimes, notamment la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, les services de prévention de la violence faite aux femmes et les programmes liés à la prévention de la violence, ont été transférés du ministère du Procureur général au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, car

ils s'harmonisent mieux avec le mandat du ministère et s'inscrivent dans le système actuel des services communautaires.

En 2022-2023, le gouvernement a investi 49,9 millions de dollars dans les huit programmes de services aux victimes transférés, et 8 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de visites surveillées.

Bureau des obligations familiales

Le Bureau des obligations familiales (BOF) transforme sa façon de travailler afin d'accroître l'efficacité et de régler les problèmes de services aux clients, de sorte que plus de fonds puissent être octroyés aux familles et aux enfants, leur permettant ainsi de planifier leur avenir. Cette transformation a été réalisée en investissant dans des améliorations aux services et aux technologies, notamment : de nouveaux modes de prestation des services pour les clients, des processus de gestion des cas accessibles, efficaces et proactifs et des améliorations apportées au système de TI de gestion des cas du BOF.

Modernisation des services de justice pour la jeunesse et programmes

Le plan de modernisation du système de justice pour la jeunesse est axé sur la création d'un système de services de justice pour la jeunesse complet et viable afin de répondre aux besoins des jeunes placés sous garde/mis en détention et des jeunes en probation. Ce plan est aussi axé sur la réadaptation et son rôle important pour soutenir les jeunes et favoriser la participation active, ainsi que sur les contributions positives dans les collectivités.

Le ministère s'est engagé à remédier à la surreprésentation des jeunes autochtones et noirs dans le système de justice en améliorant des services et soutiens qui sont adaptés à la culture et menés par la collectivité. Dans le cadre de cet engagement, le ministère a :

- Annoncé un financement accru pour compléter trois programmes de services de santé mentale et de justice pour la jeunesse autochtone et un financement de soutien pour un nouveau programme qui sera offert aux jeunes autochtones dans un établissement de justice pour la jeunesse dans le Nord;
- Mis en œuvre des initiatives de prévention communautaires pour les enfants et les jeunes autochtones et leurs familles dans quatre collectivités éloignées des Premières Nations.

De plus, le ministère a obtenu des fonds pour soutenir trois programmes de prévention de la violence sexiste des services de justice pour la jeunesse, qui visent à réduire les facteurs de risque qui contribuent à ce que des jeunes hommes se livrent à la violence sexiste. Deux de ces programmes ciblent les jeunes autochtones et noirs à risque ou qui ont commis des actes de violence sexiste. Ces programmes s'appuient sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le ministère est responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la province. Il dirige l'élaboration d'une stratégie pangouvernementale mise à jour tous les cinq ans. La stratégie établit une cible et des indicateurs de réduction de la pauvreté pour mesurer les progrès.

En décembre 2020, la province a publié le document *Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)*. Le gouvernement fournit des services et des soutiens afin d'atteindre la cible de la stratégie consistant à faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi de 36 000 en 2019 à 60 000 d'ici à 2024.

En 2022, plus de 27 000 bénéficiaires de l'aide sociale ont trouvé un emploi. Ce chiffre représente une amélioration par rapport à 2020 et à 2021.

La stratégie comprend également des indicateurs qui mesurent les résultats en matière de pauvreté, d'éducation et d'emploi. Aux termes de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, la province doit présenter chaque année à l'Assemblée législative un rapport sur la stratégie du gouvernement, y compris les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible et les mises à jour des indicateurs et des initiatives liés à la réduction de la pauvreté. En 2022-2023, le ministère a publié le troisième rapport annuel de cette stratégie.

Collaboration interministérielle sur les priorités de la politique sociale

Le ministère dirige les efforts de collaboration à l'échelle des ministères afin d'élaborer des solutions efficaces en réponse aux enjeux complexes liés aux politiques et à la prestation des services. Nous continuerons de déterminer et de diriger activement la mise en place d'une politique sociale intégrée axée sur l'avenir et les résultats pour améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens.

Le ministère continuera également de travailler en partenariat avec des ministères comme le ministère de la Santé et le ministère des Affaires municipales et du Logement sur des initiatives de politique sociale afin d'assurer la collaboration et l'harmonisation stratégique entre les diverses initiatives de transformation, comme la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances *Vers le mieux-être* et l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Autres – Fonctionnement	19 237,1
Autres – Immobilisations	123,7
TOTAL	19 360,8

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Description	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions 2022-2023		Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
		\$	%			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	94 092 300	(7 712 200)	(7,6)	101 804 500	126 504 500	108 506 735
Services aux enfants et aux adultes	19 164 601 900	940 290 700	5,2	18 224 311 200	18 192 437 900	17 043 904 186
Stratégie de réduction de la pauvreté	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	19 258 694 200	932 578 500	5,1	18 326 115 700	18 318 942 400	17 152 410 921
Crédits législatifs	75 709 265	5 476 400	7,8	70 232 865	75 432 865	69 717 470
Total du ministère – Charges de fonctionnement	19 334 403 465	938 054 900	5,1	18 396 348 565	18 394 375 265	17 222 128 391
Redressement de consolidation	(97 317 100)	108 395 400	(52,7)	(205 712 500)	(112 031 700)	(222 945 606)
Total du ministère – Charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation	19 237 086 365	1 046 450 300	5,8	18 190 636 065	18 282 343 565	16 999 182 785
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Services aux enfants et aux adultes	89 506 000	10 669 500	13,5	78 836 500	89 516 500	86 360 319
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immob	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	89 507 000	10 669 500	13,5	78 837 500	89 517 500	86 360 319
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	89 507 000	10 669 500	13,5	78 837 500	89 517 500	86 360 319
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immob	163 420 800	90 810 200	125,1	72 610 600	70 929 100	40 129 584
Total à voter – Charges d'immobilisations	163 420 800	90 810 200	125,1	72 610 600	70 929 100	40 129 584
Crédits législatifs	28 265 200	(30 815 100)	(52,2)	59 080 300	38 780 300	39 029 422
Total du ministère – Charges d'immobilisations	191 686 000	59 995 100	45,6	131 690 900	109 709 400	79 159 006
Redressement de consolidation	(67 969 500)	(60 189 600)	773,7	(7 779 900)	11 415 500	(7 595 350)
Total du ministère – Charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation	123 716 500	(194 500)	(0,2)	123 911 000	121 124 900	71 563 656
BIENS IMMOBILISÉS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immob	19 584 500	(586 800)	(2,9)	20 171 300	17 272 900	20 072 189
Total à voter – Biens immobilisés	19 584 500	(586 800)	(2,9)	20 171 300	17 272 900	20 072 189
Total du ministère – Biens immobilisés	19 584 500	(586 800)	(2,9)	20 171 300	17 272 900	20 072 189
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation (actif non compris)	19 360 802 865	1 046 255 800	5,7	18 314 547 065	18 403 468 465	17 070 746 441

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021 * \$	Chiffres réels 2021-2022 * \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	17 433,4339	17 070,7464	18 314,5471	19 360,8029
		-2%	7%	6%

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
Budget de l'Ontario 2023 | Bâtir un Ontario fort

Coordonnées : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

	Prévisions 2023-2024 \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	1 500 000	856 337	576 670

Le mandat de la Commission d'aide aux anciens combattants (la Commission) a été élargi en janvier 2021 pour accorder un soutien financier à tous les anciens combattants admissibles dans la province en vertu de la *Loi de 2020 sur la Commission d'aide aux anciens combattants*. La Commission offre aux demandeurs admissibles jusqu'à 2 000 \$ par ménage sur une période de 12 mois pour les dépenses admissibles. Ce financement vient compléter le soutien offert par la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada.

Le MDESC fournit à la Commission un financement annuel afin de verser une aide financière aux demandeurs approuvés et soutenir le programme.

Le conseil d'administration de la Commission se compose d'au moins 3 et d'au plus 11 particuliers nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La majorité des membres du conseil d'administration sont des anciens combattants ou des particuliers qui sont soit le parent, le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur d'un ancien combattant.

La relation entre la Commission et le ministère est régie par un protocole d'entente signé par la Commission et le ministre. Le président de la Commission relève directement du ministre.

En 2022-2023, dans le cadre des engagements du gouvernement visant à soutenir les anciens combattants vulnérables de l'Ontario, le MDESC a fourni un financement

totalisant 806 337 \$ provenant de l'allocation de la Commission à la Fondation Les Fleurons glorieux pour appuyer un éventail d'initiatives ontariennes pour les anciens combattants et leurs familles, en mettant l'accent sur la santé mentale.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

Sous-ministre – Denise Cole

- o **Directrice, Direction des services juridiques** – Elaine Atkinson
- o **Directeur, Communications** – Murray Leaning
- o **Directeur, Unité de la prestation** – Chris Ling
- o **Attachée de direction de la sous-ministre Cole** – Sarah McNally

- **SMA, Division des programmes d'aide sociale** – Cordelia Clarke Julien
 - o **Directrice, Politiques relatives aux programmes d'aide sociale** – Laura Belfie
 - o **Directeur, Performance et responsabilisation des services d'aide sociale** – Jeff Bowen
 - o **Directeur, Services centralisés en matière d'aide sociale** – Andres Laxamana
 - o **Directrice de la prestation des services d'aide sociale (régions du Centre, de l'Est et du Nord)** – Nancy Sauve
 - o **Directrice de la prestation des services d'aide sociale (régions de l'Ouest et de Toronto)** – Colleen Hardie
 - o **Directeur, Direction de l'innovation opérationnelle et de la mise en œuvre** – Sunny Sharma
 - o **Directrice, Stratégies et renouvellement en matière d'aide sociale** – Lindsay Jones

- **SMA, Justice pour la jeunesse** – David Mitchell
 - o **Directrice, Innovation stratégique et modernisation** – Bre Betts
 - o **Directrice, Assurance de la qualité et surveillance** – Mateen Khan
 - o **Directrice, Programmes, interventions et évaluation** – Bridget Sinclair
 - o **Directrice, Prestation des services** – Teresa Sauvé

- **SMA, Bien-être et protection de l'enfance** – Linda Chihab
 - o **Directrice, Opérations relatives aux services de bien-être de l'enfance** – Sandra Bickford
 - o **Directeur, Secrétariat au bien-être de l'enfance** – Peter Kiatipis
 - o **Directrice, Enfants et jeunes à risque** – Saba Ferdinands
 - o **Directeur, Direction du bien-être des enfants** – Chester Langille

- **SMA, Enfants ayant des besoins particuliers** – Jennifer Morris
 - o **Directrice, Direction des services en autisme** – Sarah Hardy
 - o **Directrice, Établissements pour les enfants** – Shannon Lebrun
 - o **Directrice, Direction de l'intégration et de l'efficacité des programmes** – Stacey Weber

- o **Directeur, Direction du développement des enfants et des services spécialisés –**
Ziyaad Vahed
- **SMA, Services communautaires – Karen Glass**
 - o **Directrice, Direction du soutien communautaire et du soutien aux Autochtones –**
Harriet Grant
 - o **Directrice, Direction des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services de soutien –** Jody Hendry
 - o **Directrice, Direction des politiques pour les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle –** Laura Summers
 - o **Directrice, Direction de la mise en œuvre et des rapports –** Christine Kuepfer
 - o **Directeurs et directrices de la prestation des services régionaux –** Karen Singh (région du Centre), Jeff Gill (région de l'Est), Diane Gammon (région de l'Ouest), Sherri Rennie (région de Toronto), Sandra Russell (région du Nord)
- **SMA, Veille stratégique et fonctionnement organisationnel – Aki Tefera**
 - o **Directeur, Stratégies et plateforme des solutions relatives aux données –**
Mandeep Flora
 - o **Directrice, Analytique et mesure de la performance –** Cindy Perry
 - o **Directrice, Exploration analytique intégrée –** Heidi Gordon
- **SMA, Politiques stratégiques – Rupert Gordon**
 - o **Directeur, Direction de l'élaboration des politiques et collaboration –** Mike Bannon
 - o **Directrice, Direction de l'harmonisation des politiques et des relations intergouvernementales –** Anshoo Kamal
 - o **Directeur, Planification de la prestation et soutien à la mise en œuvre –** Chris Ling
 - o **Directeur, Direction de la recherche et des connaissances en matière de politiques –** Chris Ling
 - o **Directeur, Projet d'examen de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille –** Aly Alibhai
- **Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse – Alex Coleman**
 - o **Directeur, Direction des solutions ITI pour les services d'aide sociale –** Aleem Syed
 - o **Directeur, Solutions ITI pour les services à l'enfance et à la jeunesse –** Joachim Kabiawu
 - o **Directeur, Direction des solutions ITI pour les services communs et communautaires –** Mohamed Awad
 - o **Directrice, Bureau de gestion du Groupement –** Kelly Garant

- o **Directeur, Services opérationnels ITI** – Jairo Muñoz
- o **Directeur, Bureau de l'architecture organisationnelle** – Alvin lourdes
- **SMA et DGA, Services ministériels et planification des activités** – Drew Vanderduim
 - o **Directeur, Planification des activités** – Teuta Dodbiba
 - o **Directeur, Contrôle et rapports financiers** – Andrew Chung
 - o **Directrice, Financement opérationnel** – Angela Allan
 - o **Directrice, Unité des activités stratégiques** – Patricia Kwasnik
 - o **Directeur, Services de vérification pour les services à la collectivité** – Gordon Nowlan
 - o **Directeur, Planification et prestation des services en matière d'immobilisations** – Tony Lazzaro
 - o **Directrice, Services ministériels** – Christie Hayhow
 - o **Directrice, Opérations** – Seema Chhabra
- **SMA, Bureau des obligations familiales** – Trevor Sparrow
 - o **Directrice, Direction de la liaison avec les clients** – Bani Bawa
 - o **Directeur, Direction du triage et du règlement des cas** – Eric Dorman
 - o **Directeur, Efficacité stratégique et opérationnelle** – George Karlos
 - o **Directrice, Direction des opérations clients** – Erin O'Connor
 - o **Directeur, Services juridiques au BOF** – Hari Viswanathan

Sous-ministre des Perspectives sociales et économiques pour les femmes – Denise Cole

- **Conseillère de direction auprès de la sous-ministre des Perspectives sociales et économiques pour les femmes** – Suzanne Dias
- **SMA, Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes** – Barbara Simmons
 - o **Directrice, Politiques stratégiques et analyse** – Charene Gillies
 - o **Directrice des programmes et de l'intégration** – Vena Persaud

RAPPORT ANNUEL

Aperçu

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires élargi a été créé en juin 2018. Le ministère a regroupé plusieurs programmes et services sociaux importants qui soutiennent la population ontarienne. Cette année, l'accent a été mis sur la simplification de la prestation des programmes et la réduction du travail administratif coûteux et inutile afin d'améliorer la situation des gens.

Résultats 2022-2023

Pendant la pandémie de COVID-19, le MDESC a mis en œuvre une approche rapide et réactive en renforçant activement les mesures de protection pour le personnel et les résidents des lieux d'hébergement collectifs, en gérant les écarts en matière de lignes directrices et en améliorant la capacité opérationnelle dans les secteurs. Cette approche a inclus les mesures suivantes :

- collaborer étroitement avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère de la Santé, les bureaux de santé publique et le ministère du Solliciteur général pour appuyer les efforts d'administration du vaccin contre la COVID-19 et des doses de rappel et les efforts thérapeutiques dans les lieux d'hébergement collectifs, et fournir du financement aux fournisseurs de services de ces lieux pour appuyer les efforts de vaccination et les dépenses liées à la dotation en personnel;
- orienter les efforts ciblés, éclairés par les données recueillies par le ministère, et travailler avec des partenaires comme l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE), pour augmenter le taux de vaccination et réduire l'hésitation quant aux vaccins auprès des populations où les taux de vaccination sont faibles et où le risque pour la santé est élevé (p. ex., les personnes ayant un handicap) en facilitant l'accès aux centres de vaccination;

- collaborer activement au modèle du Programme des carrefours de prévention et de contrôle des infections (Programme des carrefours de PCI) dirigé par le ministère, et harmoniser l'approche des champions du Programme des carrefours de PCI du ministère à l'appui du modèle;
- s'associer activement à l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier (ITMPI) du ministère de la Santé, qui a fourni jusqu'à 5 000 \$ en bonification de la rémunération aux membres du personnel infirmier admissibles travaillant dans des milieux communautaires avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, y compris ceux qui ont des déficiences intellectuelles et des besoins particuliers.

Tout au long de la pandémie de COVID-19, le MDESC a publié des directives qui s'alignaient étroitement sur les orientations du ministère de la Santé pour aider les bureaux de santé publique (BSP) locaux à lutter contre la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif (LEC).

Ces directives comprenaient également certaines exigences modifiées et/ou supplémentaires propres au ministère pour les LEC financés et/ou autorisés. En octobre 2022, en consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, et conformément aux orientations actualisées du ministère de la Santé, le MDESC a mis à jour la majorité de ses orientations et n'a maintenu que les Directives provisoires sur l'utilisation du test de dépistage rapide des antigènes.

Au cours de la pandémie de COVID-19, la province et ses fournisseurs de services partenaires ont continué à offrir d'excellents services et soutiens de première ligne à plus de 600 000 bénéficiaires de l'aide sociale et à leurs familles. La prestation du POSPH et du programme Ontario au travail est demeurée flexible, garantissant que le soutien du revenu et les prestations sociales soient accordés en temps opportun aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario.

L'aide sociale est demeurée un service essentiel tout au long de la pandémie, et le personnel de première ligne s'est concentré sur la prestation des services en temps opportun aux personnes qui en avaient le plus besoin. Les clients du programme Ontario au travail et du POSPH ont continué d'avoir accès à des avantages discrétionnaires dans le cadre du programme Ontario au travail pour répondre à des besoins exceptionnels ponctuels. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les 47 partenaires gestionnaires de services municipaux et de district, dont 102 agents de prestation de services aux Premières Nations dans le cadre du programme Ontario au travail, qui déterminent les allocations en fonction des besoins de la collectivité.

Le ministère a également réalisé des investissements constants pour soutenir les partenaires de services dans toute la province, notamment le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 (FSSRC) et le Fonds de secours pour les services communautaires en raison de la COVID-19 (FSSCC), afin d'aider les fournisseurs de services à répondre aux pressions exceptionnelles relatives aux finances et à la prestation de services résultant des éclosions de COVID-19 ainsi qu'à gérer la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes soutenus en milieux résidentiels et non résidentiels, de même que le personnel qui les appuie.

Peu après le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a annoncé un moratoire sur les enfants pris en charge qui arrivent à l'âge auquel ils ne sont plus admissibles aux soutiens et aux services. En septembre 2022, le gouvernement a confirmé que le moratoire serait prolongé jusqu'au 31 mars 2023, et qu'il mettrait en place une nouvelle démarche stratégique pour faciliter la préparation des jeunes à la fin de la prise en charge.

Le 15 février 2023, le ministère a annoncé un engagement de 68 millions de dollars en 2023-2024 pour le programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP), qui met en relation les jeunes du système de bien-être de l'enfance avec les services et les soutiens supplémentaires dont ils ont besoin pour se préparer et

réussir à la fin de la prise en charge; ce financement visera à améliorer leur indépendance financière à long terme grâce au perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, aux études postsecondaires et aux voies d'accès à l'emploi. En incluant les 68 millions de dollars annoncés en février, le gouvernement investit plus de 170 millions de dollars sur trois ans dans le Programme AVMPP lancé le 1^{er} avril 2023.

En mars 2020, la chaîne d'approvisionnement en équipement de protection individuelle (ÉPI) a été centralisée sous la direction du ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) et du ministère de la Santé (MS).

Pour réduire la pression exercée sur la chaîne d'approvisionnement du MSPE, en avril 2020, le MDESC a collaboré avec l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance pour mettre au point un processus simplifié permettant de distribuer des ÉPI à ses fournisseurs de services, et leur a fourni plus de 98 millions d'ÉPI depuis le début de la pandémie, ce qui comprenait plus de 3 millions de tests de dépistage antigénique rapide, 6 445 appareils de filtration HEPA et 4 082 détecteurs de CO₂. Tous les organismes du MDESC ont été transférés au Portail d'approvisionnement en ÉPI (PAÉ) du MSPE à compter du 21 novembre 2022.

Le MDESC continue de collaborer avec le ministère de la Santé pour aider les fournisseurs de services dans les lieux d'hébergement collectifs à accéder rapidement à des trousse de dépistage par test antigénique rapide, sans frais, au moyen du Programme provincial de dépistage antigénique – le ministère de la Santé déterminera si ce programme prendra fin le 30 juin 2023. Ces tests ont été utilisés comme couche de protection supplémentaire pour les personnes qui vivent et travaillent dans des lieux d'hébergement collectifs.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et services communautaires

En 2022-2023, l'Ontario a investi environ 3,3 milliards de dollars dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce montant comprend un financement consacré aux services et aux soutiens à l'autonomie.

De tels services peuvent comprendre des services de logement subventionné et d'aide à la participation aux soins communautaires ou aux activités associées à la vie quotidienne. Certaines personnes peuvent nécessiter un niveau de soutien plus important, par exemple, des soins complets en milieu de soutien et d'autres services spécialisés.

En date du 31 décembre 2022, le programme Passeport a appuyé 61 019 adultes ayant une déficience intellectuelle en fournissant un financement direct visant à soutenir les activités de la vie quotidienne, la participation communautaire et les services de relève pour fournisseurs de soins. Au 31 décembre 2022, cela comprenait 4 634 approbations effectuées par les organismes qui offrent le programme.

Services d'interprétation

Les services d'interprétation facilitent la communication entre des adultes sourds, devenus sourds, malentendants ou sourds et aveugles et ceux qui entendent et (ou) qui n'utilisent pas l'American Sign Language (ASL), la langue des signes québécoise (LSQ) ou d'autres formes atypiques de langage visuel dans divers établissements de santé, de santé mentale et de services communautaires.

En outre, conformément à la reconnaissance des droits à l'égalité en vertu de la *Charte* énoncés dans la décision Eldridge rendue par la Cour suprême du Canada (1997), les services d'interprétation permettent l'administration et le financement des services d'interprétation d'urgence en langage des signes en ce qui concerne les services de santé ou de santé mentale.

L'Ontario a financé les Services canadiens de l'ouïe afin de fournir des services d'interprétation à des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles. En 2022-2023, plus de 3 000 personnes ont reçu des services, et 9 000 heures de services ont été fournies.

En 2022-2023, le ministère a versé 7,8 millions de dollars en faveur des services d'interprétation.

Services d'intervention

Les services d'intervention fournissent des renseignements auditifs et visuels aux personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles en leur donnant accès à des services et à des renseignements et facilitent la communication pour que ces personnes puissent prendre part à la vie de leur collectivité, prendre des décisions éclairées ainsi qu'atteindre et (ou) maintenir leur autonomie.

L'Ontario a financé 24 bénéficiaires de paiements de transfert afin d'offrir des services d'intervention à des personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles. En 2021-2022, le ministère a dépensé 40,9 millions de dollars pour fournir des services d'intervention. En 2022-2023, le ministère a alloué 45,4 millions de dollars aux services aux intervenants et, en date d'octobre 2022, il desservait 165 personnes.

En 2022-2023, le ministère a continué de travailler avec le secteur des services aux intervenants pour mettre la dernière main aux composantes de la Stratégie de renouvellement du Programme des services d'intervention. En s'appuyant sur l'introduction d'un modèle de financement fondé sur les besoins en 2020-2021, le ministère a mis en œuvre un point d'accès numérique unique, le portail Accès aux services d'intervention (portail ASI), au début de 2022-2023. Le portail ASI offre un mécanisme de demande uniforme à l'échelle provinciale pour les personnes qui demandent du financement pour des services d'intervention.

Le portail ASI est un processus facile à utiliser, étape par étape, qui permet aux Ontariennes et aux Ontariens sourds et aveugles de présenter une demande et d'être pris en considération pour des services financés par le ministère. Le ministère continue de travailler avec le secteur des services d'intervention pour renforcer la responsabilisation globale et la viabilité à long terme du programme.

Services et soutiens aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris le Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le ministère finance des programmes, des services et des soutiens pour le développement sain des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers, y compris ceux qui sont atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.

Il favorise également l'accès à des services spécialisés d'évaluation, de traitement et d'intervention par l'intermédiaire de l'Institut des ressources pour les enfants et les parents, un établissement géré par le ministère à London qui dessert environ 2 200 enfants et jeunes chaque année ayant les combinaisons les plus complexes de besoins particuliers.

Le ministère finance des centres de traitement pour enfants afin de fournir des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers dans les écoles et les lieux communautaires. En 2022-2023, dans le cadre du programme des carrefours BonDépart, les centres de traitement pour enfants et Surrey Place, à Toronto, ont commencé à offrir un point d'accès unique aux familles qui sont préoccupées par le développement de leur enfant, afin de mieux mettre les familles en contact avec les services de leur collectivité le plus tôt possible.

Le ministère soutient également des initiatives qui aident à mieux mettre en relation les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes avec la prise en charge et les services. En 2022-2023, le MDESC et le ministère de la Santé ont collaboré avec l'Hôpital McMaster pour enfants, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview et l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario à la mise en

œuvre de l'initiative d'accès pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes.

Cette initiative pilote de trois ans devrait permettre de soutenir chaque année plus de 1 100 enfants et jeunes ayant des besoins complexes, notamment des déficiences intellectuelles, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de santé chroniques, grâce à un modèle de soins intégré.

Les services offerts dans le cadre de ce programme comprennent les services médicaux, la planification du soutien en cas de troubles du comportement, les évaluations et les traitements en santé mentale, ainsi que le travail social, qui mèneront à de meilleurs résultats tout au long de la vie pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes.

Le POSA offre un éventail de services et de soutiens conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme ainsi que de leur famille.

En 2022-2023, le ministère a fait des progrès importants en lançant de nouveaux cheminement de services dans le cadre du POSA et de nouveaux soutiens au programme :

- Le processus de réception des demandes d'AccèsPOSA a commencé avec les familles inscrites au programme qui ont reçu d'AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes, une invitation à s'inscrire aux services cliniques de base dans l'ordre de leur date d'inscription, comme l'a recommandé le Groupe consultatif du POSA. Les services cliniques de base comprennent l'analyse appliquée du comportement, l'orthophonie, l'ergothérapie et les services de santé mentale, y compris le counseling ou la psychothérapie. En décembre 2022, le ministère a respecté son engagement d'inscrire 8 000 enfants et jeunes aux services cliniques de base.
- Des services d'intervention d'urgence ont fourni des services et des soutiens de durée limitée afin d'intervenir rapidement auprès des enfants et des

jeunes ayant un besoin particulier et urgent, pour aider à stabiliser la situation, à prévenir les crises et à réduire les risques qu'ils se fassent du mal à eux-mêmes, nuisent aux autres ou endommagent des biens.

- Des coordonnateurs de soins ont épaulé les familles tout au long de leur cheminement en offrant une initiation au programme, une orientation dans le système de services, ainsi que de l'aide pour gérer les transitions.

En avril 2022, le ministère a officiellement lancé AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes, qui est un point d'accès unique au POSA. AccèsPOSA joue un rôle clé dans l'administration des éléments clés du programme, y compris la réception des demandes et l'inscription, l'orientation dans le système de services et le soutien aux familles, ainsi que dans la mise en œuvre du processus de détermination des besoins et la mise à disposition d'un financement à un plus grand nombre de familles pour acheter des services cliniques de base pour leurs enfants et leurs jeunes.

Au printemps 2022, la province a commencé à communiquer avec les familles pour les mettre en contact avec AccèsPOSA. Le ministère a envoyé à toutes les familles inscrites au programme des courriels et des lettres comportant des instructions sur la façon de créer leur compte AccèsPOSA et d'effectuer la transition. Une fois qu'une famille a fait la transition, AccèsPOSA est en mesure de l'orienter vers le programme et de l'aider à comprendre ses options de service, ainsi que de s'y retrouver parmi les services et les soutiens offerts au sein du POSA et à l'extérieur.

AccèsPOSA lance actuellement des invitations pour les services cliniques de base aux familles qui ont créé leur compte, dans l'ordre où elles se sont inscrites au programme, comme l'a recommandé le Groupe consultatif du POSA. Les familles admissibles ayant de jeunes enfants reçoivent des invitations à accéder aux programmes et aux soutiens pour la petite enfance, comme les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et le programme de préparation

aux débuts scolaires, au moment de s'inscrire au POSA, pour appuyer leur développement et leurs objectifs.

Le ministère a continué de fournir un financement provisoire ponctuel aux familles admissibles qui ont présenté leur formulaire d'inscription et les documents justificatifs au plus tard le 31 mars 2021, y compris le renouvellement du financement provisoire ponctuel donnant lieu à un deuxième paiement de 5 500 \$ ou de 22 000 \$, en fonction de l'âge de leur enfant au 1^{er} avril 2022, afin que les familles puissent continuer à acheter les services et les soutiens admissibles qu'elles estiment les plus appropriés pour leur enfant.

Le ministère a commencé à faire passer les familles ayant déjà des plans comportementaux aux services cliniques de base. À compter du 1^{er} avril 2023, les familles d'enfants qui disposent déjà d'un plan comportemental commenceront à faire la transition vers les services cliniques de base en fonction de la date de fin de leur plan comportemental.

Dans l'ensemble, en 2022-2023, le POSA a soutenu près de 40 000 enfants et jeunes grâce à des plans comportementaux existants, à des budgets pour les services aux enfants, à du financement provisoire, à des programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins, au programme de préparation aux débuts scolaires, ainsi qu'à des services cliniques de base.

Aide sociale

En 2022-2023, le ministère a continué de faire progresser son plan de renouvellement afin de mettre en place un système d'aide sociale mieux adapté, plus efficace et plus centré sur la personne pour les quelque 900 000 Ontariennes et Ontariens qui ont reçu une forme ou une autre d'aide sociale mensuelle.

Cette approche a inclus les mesures suivantes :

- Nous avons amélioré le service à la clientèle grâce à l'élargissement de l'accès au processus centralisé de réception des demandes pour le programme Ontario au travail, un système automatisé qui vise à déterminer rapidement l'admissibilité en fonction du risque. La réception des demandes centralisée est un processus en ligne en contact direct avec les clients qui permet de réduire les formalités administratives municipales, donnant ainsi plus de temps aux chargés de cas pour soutenir les clients en période de crise et les aider à retourner au travail. Le processus est également pris en charge par un système de vérification de l'admissibilité intelligent et automatisé avec des sources provinciales, fédérales et tierces qui accélère le processus d'aide financière et renforce l'intégrité du programme. Grâce à ce dernier élargissement, les 47 municipalités de la province ont maintenant accès à ce mode de prestation centralisé, qui a permis de traiter plus de 210 000 demandes depuis sa création en 2020.
- Nous avons poursuivi la centralisation de l'administration des prestations pour 17 bureaux locaux du POSPH, qui ont traité à ce jour plus de 126 millions de dollars en prestations à l'aide du modèle centralisé.
- Nous avons réduit le temps nécessaire aux demandeurs pour recevoir une décision concernant l'admissibilité au POSPH en mettant en œuvre une nouvelle méthode simplifiée de prise de décision fondée sur les principes Lean et les leçons apprises. Cette méthode a appuyé le plan du gouvernement visant à mettre en place un système plus souple et plus efficace en reliant les personnes admissibles à des mesures de soutien dans un délai plus court.
- Nous avons établi un partenariat avec ServiceOntario pour améliorer l'expérience client des demandeurs. ServiceOntario trie désormais les appels entrants des demandeurs, ce qui permet aux appels liés au Service centralisé de réception des demandes de joindre rapidement le membre du personnel approprié.
- Nous avons continué d'appuyer le déploiement de services d'emploi intégrés pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'initiative

Renouvellement des services d'emploi (TSE) en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC).

Le ministère a également poursuivi ses progrès dans la création de nouveaux outils numériques et d'options de services modernes, le prototypage de moyens permettant de traiter plus rapidement l'aide financière et l'amélioration de l'accessibilité aux services d'emploi et de formation :

- **Prestation des services numériques :** Outils numériques nouveaux et élargis et options de services modernes, y compris une demande en ligne facile à utiliser, la soumission simplifiée des trousseaux d'approbation au format numérique, l'élargissement de la plateforme numérique MesPrestations pour améliorer l'accès des personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale et de nouvelles voies de communication permettant la messagerie numérique bidirectionnelle entre les clients et les chargés de cas.
- **Renouvellement des services d'emploi :** Le MDESC, le ministère des Collèges et Universités et le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) travaillent ensemble pour renforcer les services d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les ministères ont procédé à la mise en œuvre du modèle de prestation de services d'emploi renouvelé et intégré dans trois régions prototypes : la région de Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawartha. En avril 2022, le MTIFDC a lancé le processus compétitif dans cinq autres régions désignées, soit la phase 2. Les régions désignées de la phase 2 sont les suivantes : Durham, London, Ottawa, Windsor-Sarnia et Kitchener-Waterloo-Barrie, où les services intégrés commenceront en janvier 2024. Les régions désignées de la dernière phase seront Toronto et la région du Nord, le processus compétitif ayant lieu en 2023.

De plus, le ministère a réussi à respecter l'engagement du gouvernement d'augmenter les taux de soutien du revenu de 5 pour cent pour les familles et les particuliers dans le cadre du POSPH, et le montant mensuel maximal du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Les hausses futures des taux seront liées à l'inflation afin d'aider les bénéficiaires à suivre le rythme de la hausse du coût de la vie et à payer les produits de première nécessité. Le gouvernement a également porté l'exemption de revenu du POSPH à 1 000 \$, soit une augmentation de 400 % du montant que les personnes qui participent au programme peuvent gagner sans que cela ait une incidence sur leur allocation.

Bien-être de l'enfance

À la suite d'un engagement général, en juillet 2020, le gouvernement a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance pluriannuelle de l'Ontario.

Les services viseront à offrir aux enfants et aux jeunes pris en charge des soins hors du domicile de qualité supérieure, ainsi que les soutiens dont ils ont besoin pour rester en sécurité, réussir et prospérer durant leur transition à l'âge adulte. Ils mettront également l'accent sur le renforcement des familles et des collectivités par la prévention, l'intervention précoce et la recherche de foyers plus permanents pour les enfants et les jeunes pris en charge lorsqu'ils ne peuvent pas rester dans leur propre foyer ou collectivité.

Voici quelques-unes des réalisations de la dernière année :

- Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un engagement de 68 millions de dollars pour le programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP), qui met en relation les jeunes du système de bien-être de l'enfance avec les services et les soutiens supplémentaires dont ils ont besoin pour se

préparer et réussir à la fin de la prise en charge; ce financement visera à améliorer leur indépendance financière à long terme grâce au perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, aux études postsecondaires et aux voies d'accès à l'emploi. En incluant les 68 millions de dollars annoncés en février, le gouvernement investit plus de 170 millions de dollars sur trois ans dans le Programme AVMPD lancé le 1^{er} avril 2023.

- En mars 2022, les modifications législatives à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* ont reçu la sanction royale. Ces modifications visaient à répondre aux réclamations des collectivités autochtones pour un système de bien-être de l'enfance qui reflète mieux le rôle central et unique que les Premières Nations, les Inuits et les Métis jouent dans le bien-être de leurs familles. Les travaux d'élaboration de la réglementation visant à rendre ces modifications opérationnelles se poursuivent jusqu'en 2023-2024.
- L'Ontario met en œuvre le Cadre des normes de qualité en exigeant des titulaires de permis et des organismes de placement, y compris les sociétés d'aide à l'enfance, qu'ils se conforment aux règlements nouveaux et modifiés qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Le ministère aide les fournisseurs de services à comprendre les exigences nouvelles et mises à jour en fournissant des documents d'orientation, des séances d'information, des mises à jour des systèmes de TI du ministère et d'autres mesures de soutien.
 - o Les nouvelles exigences comprennent les qualifications du personnel, la formation des fournisseurs de soins, ainsi que des obligations accrues en matière de sécurité et de planification des services. L'objectif est d'améliorer la qualité des soins et de mieux tenir les titulaires de permis et les organismes de placement, y compris les sociétés d'aide à l'enfance, responsables de la qualité des soins qu'ils offrent aux enfants et aux jeunes.
- Le ministère a introduit le nouveau service centralisé d'admission à l'adoption et son site Web qui fournit des renseignements et un soutien uniformes aux

parents adoptifs éventuels afin de les aider à déterminer si l'adoption publique leur convient.

- En mars 2022, l'Ontario a conclu une entente de coordination tripartite avec les Nations autonomes de Wabaseemoong et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Il s'agit de la première entente de ce genre en Ontario et de la deuxième au Canada.
- Le 31 mars 2023, l'Ontario a conclu une entente de coordination tripartite avec la Première Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (Première Nation KI) et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Il s'agit de la deuxième entente de ce genre en Ontario. L'Ontario continue de travailler avec les représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes dirigés par les Autochtones pour les services à l'enfance et à la famille, y compris ceux régis par le droit autochtone.

Violence faite aux femmes

En 2022-2023, le ministère a investi environ 167 millions de dollars pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs enfants qui ont été ou risquent d'être victimes de violence, notamment la violence sexiste et la violence familiale. Ce financement aide directement 400 organismes communautaires dans l'ensemble de la province, dont les organismes autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.

Le ministère a aussi continué d'effectuer les investissements suivants, mis en œuvre pour la première fois en 2018 :

- Financement de l'amélioration de la prévention de la violence faite aux femmes : 11,5 millions de dollars pour les organismes afin de soutenir leurs programmes existants, d'atténuer les pressions urgentes exercées sur les

services et d'améliorer leur positionnement pour appuyer les solutions novatrices en matière de services;

- Services et soutiens en régions rurales et éloignées : jusqu'à 3,6 millions de dollars pour les organismes de première ligne en milieu rural afin d'accroître la collaboration, de renforcer la prestation des services, d'améliorer le soutien adapté à la culture offert aux femmes autochtones et de réduire les obstacles liés à la géographie et au transport dans l'accès aux services et soutiens;
- Services et soutiens pour les enfants et les jeunes : jusqu'à 2,9 millions de dollars pour les services et les soutiens de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants et aux jeunes dans les maisons d'hébergement pour femmes qui ont vécu la violence, les maisons d'hébergement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, les pavillons de ressourcement et le programme de ressourcement pour la prévention de la violence familiale.

Le ministère finance également 31 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de langue anglaise et 11 de langue française à l'échelle de la province afin d'améliorer la sécurité des femmes et des survivants non binaires d'agression sexuelle. Les CALACS offrent un large éventail de services, y compris des lignes d'aide immédiate en fonction jour et nuit, des services de soutien et de conseil, de l'aiguillage vers d'autres services communautaires, des services d'accompagnement au tribunal, au service de police et à l'hôpital, et de la formation publique et professionnelle sur la question de la violence sexuelle. Les CALACS sont des organismes communautaires régis par un conseil d'administration local ou un groupe, et les services fournis sont gratuits et confidentiels. L'Ontario finance les CALACS depuis 1980, et leur financement a été transféré au MDESC le 1^{er} avril 2022 dans le cadre de l'examen des services aux victimes, qui appuie une approche plus coordonnée de la prestation des services aux victimes.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le plus important investissement consacré à cet enjeu de l'histoire du Canada, a été annoncée en 2020. Elle investit jusqu'à 307 millions de dollars sur cinq ans et cherche à sensibiliser davantage les gens à la question par des campagnes de formation et de sensibilisation du public. Elle permet aux fournisseurs de services de première ligne de prendre rapidement des mesures pour prévenir la traite des personnes avant qu'elle se produise, soutient les survivants au moyen de services spécialisés et donne aux autorités chargées de l'application de la loi les outils et les ressources dont elles ont besoin pour tenir les contrevenants responsables. Le ministère a progressé sur le plan de l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques visant à lutter contre la traite des personnes et à mieux soutenir les survivants en 2022-2023. Parmi ces initiatives figuraient notamment les suivantes :

- Au cours des six premiers mois de 2022-2023, les équipes INTERE ont eu 319 interactions avec des enfants et des jeunes disparus soupçonnés d'être victimes de la traite sexuelle, ont contribué à 27 enquêtes sur la traite des personnes et ont appuyé 129 accusations criminelles portées.
- Nous avons mis en place un service de placement hors du domicile culturellement favorable pour les enfants et les jeunes survivants de la traite des personnes. Le programme est un partenariat entre les Services aux enfants et aux familles autochtones et les Services à l'enfance et à la famille Dnaagdawenmag Binnoojiiyag et offre des services à deux enfants au plus à la fois.
- Une formation spécialisée sur la compréhension des jeunes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et sur le travail avec eux, qui comprend un volet propre aux Autochtones et des activités d'accroissement de la capacité, est en cours et se poursuivra tout au long de la stratégie. Dix rondes de formation ont eu lieu, et environ 300 travailleurs de première ligne ont reçu une formation.

- Cette formation intensive est axée sur les professionnels de première ligne dans les secteurs où la probabilité de rencontrer des enfants et des jeunes victimes qui sont ou risquent d'être victimes de la traite ou de travailler eux est élevée (p. ex., bien-être de l'enfance, police, services aux victimes, organismes de prévention de la violence faite aux femmes, justice pour la jeunesse).
- Les initiatives de sensibilisation du public se poursuivent, car il reste du travail à faire pour élargir la portée de la campagne de marketing à l'échelle de la province au cours des prochaines années, afin de sensibiliser davantage les gens à ce crime et de s'assurer que chaque personne sait où obtenir de l'aide, particulièrement les personnes les plus vulnérables comme nos enfants et nos jeunes. Jusqu'à présent, le ministère a distribué 260 000 documents à 980 emplacements par l'intermédiaire de ses partenaires.
- Nous élaborons des documents de sensibilisation du public pour répondre aux besoins précis du secteur et accroître la distribution de documents de sensibilisation existants par l'intermédiaire de partenariats à l'échelle du gouvernement et du secteur.
- Nous adoptons des dispositions législatives exhaustives pour souligner davantage l'engagement du gouvernement à sensibiliser les gens à ce crime éhonté, à protéger les victimes et à intervenir rapidement, à soutenir les survivants et à tenir les contrevenants responsables de leurs actes.
 - o La nouvelle *Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes* rend obligatoire une intervention à long terme, car elle exige que la province maintienne une stratégie de lutte contre la traite des personnes et la révise ou la mette à jour tous les cinq ans en ce qui concerne certains principes et certaines exigences de consultation.
 - o Les modifications apportées à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* renforcent la capacité des sociétés d'aide à l'enfance et des organismes d'application de la loi à protéger les enfants victimes d'exploitation.

- Nous collaborons avec les collectivités afin d'offrir des initiatives communautaires axées sur la prévention qui appuient des programmes locaux de prévention et de résilience ciblés et réactifs permettant de traiter les causes profondes qui rendent les jeunes vulnérables à la violence et à la victimisation, y compris la traite des personnes.

Services aux victimes

En 2019, notre gouvernement a entrepris un examen approfondi des services offerts aux victimes et a demandé aux intervenants d'explorer les possibilités d'un système de services aux victimes plus intégré, efficace et axé sur le client.

En 2022, le ministère du Procureur général a transféré au MDESC les huit programmes de services aux victimes suivants ainsi que leur budget, leurs lignes directrices et leurs normes de prestation de services existants :

- Programme de counseling en cas d'exploitation d'enfants sur Internet
- Ligne d'aide aux victimes/Répertoire des services aux victimes
- Initiative de formation en ligne sur la traite des personnes et initiative de formation en ligne à l'appui des personnes âgées victimes d'un acte criminel
- Programme des agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille
- Services de soutien aux survivants de sexe masculin victimes de violence sexuelle
- Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- Aide immédiate aux victimes - Ontario
- Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes

En 2022-2023, le gouvernement a alloué 49,9 millions de dollars aux huit programmes de services aux victimes transférés, et 8 millions de dollars supplémentaires au Programme de visites surveillées.

- Ces programmes communautaires visent à réduire les répercussions négatives de la criminalité et de la violence sur les personnes et les collectivités et desservent un large éventail de populations, y compris, mais

sans s'y limiter, celles qui sont touchées par la violence familiale, la violence conjugale, l'exploitation sur Internet, la violence sexuelle, les homicides, la traite des personnes et les crimes haineux.

- Depuis le transfert des huit programmes, le ministère a intégré les volets des programmes transférés dans les structures et le processus normalisés de passation de marchés et de présentation de rapports de Paiements de transfert Ontario du MDESC afin de permettre aux bénéficiaires de paiements de transfert de passer à un contrat de service intégré 2022-2023 du MDESC, ce qui a réduit le fardeau administratif pour 67 % des bénéficiaires de paiements de transfert et créé de nombreuses économies pour le gouvernement en réduisant le nombre total de contrats de paiements de transfert administrés entre les deux ministères.
- Le ministère a continué d'investir dans les services aux victimes grâce aux initiatives suivantes :
 - o Nous avons consenti un financement supplémentaire de 2,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2021-2022 pour élargir les services aux victimes et aux victimes d'agression sexuelle dans les collectivités mal desservies.
 - o En mars 2022, nous avons annoncé un financement annuel de 2 millions de dollars pour le programme Aide immédiate aux victimes - Ontario (AIVO) afin que les victimes d'actes criminels aient accès aux services et aux soutiens dont elles ont besoin.
 - o En 2022-2023, le ministère a versé 1 million de dollars par année au programme Voie de sortie de l'organisme Services aux victimes Toronto pour soutenir les victimes et les survivants de la traite des personnes et de la violence conjugale. Le programme Voie de sortie de Services aux victimes Toronto simplifiera l'aide aux victimes et aux survivants en leur donnant un accès immédiat à des gestionnaires de cas et à des travailleurs sociaux à leur point de contact avec la police.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec ses partenaires autochtones en vue de réduire la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, et de soutenir la santé et le bien-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs collectivités en Ontario.

En 2022-2023, par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps, l'Ontario a investi plus de 90 millions de dollars au moyen d'un financement gouvernemental regroupé (MSESC, ministère de la Santé et ministère des Affaires autochtones) dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être dans l'ensemble de la province, qui sont conçus et offerts par et pour des Autochtones.

Le réseau de programmes et de services gérés par les Autochtones financés par la SRMA comprend des pavillons de ressourcement, des travailleurs des programmes de mieux-être communautaire, des équipes de gestion de crise, des maisons d'hébergement et des programmes de ressourcement pour les victimes de violence familiale, des centres de traitement et de ressourcement en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que les programmes de développement des compétences. Les programmes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones sont offerts dans plus de 240 sites dans l'ensemble de la province et fournissent plus de 650 emplois à temps plein aux Autochtones.

De plus, le ministère continue d'investir 96 millions de dollars par année dans des programmes communautaires axés sur la prévention et dirigés par des Autochtones qui favorisent l'amélioration des résultats et du bien-être pour les enfants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des collectivités autochtones urbaines, et pour les jeunes, les particuliers, les familles et les collectivités, et qui réduisent la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les systèmes de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

Grâce à ces programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention, les partenaires autochtones offrent des programmes et des services communautaires holistiques souples et adaptés à la culture aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis de toute la province. Ces programmes comprennent le Programme pour le bien-être des familles, la planification des systèmes autochtones, le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones – Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes Akwe:go – Wasa-Nabin, le programme de résilience chez les jeunes, les services intégrés de réadaptation pour les Premières Nations du Nord et des régions rurales, les soins conformes aux traditions axés sur la prévention, le service de soutien communautaire – soutiens aux Autochtones sur les réserves, l'Initiative de prévention du Nord-Ouest, les services d'aide sociale aux Autochtones sur les réserves et les Services d'intervention auprès des enfants et des familles – soutiens aux Autochtones sur les réserves.

Les programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention font partie des efforts continus du ministère dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) et appuient l'élaboration d'une approche distincte pour les Autochtones dans le cadre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance (RSBE) de la province.

Le Programme pour le bien-être des familles est un investissement clé dans le cadre de la SOEJA et forme la pierre angulaire de l'architecture de prévention du bien-être des enfants, des jeunes et des familles, construite en collaboration par les collectivités autochtones et le ministère. Le Programme pour le bien-être des familles a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones et aide les collectivités autochtones à déterminer comment mener et offrir des programmes et

des services holistiques qui répondent aux besoins uniques de leurs collectivités locales. Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :

- Lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- Réduire le recours aux systèmes de protection de l'enfance et de justice pour les enfants et adolescents autochtones;
- Améliorer la santé et le bien-être globaux des collectivités autochtones.

Les services et les programmes du Programme pour le bien-être des familles comprennent des enseignements et des cérémonies traditionnels inspirés du territoire, des services de counseling tenant compte des traumatismes, une aide aux toxicomanes, des espaces sécuritaires et la coordination des services. Ces services et programmes aident les enfants, les jeunes et leurs familles à se ressourcer et à se remettre des effets de la violence et des traumatismes intergénérationnels, à réduire la violence et à remédier à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les services de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

En 2020-2021, dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être du ministère de la Santé, un investissement consenti de 5,41 millions de dollars a visé à élargir le Programme pour le bien-être des familles, ce qui porte l'investissement annuel total à 35,4 millions de dollars. L'investissement accru dans le Programme pour le bien-être des familles permet non seulement d'atteindre les objectifs à long terme du programme, mais aussi de trouver des solutions menées par des Autochtones pour améliorer la santé mentale et le bien-être des collectivités.

En 2021-2022, le Programme pour le bien-être des familles a servi plus de 84 000 clients autochtones et membres de la collectivité de plus de 200 sites partout dans la province, offrant plus de 42 000 soutiens et services aux enfants, aux jeunes et aux adultes autochtones, dont environ 25 500 séances de counseling individuelles, 4 800 séances de soutien familial, 6 900 séances de groupe et 5 500 événements communautaires.

Dans le cadre du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, le ministère fournit plus de 4 millions de dollars pour financer le déjeuner, le dîner ou les repas du milieu de la matinée dans 120 établissements d'enseignement des Premières Nations de 63 collectivités des Premières Nations afin de favoriser l'apprentissage et le développement sain des enfants. Le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations fournit plus de 1,2 million de repas aux enfants et aux jeunes autochtones chaque année.

Commission d'aide aux anciens combattants

La Commission d'aide aux anciens combattants offre une aide financière aux anciens combattants admissibles de l'Ontario et à leurs familles dans le besoin. Le programme offre un soutien financier jusqu'à concurrence de 2 000 \$ sur une période de 12 mois pour des services de soutien à domicile, des soins de santé, du matériel spécialisé et du soutien à l'emploi et à la personne aux anciens combattants admissibles de l'Ontario ainsi qu'aux membres de leur famille admissibles.

Perspectives sociales et économiques pour les femmes

Le ministère croit en un Ontario où les filles et les femmes réalisent tout leur potentiel. Le ministère, par l'intermédiaire de l'Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes, est fier de soutenir des services et des programmes qui font progresser l'équité de genre et l'égalité pour les femmes et les filles. Nous collaborons avec les organismes de femmes et avec tous les ordres du gouvernement pour faire progresser l'égalité des femmes, appuyer leur sécurité et leur bien-être et améliorer leur sécurité et leur prospérité économiques.

En juin 2020, l'Ontario a mis sur pied le Conseil consultatif des femmes autochtones (CCFA) afin de fournir à la ministre associée des Perspectives sociales et économiques pour les femmes des commentaires sur les mesures relatives à la

traite des personnes et au bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Le CCFA est entre autres composé de chefs de file des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des collectivités LGBTQIA2S+ en matière de prévention de la violence qui fournissent également leur avis sur le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. En 2022-2023, le CCFA a tenu 14 réunions visant à faire apporter aux politiques des modifications efficaces et adaptées sur le plan culturel afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Le mandat du CCFA a été prolongé jusqu'en mars 2025. L'Office continuera de travailler avec le CCFA sur les principaux problèmes de prévention de la violence et sur la mise en œuvre de la stratégie *Parcours vers la sécurité*.

L'Office appuie également la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la violence sexiste et d'autonomisation économique pour les femmes, qui mettent l'accent sur la progression de l'équité, le soutien à la sécurité des femmes et l'amélioration de la sécurité économique des femmes. Voici des exemples de ces programmes :

- Kizhaay Anishinaabe Niin – Je suis un homme gentil : Offert par l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, Kizhaay offre des ressources fondées sur la culture ainsi que des services communautaires, et se dévoue à la mobilisation des hommes et des jeunes Autochtones pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.
- Programme de prévention de la violence sexiste : Ce programme a pour objectif de modifier les normes, les attitudes et les comportements nuisibles qui perpétuent la violence sexiste et son escalade vers le féminicide en Ontario.
- Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones : Offert par l'Ontario Native Women's Association et Equay-wuk Women's Group, ce programme donne une formation et un mentorat en

leadership aux femmes autochtones afin d'accroître leur pleine participation aux rôles de premier plan dans leurs collectivités.

- Programme pour la sécurité économique des femmes (PSEF) : Ce programme offre aux femmes à faible revenu des services d'emploi, de préemploi et de préapprentissage, une formation à l'entrepreneuriat et des soutiens complets pour les aider à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour accroître leur sécurité économique.
- Investir dans l'avenir des femmes (IAF) : Ce programme aide 33 organismes communautaires à offrir une gamme de programmes et de services souples qui préviennent la violence sexiste, favorisent le ressourcement et le bien-être et aident les femmes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour devenir financièrement autonomes et acquérir une certaine sécurité financière.

Le budget de 2022 prévoyait un investissement de 6,9 millions de dollars sur trois ans pour améliorer le programme Investir dans l'avenir des femmes. Cette amélioration a augmenté le financement annuel des 23 organismes existants qui mettent en œuvre le programme IAF en Ontario et qui fournissent déjà une gamme de services, notamment des services d'aide à l'emploi, de counseling, de littératie financière et de planification de la sécurité.

Le budget a également élargi le programme à de nouveaux sites de prestation de services dans les collectivités mal desservies, afin qu'un plus grand nombre de femmes aient accès à des possibilités de formation professionnelle et à des soutiens complets qui les aident à surmonter les obstacles et à obtenir un emploi. À la suite d'un appel de demandes lancé à l'automne 2022, l'Office a conclu des contrats avec les 10 nouveaux sites de prestation de services en vue de commencer la mise en œuvre du programme en avril 2023.

Lors de la réunion annuelle de 2022 des ministres responsables de la condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial, M^{me} Williams, ministre associée, s'est jointe à ses collègues du gouvernement fédéral et des autres

provinces et territoires pour appuyer sous réserve le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*.

Le Plan d'action national définit une vision, des principes et des objectifs communs pour lutter contre la violence sexiste, ainsi qu'un engagement à poursuivre la collaboration aux échelons fédéral, provincial et territorial. L'Ontario est actuellement en discussion avec Femmes et Égalité des genres Canada pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action national. Cette mise en œuvre comprendra les plans de l'Ontario visant à mettre l'accent sur la prévention de la violence sexiste, la sécurité économique, l'amélioration des services et la réalisation de progrès quant aux engagements du gouvernement à l'avenir.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

En mai 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Dirigée en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones, cette stratégie est un engagement intergouvernemental quinquennal qui vise à aborder les causes fondamentales de la violence afin que les femmes et les enfants autochtones puissent vivre en sécurité.

Au cours de la dernière année, l'Ontario a poursuivi sa collaboration avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et les partenaires autochtones pour mettre en œuvre la stratégie, ainsi que pour fournir d'autres services, soutiens et investissements de pair avec 12 autres partenaires du ministère.

En mars 2022, l'Ontario a publié le premier rapport d'étape sur la stratégie *Parcours vers la sécurité*, qui présente les progrès réalisés dans 37 initiatives, allant de l'éducation et de la santé à la justice et au racisme envers les Autochtones. Les partenaires autochtones ont réservé un accueil favorable au rapport d'étape et à la stratégie. L'Ontario publiera le rapport d'étape de la deuxième année en 2023 et

continuera de travailler avec les collectivités tout au long de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie en 2023-2023 et à l'avenir.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère administre ou finance des programmes et des services destinés aux jeunes qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice et qui sont âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction.

Les objectifs des programmes de justice pour la jeunesse que fournit ou finance le ministère visent à réduire les récidives, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes en offrant des programmes de réadaptation, en tenant les jeunes responsables de leurs actes, en favorisant la transition des jeunes d'un placement sous garde et en créant des possibilités pour les jeunes à risque.

Il existe une gamme de programmes communautaires et axés sur la garde qui s'adressent aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice et qui offrent un soutien et une intervention face aux risques, aux besoins et aux forces de chaque jeune. Ces programmes comprennent notamment :

- les programmes communautaires permettant à la police d'orienter les jeunes au lieu de les inculper;
- les programmes communautaires de substitution aux procédures judiciaires officielles;
- les options de programmes communautaires pour les tribunaux;
- les solutions de substitution à la garde qui répondent aux besoins des jeunes et qui assurent une supervision appropriée.

Tous les programmes de justice pour la jeunesse sont harmonisés avec les principes et les dispositions énoncés dans la *Loi sur le système de justice pénale pour*

les adolescents fédérale et la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* provinciale. Le continuum des services de justice pour la jeunesse comprend des programmes communautaires et des programmes de prévention, de déjudiciarisation, de probation, de garde, de détention, de réinsertion et de réhabilitation. Ce continuum de services de justice pour la jeunesse comprend des programmes adaptés à la culture et au genre destinés à répondre aux différents besoins des jeunes.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en avril 2003, les programmes communautaires de prévention et de déjudiciarisation sont d'une priorité accrue. Le succès de ces programmes a entraîné une réduction de 88 % du nombre de jeunes admis dans un établissement de garde et de détention en Ontario de 2004-2005 à 2021-2022.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	23,0
Autres – Fonctionnement	18 259,4
Autres – Immobilisations	121,1
TOTAL	18 403,5
Effectif** (au 31 mars 2023)	5 653,1

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Affaires civiques et du
Multiculturalisme

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Programmes du ministère.....	4
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	5
Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme.....	5
Assurer des débouchés économiques à toute la population	6
Renforcer les partenariats avec les communautés	7
Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens	8
Préserver les ressources du patrimoine culturel.....	9
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	10
Données financières détaillées	11
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	11
Tendances historiques	11
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	12
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	14
RAPPORT ANNUEL.....	15
Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme.....	15
Assurer des débouchés économiques à toute la population	16
Renforcer les partenariats avec les communautés	17
Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens	18
Préserver les ressources du patrimoine culturel.....	18

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023* (M\$)	19
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE	19

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MACM) se donne pour mission de bâtir un Ontario plus fort, prospère et inclusif où les gens issus de tous les milieux peuvent réussir et se sentir à leur place. Pour ce faire, il mène les initiatives du gouvernement axées sur la lutte contre le racisme et la haine, fait la promotion d'une croissance économique et de débouchés équitables pour l'ensemble de la population, reconnaît les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens, célèbre la diversité des communautés et assure la protection et l'intendance du patrimoine ontarien.

Programmes du ministère

Le MACM contribue à la réalisation des priorités du gouvernement en offrant des services au public par l'entremise de deux grandes entités : la Direction générale de l'action contre le racisme et la Division des affaires civiques, de l'inclusion et du patrimoine.

La **Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR)** s'emploie à éliminer le racisme et à assurer l'égalité raciale à l'égard des communautés racisées autochtones, noires et autres de l'Ontario. Dans le cadre d'un plan reposant sur des données probantes et la recherche, la DGAR s'engage à mettre en place un gouvernement de l'Ontario plus inclusif et sensible aux besoins afin de veiller à ce que toute la population soit servie équitablement.

La **Division des affaires civiques, de l'inclusion et du patrimoine** fait la promotion de la croissance économique, de débouchés équitables et de l'engagement civique pour veiller à ce que chaque personne en Ontario puisse participer et s'épanouir pleinement. De plus, elle favorise l'inclusion et le dynamisme dans les communautés en soulignant officiellement les contributions exceptionnelles des citoyennes et citoyens à l'échelle locale, provinciale et mondiale. Enfin, la Division aide les municipalités et le secteur du patrimoine à protéger les ressources du patrimoine culturel qui reflètent la diversité des communautés et de l'histoire de l'Ontario, notamment en réglementant la pratique de l'archéologie.

Les initiatives stratégiques du MACM permettent au gouvernement de respecter sa priorité de bâtir un Ontario fort en aidant les particuliers et les entreprises aujourd'hui tout en jetant des bases solides pour l'avenir.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

En 2023-2024, le MACM continuera d'aider les communautés et d'établir des bases solides pour la croissance économique à long terme de la province.

Le ministère contribuera à bâtir un avenir meilleur en accordant la priorité aux programmes visant à éliminer le racisme systémique et la haine, à autonomiser les jeunes, les familles et les communautés, à préserver le patrimoine culturel et naturel, à mettre la diversité à l'honneur, à promouvoir l'engagement civique et à aider les employeurs et les entrepreneurs à créer des occasions équitables pour tout le monde. Ces programmes permettront d'anticiper et de combler les besoins changeants d'une population, d'une main-d'œuvre et d'une province diversifiées.

Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme

Le racisme est source d'obstacles et d'inégalités chez les Autochtones, les personnes noires et les autres groupes racisés. L'élimination du racisme systémique et la promotion de l'égalité raciale favorisent le développement social, économique et culturel de la société dans son ensemble. Le MACM apporte le leadership et l'expertise nécessaires pour multiplier les occasions pour la population et accroître la prospérité de la province.

Les grandes priorités de 2023-2024 sont d'établir un plan stratégique de lutte contre le racisme et la haine, d'augmenter la capacité d'action contre le racisme au sein du secteur public et de mieux promouvoir les programmes dirigés par les communautés et les entreprises locales.

Plan stratégique contre le racisme

- Après avoir consulté les leaders communautaires, les organismes partenaires et le public, le ministère lancera en 2023 un nouveau plan provincial qui vise à éliminer le racisme systémique, la violence et la haine ainsi qu'à autonomiser les communautés, les familles et les jeunes.

Subvention pour les mesures de sécurité visant la prévention des crimes haineux

- Cette subvention est l'une des initiatives prises par la Province pour lutter contre la haine. Le ministère investit 25,5 millions de dollars sur deux ans dans des mesures de sécurité pour aider à protéger les organismes confessionnels et culturels.

Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine (LRH)

- Le gouvernement investit près de 5 millions de dollars dans le Programme de subventions pour la LRH pour financer plus de 80 initiatives communautaires visant à sensibiliser le public au racisme et à la haine, y compris au racisme envers les personnes autochtones, noires et asiatiques, à l'antisémitisme et à l'islamophobie.

En tant que gros employeur de la province, la fonction publique de l'Ontario (FPO) se doit de donner l'exemple en promouvant l'innovation et l'excellence dans l'élaboration des politiques publiques et la prestation des services. Le MACM continuera d'aider le Secrétariat du Conseil du Trésor dans sa lutte contre le racisme au sein de la FPO.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

L'Ontario sera mieux en mesure de faire face à l'incertitude économique qui persiste à l'échelle mondiale si chaque Ontarienne et Ontarien a accès à des perspectives économiques et peut participer pleinement au marché du travail. Le MACM s'efforce de favoriser l'égalité des chances pour les jeunes, les petites entreprises et les organismes partout dans la province, particulièrement pour les groupes marginalisés confrontés à des obstacles à leur réussite.

Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN)

- Le PAJN tire parti des investissements du gouvernement dans les programmes d'intervention en amont qui orientent les enfants, les jeunes et les familles noirs vers des mesures de soutien adaptées à la culture dans leur communauté. Dans le cadre de son budget de 2023, l'Ontario investira 3 millions de dollars supplémentaires pour porter à 31 millions de dollars les fonds destinés au volet Autonomisation économique du PAJN durant l'exercice.

Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones (SERA)

- Au cours des trois prochaines années, le ministère investira 15 millions de dollars supplémentaires dans la Subvention SERA pour aider davantage d'entrepreneurs racisés autochtones, noirs et autres en offrant un financement ponctuel de 10 000 \$, des services de soutien adaptés à la culture et un accès à de la formation et à de l'encadrement en développement des affaires.

Renforcer les partenariats avec les communautés

Les organismes et les groupes communautaires peuvent rassembler les gens et les aider à réussir, créer un sentiment d'appartenance, offrir du soutien en temps de crise et militer pour un changement positif. Le ministère fait appel à des partenaires communautaires pour veiller à ce que ses programmes, ses politiques et ses services tiennent compte des expériences et des besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

- Le CPMEC est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario. Le CPMEC continue de discuter avec le MACM des mesures à prendre par le gouvernement pour :
 - o bâtir une main-d'œuvre diversifiée, qualifiée et axée sur l'avenir;
 - o faire diminuer le taux de chômage chez les jeunes;
 - o stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat et le talent en Ontario.

Intervenant pour les perspectives communautaires

- L'intervenant pour les perspectives communautaires travaille avec les communautés sous-représentées afin de conseiller au gouvernement des mesures qui permettraient d'améliorer la santé, le bien-être et les perspectives économiques des personnes touchées par la pauvreté, la violence et la discrimination. Voici ses priorités pour les deux prochaines années :
 - o mieux faire connaître les services gouvernementaux et en faciliter l'accès aux communautés marginalisées;

- o consulter les communautés marginalisées au sujet de la Stratégie ontarienne contre le racisme.

Initiative des intervenants en faveur des élèves et des familles (IEF)

- L'Initiative des IEF offre du financement aux organismes dirigés par des personnes noires ou axés sur les personnes noires pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de soutien à l'intervention orientées vers la communauté et sensibles à la culture, aux expériences et aux besoins des élèves de 6 à 25 ans et des familles noirs.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

L'engagement et la fierté civiques sont essentiels à la vigueur, à la cohésion sociale et à l'inclusivité de la province. Le MACM souligne et reconnaît les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens qui ont laissé leur trace dans la communauté, la province et le monde tout en encourageant la participation citoyenne, le leadership communautaire et le bénévolat.

En 2023-2024, la priorité sera accordée à l'administration et à la prestation des six programmes de distinctions, des six programmes de prix et des cinq programmes de reconnaissance des bénévoles de la province qui soulignent annuellement les contributions exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens.

Programmes de distinctions

- Le MACM célèbre les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens grâce à ce qui suit :
 - o Ordre de l'Ontario
 - o Médaille du mérite civique de l'Ontario
 - o Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles
 - o Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
 - o Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario
 - o Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario

Programmes de prix

- Le MACM souligne les réalisations extraordinaires des Ontariennes et Ontariens grâce à ce qui suit :
 - o Prix du champion de la diversité

- o Prix Améthyste pour souligner les réalisations exceptionnelles des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario
- o Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité
- o Bourse d'études Hilary M. Weston
- o Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
- o Prix Lincoln M. Alexander
- o Distinction de l'Ontario pour services bénévoles
- o Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle
- o Prix du lieutenant-gouverneur pour l'action bénévole communautaire des élèves
- o Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
- o Prix ontarien de la personne âgée de l'année

Le MACM s'emploie à garantir l'inclusion, la diversité et l'équité dans la prestation des programmes, tout en promouvant les programmes qui encouragent les Ontariennes et Ontariens de tous les milieux et de toutes les régions de la province à présenter leur candidature pour avoir la chance d'être reconnus à l'échelle provinciale.

Préserver les ressources du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel de l'Ontario cultive un sentiment d'appartenance et le sens de la communauté chez les Ontariennes et Ontariens, en plus de contribuer à une forte croissance économique, au bien-être social et à l'apprentissage tout au long de la vie. Le MACM s'emploie à protéger et à promouvoir les ressources du patrimoine culturel, dont les ressources archéologiques, les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel, pour faire de l'Ontario un lieu où les gens veulent vivre, travailler et voyager.

Le ministère offre des subventions de fonctionnement de base ainsi que des conseils et des services de sensibilisation pour aider les organismes de mise en valeur du patrimoine à raconter les histoires des communautés ontariennes. Il réglemente le travail des archéologues et établit des normes de pratique pour assurer la protection des ressources archéologiques. De plus, il offre aux municipalités, aux ministères partenaires et aux communautés autochtones des

conseils et de l'aide concernant la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et les questions liées au patrimoine culturel.

Le MACM continuera d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour augmenter l'offre de logements et faire avancer les projets prioritaires de la Province, comme le transport en commun et les soins de longue durée, tout en protégeant et en promouvant le patrimoine culturel.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	64,1
Immobilisations	0,0
TOTAL	64,1

Note : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation.

Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023		Prévisions 2022-2023*	Chiffres réels provisoires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	759 800	(2 002 100)	(72,5) %	2 761 900	4 770 200	373 700
Direction générale de l'action contre le racisme	27 346 900	(670 000)	(2,4) %	28 016 900	23 788 300	10 065 210
Affaires civiques, inclusion et patrimoine	35 925 500	4 238 300	13,38 %	31 687 200	31 851 100	25 162 866
Total à voter – Charges de fonctionnement	64 032 200	1 566 200	2,51 %	62 466 000	60 409 600	35 601 776
Crédits législatifs	81 187	17 173	26,83 %	64 014	64 014	-
Total du ministère – Charges de fonctionnement	64 113 387	1 583 373	2,53 %	62 530 014	60 473 614	35 601 776
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Affaires civiques, inclusion et patrimoine	1 000	1 000	100,00 %	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	1 000	100,00 %	-	-	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Affaires civiques, inclusion et patrimoine	1 000	(2 499 000)	(100,0) %	2 500 000	2 500 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	(2 499 000)	(100,0) %	2 500 000	2 500 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	64 114 387	1 584 373	2,5 %	62 530 014	60 473 614	35 601 776

*Note : Certains chiffres des exercices 2021-2022 et 2022-2023 sont redressés afin de refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	22 940 795	35 601 776	62 530 014	64 114 387
		55 %	76 %	3 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus d'information sur les programmes et initiatives du MACM, consulter le site :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-affaires-civiques-et-du-multiculturalisme>

Pour plus d'information sur les finances de l'Ontario, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organisme

La **Fiducie du patrimoine ontarien** est l'intendant et le fiduciaire du patrimoine au bénéfice de la population de l'Ontario. À ce titre, elle protège le riche patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel de la province. En outre, elle interprète l'histoire de l'Ontario et sensibilise la population à son importance dans la société, et elle célèbre la diversité des lieux, des expériences, des langues, des coutumes et des perspectives dans la province.

Organisme	Revenus du budget 2023-2024	Dépenses du budget 2023-2024	Revenus provisoires 2022-2023	Dépenses provisoires 2022-2023	Revenus réels 2021-2022	Dépenses réelles 2021-2022
Fiducie du patrimoine ontarien	12 266 013	18 447 534	12 450 235	17 785 412	64 984 558	12 085 346
Total	12 266 013	18 447 534	12 450 235	17 785 412	64 984 558	12 085 346

Conseils et commissions

Le **Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances** est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario et d'améliorer le sort des groupes marginalisés.

L'**intervenant pour les perspectives communautaires** est un conseiller spécial qui travaille avec les communautés sous-représentées afin de conseiller au premier ministre et au gouvernement des mesures qui permettraient d'améliorer la santé, le bien-être et les perspectives économiques des personnes touchées par la pauvreté, la violence et la discrimination.

Le **Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario** examine toutes les candidatures et sélectionne les personnes qui méritent le plus de recevoir la Médaille du mérite civique de l'Ontario, la Médaille de bravoure des policiers de

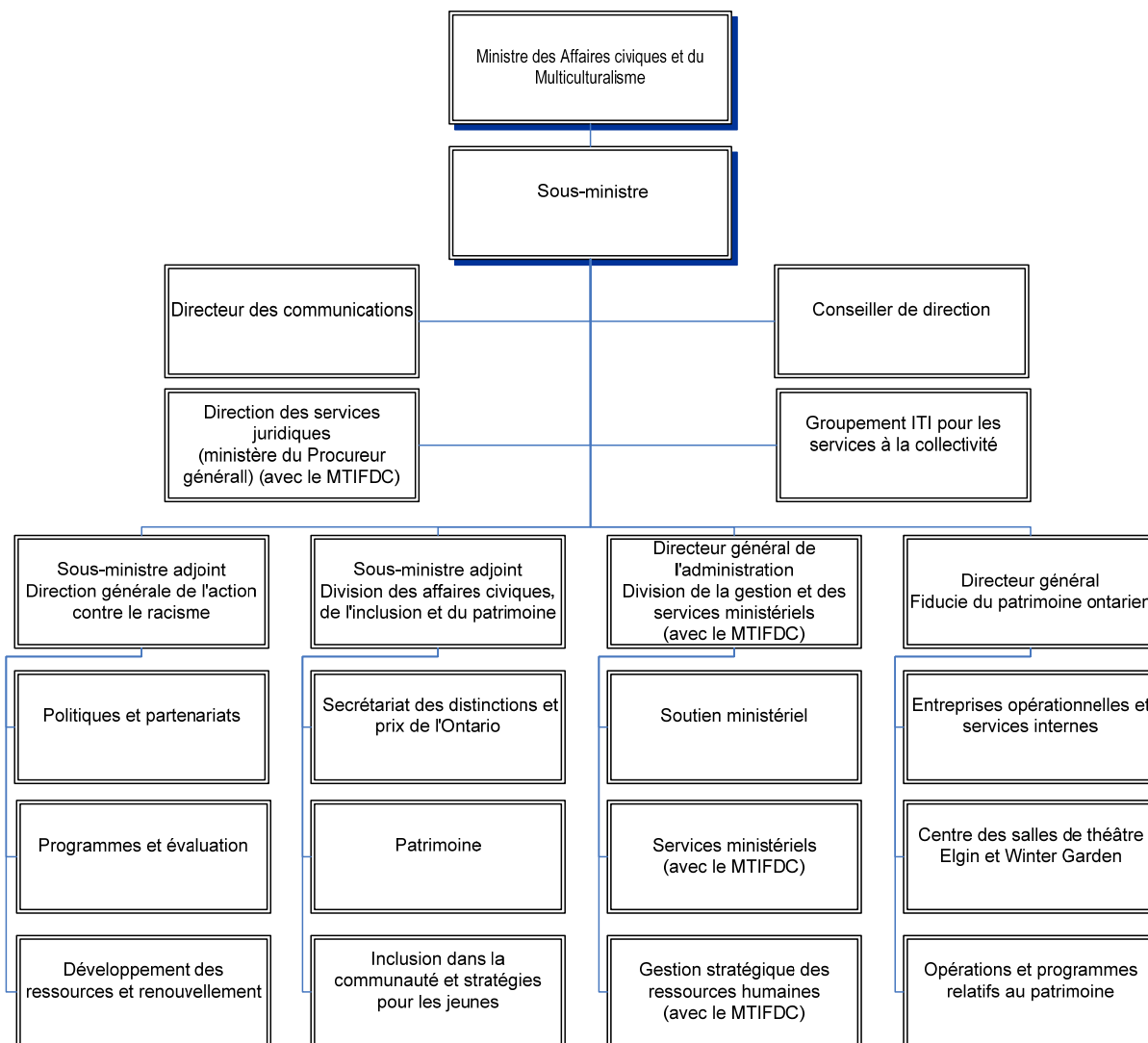
l'Ontario, la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario, la Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario et la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles.

Le **Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario** évalue les candidatures soumises pour l'Ordre de l'Ontario et fait ses recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil quant aux personnes qui, selon lui, méritent d'être nommées à l'Ordre de l'Ontario.

Dépenses (\$)	Crédit/poste	Prévisions 2023-2024	Dépenses réelles provisoires	Dépenses réelles 2021-2022
Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances	4603-01	7 800	-	1 050
Intervenant pour les perspectives communautaires	4603-01	72 000	31 500	37 500
Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario	4603-01	12 000	-	-
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario	4603-01	1 500	-	-
Total		93 300	31 500	38 550

Note : Comme le Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et le Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario tiennent maintenant leurs réunions en ligne, ils n'ont aucune dépense réelle pour 2021-2022 ni aucune dépense réelle provisoire pour 2022-2023. Les prévisions pour 2023-2024 sont fournies au cas où ils reprendraient les réunions en personne.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Note : « MTIFDC » désigne le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

RAPPORT ANNUEL

En 2022-2023, le MACM a poursuivi sa mission de diriger le travail du gouvernement visant à rendre l'Ontario équitable et à susciter un sentiment d'appartenance à l'aide de politiques, de programmes et de services éclairés.

Le 29 août 2022, un décret a formalisé le transfert immédiat de la responsabilité de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) au MACM. Le personnel du MTCS est passé au MACM le 17 octobre 2022.

Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme

Conscient que le gouvernement ne peut trouver seul les solutions pour lutter contre le racisme et la haine, le MACM s'est associé à des organismes communautaires pour concevoir et mener des programmes efficaces. Le ministère a aussi entamé des consultations avec les intervenants et le public pour veiller à ce que les nouvelles initiatives contre le racisme répondent aux besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine (LRH)

- Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour la LRH, le gouvernement investit près de 5 millions de dollars pour financer plus de 80 initiatives communautaires visant à sensibiliser le public aux répercussions du racisme et de la haine.

Plan stratégique contre le racisme – Consultations et examen

- La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que le gouvernement dispose d'une stratégie antiraciste qui est examinée au moins tous les cinq ans.
- Le 7 mars 2022, l'Ontario a lancé un examen de son Plan stratégique contre le racisme dans le but de recueillir des commentaires sur la version actuelle et d'évaluer les priorités émergentes, dont l'autonomisation économique, le soutien aux enfants et aux jeunes et la lutte contre la haine raciale.

Subvention de l'Ontario pour les mesures de sécurité des organismes confessionnels et culturels contre les crimes haineux

- Cette subvention a aidé plus de 1 500 organismes confessionnels et culturels admissibles à mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité visant à protéger leurs installations et leurs communautés contre les crimes haineux.
- La subvention a été renommée « Subvention pour les mesures de sécurité visant la prévention des crimes haineux » et élargie pour couvrir le coût de mesures supplémentaires de prévention et de renforcement des capacités et pour permettre à plus d'organismes de présenter une demande.

Consultations sur la lutte contre la haine

- Le ministère a mobilisé des partenaires communautaires et sectoriels pour orienter les initiatives gouvernementales de lutte contre la haine. Il a tenu 10 tables rondes avec les communautés et secteurs clés des groupes de population qui sont souvent la cible de haine.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

Afin de développer une économie inclusive, le MACM s'est employé à aider, à autonomiser et à outiller les membres des communautés racisées autochtones, noires et autres pour qu'ils réalisent leur plein potentiel.

Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN) – Autonomisation économique

- Le volet Autonomisation économique du PAJN permet aux organismes communautaires, aux employeurs dirigés par des Noirs et aux chefs d'entreprise de créer des projets locaux pour aider les jeunes noirs en début ou en cours de carrière dans leur cheminement professionnel. Le MACM a octroyé 14 millions de dollars à 23 organismes pour aider les jeunes noirs en début ou en cours de carrière à obtenir un emploi intéressant, à développer leurs compétences, à suivre de la formation, à trouver un stage et à intégrer des réseaux professionnels dans des secteurs à forte croissance.

Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones

- Par l'intermédiaire de cette subvention, le gouvernement a investi 5 millions de dollars sur deux ans pour aider les entrepreneurs racisés autochtones, noirs et autres à démarrer une entreprise en Ontario et à la faire croître. Il leur a ainsi fourni de la formation en développement des affaires, des services de soutien adaptés à leur culture et un financement ponctuel de 10 000 \$.

Renforcer les partenariats avec les communautés

Le ministère a veillé à ce que le gouvernement tienne compte des voix des communautés et des organismes dans ses décisions pour améliorer les programmes et les services.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

- En 2022-2023, le CPMEC a contribué aux priorités sociales et économiques pour les jeunes faisant face à des obstacles complexes, y compris les jeunes dans les régions rurales et éloignées ainsi que dans les communautés racisées autochtones, noires et autres.
- Le MACM a collaboré avec le CPMEC à l'évaluation constructive et à l'amélioration de certains processus gouvernementaux favorisant la croissance économique et l'égalité des chances dans les quatre domaines prioritaires suivants :
 - o participation des jeunes à l'économie;
 - o participation communautaire;
 - o approvisionnement;
 - o subventions aux communautés.

Intervenant pour les perspectives communautaires

- Le 17 novembre 2022, le président du CPMEC et défenseur des intérêts communautaires Mohamed Firin a été nommé intervenant pour les perspectives communautaires. À titre de conseiller spécial du premier ministre, l'intervenant consulte les communautés pour cerner les obstacles et formuler des recommandations sur les politiques et les services relativement à différentes priorités.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

Le MACM a souligné les contributions exceptionnelles des bénévoles et des leaders communautaires, que ce soit à l'échelle locale ou mondiale, en administrant 18 programmes de distinctions et de prix et en appuyant chacun des organes de sélection et conseils consultatifs.

Faits saillants des programmes de distinctions et de prix

- En 2022-2023, le MACM a organisé 14 cérémonies.
- Cinq cérémonies virtuelles ont souligné les réalisations d'Ontariennes et d'Ontariens hors pair : la Médaille du mérite civique de l'Ontario, la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles, la Distinction de l'Ontario pour services bénévoles, la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario et la Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario.
- Neuf cérémonies en personne ont souligné les contributions exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens : l'Ordre de l'Ontario (trois cérémonies), le Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, la Bourse d'études Hilary M. Weston, le Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones, le Prix Lincoln M. Alexander, le Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées et la Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle.
- Le MACM a travaillé avec le ministère de la Santé pour maintenir le Prix de bravoure des paramédicaux de l'Ontario (un prix du ministère) sous le nom de Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario (une médaille d'honneur provinciale). Cette médaille récompense les paramédicaux pour des actes individuels de courage exceptionnels accomplis pendant qu'ils sont en service ou non.

Préserver les ressources du patrimoine culturel

Le MACM applique la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, qui sert de cadre aux municipalités et à la Province pour l'identification, la protection et la conservation des biens ayant une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel.

Le ministère a notamment :

- apporté des modifications législatives et réglementaires à la Loi dans le contexte du Plan d'action pour l'offre de logements de 2022-2023, intitulé *Accélérer la construction de plus de logements*. Le but était d'éliminer les obstacles pouvant ralentir la construction de logements et d'autres projets prioritaires tout en continuant de conserver et de commémorer les principaux biens patrimoniaux qui comptent le plus pour les communautés;
- octroyé des fonds à plus de 170 organismes grâce à la Subvention de fonctionnement aux organismes provinciaux de mise en valeur du patrimoine et à la Subvention aux organismes de mise en valeur du patrimoine.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023* (M\$)

Approbations – COVID-19	2,5
Autres – Fonctionnement	58,0
Autres – Immobilisations	-
Effectif** (au 31 mars 2023)	203,0

*Note : Les dépenses réelles provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 1997 sur le jour des Loyalistes de l'Empire-Uni

Loi de 1998 sur le Jour commémoratif de l'Holocauste

Loi de 2000 sur le Jour des pionniers allemands

Loi de 2000 sur le tartan

Loi de 2001 sur l'héritage sud-asiatique

Loi de 2001 sur la fête du patrimoine portugais

Loi de 2004 sur le Jour du patrimoine irlandais

Loi de 2005 sur le patrimoine asiatique

Loi de 2008 sur le Jour de l'émancipation

Loi de 2009 sur le Jour commémoratif de l'Holodomor

Loi de 2010 sur le Jour de la bataille de Vimy

Loi de 2010 sur le Mois du patrimoine italien

Loi de 2011 sur le Jour du patrimoine ukrainien

Loi de 2011 sur le Mois du patrimoine néerlandais

Loi de 2012 sur le Jour du major-général Sir Isaac Brock

Loi de 2012 sur le Mois du patrimoine juif

Loi de 2013 sur le Jour de Lincoln Alexander

Loi de 2013 sur le Mois du patrimoine sikh

Loi de 2014 sur le Jour du Pape Jean-Paul II

Loi de 2014 sur le Mois du patrimoine tamoul

Loi de 2015 sur le Jour du drapeau de l'Ontario

Loi de 2015 sur le mois du patrimoine hispanique

Loi de 2016 sur la semaine du Souvenir

Loi de 2016 sur le Mois de l'histoire des Noirs

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine albanais

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine bangladais

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine hindou

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine musulman

Loi de 2017 contre le racisme

Loi de 2017 sur la Journée du souvenir trans

Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine coréen

Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine libanais

Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine égyptien

Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine hellénique

Loi de 2020 sur la Semaine du patrimoine somalien

Loi de 2020 sur le Mois du patrimoine tibétain

Loi de 2021 sur la Semaine de sensibilisation au génocide des Tamouls

Loi de 2021 sur le Jour de l'Ontario

Loi de 2021 sur le Jour du patrimoine écossais

Loi de 2021 sur le Mois de l'émancipation

Loi de 2021 sur le mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine perse

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine philippin

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine polonais

Loi de 2022 sur la Journée provinciale du service

Loi de 2022 sur le Mois du patrimoine arménien

Loi sur le ministère des Affaires civiques et culturelles, à l'égard des affaires civiques

Loi sur le patrimoine de l'Ontario, sauf les alinéas 70(1)a) et e) à l'égard des musées

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Collèges et Universités

ISSN 2563-2442

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Indicateurs de rendement clés	6
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2022-2023	19
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	25
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	25
Tableau des tendances historiques	26
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	27
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	29
RAPPORT ANNUEL	30
RÉSULTATS 2022-2023	30
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	50

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des opportunités d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et talentueuse dont elles ont besoin pour se développer et prospérer. Le système d'éducation postsecondaire constitue un élément essentiel du tissu social et économique de la province et permet de bâtir des communautés fortes et saines.

Le ministère alloue un financement de fonctionnement aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics, gère les programmes de financement des immobilisations dans le secteur postsecondaire, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs. De plus, dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel.

En outre, le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité en mettant en place des règlements relatifs aux droits de scolarité, un régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants, un financement ciblé (y compris pour les programmes bilingues et en langue française) et des mécanismes de responsabilisation ainsi qu'en offrant des opportunités d'apprentissage numérique et par l'expérience.

En Ontario, le secteur des sciences et de la recherche alimente la croissance économique de la province et est essentiel pour stimuler son économie. Le ministère finance une recherche de calibre mondial dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires de l'Ontario. Les programmes de financement de la recherche et le soutien aux instituts de recherche offerts par le gouvernement de l'Ontario sont concurrentiels et favorisent la commercialisation et l'innovation; ils permettent d'attirer et de retenir plus facilement des talents exceptionnels dans la province. En mettant l'accent sur le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI), le ministère donne la priorité à la création, à la protection, à la gestion et à la commercialisation de la PI dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de l'innovation, afin de maximiser la valeur des travaux de recherche et d'innovation réalisés en Ontario.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aide l'Ontario à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus importants que jamais pour protéger la santé de la population et l'économie.

Indicateurs de rendement clés

Amélioration de l'accès et du recours à des ressources d'apprentissage virtuel de haute qualité par les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario

Le ministère s'engage à garantir l'accès à une éducation de haute qualité grâce à des opportunités d'apprentissage numérique. Pour ce faire, il cherche à améliorer l'accès et le recours aux ressources d'apprentissage virtuel de haute qualité par les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario. Il mesure son progrès à cet égard d'après le nombre d'apprenantes et d'apprenants concernés autodéclaré par les formatrices et formateurs qui utilisent des ressources éducatives libres accessibles à la bibliothèque libre d'eCampusOntario.

eCampusOntario a mis en place l'infrastructure de publication libre en 2017-2018 et a lancé le site Web de la bibliothèque libre en mars 2019. Les données indiquent que le nombre d'étudiantes et d'étudiants profitant des ressources éducatives libres financées par le ministère a augmenté de façon constante depuis le début du suivi en juillet 2019 (ce nombre était alors de 19 923). En mars 2023, ce nombre a encore augmenté, passant à 170 476 et générant environ 16,8 millions de dollars d'économies pour les étudiantes et étudiants depuis le lancement. Le ministère espère atteindre la cible de 225 000 apprenantes et apprenants d'ici mars 2024.

Amélioration de l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail

Le ministère se donne pour mission de veiller à ce que les employeurs de l'Ontario aient accès à une main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, il améliore l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail. Il mesure ses progrès à cet égard selon la proportion de diplômées et diplômés collégiaux et universitaires qui occupent un emploi à plein temps dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études.

En 2021-2022, 74 % des diplômées et diplômés collégiaux ont obtenu un emploi dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études. Le ministère vise à maintenir un taux d'au moins 70 % en 2022-2023.

En 2021-2022, 90 % des diplômées et diplômés universitaires ont obtenu un emploi dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études. Le ministère vise à maintenir un taux d'au moins 88 % en 2022-2023.

Programmes du ministère

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche de l'Ontario jouent un rôle crucial pour faire de la province le moteur économique du Canada, car ils permettent d'avoir une main-d'œuvre très instruite, une économie axée sur le savoir et des établissements d'enseignement postsecondaire parmi les plus réputés au monde.

La relance économique de l'Ontario et sa prospérité future dépendent de la capacité de sa main-d'œuvre à faire face à l'évolution du marché du travail et à s'y adapter. Les personnes doivent pouvoir acquérir rapidement les compétences et les qualifications nécessaires pour trouver un bon emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir des talents de premier ordre. De plus, il permet la création d'emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale.

L'Ontario peut faire face à la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale en soutenant la recherche et l'innovation, deux secteurs plus importants que jamais pour la croissance économique de la province.

Aide aux étudiantes et étudiants pour leur permettre de réussir

Prolongation du gel des droits de scolarité

Faisant fond sur la réduction historique de 10 % des droits de scolarité en 2019-2020, ainsi que sur le gel des droits de scolarité appliqué au cours des trois dernières années, la Province maintient un gel général des droits de scolarité pour 2023-2024 pour la plupart des étudiantes et étudiants de l'Ontario afin que l'éducation postsecondaire reste plus abordable pour eux et leur famille. Le ministère autorise l'augmentation des droits de scolarité pour 2023-2024 à l'égard de certains programmes. Les mesures prises par le gouvernement pour réduire et geler les droits de scolarité ont procuré à la population étudiante un allègement d'environ 450 millions de dollars par année par rapport au coût des droits de scolarité de 2018-2019.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le RAFEO continue d'offrir de l'aide financière aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire admissibles qui en ont le plus besoin sous forme de subventions, de prêts, de bourses et d'autres types de programmes. De plus, l'Ontario offre maintenant le RAFEO aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones ainsi qu'à celles et ceux inscrits à l'un des quelque 1 800 programmes de microcertification admissibles dans des établissements publics et privés.

Apprentissage virtuel

L'apprentissage hybride, qui combine les avantages de l'enseignement en personne et virtuel, est de plus en plus présent dans le secteur postsecondaire de l'Ontario. Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour se positionner comme un leader mondial dans ce domaine et a fait des investissements majeurs pour accroître la capacité des établissements et le soutien à l'éducation postsecondaire virtuelle.

En 2020, le gouvernement a lancé la Stratégie pour l'apprentissage virtuel pour répondre aux besoins des établissements d'enseignement postsecondaire, des apprenantes et apprenants et du personnel enseignant de l'Ontario. La stratégie améliore l'accès à une éducation postsecondaire virtuelle de haute qualité et à des possibilités de requalification adaptées au marché et concurrentielles à l'échelle mondiale. La stratégie et l'investissement connexe ont donné lieu à plus de 450 projets dans la province et créé plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel tire parti du travail effectué par Contact Nord et eCampusOntario, les organismes ontariens voués à l'apprentissage numérique, pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

Augmentation du nombre d'options d'obtention de diplômes collégiaux

En avril 2022, le gouvernement a augmenté le nombre d'options d'obtention de diplômes dans les collèges financés par les fonds publics. Il a mis sur pied de nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans menant à un diplôme et augmenté le nombre maximal de programmes menant à un diplôme que les collèges peuvent offrir. Ainsi, plus de flexibilité sera permise pour la conception et l'offre de programmes, et plus de choix seront offerts aux étudiantes et étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Axés sur les principaux secteurs à forte demande, ces nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans et les programmes supplémentaires de quatre ans menant à un diplôme aideront l'Ontario à respecter son engagement d'accroître les choix des étudiantes et étudiants et de réduire les obstacles à l'éducation de haute qualité à l'échelle locale.

Parmi les programmes d'études appliquées de trois ans menant à un diplôme qui sont envisagés ou en cours d'élaboration, mentionnons un baccalauréat en gestion d'entreprises de métiers spécialisés et un baccalauréat en informatique.

Microcertifications

Les microcertifications préparent les travailleuses et travailleurs aux emplois recherchés grâce à une formation accélérée dans les collèges publics et privés, les universités et les établissements autochtones de l'Ontario. Ces programmes de courte durée sont reconnus par de nombreux employeurs et proposent aux participantes et participants un moyen pratique de se requalifier et d'améliorer leurs compétences, leur ouvrant ainsi de nouvelles possibilités sur le marché du travail. Ces programmes aident Non seulement les travailleuses et travailleurs à trouver un nouvel emploi, mais ils permettent également de répondre aux besoins du marché du travail régional et aux besoins d'employeurs particuliers.

La Stratégie ontarienne pour la microcertification, annoncée à l'automne 2020, consiste en un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans pour aider les personnes à se requalifier et à améliorer leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.

Comme annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2023, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 5 millions de dollars pour lancer un deuxième cycle du Fonds ontarien d'aide pour la microcertification et ainsi permettre la création d'autres projets de microcertification. Le premier cycle a permis de créer jusqu'à 250 programmes de microcertification dans la province.

Environ 1 800 programmes de microcertification sont actuellement admissibles au financement du RAFO dans 34 établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario, et d'autres le deviennent régulièrement.

Soutien au personnel de la santé

Le gouvernement de l'Ontario travaille à renforcer l'effectif en santé pour que la population ontarienne puisse recevoir des soins de qualité de la part de médecins, de personnel infirmier, de préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et d'autres professionnels de la santé bien formés et bien encadrés.

Formation en sciences infirmières

En 2020, le gouvernement de l'Ontario a présenté un nouveau parcours d'études en sciences infirmières pour donner un plus grand choix aux étudiantes et étudiants.

En mai 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de 35 millions de dollars pour augmenter les inscriptions aux programmes de formation en sciences infirmières dans les universités et les collèges financés par les fonds publics de l'Ontario. Ces fonds ont permis aux universités et aux collèges financés par les fonds publics d'offrir environ 1 200 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et 755 places

supplémentaires dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières pour les cohortes de septembre 2021 et de janvier 2022.

L'énoncé économique de l'automne 2021 annonçait un investissement de près de 342 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour renforcer l'effectif dans le secteur ontarien de la santé et des soins de longue durée. Cette somme a permis aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario d'offrir environ 1 000 places supplémentaires dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières et 500 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires.

L'Ontario investit au total 80 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour élargir davantage les programmes de sciences infirmières dans les universités et les collèges en augmentant le nombre de places de façon à pouvoir former 2 000 personnes de plus au baccalauréat en sciences infirmières, 1 000 de plus dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et 150 infirmières et infirmiers praticiens de plus.

Le ministère soutient aussi la modernisation de la formation clinique des étudiantes et étudiants en soins infirmiers auxiliaires et au baccalauréat en sciences infirmières en investissant 124,2 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2022-2023 (41,4 millions par an). Cet investissement permettra aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de renforcer la capacité des laboratoires et d'améliorer l'apprentissage par l'expérience pratique pour les étudiantes et étudiants en sciences infirmières, leur donnant la possibilité de mettre en pratique leur connaissance des théories et des principes.

En mars 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans dans les établissements autochtones pour augmenter les inscriptions aux programmes de sciences infirmières et aux programmes de services de soutien à la personne, ce qui permettra de former quelque 340 infirmières et infirmiers auxiliaires, 60 infirmières et infirmiers autorisés et 400 PSSP de 2021 à 2025.

Formation médicale

L'Ontario a besoin d'un nombre accru de médecins. C'est pourquoi le gouvernement continue d'augmenter le nombre de places dans les programmes de médecine de premier cycle et de deuxième et troisième cycles dans la province. Il a plus que doublé l'investissement précédent de 42,5 millions de dollars sur deux ans, notamment en injectant 100,8 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour accélérer la création de places au premier cycle et aux deuxième et troisième cycles. Cet investissement se traduira par 160 places supplémentaires au premier cycle et 295 places supplémentaires aux deuxième et troisième cycles d'ici 2028.

Le ministère des Collèges et Universités collabore étroitement avec le ministère de la Santé et

Ministère des Collèges et Universités

le ministère des Soins de longue durée pour offrir de la formation en sciences infirmières et en médecine en Ontario.

L'Ontario investit également 33 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour ajouter 100 places dans les programmes de formation médicale de premier cycle à compter de 2023 ainsi que 154 places aux deuxième et troisième cycles pour donner la priorité aux résidentes et résidents de l'Ontario formés au pays et à l'étranger à partir de 2024. Les résidentes et résidents de l'Ontario continueront aussi d'être prioritaires pour les places au premier cycle dans les écoles de médecine de la province. Ces fonds porteront à 1 212 le nombre total de places au premier cycle et à 1 637 le nombre total de places aux deuxième et troisième cycles en Ontario d'ici 2028.

Programme de médecine vétérinaire

Afin d'améliorer l'accès aux soins vétérinaires dans tout l'Ontario, le gouvernement investit 14,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour lancer un nouveau programme de doctorat en médecine vétérinaire en collaboration avec l'Université de Guelph et l'Université Lakehead. Ce nouveau programme augmentera l'effectif de 20 étudiantes et étudiants par année, ouvrant ainsi jusqu'à 80 nouvelles places sur quatre ans pour mieux soutenir le secteur agroalimentaire de l'élevage, selon les besoins des agricultrices et agriculteurs. Le ministère des Collèges et Universités collaborera avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour créer un programme conjoint.

Subvention ontarienne Apprendre et rester

Dans le cadre de son plan visant à permettre aux personnes de trouver des soins plus près de chez eux, le gouvernement provincial élargit la subvention ontarienne Apprendre et rester de façon à l'offrir à un plus grand nombre de professionnelles et professionnels de la santé dans les communautés mal desservies et en croissance. Cette subvention fournit aux étudiantes et étudiants un financement initial complet de leurs droits de scolarité, du coût de leurs livres et des autres coûts directement liés aux études, en échange de l'engagement à travailler et à rester au service de la population dans la région où ils ont étudié pendant une période déterminée après l'obtention de leur diplôme.

En plus d'être offerte pour les programmes de soins infirmiers, la subvention est désormais élargie aux programmes de soins paramédicaux et de technologie de laboratoire médical dans les communautés prioritaires. Les demandes de subvention seront acceptées à compter du printemps 2023 pour l'année scolaire 2023-2024, ciblant jusqu'à 2 500 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits aux programmes suivants, dans les régions précisées :

- o programmes de soins infirmiers dans le Nord, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario;

- o programmes de technologie de laboratoire médical ou de sciences de laboratoire médical dans le Nord et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- o programmes de soins paramédicaux dans le Nord de l'Ontario.

Renforcement du secteur de l'éducation postsecondaire

L'Ontario est déterminé à assurer la qualité, l'accessibilité et la viabilité du système d'éducation postsecondaire actuel et durant les années à venir pour permettre aux apprenantes et apprenants de continuer d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver un bon emploi et répondre aux besoins du marché du travail.

Viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire

Au printemps 2023, le ministère a créé un groupe d'experts chargé d'offrir des conseils et des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants. Son travail sera guidé par les principes suivants :

- améliorer l'expérience et les conditions d'accès des étudiantes et étudiants;
- récompenser l'excellence et la viabilité financière;
- améliorer l'harmonisation avec le marché du travail;
- promouvoir la croissance économique et la prospérité;
- assurer l'accessibilité de l'éducation pour les familles à revenu faible et moyen.

Le groupe d'experts devrait présenter ses recommandations à la ministre des Collèges et Universités à l'été 2023.

Ententes de mandat stratégiques et financement axé sur le rendement

Le gouvernement provincial s'assure que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario ont un mandat clair qui vise à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants et à les outiller pour qu'ils réussissent des carrières enrichissantes. C'est pourquoi il a adopté un nouveau modèle sans précédent de financement axé sur le rendement conçu en Ontario. Ce modèle fonde une plus grande partie du financement de fonctionnement des établissements postsecondaires de la province sur les résultats des étudiantes et étudiants et sur les résultats économiques. Grâce à ce modèle, l'Ontario est devenu un leader national du financement axé sur le rendement.

Pour offrir de la stabilité et de la prévisibilité aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario durant la pandémie, le gouvernement a reporté de trois ans (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) la mise en œuvre du financement axé sur le rendement.

À compter de l'année 4 (2023-2024), le ministère versera 10 % des subventions de fonctionnement totales à titre de financement axé sur le rendement et reliera le financement au rendement mesurable. En attendant les recommandations du groupe d'experts, le ministère évaluera la proportion adéquate pour l'année 5 (2024-2025).

Cadre de responsabilité financière

En novembre 2022, le ministère a annoncé la mise en œuvre, en avril 2023, d'un nouveau cadre de responsabilité financière pour les universités. Reposant sur les recommandations d'un tiers et du Conseil des universités de l'Ontario, ce cadre concrétise l'engagement continu du secteur à l'égard de la transparence des données financières et l'engagement du ministère d'assurer une surveillance proactive de la situation financière des établissements.

Le cadre permet d'évaluer les risques pour la santé financière des universités d'après les données financières accessibles au public et de déterminer les mesures que doivent prendre le ministère et les universités. Les résultats de l'évaluation indiqueront au ministère s'il doit mentionner aux universités la nécessité d'établir un plan d'action pour éliminer les risques constatés.

Financement des immobilisations

Dans le Budget de l'Ontario de 2022, le gouvernement avait annoncé un investissement de 596,6 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2022-2023, pour permettre aux universités et aux collèges de l'Ontario d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux. Il avait également annoncé le Programme de réfection des installations des établissements autochtones, le premier programme du genre qui fournit aux neuf établissements autochtones de l'Ontario 1,5 million de dollars par année sur trois ans (à compter de 2022-2023), un financement essentiel à la sécurité et à l'accessibilité des installations pour les apprenantes et apprenants autochtones.

Le gouvernement de l'Ontario investira aussi 90 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, pour aider les collèges et les universités à acheter du matériel moderne et de pointe ou à renouveler leur matériel dans le but d'accroître l'accès virtuel des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et de les aider à acquérir les compétences requises pour travailler dans les domaines d'emploi à forte demande d'aujourd'hui et de demain.

Les investissements du gouvernement dans les immobilisations permettront aux établissements de s'occuper des travaux d'entretien différé, de procéder aux réparations importantes, de moderniser leurs salles de classe, de mettre leurs technologies à niveau et d'améliorer leur durabilité environnementale tout en continuant d'offrir une expérience sécuritaire aux étudiantes et étudiants.

Accès à l'enseignement collégial et universitaire en français

Onze collèges et universités offrent actuellement des programmes bilingues et en français à plus de 32 000 étudiantes et étudiants. L'Ontario fournit un financement spécial pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la prestation de ces programmes et a récemment contribué à faire de la nouvelle Université de l'Ontario français et de l'Université de Hearst des établissements francophones autonomes.

Des 106,8 millions de dollars octroyés aux établissements d'enseignement postsecondaire de langue française en 2021-2022, 69,5 millions ont été versés par le gouvernement de l'Ontario et 37,3 millions ont été versés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle (2020-2023).

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Collèges et Universités met en œuvre la Stratégie ontarienne de recrutement et de rétention du personnel enseignant de langue française, une stratégie quadriennale à plusieurs volets qui vise à remédier à la pénurie de personnel enseignant en français et en français langue seconde tant dans le système scolaire francophone qu'au sein du système anglophone. Plusieurs projets sont en cours pour augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants de français disponibles et prêts à travailler auprès des étudiantes et étudiants et des familles de l'Ontario.

Le ministère des Collèges et Universités collabore également avec le ministère des Affaires francophones pour soutenir et surveiller les établissements désignés en vertu de la *Loi sur les services en français* et pour respecter les priorités gouvernementales liées à l'éducation en langue française et au développement économique.

Recherche et innovation

Le soutien à la recherche demeure une priorité pour le gouvernement de l'Ontario, qui en reconnaît la nécessité pour la commercialisation, l'innovation ainsi que l'attrait et la rétention de talents de calibre mondial dans la province. Voilà pourquoi il continuera d'investir dans la recherche afin de garantir l'instauration d'un climat innovateur qui renforcera les capacités et créera des emplois et des opportunités en plus de stimuler la croissance.

Mitacs

Le gouvernement de l'Ontario investit 32,4 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour financer environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, un organisme qui crée des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie.

En s'associant avec Mitacs, le gouvernement continue de financer des milliers de stages de recherche pour les étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs et les chercheuses-boursières et chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral afin de les aider à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leur diplôme.

Ces stages contribuent à la réalisation de travaux de recherche de haute qualité dans un vaste éventail de disciplines, en ciblant les principaux secteurs prioritaires en Ontario, comme les minéraux cruciaux, l'industrie de production et la santé.

Accroissement de la capacité du réacteur nucléaire de McMaster

Le gouvernement de l'Ontario investit 6,8 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité du réacteur nucléaire de McMaster, le plus grand réacteur de recherche au Canada. Les scientifiques utilisent le réacteur nucléaire de McMaster pour de nombreux travaux de recherche-développement : isotopes médicaux, produits radiopharmaceutiques, matériaux de pointe, etc. Ce réacteur sert diverses industries ontariennes, notamment dans les secteurs de la médecine nucléaire, de la production de combustible nucléaire, de l'exploration des ressources naturelles et de la fabrication de produits chimiques, dans le cadre d'importants contrats commerciaux.

L'investissement du gouvernement permettra au réacteur de fonctionner 24 heures par jour, cinq jours par semaine, à cinq mégawatts, ce qui augmentera la quantité et la diversité des isotopes produits.

Cette capacité accrue permettra d'intensifier la recherche dans des secteurs stratégiques tels que les matériaux de pointe, l'énergie propre et les petits réacteurs modulaires, d'élargir les possibilités de recherche-développement et de créer des emplois de qualité dans le Sud de l'Ontario, tout en positionnant le gouvernement comme un chef de file de la médecine nucléaire sur la scène mondiale.

Soutien aux activités du Sudbury Neutrino Observatory Laboratory

Le gouvernement de l'Ontario investit 14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour continuer à soutenir et à élargir les activités du Sudbury Neutrino Observatory Laboratory (SNOLAB), un laboratoire de science souterraine. Grâce à cet investissement, l'Ontario conservera sa position de tête dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation de pointe et continuera d'être une destination de choix pour la recherche scientifique en physique fondamentale.

Situé à deux kilomètres sous la surface, le SNOLAB est le laboratoire souterrain le plus profond de l'Amérique du Nord, offrant des conditions idéales aux physiciennes et physiciens qui

étudient la matière noire et les neutrinos. L'investissement de l'Ontario dans le SNOLAB :

- ouvrira la porte à de nouvelles découvertes en science fondamentale;
- offrira un environnement de formation unique pour attirer, former et retenir la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieures et d'ingénieurs;
- aidera à maintenir le rôle de chef de file de l'Ontario dans ce domaine et à attirer des partenaires de recherche et d'investissement internationaux;
- favorisera le développement technologique, la mobilisation des connaissances et le transfert de technologies à la société.

Création d'un centre d'analyse à l'Institut ontarien du cerveau

Le gouvernement de l'Ontario investit 5 millions de dollars en fonds de fonctionnement sur trois ans pour créer un centre d'analyse à l'Institut ontarien du cerveau, qui permettra de tirer profit des découvertes scientifiques en laboratoire pour améliorer la pratique de la médecine et la vie des personnes atteintes de troubles cérébraux en Ontario et ailleurs dans le monde.

Le centre d'analyse démocratisera les données au sein des réseaux de recherche et de la communauté internationale pour créer des bases de données solides, des plateformes de premier ordre et des produits d'intelligence artificielle évolutifs permettant de tirer le maximum des données.

Propriété intellectuelle et Propriété intellectuelle Ontario

Le Plan d'action de l'Ontario en matière de PI vise à améliorer la création, la protection et la gestion de la PI. Les piliers du Plan d'action en matière de PI sont les suivants :

- Propriété intellectuelle Ontario (PIO), le premier organisme canadien à collaborer avec des innovatrices et innovateurs, des entreprises ainsi que des chercheuses et chercheurs pour accroître la valeur de leur PI;
- programmes de formation de base et avancée en PI;
- Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation;
- nouveau cadre de gouvernance des centres régionaux d'innovation.

PIO est un pilier majeur du Plan d'action en matière de PI. Comme annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2022, le gouvernement offre son appui à PIO en investissant environ 58 millions de dollars sur trois ans. Cet investissement aidera les innovatrices et innovateurs de la province, y compris les chercheuses et chercheurs ainsi que les entrepreneuses et entrepreneurs, à maximiser la valeur de leur PI et à la protéger, à obtenir un avantage concurrentiel sur le marché mondial et à contribuer à la croissance économique à long terme. PIO est une priorité commune au ministère des Collèges et Universités et au ministère du Développement

économique, de la Création d'emplois et du Commerce, qui le financent à parts égales. Le ministère des Collèges et Universités est le principal ministère de surveillance de l'organisme, travaillant en étroite collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

PIO est actuellement dans sa phase bêta initiale, qui cible les industries des technologies médicales, de l'automobile et de l'intelligence artificielle ainsi que les bénéficiaires du Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario. Au moment d'entamer sa phase de croissance, l'organisme élargira ses programmes existants et établira de nouveaux services pour servir une clientèle plus nombreuse et continuer à renforcer les capacités au sein de l'écosystème de l'innovation.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère des Collèges et Universités encourage l'excellence et l'équité dans l'enseignement supérieur, l'éducation permanente et la recherche.

Le système postsecondaire de l'Ontario, qui constitue un élément essentiel de l'économie, prépare les étudiantes et étudiants ainsi que les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des opportunités d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux employeurs une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse pour les aider à se développer et à prospérer.

Le soutien à la recherche et à l'innovation permet à l'Ontario de faire face à la concurrence dans l'économie mondiale et de renforcer sa propriété intellectuelle pour favoriser sa croissance économique.

Plan d'avenir

Le plan de l'Ontario pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche avancée a pour objectif ce qui suit :

- répondre aux besoins de l'ensemble des étudiantes et étudiants et les outiller pour qu'ils réussissent des carrières gratifiantes;
- établir un cadre des droits de scolarité assurant l'accessibilité de l'éducation pour les familles à revenu faible et moyen;
- augmenter les opportunités d'apprentissage intégré au travail grâce à des partenariats avec des employeurs et l'industrie et continuer de mettre l'accent sur une stratégie ontarienne ambitieuse pour la microcertification qui permettra d'offrir de la flexibilité, d'accélérer les formations et de répondre rapidement aux besoins du marché du travail;
- mettre en place un secteur de l'éducation postsecondaire et de la recherche financièrement viable qui est transparent et responsable;
- investir dans la recherche, la collaboration et l'innovation pour permettre le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle de l'Ontario et veiller à sa prospérité économique;
- créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	11 475,94
Immobilisations	638,91
TOTAL	12 114,85

Note : Le total comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Les actifs de fonctionnement et les biens immobilisés ne sont pas inclus.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2022-2023

Viabilité financière du secteur

- Création d'un groupe d'experts chargé d'offrir des conseils et des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants.
- Offre d'aide à l'Université Laurentienne pour lui permettre de se soustraire à la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Établissements d'enseignement postsecondaire

- Augmentation du nombre d'options d'obtention de diplômes dans les collèges financés par les fonds publics afin de fournir une plus grande flexibilité pour la conception et l'offre de programmes, ainsi que plus de choix aux étudiantes et étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.
- Élargissement de l'admissibilité au RAFO à plus de 1 800 programmes de microcertification de qualité approuvés par le ministère dans des établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés.
- Avec l'aide d'intervenants clés, lancement d'un projet pilote en collaboration avec 10 établissements d'enseignement postsecondaire ontariens visant à adopter la plateforme de certification numérique MesCertif^{MC}, qui permet aux personnes apprenantes de consulter, de gérer et de présenter en toute sécurité les microcertifications qu'elles ont obtenues.
- Réduction du fardeau administratif par la modernisation des exigences liées à l'apprentissage en ligne ou hybride pour donner plus de flexibilité au secteur en ce qui concerne la conception et l'offre de programmes et pour permettre aux collèges privés d'enseignement professionnel de continuer d'offrir une formation des plus utiles aux étudiantes et étudiants et d'accueillir plus facilement des étudiantes et étudiants étrangers en Ontario.

- Publication d'une directive mise à jour pour s'assurer que les collèges créent des partenariats novateurs avec des fournisseurs privés de manière durable et responsable.
- Investissement de 209 millions de dollars dans l'infrastructure postsecondaire pour la réalisation de travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux dans les universités et les collèges de l'Ontario.
- Le 1^{er} avril 2022, proclamation de l'Université de Hearst comme la deuxième université dirigée par des francophones pour les francophones.

Population étudiante

- Reconnaissance des diplômées et diplômés collégiaux pour leur contribution à la croissance de l'économie de l'Ontario et à l'amélioration de la qualité de vie grâce au Prix ministériel d'excellence pour l'ensemble des réalisations et au Prix du premier ministre pour les diplômés des collèges.
- Prolongation d'une année du gel actuel des droits de scolarité pour les collèges et les universités afin d'offrir un allègement financier et de la prévisibilité aux étudiantes et étudiants souhaitant accéder à une éducation postsecondaire abordable et à leur famille.
- Offre d'aide financière à plus de 410 000 étudiantes et étudiants à plein temps dans le cadre du RAFO.
- Soutien de plus de 450 projets d'apprentissage virtuel dans la province qui ont donné lieu à la création de plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne.
- Contribution au lancement de programmes de prêt d'ordinateurs portables et d'accès à Internet visant à mettre 1 500 ordinateurs et plus de 500 modems à la disposition des apprenantes et apprenants de communautés rurales, nordiques, autochtones et francophones.
- Adoption d'une loi qui protège davantage la population étudiante en proposant aux établissements d'enseignement postsecondaire des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel du corps professoral et du personnel à l'égard des étudiantes et étudiants et pour mieux traiter les plaintes.
- Investissement total de 24,5 millions de dollars dans des mesures de soutien liées à la santé mentale, au bien-être et aux traumatismes destinées aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans les collèges, les universités et les établissements autochtones, y compris dans un appel de propositions pour favoriser la santé mentale des étudiantes et étudiants étrangers.
- Octroi de plus de 10 millions de dollars à Mitacs, un organisme qui favorise la croissance et

l'innovation au Canada en relevant des défis d'affaires grâce à des solutions de recherche élaborées par des établissements universitaires, pour le financement de 2 700 stages rémunérés pour des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire.

- Investissement d'environ 55 millions de dollars pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics à fournir des mesures d'adaptation scolaire aux étudiantes et étudiants handicapés.
- Création de la Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine, d'une valeur de 1,9 million de dollars, afin de soutenir les étudiantes et étudiants des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario. Chaque bourse de 10 000 \$ a été remise à une étudiante ou à un étudiant en fonction du mérite et des besoins financiers.
- Investissement de 1 million de dollars sur deux ans dans une bourse d'études afin d'offrir de l'aide financière aux meilleures étudiantes et meilleurs étudiants de niveau postsecondaire dans des programmes liés à l'industrie des jeux vidéo et des sports électroniques. Les fonds sont partagés en parts égales entre les 18 établissements participants.

Établissements autochtones

- Investissement de 26,4 millions de dollars dans la Subvention de fonctionnement aux établissements autochtones pour appuyer les neuf établissements autochtones de la province offrant des services à plus de 1 500 apprenantes et apprenants de niveau postsecondaire.
- Pour la première fois en Ontario, investissement de 1,5 million de dollars dans le Programme de réfection des installations des établissements autochtones pour veiller à ce que les étudiantes et étudiants disposent d'installations propices à leur apprentissage.

Ressources humaines dans le domaine de la santé

- Préparation du lancement de la nouvelle subvention ontarienne Apprendre et rester au printemps 2023 pour aider environ 2 500 étudiantes et étudiants admissibles qui sont inscrits à des programmes hautement prioritaires dans des communautés hautement prioritaires et qui s'engagent à travailler dans une communauté mal desservie après l'obtention de leur diplôme.
- Investissement de 124,2 millions de dollars sur trois ans (41,4 millions par an) dans le volet de formation clinique des programmes de sciences infirmières.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour prolonger les initiatives de formation en services de soutien à la personne (SSP) en 2022 grâce à un investissement de 58 millions de dollars dans un deuxième volet de formation accélérée dans les collèges financés par les fonds publics de l'Ontario (plus de 6 000 étudiantes et étudiants en SSP en ont bénéficié).

- Lancement d'un deuxième cycle du Fonds d'aide pour la formation en SSP à l'aide d'un investissement d'environ 85 millions de dollars pour aider jusqu'à 7 200 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants en SSP dans les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario. À la fin de février 2023, plus de 6 700 étudiantes et étudiants avaient confirmé leur inscription au programme.
- Augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences infirmières et en SSP dans six établissements autochtones grâce à un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans dans des parcours d'études et de formation adaptés à la culture.
- Octroi à l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario (EMNO), le 1^{er} avril 2022, le statut d'établissement indépendant conférant des diplômes).

Programmes de recherche

- Investissement de 128,8 millions de dollars en 2022-2023 pour financer les travaux novateurs d'universités et d'instituts de recherche de premier plan dans la province, dont l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, l'Institut ontarien du cerveau, Essais cliniques Ontario, l'Institut Périmètre, le Fields Institute, Ontario Genomics, le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement, Compute Ontario, le SNOLAB et les installations de calcul de haute performance.
- Investissement de plus de 30,5 millions de dollars dans 163 projets de recherche de collèges, d'universités et d'hôpitaux de recherche par l'intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs.
- Lancement de Propriété intellectuelle Ontario, un nouvel organisme régi par un conseil d'administration, qui servira de ressource de référence pour l'expertise en matière de PI afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché mondial et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.
- Mise sur pied d'un groupe de travail mixte formé de représentantes et représentants du gouvernement, des universités, des collèges, de l'industrie et du secteur de l'innovation dans le but d'adopter une vision commune de la mesure des résultats de la commercialisation, y compris des définitions communes de la réussite dans les domaines de la recherche, de la recherche appliquée et de l'innovation.
- Investissement de 2 millions de dollars en 2022-2023 dans la plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario, un nouveau portail en ligne qui permet aux professionnelles et professionnels de l'industrie d'avoir accès à l'équipement, aux installations et aux spécialistes d'établissements d'enseignement postsecondaire.
- Reconnaissance des chercheuses et chercheurs de haut calibre de la province pour leurs

contributions dans les domaines de la chimie, de la science économique, de la physique ainsi que de la physiologie ou de la médecine dans le cadre de la remise annuelle des Prix John Charles Polanyi.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	15 012 000	(9 000)	(0,1)	15 021 000	15 021 000	15 404 198
Éducation postsecondaire	6 631 704 000	153 791 500	2,4	6 477 912 500	6 317 251 400	6 102 039 959
Recherche	206 897 100	(3 791 800)	(1,8)	210 688 900	194 782 600	163 482 281
Total à voter – Charges de fonctionnement	6 853 613 100	149 990 700	2,2	6 703 622 400	6 527 055 000	6 280 926 438
Crédits législatifs	56 506 014	1 400 000	2,5	55 106 014	56 506 014	57 767 700
Total du ministère – Charges de fonctionnement	6 910 119 114	151 390 700	2,2	6 758 728 414	6 583 561 014	6 338 694 138
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	4 627 116 400	1 136 489 700	32,6	3 490 626 700	4 235 019 700	3 798 265 975
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des charges d'intérêt liées à l'aide financière aux étudiants	(48 979 900)	-	-	(48 979 900)	(48 979 900)	(18 140 954)
Redressement de consolidation – Sociétés d'aide à l'enfance	(1 050 000)	(1 050 000)	-	-	(1 050 000)	-
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(10 591 200)	(1 798 900)	-	(8 792 300)	(4 000 000)	(9 149 160)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(676 800)	(19 900)	-	(656 900)	(740 600)	(700 360)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	11 475 937 614	1 285 011 600	12,6	10 190 926 014	10 763 810 214	10 108 969 639
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Éducation postsecondaire	331 000 000	(21 500 000)	(6,1)	352 500 000	287 500 000	243 739 008
Total à voter – Actifs de fonctionnement	331 000 000	(21 500 000)	(6,1)	352 500 000	287 500 000	243 739 008
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	331 000 000	(21 500 000)	(6,1)	352 500 000	287 500 000	243 739 008
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Éducation postsecondaire	204 847 700	(7 474 700)	(3,5)	212 322 400	220 162 400	178 410 358
Recherche	110 642 000	9 456 800	9,3	101 185 200	69 285 200	41 277 145
Total à voter – Charges d'immobilisations	315 489 700	1 982 100	0,6	313 507 600	289 447 600	219 687 503
Crédits législatifs	870 900	(5 829 200)	(87,0)	6 700 100	6 700 100	6 769 383
Total du ministère – Charges d'immobilisations	316 360 600	(3 847 100)	(1,2)	320 207 700	296 147 700	226 456 886
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	342 315 900	29 525 900	9,4	312 790 000	294 497 400	287 155 683
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(19 766 200)	3 570 200	-	(23 336 400)	(9 500 000)	(12 443 275)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	638 910 300	29 249 000	4,8	609 661 300	581 145 100	501 169 294
BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total du ministère – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	12 114 847 914	1 314 260 600	12,2	10 800 587 314	11 344 955 314	10 610 138 933

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	9 825 722 367	10 610 138 933	10 800 587 314	12 114 847 914
		8 %	2 %	12 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Chiffres réels de 2021-2022 par rapport aux chiffres réels de 2020-2021

- Augmentation principalement attribuable à la hausse des dépenses dans le secteur collégial, entraînée par le nombre d'activités accru sur les campus après les réouvertures et l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19, ainsi qu'à l'augmentation de l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Prévisions de 2022-2023 par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

- Augmentation principalement attribuable au retour prévu de l'aide financière aux étudiantes et étudiants et des programmes de recherche à des niveaux antérieurs à la pandémie.

Prévisions de 2023-2024 par rapport aux prévisions de 2022-2023

- Augmentation principalement attribuable à la hausse projetée des activités sur les campus des collèges à la suite de l'assouplissement des restrictions en matière de santé publique ainsi que des investissements en ressources humaines dans le domaine de la santé.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

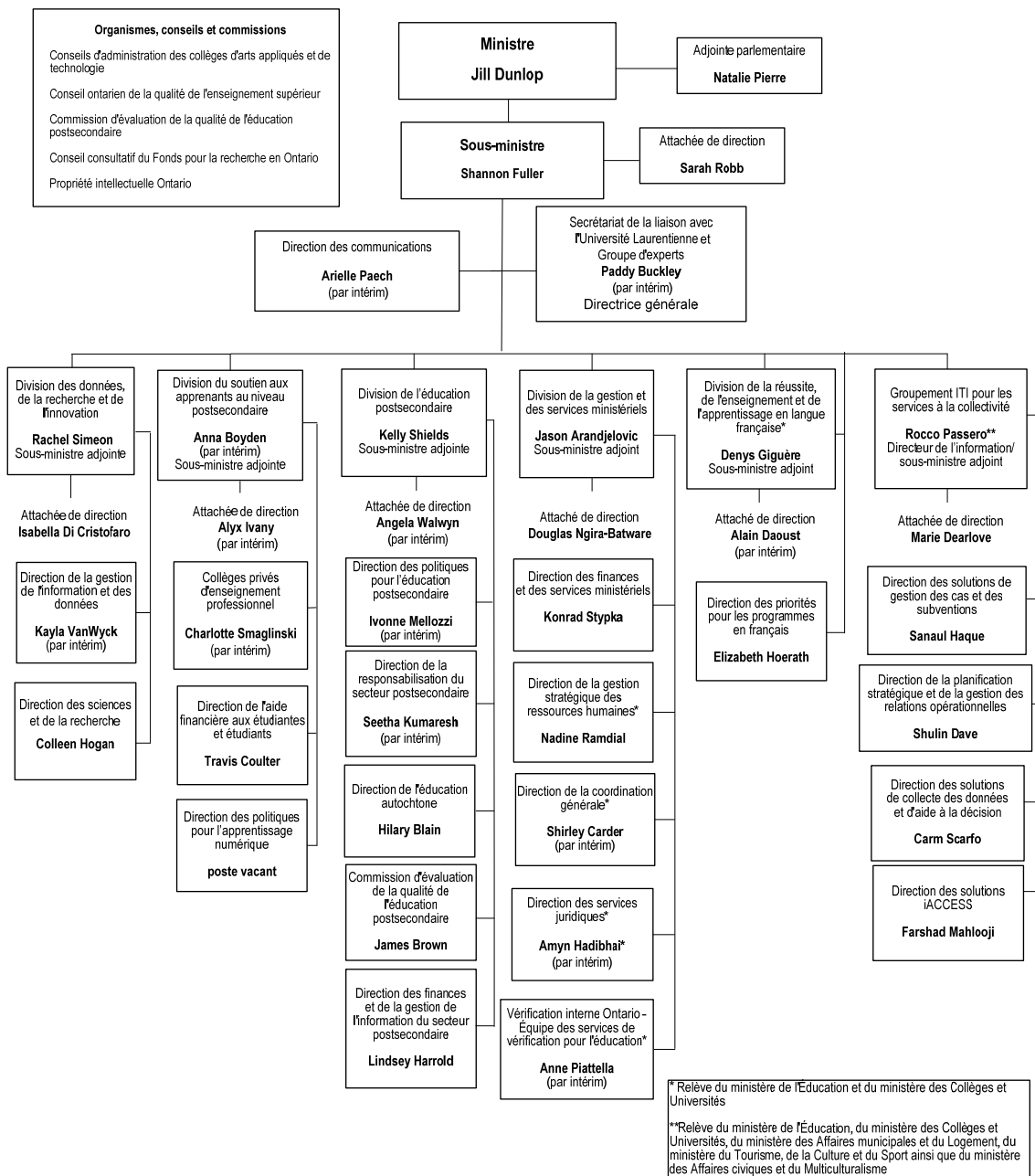
Nom	Description	Prévisions 2023-2024 – Dépenses (\$)	Prévisions 2023-2024 – Revenus (\$)	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses (\$)	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus (\$)	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses (\$)	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus (\$)
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Par la recherche et l'évaluation, le COQES aide la ministre à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité de l'éducation offerte, l'accès à l'éducation postsecondaire ainsi que la responsabilisation des établissements d'enseignement.	4 100 000	77 500	4 100 000	S. O.	3 575 000	S. O.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)	La CEQEP fait des recommandations à la ministre relativement aux demandes d'approbation pour l'offre de programmes menant à l'obtention d'un diplôme universitaire ou aux demandes d'approbation pour l'emploi du terme « université » faites par des établissements ontariens privés nouveaux et existants qui confèrent des diplômes universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges de l'Ontario ou tout autre établissement non autorisé à décerner des diplômes universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	900 000	150 000	900 000	150 000	1 002 399	80 000
Propriété intellectuelle Ontario (PIO)*	PIO offre l'accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI pour aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.	7 682 300	S. O.	2 341 800	S. O.	0	S. O.

Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO)	Le Conseil consultatif du FRO examine les projets de recherche qui ont été soumis dans le cadre du FRO et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs et qui ont été évalués par un comité d'examen, et formule des recommandations en matière de financement à la ministre. Il fournit également à la ministre des conseils stratégiques sur le programme de recherche visant à assurer la compétitivité et la prospérité de l'Ontario.	2 500	S. O.	0	S. O.	0	S. O.

*Un financement est également octroyé par le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Collèges et Universités



15 avril 2023

RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS 2022-2023

L'éducation postsecondaire est essentielle pour préparer l'avenir des étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le secteur postsecondaire de la province, reconnu à l'échelle internationale, joue un rôle crucial dans la création d'un bassin de travailleuses et travailleurs talentueux. Il fait en sorte de combler les lacunes dans les compétences et de donner aux personnes les compétences et la formation dont ils ont besoin pour être qualifiés et prêts à occuper un emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir des talents de calibre mondial dans la province. Cette activité crée des emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale. Voilà pourquoi le gouvernement continuera de collaborer avec les établissements et les organismes de recherche ainsi qu'avec les hôpitaux universitaires pour garantir l'instauration d'un climat innovateur qui renforcera les capacités et créera des emplois et des opportunités en plus de stimuler la croissance.

Initiatives et résultats clés

En 2022-2023, le ministère des Collèges et Universités a répondu à une grande partie des principales priorités gouvernementales visant à favoriser la croissance économique et la prospérité de l'Ontario.

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche jouent un rôle crucial pour assurer un avenir meilleur pour les familles, les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises de l'Ontario.

Voilà pourquoi, au cours de l'exercice précédent, le ministère des Collèges et Universités s'est affairé à ce qui suit :

- veiller à la solidité du secteur postsecondaire par le renforcement des capacités et le soutien à la viabilité et à la responsabilité financières pour obtenir des résultats avantageux pour les étudiantes et étudiants et aider à bâtir l'économie de l'Ontario;
- veiller à ce que les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics ainsi que les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario soient axés sur l'avenir et prêts à répondre à la fois aux besoins des étudiantes et étudiants et à ceux du marché du travail;

- encourager la transformation numérique en investissant dans l'apprentissage virtuel qui permet l'enseignement et l'apprentissage hybrides;
- favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire et la réussite des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire grâce à des mesures de soutien ciblées, notamment à de l'aide financière et à des services de santé mentale;
- protéger le système de soins de santé grâce à des programmes qui accélèrent la formation des professionnelles et professionnels de la santé et augmentent leurs possibilités de formation pour s'assurer de bâtir, dans le secteur des soins de santé, une main-d'œuvre qui sera en mesure de servir la population ontarienne;
- protéger la propriété intellectuelle en veillant à ce que les idées développées en Ontario profitent aux à la population de l'Ontario;
- renforcer le secteur de la recherche de l'Ontario en stimulant l'innovation et les découvertes;
- assurer une gestion financière saine des ressources gouvernementales et respecter son engagement d'amélioration continue de façon à accroître l'efficacité et l'efficience des programmes.

Viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire

L'Ontario est déterminé à assurer la qualité, l'accessibilité et la viabilité du système d'éducation postsecondaire maintenant et durant les années à venir pour permettre aux apprenantes et apprenants de continuer d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver un bon emploi et répondre aux besoins du marché du travail.

Groupe d'experts

En mars 2023, le ministère a créé un groupe d'experts chargé d'offrir des conseils et des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants. Son travail sera guidé par les principes suivants :

- améliorer l'expérience et les conditions d'accès des étudiantes et étudiants;
- récompenser l'excellence et la viabilité financière;
- améliorer l'harmonisation avec le marché du travail;
- promouvoir la croissance économique et la prospérité;
- assurer l'accessibilité de l'éducation pour les familles à revenu faible et moyen.

Le groupe d'experts devrait présenter ses recommandations à la ministre des Collèges et Universités d'ici l'été 2023.

Ententes de mandat stratégiques et financement axé sur le rendement

Le gouvernement provincial s'assure que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario ont un mandat clair qui vise à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants et à les outiller pour qu'ils réussissent des carrières enrichissantes. C'est pourquoi il a adopté un nouveau modèle sans précédent de financement axé sur le rendement conçu en Ontario. Ce modèle fonde une plus grande partie du financement de fonctionnement des collèges et des universités de la province sur les résultats des étudiantes et étudiants et sur les résultats économiques. Grâce à ce modèle, l'Ontario est devenu un leader national du financement axé sur le rendement.

Pour offrir de la stabilité et de la prévisibilité aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario et pour tenir compte des difficultés du secteur causées par la COVID-19, de la viabilité et des tendances économiques, le gouvernement reporte de trois ans l'instauration du financement axé sur le rendement dans le cadre des ententes de mandat stratégiques de 2020-2025 (EMS3).

À compter de l'année 4 (2023-2024), le ministère versera 10 % des subventions de fonctionnement totales à titre de financement axé sur le rendement et reliera le financement au rendement mesurable. En attendant les recommandations du groupe d'experts, le ministère évaluera la proportion adéquate pour l'année 5 (2024-2025).

Le financement axé sur le rendement aidera les établissements à apporter aux étudiantes et étudiants les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un bon emploi, tout en assurant la viabilité du secteur de l'éducation postsecondaire.

Cadre de responsabilité financière

En novembre 2022, le ministère a annoncé la mise en œuvre, en avril 2023, d'un nouveau cadre de responsabilité financière pour les universités.

Reposant sur les recommandations d'un tiers et du Conseil des universités de l'Ontario, ce cadre concrétise l'engagement continu du secteur à l'égard de la transparence des données financières et l'engagement du ministère d'assurer une surveillance proactive de la situation financière des établissements.

Le cadre permet de mesurer les risques pour la santé financière des universités d'après les données financières accessibles au public et de déterminer les mesures que doivent prendre le ministère et les universités. Les résultats de l'évaluation indiqueront au ministère s'il doit mentionner aux universités la nécessité d'établir un plan d'action pour éliminer les risques constatés.

Soutien au personnel de la santé

La COVID-19 a montré à quel point les professionnelles et professionnels de la santé sont essentiels à la santé et aux soins de longue durée de la population de l'Ontario. Le gouvernement œuvre à bâtir une main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé afin de renforcer le système de soins et de garantir que la population ontarienne a accès aux soins de haute qualité dont elle a besoin et qu'elle mérite.

Subvention ontarienne Apprendre et rester

Le 29 mars 2022, l'Ontario a annoncé le [Plan pour rester ouvert](#), qui prévoit diverses mesures pour recruter plus de médecins, d'infirmières et infirmiers et de PSSP dans le système de soins de santé de la province, y compris la nouvelle subvention ontarienne Apprendre et rester. Représentant un investissement de 61 millions de dollars sur trois ans, la subvention Apprendre et rester fournit un financement initial pour les droits de scolarité, le coût des livres et les autres coûts directement liés aux études en échange d'une période de service après l'obtention du diplôme. L'engagement à l'égard de la subvention Apprendre et rester a été réitéré dans le Discours du Trône d'août 2022, dans une annonce du premier ministre de janvier 2023 et dans le *Budget de l'Ontario 2023 : Bâtir un Ontario fort*.

Conformément à cet engagement, à compter du printemps 2023, environ 2 500 étudiantes et étudiants admissibles qui sont inscrits à des programmes hautement prioritaires offerts dans des communautés hautement prioritaires pourront présenter une demande à condition de s'engager à travailler dans une communauté mal desservie après l'obtention de leur diplôme.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, la subvention sera axée sur des programmes particuliers de ressources humaines dans le domaine de la santé :

- programmes de soins infirmiers dans le Nord, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- programmes de technologie de laboratoire médical ou de sciences de laboratoire médical dans le Nord et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- programmes de soins paramédicaux dans le Nord de l'Ontario.

Formation en sciences infirmières

Le maintien de l'excellence de la formation en sciences infirmières demeure une priorité pour l'Ontario, tout comme l'élargissement du choix offert aux étudiantes et étudiants et l'accroissement de l'autonomie des établissements.

En 2020, le gouvernement de l'Ontario a présenté un nouveau parcours d'études en sciences infirmières pour donner un plus grand choix aux étudiantes et étudiants.

Le modèle d'études menant à un diplôme en sciences infirmières de l'Ontario comprend maintenant les programmes indépendants de baccalauréat en sciences infirmières offerts par Ministère des Collèges et Universités

les universités et les collèges financés par les fonds publics, en plus des programmes conjoints de sciences infirmières résultant d'un partenariat entre les universités et les collèges. En 2022-2023, 14 établissements offraient des programmes indépendants de sciences infirmières. Quatre programmes supplémentaires ont été approuvés en vue d'un lancement en 2023; 8 universités et 10 collèges continueront d'offrir leurs programmes conjoints de sciences infirmières en 2023.

Des diplômes en sciences infirmières pourraient aussi être offerts par des établissements autochtones. Un établissement autochtone offre un programme menant à un diplôme en sciences infirmières en partenariat avec une université.

Élargissement de la formation clinique

Le gouvernement s'est engagé à investir 124,2 millions de dollars sur trois ans (41,4 millions par an), à compter de 2022, pour soutenir le volet de formation clinique des programmes de sciences infirmières. Cet investissement aide les universités et les collèges financés par les fonds publics à renforcer la capacité des laboratoires et à améliorer l'apprentissage par l'expérience pratique pour les étudiantes et étudiants, leur donnant la possibilité de démontrer leurs connaissances dans des contextes pratiques réels.

Formation des préposées et préposés aux services de soutien à la personne

Le gouvernement reconnaît l'importance du rôle que jouent les PSSP dans le système de soins de santé de l'Ontario.

En s'appuyant sur l'investissement de 200 millions de dollars de 2021 pour former jusqu'à 16 000 PSSP, le gouvernement a reconduit les initiatives de formation en SSP gagnantes en 2022 :

- En juin 2022, le ministère de la Santé a investi plus de 58 millions de dollars dans un deuxième volet de formation accélérée des PSSP dans les collèges financés par les fonds publics de l'Ontario pour aider plus de 6 000 étudiantes et étudiants en SSP.
- En 2022-2023, le ministère des Collèges et Universités a collaboré avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée au deuxième cycle du Fonds d'aide pour la formation en SSP. Cette collaboration se traduit par un investissement d'environ 85 millions de dollars pour aider jusqu'à 7 200 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants en SSP dans les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario.

Le gouvernement continue de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et les établissements d'enseignement postsecondaire pour veiller à ce que les PSSP puissent acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour intégrer une main-d'œuvre hautement qualifiée en Ontario.

Promotion de la formation en SSP et en sciences infirmières dans les établissements autochtones

Comme annoncé en mars 2022, l'Ontario augmente le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences infirmières et en SSP dans six établissements autochtones grâce à un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans.

Ces fonds aident les établissements autochtones à offrir des parcours d'études et de formation adaptés à la culture qui permettent aux personnes apprenantes de se préparer pour une carrière d'infirmière autorisée ou d'infirmier autorisé (IA), d'infirmière auxiliaire autorisée ou d'infirmier auxiliaire autorisé (IAA) ou de PSSP. Ils permettent aux établissements autochtones participants d'élargir leurs programmes existants ou d'en créer de nouveaux afin de former environ 340 IAA, 60 IA et 400 PSSP sur quatre ans.

Soins paramédicaux

Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur, le ministère des Collèges et Universités étudie avec le ministère de la Santé et le secteur de l'éducation postsecondaire les différentes options permettant d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de soins paramédicaux de premier niveau de l'Ontario.

Écoles de médecine

L'Université de l'EMNO a reçu le statut d'établissement autonome conférant des diplômes le 1^{er} avril 2022. Elle est essentielle pour garantir la disponibilité de ressources humaines en santé dans le Nord de l'Ontario. En faisant de cette université un établissement autonome, le gouvernement démontre son engagement en faveur de l'éducation postsecondaire dans le Nord et reconnaît le rôle important de l'établissement dans l'offre d'accès à la formation médicale.

Comme annoncé en mars 2022, le gouvernement de l'Ontario élargit l'accès aux études dans les écoles de médecine de la province en ajoutant 160 places dans les programmes de premier cycle et 295 places dans les programmes de deuxième et troisième cycles.

Cet élargissement vise les six écoles de médecine de l'Ontario, c'est-à-dire la nouvelle Faculté de médecine et de santé intégrée de l'Université de Toronto à Scarborough, le campus Lakeridge Health de l'Université Queen's, l'Université de l'EMNO, l'Université Western, l'Université McMaster et l'Université d'Ottawa. Des places supplémentaires dans des programmes de médecine seront également autorisées à la nouvelle école de médecine de l'Université métropolitaine de Toronto à Brampton une fois que cette école sera ouverte.

L'élargissement vise à accroître l'accès aux médecins de famille et aux médecins spécialisés ainsi qu'aux autres professionnelles et professionnels de la santé partout dans la province.

Abordabilité, accessibilité et inclusivité de l'éducation postsecondaire

Gel des droits de scolarité

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que toute la population étudiante admissible de l'Ontario ait accès à une éducation postsecondaire de qualité et abordable. Réduire les droits de scolarité et rendre les études collégiales et universitaires abordables font partie du plan gouvernemental visant à faciliter l'accès à la formation nécessaire pour trouver un emploi bien rémunéré.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les droits de scolarité des résidentes et résidents de l'Ontario sont demeurés gelés au niveau de 2019-2020; les droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens résidant à l'extérieur de la province ont toutefois connu une augmentation de 5 % au maximum.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le RAFEO a apporté une aide financière à plus de 410 000 étudiantes et étudiants à plein temps en 2022-2023 et une aide au remboursement à environ 160 000 étudiantes et étudiants.

En outre, l'éventail des programmes d'éducation postsecondaire appuyés par le RAFEO s'est élargi. Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones ont eu pour la première fois la possibilité de présenter une demande au RAFEO au cours de l'année scolaire 2020-2021. Il en était de même pour celles et ceux inscrits à l'un des quelque 1 800 programmes de microcertification admissibles dans des établissements publics et privés.

Augmentation du nombre d'options d'obtention de diplômes collégiaux

En avril 2022, le gouvernement a augmenté le nombre d'options d'obtention de diplômes dans les collèges financés par les fonds publics. Il a mis sur pied de nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans menant à un diplôme et augmenté le nombre maximal de programmes menant à un diplôme que les collèges peuvent offrir. Ainsi, plus de flexibilité sera permise pour la conception et l'offre de programmes, et plus de choix seront offerts aux étudiantes et étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Apprentissage virtuel

Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 70 millions de dollars de 2020 à 2023 pour soutenir la nouvelle Stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario. Éclairée par des consultations auprès du secteur postsecondaire, la stratégie met l'accent sur le soutien de la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour pouvoir offrir des services accessibles et durables. De plus, elle soutient la transformation numérique de l'enseignement et de l'apprentissage au sein des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et aide à bâtir une main-d'œuvre prête à passer au numérique qui saura contribuer à l'économie de la province.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel tire parti du travail effectué par Contact Nord et eCampusOntario, les organismes ontariens voués à l'apprentissage numérique, pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

L'apprentissage virtuel peut améliorer l'accès aux opportunités d'apprentissage, en français comme en anglais, car il peut être effectué en tout temps et en tout lieu, ce qui donne à chaque Ontarienne et Ontarien une occasion équitable de faire face à la concurrence sur le marché du travail.

À ce jour, l'investissement dans la Stratégie pour l'apprentissage virtuel s'est traduit par :

- la mobilisation et la participation dans l'ensemble des collèges, des universités et des établissements autochtones financés par les fonds publics de l'Ontario;
- plus de 450 projets dans la province qui ont donné lieu à la création de plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne;
- des programmes de prêt d'ordinateurs portables et d'accès à Internet visant à mettre 1 500 ordinateurs et plus de 500 modems à la disposition des apprenantes et apprenants de communautés rurales, nordiques, autochtones et francophones;
- la mise en ligne d'environ 500 programmes et modules de formation de courte durée existants, la création de plus de 400 programmes et modules de courte durée en ligne et l'élaboration de plus de 200 ressources éducatives libres dans les établissements autochtones.

Microcertifications

La première stratégie ontarienne pour la microcertification, annoncée à l'automne 2020, consiste en un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans pour aider les personnes à se requalifier et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.

En mars 2022, le ministère a entamé la première phase pour élargir l'admissibilité au RAFO

Ministère des Collèges et Universités

pour la microcertification aux établissements privés (y compris aux collèges privés d'enseignement professionnel). Plus de 1 800 microcertifications sont actuellement admissibles au RAFFO, ces microcertifications étant offertes dans des établissements publics et privés de l'Ontario.

Le ministère a également lancé un passeport virtuel de compétences dans le cadre d'un projet pilote en partenariat avec les Services numériques de l'Ontario, l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et eCampusOntario. Le projet pilote a aidé 10 établissements postsecondaires ontariens à adopter la plateforme de certification numérique de l'ARUCC, MesCertif^{MC}, qui permet aux personnes apprenantes de consulter, de gérer et de présenter en toute sécurité les microcertifications qu'elles ont obtenues.

Le ministère a aussi aidé eCampusOntario à mener une recherche visant à mieux comprendre les besoins, les attentes et les difficultés des apprenantes et apprenants de niveau postsecondaire en matière de certification numérique.

Amélioration du soutien aux victimes de violence à caractère sexuel

En décembre 2022, le gouvernement a adopté une loi qui protège davantage la population étudiante en proposant aux établissements d'enseignement postsecondaire des mesures pour lutter contre l'harcèlement sexuel du corps professoral et du personnel à l'égard des étudiantes et étudiants et pour mieux traiter les plaintes. Plus précisément, ces nouvelles dispositions législatives :

- renforcent les outils à la disposition des universités et des collèges financés par les fonds publics et des collèges privés d'enseignement professionnel pour traiter les cas d'harcèlement sexuel du corps professoral et du personnel à l'égard des étudiantes et étudiants (c'est-à-dire considérer un harcèlement sexuel à l'égard d'une étudiante ou d'un étudiant comme un motif valable de licenciement et empêcher la réembauche de personnes reconnues coupables d'inconduite sexuelle à l'égard d'une étudiante ou d'un étudiant);
- empêchent le recours à un accord de non-divulgence lorsqu'une étudiante ou un étudiant présente une allégation d'harcèlement sexuel de la part d'une employée ou d'un employé, sauf si un tel accord est demandé par l'étudiante ou l'étudiant;
- exigent des établissements qu'ils adoptent une politique sur l'harcèlement sexuel qui, au minimum, inclut leurs règles concernant les comportements sexuels mettant en cause des employées et employés ainsi que des étudiantes et étudiants, et des exemples de mesures disciplinaires pouvant être imposées aux employées et employés qui enfreignent la politique.

Apprentissage des Autochtones

Établissements autochtones

Les établissements autochtones constituent un pilier essentiel du système d'éducation postsecondaire de calibre mondial de l'Ontario, lequel offre un milieu accessible, respectueux et inclusif aux apprenantes et apprenants autochtones.

En 2022-2023, l'Ontario a investi 26,4 millions de dollars dans la Subvention de fonctionnement aux établissements autochtones pour appuyer les neuf établissements autochtones de la province offrant des services à plus de 1 500 apprenantes et apprenants de niveau postsecondaire. Ce montant représente une augmentation de 1,6 million de dollars (6,3 %) par rapport aux niveaux de financement de 2021-2022.

En 2022-2023, l'Ontario a également investi dans ces subventions à des fins particulières pour les établissements autochtones :

- services de santé mentale – 0,95 million de dollars;
- aide à l'accessibilité pour les étudiantes et étudiants handicapés – 0,65 million de dollars;
- bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones – 0,13 million de dollars;
- programme First Peoples' Aviation Technology – Flight du First Nations Technical Institute, lequel constitue le seul programme d'éducation postsecondaire autochtone en aviation au Canada – 1,1 million de dollars;
- Programme de réfection des installations des établissements autochtones – 1,5 million de dollars.

En 2022-2023, le ministère a aussi octroyé 2,1 millions de dollars pour le financement de l'Indigenous Advanced Education and Skills Council, lequel est reconnu par la *Loi de 2017 sur les établissements autochtones* et joue un rôle clé en vertu de cette loi en ce qui a trait à l'assurance de la qualité et à la protection des étudiantes et étudiants dans les établissements autochtones.

Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones

Le ministère continue d'offrir un soutien financier aux étudiantes et étudiants autochtones qui en ont besoin et qui fréquentent un établissement autochtone, un collège ou une université grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones. Dans le cadre de cette bourse, un montant total de 1,5 million de dollars est octroyé à des apprenantes et apprenants autochtones chaque année :

- universités – 710 200 \$;
- collèges – 660 300 \$;
- établissements autochtones – 129 500 \$.

Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones

Le Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones continue d'octroyer 18,2 millions de dollars chaque année aux collèges et aux universités. Ce montant aide les établissements à élaborer et à offrir des programmes et des services pour les étudiantes et étudiants autochtones afin de réduire les obstacles qui empêchent les Autochtones d'avoir accès à l'éducation postsecondaire et afin d'accroître la participation des communautés autochtones à la gouvernance des établissements et à l'élaboration de programmes.

Éducation en langue française

L'Ontario octroie quelque 70 millions de dollars par an pour aider plus de 32 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes bilingues et en langue française en Ontario.

L'Université de l'Ontario français (UOF), la première université de langue française en Ontario dirigée par des francophones pour les francophones, a entamé sa deuxième année scolaire à l'automne 2022 avec 100 étudiantes et étudiants inscrits, comparativement à 29 à l'automne 2021. En janvier 2023, l'UOF a lancé un programme de baccalauréat en éducation à temps partiel. À compter de septembre 2023, l'UOF entend offrir le programme à plein temps selon une formule accélérée (durée totale de 16 mois).

De plus, une loi entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 proclame l'Université de Hearst comme étant la deuxième université dirigée par des francophones pour les francophones. À l'automne 2022, l'Université de Hearst a commencé à offrir un diplôme d'enseignement supérieur en psychothérapie.

Étudiantes et étudiants handicapés

Le gouvernement offre une aide financière aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics pour qu'ils puissent veiller à ce que toutes les étudiantes et tous les étudiants aient les outils et ressources nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel. Les initiatives de formation accessible sont d'importants outils pour réduire le taux de chômage élevé chez les personnes handicapées et améliorer de façon générale les résultats sur le marché du travail.

En 2022-2023, le ministère a investi environ 55 millions de dollars pour aider les collèges, les

Ministère des Collèges et Universités

universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics à respecter les exigences prévues par la loi en matière de mesures d'adaptation scolaire pour les étudiantes et étudiants handicapés.

Soutien à la santé mentale

Le soutien à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances est une priorité pour le ministère des Collèges et Universités. Le ministère fait partie des partenaires participant à la stratégie pluriannuelle de santé mentale et de lutte contre les dépendances intitulée *Vers le mieux-être*, qui a été lancée le 3 mars 2020 et qui est menée par le ministère de la Santé.

Au total, le gouvernement a investi 24,5 millions de dollars en 2022-2023 dans le soutien à la santé mentale offert aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire. Ces fonds ont permis d'offrir des mesures de soutien à la santé mentale dans les établissements dans le cadre de diverses initiatives existantes, notamment de la Subvention pour les services de santé mentale, de la Subvention pour les travailleurs en santé mentale et de la Subvention aux établissements autochtones pour la santé mentale. Les fonds ont également permis de lancer un appel de propositions pour favoriser la santé mentale des étudiantes et étudiants étrangers inscrits à des universités et à des collèges financés par les fonds publics.

Étudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants étrangers enrichissent la vie scolaire, sociale et culturelle dans les établissements postsecondaires et les collectivités de la province. Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que l'éducation postsecondaire internationale joue dans la promotion des talents, des compétences et de la prospérité future de la province.

L'éducation internationale accroît également la compétitivité et la prospérité de l'Ontario. Les étudiantes et étudiants étrangers de tous les niveaux de scolarité ont contribué directement à l'économie de la province pour environ 12,3 milliards de dollars en 2018 (Canmac Economics Limited pour Affaires mondiales Canada, 2020).

Voilà pourquoi le gouvernement travaille de concert avec les établissements postsecondaires de l'Ontario et le gouvernement fédéral afin de créer des conditions qui facilitent l'accès pour tous et pour toutes à une éducation de qualité dans la province.

Bourses d'études spéciales

Bourse d'études pour la commémoration

En mémoire aux 57 Canadiennes et Canadiens qui ont péri en 2020 dans l'écrasement d'un avion de l'Ukraine International Airline (vol PS752) en Iran, le gouvernement a renouvelé la bourse d'études créée en leur honneur pour une autre année. Bon nombre de ces victimes

faisaient partie de la communauté postsecondaire de l'Ontario. Des bourses additionnelles d'un montant de 10 000 \$ chacune ont été octroyées, à la mémoire des victimes canadiennes, à 57 étudiantes et étudiants pour financer leurs études durant l'année 2022-2023.

Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine

En réponse à l'invasion militaire russe en Ukraine, la Province a annoncé le 6 avril 2022 la Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine, d'une valeur de 1,9 million de dollars, afin de soutenir les étudiantes et étudiants des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario. Chaque bourse de 10 000 \$ a été remise pendant l'année scolaire 2022-2023 à une étudiante ou à un étudiant d'un collège ou d'une université en fonction du mérite et des besoins financiers.

Programme de bourses d'études de l'Ontario pour les sports électroniques

Le gouvernement investit 1 million de dollars sur deux ans dans un programme de bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans des programmes de sports électroniques et des programmes connexes. L'industrie des jeux vidéo connaît une croissance rapide dans la province. En 2021, elle a contribué à l'économie canadienne à hauteur de 5,5 milliards de dollars.

Le programme de bourses d'études a été offert par l'intermédiaire des universités et des collèges financés par les fonds publics admissibles aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes ayant trait à l'industrie des jeux vidéo et pouvant mener à une carrière dans le domaine des jeux vidéo ou des sports électroniques. Les bourses ont été remises à compter de l'automne 2022.

Apprentissage par l'expérience ou apprentissage intégré au travail

Les opportunités d'apprentissage par l'expérience ou d'apprentissage intégré au travail offertes par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir l'expérience nécessaire pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leur diplôme.

Grâce à des partenariats avec eCampusOntario et Contact Nord, des organismes qui soutiennent la croissance et l'accessibilité de l'apprentissage numérique en Ontario, le gouvernement a créé des opportunités d'apprentissage par l'expérience virtuelles ou assistées par la technologie. Le gouvernement offre son soutien pour des stages étudiants afin d'aider les entreprises, qu'elles soient bien établies ou nouvelles, à prospérer et à protéger les innovations, les idées et les produits « réalisés en Ontario ».

Dans le cadre d'un partenariat avec Mitacs, un organisme qui favorise la croissance et

l'innovation au Canada en relevant des défis d'affaires grâce à des solutions de recherche élaborées par des établissements universitaires, le gouvernement a octroyé plus de 10 millions de dollars en vue de financer 2 700 stages rémunérés qui permettront à des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leur diplôme.

Ce soutien à l'apprentissage par l'expérience pratique, combiné aux efforts des employeurs, de la population étudiante et des établissements d'enseignement postsecondaires pour accroître les possibilités, a fait de l'Ontario un leader national de l'apprentissage par l'expérience.

Qualité et viabilité du secteur de l'éducation postsecondaire

Collèges privés d'enseignement professionnel

Dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel, y compris dans les secteurs prioritaires comme la santé et les soins de longue durée.

Une des priorités du gouvernement est d'alléger le fardeau des collèges privés d'enseignement professionnel par la réduction des formalités administratives et de veiller à ce que ces collèges puissent continuer d'offrir une formation des plus utiles aux étudiantes et étudiants. Voici des exemples d'initiatives récentes pour réduire les formalités administratives dans le secteur :

- modernisation des exigences liées à l'apprentissage en ligne ou hybride pour offrir une plus grande flexibilité au secteur en ce qui concerne la conception et l'offre de programmes;
- rationalisation du processus de désignation en vertu du Programme des étudiants étrangers pour permettre aux collèges privés d'enseignement professionnel d'accueillir plus facilement des étudiantes et étudiants étrangers en Ontario.

Ces changements permettront aux collèges privés d'enseignement professionnel de fournir aux apprenantes et apprenants l'éducation axée sur les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail de l'Ontario. Le ministère continuera de collaborer avec le secteur afin de trouver des façons de réduire le fardeau tout en protégeant efficacement les étudiantes et étudiants.

Les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important dans la croissance économique de l'Ontario en offrant aux étudiantes et étudiants potentiels de la formation de courte durée, flexible et axée sur la carrière qui facilitera leur intégration ou leur réintégration sur le marché du travail, ainsi qu'en attirant des étudiantes et étudiants étrangers qui

contribueront aussi à la prospérité de la province.

Examen de la directive concernant les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé

La directive exécutoire du ministère sur les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé permet aux collèges d'établir des partenariats novateurs avec des fournisseurs privés pour générer des revenus supplémentaires et devenir plus compétitifs sur le plan financier. Les collèges peuvent ainsi investir dans leurs campus et leur communauté.

En décembre 2021, le ministère annonçait l'examen de sa directive concernant les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé, deux ans après sa mise en place.

La directive définit une stratégie de croissance responsable et durable qui contribue à protéger et à améliorer la réputation de l'Ontario en tant que chef de file de l'éducation postsecondaire et comme endroit où il fait bon vivre et travailler. En mars 2023, la directive a été modifiée de sorte qu'elle continue à assurer la réussite des étudiantes et étudiants, la qualité des programmes et la santé financière des collèges.

Université Laurentienne

Des efforts soutenus ont été déployés pour assurer la viabilité financière de l'Université Laurentienne en réponse à la situation inédite d'un établissement d'enseignement postsecondaire faisant appel à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. L'approche du ministère consiste à trouver un juste équilibre entre, d'une part, l'importance de l'Université Laurentienne pour l'économie locale et pour l'enseignement postsecondaire dans le Nord de l'Ontario et, d'autre part, l'utilisation responsable des fonds publics.

Au printemps 2022, le gouvernement a proposé une marche à suivre pour continuer de soutenir l'Université Laurentienne tout en assurant une supervision financière plus rigoureuse pendant que l'établissement procède à sa restructuration et se construit un avenir financier plus durable.

Un élément clé de cette démarche est l'acquisition de biens immobiliers d'une valeur pouvant atteindre 53,3 millions de dollars, qui aidera l'Université Laurentienne à financer un plan d'arrangements. La transaction est en attente des approbations gouvernementales finales.

Depuis novembre 2022, l'Université Laurentienne n'a plus besoin de la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le ministère continuera à aider l'établissement dans son cheminement vers la viabilité.

Programmes de réfection des immobilisations

Dans le Budget de l'Ontario de 2022, le gouvernement avait annoncé un investissement de 596,6 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2022-2023, pour permettre aux universités et aux collèges de l'Ontario d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux.

En 2022-2023, l'Ontario a investi une somme de 209 millions de dollars dans l'infrastructure postsecondaire, répartie comme suit :

- 179 millions par la voie du Fonds de réfection des installations pour aider les universités et les collèges financés par les fonds publics à effectuer des travaux cruciaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection de leurs installations existantes;
- 20 millions par la voie du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges pour aider ces derniers à acheter et à renouveler du matériel didactique et des ressources d'apprentissage;
- 10 millions par la voie du Fonds d'amélioration du matériel de formation pour aider les universités à acheter du matériel moderne et de pointe ou à renouveler leur matériel.

Les collèges et les universités ont parfois dû obtenir d'un partenaire du secteur privé des contributions équivalentes pour offrir de la formation de qualité adaptée aux besoins changeants des employeurs.

Accroissement majeur de la capacité

En 2020, le ministère a annoncé avoir actualisé le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité. Le cadre actualisé est applicable à tous les établissements postsecondaires financés par les fonds publics pour des agrandissements majeurs de campus et prend en considération les étudiantes et étudiants canadiens et étrangers, les programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail local, la mise à profit des infrastructures locales existantes et prévues, les partenariats communautaires et les priorités du gouvernement.

En vertu du cadre actualisé, le ministère a annoncé son soutien aux activités du nouveau campus Markham de l'Université York, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2023, ainsi que du nouveau campus Milton de l'Université Wilfrid Laurier et du Collège Conestoga, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2024.

Recherche et innovation

Le gouvernement s'affaire à créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario. Les programmes de recherche de l'Ontario sont essentiels à

l'évolution des technologies et des pratiques en éducation et en affaires. Voilà pourquoi le gouvernement veille à ce que les perspectives sociales et économiques qui résultent des découvertes réalisées en Ontario soient avantageuses pour la population et l'économie de l'Ontario.

Un secteur de la recherche prospère constitue un pilier essentiel du système d'innovation de la province. En finançant la recherche, le ministère s'assure que les établissements de recherche de l'Ontario ont les outils nécessaires pour mener des activités de recherche, de développement et de commercialisation de calibre mondial.

Parce qu'ils favorisent le développement des talents et l'innovation, les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario stimulent la croissance économique de la province. Ils offrent des opportunités d'apprentissage des techniques et technologies de pointe aux étudiantes, aux étudiants, aux chercheuses et aux chercheurs les plus brillants, ce qui permet de bâtir la main-d'œuvre recherchée dans l'économie du savoir. Les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario favorisent aussi l'émergence de nouvelles connaissances et découvertes, lesquelles sont une source d'innovations qui stimuleront la prospérité économique.

Comme annoncé dans le budget de 2021, le gouvernement investit plus de 500 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour soutenir les nouvelles recherches de grande valeur dans les universités, les collèges, les instituts de recherche et les hôpitaux de recherche de l'Ontario.

Instituts de recherche

Pour démontrer davantage l'engagement du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'excellence en recherche et de la commercialisation, le ministère offre un soutien financier à plusieurs instituts de recherche. Ces instituts sont des centres d'excellence reconnus mondialement, et chacun a son propre mandat. Ensemble, ils mènent des recherches d'une importance stratégique pour la province, encouragent la collaboration en recherche et mettent l'accent sur la création d'un bassin de talents et sur la commercialisation.

En 2022-2023, le gouvernement ontarien a investi 128,8 millions de dollars pour soutenir les travaux novateurs d'universités et d'instituts de recherche de premier plan dans toute la province. Cette somme était répartie comme suit :

- Essais cliniques Ontario – 2 millions de dollars;
- Institut ontarien de recherche sur le cancer – 72 millions de dollars;
- Institut ontarien du cerveau – 20 millions de dollars;
- Institut Périmètre – 12 millions de dollars;
- Fields Institute – 2 millions de dollars;

- Ontario Genomics – 2,5 millions de dollars;
- Centre d’innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement – 4,7 millions de dollars;
- Compute Ontario – 1,6 million de dollars;
- SNOLAB – 6 millions de dollars;
- installations de calcul de haute performance dans 13 établissements de recherche en Ontario – 6 millions de dollars.

Fonds pour la recherche en Ontario et Programme de bourses de nouveaux chercheurs

Le gouvernement de l’Ontario est déterminé à aider les chercheuses et chercheurs à faire des découvertes qui contribuent au savoir, au progrès et à la création d’emplois dans la province.

En 2022-2023, le gouvernement provincial a investi 30,5 millions de dollars dans des projets de recherche de collèges, d’universités et d’hôpitaux de recherche en Ontario. Offerte par l’intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO) et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs (BNC), cette somme permet de financer 163 projets de recherche à l’échelle provinciale. En voici la répartition :

- concours 9 du Fonds pour les collèges du FRO – 2,49 millions de dollars pour trois projets;
- ronde 16 du Programme BNC – 7,5 millions de dollars pour 54 projets;
- concours 20 du Programme de partenariats pour les applications de la génomique – 1,6 million de dollars pour deux projets;
- concours de juin 2021 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO – 9,4 millions de dollars pour 51 projets;
- concours de novembre 2021 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO – 9,5 millions de dollars pour 53 projets.

Ces fonds serviront à couvrir les coûts des activités et de l’infrastructure de recherche, y compris de la construction, de la rénovation et de la mise en place de technologies de pointe dans les installations de recherche, ainsi qu’à aider les chercheuses et chercheurs à attirer et à retenir des talents en recherche.

Propriété intellectuelle

En 2022-2023, la Province a grandement avancé la mise en œuvre du Plan d’action en matière de PI.

Propriété intellectuelle Ontario

Comme annoncé dans le [Budget de l'Ontario de 2022](#), le gouvernement finance les activités de Propriété intellectuelle Ontario (PIO) grâce à un investissement d'environ 58 millions de dollars sur trois ans.

PIO, le nouvel organisme régi par un conseil d'administration mis sur pied le 4 janvier 2022, sert de ressource de référence pour l'expertise en matière de PI afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché mondial et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.

PIO est maintenant ouvert aux affaires et propose ses services à un premier groupe de clients. Au cours de sa phase bêta, l'organisme sert quatre clientèles prioritaires, dont des innovatrices et innovateurs des secteurs des technologies médicales, de l'intelligence artificielle et des technologies automobiles ainsi que des bénéficiaires du Programme d'excellence en recherche du FRO. Une fois la phase bêta terminée, PIO étendra ses services à la clientèle d'autres secteurs.

Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation

Le 14 janvier 2022, le ministère a mis en place le Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation pour l'ensemble des universités et des collèges financés par les fonds publics. Ce cadre guidera les établissements dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les résultats de la commercialisation. Parallèlement aux nouveaux services et soutiens en matière de PI offerts par PIO, le cadre aidera l'Ontario à se positionner pour tirer parti de la pleine valeur de la PI produite par le secteur postsecondaire de façon à soutenir les chercheuses et chercheurs ainsi que les innovatrices et innovateurs et à garantir que les bénéfices de la commercialisation demeureront en Ontario.

Le Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation exige que chaque université et collège financé par les fonds publics ait publié sa politique de commercialisation fondamentale sur son site Web au plus tard le 15 décembre 2022, puis rende compte de l'état de la mise en œuvre de cette politique en présentant au ministère son premier plan annuel de commercialisation au plus tard le 15 mars 2023.

Groupe de travail mixte sur les mesures de performance pour la commercialisation

En mars 2023, conjointement avec PIO, le ministère des Collèges et Universités a mis sur pied le Groupe de travail mixte sur les mesures de performance pour la commercialisation. Ce groupe est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement (le ministère des Collèges et Universités et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce) et des représentantes et représentants des universités, des collèges, de l'industrie et du secteur de l'innovation. Il vise l'adoption d'une vision commune de la mesure des résultats de la

commercialisation, y compris de définitions communes de la réussite dans les domaines de la recherche, de la recherche appliquée et de l'innovation.

De concert avec le ministère, PIO dirigera le processus visant à déterminer les mesures et les normes à inclure dans les plans annuels de commercialisation pour rendre compte de l'état de la mise en œuvre du cadre et améliorer les résultats dans l'ensemble du secteur postsecondaire.

Programme d'études en PI

Le ministère a fait des progrès considérables en ce qui concerne le renforcement des connaissances en PI. Deux cours de base sur la PI ont été mis à jour et sont offerts en ligne, en français et en anglais, par l'Université de Toronto et par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. Le ministère a aussi collaboré avec eCampusOntario au lancement d'un appel de propositions pour l'élaboration d'un programme de formation avancée en PI visant à répondre aux besoins d'apprentissage complexes des apprenantes et apprenants voulant améliorer leur capacité à créer, à protéger et à mettre à profit leur PI dans un contexte mondial. Le programme de formation avancée en PI est en développement et sera offert au public au printemps 2023.

Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario

L'Ontario s'efforce d'aider les entreprises ainsi que les innovatrices et innovateurs à mener des activités de recherche, de développement et de commercialisation de premier plan et d'offrir aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire une expérience concrète.

Pour honorer son engagement, le 8 décembre 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 4 millions de dollars visant à intensifier la collaboration entre l'industrie, le secteur de l'éducation postsecondaire et le secteur de la recherche pour créer des emplois bien rémunérés dans les communautés locales et bâtir une économie résiliente. Cet investissement sert à financer la plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario, un nouveau portail en ligne qui permet aux professionnelles et professionnels de l'industrie d'avoir accès à l'équipement, aux installations et aux spécialistes d'établissements d'enseignement postsecondaire.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	10,70
Autres – Fonctionnement	10 753,11
Autres – Immobilisations	581,15
Effectif** (au 31 mars 2023)	384,52

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère.....	3
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	16
Organigramme du ministère.....	19
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	20
Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	22
LOIS	24
ABRÉVIATIONS	25
RAPPORT ANNUEL.....	26

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) s'attache à bâtir l'économie de l'Ontario pour aujourd'hui et pour l'avenir en attirant et en protégeant les investissements et les emplois. Pour stimuler la croissance économique de la province, il s'est fixé cinq priorités :

- Créer une chaîne ontarienne d'approvisionnement pour véhicules électriques
- Ramener les emplois dans le secteur de la fabrication en Ontario
- Attirer les investissements en Ontario
- Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario
- Stimuler la croissance de l'écosystème de l'innovation et des technologies

Le MDECEC s'emploiera à donner des moyens d'action aux entreprises et à faire de l'Ontario un pôle d'innovation et une destination de choix pour l'investissement.

Le ministère sait que les petites entreprises, les innovateurs et les entrepreneurs sont l'épine dorsale de l'économie ontarienne.

L'Ontario attirera de nouveaux emplois bien rémunérés en réalisant des investissements audacieux et stratégiques dans la fabrication de pointe, la construction automobile, la fabrication de véhicules électriques et de batteries, les sciences de la vie, la technologie et les technologies critiques. De cette façon, la Province réaffirmera son rôle central au sein des nouvelles industries mondiales qui continueront d'aider à bâtir un Ontario plus fort et plus durable aujourd'hui et dans les années à venir.

Programmes du ministère

Le plan et les programmes du ministère visent tout particulièrement à servir les objectifs du ministère et de la Province dans les domaines prioritaires suivants :

1. Créer une chaîne ontarienne d'approvisionnement pour véhicules électriques

Piloter la prospérité – Phases 1 et 2 de la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile

La Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile fera de l'Ontario une plaque tournante nord-américaine de la mise au point et de la construction des voitures de demain, grâce aux technologies émergentes et aux procédés de fabrication de pointe.

En 2023-2024, le ministère prévoit continuer de collaborer avec les entreprises qui songent à s'établir en Ontario pour réaliser leur prochain investissement majeur, soutenir la production de véhicules hybrides et électriques ainsi que de batteries et d'autres composants de véhicule électrique, et augmenter les exportations de pièces et d'innovations automobiles d'origine ontarienne.

Créer une chaîne ontarienne d'approvisionnement pour véhicules électriques

Le gouvernement renforce la position de l'Ontario comme l'endroit où construire les voitures de l'avenir. Au cours des trente derniers mois, la Province a attiré des investissements de 25 milliards de dollars de la part de constructeurs automobiles, de fournisseurs de pièces automobiles et de fabricants de batteries pour véhicules électriques et de matériaux pour batteries à l'échelle mondiale. Ces fonds étaient notamment destinés au Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O), lancé en septembre 2019 comme mesure clé du plan Piloter la prospérité. Après un investissement initial de 10 millions de dollars, le programme a été renouvelé en août 2021 avec un investissement supplémentaire de 12 millions de dollars. Après les trois premières rondes, le PMSA-O a permis de tirer parti d'environ 40 millions de dollars en investissement de l'industrie et de créer ou de conserver plus de 12 000 emplois.

Soutenir l'innovation ontarienne dans le secteur de l'automobile

Dans le budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la création du Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV), dans lequel il investit 56,4 millions de dollars sur quatre ans, de 2021 à 2024, pour accélérer la mise au point de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes, ce qui contribuera à la croissance du secteur automobile de la province et à la réduction de l'intensité carbonique des transports de demain. De plus, le ROIV soutiendra l'Ontario dans son rôle de pôle de fabrication en Amérique du Nord.

Le ministère collabore avec le reste du gouvernement et avec les entreprises pour cerner les besoins en personnel de ces dernières et veiller à ce qu'elles emploient des gens talentueux qui leur permettront de croître. Dans le cadre du Programme de stages AvantageTalent, le ROIV aide les étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires, les personnes nouvellement diplômées et les chercheuses-boursières et chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral à participer à des projets de recherche-développement (R-D) axés sur l'industrie et portant sur les technologies des véhicules automobiles et de la mobilité intelligente.

2. Ramener les emplois dans le secteur de la fabrication en Ontario

Se doter d'espaces prêts à l'investissement

L'Ontario doit continuer à soutenir la concurrence américaine, autant en ce qui a trait à la disponibilité générale de terrains industriels prêts à l'emploi qu'aux mégasites pouvant accueillir de grands investissements dans le secteur de la fabrication. Le gouvernement collabore avec des municipalités et des services publics à la conception technique et à la modernisation d'infrastructures destinées à des mégasites potentiels. Ces efforts contribueront à créer des terrains industriels aménagés et à stimuler la compétitivité de l'Ontario pour lui permettre d'attirer des projets de grande valeur dans la fabrication de pointe.

Volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP)

Lancé en janvier 2022 pour une période de deux ans, le volet ICSFP vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) de fabrication de pointe de l'Ontario à investir dans l'équipement, les technologies de pointe et la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour mieux faire face à la concurrence, prendre de l'expansion ainsi que créer et préserver des emplois dans chaque région de la province.

Stratégie relative à la fabrication de pointe

Le ministère favorisera la compétitivité et la résilience à long terme du secteur de la fabrication de pointe en mettant en place la Stratégie relative à la fabrication de pointe annoncée dans le budget de 2022. Le MDECEC a mis sur pied le Conseil du secteur de la fabrication de pointe en avril 2023 pour mobiliser des intervenants du milieu industriel, du marché du travail et du milieu universitaire autour d'un éventail de thèmes clés, comme le développement et l'adoption de technologies, l'établissement d'une économie verte, l'apport d'autres améliorations dans le milieu des affaires de l'Ontario et le développement de la main-d'œuvre. Les constatations du Conseil orienteront l'élargissement de la Stratégie relative à la fabrication de pointe pour veiller à ce que le secteur ontarien de la fabrication demeure concurrentiel à l'échelle mondiale et que la production intérieure soit soutenue et dynamique maintenant et dans les années à venir.

De plus, le ministère travaille directement avec les entreprises et d'autres intervenants pour encadrer de façon continue l'élaboration de politiques et la prestation de programmes de même que pour aider les acteurs de l'industrie à réussir en leur fournissant un appui et des avis impartiaux. À cette fin, il entretient un dialogue avec les intervenants de l'industrie de la fabrication, y compris Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'Ontario Aerospace Council, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie et l'Association canadienne des producteurs d'acier.

Programme Fabriqué en Ontario de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)

MEC a lancé le programme Fabriqué en Ontario avec l'aide du MDECEC pour promouvoir le secteur de la fabrication de l'Ontario.

Ce programme de sensibilisation des consommateurs encourage les fabricants et les producteurs à enregistrer et à promouvoir leurs produits sur le site Web SupportOntarioMade.ca et à utiliser le logo Fabriqué en Ontario pour identifier les produits de fabrication locale.

À ce jour, 3 538 fabricants ont enregistré 14 657 produits auprès de MEC afin d'obtenir la désignation « Fabriqué en Ontario ». L'Ontario investit 1 million de dollars en 2023-2024 pour financer les améliorations au programme Fabriqué en Ontario, de manière à aider davantage de détaillants et de fabricants, à encourager la participation et à faire connaître aux consommateurs les produits fabriqués en Ontario.

3. Attirer les investissements en Ontario

Le ministère s'efforce de présenter l'Ontario comme une destination de choix pour y attirer et augmenter les investissements et offre des services spécialisés aux entreprises qui veulent s'établir dans la province. Il propose notamment des services de veille stratégique, de renseignement sur les marchés, de génération de pistes, d'analyse des activités commerciales et des investissements et de certification de sites, en plus d'aider les entreprises à s'y retrouver au gouvernement de manière à adapter la gamme complète de mesures de soutien et de services aux besoins précis des entreprises. Le ministère travaille directement avec des entreprises du Canada et de l'étranger et avec ses partenaires communautaires et régionaux pour continuer de créer, de promouvoir et de garantir des occasions d'investissement en Ontario.

Depuis la mise sur pied d'Investissements Ontario comme organisme gouvernemental de promotion de l'investissement en 2021, le ministère et cet organisme sont devenus le fer de lance des efforts déployés par l'Ontario pour attirer et protéger de nouveaux investissements dans la province.

Le ministère continue de collaborer étroitement avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour attirer de nouveaux investissements en Ontario. En voici des exemples :

- **Secteur de l'automobile et des batteries d'automobile :** Au cours des trente derniers mois, l'Ontario a attiré des investissements transformateurs de 25 milliards de dollars de la part de constructeurs automobiles ainsi que de fournisseurs et de fabricants de batteries pour véhicules électriques et de

matériaux pour batteries à l'échelle mondiale. De cette somme, près de 21 milliards ont été investis dans la fabrication de véhicules électriques et de batteries pour ces véhicules.

En mars 2023, l'Ontario et le Canada ont obtenu un investissement historique de Volkswagen, le plus important fabricant de véhicules automobiles d'Europe. L'entreprise investit 7 milliards de dollars dans l'établissement de sa première usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques outre-mer à St. Thomas, en Ontario. Il s'agit de l'investissement le plus important de l'histoire du Canada dans le secteur des véhicules électriques, ce qui témoigne de la grande confiance qu'inspirent les travailleuses et travailleurs hautement qualifiés, la solide économie et le caractère concurrentiel des milieux d'affaires de l'Ontario et du Canada.

- **Secteur des sciences de la vie** : La Province contribue à un investissement de 580 millions de dollars dans OmniaBio Inc., située dans le McMaster Innovation Park. OmniaBio sera une installation de thérapie cellulaire et génique commerciale exploitée comme une entreprise de fabrication et développement en sous-traitance. À ce titre, elle appuiera un large éventail d'entreprises de thérapie cellulaire et génique tant locales qu'internationales en fournissant des services de mise au point de processus et de production clinique et commerciale, conformément aux normes de santé mondiales.
- **Secteur de l'acier** : ArcelorMittal Dofasco et le gouvernement de l'Ontario unissent leurs forces pour réaliser un investissement exceptionnel en vue de transformer la province en un producteur d'acier durable de premier ordre. En février 2022, le gouvernement a annoncé qu'il octroierait jusqu'à 500 millions de dollars à ce projet visant l'usine de Hamilton, estimé à 1,8 milliard de dollars. Le projet permettra à ArcelorMittal Dofasco d'éliminer le charbon de son procédé de fabrication d'acier et de réduire ses émissions de dioxyde de carbone d'environ trois millions de tonnes par année, ce qui équivaut à retirer près d'un million de voitures de la circulation. Cet investissement garantira au secteur de la fabrication de l'Ontario un accès à de l'acier de grande qualité et à faibles émissions de carbone.
- **Secteur de l'aérospatiale et de la défense** : La Province a annoncé son appui au projet de Centre d'excellence en robotique spatiale de MDA, d'une valeur de 100 millions de dollars. C'est dans ce centre qu'auront lieu la conception, le développement et la fabrication du Canadarm3. En outre, MDA créera plus de 700 emplois à son siège social de Brampton. Le nouvel immeuble comprendra des laboratoires et des installations ultramodernes de fabrication, de R-D, d'assemblage, d'intégration et d'essai.

- **Services financiers** : Citibank, une institution financière mondiale de premier plan, a récemment annoncé un investissement pour la mise sur pied d'un nouveau centre de vérification interne à Mississauga. Le bureau de 4 000 employés et employées de Citi à Mississauga compte actuellement plus de 200 vérificatrices et vérificateurs hautement qualifiés qui sont considérés comme les meilleurs de l'industrie. La décision d'établir le centre à Mississauga repose sur la qualité exceptionnelle et l'étendue des services financiers et de la réserve de talents dans le domaine de la technologie financière en Ontario, qui surpassent celles des autres sites du réseau mondial de Citi.
- **Technologies de l'information et des communications (TIC)** : Dans le cadre de son plan visant à bâtir le secteur de la technologie de l'Ontario, Investissements Ontario a accordé un prêt de 30 millions de dollars qui a permis d'obtenir un investissement de 770 millions de dollars de la part du géant des télécommunications Nokia Corporation pour l'expansion de ses activités à Kanata. Cet investissement financera le développement du nouveau siège social canadien de Nokia et créera directement plus de 340 emplois de grande valeur à Ottawa et dans les environs en plus de consolider la position de l'Ontario à titre de chef de file mondial en matière de 5G, de cybersécurité, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique. Une fois le projet terminé, en 2027, Nokia devrait employer plus de 2 500 personnes en Ontario.

Investissements Ontario

Dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à investir 400 millions de dollars sur quatre ans dans la création du Fonds pour Investissements Ontario, qui soutiendra Investissements Ontario et encouragera les investissements dans les secteurs clés que sont la fabrication de pointe, la technologie et les sciences de la vie, en plus de cibler les investissements de nouvelle génération. En tant qu'organisme ontarien de promotion de l'investissement, Investissements Ontario renforce la capacité de l'Ontario à faire face à la concurrence des autres provinces, territoires et pays pour attirer de nouveaux investissements stratégiques de grande valeur dans des secteurs clés. Depuis sa mise en œuvre en avril 2021, l'organisme a attiré des investissements totalisant 2,3 milliards de dollars dans la province; il explore actuellement des pistes qui pourraient entraîner des investissements dépassant 25 milliards de dollars et créer plus de 20 000 emplois.

Représentation à l'étranger

Sur les marchés mondiaux, le ministère élabore et met en œuvre des stratégies et des techniques de marketing qui placent les principales forces économiques de la province en position favorable tout en présentant l'Ontario comme le meilleur endroit où investir, travailler et vivre. Le MDECEC continue de conclure de nouvelles ententes sur le commerce et l'investissement en plus de diriger le réseau de bureaux

du gouvernement de l'Ontario à l'étranger. Il stimule la création d'emplois en facilitant l'établissement de partenariats avec les entreprises sur les marchés mondiaux grâce aux délégations commerciales qu'il envoie et reçoit. Il défend les intérêts économiques de l'Ontario en organisant des missions internationales.

Outre ses missions commerciales, le ministère continue d'offrir sa gamme de services d'aide à l'exportation, dont des services de préparation à l'exportation, des webinaires d'information sur l'exportation, des consultations individuelles sur l'exportation et les marchés, des réunions interentreprises et des programmes d'achat sur les marchés visant à préparer les entreprises à mener leurs activités sur leurs marchés cibles. De plus, il veille à ce que ses délégués généraux soient en poste dans des marchés d'intérêt stratégique tout en défendant les intérêts commerciaux de l'Ontario à l'étranger.

Le réseau international de l'Ontario comprend :

- 15 bureaux du commerce et des investissements qui travaillent à améliorer le profil commercial de l'Ontario partout dans le monde et qui présentent la province comme l'endroit idéal pour investir et prospérer à l'étranger;
- un bureau à Washington qui établit des relations entre les gouvernements et avec les intervenants, défend les intérêts économiques de l'Ontario auprès des États-Unis et tire parti des occasions qui se présentent grâce aux accords commerciaux existants et nouvellement conclus.

Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Voici ce que fait le ministère pour veiller à ce que les intérêts de l'Ontario soient bien représentés dans l'ensemble des dossiers commerciaux :

- il dirige l'intervention du gouvernement provincial dans les négociations commerciales et dans d'autres dossiers stratégiques relatifs au commerce;
- il mène les activités de mise en œuvre et d'application des accords sur le commerce et l'investissement qui concernent la Province;
- il prend en main la gestion des différends commerciaux pour l'Ontario en représentant et en défendant les intérêts de la Province, y compris dans les différends auxquels elle est partie.

Le ministère continue de diversifier les activités commerciales de l'Ontario en mettant en œuvre les stratégies provinciales qui visent à augmenter les exportations et à diversifier les marchés grâce aux accords sur le commerce international et l'investissement du Canada. Enfin, le MDECEC défend les intérêts économiques et stratégiques de l'Ontario dans les dossiers de commerce interprovincial et assure le respect de l'engagement de la Province à abattre les obstacles à ce commerce grâce à diverses initiatives entreprises pour améliorer le commerce. Notamment, il collabore avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des

entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce.

4. Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario

Le ministère travaille directement avec les petites entreprises ontariennes pour comprendre les perspectives et les défis qui leur sont propres, et il favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale.

Programmes d'aide à l'exportation

Le ministère aide les exportateurs, qu'ils soient nouveaux ou déjà établis, à mener leurs activités sur les marchés mondiaux grâce à une gamme de services incluant des cours de préparation à l'exportation, des webinaires d'information sur les marchés, des consultations individuelles sur l'exportation et les marchés, des réunions interentreprises et des programmes d'achat sur les marchés. Il offre notamment :

- des consultations individuelles sur l'exportation et les marchés;
- des programmes de préparation à l'exportation comme Initiation à l'exportation;
- des conférences et des ateliers sur les débouchés dans des marchés ou des secteurs précis;
- des programmes d'achat sur les marchés et le Programme des acheteurs étrangers;
- des missions d'exportation.

Digital Main Street

Le programme Digital Main Street a aidé plus de 62 000 petites entreprises à établir et à renforcer leur présence en ligne.

- Ce programme offre aux petites entreprises des subventions pour la création de magasins en ligne, de la formation technique destinée à leur personnel, de l'accompagnement individualisé et des ressources numériques permettant d'élargir leur clientèle de manière à s'adapter et à préparer leur croissance.

Digital Main Street aide les petites entreprises à accroître leurs capacités numériques grâce à trois grands volets : le Programme de subventions pour l'optimisation en matière de numérique, les équipes de services numériques et AchatsICI.

- Le Programme de subventions pour l'optimisation en matière de numérique offre jusqu'à 2 500 \$ aux entreprises ayant un établissement physique et employant de 1 à 50 personnes pour la mise en place de solutions numériques. Les équipes de services numériques proposent de la formation et de l'encadrement. Ces deux volets sont administrés par l'Ontario Business Improvement Area Association.

- o AchatsICI permet de créer des magasins en ligne sur des plateformes de commerce électronique. Ce volet est offert par la Toronto Association of Business Improvement Areas.

Programme pour le développement régional

Le Programme pour le développement régional propose une approche coordonnée pour stimuler la croissance des entreprises grâce à son volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP), au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO). En octroyant 100 millions de dollars sur quatre ans par la voie du FDEO et du FDSOO et 40 millions sur deux ans à l'aide du volet ICSFP, le programme vise essentiellement à aider les PME admissibles à obtenir du nouvel équipement et de la formation pour élargir leurs activités. Il aide aussi les municipalités et les organismes de développement économique qui investissent dans des projets de développement économique.

Futurpreneur Canada

Futurpreneur Canada est un organisme sans but lucratif qui fournit du financement, du mentorat et des outils aux personnes de 18 à 39 ans qui souhaitent démarrer une entreprise. En 2023-2024, le gouvernement investit 2 millions de dollars supplémentaires pour éliminer certains des obstacles économiques uniques auxquels font face les jeunes, les femmes et les personnes racisées, dont les Autochtones, pour transformer leurs passions entrepreneuriales en entreprises florissantes.

Centres régionaux d'innovation

Le ministère continue d'accélérer le lancement et la croissance des entreprises de technologie, en plus de les aider à prendre de l'expansion. Grâce aux programmes d'aide au démarrage, les entreprises ontariennes peuvent non seulement surmonter les défis liés à l'expansion, mais aussi attirer des talents, des capitaux et des clients pour réussir sur les marchés provinciaux et internationaux.

Le ministère stimule l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises par l'intermédiaire des 17 centres régionaux d'innovation (CRI) de la province. Ces centres servent 6 000 clients en leur donnant accès à de la formation, à des ateliers, à des renseignements sur les marchés et à du mentorat pour qu'ils puissent développer leurs idées et leurs produits, déterminer leur marché et obtenir du financement.

De plus, les CRI travaillent directement avec Propriété intellectuelle Ontario (PIO) pour offrir de la formation sur la propriété intellectuelle et recommander les programmes de PIO à leur clientèle. Comme annoncé dans le budget de 2023, le

ministère octroie à Investir Ottawa 1 million de dollars de plus par année sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour étendre ses activités et en faire un centre régional d'innovation pour l'Est de l'Ontario.

Centre d'innovation de l'Ontario

Le ministère offre son soutien au Centre d'innovation de l'Ontario (CIO) en plus de surveiller ses activités. Le CIO travaille à encourager l'innovation et la commercialisation. Il aide les entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario à commercialiser leur propriété intellectuelle et leurs nouvelles technologies, encourage la R-D appliquée menée conjointement par l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur et aide les PME à adopter les technologies émergentes. Voici des exemples de programmes offerts par le CIO :

- Le programme Collaborer pour commercialiser aide les entreprises ontariennes à mettre au point, à déployer et à commercialiser des innovations techniques en encourageant les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Ontario.
- Le fonds Prêt pour marché aide les entreprises en démarrage à prendre de l'expansion en finançant les premiers stades de leur commercialisation de propriété intellectuelle développée dans les universités et les campus.
- Le Fonds pour l'innovation en sciences de la vie aide les entrepreneurs et les innovateurs du secteur des sciences de la vie à faire passer leurs nouvelles idées et leurs prototypes du laboratoire au marché. Ce nouveau fonds de lancement de 15 millions de dollars est un outil essentiel de la Stratégie pour les sciences de la vie, intitulée [*Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*](#), qui améliorera la compétitivité de l'Ontario et permettra aux entreprises de promouvoir des solutions ontariennes.

Centres d'encadrement des petits entrepreneurs

Le ministère soutient 47 centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE) en Ontario. En collaboration avec les municipalités et les partenaires régionaux, les CEPE offrent des conseils, des ateliers, des microsubventions et du mentorat aux entrepreneurs et aux petites entreprises à l'échelle locale.

Centre de compétences en numérisation

En novembre 2022, le MDECEC a investi 10 millions de dollars dans le lancement d'un nouveau centre virtuel de compétences en numérisation, en partenariat avec le CIO. Le centre offrira des conseils, des ressources éducatives et du financement aux PME (généralement des entreprises employant de 1 à 499 personnes) pour les aider à adopter les technologies numériques.

Stratégie pour l'entrepreneuriat

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2022, le gouvernement travaille à la mise sur pied du nouveau Conseil pour l'entrepreneuriat qui aura pour mandat d'étudier un éventail de thèmes clés dans le but d'élaborer sa Stratégie pour l'entrepreneuriat. Ce conseil se composera de leaders de divers secteurs qui formuleront des avis concernant les difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs et les petites entreprises de l'Ontario ainsi que les mesures à prendre pour assurer leur réussite.

5. Stimuler la croissance de l'écosystème de l'innovation et des technologies

Le gouvernement provincial continue de créer des conditions optimales pour la croissance en stimulant l'innovation commerciale et technologique. En Ontario, les secteurs de l'innovation et de la technologie sont un important gisement d'emplois et de croissance économique et contribuent largement au produit intérieur brut. Le ministère épaula ses partenaires commerciaux, comme les CRI, qui offrent aux entreprises des services de soutien opérationnel tels que des services de renseignement sur les marchés, de l'expertise, du mentorat et des services de recrutement de personnes talentueuses et de présentation d'apporteurs de capitaux.

Bâtir l'avenir du secteur des sciences de la vie

La Province dispose d'une base solide pour continuer à développer le secteur des sciences de la vie. Au cours des trente derniers mois, l'Ontario a attiré près de 3 milliards de dollars d'investissements de la part de biofabricants mondiaux. En novembre 2022, le gouvernement a mis en place le Fonds pour l'innovation en sciences de la vie, un fonds de lancement de 15 millions de dollars destiné à aider les entrepreneurs et les innovateurs du secteur des sciences de la vie à faire passer leurs nouvelles idées et leurs prototypes du laboratoire au marché. Administré par le CIO, le Fonds accorde aux entreprises admissibles jusqu'à 500 000 \$ pour adapter à plus grande échelle leurs solutions en matière de santé développées en Ontario.

En avril 2023, le ministère a mis sur pied le Conseil du secteur des sciences de la vie, dirigé par l'industrie, qui joue un rôle de conseiller proactif relativement aux défis complexes qu'affronte le secteur ainsi qu'aux possibilités d'accroître la compétitivité et de promouvoir des solutions ontariennes.

Ces deux initiatives jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie provinciale *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*, qui a pour objectif de développer le secteur des sciences de la vie de l'Ontario et d'obtenir de nouveaux investissements dans les technologies de la santé, les médicaments et les vaccins de prochaine génération.

Stimuler la croissance des entreprises et de l'emploi en investissant dans les technologies critiques

L'adoption et la commercialisation des technologies critiques changent la façon dont les entreprises fournissent leurs produits et services. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera 107 millions de dollars dans de nouvelles initiatives relatives aux technologies critiques pour favoriser la commercialisation et l'accessibilité de ces technologies qui alimenteront la prochaine génération d'innovations, viendront stimuler la croissance de l'emploi et permettront aux entreprises de demeurer concurrentielles. Le 4 avril 2023, le gouvernement a lancé un appel d'offres axé sur six technologies critiques : les réseaux 5G et de nouvelle génération, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, la robotique, la cybersécurité et les chaînes de blocs.

Plan d'action en matière de propriété intellectuelle

Le ministère travaille à mettre en œuvre le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI). Ce plan garantit que la génération, la protection, la gestion et la commercialisation de la PI sont prioritaires pour les partenaires d'innovation financés par la Province. Le Cadre de gouvernance en matière de PI a été intégré aux ententes de paiement de transfert avec les partenaires qui offrent des programmes répondant aux besoins en matière de PI des entrepreneurs dans le domaine de la technologie. En collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, le MDECEC appuie Propriété intellectuelle Ontario (PIO), un organisme provincial mis sur pied en 2022 qui donne accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à obtenir de meilleurs résultats en ce qui a trait à la recherche et à la commercialisation.

En octobre 2022, PIO a entamé une phase bêta pour servir ses premiers groupes de clients, tout en dotant son équipe des ressources nécessaires pour servir la clientèle d'autres secteurs. Les premiers groupes de clients viennent des secteurs des technologies médicales, de l'intelligence artificielle et des technologies automobiles. Une fois la phase bêta terminée, à l'automne 2023, PIO continuera de servir la clientèle participante jusqu'à ce qu'il soit prêt à élargir ses services à la clientèle d'autres secteurs.

Croissance Ontario

L'organisme Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance) a été mis sur pied pour investir du capital-risque dans les entreprises technologiques les plus prometteuses en Ontario afin d'en stimuler la croissance ainsi que pour promouvoir et développer l'industrie du capital-risque. Les

425 millions de dollars investis grâce à Croissance Ontario ont attiré un capital de croissance d'environ 5 milliards de dollars. Le ministère donne aussi accès à du capital en administrant et en surveillant le Fonds d'accélération des investissements (FAI) de MaRS. Le FAI investit directement dans les entreprises ontariennes, de leur amorçage aux premiers stades de leur développement.

Fonds d'accélération des investissements

Lancé en 2006-2007 pour combler le manque de capital d'amorçage offert en Ontario, le FAI est administré par MaRS Investment Accelerator Fund Inc., qui appartient en propriété exclusive au District de la découverte MaRS. Les investissements judicieux du FAI en ont fait un fonds autonome. Les sommes provenant d'investissements fructueux sont conservées dans un compte de garde et permettent de financer les activités et les nouveaux investissements du FAI, comme le fonds Graphite d'une valeur de 100 millions de dollars, dont l'investissement initial de 25 millions provenait des recettes du FAI.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) travaillera avec ses partenaires gouvernementaux et industriels à établir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario.

Le MDECEC continuera de favoriser une conjoncture propice à la croissance économique qui crée des emplois bien rémunérés et fait de l'Ontario une destination idéale pour l'investissement et le commerce. Par exemple, il continuera d'offrir des programmes de soutien aux entreprises, comme le Programme pour le développement régional, et de réaliser des investissements stratégiques dans des secteurs clés comme l'automobile, la fabrication de pointe, les sciences de la vie et les technologies critiques. Investissements Ontario, l'organisme provincial de promotion de l'investissement, jouera aussi un rôle déterminant dans la stimulation de la croissance économique de la province.

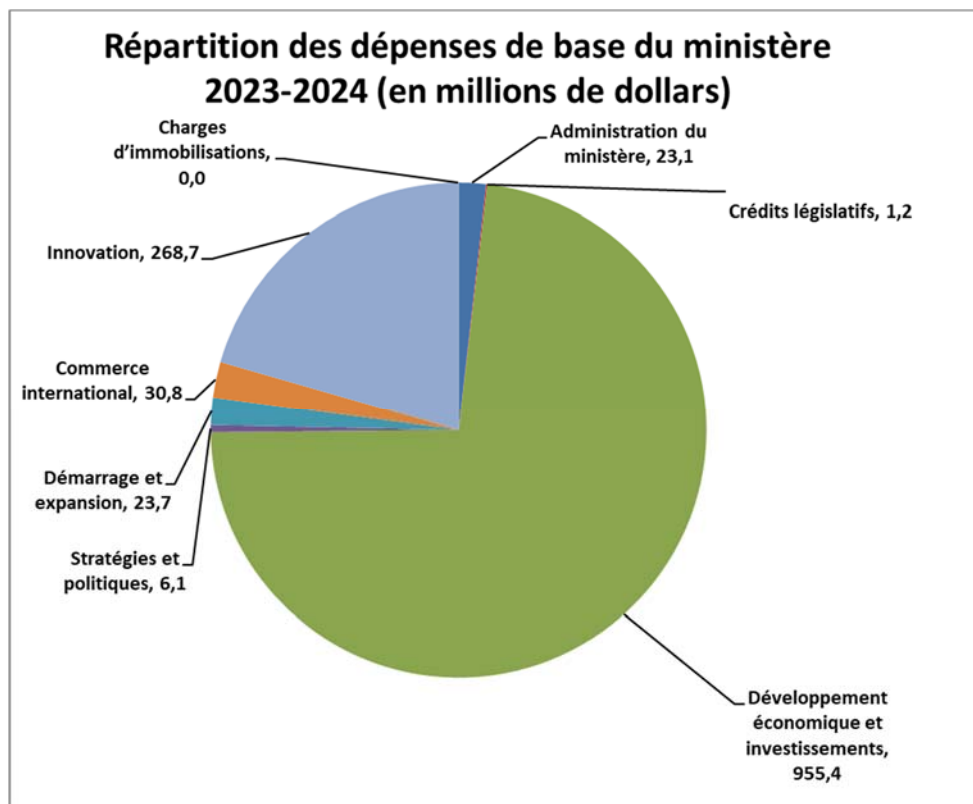
Une économie dynamique et innovante favorisera la création d'emplois et de débouchés ainsi que la prospérité pour l'ensemble des Ontariennes et Ontariens. C'est pourquoi le ministère travaille à mettre en place des stratégies provinciales pour les secteurs de l'automobile, de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et des technologies critiques. Voici certains des engagements prévus dans le cadre de ces stratégies :

- **Investissements stratégiques** – En 2023-2024, le ministère injecte 240 millions de dollars dans des projets stratégiques, comme la nouvelle usine de batteries pour véhicules électriques de Volkswagen qui créera des milliers d'emplois, ainsi que dans d'autres entreprises étrangères, notamment celles qui font de l'Ontario une plaque tournante de la construction des voitures de l'avenir et qui encouragent l'adoption de technologies propres qui généreront des emplois payants et stimuleront la croissance économique. L'avantage concurrentiel de la province sera ainsi mis en valeur et permettra d'attirer des investissements susceptibles de changer la donne.
- **Fonds pour l'emploi et la prospérité et autres programmes de soutien aux entreprises** – En 2023-2024, le ministère consacre 149,1 millions de dollars à des partenariats avec des entreprises pour favoriser la productivité, l'innovation et l'exportation ainsi que pour obtenir des investissements stratégiques sûrs et privés tout en créant et en préservant des emplois en Ontario.
- **Aménagement des terrains à usage industriel** – En 2023-2024, le ministère débourse 90 millions de dollars pour la création d'une liste de sites industriels regroupés et viabilisés permettant l'implantation en Ontario de projets stratégiques de grande valeur envisagés par les investisseurs.
- **Fonds pour Investissements Ontario** – En 2023-2024, le ministère investit 34 millions de dollars dans Investissements Ontario, l'organisme provincial de

promotion de l'investissement qui présente l'Ontario comme une destination de choix pour l'investissement et contribue à la croissance durable et à la compétitivité de ses secteurs des sciences de la vie, de la fabrication de pointe et de la technologie.

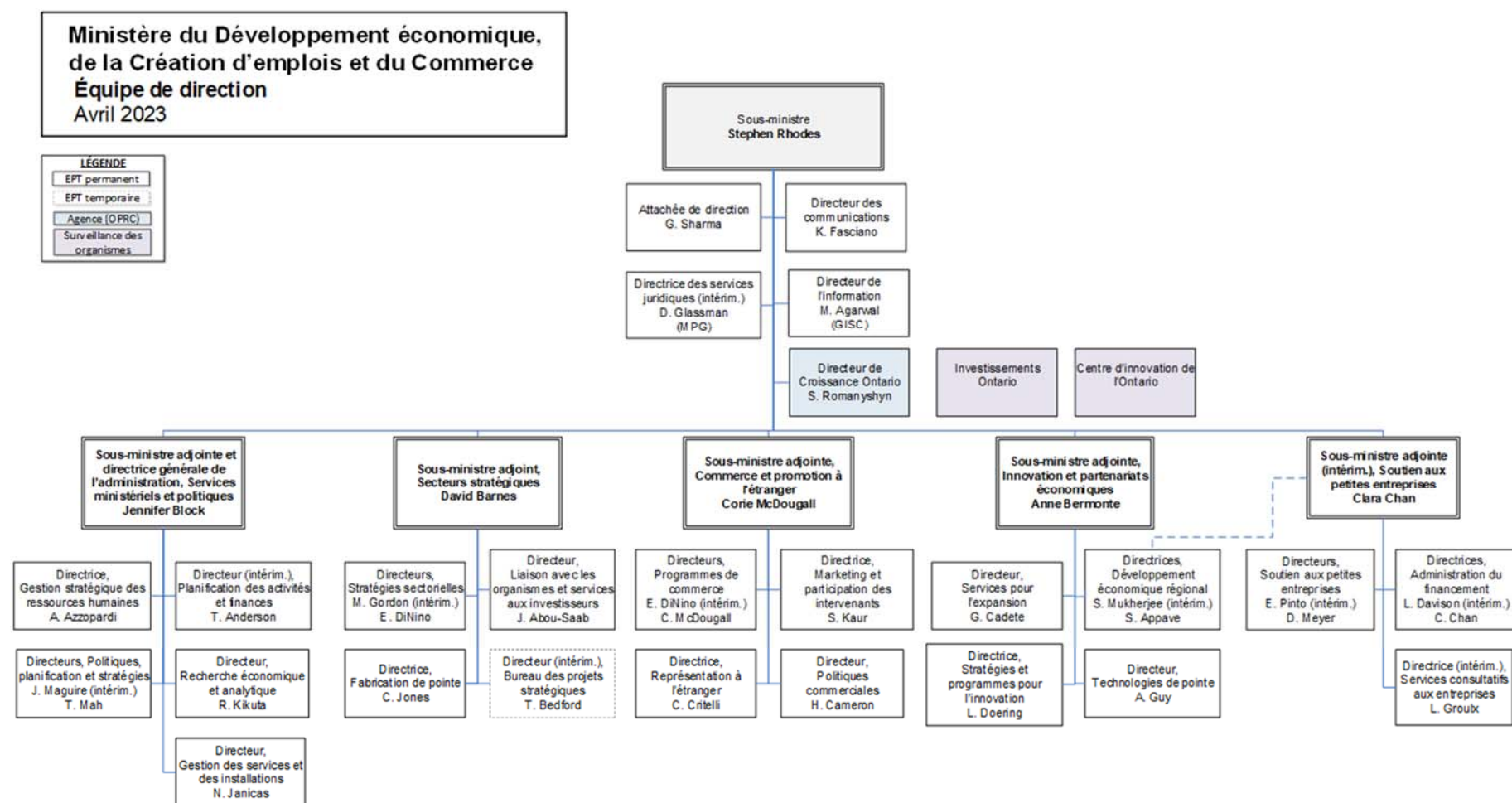
- **Initiative relative aux technologies critiques** – En 2023-2024, le ministère octroie 32,2 millions de dollars aux organismes sans but lucratif pour financer le développement, la commercialisation et l'adoption de technologies par les entreprises ontariennes dans des secteurs clés.
- **Soutien aux réseaux d'innovation et de commercialisation** – En 2023-2024, le ministère alloue 21,6 millions de dollars aux organismes sans but lucratif pour faire croître les entreprises en démarrage à fort potentiel dans le secteur de l'innovation.
- **Renforcement de Digital Main Street** – Le ministère accorde 20 millions de dollars aux petites entreprises sous la forme de subventions pour la création de magasins en ligne, de formation technique à l'intention de leur personnel, d'accompagnement individualisé et de ressources numériques permettant d'élargir leur clientèle de manière à s'adapter et à préparer leur croissance.
- **Centre d'innovation de l'Ontario** – En 2023-2024, le ministère investit 17 millions de dollars dans la prestation de programmes d'innovation liés aux stratégies sectorielles clés, comme la Stratégie pour les sciences de la vie, et aux technologies critiques.
- **Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules** – En 2023-2024, le ministère débourse 17 millions de dollars pour promouvoir l'Ontario comme chef de file des technologies des véhicules autonomes et électriques.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)



Dépenses prévues du ministère 2023-2024	
Charges de fonctionnement*	1 309 133 287
Charges d'immobilisations*	4 000
Total des charges	1 309 137 287
Actifs de fonctionnement	109 722 000
Biens immobilisés	2 000

Organigramme du ministère



Organismes, conseils et commissions (OCC)

Croissance Ontario

L'organisme Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance) a été créé pour recevoir, détenir et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC. Conformément à la loi en vertu de laquelle il a été constitué, cet organisme :

- investit dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- conseille le gouvernement provincial en ce qui concerne le capital-risque;
- contribue au développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et à la mise en œuvre des politiques provinciales en la matière.

Les investissements de Croissance Ontario continuent de porter leurs fruits sur tous les plans : rendement du capital investi, mobilisation de fonds supplémentaires, création d'emplois et recherche-développement (R-D). Les 425 millions de dollars que la Province a investis dans des fonds et des entreprises par l'intermédiaire de Croissance Ontario ont attiré un capital de croissance d'environ 5 milliards de dollars. Ces entreprises à fort potentiel emploient plus de 7 300 personnes en Ontario et ont enregistré au total des revenus de quelque 10,8 milliards de dollars et des dépenses en R-D de quelque 2,9 milliards de dollars.

Investissements Ontario

Mis sur pied en avril 2021, Investissements Ontario est un organisme qui vise à faire de la province une destination de choix pour l'investissement. Il cible les investisseurs stratégiques, d'abord dans les secteurs de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et de la technologie.

Investissements Ontario :

- axe son travail sur la génération, l'organisation et la maturation de pistes dans des secteurs et des groupements choisis où l'Ontario voit des avantages concurrentiels à l'échelle mondiale;
- a la liberté de déployer des équipes opérationnelles hautement qualifiées qui évoluent au rythme des affaires;
- personnalise les occasions d'investissement à l'aide d'outils de développement des affaires sophistiqués.

Pour attirer des emplois et des investissements dans la province, Investissements Ontario mettra en avant les nombreux avantages offerts, par exemple une bonne qualité de vie, un réservoir de talents hautement qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en plein essor et l'offre d'aide aux entreprises pour assurer leur prospérité.

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Propriété intellectuelle Ontario (PIO)

PIO est un organisme provincial qui offre des ressources et de l'expertise en propriété intellectuelle (PI) de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à innover et à maximiser la valeur de leur PI. Il s'attache à améliorer l'accès aux services et aux ressources de génération, de protection et de commercialisation de la PI pour favoriser la croissance économique et la compétitivité de l'Ontario.

PIO formule des recommandations utiles au gouvernement, y compris au ministère des Collèges et Universités (le ministère responsable) et au MDECEC, qui l'aident à offrir ses services efficacement.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 140 900	22 400	0,1	23 118 500	23 118 500	19 760 127
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	1 284 810 200	371 347 500	40,7	913 462 700	1 011 316 100	954 791 356
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 307 951 100	371 369 900	39,7	936 581 200	1 034 434 600	974 551 483
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	1 182 187	352 622	42,5	829 565	329 565	8 614 153
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 309 133 287	371 722 522	39,7	937 410 765	1 034 764 165	983 165 636
Redressement de consolidation – Croissance Ontario	671 400	1 950 200		(1 278 800)	700 300	(1 347 282)
Redressement de consolidation – Investissements Ontario	-	-		-		2 777 989
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-				(211)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 309 804 687	373 672 722	39,9	936 131 965	1 035 464 465	984 596 132
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	109 722 000	(33 278 000)	(23,3)	143 000 000	53 000 000	3 306 902
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Actifs de fonctionnement	109 722 000	(33 278 000)	(23,3)	143 000 000	53 000 000	3 306 902
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	109 722 000	(33 278 000)	(23,3)	143 000 000	53 000 000	3 306 902
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges d'immobilisations	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4 000	-	-	4 000	4 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	2 000	-	-	2 000	-	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	-	-
Mandats spéciaux						
Total du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 309 808 687	373 672 722	39,9	936 135 965	1 035 468 465	984 596 132

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	3 884 809 362	984 596 132	936 135 965	1 309 808 687
		-75 %	-5 %	40 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

Ou

Communiquer avec :

Direction de la planification des activités et des finances

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tél. : 647 289-4932

LOIS

Lois dont l'application relève du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises, L.O. 1992, chap. 18, à l'égard de la partie III.2 et en application des dispositions des parties I et IV et des règlements touchant les sociétés de placement enregistrées en vertu de la partie III.2

Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario, L.O. 2008, chap. 19, annexe O

Loi de 2012 visant à attirer les investissements et à créer des emplois, L.O. 2012, chap. 10

Loi de 2020 sur la gouvernance des centres d'innovation, L.O. 2020, chap. 36

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31, sauf à l'égard des parties III, IV et V

Loi de 2021 sur la Semaine des dépanneurs, L.O. 2021, chap. 17

Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario, L.O. 2021

Loi sur le ministère du Développement économique et du Commerce, L.R.O. 1990, chap. M.27

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, Règl. de l'Ont. 4/22

ABRÉVIATIONS

ACDF	Autres charges directes de fonctionnement
ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique
AI	Accès à l'information
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BCI	Bureau du commerce et des investissements
CENGN	Centre of Excellence in Next Generation Networks
CEPE	Centre d'encadrement des petits entrepreneurs
CIO	Centre d'innovation de l'Ontario
COIC	Centre ontarien des investissements et du commerce
CR	Capital-risque
CRI	Centre régional d'innovation
DCP	Division du contrôleur provincial
DGSRH	Direction de la gestion stratégique des ressources humaines
DMS	Digital Main Street
ENCQOR	Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation
FAI	Fonds d'accélération des investissements
FDSOO	Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario
GISC	Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux
I ³	Projet d'incubateur d'innovation d'IBM
ICSFP	Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe
IDE	Investissement direct étranger
IR	Indicateur de rendement
MDECEC	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
MEC	Manufacturiers et Exportateurs du Canada
MSPE	Ministère des Services au public et aux entreprises
PDR	Programme pour le développement régional
PHQ	Personne hautement qualifiée
PI	Propriété intellectuelle
PIO	Propriété intellectuelle Ontario
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSA-O	Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
R-D	Recherche-développement
ROIV	Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules

Réalisations 2022-2023

En 2022-2023, le ministère a aidé à attirer environ 155 projets d'investissement évalués à 16 milliards de dollars qui ont permis de créer 7 300 emplois et d'en maintenir 20 000. Parmi les principaux secteurs concernés, notons l'automobile, les TIC et la fabrication. En outre, plusieurs nouvelles propositions ont été présentées.

Dans le cadre de ses stratégies de promotion de l'investissement, le MDECEC offre un ensemble complet de services et de programmes pour aider ses clients potentiels à toutes les étapes de leur cycle décisionnel en matière d'investissement : sélection de sites, entrée et positionnement sur le marché, maintien et expansion.

Au cours des trois dernières années, le ministère a attiré d'importants investissements de la part de constructeurs automobiles d'envergure internationale :

- En mars 2023, Volkswagen, le plus important constructeur automobile au monde, a annoncé qu'il avait choisi St. Thomas, en Ontario, pour établir sa première usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques (VE) outre-mer.
- En février 2023, Magna International a annoncé un investissement de 471 millions de dollars pour étendre ses activités en Ontario, dont 265 millions de dollars pour financer l'ouverture plus tard dans l'année d'une nouvelle usine de fabrication d'enceintes de batteries pour VE à Brampton.
- En juillet 2022, Umicore a annoncé un investissement de 1,5 milliard de dollars pour établir une usine de fabrication de matériaux pour batteries à cathode active et de matériaux précurseurs utilisés dans les batteries de VE.
- En mai 2022, Stellantis a annoncé un investissement de 3,6 milliards de dollars pour réoutiller et moderniser ses usines de Windsor et de Brampton. L'entreprise prévoit aussi agrandir son centre de recherche-développement dans le secteur de l'automobile situé à Windsor en construisant deux centres de compétence.
- En avril 2022, General Motors a annoncé un investissement de plus de 2 milliards de dollars pour transformer ses usines de fabrication à Oshawa et à Ingersoll et y produire la prochaine génération de véhicules de l'entreprise, y compris sa marque de véhicules utilitaires entièrement électriques, BrightDrop.
- En mars 2022, LG Energy Solution et Stellantis ont annoncé le plus grand investissement de l'histoire de l'Ontario dans le secteur de l'automobile. Cet investissement conjoint de plus de 5 milliards de dollars servira à construire, à Windsor, la première usine de fabrication à grande échelle de batteries pour VE de la province.
- En mars 2022, Honda a annoncé un investissement de 1,4 milliard de dollars pour rénover et réoutiller son usine d'Alliston et commencer à construire des modèles hybrides.

- En octobre 2020, la société Ford a annoncé qu'elle s'engageait à investir 1,8 milliard de dollars pour produire des VE à batterie et des nouveaux modèles de VE dans ses installations d'assemblage d'Oakville.
- Le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules a attiré des investissements du secteur privé totalisant plus de 450 millions de dollars. L'une de ses initiatives notables est le projet Arrow, le premier véhicule zéro émission entièrement canadien. Non seulement ce véhicule a été conçu et construit au Canada, mais la plupart des travaux de conception et des composants ont été réalisés par des fournisseurs automobiles et des établissements d'enseignement postsecondaire ontariens. Au total, 58 partenaires canadiens de l'industrie ont participé au projet. Le véhicule concept du projet Arrow a été dévoilé au Consumer Electronics Show en janvier, au Nevada, puis au Canadian International AutoShow en février.

Le MDECEC fait la promotion d'une économie dynamique et innovante qui favorise la création d'emplois et de débouchés ainsi que la prospérité pour les Ontariennes et Ontariens, comme en témoignent ces réalisations des programmes ministériels :

- Par l'intermédiaire du Fonds pour Investissements Ontario, le ministère a approuvé l'octroi de 65,6 millions de dollars à cinq projets, permettant ainsi de créer 1 634 emplois et de générer des investissements de plus de 980 millions de dollars du secteur privé et d'autres partenaires du gouvernement.
- Le ministère a pu reprendre les missions commerciales internationales en personne pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui constitue un résultat marquant de ses efforts visant à augmenter les exportations et à faire de l'Ontario une destination de choix pour la croissance des entreprises, en plus d'aider les entreprises ontariennes à prospérer à l'échelle internationale. En 2022-2023, le ministère a réalisé 52 missions commerciales (47 en personne et 5 en ligne) qui ont rapporté 799 millions de dollars en ventes potentielles déclarées, dont 151,41 millions en ventes réelles. Durant l'exercice, les bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario ont également affiché un haut rendement en attirant de nouveaux investissements de près de 238,5 millions de dollars, lesquels ont mené à la création d'au moins 1 040 emplois et facilité l'accès au marché pour 254 entreprises ontariennes qui ont déclaré des ventes d'au moins 171,2 millions de dollars.
- En 2022-2023, le ministère a offert des services de sélection de sites et mené plus de 30 recherches de sites pour des investissements en installations nouvelles d'une valeur potentielle totale de plus de 60 milliards de dollars qui permettraient de créer plus de 15 000 emplois, principalement dans le secteur de la fabrication de pointe.
- En plus d'avoir lancé le Centre de compétences en numérisation, le ministère continue d'épauler les entrepreneurs par l'intermédiaire des centres d'encadrement des petits entrepreneurs et de favoriser la croissance des entreprises grâce au volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe du Programme pour le développement régional. Afin de diversifier son choix de sites industriels en

vue de promouvoir l'investissement, le ministère a administré le Programme des sites certifiés prêts à l'investissement et le Programme pilote de préparation des sites en collaboration avec 14 sites dans neuf communautés de la province. Cette réalisation a nécessité, entre autres, la préparation complète des sites pour augmenter leur réceptivité à l'investissement.

Programme pour le développement régional (FDEO/FDSOO/volet ICSFP)		Budget de 2022-2023 : 31,9 M\$	
Réalisations dignes de mention en 2022-2023			
- Depuis le lancement du Programme pour le développement régional (PDR) en décembre 2019, le ministère a accordé 12 périodes de soumission de demandes pour le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO) et trois périodes pour le volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP) afin d'attirer des investissements, de créer et de maintenir des emplois ainsi que de créer des possibilités durables pour les entreprises et les communautés de la province. - Le PDR propose une approche coordonnée pour stimuler la croissance des entreprises ontariennes en offrant une aide financière et en orientant les participants vers un éventail de services et de mesures de soutien complémentaires, dont des services consultatifs et de l'aide relativement à la conformité, aux approbations, à l'acquisition de compétences et à la formation. - Le PDR s'inscrit dans le plan de l'Ontario visant à rendre le gouvernement plus efficace et à protéger ses programmes et services de base.			
Mesures de performance		Résultats de 2022-2023	
<u>Résultats</u> - Emplois créés - Soutien offert - Investissements attirés		- Plus de 580 emplois créés 20 projets soutenus - Soutien financier de plus de 24,5 M\$ - Plus de 262 M\$ investis au total	
<u>Extrants</u> - Nombre de demandes examinées - Nombre de projets approuvés		123 69	

Programme des centres régionaux d'innovation (Carrefour Communitech et Soutien aux réseaux d'innovation et de commercialisation)	Budget de 2022-2023 : 24,7 M\$
Réalisations dignes de mention en 2022-2023	
• L'exercice 2022-2023 a été marqué par l'application des mesures de performance des centres régionaux d'innovation (CRI) qui sont directement liées à une retenue annuelle de 5 % de leurs fonds. • En 2022-2023, le programme pilote de partenariats a pris fin. D'importants partenariats ont été conclus, dont les suivants : - o RISE Windsor-Essex – RISE est un réseau d'organismes qui outillent les femmes évoluant dans les domaines de l'entrepreneuriat et des STIM dans le comté de Windsor-Essex, en Ontario. - o Elevate Entrepreneurship – Ce projet consacré aux femmes et aux personnes noires, autochtones et de couleur (PANDC) créatrices d'entreprises a été mis sur pied par TechAlliance du Sud-Ouest de l'Ontario et par le département des solutions de formation pour les entreprises du Collège Fanshawe. - o Réseau d'innovation agroalimentaire en région rurale (RIARR) – Cette initiative du Sault Ste. Marie Innovation Centre a pour but d'améliorer le secteur agroalimentaire d'Algoma avec l'aide des agricultrices, des agriculteurs et des communautés. L'outil Web InnovateON a été conçu et lancé pour aider la clientèle des CRI à s'orienter parmi les centres et pour lui présenter les divers services adaptés aux besoins des entrepreneurs en matière de démarrage et d'expansion. Depuis janvier 2023, cet outil a été consulté par plus de 3 000 organismes, et on y a publié et consulté plus de 18 000 nouveaux articles. Il a été utilisé entre autres par des personnes se définissant comme des femmes d'affaires (633), des PANDC (192) et des membres de la communauté LGBTQ+ (135).	
Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Consolidation des relations entre les régions - o Nombre de partenariats clés formés	• Les CRI collaborent davantage au profit des entrepreneurs et de la conception de solutions novatrices.

• Soutien aux entrepreneurs innovateurs o Nombre de clients soutenus	o Exemple : 3 partenariats clés formés : RISE Windsor-Essex, Elevate Entrepreneurship et le RIARR* • Les entrepreneurs innovateurs connaissent les mesures de soutien qui leur sont offertes et y ont accès par l'intermédiaire des CRI. o 5 975 *La conclusion de partenariats est une nouvelle obligation des ententes de paiement de transfert des CRI; il n'existe donc pas encore d'ensemble de données complet, mais on constate une augmentation du nombre de collaborations.
<u>Extrants*</u> • Nombre de clients soutenus • Nombre d'emplois créés • Financement reçu du secteur privé • Revenu total tiré des ventes (\$ CA) • Nombre de brevets demandés • Nombre de brevets délivrés *Résultats de 2021-2022. Les résultats de 2022-2023 seront disponibles en juin 2023.	• 5 975 • 13 746 • 2,6 M\$ • 3 M\$ • 621 • 293

Digital Main Street	Budget de 2022-2023 : 20 M\$
Réalizations dignes de mention en 2022-2023	
• Depuis 2020, Digital Main Street a aidé plus de 62 000 entreprises dans la province à renforcer leur présence en ligne. • Le programme permet aux petites entreprises ontariennes de soutenir la concurrence dans une économie numérique, d'élargir leur clientèle et de pénétrer de nouveaux marchés.	

Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Entreprises soutenues	• 20 508
<u>Extrants</u> • Nombre d'entreprises et d'artistes indépendants ayant obtenu de l'aide pour créer des magasins en ligne • Nombre d'entreprises ayant reçu une subvention leur permettant d'assumer les coûts liés à l'adoption du numérique • Nombre d'entreprises soutenues par Digital Main Street	• 3 368 • 2 912 • 14 228

Bureaux du commerce et des investissements	Budget de 2022-2023 : 18,7 M\$
Réalizations dignes de mention en 2022-2023	
• En 2022-2023 (trimestres 1 à 3), les bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario ont attiré de nouveaux investissements de près de 238,5 millions de dollars, lesquels ont mené à la création d'au moins 1 040 emplois et facilité l'accès au marché pour 254 entreprises ontariennes qui ont déclaré des ventes d'au moins 171,2 millions de dollars.	
Mesures de performance	Résultats de 2022-2023 (T1-T3)
<u>Résultats</u> • Ententes conclues • Transactions commerciales • Relations avec des acheteurs • Opérations de R-D	• 22 • 4 • 496 • 2
<u>Extrants</u> • Nombre de missions du premier ministre et du ministre • Nombre de visites d'investisseurs étrangers en Ontario • Nombre de délégations et de missions en Ontario • Nombre de délégations et de missions à l'étranger • Nombre de webinaires et de conférences sur les marchés	• 4 • 5 • 11 • 31 • 17

• Nombre de visites auprès d'investisseurs étrangers • Nombre de visites auprès d'acheteurs étrangers • Nombre de visites auprès d'exportateurs ontariens	• 752 • 317 • 366

Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules	Budget de 2022-2023 : 18,82 M\$ Budget total depuis 2021 : 24,82 M\$
Réalisations dignes de mention en 2022-2023	
• Projet Arrow : En janvier 2023, le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) et l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada ont dévoilé le premier véhicule concept zéro émission canadien auquel ont contribué plus de 50 partenaires canadiens de l'industrie et du secteur de la technologie. Le gouvernement a alloué 1,78 million de dollars à cette initiative par la voie du ROIV. • Sites régionaux pour le développement des technologies : En 2022, sept sites régionaux ont été mis sur pied pour aider les PME à développer de nouvelles technologies de mobilité avancée, à les tester, à en créer des prototypes et à les valider. Le ministre Fedeli a visité quatre de ces sites (Toronto, Waterloo, Hamilton et Windsor-Essex) et y a fait des annonces. Il visitera les trois autres sites (Durham, Ottawa et l'installation du NORCAT à Sudbury) en 2023. • Partenariats de R-D entre les PME et l'industrie : Le ROIV continue d'encourager les partenariats entre les PME et l'industrie pour la conception, l'essai et la validation de solutions technologiques de mobilité intelligente. En particulier, Acerta et Nissan se sont associées en vue de créer une technologie de prédiction de pannes à intégrer aux véhicules particuliers de Nissan dès 2025. • Protocole d'entente avec la Société des ponts fédéraux Limitée : Depuis janvier 2023, le ROIV et la Société travaillent de concert pour améliorer la circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Le protocole d'entente répond à la nécessité de trouver, de mettre à l'essai et d'adopter de nouvelles technologies et solutions pour l'ensemble du secteur. • Étude conjointe avec le département des Transports du Michigan : On a mené des consultations auprès des intervenants et une étude au sujet des solutions de transport automobile et de mobilité intelligente pour les passages frontaliers. Le rapport final, qui constitue une feuille de route pour la mise en œuvre, a été achevé en mars 2023.	

Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Emplois créés ou maintenus • Augmentation des revenus des PME engendrée par le ROIV • Investissements complémentaires • Placements en R-D (stages et bourses)	• 2 980 • 88,1 M\$ • 302,1 M\$ • 579
<u>Extrants</u> • Nombre de projets de partenariat de R-D approuvés ou de partenariats de commercialisation noués • Nombre de PME ontariennes soutenues • Co-investissements de l'industrie et des partenaires	• 82 • 478 • 147,6 M\$
Autres renseignements : Résultats au 31 mars 2022. Les résultats de 2022-2023 seront disponibles en juillet 2023.	

Centre d'innovation de l'Ontario	Budget de 2022-2023 : 13,9 M\$ (budget de base du CIO)
Réalizations dignes de mention en 2022-2023	
• Le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO) réunit les partenaires de l'industrie, du milieu universitaire et du gouvernement pour qu'ils investissent conjointement dans des projets collaboratifs de R-D, de développement de technologies et de commercialisation qui optimisent la rentabilité de l'investissement dans l'innovation pour la population ontarienne. • Le CIO rend l'innovation moins risquée, ce qui permet d'attirer la clientèle et les investisseurs vers des entreprises qu'ils auraient autrement ignorées en raison des risques associés aux entreprises en démarrage et aux technologies émergentes.	

Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Emplois créés ou maintenus • Ventes supplémentaires générées par des entreprises soutenues par le CIO	• 6 642 • 349 M\$
<u>Extrants</u> • Nombre d'entreprises soutenues • Investissements complémentaires du secteur privé • Co-investissements de l'industrie et des partenaires	• 959 • 800 M\$ • 150 M\$

Centres d'encadrement des petits entrepreneurs	Budget de 2022-2023 : 10,9 M\$
Réalizations dignes de mention en 2022-2023	
• Les services et programmes des centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE) sont conçus pour aider divers entrepreneurs durant les différentes phases de l'entrepreneuriat : la prospection, le démarrage, la croissance et l'expansion. Voici les réalisations d'avril à décembre 2022 : - o Les services de base des CEPE ont permis de créer plus de 4 000 emplois et ont aidé plus de 7 500 clients à démarrer, à maintenir en activité, à faire croître ou à acheter une entreprise. - o Le programme Entreprise en démarrage Plus a permis de former et d'encadrer 642 entrepreneurs, ce qui a mené au démarrage de 217 entreprises, à l'expansion de 254 entreprises, à l'achat de 11 entreprises et à la création de 575 emplois. - o Le programme Entreprise d'été encourage les jeunes de 15 à 29 ans à découvrir l'entrepreneuriat en créant leur propre entreprise d'été.	
Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Entreprises démarrées • Entreprises maintenues en activité • Entreprises ayant pris de l'expansion • Entreprises achetées • Emplois créés	• 2 698 • 3 809 • 1 413 • 126 • 4 576

Extrants	
• Nombre de demandes de renseignements	• 91 884
• Nombre de consultations sur l'entrepreneuriat	• 5 878
• Nombre de consultations sur le démarrage d'une entreprise	• 8 597
• Nombre de consultations sur l'exploitation d'une entreprise	• 7 819
• Nombre de participants approuvés et confirmés	• 642
• Nombre de subventions octroyées	• 447

Programmes et services d'exportation		Budget de 2022-2023 : 7,3 M\$
Réalisations dignes de mention en 2022-2023		
- Les exportateurs ontariens ont accès à une gamme de programmes et de services d'aide à l'exportation dans des marchés clés à l'échelle mondiale, notamment : - des consultations individuelles sur l'exportation et les marchés; - des programmes de préparation à l'exportation comme Initiation à l'exportation; - des conférences et des ateliers sur les débouchés dans des marchés ou des secteurs précis; - des programmes d'achat sur les marchés et le Programme des acheteurs étrangers; - des missions d'exportation.		
Mesures de performance		Résultats de 2022-2023
Résultats		
• Aides aux exportateurs expérimentés		• 685
• Aides aux nouveaux exportateurs		• 912
• Consultations individuelles sur l'exportation		• 700
• Participants aux conférences, aux ateliers et aux programmes de préparation		• 1 475
• Ventes réelles et potentielles		• 154 M\$ et 799 M\$

<u>Extrants</u> • Nombre de missions d'exportation réalisées • Nombre de relations d'affaires nouées • Taux de satisfaction de tous les participants	• 52 • Plus de 8 000 • 90 %

Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O)	Budget de 2022-2023 : 4,0 M\$
Réalizations dignes de mention en 2022-2023	
<u>Troisième ronde de sélection du PMSA-O</u> • Des ententes de paiement de transfert ont été conclues avec 36 entreprises. - o Quarante-quatre projets ont été approuvés. Six ententes de paiement de transfert ont été conclues à la fin de 2021-2022, et 36 en 2022-2023. Deux projets n'ont pas abouti.	
<u>Quatrième ronde de sélection du PMSA-O</u> • Des demandes de financement totalisant 10,1 M\$ ont été soumises pour 79 projets. • Le ministère a évalué toutes les demandes à l'aide d'un processus rigoureux; des recommandations sur le financement lui seront soumises en avril ou en mai 2023.	
Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats</u> • Fonds engagés dans le cadre de 36 ententes de paiement de transfert (3^e ronde) • Emplois créés (36 ententes de paiement de transfert) • Emplois maintenus (36 ententes de paiement de transfert) • Demandes reçues (4^e ronde)	• 4,4 M\$ • 188 • 2 457 • 79
<u>Extrants</u> • Nombre total d'entreprises soutenues (3^e ronde) • Fonds engagés dans le cadre des ententes de paiement de transfert (3^e ronde) • Nombre de demandes évaluées (4^e ronde)	• 42 • 11,66 M\$ • 79

Toronto Global		Budget de 2022-2023 : 2,5 M\$	
Réalisations dignes de mention en 2022-2023			
- En février 2022, une nouvelle entente de deux ans a été signée, laquelle prévoit l’octroi de 2,5 millions de dollars par année à Toronto Global pour l’aider à attirer des investissements directs étrangers (IDE) dans la région de Toronto. Le ministère finance Toronto Global depuis 2017. - Toronto Global est un organisme de promotion de l’investissement qui représente la région de Toronto. Il joue un rôle de coordination pour la région et attire des IDE dans les villes de Toronto, de Mississauga et de Brampton et les régions de Durham, de Halton et de York. - Les fonds versés par le ministère dans le cadre de l’entente de paiement de transfert aident Toronto Global à remplir son mandat d’attirer de nouveaux IDE nets dans la région de Toronto. Le financement est conditionnel à l’atteinte des objectifs de rendement annuels et à la production des rapports exigés. - Les objectifs de rendement prévus par l’entente de paiement de transfert sont le nombre de projets signés ainsi que les fonds investis et le nombre d’emplois créés dans la région de Toronto.			
Mesures de performance		Résultats de 2022-2023*	
<u>Résultats</u> Meilleure promotion régionale des IDE		Dépassement des objectifs d’investissement de fonds (199 %) et de création d’emplois (83 %)	
<u>Extrants</u> - Promotion des IDE dans la région de Toronto, qui se mesure par ce qui suit : - Nombre de projets signés - Fonds investis - Nombre d’emplois créés		27 748 675 664 \$ 2 565 *Ces résultats couvrent la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.	

Fonds pour Investissements Ontario		Budget de 2022-2023 : 1,6 M\$	
Réalisations dignes de mention en 2022-2023			
• Ce fonds de 400 millions de dollars sur quatre ans a été annoncé dans le budget de 2021 pour soutenir Investissements Ontario et encourager les investissements dans les secteurs clés que sont la fabrication de pointe, la technologie et les sciences de la vie. Conçu comme un outil flexible et discrétionnaire de promotion de l'investissement, il vise principalement à générer les investissements de grande valeur recommandés après une analyse du Cadre stratégique pour l'investissement en priorisant les investissements sûrs à grande échelle dans les secteurs clés. • Le Fonds pour Investissements Ontario cadre parfaitement avec les priorités gouvernementales de relance économique et d'ouverture de l'Ontario aux affaires.			
Mesures de performance		Résultats de 2022-2023	
<u>Résultats</u> • Emplois créés • Ratio de levier financier		• 1 634 • 14:1	
<u>Extrants</u> • Financement approuvé • Total des investissements admissibles • Nombre de projets approuvés • Valeur et incidence fiscale des sorties de fonds • Nombre d'annonces		• 65,6 M\$ • 981,5 M\$ • 6 • 15 M\$ et 1,6 M\$ • 5	

Programme des sites certifiés prêts à l'investissement et Programme pilote de préparation des sites	Budget de 2022-2023 : 0,35 M\$
Réalisations dignes de mention en 2022-2023	
• En 2022-2023, le MDECEC a offert des services de sélection de sites et mené plus de 30 recherches de sites pour des investissements en installations nouvelles d'une valeur potentielle totale de plus de 60 milliards de dollars qui permettraient de créer plus de 15 000 emplois, principalement dans le secteur de la fabrication de pointe. Ses programmes d'aménagement des terrains à usage industriel permettent de proposer des sites viables pour l'investissement dans toute la province.	

• Afin de diversifier son choix de sites industriels en vue de promouvoir l'investissement, le ministère a administré le Programme des sites certifiés prêts à l'investissement et le Programme pilote de préparation des sites en collaboration avec 14 sites dans neuf communautés dans la province. Cette réalisation a nécessité, entre autres, la préparation complète des sites pour augmenter leur réceptivité à l'investissement.	
Mesures de performance	Résultats de 2022-2023
<u>Résultats du Programme des sites certifiés prêts à l'investissement</u> • Certification de sites prêts à l'investissement à des fins de promotion de l'investissement • Communication, à des fins d'information et de mobilisation, avec les communautés en ce qui concerne leurs stratégies d'aménagement des terrains à usage industriel	• Certification de deux sites et communication avec quatre nouveaux sites candidats; présentation des sites certifiés sur le portail Web d'Investissements Ontario • Communication continue avec les communautés et les propriétaires fonciers industriels relativement à leurs sites certifiés, y compris aux occasions d'investissement
<u>Extrants du Programme pilote de préparation des sites</u> • En complément du Programme des sites certifiés prêts à l'investissement, offre d'aide aux municipalités et aux propriétaires fonciers industriels pour mieux préparer leurs sites industriels à l'aménagement • Augmentation de la réceptivité à l'investissement des sites candidats par l'offre de financement pour le contrôle préalable (p. ex. l'évaluation des espèces en péril) • Adaptabilité des programmes d'aménagement des terrains à usage industriel du ministère pour accroître la communication, à des fins d'information et de mobilisation, avec les communautés concernant leurs stratégies d'aménagement	• Communication avec plus de 20 municipalités intéressées • 12 demandes évaluées; 3 contrats signés (autres contrats à venir en 2023-2024) • Dans le cadre du processus de planification stratégique de 2023-2024, le Programme pilote de préparation des sites deviendra un volet permanent du Programme des sites certifiés prêts à l'investissement.

Document d'information des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Éducation

This document is also available in English

Partie I : Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Éducation

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère.....	3
Indicateurs de rendement clés.....	3
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	6
Programmes du ministère.....	6
Information financière du ministère.....	11
Dépenses prévues du ministère 2023-2024.....	11
Total — Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	12
Tableau des tendances historiques.....	14
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	18
RAPPORT ANNUEL 2022-2023	19
Dépenses ministérielles réelles provisoires du ministère 2022-2023.....	24

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Éducation est responsable de la mise en place d'un système d'éducation de qualité supérieure et de calibre mondial financé par les fonds publics de la maternelle à la 12^e année et d'assurer la surveillance du système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario. Le ministère s'engage à faire en sorte que l'Ontario reste un système éducatif de premier plan, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur des compétences importantes et durables telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère s'est engagé à améliorer les résultats de tous les élèves de l'Ontario et a mis l'accent sur les indicateurs suivants pour évaluer notre réussite.

Amélioration des résultats en mathématiques

Le ministère s'efforce d'augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 3^e et en 6^e année, et augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 9^e année. En octobre 2022, après deux années de perturbations de l'apprentissage dues à la COVID-19, l'OQRE a publié les résultats de l'évaluation des acquis des élèves en littératie et en mathématiques. Ces résultats établissent de nouvelles bases de référence pour le rendement des élèves et permettent d'orienter le programme d'action pour le rendement des élèves à l'avenir.

Améliorer le classement de l'Ontario dans les évaluations internationales de l'éducation

L'Ontario est reconnu comme un leader mondial dans le domaine de l'éducation. Le suivi des résultats de la province au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est l'un des moyens d'évaluer le classement international de l'Ontario en matière d'évaluation de l'éducation. L'enquête PISA est une évaluation internationale, au niveau du système, de la capacité des jeunes de 15 ans à utiliser leurs connaissances et compétences en lecture, en mathématiques et en sciences pour relever les défis de la vie réelle. Grâce à des efforts à l'échelle du système, le ministère a l'intention de maintenir ou d'améliorer la position relative de la province dans le PISA dans ces trois domaines.

Les résultats du PISA 2015 servent de mesure de référence : sur 82 juridictions internationales et nationales, l'Ontario figure parmi les 22 % des juridictions les plus performantes en mathématiques,

parmi les 6 % des juridictions les plus performantes en lecture et parmi les 15 % des juridictions les plus performantes en sciences. Les résultats ultérieurs du PISA 2018 ont indiqué que l'Ontario a amélioré sa position en mathématiques et en sciences et a maintenu sa position élevée en lecture. Plus récemment, l'Ontario a participé à l'enquête PISA en 2022 et les résultats sont attendus en décembre 2023.

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques

Le ministère s'engage à promouvoir l'apprentissage qui dote les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour progresser dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Le ministère suit les inscriptions de tous les élèves de la 9^e à la 12^e année, y compris la représentation féminine dans les cours obligatoires et facultatifs qui les préparent à réussir dans les STIM. Les cours STIM comprennent les sciences, l'éducation technologique, l'informatique et les mathématiques. Le résultat escompté est d'augmenter le nombre d'élèves inscrits dans les cours de STIM, y compris la représentation féminine dans ces cours. Les données préliminaires du Système d'information scolaire de l'Ontario (OnSIS) pour l'année scolaire 2020-2021 montrent une légère augmentation du nombre d'élèves inscrits dans les cours de STIM par rapport à 2019-2020.

Préparer les élèves aux compétences professionnelles et à l'emploi

Le ministère s'engage à aider les élèves à développer et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'évolution constante de l'économie en mesurant l'inscription ciblée à des programmes ou des cours connexes axés sur les compétences professionnelles. Le ministère maintiendra et, dans la mesure du possible, augmentera le nombre d'élèves inscrits à des programmes de formation professionnelle, y compris les programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS), les programmes à double reconnaissance de crédit (DRC), le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et les cours d'éducation technologique et d'éducation coopérative.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 47 % des élèves de 11^e et de 12^e année étaient inscrits dans l'une ou l'autre des options suivantes : Majeure Haute Spécialisation, double reconnaissance de crédit, Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), au moins un cours d'éducation technologique de 11^e ou de 12^e année, ou au moins deux cours d'éducation coopérative. Note : les élèves qui sont inscrits à plus d'un de ces programmes/cours ne sont comptés qu'une seule fois; basé sur les données OnSIS 2020-21 préliminaires au 21 septembre 2022.

Le ministère finance des bourses pour les élèves qui sont inscrits à un programme d'éducation coopérative et qui ont des difficultés financières ou font face à d'autres obstacles à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), ainsi que pour les élèves qui sont inscrits à un programme d'éducation coopérative et qui ont l'intention d'exercer un métier spécialisé. Dans le cadre de l'[Énoncé économique de l'automne de 2022](#) le gouvernement s'est engagé à verser

4,8 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, à partir de 2023-2024, pour étendre le programme de double reconnaissance de crédit. Cette expansion permettra à 2 200 élèves supplémentaires de participer à des cours d'apprentissage, à des cours d'éducation technologique et à des cours d'éducation de la petite enfance à double reconnaissance de crédit.

Dans le cadre du [budget de 2023 Bâtir un Ontario plus fort](#), le gouvernement s'est également engagé à verser 3,3 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années, à partir de 2023-2024, afin d'élargir l'accès à des cours à double reconnaissance de crédit dans le domaine de la santé pour 1 400 élèves supplémentaires du secondaire.

En février 2022, le ministère a publié la [Note Politique/Programmes \(NPP\) 167](#), qui énonce une nouvelle condition d'obtention du diplôme selon laquelle les élèves doivent obtenir deux crédits d'apprentissage en ligne pour obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). La NPP décrit les conditions d'admissibilité et de mise en œuvre, ainsi que les dispositions relatives à la non-participation des parents. Cette nouvelle exigence favorisera le développement de la littératie numérique et d'autres compétences transférables importantes qui aident à préparer les élèves à réussir après l'obtention de leur diplôme et dans tous les aspects de leur vie, y compris l'éducation postsecondaire et l'entrée sur le marché du travail.

Accroître les transitions vers l'enseignement supérieur

Le ministère suit le pourcentage d'élèves de la cohorte de 9^e année des écoles financées par les fonds publics de l'Ontario qui sont entrés pour la première fois dans un collège, une université ou programme d'apprentissage bénéficiant de l'aide publique de l'Ontario dans les sept années suivant leur entrée en 9^e année. L'appariement probabiliste est utilisé pour intégrer des ensembles de données provenant du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, du ministère des Collèges et Universités et du ministère de l'Éducation. Le pourcentage d'élèves passant à l'enseignement postsecondaire dans les sept ans suivant leur entrée en 9^e année a légèrement augmenté. Les données les plus récentes montrent que 75,8 % des élèves sont passés à l'enseignement postsecondaire dans les sept ans qui ont suivi leur entrée en 9^e année en 2013-2014. En outre, ces données montrent que 1,71 % des élèves ont conclu un accord de formation enregistré en Ontario dans les sept ans qui ont suivi leur entrée en 9^e année. Ce chiffre est resté stable au fil du temps.

Améliorer le système de garde d'enfants de l'Ontario

Dans le cadre du plan d'action de l'Ontario pour 2023-2024 et 2024-2025 au titre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, le ministère s'est engagé à créer jusqu'à 42 000 nouvelles places de garde d'enfants (par rapport aux niveaux de 2019) d'ici à la fin de 2023. En outre, d'ici à la fin de l'exercice financier 2023-2024, deux pour cent (2 %) supplémentaires de la main-d'œuvre des services de garde d'enfants dans les espaces accueillant des enfants de moins de six ans seront des éducatrices et éducateurs de la petite enfance agréés (EPEA).

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Programmes du ministère

De la maternelle à la 12^e année

Le ministère supervise l'enseignement élémentaire et secondaire financé par les fonds publics, élabore et publie des programmes d'études et des ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris des cours et des ressources d'apprentissage en ligne) et établit des lignes directrices et des normes provinciales pour l'évaluation et la communication du rendement des élèves qui fréquentent les écoles publiques ou privées de la province. De plus, le ministère élabore et met en œuvre des politiques et des programmes qui éliminent les obstacles à la réussite et soutiennent les élèves dans leurs études et dans la planification de leurs carrière et de leurs vies, y compris des programmes de formation professionnelle comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation.

Le ministère fournit une orientation relativement aux politiques et aux programmes, ainsi qu'un soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes. Le financement annuel de l'Ontario [Subventions pour les besoins des élèves \(SBE\)](#) devrait s'élever à 27,1 milliards de dollars pour l'année scolaire 2023-2024, tandis que le financement provincial moyen par élève (à l'exclusion du financement ponctuel et du financement des coûts du service de la dette) devrait s'élever à 13 125 \$. Le Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) s'inscrit en complément de la SBE et fournit des fonds aux conseils scolaires et à des tiers. En 2023-2024, le FPP fournira 516,2 millions de dollars pour soutenir les programmes qui ont le plus d'impact dans les salles de classe et sur les élèves.

Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves

Le 17 avril, le ministère a introduit la [Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves](#). S'ils sont adoptés, les nouveaux changements législatifs amélioreront la responsabilité et la transparence pour les parents et les familles, et garantiront des approches cohérentes en matière d'apprentissage et de bien-être des élèves. Ils permettraient également de normaliser les processus et les attentes des conseillères et conseillers scolaires, des directrices et directeurs de l'éducation et des agentes et agents de supervision, de maximiser les immobilisations des conseils scolaires, de renforcer la surveillance des enseignantes et enseignants et d'améliorer les résultats des élèves en mettant l'accent sur le renforcement de leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques et en les préparant aux emplois de demain.

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

L'Ontario s'est engagé à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants aient accès à une gamme de programmes de qualité pour la petite enfance et la garde d'enfants, et à fournir à un plus grand nombre de familles le soutien dont elles ont besoin, ce qui contribuera à bâtir une économie plus forte à l'avenir.

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un [Accord de 13,2 milliards de dollars](#) de six ans qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. Dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (le système d'AGJE), le gouvernement soutiendra la réduction progressive des frais de garde d'enfants jusqu'à une moyenne de 10 dollars par jour et par enfant de moins de six ans d'ici septembre 2025. À partir de décembre 2022, des milliers de familles ontariennes ayant des enfants de moins de six ans dans des programmes de garde d'enfants inscrits au système d'AGJE bénéficieront de réductions de frais de 50 % en moyenne, par rapport au niveau de 2020, ce qui les aidera à maintenir leurs coûts à un niveau bas.

Au cours de l'année à venir, le ministère continuera à travailler à la mise en œuvre du système d'AGJE et se concentrera sur les objectifs immédiats suivants : continuer à augmenter le nombre de places de garde d'enfants en accordant la priorité aux régions qui en ont le plus besoin, améliorer le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans le domaine de la petite enfance et élaborer une nouvelle formule de financement des services de garde d'enfants basée sur les coûts pour 2024.

En plus des services de garde d'enfants agréés, le ministère finance 1 119 centres pour l'enfant et la famille ON y va qui offrent des programmes gratuits et de qualité aux familles et aux enfants de la naissance à l'âge de six ans.

Programmes d'immobilisations

Des bâtiments scolaires et des espaces d'apprentissage modernes et de qualité supérieure constituent un élément essentiel du système d'éducation de l'Ontario. Le ministère s'engage à favoriser des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires qui répondent aux besoins des élèves.

Pour la prochaine année scolaire, le ministère continuera d'investir environ 1,4 milliard de dollars pour maintenir et améliorer l'état des écoles existantes, notamment en optimisant la ventilation et en améliorant l'accessibilité.

Le ministère continue de travailler en partenariat avec Infrastructure Ontario et plusieurs conseils scolaires sur des projets d'investissement sélectionnés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2021-2022. L'initiative [Projet pilote de construction rapide](#) comprend la construction de deux nouvelles écoles et l'agrandissement ou la rénovation de trois autres. Tous les projets sont actuellement en phase de planification et de conception et les travaux de construction devraient débuter à l'été 2023.

Relations de travail

Les conventions collectives de 2019-2022 avec les associations des conseillères et conseillers scolaires, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les syndicats de travailleuses et travailleurs en éducation ont expiré le 31 août 2022. De nouvelles conventions centrales pour 2022-2026 ont été conclues et ratifiées avec le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) en décembre 2022 et le [Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario \(CTEO\)](#) en janvier 2023.

En 2023-2024, le ministère poursuivra les discussions de bonne foi avec les sept tables de négociation centrales restantes afin de parvenir à des accords négociés dans un cadre budgétaire responsable. Cette mesure soutiendra les élèves de l'Ontario en leur permettant de bénéficier d'une expérience scolaire normale, y compris l'apprentissage en classe, les activités extrascolaires et d'autres possibilités qui contribuent à leur apprentissage.

Prochaines étapes du Plan de l'Ontario pour le rattrapage

Alors que l'Ontario s'est imposé comme une juridiction de premier plan en matière d'éducation, les derniers résultats des évaluations provinciales de l'OQRE soulignent la faiblesse des performances en mathématiques à tous les niveaux, ainsi qu'en lecture et en écriture au niveau de la 3^e année. Cette démarche est conforme à ce qui s'est passé dans d'autres juridictions après la pandémie de COVID-19 et les perturbations de l'apprentissage qui en ont résulté. En s'appuyant sur les investissements existants dans le [Plan de l'Ontario pour le rattrapage](#), le travail du ministère en 2023-2024 sera axé sur le soutien aux élèves qui continuent à rattraper leur retard et à se préparer à un avenir prospère.

Maths

À partir de l'année scolaire 2023-2024, et en s'appuyant sur la [stratégie quadriennale sur les mathématiques dotée d'un financement de 200 millions de dollars](#) qui a été touchée par des interruptions d'apprentissage liées à la pandémie, le ministère commencera à mettre en œuvre un programme le nouveau [Plan pour la reprise en mathématiques](#), lequel contribuera à améliorer les résultats des élèves en mathématiques.

La province fournira 71 millions de dollars aux conseils scolaires pour doubler le nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs en mathématiques dans les salles de classe afin de former les enseignantes et enseignants aux stratégies d'intervention précoce et à fort impact, et de travailler directement avec les élèves dans les salles de classe. La province mettra en place un leader en mathématiques pour chaque conseil scolaire afin de diriger la mise en œuvre du programme de mathématiques et de normaliser les tests, et fournira un soutien supplémentaire aux accompagnatrices et accompagnateurs en mathématiques dans les salles de classe. Pour soutenir l'apprentissage des élèves, la province élargira également l'accès aux outils numériques en mathématiques.

Lecture

Pour aider plus d'élèves à rattraper leur retard, et en réponse au [rapport Le droit de lire](#), le ministère aidera les enseignantes et enseignants à résoudre les problèmes de lecture auxquels sont confrontés les jeunes élèves.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la province fournira 109 millions de dollars en [financement](#) aux conseils scolaires pour les outils de dépistage précoce des jeunes apprenantes et apprenants et pour soutenir la formation des enseignantes et enseignants. Le dépistage précoce de la lecture permettra de s'assurer que les élèves qui ont besoin d'un soutien plus important en lecture à un jeune âge sont identifiés tôt afin de mettre en place plus rapidement les soutiens appropriés, ce qui favorisera la réussite à long terme en lecture.

Préparer les élèves aux emplois de l'avenir

Afin de s'assurer que les élèves possèdent les compétences essentielles dont elles et ils ont besoin pour réussir dans les emplois de demain, l'Ontario exigera que tous les élèves du secondaire obtiennent un crédit d'éducation technologique de 9e ou 10e année dans le cadre de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il y aura de [nouvelles conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires](#), à partir de la cohorte d'élèves entrant en 9e année en septembre 2024. Ceci encouragera également une plus grande diversité dans les métiers spécialisés.

Cette nouvelle exigence s'inscrit dans le prolongement des annonces précédentes concernant les révisions. Des [programmes-cadres d'études informatiques et d'éducation technologique](#), et l'introduction, pour les élèves, d'un passage accéléré à l'apprentissage des métiers spécialisés.

Littératie financière

L'Ontario fournira 6,8 millions de dollars sur trois ans pour soutenir des expériences pratiques et concrètes afin d'aider les élèves à renforcer leur apprentissage de la littératie financière. L'Ontario introduira également des modules d'apprentissage autonome sur la littératie financière pour aider les élèves de 9e et 10e année à se préparer à la transition vers l'enseignement postsecondaire.

Soutiens en santé mentale

Pour soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves en 2023-2024, l'Ontario fournira approximativement [114 millions de dollars au total en financement de la santé mentale](#), y compris 12 millions de dollars pour garantir que les élèves continuent d'avoir accès à des professionnels et à des services de santé mentale en milieu scolaire pendant l'été 2023. En outre, le ministère a l'intention de débloquer 14 millions de dollars pour l'été 2024. La majeure partie de ce financement est assurée par les SBE, ce qui réduit la charge administrative et fournit un financement plus stable aux conseils scolaires pour soutenir la planification à long terme, le maintien du personnel et la continuité des programmes pour les élèves. En outre, le ministère met à jour le programme d'études

professionnelles de 10^e année et introduit des ressources obligatoires pour les enseignants et les élèves sur la connaissance de la santé mentale en 7^e et en 8^e année.

Le ministère continuera de fonctionner dans le cadre du système élargi de soins en santé mentale et de travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires externes.

Le ministère finance Santé mentale en milieu scolaire Ontario, le partenaire de mise en œuvre du ministère pour la santé mentale des élèves, afin de mettre au point des ressources, des programmes et des formations en santé mentale fondés sur des données probantes et adaptés à la culture, de sorte qu'il existe des services de soutien cohérents et de qualité dans tous les conseils scolaires.

En partenariat avec le ministère de la Santé, le ministère a mené une consultation intersectorielle sur la santé mentale des élèves à l'automne 2022 avec plus de 100 organisations des secteurs de la santé mentale des enfants et des jeunes et de l'éducation, y compris des groupes d'élèves et de parents. Les ministères sont en train d'examiner et de prendre en compte les recommandations formulées.

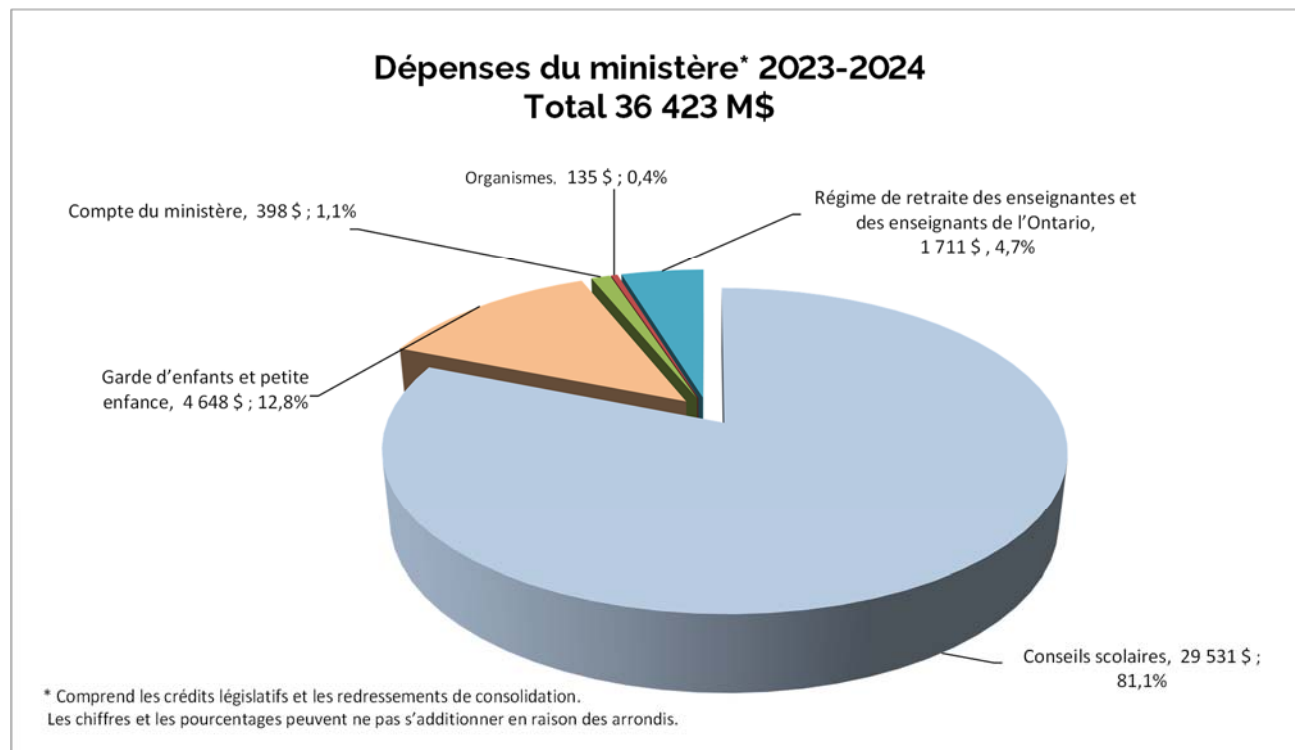
Harmonisation des programmes avec les priorités du gouvernement

Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement qui sont directement appuyées par les services et mesures de soutien du ministère.

Priorité du gouvernement	Responsabilité du ministère de l'Éducation
Abordabilité	Services de garde d'enfants
Infrastructure	Soutien aux immobilisations et aux affaires
Excellence en matière de prestation de services	- ITI pour les services à la collectivité - Gestion et services ministériels - Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance - Équité en matière d'éducation - Finances en matière d'éducation - Réussite, enseignement et apprentissage en langue française - Éducation autochtone et bien-être - Soutien aux élèves et services régionaux - Politique et planification stratégiques
Main-d'œuvre	- Services de garde d'enfants - Travail dans le secteur de l'éducation - Rendement des élèves

Information financière du ministère

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère en 2023-2024 pour fournir aux Ontariennes et Ontariens des services de garde d'enfants et d'une éducation aux paliers élémentaire et secondaire responsables et de grande qualité, ce qui contribue à placer leur avenir et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.



Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	34 426,4
Immobilisations	1 996,7
TOTAL*	36 423,1

* Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

Total — Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Estimations 2023-2024 \$	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023 \$	%	Estimations 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGE DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	21 416 100	100 400	0,5	21 315 700	34 390 500	24 114 182
Programme d'enseignement primaire et secondaire	27 807 433 400	728 833 500	2,7	27 078 599 900	27 478 834 800	26 521 580 022
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	56 231 200	3 336 500	6,3	52 894 700	52 758 500	45 523 233
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	4 462 792 200	665 738 500	17,5	3 797 053 700	3 640 585 800	2 219 130 053
Total à voter — Charges de fonctionnement	32 347 872 900	1 398 008 900	4,5	30 949 864 000	31 206 569 600	28 810 347 490
Crédits législatifs	1 711 083 187	81 016 173	5,0	1 630 067 014	1 662 065 014	1 610 218 188
Total — Charges de fonctionnement du ministère	34 058 956 087	1 479 025 073	4,5	32 579 931 014	32 868 634 614	30 420 565 678
Redressement de consolidation — Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	3 873 700	(698 000)	(15,3)	4 571 700	14 696 100	16 076 493
Redressement de consolidation — Santé Ontario	-	-	-	-	-	(392 500)
Redressement de consolidation — Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	(377 500)	905 700	-	(1 283 200)	(186 200)	(342 584)
Redressement de consolidation — Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	12 004 200	(2 289 000)	(16,0)	14 293 200	13 378 000	17 006 593
Redressement de consolidation — Reclassement des intérêts débiteurs — Conseil d'administration de l'école	(65 723 500)	-	-	(65 723 500)	(65 723 500)	(65 836 548)
Redressement de consolidation — Écoles	455 101 000	31 972 500	7,6	423 128 500	487 836 800	(417 285 494)
Redressement de consolidation — Collèges	(24 072 200)	(2 007 100)	-	(22 065 100)	(20 537 200)	(22 073 013)
Redressement de consolidation — Hôpitaux	(8 283 800)	(1 283 800)	-	(7 000 000)	(9 783 800)	(10 071 574)
Redressement de consolidation — Science North	-	-	-	-	-	(250 000)
Redressement de consolidation — Centre des sciences de l'Ontario	-	-	-	-	-	(200 000)
Redressement de consolidation — Portefeuille immobilier général	(5 111 700)	(1 559 000)	-	(3 552 700)	(5 309 900)	(4 127 344)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	34 426 366 287	1 504 066 373	4,6	32 922 299 914	33 283 004 914	29 933 069 707
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'enseignement primaire et secondaire	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter — Actifs de fonctionnement	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère — Actifs de fonctionnement	2 000	-	-	2 000	2 000	-

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2023. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Total — Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Estimations 2023-2024 \$	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023 \$	%	Estimations 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGE D'IMMOBILISATION						
Programme d'enseignement primaire et secondaire	1 995 357 000	(158 514 800)	(7,4)	2 153 871 800	1 981 940 400	1 813 886 241
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	222 545 500	212 543 500	2 125,0	10 002 000	1 976 600	1 684 785
Total des charges d'immobilisations à voter	2 217 902 500	54 028 700	2,5	2 163 873 800	1 983 917 000	1 815 571 026
Crédits législatifs	4 486 000	108 400	2,5	4 377 600	4 288 000	3 049 743
Total du ministère — Charges d'immobilisations	2 222 388 500	54 137 100	2,5	2 168 251 400	1 988 205 000	1 818 620 769
Redressement de consolidation — Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	1 570 700	292 200	22,9	1 278 500	668 400	1 078 185
Redressement de consolidation — Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	494 600	(1 273 400)	(72,0)	1 768 000	1 412 700	1 907 491
Redressement de consolidation — Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	200 000	(164 400)	(45,1)	364 400	225 200	207 764
Redressement de consolidation — Écoles	(180 622 400)	82 496 100	-	(263 118 500)	(78 412 700)	122 524 392
Redressement de consolidation — financement fédéral – contrepassation de charges – ministère	(38 725 800)	117 174 200	-	(155 900 000)	(164 500 800)	(366 788 482)
Redressement de consolidation — Portefeuille immobilier général	(8 611 500)	-	-	(8 611 500)	(5 800 000)	(3 328 216)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 996 694 100	252 661 800	14,5	1 744 032 300	1 741 797 800	1 574 221 903
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'enseignement primaire et secondaire	438 500	(2 458 700)	(84,9)	2 897 200	2 204 300	3 621 039
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	1 000	-	-	1 000	-	-
Total à voter — Charges d'immobilisations	439 500	(2 458 700)	(84,8)	2 898 200	2 204 300	3 621 039
Total du ministère — Biens immobilisés	439 500	(2 458 700)	(84,8)	2 898 200	2 204 300	3 621 039
Total — Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les Actifs)	36 423 060 387	1 756 728 173	5,1	34 666 332 214	35 024 802 714	31 507 291 610

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2023. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Estimations 2022-2023* \$	Estimations 2023-2024 \$
Total — Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les Actifs)	32 881 000 500	31 507 291 610	34 666 332 214	36 423 060 387
		-4%	10%	5%

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-dépense>

<https://www.ontario.ca/page/comptes-publics>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS*	2023-2024 Estimations des charges \$	2022-2023 Charges Chiffres réels provisoires \$	2021-2022 Charges Chiffres réels \$
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	49 106 800	42 906 800	42 906 800
Charges d'immobilisations	1 536 000	1 536 000	1 536 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)			
Charges de fonctionnement	29 839 700	24 793 700	24 793 700
Charges d'immobilisations	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	28 330 600	25 784 400	20 385 427
Administration des écoles provinciales	30 000	13 413	8 303
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	35 000	5 440	5 145

* Ne comprend pas les redressements de consolidation.

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants :

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) est l'organisme de médias éducatifs de langue anglaise financé par les fonds publics de l'Ontario. TVO fournit une programmation et des services éducatifs de qualité supérieure par l'intermédiaire de la télédiffusion, de l'éducation à distance et de ressources Web interactives. L'apprentissage numérique offert par TVO comporte un large éventail de ressources d'apprentissage pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, conformes au programme scolaire de l'Ontario. Des cours de formation à distance de palier secondaire sont offerts par le Centre d'études indépendantes. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario* et sa licence de diffusion est régie par la *Loi fédérale sur la radiodiffusion* et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) offre des services et du contenu multimédias culturels et éducatifs de grande qualité aux 12 conseils scolaires de langue française, au Consortium Centre Jules-Léger ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. L'OTÉLFO fournit également des ressources pour l'enseignement du français

langue seconde aux 60 conseils scolaires de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de soutien et les ressources de OTÉLFO contribuent à l'atteinte des objectifs prioritaires du ministère en matière de réussite. L'OTÉLFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone dans le cadre des années préparatoires, de la littératie et de la numératie, du développement de programmes et de ressources éducatives numériques et de la Politique d'aménagement linguistique (PAL).

Organismes de services opérationnels

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'OQRE effectue des évaluations de recensement à grande échelle des résultats des élèves : Les élèves de 3^e et de 6^e année en lecture, écriture et mathématiques; les élèves de 9^e année en mathématiques; et le Test provincial de compétences linguistiques/Test de littératie des écoles secondaires de l'Ontario (OSSLT/TPCL). Généralement administré en 10^e année, l'OSSLT/TPCL est le principal moyen de satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario en matière de littératie. L'OQRE publie les résultats annuels pour chacune de ses évaluations en anglais et en français et donne accès au système d'éducation aux résultats individuels des élèves et aux résultats par école et par conseil scolaire. L'OQRE administre en outre la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux comme le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) et le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS).

Administration des écoles provinciales

L'Administration des écoles provinciales (AEP) a été constituée en 1975 en tant qu'organisme du ministère avec l'adoption de la Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales. L'AEP est l'employeur officiel du personnel enseignant en poste dans les écoles publiques de la province. Ces employés et employées sont représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales, un district de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario. L'AEP est l'employeur officiel du personnel des directions des écoles et directions adjointes en poste dans les écoles publiques de la province. Les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints ne sont pas représentés par un syndicat et n'ont pas d'entente collective. L'AEP examine les modalités d'emploi des directrices et directeurs et des directrices et directeurs adjoints et donne des conseils à cet égard. L'AEP prend également des décisions sur les demandes de congé, entend les griefs, contribue au règlement des griefs et ratifie les accords conclus entre les parties aux tables de négociation centrales et locales.

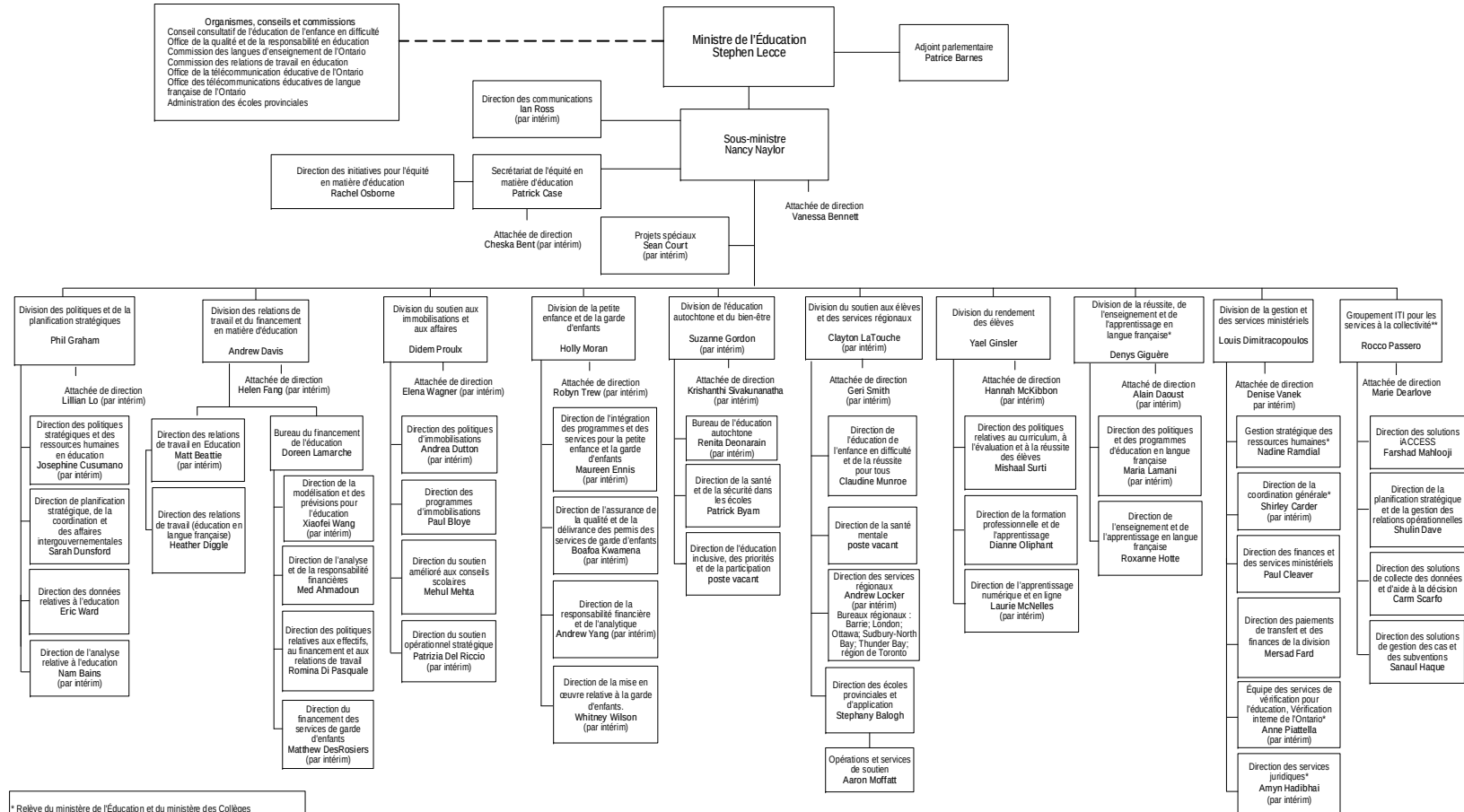
Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves qui en ont besoin.

Organigramme du ministère

Ministère de l'Éducation
Avril 2023



* Relève du ministère de l'Éducation et du ministère des Collèges et Universités

** Relève des ministères de l'Éducation, des ministères Collèges et Universités, des Affaires municipales et du Logement, du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, et du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Sommaire des réalisations de 2022-2023

De la maternelle à la 12^e année

Comme décrit dans le [Plan publié 2022-2023](#), le ministère fournit une orientation politique et des programmes ainsi qu'un soutien financier aux conseils scolaires de district, aux autorités scolaires et aux organismes. Les [Subventions annuelles pour les besoins des élèves](#) de l'Ontario et le [Fonds pour les priorités et les partenariats pour 2023-2024](#) ont été annoncés à 26,6 milliards de dollars pour l'année scolaire 2022-2023, tandis que le financement provincial moyen par élève basé sur les SBE s'élevait à 13 059 \$.

Au cours de l'année, le ministère a supervisé l'enseignement primaire et secondaire financé par les pouvoirs fonds publics, [a élaboré et lancé de nouveaux programme-cadre](#), des ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris les cours et les ressources d'apprentissage en ligne), et fixé des normes et des lignes directrices provinciales en matière d'évaluation et de rapports pour les élèves qui fréquentent les écoles publiques ou privées de la province. De plus, le ministère a élaboré et [mis en œuvre des politiques et des programmes pour éliminer les obstacles à la réussite des élèves](#) et soutenir les élèves dans leurs études et dans la planification de leur carrière et de leur vie, y compris des programmes de formation professionnelle comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation.

En réponse aux besoins émergents des élèves et aux résultats de l'OQRE, l'Ontario a annoncé son *Plan pour le rattrapage* afin d'aider les élèves à reprendre leur apprentissage, à se préparer pour des emplois de l'avenir et à favoriser leur santé et leur bien-être sur les plans physique et mental. Ce plan a bénéficié du soutien d'investissements importants, notamment des investissements dans le tutorat et d'autres mesures de soutien scolaire, ainsi que des mesures de soutien en matière de santé mentale. Vous trouverez plus de détails sur ces initiatives dans les sections suivantes.

Fonds pour la reprise de l'apprentissage en lien avec la COVID-19

Pour soutenir une éducation de qualité pour nos élèves, le ministère a également fourni 304 millions de dollars en financement limité dans le temps par le biais du Fonds pour la reprise de l'apprentissage en lien avec la COVID-19 dans les SBE pour des soutiens supplémentaires en matière de personnel. Ce financement est utilisé par les conseils scolaires au cours de l'année scolaire 2022-2023 pour l'embauche d'environ 3 000 employés de première ligne — y compris des enseignantes et enseignants, des enseignantes et éducateurs de la petite enfance, des aides-enseignantes et aides-enseignants assistants d'éducation et d'autres travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation.

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un [Accord de 13,2 milliards de dollars](#) qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible,

abordable, inclusif et durable. En 2022-2023, l'Ontario a atteint des objectifs clés pour soutenir la mise en œuvre du [Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants \(AGJE\)](#). Il s'agit notamment des éléments suivants :

Réduction des frais pour les parents d'enfants de moins de six ans

- Réduction de 25 % en moyenne, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022, des frais de garde pour les familles ayant des enfants de moins de six ans dans les garderies agréées participantes, dans le cadre de notre [plan d'action](#) échelonné.
- Réduction des frais de garde d'enfants pour les familles dont les enfants sont inscrits dans des programmes de garde d'enfants agréés participants, de 50 % en moyenne, par rapport aux niveaux de 2020, d'ici le 31 décembre 2022.
- Travailler avec les municipalités pour [soutenir 92 pour cent](#) des sites de garde d'enfants agréés de l'Ontario qui ont opté pour le système d'AGJE.

Augmenter les places de garde d'enfants

- Annonce d'investissements dans [23 nouveaux projets d'immobilisations pour les services de garde](#) afin de créer des places supplémentaires de garde d'enfants dans les écoles.
- Engagement à créer 86 000 nouvelles places de garde d'enfants (par rapport aux niveaux de 2019) d'ici à la fin de 2026
- Lancement d'un [plan ciblé de création de nouvelles places de garde d'enfants agréées](#) là où ils sont le plus nécessaires.
- Mettre sur pied un [Programme d'aide au démarrage de 213 millions de dollars](#) pour soutenir les exploitants nouveaux et existants en les aidant à faire face aux coûts initiaux liés à l'expansion ou à la création d'espaces.

Soutenir le personnel de la petite enfance

- En 2022, pour soutenir le personnel travaillant avec des enfants de la naissance à l'âge de cinq ans, le ministère a introduit un plancher salarial pour le personnel des programmes EPEI à 18 \$/heure et à 20 \$/heure pour les superviseurs EPEI et les visiteurs de garde d'enfants à domicile, et prévoit des augmentations salariales de 1 \$/heure par an jusqu'à un maximum de 25 \$/heure.
- Augmenter davantage [la rémunération](#) pour les EPEI travaillant dans des structures d'accueil agréées, en investissant 395 millions de dollars sur cinq ans pour couvrir les augmentations de coûts pour les exploitants, qui peuvent être utilisés pour garantir que les EPEI pour la tranche d'âge de 6 à 12 ans bénéficient des augmentations salariales engagées pour les enfants de la naissance à l'âge de cinq dans le cadre du système AGJE.
- [Consultations](#) relativement aux mesures visant à soutenir la main-d'œuvre des services de garde d'enfants et à améliorer le recrutement et la fidélisation, qui serviront de base à l'élaboration d'une stratégie en matière de main-d'œuvre
- Élargir la [double reconnaissance de crédit](#) afin d'attirer 420 élèves sur deux ans dans des parcours professionnels en éducation de la petite enfance.

Investir dans la petite enfance et la garde d'enfants

En 2022-2023, le ministère a alloué plus de 3,8 milliards de dollars à la garde d'enfants et à la petite enfance, y compris ce qui suit :

- Soutenir les allocations de routine pour la fourniture continue de services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire et la mise en œuvre du système d'AGJE
- Soutenir les programmes de garde d'enfants, y compris les programmes dirigés par des autochtones et situés en dehors des réserves
- Soutenir 1 119 [centres pour l'enfant et la famille ON y va](#) qui offrent des programmes gratuits et de qualité aux familles et aux enfants de la naissance à l'âge de six ans
- Soutenir les services de garde d'enfants et les programmes pour l'enfance et la famille dans les communautés des Premières Nations
- Soutenir le Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants

Programmes d'immobilisations

Comme il s'y est engagé dans le plan publié pour 2022-2023, le ministère a continué à soutenir des environnements d'apprentissage sains et sûrs qui répondent aux besoins des élèves.

Le ministère a alloué 1,4 milliard de dollars pour l'année scolaire afin d'entretenir et d'améliorer l'état des écoles existantes, ainsi que plus de 665 millions de dollars de fonds provinciaux et fédéraux pour améliorer la ventilation et la filtration dans les écoles.

Dans le cadre des efforts continus du gouvernement pour améliorer et moderniser l'infrastructure, l'Ontario a également annoncé près de 500 millions de dollars dans le cadre du [Programme d'immobilisations prioritaires de 2022 - 2023](#) pour soutenir 37 projets d'écoles, dont 23 avec des espaces de garde d'enfants. Ces projets d'infrastructure permettront de créer près de 15 700 nouvelles places d'apprentissage pour les élèves et plus de 1 500 nouvelles places de garde d'enfants agréées pour les enfants et les jeunes de l'Ontario.

Relations de travail

Le 31 août 2022, les conventions collectives de 2019-2022 entre les associations des conseillers scolaires, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les syndicats de travailleuses et travailleurs en éducation ont expiré.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les associations de la Couronne et les associations des conseillères et conseillers scolaires ont commencé à négocier de nouveaux accords centraux avec les neuf tables de négociation centrales représentant l'ensemble des enseignantes et enseignants et des travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation. De nouvelles conventions centrales pour 2022-2026 ont été conclues et ratifiées avec le [Syndicat canadien de la fonction publique](#) en décembre 2022 et le [Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario \(CTEO\)](#) en janvier 2023.

Plan de l'Ontario pour le rattrapage

Le ministère a [lancé le Plan de l'Ontario pour le rattrapage](#) en juillet 2022 pour aider les élèves à rattraper leur retard d'apprentissage, à se préparer aux emplois de demain et à favoriser leur santé physique et mentale et leur bien-être. Ce plan bénéficie du soutien d'investissements importants, notamment des investissements dans le tutorat et d'autres mesures de soutien scolaire, ainsi que des mesures de soutien en matière de santé mentale. Il comprend les cinq composantes clés suivantes :

1. faire en sorte que les enfants retournent en classe en septembre 2022, sans retard, et bénéficient d'une expérience scolaire complète incluant la reprise des activités parascolaires comme les clubs, les orchestres et les sorties éducatives;
2. fournir de nouveaux soutiens au tutorat afin de combler les lacunes en matière d'apprentissage;
3. préparer les élèves à exercer les emplois de demain;
4. augmenter le financement pour construire des écoles et améliorer l'éducation;
5. aider les élèves grâce à un financement historique pour les soutiens en matière de santé mentale

Soutiens au tutorat

À l'automne 2022, les résultats de l'OQRE pour 2021-2022 ont été publiés et ont confirmé la nécessité d'un soutien supplémentaire en mathématiques, en lecture et en écriture pour les élèves de l'Ontario.

[L'Ontario a investi 175 millions de dollars](#) pour que les conseils scolaires, en partenariat avec des organisations communautaires, fournissent des aides au tutorat d'avril 2022 à juin 2023. Ce financement a permis d'élargir l'accès au tutorat en petits groupes, en personne et/ou virtuellement, après l'école, la fin de semaine et pendant l'été. Plus de 200 000 élèves ont bénéficié d'un soutien éducatif significatif.

Le gouvernement s'est appuyé sur ce programme en annonçant un investissement supplémentaire de 365 millions de dollars sous la forme d'une aide financière directe aux parents par le biais des [Paiements de soutien pour le rattrapage](#). Ce programme prévoit des versements uniques de 200 à 250 \$ par enfant pour un soutien scolaire supplémentaire, ou des fournitures et du matériel pour répondre aux besoins d'apprentissage. Au 31 mars 2023, plus de 1,4 million de paiements ont été versés directement aux familles.

De plus, le ministère a élargi le tutorat numérique individuel dirigé par un membre du personnel enseignant par l'intermédiaire de [Mathify](#) et [Eurêka!](#) afin que davantage d'élèves puissent avoir accès à ces services.

Préparer les élèves aux emplois de demain

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le ministère a apporté d'importantes modifications aux programmes et aux cours afin de préparer les élèves à réussir dans leur future carrière. Cela comprenait :

- Élargir l'accès au [Programme à double reconnaissance de crédit](#)
- L'annonce de plans pour continuer à [actualiser les cours du palier secondaire touchant les disciplines liées aux STIM](#) dans les STIM, y compris l'apprentissage lié aux métiers spécialisés, en commençant par le cours d'informatique de 10^e année
- Mise en œuvre du [Programme-cadre révisé de Sciences et de Technologie](#) pour la 1^{re} à la 8^e année.
- Mise sur pied d'un nouveau [cours de sciences décloisonné en 9^e année](#)
- Annonce de nouvelles [Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires](#) pour le crédit d'éducation technologique de la 9^e à la 10^e année.

Soutiens en santé mentale

Pour soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves, en 2022-2023, l'Ontario a investi plus de 90 millions de dollars dans la promotion de la santé mentale, la prévention et les services d'intervention précoce. Cela comprenait un nouveau financement de 10 millions de dollars pour favoriser la résilience et le bien-être mental de tous les élèves, et mettre en œuvre des programmes et des ressources en santé mentale fondés sur des données probantes.

Une partie du financement de 2022-2023 a aidé à embaucher ou à maintenir en poste les travailleuses et travailleurs en santé mentale existants dans les écoles, notamment en conservant environ 180 professionnels de la santé mentale qui fournissent des mesures de soutien essentielles directement aux élèves dans les écoles secondaires de la province depuis 2018-2019.

Le ministère finance Santé mentale en milieu scolaire Ontario, le partenaire de mise en œuvre du ministère pour la santé mentale des élèves, afin de mettre au point des ressources, des programmes et des formations en santé mentale fondés sur des données probantes et adaptés à la culture, de sorte qu'il existe des services de soutien cohérents et de qualité dans tous les conseils scolaires.

Pour l'année scolaire 2022-2023, Santé mentale à l'école Ontario a mis au point des ressources de développement professionnel pour soutenir les conseils scolaires dans l'apprentissage de la santé mentale.

Dépenses ministérielles réelles provisoires du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations — COVID-19*	968,6
Fonctionnement	32 314,4
Immobilisations	1 741,8
TOTAL**	35 024,8
Effectif ***	
(Au 31 mars 2023)	1 594,4

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023

** Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires redressés qui tiennent compte des changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le *Budget de l'Ontario de 2023*. Les dépenses réelles finales seront présentées dans les Comptes publics de 2022-2023.

*** Postes équivalents à temps plein dans la fonction publique de l'Ontario. Ce montant exclut le personnel saisonnier, les élèves et les employés en congé.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Énergie

This document is also available in English.

TABLES DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Vision du ministère	4
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère	4
Programmes du ministère	5
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	12
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	25
Données financières détaillées	25
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	25
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	27
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	29
RAPPORT ANNUEL	30
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	41

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) est responsable du secteur de l'énergie de la province et vise à faire de l'Ontario une province forte, saine, prospère et ouverte aux affaires.

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

ÉNERGIE établit le cadre législatif et stratégique requis pour voir à ce que la population ontarienne dispose d'un réseau d'approvisionnement, de transport et de distribution énergétiques sécuritaire, fiable, propre et abordable, de même que de choix en matière de consommation d'énergie. Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario (électricité, gaz naturel, produits pétroliers et combustibles à faible intensité en carbone) et offre des conseils à cet égard.

Alors que l'Ontario demeure une destination de choix pour les investissements et la création d'emplois, et que la population de la province continue de croître, ÉNERGIE travaille avec des partenaires et des communautés autochtones pour s'assurer que l'Ontario continue à disposer de réseaux d'approvisionnement, de transport et de distribution d'énergie rentables, et ce, pour faire progresser les solutions et les technologies novatrices, pour promouvoir la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique, ainsi que pour alimenter l'économie de sorte que l'Ontario demeure ouvert aux affaires.

Dans le même temps, le gouvernement maintient les coûts à un niveau bas pour les familles en garantissant la prévisibilité et le caractère abordable des factures d'électricité pour les familles, les communautés autochtones, les exploitations agricoles et les petites entreprises. Dans le cadre de cet engagement, ÉNERGIE offre des allègements des tarifs d'électricité permettant de réduire directement les coûts d'électricité des clients admissibles, en plus d'éliminer une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable.

ÉNERGIE est aussi responsable des entreprises publiques dont les revenus contribuent au plan financier établi. Ces revenus sont ceux provenant de Hydro One Limited et de la société en propriété exclusive Ontario Power Generation Inc. Le ministère supervise également la Commission de l'énergie de l'Ontario et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

Programmes du ministère

Un réseau énergétique abordable et fiable

Après des années d'offre excédentaire, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario a prévu un nouveau besoin d'approvisionnement en électricité en 2025-2026 qui, par ailleurs, augmentera au cours de la dernière partie de la décennie. Cette situation est attribuable à l'augmentation de la demande en raison de l'accroissement des investissements des entreprises dans la province, de l'expansion des programmes d'électrification et de remise en état des centrales nucléaires de Bruce et de Darlington, ainsi que de l'expiration de certains contrats.

Afin de combler cette lacune prévue en matière d'approvisionnement, la SIERE devra se procurer des produits et des services d'électricité auprès de ressources nouvelles et déjà en place.

ÉNERGIE s'engage à mettre sur pied un cadre d'approvisionnement qui permettra de s'assurer que l'Ontario dispose d'un réseau électrique abordable, fiable et propre. Pour ce faire, il doit acquérir les ressources nécessaires principalement dans le cadre de processus concurrentiels et d'une manière transparente et rentable.

En 2022, le ministre de l'Énergie a émis quatre directives à l'intention de la SIERE concernant la satisfaction des besoins du réseau électrique par l'intermédiaire de l'acquisition de diverses ressources :

- Processus d'approvisionnement concurrentiels : Les producteurs d'électricité sont en concurrence pour obtenir des contrats visant à fournir de l'électricité ou à répondre à la demande.
- Négociations bilatérales et programmes spéciaux : La SIERE peut entreprendre des négociations bilatérales avec des ressources jugées essentielles pour répondre aux besoins de fiabilité locaux et régionaux, et des ressources qui sont également importantes pour d'autres politiques gouvernementales (p. ex. les centrales électriques alimentées à la biomasse en Ontario).
- Propositions non sollicitées : Une approche en trois étapes pour évaluer les nouvelles propositions non sollicitées de projets énergétiques qui visent à équilibrer les avantages pour le réseau électrique et les économies pour le contribuable avec la certitude des revenus du promoteur et d'autres exigences relatives à la faisabilité économique.

Conformément à ces quatre directives, la SIERE a réussi :

- à lancer la première demande de propositions à moyen terme;
- à signer des contrats bilatéraux pour deux centrales électriques alimentées à la biomasse (centrale de Calstock et centrale de Chapleau);
- à prolonger de six mois le contrat relatif à la centrale de turbine à condensation de Thunder Bay alimentée à la biomasse et à signer un contrat bilatéral pour le projet de stockage d'énergie d'Oneida de 250 mégawatts (MW).

En 2022, la SIERE a lancé deux appels d'offres : une demande de propositions à processus accéléré et une demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie. Les résultats de ces processus d'approvisionnement devraient être annoncés au printemps 2023. La SIERE finalise également la conception de la première demande de propositions à long terme (DP LT1).

La SIERE est en train de concevoir et d'évaluer des programmes potentiels visant à renouveler les contrats des installations hydroélectriques existantes, ainsi que d'entamer des négociations bilatérales en vue de renouveler les contrats de la centrale de Brighton Beach et de trois centrales électriques alimentées à la biomasse, y compris la centrale de turbine à condensation de Thunder Bay, la centrale d'Atikokan et la centrale de Hornepayne.

L'Ontario procédera à la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce, ces travaux devraient être achevés au cours des dix prochaines années. En septembre 2022, la province a annoncé qu'elle soutenait le plan d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) visant à prolonger en toute sécurité l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en septembre 2026 et a demandé à OPG de mettre à jour son évaluation de faisabilité pour la remise à neuf de la centrale nucléaire de Pickering B à la lumière des augmentations prévues des besoins en électricité en raison de l'électrification et de la croissance économique.

L'Ontario dirige la mise au point de petits réacteurs modulaires (PRM) de prochaine génération en collaboration avec ses provinces partenaires (la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta). Les PRM fourniront de l'énergie propre et créeront des occasions économiques pour la chaîne d'approvisionnement nucléaire de l'Ontario. En décembre 2022, le premier ministre Ford et le ministre Smith se sont joints à OPG pour donner le premier coup de pioche en vue du déploiement du premier PRM à l'échelle du réseau au Canada sur le site de la centrale nucléaire de Darlington avant la fin de la décennie.

Afin de garantir un approvisionnement abordable en essence, en diesel et en propane, l'Ontario a soutenu la poursuite de l'exploitation de la ligne 5 d'Enbridge, une artère clé pour le transport du pétrole brut et des liquides de gaz naturel d'Amérique du Nord vers l'Ontario. Nous continuons à travailler avec le gouvernement du Canada, nos partenaires provinciaux, les États américains et

Enbridge pour s'assurer que la ligne 5 demeure en service pendant qu'Enbridge poursuit ses travaux d'amélioration (projet de tunnel dans le Michigan et nouveau tracé dans le Wisconsin).

En avril 2022, l'Ontario a publié sa Stratégie relative à l'hydrogène bas carbone, qui établit une vision dont l'objet est d'accélérer le développement d'une économie reposant sur l'hydrogène à faible teneur en carbone qui permettra de créer des emplois et de réduire les émissions. La stratégie met à profit les forces de la province, notamment une main-d'œuvre hautement qualifiée, de l'électricité propre et abordable, une infrastructure de stockage et de pipeline et un secteur industriel novateur qui est disposé à collaborer en ce qui concerne les questions relatives à l'hydrogène.

Programmes d'atténuation du prix de l'électricité

Le gouvernement garantit un approvisionnement en électricité fiable, abordable et propre pour la province. Les consommateurs admissibles peuvent obtenir une aide financière pour payer leurs factures d'électricité par l'intermédiaire des programmes suivants :

- La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) est une remise sur facturation transparente offerte aux clients résidentiels, aux agriculteurs et aux petites entreprises admissibles. À compter du 1^{er} novembre 2022, la ROE offerte aux consommateurs admissibles proposera un rabais de 11,7 % offert par la province sur le sous-total de leur facture d'électricité.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les grands et moyens consommateurs commerciaux et industriels bénéficient automatiquement de factures d'électricité réduites. Dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement finance la portion des coûts dépassant les coûts du marché associés à plus de 33 000 contrats de production d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité. En 2023, les factures des consommateurs industriels et des entreprises de taille moyenne devraient être réduites de

14 % et de 17 %, respectivement. Les économies réelles dépendent de l'emplacement du consommateur et de sa consommation d'électricité.

- Le gouvernement maintient les coûts à un niveau bas pour les clients ruraux admissibles qui sont confrontés à des frais de distribution d'électricité plus élevés grâce au Programme de protection contre les frais de distribution et au Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE). Ces programmes prévoient une réduction des frais de distribution pour les clients admissibles de certaines sociétés de distribution locale prescrites.
- Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité vise à aider les consommateurs à faible revenu admissibles en leur offrant un crédit sur leur facture mensuelle. Ce crédit varie de 35 à 75 dollars (\$) par mois, en fonction de la taille et du revenu du ménage. Un crédit majoré variant entre 52 et 113 \$ par mois est offert aux clients qui sont autochtones, qui utilisent le chauffage électrique ou qui dépendent d'un appareil médical approuvé énergivore.
- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario aide les résidents admissibles du Nord de l'Ontario à revenu faible ou moyen à gérer le coût de l'énergie. Pour l'année de prestations 2023, les personnes seules admissibles peuvent recevoir jusqu'à 172 \$, et les familles admissibles (y compris les familles monoparentales), jusqu'à 265 \$.
- Le crédit de livraison pour les Premières Nations vise à assumer l'intégralité des frais de livraison ou de service pour les consommateurs résidentiels admissibles de services publics d'électricité autorisés qui sont membres d'une Première Nation et qui vivent dans une réserve.

Programme de développement et de gestion des sources d'énergie

Programmes d'économie d'énergie

L'économie d'énergie aide à répondre de façon rentable aux besoins du réseau énergétique et à rendre les factures d'électricité plus abordables pour la population ontarienne. Le ministère offre une orientation stratégique et supervise un ensemble de programmes rentables d'économie d'énergie, de gestion de la demande et de gestion de la consommation ainsi que d'efficacité énergétique qui ont évolué dans la province au cours des 30 dernières années et qui sont financés à même les frais d'électricité et de gaz naturel payés par les contribuables.

Les programmes de conservation et de gestion de la demande en électricité sont administrés par la SIERE et financés par l'assiette tarifaire de l'électricité, par l'intermédiaire de l'ajustement général. Les programmes de conservation du gaz naturel et de gestion de la demande à cet égard sont administrés par Enbridge Gas Inc., sous la supervision de la CEO, et financés par les frais de gaz naturel payés par les contribuables.

Un cadre de conservation de l'électricité et de gestion de la demande en électricité, couvrant la période de 2021 à 2024, est en place.

Dans le cadre du plan gouvernemental visant à répondre à la demande croissante attribuable aux nouveaux investissements et à la croissance démographique, le ministre de l'Énergie a émis une directive à l'intention de la SIERE en septembre 2022 afin, entre autres, d'accroître le budget total du cadre de 342 millions de dollars, portant le total à 1,034 milliard de dollars, ce qui permettrait à la SIERE de lancer des programmes nouveaux et améliorés de conservation et de gestion de la demande qui aideront les familles, les communautés autochtones, les entreprises et les institutions à économiser de l'argent en réduisant leur consommation d'énergie. Une fois pleinement mis en œuvre, on estime que ces programmes :

- permettront de réduire la demande de pointe de 285 MW et de réaliser des économies d'énergie annuelles de 1,1 térawattheure d'ici 2025.
- permettront de réduire la demande de pointe régionale dans le Sud-Ouest de l'Ontario de 225 MW afin d'atténuer les contraintes et de favoriser le développement économique.

Par ailleurs, la CEO a approuvé en novembre 2022 la mise en œuvre par Enbridge de sa série de programmes de gestion de la demande offerts de 2023 à 2025, avec un budget total de 525,5 millions de dollars sur 3 ans. Cette approbation permettra de poursuivre les programmes qui offrent des mesures incitatives aux clients résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels pour accroître l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, équipements et processus, y compris des mesures incitatives pour les thermopompes électriques.

- En 2023, les clients devraient économiser jusqu'à 114,06 millions de mètres cubes de gaz naturel, soit environ 350 millions de mètres cubes d'économies annuelles sur une période de 3 ans.
- Cela devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 0,21 mégatonne (Mt) d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2023 et d'environ 0,66 Mt de CO₂e par an sur une période de 3 ans.

Initiative du bouton vert

Le gouvernement a permis aux familles et aux entreprises de mieux contrôler leurs factures d'électricité en adoptant le Règlement de l'Ontario 633/21 (Données énergétiques) qui exige que les compagnies de distribution d'électricité et de gaz naturel de l'Ontario mettent en œuvre la norme du bouton vert et fournissent à leurs clients des données sur la consommation d'énergie dans un format respectant les normes établies par l'Initiative du bouton vert d'ici le 1^{er} novembre 2023.

Dans le cadre de l'Initiative du bouton vert, les clients peuvent télécharger les données sur leur consommation horaire de gaz naturel et d'électricité recueillies par le service concerné dans un format standard et autoriser le transfert sécurisé

de ces données vers les applications de leur choix. Ces applications peuvent analyser les données énergétiques, aider à déterminer les possibilités de conservation d'énergie et d'efficacité énergétique et fournir aux clients des conseils utiles pour réduire leurs factures d'énergie, y compris des options de rénovation personnalisées.

Autres initiatives de conservation de l'énergie et de gestion de la demande

- L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) permet à tous les consommateurs dont la consommation d'électricité mensuelle moyenne de pointe s'élève à plus de 1 MW, ainsi qu'aux entreprises de fabrication et aux exploitants de serres qui consomment plus de 500 kilowatts, de réduire leurs coûts d'électricité en diminuant leur consommation pendant les 5 heures de l'année où la demande est la plus élevée. Cette initiative offre un avantage financier aux entreprises et se révèle profitable pour le réseau électrique, car elle se traduit par le report des périodes de pointe où il faut produire plus d'électricité.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

A. Investissement dans le réseau

Processus d'approvisionnement pour l'acquisition de ressources en électricité en cours et à venir

En 2022, la SIERE a lancé deux processus d'approvisionnements – une demande de propositions à processus accéléré et une demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie – afin d'acquérir de nouvelles capacités à partir d'installations nouvellement construites ainsi que d'agrandissements et de mises à niveau d'installations existantes qui pourraient être mises en service d'ici 2026. La SIERE a également conçu un troisième processus d'approvisionnement – la DP LT1 – qui, s'il est approuvé, permettrait d'acquérir de nouvelles capacités grâce à la construction de nouvelles installations ainsi qu'à

l'agrandissement d'installations existantes qui pourraient être mises en service d'ici 2027.

La SIERE a accepté des propositions dans le cadre du processus accéléré de demandes de propositions et de la demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie jusqu'en février 2023.

Les résultats de ces processus d'approvisionnement devraient être annoncés au printemps 2023 et à l'été 2023.

Sous réserve des approbations nécessaires et de la réception d'une directive du ministre de l'Énergie, la SIERE devrait également publier l'ébauche de la DP LT1 et l'ébauche du contrat pour consultation avec les intervenants à l'automne 2023. Si ces ébauches sont approuvées et mises en œuvre, les résultats de ce processus d'approvisionnement devraient être annoncés au début de l'année 2024.

En outre, la SIERE est en train de concevoir et d'évaluer des programmes potentiels de renouvellement des contrats des installations hydroélectriques existantes, ainsi que d'entamer des négociations bilatérales en vue d'un éventuel renouvellement du contrat de la centrale de Brighton Beach et de trois centrales électriques alimentées à la biomasse : la centrale de turbine à condensation de Thunder Bay, la centrale d'Atikokan et la centrale de Hornepayne.

Sous réserve des approbations nécessaires et de la réception d'une directive du ministre de l'Énergie, la SIERE devrait lancer le Programme pour les petites centrales hydroélectriques (pour les installations de moins de 10 MW) d'ici l'automne 2023. La SIERE continuera à travailler sur les options de renouvellement de contrat pour les grandes installations hydroélectriques existantes (>10 MW).

Agrandissement du réseau de transport d'électricité

- L'Ontario travaille à renforcer et à agrandir son réseau de transport d'électricité dans la province pour garantir un approvisionnement fiable aux entreprises et aux particuliers, y compris aux communautés autochtones éloignées. Le renforcement de l'infrastructure de transport d'électricité soutiendra également l'industrie émergente des batteries pour véhicules électriques et le secteur minier en expansion de la province afin de tirer parti de nos importantes richesses minérales. Après le succès du projet de raccordement Est-Ouest, une ligne de 450 km entre Thunder Bay et Wawa qui a été mise en service en avril 2022, plusieurs projets sont actuellement à différents stades de développement et de construction.
- Par exemple, le projet de Wataynikaneyap Power est actuellement en cours de construction et ajoutera 1 800 km de nouvelles lignes de Dinorwic à Pickle Lake et plus au nord pour connecter 16 collectivités des Premières Nations au réseau. Ce projet mettra fin à la dépendance à l'égard d'un système coûteux et non durable d'alimentation électrique au carburant diesel pour toutes les collectivités connectées. ÉNERGIE est responsable du prêt de construction de quelque 1,34 milliard de dollars accordé par l'Ontario à Wataynikaneyap Power selon un cadre de financement négocié avec le gouvernement fédéral. À titre d'agent administratif du prêt auprès de l'Office ontarien de financement, le ministère de l'Énergie présente à l'avance des demandes de financement pour le projet et travaille à protéger les intérêts provinciaux en vertu des ententes de financement. En date d'avril 2023, l'Ontario a avancé plus de 830 millions de dollars pour soutenir la construction du projet.
- Au mois de janvier 2023, la construction du projet de Wataynikaneyap Power avait considérablement progressé. Les travaux réalisés comprennent le déboisement d'un couloir de transport d'électricité de 1 362 km ainsi que l'installation de 2 612 tours de transmission et de 823 km de lignes de

transport. Des étapes importantes ont été franchies en 2022 lorsque la ligne de Pickle Lake et deux collectivités des Premières Nations ont été raccordées au réseau électrique de l'Ontario. Les autres collectivités devraient être connectées en 2023 et 2024. Le projet de Wataynikaneyap Power est un projet de nature transformationnelle, puisqu'il est détenu en majorité par un groupe de 24 Premières Nations partenaires. Ce projet est destiné à devenir entièrement la propriété des Premières Nations, et ce, tout en générant des revenus au fil du temps.

- Hydro One a entrepris des travaux de développement pour soutenir la construction de la ligne de transport de Waasigan, un projet qui renforcera le système de transport d'électricité entre Thunder Bay, Atikokan et Dryden. Cette ligne est nécessaire pour répondre à la croissance de la demande, élargir l'accès à l'électricité renouvelable et maintenir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. La SIERE a recommandé que le projet soit mis en service d'ici à la fin de 2025.
- Des investissements dans le transport d'électricité ont également été réalisés dans le Sud-Ouest de l'Ontario pour soutenir une forte croissance économique, notamment l'expansion du secteur de la serriculture et les nouvelles possibilités de fabrication de véhicules électriques. Pour faire face à cette croissance, le gouvernement a publié deux décrets et une directive ministérielle en avril 2022 pour lancer et rationaliser les travaux de développement de cinq projets de transport d'électricité, contribuant ainsi à garantir que cette infrastructure de transport essentielle est en place pour répondre aux besoins croissants de la région.
- Les cinq projets de transport d'électricité progressent bien. Hydro One travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations touchées par les lignes dans le cadre de consultations communautaires et de partenariats économiques. Pour la ligne Chatham-Lakeshore, Hydro One a terminé son évaluation environnementale de portée générale et a obtenu

l'approbation de construction de la Commission de l'énergie de l'Ontario à la fin de 2022, et le projet est en bonne voie pour être mis en service d'ici 2026. La ligne St. Clair fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale et devrait être mise en service d'ici 2028. En mars 2023, Hydro One a lancé des consultations publiques sur les deux lignes de Longwood à Lakeshore. La première phase de ce projet est en bonne voie pour une mise en service en 2030. La SIERE continue d'évaluer la portée et la date à laquelle la deuxième phase sera nécessaire, ainsi que de la ligne Windsor-Lakeshore. Ces mesures ont permis de réaliser de nouveaux investissements d'environ 11,1 milliards de dollars dans la région, notamment l'usine de fabrication de batteries de véhicules électriques à grande échelle de NextStar à Windsor et la première usine de batteries de véhicules électriques de Volkswagen en Amérique du Nord à St. Thomas.

- ÉNERGIE continuera à trouver des moyens de renforcer le réseau électrique de l'Ontario afin de donner confiance aux investisseurs potentiels qui envisagent de s'installer dans la province et d'attirer de nouveaux emplois dans les secteurs d'avenir.

Expansion du réseau de gaz naturel

ÉNERGIE poursuit la mise en œuvre des phases 1 et 2 du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel. Ce programme permet d'élargir l'accès au gaz naturel en facturant 1 \$ par mois aux clients existants pour améliorer la viabilité économique de projets de gaz naturel prescrits dont la réalisation ne serait pas rentable sans cette mesure.

- La phase 1 comprend 8 projets couvrant 16 collectivités, avec un financement de 54,91 millions de dollars. Six des huit projets sont en cours de construction ou ont été achevés.
- La phase 2 comprend 28 projets couvrant 43 collectivités, avec un financement de 226,54 millions de dollars. En mars 2023, 5 des 28 projets avaient commencé et achevé leur construction.

- o Tous les projets doivent avoir présenté une demande d'approbation de construction (au besoin) au plus tard le 31 décembre 2025.

Le programme continue d'être financé par la facturation de frais aux consommateurs existants, sans grever le budget provincial.

Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à consulter le public au sujet d'une éventuelle phase 3 du programme. Cette consultation devrait avoir lieu au printemps 2023 et permettra de recueillir des renseignements et des commentaires sur les coûts de chauffage domestique et les différentes options pour les clients résidentiels dans les collectivités rurales, nordiques et autochtones, y compris ceux qui n'ont pas accès au gaz naturel. Cette consultation permettra d'éclairer toute décision future concernant les phases ultérieures potentielles du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel.

B. Planification et élaboration

Consultation sur les voies de la décarbonisation

Le 15 décembre 2022, la SIERE a publié l'« Étude sur les voies de la décarbonisation ». Dans cette étude, la SIERE indique que la majeure partie de la demande projetée pour l'Ontario en 2035 peut être satisfaite par le développement de sources de production non émettrices, mais qu'une certaine production de gaz naturel sera toujours nécessaire après 2035 pour répondre aux besoins locaux et fournir les services nécessaires à un fonctionnement fiable du système.

L'évaluation des voies illustre un système conçu pour répondre, d'ici à 2050, à des pics de demande projetés presque trois fois plus importants qu'aujourd'hui. Pour y parvenir, l'évaluation des voies comprend 69 000 MW d'approvisionnement sans émissions et 5 000 MW d'efforts de conservation, pour des coûts d'immobilisation

estimés à un montant s'élevant entre 375 et 425 milliards de dollars, en plus du système actuel et des approvisionnements engagés.

Bien que le rapport de la SIERE ne soit pas un plan de réseau électrique, les évaluations donnent un aperçu des possibilités et des défis potentiels auxquels l'Ontario est confronté dans le cadre de la planification du futur réseau électrique.

Le rapport recommande également des « mesures irréprochables » qui devraient être mises en œuvre rapidement, telles que l'accélération des efforts actuels pour acquérir de nouvelles sources non émettrices d'approvisionnement en électricité et le début des travaux de planification et de mise en œuvre de projets à long terme, comme de nouvelles installations nucléaires, de stockage de longue durée et de production d'énergie hydroélectrique.

Le 13 février 2023, ÉNERGIE a lancé une consultation de 90 jours sur le rapport de la SIERE par l'intermédiaire du Registre environnemental de l'Ontario, axée sur des « mesures irréprochables » et des questions ciblées. Cette consultation se termine le 14 mai.

Planification à long terme intégrée

En 2022, ÉNERGIE a mis en œuvre deux initiatives clés à l'appui d'une planification à long terme intégrée :

1. le ministère a mis sur pied un Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, qui offrira une expertise et des conseils essentiels au ministre sur la façon de coordonner la planification énergétique à long terme, en tenant compte de la demande en énergie croissante, des nouvelles technologies, des facteurs environnementaux pertinents et de l'abordabilité. Le Comité collaborera avec les intervenants et les partenaires autochtones tout au long du printemps 2023 et finalisera

un rapport contenant des recommandations à l'intention du ministre avant la fin de l'année 2023.

2. Le ministère a commandé une étude indépendante et financièrement avantageuse sur les voies (étude) qui déterminera les voies rentables pour soutenir la transition énergétique de la province. Un marché concurrentiel a été attribué à la fin de 2022. L'étude devrait être achevée au début de 2024.

Ensemble, le Comité et l'étude aideront le gouvernement à prendre des décisions stratégiques pour réformer notre processus de planification énergétique à long terme afin de préparer la province au réseau énergétique de l'avenir. La planification intégrée profitera à la fois aux contribuables et aux entreprises du secteur de l'énergie en créant un environnement d'investissement plus prévisible, rendant le coût de la vie plus abordable, et l'Ontario, plus concurrentiel.

Adaptation au changement climatique

L'infrastructure énergétique, et l'électricité en particulier, est une ressource essentielle, jouant un rôle clé dans la mise en place d'infrastructures qui protègent les plus vulnérables, notamment les soins de santé, les télécommunications, l'eau et l'alimentation. Ces dernières années, l'Ontario a connu des tempêtes majeures, notamment en mai 2022, lorsqu'un puissant derecho a balayé le Sud de l'Ontario, provoquant des pannes d'électricité généralisées, et en décembre 2022, lorsque de violentes tempêtes hivernales ont affecté l'approvisionnement en électricité de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens.

À la demande du ministre, la Commission de l'énergie de l'Ontario a lancé des consultations pour améliorer la résilience et la fiabilité du réseau électrique de l'Ontario.

La CEO conseillera le ministre dans le courant de l'année au sujet de la résilience, de la réactivité et de la rentabilité du secteur de la distribution, y compris les

pratiques exemplaires visant à garantir que les familles, les communautés autochtones et les entreprises de l'Ontario ont accès à une électricité fiable malgré la hausse du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes.

Suite aux instructions données par le ministre Smith à la CEO en 2022, cette dernière a publié une ébauche de rapport décrivant les mesures de résilience et travaille actuellement avec les services publics locaux et d'autres fournisseurs de services d'électricité sur les prochaines étapes potentielles pour améliorer la résilience et la réactivité dans un souci de rentabilité. Parmi les mesures décrites dans l'ébauche de rapport figurent l'augmentation des redondances dans le réseau, la disponibilité d'équipements de remplacement, le renforcement des poteaux dans les zones où ils sont susceptibles d'être endommagés et le déploiement d'éléments automatisés permettant de déterminer instantanément les endroits où des équipes sont nécessaires.

Fonds pour l'électricité propre de demain

Pour soutenir la croissance de l'approvisionnement en électricité propre de l'Ontario, le gouvernement a créé un Fonds pour l'électricité propre de demain. Le produit de la vente des crédits pour l'énergie propre (CEP) détenus par la SIERE et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sera affecté à ce nouveau fonds. Le fonds contribuera à maintenir les coûts à un niveau bas pour les contribuables qui paient l'électricité en soutenant le développement de nouveaux projets d'énergie propre alors que la province développe son réseau pour répondre aux demandes d'une population et d'une économie croissantes, ainsi qu'à l'électrification des transports et de l'industrie. Il contribuera également à préserver et à développer l'avantage de la province en matière d'énergie propre.

Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène

Le 26 janvier 2023, le ministère de l'Énergie a demandé à la SIERE d'élaborer et de mettre en œuvre un Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène afin d'intégrer les technologies de l'hydrogène dans le réseau électrique de l'Ontario

dans le but d'équilibrer et de renforcer le réseau électrique et de contribuer à la décarbonisation de manière plus générale.

Le Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène est un programme de 15 millions de dollars sur trois ans. Le Fonds financera trois types de projets :

- les installations existantes qui sont déjà construites ou opérationnelles et prêtes à participer à des initiatives afin de démontrer et d'évaluer les services de renforcement de la fiabilité du réseau (date limite de mise en service : juin 2024);
- les nouvelles installations d'hydrogène qui ne sont pas encore construites, mais qui pourraient être mises en service à une date donnée (date limite de mise en service fixée à décembre 2025);
- des études de recherche qui pourraient étudier la faisabilité de différentes approches liées à l'hydrogène ou soutenir la prise de décision relative à de futurs projets relatifs à l'hydrogène (date limite de soumission : juin 2024).

Les projets et les études financés par le Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène pourraient soutenir l'approvisionnement, la capacité, le stockage et la gestion de la demande en électricité, ainsi que la croissance de l'économie de l'hydrogène en Ontario.

La SIERE a publié une demande de propositions en avril 2023 et prévoit de signer des accords de contribution avec les promoteurs sélectionnés d'ici le troisième trimestre 2023.

C. Une énergie abordable

Maintien des coûts énergétiques bas pour les familles, les petites entreprises et les agriculteurs

Le ministère continue d'administrer le programme de remise de l'Ontario pour l'électricité, qui permet de réduire les coûts d'électricité des clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial. En outre, dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement élimine une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable sur la facture d'électricité des consommateurs.

En 2023, la SIERE a lancé un projet pilote de tarif interruptible d'une durée de trois ans, conçu pour attirer les consommateurs d'électricité pour qui la participation à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel représente un défi. Le projet pilote devrait entrer en service en juillet 2023, et les enseignements qui en seront tirés devraient servir à l'élaboration d'un éventuel programme permanent.

Le gouvernement envisage de donner aux petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles plus de choix en ce qui concerne leurs factures d'électricité en soutenant des projets pilotes de tarification dynamique pour les consommateurs de catégorie B qui ne participent pas à la grille tarifaire réglementée. Ces projets pilotes mettront à l'essai d'autres structures de tarification qui encourageront les participants à déplacer leur consommation d'électricité vers les heures creuses, ce qui contribuera à réduire les coûts pour les entreprises tout en apportant un avantage au réseau provincial.

Initiative pour le chauffage domestique propre

Suite à l'approbation du budget de 2022 de l'Ontario, ÉNERGIE a alloué quelque 4,5 millions de dollars en 2022-2023 en vue de financer l'Initiative pour le chauffage domestique propre qui permettra d'aider les familles de London, St. Catharines, Peterborough et Sault Ste. Marie à maintenir des coûts bas en matière

d'énergie. Cette initiative provinciale, mise en œuvre en collaboration avec Enbridge, s'appuie sur un projet pilote pour le chauffage hybride visant 100 domiciles qui a été lancé en août 2021 dans la ville de London.

Le 2 mai 2023, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation budgétaire de 3,7 millions de dollars pour porter l'investissement total dans ce programme à 8,2 millions de dollars et étendre le programme à davantage de collectivités. Cette expansion portera le nombre total de ménages admissibles à plus de 1 500.

Une thermopompe électrique sert à climatiser l'air l'été, mais elle peut également faire le travail inverse pendant les saisons plus froides et ainsi réchauffer le domicile. Avec l'ajout de contrôles intelligents, un système de chauffage hybride passe automatiquement de la thermopompe à la fournaise au gaz naturel du domicile, selon la source d'énergie la moins chère, tout en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, les bâtiments demeurent la troisième source d'émissions en Ontario, après les moyens de transport et l'industrie. Cette initiative devrait permettre de réduire les factures d'énergie d'un ménage de quelque 280 \$ par année et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de celui-ci d'environ un tiers.

Tarif de nuit très bas

Le gouvernement a lancé un nouveau régime de tarification fondée sur un tarif de nuit très bas dans le cadre de son plan visant à offrir aux consommateurs davantage de possibilités de réduire les coûts, d'économiser de l'argent et de prendre le contrôle de leurs factures d'énergie. À partir du 1^{er} mai 2023, les clients de Toronto Hydro, London Hydro, Centre Wellington Hydro, Hearst Power, Renfrew Hydro, Wasaga Distribution et Sioux Lookout Hydro pourront choisir ce nouveau régime de tarification optionnel, tous les services publics étant tenus de le proposer à leurs clients dans un délai de six mois.

La CEO a prévu que :

- jusqu'à 318 000 consommateurs assujettis à la grille tarifaire réglementée pourraient adhérer au régime de tarif de nuit très bas au cours de la première année, y compris un nombre important d'utilisateurs de véhicules électriques. Le déplacement collectif de la demande des heures de pointe vers les heures de nuit pourrait conduire à une réduction de la demande aux heures de pointe, ce qui contribuerait à réduire les coûts du réseau jusqu'à 5,7 millions de dollars par an.
- Le plan de tarif de nuit très bas aiderait les consommateurs qui consomment davantage d'électricité la nuit - tels que les utilisateurs de véhicules électriques - à réaliser des économies allant jusqu'à 5 % sur leurs factures, ce qui équivaut à des économies pouvant atteindre 90 \$ par an.
- Le régime de tarif de nuit très bas permettrait de mieux utiliser l'offre d'électricité propre de l'Ontario lorsque la demande à l'échelle de la province est plus faible, ce qui soutiendrait les efforts de décarbonisation et se traduirait par des économies potentielles de coûts de capacité pour le réseau électrique pouvant s'élever jusqu'à 5,7 millions de dollars par an.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	6 770,7
Immobilisations	27,9
TOTAL	6 798,6

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

Tableau 2 : Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023 * \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 * \$	Chiffres réels 2021-2022 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
2901-01 Programme d'administration du ministère	12 955 700	(27 700)	(0,2)	12 983 400	12 983 400	12 913 762
2902-01 Développement et gestion des sources d'énergie	27 184 600	(1 692 500)	(5,9)	28 877 100	28 877 100	291 538 156
2905-01 Atténuation du prix de l'électricité	6 516 836 600	243 186 000	3,9	6 273 650 600	5 945 689 600	6 313 224 684
Total à voter – Charges de fonctionnement	6 556 976 900	241 465 800	3,8	6 315 511 100	5 987 550 100	6 617 676 602
Crédits législatifs	82 187	16 173	24,5	66 014	66 014	67 296
Total du ministère – Charges de fonctionnement	6 557 059 087	241 481 973	3,8	6 315 577 114	5 987 616 114	6 617 743 898
du réseau d'électricité	227 133 500	15 437 000	7,3	211 696 500	202 503 300	203 755 927
Redressement de consolidation – Fiducie pour des frais d'électricité équitables	(63 683 200)	(63 684 200)	(6 368 420,0)	1 000	(63 683 200)	(63 683 000)
Redressement de consolidation – Commission de l'énergie de l'Ontario	50 547 300	2 972 200	6,2	47 575 100	49 422 200	44 268 799
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(360 600)	(721 200)	(200,0)	360 600	(360 600)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 770 696 087	195 485 773	3,0	6 575 210 314	6 175 497 814	6 802 085 624
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
2902-03 Développement et gestion des sources d'énergie	144 600 000	(126 151 000)	(46,6)	270 751 000	251 201 000	279 600 000
Total à voter – Actifs de fonctionnement	144 600 000	(126 151 000)	(46,6)	270 751 000	251 201 000	279 600 000
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	144 600 000	(126 151 000)	(46,6)	270 751 000	251 201 000	279 600 000
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
2902-04 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	2 000	-	-	2 000	2 000	-
du réseau d'électricité	26 413 300	1 770 300	7,2	24 643 000	22 319 700	23 889 328
Redressement de consolidation – Commission de l'énergie de l'Ontario	1 516 400	104 100	7,4	1 412 300	1 447 000	1 147 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	27 931 700	1 874 400	7,2	26 057 300	23 768 700	25 036 328
BIENS IMMOBILISÉS						
2902-05 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	6 798 627 787	197 360 173	3,0	6 601 267 614	6 199 266 514	6 827 121 952

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Prévisions* 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	6 673 622 468	6 827 121 952	6 601 267 614	6 798 627 787
		2 %	-3 %	3 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

Personne-ressource : energy@ontario.ca

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023 * \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 * \$	Chiffres réels 2021-2022 * \$
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)						
Charges de fonctionnement	227 133 500	15 437 000	7,3	211 696 500	202 503 300	203 755 927
Charges d'immobilisations	26 413 300	1 770 300	7,2	24 643 000	22 319 700	23 889 328
Total - Redressements de consolidation - SIERE	253 546 800	17 207 300	7,3	236 339 500	224 823 000	227 645 255
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)						
Charges de fonctionnement	50 547 300	2 972 200	6,2	47 575 100	49 422 200	44 268 799
Charges d'immobilisations	1 516 400	104 100	7,4	1 412 300	1 447 000	1 147 000
Total - Redressements de consolidation - CEO	52 063 700	3 076 300	6,3	48 987 400	50 869 200	45 415 799

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

La SIERE gère les activités en temps réel du réseau électrique de l'Ontario en équilibrant l'offre et la demande, en concevant et en offrant des programmes de conservation et de gestion de la demande, en se préparant en vue de répondre aux besoins futurs de la province au chapitre de l'énergie et en mettant sur pied un marché de l'électricité mieux adapté à l'évolution du secteur.

La SIERE est une société à but non lucratif créée en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Ses redevances et licences d'exploitation sont fixées par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Les dépenses de la SIERE sont consolidées dans les comptes financiers du ministère.

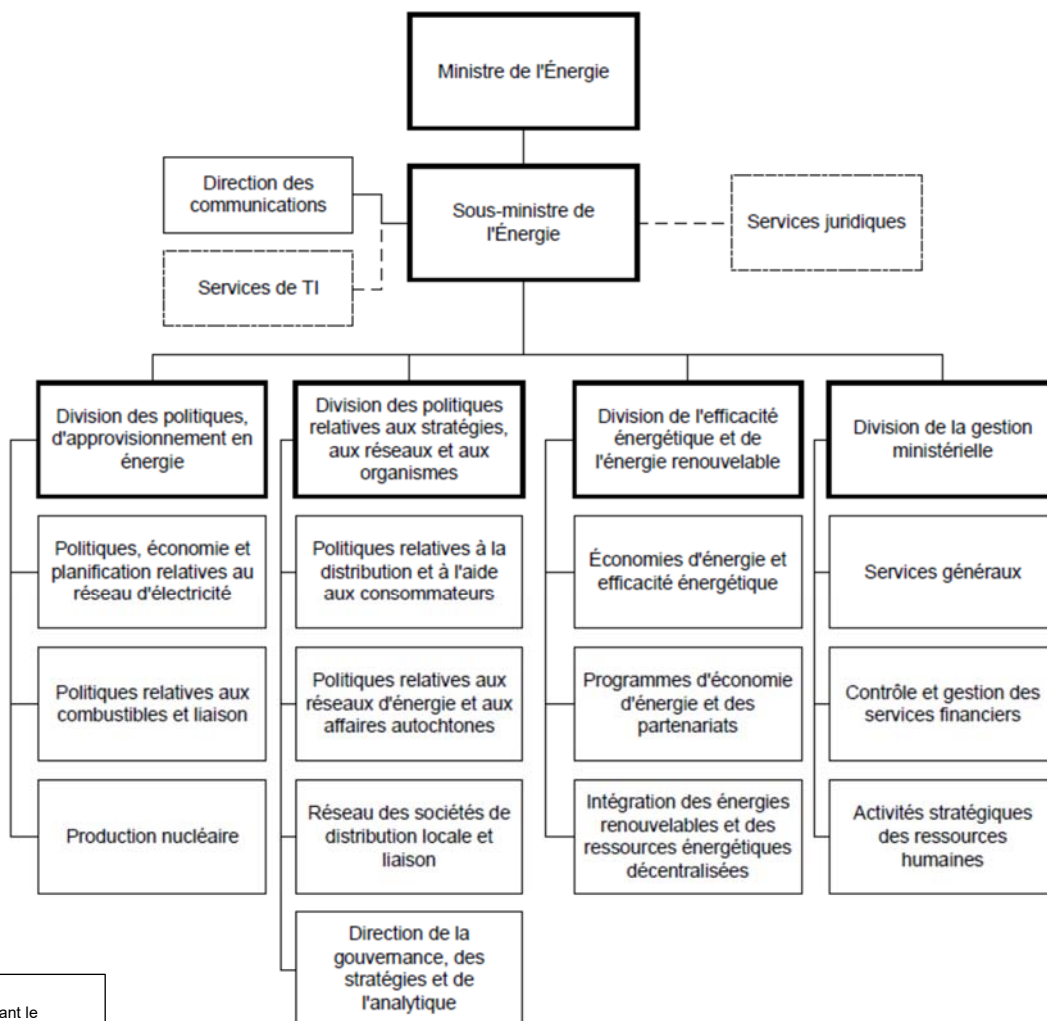
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)

La CEO est l'organisme indépendant de réglementation des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle supervise les services publics d'énergie de l'Ontario pour veiller à ce que l'intérêt public soit servi.

Son mandat et ses pouvoirs sont établis principalement dans trois lois, soit la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, ainsi que dans les règlements pris en application de ces lois. D'autres lois, comme la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, s'appliquent également aux compétences de la CEO.

Les charges de fonctionnement annuelles de la CEO sont consolidées dans les comptes financiers du ministère. Le fonctionnement et les activités de la Commission sont entièrement financés par ses partenaires réglementés des secteurs du gaz et de l'électricité, en vertu de l'autorité en matière d'évaluation des coûts prévue par le Règlement de l'Ontario 16/08 (Quote-part au titre des dépenses) pris en application de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



LÉGENDE :
 *Division soutenant le ministère de l'Énergie, le ministère du Développement du Nord et le ministère des Mines

Avril 2023

RAPPORT ANNUEL

1. Garantie d'une source d'énergie fiable pour l'ensemble de la population ontarienne

Répondre aux besoins du réseau

Alors que l'Ontario continue d'attirer de nouveaux investissements importants et que la population de la province devrait augmenter de plus de deux millions de personnes au cours de la prochaine décennie, ÉNERGIE veille à ce que l'Ontario continue de disposer de l'énergie dont il a besoin pour alimenter cette croissance.

Après des années d'offre excédentaire, les perspectives de planification annuelles de la SIERE prévoient que la demande d'électricité de l'Ontario augmentera de manière significative au cours de cette décennie et de la suivante. Les besoins en électricité sont principalement liés à l'augmentation des investissements des entreprises dans la province, à la progression de l'électrification et à la remise en état des installations nucléaires de l'Ontario.

Afin de combler cette lacune prévue en matière d'approvisionnement, la SIERE devra se procurer des produits et des services d'électricité auprès de ressources nouvelles et de plus longue date.

ÉNERGIE s'engage à mettre en place un cadre d'approvisionnement qui permettra de s'assurer que l'Ontario dispose d'un réseau électrique abordable, fiable et propre. Pour ce faire, le ministère doit acquérir les ressources nécessaires principalement dans le cadre de processus concurrentiels et d'une manière transparente et rentable.

À la suite de l'émission d'une directive ministérielle à la SIERE en janvier 2022, approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément au décret n° 137/2022, la SIERE a lancé un processus d'approvisionnement concurrentiel afin de conclure de nouveaux contrats d'une durée de cinq ans avec certaines ressources existantes. Ce processus d'approvisionnement – la première demande de propositions à moyen terme – s'est terminé en août 2022 et a permis de

conclure des contrats portant sur 750 MW de capacité nominale à un coût inférieur d'environ 30 % au prix moyen prévu dans les contrats existants ou les plus récents, ce qui a permis aux contribuables de réaliser des économies.

La directive de janvier 2022 a également demandé à la SIERE de continuer à acquérir des ressources existantes par l'intermédiaire de demandes de propositions à moyen terme. La SIERE disposera ainsi de la souplesse nécessaire pour acquérir des produits et des services d'électricité en réponse à l'évolution des besoins du réseau, et ce, tout en donnant la possibilité aux ressources dont les contrats arrivent à échéance de concourir pour obtenir de nouveaux contrats afin de continuer à contribuer à la fiabilité du réseau de l'Ontario.

En outre, la directive de janvier 2022 demande à la SIERE de concevoir des appels d'offres pour le renouvellement des ressources hydroélectriques existantes et de conclure un contrat d'approvisionnement avec la centrale de Calstock, une installation alimentée à la biomasse, pour une période de 5 ans se terminant le 31 décembre 2027, conformément à l'engagement du gouvernement pris dans l'Énoncé économique de l'automne 2021 et au Plan d'action en matière de biomasse forestière du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF).

Sur la base des recommandations de la SIERE dans le rapport provisoire sur l'admissibilité des ressources, une directive du ministre a été émise en octobre 2022 pour demander à la SIERE d'acquérir environ 4 000 MW de nouvelles ressources de production et de stockage d'électricité afin de s'assurer que la province dispose de l'électricité dont elle a besoin pour soutenir une population et une économie en pleine croissance. Cela comprend la demande de propositions à processus accéléré, la demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie et la DP LT1, le stockage d'énergie autonome représentant un minimum de 1 500 MW de l'objectif global, et la capacité de gaz naturel représentant un maximum de 1 500 MW.

Cette orientation était conforme aux conseils d'experts de la SIERE de la province, dont le rapport provisoire sur l'admissibilité des ressources indique ce qui suit :

« Sans une quantité limitée de nouveau gaz naturel à court terme, la SIERE dépendrait de mesures d'urgence telles que des appels à la conservation et des pannes d'électricité tournantes afin de stabiliser le réseau ».

La directive d'octobre 2022 demandait également à la SIERE de finaliser la conception de la DP LT1 et de conclure un contrat d'approvisionnement avec la centrale de Chapleau, une installation alimentée à la biomasse, pour une période de 5 ans se terminant le 31 décembre 2027, conformément à l'engagement du gouvernement pris dans l'Énoncé économique de l'automne 2021 et au Plan d'action en matière de biomasse forestière du MRNF.

La demande de propositions à processus accéléré et la demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie ont été lancées en décembre 2022 et les dates limites de soumission ont été fixées à février 2023.

En novembre 2022, une autre directive ministérielle a été émise, autorisant la SIERE à conclure un contrat pour le projet de stockage d'énergie d'Oneida, le plus grand projet de stockage par batterie au Canada. La directive demandait également à la SIERE de prolonger le contrat existant pour l'installation de biomasse de turbine à condensation de Thunder Bay pour une période de six mois afin de permettre au processus de vente de l'installation de se terminer et de donner plus de temps à la SIERE pour négocier un contrat de cinq ans.

Travaux de remise à neuf des centrales nucléaires et poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering

ÉNERGIE effectue la surveillance stratégique des travaux de remise à neuf des centrales nucléaires de l'Ontario. L'Ontario est en voie d'achever la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce au cours des 10 prochaines années. Ces travaux permettront d'assurer une production électrique de base fiable et à faible coût pour les prochaines décennies.

En juin 2020, OPG a terminé avec succès la première phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 2) en respectant le budget et a remis cette dernière en service. La deuxième phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 3) a débuté en septembre 2020 et tire à sa fin. Le « réassemblage » du réacteur de la tranche 3 est terminé, le nouveau combustible a été chargé et la tranche est en bonne voie pour être remise en service au troisième trimestre 2023, en avance sur le calendrier. En février 2022, OPG a commencé la troisième phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 1), ce qui marque la première fois où deux tranches de cette centrale ont fait l'objet de travaux de remise à neuf en même temps. La tranche 1 a été vidée de son combustible et les travaux de remplacement de composants clés du réacteur ont commencé. La remise à neuf de la dernière tranche de la centrale (tranche 4) devrait commencer au troisième trimestre de 2023. Globalement, le projet de remise à neuf des quatre tranches est en voie de se terminer en respectant les échéances et le budget.

La SIERE continue à superviser la mise en œuvre de l'entente de remise à neuf conclue avec Bruce Power, y compris les investissements en cours visant à prolonger la durée de vie des tranches de la centrale nucléaire. La première phase de remise à neuf d'une tranche de la centrale nucléaire de Bruce (tranche 6) a débuté en janvier 2020 et tire à sa fin. Le « réassemblage » du réacteur est en cours et la tranche 6 devrait être remise en service avant la fin de l'année 2023, comme prévu. La deuxième phase de remise à neuf d'une tranche de la centrale nucléaire de Bruce (tranche 3) a débuté en mars 2023. Dans l'ensemble, le projet progresse en respectant les délais et le budget.

À l'heure actuelle, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) autorise l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024. En septembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il soutenait le plan d'OPG visant à exploiter en toute sécurité la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en septembre 2026, sous réserve de l'approbation réglementaire de la CCSN. OPG prévoit de fermer la centrale nucléaire de Pickering A (c.-à-d. les tranches 1 et 4) en 2024 et d'exploiter la centrale nucléaire de Pickering B (c.-à-d.

les tranches 5 à 8) jusqu'en septembre 2026. La poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering contribuera à garantir que l'Ontario dispose d'une énergie fiable, propre et abordable, tout en réduisant les émissions de CO₂ de 2,1 mégatonnes en 2026, ce qui équivaut à retirer jusqu'à 643 000 voitures de la circulation chaque année. Elle protégera également des milliers d'emplois en Ontario et augmentera de 10 à 20 % l'approvisionnement de l'Amérique du Nord en cobalt 60, un isotope médical utilisé dans les traitements contre le cancer et la stérilisation des équipements médicaux.

L'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering au-delà de 2026 nécessitera une remise à neuf complète. Compte tenu de la forte croissance économique et de l'électrification importante prévues au cours des prochaines décennies, la province a également demandé à OPG de mettre à jour son évaluation de la faisabilité de la remise à neuf de la centrale nucléaire de Pickering B d'ici la fin de 2023. La mise à jour de l'évaluation de faisabilité, qui a été réalisée pour la dernière fois entre 2006 et 2009, est une mesure prudente de diligence raisonnable pour soutenir les décisions futures en matière de planification de la production d'électricité.

Petits réacteurs modulaires (PRM)

ÉNERGIE est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives de l'Ontario en matière de PRM. En tant que représentant de l'unique actionnaire d'OPG (le gouvernement de l'Ontario), le ministère (sous la direction du ministre, qui est le représentant légal de l'actionnaire) a également la responsabilité d'assurer la surveillance stratégique du projet de PRM de la centrale de Darlington.

En décembre 2019, l'Ontario a signé un protocole d'entente avec la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick qui les engageait à collaborer au développement et à la mise en œuvre de PRM. En avril 2021, les trois provinces ont publié une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour les PRM, et l'Alberta s'est jointe aux signataires du protocole d'entente. En mars 2022, l'Ontario et les autres provinces

signataires du protocole d'entente sur les PRM ont publié un plan stratégique pour donner suite à l'étude de faisabilité et présenter la voie à suivre en ce qui concerne les PRM. Le plan stratégique souligne comment les PRM peuvent offrir une énergie sécuritaire, fiable et sans émissions, tout en créant de nouvelles possibilités économiques. Le rapport désigne cinq éléments prioritaires clés pour le développement et le déploiement des PRM.

En décembre 2021, à la suite de l'approbation du gouvernement, OPG a annoncé la sélection de la technologie de PRM BWRX-300 de GE Hitachi pour le projet de PRM de la centrale de Darlington. En octobre 2022, OPG a présenté une demande de permis de construction à la CCSN et, en décembre 2022, une cérémonie d'inauguration des travaux a été organisée en présence du premier ministre Ford et du ministre Smith pour marquer le début des activités de préparation du site. En janvier 2023, OPG a annoncé la conclusion d'un accord de réalisation de projet intégré avec les principaux partenaires du projet, GE Hitachi, SNC Lavalin et Aecon, en vue de la construction du premier PRM de Darlington. Ce réacteur devrait être construit entre 2025 et 2028, sous réserve de la délivrance d'un permis de construction par la CCSN et des approbations gouvernementales finales.

Stratégie relative à l'hydrogène bas carbone de l'Ontario

En avril 2022, ÉNERGIE a publié la Stratégie relative à l'hydrogène bas carbone de l'Ontario. Cette stratégie comprend huit mesures spécifiques visant à faciliter la production et à développer l'économie de l'hydrogène bas carbone. Ces mesures devraient permettre de multiplier par huit la capacité de production provinciale annuelle d'hydrogène à faible teneur en carbone et d'aider le marché naissant à réaliser son potentiel.

Les principales initiatives avancées dans le cadre de la stratégie pour l'hydrogène pour 2022-2023 sont les suivantes :

- Lancement du projet pilote de production d'hydrogène de Niagara Falls
 - o Atura Power (filiale détenue en totalité par OPG) propose de construire un électrolyseur de 20 MW à côté du complexe hydroélectrique Sir Adam Beck sur la rivière Niagara.
 - o En novembre 2022, Atura a choisi Cummins pour construire l'électrolyseur.
 - o En janvier 2023, la SIERE et OPG ont conclu un marché pour obtenir des services de régulation du réseau électrique qui soutiendront le projet.
- Soutien des projets pilotes de stockage de l'hydrogène et d'intégration au réseau
 - o En janvier 2023, ÉNERGIE a demandé à la SIERE d'élaborer et de mettre en œuvre un Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène afin d'intégrer les technologies de l'hydrogène au réseau électrique de l'Ontario dans le but d'équilibrer et de renforcer le système électrique et de contribuer à une décarbonisation plus large.
 - o La SIERE prévoit d'exécuter les accords de contribution avec les promoteurs sélectionnés d'ici le troisième trimestre de 2023.

2. Soutien aux créateurs d'emplois de l'Ontario

Atténuation du prix de l'électricité pour les consommateurs industriels et commerciaux

Le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement a commencé à financer une partie des coûts d'ajustement général associés aux contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité (énergie éolienne, énergie solaire et bioénergie), réduisant ainsi les coûts pour l'ensemble des consommations d'électricité. Cette mesure appuie les personnes et les entreprises et aidera à garder l'Ontario ouvert aux affaires en rendant les tarifs d'électricité plus concurrentiels. En 2023, les factures des consommateurs industriels et des moyennes entreprises pourraient être réduites d'environ 14 % et

17 %, respectivement, et ce, grâce au Plan exhaustif relatif à l'électricité. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.

En outre, avec le soutien d'ÉNERGIE, la SIERE met au point un projet pilote de tarifs interruptibles d'une durée de trois ans qui pourrait intéresser les consommateurs d'électricité pour qui la participation à l'IEEMI représente un défi. Le projet pilote utilisera un processus concurrentiel pour sélectionner les participants, qui utilise de multiples critères en plus du prix, y compris, par exemple, l'emplacement, le secteur et la qualité du plan de réduction de la charge. Le lancement du projet pilote est prévu pour juillet 2023.

ÉNERGIE envisage également de donner aux petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles plus de choix en ce qui concerne leurs factures d'électricité en soutenant des projets pilotes de tarification dynamique pour les consommateurs de catégorie B qui ne participent pas à la grille tarifaire réglementée. Ces projets pilotes mettront à l'essai d'autres structures de tarification qui encourageront les participants à déplacer leur consommation d'électricité vers les heures creuses, ce qui contribuera à réduire les coûts pour les entreprises tout en apportant un avantage au réseau provincial.

3. Confiance accrue à l'égard de la CEO

Dans le cadre de la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, le gouvernement a réformé la structure de gouvernance de la CEO afin d'entamer le parcours de la Commission dans le but d'en faire un organisme de réglementation de l'énergie à la fine pointe. En octobre 2020, une nouvelle direction a été nommée à la CEO, soit un nouveau conseil d'administration chargé de superviser la gouvernance et la gestion, une nouvelle directrice générale assurant la direction des opérations et des politiques, et une nouvelle commissaire en chef responsable des arbitres de la CEO, appelés commissaires, et de ses responsabilités en matière d'adjudication.

En décembre 2021, de nouvelles modifications apportées à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* ont donné à la CEO d'autres outils pour s'assurer de pouvoir attirer et maintenir en poste des commissaires hautement qualifiés.

Le 30 septembre 2022, la période de transition de deux ans dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance s'est achevée et le conseil d'administration de la CEO a assumé l'autorité et la responsabilité de nommer la directrice générale et les commissaires de la CEO.

La CEO met également en œuvre les nouvelles priorités énoncées dans la lettre de directives du ministre du 21 octobre 2022, telles que le soutien au Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la détermination de la manière de permettre les investissements liés à l'électrification, la réduction du fardeau réglementaire et la fourniture de conseils et de propositions pour améliorer la résilience, la réactivité et l'efficacité des coûts du secteur de la distribution. La nouvelle direction de la CEO continue à améliorer ses activités dans l'intérêt des contribuables de l'Ontario, y compris les processus réglementaires et les approches de mobilisation des intervenants.

4. Permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de réduire leurs factures d'énergie

Arrangements de tiers propriétaires pour la facturation nette

Dans le but d'alléger les formalités administratives et d'améliorer l'accès à une énergie propre et abordable, le gouvernement a mis à jour le règlement sur la facturation nette (Règl. de l'Ont. 541/05 : Net Metering) pour permettre aux propriétaires, aux exploitations agricoles et aux entreprises d'utiliser plus facilement des systèmes de production d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire sur les toits, afin de réduire le coût de leurs factures d'électricité.

Un client assujéti à la facturation nette peut réduire sa facture d'électricité en produisant de l'électricité renouvelable pour son usage personnel afin de compenser sa consommation sur le réseau et recevoir un crédit sur sa facture pour l'électricité qu'il envoie sur le réseau lorsqu'il produit plus que ce dont il a besoin à un moment donné.

Les modifications apportées par le gouvernement permettent aux clients intéressés de conclure des accords avec un tiers pour installer des systèmes de production d'énergie renouvelable, tels que des systèmes de panneaux solaires sur les toits. Cette nouvelle option élargira l'accès à la facturation nette, qui permet aux clients de produire de l'électricité sur leur propriété pour leur usage personnel, tout en envoyant l'énergie excédentaire au réseau contre un crédit sur leur facture, réduisant ainsi leur facture d'électricité.

Grâce à ce changement, davantage de familles pourront bénéficier d'économies sans avoir à supporter les coûts d'investissement initiaux considérables liés à la construction de ces systèmes de production d'électricité. Les changements soutiendront également les agriculteurs, en leur permettant d'installer ces systèmes sans devoir reporter d'autres investissements importants qui permettraient à leur entreprise de se développer.

Améliorations relatives à la conservation de l'électricité et à la gestion de la demande

Pour aider à répondre aux besoins du réseau électrique à l'échelle de l'Ontario et plus particulièrement dans le Sud-Ouest de l'Ontario, le ministre de l'Énergie a émis une directive à l'intention de la SIERE en septembre 2022 afin d'investir 342 millions de dollars dans des programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande nouveaux et améliorés qui aideront les familles, les entreprises et les institutions à économiser de l'argent en réduisant leur consommation d'énergie.

Une fois pleinement mis en œuvre, on estime que ces programmes :

- permettront de réduire la demande de pointe de 285 MW et de réaliser des économies d'énergie annuelles de 1,1 térawattheure d'ici 2025.
- permettront de réduire la demande de pointe régionale dans le Sud-Ouest de l'Ontario de 225 MW afin d'atténuer les contraintes et de favoriser le développement économique.

5. Registre des crédits pour l'énergie propre

L'Ontario met à profit son réseau d'électricité propre en lançant un registre des crédits pour l'énergie propre (CEP) dont l'objectif est de stimuler la compétitivité et d'attirer des emplois. Un registre des CEP dote les entreprises d'un outil pour atteindre des objectifs au chapitre de l'environnement et de la durabilité en démontrant que leur électricité a été produite à partir de ressources propres. Le registre, administré par la SIERE, simplifiera la création, l'échange et le retrait des CEP en Ontario.

Le registre a été rendu possible et mis en œuvre grâce à des modifications législatives apportées à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, à l'introduction d'un nouveau règlement en vertu de la loi (Règl. de l'Ont. 39/23 : Crédits pour l'énergie propre), ainsi qu'à des changements apportés au règlement existant sur les définitions et les exemptions en vertu de la loi (Règl. de l'Ont. 160/99).

Le gouvernement a l'intention d'affecter le produit de certains attributs environnementaux appartenant à la SIERE et à OPG au Fonds pour l'électricité propre de demain (FEPD) nouvellement créé par le gouvernement et de soutenir le développement de nouveaux projets d'énergie propre dans la province. Le FEPD contribuera à préserver et à développer l'avantage de la province en matière d'énergie propre.

6. Initiative pour le chauffage domestique propre

Le 27 septembre 2022, ÉNERGIE a lancé l'Initiative pour le chauffage domestique propre avec un investissement pouvant atteindre 4,5 millions de dollars en 2022-2023 par le gouvernement de l'Ontario pour étendre les solutions de chauffage hybride à quatre municipalités sélectionnées (London, Peterborough, Sault Ste. Marie et St. Catharines).

Le programme offrait à chaque participant un incitatif d'une durée limitée pour l'achat d'une thermopompe à air électrique standard ou d'une thermopompe à air pour climat froid. La phase I de l'Initiative pour le chauffage domestique propre visait à aider les familles à économiser de l'argent sur leurs factures d'énergie et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à renforcer les capacités des fabricants, distributeurs et entrepreneurs ontariens de pompes à chaleur et de systèmes de contrôle intelligents.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	6 175,5
Autres – Immobilisations	23,8
Effectif ** (au 31 mars 2023)	181,6

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des Parcs

ISSN 2563-9196

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024.....	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère	3
Objet et priorités.....	3
Divisions et programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	11
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2023-2024 (M\$)**	13
Données financières détaillées	14
Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	14
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	17
PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS.....	19
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE	22
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	24
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023.....	25
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023.....	38

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

- Poursuivre la réalisation de travaux fondamentaux qui se traduisent par de solides mesures de protection de l'environnement visant à protéger l'air, les terres, l'eau, les espèces en péril et le climat pour l'ensemble de la population ontarienne d'aujourd'hui et de demain, tout en réalisant des gains d'efficacité et en créant un ministère durable et moderne.
- Créer une organisation axée sur les services qui communique avec les résidents et les entreprises de l'Ontario d'une manière moderne et efficace, et ce, sans qu'il y ait d'incidence sur ses activités principales.

Objet et priorités

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario est responsable de la surveillance et de la protection de l'air, des terres, de l'eau de même que des espèces en péril et de leur habitat en Ontario, de la lutte contre le changement climatique et du soutien des collectivités afin qu'elles se préparent aux effets de ces changements et qu'elles veillent à la réduction des détritiques et des déchets, ainsi que de la gestion des parcs et des réserves de conservation de la province, le tout pour les générations actuelles et futures de l'Ontario.

Le ministère s'emploie à mettre en œuvre les solutions fondées sur des données probantes les plus efficaces et les plus abordables pour protéger l'environnement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience relativement aux conséquences du changement climatique.

En 2023-2024, le ministère poursuivra ses efforts visant à trouver des solutions pratiques, sensées et abordables à certaines de ses préoccupations environnementales les plus pressantes, notamment le changement climatique, des solutions qui répondent aux besoins des collectivités diversifiées de la province, et ce, tout en encourageant l'ensemble de la population ontarienne à prendre des mesures concrètes pour protéger et préserver l'environnement naturel. Le ministère appuiera le plan visant à bâtir l'Ontario d'une manière

responsable et durable, qui continuera à assurer le maintien et l'amélioration des solides protections environnementales de l'Ontario.

Divisions et programmes du ministère

Nous prenons des mesures pour protéger et conserver notre environnement et lutter contre les changements climatiques. Les programmes et services énumérés ci-dessous mettent en évidence les façons créatives et novatrices dont le ministère répond aux défis et aux possibilités qui se présentent.

Division de l'action en matière de changement climatique et de la résilience

Cette division dirige les efforts du gouvernement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les cibles fixées pour 2030 et à aider les communautés à se préparer aux effets des changements climatiques.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Élaborer une approche pour l'utilisation des fonds recueillis dans le cadre du Programme des normes de rendement à l'égard des émissions qui soutient la réduction des émissions provenant de sources industrielles et contribue à renforcer la compétitivité de l'industrie ontarienne;
- Collaborer avec nos partenaires du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce ainsi qu'avec les intervenants de l'industrie afin de promouvoir et de soutenir les investissements dans l'industrie verte qui font du réseau d'électricité propre de l'Ontario un avantage concurrentiel;
- Continuer de travailler avec les collectivités des Grands Lacs afin de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion adaptative et de déterminer les pratiques exemplaires à appliquer pour améliorer leur résilience aux effets des changements climatiques, ainsi que pour accroître leur capacité à mettre en œuvre ces outils.

Division de la gestion des terres et des eaux

Cette division protège la diversité des ressources de l'Ontario, notamment les espèces en péril, les parcs provinciaux et les réserves de conservation, les sources d'eau de l'Ontario, les Grands Lacs et les eaux intérieures, en soutenant

les efforts de protection et en préservant la riche biodiversité de l'Ontario.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'étudier la création d'un nouveau parc provincial ouvert aux visiteurs, qui serait le premier en 40 ans. Ce nouveau parc offrirait aux visiteurs un plus grand nombre de places de camping et d'autres aménagements pour y passer la nuit, ainsi qu'un éventail de possibilités de loisirs améliorées.
- Étudier la création d'un nouveau parc provincial urbain dans le canton d'Uxbridge.
- Continuer à investir dans l'infrastructure de Parcs Ontario afin de répondre à la demande croissante et d'améliorer l'expérience des visiteurs.
- Continuer d'élargir le service de permis journalier anticipé pour les véhicules afin de l'offrir dans 20 autres parcs provinciaux sélectionnés de la province, offrant ainsi aux visiteurs une plus grande certitude lors de la planification de leurs visites dans les parcs en leur offrant un accès garanti à ces parcs.
- Fournir jusqu'à 4,5 millions de dollars en financement dans le cadre du Programme d'intendance des espèces en péril afin d'appuyer les organismes sans but lucratif, les collectivités autochtones et d'autres groupes d'intervenants qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat par l'intermédiaire de projets locaux.
- Investir 5 millions de dollars par année pendant quatre ans dans des partenariats externes qui font progresser la protection du caribou et poursuivre la mise en œuvre de l'entente de conservation conclue entre le Canada et l'Ontario.
- Investir 29 millions de dollars pour soutenir les activités de restauration et de protection de l'habitat et d'autres activités de conservation effectuées sur le terrain, y compris la surveillance, les activités scientifiques et la recherche de populations locales autonomes de caribou boréal en Ontario, dans le cadre de l'entente de conservation du caribou boréal.
- Élaborer un système en ligne pour accélérer et numériser le processus de demandes de permis et d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.
- Soutenir davantage de projets de restauration et d'amélioration des milieux humides réalisés avec de nouveaux partenaires dans des zones prioritaires de l'Ontario en investissant 30 millions de dollars sur 5 ans par le

truchement du Programme de partenariat pour la protection des terres humides.

- Élargir le Partenariat pour la protection des espaces verts en investissant un montant supplémentaire de 14 millions de dollars en 2023-2024.
L'investissement permettra aux partenaires de la conservation de réunir des contributions équivalentes du secteur privé afin de préserver de nouvelles zones naturelles privées, telles que des zones humides, des prairies et des forêts, et de veiller à ce qu'elles soient protégées et gérées pour l'avenir.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (2021) [ACO], en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience climatique, la gestion des nutriments, la réduction de la pollution plastique et de l'épandage excessif de sel de voirie, l'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, le renforcement de la participation des Premières Nations et des Métis et l'achèvement de toutes les mesures de nettoyage environnemental dans six secteurs préoccupants dégradés.
- Soutenir et financer un petit nombre de Premières Nations pour qu'elles utilisent le guide des pratiques exemplaires en ligne du ministère, qui aidera les communautés à améliorer leur connaissance des réseaux locaux d'eau potable, des sources d'eau et des risques liés à la qualité de l'eau et à trouver des moyens de faire face à ces risques.
- Continuer à soutenir et à financer les autorités responsables de la protection des sources afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, à savoir protéger les sources locales d'eau potable contre la contamination et l'épuisement et veiller à ce que les plans de protection des sources soient mis en œuvre et tenus à jour.
- Animer et coprésider la septième réunion du Conseil de protection des Grands Lacs afin de favoriser la collaboration et la coordination entre les partenaires des Grands Lacs et de déterminer les priorités en matière d'action, d'échanger de l'information et d'élaborer des initiatives.
- Lancer, dans le cadre du plan de travail du programme du lac Simcoe, des projets qui mettent en œuvre des mesures du Plan de protection du lac Simcoe.
- Continuer d'investir dans un projet de réduction du phosphore dans le lac Simcoe, qui aidera à réduire les rejets de phosphore de la rivière Holland dans le lac Simcoe.

Division de la conformité en matière d'eau potable et d'environnement

Cette division a pour mission de protéger et de soutenir la salubrité de l'air, des sols et de l'eau, y compris de l'eau potable, en assurant la surveillance à l'échelon provincial et en exécutant des programmes de conformité et d'application de la loi.

L'Ontario renforce son programme de conformité et d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables de leurs actes et de veiller au respect des lois environnementales. Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer à planifier et à mettre en œuvre des programmes de conformité et d'application de la loi fondés sur le risque pour la protection de l'environnement et de la santé humaine, y compris en prenant des mesures pour remédier à la non-conformité et en assurant la transparence par le biais de rapports publics obligatoires.
- Poursuivre les travaux sur les initiatives de conformité, y compris l'élargissement proposé des sanctions administratives (avec une possibilité d'autres consultations auprès des intervenants) et la modernisation proposée de la politique de conformité du ministère.
- Continuer à offrir en tout temps un service téléphonique pour le signalement des déversements et des incidents de pollution par l'intermédiaire du Centre d'intervention en cas de déversement.
- Continuer à protéger l'eau potable en appliquant la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Investir 18,7 millions de dollars pour soutenir l'Initiative de surveillance des eaux usées de l'Ontario en poursuivant les analyses des eaux usées des collectivités de toute la province afin d'y détecter la présence de la COVID-19.
- En collaboration avec le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et l'Agence ontarienne des eaux, continuer de fournir aux communautés des Premières Nations, à leur demande, un accès à la formation et à l'expertise provinciale concernant leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Il s'agit notamment d'octroyer 1,88 million de dollars au Centre de Walkerton pour l'assainissement de

l'eau pour renforcer la capacité des communautés des Premières Nations à travailler à la résolution des avis à long terme sur l'eau potable dans les réserves et à améliorer la durabilité à long terme de leurs infrastructures d'eau.

- Mettre à jour le Manuel d'instructions sur la surveillance de la qualité de l'air en Ontario, qui fournit des conseils techniques aux responsables d'émissions et aux personnes responsables de la surveillance de la qualité de l'air en Ontario, qui fournit un cadre de surveillance constante des contaminants de l'air dans toute la province et qui reflète les plus récentes avancées de la science et de la technologie.
- Réinvestir dans le Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire en mobilisant plus de 1,5 million de dollars recueillis au moyen de sanctions environnementales afin de soutenir des projets d'amélioration de l'environnement et de donner aux gens des occasions de profiter de la nature, ce qui comprend la plantation d'arbres ou l'accroissement des zones laissées à l'état sauvage aux fins d'amélioration de l'habitat.

Division des évaluations et des permissions environnementales

Cette division dirige la transformation des autorisations environnementales de l'Ontario en utilisant un modèle de prestation de services électronique axé sur le client et basé sur le risque qui établit un équilibre entre une surveillance environnementale solide et la modernisation des processus d'examen, ce qui garantit que les projets prioritaires sont construits plus rapidement.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Proposer d'élargir les types d'activités permises par voie réglementaire, ce qui permettrait à un plus grand nombre d'entités qui ont actuellement besoin d'une autorisation environnementale, d'un permis de prélèvement d'eau, d'un dossier sur l'état du site ou d'une autorisation de production d'énergie renouvelable de commencer leurs activités dès leur enregistrement, sans qu'il soit nécessaire que le ministère réalise un examen.
- Poursuivre ses efforts pour exempter les projets à faible impact du processus d'évaluation environnementale (EE) et réduire les chevauchements avec d'autres procédures d'approbation, notamment en

évaluant les exigences en matière d'EE pour les infrastructures municipales et en modifiant les EE de portée générale restantes.

- Passer à une approche par liste de projets pour l'EE, seuls les projets les plus importants devant faire l'objet d'une EE complète, et permettre à un plus grand nombre de projets de suivre une procédure d'EE simplifiée.
- Réduire les délais généraux du processus d'EE complète en améliorant les directives et en élaborant des modalités propres aux secteurs.

Division des normes et des sciences de l'environnement

La Division est chargée de fournir de l'expertise scientifique, technique et de laboratoire pour alimenter la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, ainsi que de surveiller l'état de l'environnement en Ontario et de faire rapport à ce sujet.

Pour protéger l'air, les terres et l'eau et maintenir des normes environnementales rigoureuses, le ministère prendra les mesures suivantes :

- Investir dans de l'équipement de contrôle et d'analyse de pointe pour soutenir les efforts stratégiques et opérationnels.
- Publier le prochain Rapport sur la qualité de l'air en Ontario (données de 2021).
- Continuer de travailler avec l'industrie, les Premières Nations et d'autres partenaires pour achever le projet de santé environnementale dans la région de Sarnia et répondre aux préoccupations des collectivités au sujet de la pollution atmosphérique dans cette région.
- Mettre à jour la Liste des points de référence en matière de pollution atmosphérique utilisée pour l'évaluation des contaminants rejetés dans l'air, qui sera mise en œuvre le 1^{er} avril 2023.
- Mettre à jour l'approche de modélisation des torchères ouvertes pour permettre aux responsables d'installations réglementées de mieux prendre en compte les propriétés et le comportement uniques des torchères.
- Mettre à jour les modèles de dispersion dans l'air énoncés dans le Règlement de l'Ontario 419/05, qui porte sur la qualité de l'air local, afin de les harmoniser avec les changements apportés par l'United States Environmental Protection Agency.

- Poursuivre les analyses scientifiques et techniques et créer des outils pour permettre la mise en œuvre des politiques et des programmes du ministère et soutenir le développement des infrastructures et des terres.
- Continuer d'appuyer la conservation et la planification environnementale en recueillant de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les basses terres de la baie d'Hudson, un milieu humide et un lieu de stockage de carbone d'importance mondiale.
- Poursuivre les partenariats avec la municipalité de district de Muskoka et la Federation of Cottagers' Associations afin d'appuyer la science citoyenne pour la surveillance des lacs intérieurs.
- Poursuivre la collaboration avec les offices de protection de la nature et Environnement et Changement climatique Canada pour surveiller la qualité de l'eau le long du littoral ouest du lac Ontario et évaluer les changements dans cette zone urbaine en croissance.
- Améliorer la compréhension des répercussions environnementales sur les lacs intérieurs vulnérables des facteurs de stress comme l'épandage de sel de voirie et les changements climatiques.

Division des politiques environnementales

Cette division dirige l'élaboration de politiques de protection de l'air, du sol et de l'eau, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes opérationnels.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Collaborer avec les producteurs et l'Office de la productivité et de la récupération des ressources afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du nouveau cadre élargi de responsabilité des producteurs de l'Ontario, y compris de la transition du programme des boîtes bleues à la responsabilité des producteurs, qui commencera le 1^{er} juillet 2023.
- Collaborer avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources afin de réduire le fardeau des entreprises tout en continuant à protéger les consommateurs et l'environnement.
- Continuer d'informer et de sensibiliser la population, par le truchement de la Journée d'action contre les détritiques, au sujet des répercussions des détritiques et des déchets sur l'environnement naturel.

- Travailler de façon soutenue avec le public, les municipalités, les collectivités autochtones, les groupes environnementaux et l'industrie afin de mettre en œuvre des stratégies pour mieux protéger la qualité de l'air et relever les défis uniques dans les collectivités en créant des solutions sur mesure.
- Poursuivre la mise en œuvre des améliorations apportées au programme de prélèvement d'eau de l'Ontario afin d'améliorer la gestion de la quantité d'eau en Ontario.
- Diriger les relations du ministère avec les Autochtones et ses relations intergouvernementales afin qu'il établisse et maintienne des relations efficaces et significatives pour faire avancer les priorités de l'Ontario.
- Continuer à administrer la Charte des droits environnementaux en veillant à ce que le public puisse participer au processus décisionnel ayant une incidence sur l'environnement.
- Superviser le Programme ontarien d'accréditation des exploitants d'installations d'eau potable et d'eaux usées.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs prend des mesures pour trouver un juste équilibre entre un environnement sain et une économie saine, et examine des solutions nouvelles et plus intelligentes ainsi que des façons plus modernes d'appuyer les collectivités et les entreprises.

Les efforts du ministère s'alignent sur le travail que le gouvernement réalise actuellement pour rétablir la durabilité des finances de la province et pour rendre les programmes et services plus efficaces et rentables, tout en maintenant les normes élevées de l'Ontario en ce qui concerne la sécurité et la santé des gens, la résilience face au changement climatique et la protection de l'environnement.

Le plan stratégique 2023-2024 du ministère est axé sur trois grands objectifs :

- Continuer de prendre des mesures pour protéger, restaurer et améliorer notre environnement;
- Maintenir un plan pluriannuel à long terme durable;
- S'assurer que Parcs Ontario dispose des outils opérationnels dont il a besoin pour offrir une expérience de classe mondiale.

Le ministère continuera également de travailler sur la modernisation et la transformation des programmes, ce qui comprend la simplification des processus d'octroi de permissions pour les projets et activités dont les répercussions environnementales prévues sont faibles et/ou bien comprises. En collaborant avec ses collègues et clients, le ministère s'emploie toujours à cerner d'autres activités et secteurs pour lesquels une approche simplifiée à l'égard des permissions pourrait convenir et promouvoir l'innovation.

Au cours de la prochaine année, le ministère continuera de se concentrer sur la mise en œuvre de son plan de transformation et sur la recherche de gains d'efficacité qui permettraient de tirer le meilleur parti possible de la technologie et de simplifier les processus, tout en maintenant les activités principales qui garantissent une protection environnementale solide en ce qui touche l'air, les terres, l'eau et le climat de la province.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2023-2024 (M\$)**

Charges de fonctionnement du MEPP	358,9
Charges d'immobilisation du MEPP	55,5
TOTAL DU MEPP	414,4
Agence ontarienne des eaux	257,9
Compte à des fins particulières pour Parcs Ontario	126,0
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1,3)
Portefeuille immobilier général	(14,5)
TOTAL CONSOLIDÉ*	782,6

*Y compris les crédits législatifs, le redressement de consolidation et les autres redressements (excluant les biens immobilisés).

**Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Données financières détaillées

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023 * \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 * \$	Chiffres réels 2021-2022 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	63 278 200	9 010 000	16,6	54 268 200	61 790 100	55 613 975
Politiques environnementales	22 180 900	(3 951 500)	(15,1)	26 132 400	24 157 400	41 685 301
Normes et sciences de l'environnement	43 150 200	731 800	1,7	42 418 400	39 908 600	40 600 641
Conformité environnementale et opérations	115 031 200	(2 542 400)	(2,2)	117 573 600	107 950 600	92 560 722
Évaluations et permissions environnementales	30 114 700	117 100	0,4	29 997 600	30 936 200	28 570 010
Action en matière de changement climatique et résilience	14 618 500	(230 400)	(1,6)	14 848 900	12 842 000	12 723 528
Gestion des terres et des eaux	70 429 400	10 221 600	17,0	60 207 800	61 521 500	64 768 576
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	358 804 100	13 357 200	3,9	345 446 900	339 106 400	336 522 753
Crédits législatifs	70 314	2 000	2,9	68 314	133 214	148 293
Total du ministère – Charges de fonctionnement	358 874 414	13 359 200	3,9	345 515 214	339 239 614	336 671 046
Redressements de consolidation – Agence ontarienne des eaux	253 027 000	19 265 600	8,2	233 761 400	233 761 400	224 604 438
Redressement de consolidation – Horizon Santé-Nord	-	-	-	-	-	(852 998)
Redressement de consolidation – Collèges	-	-	-	-	-	(3 162)
Redressement de consolidation – Comptes à des fins particulières pour Parcs Ontario	126 031 700	10 001 300	8,6	116 030 400	129 795 000	108 730 764
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 266 700)	(24 800)		(1 241 900)	(1 241 900)	(787 087)
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	-	-	-	-	-	(7 973)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(14 452 900)	(310 300)		(14 142 600)	(11 828 200)	(10 812 695)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	722 213 514	42 291 000	6,2	679 922 514	689 725 914	657 542 333
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	2 000 000	1 999 000	199 900,0	1 000	232 800	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 000 000	1 999 000	199 900,0	1 000	232 800	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 000 000	1 999 000	199 900,0	1 000	232 800	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques environnementales	-	(1 000)	(100)	1 000	1 000	-
Normes et sciences de l'environnement	4 634 000	2 998 000	183	1 636 000	1 636 000	1 874 159
Conformité environnementale et opérations	7 000	(485 000)	(98,6)	492 000	735 000	1 210 229
Évaluations et permissions environnementales	1 159 800	358 300	44,7	801 500	443 200	241 313
Action en matière de changement climatique et résilience	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	35 357 700	1 094 800	3,2	34 262 900	32 262 900	28 606 888
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	41 161 500	3 966 100	10,7	37 195 400	35 080 100	31 932 589
Crédits législatifs	14 350 300	362 000	2,6	13 988 300	12 336 000	11 798 959
Total du ministère – Charges d'immobilisations	55 511 800	4 328 100	8,5	51 183 700	47 416 100	43 731 548
Redressements de consolidation – Agence ontarienne des eaux	4 882 900	216 100	4,6	4 666 800	4 666 800	1 817 043
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	-	-	-	-	-	(90 400)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	(100 798)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	60 394 700	4 544 200	8,1	55 850 500	52 082 900	45 357 393

BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	876 000	372 000	73,8	504 000	504 000	-
Normes et sciences de l'environnement	11 363 000	(2 000)	(0)	11 365 000	1 115 000	899 437
Conformité environnementale et opérations	1 000	(450 000)	(99,8)	451 000	451 000	13 908
Évaluations et permissions environnementales	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	16 406 700	(145 100)	(0,9)	16 551 800	15 144 600	6 057 126
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	28 648 700	(224 100)	(0,8)	28 872 800	17 215 600	6 970 471
Crédits législatifs	1 000	1 000		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	28 649 700	(223 100)	(0,8)	28 872 800	17 215 600	6 970 471
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	782 608 214	46 835 200	6,4	735 773 014	741 808 814	702 899 726

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	635 300 339	702 899 726	735 773 014	782 608 214
		11 %	5 %	6 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Description	PRÉVISIONS 2023-2024 \$	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2022-2023 \$	CHIFFRES RÉELS 2021-2022 \$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	Il fournit des conseils techniques et scientifiques et formule des recommandations à propos des normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.	15 000	6 020	6 368
Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario	Il s'agit d'un comité indépendant formé d'experts qui a pour mandat de déterminer quelles plantes et quels animaux devraient être inscrits sur la liste des espèces en péril.	30 000	6 096	21 623
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	Ils donnent des conseils sur les questions touchant le bassin versant du lac Simcoe et sur la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe.	7 000	-	1 975
Conseil d'administration de Parcs Ontario	Il offre des conseils au ministre au sujet de la planification, de la gestion et du développement du réseau des parcs provinciaux et des réserves de conservation.	3 000	1 137	-
Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril	Il formule à l'intention du ministre des recommandations sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme de protection des espèces en péril de la province.	6 000	-	-
Comité consultatif en matière d'eaux usées dans la région de York	Il fournit des conseils confidentiels au gouvernement sur les options possibles pour répondre aux besoins en matière de capacité d'entretien des réseaux de traitement des eaux usées dans les parties supérieures de la région de York, pour une période n'excédant pas douze (12) mois.	-	366 095*	108 775*

Remarque : L'Agence ontarienne des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau fournissent des renseignements financiers détaillés dans leurs plans d'activités respectifs.

Remarque : L'Agence pour l'action en matière de conservation des espèces (aussi appelée Fiducie pour la conservation des espèces en péril) en est à ses débuts; ses estimations financières seront présentées dans l'analyse de rentabilisation annuelle prévue pour 2024.

*Le ministère a reçu pour instruction de gérer les dépenses des comités en fonction de l'affectation actuelle.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS

Indicateurs de rendement clés	Cible	2018-2019 État/ réalisation	2019-2020 État/ réalisation	2020-2021 État/ réalisation	2021-2022 État/ réalisation	2022-2023 État/ réalisation
Atteinte des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre ¹	30 % sous la base de référence de 2005 – d'ici 2030	18 % inférieur à 2005 (selon les données de 2018 tirées du rapport d'inventaire national [RIN] de 2022)	19 % sous la base de référence de 2005 (données de 2019 fondées sur le RIN de 2022)	27 % sous la base de référence de 2005 (données de 2020 fondées sur le RIN de 2022)	Données non disponibles au moment de la publication	Données non disponibles au moment de la publication
Diminution de la quantité de déchets éliminés par habitant ²	Réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant chaque année	594 kg de déchets par personne en Ontario ³	586 kg de déchets par personne en Ontario ³	587 kg de déchets par personne en Ontario ³	Données non disponibles au moment de la publication	Données non disponibles au moment de la publication
Amélioration de la qualité de l'air ambiant	Une valeur de 100 % ou moins d'ici le 31 mars 2021, ce qui signifie que les niveaux de polluants dans l'air ambiant de l'Ontario sont égaux ou inférieurs aux limites qu'imposent les Normes nationales de qualité de l'air ambiant en ce qui concerne l'ozone, les particules fines et le dioxyde de soufre.	104 %	100 %	101 % ⁴	101 % ⁴	Données non disponibles au moment de la publication
Amélioration de la santé écologique du lac Simcoe	Minimum de 7 mg/L d'oxygène dissous dans le lac Simcoe à la fin de l'été chaque année	6,5 mg/L	6,2 mg/L	5,9 mg/L	4 mg/L	5,1 mg/L ⁵

¹Calculé selon la variation en pourcentage entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) provinciales dans une année donnée et les niveaux de référence. Toutes les valeurs des émissions provinciales annuelles sont fondées sur le rapport d'inventaire national (RIN) de 2022, lequel présente les émissions de GES historiques de 1990 à 2020. Il convient de noter que les prévisions passées sont sujettes à changement en raison des améliorations et des révisions méthodologiques.

²Les données de Statistique Canada ne sont disponibles que jusqu'en 2018 – les données pour 2020 devraient être publiées en 2022-2023. Pour leur part, les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ne sont disponibles que jusqu'en 2019.

³L'information présentée quant à la production de déchets par habitant pour une période de deux ans est fondée sur les données de Statistique Canada et sur les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources pour la première année de cette période.

⁴Le dépassement de l'indicateur de rendement clé (IRC) sur la qualité de l'air est en grande partie attribuable à l'imposition par le gouvernement fédéral de Normes nationales de qualité de l'air ambiant plus rigoureuses concernant l'ozone, lesquelles sont entrées en vigueur en 2020 pour assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine, et cela n'indique pas nécessairement que la qualité de l'air s'est détériorée. Au fil du temps, il y a eu une diminution des concentrations maximales d'ozone et de la durée des périodes au cours desquelles des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées.

⁵Globalement, les niveaux d'oxygène dans le lac Simcoe demeurent en deçà de la cible de 7 mg/L; une variation annuelle du taux d'oxygène dissous est normale et cela n'indique pas nécessairement le début d'une tendance à la baisse. Il s'agit d'un indicateur environnemental de la qualité de l'eau d'un lac qui s'est améliorée de manière générale. Un certain nombre de facteurs qui varient d'une année à l'autre peuvent avoir une incidence sur la quantité d'oxygène dissous, notamment le vent et le taux d'appauvrissement en oxygène.

Indicateurs de rendement clés	Cible	2018-2019 État/ réalisation	2019-2020 État/ réalisation	2020-2021 État/ réalisation	2021-2022 État/ réalisation	2022-2023 État/ réalisation
Voir à ce que l'eau potable soit de grande qualité. Maintenir ou augmenter le pourcentage de résultats d'analyses de l'eau potable provenant de réseaux résidentiels municipaux qui respectent les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 169/03).	La valeur visée quant à l'IRC est de 99,75 %, ce qui est essentiellement identique à la valeur de base de 2004-2005, qui était de 99,74 %; on s'assurerait ainsi que le ministère continue de respecter les normes de qualité de l'eau potable élevées de l'Ontario, de manière à protéger la santé humaine.	99,87 %	99,85 %	99,87 %	99,86 %	Données non disponibles au moment de la publication
Protection des Grands Lacs : Accroître le rétablissement des utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs	Rétablir 137 utilisations bénéfiques qui ont été jugées altérées dans 17 secteurs préoccupants. D'ici 2025-2026, prendre les mesures clés nécessaires pour que 20 utilisations bénéfiques « altérées » soient rétablies à l'état « non altérées ».	79	81	84	86	88
Modernisation des exigences pour accroître l'efficacité des entreprises ⁶⁷	Permettre aux entreprises de réaliser des gains d'efficacité en menant des démarches de modernisation, en réduisant les exigences inutiles ou redondantes d'au moins 1 % par année et en visant une réduction de 25 % à plus long terme.	Sans objet	5 %	7 %	6 %	Données non disponibles au moment de la publication ⁸
Réduction des coûts pour les entreprises ^{6,7}	Économies de 400 millions de dollars dans tous les ministères d'ici le 31 mars 2022	3,4 M\$	31,4 M\$	46,6 M\$	15,1 M\$	Données non disponibles au moment de la publication ⁸

⁶Regroupés dans les IRC de réduction du fardeau et des formalités administratives déclarés à l'échelle de l'organisation.

⁷Les économies indiquées ne concernent que le MEPP.

⁸ T4 2022-23 Les données sur les économies réalisées grâce à la réduction de la charge et sur les exigences en matière de conformité réglementaire sont attendues plus tard dans l'année.

Indicateurs de rendement clés	Cible	2018-2019 État/ réalisation	2019-2020 État/ réalisation	2020-2021 État/ réalisation	2021-2022 État/ réalisation	2022-2023 État/ réalisation
Accroissement des économies administratives	Une valeur cible de 26 % pour les dépenses liées aux autres charges directes de fonctionnement (ACDF) fondée sur les données de 2017-2018; les dépenses liées aux ACDF sont stables d'une année à l'autre, ce qui peut être attribué aux contrôles internes mis en place pour réduire les dépenses discrétionnaires.	Sans objet	25,74 %	23,35 %	19,90 %	Données non disponibles au moment de la publication
Visites annuelles des parcs de l'Ontario	Objectif de 10,98 millions de visiteurs d'ici la fin de 2022, ce qui représente une augmentation d'un million de visites par rapport à 2017.	10,75 M	10,77 M	11,15 M	12,44 M	12,10 M
Amélioration des délais de prise de décision pour les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé ⁹ ¹⁰	des examens seront effectués dans un délai d'un an pour les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé reçues par le ministère après le 1er janvier 2018.	Sans objet	95 %	92 %	89 %	86 %
Superficie du territoire de l'Ontario réservé en tant que parc provincial ou réserve de conservation	9 794 641,41 hectares de terres réservées en tant que parc provincial ou réserve de conservation d'ici mars 2022.	9 793 553,41	9 793 553,41	9 793 553,41	9 794 641,85	9 794 631,52
Le ministère est prêt à intervenir en cas d'urgence et à appuyer des opérations provinciales conformément aux plans d'intervention provinciaux et aux responsabilités établies par décret.	Satisfaction à 100 % de toutes les exigences annuelles définies par Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) et des exigences de la <i>Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence</i> . Le rapport indique si les exigences sont satisfaites ou non satisfaites.	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

⁹Les données portent uniquement sur les décisions rendues à l'égard de demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé pour des dossiers qui ont été soumis au ministère après le 1^{er} janvier 2018 (c.-à-d. elles ne comprennent pas toutes les demandes d'évaluation environnementale reçues par le ministère ni toutes les décisions rendues par le ministère concernant des demandes d'évaluation environnementale au cours d'une période donnée).

¹⁰ Les points de données pour 2019-20 et 2020-21 ont été mis à jour en fonction du calcul correct du pourcentage courant de l'ICP. Les points de données rapportés précédemment étaient des pourcentages non cumulatifs de décisions prises au cours de chaque exercice fiscal.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi de 2019 sur la Journée provinciale d'action contre les détritux

Loi de 2021 sur la prévention de la pollution des lacs et des rivières de l'Ontario par le polystyrène

Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la partie II)

Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (partie IV concernant l'Agence ontarienne des eaux uniquement)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

Loi de 2022 visant à soutenir la croissance et la construction de logements dans les régions de York et de Durham

Loi sur la protection de l'environnement

Loi sur les évaluations environnementales

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur le ministère des Richesses naturelles (en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts)

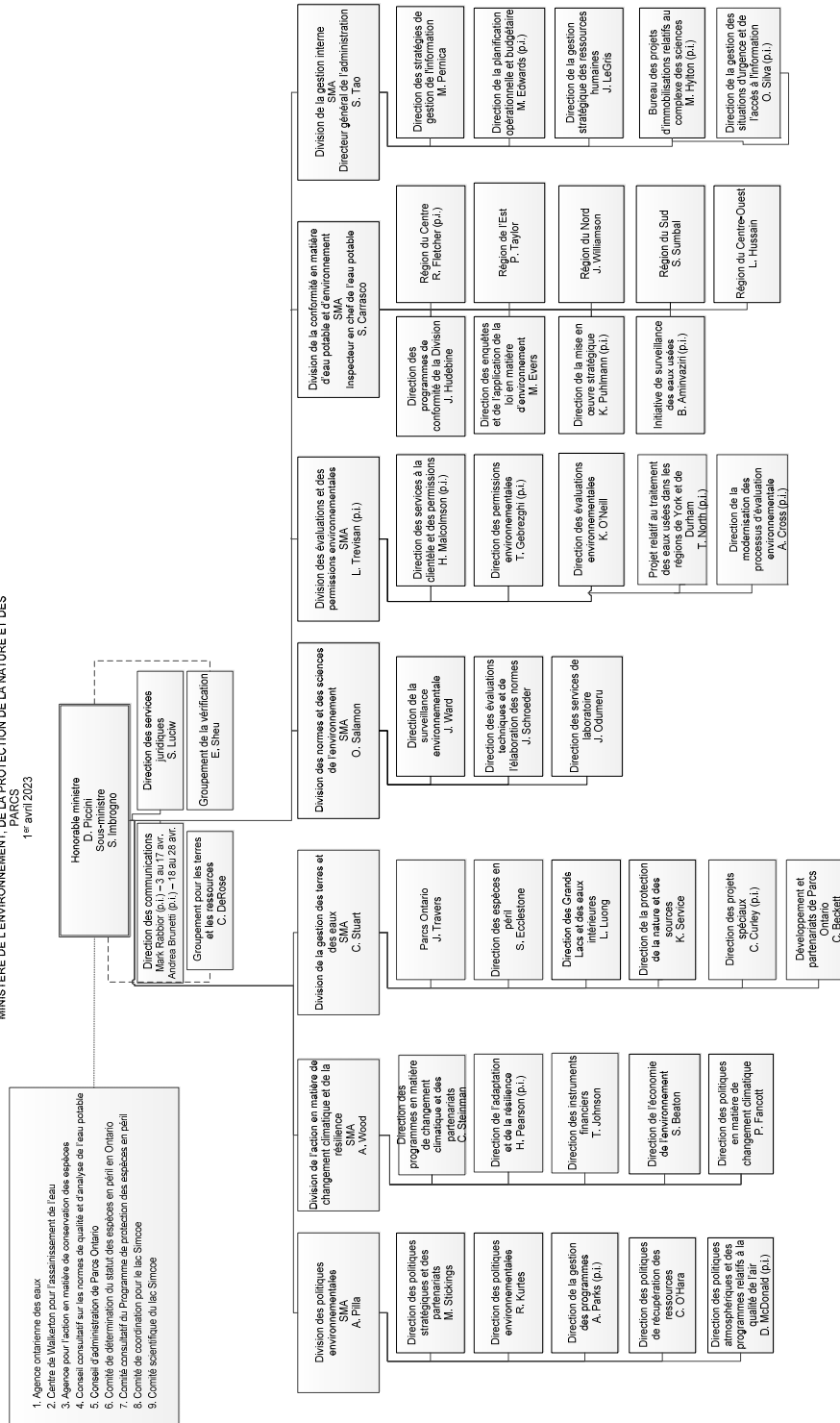
Loi sur les pesticides

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS
1^{er} avril 2023



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Résultats 2022-2023

L'Ontario est un chef de file de la croissance propre et verte au Canada et dans le monde entier. Nous protégeons nos terres, notre air et notre eau, et nous veillons à offrir un environnement sûr, sain et propre aujourd'hui comme pour les générations futures, tout en stimulant l'innovation et en soutenant les familles et les entreprises.

En 2022, notre gouvernement s'est affairé à protéger et à préserver notre environnement, à lutter contre les changements climatiques et à faire en sorte que les générations à venir puissent profiter de la beauté naturelle de l'Ontario. Dans la foulée des nouvelles possibilités, des nouveaux défis et des nouvelles innovations et technologies, nous avons continué de perfectionner notre plan pour donner suite aux priorités environnementales de la population ontarienne à mesure que de nouveaux renseignements et de nouvelles idées et innovations se présenteront.

En collaborant avec nos partenaires, les collectivités, les organisations et l'industrie, nous avons pu réaliser des progrès importants à l'égard de nos initiatives prioritaires et nous sommes parvenus à relever de nouveaux défis. Nous demeurons déterminés à trouver un équilibre entre une économie saine et un environnement sain et à garder l'Ontario propre pour les années à venir.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Grâce à l'appui de nos organismes communautaires, de l'industrie et d'autres partenaires, nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de nos engagements. Les mesures ci-après illustrent comment nos réalisations au cours de la dernière année ont contribué à la concrétisation de nos priorités environnementales.

Division de l'action en matière de changement climatique et de la résilience

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Lancer des normes de rendement en matière d'émissions de l'Ontario pour 2022 à 2030 afin de veiller à ce que les grands pollueurs industriels soient responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Collaborer avec les industries pour soutenir leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant et en éliminant progressivement l'utilisation du charbon dans leurs activités. À titre d'exemple, en collaboration avec nos partenaires du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, la province s'est engagée à investir jusqu'à 500 millions de dollars dans ArcelorMittal Dofasco pour aider l'entreprise à remplacer ses fours à coke et ses hauts fourneaux alimentés au charbon par le premier four électrique à arc alimenté en fer de réduction directe et prêt pour l'alimentation à hydrogène à faible émission de l'Ontario. Cela entraînera d'importantes réductions des émissions de CO₂, soit environ trois millions de tonnes par an, ce qui équivaut à retirer près d'un million de voitures de la circulation.
- Collaborer avec le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Énergie pour obtenir un investissement important dans une technologie propre de fabrication de l'acier à Sault Ste. Marie, qui entraînera une réduction substantielle des gaz à effet de serre – en éliminant trois millions de tonnes supplémentaires d'émissions de gaz à effet de serre.
- Modifier le Règlement de l'Ontario sur les carburants de remplacement à faible émission de carbone afin de simplifier le processus d'approbation pour les fabricants de ciment, de chaux, de fer et d'acier, pour qu'il soit plus facile de remplacer l'utilisation du charbon et du coke de pétrole par des carburants dérivés de matériaux qui seraient autrement éliminés dans des sites d'enfouissement.
- Dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs de 2021, l'Ontario s'est engagé à travailler avec les collectivités des Grands Lacs afin de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion adaptative et de déterminer les pratiques exemplaires à utiliser pour améliorer leur résilience aux effets des changements climatiques, ainsi que pour accroître leur capacité à mettre en œuvre ces outils.
- Examiner les résultats de la toute première évaluation provinciale multisectorielle de l'impact des changements climatiques, afin de

déterminer où la province est vulnérable aux répercussions des changements climatiques.

- Offrir un soutien de secrétariat pour les besoins d'un groupe consultatif sur les changements climatiques chargé de fournir des conseils d'expert au ministre sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques de la province, et surtout sur la façon dont l'Ontario peut se préparer à faire face aux coûts et aux effets des changements climatiques.
- Émettre 11,95 milliards de dollars en obligations vertes pour contribuer au financement d'initiatives de transport en commun, d'infrastructures résistantes aux conditions météorologiques extrêmes et de projets d'efficacité énergétique et de conservation.

Division de la gestion des terres et des eaux

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Offrir l'entrée gratuite dans les parcs provinciaux de la province le 15 juillet 2022 pour encourager les Ontariens à sortir et à profiter de la nature à l'occasion de la journée de célébration Santé des parcs, santé des populations.
- Élargir le service de permis journalier anticipé pour les véhicules dans 16 autres parcs provinciaux sélectionnés de la province, offrant ainsi aux visiteurs une plus grande certitude lors de la planification de leurs visites dans les parcs en leur offrant un accès garanti à ces parcs.
- Élargir les parcs provinciaux et les terres protégées, y compris par des ajouts aux parcs provinciaux Short Hills, Puzzle Lake et Murphy's Point, afin de protéger la biodiversité de la province et d'offrir à la population ontarienne de nouvelles possibilités lui permettant de profiter du grand air.
- Conclure un nouvel accord avec la nouvelle Fondation du parc Mississagi, composée de la ville d'Elliot Lake, de la Première Nation de Serpent River et de la Première Nation de Mississauga, pour l'entretien et l'exploitation du parc provincial Mississagi.
- Continuer à promouvoir la boutique en ligne de Parcs Ontario et à en élargir la portée, notamment en lançant une gamme de produits pour la saison des Fêtes 2022 qui a connu du succès.
- Verser un montant supplémentaire de 4 millions de dollars au projet Hastings Wildlife Junction de la Société canadienne pour la conservation de

la nature, par l'intermédiaire du Partenariat pour la protection des espaces verts, afin de protéger près de 25 000 acres (10 000 hectares) de forêts et de terres humides importantes près de Bancroft, en Ontario.

- Verser un financement de près de 4,5 millions de dollars, par l'intermédiaire du Programme d'intendance des espèces en péril, afin de soutenir des organismes sans but lucratif, des communautés autochtones et d'autres groupes d'intervenants qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat dans le cadre de projets locaux.
- Signer l'entente de conservation du caribou boréal entre le Canada et l'Ontario, un accord quinquennal visant à faire progresser la protection et le rétablissement du caribou, et investir plus de 9 millions de dollars dans sa mise en œuvre en 2022-2023 (y compris des contributions du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère des Mines et du gouvernement fédéral). Annoncer un financement de 29,4 millions de dollars pour soutenir sa mise en œuvre de 2023-2024 à 2026-2027.
- Investir 15 millions de dollars sur 2 ans pour aider les municipalités à améliorer la gestion du déversement des eaux usées et des eaux de ruissellement dans le lac Ontario.
- Investir près de 10 millions de dollars sur 2 ans à l'appui de la surveillance et des rapports publics concernant les eaux usées afin d'améliorer la transparence en matière de surveillance et de divulgation publique des déversements des eaux d'égout et des contournements des systèmes municipaux dans les Grands Lacs.
- Poursuivre nos efforts de protection des eaux intérieures et des lacs, rivières et cours d'eau vulnérables :
 - o Investir environ 650 000 \$ en financement pluriannuel pour 19 projets en cours afin d'améliorer notre compréhension des facteurs de stress complexes auxquels est confronté le bassin versant du lac Simcoe et d'améliorer la santé écologique du lac; consacrer environ 190 000 \$ de ce financement à 4 nouveaux projets d'ici la fin de 2022-2023.
 - o Dans le cadre de l'Initiative pour le bassin versant de la rivière Muskoka, investir environ 5 millions de dollars pour protéger davantage la santé du bassin versant de la rivière Muskoka, y compris pour appuyer 19 projets qui aideront à protéger la région contre de nouvelles pressions comme l'augmentation du développement et les inondations.

- o Poursuivre les partenariats avec la municipalité de district de Muskoka et la Federation of Cottagers' Associations afin d'appuyer la science citoyenne pour la surveillance des lacs intérieurs.
- Investir dans des initiatives qui aideront à protéger et à restaurer les Grands Lacs :
 - o S'engager à offrir environ 6 millions de dollars pour 30 projets pluriannuels touchant les Grands Lacs dirigés par des offices de protection de la nature, des collectivités, des organisations, des universités et des peuples autochtones qui s'efforcent de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et la *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs*.
 - o Verser, dans le cadre du deuxième cycle du Fonds d'action locale pour les Grands Lacs, 1,8 million de dollars pour 36 projets qui démontrent des avantages environnementaux pour les Grands Lacs et leurs collectivités.
- Poursuivre la collaboration fédérale-provinciale dans des domaines comme la protection et la restauration des Grands Lacs et des voies navigables intérieures de l'Ontario :
 - o Continuer à travailler avec le Canada pour mettre en œuvre l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, un accord binational, par l'intermédiaire de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, conclu en 2021. L'Ontario a fourni une expertise relativement à de nombreux engagements, y compris le soutien des plans d'action et de gestion à l'échelle des Grands Lacs, ce qui a permis de faciliter l'échange de renseignements, d'établir des priorités et de coordonner les travaux binationaux de protection et de restauration de l'environnement.
 - o Réaliser des progrès en ce qui a trait au Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié en collaborant avec les municipalités pour mieux gérer les répercussions des eaux usées et des eaux de ruissellement, en travaillant avec le secteur agricole pour réduire le ruissellement de phosphore, en soutenant la restauration des terres humides dans le bassin hydrographique du lac Érié, et en continuant à surveiller et à améliorer la science.

- Continuer de prendre des mesures visant à protéger les sources d'eau, notamment :
 - o Poursuivre la mise en œuvre des plans de protection des sources en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* en intégrant la protection des sources à d'autres programmes provinciaux, comme l'intervention en cas de déversement, les permis et les approbations, et en mettant sur pied des groupes de travail chargés d'examiner l'incidence du sel de voirie.
 - o Approuver les modifications apportées à l'échelle locale aux plans de protection des sources afin de les tenir à jour et de mieux protéger les sources d'eau potable.
 - o Financer deux Premières Nations pour qu'elles utilisent le guide des pratiques exemplaires en ligne du ministère, qui aidera les communautés à améliorer leur connaissance des réseaux locaux d'eau potable, des sources d'eau et des risques liés à la qualité de l'eau et à trouver des moyens de faire face à ces risques.

Division de la conformité en matière d'eau potable et d'environnement

Nous avons continué de protéger et de soutenir la salubrité de l'air, des sols et de l'eau, y compris de l'eau potable, en assurant la surveillance à l'échelon provincial et en exécutant des programmes de conformité et d'application de la loi.

- Le rapport annuel 2021-2022 de l'inspectrice en chef de l'eau potable a confirmé que les réseaux d'eau potable de l'Ontario continuent de fournir de l'eau de grande qualité. Les données de 2021-2022 montrent que dans 99,9 % des cas, les résultats des analyses d'eau potable au sein de réseaux d'eau résidentiels municipaux - plus d'un demi-million d'analyses en tout - ont satisfait aux normes sanitaires rigoureuses de l'Ontario.
- En 2022-2023 :
 - o La division a répondu à plus de 8 000 déversements, plus de 6 000 rapports d'incidents de pollution et près de 3 000 incidents touchant la qualité de l'eau.
 - o La division a continué d'appliquer des mesures et outils de conformité et d'application de la loi au moyen de pratiques de réduction volontaire dans plus de 2 500 cas, et elle a émis près de 100 ordonnances et plus de 70 contraventions.

- o Les enquêtes ont abouti à plus de 80 condamnations et à des amendes de plus de 5 millions de dollars pour des infractions environnementales.
- Imposer des sanctions environnementales pour encourager les entreprises à prévenir les déversements et à les nettoyer rapidement s'ils se produisent. En 2022-2023, l'Ontario a émis 7 arrêtés de pénalités environnementales pour 8 infractions, ce qui représente un total de plus de 292 788,50 dollars.
- Mettre à jour la page Web intitulée [Vidange des installations de plomberie et analyse de la concentration de plomb](#) afin d'inclure plus d'information à l'intention de la collectivité visée. Cela comprend l'ajout d'une nouvelle section destinée aux parents et aux tuteurs.
- Le ministère et ses organismes, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et l'Agence ontarienne des eaux ont continué d'offrir aux collectivités des Premières Nations de l'Ontario un accès à l'expertise et à la formation techniques provinciales, sur demande.
 - o L'Agence ontarienne des eaux est allée de l'avant avec la création d'un cercle consultatif des Premières Nations afin d'aider le gouvernement à mieux comprendre les besoins et les priorités des collectivités des Premières Nations.
 - o À ce jour, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a formé 211 exploitants des Premières Nations dans le cadre de son cours d'introduction pour les exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations, ainsi que 164 chefs, conseillers de bande et dirigeants sur leurs responsabilités en matière de gestion de ces réseaux.
- Former plus de 300 agents du MEPP pour soutenir les programmes de conformité dans le cadre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.
- Achever une évaluation de programme afin d'éclairer les options à long terme pour la surveillance des eaux usées et continuer de travailler avec des laboratoires universitaires pour analyser la COVID-19 et d'autres menaces pour la santé dans des lieux d'échantillonnage stratégiques de la collectivité.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie visant à lutter contre les émissions industrielles (comme le Plan d'action pour la qualité de l'air à Sarnia et le Plan d'action pour la qualité de l'air à Hamilton) qui comprend une surveillance accrue des installations industrielles, notamment :

- o des inspections améliorées;
 - o une intervention réactive en cas d'incident;
 - o une surveillance renforcée de l'air;
 - o des communications avec les intervenants locaux.
- Participer aux activités du Comité pour l'assainissement des rivières English et Wabigoon en compagnie de gouvernements autochtones en vue de prendre des décisions de financement associées aux travaux préalables à l'assainissement et à l'évaluation scientifique pour éclairer l'assainissement futur relatif à la contamination par le mercure dans les rivières English et Wabigoon. Les fonds proviennent de la fiducie de 85 millions de dollars qui a été créée en vertu de la *Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon*. Au 31 mars 2023, le Comité a approuvé un financement de 38,2 millions de dollars, et de ce montant, 29,2 millions de dollars ont été déboursés de la fiducie. Ce montant de 29,2 millions de dollars comprend 12,8 millions de dollars pour la participation au Comité et le renforcement des capacités, 15,4 millions de dollars pour l'évaluation scientifique préalable à l'assainissement et 950 000 dollars pour d'autres activités liées à l'assainissement.
- Poursuivre les travaux de mise en œuvre du plan d'ingénierie et de conception visant à éliminer les sédiments contaminés de la rivière St. Clair.

Division des évaluations et des permissions environnementales

Afin de moderniser nos processus d'évaluation et de réduire les formalités administratives, tout en veillant à ce qu'une surveillance environnementale rigoureuse soit exercée, nous avons pris les mesures suivantes :

- Proposer des modifications de la *Loi sur les évaluations environnementales* qui donneraient au ministre le pouvoir, sur la base de projets spécifiques, d'émettre un arrêté pour renoncer à la période d'attente de 30 jours suivant l'achèvement d'un processus d'évaluation environnementale de portée générale ou pour la modifier.
- Finaliser des modifications visant à mieux harmoniser les exigences en matière d'évaluation avec les répercussions potentielles sur l'environnement, y compris l'octroi d'exemptions conditionnelles pour certains projets d'infrastructure municipale à faible risque, tels que l'installation de nouveaux feux de circulation municipaux. Ces exemptions permettront de réduire les chevauchements et de simplifier le processus

pour les projets d'infrastructure municipaux à faible risque, tout en maintenant une surveillance et une protection environnementales solides.

- Proposer des modifications permettant de suivre une procédure d'évaluation environnementale simplifiée pour un plus grand nombre de projets dont les répercussions sont bien comprises. Les modifications proposées permettront de mieux harmoniser les pratiques de l'Ontario avec celle des autres administrations du Canada, y compris le gouvernement fédéral, qui utilisent des listes de projets pour déterminer les types de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale complète.
- Publier une proposition visant à évaluer les exigences applicables aux projets municipaux touchant les routes, l'eau et les eaux usées qui sont actuellement soumis à l'évaluation environnementale de portée générale pour les projets municipaux, qui pourraient également inclure d'autres lois.
- Publier un bulletin sur un certain nombre d'initiatives clés prévues par le ministère, telles que l'élaboration de modalités propres aux secteurs et la mise à jour de directives, ce qui facilitera la réalisation d'une évaluation environnementale complète tout en maintenant la surveillance environnementale et les possibilités de consultation.
- Mise en œuvre de la démarche d'autorisations regroupées d'infrastructures linéaires pour les réseaux municipaux de collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement, qui simplifie le processus de demande pour les promoteurs qui transfèrent la propriété à la municipalité une fois leur projet de développement achevé.
- Mener des consultations sur les exigences en matière d'évaluation environnementale pour les installations de recyclage qui font appel à des techniques avancées en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* afin de mieux soutenir l'utilisation de processus novateurs qui réduisent la nécessité d'utiliser de nouvelles ressources naturelles et détournent les déchets des sites d'enfouissement.
- Acheter 53 évaluations des risques afin que les sites contaminés à risque élevé puissent être nettoyés et réutilisés à des fins économiques, après la réalisation d'examen approfondis pour veiller à ce que les sites soient réaménagés de manière à assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

- Déposer 531 dossiers sur l'état des sites au Registre environnemental des sites des friches industrielles afin d'appuyer le réaménagement des friches industrielles.
- Accroître la transparence de la gestion des ressources en eau par l'Ontario en publiant les quantités quotidiennes et annuelles d'eau prélevées par les détenteurs de permis de prélèvement d'eau en Ontario de janvier 2019 à décembre 2020 dans le Catalogue de données ouvertes.
- Introduire des changements qui réduisent le fardeau réglementaire des installations de traitement des eaux usées industrielles réglementées, tout en maintenant le niveau actuel élevé de surveillance du rejet des eaux usées de ces installations dans les cours d'eau de l'Ontario. Les changements offrent à ces installations une plus grande souplesse pour apporter des améliorations opérationnelles en transférant les exigences réglementaires dans les demandes d'autorisation environnementale existantes afin d'éliminer les dédoublements et les chevauchements.

Division des normes et des sciences de l'environnement

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Publier le Rapport sur la qualité de l'air en Ontario de 2020, qui marque 50 ans de rapports sur la qualité de l'air en Ontario.
- Poursuivre le Projet relatif à l'hygiène du milieu dans la région de Sarnia pour aider à répondre aux préoccupations des collectivités au sujet de la pollution atmosphérique et d'autres facteurs de stress environnementaux dans la région de Sarnia, notamment en rencontrant les partenaires et les intervenants locaux pour faire le point et solliciter des commentaires sur le projet.
- Collaborer avec le Michigan, l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) et le gouvernement canadien afin de réaliser une étude conjointe visant à améliorer notre compréhension de la formation d'ozone (un ingrédient clé du smog) dans le sud de l'Ontario et du flux transfrontalier d'ozone des États-Unis vers l'Ontario (et vice versa).
- Poursuivre la mise en œuvre de notre Cote air-santé (CAS) en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada par l'intermédiaire d'un réseau de 38 stations de surveillance de la qualité de l'air ambiant, situées un peu partout dans la province, afin de mesurer les polluants atmosphériques courants et d'en assurer le suivi, ainsi que de fournir au

public des données en temps réel sur ces polluants par l'intermédiaire de Qualité de l'air Ontario. En janvier 2023, le ministère a augmenté le nombre de polluants suivis dans toutes les stations de surveillance de la qualité de l'air.

- Poursuivre l'exploitation d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air en bordure de route, à Toronto, en partenariat avec l'Université de Toronto et Environnement et Changement climatique Canada, afin de mieux comprendre la pollution atmosphérique causée par la circulation dans les secteurs fortement urbanisés.
- Continuer d'appuyer la conservation et la planification environnementale en recueillant de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les basses terres de la baie d'Hudson, un milieu humide et un lieu de stockage de carbone d'importance mondiale.
- Poursuivre la collaboration avec les offices de protection de la nature et Environnement et Changement climatique Canada pour recueillir des échantillons d'eau tout au long de l'année à l'embouchure des rivières de l'ouest du lac Ontario afin de mieux comprendre la qualité de l'eau et les niveaux de nutriments dans les rivières et le long des rives, qui peuvent servir de point de référence pour évaluer les changements futurs dans cette zone urbaine en croissance.

Division des politiques environnementales

Nous avons réalisé les progrès suivants en ce qui concerne la transition vers le modèle de responsabilisation du producteur :

- Abroger des règlements désuets concernant les contenants de boissons gazeuses afin de garantir que les producteurs suivent une approche uniforme pour le recyclage de ces contenants et détourner ces matériaux des sites d'enfouissement, comme l'exige l'actuel règlement des boîtes bleues.
- Modifier les règlements afin de supprimer l'obligation, pour les producteurs, d'assurer la promotion des frais visibles pour l'équipement électrique et électronique, les piles, les pneus et les produits dangereux et spéciaux et l'éducation à ce sujet. Ces modifications aideraient à répondre aux préoccupations des entreprises et à faire en sorte que les règlements relatifs à la responsabilité des producteurs soient peu contraignants, peu

coûteux et cohérents, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

- Finaliser les modifications à apporter aux règlements existants sur la responsabilité des producteurs de pneus, de piles et d'équipement électrique et électronique afin de réduire le fardeau et d'apporter des modifications administratives.

Nous avons également pris les mesures suivantes :

- Modifier le règlement sur les déchets dangereux qui permet d'assurer la transition de la prestation des services des rapports électroniques sur les déchets dangereux vers l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, ces modifications entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces changements facilitent et accélèrent la production de rapports par les membres de la communauté réglementée, tout en fournissant au ministère des renseignements plus précis en temps opportun, ce qui rendra les pollueurs responsables des déchets qu'ils produisent.
- Poursuivre la collaboration avec les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, pour élaborer une stratégie pancanadienne sur les plastiques, y compris les plastiques non réutilisables.
- Sensibiliser aux conséquences des détritiques et des déchets dans nos quartiers, nos cours d'eau et nos espaces verts et encourager la participation à des nettoyages sûrs pendant la Journée d'action contre les détritiques avec les membres de votre ménage.
- Continuer à prendre des mesures visant à réduire les émissions industrielles de benzène en mettant en œuvre les meilleures technologies et pratiques disponibles dans les normes techniques relatives au raffinage du pétrole et à la pétrochimie. Les normes techniques visent à réduire les risques sanitaires et environnementaux ainsi que l'exposition aux émissions dans les collectivités en exigeant des installations enregistrées qu'elles mettent en œuvre les meilleures technologies et pratiques disponibles pour réduire les émissions atmosphériques de benzène et améliorer la qualité de l'air au fil du temps.
- Publier des propositions dans le Registre environnemental de l'Ontario pour que six installations soient tenues d'appliquer la Norme technique pour l'industrie de la préparation d'asphalte.

Pour renforcer nos outils d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables en vue de protéger et de préserver notre air, nos terres et notre eau, nous avons pris les mesures suivantes :

- Élargir le recours aux sanctions administratives pour garantir que les producteurs et les autres parties concernées par la collecte et la gestion des pneus, des piles, de l'équipement électrique et électronique, des produits dangereux et spéciaux et des matériaux visés par le programme des boîtes bleues respectent les exigences en matière de collecte et gèrent leurs matériaux en fin de vie.
- Mettre en œuvre des mesures visant à limiter les émissions des camions commerciaux et des autobus par l'intermédiaire du programme InspectiON des véhicules du ministère des Transports, un programme d'inspection des émissions et de la sécurité des véhicules diesel lourds qui réduira les critères relatifs aux contaminants atmosphériques en resserrant les normes d'émissions (opacité), en introduisant des inspections de diagnostic embarquées et en élargissant les efforts d'application de la loi sur la route dans le but d'éliminer la modification des composants des émissions sur les véhicules diesel lourds.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Fonctionnement	689,7
Capital	52,1
Effectif** (au 31 mars 2023)	
Ministère	2 057,0
Agence ontarienne des eaux	938,61

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Finances

ISSN 2369-2030

This document is also available in English.

Table des matières

Partie I : Plan publié 2023-2024	2
Vue d'ensemble du ministère	3
Objectifs généraux.....	3
Secteurs d'activités du ministère	3
Plan stratégique 2023-2024	5
Priorités du ministère	5
Indicateurs de rendement clés.....	7
Organigramme du ministère des Finances.....	8
Organismes, conseils et commissions.....	9
Données financières détaillées.....	11
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024	11
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	11
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	12
Communiquer avec nous.....	13
Annexe : rapport annuel 2022-2023	14
Résultats 2022-2023.....	15
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023*	21

Partie I : Plan publié 2023-2024

Ministère des Finances

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Le ministère des Finances soutient un climat économique et budgétaire ainsi qu'un climat d'investissement solides pour l'Ontario, de même qu'une économie dynamique, novatrice et prospère. Les activités sont menées dans cinq principaux secteurs d'activités :

- politiques budgétaires, fiscales, économiques et statistiques;
- génération de revenus;
- gestion de la dette;
- relations budgétaires intergouvernementales;
- réglementation des services financiers.

Le ministère s'assure de diriger les dépenses vers les besoins les plus pressants tout en allégeant le fardeau de la dette; appuie un régime fiscal équitable, efficient et concurrentiel; travaille de concert avec le gouvernement fédéral afin de représenter les intérêts de l'Ontario en ce qui concerne les accords fiscaux; et adopte une approche moderne et fondée sur le risque à l'égard de la réglementation du secteur des services financiers. Le ministère s'assure également que les lois et règlements sur l'impôt, comme la *Loi de 2007 sur les impôts*, sont modifiés et mis à jour conformément au processus législatif.

Le ministère continue également à jouer un rôle essentiel en aidant la province à faire face à l'incertitude économique actuelle et à la reprise consécutive à la pandémie, et ce, tout en favorisant la croissance à long terme.

Secteurs d'activités du ministère

Politiques budgétaires, fiscales et économiques

Le ministère fournit des analyses et des conseils budgétaires, économiques et fiscaux et gère l'élaboration de divers rapports publics, notamment le Budget de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, le *Rapport sur la transparence fiscale*, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario et les *Comptes économiques de l'Ontario*.

Administration et surveillance des revenus

Le ministère supervise des revenus annuels de plus de 204 milliards de dollars, y compris ceux de ses organismes opérationnels (p. ex. la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société ontarienne du cannabis) et surveille l'application des lois fiscales administrées par la province.

Gestion de la dette

Par l'entremise de l'Office ontarien de financement, le ministère gère le programme d'emprunt et de la dette de la province et assume des fonctions centralisées de services bancaires et de gestion de la trésorerie au nom du gouvernement en plus d'accorder des prêts aux organismes publics.

Relations budgétaires intergouvernementales

Le ministère fournit des recommandations sur les accords fiscaux intergouvernementaux pour faire progresser les priorités du gouvernement provincial auprès de ses homologues fédéraux et municipaux. Par exemple, le ministère a soutenu la participation de l'Ontario aux réunions fédérales-provinciales-territoriales régulières, y compris la première réunion en personne des ministres des Finances depuis 2019, au cours de laquelle l'Ontario a accueilli un sommet des ministres provinciaux-territoriaux afin d'obtenir un positionnement consensuel à faire progresser avec le gouvernement fédéral. Le ministère continue de fournir un soutien à l'ensemble des ministères et des organismes centraux pour faire progresser la stratégie intergouvernementale et les priorités de l'Ontario en matière de transferts fédéraux-provinciaux.

Réglementation des services financiers

Le ministère veille à la réglementation efficace et efficiente du secteur des services financiers, notamment les assurances, les régimes de retraite, les caisses, les maisons de courtage d'hypothèques, la protection des titres et les marchés financiers, et supervise les organismes de réglementations associés (p. ex. la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers).

Plan stratégique 2023-2024

Priorités du ministère

Le ministère des Finances continuera de travailler avec ses partenaires afin de soutenir la croissance à long terme ainsi que les priorités du gouvernement dans le contexte de la relance à la suite de la pandémie.

Gérer les finances de l'Ontario et respecter les contribuables

- S'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.
- Soutenir la transparence et la responsabilité par l'élaboration et la publication de documents clés en temps opportun comme le Budget de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, le *Rapport sur la transparence fiscale*, le Rapport trimestriel des finances et les *Comptes économiques de l'Ontario*.

Œuvrer pour les travailleurs

- Diriger des initiatives qui favorisent l'efficacité et améliorent la prestation de programmes d'avantages sociaux fondés sur le revenu en faisant progresser l'utilisation des services numériques axés sur le client et du système automatisé de vérification du revenu du ministère.
- Veiller à ce que l'Outil de recherche des prestations et des avantages fiscaux du ministère demeure un [service en ligne](#) fiable et utile que les Ontariennes et les Ontariens peuvent utiliser pour trouver les programmes de prestations, les services et les crédits d'impôt auxquels ils peuvent avoir droit, pour les aider à faire face aux coûts liés à l'enseignement postsecondaire, à la formation professionnelle, aux soins dentaires, au logement, aux services de santé, à la garde d'enfants et aux médicaments délivrés sur ordonnance.
- Consulter des intervenants du secteur des pensions concernant les règlements proposés nécessaires à la mise en œuvre d'un cadre permanent de prestations cibles en Ontario.

Garder les coûts bas

- Soutenir les personnes âgées à faible revenu en doublant temporairement les paiements du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) pour tous les bénéficiaires pendant 12 mois, à partir de janvier 2023.
- Proposer d'instaurer, dès juillet 2024, des changements qui ouvriraient l'admissibilité au RRAG à environ 100 000 autres personnes âgées à faible revenu.

Bâtir l'économie de l'Ontario

- Lancer le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, qui prévoit un crédit d'impôt sur les sociétés remboursable de 10 pour cent pour les investissements admissibles dans les bâtiments, les machines et le matériel utilisés dans la fabrication ou la transformation. Ce crédit d'impôt aiderait les fabricants à réduire leurs coûts, à innover et à devenir plus concurrentiels.
- Continuer d'offrir le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris doubler temporairement le taux pour qu'il passe de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2023. Le crédit favorise les investissements des entreprises dans les secteurs de la province où la croissance de l'emploi a été inférieure à la moyenne provinciale par le passé.
- Continuer de soutenir les objectifs du gouvernement visant à réduire les obstacles réglementaires et les formalités administratives de 25 pour cent afin de stimuler la croissance des entreprises et l'investissement en Ontario.
- Examiner et mettre en œuvre les principales recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers visant à moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers.
- Respecter les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, établi par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), afin d'accroître la compétitivité des entreprises en Ontario en permettant au secteur des placements de réaliser des économies de temps et d'argent.
- Protéger les investisseurs du risque financier en poursuivant la mise en œuvre du cadre réglementaire qui exige que chaque personne qui porte les titres de planificateur financier et de conseiller financier obtienne un titre de compétence approuvé.
- Maintenir des réductions de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants jusqu'au 31 décembre 2023.
- Poursuivre la modernisation des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle afin de soutenir les productions en ligne et d'introduire une exigence de crédit à l'écran, examiner les moyens de simplifier le crédit d'impôt pour l'animation informatique, et examiner les possibilités de garantir que l'activité régionale est effectivement encouragée.

Soutenir la modernisation

- Dans la mesure du possible, continuer à offrir aux clients la possibilité de demander des programmes d'avantages sociaux avec des signatures électroniques afin de réduire le besoin d'interactions en personne et de procédures sur papier.
- Mettre en œuvre un système de paiement et de dépôt des documents électroniques pour les programmes d'impôt et les autres programmes afin de

réduire les formalités administratives pour la population de l'Ontario et de promouvoir les solutions numériques.

- Diriger la poursuite de la modernisation du cadre juridique en matière de boissons alcoolisées.
- Travailler avec le ministère du Procureur général pour soutenir le succès continu du marché légal des jeux d'argent en ligne qui reflète les préférences des consommateurs tout en garantissant la mise en place de protections appropriées.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère continue de faire des progrès pour atteindre les résultats stratégiques et les priorités qui font l'objet d'un suivi à l'aide d'un solide cadre de mesure de la responsabilité. En 2022-2023, le ministère a atteint ou dépassé les indicateurs de rendement clés liés à sa viabilité financière, à ses politiques et à ses fonctions opérationnelles. Les indicateurs de rendement clés démontrent un engagement à :

- favoriser la viabilité financière en réduisant les ratios provinciaux connexes de la dette nette au PIB, de la dette nette au revenu, de l'intérêt sur la dette au revenu et de la dette arrivant à échéance sur la dette nette, comme publié dans le *Budget de 2023*;
- excellence du service en respectant les normes de service établies pour les programmes d'impôts et de prestations;
- réduire le fardeau administratif en veillant à ce que l'Agence du revenu du Canada cible efficacement les vérifications à haut risque;
- soutenir le développement du marché légal du cannabis, mesuré par la croissance des ventes.

Le ministère continue de surveiller, d'examiner et d'actualiser ses indicateurs de rendement clés afin de tenir compte des effets des changements de mandat et d'autres facteurs externes sur les opérations d'emprunt et des organismes. Les objectifs de viabilité financière sont dictés par des facteurs externes hors du contrôle du ministère, comme le rendement économique (p. ex. la croissance du produit intérieur brut et l'inflation) et le processus décisionnel du gouvernement.

Organigramme du ministère des Finances

1. Ministre des Finances
 - 1.1. Adjoint parlementaire
 - 1.2. Adjoint parlementaire
 - 1.3. Chef de cabinet
 - 1.4. Président, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 - 1.5. Président, Tribunal des services financiers
 - 1.6. Président, Régie des alcools de l'Ontario
 - 1.7. Président, Société des loteries et des jeux de l'Ontario
 - 1.8. Président, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
 - 1.9. Président, Société ontarienne du cannabis
 - 1.10. Président, Office ontarien de financement
 - 1.10.1. Directeur général, Office ontarien de financement
 - 1.10.1.1. Sous-ministre adjoint, Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité
 - 1.11. Président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
 - 1.11.1. Directeur général et vice-président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
 - 1.12. Sous-ministre des Finances
 - 1.12.1. Conseiller spécial en politiques et attaché de direction
 - 1.12.2. Directeur de l'information, Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (relève du Secrétariat du Conseil du Trésor et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.12.3. Directeur, Direction des services juridiques (relève du ministère du Procureur général et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.12.4. Directeur, Direction des services de communications
 - 1.12.5. Sous-ministre adjoint, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes
 - 1.12.5.1. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite
 - 1.12.5.2. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers
 - 1.12.5.3. Sous-ministre adjoint, Division des entreprises publiques
 - 1.12.6. Sous-ministre adjoint, Bureau des taxes, des avantages fiscaux et des relations municipales en matière de finances
 - 1.12.6.1. Sous-ministre adjoint, Division des stratégies, de la gestion des services et des politiques relatives aux programmes
 - 1.12.6.2. Sous-ministre adjoint, Division de l'observation fiscale et des avantages fiscaux
 - 1.12.6.3. Sous-ministre adjoint, Division des relations provinciale-municipales en matière de finances
 - 1.12.6.4. Sous-ministre adjoint, Division des politiques fiscales
 - 1.12.7. Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division des services ministériels et de la qualité des services
 - 1.12.8. Sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques
 - 1.12.9. Sous-ministre adjoint, Bureau du budget

Organismes, conseils et commissions

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)

réglemente le secteur des services financiers pour renforcer la protection des consommateurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, accroître l'efficacité réglementaire et réduire le fardeau pour les entreprises.

Le **Tribunal des services financiers (TSF)** est un organisme juridictionnel indépendant qui entend les appels des décisions et qui tient des audiences pour examiner les décisions proposées du directeur général de l'ARSF, ou de l'ancienne Autorité, et du surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

La **Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)** a été constituée en vertu de la loi à titre de personne morale sans capital-actions qui agit sans lien de dépendance avec le gouvernement. Elle fournit des services de gestion de placements et de conseils en placements à ses membres conformément à la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements* et à ses règlements.

La **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** est responsable de l'importation, de la distribution et de la vente d'alcool en Ontario d'une manière efficace et socialement responsable. Son réseau de vente au détail est composé de plus de 680 magasins de détail, plus de 390 magasins-agences ainsi que des ventes en ligne réalisées par l'entremise du site [LCBO.com](https://www.lcbo.com). La LCBO est le grossiste exclusif de plus de 450 épiceries et services alimentaires, ainsi que de bars et restaurants autorisés.

La **Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)** mène et gère les activités relatives aux jeux en Ontario, y compris les jeux de casino, les loteries, les jeux de bienfaisance et les jeux en ligne par l'entremise de la plateforme [OLG.ca](https://www.olg.ca). Les fournisseurs de services du secteur privé gèrent les activités quotidiennes du casino. L'OLG administre également des fonds pour des courses de chevaux.

La **Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC)** est le grossiste et distributeur exclusif de cannabis récréatif à des magasins de vente au détail autorisés (privés) de cannabis en Ontario. Elle réalise des ventes socialement responsables de cannabis et de produits connexes par l'intermédiaire de sa plateforme de commerce électronique appelée [OCS.ca](https://www.ocs.ca).

La **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro, chargée de la gestion de sa dette et d'autres responsabilités.

L'**Office ontarien de financement (OOF)** effectue des activités d'emprunts, d'investissements, de gestion de la trésorerie et de gestion des risques pour la province. Il offre également des conseils et des services financiers à d'autres parties de la province, notamment la SFIEO et Infrastructure Ontario, et accorde des prêts à des organismes publics.

L'OOF veille à ce que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province, y compris les fournisseurs de soins de santé, ainsi que les droits attribués à titre personnel, soient financés en temps opportun.

La **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)** réglemente les marchés financiers de la province, comme les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La CVMO protège les investisseurs, favorise la formation de capital et veille à ce que les marchés financiers de l'Ontario soient efficaces et concurrentiels.

La CVMO poursuit la mise en œuvre d'initiatives de modernisation et allège le fardeau réglementaire qui pèse sur les acteurs du marché.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024

(millions de \$)	Dépenses prévues du ministère 2023-2024
Approbations – COVID-19	15 979,3
Autres – Fonctionnement	9,3
Immobilisations	15 988,6

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$ %	Prévisions * 2022-2023 \$	Chiffres réels provisoires* 2022-2023 \$	Chiffres réels * 2021-2022 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	34 689 700	529 300 1,5	34 160 400	54 085 400	44 454 856
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	18 405 200	(3 390 400) (15,6)	21 795 600	16 568 800	13 792 251
Politiques économiques, budgétaires et financières	369 325 900	(58 291 800) (13,6)	427 617 700	695 980 300	855 386 714
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 178 811 100	191 065 600 19,3	987 745 500	957 034 900	1 121 909 341
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 601 231 900	129 912 700 8,8	1 471 319 200	1 723 669 400	2 035 543 162
<i>Crédits législatifs :</i>					
Programme du Trésor	13 764 000 000	694 505 400 5,3	13 069 494 600	13 052 152 600	11 775 607 449
Autres crédits législatifs	50 799 087	(22 378) (0,0)	50 821 465	106 904 695	67 227 732
Total – Charges de fonctionnement	15 416 030 987	824 395 722 5,6	14 591 635 265	14 882 726 695	13 878 378 343
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	296 852 100	76 715 100 34,8	220 137 000	257 219 400	208 492 000
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	27 211 300	-	27 211 300	27 211 300	23 646 980
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	141 688 200	5 260 600 3,9	136 427 600	145 965 000	125 712 495
Redressement de consolidation – Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	(302 706 700)	59 598 900 16,4	(362 305 600)	(626 040 000)	(802 616 582)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	(201 352)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général pour l'Office ontarien de financement	(1 425 000)	155 100 9,82	(1 580 100)	(1 532 000)	-
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	107 650 500	5 731 000 5,6	101 919 500	94 874 500	116 344 302
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	(23 520)
Redressement de consolidation – Programme du Trésor	735 000 000	(59 844 800) (7,5)	794 844 800	768 009 400	1 010 242 140
Redressement de consolidation – Programme du Trésor – Capitalisation des intérêts pour d'autres secteurs	(441 000 000)	(142 932 000) 48,0	(298 068 000)	(396 204 000)	(199 084 441)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation et autres redressements	15 979 301 387	769 079 622 5,1	15 210 221 765	15 152 230 295	14 360 890 365
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	-	(20 000 000) (100,0)	20 000 000	-	-
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 500 000	-	1 500 000	500 000	988 603
Total à voter – Actifs de fonctionnement	1 500 000	(20 000 000) (93,0)	21 500 000	500 000	988 603
Crédits législatifs	32 700 000	-	32 700 000	30 580 000	32 701 343
Total – Actifs de fonctionnement	34 200 000	(20 000 000) (36,9)	54 200 000	31 080 000	33 689 946

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023		Prévisions * 2022-2023 \$	Chiffres réels provisoires * 2022-2023 \$	Chiffres réels * 2021-2022 \$
		\$	%			
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	1 990 900	225 700	12,8	1 765 200	1 971 900	1 219 000
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	1 372 900	313 100	29,5	1 059 800	1 001 900	571 330
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	2 460 800	61 700	2,6	2 399 100	1 862 800	2 240 352
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	3 511 900	171 900	5,1	3 340 000	2 643 000	3 104 346
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	9 336 500	771 400	9,0	8 565 100	7 479 600	7 135 028
BIENS IMMOBILISÉS						
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Total à voter du ministère – Biens immobilisés	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	15 988 637 887	769 851 022	5,1	15 218 786 865	15 159 709 895	14 368 025 393

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances, consultez le site www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances ou communiquez avec le ministère des Finances par les moyens suivants :

Téléphone	1 866 668-8297 ou 1 800 263-7776 (par téléimprimeur)
Courriel	financecommunications.fin@ontario.ca
Par la poste	Ministère des Finances 95, rue Grosvenor Toronto (Ontario) M7A 1Y8

Annexe : rapport annuel 2022-2023

Ministère des Finances

Résultats 2022-2023

Gestion responsable des finances de l'Ontario

- Publication du *Budget de 2022*, des rapports *Finances du premier trimestre de 2022-2023* et *Finances du troisième trimestre de 2022-2023*, des *Comptes économiques de l'Ontario*, des *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2022* et du *Rapport sur la transparence fiscale de 2022*. Dans le *Budget de 2023*, le gouvernement a prévu un déficit de 2,2 milliards de dollars en 2022-2023, soit 17,7 milliards de dollars de plus que les prévisions présentées dans le *Budget de 2022*.
- Tant le *Budget de 2022* que le *Budget de 2023* comprenaient des scénarios économiques et fiscaux aussi transparents que possible au sujet de l'incertitude qui persiste dans l'économie mondiale et des risques que cela présente pour les finances de la province.
- Le ministère a coordonné la collaboration avec les agences de notation, qui ont toutes les quatre (c.-à-d. Moody's, DBRS, S&P et Fitch) confirmé les cotes de crédit de la province.
- Le ministère a fourni des conseils stratégiques régulièrement pour diriger la planification et les négociations pangouvernementales concernant les principaux transferts fédéraux, y compris l'augmentation du Transfert canadien en matière de santé (TCS) [0,8 milliard de dollars en 2023-2024 en financement ponctuel et une amélioration structurelle du TCS représentant un montant estimé à 6,8 milliards de dollars sur 10 ans) et le nouveau financement fédéral ciblé pour la santé (au moins 9,6 milliards de dollars en nouveau financement net sur 10 ans). En outre, le ministère a joué un rôle essentiel dans l'obtention d'un examen intégré avec le gouvernement fédéral afin de garantir la durabilité et la certitude du financement de la santé à long terme.
- Travail avec les provinces et le gouvernement fédéral pour assurer la collaboration et un soutien adéquat en réponse à la pandémie de la COVID-19 (p. ex. obtenir de nouveaux fonds supplémentaires pour soutenir les services municipaux essentiels).
- Obtention d'un paiement fédéral inconditionnel supplémentaire en 2022-2023 de 775,5 millions de dollars pour soutenir le système de soins de santé.
- Promotion, puis obtention de plus de 300 millions de dollars en fonds fédéraux pour les services touchés par la pandémie, y compris le transport en commun et les refuges. La province a égalé cet engagement, dollar pour dollar, pour un nouvel investissement total de 632 millions de dollars en financement conjoint provincial et fédéral.
- Promouvoir les priorités de l'Ontario au sein de la fédération, notamment en élaborant des positions et des approches consensuelles avec les autres provinces sur les arrangements fiscaux (p. ex. le TCS, la péréquation pancanadienne pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et la

stabilisation fiscale), y compris en obtenant des augmentations du TCS et de nouveaux financements fédéraux ciblés pour la santé.

- Émission d'Obligations vertes d'une valeur de 1,0 milliard de dollars le 5 octobre 2022 et de 1,5 milliard de dollars le 28 février 2023 (à l'heure actuelle, l'Ontario est le plus important émetteur d'Obligations vertes en dollar canadien).
- Achèvement du programme d'emprunt 2022-2023 de la province, au moyen d'un emprunt de 32,2 milliards de dollars au 31 mars 2023, y compris un emprunt préalable de 14,5 milliards de dollars pour 2023-2024, et maintien de la réserve de liquidité afin de financer les programmes du gouvernement ainsi que les importantes échéances à venir.
- Remise d'une dette de 10,3 milliards de dollars avec des échéances d'au moins 30 ans durant l'exercice 2022-2023 pour assurer une meilleure certitude à l'égard des paiements d'intérêts à long terme.
- Pour l'exercice 2022-2023, le ministère des Finances a saisi plus de 14,5 millions de grammes de produits du tabac non réglementés avec une valeur fiscale approximative de plus de 2,69 millions de dollars. En outre, plus de 6 millions de filtres de composants de cigarettes ont été saisis, ceux-ci auraient pu être utilisés pour fabriquer plus de 31 millions de cigarettes, ce qui aurait représenté une valeur fiscale estimée à 5,8 millions de dollars.
- Renforcement de l'intégrité des revenus de l'impôt foncier scolaire en s'assurant que les données à l'échelle de la province sont disponibles et accessibles à des fins d'analyse détaillée.

Appuyer les travailleurs

- Amélioration du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu, non remboursable, à partir de l'exercice 2022, afin d'aider les travailleurs à faible revenu à conserver une part encore plus importante de leur argent durement gagné.
- Poursuite de l'octroi du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation provisoire en 2022 afin de faciliter l'accès des personnes à la formation dont elles ont besoin.
- Le ministère a poursuivi son travail avec les ministères et d'autres partenaires pour veiller à ce que son Outil de recherche des prestations et des avantages fiscaux de l'Ontario demeure un [service en ligne](#) fiable et utile que les Ontariennes et les Ontariens peuvent utiliser pour trouver les programmes de prestations, les services et les crédits d'impôt auxquels ils peuvent avoir droit, pour les aider à faire face aux coûts liés à l'enseignement postsecondaire, à la formation professionnelle, aux soins dentaires, au logement, aux services de santé, à la garde d'enfants et aux médicaments délivrés sur ordonnance.
- Le ministère des Finances a dirigé l'élaboration ou la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures fiscales et autres mesures d'allègement et de recouvrement, y compris une harmonisation avec l'Agence du revenu du Canada et la

suspension de nombreuses activités de conformité fiscale et de recouvrement afin de soutenir la population et les entreprises de l'Ontario dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

- Lancement d'une consultation publique avec les intervenants du secteur des pensions sur les règlements proposés nécessaires à la mise en œuvre d'un cadre permanent de prestations cibles en Ontario.

Garder les coûts bas

- Gel des taux de la taxe sur la bière jusqu'au 1^{er} mars 2024.
- Lancement d'un nouveau crédit d'impôt pour les vacances en Ontario provisoire pour l'année d'imposition 2022.
- Permission accordée aux sociétés d'assurance-automobile d'offrir des rabais sur les primes d'assurance aux conducteurs pendant un an après une situation d'urgence déclarée, permettant aux assureurs de partager les économies avec les conducteurs en raison d'un nombre réduit de véhicules sur la route et de collisions. D'autres changements ont également été apportés pour permettre aux compagnies d'assurance d'offrir des remises et des incitatifs de façon permanente.
- Augmentation du taux d'impôt sur la spéculation pour les non-résidents de 20 à 25 pour cent afin de renforcer les efforts visant à dissuader les investisseurs non-résidents de spéculer sur le marché du logement de la province et pour aider les résidents de l'Ontario à accéder plus facilement à la propriété.
- Aide aux personnes âgées à faible revenu en doublant temporairement les paiements du Régime de revenu annuel garanti pour tous les bénéficiaires pendant 12 mois, jusqu'en décembre 2023.
- Poursuite de l'octroi du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile provisoire pour 2022; ce crédit aide les aînés en augmentant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile.
- Mise en œuvre du nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés à partir de 2022, et ce, afin d'aider les personnes âgées à faire face aux dépenses médicales admissibles, y compris les dépenses liées au vieillissement à domicile.
- Réduction de la taxe sur l'essence de 5,7 cents par litre et de la taxe sur les carburants de 5,3 cents par litre pendant 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2022 et prolongation de ces réductions pour 12 mois supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2023.
- Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement de rembourser les frais de renouvellement des plaques d'immatriculation, l'OOF a fait appel à son expertise bancaire pour gérer de près l'émission de 7,5 millions de chèques, dont la majeure partie a été émise en 2022-2023.

- Maintien d'une période de 6 mois sans intérêts ni pénalités, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} juillet 2022, pour permettre aux entreprises de reporter le paiement de la plupart des taxes administrées par la province, et mise à disposition d'un allègement pouvant atteindre 7,5 milliards de dollars pour aider les entreprises de l'Ontario.
- Poursuite de l'examen et de la prise en compte des 74 recommandations formulées par le groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers en vue de moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers de l'Ontario.

Bâtir l'Ontario

- L'OOF a continué de collaborer avec les ministères pour épauler leurs agences et autres organismes publics en accordant des financements dans le cadre de son Programme de prêts pour le financement des organismes publics afin d'appuyer des projets d'investissement, d'aider à gérer les besoins en liquidités et d'appuyer la poursuite de la prestation de programmes et services essentiels, comme une facilité de crédit de 2 milliards de dollars accordée à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers afin de soutenir le secteur des caisses et des caisses populaires.
- Possibilité pour les municipalités de cibler les allègements fiscaux aux petites entreprises par l'adoption de la nouvelle sous-classe foncière facultative pour ces dernières.
- Travail visant à moderniser les crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario en supprimant l'exigence que les livres soient publiés sur papier pour être admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition; en élargissant les dépenses admissibles pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production afin d'inclure les frais de location; en publiant des projets de modifications réglementaires pour étendre l'admissibilité au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle aux productions en ligne et introduire une exigence de crédit à l'écran; en s'engageant avec l'industrie à explorer les options pour simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques.
- Octroi continu du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris le doublement temporaire du taux de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2023. Le crédit favorise les investissements des entreprises dans les secteurs de la province où la croissance de l'emploi a été inférieure à la moyenne provinciale par le passé.
- Réduction des coûts des entreprises pour soutenir les petites entreprises en ramenant le taux d'imposition du revenu des sociétés des petites entreprises de 3,5 à 3,2 pour cent à partir de 2020 et en proposant d'étendre la fourchette sur laquelle l'avantage du taux d'imposition des petites entreprises est progressivement supprimé afin de soutenir un plus grand nombre d'entreprises.

- Poursuite du soutien de l'investissement des entreprises en offrant à certaines d'entre elles un amortissement immédiat et temporaire d'un montant maximal de 1,5 million de dollars d'investissements admissibles par an.
- Mise en œuvre continue des mesures temporaires actuelles d'allègement fiscal afin d'encourager la participation du secteur privé dans la consolidation du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario, de réduire les tarifs d'électricité et d'améliorer les services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience.
- Accroissement de la transparence et de la responsabilisation grâce à de meilleurs rapports économiques, y compris un nouveau service de courriel d'inscription et des rapports publics élargis sur l'économie, le marché du travail et les données démographiques.
- Soutien de la mise en œuvre d'un nouveau cadre de protection des titres exigeant que les personnes respectent les exigences minimales d'utilisation des titres de planificateur financier et de conseiller financier.
- Offre de services d'administration des prêts au ministère de l'Énergie pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars visant à appuyer un projet connectant 16 collectivités éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest au réseau électrique de l'Ontario.
- Conservation de la structure du programme et de l'enveloppe du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario pour l'exercice budgétaire municipal de 2023 afin d'assurer une stabilité et une certitude aux municipalités.
- Report des réévaluations de l'impôt foncier pour offrir une stabilité aux municipalités et aux contribuables de l'Ontario qui paient de l'impôt foncier ainsi qu'aider les administrations municipales à axer leurs interventions sur les défis posés par la pandémie de COVID-19.

Soutenir la modernisation et protéger nos progrès

- Modification de la *Loi sur les assurances* afin d'exiger des assureurs qu'ils fournissent en permanence des renseignements sur les fraudes à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, ce qui renforcera la responsabilité en matière de suivi des fraudes et soutiendra le développement d'un outil de service de signalement des fraudes.
- Le ministère a travaillé à la modernisation de la façon dont les sociétés publiques communiquant avec les investisseurs afin de réduire la charge réglementaire et de soutenir la numérisation de la divulgation des documents. Plus précisément, la *Loi sur les valeurs mobilières* a été modifiée afin de conférer à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le pouvoir d'établir des règles pour permettre l'accès numérique aux documents, également connu sous le nom d'« accès tenant lieu de livraison ».

- Collaboration avec la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) pour élargir l'offre de jeux admissibles disponibles pour les consommateurs dans les casinos afin d'inclure les paris sportifs, à partir d'octobre 2022.
- Collaboration avec le ministère du Procureur général pour permettre aux exploitants admissibles sur le marché des jeux en ligne de proposer des jeux de bingo en ligne payant, une partie des recettes étant partagée avec des organismes de bienfaisance.
- Coordination d'une réponse multiministérielle à l'examen de la *Loi sur le cannabis* de 2018 par Santé Canada, qui a fourni des recommandations soutenant les priorités politiques provinciales en matière de cannabis, tout en soulignant les effets depuis la légalisation.
- Le ministère des Finances et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce se sont efforcés de répondre aux préoccupations des partenaires commerciaux de l'Ontario concernant la vente d'alcool dans la province. Le ministère des Finances a poursuivi les travaux de mise en œuvre de la solution convenue d'un commun accord pour résoudre la plainte de l'Australie auprès de l'Organisation mondiale du commerce et a informé Affaires mondiales Canada et l'Australie des progrès accomplis, le cas échéant.
- À l'appui des mesures de santé publique mises en place pendant la pandémie, le personnel d'inspection et d'enquête du ministère a participé à une stratégie multiministérielle d'application de la loi. La contribution du ministère comprend 13 membres du personnel qui appuient cette initiative et visitent plus de 250 entreprises réparties dans 12 bureaux de santé différents.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023*

	Dépenses ministérielles réelles provisoires* 2022-2023 (en millions de dollars excluant l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	908
Société ontarienne de gestion des placements ¹	259
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	502
Aide temporaire et autres types d'aide locale	21
Coûts des contrats d'achat d'électricité	46
Financement de durée limitée en raison de la COVID-19	0
Intérêt sur la dette	13 424
Effectif au 31 mars**	1 533,9

¹ Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements et ceux du ministère des Finances sont consolidés par la province.

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Affaires francophones

ISSN 0000-000 [required for internet copies only]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Programmes du ministère	6
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	8
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	9
Données financières détaillées	10
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	10
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	11
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	12
RAPPORT ANNUEL	13
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	16

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

La communauté francophone de l'Ontario est aujourd'hui plus dynamique et diverse que jamais. La francophonie est un précieux atout de l'Ontario. La Province compte la préserver et la soutenir en établissant des conditions favorables qui renforceront sa vitalité socioculturelle et stimuleront son développement économique et sa prospérité.

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur les services en français* et de principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, le ministère des Affaires francophones veille à ce que les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes aient accès à des services gouvernementaux en français afin de leur permettre de participer à la vie sociale, économique et politique de la province et de préserver leur héritage linguistique et culturel.

Le ministère :

- dirige la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire modernisé de la *Loi sur les services en français*, y compris de l'offre active;
- travaille avec les ministères pour veiller à ce que les services en français soient offerts au public dans les régions désignées de la province;
- offre des conseils spécialisés aux organismes réglementés et aux ministères provinciaux pour les soutenir dans leurs efforts visant à fournir des services en français accessibles et de qualité supérieure de sorte que les politiques et les programmes correspondent aux besoins des francophones et aux responsabilités du gouvernement en vertu de la *Loi sur les services en français*;
- formule des recommandations quant à la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes et coordonne la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées;

- fait la promotion des affaires francophones au gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives liées aux politiques et aux programmes visant à renforcer la communauté francophone, y compris pour le développement économique francophone;
- forge des liens avec la communauté francophone de la province et aide les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes à contribuer pleinement à la prospérité de l'Ontario;
- collabore avec d'autres administrations pour promouvoir la communauté franco-ontarienne et pour rehausser l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Programmes du ministère

Le ministère des Affaires francophones surveille l'application de la *Loi sur les services en français*, travaille de concert avec les ministères et les organismes réglementés provinciaux pour veiller à ce que les besoins et les intérêts de la communauté franco-ontarienne soient pris en compte dans les politiques et les programmes publics et favorise la participation de la communauté franco-ontarienne aux initiatives connexes du gouvernement.

Le ministère continue de communiquer avec les intervenants pour s'assurer que les programmes répondent aux besoins, qu'ils sont adaptés aux personnes à qui ils sont destinés et que chacun vise à atteindre les résultats attendus.

Les principaux rôles du ministère sont les suivants :

- travailler avec les ministères pour assurer la prestation de services en français dans les régions désignées de la province;
- procéder au suivi et à l'évaluation de l'efficacité de la *Loi sur les services en français* en rendant compte annuellement des réalisations des ministères et des mesures du rendement organisationnel;
- analyser les données du recensement et fournir des profils statistiques de la population franco-ontarienne de la province;

- formuler des recommandations concernant la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* et coordonner la mise en œuvre des services dans les régions nouvellement désignées;
- coordonner le transfert des fonds fédéraux aux autres organismes réglementés et ministères provinciaux pour les initiatives et les projets financés dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français;
- superviser la participation de l'Ontario aux activités des organes directeurs nationaux et internationaux, notamment du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

En outre :

- Le ministère favorise une approche stratégique du développement économique francophone qui est conçue pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des entreprises et des organismes francophones et qui soutient la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.
- Le ministère assure la gestion du Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin de fournir à la communauté des fonds pour soutenir des initiatives permettant de mieux faire connaître la francophonie ontarienne, et il soutient le développement économique des entreprises qui appartiennent à des francophones et de celles qui fournissent des services sur les marchés francophones.
- Le ministère coordonne le financement conjoint de projets et d'initiatives interprovinciaux avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère des Affaires francophones soutient le plan du gouvernement visant à bâtir l'Ontario, une économie résiliente et des collectivités fortes et sûres. Le gouvernement reconnaît la contribution essentielle des entrepreneurs et des entreprises francophones à la prospérité et à l'économie de l'Ontario ainsi que l'importance de se doter d'une main-d'œuvre francophone et bilingue solide. Par conséquent, il continuera d'appuyer le développement social, culturel et économique de la communauté franco-ontarienne tout en renforçant la capacité des ministères et des organismes à offrir des services de première ligne en français.

En 2023-2024, le ministère mettra l'accent sur les activités clés suivantes :

- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie pour la prestation des services en français pour améliorer l'accès aux services en français, accroître la qualité de ces services et favoriser la responsabilisation en la matière, y compris créer des règlements supplémentaires sous la *Loi sur les services en français*, renforcer la main-d'œuvre francophone et bilingue en Ontario et améliorer l'efficacité de la planification et de la production de rapports ayant trait aux services en français.
- Maintenir et bonifier ses engagements de l'année précédente, par exemple :
 - o l'investissement annuel de deux millions de dollars dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne;
 - o l'allocation annuelle d'une enveloppe de 800 000 \$ au développement économique francophone, selon laquelle 500 000 \$ serviront à renforcer l'écosystème économique francophone et l'éventail de services de soutien offert aux entreprises et aux entrepreneurs francophones, et 300 000 \$ aideront à la promotion de la francophonie comme atout économique à l'échelle nationale et internationale;
 - o l'investissement annuel de 250 000 \$ dans l'Accord Ontario-Québec de coopération et d'échanges en matière de francophonie.

Ces activités contribueront à accroître l'empreinte économique des francophones, à développer une main-d'œuvre qualifiée bilingue, à renforcer la capacité des

organisations ou des entreprises à offrir des produits et des services aux francophones de la province, ainsi qu'à garantir un accès équitable aux services gouvernementaux, tant en français qu'en anglais.

- Exemples de **résultats prévus** :
 - o Les services gouvernementaux en français sont facilement accessibles dans les régions désignées de la province.
 - o Les entreprises appartenant à des francophones et exploitées par des francophones et celles qui fournissent des services sur les marchés francophones ont accès à du soutien ciblé pour les aider à assurer leur croissance et à contribuer à la prospérité de la communauté.
 - o Les intérêts et les besoins de la population franco-ontarienne sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement qui ont une incidence sur elle.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	7,7
Immobilisations	0,0
TOTAL	7,7

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme des affaires francophones	7 730 600	(197 700)	(2,5)	7 928 300	7 928 300	8 784 994
Total à voter – Charges de fonctionnement	7 730 600	(197 700)	(2,5)	7 928 300	7 928 300	8 784 994
Crédits législatifs	16 173	-	-	16 173	16 173	16 667
Total du ministère – Charges de fonctionnement	7 746 773	(197 700)	(2,5)	7 944 473	7 944 473	8 801 661
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 746 773	(197 700)	(2,5)	7 944 473	7 944 473	8 801 661
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme des affaires francophones	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	7 747 773	(197 700)	(2,5)	7 945 473	7 945 473	8 801 661

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	6 315 394	8 801 661	7 945 473	7 747 773
		39 %	-10 %	-2 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

[Budget de l'Ontario 2023 : Bâtir un Ontario fort](#)

Ou communiquer avec :

Jean-Claude Camus, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires francophones

Jean-Claude.Camus@ontario.ca

416 325-2853

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Conseille la ministre des Affaires francophones sur l'élaboration des stratégies, l'établissement des priorités et la création des programmes qui touchent la communauté francophone de l'Ontario ainsi que sur la planification et la prestation des services en français à l'échelle du gouvernement de l'Ontario.

Lois

Lois relevant du ministère :

Loi sur les services en français (1990)

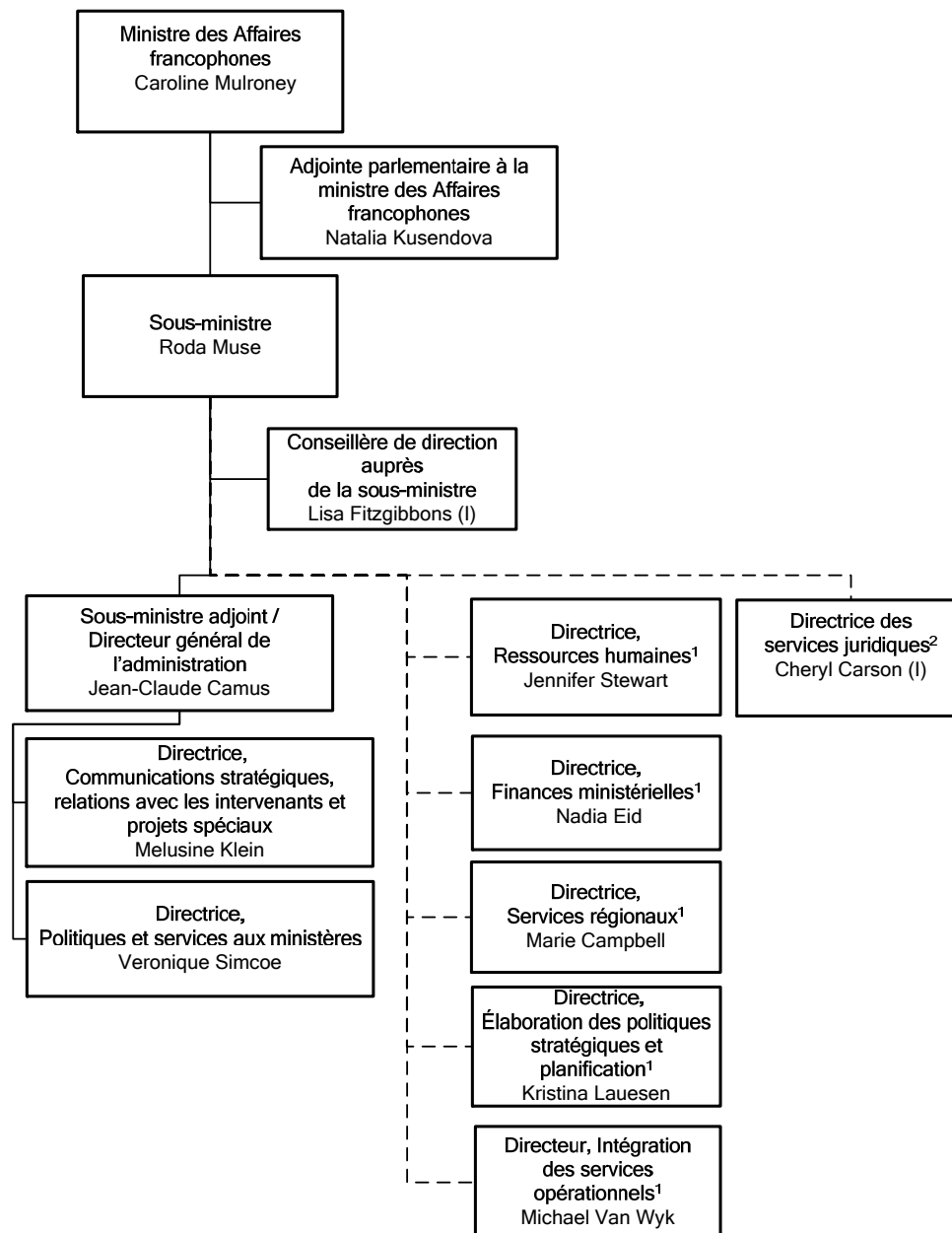
La *Loi sur les services en français*, qui a été modernisée en 2021, protège le droit des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes de recevoir en français les services fournis par le gouvernement provincial ou en son nom, notamment dans les régions désignées de la province.

Loi de 2010 sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes

La *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes* proclame le 25 septembre de chaque année civile Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Elle reconnaît officiellement la contribution de la communauté francophone en Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province et l'importance de cette communauté en Ontario.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Mai 2023



¹ Relève administrativement de la sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Division des services régionaux et ministériels, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Fournit des services au ministère des Affaires francophones.

² Relève également de la sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, de la sous-ministre du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et de la SPGA du ministère du Procureur général.

(I) Signifie « intérimaire »

RAPPORT ANNUEL

En 2022-2023, le ministère des Affaires francophones a soutenu le plan du gouvernement de créer un climat d'affaires plus concurrentiel ainsi que son engagement à faire de la province un endroit où toutes et tous peuvent tirer parti de la prospérité économique. Il a continué d'aider les communautés francophones de l'Ontario à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises, d'encourager une participation communautaire accrue et de faciliter l'accès à des services de grande qualité en français.

Voici les principales réalisations du ministère des Affaires francophones relativement aux priorités clés en 2022-2023 :

- Le ministère a créé, le 6 décembre 2022, un nouveau règlement qui précise ce qu'on entend par « offre active » et qui en décrit sommairement l'application. Ce nouveau règlement contient neuf mesures précises que doivent prendre les ministères, certains organismes gouvernementaux, les organismes désignés et les tiers qui offrent des services pour le compte du gouvernement.
- Conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, il a amélioré la planification des services afin de veiller à ce que tous les ministères élaborent un plan stratégique pour les services en français comportant la production de rapports sur la capacité de leur effectif à offrir des services en français. Tous les ministères doivent intégrer des services en français dans le cadre de leur planification pluriannuelle et en faire rapport annuellement au cours du processus de planification budgétaire pluriannuelle.
- Il a publié son premier *Rapport sur les affaires francophones*, qui met en lumière ses réalisations appuyant l'épanouissement social, culturel et économique de la francophonie ontarienne. Ce document, qui s'inscrit dans une démarche renforcée de planification et de responsabilisation, jette les fondements de futurs rapports qui permettront de suivre les progrès dans le domaine.

- Il a simplifié les demandes de désignation des organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* pour l'offre de services en français par la numérisation du processus.
- Il a investi 500 000 \$ pour aider les entreprises aux étapes de l'incubation et de l'implantation, notamment dans le cadre de trois initiatives :
 - o formation d'une cohorte d'entrepreneurs à Toronto, à Ottawa et à Sudbury, par l'intermédiaire du Conseil de la coopération de l'Ontario;
 - o création et mise à l'essai, dirigées par La Cité, de trois modules audiovisuels avec trousse de ressources complémentaires pour aider les jeunes entrepreneurs à élaborer et à mettre en œuvre leurs projets d'affaires;
 - o création et mise à l'essai d'un outil de recrutement et d'intégration professionnelle pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes pour permettre aux propriétaires de garderies d'augmenter leur effectif et d'offrir davantage de places en services de garde d'enfants avec services en français, en collaboration avec l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario.
- Il a investi deux millions de dollars dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne pour mieux répondre aux besoins et à la demande accrue de soutien des organismes communautaires, y compris des entreprises sociales et des petites entreprises qui servent la communauté francophone de l'Ontario dans toutes les régions. Ces fonds ont permis de financer 50 nouveaux projets visant à recruter et à former des travailleurs et travailleuses francophones et bilingues, à mettre sur pied des services en français pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes francophones ainsi qu'à soutenir des expositions, des festivals et des manifestations culturelles qui mettent en valeur le patrimoine francophone.
- Il a octroyé 265 834 \$ en subventions pour financer des projets conjoints de l'Ontario et du Québec. La collaboration entre les deux provinces a permis de soutenir 16 projets favorisant l'essor de la francophonie dans divers domaines, comme le développement économique et l'entrepreneuriat, les personnes âgées, la diversité sexuelle et de genre, la famille et l'éducation.

Ces partenariats contribuent directement au resserrement des liens en matière de francophonie entre le Québec et l'Ontario.

- Le ministère et la Communauté française de Belgique ont cosigné, en novembre 2022, un protocole d'entente et un plan d'action pour favoriser les échanges dans les domaines de l'éducation postsecondaire, de la culture, des médias numériques, des jeunes et de la langue française. Il s'agit de la première entente internationale de l'Ontario en matière de francophonie. Le gouvernement de l'Ontario a envoyé une délégation officielle au 18^e Sommet de la Francophonie, tenu à Djerba, en Tunisie. Cet événement bisannuel rassemble les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	7,9
Autres – Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2023)	20,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de la Santé

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024.....	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ.....	4
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE.....	5
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024 DU MINISTÈRE.....	12
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE.....	15
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2023-2024 (\$)	15
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	16
TABLEAU DES TENDANCES HISTORIQUES.....	18
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	19
ANNEXE	24
RAPPORT ANNUEL	24
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2022-2023	49
PARTIE II : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	50
SOMMAIRE POUR LE MINISTÈRE.....	51

Partie I : Plan publié 2023-2024

Ministère de la Santé

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Objectifs généraux

Le ministère de la Santé est en train de créer un système de santé qui permettra aux Ontariennes et aux Ontariens d'avoir accès aux soins de santé au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, grâce au plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*. Le plan *Votre santé* s'articule autour de trois piliers : les bons soins au bon endroit, un accès plus rapide aux soins et engager davantage de travailleurs de la santé. Ces trois piliers sont conçus pour fonctionner de concert afin d'aider les gens à rester en santé et de protéger le système de santé pour les générations futures.

Le ministère renforce le système de soins de santé public de l'Ontario en mettant en place des soins plus intégrés et axés sur le patient, notamment :

- Améliorer l'accès aux fournisseurs de soins primaires, soutenir l'infrastructure des soins de santé et accroître la main-d'œuvre des soins de santé;
- Réduire les temps d'attente pour les services et mettre fin à la médecine de couloir;
- Réduire les visites inutiles aux salles des urgences, les réadmissions évitables dans les hôpitaux et le taux des autres niveaux de soins;
- Offrir des soins mieux coordonnés en milieu communautaire et à domicile, notamment en améliorant les transitions et les temps d'attente entre les soins hospitaliers et les soins à domicile;
- Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris pour les personnes en crise;
- Améliorer l'accès aux services en ligne et numériques;
- Offrir aux gens des soins mieux connectés grâce aux équipes Santé Ontario.

Le ministère assure l'orientation générale et le leadership du secteur de la santé, planifie et alloue les fonds, oriente les ressources et élabore des lois et des politiques pour offrir des soins de qualité en temps opportun. Le ministère gère également des programmes provinciaux clés, notamment le programme d'assurance-santé de l'Ontario, les programmes de médicaments, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Fonctionnement des hôpitaux

Un réseau hospitalier adapté, résilient et stable est un élément clé du système de soins de santé de la province. Les investissements du ministère dans les hôpitaux ontariens financés par l'État continuent de permettre aux hôpitaux de fournir des soins de grande qualité et d'améliorer l'accès aux services de santé clés aux niveaux actuels et futurs de la demande. Ces investissements appuient le maintien de plus de 3 500 lits réservés aux soins actifs, aux soins postactifs et aux soins intensifs ouverts depuis le début de la pandémie, augmentent le financement opérationnel des hôpitaux, permettent d'assurer la reprise de l'imagerie chirurgicale et diagnostique, et soutiennent les ressources humaines en santé. Si les hôpitaux connaissent des difficultés financières et opérationnelles, le ministère travaille également avec eux pour s'assurer que les patients continuent d'avoir accès à des soins de qualité lorsqu'ils en ont besoin.

Le ministère s'efforce également d'améliorer la connexion dans l'ensemble du système de soins de santé, ce qui peut contribuer à réduire les réadmissions évitables à l'hôpital et à éliminer la médecine de couloir. Les taux de réadmission sont des indicateurs de la qualité des soins ainsi que de la façon dont l'intégration se déroule dans les secteurs des soins actifs et des soins communautaires. La réduction des réadmissions évitables soulage les pressions sur le système de soins de santé, y compris les services d'urgence, et réduit les temps d'attente. Le ministère collabore également avec Santé Ontario et les hôpitaux pour régler le problème du taux des autres niveaux de soins, c'est-à-dire le nombre de jours pendant lesquels un patient n'a plus besoin de soins actifs, mais attend à l'hôpital son transfert ou son congé vers un autre établissement. Le ministère continue d'appuyer l'élaboration de solutions novatrices dans l'ensemble du continuum de soins tout en assurant la viabilité à long terme du système hospitalier.

Immobilisations dans le domaine de la santé

Pour répondre aux demandes croissantes auxquelles le système de soins de santé fait face, les investissements de l'Ontario au cours des 10 prochaines années se traduiront par 48 milliards de dollars en infrastructures de santé dans toute la province. Ces investissements permettront d'accroître la capacité des hôpitaux, de construire de nouveaux établissements de soins de santé et de rénover les hôpitaux et les centres de santé communautaire existants. Les améliorations et les agrandissements essentiels portent notamment sur les salles des urgences, les installations chirurgicales et les espaces pour les patients dans toute la province.

Le plan du gouvernement pour l'agrandissement des hôpitaux comprend le soutien de plus de 50 projets visant les grands hôpitaux qui ajouteront 3 000 nouveaux lits sur 10 ans. En mars 2023, 30 projets visant les hôpitaux et 10 projets en milieu communautaire étaient en cours de construction, et de nombreux autres projets étaient en phase d'approvisionnement ou de planification. Les fonds d'immobilisations approuvés pour les projets visant les hôpitaux et d'autres programmes liés aux immobilisations dans le domaine de la santé ont dépassé 1,75 milliard de dollars en 2022-2023.

La province continue également d'investir dans la rénovation des infrastructures afin de soutenir les réparations, la maintenance et les modernisations essentielles et de s'assurer que les établissements

de santé existants dans toute la province sont bien entretenus. L'investissement dans les immobilisations en matière de santé est essentiel pour mettre fin à la médecine de couloir et soutenir les améliorations de l'indice de l'état de l'établissement.

Ressources humaines dans le domaine de la santé

Le ministère de la Santé appuie une gamme d'initiatives pour veiller à ce que l'Ontario conserve une main-d'œuvre en soins de santé de haute qualité, maintenant et à l'avenir. L'Ontario continue de faire des progrès en augmentant le nombre de travailleurs de la santé disponibles pour fournir des soins et du soutien aux patients, comme en témoigne l'ajout de plus de 14 800 travailleurs supplémentaires depuis l'hiver 2020 dans le cadre des programmes de ressources humaines dans le domaine de la santé de l'Ontario. Le plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes* met l'accent sur l'amélioration de l'expérience des Ontariennes et des Ontariens en matière de soins de santé et sur la croissance de la main-d'œuvre en soins de santé, afin d'améliorer la qualité de la prestation des soins de santé dans la province pour les années à venir.

Depuis 2018, plus de 60 000 nouveaux membres du personnel infirmier et près de 8 000 nouveaux médecins se sont inscrits pour travailler en Ontario, et des milliers d'autres préposés aux services de soutien à la personne fournissent maintenant des soins en Ontario. L'année 2022 a été une année record pour ce qui est du nombre de nouveaux membres du personnel infirmier en Ontario; en effet, plus de 12 000 nouveaux membres se sont inscrits et sont prêts à travailler, et 30 000 étudiantes en sciences infirmières suivaient un programme dans un collège ou une université. Le ministère continue d'examiner comment les investissements dans la formation, le recrutement et les programmes de maintien en poste du personnel infirmier peuvent améliorer le soutien au personnel infirmier et à la stabilité de la main-d'œuvre.

D'autres programmes comprennent des initiatives visant à soutenir la subvention ontarienne Apprendre et rester (financée par le ministère des Collèges et Universités), qui appuie une solution axée sur le recrutement et le maintien en poste des travailleurs de la santé dans les collectivités prioritaires situées dans les petites collectivités rurales et éloignées qui font face à des défis en matière de ressources humaines en santé. Depuis 2021, le Programme élargi d'externat a fourni aux hôpitaux plus de 5 600 externes, fournissant aux hôpitaux des étudiants et des diplômés supplémentaires en soins de santé provenant de différents domaines pour appuyer les soins aux patients. En date de mars 2023, le Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision a permis à plus de 2 300 infirmières et infirmiers formés à l'étranger d'acquérir de l'expérience en milieu de travail dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins à domicile et en milieu communautaire de l'Ontario. Le ministère s'efforce également de maximiser l'expertise des professionnels de la santé réglementés afin de leur permettre de travailler dans toute la mesure de leur formation et de leur expertise, en élargissant leur champ d'activité.

À l'automne 2022, le ministère a commencé d'élaborer un plan intégré pour la capacité et les ressources humaines dans le domaine de la santé pour l'Ontario. Le ministère analyse les lacunes existantes du système, anticipe les besoins pour les 10 prochaines années et circonscrit des solutions pour répondre aux demandes croissantes pour des soins de santé. Le plan se concentrera

sur la meilleure façon de répondre à cette demande grâce à des investissements, à des ressources humaines en santé et à des solutions novatrices. Le ministère s'appuie sur ce travail et met l'accent sur la collaboration directe avec les dirigeants du système de soins de santé pour élaborer un plan de main-d'œuvre qui indique où affecter en priorité les ressources actuelles et futures, comment combler et réduire au minimum les lacunes du système et comment bâtir un système de santé solide à long terme.

Le ministère s'assure d'avoir une meilleure compréhension de chaque collectivité et de ses besoins et d'avoir un plan pour recruter et maintenir en poste les travailleurs de la santé nécessaires, y compris les médecins de famille, le personnel infirmier, les spécialistes et les autres fournisseurs de soins de santé. La province accordera la priorité aux régions qui en ont le plus besoin, comme les collectivités rurales et éloignées, où des lacunes existent déjà.

Services de santé d'urgence

Le ministère apporte les changements importants nécessaires pour bâtir un système de santé d'urgence plus adapté, résilient et connecté en Ontario. Pour y parvenir, nous travaillons avec nos précieux services paramédicaux, Ornge, les centres intégrés de répartition d'ambulances, les bases hospitalières et d'autres intervenants du secteur pour mettre en œuvre des initiatives nouvelles et novatrices.

En s'appuyant sur le succès avéré des modèles de soins aux patients 9-1-1 (MSP), le ministère continue d'élargir les groupes de patients admissibles à être traités sur place par des ambulanciers paramédicaux ou aiguillés et renvoyés vers des services de soutien en milieu communautaire. En plus des modèles en cours pour les patients nécessitant des services de santé mentale, des services de lutte contre les dépendances et des soins palliatifs, d'autres initiatives de modèles de soins aux patients pour les patients souffrant d'épilepsie et de diabète sont mises en œuvre partout en Ontario. Le ministère examine également des propositions novatrices de modèles émergents en vue d'offrir à un plus grand nombre de patients 9-1-1 des soins opportuns et appropriés en milieu communautaire, tout en protégeant la capacité hospitalière pour ceux qui en ont le plus besoin.

Pour aider les gens à obtenir les bons soins et réduire les temps d'attente, le gouvernement investit 51 millions de dollars supplémentaires sur trois ans afin d'élargir le Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance pour appuyer des interventions pour les appels au 9 - 1 - 1 en temps opportun dans les collectivités de l'Ontario. Le programme fournit des fonds pour embaucher des fournisseurs de soins de santé qui se concentrent exclusivement sur le transfert des patients ambulanciers aux soins hospitaliers, libérant ainsi les ambulanciers paramédicaux pour répondre aux autres appels d'urgence au 9 - 1 - 1.

Le ministère apporte des améliorations technologiques de pointe pour moderniser le système de répartition des ambulances de l'Ontario. À la suite du lancement récent du Medical Priority Dispatch System – la norme internationale de triage des appels – au Centre intégré de répartition d'ambulances (CIRA) de Mississauga, la mise en œuvre de cette technologie dans d'autres CACC a progressé. Le ministère continue également de déployer des mises à niveau du Système de répartition assistée par ordinateur dans les autres sites de la province.

Afin d'accroître la capacité des ressources humaines dans le domaine de la santé au sein du secteur des services de santé d'urgence, le ministère travaille en étroite collaboration avec les collèges et les services paramédicaux pour explorer des stratégies visant à augmenter les inscriptions, ainsi que pour promouvoir le maintien en poste des ambulanciers paramédicaux dans les collectivités éloignées et les collectivités du Nord et des Premières Nations par l'intermédiaire de la subvention ontarienne Apprendre et rester.

Soins à domicile et en milieu communautaire

Les services de soins à domicile et en milieu communautaire jouent un rôle important pour aider un large éventail d'Ontariennes et d'Ontariens, y compris les personnes âgées et les personnes ayant des besoins médicaux complexes, des handicaps et des traumatismes crâniens, à vivre de façon sécuritaire et autonome à la maison ou dans la collectivité, en plus de permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de rentrer à la maison en toute sécurité après un séjour à l'hôpital pour y terminer leur rétablissement après une intervention chirurgicale ou un autre traitement à l'hôpital. Les services de soins à domicile et en milieu communautaire réduisent les pressions exercées sur les hôpitaux, ce qui contribue aux efforts visant à éliminer la médecine de couloir et à réduire le nombre de patients hospitalisés désignés comme recevant d'autres niveaux de soins parce qu'ils devraient recevoir leurs soins à domicile ou dans un autre milieu communautaire.

Des investissements supplémentaires dans les soins à domicile et les soins communautaires améliorent la qualité des soins et aident les Ontariennes et les Ontariens à rester chez eux plus longtemps. La province investit 1 milliard de dollars sur trois ans dans les soins à domicile, à compter de 2022-2023, et 100 millions de dollars dans les soins communautaires sur trois ans, à compter de 2022-2023. Le ministère continue de travailler à réduire les temps d'attente entre la sortie de l'hôpital d'un patient et son premier service de soins à domicile.

Le ministère a également pris des mesures importantes pour moderniser les soins à domicile et les soins communautaires, notamment en introduisant et en élargissant de nouveaux modèles intégrés de soins qui s'attaquent aux obstacles de longue date qui ont séparé les soins à domicile et les soins communautaires des autres parties du système de soins de santé, ce qui permet une coordination plus harmonieuse des services pour les patients et des liens avec les soins primaires et d'autres fournisseurs de soins dans la communauté, tout en maintenant et en renforçant les mesures de surveillance et de responsabilisation. Les équipes Santé Ontario sont établies comme un nouveau modèle de prestation intégrée des soins qui comprendra la prestation de soins à domicile et de soins communautaires au cours des prochaines années et qui veillera à ce que ces services soient mieux liés aux soins primaires et à d'autres parties du système de santé.

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels joue également un rôle important en permettant aux personnes ayant un handicap physique de vivre de façon autonome à domicile. En 2022-2023, le programme devrait fournir un financement de 532 millions de dollars pour l'achat de fauteuils roulants, de prothèses, de systèmes de surveillance du glucose en continu en temps réel et d'autres appareils.

Programmes de médicaments de l'Ontario

Les programmes de médicaments de l'Ontario financés par l'État offrent à des millions d'Ontariennes et d'Ontariens admissibles des prestations liées à des milliers de produits pharmaceutiques. En 2022-2023, le ministère devrait fournir 5,7 milliards de dollars pour soutenir les programmes de médicaments de l'Ontario. Le ministère continue de s'assurer que les décisions de financement des médicaments sont fondées sur les meilleures données probantes disponibles et qu'elles sont durables pour la population ontarienne aujourd'hui et à l'avenir.

Le ministère reconnaît également les défis uniques auxquels sont confrontés les patients atteints de maladies rares, leurs familles et leurs fournisseurs de soins, et finance 42 médicaments de traitement des maladies rares, ainsi que 8 autres médicaments en cours de négociation ou d'examen à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. En outre, plus de 1 000 médicaments peuvent être couverts par le Programme d'accès exceptionnel du ministère si les critères cliniques individuels d'un patient sont respectés. L'Ontario continue d'élargir l'utilisation des biosimilaires, ce qui permet aux patients de continuer à recevoir le même traitement de haute qualité tout en permettant au gouvernement de financer davantage de nouvelles pharmacothérapies et d'apporter de l'innovation au système de soins de santé.

Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Le Régime d'assurance-santé de l'Ontario (Assurance-santé) est le régime d'assurance-maladie de la province qui finance bon nombre des services de santé dont les Ontariennes et les Ontariens ont besoin. L'Assurance-santé couvre une partie ou la totalité des services nécessaires sur le plan médical fournis par des médecins ou d'autres fournisseurs de soins primaires, les visites à l'hôpital, les analyses en laboratoire dans les laboratoires communautaires ou les hôpitaux et un certain nombre d'autres services de santé. En 2022-2023, la province devrait fournir 18,0 milliards de dollars pour les services financés par l'Assurance-santé.

En 2022-2023, afin de s'assurer que les patients continuent d'avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin alors que le système de soins de santé de l'Ontario continue de se remettre de la pandémie de COVID-19, le ministère a prolongé bon nombre des initiatives temporaires médicales déjà mises en place.

Pour les médecins de première ligne, un cadre de financement temporaire pour les hôpitaux, visant à faciliter le recrutement et le déploiement souple des médecins pendant les afflux de patients atteints de la COVID-19, a été prolongé jusqu'à la fin de mars 2023. Les primes aux médecins visant à réduire l'arriéré de chirurgies et les codes tarifaires temporaires établis pour les médecins travaillant dans les centres d'évaluation de la COVID-19, les foyers de soins de longue durée, les établissements de soins collectifs et les cliniques de vaccination, ont continué d'être offertes et sont demeurées en place en 2022-2023.

Le code tarifaire relatif à la vaccination contre la COVID-19 a permis au canal d'administration des vaccins par les médecins d'accélérer la vaccination dans les établissements de soins primaires et les collectivités afin d'appuyer la stratégie de vaccination de l'Ontario. Ce code tarifaire reste en vigueur au moins jusqu'au 31 mars 2024.

En plus de prolonger les initiatives de financement des médecins liées à la COVID-19, le ministère a également mis en œuvre un nouveau cadre de financement des soins virtuels en 2022-2023. Le

ministère et l'Ontario Medical Association (OMA) ont convenu d'introduire le nouveau cadre dans le cadre de l'Entente de 2021 sur les services de médecin, et le nouveau modèle a été mis en œuvre et a remplacé les codes tarifaires temporaires pour les soins virtuels liés à la COVID-19 le 1^{er} décembre 2022. Selon le nouveau cadre, tous les services médicaux nécessaires sur le plan médical fournis par vidéoconférence et par téléphone demeurent assurés en vertu de l'Assurance-santé de l'Ontario, et les patients continuent d'avoir accès à des soins virtuels lorsque la situation clinique le justifie. Le nouveau cadre permet également aux patients d'avoir un accès continu aux soins en personne lorsque cela est nécessaire sur le plan médical ou lorsque le patient le demande.

Santé mentale et dépendances

Le soutien à la santé mentale et au bien-être de toute la population ontarienne est une priorité clé pour le gouvernement de l'Ontario. Le ministère continue de mettre en œuvre le plan *Vers le mieux-être*, un plan exhaustif de l'Ontario visant à établir un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de classe mondiale qui offre des soins sécuritaires et fondés sur des données probantes. Appuyé par un engagement à investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans, le plan *Vers le mieux-être* augmente la capacité pour répondre à la demande et comble les lacunes dans le continuum des soins. Ce plan crée également une infrastructure provinciale pour un continuum de soins de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui relie les soins communautaires, primaires et actifs afin de mieux répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens.

Depuis 2019-2020, le gouvernement a versé 525 millions de dollars en nouveau financement de base pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et la province est en bonne voie de respecter son engagement de financement dans le cadre du plan *Vers le mieux-être*. Ce financement soutient une gamme de services, y compris la santé mentale des enfants et des jeunes, les services de lutte contre les dépendances et les logements avec services de soutien, pour les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale, et les services de lutte contre les dépendances pour les Autochtones. En 2022-2023, le ministère a approuvé un financement ponctuel supplémentaire de 204 millions de dollars pour continuer à faire fond sur les progrès réalisés grâce au plan *Vers le mieux-être*.

Le ministère continue de s'efforcer d'améliorer l'accès en temps opportun aux soins pour les clients ayant des problèmes de santé mentale ou de consommation de substances, notamment en les mettant en contact avec des services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ce qui vise à réduire la fréquence et le taux de visites répétées aux services des urgences pour ces troubles. Le ministère améliore également l'accès aux services de soutien en santé mentale grâce à des programmes novateurs comme le Programme ontarien de psychothérapie structurée, un programme de psychothérapie fondé sur des données probantes et financé par l'État pour les Ontariennes et les Ontariens qui font face à la dépression, à l'anxiété et à des troubles liés à l'anxiété. Plus de 8 300 Ontariennes et Ontariens se sont inscrits au programme entre avril 2022 et novembre 2022.

D'autres programmes novateurs comprennent des cliniques mobiles de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour soutenir les régions rurales et mal desservies, et des carrefours bien-être pour les jeunes qui offrent aux Ontariennes et aux Ontariens âgés de 12 à 25 ans un accès à des services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de soins primaires, ainsi qu'à une gamme de services récréatifs, de services de mieux-être et de services sociaux. Le gouvernement a

également financé Breaking Free Online, un programme virtuel de lutte contre les dépendances destiné aux Ontariennes et aux Ontariens de 16 ans et plus, auquel plus de 6 300 clients ont participé activement depuis son lancement en juin 2021. Pour les enfants et les jeunes de toute la province, « Parlons maintenant » (un projet pilote lancé en novembre 2022) offre des moyens pratiques et faciles de parler à un clinicien par téléphone, vidéoconférence, message texte et clavardage sans rendez-vous.

Santé publique

Le renforcement du secteur de la santé publique de l'Ontario demeure une priorité pour le ministère de la Santé. Le ministère continue de consentir des investissements importants pour soutenir le secteur, les bureaux de santé publique ayant reçu environ 828,8 millions de dollars en 2022 pour soutenir la prestation de programmes et de services de santé publique, à l'exclusion des investissements liés à la COVID-19, qui ont totalisé 1,6 milliard de dollars supplémentaires depuis 2020. Le financement provincial des bureaux de santé publique destiné aux programmes et aux services de santé publique a également augmenté d'environ 100 millions de dollars ou 14 % depuis 2018.

L'une des principales initiatives de santé publique du ministère est le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés, dont l'investissement annuel est d'environ 90 millions. Ce programme aide à réduire les déplacements inutiles à l'hôpital, à prévenir les maladies chroniques et à améliorer la qualité de vie des aînés issus de ménages à faible revenu. En 2022, près de 90 000 aînés étaient inscrits au programme. La province élargit le programme afin de fournir des soins à un plus grand nombre d'aînés dans le besoin, y compris 103 nouveaux projets d'infrastructure dentaire dans des régions mal desservies, notamment des autobus dentaires mobiles et un nombre accru de cabinets dentaires dans les bureaux de santé publique.

De plus, le ministère continue de travailler à fournir de l'aide aux personnes qui consomment des drogues par l'intermédiaire de son soutien au programme Service relatif à la consommation et au traitement, qui aide à sauver des vies en offrant des services de consommation supervisée de drogues et des services de santé complets. Cela s'ajoute aux investissements effectués par les bureaux de santé publique dans des initiatives liées à la consommation de substances, comme l'échange de seringues et les programmes de réduction des méfaits.

Le ministère s'est engagé à travailler avec les partenaires de la santé publique et des municipalités pour surveiller la capacité et les besoins de financement afin de s'assurer que les services de santé publique essentiels sont maintenus et fournis pour protéger et promouvoir la santé et le bien-être de la population de l'Ontario.

Santé numérique et gestion de l'information

Le ministère de la Santé a respecté son engagement de fournir des services numériques de meilleure qualité et mieux connectés aux fournisseurs de services de première ligne et aux patients ontariens. Les initiatives de santé numérique du ministère se concentrent sur un plus grand nombre d'options de soins virtuels, l'élargissement de la prise de rendez-vous en ligne, un meilleur accès aux données pour les patients, comme l'examen en ligne de leur dossier de santé sécurisé, un meilleur accès connecté aux dossiers des patients pour les fournisseurs de première ligne et une intégration plus poussée des données et une analyse prédictive pour améliorer les soins aux patients.

En date de mars 2023, plus de 266 000 fournisseurs de soins de première ligne avaient accès aux dossiers de santé des patients détenus par les provinces, ce qui a permis d'offrir des soins plus intégrés et de prendre de meilleures décisions. En 2022-2023, environ 72 % de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens ont effectué une visite virtuelle, et l'utilisation continue des soins virtuels comme complément aux soins traditionnels en personne met en évidence les attentes des patients et des fournisseurs quant à l'utilisation des outils numériques dans tous les aspects de leur parcours de soins de santé. L'Ontario continue de soutenir les services de soins virtuels médicalement appropriés pour améliorer l'accès des patients aux soins tout en assurant la qualité des soins, la responsabilisation et l'optimisation des ressources.

Les outils numériques et les outils de données jouent également un rôle clé pour permettre aux équipes Santé Ontario de fonctionner. En date de mars 2023, le ministère a alloué plus de 106 millions de dollars de financement à des projets de soins numériques et virtuels pour les équipes Santé Ontario et d'autres fournisseurs de soins de santé, et plus de 600 projets approuvés ont bénéficié à plus de 2,8 millions de patients. Ces efforts comprenaient le financement lié aux soins virtuels à domicile et en milieu communautaire, aux soins virtuels intégrés, à la gestion des soins à distance et aux transitions chirurgicales, aux services virtuels de soins d'urgence, aux prises de rendez-vous en ligne, aux portails pour les patients, aux soins primaires virtuels, à la réforme du système clinique et aux mises à l'essai des changements.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024 DU MINISTÈRE

Grâce au plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, la province prend des mesures pour renforcer tous les aspects des soins de santé, en particulier là où les Ontariennes et les Ontariens y ont le plus souvent accès : dans les salles des urgences des hôpitaux, dans les milieux communautaires comme les pharmacies et les cabinets de médecin, dans les foyers de soins de longue durée et dans le cadre des soins fournis directement à domicile. Ce plan à long terme s'articule autour de trois piliers : les bons soins au bon endroit, un accès plus rapide aux soins et engager davantage de travailleurs de la santé. En mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience des Ontariennes et des Ontariens en matière de soins de santé et sur la croissance de la main-d'œuvre en soins de santé, nous améliorerons la qualité de la prestation des soins de santé dans la province pour les années à venir.

Dans le cadre du Budget de 2023, le gouvernement de l'Ontario continue de miser sur la croissance et l'amélioration du plan *Votre santé* à bien des égards. Les investissements dans le secteur de la

santé en Ontario augmentent de 15,3 milliards de dollars supplémentaires sur trois ans à compter de 2023-2024.

Premier pilier : les bons soins au bon endroit

Lorsque les gens ont accès en toute commodité à des soins de santé dans leur collectivité, ils sont plus susceptibles de chercher à obtenir et de recevoir le traitement dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin et de rester en meilleure santé.

La prestation de soins commodes dans la collectivité à laquelle appartiennent les patients contribuera à garder la population ontarienne en meilleure santé en diagnostiquant les maladies plus tôt, en commençant le traitement dès que possible et en réduisant les temps d'attente aux salles des urgences pour les personnes qui ont besoin de soins urgents.

À compter de l'automne 2023, le programme visant à permettre aux pharmaciens de prescrire des médicaments en vente libre sera élargi aux maladies plus courantes, notamment l'acné légère à modérée, les aphtes, la dermatite due aux couches, l'infection à levures, les oxyures et les nématodes, ainsi que les nausées et les vomissements pendant la grossesse.

L'Ontario accélère les investissements pour porter le financement des soins à domicile et en milieu communautaire en 2023-2024 à 569 millions de dollars, notamment en appuyant les augmentations des taux contractuels pour stabiliser la main-d'œuvre des soins à domicile et en milieu communautaire. Ce financement permettra également d'élargir les services de soins à domicile et d'améliorer la qualité des soins, ce qui permettra aux gens d'accéder plus facilement et plus rapidement aux soins.

En 2023-2024, l'Ontario s'appuie sur l'engagement pris dans le plan *Vers le mieux-être* d'investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans en allouant 425 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Ce financement appuiera les enfants et les jeunes, y compris ceux qui souffrent de troubles de l'alimentation, maintiendra les services de logement avec services de soutien et, de concert avec les partenaires et les communautés autochtones, favorisera l'accès des Autochtones à des soins de haute qualité et adaptés à leur culture. Ce financement comprendra également une augmentation de 5 % du financement de base des fournisseurs de services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances financés par le ministère de la Santé.

Deuxième pilier : un accès plus rapide aux soins

Plus tôt les patients auront accès aux soins dont ils ont besoin, meilleurs seront les résultats. Les longs temps d'attente nuisent à la santé physique et mentale des gens, ce qui accroît l'anxiété et le stress.

Dans le cadre du plan d'immobilisations le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario, le ministère consacrera plus de 48 milliards de dollars à l'infrastructure hospitalière au cours des 10 prochaines années, dont plus de 32 milliards de dollars en subventions d'immobilisations hospitalières. Ces fonds appuieront plus de 50 projets visant les hôpitaux qui ajouteront 3 000 nouveaux lits sur 10 ans.

Le gouvernement de l'Ontario réduit les temps d'attente en investissant 72 millions de dollars supplémentaires en 2023-2024 pour augmenter le nombre d'interventions chirurgicales possibles dans les centres de chirurgie et de diagnostic communautaires afin de permettre aux gens d'obtenir des soins plus rapidement. Cet investissement permettra aux hôpitaux de concentrer leur temps et leurs efforts sur des interventions chirurgicales plus complexes et à risque élevé, d'alléger la pression sur les services des urgences et de réduire les listes d'attente pour les traitements chirurgicaux.

Troisième pilier : engager davantage de travailleurs de la santé

L'embauche d'un plus grand nombre de professionnels de la santé est la mesure la plus efficace pour s'assurer que les familles peuvent consulter un fournisseur de soins de santé au moment et à l'endroit où elles en ont besoin. Les Ontariennes et les Ontariens peuvent compter sur des médecins, des membres du personnel infirmier, des préposés aux services de soutien à la personne et d'autres personnes bien formés et bien soutenus lorsqu'ils ont besoin de soins.

La province renforce encore la main-d'œuvre du secteur de la santé en investissant 200 millions de dollars en 2023-2024 pour prolonger les mesures de soutien par l'intermédiaire du Programme élargi d'externat et du Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision afin de remédier aux pénuries immédiates de personnel en soins de santé. Le ministère investit 80 millions de dollars sur trois ans pour élargir la formation en soins infirmiers dans les universités et les collèges en augmentant le nombre d'inscriptions de 1 000 infirmières et infirmiers autorisés, de 500 infirmières auxiliaires autorisées et infirmiers auxiliaires autorisés et de 150 places en soins infirmiers praticiens. Un investissement de 22 millions de dollars permettra d'embaucher jusqu'à 200 précepteurs en hôpital chargés d'offrir des services de mentorat, de supervision et de formation aux infirmières et infirmiers nouvellement diplômés, un investissement de 15 millions de dollars permettra de maintenir 100 membres du personnel infirmier en milieu et en fin de carrière sur le marché du travail, et un investissement de 4,3 millions de dollars permettra d'aider au moins 50 médecins formés à l'étranger à obtenir un permis d'exercer en Ontario.

La province aide également un plus grand nombre d'étudiants ontariens à devenir médecins en investissant 33 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour ajouter 100 places de premier cycle à compter de 2023, ainsi que 154 places de formation médicale postdoctorale afin d'accorder la priorité aux résidents de l'Ontario formés au pays et à l'étranger à compter de 2024 et à l'avenir. Les résidents de l'Ontario continueront également d'être prioritaires pour les places de premier cycle dans les facultés de médecine de la province.

La province soutient également un continuum complet de soins pour les premiers intervenants aux prises avec des blessures de stress post-traumatique et d'autres troubles mentaux concomitants au centre de mieux-être et de réadaptation des premiers intervenants du Centre de soins de santé Runnymede. Le projet à deux sites, qui comprend un site à Toronto et un site dans la région de Peel, progresse vers la construction, le gouvernement consentant un investissement supplémentaire de 9,6 millions de dollars pour accélérer le développement du projet en vue de sa prochaine ronde d'approbation.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (\$)

Fonctionnement	75 581 544 865
Immobilisations	2 278 127 400
TOTAL	77 859 672 265

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variation par rapport aux prévisions 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	98 898 500	(49 900)	(0,1)	98 948 400	87 981 800	87 430 276
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	1 085 777 100	(243 596 600)	(18,3)	1 329 373 700	950 931 500	804 018 136
1403 – Programme des solutions numériques pour la santé et de gestion de l'information	189 182 200	(75 211 000)	(28,4)	264 393 200	162 769 400	184 399 469
1405 – Programme d'assurance-santé de l'Ontario	25 073 958 200	881 521 700	3,6	24 192 436 500	24 364 385 700	22 870 219 533
1406 – Programme de la santé de la population et de la santé publique	1 731 548 500	(1 680 876 400)	(49,3)	3 412 424 900	1 933 126 300	4 155 731 854
1412 – Programmes provinciaux et intendance	2 873 818 700	(157 211 300)	(5,2)	3 031 030 000	2 812 514 000	2 641 843 861
1413 – Systèmes informatiques	222 374 200	(25 943 100)	(10,4)	248 317 300	257 776 600	245 037 837
1416 – Services et programmes de santé	34 670 886 100	652 679 300	1,9	34 018 206 800	34 547 259 400	33 658 104 086
Total à voter – Charges de fonctionnement	65 946 443 500	(648 687 300)	(1,0)	66 595 130 800	65 116 744 700	64 646 785 052
Crédits législatifs	397 172 365	397 082 973	444 204,1	89 392	1 233 169 892	95 194 040
Total du ministère – Charges de fonctionnement	66 343 615 865	(251 604 327)	(0,4)	66 595 220 192	66 349 914 592	64 741 979 092
Redressement de consolidation – Hôpitaux	4 278 507 300	188 798 200	4,6	4 089 709 100	4 301 681 100	2 383 249 476
Redressement de consolidation – Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	17 816 700	(4 828 800)	(21,3)	22 645 500	17 679 800	(38 707 414)
Redressement de consolidation – ORNGE	(21 812 500)	(424 400)		(21 388 100)	(19 103 500)	(29 053 514)
Redressement de consolidation – Financement des collèges	(7 339 600)	(908 700)		(6 430 900)	(14 355 700)	(5 278 819)
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	(22 719 900)	(8 143 300)		(14 576 600)	(28 176 500)	(86 778 284)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	5 022 602 800	366 046 600	7,9	4 656 556 200	4 384 800 800	4 307 335 873
Redressement de consolidation – Commissions scolaires	-	-		-	-	(28 000 000)
Redressement de consolidation – Sociétés d'aide à l'enfance	(22 572 300)	(22 572 300)		-	(22 572 300)	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(6 553 500)	(227 300)		(6 326 200)	(7 775 300)	(7 973 914)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(1 330 954)
Redressements de consolidation	9 237 929 000	517 740 000	5,9	8 720 189 000	8 612 178 400	6 493 462 450
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	75 581 544 865	266 135 673	0,4	75 315 409 192	74 962 092 992	71 235 441 542
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	4 500 000	-	-	4 500 000	-	-
1405 – Programme d'assurance-santé de l'Ontario	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	13 000 000
1406 – Programme de la santé de la population et de la santé publique	207 751 000	207 001 000	27 600,1	750 000	1 366 880 800	1 435 418 351
1412 – Programmes provinciaux et intendance	5 729 400	-	-	5 729 400	5 329 400	5 329 400
1416 – Services et programmes de santé	38 107 600	-	-	38 107 600	38 107 600	38 106 600
Total à voter – Actifs de fonctionnement	269 089 000	207 001 000	333,4	62 088 000	1 423 317 800	1 491 854 351
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	269 089 000	207 001 000	333,4	62 088 000	1 423 317 800	1 491 854 351

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variation par rapport aux prévisions 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1413 – Systèmes informatiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1416 – Services et programmes de santé	5 216 100	(17 850 000)	(77,4)	23 066 100	9 066 100	5 000 000
1407 – Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	2 340 819 600	629 625 600	36,8	1 711 194 000	1 406 649 100	1 558 925 161
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 346 036 700	611 775 600	35,3	1 734 261 100	1 415 716 200	1 563 925 161
Crédits législatifs	16 692 200	(3 293 100)	(16,5)	19 985 300	16 575 600	15 593 201
Total du ministère – Charges d'immobilisations	2 362 728 900	608 482 500	34,7	1 754 246 400	1 432 291 800	1 579 518 362
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(116 167 300)	(531 053 900)	(128,0)	414 886 600	758 081 000	529 333 399
Redressement de consolidation – Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	1 551 000	(845 200)	(35,3)	2 396 200	1 980 600	2 368 295
Redressement de consolidation – ORNGE	17 508 400	2 036 000	13,2	15 472 400	13 572 400	12 056 650
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	7 504 500	(2 367 600)	(24,0)	9 872 100	12 299 500	11 654 933
Redressement de consolidation – Santé Ontario	6 235 100	11 080 300		(4 845 200)	9 054 200	16 241 000
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO)	-	-		-	-	(31 874)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(1 233 200)	1 955 800		(3 189 000)	(1 000 000)	(30 209)
Redressements de consolidation	(84 601 500)	(519 194 600)	(119,5)	434 593 100	793 987 700	571 592 194
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 278 127 400	89 287 900	4,1	2 188 839 500	2 226 279 500	2 151 110 556
BIENS IMMOBILISÉS						
1413 – Systèmes informatiques	20 045 700	1 924 300	10,6	18 121 400	8 777 300	10 831 035
Total à voter – Biens immobilisés	20 045 700	1 924 300	10,6	18 121 400	8 777 300	10 831 035
Total du ministère – Biens immobilisés	20 045 700	1 924 300	10,6	18 121 400	8 777 300	10 831 035
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	77 859 672 265	355 423 573	0,5	77 504 248 692	77 188 372 492	73 386 552 098

** Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	67 761 640 063	73 386 552 098	77 504 248 692	77 859 672 265
		8,3%	5,6%	0,5%

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

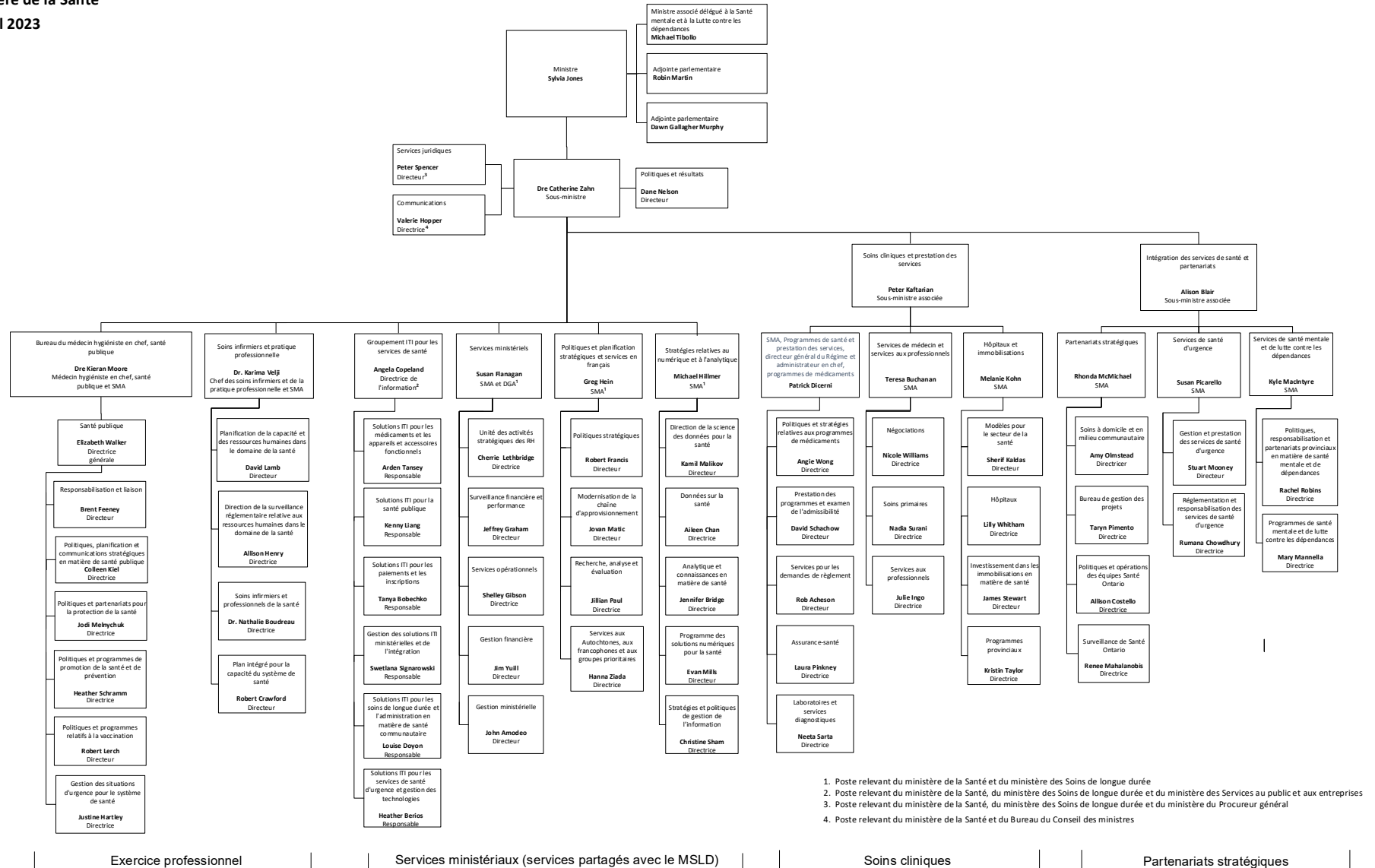
Organismes conseils et commissions	Charges		
	Prévisions 2023-2024	Chiffres réels provisoires 2022- 2023	Charges réelles 2021-2022
Comité d'évaluation des médicaments	886 000	349 652	346 855
Commission du consentement et de la capacité	9 583 091	9 948 400	9 939 701
Secrétariat des conseils de santé			
Secrétariat des conseils de santé	5 094 632	4 481 611	4 288 337
Commissions de réglementation :			
Collèges (26)	1 132 632	1 101 459	959 965
Commission de révision des paiements effectués aux médecins	835	812	708
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	2 587 439	2 516 227	2 192 991
Commission d'appel et de révision des services de santé	250 174	243 289	212 036
Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	104	101	88
Comité d'admissibilité médicale	-	-	456
Commission ontarienne d'examen	7 112 700	6 822 000	6 600 703
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	4 133 009 301	3 638 907 978	3 396 912 117
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	206 892 900	238 467 900	268 937 900
Santé Ontario*	36 538 598 522	36 454 629 960	36 101 522 106

* Santé Ontario comprend le financement provenant du ministère des Soins de longue durée. Le montant estimatif qui sera versé à Santé Ontario par le ministère des Soins de longue durée est de 5 150 055 500 \$ dans le cadre de l'exercice 2023-2024.

Organigramme du ministère

Ministère de la Santé

11 avril 2023



1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services au public et aux entreprises
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère du Procureur général
4. Poste relevant du ministère de la Santé et du Bureau du Conseil des ministres

1. Sylvia Jones, ministre
 - 1.1. Michael Tibollo, ministre associé, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
 - 1.2. Robin Martin, adjointe parlementaire
 - 1.3. Dawn Gallagher Murphy, adjointe parlementaire
2. D^{re} Catherine Zahn, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
 - 2.2. Valerie Hopper, directrice des communications
 - 2.3. Dane Nelson, directeur, Politiques et mise en œuvre
 - 2.4. D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique, et SMA de la santé publique
 - 2.4.1. Elizabeth Walker, directrice générale de la santé publique
 - 2.4.1.1. Brent Feeney, directeur, Responsabilisation et liaison
 - 2.4.1.2. Colleen Kiel, directrice, Politiques, planification et communications stratégiques en matière de santé publique
 - 2.4.1.3. Jodi Melnychuk, directrice, Politiques et partenariats pour la protection de la santé
 - 2.4.1.4. Heather Schramm, directrice, Politiques et programmes de promotion de la santé et de prévention
 - 2.4.1.5. Robert Lerch, directeur, Politiques et programmes relatifs à la vaccination
 - 2.4.1.6. Justine Hartley, directrice, Gestion des situations d'urgence pour le système de santé
- 2.5. D^{re} Karima Velji, chef des soins infirmiers et de la pratique professionnelle et SMA des soins infirmiers et de la pratique professionnelle
 - 2.5.1. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.5.2. Allison Henry, directrice, Direction de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.5.3. D^{re} Nathalie Boudreau, directrice, Soins infirmiers et professionnels de la santé
 - 2.5.4. Robert Crawford, directeur de projet, plan intégré pour la capacité du système de santé
- 2.6. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
 - 2.6.1. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.6.2. Kenny Liang, responsable des solutions ITI pour la santé publique
 - 2.6.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
 - 2.6.4. Svetlana Signarowski, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration
 - 2.6.5. Louise Doyon, responsable, Direction des solutions ITI pour les soins de longue durée et l'administration en matière de santé communautaire
 - 2.6.6. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies
- 2.7. Susan Flanagan, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Services ministériels
 - 2.7.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
 - 2.7.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance
 - 2.7.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels
 - 2.7.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
 - 2.7.5. John Amodio, directeur, Gestion ministérielle

- 2.8. Greig Hein, sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégiques et services en français
 - 2.8.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
 - 2.8.2. Jovan Matic, directeur, Modernisation de la chaîne d'approvisionnement
 - 2.8.3. Jillian Paul, directrice, Recherche, analyse et évaluation
 - 2.8.4. Hanna Ziada, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
- 2.9. Michael Hillmer, sous-ministre adjoint des stratégies relatives au numérique et à l'analytique
 - 2.9.1. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
 - 2.9.2. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
 - 2.9.3. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
 - 2.9.4. Evan Mills, directeur, Programme des solutions numériques pour la santé
 - 2.9.5. Christine Sham, directrice, Stratégies et politiques de gestion de l'information
- 2.10. Peter Kaftarian, sous-ministre associé, soins cliniques et prestation des services
 - 2.10.1. Patrick Dicerri, SMA des programmes de santé et de la prestation des services, directeur général du Régime et administrateur en chef des programmes de médicaments
 - 2.10.1.1. Angie Wong, directrice, Politiques et stratégies relatives aux programmes de médicaments
 - 2.10.1.2. David Schachow, directeur, Prestation des programmes et examen de l'admissibilité
 - 2.10.1.3. Rob Acheson, directeur, Services pour les demandes de règlement
 - 2.10.1.4. Laura Pinkney, directrice, Assurance-santé
 - 2.10.1.5. Neeta Sarta, directrice, Laboratoires et services diagnostiques
 - 2.10.2. Teresa Buchanan, SMA des services de médecin et des services aux professionnels
 - 2.10.2.1. Nicole Williams, directrice, Négociations
 - 2.10.2.2. Nadia Surani, directrice, Soins primaires
 - 2.10.2.3. Julie Ingo, directrice, Services aux professionnels
 - 2.10.3. Melanie Kohn, sous-ministre adjointe, Hôpitaux et immobilisations
 - 2.10.3.1. Sherif Kaldas, directeur, Modèles pour le secteur de la santé
 - 2.10.3.2. Lilly Whitham, directrice, Hôpitaux
 - 2.10.3.3. James Stewart, directeur, Investissement dans les immobilisations en matière de santé
 - 2.10.3.4. Kristin Taylor, directrice, Programmes provinciaux
- 2.11. Alison Blair, sous-ministre associée, intégration des services de santé et partenariats
 - 2.11.1. Rhonda McMichael, sous-ministre adjointe, Partenariats stratégiques
 - 2.11.1.1. Amy Olmstead, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire
 - 2.11.1.2. Taryn Pimento, directrice, Bureau de la gestion des projets
 - 2.11.1.3. Allison Costello, directrice, Politiques et opérations des équipes Santé Ontario
 - 2.11.1.4. Renee Mahalanobis, directrice, Surveillance de l'agence Santé Ontario
 - 2.11.2. Susan Picarello, SMA, Services de santé d'urgence
 - 2.11.2.1. Stuart Mooney, directeur, Gestion et prestation des services de santé d'urgence
 - 2.11.2.2. Rumana Chowdhury, directrice, Réglementation et responsabilisation des services de santé d'urgence
 - 2.11.3. Kyle MacIntyre, sous-ministre adjoint des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
 - 2.11.3.1. Rachel Robins, directrice, Politiques, responsabilisation et partenariats provinciaux en matière de santé mentale et de dépendances

2.11.3.2. Mary Mannella, directrice, Programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Annexe

Rapport annuel

En 2022-2023, le ministère de la Santé (le ministère) a continué d'appuyer la priorité du gouvernement de bâtir un système de santé plus fort, stable et modernisé qui offre des soins plus connectés et commodes aux patients et aide à garder la province ouverte.

Le ministère a mis en place des plans pour soutenir de nombreux investissements et initiatives dans l'ensemble du système de soins de santé, y compris l'ajout de nouveaux lits d'hôpitaux et de soins de longue durée et des milliers de membres du personnel infirmier et de préposés aux services de soutien à la personne supplémentaires pour prendre soin des patients. Le ministère a collaboré avec les ordres professionnels pour s'assurer qu'un plus grand nombre de nouveaux arrivants qualifiés en Ontario et de professionnels de la santé formés à l'étranger puissent commencer à prendre soin des patients plus rapidement et considérablement augmenter et soutenir les inscriptions dans les facultés de médecine. Des investissements supplémentaires du ministère ont permis l'expansion des soins à domicile et des soins communautaires et le renforcement des capacités pour les services et les soutiens de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Ces investissements ont aidé le système de soins de santé de la province à surmonter les défis sans précédent de la pandémie de COVID-19, et le ministère a continué de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires et fournisseurs de soins de santé pour composer avec les pressions auxquelles fait face le système de soins de santé.

En 2022-2023, le ministère a également continué à jouer un rôle essentiel dans la gestion de la COVID-19, notamment en continuant à diriger le déploiement réussi de la vaccination dans toute la province. En plus d'avoir atteint l'un des taux de vaccination les plus élevés au monde, le ministère a appuyé le déploiement de médicaments antiviraux et de tests antigéniques rapides gratuits, qui sont des outils supplémentaires qui ont aidé à protéger la santé des Ontariennes et des Ontariens et à les garder hors des hôpitaux.

Le ministère a continué d'appuyer la modernisation et l'innovation du système de soins de santé afin de mieux répondre aux besoins des patients. Ces efforts comprenaient la mise en œuvre continue de modèles de soins plus intégrés, comme les équipes Santé Ontario, le soutien d'options de soins numériques et virtuelles et de programmes novateurs comme la Stratégie pour les collectivités prioritaires, et l'élargissement sécuritaire des champs d'activité afin que les professionnels qualifiés puissent en faire davantage pour aider les patients, tout en atténuant les pressions dans d'autres parties du système de soins de santé.

Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes

En février 2023, le gouvernement de l'Ontario a publié le plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*. Le plan énonce une vaste série d'initiatives qui s'articulent autour de trois piliers : les bons soins au bon endroit un accès plus rapide aux soins et engager davantage de travailleurs de la santé. Ces piliers fonctionneront de concert pour offrir des soins connectés et commodes dans les salles des urgences des hôpitaux, dans les milieux communautaires comme les pharmacies, les organismes communautaires et les cabinets de médecin, dans les foyers de soins de longue durée et dans le cadre des soins offerts à domicile.

Le gouvernement a également présenté un nouveau projet de loi, la *Loi de 2023 concernant votre santé* qui, si elle est adoptée, appuierait le plan de la province visant à mettre les gens en contact avec des services de soins commodes plus près de chez eux. Ce plan comprend ce qui suit :

- Soutenir les efforts visant à réduire les temps d'attente pour les interventions chirurgicales et les diagnostics financés par l'État.
- Permettre l'adoption de règles « de plein droit » qui permettent aux travailleurs de la santé inscrits dans d'autres provinces et territoires de commencer immédiatement à travailler et à prendre soin des gens en Ontario sans avoir à s'inscrire d'abord auprès de l'un des ordres professionnels de la santé de l'Ontario. Ces changements constitueraient le premier pas vers un modèle pancanadien d'inscription portable, le premier du genre pour les professionnels de la santé au Canada.
- Renforcer la protection des renseignements personnels et des données sur la santé, alors que la province met en place de nouveaux modèles d'intégration des données qui permettront de mieux orienter la planification des politiques et des programmes afin d'améliorer les services.

Réduire les temps d'attente pour les traitements chirurgicaux et les interventions

Dans le cadre du plan *Votre santé*, le gouvernement de l'Ontario a établi un plan en trois étapes qui facilite et accélère l'accès aux traitements chirurgicaux et aux interventions financées par l'État dont les gens ont besoin en tirant davantage parti des centres de chirurgie et de diagnostic communautaires pour réduire les temps d'attente et accroître la disponibilité des chirurgies.

Au cours de la première étape, la province s'attaque de toute urgence à l'arriéré actuel des opérations de la cataracte, dont l'attente est l'une des plus longues. De nouveaux partenariats avec des centres de chirurgie et de diagnostic communautaires à Windsor, Kitchener-Waterloo et Ottawa permettront d'effectuer 14 000 opérations de la cataracte de plus chaque année. Ce nombre représente jusqu'à 25 % de la liste d'attente actuelle de la province pour l'opération de la cataracte et représente l'arriéré estimé des opérations de la cataracte lié à la COVID-19. Ces centres effectueront les 14 000 interventions chirurgicales supplémentaires avec les ressources humaines en santé existantes.

L'Ontario investit également plus de 18 millions de dollars dans les centres existants pour couvrir les soins de milliers de patients, y compris plus de 49 000 heures de fonctionnement des IRM et tomodensitométrie, 4 800 opérations de la cataracte, 900 autres opérations ophtalmiques,

1 000 opérations gynécologiques peu invasives et 2 845 opérations de chirurgie esthétique, comme la réparation des tissus mous de la main.

Au cours de la deuxième étape, le ministère s'efforce de réduire davantage les temps d'attente en élargissant le champ d'activité des centres de chirurgie et de diagnostic communautaires pour leur permettre de répondre aux besoins régionaux en continuant de mettre l'accent sur l'opération de la cataracte, ainsi que sur l'imagerie par IRM et TDM et les coloscopies et endoscopies. Ces interventions, qui commenceront dès 2023, seront non urgentes, peu risquées et peu invasives et, en plus de réduire les temps d'attente, permettront aux hôpitaux de concentrer leurs efforts et leurs ressources sur des interventions chirurgicales plus complexes et à risque élevé.

Dans le cadre de la troisième étape, le gouvernement a présenté un projet de loi en février 2023 qui appuierait une prestation de services plus intégrée, comme l'IRM et la tomodensitométrie dans les centres de diagnostic communautaires existants. À compter de 2024, cette prochaine étape permettra également d'élargir les services aux arthroplasties de la hanche et du genou. Les modifications législatives renforceraient également la surveillance des milieux chirurgicaux communautaires et incluraient les centres de chirurgie et de diagnostic communautaires relevant de la compétence de l'Ombudsman des patients de l'Ontario en ce qui concerne les plaintes des patients. Alors que la province élargit le rôle des centres de chirurgie et de diagnostic communautaires, Santé Ontario et le ministère de la Santé continueront de travailler avec des partenaires du système et des experts cliniques pour mettre en place les normes les plus élevées en matière de qualité et de sécurité.

Élargissement des soins dans les pharmacies locales

Selon le plan *Votre santé*, les pharmaciens sont en mesure de prescrire des médicaments pour 13 maladies courantes à des patients partout en Ontario. Ces médicaments traitent les problèmes de santé quotidiens comme les éruptions cutanées, la conjonctivite, les piqûres d'insectes et les infections des voies urinaires. La consultation d'un pharmacien pour évaluer et traiter ces pathologies courantes peut éviter une consultation chez le médecin et donner aux médecins de famille plus de temps pour les rendez-vous avec les patients qui ont besoin de soins plus spécialisés pour des problèmes plus graves. En date du 31 mars 2023, un peu plus de 135 000 évaluations avaient été réalisées dans le cadre de cette initiative.

Comme c'est le cas des visites à un médecin de famille ou à une clinique sans rendez-vous, il n'y a pas de frais supplémentaires pour les Ontariennes et les Ontariens qui reçoivent une ordonnance d'un pharmacien pour des maladies courantes lorsqu'ils présentent une carte Santé de l'Ontario. Ce nouveau service s'ajoute au fait que les pharmaciens peuvent renouveler les ordonnances de la plupart des médicaments, comme les médicaments contre l'hypertension artérielle, le diabète et l'asthme.

Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé

S'appuyant sur le *Plan pour rester ouvert* que le gouvernement a publié à la fin de mars 2022, la province a lancé la deuxième phase de son plan pour soutenir le système de santé en août 2022 en publiant le *Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé*.

Ce plan prévoyait des mesures immédiates pour stabiliser et renforcer le système de soins de santé. Il s'est concentré sur la prestation des meilleurs soins possibles aux patients et sur la mise en place des ressources et du soutien nécessaires pour maintenir la province et l'économie ouvertes. Le plan a permis de renforcer encore la main-d'œuvre en soins de santé de l'Ontario, d'élargir les modèles de soins novateurs et de veiller à ce que les lits d'hôpitaux soient à la disposition des patients lorsqu'ils en avaient besoin. Il a fourni au système de santé un soutien pour faire face aux pressions urgentes tout en se préparant à une éventuelle recrudescence pendant l'hiver.

Ressources humaines dans le domaine de la santé

Augmentation salariale permanente pour les préposés aux services de soutien à la personne et les préposés aux soins directs

L'adoption de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*, qui était un élément clé du *Plan pour rester ouvert*, a renforcé la main-d'œuvre du secteur de la santé de l'Ontario en accordant une augmentation salariale permanente financée par l'État aux préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et aux préposés aux soins directs (PSD). Cette augmentation salariale permanente comprend un montant supplémentaire de 3 \$ par heure pour environ 50 000 travailleurs admissibles du secteur des soins de longue durée, de 3 \$ par heure pour environ 50 000 travailleurs du secteur des soins à domicile et des soins communautaires et de 2 \$ par heure pour 7 300 travailleurs du secteur des hôpitaux publics. Ces changements profiteront à plus de 158 000 PSSP et PSD qui offrent des services financés par l'État dans les secteurs des soins à domicile et en milieu communautaire, des soins de longue durée, des hôpitaux publics et des services sociaux.

Recrutement et maintien en poste des travailleurs de la santé

Une autre pierre angulaire du *Plan pour rester ouvert* et de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence* était les mesures novatrices visant à recruter et à maintenir en poste plus de médecins, de membres du personnel infirmier et de PSSP dans le système de soins de santé de la province. Ces mesures comprenaient notamment :

- Faciliter et accélérer le droit d'exercer en Ontario pour les travailleurs de la santé titulaires d'un titre de compétence étranger en réduisant les obstacles à l'inscription et à la reconnaissance par les différents ordres professionnels de la santé.
- Investir 142 millions de dollars pour lancer la nouvelle subvention Apprendre et rester.
- Former plus de médecins grâce à l'expansion la plus importante de l'enseignement en faculté de médecine depuis plus de 10 ans.
- Investir 41,4 millions de dollars de plus par année pour appuyer le volet d'éducation clinique des programmes de formation en soins infirmiers de l'Ontario afin de soutenir davantage la prochaine génération de travailleurs de la santé.

Élimination des obstacles à l'expansion de la main-d'œuvre du secteur de la santé

Le gouvernement de l'Ontario a apporté d'autres changements pour éliminer les obstacles afin qu'un plus grand nombre de professionnels de la santé puissent travailler en Ontario. Grâce à ces

changements, il sera plus rapide et plus facile pour les professionnels de la santé formés en Ontario, dans d'autres provinces et à l'étranger de s'inscrire et d'exercer en Ontario. Les changements comprennent :

- Permettre aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger de s'inscrire dans une catégorie temporaire et de commencer à travailler plus tôt pendant qu'ils travaillent à l'inscription complète.
- Faciliter le retour sur le marché du travail des infirmières et infirmiers qui n'exercent pas ou qui sont à la retraite en assouplissant l'exigence selon laquelle ils doivent avoir exercé la profession dans un certain délai avant de présenter une demande de réintégration.
- Créer une nouvelle catégorie temporaire d'inscription à la pratique indépendante pour les médecins des autres provinces et territoires, ce qui leur facilitera la tâche pour travailler jusqu'à 90 jours en Ontario
- Exiger des ordres professionnels de la santé qu'ils respectent les délais pour prendre des décisions d'inscription.
- Interdire aux ordres professionnels de la santé d'exiger une expérience de travail canadienne aux fins d'inscription, à quelques exceptions près, par exemple lorsque l'expérience internationale équivalente est acceptée.
- Accepter les tests linguistiques approuvés en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada) pour réduire le nombre de tests de compétence linguistique en double pour les immigrants au Canada.

Expansion de la subvention Apprendre et rester

En janvier 2023, la province a élargi la subvention Apprendre et rester afin d'inclure des programmes paramédicaux et des programmes de technologues de laboratoire médical dans les collectivités prioritaires. Cela permettra de relier plus d'une douzaine de collectivités mal desservies et en croissance à un plus grand nombre de travailleurs de la santé. Les étudiants admissibles à ces programmes recevront un financement initial complet pour les frais de scolarité, les livres et d'autres frais d'éducation directs en échange du travail et des soins qu'ils prodiguent aux gens de la région où ils ont étudié pendant une période déterminée après avoir obtenu leur diplôme.

Perfectionnement du personnel infirmier

La province a investi plus de 4,6 millions de dollars dans le Michener Institute afin d'éliminer les obstacles financiers auxquels se heurte le personnel infirmier qui veut se perfectionner pour travailler dans les secteurs de soins intensifs des hôpitaux. Le financement couvre les frais de scolarité gratuits des étudiants ainsi que tous les coûts liés aux études collégiales et hospitalières, y compris le remplacement des postes actuels afin d'assurer la continuité des soins, et permet au personnel infirmier de suivre une formation pour travailler dans les secteurs de soins intensifs des hôpitaux. D'ici au printemps 2023, près de 600 infirmières et infirmiers autorisés auront terminé leurs études de perfectionnement et seront prêts à appuyer les soins intensifs dans les hôpitaux de l'Ontario. En plus du Michener Institute, le gouvernement investit également plus de 9,4 millions de dollars pour soutenir les soins infirmiers intensifs accélérés au Collège Centennial, au Collège Conestoga, au Collège George Brown, à l'Université Laurentienne, au Collège Mohawk et au Collège Saint-Laurent.

HÔPITAUX ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

Accroissement de la capacité des hôpitaux

L'Ontario a investi 3,3 milliards de dollars supplémentaires en 2022-2023, ce qui porte l'investissement supplémentaire total dans les hôpitaux à 8,8 milliards de dollars depuis 2018-2019. Cet investissement comprend 1,5 milliard de dollars pour appuyer le maintien de plus de 3 500 lits réservés aux soins actifs, aux soins postactifs et aux soins intensifs, accroître l'accès à des soins de haute qualité, la reprise de l'imagerie chirurgicale et diagnostique et les ressources humaines en santé. Il garantit également que tous les hôpitaux financés par l'État reçoivent une augmentation d'au moins 2 % de leur budget. Cet investissement aidera tous les hôpitaux financés par l'État de la province à continuer de fournir des soins de grande qualité et d'améliorer l'accès aux services de santé clés aux niveaux actuel et futur, tout en contribuant à bâtir un système de soins de santé plus fort et plus résilient.

Accès élargi aux services d'IRM

En 2022-2023, le gouvernement de l'Ontario a amélioré l'accès aux services d'imagerie diagnostique tout en réduisant les temps d'attente en investissant plus de 20 millions de dollars en fonds de fonctionnement pour appuyer l'ajout de 27 nouveaux appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans les hôpitaux de l'Ontario. Ce financement permettra aux hôpitaux de toutes les régions de la province d'obtenir un financement opérationnel annuel pour l'achat de nouveaux appareils d'IRM.

Grâce à cet investissement, certains petits hôpitaux communautaires et ruraux pourront maintenant faire fonctionner leur tout premier appareil d'IRM. Les membres de ces collectivités auront ainsi un accès plus commode à l'imagerie diagnostique et n'auront plus besoin de se déplacer pour passer un examen d'IRM. Ce financement permettra également d'installer des appareils d'IRM supplémentaires dans les hôpitaux des régions à forte croissance démographique où la demande de services d'IRM est en hausse. Grâce à un plus grand nombre de services d'IRM dans toute la province, les patients peuvent recevoir un diagnostic plus rapidement et, au besoin, commencer le traitement et les soins de suivi encore plus tôt.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

L'Ontario accorde 175 millions de dollars aux hôpitaux par l'intermédiaire du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour leur permettre d'aborder des besoins urgents de renouvellement de l'infrastructure comme des améliorations ou remplacements de toits, fenêtres, systèmes de sécurité, alarmes incendie et génératrices de secours. Ce sont des améliorations essentielles qui, en retour, permettront d'offrir d'excellents soins aux patients en première ligne dans un environnement sécuritaire et confortable. En 2022-2023, des travaux de modernisation et de réparation ont été effectués dans 131 hôpitaux dans le cadre de ce programme.

Centre de santé communautaire de Timmins

L'Ontario a investi plus de 10 millions de dollars pour construire un nouvel établissement de soins de santé pour le Centre de santé communautaire de Timmins (CSC de Timmins). Ce nouveau site dédié

regroupera sous un même toit des services de santé complets afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité pour les patients et les familles francophones de Timmins et des environs.

Le CSC de Timmins offre actuellement des programmes et des services tels que des services de santé primaire, des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et des services de traitement des maladies chroniques dans deux emplacements temporaires. Cet investissement permettra à l'équipe de fonctionner dans une nouvelle installation moderne et d'élargir les services pour y inclure l'éducation des enfants, la physiothérapie et les services de psychologie. Une fois terminé, le nouveau CSC de Timmins accueillera environ 18 000 visites et 20 000 personnes en groupe recevant des services de soins de santé chaque année. L'établissement permettra également aux étudiants en médecine de recevoir une formation pratique sur place sous la supervision d'un médecin de famille.

Hôpital général de Guelph

Le gouvernement de l'Ontario a engagé plus de 15 millions de dollars pour réaménager le service des urgences de l'Hôpital général de Guelph. Ce réaménagement permettra d'élargir les services d'urgence, y compris les services d'urgence en santé mentale, afin d'améliorer l'accès à des soins de grande qualité pour les patients et les familles de Guelph, de Wellington et des collectivités environnantes.

Hamilton Health Sciences

L'Ontario s'est engagé à verser plus de 20 millions de dollars au Hamilton Health Sciences pour appuyer la planification du réaménagement de l'Hôpital Juravinski et du Juravinski Cancer Centre du Hamilton Health Sciences et l'agrandissement du service des urgences de l'Hôpital général de Hamilton. Le réaménagement prévoit inclure une nouvelle tour de soins aux patients qui augmentera considérablement les services aux patients hospitalisés et ajoutera plus de 100 nouveaux lits pour les patients hospitalisés au site de Juravinski. L'agrandissement du service des urgences de l'Hôpital général de Hamilton aidera à réduire les pressions liées à l'espace et au volume, à fournir de l'espace supplémentaire pour le déchargement des ambulances et à réduire les temps d'attente pour les patients. Ce financement améliorera l'accès aux services pour la région en croissance autour de Hamilton, de Niagara-Ouest et du Centre-Sud de l'Ontario.

Centre de réactivation Hillcrest

La province a fourni jusqu'à 12,1 millions de dollars à l'appui du Centre de réactivation Hillcrest du Réseau universitaire de santé. Le centre exploite 75 lits de soins de transition pour fournir des soins aux patients qui attendent de passer de l'hôpital aux soins à domicile, aux soins en milieu communautaire ou aux soins de longue durée. Ce financement appuiera des rénovations clés et améliorera l'infrastructure existante afin que les patients puissent continuer à recevoir des soins de grande qualité dans un environnement confortable.

Muskoka Algonquin Healthcare

Le gouvernement de l'Ontario a investi 14 millions de dollars supplémentaires pour moderniser et agrandir Muskoka Algonquin Healthcare afin de soutenir la planification du réaménagement progressif de ses deux sites hospitaliers, l'Hôpital Memorial du district de Huntsville et l'Hôpital

Memorial de Muskoka-Sud. Dans le cadre du réaménagement, plus de 60 nouveaux lits devraient être ajoutés dans les deux hôpitaux, ce qui portera le nombre total de lits de Muskoka Algonquin Healthcare à plus de 150. Il est également prévu d'améliorer les services de soins de santé essentiels, notamment la prise en charge des maladies chroniques, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et les services de soins de santé d'urgence. Grâce à ces nouveaux lits et à ces services améliorés, les familles de Muskoka, d'East Parry Sound et des collectivités environnantes continueront d'avoir accès aux soins dont elles ont besoin.

North of Superior Health Group

La province a investi 1 million de dollars pour moderniser et agrandir le site de l'Hôpital McCausland de North of Superior Health Group. Ce financement appuiera la planification précoce du réaménagement de l'hôpital, qui permettra d'améliorer les services d'urgence et l'infrastructure vieillissante afin de mieux appuyer la collaboration avec les partenaires de soins de santé et l'intégration des services et des programmes de santé. Ces efforts amélioreront l'accès aux soins pour les patients et leurs familles à Terrace Bay, Schreiber, Rossport, Jackfish et Pays Plat.

Oak Valley Health

Le gouvernement de l'Ontario investit 2,5 millions de dollars supplémentaires pour agrandir et construire un nouvel hôpital modernisé sur le site de l'Hôpital d'Uxbridge (anciennement connu sous le nom d'Hôpital de Markham-Stouffville) d'Oak Valley Health. Ce financement appuiera la planification d'un complexe hospitalier interconnecté qui réunira les fournisseurs de soins de santé et de santé communautaire dans trois établissements, y compris un nouvel hôpital, un foyer de soins de longue durée et un bâtiment de soins ambulatoires, afin d'améliorer l'expérience des patients et l'accès à des soins intégrés de haute qualité. Le réaménagement de l'hôpital permettra également d'élargir les services clés, notamment l'imagerie diagnostique, les services cardiorespiratoires et les services de laboratoire et de pharmacie.

Princess Margaret Cancer Center

L'Ontario a investi 5,3 millions de dollars pour planifier de multiples agrandissements au Princess Margaret Cancer Centre. Les travaux comprenaient une nouvelle unité de 14 lits pour les patients hospitalisés dans le cadre de son programme de greffe de cellules souches, l'expansion de l'unité de jour en hématologie maligne pour fournir des soins ambulatoires et l'expansion des cliniques ambulatoires d'hématologie maligne pour créer des initiatives dirigées par des infirmières et infirmiers spécialisés, comme le triage par téléphone, les évaluations sans rendez-vous et les soins virtuels de haute qualité. Ces nouveaux lits et l'élargissement des services permettront à un plus grand nombre de patients d'avoir accès à des traitements vitaux contre le cancer.

Centre de protonthérapie

L'Ontario a investi jusqu'à 5 millions de dollars dans le Réseau universitaire de santé afin d'appuyer la planification du tout premier établissement hospitalier de protonthérapie au Canada, qui offrira un traitement novateur et vital contre le cancer aux patients plus près de chez eux. Le centre de

protonthérapie comprendrait jusqu'à cinq bureaux de traitement pour soutenir environ 1 500 patients pédiatriques et adultes chaque année.

L'Ontario travaille avec le groupe de planification de la protonthérapie, une collaboration entre Santé Ontario-Action Cancer Ontario, le Pediatric Oncology Group of Ontario, The Hospital for Sick Children et le Princess Margaret Cancer Centre – Réseau universitaire de santé, sur une planification plus poussée pour aider à répondre aux besoins en soins de santé des patients et des familles.

Scarborough Health Network

L'investissement de 1 milliard de dollars du gouvernement de l'Ontario appuiera plusieurs grands projets de réaménagement et d'expansion du Scarborough Health Network. Cet investissement comprend 3 millions de dollars supplémentaires pour planifier un nouvel Hôpital Birchmount, qui, dans la première phase, verra la construction d'une nouvelle tour pour les patients hospitalisés à la fine pointe de la technologie comptant plus de 200 nouveaux lits, 14 nouvelles salles d'opération et des locaux supplémentaires à l'appui de la croissance future. Une fois terminé, l'Hôpital Birchmount devrait compter plus de 450 lits, ce qui doublera presque sa capacité actuelle. Il est également prévu d'élargir les services de soins de santé de l'hôpital dans le cadre du réaménagement, ce qui comprend la médecine, la chirurgie, les soins intensifs et les soins d'urgence, les soins de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ainsi que les soins pour les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réadaptation.

La province investit également plus de 20 millions de dollars dans la rénovation de l'Hôpital général de Scarborough afin d'élargir les services d'imagerie diagnostique et de moderniser l'une des salles d'opération. L'Ontario a continué d'appuyer le réaménagement du service des urgences et de la clinique de traitement des fractures de l'Hôpital Centenary. De plus, le gouvernement appuie la planification et la construction d'un nouvel établissement de traitement des maladies rénales chroniques qui sera situé dans le nouveau centre communautaire du Bridletowne Neighbourhood Centre. Le nouvel établissement élargira les programmes d'hémodialyse et de traitement des maladies rénales chroniques du réseau et regroupera les services sous un même toit pour faciliter l'accès des patients à des traitements vitaux.

Centre régional de santé Southlake

L'Ontario a investi 5 millions de dollars pour agrandir le Centre régional de santé Southlake, afin d'appuyer la planification de la construction d'un nouvel hôpital à la fine pointe de la technologie et le réaménagement du site existant pour améliorer l'accès à des soins de santé de haute qualité pour les résidents de la région de York et du comté de Simcoe. Plus de 100 nouveaux lits d'hospitalisation devraient être ajoutés à Southlake, ce qui portera le nombre total de lits à plus de 600. La planification du nouvel hôpital comprendra également l'élargissement des soins actifs et postactifs, des soins intensifs et des soins d'urgence, de l'imagerie diagnostique, de la chirurgie et des soins de santé mentale. L'agrandissement de Southlake transformera également le site actuel de la promenade Davis en un centre de soins ambulatoires moderne.

Le ministère a également investi jusqu'à 4,6 millions de dollars dans les ressources humaines dans le domaine de la santé de Southlake, afin de renforcer son personnel de santé. Cet investissement dans le Programme élargi d'externat, les programmes de préceptorat clinique et le Programme de

partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision aide à soutenir une expérience clinique pratique précieuse pour les étudiants en soins infirmiers et en santé des domaines connexes, et appuie les infirmières et infirmiers formés à l'étranger.

Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser plus de 5 millions de dollars pour réaménager les services psychiatriques d'urgence du Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton. Ce réaménagement contribuera à accroître les services d'urgence en santé mentale et en lutte contre les dépendances à l'hôpital et à faire en sorte que les patients et les familles de Hamilton et des environs aient accès à des soins de grande qualité dans un espace confortable et empreint de compassion. L'espace situé à côté du service des urgences en santé mentale actuel sera réaménagé en deux secteurs de soins pour les patients. L'un de ces secteurs accueillera les patients qui vivent des crises plus graves de santé mentale et de dépendance et qui ont besoin de soins dans un environnement plus spécialisé, et l'autre s'adressera à ceux qui bénéficieraient d'autres soins médicaux et d'autres mesures de soutien en santé mentale.

Hôpital général de St. Thomas-Elgin

L'Ontario a investi 235 000 \$ pour appuyer la modernisation des infrastructures essentielles de l'Hôpital général de St. Thomas-Elgin afin d'améliorer la prestation des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans le comté d'Elgin. Ce financement permettra d'améliorer trois salles des unités de soins intensifs psychiatriques, offrant aux personnes qui vivent des crises plus graves en santé mentale et en dépendance et qui ont besoin de soins plus spécialisés un endroit sécuritaire pour les recevoir dans leur propre collectivité. De plus, une deuxième salle d'isolement sera ajoutée dans l'unité de soins psychiatriques hospitaliers de l'hôpital.

Hôpital Stevenson Memorial

La province a investi 6 millions de dollars supplémentaires pour moderniser et agrandir l'Hôpital Stevenson Memorial à New Tecumseh. Ce financement appuiera la planification de la première phase du réaménagement de l'hôpital, y compris un nouvel ajout et un service des urgences moderne dont la taille aura triplé, ce qui améliorera l'accès à des soins de grande qualité pour les familles du comté de Simcoe.

Centre Sunnybrook des sciences de la santé

L'Ontario a investi 5 millions de dollars pour appuyer la planification de l'agrandissement et du réaménagement du Centre Sunnybrook des sciences de la santé, en vue d'aménager une nouvelle tour de soins intensifs à la fine pointe de la technologie qui ajoutera des lits et élargira les services de soins de santé dont le besoin se fait tant ressentir. La nouvelle tour de soins intensifs de Sunnybrook regroupera les unités de soins intensifs de l'hôpital sous un même toit.

Selon la planification préliminaire, l'hôpital a l'intention d'ajouter plus de 100 nouveaux lits afin que la nouvelle tour compte un total d'environ 260 lits de patients. Il est prévu d'inclure plus de 100 lits réservés aux soins intensifs et plus de 100 lits réservés aux soins médicaux et chirurgicaux afin de faciliter l'accès des familles à des soins intégrés de haute qualité lorsqu'elles en ont besoin. L'hôpital

prévoit également de moderniser son infrastructure existante et d'améliorer ses services de santé, notamment en élargissant son programme complexe d'hématologie maligne pour y ajouter des services de transplantation de cellules souches et en augmentant la radiothérapie afin que davantage de patients aient accès à des traitements vitaux contre le cancer.

Hôpital Toronto Western

Le gouvernement de l'Ontario a accordé une subvention de planification de 34 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle tour ultramoderne pour les patients à l'Hôpital Toronto Western. Cet agrandissement permettra d'ajouter 20 nouvelles salles d'opération, dont trois nouvelles salles d'opération guidées par imagerie pour des interventions neurochirurgicales et rachidiennes complexes. Grâce à ces nouvelles salles, le Réseau universitaire de santé pourra augmenter sa capacité chirurgicale de plus de 20 % au cours des 10 prochaines années afin de fournir des soins de grande qualité à un plus grand nombre de patients dans la région du grand Toronto et les collectivités environnantes. La tour comprendra également plusieurs nouvelles unités et services, dont une unité de soins préopératoires, une unité de soins post-anesthésiques, un service de retraitement des dispositifs médicaux et une pharmacie, et améliorera le programme de santé mentale pour fournir des soins encore mieux intégrés.

Centre de santé St-Joseph de Unity Health Toronto

Grâce à un investissement de plus de 1 milliard de dollars, l'Ontario appuie le réaménagement et l'agrandissement du Centre de santé St-Joseph de Unity Health Toronto. Ce financement permettra d'aménager une nouvelle tour de soins aux patients à la fine pointe de la technologie comportant un service des urgences élargi et de nouveaux espaces pour les salles d'opération, les soins intensifs et les programmes médicaux, chirurgicaux et de santé mentale pour les patients hospitalisés. Plus de 100 nouveaux lits devraient être ajoutés au Centre de santé St-Joseph, pour un total de plus de 400 lits. L'investissement permettra également de rénover l'hôpital existant afin d'élargir les services de soins de santé indispensables et d'améliorer l'accès à des soins de grande qualité pour les résidents de Toronto et des collectivités environnantes.

Région de Waterloo

La province a investi 5 millions de dollars pour moderniser et agrandir l'Hôpital Grand River et l'Hôpital général St. Mary dans la région de Waterloo. L'investissement appuiera la planification du réaménagement des hôpitaux, l'ajout de lits pour les patients et l'élargissement des programmes et des services de soins cliniques dont les gens ont grandement besoin, comme les soins contre le cancer, les soins cardiaques, le programme thoracique, la chirurgie et l'imagerie médicale. De plus, les services ambulatoires tels que la chirurgie ambulatoire, les soins d'urgence, les cliniques et l'imagerie diagnostique seront améliorés. Le projet permettra aux hôpitaux de travailler ensemble de façon harmonieuse pour créer un système de soins de santé plus intégré et axé sur le patient dans la région.

Afin de soutenir davantage les soins de haute qualité dans la région, le gouvernement investit 1 million de dollars dans une étude à l'Hôpital Grand River pour évaluer l'utilisation de la technologie chirurgicale peropératoire qui pourrait améliorer les résultats pour les patients qui ont besoin d'une arthroplastie de la hanche. Cette technologie novatrice a été mise au point en Ontario et vise à

accroître la précision de la pose des implants, ce qui pourrait accélérer la guérison des patients et réduire la probabilité de luxations de la hanche après une chirurgie.

William Osler Health System

Le gouvernement de l'Ontario a investi jusqu'à 21 millions de dollars pour élargir le William Osler Health System. Ce financement aidera à planifier la transformation de l'Hôpital Memorial de Peel en un nouvel hôpital offrant des services d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et des services élargis, y compris les soins aux aînés, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, la réadaptation et les soins continus complexes pour les patients et leurs familles.

Dans le cadre de cette transformation, le William Osler Health System prévoit fournir des soins postactifs à l'Hôpital Memorial de Peel aux patients qui se rétablissent d'un séjour de soins actifs avant de rentrer chez eux en toute sécurité. Plus de 250 nouveaux lits de patients hospitalisés devraient être ajoutés au William Osler Health System, ce qui augmentera considérablement la capacité.

Le gouvernement de l'Ontario a également investi jusqu'à 3 millions de dollars pour appuyer la planification de l'expansion des services de soins contre le cancer à l'Hôpital Civic de Brampton, afin d'ajouter de nouveaux services et une capacité pour six accélérateurs linéaires médicaux afin de fournir un traitement par radiothérapie. Cela permettra aux patients d'avoir plus facilement accès à des traitements vitaux et à des soins de haute qualité contre le cancer plus près de chez eux.

Hôpital régional de Windsor

Alors que le gouvernement de l'Ontario accélère le calendrier de construction du nouvel Hôpital régional de Windsor, il a engagé plus de 30 millions de dollars en financement d'immobilisations pour l'hôpital actuel afin de permettre aux patients atteints de cancer et de maladies cardiovasculaires d'avoir accès à de meilleurs traitements. L'hôpital utilisera cet investissement pour rénover et agrandir son laboratoire de cathétérisme cardiaque, où les patients reçoivent des angiographies, des angioplasties et d'autres tests et procédures cardiaques à effraction minimale. De plus, cet investissement permettra à l'hôpital d'agrandir son centre de cancérologie afin d'accueillir un nouvel accélérateur linéaire qui offrira aux patients atteints de cancer le traitement de radiothérapie nécessaire.

Chaîne d'approvisionnement

Le ministère de la Santé travaille avec les patients, les fournisseurs et les partenaires de l'ensemble du gouvernement et du secteur de la santé pour créer une chaîne d'approvisionnement intégrée et axée sur le patient pour les produits et les services de soins de santé. On s'attend à ce que les hôpitaux en tirent des avantages importants, puisqu'ils auront accès à de meilleurs outils, à une meilleure expertise, à des données sur le rendement et à des mesures de soutien.

En réponse aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale causées par la pandémie, le ministère, en partenariat avec Santé Ontario et des organisations de la chaîne d'approvisionnement, a lancé le programme relatif à la pénurie de fournitures de soins de santé afin d'assurer l'accès des hôpitaux aux fournitures médicales et chirurgicales essentielles nécessaires

pour fournir des soins de qualité et équitables aux patients dans toute la province. Le ministère de la Santé continue également de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Services au public et aux entreprises et ApprovisiOntario sur les moyens de moderniser le système d'approvisionnement de la province et d'améliorer la valeur et les résultats pour les patients, les fournisseurs de soins et le système de soins de santé.

Services de santé d'urgence

Programme de soutien par les pairs pour les services des urgences

Le ministère, en collaboration avec Santé Ontario, a mis sur pied le Programme de soutien par les pairs pour les services des urgences pour aider à soutenir les patients. Le programme soutient les médecins des services d'urgence des régions rurales et éloignées en leur donnant accès à un encadrement et à un soutien immédiats fournis par des pairs expérimentés, sur demande et en temps réel par l'intermédiaire de canaux virtuels. Le programme fournit actuellement un soutien à 27 hôpitaux ruraux et éloignés de la province et devrait prendre de l'expansion en 2023-2024.

Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance

La province a accordé une augmentation de 7 millions de dollars en 2022-2023 pour soutenir le Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance. Cet investissement a permis d'offrir un soutien supplémentaire à 20 municipalités qui participaient déjà au programme, tout en élargissant le programme à sept nouvelles municipalités. Le programme offre du financement aux professionnels de la santé qui se consacrent au transfert (ou à l'affectation) des patients ambulanciers vers les hôpitaux, ce qui libère les ambulanciers paramédicaux pour qu'ils puissent répondre plus rapidement aux appels au 9-1-1 et augmente ainsi la disponibilité des ambulances. Afin de relever les défis liés aux ressources humaines en santé, l'admissibilité au financement du Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance a également été élargie en 2022 pour inclure les ambulanciers paramédicaux, les thérapeutes respiratoires, les adjoints au médecin et le personnel infirmier.

Financement des ambulances terrestres

Pour 2022-2023, le gouvernement de l'Ontario a fourni près de 764 millions de dollars en financement pour aider les municipalités à assumer le coût des opérations d'ambulance terrestre. Cela représente une augmentation moyenne de 5 % au niveau provincial par rapport aux niveaux de financement de 2021-2022.

Modèles de soins aux patients du service 9-1-1

Le ministère collabore avec ses précieux partenaires, notamment l'Ontario Association of Paramedic Chiefs et le comité consultatif médical du groupe des bases hospitalières de l'Ontario, afin d'élargir les modèles de soins aux patients qui offrent aux ambulanciers paramédicaux la souplesse nécessaire pour traiter les patients sur place et les orienter ou les renvoyer vers des services de soutien dans la collectivité, afin d'éviter des visites inutiles au service des urgences.

À ce jour, le ministère a approuvé des initiatives fructueuses de modèles de soins aux patients en santé mentale, en lutte contre les dépendances et en soins palliatifs dans 41 collectivités de l'Ontario. Le ministère a également élargi ces initiatives pour desservir d'autres groupes de patients, comme ceux atteints d'épilepsie et de diabète.

Renouvellement des services d'ambulance aérienne Ornge

L'Ontario renouvelle la flotte d'aéronefs à voilure fixe des services d'ambulance aérienne Ornge par de nouveaux aéronefs à la fine pointe de la technologie. Cet investissement dans l'avenir d'Ornge lui permettra de continuer à fournir des services d'ambulance aérienne sécuritaires et uniformes à l'ensemble de la population ontarienne, en particulier dans les régions rurales et éloignées de la province.

Modernisation de la répartition

Le ministère a travaillé avec des partenaires du secteur pour moderniser le système de répartition des ambulances grâce à ce que l'on considère largement comme la norme de soins pour les centres de répartition des ambulances dans le monde entier grâce au déploiement de mises à niveau du Système de répartition assistée par ordinateur à 13 centres intégrés de répartition d'ambulances (CIRA) et au lancement du Medical Priority Dispatch System au CIRA de Mississauga.

Soins à domicile et en milieu communautaire

Élargissement des soins à domicile

Les soins à domicile sont la prestation de services de soutien à la personne, de soins infirmiers et d'autres services professionnels aux aînés et aux personnes de tous âges qui ont besoin de soins pour rester à la maison ou se rétablir d'un séjour à l'hôpital, ou pour permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie scolaire. À compter de 2022-2023, l'Ontario investira 1 milliard de dollars de plus sur trois ans pour stabiliser et élargir encore les soins à domicile, ce qui profitera aux près de 700 000 familles qui dépendent des soins à domicile chaque année, notamment en les aidant à éviter les visites inutiles à l'hôpital et les admissions dans les foyers de soins de longue durée, ainsi qu'à raccourcir les séjours à l'hôpital. Ce nouveau financement appuiera l'élargissement des services de soins à domicile et permettra de maintenir en poste, de recruter et de former un plus grand nombre de travailleurs des soins à domicile.

Élargissement des services communautaires

À compter de 2022-2023, le gouvernement investit 100 millions de dollars sur trois ans pour stabiliser et élargir les services communautaires, dont les services communautaires de soutien, les services liés aux traumatismes crâniens et les services d'assistance. Ces services comprennent les repas, le transport, les soins de relève ainsi que les services de soutien à la personne.

Modernisation de la prestation des services

En mai 2022, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements ont été abrogés, et la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins*

à domicile et en milieu communautaire et le nouveau règlement sur les soins à domicile et en milieu communautaire sont entrés en vigueur. La nouvelle loi et le nouveau règlement fournissent un cadre modernisé pour la prestation des services de soins à domicile et en milieu communautaire, les équipes Santé Ontario aidant à guider l'expansion et la modernisation des soins à domicile et en milieu communautaire au sein d'un système de soins de santé intégré. La province travaille avec les équipes Santé Ontario et les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire pour mettre en œuvre des programmes nouveaux et novateurs pour les personnes qui souhaitent accéder aux soins à domicile, y compris davantage d'options de soins virtuels et la mise en relation des services de soins à domicile avec d'autres fournisseurs de soins, comme les médecins de famille.

Soins communautaires paramédicaux

Avec l'aide des ambulanciers paramédicaux qui travaillent aux côtés des fournisseurs de soins à domicile et de soins primaires, les personnes atteintes de maladies chroniques reçoivent un soutien supplémentaire pour vivre à domicile de façon plus autonome et éviter les visites régulières aux salles des urgences des hôpitaux. Le programme élargi des soins communautaires paramédicaux du ministère de la Santé est en place dans 55 collectivités et a permis de mettre en relation plus de 30 000 personnes avec un soutien non urgent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à domicile ou en milieu communautaire. L'initiative permet aux ambulanciers paramédicaux d'utiliser leur formation et leur expertise pour assurer des visites à domicile et offrir une gamme de services, notamment s'assurer que les médicaments sont pris comme prescrit, éduquer les gens sur la prise en charge correcte de leur maladie chronique, et fournir des évaluations et des aiguillages vers les services de soins communautaires locaux, comme les soins à domicile.

Expansion des soins palliatifs

En 2022-2023, le gouvernement de l'Ontario a investi 13,7 millions de dollars supplémentaires en financement opérationnel pour les centres de soins palliatifs admissibles de la province afin de soutenir les coûts cliniques des services en fin de vie. La province a également investi 4 millions de dollars pour agrandir l'Hospice Niagara en ajoutant deux nouveaux centres d'excellence en soins palliatifs à Welland et à Fort Erie. Cet investissement appuiera la planification et la construction des deux centres qui ajouteront 20 nouveaux lits réservés aux soins palliatifs, pour un total de 30 lits de soins palliatifs exploités par Hospice Niagara. Une fois ces centres ouverts, la province fournira un financement de fonctionnement supplémentaire de 2,1 millions de dollars par année pour appuyer encore les services de soins en fin de vie pour plus de 500 personnes dans les deux nouveaux centres.

L'Ontario s'est également engagé à ajouter 23 nouveaux lits réservés aux soins palliatifs dans 10 sites de la province. Ces nouveaux lits sont situés à Vaughan, à Mississauga, à Durham, dans le comté de Hastings, dans le comté de Northumberland, à Parry Sound, à Kenora, à Hamilton, à Windsor et à Waterloo. Ces 23 lits s'ajoutent aux 500 lits déjà disponibles dans toute la province qui permettent aux Ontariennes et aux Ontariens de recevoir des soins en fin de vie confortables et dignes près de leur collectivité et de leurs proches.

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un financement pour les systèmes de surveillance du glucose en continu en temps réel (SGC-TR) pour les membres de la population ontarienne admissibles. Le financement des systèmes de SGC-TR et des fournitures connexes aidera les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables atteints de diabète de type 1, qui sont les plus à risque d'un événement hypoglycémique grave ou qui ne peuvent pas reconnaître ou communiquer les symptômes d'hypoglycémie, à gérer leur état.

Équipes Santé Ontario

Les équipes Santé Ontario (ESO) sont un modèle de prestation intégrée de soins de santé dans le cadre duquel les fournisseurs de soins de santé et de soins communautaires travaillent en équipe pour les membres de leur population, même s'ils proviennent d'organismes ou d'endroits physiques différents. Les ESO regroupent des fournisseurs de soins de santé de tous les secteurs de la santé et des collectivités, y compris les soins primaires, les hôpitaux, les soins à domicile et en milieu communautaire, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et les soins de longue durée, en une seule équipe collaborative pour mieux coordonner les soins et partager les ressources.

Une équipe Santé Ontario est responsable de fournir des soins à ses patients, de comprendre leurs antécédents en matière de soins de santé, de faciliter leur transition d'un fournisseur à un autre, de les relier directement à différents types de soins et de leur fournir une aide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les orienter dans le système de soins de santé.

Le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec Santé Ontario, a approuvé trois nouvelles ESO dans le Nord de l'Ontario qui élimineront les obstacles d'accès aux soins de santé afin de fournir des soins connectés et plus commodes. Voici les nouvelles ESO :

- L'équipe Santé Ontario de Maamwesying, qui dessert les collectivités autochtones du Nord-Est de l'Ontario, y compris la population autochtone urbaine de Sault Ste. Marie;
- L'équipe Santé Ontario de la ville et du district de Thunder Bay, qui dessert Thunder Bay et la région environnante;
- L'équipe Santé Ontario de Kiiwetinoong Healing Waters, qui dessert Dryden, Red Lake et Sioux Lookout.

À la suite de l'ajout de ces nouvelles équipes, la province compte désormais 54 équipes Santé Ontario. Le ministère de la Santé a également invité quatre nouvelles équipes potentielles à présenter des demandes dûment remplies pour devenir des équipes Santé Ontario approuvées. Une fois approuvées, ces autres équipes permettraient à la province d'atteindre son objectif de couverture provinciale complète, en veillant à ce que tout le monde ait le soutien d'une équipe Santé Ontario. Les quatre équipes restantes sont les suivantes :

- L'Équipe Ontario Cochrane District Team;
- L'Équipe Sudbury Espanola Manitoulin Elliot Lake Team;
- L'Équipe des régions du Temiskaming Area Team;
- L'équipe de West Parry Sound.

Afin de s'assurer que les équipes Santé Ontario sont conçues pour durer et positionnées pour offrir de meilleurs soins aux patients, la province a introduit une nouvelle orientation pour les ESO dans le document *La voie à suivre*. Ce document établit une nouvelle orientation pour les structures communes des ESO, la prise de décisions, la capacité opérationnelle, les communications et les protocoles de soins. Le ministère et Santé Ontario collaborent avec les ESO et les partenaires du système pour mettre en œuvre cette orientation.

Santé publique

Lutte contre la COVID-19

En avril 2022, le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le médecin hygiéniste en chef, a élargi l'admissibilité aux quatrièmes doses du vaccin contre la COVID-19 aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'aux membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis et aux membres de leur ménage non autochtone âgés de 18 ans et plus. À compter de septembre 2022, l'admissibilité aux premières doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 a été élargie aux enfants âgés de 5 à 11 ans, afin de fournir une couche supplémentaire de protection à ceux qui en ont besoin avant la nouvelle année scolaire.

Plus tard en septembre 2022, conformément aux directives de Santé Canada et du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), la province a commencé à offrir la dose de rappel bivalente contre la COVID-19 à tous les membres de la population ontarienne âgés de 18 ans et plus, en commençant par les populations les plus vulnérables, puis à toutes les personnes âgées de 12 ans et plus si elles avaient terminé leur série primaire de vaccins contre la COVID-19. Un nouveau vaccin pédiatrique contre la COVID-19 de Pfizer a également été mis à la disposition des enfants âgés de 6 mois à moins de 5 ans.

Pour les patients à haut risque d'hospitalisation et de maladie grave, les traitements antiviraux, y compris le Paxlovid (nirmatrelvir et ritonavir) et le Veklury (remdesivir), ont été rendus plus faciles d'accès et disponibles par de multiples canaux. Les pharmaciens, les médecins, les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens et les centres d'évaluation clinique ont offert des ordonnances de Paxlovid gratuites aux personnes admissibles.

Afin d'améliorer davantage l'accès à cette option de traitement efficace, l'Ontario a mis à jour ses lignes directrices sur le dépistage par réaction en chaîne par polymérase (PCR), qui sont utilisées pour déterminer qui doit recevoir Paxlovid. Les pharmacies de l'Ontario qui participent au programme de dépistage par PCR financé par l'État offrent un accès pratique au dépistage aux personnes admissibles. Des tests PCR gratuits ont été offerts à tous les emplacements de test de la province, et des tests antigéniques rapides ont continué d'être disponibles gratuitement dans plus de 3 000 points de vente dans la province.

Compte tenu des taux de vaccination élevés de la province, de l'augmentation des doses de rappel et de la disponibilité des antiviraux, l'Ontario dispose des outils nécessaires pour gérer les répercussions du virus. Le médecin hygiéniste en chef et la province ont continué de surveiller les indicateurs clés et la situation de la COVID-19 partout en Ontario.

Financement de la santé publique

L'Ontario a investi 19 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023, ce qui porte l'investissement supplémentaire total pour les bureaux de santé publique à 100 millions de dollars (soit une augmentation de 14 %) depuis 2018-2019 (excluant les investissements liés à la COVID-19). Cet investissement comprenait un financement de croissance de 1 % pour faire face à l'augmentation des coûts associés à la prestation directe des services, y compris la reprise après la pandémie, un financement pour soutenir la prestation du Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés, qui fournit des soins dentaires complets aux aînés admissibles issus de ménages à faible revenu, et un financement pour aider à maintenir en poste le personnel infirmier dans l'ensemble du secteur de la santé publique.

Le gouvernement de l'Ontario a également permis d'accroître la capacité des bureaux de santé publique à prévenir, surveiller, détecter et contenir la COVID-19. Depuis 2020-2021, l'Ontario a investi environ 1,6 milliard de dollars supplémentaires pour financer les bureaux de santé publique afin qu'ils appuient et améliorent la surveillance de la COVID-19, la gestion des cas et des contacts ainsi que la prestation du programme de vaccination à l'échelle locale.

Le gouvernement de l'Ontario reste déterminé à travailler avec les partenaires de la santé publique et des municipalités pour surveiller la capacité et les besoins de financement liés à l'intervention contre la COVID-19 afin de s'assurer que les services de santé publique essentiels sont maintenus et fournis pour protéger la santé et le bien-être de la population de l'Ontario.

Vaccins contre la grippe

À compter de novembre 2022, des vaccins gratuits contre la grippe ont été offerts aux Ontariennes et aux Ontariens âgés de six mois et plus. Ils ont pu se faire vacciner contre la grippe dans les cabinets des médecins et des infirmières praticiennes, ainsi que dans certains bureaux de santé publique et certaines pharmacies participantes. Afin de protéger les plus vulnérables, l'approvisionnement initial en vaccins contre la grippe de l'Ontario en septembre 2022 a été accordé en priorité aux foyers de soins de longue durée et aux hôpitaux, puis aux maisons de retraite, aux cabinets des fournisseurs de soins de santé et aux pharmacies participantes pour les aînés et les personnes de la collectivité qui sont plus à risque de complications de la grippe. Un vaccin à jour est la meilleure façon pour les gens de rester en bonne santé pendant la saison de la grippe et des maladies respiratoires.

Soins de santé communautaires

Équipes de soins primaires interdisciplinaires

La province fournit des fonds supplémentaires pour créer davantage d'équipes de soins primaires interdisciplinaires, qui comprennent des membres de deux professions ou plus, tels que des membres du personnel infirmier, des médecins, des travailleurs sociaux et d'autres personnes. Cet investissement de 30 millions de dollars permettra de créer jusqu'à 18 équipes nouvelles ou élargies et aidera à combler l'écart dans l'accès aux soins primaires interdisciplinaires pour les patients vulnérables, marginalisés et seuls, afin de s'assurer qu'ils sont en mesure d'accéder aux soins à

l'endroit et au moment où ils en ont besoin. De plus, cette expansion favorisera l'intégration des soins primaires au sein des équipes Santé Ontario et soutiendra la prestation directe de services dans les équipes de soins primaires interdisciplinaires existantes qui subissent une augmentation des coûts de fonctionnement.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire

Le ministère a investi plus de 7,6 millions de dollars pour soutenir les améliorations et les réparations essentielles dans 65 établissements de soins de santé communautaires de la province dans le cadre du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire. Ce financement aidera les partenaires du système de soins de santé à répondre aux besoins urgents en matière de renouvellement des infrastructures.

Les établissements de santé communautaire sont financés par l'État et offrent une gamme de programmes aux patients de toute la province, y compris des soins primaires, des services communautaires de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, des soins de santé connexes comme la kinésithérapie et la thérapie respiratoire, ainsi que des programmes et des services offerts par un bureau de santé publique.

Nouveau programme de réadaptation communautaire après un accident vasculaire cérébral

Le ministère a investi jusqu'à 5 millions de dollars pour formuler des recommandations en vue de l'établissement d'un programme de réadaptation communautaire complet après un accident vasculaire cérébral pour les adultes victimes d'AVC, et pour financer les services de première ligne. L'investissement initial de cette année pourrait être suivi d'investissements continus dans l'avenir pour veiller à ce que l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens aient accès à des soins post-AVC de grande qualité dans leur collectivité une fois qu'ils ont quitté l'hôpital. Un programme de réadaptation communautaire après un accident vasculaire cérébral à l'échelle de la province assurera un accès uniforme à ces thérapies importantes pour tous les adultes, peu importe leur âge ou l'endroit où ils vivent.

Comme première étape de l'élaboration du nouveau programme de réadaptation communautaire après un accident vasculaire cérébral, le gouvernement a demandé à Santé Ontario d'évaluer l'état actuel des services communautaires de réadaptation après un AVC et de cartographier les points d'accès à ces services. Ces efforts aideront à cerner les possibilités immédiates d'améliorer l'accès à des soins coordonnés après un AVC en tirant parti des ressources existantes élaborées en collaboration avec des partenaires du secteur. Santé Ontario travaillera également en étroite collaboration avec la province à l'élaboration d'une approche normalisée de collecte de données provinciales afin de saisir le nombre total de patients victimes d'un AVC qui ont accès à des services de réadaptation externes.

Santé mentale et dépendances

En 2022-2023, le ministère a accordé un financement ponctuel supplémentaire de 204 millions de dollars au secteur de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances pour soutenir et améliorer la capacité grâce à des investissements tels que la formation, l'équipement et les

fournitures, l'amélioration des espaces de prestation de services et les licences de logiciels. Cet investissement s'appuie sur le plan *Vers le mieux-être*, une stratégie provinciale visant à répondre aux besoins de longue date en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, avec un investissement historique de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans.

Parlons maintenant pour les enfants et les jeunes

Le gouvernement de l'Ontario a investi 4,75 millions de dollars en 2022-2023 pour élargir le programme virtuel de counseling « Parlons maintenant » afin de mettre en relation les enfants, les jeunes et leurs familles avec des moyens plus pratiques et plus rapides d'accéder à des services de counseling en santé mentale, peu importe où ils vivent. Le service « Parlons maintenant » offre des moyens pratiques de parler à un clinicien par téléphone, vidéoconférence, message texte et clavardage sans rendez-vous. Le programme a débuté sous la forme d'un projet pilote en novembre 2022 avec six organisations de santé mentale participantes et est en cours d'élargissement à d'autres organisations et à leurs patients sur liste d'attente.

Carrefours bien-être pour les jeunes de l'Ontario

La province a élargi le nombre de carrefours bien-être pour les jeunes dans toute la province afin qu'il soit plus rapide et plus facile pour les jeunes d'accéder à un soutien en santé mentale et en consommation de substances, à des soins primaires, à des services sociaux, à l'éducation et à plus encore. Dans le cadre du Fonds pour les services de lutte contre les dépendances, le gouvernement ajoute 8 nouveaux carrefours bien-être pour les jeunes aux 14 qui ont été créés depuis 2020, ce qui porte le total à 22 dans la province. Les huit nouveaux carrefours bien-être pour les jeunes seront situés dans la région d'Algoma, à Kingston, Frontenac et Lennox et Addington, à London-Middlesex, dans la Première Nation anichinabée de Sagamok, à Sarnia-Lambton, à Sudbury, à Thorncliffe Park et à West Toronto.

Soutien en santé mentale pour les travailleurs de la santé

L'Ontario a investi plus de 12,4 millions de dollars sur deux ans depuis 2021-2022 pour fournir des services de soutien existants et élargis en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances à tous les travailleurs de la santé de première ligne de la province. En date du 28 février 2023, plus de 5 100 travailleurs de la santé avaient accès à un soutien psychothérapeutique individuel auprès d'un clinicien dans l'un des cinq hôpitaux partenaires ou par l'intermédiaire de l'Association de psychologie de l'Ontario, et près de 2 000 travailleurs de la santé avaient participé au programme de soutien par les pairs ECHO. Des séances de formation sur le mieux-être mental axées sur l'organisation ont également été offertes par la Division de l'Ontario de l'Association canadienne pour la santé mentale dans le cadre de son programme Your Health Space, et à la mi-mars 2023, plus de 11 800 dirigeants et employés du secteur des soins de santé avaient assisté à une séance. En outre, plus de 17 000 travailleurs de la santé se sont inscrits à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) sur Internet lorsqu'elle était proposée dans le cadre d'une initiative d'intervention contre la pandémie de mai 2020 à septembre 2022.

Services intensifs de soutien aux hôpitaux pour les enfants et les jeunes atteints de troubles de l'alimentation

L'Ontario a investi plus de 21 millions de dollars en financement unique sur deux ans depuis 2021-2022 afin de répondre immédiatement à la demande accrue de soins intensifs spécialisés pour les enfants et les jeunes qui reçoivent un diagnostic de trouble de l'alimentation. Le gouvernement de l'Ontario a fourni des fonds pour appuyer les services liés aux troubles de l'alimentation au Hospital for Sick Children, à l'Hôpital McMaster pour enfants à Hamilton Health Sciences, à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) et au Children's Hospital du London Health Sciences Centre. Ces fonds ont permis de financer jusqu'à 11 lits d'appoint pour les patients hospitalisés ainsi que des places supplémentaires en hospitalisation partielle et en traitement de jour, afin d'aider les patients atteints de troubles de l'alimentation à passer plus efficacement des soins en milieu hospitalier aux soins communautaires, en veillant à ce que les enfants et les jeunes reçoivent des soins de grande qualité dans les bons milieux.

Fonds pour les services de lutte contre les dépendances

Un montant supplémentaire de 90 millions de dollars a été approuvé dans le cadre du Fonds pour les services de lutte contre les dépendances, qui comprenait plus de 41 millions de dollars pour 2022-2023 afin d'accroître l'accès au traitement des dépendances en établissement, environ 210 des lits prévus étant opérationnels à ce jour. En plus des nouveaux lits de traitement, un financement a été engagé à compter de 2022-2023 pour soutenir les services et les mesures de soutien hors établissement dans toute la province, y compris les services de ressourcement fondés sur les terres pour les Autochtones, les cliniques mobiles de santé mentale et les carrefours bien-être pour les jeunes, en vue d'améliorer l'accès à d'autres types de traitements.

Programmes de médicaments

Trikafta

Grâce à son programme de médicaments financé par l'État, le gouvernement de l'Ontario a élargi la couverture de Trikafta, la plus récente option de traitement de la fibrose kystique, pour inclure tous les membres de la population ontarienne âgés de 6 ans et plus. La province a également retiré la fonction pulmonaire des critères d'admissibilité des patients afin de réduire davantage les obstacles à l'accès aux traitements qui changent la vie des patients atteints de fibrose kystique. L'Ontario est maintenant la première province à élargir l'accès aux jeunes de 6 à 11 ans.

Luxturna

L'Ontario a versé 2,9 millions de dollars pour mettre sur pied un programme provincial de thérapie génique visant à lutter contre la cécité chez les personnes atteintes d'une maladie génétique rare et débilitante des yeux, la maladie héréditaire de la rétine. Luxturna est la première thérapie génique approuvée par Santé Canada pour les maladies rétinienues héréditaires. Avant Luxturna, il n'existait pas de traitement efficace pour les enfants et les adultes vivant avec cette forme héréditaire de perte de vision qui peut conduire à la cécité. Ce financement public essentiel couvrira le traitement unique,

qui ralentit la progression de la perte de vision et, dans certains cas, améliore la vision. Il couvrira également les coûts liés aux médicaments et aux traitements des patients.

Biosimilaires

L'Ontario s'est joint à plusieurs autres provinces et territoires pour élargir l'utilisation de médicaments biosimilaires pour les Ontariens. Les bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) qui reçoivent un produit biologique original commenceront à passer sans frais à une version biosimilaire approuvée par Santé Canada du médicament. Les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent être assurés que la qualité, l'innocuité et les bénéfices pour le patient du biosimilaire sont très similaires à ceux du médicament biologique. Les biosimilaires sont soumis au même processus d'approbation fiable et rigoureux de Santé Canada. Pour être approuvé au Canada, un biosimilaire doit s'avérer très semblable, sans différences cliniquement significatives en termes d'innocuité et d'efficacité. Le ministère continuera de travailler avec ses partenaires, notamment les médecins, les pharmaciens et les fabricants, pour assurer une transition harmonieuse et réussie. Ce changement permettra à l'Ontario d'investir davantage dans des traitements médicamenteux nouveaux et novateurs et de continuer à élargir la liste des médicaments d'importance vitale financés par l'État.

Services de laboratoire provinciaux

Séquençage génomique en Ontario

La province a continué d'investir dans le séquençage génomique pour le diagnostic des maladies rares en Ontario. Grâce à l'achèvement réussi du projet pilote « Genome-wide Sequencing Ontario » (GSO) à SickKids à Toronto et à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario à Ottawa, ces tests continueront d'être un service clinique financé par la province en Ontario, afin que les Ontariennes et les Ontariens atteints de maladies rares puissent avoir accès aux diagnostics novateurs et révolutionnaires dont ils ont besoin plus près de chez eux.

Grâce à cet investissement, l'Ontario est en mesure d'offrir des tests de dépistage aux personnes dont les échantillons de dépistage auraient auparavant été envoyés à l'étranger. Un meilleur accès à ces tests signifie qu'un plus grand nombre de patients atteints de maladies rares pourront obtenir plus rapidement les traitements et les soins dont ils ont besoin. Ce projet pilote novateur était le premier du genre au Canada, et l'Ontario continue d'être à l'avant-garde de la médecine génomique à l'échelle nationale et parmi les principales administrations à l'échelle internationale.

Santé numérique/virtuelle

Santé811

Le gouvernement de l'Ontario et Santé Ontario lancent Santé811 (auparavant appelé ConnexionSanté Ontario), un nouvel outil qui permet aux Ontariennes et aux Ontariens de communiquer avec une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé par téléphone ou clavardage en ligne et de trouver les services de soins de santé et les renseignements dont ils ont besoin sur un site Web unique et facile à utiliser. Santé811 a remplacé l'ancien programme Télésanté Ontario, en

ajoutant des outils en ligne améliorés et en permettant aux gens d'appeler le 811 ou de visiter le site Web 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour obtenir des conseils en matière de santé, s'y retrouver dans les services de santé et trouver de l'information. Ce service aide la population ontarienne à éviter les visites inutiles aux services des urgences et les retards inutiles dans l'accès aux soins. Les conseillers et le personnel clinique de Santé811 offrent actuellement des services de soutien aux Ontariennes et aux Ontariens dans le cadre de plus de 80 000 appels et conversations par mois, en respectant un temps d'attente de moins de 60 secondes 98 % du temps.

Surgical Waitlist HUB

La province a financé la mise en œuvre d'un nouveau logiciel novateur dans les hôpitaux de l'Est de l'Ontario qui aidera à réduire l'arriéré de chirurgies dans la région. La solution novatrice Surgical Waitlist HUB, la première en Ontario, conçue par Novari Health, regroupe les patients en attente d'une intervention chirurgicale dans un système régional de listes d'attente en temps réel à l'aide d'outils interactifs de cartographie et d'analyse. Le HUB améliorera la coordination des services chirurgicaux entre les hôpitaux de l'Est de l'Ontario. Le logiciel, en collaboration avec les hôpitaux de la région, s'intégrera aux systèmes de TI des hôpitaux existants pour obtenir une vue d'ensemble de l'arriéré, raccourcir les temps d'attente et aider à cerner les goulots d'étranglement à diverses étapes du processus chirurgical.

Services en français

Afin de mieux servir la communauté francophone, l'Ontario offre maintenant l'option d'inclure des caractères de langue française, comme les accents (p. ex. ç, è, é, ê, ë), sur les cartes Santé de l'Ontario. Il s'agit d'un autre pas en avant dans le plan de la province visant à rendre les caractères français disponibles sur toutes les pièces d'identité du gouvernement de l'Ontario. Les Ontariens qui portent un nom français peuvent se rendre à site de Service Ontario avec les pièces justificatives d'identification requises pour demander une carte Santé de remplacement gratuite affichant leur nom avec des caractères français, y compris des accents.

L'Ontario offre des soins virtuels comme autre outil pour relier les patients francophones de la province aux services de soins de santé dans la langue de leur choix. Qu'ils vivent dans une collectivité francophone, dans un milieu rural et éloigné ou en milieu urbain, les patients peuvent communiquer avec un fournisseur de soins de santé et recevoir des soins en français par vidéo en temps réel. Une carte de localisation des services en français fournit également des informations sur les services disponibles en français, y compris l'accès aux soins de santé virtuels. Les détails sont accessibles à l'adresse suivante : <https://otn.ca/fr/patients/virtual-care-fls/>.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le ministère de la Santé est déterminé à réaliser le plan de l'Ontario visant à éliminer les soins de santé de couloir et à accroître la capacité d'un système de santé intégré, interconnecté et axé sur les besoins des patients. Un élément clé de ce plan consiste à mesurer les progrès réalisés par la province à l'égard de 15 indicateurs de rendement clés (IRC) du ministère ainsi qu'à mesurer divers niveaux de programme. Ces IRC sont liés aux priorités du gouvernement et du ministère. Voici cinq exemples d'IRC que le ministère suit chaque année et les résultats de rendement les plus récents de chaque mesure. Les cinq IRC illustratifs du ministère énumérés ci-dessous permettent de suivre les progrès réalisés à l'égard des résultats et des priorités stratégiques du ministère, comme la fin de la médecine de couloir, l'accès aux soins virtuels, le taux d'autres niveaux de soins (ANS), etc.

Mesure des résultats n° 1 – Nombre moyen quotidien de patients hospitalisés recevant des soins dans des lits de soins de santé de couloir

- Le ministère s'efforce de mettre fin à la médecine de couloir et de garantir un accès en temps opportun à des soins de santé de grande qualité pour tous les patients. En décembre 2022, la province a enregistré une moyenne quotidienne de 1 374 patients hospitalisés recevant des soins dans des lits dans les couloirs. L'objectif est d'éviter l'hospitalisation des patients recevant des soins de santé dans les couloirs, et le plan pour atteindre l'objectif comprend la gestion d'un meilleur flux de patients dans les hôpitaux, la création d'une capacité de lits supplémentaire et la garantie que les patients reçoivent des soins dans le bon environnement au bon moment.

Mesure des résultats n° 2 – Pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont eu une consultation virtuelle

- Le ministère établit des attentes au moyen du modèle des équipes Santé Ontario (ESO) et modernise les cadres de facturation des soins virtuels afin d'éliminer les obstacles obsolètes aux soins virtuels. Un sondage mené entre novembre 2021 et février 2022 avait indiqué que 73,2 % des Ontariennes et des Ontariens avaient effectué une visite virtuelle au cours des 12 derniers mois, dépassant de loin l'objectif de 30 % d'ici à 2022-2023. L'incidence de la COVID-19 sur les habitudes de service et de soins a accéléré la réalisation de l'objectif.

Mesure des résultats n° 3 – Taux d'autres niveaux de soins (ANS)

- Le ministère collabore avec Santé Ontario et les hôpitaux pour relever les défis liés à la capacité et aux ANS (création de capacités dans tout le continuum, soutien de la demande croissante de services hospitaliers et transition appropriée des patients). En date de novembre 2022, le taux d'ANS était de 15,2 %, ce qui était supérieur au taux moyen de l'exercice 2021-2022. L'augmentation pourrait être liée à des pénuries de personnel dans le secteur de la santé qui empêchent la sortie des patients vers leur prochaine destination et à la fin des ordonnances d'urgence qui favorisent un afflux de patients créant de grands volumes de circulation des patients.

Mesure des résultats n° 4 – Pourcentage de la population ontarienne desservie par une équipe Santé Ontario (ESO) à maturité

- À la suite de l’approbation de trois nouvelles ESO en octobre 2022, l’Ontario compte actuellement un total de 54 ESO qui desservent 97 % de la population ontarienne à maturité. L’objectif ultime est que les ESO approuvées desservent 100 % de la population de l’Ontario d’ici au 1^{er} janvier 2025. La valeur cible sera atteinte lorsque toutes les collectivités de l’Ontario auront une ESO opérationnelle.

Mesure des résultats n° 5 – Nombre d’aînés ayant bénéficié du Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés

- En date du 31 août 2022, le nombre de demandes reçues par la programme était de 140 055 et le nombre d’aînés inscrits en date du 31 août 2022 était de 77 044, soit une augmentation de 36,6 % par rapport aux inscriptions en date du 1^{er} octobre 2021. En raison de la pandémie, les services dentaires et les services de construction non essentiels ont été suspendus, ce qui a eu une incidence sur le calendrier de mise en œuvre par étapes. L’objectif est de permettre à 100 000 aînés d’accéder aux services chaque année d’ici au 31 mars 2024, lorsque le programme sera pleinement mis en œuvre.

En plus des 15 IRC dirigés par le gouvernement et définis par le ministère, le ministère de la Santé suit les mesures des résultats et des extraits du programme et les déclare au moyen de rapports trimestriels et d’autres présentations en cours d’exercice pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	4 328 032 300
Fonctionnement	70 634 060 692
Immobilisations	2 226 279 500
TOTAL	77 188 372 492
Effectifs ** (au 31 mars 2023)	3 085,99

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023 pour le secteur de la santé.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 2562-6736

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère	3
Programmes du ministère	5
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	11
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	14
Données financières détaillées	15
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	15
Tableau des tendances historiques	17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	18
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023	19
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	23

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) s'emploie à assurer un meilleur avenir pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis de l'Ontario. Pour ce faire, le ministère effectue ce qui suit :

- il dirige les politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario grâce à la coordination d'initiatives intergouvernementales qui améliorent les résultats pour les Autochtones;
- il mène les négociations provinciales relativement aux revendications territoriales autochtones;
- il soutient le développement économique et communautaire de ses partenaires autochtones.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

L'orientation stratégique du ministère est axée sur les trois priorités ci-dessous.

- **Promouvoir l'emploi des Autochtones ainsi que leur développement économique et communautaire**
 - o Diriger et soutenir l'élaboration du programme d'action du gouvernement concernant les peuples et les communautés autochtones.
 - o Fournir du financement favorisant directement le développement économique, l'emploi et la prospérité des peuples et des communautés autochtones, y compris la mobilisation des communautés autochtones et leur participation aux consultations concernant les terres et les ressources.
 - o Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'options opérationnelles pour le développement d'infrastructures essentielles.
 - o Orienter l'élaboration de politiques et de programmes grâce aux données, à la recherche et à l'évaluation des résultats.
 - o Améliorer l'accès des Autochtones aux programmes, aux services et à l'information du gouvernement de l'Ontario par la collaboration avec d'autres ministères et des organismes autochtones.
- **Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones**
 - o Faciliter et soutenir la conception, la prestation et l'évaluation de divers programmes et services sociaux, d'éducation et de santé dans l'ensemble des ministères pour venir en aide aux communautés et aux organismes autochtones, y compris lutter contre le racisme systémique dans les établissements provinciaux, lutter contre la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et améliorer la sécurité et le bien-

être des femmes et des jeunes filles ainsi que les services de bien-être de l'enfance, entre autres.

- o Continuer d'avoir des groupes de discussion bilatéraux rassemblant des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario ainsi que des fournisseurs de services autochtones pour permettre l'appui à leurs priorités au sein du gouvernement.
 - o Soutenir les ministères partenaires qui mènent ou organisent des consultations avec des partenaires autochtones concernant les politiques, les programmes et les lois.
 - o Coordonner le soutien interministériel pour donner suite aux enquêtes sur les lieux de sépulture des pensionnats indiens.
 - o Fournir des fonds pour aider les communautés et les organismes autochtones à améliorer les conditions sociales à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, y compris au moyen de projets d'immobilisations communautaires, et travailler avec les partenaires autochtones et les ministères partenaires, pour répondre aux besoins des communautés.
 - o Contribuer à répondre aux urgences sociales dans les communautés des Premières Nations au moyen de processus officiels.
 - o Coordonner le Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO, une formation obligatoire conçue pour aider les membres de la fonction publique de l'Ontario (FPO) à élaborer des politiques et programmes plus inclusifs qui tiennent compte des besoins particuliers des Autochtones.
- **S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario concernant les traités, les revendications territoriales, les autres questions territoriales et les consultations**
 - o Mener le processus de règlement des revendications territoriales ou connexes auprès des Premières Nations et des autres communautés autochtones de l'Ontario, y compris en allouant des fonds aux communautés autochtones pour leur permettre de participer concrètement aux négociations portant sur les revendications.
 - o Accroître la sensibilisation et améliorer les pratiques associées à la consultation ou à la mobilisation des Autochtones, y compris par l'élaboration et la diffusion d'outils et de directives favorisant l'adoption de méthodes cohérentes et coordonnées au gouvernement.
 - o Soutenir les ministères dans l'élaboration de propositions de politiques et de programmes par la prise en compte du point de vue autochtone, y compris par l'évaluation des répercussions et des risques potentiels pour les communautés autochtones et les relations de la Couronne avec ces communautés et par le respect des obligations du gouvernement en matière de consultation.

Programmes du ministère

Le MAA travaille à apporter un bien-être et une prospérité durables aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario par la prestation de ses propres programmes ainsi que par la collaboration avec des ministères partenaires pour offrir des programmes et des services provinciaux qui engendrent des retombées directes pour les communautés autochtones de l'Ontario. Le MAA prévoit de réaliser les activités ci-dessous en 2023-2024 pour concrétiser ses priorités stratégiques.

- **Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones ainsi que leur développement économique et communautaire**
 - o Contribuer aux rencontres entre le Cabinet du premier ministre, les ministres provinciaux et les leaders des communautés autochtones et des organisations provinciales et territoriales.
 - o Collaborer avec les ministères et les organismes autochtones partenaires pour stimuler le développement économique autochtone, y compris par l'offre d'un appui continu au Groupe d'action pour la croissance économique et la prospérité des Premières Nations afin d'obtenir des avis et des idées sur les meilleures façons pour le gouvernement de soutenir la création de richesse par les communautés et les entreprises autochtones.
 - o Continuer à soutenir la distribution des fonds de 25 millions de dollars sur trois ans (de 2022 à 2025) qui sont offerts par l'intermédiaire du Fonds de développement économique pour les Autochtones, y compris par les moyens suivants:
 - partenariats avec des institutions financières autochtones pour l'offre de prêts à faible taux d'intérêt et de subventions, ainsi que la mise sur pied d'un nouveau programme de commerce électronique;
 - collaboration avec l'Ontario First Nations Economic Developers Association pour l'offre de formation aux Autochtones et le renforcement des capacités des agents et des services de développement économique;
 - coopération avec l'organisme Chiefs of Ontario pour mieux comprendre et analyser les chaînes d'approvisionnement des Premières Nations;
 - collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) pour soutenir les apprenties et apprentis autochtones et les métiers spécialisés connexes.
 - o Prendre en charge l'amélioration du processus d'approvisionnement du gouvernement pour accroître les possibilités des entreprises autochtones de participer à l'approvisionnement.

- o Collaborer avec le ministère des Mines pour mobiliser les leaders des Premières Nations afin de recentrer la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* ainsi que pour encourager la mise sur pied d'activités et de stratégies concernant le Cercle de feu, y compris par l'application d'un protocole d'entente avec les Premières Nations qui donnent leur appui et par la participation aux efforts visant à déterminer les communautés à consulter et à mobiliser.
- o Collaborer avec le ministère des Mines et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) pour faire avancer le partage des recettes liées à l'exploitation des ressources minières et forestières et des agrégats afin d'aider les communautés autochtones à tirer parti elles aussi de l'exploitation des ressources.
- o Collaborer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour consulter les leaders et les communautés autochtones concernant certains aspects des initiatives de modernisation des évaluations environnementales.
- o Collaborer avec le ministère des Transports (MTO) et le ministère du Développement du Nord pour élaborer une stratégie pangouvernementale concernant les routes et les infrastructures connexes dans le Nord et les régions éloignées du Nord, y compris concernant les routes toutes saisons, la sécurité routière ainsi que les infrastructures et les activités aéroportuaires.
- o Collaborer avec le MTO pour encourager la consultation et la mobilisation des communautés autochtones concernant l'élargissement de la route 17, un tronçon stratégique du réseau routier transcanadien. L'élargissement de la route vise à améliorer la sécurité, à réduire les temps de déplacement et à favoriser le développement économique des communautés grâce à leur participation au projet de construction.
- o Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire afin d'améliorer et d'élargir les services numériques à large bande et l'accès cellulaire dans les régions où les services sont insuffisants ou inexistants, y compris dans les collectivités éloignées et rurales des Premières Nations.
- o Collaborer avec le ministère des Finances (MFO) pour mobiliser les communautés et les leaders des Premières Nations au sujet des produits du tabac et des partenariats potentiels pour les approches utilisées dans les réserves en matière de réglementation des produits du tabac et du commerce, de sécurité communautaire et de développement économique.

- o Collaborer avec le MFO pour aider à l'application de l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières Nations. Cette entente vise à procurer aux Premières Nations une aide financière stable de longue durée pour l'amélioration de la qualité de vie des membres de leurs communautés.
- o Collaborer avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour favoriser la croissance et la promotion du secteur touristique autochtone en Ontario.
- o Grâce au Fonds pour les nouvelles relations, faire ce qui suit :
 - soutenir la participation des communautés et des organismes autochtones à des consultations constructives et à des discussions avec le gouvernement et le secteur privé concernant des questions liées aux terres et aux ressources;
 - accroître les possibilités de développement économique et de formation professionnelle et permettre la planification à long terme concernant les terres et les ressources dans les communautés autochtones participantes.
- o Par l'intermédiaire du Fonds de développement économique pour les Autochtones, un programme de paiements de transfert, s'associer à des institutions financières autochtones pour offrir :
 - la Subvention pour la diversification économique, qui finance des projets visant à permettre aux bénéficiaires d'élaborer une planification économique stratégique en vue d'élargir leur base économique et d'explorer les possibilités de création d'emplois pour faire face aux répercussions de la pandémie;
 - le Fonds pour les entreprises et les communautés, qui vise à répondre aux besoins continus des petites et moyennes entreprises autochtones, y compris de celles en démarrage ou souhaitant prendre de l'expansion, pour stimuler l'économie autochtone;
 - la Subvention pour les partenariats régionaux, qui vise à accroître l'accès des Autochtones aux programmes de formation accrédités.
- o Grâce au Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, faire ce qui suit :
 - financer des projets de construction, de rénovation et de modernisation des infrastructures des communautés autochtones (dans les réserves ou non) qui contribuent au développement économique et à la création d'emplois et qui ont des répercussions sociales positives pour la communauté.

- **Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones**
 - o Mobiliser les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones concernant les occasions pratiques d'améliorer les conditions socioéconomiques des Premières Nations du Nord, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau, à la transmission de l'énergie, au Cercle de feu, aux infrastructures, au développement de l'emploi ainsi qu'à la santé, y compris à la santé mentale.
 - o Continuer d'évaluer et d'examiner les répercussions des mesures législatives, des politiques et des engagements fédéraux sur les communautés et les organismes autochtones de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille, la santé, les langues, les services policiers et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* du Canada, ainsi que d'évaluer et d'examiner les possibilités connexes.
 - o Coordonner et soutenir les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence sociale, de catastrophe naturelle et de bris d'infrastructures essentielles au sein des communautés des Premières Nations en collaboration avec le Centre provincial des opérations d'urgence, d'autres ministères ontariens, des partenaires autochtones et des ministères fédéraux. De plus, diriger l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et de guides de soutien, d'outils et de formations pour améliorer les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence.
 - o Poursuivre la prestation du Programme des responsables régionaux en matière d'urgences sociales. Depuis 2021, ce programme a permis de financer 11 postes à temps plein au sein des conseils tribaux de la Nishnawbe Aski Nation et d'organismes régionaux du Grand Council Treaty #3.
 - o Travailler avec les autres ministères et les partenaires autochtones et fédéraux pour contribuer à la localisation des lieux de sépulture des pensionnats indiens en Ontario ainsi qu'aux enquêtes et aux commémorations connexes, y compris par l'offre de financement et de contributions en nature et l'élaboration de politiques, de règlements et de mesures législatives qui favorisent le travail entourant les pensionnats.
 - o Poursuivre la collaboration avec les autres ministères, le gouvernement fédéral et les partenaires des Premières Nations pour donner suite aux recommandations découlant de l'enquête sur la mort de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest) et assurer la sécurité et le mieux-être des élèves autochtones qui fréquentent une école loin de leur communauté d'origine, y compris à Thunder Bay.

- o Collaborer avec les ministères et les partenaires autochtones afin d'orienter les politiques, les lois et les programmes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones en Ontario dans les domaines des services à l'enfance et à la famille, de l'aide sociale, de la santé, de la santé mentale et des dépendances, de la sécurité alimentaire, des enquêtes sur les pensionnats indiens, du racisme systémique, des interventions en cas d'urgence, de l'éducation et de la justice, notamment en réalisant ce qui suit :
 - Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), le ministère de la Santé (MSAN) et le MTIFDC pour maintenir la relation de financement pour les programmes de Right to Play (initiative PLAY), un organisme qui subventionne des programmes pour les jeunes à risque et la formation de leaders dans 40 communautés des Premières Nations.
 - Codiriger, avec le MSESC, le travail effectué avec les ministères provinciaux et les partenaires fédéraux et autochtones pour concevoir et mettre en œuvre Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
 - En application de cette stratégie, le rapport d'étape 2022-2023 du Parcours vers la sécurité de l'Ontario (deuxième année) devrait être publié à l'été 2023. Celui-ci présentera les mesures prises pour l'élaboration d'un cadre de mesure du rendement dirigé par les Autochtones et en cohérence avec la stratégie Parcours vers la sécurité.
 - Soutenir le Plan de l'Ontario contre le racisme et ainsi mettre en œuvre des initiatives de lutte contre la haine et la discrimination des Autochtones 2ELGBTQQIA+ afin de contrer la haine intersectionnelle et favoriser la compréhension et l'inclusion.
- o Soutenir la mise en œuvre de 51 recommandations du rapport d'un groupe d'experts pour la modernisation des évaluations et des processus de réclamation du Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Le Conseil offre des prestations aux membres des Nations autonomes de Wabaseemoong et de la Première Nation de Grassy Narrows (Asubpeeschoseewagong Netum Anishnabek) qui présentent des symptômes ou des problèmes médicaux admissibles correspondant à un empoisonnement au mercure.
- o Grâce au programme du Fonds de participation, le ministère tire parti de groupes de leadership et de discussion pour établir des relations collaboratives et constructives avec :
 - les organisations provinciales et territoriales des Premières Nations, pour améliorer la capacité organisationnelle et la résolution de problèmes et répondre aux priorités ayant des répercussions sur les

communautés membres, à savoir la Nation Nishnawbe Aski, la Nation anichinabée, le Grand Council Treaty #3, les Premières Nations indépendantes et l'Association of Iroquois and Allied Indians;

- la Métis Nation of Ontario, pour accroître la participation des Métis et de leurs communautés dans la société ontarienne;
- l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, pour soutenir les Autochtones en milieu urbain de l'Ontario;
- Tungasuvvingat Inuit, pour répondre aux besoins propres aux Inuits de l'Ontario.

- **S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario concernant les traités, les revendications territoriales, les autres questions territoriales et les consultations**

- o Collaborer avec l'ensemble du gouvernement, les communautés autochtones, les municipalités et l'industrie pour veiller à ce que les obligations de consulter soient bien comprises et respectées, y compris par l'élaboration de directives opérationnelles, d'outils, de formations et d'autres mesures de soutien qui répondent aux besoins courants des ministères de l'Ontario relativement au respect de leur obligation de consulter et à d'autres questions liées aux consultations.
- o Étudier et évaluer les revendications territoriales, et poursuivre les avancées relatives aux revendications acceptées aux fins de négociation et à d'autres questions et enjeux territoriaux, comme les transferts de terres en vertu d'une entente fondée sur les politiques.
- o Travailler pour remplir les engagements de l'Ontario relativement au règlement de plusieurs revendications ayant fait l'objet de négociations fructueuses.
- o Collaborer avec les ministères partenaires, dans la mesure du possible, pour trouver des solutions négociées concernant les dossiers actuellement en litige.
- o Continuer à mettre en œuvre le cadre permettant de déterminer quelles communautés métisses peuvent revendiquer avec crédibilité des droits autochtones conformément à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.
- o Par l'intermédiaire de son Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations, continuer d'aider financièrement les communautés autochtones à participer de façon constructive aux négociations portant sur les revendications.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

- Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le ministère vise à continuer de concrétiser sa vision de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.
- Le ministère continuera de mener ses activités en s'appuyant sur ses indicateurs de rendement, notamment concernant ce qui suit :
 - o le règlement des revendications territoriales et des questions connexes non réglées;
 - o l'offre de politiques et de programmes tenant compte des intérêts et des points de vue autochtones;
 - o les gains d'efficience administrative;
 - o la création d'emplois en Ontario pour les Autochtones;
 - o l'accroissement des possibilités économiques pour les Autochtones;
 - o la collecte et la communication de données relatives à l'indicateur horizontal pour faire le suivi des activités du gouvernement concernant l'amélioration des résultats sociaux des Autochtones.
- Les grandes priorités du ministère en 2023-2024 sont les suivantes :
 - o Travailler en partenariat avec les communautés et organismes autochtones pour financer à hauteur de 10,1 millions de dollars les activités de localisation de lieux de sépulture des pensionnats indiens de la province ainsi que les activités d'enquête, de protection et de commémoration connexes, et verser un total de 15 millions de dollars aux communautés autochtones, aux organismes autochtones régionaux, aux familles et aux collectivités pour du soutien en santé mentale et du soutien post-traumatique relativement aux pensionnats.
 - o Continuer à soutenir la distribution des fonds de 25 millions de dollars sur trois ans (de 2022 à 2025) qui sont offerts par l'intermédiaire du Fonds de développement économique pour les Autochtones, y compris pour permettre la mise sur pied d'un programme de subvention du commerce électronique en partenariat avec des institutions financières autochtones, l'accroissement de l'offre de formation et le renforcement des capacités dans les communautés des Premières Nations, une meilleure compréhension des chaînes d'approvisionnement des Premières Nations grâce au déploiement d'efforts en coopération avec Chiefs of Ontario et le soutien des apprenties et apprentis autochtones et des métiers spécialisés connexes grâce à une collaboration avec le MTIFDC.
 - o Poursuivre les efforts visant le respect des obligations juridiques concernant les traités, les revendications territoriales et les autres questions territoriales pour le compte de la province par les moyens suivants :

- étudier et évaluer neuf revendications territoriales;
 - poursuivre les avancées relatives aux 53 revendications acceptées aux fins de négociation, et faire progresser les revendications qui pourraient être acceptées;
 - progresser concernant les 16 questions et enjeux territoriaux, comme les transferts de terres en vertu d'une entente fondée sur les politiques;
 - remplir les engagements de l'Ontario relativement au règlement de 20 revendications ayant fait l'objet de négociations fructueuses.
- o Conseiller et soutenir l'ensemble des ministères en collaboration avec le ministère du Procureur général (MPG) concernant la reconnaissance des droits autochtones, l'attribution de compétences, les questions de gouvernance, la consultation générale des communautés et des organismes des Premières Nations, métis et inuits et les relations avec ces communautés et organismes.
 - o Promouvoir la diversité et l'inclusion, en particulier la représentation des Autochtones dans la fonction publique de l'Ontario, en participant à la coordination et à la mise en place de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi qu'en fournissant du soutien et des conseils à la Direction générale de l'action contre le racisme pour la réalisation des engagements de l'Ontario conformément à ses plans stratégiques quinquennaux contre le racisme (2017-2022 et 2023-2027).
 - o Fournir des conseils sur les politiques fédérales relatives aux droits et offrir un soutien technique concernant les responsabilités et les intérêts provinciaux dans le cadre des discussions et des négociations menées par le gouvernement fédéral portant sur l'autonomie gouvernementale.
 - o Par l'intermédiaire de groupes de discussion bilatéraux, continuer le travail effectué en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et avec les fournisseurs de services autochtones en Ontario pour permettre l'appui à leurs priorités au sein du gouvernement.
 - o Collaborer avec les leaders des Premières Nations dans le cadre de la stratégie d'intervention pour la tenue de rencontres trimestrielles avec le premier ministre, le ministre des Affaires autochtones et les membres du Conseil des ministres sur les priorités communes des Premières Nations et de la province.
 - o Poursuivre les efforts liés à la gouvernance des données des Premières Nations, des Métis et des Inuits par l'établissement de relations avec des partenaires, y compris par le renforcement de leur autonomie en matière de gestion et d'utilisation de leurs propres données, notamment pour éclairer leurs décisions, faire progresser la recherche ou promouvoir la revitalisation culturelle et l'autodétermination.

- o Collaborer avec le MDESC relativement à plusieurs grandes priorités en matière de bien-être communautaire, y compris concernant ce qui suit :
 - la réforme des services de bien-être de l'enfance en ce qui a trait aux jeunes et aux familles autochtones, et la promotion de la gestion locale des services à l'enfance et aux familles dans les communautés des Premières Nations;
 - la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA), élaborée conjointement, notamment en ce qui concerne les discussions et les négociations du ministère avec les partenaires autochtones sur la création de systèmes autochtones et l'autonomie gouvernementale;
 - le processus d'examen de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, y compris pour les modifications législatives visant à établir une distinction entre les soins conformes aux traditions et les soins en établissement, à créer des cercles de personnes de soutien, à améliorer l'accès aux services complémentaires actualisés et à accroître le rôle des fournisseurs, aux Autochtones, de services communautaires axés sur la prévention au sein du système de services à l'enfance et à la famille;
 - la mise en place des équipes d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation en application de la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, afin que des mesures soient prises pour reconnaître et localiser les enfants et les jeunes qui courent un risque élevé d'être exploités sexuellement, pour communiquer avec ces enfants et ces jeunes et pour les mettre en contact avec des services communautaires adaptés à leur culture;
 - l'offre de conseils au MDESC et au ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) concernant les priorités en matière de logement, y compris concernant la consultation des partenaires autochtones relativement au Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario et concernant la mise en place, pour les Autochtones sans abri, de solutions et de services de logement offerts par des Autochtones et adaptés sur le plan culturel.
- o Soutenir les engagements du gouvernement visant la sécurité communautaire et le bien-être des Autochtones. Voici quelques exemples :
 - collaborer avec le ministère des Soins de longue durée et d'autres ministères concernant la prise de mesure pour faire face aux problèmes systémiques et de longue date dans le secteur des soins de longue durée, y compris en soulignant les défis auxquels les foyers autochtones et les foyers des Premières Nations sont confrontés;
 - soutenir le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité dans ses efforts pour rendre l'Ontario plus inclusif pour tous, y compris pour les personnes âgées et handicapées autochtones;

- collaborer avec le ministère du Solliciteur général (SOLGEN) concernant la mise en œuvre de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations et les Autochtones vivant en milieu urbain aient accès à des services policiers durables, responsables, équitables et culturellement adaptés, y compris par l'offre de fondement législatif pour les services policiers des Premières Nations;
 - collaborer avec le SOLGEN et le MAG pour s'attaquer à la surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels ontariens, ainsi qu'appuyer ces ministères dans leur travail avec les leaders des Premières Nations et le gouvernement fédéral pour éliminer les obstacles à l'application des lois des Premières Nations et aux poursuites judiciaires connexes;
 - continuer à collaborer avec le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme et le MAML ainsi qu'avec d'autres ministères pour veiller à ce que les intérêts autochtones en matière de patrimoine, de sépultures et d'archéologie soient véritablement pris en compte.
- o Favoriser la prospérité et le développement économique communautaire, grâce aux mesures suivantes :
- collaborer avec le MPG et le MFO pour négocier des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones intéressées concernant la réglementation du cannabis dans les réserves;
 - soutenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce pour accroître les possibilités des Autochtones concernant la création d'emplois et le placement, l'entrepreneuriat, le développement économique, la recherche et l'innovation;
 - collaborer avec le MTIFDC pour mobiliser les partenaires autochtones relativement à l'approche de la province en matière d'intégration des services d'emploi et soutenir les possibilités d'emploi et de développement des compétences pour les Autochtones.
- o Coopérer avec le ministère des Collèges et Universités pour créer des conditions favorisant l'accès des apprenantes et apprenants des Premières Nations, métis et inuits à des options et possibilités d'études postsecondaires de qualité.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	127,15
Immobilisations	6,00
TOTAL	133,15

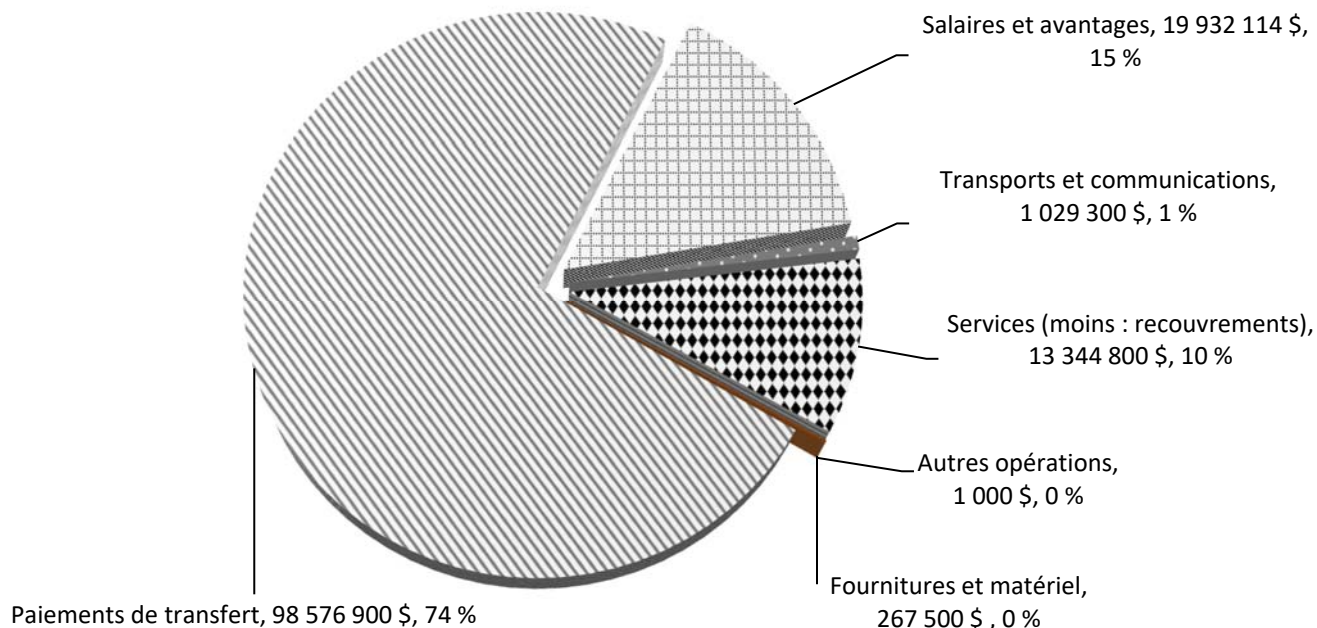
Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	12 321 500	-	-	12 321 500	11 854 900	10 625 242
Affaires autochtones	113 708 100	14 811 400	15,0	98 896 700	101 249 100	72 795 805
Revendications territoriales et initiatives sur l'autonomie gouvernementale	102 000	-	-	102 000	5 024 609 700	17 390 694
Total à voter – Charges de fonctionnement	126 131 600	14 811 400	13,3	111 320 200	5 137 713 700	100 811 741
Crédits législatifs	1 019 014	-	-	1 019 014	1 118 700	134 457 500
Total du ministère – Charges de fonctionnement	127 150 614	14 811 400	13,2	112 339 214	5 138 832 400	235 269 241
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général						(515 754)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	127 150 614	14 811 400	13,2	112 339 214	5 138 832 400	234 753 487
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Débiteurs						-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-			-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-			-	-	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Ministère des Affaires autochtones	6 001 000	-	-	6 001 000	6 000 000	6 566 527
Total à voter – Charges d'immobilisations	6 001 000	-	-	6 001 000	6 000 000	6 566 527
Total du ministère – Charges d'immobilisations	6 001 000	-	-	6 001 000	6 000 000	6 566 527
	-	-				
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 001 000	-	-	6 001 000	6 000 000	6 566 527
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	133 151 614	14 811 400	12,5	118 340 214	5 144 832 400	241 320 014

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le rapport *Finances du troisième trimestre de 2022-2023*.

**Répartition des dépenses du ministère 2023-2024 par catégorie de dépenses
(133,2 M\$)**



Répartition des dépenses du ministère 2023-2024 par crédit et poste (133,2 M\$)

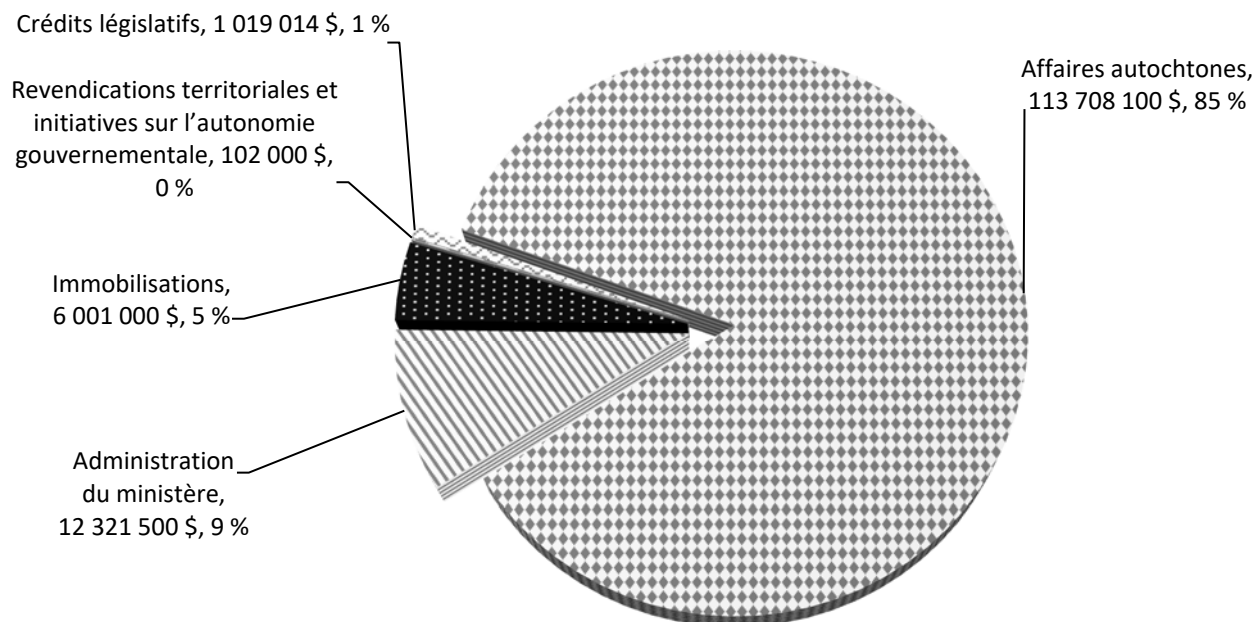


Tableau des tendances historiques

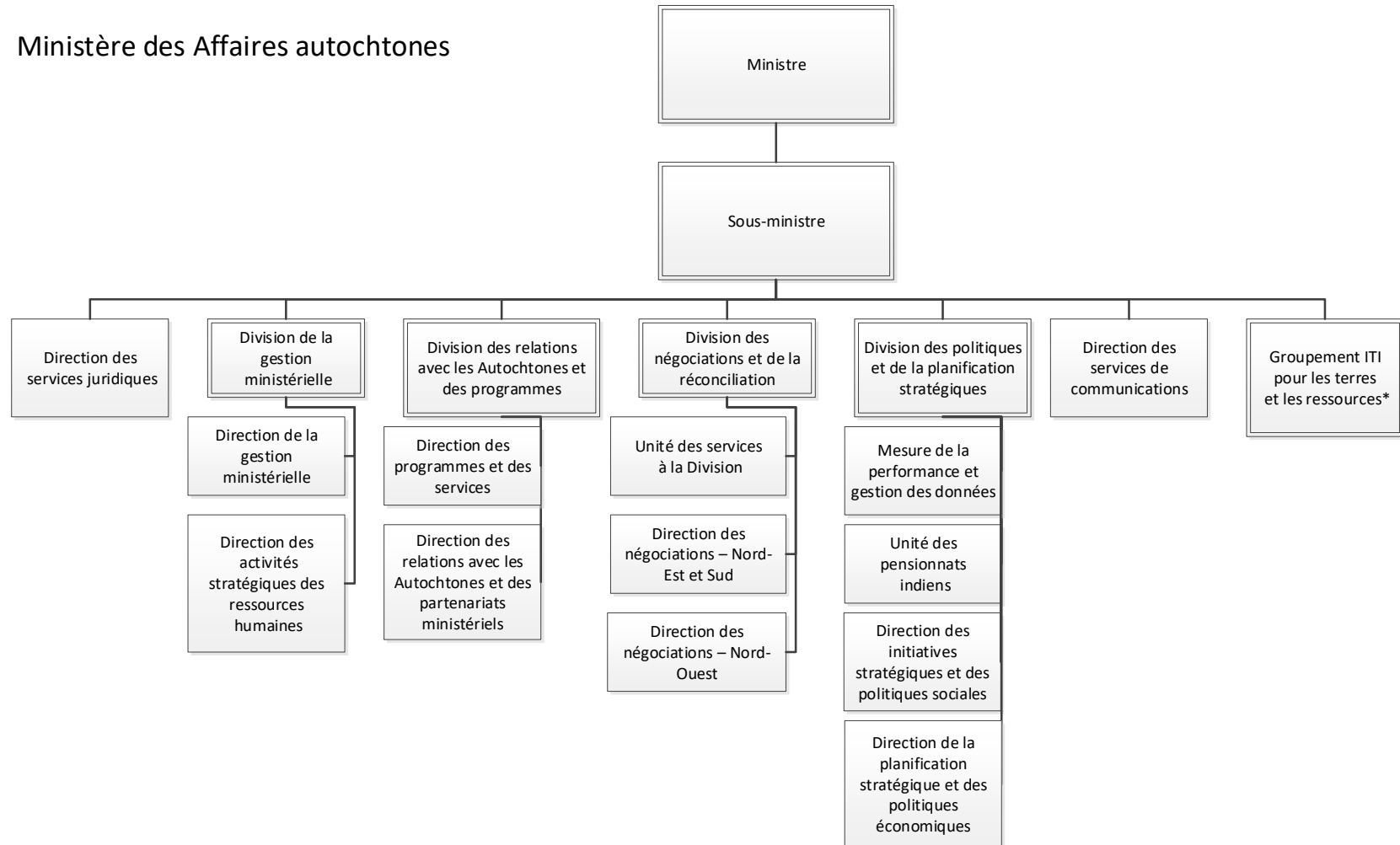
Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	255 956 171	241 320 014	118 340 214	133 151 614
		-6 %	-51 %	13 %

Le ministère des Affaires autochtones est responsable de régler, pour le compte de l'Ontario, les revendications territoriales ou connexes présentées contre la province. Le ministère ne reçoit aucune allocation budgétaire pour cette activité. Il peut exister des écarts importants entre les dépenses prévues et réelles du ministère en raison de la reconnaissance de passifs éventuels associés aux revendications ou des paiements de règlements effectués durant l'exercice financier. Par conséquent, les chiffres réels de 2020-2021 et de 2021-2022 sont considérablement plus élevés que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024.

Le budget prévu par le ministère pour 2023-2024 est 13 % plus élevé que celui pour 2022-2023, principalement en raison de l'octroi de 10,1 millions de dollars supplémentaires pour les enquêtes sur les lieux de sépulture des pensionnats indiens dans la province et de l'engagement à verser 15 millions pour du soutien en santé mentale et du soutien post-traumatique relativement aux pensionnats.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Affaires autochtones



VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

En 2022-2023, le ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario en menant des initiatives intergouvernementales qui ont amélioré les résultats pour les Autochtones, il a dirigé des négociations provinciales relatives aux revendications territoriales autochtones et il a soutenu le développement économique des partenaires autochtones.

Les principaux résultats du ministère sont présentés ci-dessous.

- Soutien régulier aux rencontres entre le Cabinet du premier ministre et les organisations provinciales et territoriales, offre de conseils et de documents d'accompagnement à l'occasion de nombreuses rencontres entre des ministres et des leaders autochtones, et collaborations étroites continues avec les représentantes et représentants des organismes autochtones, des communautés et des organismes de services aux Autochtones en milieu urbain grâce à des réunions virtuelles de groupes de discussion pendant l'exercice financier.
- Prestation de conseils aux ministères sur la mobilisation et la consultation des communautés autochtones concernant diverses initiatives stratégiques et lois provinciales.
- Grâce à des groupes permanents de discussion rassemblant des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario, appui aux priorités des partenaires gouvernementaux, tenue de réunions sur les questions prioritaires et respect des calendriers de réunions techniques et de leadership de chaque partenaire.
- Promotion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi que de la Semaine de reconnaissance des traités pour améliorer la prise de conscience et la compréhension, offre de ressources en ligne pour favoriser l'apprentissage et la réflexion ainsi qu'organisation du retour des événements de bibliothèque vivante dans les écoles.

Le MAA a également respecté ses priorités stratégiques par la réalisation des activités ci-dessous.

- **Promouvoir l'emploi des Autochtones ainsi que leur développement économique et communautaire**
 - o Offre de soutien continu au Groupe d'action pour la croissance économique et la prospérité des Premières Nations, qui permet aux leaders des

Premières Nations de donner directement au gouvernement leur avis sur les priorités en matière de développement économique et communautaire.

- o Octroi des fonds pour la première année du financement ministériel totalisant 25 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le développement économique et la formation, comme annoncé dans le Budget de 2022. Le financement ministériel total comprend ce qui suit :
 - 10 millions de dollars pour améliorer l'accès des entreprises et des entrepreneurs autochtones à des subventions et à des prêts à faible taux d'intérêt;
 - 2,5 millions de dollars pour soutenir la numérisation et le commerce électronique des entreprises autochtones;
 - 6,8 millions de dollars pour offrir de la formation aux Autochtones et renforcer les capacités des agentes et agents de développement économique dans les communautés des Premières Nations;
 - 800 000 \$ pour mieux comprendre les problèmes de chaîne d'approvisionnement des Premières Nations de l'Ontario et favoriser la croissance des entreprises des Premières Nations;
 - 4 millions de dollars pour soutenir la formation professionnelle ainsi que les apprenties et apprentis autochtones en partenariat avec le MTIFDC;
 - 900 000 \$ pour soutenir le travail du Groupe d'action pour la croissance économique et la prospérité, qui promeut des initiatives de développement économique et le bien-être des communautés des Premières Nations.
- o Par l'intermédiaire du Fonds pour les nouvelles relations, versement de 12,5 millions de dollars aux communautés et aux organismes autochtones pour leur participation à des consultations constructives et à des discussions avec le gouvernement et le secteur privé concernant des questions liées aux terres et aux ressources.
- o Versement de 5,8 millions de dollars provenant du Fonds de développement pour les Autochtones à des petites et à des moyennes entreprises autochtones et de 1,2 million de dollars pour le rétablissement économique des communautés autochtones par une planification stratégique.
- o Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, contribution de 6 millions de dollars pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation, dans le cadre de projets d'infrastructure menés par des communautés autochtones (sur les réserves ou non), favorisant le développement économique et la création d'emplois et ayant des répercussions sociales positives pour la communauté.

- o Octroi de 1,7 million de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour les organisations autochtones représentatives de l'Ontario pour soutenir la capacité et le développement organisationnels des Autochtones.
- o Par l'intermédiaire du Fonds de développement économique des Métis, offre de 3 millions de dollars au total pour le développement économique de communautés (Métis Nation of Ontario et Red Sky Métis Independent Nation).
- o Accroissement des possibilités offertes aux entreprises autochtones de participer au processus d'approvisionnement du gouvernement provincial grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Depuis 2015, le programme a directement permis plus de 250 nouveaux approvisionnements auprès d'entreprises autochtones de l'Ontario d'une valeur totale de plus de 94 millions de dollars.
- o Soutien aux ministères partenaires, y compris au ministère des Mines et au MRNF, concernant les priorités économiques clés de la province pour aider le gouvernement à remplir son mandat d'élargir le partage des recettes liées à l'exploitation des ressources et pour fournir des directives concernant les consultations et la désignation des collectivités à consulter pour le travail lié au Cercle de feu.
- **Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones**
 - o Collaboration avec des ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et des partenaires des Premières Nations pour coordonner des interventions relatives à quatre bris d'infrastructures essentielles ou catastrophes naturelles, à deux déclarations d'urgence sociale, à trois déclarations d'urgence pour du soutien supplémentaire en raison d'éclosions de COVID-19, et à deux demandes d'aide d'urgence par des communautés des Premières Nations en raison de crises sociales.
 - o Poursuite du travail consistant à diriger la mise en œuvre du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO fondé sur le programme de formation sur la sécurisation culturelle autochtone San'yas. Le programme s'attaque aux effets pervers de la colonisation et vise à fournir aux fonctionnaires les connaissances nécessaires pour travailler avec les communautés et les leaders autochtones à l'élaboration et à la mise en place de politiques, de programmes et de services.
 - En date de janvier 2022, la FPO avait inscrit 42 866 membres à cette formation, soit environ 73 % de l'effectif total en 2022.
 - o Travail avec les autres ministères et les partenaires des Premières Nations pour continuer de donner suite aux recommandations de l'enquête sur la mort de sept jeunes des Premières Nations (Seven First Nations Youth Inquest), et présentation du sixième rapport d'étape annuel de l'Ontario au

Bureau du coroner en chef. À ce jour, l'Ontario a mis en œuvre 41 des 61 recommandations visant la province et travaille à l'application des 20 recommandations restantes.

- o Soutien de la Nishnawbe Aski Nation dans la tenue de cliniques d'identification dans plusieurs collectivités éloignées où ont été produites de nombreuses preuves de l'identité essentielles délivrées par le gouvernement, comme des certificats de naissance, des documents d'enregistrement différé de naissance, des cartes Santé pour adultes et enfants et des demandes complexes. Le MAA continue de collaborer avec le ministère des Services au public et aux entreprises et la Nishnawbe Aski Nation pour trouver des solutions aux problèmes d'accès aux pièces d'identité délivrées par le gouvernement.
- o Soutien important aux ministères, en collaboration avec le MPG, pour évaluer et examiner les répercussions des lois, des politiques et des engagements fédéraux sur les communautés et les organismes autochtones de l'Ontario, notamment :
 - de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (anciennement le projet de loi C-92);
 - de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* adoptée par le Canada et des mesures fédérales pour mettre en œuvre la Déclaration.
- o Collaboration avec le MDESC pour la prise en compte des considérations autochtones dans la version actualisée de la Stratégie de réduction de la pauvreté, pour la refonte des services de bien-être de l'enfance, y compris la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones, qui a été élaborée conjointement, et pour la négociation avec les partenaires autochtones concernant la mise en place de leurs propres systèmes de services à l'enfance et à la famille.
- o Collaboration avec le MSAN pour offrir 10,6 millions de dollars pour la vaccination contre la COVID-19, plus précisément pour aider les cliniques de vaccination autochtones en milieu urbain à contrer les hésitations et à administrer des vaccins aux enfants, aux jeunes et aux groupes prioritaires.
- **S'acquitter des obligations juridiques concernant les traités, les revendications territoriales, les autres questions territoriales et les consultations**
 - o Le ministère a continué de remplir les obligations juridiques du gouvernement de l'Ontario relativement aux revendications et aux différends territoriaux avec les Autochtones dans le but de conclure des règlements durables au moyen d'un processus de négociation. En 2022-2023, il a notamment pris les mesures suivantes :

- offre de 12,6 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations pour favoriser la participation constructive des communautés autochtones au processus de négociation;
- pour le compte de la province, signature de conventions de règlement de revendications liées aux inondations avec huit communautés des Premières Nations ainsi que conclusion d'une convention de règlement avec une autre communauté;
- pour le compte de la province, signature de deux conventions de règlement de revendications de droits fonciers issus des traités;
- acceptation de la revendication relative aux limites de la Première Nation de Nipissing aux fins de négociation, et réalisation d'une première étape importante, à savoir signature d'une entente de protocole précisant le processus de négociation;
- recommandation de l'approbation et signature de quatre décrets pour deux conventions de règlement de revendications de droits fonciers issus des traités, un accord définitif et une entente définitive sur l'assise territoriale et son expansion;
- appui à la signature d'une convention de règlement extrajudiciaire signifiant la renonciation à toute réclamation adressée à l'Ontario concernant des terres précises qui seront transférées au Canada et transformées en réserve;
- obtention d'un mandat révisé pour la négociation d'une revendication conjointe de droits fonciers afin d'accroître la marge de manœuvre pour le traitement des questions qui divisent.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

Fonctionnement	5 138,9
Immobilisations	6,0
Effectif * (au 31 mars 2023)	174

*Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Plans publiés 2023-2024 et rapports
annuels 2022-2023 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 2
Ministère de l'Infrastructure –
Secrétariat du Conseil du Trésor



Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère de l'Infrastructure

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	4
Vision du ministère	4
Programmes du ministère	5
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	14
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (millions de \$)	15
Données financières détaillées	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	21
RAPPORT ANNUEL	22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*	27

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Infrastructure (INF) est résolu à réaliser des investissements en infrastructure intelligents et ciblés au bénéfice de toute la population ontarienne. Qu'il s'agisse de construire ou de rénover des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts et des installations pour le transport en commun ainsi que des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ou des infrastructures à large bande, la province exploite les possibilités existantes pour offrir des infrastructures efficaces et résilientes.

Le ministère de l'Infrastructure s'appuie sur des conseils fondés sur des données probantes pour aider à planifier et à hiérarchiser les initiatives en matière d'infrastructure dans l'ensemble du gouvernement. Il collabore également avec d'autres ministères pour mettre en œuvre des initiatives transversales susceptibles d'avoir des répercussions sur les infrastructures dans différents secteurs.

Le ministère surveille la mise en œuvre de politiques et de programmes d'infrastructure municipale pour s'assurer de la conformité avec les politiques d'infrastructure à l'échelle de la province. Il gère également les relations du gouvernement avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales afin de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures, tout en négociant avec d'autres partenaires gouvernementaux pour mettre en œuvre et administrer des programmes de financement destinés à soutenir les infrastructures locales.

Grâce au Programme d'aménagement axé sur les transports en commun de la province, le ministère de l'Infrastructure aide à construire des communautés dynamiques et polyvalentes près des services de transport en commun. Le ministère agit également à titre de responsable de la planification de la gestion des actifs provinciaux et doit, pour ce faire, élaborer des outils et des analyses visant à assurer le suivi des biens d'infrastructure ainsi que des investissements prévus à cet égard à l'échelle du gouvernement. Il supervise également le règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux de l'Ontario. De plus, le ministère contribue aux

efforts visant à ce que toutes les collectivités de la province aient accès à une connexion Internet haute vitesse fiable d'ici la fin de 2025.

À Toronto, le ministère collabore avec Infrastructure Ontario pour réaménager la Place de l'Ontario afin d'en faire une destination de classe mondiale accessible à l'année qui offrira du divertissement pour les familles, des espaces publics et pour des événements, des parcs et un accès au bord de l'eau. Le ministère supervise la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario pour s'assurer que son mandat est harmonisé aux priorités provinciales.

En outre, le ministère a la responsabilité de gérer et de moderniser le portefeuille immobilier général du gouvernement, y compris de mettre en place une autorité immobilière centralisée pour le gouvernement. Le ministère est également chargé d'optimiser les bureaux de la province et de favoriser la transformation du lieu de travail afin de réduire les coûts et de tirer le meilleur parti des biens immobiliers du gouvernement et des organismes.

Le ministère surveille également Infrastructure Ontario, qui appuie l'approvisionnement du gouvernement en infrastructure au moyen d'une surveillance stratégique. Il est aussi responsable de la surveillance et du financement de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto.

Programmes du ministère

Ci-après figurent les principales initiatives, de même que les principaux programmes et services dont se charge le ministère de l'Infrastructure.

Programmes et projets d'infrastructure

Le personnel responsable des programmes et projets d'infrastructure élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure, en plus d'en superviser la mise en œuvre, de manière à s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités générales de la province en matière d'infrastructure et harmonisés au règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux.

Les programmes actifs sont les suivants :

- Le Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse, une initiative de financement visant à rejoindre le plus grand nombre de régions mal desservies de la province aussi rapidement que possible en utilisant un processus unique d'enchères inversées.
- La direction de l'expansion de l'accès à Internet haute vitesse par l'entremise de programmes fondés sur des demandes, notamment le Programme ICON d'amélioration de la connectivité en Ontario, le projet pilote de Brighton, le Réseau régional de l'Est ontarien, le projet Southwestern Integrated Fibre Technology, le financement conjoint avec le Canada dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle du gouvernement fédéral et plusieurs projets indépendants dans le Nord et dans les communautés des Premières Nations.
- Le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, qui offre aux petites collectivités et aux collectivités rurales et du nord un financement annuel pour réparer et renouveler des infrastructures essentielles et améliorer les plans de gestion des biens municipaux.
- Les outils et mesures de soutien pour la planification de la gestion des biens, qui consistent en des programmes offerts par des partenaires tiers qui travaillent avec les municipalités pour les aider à élaborer et à améliorer leurs plans de gestion des biens.
- Le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure, qui fournit du financement pour l'infrastructure pour des projets communautaires stratégiques et des installations sportives et récréatives.

Le personnel dirige également la mise en œuvre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), un programme d'infrastructure à coûts partagés avec le gouvernement fédéral, ainsi que les négociations connexes. Le PIIC permettra de débloquer jusqu'à 30 milliards de dollars en investissements fédéraux, provinciaux et locaux combinés dans les collectivités jusqu'en 2027-2028. Depuis juin 2018, l'Ontario s'est engagé à investir un total de 10,2 milliards de dollars dans les infrastructures de transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, les infrastructures rurales et nordiques et d'autres infrastructures prioritaires dans le cadre du PIIC.

Au 31 mars 2023, tous les fonds du PIIC sont affectés et le gouvernement fédéral n'accepte plus de propositions de projets.

Le PIIC comprend un financement fédéral et provincial pour l'Ontario pouvant atteindre 11,8 milliards de dollars dans les quatre volets originaux de financement :

- o Transport en commun : 8,3 milliards de dollars.
- o Infrastructures vertes : 2,85 milliards de dollars;
 - o en 2020, 867 millions de dollars des 2,85 milliards de dollars du volet Infrastructures vertes ont été affectés au volet Résilience à la COVID-19;
- o Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives : 407 millions de dollars;
- o Collectivités rurales et nordiques : 250 millions de dollars.

L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour superviser l'octroi de fonds à des bénéficiaires dans le cadre de programmes de financement des infrastructures établis, notamment le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et le Nouveau Fonds Chantiers Canada. Outre la prolongation de projets particuliers, ces programmes de longue date sont en cours d'élimination progressive et les demandes associées à ceux-ci ne sont donc plus acceptées.

Stratégies, politiques et recherche pour l'infrastructure

La Division des stratégies, des politiques et de la recherche pour l'infrastructure fournit des analyses et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes sur un large éventail de questions relatives aux infrastructures provinciales qui appuient les priorités du gouvernement. Grâce à son rôle de soutien stratégique aux organismes centraux, le programme contribue à éclairer les décisions en matière d'infrastructure dans l'ensemble du gouvernement en s'appuyant sur les pratiques exemplaires de gestion des actifs et de mise en œuvre des infrastructures.

Le personnel du programme recueille des données et effectue des analyses pour appuyer les décisions fondées sur des données probantes concernant les investissements requis pour maintenir les niveaux de service relativement aux infrastructures dans la province. Par exemple, il offre une orientation aux

ministères en ce qui concerne des méthodes de mesure de l'état des biens d'infrastructure de même que de l'information connexe dans le but de normaliser les pratiques provinciales de gestion des biens. Le personnel recueille ensuite les données ainsi produites pour les intégrer à ses modèles analytiques. Il utilise ces modèles pour prévoir le renouvellement des infrastructures et les besoins en capacité futurs. Au cours des dernières années, le personnel du programme a amélioré les modèles en augmentant le nombre de biens dont ils tiennent compte ainsi que le nombre de paramètres qui peuvent être modifiés pour concevoir différents scénarios. Le personnel utilise cette analyse et d'autres données pour aider à établir des priorités dans la planification des immobilisations du gouvernement.

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* et d'éclairer la planification de l'infrastructure de manière plus générale, le personnel continue de collaborer avec d'autres ministères responsables d'immobilisations pour normaliser les données probantes afin de permettre la comparaison des besoins en matière d'infrastructure des différents secteurs. En outre, le personnel élabore une série d'initiatives de recherche afin de bien comprendre la planification de l'infrastructure et d'élaborer des pratiques exemplaires en la matière ainsi que d'améliorer d'autres pratiques pangouvernementales dans des domaines connexes, comme la gestion des biens. Ces initiatives comprennent la collecte et l'analyse de données provenant de plans de gestion des biens municipaux afin d'accroître les connaissances du ministère sur les besoins en infrastructures municipales. Le personnel recueille également des données sur l'état des biens municipaux auprès d'autres sources, comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.

Le personnel du programme participe à l'organisation de discussions stratégiques et techniques avec les ministères ayant des responsabilités touchant les projets d'immobilisations afin d'orienter les initiatives concernant les politiques infrastructurelles de façon collaborative à l'échelle du gouvernement.

Il administre également le cadre de soumission de propositions non sollicitées et le portail de réception pour l'acceptation des propositions relatives à l'infrastructure. Grâce à ce cadre, le public et les intervenants peuvent tirer parti de l'innovation du secteur privé pour soumettre des propositions novatrices.

Portefeuille immobilier du gouvernement

Le personnel du programme du portefeuille immobilier du gouvernement est responsable de la gestion du portefeuille immobilier général du gouvernement. Cela se fait par l'élaboration de politiques, l'application de dispositions législatives et la mise en œuvre de programmes.

Le personnel supervise les activités de gestion immobilière d'Infrastructure Ontario et met en œuvre des stratégies immobilières, la planification du portefeuille, l'acquisition et l'aliénation de biens excédentaires ainsi que la planification des immobilisations. Le Plan de gestion des sites contaminés du ministère fait partie de ce programme. Le programme des biens sociaux confisqués et le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité sont également gérés par le portefeuille immobilier du gouvernement en dehors du portefeuille immobilier général du gouvernement. Le personnel du programme continue de tirer parti du portefeuille immobilier du gouvernement pour soutenir les priorités provinciales, telles que le logement abordable et les soins de longue durée.

Le personnel de ce programme a également la responsabilité d'optimiser les biens immobiliers des bureaux du gouvernement et de favoriser la transformation du lieu de travail afin de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des lieux de travail de la fonction publique de l'Ontario et des organismes provinciaux. Pour ce faire, il doit gérer efficacement les biens immobiliers et la prestation de services, ainsi que réduire la quantité de locaux loués à des tiers, qui sont coûteux. Ce travail aide la fonction publique de l'Ontario et les organismes provinciaux à offrir les meilleurs résultats et services aux Ontariens. D'importants projets immobiliers sont réalisés dans le cadre de ce programme, notamment le projet de reconstruction du complexe Macdonald, le projet de restauration de l'édifice Whitney et les plans d'optimisation des bureaux régionaux. L'adoption d'approches novatrices, notamment de lieux de travail plus modernes, permettra d'accroître la collaboration et d'optimiser la superficie des bureaux, aujourd'hui et à l'avenir.

Parmi les principales initiatives appuyées par le programme figure également l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, qui vise à implanter les

organismes provinciaux dans les collectivités de l'Ontario et à renforcer leur présence.

Le ministère apporte également son soutien au Secrétariat de la restauration de Queen's Park dans le cadre du projet de restauration de Queen's Park, afin de s'assurer que ce bâtiment historique où se déroulent des activités gouvernementales essentielles respecte les normes de sécurité et de construction actuelles. Il veillera à ce que ce bâtiment emblématique qui symbolise et abrite le processus démocratique de la province soit protégé et demeure sécuritaire.

Service immobiliers – Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité – Programme provincial d'aménagement secondaire des biens-fonds

Le Programme provincial d'aménagement secondaire des biens-fonds est mis en œuvre conjointement par Infrastructure Ontario, au nom du ministère de l'Infrastructure et de Hydro One Networks Inc., et permet aux promoteurs publics et privés d'utiliser les corridors gouvernementaux de transport de l'électricité à des fins secondaires compatibles avec le transport de l'électricité.

Le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité génère des recettes grâce à la délivrance de permis et de servitudes pour l'utilisation des corridors de transport de l'électricité (routes, transport en commun, eau, canalisations, parcs, etc.) Après avoir payé les coûts cumulatifs d'élaboration et d'exploitation du programme, les recettes nettes sont utilisées pour réduire le reliquat de la dette du secteur de l'hydroélectricité.

Communautés axées sur le transport en commun et supervision des organismes

Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun fait partie du plan du gouvernement visant à bâtir des collectivités polyvalentes, dynamiques et durables près des services de transport en commun, et ce, tout en réduisant les coûts pour les contribuables liés à la construction d'une infrastructure de stations de transport en commun. Le programme augmentera le nombre d'usagers, réduira la congestion et offrira un ensemble de logements, y compris des options de logement abordable, tout en créant des emplois.

Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun est une initiative globale qui comprend l'expansion du transport en commun, la construction de logements, la planification de l'utilisation des terres, la mobilisation du public et des Autochtones et les approbations provinciales et municipales qui peuvent nécessiter des échéanciers accélérés. Un degré élevé de collaboration entre les ministères, les ordres de gouvernement, les organismes de prestation de services et les partenaires du secteur privé est donc nécessaire pour assurer le succès du programme.

La mobilisation interministérielle et municipale aide à appuyer la mise en œuvre réussie du programme dans le cadre des projets de métro prioritaires, dans les stations nouvelles et existantes du réseau GO et de train léger sur rail, ainsi que dans le cadre d'autres projets de transport en commun potentiels. Elle aide aussi à fournir une orientation stratégique, des conseils, une surveillance et une gestion des enjeux et à assurer une prise de décision rapide et efficace.

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère supervise la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, soit Infrastructure Ontario (IO), et ce, à l'appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement. IO est un organisme réglementé, une personne morale sans capital-actions, créé en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* pour fournir des conseils et des services conformément aux directives du ministre de l'Infrastructure.

En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère supervise également la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui a le mandat d'exécuter l'initiative des trois ordres de gouvernement visant à revitaliser et à transformer le secteur riverain de Toronto. La province, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, a offert un financement pour soutenir le projet de protection des terrains portuaires contre les inondations. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Réaménagement de la Place de l'Ontario

Le programme de réaménagement de la Place de l'Ontario continue de concrétiser la vision du gouvernement qui consiste à faire de la Place de l'Ontario une destination de classe mondiale accessible à l'année qui offrira du divertissement pour les familles, des espaces publics et pour des événements, des parcs et un accès au bord de l'eau. La vision du gouvernement pour la Place de l'Ontario permettra aux personnes de tous âges de profiter des lieux, en offrant notamment des espaces publics améliorés, un accès plus facile au bord de l'eau, des services de santé et de bien-être, ainsi qu'une salle de spectacle offrant des prestations à l'intérieur et en plein air.

On propose d'aménager environ 43 acres de parcs et d'espaces publics ouverts sur l'ensemble du site. Cela comprend l'aménagement de 12 acres d'espaces publics sur l'île Ouest, qui sera accessible gratuitement toute l'année et qui comprendra une nouvelle plage publique, des milieux humides, des installations de pique-nique, des sentiers et des belvédères.

En outre, le Centre des sciences de l'Ontario déménagera dans une installation à la fine pointe construite sur mesure à la Place de l'Ontario, ainsi que dans la Cinésphère et le complexe de pavillons, installations emblématiques qui ont été préservées et modernisées. Ce projet apportera une passionnante programmation éducative axée sur la science au cœur de la Place de l'Ontario.

Le ministère a fait appel à Infrastructure Ontario pour appuyer le réaménagement de la Place de l'Ontario, qui comprendra d'importants travaux de préparation du site en vue de son développement par des partenaires du secteur privé.

Dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Ontario, des travaux de construction ont commencé sur l'ensemble du site et comprennent notamment des réparations à la Cinésphère, au complexe de pavillons et aux ponts. Des travaux d'entretien seront réalisés afin de moderniser les infrastructures essentielles du site, telles que les réseaux d'égouts, d'eau, d'électricité et de gaz.

Tandis que le ministère continue d'aller de l'avant, la participation du public est essentielle pour appuyer la planification et le réaménagement de la Place de l'Ontario. Le ministère s'engage à communiquer avec le public et à le tenir informé. Il continuera de faire des démarches auprès du public, des intervenants touchés et des collectivités autochtones, notamment en explorant les possibilités

de mobilisation et de représentation significatives des collectivités autochtones dans le cadre du projet de réaménagement.

Programme d'administration du ministère

Dans le cadre du programme d'administration du ministère, on fournit des conseils stratégiques et des services de soutien qui aident le ministère à atteindre les objectifs du gouvernement et à respecter les priorités budgétaires de ce dernier.

De même, on offre au personnel des programmes opérationnels du ministère des services généraux concernant, entre autres choses, les finances, les ressources humaines, la planification, les questions juridiques et les communications.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

- Le ministère de l'Infrastructure a pour objectif de répondre aux principales priorités du gouvernement en construisant, réparant et modernisant les infrastructures essentielles. Des investissements intelligents et ciblés permettent d'améliorer les services, d'augmenter le nombre de logements, y compris de logements abordables, de rendre les routes plus sécuritaires, de faciliter les déplacements entre le domicile et le travail et de bâtir des collectivités plus saines et plus prospères.
 - o Cible de l'indicateur de rendement clé (IRC) : Améliorer l'état des infrastructures publiques en réduisant l'arriéré du renouvellement des biens provinciaux, tout en maintenant un arriéré annuel de 7 % du total de la valeur de remplacement des biens.
 - o Cible de l'IRC : Pourcentage de projets de partenariat public-privé (PPP) respectant le budget : 93 %; respectant les délais : 60 %.
- Le ministère vise également à assumer ses nouvelles responsabilités en matière d'infrastructure gouvernementale dans le cadre de son mandat élargi en répondant aux besoins actuels et futurs ayant trait au portefeuille immobilier général, à la Place de l'Ontario et aux collectivités axées sur le transport en commun.
 - o Cible de l'IRC : Diminution des coûts relatifs aux travaux d'entretien reportés de 1,2 milliard de dollars grâce à des gains d'efficacité d'ici le 31 mars 2024.
 - o Cible de l'IRC : Aliénation de 327 biens immobiliers dans le cadre du plan d'aliénation accéléré, générant 175 millions de dollars d'ici le 31 mars 2024.
- Dans le cadre d'une enveloppe de près de 4 milliards de dollars destinée à fournir un accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités de la province d'ici la fin de 2025, le ministère continue de mettre en œuvre divers projets de large bande, notamment le Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse et des programmes fondés sur des demandes.
 - o Cible de l'IRC : Améliorer l'accès à Internet haute vitesse pour 700 000 foyers d'ici le 31 décembre 2025.

- Le ministère poursuit ses discussions avec le gouvernement fédéral sur un nouveau cadre de programme pour la prochaine génération de financement fédéral-provincial des infrastructures en Ontario.
 - o Cible de l'IRC : Maximiser le financement fédéral des infrastructures dans les collectivités de l'Ontario dans le cadre du PIIC pour un total de 10,4 milliards de dollars pendant la période du contrat pluriannuel se terminant le 31 mars 2028.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (millions de \$)

Autres – Fonctionnement	1 116,8
Autres – Immobilisations	2 353,0
Total	3 469,8

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-23 \$	%	Prévisions 2022-2023 * \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 * \$	Chiffres réels 2021-2022 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 4001 Programme d'administration du ministère	8 846 600	1 929 900	27,9	6 916 700	9 227 000	7 361 895
Crédit 4003 Politiques, planification et projets infrastructurels	87 180 400	67 382 500	340,4	19 797 900	45 820 600	32 480 786
Crédit 4006 Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	334 723 600	(10 855 500)	(3,1)	345 579 100	353 934 300	358 280 472
Crédit 4007 Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	12 847 200	3 869 300	43,1	8 977 900	8 977 900	7 102 390
Total à voter – Charges de fonctionnement	443 597 800	62 326 200	16,3	381 271 600	417 959 800	405 225 543
Crédits législatifs	225 187	160 173	246,4	65 014	209 014	101 246
Total du ministère – Charges de fonctionnement	443 822 987	62 486 373	16,4	381 336 614	418 168 814	405 326 789
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	153 410 500	10 183 600	7,1	143 226 900	156 926 200	115 003 209
Redressement de consolidation - Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	1 270 200	(375 400)	(22,8)	1 645 600	2 374 000	1 895 885
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	532 611 200	(32 055 700)	(5,7)	564 666 900	530 190 100	576 091 388
Redressement de consolidation – Programme d'utilisation des couloirs de transport d'électricité	(22 371 200)	9 809 600		(32 180 800)	(23 762 500)	(43 032 205)
Redressement de consolidation - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	8 078 200	(1 552 500)	(16,1)	9 630 700	9 630 700	3 922 228
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 116 821 887	48 495 973	4,5	1 068 325 914	1 093 527 314	1 059 207 294
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 4007 Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	171 230 800	171 230 800		-	-	-
Total à voter - actifs de fonctionnement	171 230 800	171 230 800		-	-	-
Total du ministère - actifs de fonctionnement	171 230 800	171 230 800		-	-	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 4003 Politiques, planification et projets infrastructurels	1 650 275 100	(274 423 400)	(14,3)	1 924 698 500	976 286 700	878 361 775
Crédit 4006 Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	125 916 100	27 847 900	28,4	98 068 200	178 046 900	95 602 249
Crédit 4007 Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	373 535 300	300 095 300	408,6	73 440 000	44 076 700	8 544 000
Total à voter - charges d'immobilisations	2 149 726 500	53 519 800	2,6	2 096 206 700	1 198 410 300	982 508 024
Crédits législatifs	430 500	427 500	14 250,0	3 000	3 000	-
Total du ministère - charges d'immobilisations	2 150 157 000	53 947 300	2,6	2 096 209 700	1 198 413 300	982 508 024
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	4 000 000	489 000	13,9	3 511 000	2 412 300	2 284 257
Redressement de consolidation - Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	19 300	(19 982 600)	(99,9)	20 001 900	18 264 700	27 423
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	198 507 600	(4 858 300)	(2,4)	203 365 900	128 921 300	181 501 306
Redressement de consolidation - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	339 000	(15 800)	(4,5)	354 800	354 800	168 320
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 353 022 900	29 579 600	1,3	2 323 443 300	1 348 366 400	1 166 489 330
BIENS IMMOBILISÉS						
Crédit 4003 Politiques, planification et projets infrastructurels	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Crédit 4006 Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	366 892 100	6 148 400	1,7	360 743 700	286 366 300	244 633 682
Crédit 4007 Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	55 924 000	16 652 000	42,4	39 272 000	472 000	-
Total à voter - biens immobilisés	422 817 100	22 800 400	5,7	400 016 700	1 000	244 633 682
Total du ministère - biens immobilisés	422 817 100	22 800 400	5,7	400 016 700	1 000	244 633 682
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	3 469 844 787	78 075 573	2,3	3 391 769 214	2 441 893 714	2 225 696 624

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Prévisions* 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actifs non compris)	681 564 716	2 225 696 624	3 391 769 214	3 469 844 787
Augmentation en pourcentage		227 %	52 %	2 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario [IO]) est un organisme réglementé et une personne morale sans capital-actions créé en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*.

IO a pour mandat d'offrir un large éventail de conseils et de services, conformément à la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, pour soutenir les initiatives du gouvernement ontarien visant à moderniser l'infrastructure et les biens immobiliers publics et à en maximiser la valeur. IO s'acquitte de son mandat en jouant les rôles et en exécutant les activités ci-après, sous réserve de directives écrites du ministre, au besoin.

Gestion moderne des projets et de l'approvisionnement

- IO s'emploie à renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. De manière à garantir un mode adéquat de propriété et de contrôle publics, IO utilise également les PPP au moyen d'un large éventail de modèles de mise en œuvre afin de voir à la construction des éléments d'infrastructure essentiels, et ce, en respectant les budgets et les échéanciers.

Bailleur de fonds pour l'infrastructure

- Par l'intermédiaire de son programme de prêts, IO offre aux municipalités, aux universités et à d'autres entités publiques de l'Ontario un accès à des prêts à des taux abordables qui aident les bénéficiaires à construire et à renouveler l'infrastructure publique.

Conseiller en projets commerciaux

- IO tire également profit de partenariats avec le secteur privé et d'investissements de ce dernier pour produire des revenus, réduire le passif et les coûts et garantir la rentabilité des services et des investissements gouvernementaux.

Immobilier

- IO offre des services complets de gestion immobilière pour les propriétés détenues et louées par le gouvernement, ce qui comprend l'offre d'options exhaustives d'hébergement aux ministères clients afin de garantir des opérations sûres et sécurisées grâce à des solutions de gestion des actifs, de planification des immobilisations et de gestion de projet.

Développement

- IO met en œuvre le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun afin de créer des collectivités dynamiques, polyvalentes et complètes à proximité des stations de transport en commun.

(millions de \$)	Prévisions 2023-2024	Chiffres provisoires 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
Revenus	16,4	8,9	35,4
Dépenses	157,4	159,3	138,9

Les montants ci-dessus pour les revenus et les dépenses comprennent des redressements de consolidation pour le ministère de l'Infrastructure et ne reflètent pas les montants des revenus et des dépenses déclarés publiquement par l'organisme.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a pour mission de gérer la Place de l'Ontario comme un centre provincial d'expositions et de loisirs, et de créer des programmes spéciaux pour rehausser l'image de la province. Afin de simplifier la responsabilisation et la gouvernance en vue du réaménagement de la Place de l'Ontario, une loi permettant la dissolution ultérieure de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a été adoptée en décembre 2018.

(millions de \$)	Prévisions 2023-2024	Chiffres provisoires 2022-2023
Revenus	8,3	12,1
Dépenses	8,4	9,2

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été mise sur pied par le gouvernement fédéral, la Province de l'Ontario et la Ville de Toronto dans le but de superviser et de réaliser la revitalisation du secteur riverain de Toronto. La Société doit mettre en œuvre un plan permettant d'améliorer la valeur économique, sociale et culturelle de l'endroit et de créer un secteur riverain accessible et actif pour vivre, travailler et se détendre, le tout d'une façon responsable sur les plans financier et environnemental.

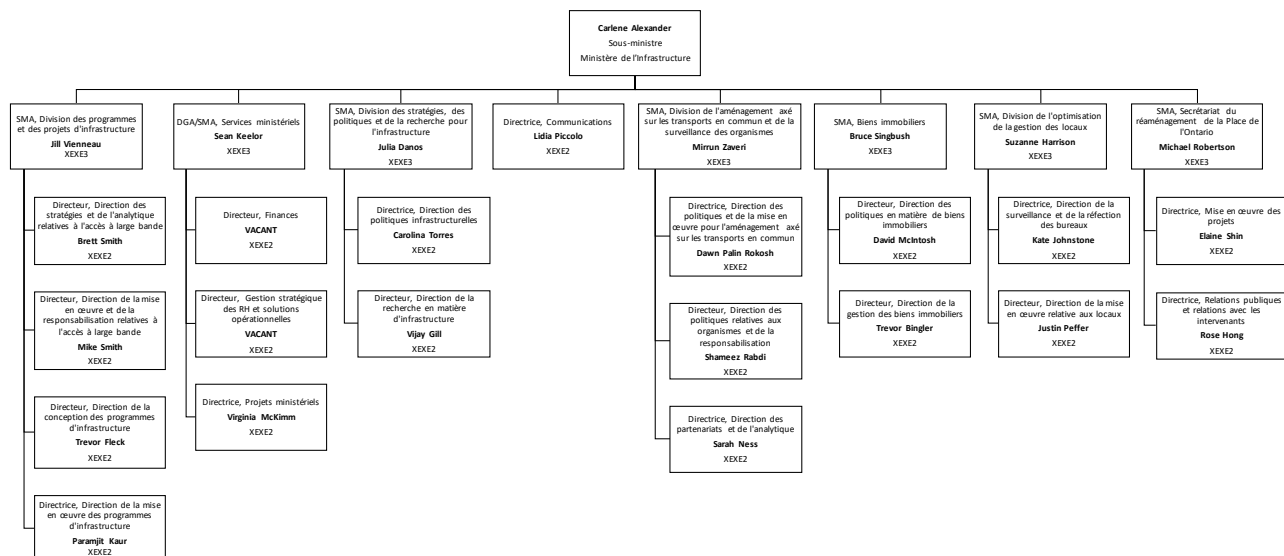
La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto élabore et met en œuvre une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain, tout en invitant les intervenants des secteurs public et privé à prendre part aux efforts de revitalisation.

Le ministère supervise la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto.

(millions de \$)	Prévisions 2023-2024	Chiffres provisoires 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
Revenus	2,6	2,3	37,2
Dépenses	1,3	20,6	1,9

Les montants ci-dessus pour les revenus et les dépenses comprennent des redressements de consolidation pour le ministère de l'Infrastructure et ne reflètent pas les montants des revenus et des dépenses déclarés publiquement par l'organisme.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS 2022-2023

Le ministère de l'Infrastructure continue de créer et de mettre en œuvre des initiatives clés visant à appuyer les grandes priorités du gouvernement, notamment la construction de l'infrastructure provinciale, la création d'emplois et la croissance économique. Ci-après figurent quelques-unes des réalisations du ministère en 2022-2023.

Programmes et projets d'infrastructure

- Le volet Résilience à la COVID-19 a été lancé avec succès dans le cadre du PIIC, ce qui a permis de verser un financement fédéral-provincial de 1,05 milliard de dollars à l'appui de plus de 10 500 projets dans de multiples sous-volets offerts par le ministère de l'Éducation, le ministère des Soins de longue durée et le ministère de l'Infrastructure.
- Lancement du deuxième volet Infrastructures vertes, dans le cadre du PIIC, qui prévoit un financement conjoint fédéral-provincial de 330 millions de dollars à l'appui de 144 projets.
- En ce qui concerne le volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives dans le cadre du PIIC, 36 projets ont été approuvés et annoncés, pour un total d'environ 260,3 millions de dollars en financement fédéral-provincial.
- Lancement du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure, qui offrira un financement pour l'infrastructure aux grands projets stratégiques et aux installations sportives. Vingt-cinq projets actifs du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure sont financés à l'aide d'un financement provincial de plus de 200 millions de dollars.
- En date de mars 2023, l'Ontario a conclu des accords d'une valeur de plus de 2,33 milliards de dollars pour près de 200 projets d'accès à Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans le cadre des programmes fondés sur des demandes, afin de permettre l'accès dans l'ensemble de la province. Le

gouvernement fait des progrès incroyables et continue de finaliser d'autres projets. Les ententes conclues dans le cadre du Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse ont été entièrement exécutées avec les fournisseurs d'accès Internet tandis que le ministère poursuit ses travaux visant à connecter toutes les collectivités de la province d'ici la fin de 2025.

- Adoption, en avril 2022, de la *Loi de 2022 pour un Ontario connecté*, qui a modifié la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* et la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*. Cette loi permet de s'assurer que les collectivités mal desservies et non desservies de la province auront accès plus tôt à une connexion Internet haute vitesse fiable.
- Dans l'Énoncé économique de l'automne 2021, l'Ontario a annoncé une augmentation d'un milliard de dollars du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire afin d'aider les petites collectivités rurales et du Nord à construire et à réparer des routes, des ponts et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cela porte l'investissement total à près de 2 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2022. Des fonds ont été versés aux municipalités à compter de janvier 2022.

Politiques relatives aux organismes et responsabilisation

- L'Ontario a continué de respecter son engagement de fournir aux intervenants du marché des PPP des mises à jour quatre fois par année.
- Le 1^{er} mars 2023, Infrastructure Ontario a publié sa dernière mise à jour du marché, qui comprenait 38 projets, dont 25 en phase de préapprovisionnement et 13 en phase d'approvisionnement actif, représentant une valeur totale de plus de 35 milliards de dollars en coûts estimés de conception et de construction.
- Dans son rapport annuel 2021-2022, IO a indiqué qu'en date du 31 mars 2022, 78 projets sont essentiellement terminés depuis la mise en œuvre du programme de PPP d'IO. Parmi ces projets, 94 % ont respecté le budget

imparti et 67 % ont respecté l'échéance pour l'achèvement des travaux établie à la clôture de l'exercice¹.

- IO a supervisé avec succès le Programme de prêts, qui offre aux emprunteurs qui sont des clients admissibles du secteur public des prêts à long terme à un taux fixe et raisonnable. Depuis sa création, le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario a versé 12,3 milliards de dollars en prêts à 456 clients² pour soutenir 3 493 projets d'infrastructure dans la province.
- En 2022-2023, la province a également offert un financement à l'appui du projet de protection des terrains portuaires contre les inondations de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Stratégies, politiques et recherche pour l'infrastructure

- Le ministère a mis à jour l'inventaire intégré des biens, lequel contient des données sur l'emplacement, la valeur, l'âge et l'état de nombreux biens provinciaux. Le ministère met à jour l'inventaire annuellement et continue d'ajouter des données sur les biens, en plus d'accroître la quantité de biens figurant dans l'inventaire. L'inventaire contient maintenant de l'information sur plus de 20 000 biens dont la valeur de remplacement est supérieure à 270 milliards de dollars.
- Le ministère a satisfait à tous les critères de vérification énoncés dans le rapport annuel des audits sur l'environnement 2021-2022 du Bureau de la vérificatrice générale, publié en décembre 2022.

¹ Le respect de l'échéance est mesuré selon un délai de 3 mois pour les projets sociaux de PPP et les projets routiers/de transport de PPP, et de 12 mois pour les projets de transport en commun; le respect du budget est mesuré selon le coût final du projet (montant du contrat attribué plus l'allocation pour imprévus après le contrat utilisée) présenté à l'achèvement de celui-ci, à savoir s'il représente un montant inférieur ou égal au montant du contrat attribué plus l'allocation pour imprévus fixé à la clôture de l'exercice.

² Statistiques tirées du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario, 22 septembre 2022.

- Le ministère a continué de gérer le cadre de soumission de propositions non sollicitées pour cerner les propositions d'infrastructure novatrices présentées par des particuliers et des organisations. Depuis le lancement du cadre en 2019, le ministère a transmis plus de 40 propositions à des ministères partenaires afin qu'ils effectuent une évaluation initiale; certaines de ces propositions font maintenant l'objet d'une évaluation détaillée. IO peut collaborer avec les participants et les ministères touchés afin de fournir au gouvernement des conseils et des options pour réaliser la valeur et l'avantage public de ces propositions.
- Le ministère a continué de mettre à jour et d'entretenir le site Web et la carte d'Ontario construit, ce qui permet au public de suivre l'état de milliers de projets d'infrastructure qui reçoivent du financement provincial dans l'ensemble de la province.

Collectivités axées sur le transport en commun

- Le ministère a dirigé la mise en œuvre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, y compris la coordination des aménagements axés sur le transport en commun et la planification du transport en commun (avec le ministère des Transports, IO et Metrolinx), ainsi que la coordination avec les principaux partenaires de l'ensemble du gouvernement, y compris le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Éducation et d'autres ministères responsables de l'utilisation des terres et des programmes relatifs à celle-ci.
- Le ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour demander la délivrance de 11 ordonnances de zonage du ministre pour les stations de la ligne Ontario Sud de transport en commun de High Tech et de Bridge ainsi que pour la station GO de Mimico.
- Il a mis en place un cadre de répartition de la valeur avec la Ville de Toronto afin d'établir des principes fondamentaux sur la manière dont nous travaillons avec la Ville, a établi des accords commerciaux concernant trois sites et a reçu l'autorisation de passer au processus de sélection des partenaires de

construction pour quatre sites, tout en organisant une séance portes ouvertes publique sur le premier site, sur la ligne Ontario Nord.

Programme du portefeuille immobilier du gouvernement

- Dans le cadre du processus de planification stratégique de 2022-2023, l'objectif du ministère de l'Infrastructure était de générer des recettes nettes de 154,9 à 184,9 millions de dollars et de réaliser 10 millions de dollars d'économies annuelles ou de réduction du passif liées à son portefeuille immobilier. Le ministère a dépassé l'objectif établi, avec plus de 277 millions de dollars de recettes nettes et plus de 4 millions de dollars d'économies annuelles et de réduction du passif grâce à la vente de 117 propriétés. En outre, pour 2022-2023, les ventes de bien excédentaires sont en avance sur l'objectif, avec plus de 26 millions de dollars de recettes nettes à ce jour, le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité dépasse de 15 millions de dollars l'objectif et le programme des biens sociaux confisqués a généré plus de 1,7 million de dollars.
- La phase 1 du projet de reconstruction du complexe Macdonald, qui consistait à reloger les occupants de cet édifice dans des bureaux temporaires, a été achevée avec succès en 2019. Le projet en est maintenant à la phase 2 et la reconstruction avance bien. La construction devrait être en grande partie achevée au printemps 2024; les 400 millions de dollars prévus pour les dépenses d'entretien reportées ne seront donc pas nécessaires.
- On a poursuivi les travaux visant à diriger l'évolution et la mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation de la gestion des locaux et du modèle centralisé pour les biens immobiliers des bureaux pour soutenir les clients. Les avantages obtenus à ce jour comprennent la gestion du portefeuille immobilier des bureaux du gouvernement selon un point de vue d'entreprise, la prise de décisions stratégiques en matière d'immobilier, la création de lieux de travail modernes et flexibles, et une utilisation plus efficace et efficiente des processus et des fonds existants, ce qui entraîne des réductions annuelles des loyers et permet un réinvestissement dans l'ensemble du portefeuille immobilier général du gouvernement pour combler les lacunes importantes, notamment par la rénovation des bureaux, l'optimisation des bureaux et la réfection d'immobilisations.

Réaménagement de la Place de l'Ontario

- Dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Ontario, des travaux de construction ont commencé sur l'ensemble du site et comprennent notamment des réparations à la Cinésphère, au complexe de pavillons et aux ponts.
- Une demande de propositions a été lancée en décembre 2022 pour soutenir les travaux d'entretien du site, qui devraient débuter au printemps afin de moderniser les infrastructures essentielles du site, telles que les réseaux d'égouts, d'eau, d'électricité et de gaz.
- On a poursuivi l'évaluation environnementale et le procédé de conception du domaine public pour la partie du site dirigée par le gouvernement.
- La mobilisation du public a commencé à l'automne 2021, s'est poursuivie tout au long de l'année 2022 et se poursuivra en 2023. La mobilisation s'est poursuivie avec le public, les intervenants et les communautés autochtones afin de garantir que tous les points de vue de la province sont reconnus et pris en compte dans les processus de planification et d'élaboration touchant ce qui suit :
 - o le processus d'évaluation environnementale de l'ensemble du site;
 - o les espaces publics;
 - o le patrimoine;
 - o les travaux d'entretien du site.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*

Autres – Fonctionnement	1 093,5
Autres – Immobilisations	1 348,4
Effectif ** (au 31 mars 2023)	379,25

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la
Formation et du Développement des
compétences

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

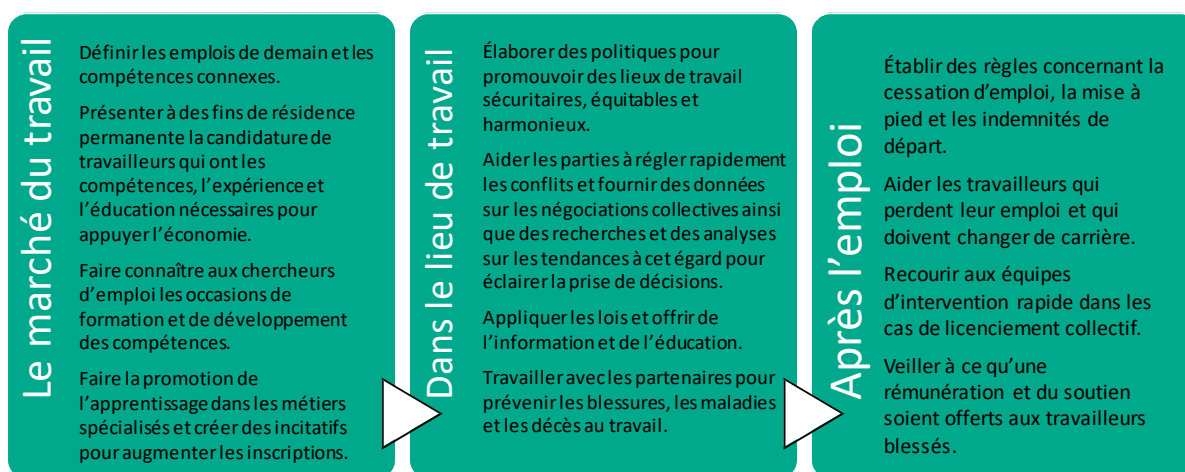
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Objectifs généraux du ministère.....	2
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)**	13
Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés –	
Fonctionnement et immobilisations par crédit	14
Tendances historiques	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	16
Organigramme du ministère	19
ANNEXE	20
RAPPORT ANNUEL	20
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	33
LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2022-2023	34

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) dirige les efforts de l'Ontario visant à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où recruter, former, maintenir en poste, protéger et récompenser la main-d'œuvre dans le cadre des emplois d'aujourd'hui et de demain. Le travail du ministère permet de créer des marchés du travail dynamiques et équitables, des lieux de travail sécuritaires et harmonieux ainsi qu'une réglementation liée au travail et à l'emploi concurrentielle. Le ministère a la responsabilité d'appuyer la population de l'Ontario dans tous les aspects et à toutes les étapes du processus d'emploi :



Le MTIFDC soutient diverses priorités gouvernementales clés pour le renforcement de l'économie de l'Ontario, telles que les suivantes :

- promouvoir une économie concurrentielle qui crée de bons emplois et attire les investissements;
- assurer la sécurité des travailleurs de l'Ontario;
- favoriser un environnement de relations de travail harmonieux et stable qui réduit au minimum le nombre et la durée des arrêts de travail;
- veiller à ce que les milieux de travail soient équitables et à ce qu'ils permettent d'accroître la productivité;
- veiller à ce que les secteurs de l'emploi et de la formation soient efficaces et répondent aux besoins du marché du travail de l'Ontario;
- rendre le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario davantage axé sur le client, plus souple et plus facile d'accès;
- transformer et intégrer les services d'emploi de l'Ontario pour aider les personnes à la recherche d'un emploi, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, à trouver et à conserver de bons emplois;

- présenter la candidature d'immigrants qualifiés à des fins de résidence permanente pour aider à remédier aux lacunes sur le marché du travail de l'Ontario et à favoriser la croissance de l'économie de la province;
- aider les nouveaux arrivants en leur offrant des services d'établissement et des programmes de formation linguistique pour leur donner les outils nécessaires à la réussite économique dans la province.

Programmes du ministère

Le MTIFDC contribue à la réalisation des priorités du gouvernement par la prestation de services publics dans cinq principaux secteurs de compétence :

- Emploi Ontario
- Santé et sécurité au travail
- Normes d'emploi
- Relations de travail
- Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

Le programme **Emploi Ontario (EO)** vise à éliminer les lacunes touchant le marché du travail et les compétences ainsi qu'à améliorer les possibilités d'emploi pour l'ensemble de la population ontarienne. L'objectif de l'ensemble de programmes et de services est de faire en sorte que les personnes à la recherche d'un emploi puissent saisir les occasions de trouver et de conserver un bon emploi, que les employeurs puissent embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin et que la province dispose des meilleurs services d'emploi possible. EO prévoit d'atteindre cet objectif en permettant à un plus grand nombre de personnes d'acquérir des compétences précieuses grâce à l'apprentissage et en transformant les services d'emploi et de formation afin d'ouvrir des débouchés pour les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

Les programmes et services d'EO sont financés en partie par l'intermédiaire de deux ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral : l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et l'Entente Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre.

Le **programme de santé et sécurité au travail (SST)** a pour objectif de prévenir les décès, les maladies et les blessures dans les lieux de travail de l'Ontario. Le programme de SST compte deux principaux volets : l'application de la loi dans le domaine de la SST et la prévention en matière de SST.

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail présentant un risque de blessure plus élevé. Les activités de prévention en matière de SST sont réalisées de concert avec d'autres partenaires du système, tels que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), les centres

de recherche, les associations de santé et de sécurité (ASS) et les fournisseurs de formation privés. Grâce à ces activités liées à la SST, le ministère assure la stabilité des entreprises en créant des milieux de travail sûrs et sains.

Les coûts associés aux deux programmes de SST sont entièrement recouverts auprès de la WSIB.

Le **Programme des normes d'emploi** contribue à créer des milieux de travail équitables et à mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité; ainsi, il permet de renforcer le milieu des affaires afin de le rendre propice à la concurrence, ce qui favorise la création d'emplois et attire les investissements en Ontario. Le personnel du Programme des normes d'emploi y parvient grâce à des activités d'éducation et de sensibilisation, de même qu'en veillant à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE), de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* (LPECE) et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes* (LPEA).

Le **programme des relations de travail** appuie l'établissement d'un environnement de relations de travail stable et constructif ainsi que de relations productives dans les milieux de travail de l'Ontario en facilitant les relations de travail et le règlement des conflits et en fournissant aux parties aux négociations des renseignements, des études et des analyses sur les négociations collectives.

Le **programme relatif aux talents étrangers et aux services d'aide à l'établissement** (TESAE), par l'intermédiaire du Programme ontarien des candidats à l'immigration, vise à proposer la candidature de travailleurs étrangers, d'étudiants étrangers et d'autres personnes possédant les études, les compétences et l'expérience requises pour obtenir la résidence permanente en fonction des besoins économiques de l'Ontario. Le programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement aide les nouveaux arrivants à accéder au soutien et à la formation dont ils ont besoin pour favoriser efficacement leur intégration grâce à une série de programmes et de services. Ces programmes comprennent des services d'établissement, un programme de formation linguistique pour adultes et le Programme de formation relais de l'Ontario. Le personnel du programme relatif aux TESAE élabore également des initiatives qui contribuent à éliminer les obstacles à la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour les immigrants formés à l'étranger.

Les coûts du Programme ontarien des candidats à l'immigration sont entièrement recouverts au moyen de droits.

Programme interne supplémentaire : équipe de l'Unité de l'antiracisme

Le Plan d'action ministériel contre le racisme est un engagement clé de la Politique de la fonction publique de l'Ontario (FPO) pour la lutte contre le racisme et constitue une initiative ministérielle interne axée sur le personnel du ministère. Le plan est axé sur

trois objectifs principaux : renforcer les compétences et les capacités en matière de lutte contre le racisme, diversifier les parcours de talents, ainsi que favoriser des milieux de travail responsables, antiracistes et inclusifs. L'objectif global est de permettre au ministère, en partenariat avec les principaux intervenants de la FPO, de créer collectivement un milieu de travail diversifié, inclusif, accessible et respectueux où chaque employé peut s'exprimer et a la possibilité d'apporter une pleine contribution.

Le Plan d'action contre le racisme du MTIFDC jette les fondements de la façon dont le ministère transformera les pratiques et les processus touchant l'organisation, l'effectif et le milieu de travail, créera une culture organisationnelle fondée sur l'équité raciale, offrira un accès équitable aux possibilités d'avancement professionnel et d'investissement, traitera et réglera les problèmes de discrimination et de harcèlement en milieu de travail, de même qu'offrira des programmes et des services équitables dans les communautés noires, autochtones et racisées.

En 2022-2023, les efforts ont été axés sur 1) le renforcement des capacités, des compétences et des connaissances en matière de lutte contre le racisme, de diversité, d'inclusion et d'équité; ainsi que 2) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'avancement professionnel axés sur l'établissement du fondement de l'équité raciale en matière d'emploi. Ces efforts visaient le personnel interne du ministère.

En 2023-2024, le ministère continuera de relever et d'éliminer les obstacles systémiques au racisme au sein des politiques, des processus et des pratiques qui donnent lieu à des résultats disproportionnés pour les employés et les Ontariennes et Ontariens membres de groupes méritant l'équité.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Emploi Ontario

Le système d'emploi et de formation d'EO (système d'EO) est un système centralisé qui aide les gens à se préparer au marché du travail, ainsi qu'à obtenir et à conserver des emplois à temps plein. Le système d'EO est formé d'intervenants du réseau communautaire ontarien, à savoir des fournisseurs de services d'emploi, des fournisseurs de services d'alphabétisation, des collèges publics, des bureaux offrant directement des services d'apprentissage, des agents responsables de la formation, ainsi que des services d'emploi et d'aide sociale. Le système d'EO est adapté aux conditions locales et favorise de meilleurs résultats pour les chercheurs d'emploi et un meilleur soutien pour les employeurs.

En 2023-2024, le ministère prévoit de réaliser les priorités clés suivantes dans le cadre du programme EO :

- *Améliorer la formation* grâce au Fonds pour le développement des compétences (FDC) et à d'autres programmes ciblant des populations précises.
- *Renouveler les services d'emploi* pour aider les gens à faire la transition des programmes d'aide sociale vers des emplois enrichissants.
- *Favoriser la croissance des métiers spécialisés* pour moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage.

Améliorer la formation

Le ministère vise à améliorer la formation en 2023-2024 grâce aux programmes suivants :

- Le *FDC*, qui appuie les projets axés sur le marché qui maximisent le potentiel économique associé aux métiers spécialisés, soutiennent les initiatives de perfectionnement de la main-d'œuvre et favorisent la croissance économique de la province.
- *Meilleurs emplois Ontario* (MEO), un programme axé sur la demande qui soutient les chômeurs ayant besoin d'une formation axée sur les compétences pour les aider à trouver un emploi dans des professions ayant des perspectives avérées sur le marché du travail en Ontario.

Le gouvernement met également en œuvre quatre initiatives stratégiques pour améliorer la formation en 2023-2024 :

- Renforcer l'utilité de l'information sur le marché du travail (IMT) en rationalisant la collecte de données, l'analyse et la diffusion de l'IMT.
- Explorer les rôles et les responsabilités des commissions locales de planification de la main-d'œuvre, afin de mieux soutenir le travail des gestionnaires de système de services (GSS) et le renouvellement des services d'emploi (RSE).

- Rationalisation et amélioration des programmes, afin de simplifier les parcours de formation axée sur les compétences et de mettre au point un outil de navigation numérique pour aider les chercheurs d'emploi à s'orienter sur le marché du travail.
- Planification du perfectionnement de la main-d'œuvre, afin d'harmoniser les réponses du gouvernement aux défis intersectoriels et économiques en matière de main-d'œuvre.

Renouvellement des services d'emploi

Pour appuyer le RSE, le ministère continue d'étendre le réseau des GSS à 15 zones de recrutement partout en Ontario. Les GSS sont des organisations qui travailleront de concert avec des partenaires locaux pour concevoir, planifier et fournir des services d'emploi souples et adaptés aux besoins communautaires.

En plus d'étendre le réseau des GSS, le ministère poursuivra les activités de mobilisation et de collaboration avec les Autochtones en 2023-2024, à l'appui du RSE. Les contributions et les recommandations relatives aux initiatives en matière d'emploi et de formation pour les populations autochtones auront lieu dans le cadre de deux tables de mobilisation distinctes :

- La *table de concertation pour les Autochtones en milieu urbain*, qui permettra de déterminer les possibilités de faire en sorte que le système réformé soutienne au mieux les clients autochtones et favorise l'amélioration des résultats en matière d'emploi dans le cadre du modèle de GSS.
- Les Chefs de l'Ontario et la création du groupe de travail sur la table de concertation, qui fera progresser la mobilisation des Premières Nations et élaborera conjointement un modèle des Premières Nations pour la prestation de services d'emploi dans les collectivités des Premières Nations.

Favoriser la croissance des métiers spécialisés

Le MTIFDC continuera de soutenir et de moderniser l'apprentissage et les métiers spécialisés en Ontario, ainsi que d'en favoriser la croissance. L'apprentissage aide les entreprises à tirer parti de nouveaux talents, tout en permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences pratiques et les qualifications dont l'économie a besoin maintenant et dans l'avenir. La modernisation du système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario est axée sur les éléments suivants :

- éliminer la stigmatisation et attirer davantage de jeunes en faisant la promotion des métiers spécialisés comme des carrières de premier choix très en vue et souhaitables dans les écoles primaires et secondaires;
- simplifier la prestation des services offerts aux apprentis, aux travailleurs des métiers spécialisés et à leurs employeurs en offrant un accès sécurisé et convivial à l'information et aux services en ligne, de même qu'en offrant une formation de grande qualité;
- diriger la mise en œuvre continue de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, qui a permis la création d'un nouvel organisme d'État, Métiers spécialisés Ontario (MSO);

- offrir des programmes de financement nouveaux et améliorés pour aider les apprentis à progresser et à réussir leurs programmes;
- encourager les employeurs de métiers spécialisés à former des apprentis en vue de suivre un programme de métiers, de réussir ce programme et d'obtenir leur certification;
- faciliter l'accès des groupes sous-représentés et méritant l'équité.

Santé et sécurité au travail

Le programme de SST du ministère a pour but de prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies au travail. Il s'appuie sur la stratégie provinciale en matière de SST intitulée *La prévention, ça marche!* Le programme de SST est fondé sur la LSST et ses règlements, qui établissent les droits et devoirs de toutes les parties dans les milieux de travail. La LSST exige le respect de normes minimales pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de la province. Le programme prévoit également des activités telles que l'élaboration de politiques, la réforme législative et réglementaire, la mise en œuvre de la stratégie *La prévention, ça marche!*, l'établissement de normes de santé et de sécurité, la gestion de l'information et des connaissances, la mesure et l'évaluation du rendement, ainsi que la formation et la sensibilisation en vue d'améliorer les connaissances et les pratiques en matière de SST.

Le programme de SST offre ses services dans le cadre de deux principaux volets : la prévention et l'application de la loi.

Prévention en matière de santé et de sécurité au travail

Les activités de prévention s'appuient sur la stratégie de SST à l'échelle de la province. Dans le cadre de cette stratégie, le MTIFDC travaille de concert avec les entreprises, les groupes de travailleurs et des partenaires provinciaux du système de santé et de sécurité au travail pour instaurer une culture où la santé et la sécurité sont au cœur des préoccupations des lieux de travail. Un élément clé de la mise en œuvre de la stratégie *La prévention, ça marche!* est le partenariat établi par le MTIFDC avec les associations de santé et de sécurité, les centres de recherche sur la SST et d'autres intervenants clés.

Le ministère collabore avec les ASS et les centres de recherche pour améliorer la collecte de données actuelles, afin de garantir la prestation de programmes et de services accessibles à la population ontarienne. En 2023-2024, le ministère commencera à assurer le suivi des indicateurs de rendement clés (IRC) de la stratégie *La prévention, ça marche!* et à en rendre compte dans les rapports annuels ultérieurs sur la santé et la sécurité au travail.

En 2023-2024, les activités de prévention de la SST comprennent la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation, de sensibilisation et d'examen axés sur les petites entreprises, les maladies professionnelles, la santé mentale liée au travail, de même que la violence et le harcèlement en milieu de travail. Ces programmes comprennent ce qui suit :

- *le Programme pour la naloxone sur le lieu de travail*, qui offre aux lieux de travail une formation gratuite à l'intention de plus de 45 000 travailleurs et plus de 22 000 trousseaux gratuits de naloxone sous forme de vaporisateur nasal;
- *le Programme de formation en santé et sécurité pour les petites entreprises*, qui offre une formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail aux représentants en santé et en sécurité au sein de quelque 60 000 petites entreprises.

Afin d'appuyer davantage les petites entreprises et de prendre appui sur le succès initial de l'Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail liés à la COVID-19 en ligne, le ministère continuera de travailler à l'élargissement de cet outil pour aider les employeurs à relever et à gérer d'autres dangers et risques en milieu de travail afin de prévenir les blessures et les maladies professionnelles.

Application de la loi dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la LSST et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail à risque élevé, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de maladies survenant dans les lieux de travail, ainsi que pour faire la promotion des lieux de travail sécuritaires et sains dans l'ensemble de la province. La stratégie du ministère en matière d'application de la LSST est fondée sur des activités fondamentales d'application de la loi par l'entremise des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail du ministère. Ces inspecteurs ont de vastes pouvoirs pour faire respecter la LSST et favoriser la conformité en fournissant de l'information, des ressources et des outils pour aider les milieux de travail à respecter les exigences législatives.

Le ministère continuera de mener des campagnes proactives dans le cadre desquelles des inspecteurs se rendent sur les lieux de travail afin de sensibiliser le personnel à la LSST et de veiller au respect de la Loi. Les campagnes se dérouleront en deux temps :

- *Phase 1 : Éducation, diffusion et sensibilisation* : Le ministère collabore avec les associations de santé et de sécurité pour sensibiliser, informer et former le personnel des lieux de travail au sujet des dangers visés par la campagne éclair, ainsi que pour fournir des ressources à cet égard. Les lieux de travail disposeront ainsi des outils et des connaissances nécessaires pour se conformer avant le début des inspections.
- *Phase 2 : Application de la loi* : Les inspecteurs réalisent des visites sur le terrain pour vérifier que les parties du lieu de travail se conforment à la LSST et à ses règlements, de même que pour sensibiliser les parties du lieu de travail aux problèmes précis y étant décelés.

En 2023-2024, le ministère mènera sept campagnes à l'échelle de la province dans les domaines de programme suivants en matière de SST :

- Construction : *les chutes de hauteur et être frappé par des objets et de l'équipement*
- Industriel : *la manutention*
- Soins de santé : *la prévention des troubles musculosquelettiques*
- Exploitation minière : *la formation de base commune*
- Services professionnels spécialisés : *la protection respiratoire et l'amiante dans les bâtiments*

Normes d'emploi

Le MTIFDC joue un rôle vital pour ce qui est de faire connaître les normes d'emploi, notamment en ce qui a trait au salaire minimum, aux heures de travail, aux jours fériés et à d'autres normes, au moyen du Programme des normes d'emploi. Le personnel du Programme des normes d'emploi veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE) et de ses règlements, ainsi que de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes*. De même, le personnel du Programme des normes d'emploi élabore et met à jour des politiques et des procédures en réponse aux modifications législatives ou réglementaires.

Le salaire minimum général de l'Ontario devrait passer de 15,50 \$ à 16,55 \$ le 1^{er} octobre 2023, et des augmentations salariales précises sont prévues pour les étudiants, les travailleurs à domicile et les guides d'aventure. Ces augmentations salariales ont été publiées sur le site Web du gouvernement.

Pour l'exercice 2023-2024, le Programme des normes d'emploi mettra l'accent sur ce qui suit :

- *Lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre*, en décelant les entreprises soupçonnées de violations des droits des travailleurs, de traite de personnes ou d'exploitation et en menant des enquêtes sur celles-ci, en mettant en œuvre d'un nouveau cadre d'autorisation pour les agences d'aide temporaire et les recruteurs, ainsi qu'en veillant à ce qu'une équipe de renseignement spécialisée mène des activités continues.
- *Accroître chez les employeurs et les employés la compréhension de la LNE et des lois connexes*, en fournissant des renseignements exacts, rapides et clairs et en offrant de l'aide en matière de conformité au moyen de ressources éducatives et d'initiatives de sensibilisation des intervenants.
- *Accroître la conformité avec la LNE*, en appliquant une approche souple, mesurée et progressive d'application de la loi en cas de non-conformité, conformément aux principes modernes des organismes de réglementation.

- *Donner suite aux violations de la LNE* et des lois connexes, en menant en temps opportun des enquêtes et des inspections qui respectent les obligations législatives, stratégiques et administratives et qui utilisent des outils d'application de la loi et des sanctions adaptés à la situation.

Relations de travail

Le programme des relations de travail a pour objectif de créer un climat propice à des relations de travail stables et aux rapports harmonieux nécessaires pour favoriser l'établissement, en Ontario, de milieux de travail dynamiques qui se prêtent au soutien et à la productivité. Dans le cadre du programme des relations de travail, on offre des services à la fonction publique de l'Ontario, au secteur parapublic et au secteur privé; de même, le programme se veut la principale source impartiale de renseignements, de politiques et de recherches dans le domaine des relations de travail en Ontario. Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le MTIFDC applique et soutient la législation clé, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail*. En outre, le personnel du programme entreprend également des activités telles que l'élaboration de politiques, la réforme législative et réglementaire et soutient les initiatives stratégiques d'autres ministères en matière de relations de travail.

En 2023-2024, les priorités en matière de relations de travail au sein du MTIFDC sont les suivantes :

- *Les Services de médiation*, qui facilitent et surveillent les processus de négociation collective dans la province et aident les employeurs et les syndicats à régler les questions en suspens au moyen de la conciliation et de la médiation.
- *Les Services d'arbitrage*, qui facilitent le processus d'arbitrage, nomment des personnes expérimentées pour jouer le rôle d'arbitres et de candidats pour les dossiers d'arbitrage, et répertorient les décisions arbitrales afin de les rendre publiques.
- *Le Bureau d'information sur les relations de travail/Administration relative aux négociations collectives*, qui sert de centre de collecte et d'analyse de données pour toutes les conventions collectives des secteurs public et privé de l'Ontario et fournit des solutions numériques pour aider les entreprises et la population ontarienne à obtenir des renseignements neutres sur les négociations collectives.

Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

La prestation des programmes et des services du programme relatif aux TESAE comprend deux volets.

Programme ontarien des candidats à l'immigration

Par l'intermédiaire du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), le ministère remplit son mandat d'appuyer un marché du travail dynamique, en partenariat avec le gouvernement du Canada. Le POCI reconnaît et désigne les candidats à la résidence permanente qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin. Ces candidats comprennent des entrepreneurs étrangers qui ont montré un engagement à établir ou à acheter et à faire croître des entreprises durables dans des collectivités de l'ensemble de la province. Le gouvernement du Canada prend la décision définitive en ce qui a trait à toutes les demandes de résidence permanente.

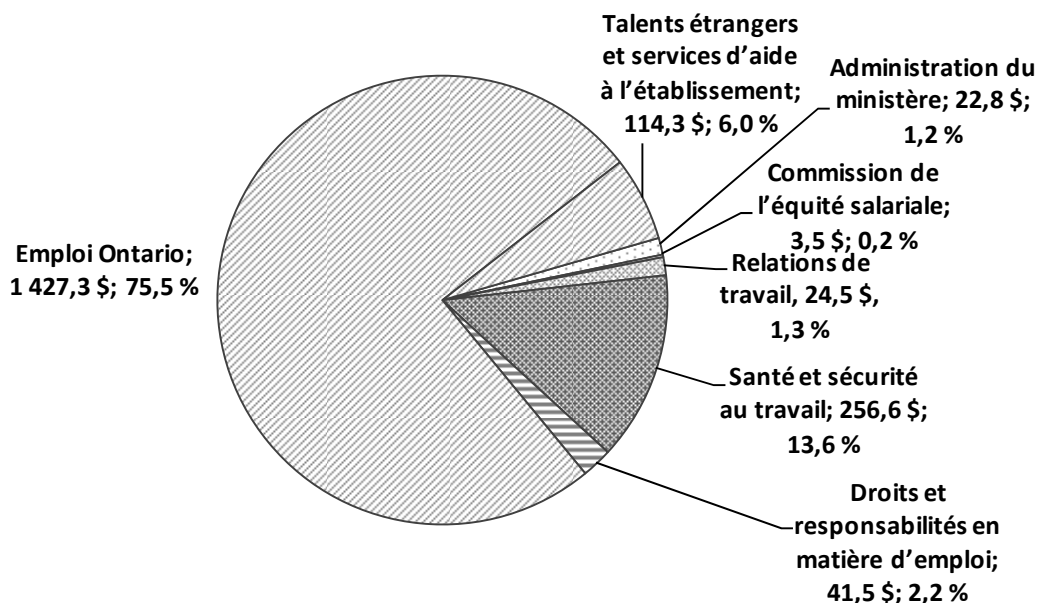
Le gouvernement fédéral a accordé au POCI 16 500 désignations pour 2023, ce qui représente une hausse de 70 % par rapport au nombre de désignations de l'année précédente. En outre, le nombre de désignations devrait atteindre 18 000 d'ici 2025. Un nombre de désignations plus élevé permettra au Programme de donner suite à des priorités qui se chevauchent, notamment tirer parti de l'immigration francophone pour répondre aux besoins dans les secteurs prioritaires et appuyer les collectivités rurales et du Nord.

En 2023-2024, le MTIFDC investit dans un système moderne et sécurisé de demande en ligne du POCI, ainsi que dans la capacité de traitement. Ces investissements permettront au Programme de gérer l'augmentation du nombre de demandes, tout en maintenant un processus d'examen solide et rigoureux pour déceler et prévenir la fraude.

Programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement

Le programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement appuie la prestation d'une gamme de services et d'initiatives pour aider les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles et à s'intégrer au sein des collectivités et du marché du travail. Pour ce faire, des organismes communautaires, des conseils scolaires et des établissements d'enseignement postsecondaire proposent des programmes d'établissement, de formation linguistique pour adultes et de formation relais.

Répartition des dépenses de fonctionnement de base du ministère 2023-2024 (1 890,5 M\$)*



*Comprend les crédits législatifs et les charges de fonctionnement redressées.

**Comprend les postes suivants : Bureau principal (11,5 %); Services financiers et administratifs (11,7 %); Services généraux (6,8 %); Direction de la gestion stratégique des ressources humaines (8,7 %); Services de communication (14,9 %); Services juridiques (44,2 %); et Systèmes informatiques (1,8 %).

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)***

Fonctionnement	1 553,0 M\$
Immobilisations	231,1 M\$
TOTAL	1 784,1 M\$

***Sans les redressements de consolidation et autres redressements.

Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023	%	Prévisions 2022-2023*	Chiffres réels provisoires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	22 741 400	698 300	3,2	22 043 100	27 316 100	28 192 009
Commission de l'équité salariale	3 462 300	163 300	4,9	3 299 000	3 299 000	2 986 605
Relations de travail	24 539 200	(935 100)	(3,7)	25 474 300	25 474 300	22 868 206
Santé et sécurité au travail	256 613 800	11 376 600	4,6	245 237 200	243 128 900	229 338 584
Droits et responsabilités en matière d'emploi	41 524 200	(61 308 800)	(59,6)	102 833 000	282 133 000	246 656 428
Emploi Ontario	1 420 793 600	(188 380 100)	(11,7)	1 609 173 700	1 645 653 100	1 760 551 523
Talents étrangers et services d'aide à l'établissement	114 259 800	15 095 000	15,2	99 164 800	101 307 500	85 098 921
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 883 934 300	(223 290 800)	(10,6)	2 107 225 100	2 328 311 900	2 375 692 276
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	6 565 014	-	-	6 565 014	6 565 014	131 092
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 890 499 314	(223 290 800)	(10,6)	2 113 790 114	2 334 876 914	2 375 823 368
Redressement de consolidation et autres redressements	(337 471 700)	(36 762 500)		(300 709 200)	(348 368 500)	(425 075 449)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 553 027 614	(260 053 300)	(14,3)	1 813 080 914	1 986 508 414	1 950 747 919
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Total, y compris mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total – Actifs de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	696 000	205 000	41,8	491 000	3 547 000	3 797 970
Droits et responsabilités en matière d'emploi	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Emploi Ontario	248 001 000	209 000 000	535,9	39 001 000	42 101 000	23 530 519
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	248 699 000	209 205 000	529,7	39 494 000	45 650 000	27 328 489
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	3 245 400	171 000	5,6	3 074 400	3 074 400	1 023 498
Total du ministère – Charges d'immobilisations	251 944 400	209 376 000	491,9	42 568 400	48 724 400	28 351 987
Redressement de consolidation et autres redressements	(20 882 100)	(2 355 200)		(18 526 900)	(25 990 700)	(22 450 255)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	231 062 300	207 020 800	861,1	24 041 500	22 733 700	5 901 732
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	10 614 200	2 350 900	28,4	8 263 300	6 572 100	1 555 403
Droits et responsabilités en matière d'emploi	3 569 400	(1 430 600)	(28,6)	5 000 000	1 430 600	-
Emploi Ontario	8 278 500	5 209 000	169,7	3 069 500	6 862 300	2 068 314
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	22 463 100	6 129 300	37,5	16 333 800	14 866 000	3 623 717
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	22 463 100	6 129 300	37,5	16 333 800	14 866 000	3 623 717
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 784 089 914	(53 032 500)	(2,9)	1 837 122 414	2 009 242 114	1 956 649 651

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

Tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 473 377 502	1 956 649 651	1 837 122 414	1 784 089 914
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre		32,80 %	-6,11 %	-2,89 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

De plus amples renseignements sur les programmes et initiatives du MTIFDC figurent à l'adresse suivante : [Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-limmigration-de-la-formation-et-du-developpement-des-competenances).

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le ministère reçoit l'appui de plusieurs OCC pour réaliser son travail.

Bureau des conseillers des travailleurs (BCT) : Le BCT conseille, défend et renseigne les travailleurs blessés non syndiqués et les survivants, et les représente devant la WSIB et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). Le BCT offre également son soutien aux travailleurs non syndiqués devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau des conseillers des employeurs (BCE) : Le BCE offre des services de consultation et d'information à tous les employeurs de l'Ontario, ainsi que des services de représentation, essentiellement aux petits employeurs, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de 100 employés, au sujet de questions relatives à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail sur lesquelles se penchent la WSIB et le TASPAAT. Le BCE offre également son soutien aux employeurs comptant moins de 50 employés devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau de l'équité salariale : Le Bureau de l'équité salariale est chargé de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario, dont l'objet est de remédier à la discrimination systémique entre les sexes en ce qui concerne la rétribution du travail qui, selon les stéréotypes, est traditionnellement effectué par des femmes. Le Bureau de l'équité salariale fournit de la formation et des conseils aux employeurs, employés et agents négociateurs des secteurs public et privé afin de les aider à mettre en place et à maintenir l'équité salariale au sein de leurs lieux de travail. En outre, le Bureau enquête sur les plaintes, exécute des programmes de surveillance, cherche à régler les différends liés à l'équité salariale opposant diverses parties et délivre des ordonnances de conformité, au besoin.

Tribunal de l'équité salariale (TES) : Le TES, un tribunal administratif tripartite quasi judiciaire, statue sur les litiges sous le régime de la *Loi sur l'équité salariale de l'Ontario*.

Commission des relations de travail de l'Ontario (CROTO) : La CROTO est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure, conformément à plusieurs lois de l'Ontario, la médiation et l'arbitrage de diverses questions touchant l'emploi et les relations de travail, notamment les plaintes pour négociation de mauvaise foi, les grèves et les lock-out, les conflits d'intérêts des conseils scolaires, les appels de décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la SST, y compris celles liées à la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*.

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) : La CRG est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure la médiation et l'arbitrage des conflits de travail mettant en cause des employés de la Couronne de l'Ontario.

Commission des griefs de la fonction publique (CGFP) : La CGFP est un tribunal d'arbitrage indépendant qui fournit des services de résolution de conflits à certains membres de la direction et employés non syndiqués de la fonction publique de l'Ontario.

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) : Le BCE soutient le commissaire à l'équité dans l'accomplissement du mandat défini par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées* et aux métiers à accréditation obligatoire et la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le commissaire à l'équité évalue les pratiques d'inscription de certaines professions et de certains métiers réglementés afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande à exercer sa profession en Ontario.

Organismes qui ne font pas partie des prévisions du ministère

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : La WSIB fait la promotion de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail; facilite le retour au travail et le rétablissement des travailleurs souffrant de blessures corporelles qui découlent de leur emploi et subies au cours de celui-ci ou qui souffrent d'une maladie professionnelle; facilite la réintégration sur le marché du travail des travailleurs et des conjoints des travailleurs décédés; fournit des indemnités et d'autres prestations aux travailleurs et aux survivants de travailleurs décédés.

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : Le TASPAAT est un tribunal d'arbitrage qui peut confirmer ou modifier une décision de la WSIB, et qui entend et tranche les appels de décisions finales de la WSIB.

Conseil de la prévention : Le Conseil de la prévention conseille le ministre sur la nomination d'un directeur général de la prévention ainsi que sur tout autre point déterminé par le ministre. En outre, le Conseil fournit des conseils au directeur général de la prévention sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail dans le cadre de la stratégie provinciale de santé et de sécurité au travail de même que du rapport annuel produit en vertu de l'article 22.3 de la LSST, et sur toute autre modification importante proposée relativement au financement et à la prestation de services pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail.

Comité consultatif syndical-patronal : Le Comité consultatif syndical-patronal offre des conseils sur les affaires d'arbitrage de griefs et sur les personnes qualifiées pour agir à titre d'arbitre de griefs en vertu de la *Loi de 1995 sur les relations de travail*.

Métiers spécialisés Ontario (MSO) : À maturité, MSO sera responsable d'un modèle de prestation de services « à guichet unique » pour l'inscription des apprentis et la certification des gens de métier qualifiés, en plus de tenir à jour et de mettre à jour les programmes d'apprentissage (dont les normes de formation, les normes du curriculum et les examens).

Sommaire des dépenses : Organismes, conseils et commissions

<u>CRÉDIT/POSTE</u>		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2022-2023*	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2022-2023*	PRÉVISIONS 2023-2024
		REVENUS	DÉPENSES	
1602-1	Bureau de l'équité salariale		2 832 700	2 996 000
1602-2	Tribunal de l'équité salariale		466 300	466 300
1603-1	Commission des relations de travail de l'Ontario		12 251 000	12 707 600
1603-2	Commission de règlement des griefs (voir la remarque 1)		2 670 900	2 670 900
1604-3	Bureau des conseillers des travailleurs (voir la remarque 2)		12 514 700	12 324 500
1604-4	Bureau des conseillers des employeurs (voir la remarque 2)		4 019 500	4 019 200
1607-2	Bureau du commissaire à l'équité		1 378 000	1 854 700

Remarques :

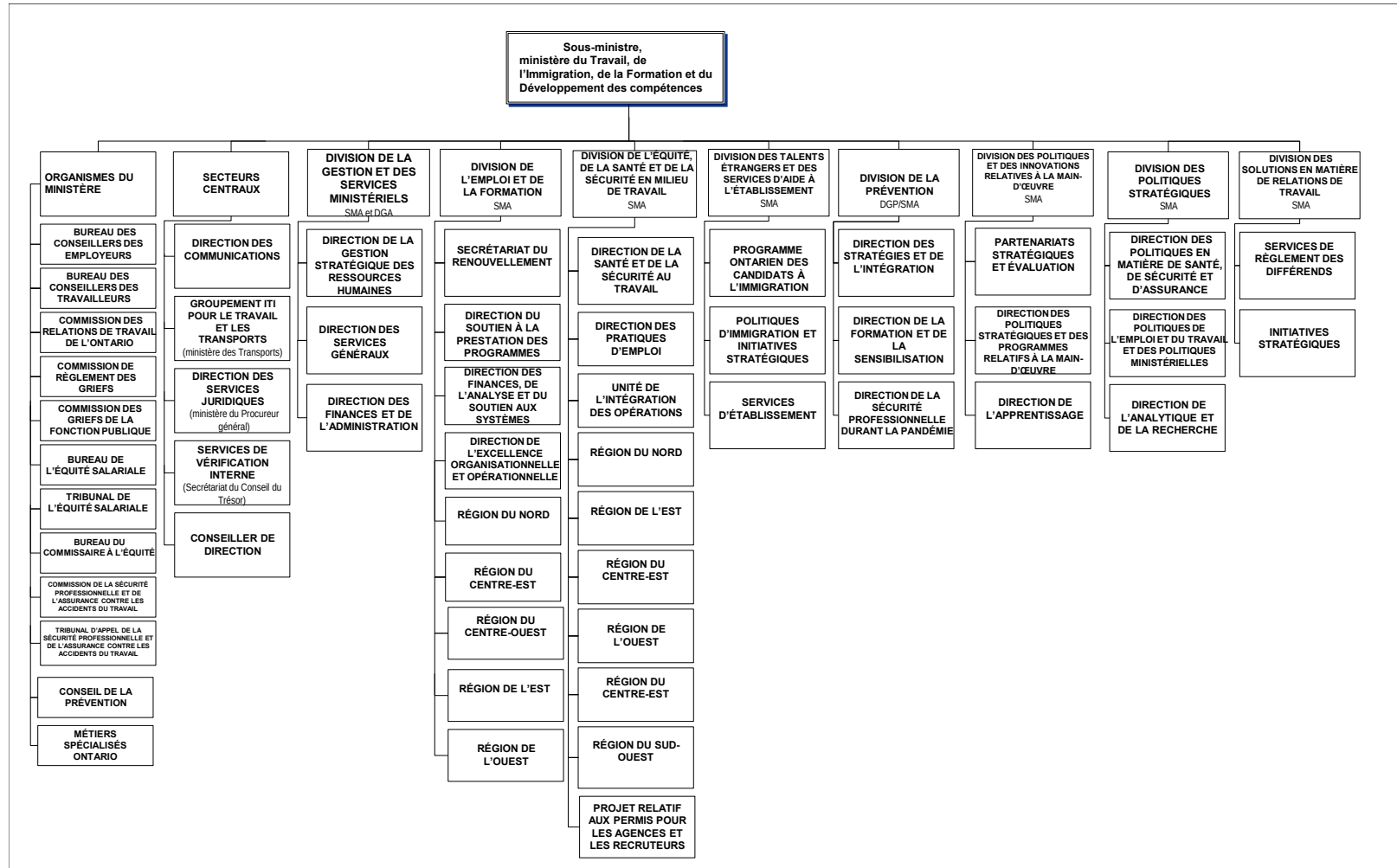
1. Tous les coûts liés à la Commission de règlement des griefs sont entièrement recouvrés auprès des ministères sous forme de recouvrement des dépenses et auprès des employeurs de la Couronne et des syndicats sous forme de revenus :

	Chiffres provisoires 2022-2023	Prévisions 2022-2023
Recouvrements – Ministères	2 106 100	2 106 100
Revenus – Employeurs de la Couronne et syndicats	2 670 900	2 670 900
Total des montants recouvrables	4 777 000	4 777 000

2. Les montants indiqués sont les montants bruts et sont entièrement recouvrables auprès de la WSIB.

La WSIB et le TASPAAT relèvent du ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Cependant, comme leur financement ne provient pas du Trésor, leurs données ne figurent pas dans le Budget des dépenses du ministère.

Organigramme du ministère



ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

En 2022-2023, le MTIFDC a soutenu les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario un endroit plus concurrentiel, notamment en préparant les gens à l'emploi, en aidant les employeurs à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, en créant des lieux de travail sûrs et équitables qui augmentent la productivité, ainsi qu'en mettant sur pied un gouvernement plus intelligent grâce à des investissements clés.

Emploi Ontario

Emploi Ontario (EO) est le réseau provincial de programmes d'emploi et de formation aidant les personnes à la recherche d'un emploi à trouver et à conserver un bon emploi, en plus d'aider les employeurs à recruter les travailleurs compétents dont ils ont besoin.

Voici les réalisations des programmes d'EO en 2022-2023 (en date de la fin février 2023, sauf indication contraire) :

- *les Services d'emploi*, qui ont fourni des ressources, des mesures de soutien et des services à plus de 384 000 clients pour répondre à leurs besoins en matière de carrière et d'emploi (en date du 31 décembre 2022);
- *le programme Meilleurs emplois Ontario*, qui a donné à plus de 2 600 travailleurs mis à pied l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences exigées dans des emplois à forte demande en Ontario;
- *la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi*, grâce à laquelle des entreprises ont pu former plus de 7 000 employés en poste ou nouveaux (en date du 31 décembre 2022);
- *le programme Compétences+ Ontario*, qui a favorisé la création de partenariats entre plus de 1 000 employeurs et plus de 80 fournisseurs de formation (en date du 31 janvier 2023);
- *le Programme d'alphabétisation et de formation de base*, qui a aidé plus de 33 000 apprenants adultes à acquérir des compétences de base essentielles, par exemple, en lecture, en écriture, en numératie et en informatique (en date du 31 décembre 2022);
- *le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et le Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes*, qui ont aidé plus de 10 400 jeunes à accéder à des services de préparation à l'emploi ou à être jumelés à un emploi et à recevoir une offre d'emploi;
- *le Programme de soutien à l'emploi*, par l'intermédiaire duquel on a offert à plus de 400 personnes, qui font face à des obstacles à l'emploi complexes en raison d'une incapacité, les services et occasions dont elles ont besoin pour se préparer au travail et trouver un emploi;

- *le Programme de formation relais de l'Ontario*, au moyen duquel on a offert à plus de 2 400 immigrants hautement qualifiés formés à l'étranger le soutien et les services nécessaires pour obtenir un permis et trouver rapidement un emploi qui correspond à leurs études dans leur domaine d'expertise ou un domaine connexe;
- *les Services de formation pour un réemploi rapide*, qui ont orienté près de 4 900 travailleurs touchés par des mises à pied vers les programmes de soutien d'EO pertinents (en date du 31 décembre 2022);
- *les services d'emploi intégrés*, qui ont offert à plus de 68 800 clients (dont plus de 24 700 clients aiguillés par l'aide sociale) des services d'emploi, de la formation et des mesures de soutien pour obtenir un emploi durable dans des collectivités prototypes;
- *le programme Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario*, qui a permis à plus de 40 nouveaux clients de trouver un emploi (en date du 31 décembre 2022).

EO a continué de fournir des mesures de soutien à l'emploi et à la formation aux chercheurs d'emploi, aux travailleurs et aux employeurs en 2022-2023, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés, au moyen de trois éléments de la stratégie pour les travailleurs : le Fonds pour le développement des compétences, le Renouvellement des services d'emploi et la Stratégie relative aux métiers spécialisés.

Fonds pour le développement des compétences

Le Fonds pour le développement des compétences (FDC) permet de mettre en œuvre des solutions fondées sur des projets et des partenariats qui stimulent la croissance économique dans les nouveaux secteurs et les secteurs en croissance clés de l'économie. Il renforce également l'avantage concurrentiel grâce à des stratégies de développement de la main-d'œuvre qui favorisent la durabilité et la résilience de la main-d'œuvre.

En 2022-2023, le gouvernement a investi 305,6 millions de dollars dans le FDC et a appuyé 250 projets qui ont aidé plus de 75 000 travailleurs et chercheurs d'emploi. Voici quelques exemples de projets et de réalisations du FDC en 2022-2023 :

- Le projet *Digital-Age Project Management Skills for Newcomer Women* (compétences en gestion de projet à l'ère numérique pour les nouvelles arrivantes), qui a permis de préparer les nouvelles arrivantes à la recherche d'un emploi et les travailleuses en place à intégrer ou à réintégrer le marché du travail canadien.
 - o Au total, 68 participantes ont satisfait à toutes les exigences du cours, ont obtenu leur diplôme et ont reçu un certificat numérique.

- Le programme *GROW*, qui a offert de la formation en aménagement paysager et en horticulture pour aider les nouveaux travailleurs qui souhaitent commencer leur carrière, les professionnels actuels qui cherchent à élargir leurs compétences et les employeurs qui s'efforcent d'améliorer leur capacité d'attirer et de maintenir en poste les meilleures équipes possibles.
 - o Le programme comptait 348 participants, dont plus de 50 % étaient membres de groupes sous-représentés, et 42 partenaires organisationnels participant activement au projet.
- Le programme *Évoluti'ON*, qui soutient les travailleurs membres de groupes francophones sous-représentés dans le cadre d'un parcours en cinq phases, dans le but d'assurer la formation et le perfectionnement des personnes qui visent l'avancement professionnel dans un domaine lucratif en Ontario.
 - o Des outils et des séances de formation ont été offerts à 148 participants qui cherchaient à perfectionner leurs compétences et à obtenir le soutien dont ils avaient besoin pour trouver un emploi.

Renouvellement des services d'emploi

Dans le cadre du Renouvellement des services d'emploi, le ministère a continué de mettre en place des gestionnaires de système de services (GSS) pour collaborer avec des partenaires locaux à la conception, à la planification et à la prestation de services d'emploi. En 2022-2023, des GSS supplémentaires ont été sélectionnés dans neuf zones de recrutement provinciales. Les GSS de ces zones de recrutement ont entrepris des activités détaillées de planification et de transition, en collaboration avec des partenaires locaux, afin d'intégrer et d'améliorer la prestation des services d'emploi.

Le ministère a mené des activités initiales de mobilisation auprès de ses partenaires, des intervenants et des fournisseurs potentiels afin de recueillir des commentaires sur la manière d'améliorer les services d'emploi intégrés dans les zones de recrutement complexes de Toronto, du Nord-Est et du Nord-Ouest. Les constatations de ces activités de mobilisation serviront de fondement à la phase finale de sélection des GSS, qui devrait être lancée au début de l'exercice 2023-2024.

Le ministère a également poursuivi ses activités de mobilisation auprès de ses partenaires autochtones et des collectivités des Premières Nations en milieu urbain, notamment en versant un financement pour le renforcement des capacités aux partenaires autochtones à l'appui des activités de mobilisation en cours. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de deux tables de mobilisation distinctes :

- *Mobilisation des Autochtones en milieu urbain* – Les partenaires ont fait part de leurs commentaires pour mieux soutenir les clients autochtones, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une formation sur le savoir-faire culturel autochtone dans le contexte de l'Ontario, l'établissement de relations entre les GSS et les organismes communautaires autochtones, ainsi qu'un processus d'aiguillage pour veiller à ce que les clients autochtones puissent accéder à toute la gamme des services d'emploi offerts afin de garantir des résultats favorables à long terme en matière d'emploi.
- *Mobilisation des Premières Nations* – Activités de mobilisation menées auprès des collectivités des Premières Nations, dans le cadre d'un partenariat avec les Chefs de l'Ontario, étant donné que les collectivités des Premières Nations sont exemptées du modèle de GSS pour les services d'emploi. Les activités de mobilisation ont donné lieu à la création prévue du groupe de travail sur la table de concertation au début de 2023, qui dirigera les activités de mobilisation des Premières Nations et élaborera conjointement avec le ministère un modèle de services d'emploi et de prestation pour les Premières Nations (dans les réserves).

Stratégie relative aux métiers spécialisés

En 2022-2023, le ministère a pris appui sur la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés, conçue pour moderniser le système provincial des métiers spécialisés et d'apprentissage grâce aux initiatives et aux investissements suivants :

Éliminer la stigmatisation

- Un investissement de 28,3 millions de dollars pour de nouveaux projets dans le cadre du *Programme de préapprentissage*, qui aide les personnes faisant face à des obstacles à l'acquisition d'une expérience professionnelle et d'une formation significatives à perfectionner leurs compétences professionnelles et à se préparer à exercer des métiers à forte demande dans leur région.
- Un investissement de 22,0 millions de dollars pour le *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*, qui aide les élèves du secondaire à se familiariser avec les métiers spécialisés tout en travaillant à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Un investissement de 2,3 millions de dollars pour Compétences Ontario afin de sensibiliser les gens aux excellentes possibilités offertes par les métiers spécialisés.
- Création de l'événement provincial annuel *Prochain niveau! Salons des métiers spécialisés*, pour présenter aux jeunes de nouvelles possibilités dans les métiers spécialisés.

Simplifier le système

- Un investissement de 18,0 millions de dollars dans la *Prestation pour la formation en apprentissage*, afin de simplifier le soutien financier offert aux apprentis et d'élargir l'admissibilité de façon à ce que tous les apprentis qui suivent une formation à temps plein puissent présenter une demande dans le cadre du même programme.
- Un investissement de 125,3 millions de dollars dans le *Fonds pour la formation en classe*, afin d'aider les agences de formation à offrir une formation en apprentissage en classe de meilleure qualité.
- Un investissement de 24 millions de dollars pour la *Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage*, afin d'aider les agences de formation à moderniser leurs installations grâce à de l'équipement de pointe.
- Un investissement de 3,8 millions de dollars pour la mise au point d'un système numérique destiné aux clients à l'appui du système des métiers spécialisés et d'apprentissage en Ontario.
- Un investissement de 5,5 millions de dollars dans la nouvelle Subvention pour les outils, afin d'aider les apprentis à assumer le coût des outils et de l'équipement liés à leur métier.

Encourager la participation des employeurs

- Un investissement de 49,0 millions de dollars pour le *Programme d'incitatifs pour la réussite*, qui encourage les employeurs dans le domaine des métiers spécialisés à embaucher et à former des apprentis au moyen de paiements d'étape, ainsi que d'incitatifs financiers bonifiés pour l'embauche de personnes âgées de moins de 25 ans et qui se déclarent comme Autochtones, femmes, personnes transgenres, nouveaux arrivants, personnes handicapées ou membres d'un groupe racialisé.

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

- Application de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et tenue d'activités d'éducation, de sensibilisation et d'information quant au rôle du ministère dans l'application de cette loi, lors de visites sur le terrain en matière de santé et de sécurité.

Santé et sécurité au travail – Prévention

En prenant appui sur la stratégie *La prévention, ça marche!*, le ministère a continué en 2022-2023 à prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies en milieu de travail à l'échelle de la province par l'intermédiaire de plusieurs comités directeurs, activités, séances de formation et programmes, notamment :

- l'*étude du système sur les petites entreprises*, dans le cadre de laquelle les partenaires du système de SST ont continué de prendre connaissance,

directement de la part des petites entreprises, des meilleures façons d'offrir des services de SST de façon pertinente et rentable;

- le programme d'*élimination des facteurs de risque en milieu de travail relatifs aux dangers liés aux opioïdes*, qui a contribué à prévenir les décès liés aux opioïdes chez les travailleurs de l'Ontario dans les secteurs à risque élevé;
- le *Programme pour la naloxone sur le lieu de travail*, qui offre aux lieux de travail une formation gratuite à l'intention de plus de 45 000 travailleurs et plus de 22 000 troussees gratuites de naloxone sous forme de vaporisateur nasal;
- l'*outil de contrôle de la silice*, qui aide les milieux de travail à évaluer les risques et à mettre en œuvre des contrôles efficaces et des pratiques de travail sécuritaires lorsque la poussière de silice peut constituer un risque professionnel;
- le *Programme de formation en santé et sécurité pour les petites entreprises*, qui offre une formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail aux représentants en santé et en sécurité au sein de quelque 60 000 petites entreprises;
- le *Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario*, qui aide les employeurs à maintenir des systèmes efficaces de gestion de la santé et de la sécurité au travail, grâce à un financement de 720 000 \$ sous forme d'incitatifs financiers et non financiers afin de contribuer à compenser le coût de la mise en œuvre de mesures de contrôle;
- l'utilisation de l'*Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail* comme ressource essentielle en matière de SST pour les entreprises, et la détermination de la manière dont cet outil pourrait aider les employeurs à élaborer des plans pour gérer d'autres risques et dangers en milieu de travail;
- la collaboration avec des ministères partenaires pour produire, mettre à jour et diffuser des ressources d'orientation sur la SST, ainsi que pour appuyer l'utilisation de stratégies visant à prévenir la transmission des virus respiratoires en milieu de travail dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la construction, l'éducation et la garde d'enfants.

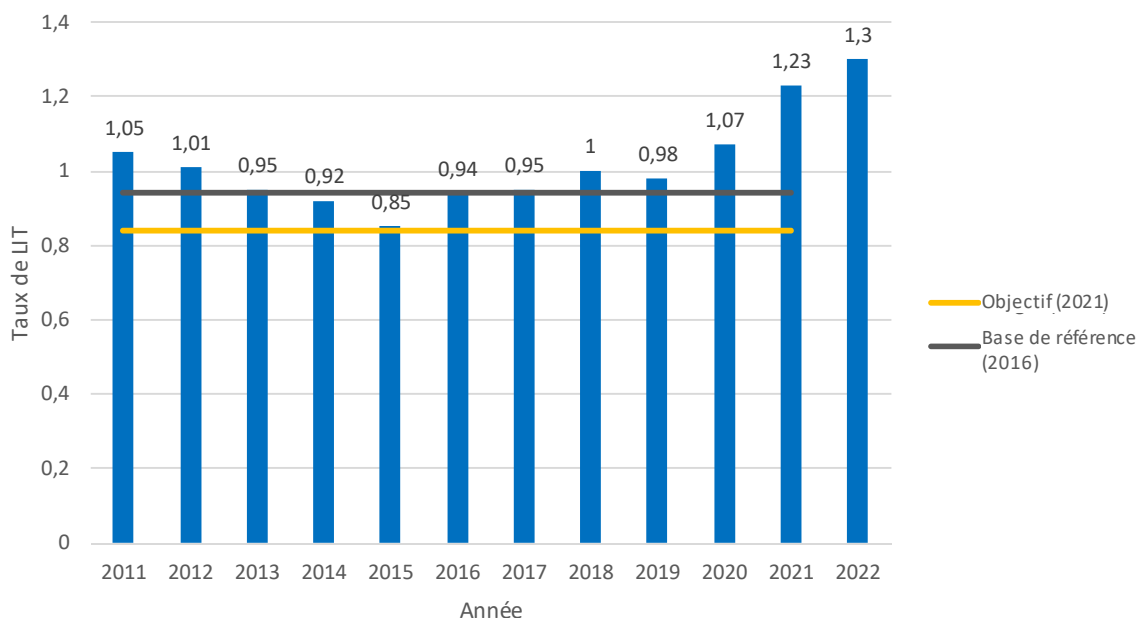
Le ministère a également réalisé des progrès au chapitre de la planification de la mesure du rendement pour la stratégie *La prévention, ça marche!* En travaillant de concert avec les associations de santé et de sécurité (ASS), le MTIFDC a recueilli de nouvelles données pour mieux comprendre les clients que servent les ASS et veiller à ce que les programmes et les services soient fournis de manière accessible. Les indicateurs de rendement clés (IRC) à l'échelle du système sont sur la bonne voie en vue de leur pleine mise en œuvre au plus tard à l'exercice 2023-2024.

Santé et sécurité au travail – Application de la loi

Le ministère s'engage à rendre les milieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires et plus sains grâce à son programme de santé et de sécurité de première ligne axé sur les régions. Voici certaines des réalisations liées aux programmes en 2022-2023 :

- Les inspecteurs de la SST ont effectué 74 688 visites sur le terrain dans 34 482 milieux de travail en Ontario, et 95 801 ordonnances et exigences ont été délivrées (en date du 22 mars 2023).
- La WSIB a déclaré un taux de lésion avec interruption de travail (LIT) de 1,30 en 2022 pour les employeurs visés à l'annexe 1 (figure 1)¹.
 - o Remarque : Le taux de LIT a augmenté d'environ 13 % entre 2020 et 2021 et de 6 % supplémentaires entre 2021 et 2022. Toutefois, les réclamations au titre de l'annexe 1 liées à COVID-19 représentaient près de 23 % des réclamations présentées en 2021 et plus de 30 % des réclamations présentées en 2022. Si ces réclamations étaient retirées de la méthode statistique, le taux de LIT serait de 0,97 en 2021 et de 0,91 en 2022, ce qui s'harmonise avec les taux de 2016-2017.

Figure 1 : Taux de lésion avec interruption de travail (LIT) chez les employeurs visés à l'annexe 1



Source : Données annuelles de la WSIB sur les employeurs visés à l'annexe 1.

¹ Cette statistique comprend toutes les réclamations pour LIT au titre de l'annexe 1.

- Le Laboratoire d'essai des matériaux a analysé 542 échantillons en fonction de la norme G-4 de l'Association canadienne de normalisation (chiffres en date du 13 mars 2023).
- Les Services de radioprotection ont effectué 12 vérifications/inspections et prélevé 1 865 échantillons.
- On a réalisé 2 369 analyses à l'appui du Programme ontarien de surveillance des installations nucléaires et du Programme de surveillance de l'eau potable de l'Ontario.
- Les Services de radioprotection ont procédé à 790 inscriptions et examens de sources radiologiques (en date du 31 janvier 2023).

En plus de ses services de SST de première ligne, le MTIFDC est également responsable de la législation clé en matière de SST. En mars 2023, le ministère a reçu l'approbation de sa proposition visant à modifier diverses dispositions du Règlement 854 (Mines et installations minières) pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Les modifications reflètent les pratiques et technologies actuelles, tiennent le Règlement à jour, augmentent sa souplesse et réduisent le fardeau réglementaire tout en préservant la santé et la sécurité des travailleurs. Ces modifications entreront en vigueur en 2023-2024 et comprennent ce qui suit :

- clarification des exigences relatives à la ventilation, aux transporteurs, à l'équipement, aux explosifs, aux installations de lavage d'urgence et à l'utilisation de dispositifs électroniques pour effectuer des examens;
- mettre en œuvre plusieurs recommandations de l'Examen de la santé et de la sécurité dans les mines et de la prévention et des jurys du coroner, y compris celles liées à la gestion du changement, à la gestion des risques créés par des matières en suspension dans l'air, à la surveillance des mouvements de terrain et à la surveillance sismique;
- moderniser les exigences réglementaires en révoquant les exigences redondantes, en mettant à jour les références aux normes de l'industrie et en modifiant des dispositions pour mettre à jour la terminologie.

Le gouvernement a également proposé l'apport de modifications au Règlement de l'Ontario 213/91 (Chantiers de construction) pris en application de la LSST, qui exigeront explicitement que les vêtements et l'équipement de protection individuelle soient correctement ajustés et qui amélioreront l'hygiène et les installations sanitaires sur les chantiers de construction. Ces changements contribueront à [éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes](#) dans l'industrie de la construction et rendront les métiers spécialisés plus accessibles aux femmes. Le gouvernement de l'Ontario facilitera également l'accès des pompiers, des enquêteurs d'incendie et de leur famille à l'indemnisation de la WSIB en proposant d'[étendre la couverture pour les cancers présumés](#) chez les pompiers de manière à inclure le cancer de la thyroïde et le cancer du pancréas. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Normes d'emploi

En 2022-2023, le Programme des normes d'emploi a continué de mettre l'accent sur le règlement des réclamations afin de créer des milieux de travail équitables et de mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité. Le Programme a également enregistré une certaine reprise du nombre de réclamations présentées par rapport aux deux années précédentes.

Le 29 avril 2021, le gouvernement a adopté la *Loi de 2021 donnant la priorité aux travailleurs face à la COVID-19*, qui exigeait que les employeurs accordent jusqu'à trois jours de congé payé pour des motifs liés à la COVID-19 au taux de rémunération actuel de l'employé ou à 200 \$/jour, selon le plus faible des montants. Grâce à la Prestation pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 financée par le gouvernement provincial, les employeurs ont reçu des remboursements pour le coût de ces jours de congé payé. En 2022-2023, le ministère a prolongé le programme jusqu'au 31 mars 2023.

Le personnel du Programme des normes d'emploi a également poursuivi ses efforts à l'appui de la modernisation de la conformité en :

- collaborant avec d'autres organismes de réglementation, comme le ministère des Finances et les services de police, pour donner suite à des préoccupations telles que l'économie souterraine et la traite de personnes;
- mettant en œuvre les modifications législatives apportées à la LNE et à ses règlements, telles que les modifications apportées à la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*;
- aidant les employeurs à se conformer à LNE au moyen de présentations éducatives à jour, comprenant des renseignements explicatifs sur les nouveaux droits et exigences établis par la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs* et la *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs*.

En avril 2022, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs*. Sous la direction du MTIFDC, la Loi comprenait diverses modifications relatives aux normes d'emploi, notamment :

- des droits et des mesures de protection fondamentaux pour les personnes qui offrent des services de covoiturage, de livraison ou de messagerie au moyen de plateformes numériques;
- l'obligation pour les grands employeurs de mettre en place des politiques sur la surveillance électronique des employés;
- des congés de protection de l'emploi améliorés pour les réservistes militaires, afin de veiller à ce que leurs emplois les attendent à leur retour;
- des dispositions relatives à un cadre de délivrance de permis aux agences de placement temporaire et aux recruteurs.

En mars 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi *Loi de 2023 visant à œuvrer pour les travailleurs*, qui comprend également des modifications liées aux normes d'emploi. S'il est adopté, ce projet de loi :

- élargirait les motifs de congé des réservistes militaires et réduirait les conditions d'admissibilité;
- mettrait à jour la définition d'« établissement » au sens de la Loi, ce qui permettrait d'étendre le préavis de licenciement collectif et l'indemnité de préavis, ainsi que d'accorder une indemnité de cessation d'emploi aux employés admissibles qui travaillent exclusivement à domicile;
- prévoirait un pouvoir de réglementation qui garantirait que les nouveaux travailleurs reçoivent certains renseignements de base sur leur emploi avant leur première période de travail;
- augmenterait les amendes maximales pouvant être infligées à un employeur ou à un recruteur déclaré coupable d'avoir pris ou conservé le passeport ou le permis de travail d'un ressortissant étranger.

Au nombre des autres normes d'emploi de la province figurent les taux de salaire minimum, qui ont augmenté le 1^{er} octobre 2022. Les nouveaux taux de salaire minimum ont été publiés sur le site Web du gouvernement et le salaire minimum général est passé de 15,00 \$ à 15,50 \$ de l'heure. À la fin du mois de mars 2023, le gouvernement a annoncé une augmentation supplémentaire du salaire minimum général atteignant 16,65 \$, entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

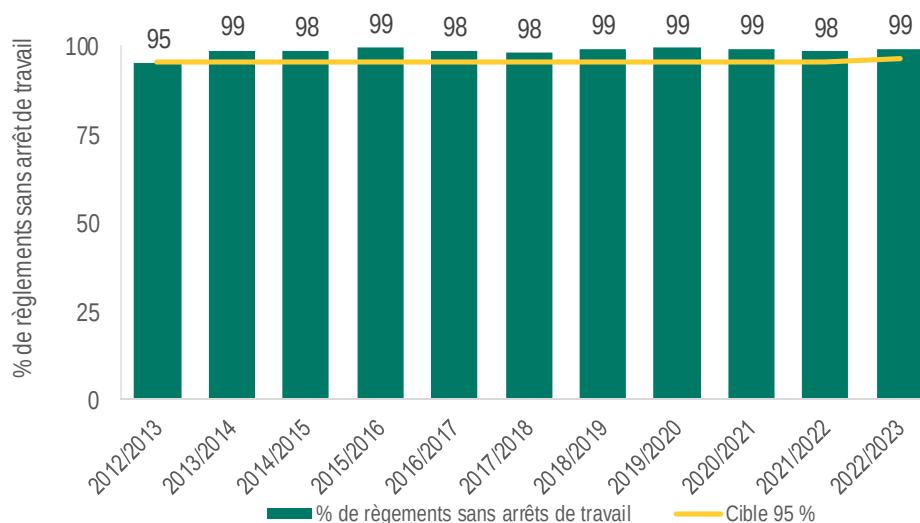
Relations de travail

Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le ministère a fourni au gouvernement et à d'autres ministères des analyses neutres et fondées sur des données probantes portant sur les négociations collectives et un soutien éclairé en matière de politique de relations de travail sur diverses questions relatives à la main-d'œuvre. Parmi les intervenants figuraient les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, d'autres établissements de soins regroupés, les municipalités, l'industrie de la construction ainsi que d'autres industries manufacturières et des services du secteur privé.

En réglant les conflits au sein de la communauté de la main-d'œuvre, le programme des relations de travail a favorisé un environnement de travail stable et harmonieux. Les statistiques relatives aux réalisations pour 2022-2023 comprenaient ce qui suit :

- Environ 3 200 dossiers de conciliation et de médiation ont été désignés par le ministère.
- On a dépassé le taux cible de 95 %, 99 % de tous les règlements ayant été effectués sans interruption de travail (voir la figure 2 ci-dessous).

Figure 2 : Règlements sans grève ni lock-out



- Les situations de grève et de lock-out ont diminué de 13 % par rapport à l'exercice précédent².
- Quelque 1 600 conventions collectives ont été ratifiées dans les secteurs de la construction, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'administration publique, du commerce et des finances, ainsi que de la fabrication.
- Le ministère a nommé environ 440 arbitres pour régler des conflits ayant donné lieu à un ou à plusieurs griefs ainsi que des conflits d'intérêts dans le cadre desquels les parties n'ont pas été en mesure de convenir d'un arbitre par elles-mêmes.
- Augmentation de l'accès aux rapports de Négociations collectives Ontario, le rapport *Faits saillants des négociations collectives* ayant été consulté plus de 4 700 fois et le rapport *Conventions collectives parvenant à échéance* ayant été consulté plus de 850 fois.

À l'automne 2022, le personnel du programme des relations de travail a organisé plusieurs séances de groupes de discussion avec la communauté des relations du travail pour comprendre le sentiment des clients sur le site actuel [Négociations collectives Ontario](#), de même que pour recueillir des idées sur la façon de mieux fournir des données afin de favoriser des relations du travail harmonieuses. Le site Négociations collectives Ontario est le site Web public du programme, qui offre des services de règlement des différends et des données sur la négociation

² Remarque : Le nombre de jours-personnes perdus en raison d'interruptions de travail a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des arrêts de travail dans le secteur de la construction.

collective simples et rapides, de la réception des demandes à la production de rapports et à l'analytique.

Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

Par l'intermédiaire du programme relatif aux TESAE, le ministère donne suite à deux priorités clés du gouvernement :

- *présenter la candidature d'immigrants qualifiés;*
- *soutenir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants.*

Présenter la candidature d'immigrants qualifiés

En 2022-2023, le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) a atteint son objectif en matière de désignations pour 2022 en désignant des immigrants qualifiés pour la résidence permanente afin de permettre de remédier aux pénuries de main-d'œuvre de l'Ontario.

Voici certaines des réalisations du POCI en 2022-2023 :

- Un total de 9 750 désignations ont été délivrées en vue de la résidence permanente aux candidats retenus pour 9 des volets de programme.
- Le programme a dépassé son objectif de 5 % d'immigration francophone.
- Le programme a désigné des candidats originaires de plus de 120 pays différents.

Les statistiques relatives au POCI pour 2022-2023 comprenaient ce qui suit :

- Au total, 19 % des candidats avaient déjà reçu une offre d'emploi en Ontario avant leur désignation.
- De plus, 81 % des candidats étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires.
- De même, 45 % possédaient d'excellentes compétences linguistiques (niveau de compétence linguistique canadien 7 ou supérieur) dans au moins une des deux langues officielles du Canada.

En avril 2022, le ministère a choisi le Toronto Business Development Centre (TBDC) pour être l'administrateur du projet pilote pour les entrepreneurs, une initiative visant à aider les entrepreneurs immigrants potentiels à trouver une occasion d'affaires en Ontario et à présenter une demande de désignation aux fins de résidence permanente dans le cadre du volet Entrepreneurs du POCI. En novembre 2022, TBDC a lancé le projet pilote et travaille de concert avec des collectivités partout en Ontario pour déterminer les occasions de création d'entreprises et de repreneuriat, fait du marketing auprès de publics cibles à l'étranger et soutient les entrepreneurs immigrants potentiels qui sont intéressés par la création ou l'achat d'une entreprise en Ontario.

Le volet Entrepreneurs du POCI compte maintenant 24 demandeurs qui exploitent leur entreprise en Ontario. En date de mai 2023, on a aussi présenté dans le cadre du volet Entrepreneurs du POCI la candidature de 8 autres entrepreneurs aux fins de la résidence permanente. De même, 129 autres demandes sont en cours d'évaluation, dont 87 demandeurs qui pourraient bientôt arriver en Ontario. Les 24 demandeurs du volet Entrepreneurs qui exploitent leur entreprise en Ontario ont investi plus de 8 millions de dollars et créé 66 emplois permanents à temps plein pour l'ensemble de la population ontarienne. Ces entreprises mènent leurs activités dans diverses industries, notamment la fabrication, les fournitures et appareils médicaux, le commerce de détail, l'information et la culture, l'hébergement et les services d'alimentation, ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques.

Soutenir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants

Dans le cadre du programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement, le ministère a fourni des services d'établissement et de formation linguistique à près de 120 000 nouveaux arrivants en 2022-2023, notamment :

- des services d'établissement, y compris une aide pour s'y retrouver parmi les services offerts, de l'information, une orientation et l'aiguillage vers les services communautaires et gouvernementaux, comme l'éducation, la santé, le logement et l'aide à l'emploi à plus de 75 000 nouveaux arrivants;
- des cours de formation linguistique à environ 47 000 nouveaux arrivants pour les aider à acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour s'établir et trouver un emploi en Ontario;
- des services d'interprétation linguistique pour aider 8 850 victimes de violence familiale ou sexuelle ayant des barrières linguistiques à accéder à des services juridiques, de soutien social et de soins de santé.

En outre, le 4 avril 2022, le gouvernement a déposé un nouveau règlement, le Règlement de l'Ontario 261/22 (Dispositions générales), pris en application de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, en prenant appui sur les modifications apportées en vertu de la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*. Ce règlement fixe des délais maximaux que doivent respecter certaines professions réglementées pour prendre et communiquer des décisions concernant l'inscription de particuliers formés à l'étranger, rationalise les exigences en matière d'examen de la compétence linguistique et garantit la continuité des processus d'inscription pendant une situation d'urgence.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Fonctionnement	1 986,5 M\$
Immobilisations	22,7 M\$
Effectif** (au 28 février 2023)	2 501,06 M\$

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2022-2023

Loi de 2001 sur la négociation collective dans les services d'ambulance

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne

Loi de 2022 sur les droits des travailleurs de plateformes numériques

Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi

Loi de 2000 sur les normes d'emploi

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

*Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, partie IX
(Pompiers : Relations de travail)*

Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance du personnel des services de première ligne et des services essentiels

Loi de 2018 sur les salaires pour les marchés publics

Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux

Loi de 1995 sur les relations de travail

Loi sur le ministère du Travail

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en ce qui touche la formation et le perfectionnement des compétences

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Loi de 2021 sur la Journée de la sécurité et de la santé au travail

Loi de 2015 sur l'immigration en l'Ontario

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre

Loi sur l'équité salariale

Loi de 2018 sur la transparence salariale

Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes

Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public

Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b) [uniquement en ce qui concerne la Commission des griefs de la fonction publique]

Loi de 2013 sur les professionnels en ressources humaines inscrits

Loi de 2007 sur la modernisation de la réglementation

Loi sur les droits syndicaux

Loi de 2011 sur le règlement des conflits de travail à la Commission de transport de Toronto

Loi de 2016 sur le Jour de deuil pour les travailleurs

Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A ÉGALEMENT DES RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUIVANTE, LAQUELLE EST APPLIQUÉE PAR UN AUTRE MINISTÈRE :

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

- o Cette loi est appliquée par le ministère des Collèges et Universités. Toutefois, le MTIFDC exerce un rôle dans le cadre du processus de conciliation et la CRTO assume également des fonctions et des responsabilités en vertu de cette loi.

LOIS DE « RETOUR AU TRAVAIL » APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Loi de 2018 pour la reprise des cours à l'Université York

Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie

Loi de 2015 sur la protection de l'année scolaire

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Bureau de la lieutenante-gouverneure

ISSN 2369-1700

This document is also available in English.

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

Table des matières

Partie I: Plan publié 2023-2024 2

VUE D'ENSEMBLE 2

MANDAT 3

FONCTIONS PRINCIPALES 3

LOIS 13

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 15

ORGANIGRAMME 18

Partie I: Plan publié 2023-2024

Vue d'ensemble

Le Roi du Canada, Sa Majesté le roi Charles III, représenté en Ontario par la lieutenante-gouverneure, est le chef d'État du Canada. La lieutenante-gouverneure est investie des responsabilités que lui confèrent la Constitution et son rôle de représentante officielle de la Couronne dans la province.

Le Bureau de la lieutenante-gouverneure fournit les services dont a besoin la lieutenante-gouverneure pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, communautaires et de représentation. Le Bureau apporte un soutien (administration, planification stratégique, gestion des événements, etc.) permettant à la lieutenante-gouverneure d'exercer les pouvoirs de la Couronne pour l'Assemblée législative et le gouvernement de l'Ontario, de représenter toute la population ontarienne dans les interactions avec des visiteurs importants de l'extérieur de la province et de l'étranger, et de souligner l'excellence et les réalisations dans le cadre du régime de distinctions honorifiques de l'Ontario.

Mandat

Fournir des services afin d'aider la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, communautaires et de représentation.

Le personnel du programme fournit des services qui aident la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, notamment en ce qui a trait à:

- la nomination de la première ministre ou du premier ministre;
- la nomination des membres du Conseil des ministres sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- l'approbation de décrets recommandés par le Conseil des ministres;
- la convocation, la prorogation et la dissolution de la Législature;
- l'octroi de la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative.

Le personnel du programme permet aussi au Bureau de la lieutenante-gouverneure de planifier et de mettre en œuvre les nombreuses activités et les nombreux programmes entrepris par la lieutenante-gouverneure en Ontario et à l'étranger. Ces activités et programmes sont centrés sur la reconnaissance de l'excellence et des réalisations des Ontariennes et des Ontariens ainsi que sur la promotion de la réconciliation, de l'unité et de l'identité de la population. De plus, le personnel du programme aide la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions liées à tous les aspects des programmes de distinctions de l'Ontario, notamment l'Ordre de l'Ontario, plusieurs prix et médailles de l'Ontario et divers prix du lieutenant-gouverneur.

Fonctions principales

Représenter la Couronne en Ontario

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, et le Roi est le souverain et le chef d'État. En Ontario, la lieutenante-gouverneure est la représentante du Roi, tandis que le premier ministre est le chef du gouvernement. Dans le régime canadien de démocratie parlementaire, le chef d'État (appelé communément « la Couronne ») détient le pouvoir suprême au nom du peuple et en délègue l'exercice au gouvernement de l'heure. Le Bureau de la lieutenante-gouverneure fournit les services dont la lieutenante-gouverneure a besoin pour s'acquitter de ses fonctions

constitutionnelles. Ces services comprennent l'administration, la planification stratégique et la gestion des événements.

Pouvoirs et responsabilités

En Ontario, la lieutenant-gouverneure exerce les pouvoirs de la Couronne, qui découlent de la Constitution, des conventions constitutionnelles et du droit législatif. Ces pouvoirs sont semblables à ceux du Roi ou du gouverneur général ou de la gouverneure générale en ce qui a trait au Parlement et au gouvernement fédéral.

Le Bureau de la lieutenant-gouverneure permet à celle-ci:

- de veiller à ce que l'Ontario ait toujours en place une première ministre ou un premier ministre apte à obtenir la confiance de l'Assemblée législative;
- de nommer les membres du Conseil exécutif (c.-à-d. du Conseil des ministres) sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- de faire la lecture du discours du Trône au début d'une session parlementaire;
- d'accorder la sanction royale, dernière étape du processus législatif, aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative;
- de convoquer, proroger et dissoudre l'Assemblée législative sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- de déclencher des élections à l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil des ministres, conformément à la *Loi électorale*;
- d'approuver les affaires du gouvernement, comme les règlements et les mises en candidature publiques, en signant des décrets sur l'avis du Conseil des ministres.

En s'acquittant de ces responsabilités constitutionnelles, la lieutenant-gouverneure se conduit de façon strictement non partisane. En faisant cela, la lieutenant-gouverneure veille à ce que la volonté démocratique de la population ontarienne et de ses représentants élus soit respectée et à ce que les conventions constitutionnelles de gouvernement responsable soient appliquées.

Statistiques

En 2022-2023, la lieutenant-gouverneure a approuvé 1 379 décrets, y compris :

- la nomination de 23 sous-ministres;
- la nomination de 28 juges de paix;
- la nomination de 13 juges provinciaux (plus 3 juges associés et 1 juge régional).

En outre, la lieutenant-gouverneure a signé:

- 4 décrets d'urgence;
- 40 proclamations;
- 186 règlements;
- 72 lettres patentes et lettres de bail patentes établies sous le grand sceau en vertu de la Loi sur les terres publiques;
- 82 lettres patentes établies sous le grand sceau en vertu de la *Loi sur les mines*.

La lieutenant-gouverneure a octroyé la sanction royale à 19 reprises.

Engagement diplomatique

La lieutenant-gouverneure a rencontré 21 membres de corps diplomatiques en 2022-2023:

1. Ambassadeur de Lettonie
2. Représentant en chef de la Délégation générale palestinienne au Canada
3. Ambassadeur du Portugal
4. Consul général de Sainte-Lucie
5. Consul général des Pays-Bas et délégation agroalimentaire néerlandaise
6. Consul général d'Italie
7. Consul général de Grèce
8. Consul général du Bangladesh
9. Consul général d'Irlande
10. Consul général du Chili
11. Consul général du Royaume-Uni
12. Haut-Commissaire du Royaume-Uni
13. Haut-commissaire du Kenya

14. Ambassadeur du Kosovo
15. Ambassadeur d'Autriche
16. Ambassadeur de Moldova
17. Les ambassadeurs des différentes nations de la Francophonie en visite à Toronto
18. Consul général du Portugal
19. Haut-commissaire et consul général d'Australie
20. Ministre d'État pour l'Irlande du Nord
21. Consul général de Croatie

Administrateur

Si la lieutenante-gouverneure s'absente ou est malade ou incapable de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, l'administrateur du gouvernement de l'Ontario peut remplir les fonctions de lieutenant-gouverneur. En décembre 2017, le gouverneur général en conseil a approuvé un décret de nomination du juge en chef de l'Ontario et d'autres juges de cours de l'Ontario, par ordre d'ancienneté, afin d'agir à titre d'administrateur.

Reconnaître l'excellence

À titre de représentante de la Couronne, la lieutenante-gouverneure joue un rôle important en soulignant l'apport des Ontariennes et des Ontariens par l'intermédiaire d'un régime de distinctions honorifiques. Les distinctions et prix renforcent le tissu communautaire de la province et aiguillent les aspirations des citoyennes et des citoyens. Ils permettent de reconnaître officiellement et publiquement l'excellence, les réalisations et les contributions de personnes exemplaires de tous horizons. Le Bureau de la lieutenante-gouverneure soutient la lieutenante-gouverneure dans la planification et la mise en œuvre d'activités et de programmes visant à reconnaître les Ontariennes et les Ontariens au moyen du régime de distinctions honorifiques.

À titre de chancelière de l'Ordre de l'Ontario, la lieutenante-gouverneure préside la cérémonie d'investiture annuelle des nouveaux membres. La lieutenante-gouverneure agit en outre à titre de présidente honoraire du Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et préside chaque année les cérémonies de présentation de plusieurs programmes de médailles de l'Ontario:

- Médaille du mérite civique de l'Ontario
- Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles
- Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
- Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario

La lieutenant-gouverneure présente également les récompenses officielles de l'Ontario:

- Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
- Prix Lincoln M. Alexander (efforts visant l'éradication de la discrimination raciale)
- Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
- Bourse d'études Hilary M. Weston (à l'intention des étudiantes inscrites ou étudiants inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle en travail social, dans le domaine de la santé mentale)
- Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité

Les lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé ont créé des programmes de prix en partenariat avec des organismes indépendants pour reconnaître des réalisations dans divers domaines d'activité, notamment:

- Prix du lieutenant-gouverneur en matière de conservation du patrimoine ontarien (Fiducie du patrimoine ontarien)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en marketing en Ontario (Economic Developers Council of Ontario)
- Médaille de distinction en administration publique du lieutenant-gouverneur (Institut d'administration publique du Canada en Ontario)
- Coupe du lieutenant-gouverneur – élevage de chevaux de sport (Royal Agricultural Winter Fair)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (Ontario Wine Awards)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour services émérites (Musée royal de l'Ontario)

- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en conception architecturale (Ordre des architectes de l'Ontario)

En outre, la lieutenante-gouverneure peut présenter des distinctions nationales, notamment l'Ordre du Canada, des décorations pour actes de bravoure, la Médaille du souverain pour les bénévoles ainsi que des médailles commémoratives, et ce, au nom de la gouverneure générale.

La lieutenante-gouverneure de l'Ontario honore les Ontariennes et les Ontariens qui reçoivent des prix d'organismes communautaires, comme Scouts Canada (prix d'aventurier du Roi), de même que les Prix du Duc d'Édimbourg, de l'Ambulance Saint-Jean et des organismes sous patronage vice-royal. En 2022-2023, étant donné la levée progressive des restrictions liées à COVID-19, la lieutenante-gouverneure a pu recommencer à remettre en personne, régulièrement, des distinctions honorifiques et des récompenses.

Engagement communautaire

La lieutenante-gouverneure fait activement la promotion des efforts de réconciliation auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de la province. À cette fin, elle rencontre les chefs, les aînés et les gardiens du savoir autochtones et participe à des cérémonies traditionnelles. En septembre 2022, Son Honneur, en compagnie de dirigeants autochtones, a pris part à l'inauguration du jardin commémoratif du jubilé de platine de la reine Elizabeth II, à Queen's Park. Le jardin est consacré à la relation entre la Couronne et les Autochtones et comporte la première inscription en langue autochtone sur le site de Queen's Park. Son Honneur a également assisté à l'inauguration d'une sculpture autochtone à l'aéroport Billy Bishop de Toronto.

De même, la lieutenante-gouverneure apporte son soutien à des initiatives portant le nom de sa fonction, dont les Jeux du lieutenant-gouverneur du Variety Village (une manifestation sportive d'une journée pour les jeunes de toutes capacités) et les camps d'été du lieutenant-gouverneur visant la promotion de la lecture chez les Autochtones, lesquels sont administrés par l'organisme d'alphabétisation Littératie Ensemble. La lieutenante-gouverneure entretient des contacts avec des jeunes de la province en prenant part à plusieurs activités de parlements modèles et en rencontrant régulièrement les personnes qui participent au Programme des pages de l'Assemblée législative de l'Ontario et au Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario.

La lieutenant-gouverneure met à profit le prestige de sa fonction à l'appui d'initiatives importantes, en suscitant le dialogue et en portant des enjeux à l'attention du grand public, conformément à ses domaines d'intérêt particulier comme la durabilité (plus particulièrement ses trois composantes liées entre elles que sont la prospérité économique inclusive, la gérance environnementale et la cohésion sociale), la démocratie et la place de l'Ontario dans le monde. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure dirige la planification et l'administration des engagements communautaires et internationaux de la lieutenant-gouverneure.

Depuis le début de son mandat, la lieutenant-gouverneure cherche des occasions d'entretenir des contacts avec les Ontariennes et les Ontariens et de soutenir des initiatives de durabilité, tout en faisant connaître les objectifs de développement durable des Nations Unies. En mai 2022, Son Honneur a animé un symposium d'une journée dans la suite du lieutenant-gouverneur, en partenariat avec l'Institut pour le climat de BMO et le Long Run Institute. Le symposium a réuni des universitaires de haut niveau, des dirigeants d'entreprise et des responsables des politiques du gouvernement pour discuter de la façon de gérer la transition climatique, pour débattre des questions connexes et pour échanger des connaissances à ce sujet.

En plus de ces initiatives, la lieutenant-gouverneure agit à titre d'hôte ou participe en tant qu'invitée à l'occasion de centaines d'événements chaque année (à Queen's Park ou ailleurs) afin de faire la promotion du bénévolat, d'encourager le service communautaire et de soutenir des causes louables.

La lieutenant-gouverneure entretient des liens actifs avec les membres des services en uniforme dans le cadre de nominations honorifiques (colonel du régiment Queen's York Rangers [1st American Regiment]) et par sa participation traditionnelle à des cérémonies honorant les anciens combattants et les premiers intervenants, et fait de même avec ses aides de camp et les bénévoles.

La lieutenant-gouverneure continue la tradition de longue date qui consiste à accorder un patronage vice-royal à un grand nombre d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance enregistrés.

Statistiques sur l'engagement

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Bureau de la lieutenant-gouverneure a soutenu la participation de celle-ci à **environ 700 engagements publics** qui ont

touché tous les coins de la province ainsi que les Ontariennes et les Ontariens de tous les milieux et de tous âges.

Voici quelques-uns des engagements auxquels la lieutenante-gouverneure a participé en 2022-2023:

- Présider la cérémonie d'assermentation du nouveau gouvernement à la suite de la 43^e élection générale
- Célébrations du jubilé de platine de la reine Élisabeth II
 - o Tenue d'une grande réception en plein air au Musée Aga Khan de Toronto, où des invités et des membres du public ont pu célébrer ensemble l'événement historique que constituait le règne record de Sa Majesté. Dans le cadre de cet événement, Son Honneur a remis des Médailles du souverain pour les bénévoles à plusieurs récipiendaires.
 - o Soutien à des célébrations locales du jubilé, y compris quatre événements régionaux majeurs dans les communautés de Red Lake, Port Hope, Amherstburg et Seguin.
 - o Participation à des événements communautaires en lien avec le jubilé à Stratford, Burlington, Prescott, Warkworth (Trent Hills), Petawawa, Niagara-on-the-Lake, Waterdown (Hamilton), Merrickville-Wolford, Meaford et Carlton Place.
 - o Collaboration avec d'autres bureaux vice-royaux à l'échelle du Canada en dirigeant la création d'un jardin commémoratif du jubilé de platine à Queen's Park. Dédié à l'esprit de réconciliation, le jardin comporte la première plaque en langue autochtone sur le site de l'Assemblée législative.
 - o Soutien à de nombreuses initiatives dans le cadre desquelles on a bénéficié de subventions du gouvernement du Canada pour soutenir les célébrations.
- Visite royale
 - o Représentation de la province de l'Ontario lors de la visite à Ottawa de Son Altesse Royale le prince de Galles à l'occasion du jubilé de platine de la reine Elizabeth II.
 - o Participation à une discussion organisée par Prince's Trust Canada sur l'emploi et la durabilité. Son Honneur a ensuite assisté à une réception à Rideau Hall en l'honneur de la visite du prince de Galles.
- Dévolution de la Couronne

- o Accompagnement de toute la population ontarienne pour pleurer la mort de la reine Élisabeth II, après un règne historique d'un peu plus de 70 ans.
- o Présidence d'une cérémonie d'accession et de proclamation à laquelle ont assisté le premier ministre, les membres du Conseil exécutif de l'Ontario et les chefs de l'opposition. Cet événement était la reconnaissance officielle par la province de l'accession de Sa Majesté le roi Charles III au titre de Roi du Canada.
- o Présence à des services commémoratifs à Ottawa et à Toronto.
- Présence à un service du jour du Souvenir à Toronto et rencontre d'officiers de marine célébrant le centenaire de la Force de réserve de la Marine royale canadienne.
- Tenue d'une réception du jour de l'An dans la suite du lieutenant-gouverneur pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19.
- Annonce du décès de l'honorable David C. Onley, 28^e lieutenant-gouverneur de l'Ontario, et appuie dans le cadre de sa mise en terre et de ses funérailles nationales.

Dans le cadre de son soutien aux administrations municipales et de ses démarches visant à prendre connaissance des questions d'intérêt à l'échelle locale, la lieutenant-gouverneure s'est rendue dans **44 collectivités de l'Ontario**: Toronto, Ottawa, Mississauga, Hamilton, London, Vaughan, Oakville, Waterloo, Stratford, Centre Wellington, Niagara-on-the-Lake, Whitby, Guelph, Amherstburg, Trent Hills, Burlington, Moosonee, Richmond Hill, Petawawa, Merrickville-Wolford, Prescott, Carleton Place, Thunder Bay, Dryden, Kenora, Red Lake, North Grenville, Seguin, St. Catharines, Peterborough, Prince Edward County, Port Hope, Markham, Thorold, Meaford, Windsor, Barrie, Midland, Huntsville, Tiny, Belleville, Renfrew, Hagersville et Malahide.

Communiquer avec les Ontariennes et les Ontariens

Le Bureau de la lieutenant-gouverneure continue d'accorder la priorité à la modernisation des communications officielles avec les citoyennes et les citoyens de l'Ontario. Voici des exemples et des résultats de ces travaux:

- Le site Web de la lieutenant-gouverneure continue de présenter régulièrement des mises à jour sur le calendrier des activités de celle-ci.
- La section du site Web présentant les renseignements au sujet des responsabilités constitutionnelles de la lieutenant-gouverneure et du rôle

de la Couronne en Ontario est très consultée par les médias, la population étudiante et le grand public.

- La lieutenante-gouverneure est active sur ses comptes Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.
- La lieutenante-gouverneure a enregistré **34 messages vidéo** qui ont été diffusés dans le cadre d'événements partout en Ontario.
- La lieutenante-gouverneure présente des messages destinés à des organismes caritatifs lors d'événements spéciaux ainsi que ses meilleurs vœux aux Ontariennes et aux Ontariens qui célèbrent leur anniversaire de naissance (90 ans et plus) et leur anniversaire de mariage (50 ans et plus). En 2022-2023, son bureau a transmis **2 908 salutations** et **87 messages à l'occasion de divers événements**.

Tableau 1: Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (millions de \$)

Type de compte	M\$
Fonctionnement	2,8
Immobilisations	0,0
Total	2,8

Lois

Les activités du Bureau de la lieutenant-gouverneure sont directement régies par la *Loi constitutionnelle de 1867* ainsi que par des dispositions législatives fédérales et provinciales. Les dispositions législatives provinciales de l'Ontario qui s'appliquent à cette charge sont énoncées dans la *Loi sur le lieutenant-gouverneur*.

Loi sur le lieutenant-gouverneur

L.R.O. 1990, chapitre L.13

Attributions du lieutenant-gouverneur

1. Dans les domaines de compétence de la Législature, les attributions conférées ou acquises aux gouverneurs ou aux lieutenants-gouverneurs des provinces faisant maintenant partie du Canada ou d'une des provinces, notamment en vertu de commissions ou d'ordres, avant l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1867* ou au moment de celle-ci, sont transférées, dans la mesure où la Législature a compétence pour l'édicter, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur actuel de la province de l'Ontario, au nom de Sa Majesté ou autrement selon le cas, et toujours sous réserve de la prérogative royale comme auparavant. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 1.

Commutation et remise de peine

2. L'article 1 est réputé viser également le pouvoir de commutation et de remise des peines infligées à la suite d'infractions provinciales ou d'infractions relevant de la compétence législative de la province de l'Ontario. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 2.

Personne morale simple

3. Le lieutenant-gouverneur en fonction constitue une personne morale simple. Les cautionnements, les engagements et autres effets qui, en vertu de la loi, doivent lui être soumis en sa qualité officielle le sont sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur et il peut ester en justice et les recouvrer sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur. Ils ne peuvent, en aucun cas, être attribués ou acquis aux représentants personnels du lieutenant-gouverneur auquel ils ont été soumis lorsqu'il était en fonction. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 3.

Nomination de suppléants

4. Le lieutenant-gouverneur peut, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif, se nommer un ou plusieurs suppléants pouvant agir conjointement ou individuellement, pour l'Ontario ou pour toute partie de la province, afin de signer les licences de mariage, les mandats monétaires et les commissions en vertu de toute loi de la Législature. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 4.

Données financières détaillées

Tableau 2: Sommaire – Fonctionnement par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 %	Prévision 2022-2023 \$	Chiffres provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022 \$
Charges de fonctionnement						
Bureau de la lieutenant-gouverneure	2 831 400	927 900	48,7	1 903 500	2 047 800	1 807 192
Moins : Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 831 400	927 900	48,7	1 903 500	2 047 800	1 807 192
Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total – Charges de fonctionnement	2 831 400	927 900	48,7	1 903 500	2 047 800	1 807 192

Tableau 3: Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021 \$	Chiffres réels 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total – Fonctionnement	1 503 866	1 807 192	1 903 500	2 831 400
<i>Différence</i> au chapitre du pourcentage d'un exercice à l'autre	-23 %*	20 %	5 %	49 %

*Le pourcentage représente une comparaison entre les chiffres réels de 2019-2020 et les chiffres réels de 2020-2021

Tableau 4: Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	0,0
Fonctionnement	2,0
Immobilisations	S. O.
Effectif** (au 31 mars 2023)	12,6

*Les chiffres provisoires des dépenses correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023. –

**Postes équivalents temps plein au Bureau de la lieutenant-gouverneure.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants:

[Budget des dépenses](https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses) (adresse URL : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)

[Comptes publics de l'Ontario](https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures) (adresse URL : <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>)

[Budget 2023](https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html) (<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>)

Organigramme

Lieutenante-gouverneure

Chef de cabinet et secrétaire particulier

Attaché/attachée de direction*

Directeur/directrice

Premier maître d'hôtel

Maître d'hôtel adjoint/maître d'hôtel adjointe

Responsable des services de soutien (temps partiel)

Chef des communications stratégiques et de la planification

Rédacteur principal et conseiller en communications/rédactrice principale et conseillère en communications

Conseiller en communications et en activités spéciales/conseillère en communications et en activités spéciales

Conseiller en recherche et en planification/conseillère en recherche et en planification

Chef, gestion des activités spéciales

Conseiller principal/conseillère principale, programmes et activités spéciales

Conseiller principal/conseillère principale, programmes et activités spéciales

Conseiller principal/conseillère principale, programmes et activités spéciales

Conseiller principal/conseillère principale, programmes et activités spéciales

Conseiller principal/conseillère principale, programmes et activités spéciales

Responsable des finances et des opérations

Adjoint administratif/adjointe administrative

*Attaché/attachée de direction de la lieutenante-gouverneur et du ou de la chef d'état-major et secrétaire privé/privée

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Soins de longue durée

ISSN 2563-2752

This document is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2023-2024.....	4
Vue d'ensemble du ministère	6
Objectifs généraux du ministère	6
PROGRAMMES DU MINISTÈRE.....	6
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	17
Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$).....	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	22
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	22
Tableau des tendances historiques du ministère	23
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	24
ANNEXE – PARTIE I.....	27
RAPPORT ANNUEL : Résultats 2022-2023	27
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	40

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

Ministère des Soins de longue durée

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Soins de longue durée (le « ministère ») s'emploie à améliorer le système de soins de longue durée, de sorte que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire. Le gouvernement comprend que les aînés qui vivent dans les foyers de soins de longue durée, tout comme l'ensemble des Ontariens, veulent un système de santé dans lequel les soins sont connectés et faciles d'accès.

Notre objectif est de rendre les soins de santé plus pratiques pour les Ontariens en permettant à ces derniers d'accéder aux soins dont ils ont besoin, et ce, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin – que ce soit dans un foyer de soins de longue durée, à l'hôpital ou à domicile.

Les soins de longue durée jouent un rôle crucial dans ce système interconnecté, et cette approche contribuera à améliorer la qualité des soins et la qualité de vie des résidents. Le travail du ministère visant à améliorer les soins de longue durée repose sur quatre piliers : (1) intégrer davantage les soins de longue durée dans le continuum des soins élargi, (2) améliorer la dotation en personnel et les soins, (3) améliorer la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence, et (4) construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Continuum des soins

Le gouvernement travaille d'arrache-pied pour que chaque Ontarien ait accès aux soins de santé dont il a besoin quand il en a besoin. Qu'il vive dans une grande ville ou dans une région éloignée du nord, qu'il ait besoin de soins temporaires ou continus, et que ses besoins en matière de soins soient simples ou complexes, chaque Ontarien mérite de recevoir les bons soins au bon endroit. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour renforcer tous les aspects des soins de santé en facilitant l'accès des Ontariens aux soins dont ils ont besoin. Cela comprend les soins de longue durée.

Plus tôt cette année, le gouvernement a publié *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*. Ce plan vise à offrir aux citoyens une meilleure expérience des soins de santé en leur proposant des options plus pratiques et plus proches de leur domicile tout en réduisant les temps d'attente pour les services clés dans toute la province et en augmentant l'effectif du secteur de la santé pour les années à venir. Il comprend la création de deux nouveaux projets pilotes destinés à offrir aux résidents des foyers de soins de longue durée un meilleur accès aux services de diagnostic. Ces services de diagnostic comprennent les radiographies, les échographies et d'autres services qui contribuent à améliorer la qualité de vie des résidents et à réduire le nombre de visites à l'urgence ou de séjours à l'hôpital qui pourraient être évités. La

province a prévu des investissements initiaux de 350 000 \$ et de 1 875 000 \$ par année au cours des deux prochaines années pour ces deux projets pilotes.

Le premier projet pilote est réalisé avec l'hôpital Humber River à Toronto. Les services de diagnostic améliorés offerts par l'hôpital Humber River comprendront :

- l'augmentation du nombre d'heures pour les rendez-vous pris à l'avance pour les services de radiographie et d'échographie;
- le transport non urgent de résidents pour qu'ils reçoivent des services de radiographie et d'échographie à l'hôpital Humber River;
- l'augmentation du nombre d'heures pendant lequel un foyer de soins de longue durée peut être en contact avec un infirmier-pivot ou une infirmière-pivot qui aide les foyers à répondre aux besoins, à réaliser des évaluations et à assurer la coordination avec d'autres équipes de soins de santé.

Le deuxième projet pilote est réalisé avec le Centre régional de santé Royal Victoria à Barrie. Les services de diagnostic améliorés offerts par le Centre régional de santé Royal Victoria comprendront :

- l'amélioration de l'accès aux services de radiographie pour les résidents des foyers de soins de longue durée qui font une chute et ont besoin d'une radiographie non urgente;
- l'accès à un infirmier-pivot ou une infirmière-pivot à l'hôpital pour aider les résidents de foyers de soins de longue durée à s'orienter dans les services;
- le transport non urgent de résidents pour les services de radiographie et d'échographie au Centre régional de santé Royal Victoria.

La prochaine étape consistera, pour la province, à travailler avec des partenaires tels que les hôpitaux et les laboratoires communautaires sur un plan provincial plus large visant à fournir un accès plus rapide et plus convivial aux soins pour tous les résidents des foyers de soins de longue durée de l'Ontario. Dans le cadre de ce travail, on pourrait trouver des moyens créatifs et novateurs de mettre les résidents en contact avec des services offerts dans leur foyer de soins de longue durée pour éviter que ceux-ci aient à se rendre à l'hôpital ou à la clinique.

Le gouvernement continue également de collaborer avec des partenaires du système de santé pour offrir des soins novateurs axés sur les personnes afin d'appuyer celles qui sont sur la liste d'attente des soins de longue durée. Les personnes qui ont besoin de services de soins de longue durée déclarent qu'elles préfèrent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Le gouvernement a été à l'écoute en lançant un programme de services paramédicaux communautaires de soins de longue durée afin d'aider les aînés à demeurer stables chez eux tout en offrant une tranquillité d'esprit aux aidants naturels. Ce programme joue un rôle crucial dans l'intégration des soins de longue durée dans le continuum des soins de santé.

Le programme a d'abord été annoncé en octobre 2020 pour 5 collectivités et prévoyait un engagement total de 33 millions de dollars sur 4 ans. Il a été élargi plus tard dans la même année pour inclure d'autres collectivités, et un financement supplémentaire de 132 millions de dollars a été engagé sur 4 ans. L'année suivante, le gouvernement a annoncé qu'il investirait

82,5 millions de dollars sur 2 ans et demi pour étendre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée existant à 22 collectivités supplémentaires, le rendant ainsi accessible à tous les aînés admissibles de l'Ontario. Dans le cadre du Budget de 2023, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 174 millions de dollars sur deux ans à compter de 2024-2025 pour financer le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée jusqu'en 2025-2026.

Ce programme offre aux personnes qui sont sur la liste d'attente pour des soins de longue durée et qui y seront bientôt admissibles un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à des services de soutien non urgents au moyen de visites à domicile et de télésurveillance. Le programme tire parti de la formation et de l'expertise des ambulanciers paramédicaux en ce qui a trait aux interventions non urgentes pour aider les aînés et leurs fournisseurs de soins à se sentir en sécurité et appuyés dans leur collectivité, pour ainsi potentiellement retarder le besoin de recevoir des soins dans un foyer de soins de longue durée. En date de mars 2023, plus de 35 000 clients ont reçu des soins depuis le lancement du Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée.

Un autre moyen de rendre les soins plus connectés et conviviaux est d'élargir les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offerts par la province. Ces services permettent aux résidents vulnérables des foyers de soins de longue durée ayant des besoins complexes, comme ceux atteints de démence, de recevoir des soins sûrs et de qualité dans le confort d'un foyer de soins de longue durée plutôt qu'à l'hôpital. Des soins spécialisés dans le cadre des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement sont requis en raison de la fréquence des comportements réactifs, de leur gravité ou du niveau de risque que présentent ces comportements pour la personne elle-même et pour les autres résidents, les visiteurs et les membres du personnel. Les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offrent un effectif spécialisé et accru, un environnement adapté, une évaluation comportementale ciblée et une planification améliorée des soins.

En 2022, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 5,91 millions de dollars pour créer quatre nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement dans des foyers de soins de longue durée à Ajax, Penetanguishene et Scarborough. Les quatre nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement, dotés de 79 places spécialisées, s'ajoutent à l'investissement antérieur du gouvernement de 62 places spécialisées dans services existants situés à d'autres endroits dans la province.

Les quatre nouveaux investissements dans les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement sont les suivants :

- 1,12 million de dollars pour un service comportant 16 places au foyer Lakeridge Gardens, à Ajax, exploité par Lakeridge Health. L'ouverture du service est prévue pour septembre 2023.
- 1,03 million de dollars pour un service comportant 16 places au foyer Georgian Manor Home for the Aged, à Penetanguishene, exploité par le comté de Simcoe.

- 1,55 million de dollars pour un service comportant 15 places au foyer Bendale Acres, à Scarborough, exploité par la ville de Toronto.
- 2,21 millions de dollars pour un service comportant 32 places au foyer Extendicare Rouge Valley, à Scarborough, exploité par Extendicare Canada Inc.

On compte actuellement un total de 15 services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement comptant 306 places dans les foyers de soins de longue durée de toute la province.

En août 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 20 millions de dollars pour 2022-2023 et un montant de 35 millions de dollars approuvé pour 2023-2024 qui seront versés dans un nouveau Fonds pour les priorités locales géré par Santé Ontario. Cette initiative permettra de financer 189 projets locaux dans l'ensemble de la province. Ces projets sont axés sur les besoins de chaque collectivité locale, l'objectif global étant d'aider les aînés ayant des besoins médicaux complexes, tels que les soins associés à la démence et les soins bariatriques, à bénéficier de soins spécialisés et d'un soutien dans leur foyer de soins de longue durée plutôt qu'à l'hôpital. Certains projets locaux permettront aux résidents d'obtenir les soins spécialisés dont ils ont besoin dans leur foyer de soins de longue durée sans avoir à se rendre à l'urgence ou à être admis à l'hôpital. D'autres appuieront l'admission dans les foyers de personnes qui n'ont plus besoin de soins aigus à l'hôpital, mais qui ont des besoins complexes auxquels il peut être difficile de répondre sans services et soutien spécialisés.

Un autre projet novateur appuyé par le gouvernement au cours de la dernière année est celui du complexe d'habitation pour aînés à Kenora. Le ministère des Soins de longue durée a investi 4,5 millions de dollars pour construire des espaces réservés aux soins de santé dans ce nouveau complexe à usage mixte. Le complexe comprendra 56 logements indépendants pour les résidents ainsi que des espaces dédiés à la santé pour offrir une gamme de services spécialisés et d'aides sur place afin que les résidents et la collectivité environnante puissent recevoir les bons soins au bon endroit, au lieu de devoir se rendre à l'hôpital ou dans un foyer de soins de longue durée.

L'intégration des services de santé et de logement dans ce complexe est une approche novatrice qui :

- aide à reporter et à réduire la demande de soins de longue durée et de services hospitaliers dans le Nord-Ouest de l'Ontario, notamment en réduisant le nombre de patients hospitalisés qui sont ensuite classés dans la catégorie « autre niveau de soins », en offrant une autre option de logement;
- aide à améliorer l'accès à des services de soutien adaptés à la culture en offrant sur place des services coordonnés qui tiennent compte des besoins uniques de la population;
- aide les aînés à rester dans leur collectivité en leur offrant des logements abordables.

Le projet est développé par le Kenora District Services Board, en collaboration avec l'équipe Santé Ontario All Nations Health Partners, qui comprend des partenaires et des organisations autochtones comme le Kenora Chiefs Advisory, Waasegiizhig Nanaandawe'iyewigamig, et le Grand conseil du Traité n° 3, qui ont contribué à la conception du complexe et des aides et services qui y seront offerts.

En plus de toutes ces initiatives, le gouvernement a également adopté une loi qui veille à ce que les Ontariens reçoivent des soins dans le milieu qui convient le mieux à leurs besoins. Cette loi s'intitule *Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins*. Elle comprend une série d'actions interconnectées visant à réduire le nombre de patients nécessitant d'autres niveaux de soins dans les hôpitaux cette année et à l'avenir. Cette loi permet de veiller à ce que les patients qui ont besoin d'un traitement à l'hôpital puissent obtenir le traitement d'urgence, les interventions chirurgicales et les autres services hospitaliers dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Parallèlement, elle permet de veiller à ce que les patients nécessitant d'autres niveaux de soins reçoivent des soins dans un milieu plus approprié, comme un foyer de soins de longue durée, leur offrant une meilleure qualité de vie pendant qu'ils attendent une place dans leur foyer de soins de longue durée privilégié.

Dans le cadre du plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, le ministère de la Santé a mis en place de nouvelles règles « de plein droit » pour permettre aux professionnels de la santé qui sont inscrits dans une autre province ou un autre territoire de commencer immédiatement à travailler en Ontario pendant qu'ils attendent d'être inscrits auprès d'un ordre de réglementation de l'Ontario. S'il est adopté, ce changement aidera les professionnels de la santé à surmonter les formalités administratives excessives qui les empêchent d'exercer en Ontario et contribuera à augmenter la main-d'œuvre dans le secteur de la santé.

Modifications réglementaires

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et de ses dispositions générales en avril 2022, le ministère a continué de prendre des mesures ciblées pour faire avancer le plan de redressement des soins de longue durée et soutenir les priorités plus larges du gouvernement en ce qui concerne le système de santé. Éclairé par son travail avec les principaux partenaires et intervenants et par les commentaires du public, le ministère a affiné le cadre réglementaire en tenant compte de l'expérience vécue par les résidents et les responsables de foyers de soins de longue durée ainsi que des besoins émergents dans le secteur. Les modifications réglementaires sont entrées en vigueur le 11 avril 2023. Elles :

- modifient les qualifications du personnel pour certaines fonctions afin de s'assurer que les exigences sont proportionnées aux responsabilités et à l'obligation de rendre compte de la fonction;
- modernisent les exigences en matière de gestion et d'administration des médicaments afin de permettre aux praticiens de la santé agréés d'exercer pleinement leur profession;

- permettent aux préposés aux services de soutien personnel d'administrer des médicaments s'ils ont reçu la formation appropriée, s'il ne s'agit pas d'un acte autorisé ou d'une substance contrôlée et uniquement lorsqu'un membre du personnel infirmier leur demande de le faire et les supervise;
- améliorent l'expérience des résidents en actualisant les exigences en matière de climatisation et en tenant les titulaires de permis responsables en cas de non-respect de ces exigences, et clarifient les domaines de la prévention et de la gestion des chutes ainsi que des soins de la peau et des plaies.

Ces modifications soutiennent la prestation continue de soins de qualité aux résidents des foyers de soins de longue durée de l'Ontario, favorisent la meilleure qualité de vie possible et font progresser nos efforts visant à répondre aux besoins critiques en personnel du secteur des soins de longue durée.

Amélioration de la dotation et des soins

En décembre 2020, le ministère a publié « Un meilleur endroit où vivre et travailler : Plan de dotation pour les soins de longue durée de l'Ontario ». Ce plan quadriennal est fondé sur les conseils de multiples partenaires, organisations, associations, résidents et familles, ainsi que sur les résultats de l'étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée publiée en juillet 2020, les recommandations provisoires de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport final de l'enquête Gillese.

Le plan met l'accent sur six domaines d'action clés :

1. augmenter les niveaux de dotation;
2. modifier, accélérer et améliorer les cheminements d'éducation et de formation;
3. soutenir la formation continue du personnel;
4. améliorer les conditions de travail;
5. assurer un leadership efficace et responsable;
6. mesurer le succès.

Un élément central de ce plan consiste à augmenter le nombre d'heures de soins directs fournis par le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne, en faisant passer ce nombre de la moyenne provinciale de 2018 de 2 heures et 45 minutes travaillées par résident par jour à une moyenne systémique de 4 heures par résident par jour d'ici le 31 mars 2025. Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement investit jusqu'à 4,9 milliards de dollars d'ici 2024-2025 pour favoriser l'embauche et le maintien en poste de milliers de membres du personnel infirmier autorisé, de membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et de préposés aux services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée. En outre, ce financement permettra d'augmenter de 20 % (pour atteindre une moyenne systémique de 36 minutes par résident par jour) le temps consacré aux soins directs par les professionnels paramédicaux, tels que les

aides-résidents, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux, d'ici le 31 mars 2023.

En mars 2023, dans le cadre du plan de dotation, le gouvernement a annoncé un investissement pouvant aller jusqu'à 1,25 milliard de dollars en 2023-2024 pour aider à embaucher et à maintenir en poste des infirmiers et infirmières, des préposés aux services de soutien à la personne et des professionnels paramédicaux dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario, augmenter le temps de soins directs et atteindre les moyennes systémiques cibles de 2021-2022, à savoir 3 heures par membre du personnel infirmier autorisé, par membre du personnel infirmier auxiliaire autorisé et par préposé aux services de soutien à la personne et 33 minutes par professionnel paramédical. Cet investissement s'ajoute à l'investissement de 270 millions de dollars réalisé en 2021-2022 ainsi qu'à celui de 673 millions de dollars réalisé en 2022-2023. Un investissement de 1,82 milliard de dollars pour l'augmentation de la dotation a été fait au cours de l'exercice 2024-2025. Ces investissements historiques financent plusieurs programmes en cours. Grâce à ces différents programmes, le gouvernement de l'Ontario contribue à la formation, à l'éducation, à l'embauche, au maintien en poste et au soutien de milliers de travailleurs de la santé dans le secteur des soins de longue durée.

En décembre 2022, le gouvernement s'est engagé à réaliser un investissement de près de 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour améliorer l'accès des résidents aux services de soutien social fournis par des travailleurs sociaux autorisés, des intervenants en service social et d'autres professionnels paramédicaux afin d'améliorer la santé globale, le bien-être et la qualité de vie dans les foyers de soins de longue durée. Les services d'aide sociale fournis par des travailleurs sociaux autorisés, des intervenants en service social et d'autres professionnels paramédicaux doivent tendre vers un minimum de 30 minutes de soins par résident toutes les 4 semaines, conformément aux pratiques exemplaires.

Le Programme de recrutement du personnel infirmier praticien dans les foyers de soins de longue durée est un excellent exemple. L'automne dernier, le gouvernement a réalisé un investissement de 57,6 millions de dollars sur 3 ans pour recruter et maintenir en poste jusqu'à 225 infirmiers praticiens et infirmières praticiennes supplémentaires dans le secteur des soins de longue durée. Dans le cadre de ce programme, les responsables de foyers de soins de longue durée peuvent demander un financement pour les dépenses d'emploi admissibles – y compris le salaire, les avantages sociaux et les frais généraux – pour les infirmiers praticiens et infirmières praticiennes nouvellement embauchés. Le financement prévoit également une aide à la réinstallation pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour les infirmiers praticiens et infirmières praticiennes qui sont embauchés pour travailler à temps plein dans des collectivités rurales et qui ont accepté de fournir leurs services pendant au moins 12 mois.

Le Fonds de soutien à la croissance professionnelle est une autre initiative importante en cours. Cet important fonds a été mis en place à l'automne 2021, et le gouvernement continue de le soutenir par un investissement de 10 millions de dollars par an. Ce financement appuie les possibilités de formation et d'éducation des membres du personnel des soins de longue durée

afin de les aider à demeurer au fait des pratiques exemplaires dans leur domaine. Cela permet d'améliorer le maintien en poste du personnel en présentant les soins de longue durée comme un objectif de carrière offrant des possibilités gratifiantes d'apprentissage et de développement continus.

En outre, 2 000 membres du personnel infirmier seront ajoutés au secteur des soins de longue durée d'ici 2024-2025 grâce à deux programmes financés par le gouvernement de l'Ontario. Le premier est l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère de la Santé et la Registered Practical Nurses Association of Ontario. Ce programme offre un soutien financier aux préposés aux services de soutien à la personne et au personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'ils puissent poursuivre leurs études en vue de devenir respectivement membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et membres du personnel infirmier autorisé. L'autre programme créé était le renouvellement du programme d'études en soins infirmiers dans les collèges de l'Ontario, offert conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère des Collèges et Universités et Collèges Ontario. Il présente des modèles d'apprentissage bimodal (c.-à-d. combinaison de l'apprentissage en ligne et en personne) dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières, afin d'offrir aux étudiants la souplesse nécessaire pour apprendre en fonction de leurs horaires individuels. Il offre également un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ par année au personnel infirmier formé à l'étranger afin d'obtenir les titres de compétences nécessaires pour travailler en Ontario. Le gouvernement investit jusqu'à 100 millions de dollars dans ces deux programmes.

Ce programme a été suivi d'une expansion progressive du programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario pour inclure soins de longue durée. Le programme offre aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger admissibles la possibilité d'acquérir une expérience pratique supervisée dans les foyers de soins de longue durée qui peut servir à satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière de preuve d'exercice et de compétences linguistiques, ce qui est nécessaire pour être admissible à l'inscription pour exercer les fonctions de professionnel en soins infirmiers en Ontario. À la fin de 2022, 1 440 infirmières et infirmiers formés à l'étranger ont achevé le programme.

En février 2022, le gouvernement a également lancé le Programme de ressources et de formation au préceptorat en soins de longue durée (PRFP SLD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement investit 73 millions de dollars sur 3 ans pour former plus de 16 000 préposés aux services de soutien à la personne et étudiants en soins infirmiers ainsi que leur offrir des placements cliniques. Ce programme offrira davantage de possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine des soins de longue durée et permettra aux préposés aux services de soutien à la personne et aux étudiants en soins infirmiers d'acquérir une expérience clinique pratique pour mieux répondre aux besoins des résidents.

Parmi les investissements pluriannuels en cours, on compte également un investissement de 34 millions de dollars sur 4 ans pour accroître l'inscription aux programmes de soins infirmiers et de services de soutien à la personne dans 6 établissements autochtones. Ce financement aidera les établissements autochtones participants à élargir leurs programmes existants ou à en créer de nouveaux afin de favoriser l'éducation et la formation adaptées à la culture de quelque 340 étudiants en soins infirmiers auxiliaires, 60 étudiants en soins infirmiers et 400 étudiants en services de soutien à la personne.

L'augmentation des niveaux de dotation est essentielle pour améliorer les soins de longue durée et veiller à ce que les soins soient connectés et conviviaux dans l'ensemble du système de santé, et le ministère élargira le plan de dotation en personnel pour le domaine des soins de longue durée et mettra en place davantage de programmes et d'initiatives dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice 2023-2024. Le ministère reconnaît également que l'amélioration générale et durable de l'état de santé des résidents exige la création d'une culture systémique d'amélioration continue de la qualité axée sur les résultats pour les résidents. Pour bâtir cette culture, le ministère continuera d'interagir avec les résidents et les familles afin de comprendre ce que la qualité de vie et la qualité des soins signifient pour eux.

Construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés

Le gouvernement investit 6,4 milliards de dollars pour créer 58 000 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée ainsi que dans des foyers réaménagés dans l'ensemble de la province d'ici 2028. Cela comprend un investissement de 3,7 milliards de dollars à compter de 2024-2025, en plus des 2,68 milliards de dollars déjà investis depuis le printemps 2019. Ce financement sert à ajouter de nouvelles capacités et à mettre à niveau les espaces plus anciens en fonction des normes de conception modernes. Il appuie l'objectif du gouvernement, qui consiste à mettre fin aux soins de santé de couloir, à réduire les listes d'attente de plus en plus longues et à veiller à ce que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire dans l'ensemble du continuum des soins.

En 2020, le ministère a annoncé le modèle de financement modernisé des foyers de soins de longue durée dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de capacité dans le secteur des soins de longue durée. Ce modèle remanié permet d'éliminer les obstacles historiques et accélère la création et le réaménagement de lits. Ce modèle continue de jouer un rôle déterminant dans la création de places dans les foyers de soins de longue durée dont la province a besoin pour offrir aux résidents les soins qu'ils méritent.

La même année, le ministère a également annoncé le Programme pilote d'accélération de la construction. Grâce à une série de mesures telles que la construction modulaire, l'approvisionnement rapide et l'utilisation des terrains des hôpitaux, ce programme novateur vérifie si certains éléments du processus de développement des projets de foyers de soins de longue durée peuvent être menés à bien plus rapidement que de la manière traditionnelle dans le cadre du programme de construction habituel. Dans le cadre de ce programme, on créera

jusqu'à 1 272 places dans des foyers de soins de longue durée sur 3 terrains appartenant à des hôpitaux à Mississauga, à Toronto et à Ajax. Une description de chaque projet est présentée ci-dessous :

- Un foyer appelé Lakeridge Gardens, qui compte 320 nouveaux lits de soins de longue durée, a été aménagé par Lakeridge Health à Ajax et a ouvert ses portes en mars 2022.
- Un foyer appelé Humber Meadows, qui comptera jusqu'à 320 nouveaux lits, sera aménagé par l'hôpital Humber River à Toronto et devrait ouvrir ses portes pour accueillir des résidents d'ici le 31 mai 2023.
- Deux foyers, appelés collectivement Wellbrook Place. L'un de ces foyers comptera 312 lits (92 nouveaux lits et 220 lits réaménagés), et l'autre comptera 320 nouveaux lits, pour un total de 632 lits. Wellbrook Place est aménagé par Trillium Health Partners à Mississauga et devrait ouvrir ses portes à la fin de l'automne 2023.

L'obtention de financement constitue un défi de longue date pour l'aménagement auquel fait face le secteur des soins de longue durée sans but lucratif. C'est pourquoi le gouvernement offre des garanties de prêts pour permettre aux foyers sans but lucratif non municipaux d'obtenir plus facilement des prêts d'Infrastructure Ontario par l'intermédiaire du Programme de garanties de prêts pour les organismes sans but lucratif. Le fait de permettre l'octroi de prêts d'Infrastructure Ontario réduit les coûts d'emprunt des exploitants sans but lucratif en utilisant le pouvoir d'emprunt de la Province et élimine le risque associé au taux d'intérêt pendant la période hypothécaire au moyen d'un taux d'intérêt fixe pendant 25 ans. Le renforcement de la capacité des foyers sans but lucratif dans le secteur permet de faire en sorte que les aînés de l'Ontario aient accès à un éventail de choix et d'emplacements pour répondre à leurs besoins en matière de soins de longue durée. Par exemple, une garantie de prêt du ministère des Soins de longue durée a permis l'obtention du prêt d'immobilisations nécessaire pour commencer la construction du Foyer Richelieu Welland au début du mois de mai 2023. Ce foyer francophone de 128 places, qui comprend également 10 nouvelles places en soins palliatifs, ouvrira ses portes aux résidents du sud de la région de Niagara en juin 2025. Afin de permettre l'octroi de prêts d'immobilisations aux hôpitaux publics aux fins de l'aménagement de places en soins de longue durée, le ministère a négocié un autre programme de garantie unique dans le cadre d'un protocole d'entente avec l'Office ontarien de financement concernant des projets de soins de longue durée en milieu hospitalier.

En novembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a également annoncé une augmentation de la subvention pour le financement des coûts de construction. Ce financement supplémentaire de durée limitée permet de soutenir les projets admissibles dont la construction commence entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 août 2023. Ces projets bénéficieront d'une subvention supplémentaire pour la construction pouvant atteindre 35 \$ par place et par jour pendant 25 ans. Les demandeurs à but non lucratif admissibles peuvent convertir jusqu'à 15 \$ du financement supplémentaire en une subvention de construction payable au début de la construction, afin d'augmenter les fonds propres initiaux des projets et de leur permettre d'obtenir un financement.

En date de mars 2023, l'Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d'aménagement. Cela comprend 52 928 places nouvelles et modernisées qui en sont à l'étape de planification, 5 043 qui en sont à l'étape de construction et 2 382 qui ont été ouvertes.

Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence

La santé, la sécurité et le bien-être des résidents des foyers de soins de longue durée constituent la priorité absolue du ministère. La promotion d'une culture d'amélioration continue de la qualité est essentielle pour améliorer la situation des résidents et soutenir un système performant. Le ministère a également finalisé l'ébauche d'un cadre pour la qualité des soins de longue durée qui est harmonisé avec les objectifs du « Quadruple Aim » du système de santé dans son ensemble. Le ministère consulte les intervenants et les partenaires du secteur sur la meilleure façon de concevoir et de mettre en œuvre le Centre pour la qualité et de cerner les premiers indicateurs de rendement dans le cadre pour la qualité.

Un régime d'inspection efficient et efficace est également essentiel pour redresser les soins de longue durée et garantir la sécurité des foyers et des services de soins de longue durée pour les résidents. Le ministère évalue continuellement l'information et réévalue l'ordre de priorité des inspections chaque jour en fonction du préjudice ou du risque de préjudice pour les résidents. Tout mauvais traitement ou toute négligence à l'endroit des résidents de foyers de soins de longue durée est inacceptable. Le ministère des Soins de longue durée intervient immédiatement lorsqu'un résident subit un préjudice ou risque de subir un préjudice.

Le gouvernement investira 72,3 millions de dollars de plus sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. Grâce à cet investissement, le gouvernement a doublé le nombre d'inspecteurs sur place qui effectuent des inspections et répondent aux plaintes, ce qui permet de résoudre les problèmes plus rapidement et de veiller à ce que chaque résident des foyers de soins de longue durée vive dans la dignité dans un environnement sûr.

En plus d'améliorer le programme d'inspection, le ministère a annoncé un certain nombre d'autres initiatives visant à améliorer la protection et la sécurité des résidents. À titre d'exemple, le gouvernement verse jusqu'à 77 millions de dollars pour aider les foyers de soins de longue durée à adopter des technologies visant à renforcer la sécurité des médicaments. Le programme triennal de technologie de la sécurité des médicaments fournira un financement supplémentaire pour aider les foyers de soins de longue durée à acquérir des technologies qui peuvent améliorer la sécurité de la gestion de leurs médicaments.

Une façon importante d'améliorer la responsabilisation et la transparence consiste à permettre aux résidents, à leur famille et à leurs fournisseurs de soins de s'exprimer, ainsi qu'à écouter leurs points de vue et leurs expériences. En vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer de soins de longue durée doit réaliser un sondage auprès

des résidents, des familles et des fournisseurs de soins pour mesurer leur expérience à l'égard du foyer. Les responsables des foyers doivent faire tous les efforts raisonnables pour donner suite aux résultats du sondage et améliorer en conséquence le foyer. De même, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer doit mettre en œuvre une initiative d'amélioration constante de la qualité, qui doit comprendre un comité interdisciplinaire d'amélioration de la qualité pour le foyer et dans le cadre de laquelle un rapport doit être publié sur son site Web. Ce comité vise à appuyer un changement de culture continu dans le domaine des soins de longue durée qui favorise l'amélioration constante de la qualité grâce à la collaboration entre le personnel et les dirigeants du foyer de soins de longue durée ainsi que les représentants du conseil des résidents et du conseil des familles. Parmi ses responsabilités, le comité doit formuler des recommandations concernant les domaines prioritaires pour l'amélioration de la qualité au foyer. Le rapport doit notamment décrire les domaines prioritaires pour l'amélioration de la qualité du foyer et fournir les résultats du sondage mené auprès des résidents, de leur famille et des fournisseurs de soins, et présenter les mesures prises à la lumière de ces résultats.

Une autre mesure prise par le gouvernement pour améliorer la transparence est la mise à la disposition du public l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée. Cet outil est accessible à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario>. Ce site Web et outil de recherche offre aux résidents éventuels et à leur famille un guichet unique leur permettant de trouver et de comparer les foyers de soins de longue durée de la province, ainsi que d'autres ressources pour aider les gens à faire un choix éclairé lorsqu'ils envisagent des soins de longue durée. Chaque foyer de soins de longue durée dispose d'une page de profil renfermant des renseignements utiles sur les listes d'attente, les commodités, les rapports d'inspection, les coordonnées et plus encore. Le site fournit également de l'information pouvant aider les gens à décider si les soins de longue durée représentent la meilleure option pour eux, et le cas échéant, comment choisir un foyer, présenter une demande et y emménager.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

L'exercice 2023-2024 est crucial pour le ministère des Soins de longue durée et le secteur des soins de longue durée. Puisque le nombre d'aînés en Ontario continue d'augmenter, il est plus important que jamais de continuer à construire un système de santé dans lequel les services sont connectés et faciles d'accès dans l'ensemble du continuum des soins. Il s'agit d'un système dans lequel chaque résident de foyer de soins de longue durée reçoit les bons soins au bon endroit.

C'est dans ce contexte que le gouvernement continue de faire progresser son plan de redressement des soins de longue durée. Le plan est axé sur l'établissement d'un système de santé intégré dans lequel les résidents de foyers de soins de longue durée reçoivent des soins de grande qualité appuyés par un personnel bien formé, et ce, dans des foyers à la fine pointe de la technologie.

Le plan visant le redressement des soins de longue durée repose sur les quatre piliers suivants :

1. **Soutien du continuum de services élargi pour les aînés** : Le gouvernement s'efforce d'intégrer les soins dans l'ensemble du système de santé afin que chaque Ontarien reçoive les bons soins au bon endroit – que ce soit dans un foyer de soins de longue durée, à l'hôpital ou à la maison. Cette approche interconnectée permet d'améliorer la qualité des soins et de préserver la capacité des hôpitaux. Parmi les mesures prises dans le cadre de ce pilier figurent le plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes* et la *Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins*. Les mesures comprennent également un financement annuel de 35 millions de dollars de 2023-2024 à 2025-2026 pour le Fonds pour les priorités locales afin d'aider les personnes ayant des besoins médicaux complexes à recevoir des soins et du soutien spécialisés dans les foyers de soins de longue durée sans avoir à se rendre à l'urgence ou à être admises à l'hôpital.
2. **Amélioration de la dotation en personnel et des soins** : La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe des objectifs à l'échelle du système concernant le nombre moyen d'heures de soins directs prodigués aux résidents des foyers de soins de longue durée. Pour ce faire, il faut embaucher et former des milliers de préposés aux services de soutien à la personne, d'infirmières et infirmiers autorisés et d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés afin que les résidents puissent recevoir le niveau de soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Le gouvernement investit jusqu'à 4,9 milliards de dollars pour appuyer l'embauche et la formation de préposés aux services de soutien à la personne, de personnel infirmier autorisé et de personnel infirmier auxiliaire autorisé qui travailleront dans le domaine des soins de longue durée. Cet investissement aide le gouvernement à atteindre sa moyenne cible à l'échelle du système de 4 heures de soins directs par résident et par jour prodigués par le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne d'ici le 31 mars 2025 ainsi que sa moyenne cible provinciale de 36 minutes de soins directs par résident et par jour prodigués par des professionnels paramédicaux d'ici le 31 mars 2023 – et à maintenir ce niveau de soins à l'avenir. Cette année, le niveau de soins quotidien augmente également de 2,4 %, ce qui comprend notamment une augmentation de 9,7 % du soutien nutritionnel quotidien. Cela représente un financement supplémentaire de 138,5 millions de dollars pour les foyers de soins de longue durée en 2023-2024.
3. **Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence** : Tenir les foyers responsables au moyen de nouvelles lois et faire respecter cette responsabilité au moyen d'un solide régime d'inspections jumelé à de nouveaux outils d'application de la loi mis à jour permettra de veiller à ce que les foyers de soins de longue durée respectent les normes qui s'appliquent aux résidents qu'ils soignent. Le gouvernement a investi 72,3 millions de dollars de plus sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. Grâce à cet

investissement, le gouvernement a récemment annoncé que le nombre d'inspecteurs sur place en Ontario avait doublé.

4. **Construction de foyers modernes, sécuritaires et confortables** : Investir et innover pour créer les places nouvelles et modernisées dont la province a besoin, tant dans les collectivités urbaines que rurales, de sorte que la province ait la capacité de répondre aux besoins en matière de places dans des foyers de soins de longue durée dès maintenant et à l'avenir. Le gouvernement a investi 6,4 milliards de dollars pour créer plus de 30 000 nouvelles places (chiffres nets) d'ici 2028 et environ 28 000 places dans les foyers de soins de longue durée réaménagés dans l'ensemble de la province. Avec plus de 31 000 nouvelles places et 28 000 places réaménagées qui seront créées dans le cadre du programme d'aménagement, le gouvernement fait de réels progrès dans ce pilier.

Pour orienter la mise en œuvre de ce plan, le ministère suit un cadre qui s'articule autour de six principes clés. Ces principes sont les suivants :

1. **Axé sur les résidents** : Les foyers de soins de longue durée sont avant tout la maison de leurs résidents et doivent être un endroit où ils peuvent vivre dans la dignité, en toute sécurité et dans le confort, et où leurs besoins physiques, psychologiques, sociaux, spirituels et culturels sont satisfaits, y compris les besoins particuliers des résidents autochtones et francophones. Ces foyers existent pour le bien des résidents et leurs intérêts devraient être au cœur de toutes les décisions.
2. **Axé sur les gens** : Comprendre que la satisfaction des besoins des résidents dépend d'un écosystème de personnes – personnel, fournisseurs de soins, membres de la famille et amis – qui travaillent en collaboration au sein d'un continuum de soins élargi.
3. **Voué à la qualité** : S'engager à fournir aux résidents des soins de grande qualité et la meilleure qualité de vie possible dans un environnement sécuritaire, confortable et semblable à celui de la maison grâce à un processus continu d'amélioration de la qualité qui renforce également la confiance du public.
4. **Axé sur les résultats** : S'engager à définir clairement les résultats attendus en mettant l'accent sur les soins de qualité et la qualité de vie, à mesurer les progrès et l'optimisation des ressources et à obtenir les résultats établis des investissements ciblés. Les activités sont continuellement évaluées par rapport à leur contribution aux résultats définis et rajustées en conséquence.
5. **Durable** : Utiliser des démarches, des politiques et des modèles qui maximisent les ressources disponibles par l'intégration et l'innovation. Les foyers sont en mesure de concentrer les ressources sur les activités qui favorisent la qualité des soins et la qualité de vie de la façon qui convient le mieux à chaque foyer.
6. **Responsable** : Compte tenu des nombreux partenaires, y compris des titulaires de permis, les ministères des Soins de longue durée et de la Santé, Santé Ontario, les

intervenants régionaux en santé, les conseils des familles et des résidents et les fournisseurs de services communautaires (p. ex. en santé mentale) jouent des rôles différents pour répondre aux besoins des résidents. Il faut définir clairement les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de reddition de comptes.

Le plan visant à améliorer les soins de longue durée, ainsi que les principes clés qui orientent sa mise en œuvre, contribueront à améliorer le système de soins de longue durée de l'Ontario afin que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, soutenue par des soins de qualité prodigués de manière sécuritaire. En outre, il contribuera à faire en sorte que tous les Ontariens aient accès à des soins connectés et conviviaux au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Autres – Fonctionnement	8 299,7
Autres – Immobilisations	83,7
Ministère (avant consolidation)	8 383,4
Redressements de consolidation	(5 233,8)
TOTAL	3 149,6

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Ministère des Soins de longue durée

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023	%	Prévisions 2022-2023 *	Chiffres réels provisoires 2022-2023 *	Chiffres réels 2021-2022 *
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	7 132 100	(11 500)	(0,2)	7 143 600	7 347 900	7 297 364
Programme de foyers de soins de longue durée	8 292 225 400	1 158 884 600	16,2	7 133 340 800	7 100 021 400	6 840 867 271
Total à voter – Charges de fonctionnement	8 299 357 500	1 158 873 100	16,2	7 140 484 400	7 107 369 300	6 848 164 635
Crédits législatifs	314 014	-	-	314 014	314 000	55 366
Total du ministère – Charges de fonctionnement	8 299 671 514	1 158 873 100	16,2	7 140 798 414	7 107 683 300	6 848 220 001
Redressement de consolidation – Santé Ontario	(4 988 085 000)	(384 021 200)	-	(4 604 063 800)	(4 355 043 600)	(4 361 721 132)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(161 969 700)	(22 271 100)	-	(139 698 600)	(136 922 500)	(102 171 913)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(2 216 894)
Redressement de consolidation - conseils scolaires	-	-	-	-	-	(32 259 850)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 149 616 814	752 580 800	31,4	2 397 036 014	2 615 717 200	2 349 850 212
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	-	-	-	-	-
Programme de soins de longue durée	20 430 000	-	-	20 430 000	-	20 429 959
Total à voter – Actifs de fonctionnement	20 430 000	-	-	20 430 000	-	20 429 959
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	20 430 000	-	-	20 430 000	-	20 429 959
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de foyers de soins de longue durée	83 731 800	(51 556 800)	(38,1)	135 288 600	51 557 800	511 752 975
Total à voter – Charges d'immobilisations	83 731 800	(51 556 800)	(38,1)	135 288 600	51 557 800	511 752 975
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(83 730 800)	51 556 800	-	(135 287 600)	(51 556 800)	(511 752 975)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	3 149 617 814	752 580 800	31,4	2 397 037 014	2 615 718 200	2 349 850 212

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario d'avril 2023*.

Tableau des tendances historiques du ministère

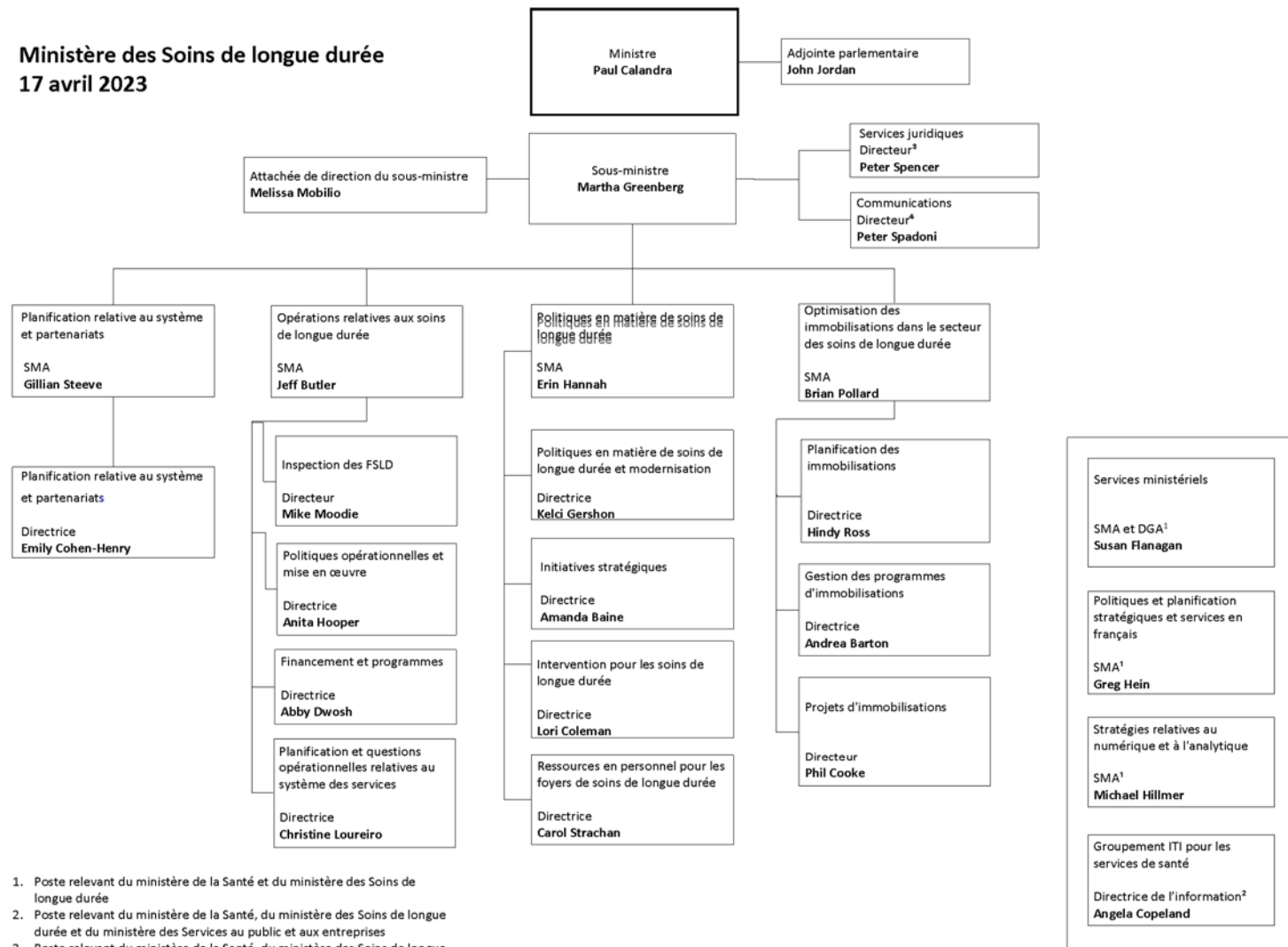
Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres actuels 2020-2021*	Chiffres actuels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Ministère – Fonctionnement et immobilisations avant consolidation	6 179 954 695	7 359 972 976	7 276 087 014	8 383 403 314
Variation d'un exercice à l'autre *		19,1 %	-1,1 %	15,2 %
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	(4 467 545 467)	(5 010 122 764)	(4 879 050 000)	(5 233 785 500)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 712 409 228	2 349 850 212	2 397 037 014	3 149 617 814

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes

* Les variations d'un exercice à l'autre sont principalement attribuables aux investissements de durée limitée liés à la COVID-19, à l'accélération de la construction (immobilisations), à la stratégie de dotation et aux niveaux de soins.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Soins de longue durée
17 avril 2023



1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services au public et aux entreprises
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère du Procureur général
4. Poste relevant du ministère des Soins de longue durée, du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et du Bureau du Conseil des ministres

Services en commun avec le ministère de la Santé¹

Organigramme du ministère

Version accessible

1. Paul Calandra, ministre
 - 1.1. John Jordan, adjoint parlementaire
2. Martha Greenberg, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
 - 2.2. Peter Spadoni, directeur des communications
 - 2.3. Melissa Mobilio, attachée de direction de la sous-ministre
 - 2.4. Gillian Steeve, sous-ministre adjointe, Planification relative au système et partenariats
 - 2.4.1. Emily Cohen-Henry, directrice, Planification relative au système et partenariats
 - 2.5. Jeff Butler, sous-ministre adjoint, Opérations relatives aux soins de longue durée
 - 2.5.1. Mike Moodie, directeur, Inspection des foyers de soins de longue durée
 - 2.5.2. Anita Hooper, directrice, Politiques opérationnelles et mise en œuvre
 - 2.5.3. Abby Dwosh, directrice, Financement et programmes
 - 2.5.4. Christine Loureiro, directrice, Planification et questions opérationnelles relatives au système des services
 - 2.6. Erin Hannah, sous-ministre adjointe, Politiques en matière de soins de longue durée
 - 2.6.1. Kelci Gershon, directrice, Politiques en matière de soins de longue durée et modernisation
 - 2.6.2. Amanda Baine, directrice, Initiatives stratégiques
 - 2.6.3. Lori Coleman, directrice, Intervention pour les soins de longue durée
 - 2.6.4. Carol Strachan, directrice, Ressources en personnel pour les foyers de soins de longue durée
 - 2.7. Brian Pollard, sous-ministre adjoint, Optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée
 - 2.7.1. Hindy Ross, directrice, Planification des immobilisations
 - 2.7.2. Andrea Barton, directrice, Gestion des programmes d'immobilisations
 - 2.7.3. Phil Cooke, directeur, Projets d'immobilisations
 - 2.8. Susan Flanagan, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Services ministériels
 - 2.8.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
 - 2.8.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance
 - 2.8.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels et installations
 - 2.8.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
 - 2.8.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle

- 2.9. Greg Hein, sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégiques et services en français
 - 2.9.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
 - 2.9.2. Jovan Matic, directeur, Services opérationnels et installations
 - 2.9.3. Jillian Paul, directrice, Services opérationnels et installations
 - 2.9.4. Hanna Ziada, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
- 2.10. Michael Hillmer, sous-ministre adjoint, Division des stratégies relatives au numérique et à l'analytique
 - 2.10.1. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
 - 2.10.2. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
 - 2.10.3. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
 - 2.10.4. Evan Mills, directeur, Programme des solutions numériques pour la santé
 - 2.10.5. Christine Sham, directrice, Direction des stratégies et des politiques de gestion de l'information
- 2.11. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
 - 2.11.1. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.11.2. Kenny Liang, responsable, Direction des solutions ITI pour la santé publique
 - 2.11.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
 - 2.11.4. Swetlana Signarowski, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration
 - 2.11.5. Louise Doyon, responsable, Solutions ITI pour les soins de longue durée et l'administration en matière de santé communautaire
 - 2.11.6. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies

ANNEXE – PARTIE I

RAPPORT ANNUEL : Résultats 2022-2023

Les soins de longue durée sont une priorité absolue pour le gouvernement. C’est pourquoi, le 25 juin 2019, le gouvernement a annoncé la création d’un ministère autonome consacré aux soins de longue durée en Ontario. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis, le gouvernement a fait des progrès incroyables dans le redressement du système de soins de longue durée. Ce travail s’est poursuivi en 2022-2023, le gouvernement ayant fait des investissements importants, lancé des programmes novateurs et adopté une loi historique pour améliorer les soins de longue durée en Ontario, afin que chaque résident des foyers de soins de longue durée bénéficie de la meilleure qualité de vie possible ainsi que de soins sûrs et de grande qualité.

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Le 11 avril 2022, un nouveau cadre législatif régissant les services de soins de longue durée est entré en vigueur, abrogeant et remplaçant la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*. L’élaboration de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et de son règlement d’application a été éclairée par des examens externes réalisés par des tiers, comme le rapport de la Commission d’enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport de la vérificatrice générale. La Loi comprend de nouvelles mesures à l’appui du plan du gouvernement visant à redresser les soins de longue durée, qui est conçu pour veiller à ce que les aînés de l’Ontario reçoivent des soins de qualité qui répondent à leurs besoins, maintenant et dans l’avenir.

La loi contient plusieurs nouvelles mesures visant à améliorer la dotation et les soins. Plus particulièrement, elle établit un objectif sur le plan systémique d’une moyenne de quatre heures de soins directs quotidiens fournis par le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien personnel par résident et par jour au plus tard le 31 mars 2025, et de faire passer les soins fournis par les professionnels paramédicaux à une moyenne de 36 minutes de soins directs par résident et par jour au plus tard le 31 mars 2023. En outre, la loi établit des objectifs annuels provisoires et exige que le ministre évalue chaque année les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs et publie un rapport faisant état de ces progrès, et si un objectif n’est pas atteint, qu’il élabore et publie un plan renfermant les stratégies proposées pour aider à atteindre l’objectif.

La loi met également davantage l’accent sur l’amélioration de la qualité, appuyée par une responsabilisation, une transparence et une application accrues. Elle harmonise le libellé de la déclaration des droits des résidents avec les motifs de discrimination énoncés dans le *Code des droits de la personne* de l’Ontario et élargit le droit des résidents d’avoir accès à leurs fournisseurs de soins et de recevoir du soutien de leur part, ainsi que de recevoir des soins et des services fondés sur une philosophie des soins palliatifs axée sur le consentement.

Afin d'accroître la responsabilisation et d'établir une culture d'amélioration continue de la qualité, la loi comprend plusieurs mesures. L'une de ces mesures est l'obligation, pour les foyers de soins de longue durée, de mettre en œuvre une initiative d'amélioration continue de la qualité. Les foyers doivent également réaliser un sondage auprès des résidents, de leur famille et de leurs fournisseurs de soins afin d'évaluer leur expérience dans le foyer. Les exigences relatives à l'administration et au contenu du sondage peuvent être établies par voie réglementaire. En outre, la loi permet la création d'un Centre pour la qualité des soins de longue durée pour soutenir les efforts d'amélioration continue de la qualité déployés dans les foyers de soins de longue durée.

La loi comprend des mesures de conformité nouvelles et mises à jour qui seront utilisées dans le cadre du programme d'inspection du ministère, qui vise à tenir les titulaires de permis responsables des soins qu'ils offrent. Les mesures ont été élaborées à l'aide de principes réglementaires modernes et comprennent un large éventail de mesures de conformité et de réponses proportionnelles à des cas particuliers de non-respect. Ces nouvelles mesures vont de l'imposition de sanctions administratives pécuniaires ou de frais de réinspection à l'embauche d'un superviseur pour gérer temporairement l'ensemble des activités du foyer de soins de longue durée ou un problème particulier, comme la prévention et le contrôle des infections ou les opérations financières ou cliniques.

En outre, la loi double les amendes qui peuvent être imposées sur déclaration de culpabilité pour une infraction. Les particuliers peuvent être condamnés à une amende maximale de 200 000 \$ pour une première infraction et de 400 000 \$ pour une infraction subséquente, et les personnes morales peuvent être condamnées à une amende maximale de 500 000 \$ pour une première infraction et de 1 000 000 \$ pour une infraction subséquente.

La loi comprend de nouvelles mesures pour appuyer la construction de foyers sûrs, modernes et confortables, y compris des mesures supplémentaires simplifiant le processus d'approbation des sociétés de gestion lorsqu'une aide est nécessaire pour les opérations quotidiennes d'un foyer. Cela permet de veiller à ce que les décisions soient prises en temps opportun et permet au ministère de répondre aux besoins urgents.

Il existe également des exigences modifiées à l'appui du processus d'aménagement et de réaménagement. Il s'agit notamment des références modifiées au guide sur l'aménagement afin de permettre au ministère de mettre facilement à jour les normes, de la simplification des exigences relatives à l'expiration des permis et de l'élimination des failles afin d'empêcher une personne qui n'est pas liée à l'exploitation d'un foyer d'obtenir une participation majoritaire dans la société d'un titulaire de permis sans demander l'approbation du ministère.

Grâce aux mesures énumérées ci-dessus – et aux nombreuses autres mesures prévues par la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* – cette loi contribue à jeter les fondements sur lesquels le ministère s'appuie pour bâtir un secteur des soins de longue durée

où chaque résident a la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués en toute sécurité.

Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé

Le 18 août 2022, le gouvernement de l'Ontario a présenté le Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé, qui comprend l'apport de modifications à la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* au moyen de la *Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins*.

Ce plan comprend également une série d'investissements totalisant 37 millions de dollars en 2022-2023 afin de veiller à ce que la population ontarienne reçoive les bons soins au bon endroit et d'éviter les hospitalisations inutiles.

Le nouveau financement pour 2022-2023 comprend un certain nombre d'investissements, notamment :

- 20 millions de dollars pour la création d'un nouveau Fonds pour les priorités locales, mis en œuvre par Santé Ontario, à l'appui des interventions en temps opportun fondées sur les besoins des collectivités;
- 5 millions de dollars dans le Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement afin d'augmenter le personnel spécialisé et d'accroître l'accès aux fournitures et à l'équipement thérapeutiques;
- 2,6 millions de dollars pour le programme virtuel de médecine comportementale de Baycrest.

Le ministère prend également d'autres mesures dans le cadre du plan, notamment :

- réactiver les programmes de soins de relève en soins de longue durée pour les aînés ayant de grands besoins afin d'éviter une éventuelle hospitalisation;
- ouvrir des places en foyers de soins de longue durée qui n'ont plus besoin d'être conservées aux fins d'isolement en raison de la pandémie au moyen d'une directive du ministre mise à jour, qui est entrée en vigueur le 30 août 2022;
- examiner de manière plus approfondie l'utilisation de places vacantes dans les foyers de soins de longue durée comme places de soins de transition ou de convalescence administrées par les hôpitaux en fonction de la disponibilité régionale;
- travailler pour permettre aux partenariats communautaires d'offrir plus de fournitures, d'équipement et de tests diagnostiques dans les foyers de soins de longue durée afin d'éviter une hospitalisation éventuelle;
- élargir les mesures de soutien et les services spécialisés pour les personnes qui reçoivent des soins de longue durée ayant des besoins complexes tels que les soins bariatriques, les soins comportementaux et les services de dialyse.

Cette série de mesures interdépendantes vise à réduire le nombre de patients recevant d'autres niveaux de soins dans les hôpitaux à l'heure actuelle, tout en prenant les mesures

nécessaires pour favoriser la réduction du nombre de patients recevant d'autres niveaux de soins dans l'avenir. Cela permet de veiller à ce que les patients qui ont besoin d'un traitement à l'hôpital puissent obtenir le traitement d'urgence, les interventions chirurgicales et les autres services hospitaliers dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Parallèlement, cela permet de veiller à ce que les patients nécessitant d'autres niveaux de soins reçoivent des soins dans un milieu plus approprié, comme un foyer de soins de longue durée, leur offrant une meilleure qualité de vie pendant qu'ils attendent une place dans leur foyer de soins de longue durée privilégié.

Continuum des soins

Le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée a été annoncé en octobre 2020 pour 5 collectivités, pour un engagement total de 33 millions de dollars sur 4 ans. En 2021, le programme a été élargi pour comprendre les 55 services paramédicaux agréés de la province, ce qui le rend accessible à tous les aînés admissibles de l'Ontario. Dans le cadre du Budget de 2023, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 174 millions de dollars sur deux ans à compter de 2024-2025 pour poursuivre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée jusqu'en 2025-2026.

En date de mars 2023, le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée a permis à plus de 35 000 personnes de recevoir des soins à domicile. Le taux de satisfaction des clients, des fournisseurs de soins et des autres professionnels associés au programme est de 98 %.

En 2021, le gouvernement a annoncé l'élargissement des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement, un autre programme novateur pour les résidents vulnérables recevant des soins de longue durée. En 2022-2023, le gouvernement a investi 9,5 millions de dollars à l'appui de 7 services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement dans l'ensemble de la province. Cet investissement comprenait 5,9 millions de dollars pour l'établissement de 4 nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement à Penetanguishene (Georgian Manor Home for the Aged), à Ajax (Lakeridge Gardens), à Scarborough (Bendale Acres) et à Toronto (Extendicare Rouge Valley), ainsi que 3,6 millions de dollars pour poursuivre l'exploitation de 3 services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement établis en 2019 à St. Catharines (Linhaven), à Mississauga (Cooksville Care Centre) et à Whitby (Fairview Lodge).

Amélioration de la dotation et des soins

Des progrès historiques ont été réalisés cette année en ce qui concerne l'amélioration de la dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario. Le gouvernement a continué d'embaucher et de former des préposés aux services de soutien à la personne, du

personnel infirmier et d'autres travailleurs de la santé pour le secteur des soins de longue durée dans le cadre d'un certain nombre de programmes.

En février 2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 115 millions de dollars pour former jusqu'à 8 200 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne pour des emplois très recherchés dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée de l'Ontario. En collaboration avec Collèges Ontario, les 24 collèges financés par les fonds publics offrent maintenant ce programme novateur entièrement financé. À la fin de l'exercice 2022-2023, plus de 11 711 préposés aux services de soutien à la personne étaient inscrits au programme ou l'avaient réussi.

Le mois suivant, le ministère a lancé la troisième et dernière phase de l'Initiative de recrutement du personnel infirmier praticien traitant dans les foyers de soins de longue durée, en finançant 15 postes supplémentaires pour le personnel infirmier. Cela porte le nombre total de postes financés pour le personnel infirmier praticien dans le cadre du programme à 75. Le gouvernement a ensuite annoncé qu'il consacrerait 86 millions de dollars à la formation d'environ 8 000 préposés aux services de soutien à la personne dans le cadre des programmes des collèges privés d'enseignement professionnel et des conseils scolaires de district. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021*, l'Ontario s'est également engagé à investir davantage en 2022-2023 pour ajouter 8 000 préposés aux services de soutien à la personne à l'effectif du secteur de la santé et des soins de longue durée. Entre l'hiver 2020 et janvier 2023, plus de 23 600 personnes étaient en formation ou avaient achevé une formation dans le cadre d'un programme pour les préposés aux services de soutien à la personne.

Les investissements se sont poursuivis lorsque le gouvernement a annoncé l'octroi de 35 millions de dollars pour accroître l'inscription aux programmes de formation en soins infirmiers dans les collèges et universités financés par les fonds publics de la province. Ces nouvelles places ont été créées pour les cohortes de l'automne 2021 et de l'hiver 2022 et permettront l'intégration d'environ 1 130 nouveaux membres du personnel infirmier auxiliaire et 870 nouveaux membres du personnel infirmier autorisé au système de soins de santé. Cet investissement a également favorisé l'expansion des placements en éducation clinique pour les étudiants en soins infirmiers et en services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée en offrant du soutien aux précepteurs qui supervisent le placement d'étudiants et qui font du remplacement tout en appuyant les étudiants.

En outre, à l'automne 2021, le gouvernement a mis en œuvre un fonds annuel de 10 millions de dollars à l'appui des possibilités d'éducation et de formation dans le domaine des soins de longue durée, par l'intermédiaire du Fonds de soutien à la croissance professionnelle. Ce fonds appuie les possibilités de formation des membres du personnel des soins de longue durée afin de les aider à demeurer au fait des pratiques exemplaires dans leur domaine.

De plus, le gouvernement a annoncé un financement pouvant atteindre 100 millions de dollars pour ajouter 2 000 membres du personnel infirmier au secteur des soins de longue durée d'ici 2024-2025. Ce financement a permis la création de deux programmes novateurs. Le premier est l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère de la Santé et la Registered Practical Nurses Association of Ontario. Ce programme offre un soutien financier aux préposés aux services de soutien à la personne et au personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'ils puissent poursuivre leurs études en vue de devenir respectivement membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et membres du personnel infirmier autorisé.

L'autre programme créé était le renouvellement du programme d'études en soins infirmiers dans les collèges de l'Ontario, offert conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère des Collèges et Universités et Collèges Ontario. Il a mis en place des modèles d'apprentissage bimodal (c.-à-d. combinaison de l'apprentissage en ligne et en personne) dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières, afin d'offrir aux étudiants la souplesse nécessaire pour apprendre en fonction de leurs horaires individuels. Il offre également un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ par année au personnel infirmier formé à l'étranger afin d'obtenir les titres de compétences nécessaires pour travailler en Ontario.

En avril 2022, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan pour rester ouvert, qu'il rendait permanente l'augmentation salariale des préposés aux services de soutien à la personne. L'augmentation salariale temporaire a initialement été annoncée pour aider à stabiliser, attirer et maintenir en poste les préposés aux services de soutien à la personne nécessaires pour fournir un niveau élevé de soins pendant la pandémie de COVID-19 et pour maintenir ces mesures de soutien importantes dans la reprise à long terme après la pandémie.

Dans le cadre de l'annonce faite dans Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021, le gouvernement s'est engagé à investir une somme supplémentaire de 57,6 millions de dollars, à compter de 2022-2023, pour embaucher jusqu'à 225 membres du personnel infirmier praticien dans le secteur des soins de longue durée. Cette annonce prévoyait également 342 millions de dollars, à compter de 2021-2022, afin d'ajouter plus de 5 000 membres du personnel infirmier autorisé et membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé nouveaux ou s'étant perfectionnés et 8 000 préposés aux services de soutien à la personne.

En 2022, le ministère des Soins de longue durée s'est associé au collège Humber pour mettre en œuvre le projet pilote de formation des préposés aux services de soutien à la personne, qui offre aux employés actuels des foyers de soins de longue durée (p. ex. les aides-résidents) la possibilité d'améliorer leurs compétences et de passer à un rôle de préposé aux services de soutien à la personne en utilisant un module de formation accélérée en ligne. Le programme a été prolongé pour trois années supplémentaires à partir de 2023-2024 dans le but de faire en

sorte que 600 personnes supplémentaires travaillent dans des foyers de soins de longue durée d'ici 2025-2026.

En partenariat avec le ministère de la Santé, Santé Ontario et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, un bassin de dotation en personnel des soins de longue durée a été annoncé en janvier 2022 afin de désigner un bassin de candidats formés à l'étranger de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario qui peuvent être déployés dans les foyers de soins de longue durée ayant besoin d'un soutien en matière de dotation. Le bassin de candidats a appuyé les foyers de soins de longue durée qui devaient embaucher du personnel de façon temporaire et urgente pour s'acquitter de la charge de travail supplémentaire liée aux services essentiels ou pour remplacer temporairement les travailleurs du secteur des soins de longue durée qui étaient malades ou en isolement en raison de la pandémie de COVID-19.

Cette initiative a été suivie d'une expansion progressive du programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario pour y inclure soins de longue durée à compter de février 2022. Le programme offre aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger admissibles la possibilité d'acquérir une expérience pratique supervisée dans les foyers de soins de longue durée qui peut servir à satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière de preuve d'exercice et de compétences linguistiques, ce qui est nécessaire pour être admissible à l'inscription pour exercer les fonctions de professionnel en soins infirmiers en Ontario. À la fin de février 2023, 1 440 infirmières et infirmiers formés à l'étranger ont achevé le programme.

En février 2022, le gouvernement a également lancé le Programme de ressources et de formation au préceptorat en soins de longue durée. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement investit 73 millions de dollars sur 3 ans pour former plus de 16 000 préposés aux services de soutien à la personne et étudiants en soins infirmiers ainsi que leur offrir des placements cliniques. Ce programme offrira davantage de possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine des soins de longue durée et permettra aux préposés aux services de soutien à la personne et aux étudiants en soins infirmiers d'acquérir une expérience clinique pratique pour mieux répondre aux besoins des résidents.

En mars 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 34 millions de dollars sur 4 ans pour accroître l'inscription aux programmes de soins infirmiers et de services de soutien à la personne dans 6 établissements autochtones. Ce financement aidera les établissements autochtones participants à élargir leurs programmes existants ou à en créer de nouveaux afin de favoriser l'éducation et la formation adaptées à la culture de quelque 340 étudiants en soins infirmiers auxiliaires, 60 étudiants en soins infirmiers et 400 étudiants en services de soutien à la personne.

Plus tard le même mois, le gouvernement a annoncé l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier afin d'offrir aux infirmières et infirmiers de l'Ontario un incitatif au maintien en poste d'un montant forfaitaire pouvant atteindre 5 000 \$ par personne. Cet

incitatif a aidé à maintenir en poste le personnel infirmier dans l'ensemble du secteur de la santé et à stabiliser l'effectif infirmier.

Pour compléter ces nouveaux programmes, le gouvernement a également lancé la campagne de marketing Carrières dans le secteur des soins en décembre 2021. L'objectif de la campagne était d'attirer de nouveaux étudiants en services de soutien à la personne dans le secteur des soins de longue durée en les informant au sujet des cours de services de soutien à la personne offerts et des possibilités de croissance dans le secteur, ainsi que de mieux faire connaître les possibilités de croissance dans le secteur pour les professionnels du domaine. La campagne a encouragé les gens à consulter le site www.ontario.ca/fr/page/carrieres-dans-le-secteur-des-soins-de-longue-duree, où ils ont eu accès à un large éventail de ressources pour faire carrière dans le domaine des soins de longue durée en tant que préposé aux services de soutien à la personne, membre du personnel infirmier ou professionnel paramédical.

L'offre d'aliments nutritifs est un aspect important de l'amélioration de la qualité de vie d'un résident. Dans le cadre de l'augmentation globale de 1,75 % du niveau de financement des soins versé au secteur en 2022-2023, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 40 millions de dollars (ce qui représente une hausse de 15 %) dans le financement du soutien nutritionnel pour les foyers de soins de longue durée en 2022-2023. Cette augmentation de 15 % tenait compte de l'augmentation estimative de 8,3 % des coûts alimentaires depuis 2019, ainsi que de l'inflation alimentaire « cachée » dont ne font pas état les données officielles, afin de permettre aux foyers de soins de longue durée de mieux fournir aux résidents des services alimentaires et nutritionnels sûrs et appropriés qui s'harmonisent avec leurs programmes de soins et contribuent à de meilleurs résultats sur les plans de la santé et de la qualité de vie.

Construction de foyers modernes, sécuritaires et confortables

En date de mars 2023, l'Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d'aménagement. Cela comprend 52 928 places nouvelles et modernisées qui en sont à l'étape de planification, 5 043 qui en sont à l'étape de construction et 2 382 qui ont été ouvertes. Dans l'ensemble, le gouvernement investit 6,4 milliards de dollars pour créer ces 30 000 nouvelles places (chiffres nets) en foyers de soins de longue durée. Cela comprend un investissement de 3,7 milliards de dollars à compter de 2024-2025, en plus des 2,68 milliards de dollars déjà investis.

En mars 2022, le gouvernement a célébré l'achèvement du premier nouveau foyer de soins de longue durée construit dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction. Le nouveau foyer, appelé Lakeridge Gardens, est construit à Ajax et est situé sur le même terrain que l'Hôpital d'Ajax et de Pickering.

En novembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la vente de trois terrains provinciaux excédentaires, exigeant que des foyers de soins de longue durée soient construits sur des portions de chacun. Les progrès réalisés sur le site d'Oakville ont été soulignés le

13 octobre 2021, lorsque le gouvernement a annoncé que le site servirait à construire deux nouveaux foyers de soins de longue durée. La vente du site d'Oakville a été achevée et close le 31 mars 2022. Entre mars et avril 2022, le gouvernement a annoncé la vente de trois autres terrains provinciaux excédentaires à Mississauga, à Toronto et à Hamilton, exigeant que des foyers de soins de longue durée y soient construits.

En novembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation temporaire de la subvention pour le financement des coûts de construction. Ce financement supplémentaire permet de soutenir les projets admissibles dont la construction commence entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 août 2023. Ces projets bénéficieront d'une subvention supplémentaire pour la construction pouvant atteindre 35 \$ par place et par jour pendant 25 ans. Les demandeurs à but non lucratif admissibles peuvent convertir jusqu'à 15 \$ du financement supplémentaire en une subvention de construction payable au début de la construction, afin d'augmenter les fonds propres initiaux des projets et de leur permettre d'obtenir un financement.

Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence

Cette année, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence. Le renforcement du programme d'inspection en témoigne. Le gouvernement versera 72,3 millions de dollars de plus sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. En février 2023, le gouvernement a annoncé que l'Ontario avait embauché 193 nouveaux employés responsables de l'inspection des soins de longue durée, dont 156 nouveaux inspecteurs. Ces nouvelles recrues ont permis de doubler le nombre d'inspecteurs qui effectuent des inspections sur place et répondent aux plaintes. Avec ce changement, l'Ontario a maintenant l'un des ratios inspecteurs/foyers de soins de longue durée les plus élevés du Canada. Dans le cadre de cet investissement, le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée, tout en poursuivant les inspections réactives pour répondre rapidement aux plaintes et aux incidents critiques.

Une autre mesure que le gouvernement a prise en 2022 pour accroître la transparence et la responsabilisation a été la création de « l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée ». Ce site Web et outil de recherche offre aux résidents éventuels et à leur famille un guichet unique leur permettant de trouver et de comparer les foyers de soins de longue durée de la province, ainsi que d'autres ressources pour aider les gens à faire un choix éclairé lorsqu'ils envisagent des soins de longue durée.

Le gouvernement a également fait de grands progrès en matière de qualité en 2022 en améliorant la climatisation dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario. En 2021, le gouvernement a mis à jour les règlements afin d'exiger que les aires de refroidissement désignées de tous les foyers soient dotées d'une climatisation et maintenues à une

température confortable pour les résidents pendant les périodes déterminées. Tous les foyers de soins de longue durée de l'Ontario sont maintenant conformes à cette exigence. Par comparaison, à l'été 2020, près de 13 % des foyers de soins de longue durée n'étaient dotés d'aucune climatisation. En outre, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, les foyers étaient tenus de veiller à ce que les chambres des résidents soient dotées de la climatisation au plus tard le 22 juin 2022, à moins que des critères d'exception limités ne soient respectés. En date du 3 avril 2023, 603 foyers (96,3 %) sont désormais entièrement climatisés. Afin d'encourager le respect de la réglementation et de renforcer son application, le gouvernement a créé une sanction administrative pécuniaire de 25 000 \$ pour les titulaires de permis de foyer de soins de longue durée qui ne respectent pas certaines exigences réglementaires en matière de climatisation.

Ces progrès sont le résultat des investissements du gouvernement dans le secteur. En 2021-2022, le gouvernement a investi environ 156 millions de dollars dans des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les foyers de soins de longue durée afin d'améliorer la sécurité et le confort des résidents. Un montant de 61,4 millions de dollars du financement a été accordé dans le cadre du Programme d'immobilisations mineures pour la prévention et le contrôle des infections, et un montant supplémentaire de 23,9 millions de dollars a été accordé dans le cadre du Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée au cours de l'exercice 2021-2022. Un financement fédéral-provincial conjoint jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars a également été octroyé dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, afin de mettre à niveau et d'améliorer les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et les systèmes de gicleurs dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario. Enfin, le gouvernement a également investi quelque 50,4 millions de dollars dans le cadre d'un fonds supplémentaire créé en 2021-2022 pour aider tous les foyers de soins de longue durée restants à doter les chambres des résidents d'un système de climatisation dès que possible. En 2022-2023, le gouvernement a versé 39,2 millions de dollars supplémentaires par le biais du fonds supplémentaire pour continuer à aider les foyers à installer des systèmes de climatisation.

Le gouvernement exige également que chaque foyer de soins de longue durée publie sur son site Web un rapport sur son initiative d'amélioration continue de la qualité. Entre autres choses, le rapport doit décrire les domaines prioritaires du foyer en matière d'amélioration de la qualité. Les foyers doivent publier leur premier rapport provisoire d'ici le 11 août 2023.

Intervention contre la COVID-19 2022-2023

L'année dernière, l'Ontario a franchi un cap dans la lutte contre la COVID-19. Grâce aux efforts continus des Ontariens, la province a pu commencer à réduire en toute sécurité les mesures de santé publique dans les foyers de soins de longue durée. À la lumière de consultations avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, les lignes directrices et les exigences qui n'étaient plus nécessaires ont été ajustées. Ces mises à jour ont été apportées en raison du taux élevé de

vaccination parmi les résidents et de la disponibilité d'antiviraux sûrs et efficaces qui réduisent le risque de conséquences graves pour les résidents. Ces changements ont permis à l'Ontario d'emboîter le pas aux autres provinces qui avaient déjà apporté des ajustements semblables.

L'élimination des restrictions astreignantes s'inscrit dans la continuité de l'approche sécuritaire, prudente et équilibrée que la province a adoptée depuis le début de la pandémie. Dans le cadre de cette approche, la province a fourni un financement important et pris des mesures décisives lorsque cela s'avérait nécessaire. Le ministère continuera d'appuyer les foyers afin de réduire les risques futurs associés à la COVID-19, tout en tenant compte de l'importance de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des résidents. Les leçons tirées de la pandémie continueront également d'inspirer les actions futures du ministère afin que les foyers de soins de longue durée soient aussi sécuritaires que possible pour les résidents et le personnel.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le gouvernement améliore les soins de longue durée en Ontario. L'un des éléments clés de ce travail consiste à mesurer les progrès réalisés par le gouvernement provincial relativement à un certain nombre d'indicateurs de rendement clés.

Mesure des résultats n° 1 – Temps d'attente médian en jours entre la demande et le placement en foyer de soins de longue durée

- Temps d'attente médian avant le placement (à l'exclusion des personnes en attente d'un transfert d'un foyer de soins de longue durée à un autre) : 127 jours en date de décembre 2022.

Mesure des résultats n° 2 – Pourcentage de places en foyer de soins de longue durée classées comme « nouvelles »

- Le pourcentage de places en foyer de soins de longue durée classées comme nouvelles (nouvelles places et places modernisées selon les normes de conception modernes) est passé de 52 % en août 2022 à 52,4 % en janvier 2023, soit une hausse de 0,4 %.

Mesure des résultats n° 3 – Nombre moyen d'heures consacrées aux soins directs (préposés aux services de soutien à la personne, personnel infirmier auxiliaire autorisé, personnel infirmier autorisé, professionnels paramédicaux) par résident en foyer de soins de longue durée par jour en Ontario

- La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe un objectif concernant le nombre moyen d'heures de soins directs que doivent fournir le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne d'ici le 31 mars 2025, soit 4 heures par résident et par jour.

- La Loi comprend également les objectifs provisoires suivants :
 - une moyenne de 3 heures de soins directs par résident et par jour, ainsi que 33 minutes de soins directs prodigués par des professionnels paramédicaux, au plus tard le 31 mars 2022. Le ministre a confirmé publiquement l'atteinte de ces objectifs;
 - une moyenne de 3 heures et 15 minutes de soins directs par résident et par jour, ainsi que 36 minutes de soins directs prodigués par des professionnels paramédicaux, au plus tard le 31 mars 2023;
 - une moyenne de 3 heures et 42 minutes de soins directs par résident et par jour, ainsi que 36 minutes de soins directs prodigués par des professionnels paramédicaux, au plus tard le 31 mars 2024.

Mesure des résultats n° 4 – Nombre de foyers de soins de longue durée ayant des ordonnances de conformité récurrentes

- La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* comprend un certain nombre de modifications destinées à renforcer la responsabilité des exploitants et à donner aux inspecteurs des outils plus efficaces pour renforcer l'application de la loi et réduire le nombre d'ordonnances de conformité récurrentes. Les sanctions administratives pécuniaires sont l'un des outils qui permettent d'imposer des amendes pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ aux foyers qui ne se conforment pas à une ordonnance visant à remédier au non-respect de la réglementation.
- Au 31 mars 2023, 58 sanctions administratives pécuniaires ont été imposées à des titulaires de permis, pour un montant total de 206 800 \$.

Mesure des résultats n° 5 – Nombre d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée

- Le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée et a embauché 193 nouveaux membres du personnel d'inspection (dont 156 sont des inspecteurs). Cela permet de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'inspecteurs pour se rendre de façon proactive dans chaque foyer de soins de longue durée d'ici 2025, tout en continuant d'effectuer des inspections réactives pour traiter rapidement les plaintes et les incidents critiques.
- En date du 3 avril 2023, 85 inspections proactives ont été effectuées, ce qui représente 14 % des foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

Mesure des résultats n° 6 – Nombre total de nouvelles places nettes à l'étape initiale du processus d'aménagement

- En date de mars 2023, l'Ontario avait ouvert 2 382 nouvelles places (1 228 nouvelles places nettes et 1 154 places plus anciennes en voie d'être modernisées).

Mesure des résultats n° 7 – Liste d’attente pour accéder à un lit de soins de longue durée dans un foyer de soins de longue durée en Ontario

- Nombre total de personnes sur la liste d’attente pour accéder à des soins de longue durée en date de décembre 2022 (à l’exclusion des personnes en attente d’un transfert d’un foyer de soins de longue durée à un autre) : 39 561.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023 *
Approbations – COVID-19	594,3
Autres – Fonctionnement	6 513,3
Autres – Immobilisations	51,6
Ministère (avant consolidation)	7 159,2
Redressements de consolidation	(4 543,5)
TOTAL	2 615,7
Effectif** (au 31 mars 2023)	573,0

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023..

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Mines

ISSN 2817-3813

This document is also available in English.

Page laissée vierge

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	6
Objectifs généraux du ministère	6
Programmes du ministère.....	6
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	9
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère.....	9
Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$).....	12
Données financières détaillées	13
Tableau 1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	13
Tableau 2 : Données d'analyse des tendances historiques	14
Information financière supplémentaire.....	14
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	15
RAPPORT ANNUEL	17
Promotion d'un secteur d'exploitation des minéraux fort et durable.....	17
Mesures de performance du ministère.....	22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	22

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

MINISTÈRE DES MINES

Page laissée vierge

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Mines (MINES) fait la promotion d'un secteur des minéraux fort et durable et applique de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario pour protéger la santé et la sécurité du public ainsi que l'environnement.

Programmes du ministère

MINES s'acquitte de son mandat dans le cadre de deux programmes :

- Programme d'administration du ministère;
- Programme des mines et des minéraux.

Programme d'administration du ministère

Le Programme d'administration du ministère fournit une orientation administrative et des services de planification stratégique des activités et des ressources qui sont essentiels à l'efficacité et à l'efficience des opérations du ministère. Il offre également des conseils et des services dans les domaines de la planification et de la gestion stratégiques des ressources humaines, du contrôle financier et de la gouvernance financière. Le programme fournit aussi un soutien stratégique essentiel en ce qui concerne les politiques ministérielles, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des documents et de l'information, les communications (y compris les services en français) et l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. De plus, il assure des services de soutien professionnel tels que les services juridiques et la vérification.

Le Programme d'administration du ministère utilise des indicateurs de rendement pour mesurer sa réussite et ses réalisations, de façon à s'assurer que le ministère respecte ses obligations légales d'offrir des services en français, de maintenir un programme complet et à jour de gestion des situations d'urgence et de saisir les occasions d'accroître l'efficience administrative.

Programme des mines et des minéraux

Le ministère veille à la vigueur et à la durabilité du secteur des minéraux en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en vantant la richesse des

ressources minérales de l'Ontario auprès de clients étrangers et en appliquant de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario, dans un esprit de reconnaissance et de confirmation des droits existants des peuples autochtones, ancestraux ou issus de traités, prévus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de protection de la santé et de la sécurité du public et de respect de l'environnement.

Administration du cadre réglementaire de la *Loi sur les mines*

Le ministère applique la *Loi sur les mines* au moyen d'outils de réglementation qui garantissent que l'exploration et l'exploitation minières se font de façon responsable sur les plans social et environnemental.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère a transformé et actualisé la façon dont le régime minier est administré en Ontario en mettant en place un système électronique intégré axé sur les clients, qui permet à ces derniers d'enregistrer des claims miniers et de les gérer en ligne. Il s'ensuit que les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux en Ontario s'inscrivent dans une approche équilibrée qui profite à l'ensemble de la population ontarienne, et que le processus d'enregistrement des claims respecte les droits des propriétaires fonciers privés et des communautés autochtones. Le système continue d'être mis à jour et amélioré en fonction des commentaires des intervenants.

Le ministère investit également dans la réhabilitation de sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer les conditions environnementales et de rendre possible l'utilisation productive de ces terrains.

Le ministère procède actuellement à la mise à jour du processus de coordination à guichet unique pour que ce processus continue de garantir des mécanismes efficaces de coordination et de réalisation d'évaluations environnementales, de délivrance de permis et d'autorisation dans l'ensemble des ministères de la province et en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Renseignements géoscientifiques

La Commission géologique de l'Ontario assure la collecte et la diffusion de renseignements géoscientifiques portant sur l'ensemble des régions de l'Ontario afin de guider les décisions d'investissement et l'élaboration de politiques concernant les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux, la santé et la sécurité du public, l'environnement et l'aménagement du territoire. Les produits et les services géoscientifiques contribuent au développement économique par la protection de l'eau de source, les occasions de développement liées aux ressources minérales, énergétiques et aquifères, l'aménagement du territoire ainsi que la protection du public contre les risques géologiques.

Occasions et investissements dans le secteur de l'exploitation des minéraux

Ce programme vient garantir que l'Ontario reçoit une juste part de la valeur des ressources minérales extraites sur son territoire, cerner les occasions d'investissement stratégique et exercer une influence sur les politiques qui favorisent la compétitivité de l'Ontario dans le secteur.

Affaires autochtones

Ce programme encourage et facilite la participation des Autochtones à l'économie ontarienne dans le respect et la reconnaissance des droits et de la culture autochtones. Le programme est axé sur l'établissement et le maintien de relations productives et efficaces entre le gouvernement, les communautés autochtones, l'industrie, les municipalités et d'autres partenaires. Parmi les principales activités figure la collaboration avec les Autochtones pour renforcer les partenariats permettant à ceux-ci de profiter pleinement de l'exploration minière et de l'exploitation des minéraux.

Développement de l'infrastructure du Cercle de feu

L'exploitation du potentiel minier du Cercle de feu repose sur des activités clés, y compris le renforcement des partenariats avec les communautés des Premières Nations pour leur permettre de profiter pleinement des avantages économiques de l'exploitation des minéraux et d'autres ressources dans la région du Cercle de feu, l'offre de soutien à l'industrie et à d'autres intervenants ayant des intérêts dans la région, notamment en ce qui concerne l'exploration minière et l'exploitation des

minéraux, ainsi que la promotion du développement des infrastructures, comme les routes toutes saisons et l'infrastructure à large bande. Le ministère continue de tirer parti des partenariats à l'échelle fédérale, provinciale et industrielle en vue de la planification et de la mise en place d'infrastructures telles que les routes toutes saisons et le réseau à large bande.

Plan stratégique 2023-2024

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme et des résultats stratégiques attendus clairs qui orienteront ses efforts vers la réalisation des priorités de son mandat.

MINES s'engage à faire la promotion d'un secteur des minéraux fort et durable et à appliquer de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario. De plus, il continue de prendre des décisions fondées sur des données probantes tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

En tant que ministère responsable du secteur ontarien des minéraux, MINES s'efforce d'assurer la prospérité économique et la durabilité de l'environnement en Ontario, de même que la qualité de vie de la population. Il favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant le secteur des mines et des minéraux, il assure la surveillance, la recherche et la planification pour la gestion et l'utilisation des ressources minérales de l'Ontario, et il élabore des lois, des politiques et des programmes pour réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des ressources minérales de la province.

MINES veille à la sécurité et à la durabilité du secteur des minéraux par la promotion de l'exploration et des investissements. À cet effet, le ministère recueille et distribue des renseignements géoscientifiques, encourage et facilite la participation des communautés autochtones dans le secteur des minéraux, applique la *Loi sur les*

mines et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

MINES continue de mettre en œuvre la Stratégie relative aux minéraux critiques dans le but de promouvoir l'Ontario comme une région concurrentielle à l'échelle internationale prête à répondre à la demande mondiale croissante de minéraux critiques en mettant les importants gisements de la province à la disposition de son dynamique secteur de la fabrication.

MINES poursuit sa collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour diriger le programme de partage des recettes liées aux ressources, ce qui permet aux communautés autochtones de profiter des avantages économiques d'une cette activité tout en faisant progresser la réconciliation, en améliorant les relations intergouvernementales ainsi que la conjoncture économique et l'horizon de planification et en finançant les priorités économiques et sociales locales.

À titre de ministère responsable du développement dans le Cercle de feu, MINES collabore avec les Autochtones, le Nord, l'industrie minière, les ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux afin de favoriser un développement responsable et durable. Situé à plus de 500 km au nord-est de Thunder Bay, le Cercle de feu constitue l'une des plus importantes découvertes minières de la province.

MINES adopte une approche intégrée et intergouvernementale en matière de coordination et de planification pour favoriser le développement écologiquement responsable des infrastructures stratégiques de transport, d'accès communautaire et de connectivité dans la région du Cercle de feu.

Voici les principales mesures associées au Programme des mines et des minéraux en 2023-2024 :

- Favoriser la croissance économique et la création d'emplois en appuyant le secteur des mines et des minéraux.
- Assurer la surveillance, la recherche et la planification pour la gestion et l'utilisation des ressources minérales de l'Ontario.

- Élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes pour réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des ressources minérales de l'Ontario.
- Continuer de promouvoir la Stratégie relative aux minéraux critiques et le Cercle de feu pour faire de l'Ontario un chef de file de l'exploitation minière.
- Continuer de collaborer avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère des Affaires autochtones pour partager les recettes liées aux ressources avec un nombre accru de communautés autochtones.
- Hisser l'Ontario au premier rang de l'exploitation des minéraux en améliorant les processus de délivrance de permis et d'évaluation.
- Hisser l'Ontario au premier rang de l'exploitation des minéraux en entreprenant des réformes en vertu de la *Loi sur les mines* grâce au projet de loi 71, *Loi de 2023 visant l'aménagement de davantage de mines*, et à ses règlements de manière à pouvoir résoudre les difficultés croissantes liées au respect de l'obligation de mener des consultations et à améliorer le respect des délais et la flexibilité d'après l'information recueillie auprès de l'industrie.

Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

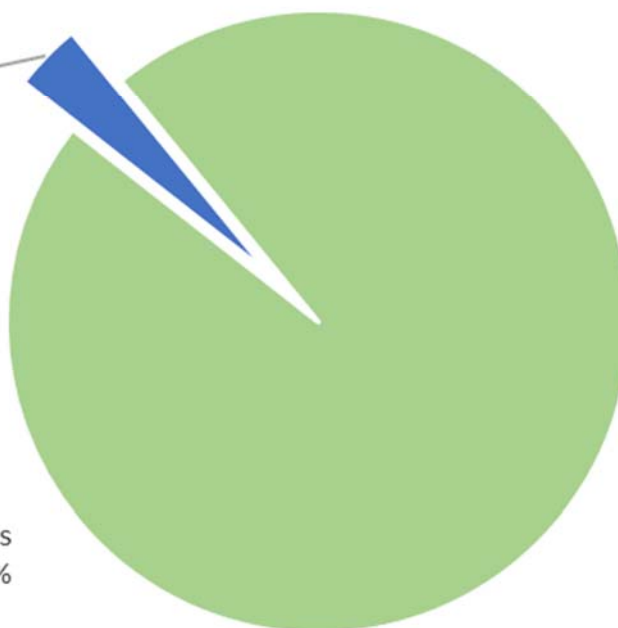
(Consolidées)

Fonctionnement	158,6
Immobilisations	13,7
TOTAL	172,3

Charges de fonctionnement et d'immobilisations 172,3 M\$

Programme d'administration
du ministère, 6,1 \$, 4%

Programme des mines et des
minéraux, 166,2 \$, 96%



Données financières détaillées

Tableau 1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	6,009,200	(43,600)	(0.7)	6,052,800	6,934,000	5,530,509
Programme des mines et des minéraux	155,410,300	30,581,100	24.5	124,829,200	146,349,700	129,941,038
Total à voter – Charges de fonctionnement	161,419,500	30,537,500	23.3	130,882,000	153,283,700	135,471,547
Crédits législatifs	466,014	65,014	16.2	401,000	401,000	55,903
Total du ministère – Charges de fonctionnement	161,885,514	30,602,514	23.3	131,283,000	153,684,700	135,527,450
Redressement de consolidation et autres redressements – Agence ontarienne des eaux					-	(3,348,991)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(3,287,000)	(291,200)		(2,995,800)	-	(3,094,512)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	158,598,514	30,311,314	23.6	128,287,200	153,684,700	129,083,947
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1,000	1,000		-	-	-
Programme des mines et des minéraux	1,000	-	-	1,000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2,000	1,000	100	1,000	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2,000	1,000	100.0	1,000	-	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1,000	1,000		-	-	-
Programme des mines et des minéraux	14,014,500	3,088,800	28.3	10,925,700	109,088,600	189,884,312
Total à voter – Charges d'immobilisations	14,015,500	3,089,800	28	10,925,700	109,088,600	189,884,312
Crédits législatifs	639,500	72,200	12.7	567,300	567,300	515,808
Total du ministère – Charges d'immobilisations	14,655,000	3,162,000	27.5	11,493,000	109,655,900	190,400,120
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(993,600)	(993,600)		-	-	(1,024,988)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	13,661,400	2,168,400	19	11,493,000	109,655,900	189,375,132
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	1,000	1,000		-	-	-
Programme des mines et des minéraux	601,000	(199,000)	(24.9)	800,000	-	455,433
Total à voter – Biens immobilisés	602,000	(198,000)	(24.8)	800,000	-	455,433
Total du ministère – Biens immobilisés	602,000	(198,000)	(24.8)	800,000	-	455,433
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	172,259,914	32,479,714	23.2	139,780,200	263,340,600	318,459,079

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau 2 : Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	85 502 488	318 459 079	139 780 200	172 259 914
		272 %	-56 %	23 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Information financière supplémentaire

Budget des dépenses :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

Comptes publics :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

Budget de l'Ontario :

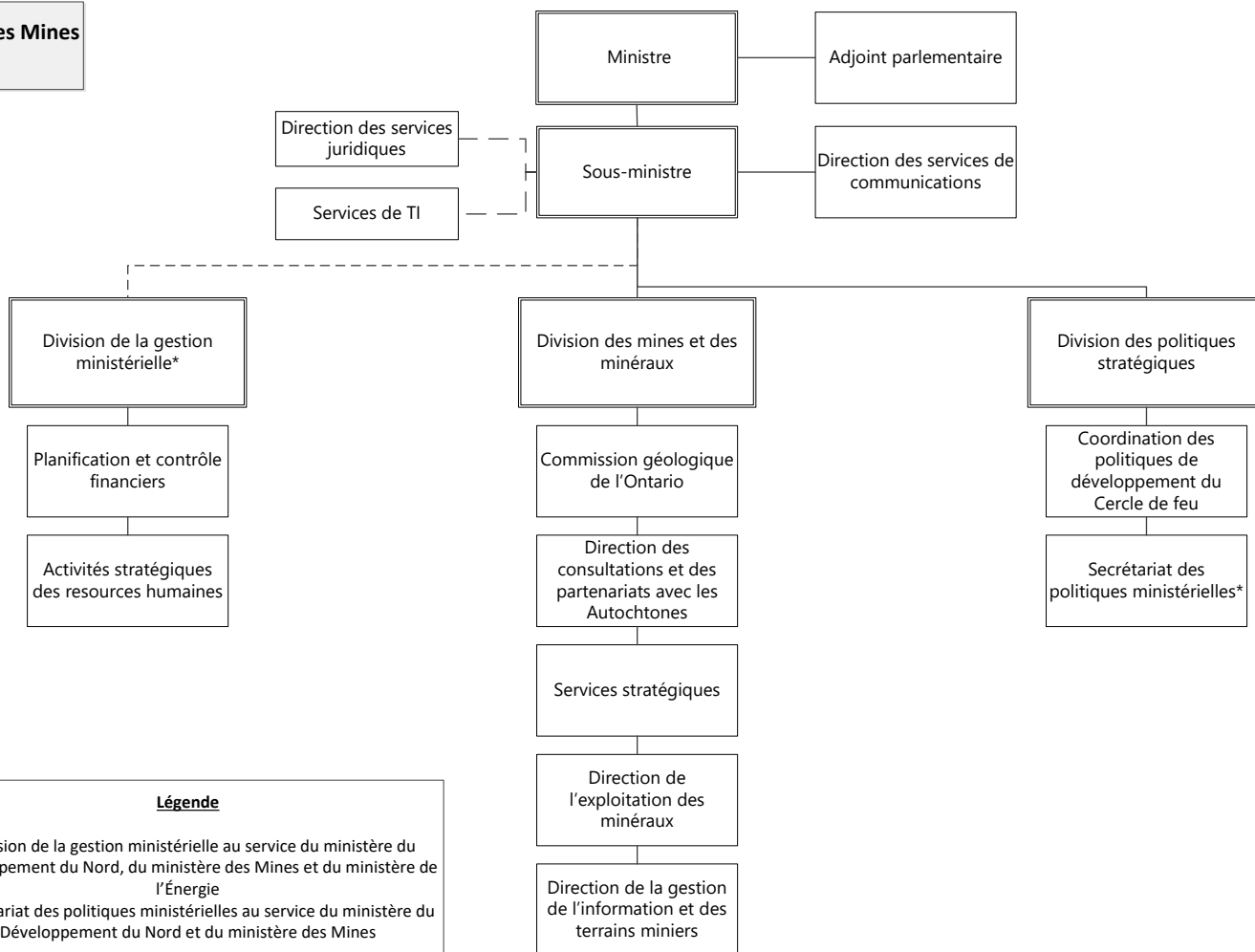
<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

Ministère des Mines :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-mines>

Organigramme du ministère

Ministère des Mines
Avril 2023



Page laissée vierge

RAPPORT ANNUEL

Promotion d'un secteur d'exploitation des minéraux fort et durable

L'exploitation des minéraux est depuis longtemps un moteur de croissance en Ontario et continuera de jouer, à court et à long terme, un rôle de premier plan dans le développement économique de la province. L'Ontario se classe parmi les 10 premières régions du monde au chapitre des dépenses d'exploration minière. En 2022, la province occupait le premier rang mondial quant à ces dépenses, lesquelles totalisaient 989 millions de dollars, soit environ 24 % des dépenses de ce type au pays. L'Ontario figure parmi les plus grands producteurs de minéraux au Canada, ayant généré 13,5 milliards de dollars en minéraux en 2022, soit 22 % de la valeur totale des minéraux extraits au pays. Le secteur minier de l'Ontario est ainsi l'un des plus grands producteurs de minéraux quant à la valeur, et il contribue chaque année environ 12,9 milliards de dollars au produit intérieur brut de la province. L'exploitation minière en Ontario représente environ 29 000 emplois directs et 46 000 emplois indirects associés au traitement des minéraux ainsi qu'à l'approvisionnement et aux services miniers. De plus, le secteur minier de l'Ontario emploie 9 % d'Autochtones, une proportion parmi les plus élevées de toutes les industries.

Toronto demeure la capitale financière mondiale de l'industrie minière. De 2018 à 2022, 36 % de tous les capitaux propres mobilisés par l'industrie minière mondiale provenaient soit de la Bourse de Toronto (TSX), soit de la Bourse de croissance TSX (TSXV). Plus de 1 150 sociétés minières, soit environ 40 % de toutes les sociétés minières publiques dans le monde, étaient inscrites à la TSX ou à la TSXV en 2022. La même année, la TSX et la TSXV ont permis de mobiliser 7,6 milliards de dollars en nouveaux capitaux propres pour l'industrie minière. Les investissements miniers en Ontario sont passés de 1,3 milliard de dollars en 2010 à 4 milliards de dollars en 2022.

Actuellement, environ 200 sociétés sont activement impliquées dans plus de 300 projets d'exploration minière en Ontario. En 2022, le nombre de claims miniers

actifs dans la province s'élevait à plus de 344 000. L'Ontario compte 35 mines actives, la majeure partie d'entre elles se trouvant dans le Nord de l'Ontario.

Cinq projets de construction de mines sont en cours dans la province : le projet Côté Gold d'IAMGOLD, près de Gogama (2,5 milliards de dollars), le projet Magino d'Argonaut Gold, près de Dubreuilville (422 millions de dollars), le projet Bradshaw de Gowest, près de Timmins (27 millions de dollars), le projet Greenstone de Greenstone Gold Mines, près de Geraldton (1,5 milliard de dollars) et le projet Onaping Depth de Glencore, près de Sudbury (1,3 milliard de dollars).

De plus, Vale Canada a terminé la première phase de son projet d'expansion du complexe minier de Copper Cliff, à Sudbury (945 millions de dollars).

En mars 2022, l'Ontario a publié sa toute première stratégie relative aux minéraux critiques, un plan directeur quinquennal complet visant à raffermir la position de l'Ontario comme leader mondial de l'approvisionnement en minéraux critiques. La Stratégie relative aux minéraux critiques aide l'Ontario à maintenir sa position de fournisseur et de transformateur mondial fiable de minéraux critiques issus d'un approvisionnement responsable. Elle permet aussi de renforcer les liens dans la chaîne d'approvisionnement qui unissent les industries, les ressources et les travailleuses et travailleurs du Nord de l'Ontario au secteur de la fabrication du Sud, y compris de la fabrication de véhicules électriques et de batteries en Ontario. La stratégie a aussi pour objectifs d'aider les entreprises de l'Ontario à exploiter de nouveaux marchés florissants et de consolider la place de la province dans la chaîne d'approvisionnement mondiale tout en favorisant la transition vers une économie mondiale durable. Les engagements énoncés dans la stratégie visent à renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario, à favoriser l'innovation et à accroître la capacité d'exploration de la province. La stratégie porte d'ailleurs déjà ses fruits. Les dépenses d'exploration des minéraux critiques ont crû de 84 millions de dollars en 2022 pour atteindre 328 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à 2021.

L'un des grands engagements de la Stratégie relative aux minéraux critiques était le lancement du Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques (FIMC), lequel a eu lieu le 24 novembre 2022. Par l'intermédiaire de ce fonds, le gouvernement de l'Ontario continue d'investir dans le secteur des minéraux critiques et d'accroître la recherche et le développement de nouvelles technologies. Le FIMC rapproche les producteurs de minéraux critiques du Nord du secteur de la fabrication du Sud, favorisant l'innovation technologique dans les domaines des batteries et des véhicules électriques, entre autres. Ce fonds de 5 millions de dollars aide 13 entreprises ontariennes à l'avant-plan du développement de nouvelles technologies minières axées sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques. Ces entreprises développent des solutions innovantes aux défis posés par l'exploration, l'exploitation et la transformation des minéraux.

Grâce à l'élargissement, en avril 2022, du programme de partage des recettes liées aux ressources, l'Ontario compte aujourd'hui six accords de partage avec un total de 40 Premières Nations, et deux accords avec des organismes représentant des communautés métisses. Le programme élargi comprend le partage des redevances liées aux agrégats, qui s'ajoute au partage des redevances liées aux coupes forestières et à l'exploitation minière déjà prévu dans les accords de 2018. Ce financement est flexible, et les fonds provenant du partage des recettes peuvent être utilisés à diverses fins, y compris pour le développement économique et communautaire et l'éducation. Par exemple, des Premières Nations les ont utilisés pour embaucher du personnel chargé de promouvoir le développement économique et pour construire de nouveaux logements et d'autres infrastructures communautaires. Les paiements sont versés au mois de décembre et sont calculés en fonction des revenus de l'exercice précédent. À ce jour, l'Ontario a partagé environ 194 millions de dollars provenant de l'exploitation des ressources dans le cadre de ces accords, dont 89 millions de dollars provenant de l'impôt sur l'exploitation minière et des redevances minières.

L'exploration initiale est essentielle à toute découverte géologique prometteuse pouvant mener à l'établissement d'une mine de même qu'à la capacité de l'Ontario à répondre à la demande mondiale croissante en minéraux critiques. C'est pourquoi

le gouvernement continue d'investir dans le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM), lancé en 2021. Le POAPSEM aide les jeunes sociétés minières à financer leurs projets d'exploration initiale en assumant jusqu'à 200 000 \$ de coûts admissibles liés à l'exploration et à l'exploitation de minéraux critiques ou précieux. Le gouvernement investit un montant supplémentaire de 3 millions de dollars dans ce programme efficace en 2023-2024 et fera de même en 2024-2025 pour aider plus d'entreprises à trouver des gisements miniers et à attirer d'autres investissements dans ce secteur en croissance. Ces nouvelles sommes portent le total des fonds engagés dans le POAPSEM à 35 millions de dollars, dont 12 millions sont réservés au volet des minéraux critiques.

Pour assurer l'exploitation du potentiel économique des ressources minérales de la province et pour répondre à la nécessité géopolitique d'obtenir les minéraux critiques dont a besoin la chaîne d'approvisionnement ontarienne pour des produits technologiques novateurs comme les batteries et les véhicules électriques, le gouvernement a présenté, le 2 mars 2023, un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les mines*. Si elle est adoptée, la *Loi de 2023 visant l'aménagement de davantage de mines* garantira à l'Ontario un régime d'exploration et d'exploitation des minéraux moderne et concurrentiel. Les modifications proposées visent à faire économiser temps et argent aux sociétés en réduisant le fardeau administratif, en clarifiant les exigences de réhabilitation et en améliorant l'efficacité de la réglementation.

Ces modifications législatives et réglementaires aideront l'Ontario à attirer des investissements dans le secteur minier pour financer l'exploitation des minéraux critiques, y compris dans le Cercle de feu, tout en maintenant ses normes strictes en matière de protection de l'environnement et en remplissant son obligation de consulter les communautés autochtones. Des mesures sont prises pour donner au secteur de la fabrication de calibre mondial du Sud de l'Ontario un accès aux ressources minérales critiques du Nord.

Le gouvernement de l'Ontario a engagé près d'un milliard de dollars pour financer des infrastructures existantes cruciales, comme les routes toutes saisons, le réseau à large bande et les infrastructures d'accès communautaire dans la région du Cercle

de feu, dans le cadre de ses efforts continus visant l'exploitation d'un des gisements minéraux les plus prometteurs au Canada qui jouera un rôle essentiel dans la fabrication de batteries, de composants électroniques, de véhicules électriques et d'autres produits technologiques. Les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie dirigent la planification des projets routiers proposés dans la région du Cercle de feu. À titre de promotrices, ces Premières Nations évaluent rigoureusement les répercussions potentielles des projets relativement aux droits et aux intérêts autochtones et issus de traités, en plus d'optimiser les perspectives pour les Premières Nations. L'Ontario s'engage à collaborer avec les Premières Nations pour les aider à atteindre leurs objectifs, y compris à assurer un accès routier toutes saisons aux communautés et au Cercle de feu, et à respecter son obligation de mener des consultations.

Mesures de performance du ministère

Mesures de performance existantes	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Objectif 2022-2023	Objectif 2023-2024
Pourcentage de projets de routes toutes saisons dans le Cercle de feu dont la progression annuelle de la phase 1 (planification et évaluation environnementale) est bonne ou très bonne (depuis 2019)	100 %	100 %	100 %	100 %
Part du marché canadien des dépenses en activités d'exploration occupée par l'Ontario (Mines et minéraux)	23,80 %	27,20 %	26,50 %	23,00 %
Investissements dans les immobilisations minières en Ontario (Mines et minéraux)	2,1 milliards de dollars	2,1 milliards de dollars	2,5 milliards de dollars	2,5 milliards de dollars
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	153,7
Autres – Immobilisations	109,8
Effectif** (au 31 mars 2023)	299,81

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Page laissée vierge

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Affaires municipales
et du Logement

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2024.....	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux.....	3
Mandat.....	5
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	22
Graphique 1 : Investissement par crédit 2023-2024 (\$)	22
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit	23
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	24
Tableau 3 : Tableau des tendances historiques.....	24
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	25
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	30
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023	31
Réalizations du ministère en 2022-23	31
Résultats 2022-2023	50
Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-23	50

Partie I : Plan publié 2023-2024

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Travailler en collaboration avec les municipalités et les partenaires de la province pour bâtir des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes en favorisant une économie locale dynamique, une qualité de vie élevée pour les résidents et l'accès à des logements qui répondent aux besoins variés de la population.

Pour **bâtir un Ontario fort**, le ministère dirige des initiatives visant à **soutenir la croissance économique, à accélérer la réalisation de projets d'infrastructure clés, à attirer plus d'emplois et d'investissements et à aider les entreprises, les familles et les travailleurs**. Voici les réalisations du ministère :

- Respecter l'engagement du gouvernement de faire progresser le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements chaque année et de construire 1,5 million de logements d'ici à 2031. Il mesurera ces progrès en comptant le nombre total cumulatif de logements construits en Ontario entre 2022 et 2031. En date de l'année civile 2022, près de 74 000 logements étaient terminés, ce qui représente environ 5 % de l'objectif à long terme de la province et plus de 10 % de plus que le nombre moyen de logements achevés au cours des 30 dernières années. Le projet de loi *Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires* est la dernière en date d'une série de mesures prises par la province pour faciliter la vie des locataires, aider les acheteurs et simplifier les politiques visant à construire plus de logements.
- Intégrer la Déclaration de principes provinciale et le plan *En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* en une seule déclaration de planification provinciale. Cette intégration simplifierait les politiques existantes et les recentrerait sur l'obtention de résultats en matière de logement tout en donnant aux grandes municipalités à croissance rapide les outils dont elles ont besoin pour faciliter l'offre de logements.
- Mettre en œuvre des changements de politiques et autres mesures dans le cadre des dispositions législatives existantes et des plans d'action précédents – *Plus de logements pour tous* et *Accélérer la construction de plus de logements* – afin de construire plus de logements rapidement et permettre à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens d'accéder à la propriété.
- Asseoir de solides pouvoirs pour les maires de certaines municipalités afin de leur fournir un outil supplémentaire pour faire progresser les priorités provinciales-municipales communes, comme la construction de nouveaux logements et le soutien des infrastructures.
- Consolider l'engagement de l'Ontario à ce que les municipalités ne subissent aucune perte relative à l'incidence potentielle du plan *Accélérer la construction de plus de logements* sur leur capacité de financer des projets d'infrastructure favorisant le logement. C'est pourquoi la province s'engage à mener une vérification externe de certaines municipalités afin de comprendre les faits entourant leurs finances, y compris leurs fonds de réserve et l'administration des redevances d'aménagement. Aider les municipalités à devenir plus efficaces et à débloquer l'offre de logements en rationalisant, en numérisant et en modernisant les processus d'approbation des projets d'aménagement locaux grâce au Programme pour la modernisation au niveau municipal et au Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement.

- Apporter au *Code du bâtiment de l'Ontario* des modifications qui aideront à débloquer l'offre de logements et à remédier à une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment afin d'accélérer l'activité dans la construction.
- Élaborer la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario* pour améliorer l'harmonisation avec les codes de construction nationaux et réduire davantage les entraves au commerce, sans compromettre les normes élevées de la province.
- Moderniser la prestation des services du *Code du bâtiment*, élaborer du matériel technique et des documents d'orientation pour appuyer la mise en œuvre uniforme du *Code du bâtiment de l'Ontario*, et consulter le secteur sur les améliorations possibles pour soutenir la mise en œuvre et l'application du code.
- Continuer de fournir un soutien technique et des conseils aux municipalités pour appuyer la mise en œuvre municipale des déclarations de principes provinciales publiées aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, telles que la Déclaration de principes provinciale de 2020, et des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Tirer parti des arrêtés de zonage et des arrêtés liés à l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement du ministre pour réaliser des projets d'infrastructure prioritaires, comme les logements abordables et accessibles, l'aménagement axé sur les transports en commun et les foyers de soins de longue durée.
- Collaborer avec tous les ministères sur la façon d'accélérer les approbations d'aménagements manufacturiers et industriels, de soutenir la croissance économique, d'attirer des investissements et de créer des emplois.
- Offrir le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Examiner les résultats du projet pilote Reconstruire en mieux qui visait à fournir un incitatif aux municipalités admissibles pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle, de sorte qu'elle soit plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.
- Terminer l'administration du Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario, qui permet aux municipalités, aux offices de protection de la nature et à d'autres bénéficiaires de réduire les risques d'inondation dans la province en ayant accès au financement fédéral approuvé pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations.
- Appuyer l'élaboration d'un nouveau programme national d'assurance en cas d'inondation à faible coût et d'un plan d'action national sur le déménagement visant à protéger les propriétaires à risque élevé d'inondation en participant à des discussions fédérales, provinciales et territoriales.

Le ministère mène également des initiatives qui facilitent **la prise en charge des personnes**, y compris les plus vulnérables. Voici les réalisations du ministère :

- Continuer de travailler avec les partenaires du secteur à la mise en œuvre complète des modifications réglementaires apportées à la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de l'Ontario d'ici au 1^{er} juillet 2023. La province a également investi près de 4,4 milliards de dollars au cours des trois dernières années pour accroître et améliorer les logements communautaires et les logements avec services de soutien, lutter contre la COVID-19 et contre l'itinérance chez la population vulnérable de l'Ontario. Cet investissement comprend plus de 1,2 milliard de dollars pour les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones par l'intermédiaire du Fonds de secours pour

les services sociaux de l'Ontario afin d'améliorer les solutions en matière de logement et de refuges pour sans-abri et de soutenir les personnes les plus vulnérables de l'Ontario.

- Mettre en œuvre le Programme de prévention de l'itinérance pour aider davantage de personnes qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir à obtenir un logement, des services et du soutien. L'Ontario augmente son investissement dans le programme à raison de 190,5 millions de dollars par année à compter de 2023-2024, tout en mettant en œuvre un modèle de financement révisé qui reflète mieux l'itinérance locale et les besoins en matière de logement avec services de soutien.
- Poursuivre la prestation du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) grâce à un investissement accru de 11,5 millions de dollars par année à compter de 2023-2024. Le PLSSA est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones et aide les Autochtones sans abri à obtenir de l'aide et du soutien en matière de logement afin de conserver un logement stable.
- Fournir des fonds dans le cadre du deuxième plan d'action de la Stratégie nationale sur le logement afin de garantir aux gestionnaires des services municipaux et aux administrateurs de programmes autochtones la certitude et la stabilité du financement de leurs services de logement et de lutte contre l'itinérance. La province continue de plaider pour que les municipalités reçoivent leur part équitable des fonds affectés par le gouvernement fédéral, qui sous-finance l'Ontario à hauteur d'environ 490 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et du programme Vers un chez-soi.
- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien (IMLSS) afin d'améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario.

Mandat

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a pour objectifs d'assurer le leadership pour contribuer à assurer que les collectivités sont desservies par des administrations locales fortes et efficaces et que chaque résident de l'Ontario dispose d'un logement adapté à ses besoins. Pour atteindre ces objectifs, le ministère :

- Veille à ce que des politiques appropriées d'aménagement du territoire soient en place pour soutenir la croissance dans toute la province, accroître l'offre de logements et répondre aux besoins du marché, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique pour tous;
- Élabore, met en œuvre et administre des politiques et des programmes qui appuient l'offre de logements communautaires, de logements avec services de soutien et de logements à but lucratif, ce qui comprend la réglementation des logements résidentiels et commerciaux, la réglementation des logements communautaires et les programmes de prévention de l'itinérance;
- Élabore, coordonne et met en œuvre les politiques et programmes du gouvernement de l'Ontario qui soutiennent les municipalités;
- Gère les relations provinciales-municipales avec les intervenants municipaux, y compris l'Association of Municipalities of Ontario et la ville de Toronto, ainsi que les relations provinciales-entrepreneuriales avec des partenaires de premier plan en matière de croissance;

- Soutient les relations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités.

De plus, le ministère met au point et administre des politiques et des programmes à l'appui des domaines suivants : l'administration, la gouvernance et les finances municipales; l'amélioration des infrastructures; l'aménagement du territoire aux niveaux municipal et provincial; la gestion de la croissance; la réglementation de la construction; et la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes.

Programmes du ministère

Le ministère est responsable des programmes suivants :

Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements et logement à but lucratif

Le travail de l'Ontario dans le secteur du logement à but lucratif consiste à élaborer des politiques, des programmes et des initiatives visant à promouvoir un marché du logement sain et à appuyer le Plan d'action pour l'offre de logement, la stratégie à long terme de la province visant à construire 1,5 million de logements d'ici à 2031. Cette stratégie vise à rendre le logement plus abordable en augmentant l'offre de logements.

Les mesures prises depuis 2019 dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements comprennent ce qui suit :

- Réduire les frais gouvernementaux et remédier aux retards dans l'approbation des projets d'aménagement qui ralentissent la construction de logements et augmentent les coûts;
- Collaborer avec les administrations municipales et les gouvernements fédéraux, le secteur privé et les organismes sans but lucratif pour éliminer les obstacles afin d'accélérer la construction de logements;
- Améliorer la protection des locataires et des acheteurs.

La lutte contre la crise du logement est une stratégie à long terme qui nécessite un engagement à long terme pour favoriser le changement. C'est pourquoi l'Ontario s'est engagé à faire progresser son Plan d'action pour l'offre de logements chaque année sur quatre ans (de 2022-2023 à 2025-2026) afin d'aider à construire plus de logements et à rendre la vie plus abordable.

Outre le Plan d'action pour l'offre de logements, la province élabore des politiques, des programmes et des initiatives visant à appuyer la disponibilité d'un large éventail de logements locatifs et de logements de propriétaires-occupants, notamment :

- Élaboration de politiques et de programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes;
- Incorporation des résultats en matière de logement dans l'aliénation de terres excédentaires;
- Mobilisation des intervenants et communications stratégiques liées aux logements locatifs et aux logements de propriétaires-occupants.

Location à usage d'habitation

Le ministère établit également le cadre législatif et politique pour les propriétaires et locataires résidentiels et commerciaux par l'intermédiaire des lois suivantes :

- La *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (LLUH), qui régit les logements locatifs en Ontario et établit des règles dans des domaines tels que le loyer, le droit au maintien dans les lieux et la décision des différends. Cela comprend le soutien de la prestation par le ministère de services d'enquête et d'application de la loi pour les infractions présumées en vertu de cette loi par l'intermédiaire de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif;
- La *Loi sur la location commerciale*, qui établit des règles pour les locations commerciales afin de permettre aux entreprises de fonctionner efficacement.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements et du Programme de logement à but lucratif :

- Continuer de faire progresser le Plan d'action pour l'offre de logements chaque année pour aider à relever de nouveaux défis, à répondre à des besoins uniques et à s'adapter à la conjoncture et aux perspectives futures.
- Fournir des services administratifs et du soutien à l'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements, qui fournira des conseils sur la mise en œuvre du plan d'action annuel et l'évaluation des progrès.
- Poursuivre le succès des ventes et des baux fonciers provinciaux antérieurs pour obtenir des logements abordables en élaborant, en collaboration avec les ministères partenaires, d'autres intervenants et Infrastructure Ontario un nouveau programme de logement abordable pour aider plus de personnes en Ontario à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété, y compris sur les terres provinciales excédentaires.
- Offrir un encadrement, collaborer avec d'autres ministères et participer aux principaux groupes d'intervenants du gouvernement et du marché de l'habitation afin d'effectuer des recherches et des analyses sur le marché de l'habitation, représenter l'Ontario lors de tables rondes fédérales, provinciales et territoriales ainsi qu'élaborer des politiques et des programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes.
- Continuer de travailler à l'échelle du gouvernement pour mettre en œuvre les initiatives annoncées dans le cadre des plans d'action pour l'offre de logements publiés à ce jour, comprenant plus de 100 mesures touchant 23 ministères, afin de réduire les obstacles à la création d'une offre de logements accrue et d'améliorer les protections pour les locataires et les acheteurs.

Logement communautaire

Ce programme comprend les logements sociaux et abordables qui sont détenus et exploités principalement par des sociétés de logements à but non lucratif, des coopératives de logement et des gouvernements municipaux ou des conseils d'administration de district des services sociaux. Ces fournisseurs offrent des logements à loyer subventionné ou du segment d'entrée de gamme du marché. Environ 239 000 ménages vivent dans des logements communautaires, dont environ 185 000¹ qui comptent sur des logements locatifs fortement subventionnés pour conserver un logement stable (logements sociaux qui offrent une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu [LIR]) ainsi qu'environ 53 000 ménages² qui vivent dans des logements locatifs abordables.

La Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire du ministère décrit un plan provincial de collaboration avec nos partenaires afin de stabiliser et de faire croître le secteur du logement communautaire. Les investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) constituent un élément clé de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire. L'entente bilatérale concernant la SNL entre l'Ontario et le gouvernement fédéral

¹ Source : Déclaration de renseignements annuelle du gestionnaire de services (DRAGS) 2021.

² Source : Paiements de transfert Ontario (PTO) 2021-2022.

consacre plus de 5,75 milliards de dollars sur neuf ans à la protection, à la réfection et à l'agrandissement de logements communautaires, appuie les priorités de l'Ontario en matière de rénovation, de construction et d'abordabilité des logements ainsi qu'offre un soutien direct et abordable aux Ontariennes et aux Ontariens qui ont besoin d'un logement.

Les initiatives relatives au logement communautaire fournissent des fonds de fonctionnement et d'immobilisations aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones et comprennent des paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, et des paiements aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones en vertu des programmes de la SNL. Ce programme fournit également des fonds aux initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire, qui comprend le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA) et les paiements provinciaux assurant l'abordabilité dans le cadre de l'Entente concernant le logement abordable.

L'Entente Canada-Ontario sur le logement social octroie du financement fédéral qui remplace la part fédérale antérieure des coûts liés au logement social que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aurait engagés pour les ententes fédérales-provinciales et les projets unilatéraux fédéraux mentionnés dans l'Entente sur le logement social. Entre 2018-2019 et 2027-2028, le financement fédéral diminue à mesure que les hypothèques et les débentures des projets arrivent à échéance ou que les ententes de fonctionnement originales expirent dans le cadre de l'Entente sur le logement social, ce qui entraîne une baisse annuelle prévue du financement fédéral. L'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC), l'un des programmes de la SNL, vise à préserver la capacité de payer des ménages qui vivent dans un logement social, à soutenir la réfection et la rénovation des logements sociaux actuellement offerts et à accroître l'offre de logements communautaires au fil du temps. Le financement de l'ICOLC est utilisé comme allocation complémentaire à l'Entente sur le logement social pour maintenir les niveaux de financement fédéraux de 2018-2019 pour le logement social; chaque année, le financement de l'Entente sur le logement social diminue, alors que celui de l'ICOLC augmente.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de logement communautaire :

- Continuer à soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre pour le logement communautaire annoncé par le gouvernement le 30 mars 2022. Le nouveau cadre permettra de stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et y travaillent en :
 - o Encourageant les fournisseurs de logement à demeurer dans le système en signant des ententes de service. Cela permettra de protéger l'offre essentielle de logements communautaires et d'encourager les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
 - o Exigeant que les gestionnaires de services établissent des seuils locaux de revenu et de valeur des biens et continuent d'accorder la priorité aux survivants et survivantes de violence familiale et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;
 - o Améliorant l'efficacité et mettant à jour les règles de responsabilisation afin d'encourager de nouveaux programmes qui répondent aux besoins locaux en matière de logement.

- o Tous ces changements sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et seront pleinement mis en œuvre d'ici au 1^{er} juillet 2023. Le MAML travaille avec les partenaires du secteur sur le matériel d'orientation à l'appui de la mise en œuvre, y compris la négociation d'ententes de service.
- Poursuivre les travaux sur les éléments transformateurs à long terme du logement communautaire, comme l'étude de mesures de responsabilisation axées sur les résultats pour le logement communautaire.
- Mettre en œuvre le deuxième plan d'action triennal (2022-2023 à 2024-2025) en vertu de l'entente sur la SNL, y compris en aidant les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones à mettre en œuvre les initiatives provinciales de la SNL :
 - o L'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et l'ICOLC qui, ensemble, aident à construire, à créer et à rénover des logements communautaires, offrent des possibilités d'accession à la propriété et améliorent l'abordabilité du logement;
 - o L'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL), une prestation de logement transférable à laquelle peuvent avoir accès les survivants de violence familiale ou de traite des personnes, les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance, les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes (y compris ceux qui quittent le système de services de bien-être de l'enfance) et les ménages vivant dans des logements communautaires.
 - À compter du 1^{er} juillet 2023, le calcul de la prestation de l'ACOL sera rajusté pour mieux refléter les conditions actuelles du marché locatif en offrant une légère augmentation des paiements à la plupart des participants.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral à la conception du programme et à la mise en œuvre d'un financement supplémentaire réservé aux survivants de violence sexiste dans le cadre de l'ACOL.
- Continuer d'offrir d'autres programmes de logement communautaire existants, notamment :
 - o Les paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social et les paiements provinciaux assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable, qui se poursuivront jusqu'en 2033;
 - o Les paiements aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones dans le cadre du Programme d'investissement dans le logement abordable (PILAO), de l'Élargissement du PILAO et du Fonds pour l'infrastructure sociale pour les projets d'immobilisations en cours d'achèvement et l'aide au loyer, qui se poursuivront jusqu'au 31 mars 2024;
 - o Les initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire, y compris le PLMRUA. Le PLMRUA soutient la préservation des logements existants et la création de nouveaux logements grâce à l'entretien, à la réparation, à la rénovation et à la restructuration du portefeuille pour continuer à aider les ménages dans le besoin au moyen du loyer indexé sur le revenu (LIR) et de l'aide au logement abordable, notamment avec des allocations de logement.

Prévention de l'itinérance

Ce programme comprend le financement de fonctionnement et d'immobilisations dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance (PPI) et du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA), ainsi que des paiements assurant l'abordabilité dans le cadre du programme Logements pour de bon. Ces programmes soutiennent les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones dans le but d'aider les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance.

Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones utilisent le financement de ces programmes pour :

- Exploiter, construire et réparer des logements avec services de soutien et des logements de transition ainsi que des maisons d'hébergement d'urgence;
- Financer les services et soutiens de prévention de l'itinérance, comme les suppléments au loyer, l'aide financière d'urgence ainsi que la sensibilisation et la médiation des propriétaires;
- Fournir d'autres services et soutiens, comme la sensibilisation dans les rues, la coordination de la gestion des cas et la tenue de listes nominatives pour obtenir des données en temps réel sur les personnes sans abri dans chaque collectivité et sur leurs besoins.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance :

- Continuer d'aider les gestionnaires de services à prévenir et à lutter contre l'itinérance dans leurs collectivités grâce à l'exécution d'un PPI simplifié; Grâce au PPI, les gestionnaires de services auront la souplesse requise pour cibler le financement là où il est le plus nécessaire, y compris les charges d'immobilisations, pour aider les personnes sans abri ou à risque de le devenir.
- Renforcer le PPI grâce à un investissement accru permanent de 190,5 millions de dollars par année à compter de 2023-2024, tout en mettant en œuvre un modèle de financement révisé qui reflète mieux les besoins actuels en matière d'itinérance et de logement avec services de soutien dans chaque secteur de gestionnaires de services.
- Continuer d'appuyer les administrateurs de programmes autochtones dans la prestation du PLSSA. Le PLSSA est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones et aide les Autochtones sans abri à obtenir de l'aide et du soutien en matière de logement afin de conserver un logement stable. Il comprend 10 millions de dollars en financement annuel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances pour fournir aux Autochtones sans abri ou à risque de le devenir des solutions de logement et des services de soutien à long terme adaptés à leur culture selon le document *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*.
- Améliorer le PLSSA grâce à un investissement accru permanent de 11,5 millions de dollars par année à compter de 2023-2024.
- Poursuivre la collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien afin de continuer à faire des progrès dans le cadre des initiatives suivantes en vue d'améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario :

1. Élaborer un cadre de présélection commun pour aider les gens à obtenir un logement et des soutiens adéquats;
2. Établir des exigences locales de planification intégrée en matière de logements avec services de soutien afin de coordonner ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires, afin d'améliorer la collaboration et de mieux répondre aux besoins complexes des gens;
3. Poursuivre l'analyse des conclusions de l'examen sur l'évitement des coûts des logements avec services de soutien terminé en septembre 2022 et des principaux commentaires reçus dans le cadre des séances de la table ronde sur le logement avec services de soutien de la ministre associée du Logement tenues en novembre 2022 afin d'éclairer les travaux en cours pour améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario.

Finances et gouvernance municipales

Ce programme soutient les administrations locales afin que l'infrastructure et les services locaux soient efficaces et aient une incidence positive au quotidien pour les Ontariens.

Grâce au programme, le ministère propose un cadre législatif, réglementaire et programmatique visant à renforcer les capacités des municipalités. Ce programme comprend le maintien et le soutien d'un cadre législatif et réglementaire pour appuyer une gouvernance municipale efficace, y compris la responsabilisation, la transparence et les élections municipales. Il permet également aux partenaires municipaux de créer des collectivités prospères et financièrement viables afin de pouvoir investir dans les infrastructures et d'offrir des services. Le ministère, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, travaille directement avec les municipalités, les associations municipales et d'autres partenaires dans le cadre d'initiatives qui ont une incidence sur les municipalités afin de s'assurer qu'une relation solide est établie entre la province et les municipalités et que la perspective municipale et les incidences sur la municipalité sont comprises et éclairent les travaux de la province.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes du programme des finances et de la gouvernance municipales :

- Continuer de mobiliser activement les municipalités par l'intermédiaire du protocole d'entente avec l'Association of Municipalities of Ontario, de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation, en participant aux réunions d'associations municipales et en organisant des discussions et des forums avec les chefs des conseils de l'Ontario.
- Encourager et favoriser la collaboration, la consultation et l'engagement entre les autres ministères partenaires et le secteur municipal afin de veiller à ce qu'une relation solide soit établie entre la province et les municipalités. Il s'agit notamment de travailler avec les ministères et de les appuyer en cernant les considérations d'ordre municipal et les répercussions potentielles.
- Soutenir la mise en œuvre des changements apportés aux cadres relatifs aux redevances d'aménagement, aux redevances pour les avantages communautaires et aux affectations de terrains à la création de parcs, conçus pour soutenir les efforts d'augmentation de l'offre de logements du gouvernement.
- Continuer d'appuyer une bonne gouvernance municipale, y compris la mise en œuvre de solides pouvoirs du maire dans les municipalités, ce qui permettra à certaines municipalités

d'aller de l'avant plus efficacement en ce qui concerne les priorités communes entre la province et les municipalités.

- Diriger la réalisation d'évaluations régionales afin d'évaluer la meilleure combinaison de rôles et de responsabilités dans certaines municipalités à deux paliers en vue de veiller à ce que les municipalités aient les moyens nécessaires pour respecter l'engagement du gouvernement de s'attaquer à la crise de l'offre de logements.
- Continuer de mettre en œuvre le Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement pour aider les 39 plus grandes municipalités de l'Ontario à remédier à la crise du logement en modernisant les processus d'approbation locaux des nouveaux projets de logement et d'autres demandes d'aménagement.
- Poursuivre la mise en œuvre de la troisième étape du Programme pour la modernisation au niveau municipal (volet de mise en œuvre) afin d'aider les municipalités à moderniser leurs services, notamment en simplifiant le processus d'approbation des demandes d'aménagement.
- Continuer d'évaluer la capacité municipale à gérer les finances et à offrir des services et une bonne gouvernance. Déterminer les municipalités qui ont besoin de soutien et assurer un renforcement des capacités ciblé et à l'échelle du secteur, au besoin.
- Continuer de recueillir des données et des renseignements locaux sur les pratiques exemplaires, les enjeux et les défis municipaux afin d'éclairer l'élaboration de futures politiques provinciales et la conception de programmes.
- Relier les municipalités aux programmes et outils du ministère partenaire afin de soutenir la reprise et le développement économique locaux.

Aménagement du territoire

Dans le cadre de ce programme, le MAML élabore, surveille et administre les systèmes d'aménagement du territoire de l'Ontario. Avec le temps, le cadre provincial de l'aménagement du territoire a évolué de façon considérable. Il fait régulièrement l'objet d'examen des lois et des politiques afin de veiller à ce qu'il reflète l'orientation actuelle en matière de gestion de la croissance, de protection des ressources et de protection de la santé et de la sécurité du public. Le cadre comprend actuellement la *Loi sur l'aménagement du territoire* et les énoncés de politique publiés en vertu de cette loi, ainsi que d'autres lois, politiques et plans connexes, comme le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (En plein essor), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, et de la *Loi sur la planification et l'aménagement du territoire de l'Ontario*.

Le système d'aménagement du territoire promeut et soutient les intérêts de l'Ontario à l'aide d'un système fondé sur des politiques largement mis en œuvre par les municipalités, de documents de planification locale (p. ex., plans officiels et règlements municipaux de zonage), et du service provincial à guichet unique offert par le ministère pour les approbations relatives à l'aménagement du territoire. De plus, les arrêtés de zonage du ministre et les arrêtés liés à l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement sont utilisés pour simplifier les approbations de zonage pour les initiatives et les projets prioritaires. Le ministère offre un éventail d'outils obligatoires et facultatifs visant à soutenir la mise en œuvre par les municipalités du cadre provincial d'aménagement du territoire à l'échelle locale.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d'aménagement du territoire :

- Continuer à protéger la ceinture de verdure pour les générations futures grâce à une supervision des lois et des règlements connexes, au Plan de la ceinture de verdure, au Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et au Conseil de la ceinture de verdure.
- Appuyer le ministre dans la prise des arrêtés de zonage et des arrêtés liés à l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement du ministre concernant les initiatives prioritaires, comme les logements abordables et accessibles, l'aménagement axé sur les transports en commun et les foyers de soins de longue durée.
- Promouvoir et soutenir les intérêts de l'Ontario tout en appuyant la mise en œuvre de l'aménagement du territoire par les municipalités à l'aide d'une série d'outils législatifs et d'une démarche de planification à guichet unique interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales. Ces efforts comprendront les travaux en cours liés à l'examen et à l'approbation des plans officiels des municipalités à palier supérieur et à palier unique et des modifications aux plans officiels. De plus, après la promulgation des articles pertinents du projet de loi 23, le ministère deviendrait l'autorité d'approbation des plans officiels des municipalités à palier inférieur et des modifications aux plans officiels de certaines municipalités à palier supérieur (Durham, Halton, Niagara, Peel, Simcoe, Waterloo et York).
- Continuer l'examen du processus d'approbation en matière d'exploitation pour l'aménagement du territoire afin de cerner et de proposer des améliorations, y compris un examen Lean, visant à simplifier le processus et à concrétiser plus rapidement les investissements dans les entreprises et les logements (c.-à-d. industrie et fabrication).
- Continuer de fournir un soutien technique et des conseils aux municipalités pour appuyer la mise en œuvre municipale des déclarations de principes provinciales publiées aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, telles que la Déclaration de principes provinciale de 2020, et des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Continuer à soutenir l'élaboration de normes de données pour les demandes d'aménagement et de planification. Dans le cadre de la réponse de la province à la crise du logement, le ministère des Services au public et aux entreprises, en collaboration avec des partenaires du ministère des Affaires municipales et du Logement, élabore une norme de données pour le système ontarien de planification et d'aménagement du territoire. La norme, qui comprend trois volets, à savoir une terminologie commune, des formulaires communs de demande de planification municipale et des plateformes communes, établira des règles et une orientation claires et uniformes sur la façon dont les données sont saisies et utilisées, ce qui permettra d'améliorer le rendement du système, d'offrir une expérience utilisateur plus uniforme et d'effectuer une meilleure analyse des données dans le secteur du logement de l'Ontario.
- Appuyer la mise en œuvre d'un nouveau règlement ministériel qui obligera les municipalités et les conseils d'aménagement de l'Ontario à produire des rapports sur les questions d'aménagement. Grâce à ce règlement, le ministère recueillerait sur les questions d'aménagement des renseignements qui fournissent des preuves empiriques à l'appui de l'élaboration de la politique de logement et d'aménagement, fournirait les données

nécessaires pour suivre l'engagement du gouvernement de construire 1,5 million de nouveaux logements d'ici à 2031, et permettrait au ministère de surveiller les tendances au fil du temps.

- Solliciter des commentaires sur un nouveau document provincial d'aménagement du territoire, qui a été rédigé à la suite de l'examen de la politique axée sur le logement en 2022-2023 et qui remplacerait la Déclaration de principes provinciale en vigueur et le plan En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. La consultation devrait être ouverte du 6 avril au 6 juin 2023. Le nouveau document stratégique devrait entrer en vigueur à l'automne 2023. Si le gouvernement adopte les politiques proposées, il abrogera la déclaration de principes provinciale de 2020 et le plan En plein essor, et modifiera les règlements (Règl. de l'Ont. 416/05 et Règl. de l'Ont. 311/06) pris en application de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*.

Réglementation du bâtiment

Ce programme établit les politiques, les soutiens techniques et le système de réglementation régissant la construction, la rénovation, les nouveaux usages et la démolition des bâtiments par l'application de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et du règlement concernant le *Code du bâtiment*.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de la réglementation sur le bâtiment :

- Élaborer la prochaine édition du *Code du bâtiment de l'Ontario* qui améliorera l'harmonisation des exigences techniques avec les codes de construction nationaux et qui mettra en œuvre une adoption en temps opportun, conformément aux engagements pris dans l'accord de conciliation en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé l'accord de conciliation le 27 août 2020.
- Participer au travail fédéral, provincial et territorial afin de transformer le système des codes nationaux du bâtiment en un système plus performant et mieux adapté aux besoins provinciaux.
- Élaborer des documents techniques et des documents d'orientation afin de soutenir la mise en œuvre cohérente du *Code du bâtiment de l'Ontario* et des domaines prioritaires, comme l'abordabilité et l'offre des logements.
- Déterminer les améliorations possibles aux normes d'accessibilité du *Code du bâtiment de l'Ontario* et du *Code national du bâtiment* en réponse aux recommandations à venir du Comité d'élaboration des normes d'accessibilité au milieu bâti dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.
- Soutenir la mise en œuvre et l'exécution du Plan d'action pour l'offre de logements du gouvernement en prenant les mesures suivantes :
 - o Proposer de réviser le *Code du bâtiment* afin d'exempter l'exigence d'un **réseau de canalisations d'incendie dans une maison en rangée de quatre étages**. Les deux cas de cette exemption sont les suivants :

- a. Maisons en rangée de quatre étages combustibles protégées par gicleurs;
- b. Maisons en rangée de quatre étages non combustibles comportant au plus un logement au-dessus d'un autre.

Les modifications proposées visent à harmoniser le Code avec les exigences du *Code national du bâtiment* pour les **constructions à ossature de bois de mi-hauteur (entre quatre et six étages)**.

- o Élaborer des modifications proposées à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* pour permettre au sous-ministre de nommer une personne ou une entité, telle qu'une association de services municipaux, à titre d'inspecteurs afin d'aider le directeur de la Direction du bâtiment et de l'aménagement dans son rôle de chef du service du bâtiment à faire respecter la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et le *Code du bâtiment* dans les **territoires non érigés en municipalités** afin de fournir des options supplémentaires pour la réalisation des inspections de bâtiments dans ces territoires.
 - o Lancer des modifications au *Code du bâtiment* pour geler les frais liés à l'aménagement de logements aux niveaux de 2023, y compris les frais d'inscription des professionnels de la construction, les demandes de décisions de la Commission du code du bâtiment (CCB) et les demandes de décisions du ministre visant à réduire les répercussions des frais sur le coût du logement et à soutenir l'offre et l'abordabilité des logements avec services de soutien.
- Établir des normes écologiques facultatives supplémentaires pour les bâtiments (qui vont au-delà des exigences minimales du *Code du bâtiment*) dans le *Code du bâtiment* afin que les municipalités aient une voie juridique claire pour les adopter si elles le souhaitent, par l'intermédiaire de leurs règlements (juillet 2023).
 - Poursuivre la modernisation de la prestation des services de réglementation sur le bâtiment en améliorant les services grâce au renforcement du programme de qualification du ministère pour les professionnels de la construction; aider les municipalités à concevoir et à administrer des programmes locaux pour recruter de nouveaux inspecteurs du bâtiment stagiaires grâce à l'élaboration de documents d'orientation; élaborer des outils numériques modernes pour faciliter l'inscription des professionnels de la construction dans le Système QuARTS de suivi des qualifications et des inscriptions (Système QuARTS) du ministère; et examiner les possibilités d'appuyer la conformité au *Code du bâtiment* qui augmenteront la capacité dans le secteur.
 - Fournir au secteur de la construction, à la Commission du code du bâtiment et à la Commission d'évaluation des matériaux de construction un soutien technique sur le *Code du bâtiment* ainsi que des services relatifs à la réglementation sur le bâtiment (y compris l'admissibilité et l'inscription des professionnels de la construction, de même que la formation qui leur est offerte par le secteur collégial).

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Le programme offre des programmes de paiements de transfert pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes, gère le programme réglementé de gestion des situations d'urgence du ministère et représente les intérêts de l'Ontario durant les discussions avec

les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le financement pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes.

En 2023-2024, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d'aide financière pour la reprise après une catastrophe :

- Répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes et offrir aux Ontariens le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Évaluer les résultats du projet pilote Reconstruire en mieux mené dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe, qui fournissait un incitatif aux municipalités admissibles pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle, de sorte qu'elle soit plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes, et formuler une recommandation à l'égard du programme.
- Terminer l'administration du Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario afin de permettre aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles de réduire les risques d'inondation dans la province en ayant accès au financement fédéral approuvé pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations.
- Aider les résidents évacués à payer les frais d'urgence et les coûts de logement supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide aux résidents de Wheatley.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux afin de moderniser l'approche du Canada en matière de gestion des répercussions financières des catastrophes naturelles, notamment en participant à un examen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe et à des discussions sur la mise en œuvre d'une assurance contre les inondations à faible coût au Canada.

Plan stratégique 2023-2024

Le ministère s'acquitte d'un mandat ambitieux qui **augmentera l'offre de logements**, favorisera le développement économique et créera des emplois tout en protégeant l'**environnement naturel** de l'Ontario. Le MAML soutient les personnes les plus vulnérables de la province grâce à des initiatives qui aident à prévenir l'itinérance et à appuyer les solutions de logement à long terme. Le MAML continuera de travailler avec les municipalités pour s'assurer qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires pour **encourager la croissance économique et bâtir** des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes.

Accroissement de l'offre de logements

Depuis 2019, le ministère a réalisé des progrès importants dans la lutte contre la crise de l'offre de logements en Ontario en mettant en place une série de mesures. Au cours des deux dernières années, les mises en chantier de logements en Ontario ont atteint un niveau inégalé depuis plus de 30 ans, et l'an dernier, elles ont atteint un niveau record.

Une augmentation des mises en chantier indiquerait que les conditions économiques et réglementaires de l'Ontario favorisent l'accroissement de l'offre de logements. En 2022, le nombre de mises en chantier d'habitations a atteint 96 080 en Ontario. Ce chiffre se place au deuxième rang du nombre de mises en chantier depuis 1988 et est 50 % plus élevé que la moyenne annuelle des 20 dernières années. De plus, en 2022, le nombre de mises en chantier de logements locatifs a atteint 14 917, le chiffre le plus élevé en plus de 30 ans.

Ces tendances sont positives, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 1,5 million de nouveaux logements d'ici à 2031. Le ministère mettra à jour et ajustera ses plans d'action sur l'offre de logements tout au long du mandat du gouvernement afin de continuer à progresser vers cet objectif.

Le projet de loi **Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires** appuie l'augmentation de la densité et la construction d'un plus grand nombre de logements dans les collectivités existantes, tout en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de terres pour les nombreux nouveaux logements et emplois dont la province a besoin.

Le gouvernement propose également d'intégrer la Déclaration de principes provinciale et En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe en une seule déclaration de planification provinciale, qui simplifierait les politiques existantes et les recentrerait sur l'obtention de résultats en matière de logement tout en donnant aux grandes municipalités à croissance rapide les outils dont elles ont besoin pour faciliter l'offre de logements. Cette intégration veillerait à ce que des politiques appropriées d'aménagement du territoire soient en place pour soutenir la croissance dans toute la province et répondre aux besoins du marché, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique pour tous.

Le ministère prend également des mesures pour faciliter la vie des locataires grâce à des modifications qui, si elles sont adoptées, clarifieraient et renforceraient les droits des locataires d'installer des climatiseurs et rehausseraient encore les protections contre les expulsions dues aux rénovations, démolitions et conversions, ainsi que celles destinées à l'usage propre du propriétaire.

L'Ontario étudie les solutions de construction modulaire et d'autres options de construction novatrices qui pourraient aider à réduire le coût de construction de logements accessibles. Le ministère apporte également des modifications au *Code du bâtiment de l'Ontario* afin de débloquer l'offre de logements

et de remédier à une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment afin d'accélérer l'activité dans ce secteur.

Prévention de l'itinérance

En complément des travaux visant à offrir plus de logements à but lucratif, l'Ontario accroît la viabilité et l'efficacité du système de logements communautaires grâce à un nouveau cadre réglementaire selon la [Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire](#). Lancée en mars 2022, elle donne suite à la vaste consultation menée par le gouvernement auprès du secteur et renforce le système de logement communautaire de l'Ontario pour les personnes qui y vivent et y travaillent. Le ministère poursuivra son travail avec les partenaires du logement communautaire pour mettre en œuvre la réglementation, appuyer la gestion du changement et explorer les possibilités futures de transformation.

Le ministère continue également d'aider les personnes sans abri ou à risque de le devenir à trouver les services de logement adéquats et d'autres soutiens. Ces efforts comprennent un investissement annuel de 190,5 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance (PPI), ce qui porte à près de 654 millions l'investissement total annuel de l'Ontario dans le programme.

Le gouvernement investit aussi la somme supplémentaire de 11,5 millions de dollars dans le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, ce qui porte l'investissement annuel total à 41,5 millions de dollars. Ces programmes offrent aux [gestionnaires de services](#) locaux la souplesse d'affecter les fonds là où ils sont le plus nécessaires aux projets d'immobilisations et de faire un meilleur usage des ressources existantes afin de se concentrer sur la prestation de soutiens dont les personnes les plus vulnérables dépendent chaque jour, au lieu de consacrer du temps à des tâches administratives et à la production de rapports.

Le ministère continue de plaider pour que les municipalités reçoivent leur part équitable des fonds affectés par le gouvernement fédéral, qui sous-finance l'Ontario à hauteur d'environ 490 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et du programme Vers un chez-soi.

Administrations locales puissantes

Les 444 municipalités de l'Ontario sont des partenaires clés, et le ministère continuera de travailler avec le secteur pour soutenir la reprise et la croissance économique et assurer la poursuite de la prestation de services locaux importants pour les résidents et les entreprises de l'Ontario. Les municipalités ont clairement affirmé que la province leur demande trop souvent de produire des rapports. Le MAML continuera de diriger les efforts gouvernementaux de réduction du fardeau municipal et des formalités administratives liés à la production de rapports.

Dans le cadre des efforts continus de l'Ontario pour accroître l'offre de logements, les maires de certaines municipalités ont reçu un outil supplémentaire pour réaliser les priorités communes à la province et aux municipalités, notamment la construction de 1,5 million de nouveaux logements d'ici à 2031. Ainsi, les collectivités de la province sont soutenues par un processus décisionnel solide et efficace qui est clairement axé sur l'avenir. Le MAML est également déterminé à ce que les municipalités ne subissent aucune perte relative à l'incidence potentielle du plan Accélérer la construction de plus de logements sur leur capacité de financer des projets d'infrastructure favorisant le logement. C'est pourquoi l'Ontario s'engage à mener une vérification indépendante de certaines municipalités afin de comprendre les faits entourant leurs finances, y compris leurs fonds de réserve et l'administration des redevances d'aménagement.

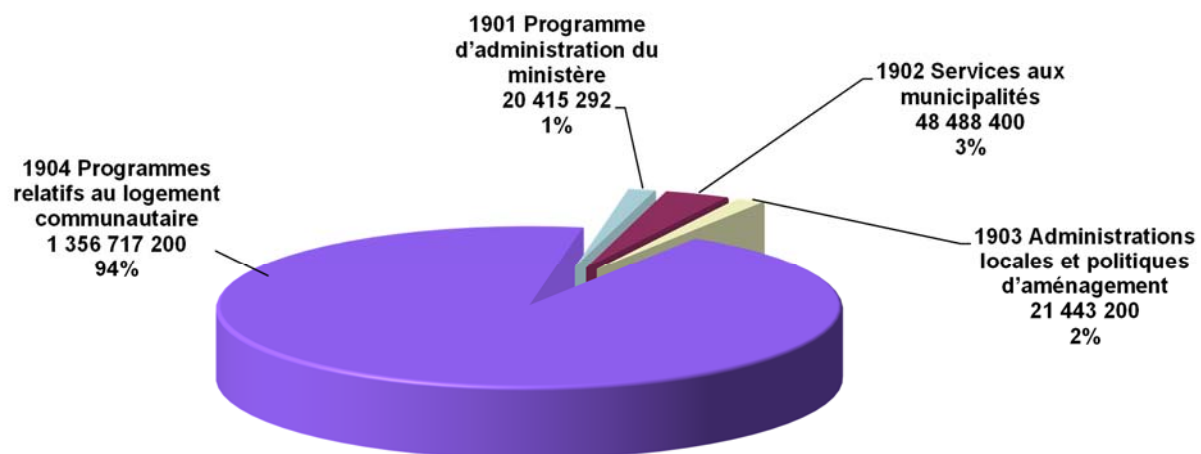
Le MAML dirige aussi des activités de gestion de la croissance à l'échelle provinciale afin de réaliser les objectifs provinciaux, notamment le développement économique, l'accès abordable à la propriété, la planification de l'infrastructure et la création d'emplois. Le ministère continuera de travailler avec les municipalités pour s'assurer qu'elles disposent des renseignements et des outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre les politiques et les programmes provinciaux de gestion de la croissance.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	1 180,8
Immobilisations	264,9
TOTAL	1 445,7

Données financières détaillées

Graphique 1 : Investissement par crédit 2023-2024 (\$)



* Les chiffres excluent les redressements de consolidation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1901 Programme d'administration du ministère	20 326 900	146 900	0,7	20 180 000	21 149 300	19 500 937
1902 Services aux municipalités	48 485 400	(18 617 000)	(27,7)	67 102 400	288 930 900	86 557 327
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	21 442 200	(12 500)	(0,1)	21 454 700	18 226 400	17 086 975
1904 Programmes relatifs au logement communautaire	1 090 470 800	116 615 900	12,0	973 854 900	988 943 900	1 013 742 446
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 180 725 300	98 133 300	9,1	1 082 592 000	1 317 250 500	1 136 887 685
Crédits législatifs	1 459 992	1 375 805	1 634,2	84 187	2 436 387	3 812 066
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 182 185 292	99 509 105	9,2	1 082 676 187	1 319 686 887	1 140 699 751
Redressement des charges de fonctionnement – recouvrements au titre de l'article 15	-	-		-	-	6 520 604
Redressement de consolidation – Débentures liées au logement social – Intérêts sur la dette	(1 369 600)	972 600		(2 342 200)	(2 352 200)	(3 672 555)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(47 300)	161 000		(208 300)	(194 600)	(4 912 951)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 180 768 392	100 642 705	9,3	1 080 125 687	1 317 140 087	1 138 634 849
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	3 600 000	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	3 600 000	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	3 600 000	-		-	-	-

** Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2023.

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions 2022-2023 %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS					
1901 Programme d'administration du ministère	1 000	-	1 000	1 000	-
1902 Services aux municipalités	2 000	-	2 000	5 631 000	8 463 089
1904 Programmes relatifs au logement communautaire	264 239 300	30 291 200 12,9	233 948 100	246 211 000	407 254 020
Total à voter – Charges d'immobilisations	264 242 300	30 291 200 12,9	233 951 100	251 843 000	415 717 109
Crédits législatifs	636 500	-	636 500	636 500	604 398
Total du ministère – Charges d'immobilisations	264 878 800	30 291 200 12,9	234 587 600	252 479 500	416 321 507
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	(107 506 912)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	264 878 800	30 291 200 12,9	234 587 600	252 479 500	308 814 595
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 445 647 192	130 933 905 10,0	1 314 713 287	1 569 619 587	1 447 449 444

** Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2023.

Tableau 3 : Tableau des tendances historiques

	Chiffres réels 2020-2021** \$	Chiffres réels 2021-2022** \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	3 728 821 028	1 447 449 444	1 569 619 587	1 445 647 192
	211%	-61%	8%	-8%

** Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Six organismes provinciaux relèvent actuellement du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Commission du code du bâtiment

La Commission du code du bâtiment (CCB) est un organisme d'arbitrage qui règle les différends portant sur les exigences techniques du *Code du bâtiment de l'Ontario*. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CCB est assuré par le personnel du ministère. Les dépenses de fonctionnement de la CCB sont payées conformément au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission du code du bâtiment (\$)

Prévisions 2023-2024 – Dépenses*	Prévisions 2023-2024 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus***	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus
137 200	7 420	39 596	4 142	68 944	3 879

* Le nombre d'audiences est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les coûts associés aux audiences, à l'administration, aux indemnités quotidiennes des membres de la CCB et au remboursement des frais de déplacement liés aux audiences. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les coûts de soutien du personnel du ministère ne sont pas inclus.

** Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de 35 demandes. Les frais de demande ont été établis le 1^{er} janvier 2014. À compter du 1^{er} janvier 2023, les frais sont de 212 \$.

*** Les chiffres réels pour 2022-2023 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Ce sont des chiffres réels qui couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022. En raison de la tenue d'audiences et de réunions à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2022-2023 et en 2021-2022.

Commission d'évaluation des matériaux de construction

La Commission d'évaluation des matériaux de construction (CEMC) est un organisme de réglementation qui évalue et homologue les matériaux de construction, les systèmes ou les conceptions de bâtiment innovants pour lesquels le *Code du bâtiment de l'Ontario* n'énonce aucun critère. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CEMC est assuré par le personnel du ministère. Les dépenses de fonctionnement de la CCB sont payées conformément au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission d'évaluation des matériaux de construction (\$)

Prévisions 2023-2024 – Dépenses*	Prévisions 2023-2024 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus***	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus
144 300	66 000	21 046	33 000	31 667	44 000

* Le nombre de réunions est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les coûts associés aux réunions, à l'administration, aux indemnités quotidiennes des membres de la CEMC et au remboursement des frais de déplacement liés aux réunions. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les dépenses de soutien du personnel du ministère ne sont pas prises en compte dans les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des dépenses ci-dessus.

** Le 1^{er} janvier 2018, les frais pour déposer une demande à la CEMC ont été fixés à 11 000 \$. Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de six demandes présentées à la commission au cours du dernier cycle de modification du *Code du bâtiment*.

*** Les chiffres réels pour 2022-2023 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Les chiffres couvrent la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022. En raison de la tenue de réunions à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2022-2023 et en 2021-2022.

Conseil de la ceinture de verdure

Le Conseil de la ceinture de verdure est un organisme consultatif établi en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* qui prodigue au ministre des Affaires municipales et du Logement des conseils sur les questions d'aménagement du territoire à l'intérieur de la zone définie comme la zone de la ceinture de verdure et dans les secteurs adjacents. Cela comprend la mise en œuvre du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, y compris les mesures de rendement, l'évaluation après dix ans, l'aménagement du territoire et la sensibilisation du public, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan de la ceinture de verdure.

Données financières du Conseil de la ceinture de verdure (\$)

Prévisions 2023-2024 – Dépenses*	Prévisions 2023-2024 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses*	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses*	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus**
25 300	S.O.	16 100	S.O.	7 400	S.O.

* Les dépenses provisoires et réelles comprennent les dépenses suivantes liées au Conseil de la ceinture de verdure et à ses membres :

- À compter de mars 2018, les membres du conseil à temps partiel sont rémunérés pour leur présence aux réunions sous forme d'indemnités quotidiennes établies selon la directive du Conseil de gestion du gouvernement les concernant. Les charges de fonctionnement comprennent également le remboursement des frais de déplacement liés aux réunions (p. ex., transport en commun et stationnement), conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de direction du Cabinet.
- Le soutien administratif apporté au conseil est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement et les autres charges administratives nécessaires pour le Conseil de la ceinture de verdure sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

** Le Conseil de la ceinture de verdure ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « société ») est un organisme dirigé par un conseil qui gère la vente de propriétés et les baux fonciers connexes d'environ 262 biens-fonds sur des terrains appartenant à la province, ainsi que l'entretien et l'utilisation de six édifices communautaires dans l'intérêt des résidents des îles de Toronto et du public. Les terrains appartenant à la province sont situés sur les îles Ward et Algonquin (faisant partie des îles de Toronto).

La société ne reçoit pas de fonds de la province. Elle répond à ses besoins financiers grâce aux revenus générés par un impôt prélevé tous les ans auprès des titulaires de bail des îles, aux revenus de location des immeubles communautaires et à des frais d'administration. Ses comptes sont distincts de ceux du ministère et de la province. Elle s'occupe de ses propres questions financières, y compris la vérification de ses états financiers tous les ans. Ses états financiers vérifiés sont joints à son rapport annuel publié. Les membres de son conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements

L'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements est un organisme consultatif établi par le ministre conformément à la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. L'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements est composée de dirigeants municipaux et d'experts de l'industrie qui conseillent le gouvernement sur la mise en œuvre et l'évaluation des progrès des plans d'action pour l'offre de logements de l'Ontario et sur d'autres questions cernées par le gouvernement.

Le soutien administratif apporté à l'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements est assuré par le personnel du ministère.

Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements (\$)

Prévisions 2023-2024 – Dépenses	Prévisions 2023-2024 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Remarque :

- Les personnes nommées (membres) participent à titre volontaire et ne sont pas admissibles à une rémunération.
- L'organisme ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.

Facilitateur provincial de l'aménagement du territoire

Le Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est un organisme consultatif créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. Le facilitateur provincial de l'aménagement du territoire aide la province, les municipalités, les promoteurs, les entreprises et les groupes communautaires à résoudre les problèmes liés à la gestion de la croissance, à l'aménagement du territoire, à la planification de l'infrastructure et à la protection de l'environnement en fournissant des services de facilitation impartiaux ou en agissant à titre de négociateur au nom de la province.

Tout le soutien administratif et technique apporté au facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de cet organisme sont imputées au crédit Services aux municipalités (crédit 1902).

Facilitateur provincial de l'aménagement du territoire (\$)

Prévisions 2023-2024 – Dépenses*	Prévisions 2023-2024 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels 2020-2021 – Dépenses***	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus**
483 100	S.O.	383 803	S.O.	482 326	S.O.

Remarque :

* Les dépenses comprennent la rémunération des personnes nommées sous forme d'une indemnité quotidienne qui est autorisée par décret et le remboursement de tous les frais de déplacement et d'hébergement liés aux réunions et aux activités de consultation conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement.

** L'organisme ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.



Annexe : Rapport annuel 2022-2023

Réalisations du ministère en 2022-23

Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements et logement à but lucratif

Au cours de la dernière année, le ministère des Affaires municipales et du Logement, en tant que responsable provincial du logement à but lucratif et en collaboration avec les ministères partenaires, a appuyé l'introduction et la mise en œuvre de deux séries importantes de modifications législatives et de changements apportés aux politiques afin de faire progresser la stratégie à long terme du gouvernement visant à régler la crise du logement et à construire 1,5 million de logements d'ici à 2031 :

- Le plan d'action [Plus de logements pour tous](#), publié le 29 mars 2022, contient environ 20 mesures prises par cinq ministères pour remédier à la crise du logement en Ontario, comme la protection des acheteurs contre les pratiques d'aménagement contraires à l'éthique et le devancement des échéanciers d'aménagement pour accélérer la construction de plus de logements. Le plan a été élaboré à partir des recommandations du [Groupe d'étude sur le logement abordable](#) et le tout premier Sommet provincial-municipal sur le logement, ainsi que les commentaires des municipalités et du public. La législation connexe, la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous*, a reçu la sanction royale le 14 avril 2022.
- Le plan d'action [Accélérer la construction de plus de logements](#), publié le 25 octobre 2022, contient près de 50 mesures prises par huit ministères, y compris des mesures visant à simplifier les processus de planification et d'approbation pour accélérer la mise en chantier, permettre l'aménagement de logements comme les triplex ou les logements en annexe qui comblent le fossé entre les maisons individuelles et les tours d'habitation, renforcer les protections pour les acheteurs et réduire les frais gouvernementaux qui ajoutent des milliers de dollars au coût d'une nouvelle maison. Dans le cas de l'aménagement de logements à but non lucratif dans la région du grand Toronto, on estime que ces changements réduiront de 116 900 \$ le coût de construction d'une maison individuelle³. La *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements* a reçu la sanction royale le 28 novembre 2022.

Grâce à ces mesures, les mises en chantier en Ontario continuent de progresser. Malgré les grands défis économiques mondiaux et nationaux, les mises en chantier ont atteint des niveaux records au cours des deux dernières années; la construction d'un peu plus de 96 000 habitations a débuté en

³ [Étude comparative municipale du Groupe Altus](#), septembre 2022.

Ontario en 2022. Ce chiffre se place au deuxième rang du nombre de mises en chantier depuis 1988 et est 30 % plus élevé que la moyenne annuelle des 20 dernières années.

L'évolution du nombre de mises en chantier indique également qu'une combinaison appropriée de logements résidentiels est en cours de construction, la construction de près de 15 000 nouveaux logements spécialement conçus pour la location ayant débuté en 2022, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2021. De plus, le nombre de ménages locatifs augmente dans l'ensemble. Selon le Recensement de la population de 2021, l'Ontario comptait 1,72 million de ménages locatifs, ce qui représente une augmentation de plus de 10,6 % par rapport à 2016, tandis que la population de l'Ontario a augmenté de 5,8 % au cours de la même période.

En outre, le ministère a continué de travailler avec Infrastructure Ontario et les ministères partenaires afin de tirer parti des terres provinciales excédentaires pour obtenir des résultats prioritaires en matière de logement, comme la construction d'un plus grand nombre de nouvelles unités de logement abordable. Ces efforts comprenaient la poursuite des travaux visant à transférer un site gouvernemental excédentaire à Vaughan à un organisme sans but lucratif pour soutenir le logement abordable, ainsi que le transfert d'une partie d'un site excédentaire à Kingston à la Homes for Heroes Fondation pour mettre en place des logements de transition à l'intention des anciens combattants sans abri.

Location à usage d'habitation

En ce qui concerne les logements locatifs à but lucratif, le ministère a annoncé le taux légal d'augmentation de loyer pour 2023 à 2,5 %. Le taux légal est fondé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario, une mesure de l'inflation que Statistique Canada calcule chaque mois à l'aide de données qui reflètent les conditions économiques de l'année écoulée. En cas de hausse considérable de l'IPC, le ministère plafonne le taux légal à 2,5 % pour contribuer à protéger les locataires contre les augmentations ponctuelles importantes.

Le ministère a continuellement sensibilisé le public à des sujets clés tels que les droits et responsabilités des propriétaires et des locataires en vertu de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et de la *Loi sur la location commerciale*, y compris leurs modifications récentes. Le ministère a atteint ces objectifs grâce aux mesures suivantes :

- Réponse à un volume élevé de correspondance et d'appels de propriétaires et de locataires qui demandent de l'aide (p. ex., la Direction des politiques de logement à but lucratif a répondu à plus de 1 395 demandes de renseignements).
- Mise à jour en temps opportun des sites Web qui informent les locataires et les propriétaires de leurs droits et responsabilités.
- Tenue de séances d'information et de webinaires à la demande des intervenants et du public.
- Efforts ciblés de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif portant sur les droits et les obligations des propriétaires et des locataires en cas d'infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Voici les principaux résultats et accomplissements du ministère en 2022-2023 :

Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements : Construire 1,5 million de logements d'ici à 2031

Le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements du gouvernement est axé sur la construction de 1,5 million de logements sur dix ans, afin d'accroître l'offre de logements et de rendre le logement plus abordable. Le gouvernement mesurera ces progrès en comptant le nombre total cumulatif de logements construits en Ontario entre 2022 et 2031.

En date de l'année civile 2022, près de 74 000 logements étaient terminés, ce qui représente environ 5 % de l'objectif à long terme de la province et plus de 10 % de plus que le nombre moyen de logements achevés au cours des 30 dernières années.

Accroître l'activité de construction de logements résidentiels

L'achèvement des logements est un indicateur tardif, car leur construction prend du temps. Pour surveiller de manière proactive si le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements produit l'effet escompté, le ministère surveille l'activité de construction de logements résidentiels dans toute la province.

Il mesure principalement cette activité par le nombre total d'unités de logement résidentiel, y compris les logements spécialement construits pour la location, dont la mise en chantier commence chaque année. De hauts niveaux de mises en chantier indiqueraient que les conditions économiques et réglementaires de l'Ontario favorisent l'accroissement de l'offre de logements en faveur de l'objectif de construction de 1,5 million de logements.

Graphique 1 : Augmentation des mises en chantier

État des résultats :

En 2022, le nombre de mises en chantier d'habitations a atteint 96 080 en Ontario. Ce chiffre se place au deuxième rang du nombre de mises en chantier depuis 1988 et est 50 % plus élevé que la moyenne annuelle des 20 dernières années.

L'évolution du nombre de mises en chantier indique également qu'une combinaison appropriée de logements résidentiels est en cours de construction. De plus, le nombre de mises en chantier de logements locatifs a atteint 14 917, le chiffre le plus élevé en plus de 30 ans⁴.



⁴ Remarque : Cet indicateur est fondé sur le nombre total de mises en chantier de logements résidentiels au cours d'une année civile, tel que mesuré par le Relevé des mises en chantier et des achèvements de la SCHL, pour toutes les régions.

Accès au logement abordable

Voici les principaux résultats et accomplissements du ministère en 2022-2023 :

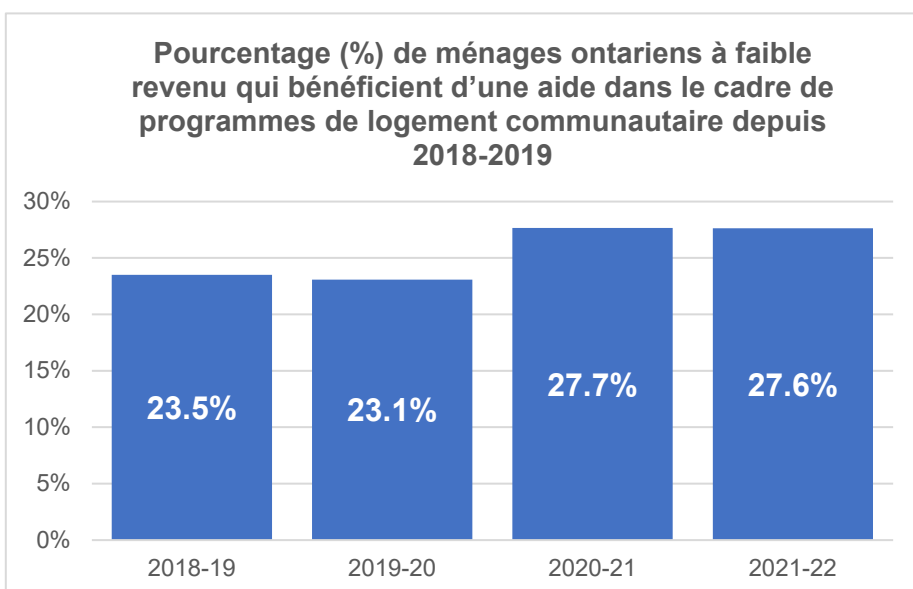
Grâce à ses programmes, le ministère fait des progrès au chapitre de l'amélioration de l'accès au logement abordable, ce qui comprend des mesures de soutien qui répondent aux besoins de la population afin d'assurer la stabilité du logement. Le ministère mesure ces progrès en fonction de l'augmentation du pourcentage de ménages ontariens à faible revenu qui bénéficient d'une aide dans le cadre de programmes de logement communautaire.

Graphique 2 : Pourcentage de ménages ontariens à faible revenu qui bénéficient d'une aide dans le cadre de programmes de logement communautaire

État des résultats :

Le pourcentage de ménages à faible revenu qui bénéficient d'une aide dans le cadre de programmes de logement communautaire a augmenté considérablement depuis le niveau de référence de 2018 (23,5 %). La cible quinquennale pour cet IRC était de 25 %; les résultats de 2020-2021 l'ont dépassée et sont restés relativement inchangés en 2021-2022.

Cet indicateur repose sur deux valeurs : le numérateur représente le nombre de ménages qui ont bénéficié d'une aide dans le cadre de programmes de logement communautaire, et le dénominateur correspond à la mesure de faible revenu après impôt de la famille de recensement.



Les résultats présentés reflètent les données jusqu'en 2021-2022, car les données de 2022-2023 ne sont pas encore disponibles. Elles devraient l'être en août 2023.

Logement communautaire

Nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire

En juillet 2020, la *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* a reçu la sanction royale.

La loi contenait des modifications à la *Loi de 2011 sur les services de logement* qui faisaient partie de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire du gouvernement, mise en œuvre sur plusieurs années, visant à stabiliser et à faire croître le secteur du logement communautaire de l'Ontario.

Les modifications générales et habilitantes apportées à la *Loi de 2011 sur les services de logement* visaient à accorder le pouvoir réglementaire nécessaire à l'établissement d'un nouveau cadre

réglementaire pour le logement communautaire afin de stabiliser et de développer le système de logements communautaires, d'améliorer l'accès et de moderniser la responsabilisation.

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le secteur du logement communautaire à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire, en tenant notamment plus de 30 consultations auprès des intervenants clés du secteur, dont des gestionnaires de services et des fournisseurs de logements. En outre, le ministère a publié la portée proposée du cadre sur le Registre de la réglementation pour recueillir les commentaires des intervenants. Le ministère a reçu un total de 150 commentaires dans le cadre du processus lié au Registre de la réglementation.

Le 30 mars 2022, le gouvernement a annoncé un nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire qui donne suite aux vastes consultations menées auprès du secteur. Le nouveau cadre permettra de stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et y travaillent en :

- Encourageant les fournisseurs de logement à demeurer dans le système en signant des ententes de service. Cela permettra de protéger l'offre essentielle de logements communautaires et d'encourager les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
- Exigeant que les gestionnaires de services établissent des seuils locaux de revenu et de valeur des biens et continuent d'accorder la priorité aux survivants et survivantes de violence familiale et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;
- Améliorant l'efficacité et mettant à jour les règles de responsabilisation afin d'encourager de nouveaux programmes qui répondent aux besoins locaux en matière de logement.

Tous ces changements sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et seront pleinement mis en œuvre d'ici au 1^{er} juillet 2023. Le MAML travaille avec les partenaires du secteur sur le matériel d'orientation à l'appui de la mise en œuvre, y compris la négociation d'ententes de service.

Allocation Canada-Ontario pour le logement

L'ACOL est un programme fédéral-provincial d'allocation pour le logement de 1,4 milliard de dollars sur neuf ans qui élargit le choix du lieu de résidence.

En date de février 2023, plus de 17 000 ménages ont vu leur demande de prestation de logement mensuelle approuvée dans le cadre du Programme ACOL depuis le 1^{er} avril 2020.

Investissements offerts aux gestionnaires de services et fournisseurs de logements pour les Autochtones

En 2022-2023, le ministère a fourni environ 254,8 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement au secteur du logement communautaire par l'intermédiaire des gestionnaires de services et des fournisseurs de logements pour les Autochtones dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social et des paiements continus assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable.

Le ministère a en outre fourni environ 335,4 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement aux gestionnaires de services et administrateurs de programmes autochtones en vertu des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Itinérance

Ces programmes offrent un éventail souple de services et de soutiens pour aider les personnes sans abri ou à risque de vivre dans l'itinérance à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance. De plus, le ministère travaille à l'échelle du gouvernement sur le logement avec services de soutien, car il est reconnu qu'il s'agit d'un moyen efficace de prévenir et de régler le problème de l'itinérance et d'empêcher l'utilisation inutile d'autres systèmes provinciaux coûteux (p. ex., maisons d'hébergement d'urgence ou salles des urgences).

Fonds de secours pour les services sociaux

Dès le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial a immédiatement pris des mesures afin d'améliorer les solutions de logements et de maison d'hébergement pour sans-abri et de soutenir les personnes vulnérables grâce à la création du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS). Le FSSS a donné aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones la possibilité de répondre aux besoins locaux, comme des solutions assurant la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, a offert aux fournisseurs de services de l'équipement de protection individuelle et a aidé les personnes qui ont des arriérés de loyer, ce qui a contribué à contenir la propagation de la COVID-19 et à sauver des vies.

Le FSSS avait les objectifs suivants :

1. Atténuer les risques continus pour les personnes vulnérables, en particulier dans les milieux collectifs;
2. Encourager les solutions de logement à long terme pour remédier à l'itinérance à la suite de la COVID-19;
3. Augmenter l'aide au loyer fournie aux ménages ayant des arriérés de loyer attribuables à la COVID-19.

En 2022-2023, un montant supplémentaire de 154,5 millions de dollars a été mis à la disposition du FSSS, ce qui porte le total de l'investissement à plus de 1,2 milliard de dollars. Ce financement additionnel a été utilisé pour protéger le personnel et les résidents des refuges pour les sans-abri, améliorer les banques d'aide au loyer, créer des solutions de logement à long terme et élaborer des plans de soutien afin de se préparer aux prochaines éclosions ou urgences. Le financement du FSSS offert en 2022-2023 a été versé aux gestionnaires de services par l'intermédiaire de l'entente de paiement de transfert du Programme de prévention de l'itinérance et aux administrateurs de programmes autochtones par l'intermédiaire de l'entente actuelle du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones. Cela a été fait pour garantir un versement de l'investissement le plus rapidement possible et pour offrir un maximum de souplesse dans la réponse aux différents besoins locaux dans l'ensemble de la province.

Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien

Dans le Budget provincial de 2019, le gouvernement s'est engagé à examiner les programmes de logement avec services de soutien de l'Ontario pour cerner les occasions de rationaliser et d'améliorer la coordination afin que les gens obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère de la Santé (MS) sur cette initiative. Voici les réalisations à ce jour :

- Réaliser un examen des coûts évités des logements avec services de soutien pour orienter les efforts continus visant à améliorer les logements avec services de soutien en Ontario.
- Regrouper l'ancienne Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, le programme Logements pour de bon et le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire en un nouveau programme, le Programme de prévention de l'itinérance, afin que les gestionnaires de services et les autres partenaires d'exécution du programme puissent consacrer plus de temps au service des clients qu'aux tâches administratives.
- Exiger que tous les gestionnaires de services aient en place une liste nominative des personnes en situation d'itinérance, afin d'aider les clients à trouver un logement et du soutien.
- Créer et rénover près de 1 200 logements avec services de soutien par l'intermédiaire du FSSS.
- Augmenter le financement du Programme de prévention de l'itinérance et du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (comme indiqué plus loin à la page 35).
- Assurer une collaboration continue avec le MSESC et le MS pour :
 - o Élaborer une approche de présélection commune pour aider les gens à obtenir un logement et des soutiens adéquats;
 - o Établir des exigences locales de planification intégrée en matière de logements avec services de soutien afin de coordonner ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires.

De plus, l'ancien ministre associée du Logement, Michael Parsa, a organisé en novembre 2022 sept tables rondes sur le logement avec services de soutien qui ont réuni environ 150 intervenants de partout dans la province, y compris des collectivités francophones, des Autochtones, des municipalités, des personnes handicapées, des aînés, des jeunes, ainsi que des victimes et des survivants de violence familiale et de la lutte contre la traite des personnes. Ces séances ont permis de recueillir de précieux commentaires qui aideront à orienter les travaux en cours pour améliorer le logement avec services de soutien en Ontario.

Investissements dans le logement avec services de soutien et la prévention de l'itinérance

Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones ont investi des sommes importantes dans le logement avec services de soutien par l'intermédiaire du FSSS. Au total, la construction de près de 1 200 logements avec services de soutien est possible grâce à des investissements dans le cadre de ce programme, créant ainsi des solutions à long terme qui permettront aux personnes de sortir de l'itinérance.

Dans le cadre de l'IMLSS, le MAML, le MS et le MSESC ont chacun regroupé leurs programmes de logement avec services de soutien afin de réduire le fardeau administratif, de sorte que les gestionnaires de services et les autres fournisseurs de services ont plus de temps pour servir les clients. Dans le cadre de ces efforts, le MAML a lancé le Programme de prévention de l'itinérance (PPI) le 1^{er} avril 2022. Ce programme est le résultat de la consolidation du financement de l'ancienne

Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, du programme Logements pour de bon et du Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire en une initiative simplifiée, et comprenait un financement supplémentaire de 24,7 millions de dollars, portant l'investissement total à 463,4 millions de dollars en 2022-2023. Le programme aide les gestionnaires de services à fournir des logements abordables et des soutiens aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de se retrouver sans abri.

Le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones. Ce programme aide les Autochtones sans abri à accéder à l'aide au logement et à des services de soutien pour se trouver un logement stable. En 2022-2023, un financement de 30 millions de dollars, dont 10 millions de dollars en fonds de fonctionnement consacrés au soutien des Autochtones aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance qui ont été intégrés dans le PLSSA, a été mis à la disposition des deux administrateurs de programme autochtones.

Le financement du PLSSA peut être utilisé pour des solutions de logement à long terme, comme les logements avec services de soutien, les logements de transition, les suppléments au loyer et les allocations de logement, et permet d'éviter les interventions d'urgence, comme les maisons d'hébergement. Il fournit une source de financement sûre et prévisible aux fournisseurs de logements pour les Autochtones afin d'offrir des services de logement adaptés sur le plan culturel et de soutenir la santé et le bien-être des peuples autochtones dans leurs communautés.

Planification de la gestion des éclosions

Tout au long de la pandémie, le ministère s'est concentré sur la protection de la santé et de la sécurité des personnes vulnérables en Ontario. Les initiatives de planification de la gestion des éclosions ont représenté un élément important de cette orientation. Voici les initiatives réalisées en 2022-2023 :

- Continuer d'appuyer les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones en acquérant de l'équipement de protection individuelle essentiel et des filtres à haute efficacité pour les particules de l'air par l'intermédiaire de canaux d'approvisionnement provinciaux supervisés par le ministère de la Santé et le ministère des Services au public et aux entreprises.
- Faciliter la participation des gestionnaires de services au Programme provincial de dépistage antigénique du ministère de la Santé et à l'essai de test rapide de détection d'antigènes dans la salive de 2San.
- Distribuer, en collaboration avec le ministère de la Santé, des renseignements aux gestionnaires de services concernant les directives relatives à la COVID-19 dans les habitations collectives, la disponibilité de centres de vaccination mobiles et une trousse de ressources de vaccination qui met l'accent sur les populations vulnérables qui hésitent à se faire vacciner.
- Tenir des réunions avec une table ronde de groupe de lutte contre la COVID-19 composé de gestionnaires de services et d'administrateurs de programmes autochtones pour discuter des expériences de première ligne durant la pandémie et des domaines où un soutien provincial supplémentaire est nécessaire.

Sondages relatifs à la COVID-19

Depuis avril 2020, le MAML a recueilli des renseignements sur les maisons d'hébergement d'urgence et les lieux d'hébergement collectifs avec services de soutien financés par le ministère auprès des gestionnaires de services au moyen d'un sondage régulier.

En 2022-2023, le ministère a continué de recueillir des données jusqu'en décembre 2022 concernant la capacité de chaque établissement, les clients servis, les cas de COVID-19 et les cliniques de vaccination. La notification continue au ministère des éclosions de COVID-19 dans ces établissements continue d'appuyer la gestion des risques.

Mise en œuvre des listes nominatives

En mars 2021, le MAML a instauré une exigence visant à ce que les gestionnaires de services mettent en œuvre des listes nominatives d'ici au 31 décembre 2021. Une liste nominative est une liste en temps réel de personnes sans-abri dans une collectivité. Elle comprend des renseignements sur leurs besoins afin de les relier à diverses options de logement et aux mesures de soutien et d'améliorer la coordination des services. En date du 1^{er} janvier 2022, les 47 gestionnaires de services avaient une liste nominative en place.

En avril 2022, le MAML a publié de nouvelles exigences relatives à la liste nominative qui s'appuient sur les exigences précédentes et appuient les objectifs du PPI visant à lutter contre l'itinérance et à la réduire. Les nouvelles exigences comprennent un ensemble plus complet de points de données, ainsi qu'une couverture et une exhaustivité plus larges qui aident les gestionnaires de services à mettre davantage de personnes en relation avec les services et le soutien dont elles ont besoin. Ces nouvelles exigences ont été mises en œuvre par les gestionnaires de services au plus tard le 1^{er} avril 2023. Comme condition du financement du PPI, les gestionnaires de services doivent tenir à jour une liste nominative conformément aux exigences provinciales.

Le MAML a renouvelé son partenariat en 2022-2023 avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI), qui a débuté en 2021-2022, pour aider les gestionnaires de services à mettre en œuvre les nouvelles exigences relatives à la liste nominative. L'ACMFI a assuré auprès des gestionnaires de services une formation technique, un encadrement et un soutien aux systèmes de données, et leur a donné accès à des webinaires, à des appels de la communauté des praticiens, à des ateliers, à des outils et à un portail en ligne axés sur les nouvelles exigences relatives aux listes nominatives.

Finances et gouvernance municipales

Relations renforcées avec les municipalités

En 2022-2022, le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) et la ville de Toronto. Conformément au protocole d'entente (PE) conjoint, le ministère collabore avec l'AMO dans le cadre d'initiatives ayant des répercussions sur les municipalités. Au cours de la dernière année de rapport, quatre réunions formelles ont été tenues avec l'AMO en vertu du PE. Au cours de la conférence en personne de l'AMO en 2022, le ministère a coordonné environ 583 délégations et 5 réunions de plusieurs ministres. En janvier 2023, le ministère a coordonné 331 autres réunions municipales de délégations et 5 réunions de plusieurs ministres de lors de la conférence de la Rural Ontario Municipal Association. Le MAML a également animé plus de 14 réunions entre la province et la ville de Toronto pour discuter des initiatives ayant des répercussions potentielles sur la ville dans le cadre de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de

consultation. En outre, le ministère a également animé quatre réunions du Groupe de travail technique provincial-municipal sur la COVID-19 sur les questions émergentes liées à la COVID-19 avec l'AMO et la ville de Toronto.

En 2022-2023, le ministère a continué à mettre en œuvre deux programmes, soit le Fonds pour la vérification et la responsabilisation et le Programme pour la modernisation au niveau municipal, pour aider les municipalités à réaliser des gains d'efficacité, à réduire les coûts et à améliorer les services. Plus de 60 % (272 sur 444) des municipalités de toutes les régions de l'Ontario ont participé à ces programmes en 2022-2023. Au total, 46 projets ont été achevés dans le cadre de la troisième ronde du Fonds pour la vérification et la responsabilisation, portant l'investissement total destiné à la modernisation numérique, à la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement et à l'intégration des services à environ 8 millions de dollars. Dans le cadre des deuxième et troisième rondes du Programme pour la modernisation au niveau municipal, les municipalités ont réalisé près de 300 examens de la prestation de services par des tiers. Le ministère a également accordé des prolongations pour 220 projets de mise en œuvre dans le cadre de la troisième ronde du programme. Ces projets devraient être achevés en 2023-2024. Le ministère a également poursuivi la mise en œuvre du Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement, qui fournit plus de 45 millions de dollars à 39 grandes municipalités de l'Ontario pour la mise en œuvre d'initiatives telles que les systèmes de délivrance de permis électroniques, les portails de demande en ligne, la dotation en personnel supplémentaire, y compris les stagiaires, pour résorber les retards ainsi que d'autres projets visant à simplifier les approbations et à augmenter l'offre de logements. Les projets visés par le Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement seront achevés en 2023-2024.

Le ministère a apporté des changements au cadre des redevances liées à l'aménagement municipal, notamment le gel, la réduction et l'élimination des redevances, afin de stimuler l'offre de nouvelles constructions domiciliaires et de contribuer à résoudre la crise de l'offre de logements en Ontario. Il s'agit notamment de veiller à ce que les logements abordables et les ensembles de logements à but non lucratif soient exemptés des redevances d'aménagement municipal, des redevances d'affectation de terrains à la création de parcs et des redevances pour les avantages communautaires. Pour stimuler l'offre de logements locatifs dont la population a grand besoin, les logements locatifs bénéficient désormais de rabais pouvant atteindre 25 % sur les redevances d'aménagement. De plus, le ministère s'est engagé à lancer une vérification indépendante des finances de certaines municipalités.

Le ministère a adopté la *Loi de 2023 sur la modification des limites territoriales entre St. Thomas et Central Elgin*, qui a annexé une partie de la municipalité de Central Elgin à la ville de St. Thomas. La loi a permis de regrouper un nouveau méga-site prêt à l'investissement à St. Thomas pour attirer des investissements de fabrication de pointe à grande échelle (p. ex., Volkswagen).

En 2022-2023, le ministère a amélioré l'accessibilité des données financières municipales en ajoutant de nouveaux tableaux de bord au site Web du rapport d'information financière (RIF). Ces tableaux de bord permettent aux utilisateurs de comprendre des données complexes du RIF rapidement grâce à des graphiques faciles à utiliser et à les analyser sous différents angles, par exemple une analyse des tendances à long terme et une comparaison régionale.

En 2022-2023, le ministère a mis en place un cadre solide pour les maires qui confère aux maires de Toronto et d'Ottawa des pouvoirs et des fonctions supplémentaires. Ce nouveau cadre leur confère des pouvoirs accrus pour faire progresser les priorités provinciales-municipales communes, comme la construction de 1,5 million de nouveaux logements d'ici à 2031.

Le ministère a également soutenu le processus électoral municipal en fournissant des documents d'orientation aux candidats, aux annonceurs tiers et aux électeurs, ainsi que des réponses aux demandes de renseignements dans le cadre du processus électoral municipal de 2022. Dans le cadre des initiatives de sensibilisation du ministère liées aux élections municipales, le ministère a mené :

- 77 séances d'orientation à l'intention des candidats et des tiers pour former environ 1 900 candidats aux élections municipales et annonceurs tiers dans 307 municipalités;
- 10 séances de formation pour greffiers et fonctionnaires électoraux des commissions scolaires ont été tenues, et 135 membres du personnel électoral des municipalités et des commissions scolaires ont été formés dans 104 municipalités;
- 30 séances d'orientation ont été organisées et 700 membres du conseil et du personnel ont été formés sur leurs rôles et responsabilités dans 134 municipalités.

Soutien aux municipalités à la suite de la pandémie de COVID-19

Afin de s'assurer que la ville de Toronto est bien placée pour maintenir les services qui appuient son rôle de centre provincial de l'emploi et de moteur clé de l'économie canadienne, le ministère a fourni un financement de 235 millions de dollars pour faire face aux pressions exercées sur le budget de fonctionnement de la ville en 2022.

Le MAML a recueilli et fait le suivi des renseignements détaillés sur les répercussions municipales de la COVID-19 pour soutenir l'élaboration des politiques et des programmes. Il a aussi fourni des renseignements cohérents en temps utile à toutes les municipalités sur la lutte contre la COVID ainsi que les décisions, politiques et programmes gouvernementaux.

Aménagement du territoire

Modifications législatives et changements apportés aux politiques

Un certain nombre de modifications ont été apportées en 2022-2023 à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à d'autres lois et politiques relevant de la compétence du ministère afin de soutenir les priorités du gouvernement.

- Dans le cadre de l'engagement pris dans le Budget de 2022 de construire 1,5 million de nouveaux logements en Ontario sur 10 ans, 29 municipalités à palier inférieur et à palier unique se sont vu attribuer des objectifs en matière de logement à atteindre d'ici à 2031. Les municipalités ont été priées de remplir des engagements en matière de logement qui définiraient les outils et les stratégies nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière de logement et de les soumettre au ministère. Il est à noter que les outils et les stratégies définis dans les engagements municipaux peuvent être plus larges que ceux liés à l'aménagement du territoire et peuvent être reliés à d'autres domaines.
- Dans le cadre du plan Accélérer la construction de plus de logements : Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements 2022-2023, le ministère a mené des consultations d'octobre à décembre 2022 sur un examen des politiques axées sur le logement. L'objectif était de déterminer comment intégrer la Déclaration de principes provinciale de 2020 et En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (En plein essor) en un nouvel instrument de politique d'aménagement à l'échelle de la province. Les résultats de l'examen

permettraient aux municipalités d'accélérer l'aménagement de logements et d'accroître l'offre de logements (y compris les logements ruraux), grâce à un cadre stratégique d'aménagement du territoire plus rationalisé à l'échelle de la province.

- Par le biais du projet de loi 109, *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous*, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin de mettre en place un nouvel outil, l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement, qui appuie les demandes des municipalités visant à simplifier le zonage pour les projets prioritaires, ainsi que des changements pour accélérer les approbations, encourager les approbations en temps opportun et veiller à ce que les politiques provinciales soient mises en œuvre.
- Par le biais du projet de loi 109, la *Loi sur l'aménagement du territoire* a été modifiée pour, entre autres, donner au ministre des Affaires municipales et du Logement le pouvoir d'exiger des municipalités et des conseils d'aménagement qu'ils fassent rapport de l'information sur les questions d'aménagement, aux termes d'un nouveau règlement du ministre.
- Par le biais de la *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour soutenir l'intensification à proximité du transport en commun, encourager une densité légère, interdire le zonage d'exclusion et offrir plus d'options de logement en permettant automatiquement jusqu'à trois unités sur toute parcelle de terrain où l'utilisation résidentielle est autorisée dans les zones d'établissement desservies par des services municipaux complets d'approvisionnement en eau et d'égout. D'autres changements ont été apportés pour simplifier le processus d'approbation des demandes d'aménagement et réduire les coûts d'aménagement.
- Des modifications ont été apportées au Plan de la ceinture de verdure et au Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges en décembre 2022 à la suite de consultations sur l'élimination ou la redésignation de 15 zones de terres totalisant environ 7 400 acres (environ 2 995 hectares) situées à la limite de la ceinture de verdure pour permettre la croissance et la construction d'un plus grand nombre de logements. Parallèlement, 9 400 acres de terres (portion de la moraine de Paris Galt et 13 vallées fluviales urbaines) ont été ajoutées à la ceinture de verdure, ce qui a entraîné une expansion globale de 2 000 acres à la ceinture de verdure.
- Afin de simplifier et de réduire les formalités administratives, des consultations ont été menées d'octobre à décembre 2022 sur une proposition visant à révoquer le Plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades et le Plan d'aménagement du Centre de Pickering. Le Plan d'aménagement du Centre de Pickering a par la suite été révoqué en décembre 2022.

Mise en œuvre opérationnelle

Tout au long de 2022-2023, le ministère a travaillé avec des partenaires interministériels et des municipalités pour mettre en œuvre et faire respecter les questions d'intérêt provincial et la politique provinciale d'aménagement du territoire, y compris la Déclaration de principes provinciale et les quatre principaux plans d'aménagement du territoire de la province : le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (plan En plein essor), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

L'année dernière, le ministère a appuyé les 27 arrêtés de zonage du ministre et les 7 modifications des arrêtés de zonage du ministre afin d'accélérer les projets prioritaires majeurs qui permettront d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée, d'accroître la disponibilité des logements

abordables et des logements pour personnes âgées ainsi que de faciliter les occasions de développement économique des municipalités comme la fabrication, les complexes de commerces de détail et le développement au tourisme.

Le ministère a également publié son premier arrêté lié à l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement afin de soutenir le développement des soins de longue durée dans la ville de Blue Mountains.

En novembre 2022, le ministère a approuvé six (6) nouveaux plans officiels et modifications aux plans officiels pour un certain nombre de municipalités à palier supérieur et à palier unique (les régions de Peel, York, Niagara et Halton et les villes d'Ottawa et de Hamilton) en Ontario, pour tenir compte des priorités locales et provinciales en matière d'aménagement du territoire. Ces nouveaux plans officiels régissent la croissance et le développement des municipalités qui comptent actuellement plus de 5 500 000 Ontariennes et Ontariens. Ce chiffre représente près de 40 % de la population de l'Ontario et 15 % de la population du Canada. De plus, en avril 2023, le ministère a approuvé six (6) autres plans officiels et modifications aux plans officiels pour les villes de Guelph, Peterborough, Barrie et Belleville et pour la région de Waterloo et le comté de Wellington. Ces municipalités comptent plus de 1,1 million d'habitants; ce chiffre devrait passer à plus de 700 000 habitants d'ici à 2051.

L'approbation des plans par le ministère contribue à l'objectif du gouvernement de construire 1,5 million de logements au cours des dix prochaines années. Le ministère a continué de surveiller l'état d'avancement des progrès municipaux dans le domaine de la conformité aux politiques provinciales, en particulier dans la région élargie du Golden Horseshoe.

Dans le cadre d'un effort continu visant à soutenir l'autonomie locale dans la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, le ministère a accordé à certaines municipalités, à leur demande, un pouvoir décisionnel local supplémentaire (pouvoir d'approuver le morcellement des terres) et une exemption de l'application de l'exigence stipulant que le ministère approuve les modifications aux plans officiels.

Réglementation du bâtiment

Harmonisation des codes du bâtiment

Le ministère a continué de travailler avec le Conseil national de recherches Canada et les autres provinces et territoires à la mise en œuvre de l'Accord de conciliation sur les codes de construction et à la transformation du système national de conception des codes, y compris l'élaboration de recommandations sur le modèle de gouvernance.

La transformation du système national de conception des codes se déroulera en plusieurs phases au cours du cycle actuel des codes afin d'assurer une transition opérationnelle sans heurts. Le MAML et les autres parties s'efforcent de trouver des procédures de création des codes de construction plus efficaces et simplifiées.

L'Ontario s'est engagé à poursuivre l'harmonisation avec les codes de construction nationaux bilingues, et la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario* (qui entrera en vigueur en mars 2024) comprendra une plus grande proportion de contenu disponible en français. Le ministère prévoit fournir un lien vers les codes nationaux pour donner accès dans les deux langues officielles aux parties pertinentes lorsque la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario* sera déposée.

Les échéanciers pour la traduction intégrale du *Code du bâtiment de l'Ontario* seront établis après la finalisation de la prochaine version du Code.

Le Conseil national de recherches Canada lance actuellement des consultations sur les codes de construction nationaux de 2025, et une série d'examen publics devraient avoir lieu d'ici à la fin de 2024. Le ministère encourage les Ontariennes et les Ontariens à participer à ces consultations, car il est prévu d'intégrer les modifications au code proposées dans le cadre de ces consultations au *Code du bâtiment de l'Ontario* en 2026-2027.

Prochaine version du Code du bâtiment de l'Ontario

Tout au long de l'année, le ministère a commencé à rédiger la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario*. De plus, une consultation en plusieurs phases a été lancée.

La première phase a eu lieu à l'automne 2021 et a mis l'accent sur la réduction des variations existantes avec les codes de construction nationaux ainsi que sur la mise à jour de certaines dispositions propres à l'Ontario.

La deuxième phase s'est déroulée pendant l'hiver 2022 et a proposé des modifications au Code qui harmoniseraient le *Code du bâtiment de l'Ontario* avec les codes de construction nationaux de 2020.

La troisième phase proposait des modifications au Code qui mettraient à jour d'autres dispositions propres à l'Ontario et assureraient le suivi de toute proposition des phases précédentes au sujet de laquelle les intervenants avaient exprimé des préoccupations. Cette phase a débuté en octobre 2022 et s'est terminée en décembre 2022.

En plus de recevoir de la rétroaction par l'intermédiaire de publications au Registre ontarien de la réglementation et au Registre environnemental de l'Ontario, le ministère a tenu des séances de mobilisation auprès d'intervenants et de partenaires internes et externes.

La prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario* devrait être déposée en juillet-août 2023.

Modifications au Code du bâtiment

Le 29 avril 2022, le ministère a déposé le *Règlement de l'Ontario 451/22* pour modifier le *Code du bâtiment* afin d'inclure ce qui suit :

1. Appuyer la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous* grâce aux mesures suivantes :
 - a) Ajouter de nouvelles dispositions pour permettre l'occupation précoce et partielle des immeubles de très grande hauteur (c.-à-d. ceux de 65 étages ou plus);
 - b) Éliminer les obstacles aux projets de construction modulaire multirésidentielle;
 - c) Permettre la construction d'immeubles en bois massif enrobé d'une hauteur maximale de 12 étages;
 - d) Appuyer le programme local de stages pour responsables du bâtiment;
2. Dispenser les hangars d'une superficie maximale de 15 mètres carrés des exigences du *Code du bâtiment* (sous réserve de conditions techniques).

Le 28 février 2023, le ministère a déposé le *Règlement de l'Ontario 30/23* pour modifier le *Code du bâtiment* afin d'inclure ce qui suit :

- Des permis de construire sont maintenant requis pour les **scènes amovibles** extérieures et les tours d'équipement de sonorisation et d'éclairage connexes. Ces scènes doivent également satisfaire à des exigences techniques spécifiques liées à la sécurité des scènes.
- Les **exigences relatives aux volets de contrôle des fumées** sont simplifiées afin de faciliter la construction de certains bâtiments, comme les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée. Ces modifications clarifieront les exigences et éviteront les coûts imprévus de construction et d'entretien continu pour les grands bâtiments complexes en cours de conception et de construction.
- Les exemptions du *Code du bâtiment* sont prolongées pour les **établissements de santé ou les établissements résidentiels temporaires** jusqu'au 31 mars 2024 (*Règlement de l'Ontario 31/23*). Ces mesures faciliteront la souplesse continue des systèmes de soins de santé et de maisons d'hébergement de l'Ontario à l'appui des efforts de relance après la pandémie de COVID-19.

Nouveau modèle pour les inspecteurs stagiaires municipaux

En avril 2022, le ministère a modifié le *Règlement de l'Ontario 451/22* pris en application du Code afin d'aider les municipalités à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. La modification prévoit un nouveau modèle qui permet aux services municipaux du bâtiment de concevoir et d'administrer des programmes de stages pour les inspecteurs du bâtiment, modèle qui est moins lourd à administrer et plus souple pour répondre aux besoins locaux en matière de recrutement et d'application de la loi.

Ce nouveau modèle de stage appuie la sécurité publique en continuant d'exiger qu'un inspecteur du bâtiment ou un chef du service du bâtiment qualifié supervise le travail des stagiaires. Les stagiaires doivent passer les examens techniques et juridiques du ministère avant de pouvoir exercer en toute indépendance en tant qu'inspecteurs du bâtiment. En date de mars 2023, deux municipalités ont adopté des politiques pour mettre en œuvre des programmes de stages locaux dans le cadre de ce modèle, et le ministère continue de promouvoir les stages locaux auprès d'autres municipalités.

En mars 2023, le ministère a accueilli un groupe de travail composé de responsables du bâtiment municipaux pour examiner les lignes directrices provisoires du programme visant à aider les municipalités à concevoir et à administrer des programmes de stages et pour formuler des commentaires à leur sujet. Ce matériel de soutien devrait être achevé et distribué à toutes les municipalités au printemps 2023.

Amélioration du processus de qualification des professionnels de la construction

En avril 2022, le ministère a entrepris un examen du programme de qualification selon le *Code du bâtiment* afin de déterminer les améliorations possibles, avec l'aide d'un consultant tiers. L'examen a porté sur les aspects suivants :

- Évaluation du programme actuel et de ses objectifs;
- Prise en compte des meilleures pratiques en matière d'éducation et de formation des adultes;
- Consultation des principaux intervenants;
- Examen administratif des autres méthodes de qualification;
- Révision des questions de l'examen actuelles.

L'examen a donné lieu à une série de modifications opérationnelles et conceptuelles futures potentielles pour aider les professionnels de la construction à mieux comprendre et appliquer le Code et à améliorer les résultats relatifs à la qualification.

Le ministère a publié un document de travail décrivant ces modifications potentielles au Registre environnemental de l'Ontario, pour lequel la période de commentaires s'est terminée le 17 février 2023. Parmi les améliorations possibles présentées pour consultation publique, mentionnons ce qui suit :

- Utiliser le nouveau *Code du bâtiment* numérique pendant les examens;
- Accorder aux candidats plus de temps par question pendant les examens;
- Envisager une formation obligatoire avant les examens;
- Envisager d'autres façons d'entrer dans le secteur;
- Restructurer les examens actuels;
- Exiger une attestation de maintenance des connaissances.

En date de mars 2023, les commentaires sur le Registre environnemental de l'Ontario sont en cours d'examen en ce qui concerne les possibilités de mise en œuvre.

Code du bâtiment numérique

Le ministère a élaboré une version numérique du Building Code Compendium qui a été mise à la disposition sur demande le 4 mars 2022. En septembre 2022, le ministère a perfectionné le Code numérique en y intégrant des fonctions qui améliorent la navigation et l'utilisation, notamment des signets, des tables des matières avec hyperliens et la possibilité d'insérer des notes personnelles ou de mettre en évidence des sections du Code. En mars 2023, le ministère avait répondu à plus de 8 000 demandes de copies numériques du Code.

Auparavant, le Compendium n'était disponible que dans le format papier moyennant des frais par l'intermédiaire de Publications Ontario. La version numérique comprend le volume 1 (exigences techniques) et le volume 2 (notes annexes et normes supplémentaires). Le volume 2 fournit des renseignements considérés comme essentiels à la compréhension et à l'application des exigences techniques du *Code du bâtiment*. Il n'a jamais été offert gratuitement. Une version numérique du Building Code Compendium offre également un format supplémentaire pour l'accès aux documents du code, qui peut s'avérer plus pratique pour certains utilisateurs. Il est notamment possible de la lire sur un appareil électronique portatif pour effectuer des inspections de maisons et de bâtiments sur un chantier de construction.

Améliorations du Système QuARTS

Le ministère a franchi avec succès les principales étapes menant à la modernisation du Système QuARTS de la province, le système de TI qu'utilisent les professionnels de la construction (responsables du bâtiment, concepteurs, entreprises de conception, installateurs de fosses septiques et organismes inscrits d'exécution du code) pour enregistrer leurs qualifications et leur disponibilité continue pour exercer leur profession au sein du ministère. Plus de 7 000 professionnels de la construction utilisent le Système QuARTS pour mettre à jour en ligne leurs renseignements de qualification et d'inscription et pour aider le gouvernement à réglementer la sécurité et la conformité dans l'industrie de la construction de l'Ontario.

Les efforts de modernisation visant à améliorer les caractéristiques de convivialité et à assurer l'intégrité des données du programme comprenaient les suivants :

- Réaliser un sondage auprès de 3 000 utilisateurs du Système QuARTS en avril 2022 afin d'obtenir des commentaires sur les améliorations potentielles à apporter à la convivialité du système;
- Élaborer le cadre des prochaines améliorations à apporter au Système QuARTS en fonction des processus opérationnels, des commentaires des intervenants et des recommandations de Deloitte, de juin à octobre 2022;
- Mener plus de 20 séances de recherche auprès des utilisateurs entre novembre 2022 et février 2023, à l'aide d'un prototype pour mettre à l'essai les améliorations potentielles à la conception du système;
- Entreprendre une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée pour garantir l'application de normes rigoureuses en matière de données pour les renseignements des utilisateurs;
- Lancer une première évaluation numérique à l'été 2023, dans le cadre de la norme Priorité au numérique de l'Ontario, afin de créer et d'offrir des services et des produits gouvernementaux plus simples, plus rapides et de meilleure qualité aux personnes qui vivent et font des affaires en Ontario.

La modernisation du Système QuARTS créera un système plus efficace et convivial, permettant aux professionnels de la construction de consacrer plus de temps à des tâches à valeur ajoutée, telles que la soumission, l'examen et la délivrance de permis de construire, ce qui peut aider à soutenir la priorité clé du gouvernement d'accroître le parc résidentiel.

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe aide les propriétaires, les locataires, les petites entreprises et exploitations agricoles exploitées par les propriétaires ainsi que les organismes à but non lucratif à se remettre sur pied à la suite d'une catastrophe naturelle. Le programme aide les demandeurs admissibles à couvrir les frais d'urgence, à faire en sorte que leur logement redevienne sécuritaire et habitable ainsi qu'à redémarrer leurs entreprises.

En 2022-2023, le ministère a traité des demandes présentées à la suite de 18 catastrophes. Au total, le ministère a rendu plus de 150 décisions aux demandeurs, y compris des paiements provisoires, des paiements finaux et des avis de refus, effectué des paiements totalisant 2,19 millions de dollars et fermé plus de 100 demandes. Il y a eu cinq nouvelles activations du programme en 2022-2023.

Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe (AMRAC) fournit une aide financière aux municipalités touchées par des catastrophes naturelles pour les interventions d'urgence et la réparation ou le remplacement de l'infrastructure municipale endommagée. Le programme a été activé pour 19 municipalités en 2022-2023 :

- Canton d'Addington Highlands (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 932 000 \$;
- Canton d'Alfred et Plantagenet (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 809 000 \$;
- Canton d'Asphodel-Norwood (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 142 000 \$;
- Ville de Clarence-Rockland (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 751 000 \$;
- Canton de Greater Madawaska (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 272 000 \$;
- Canton de Limerick (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 402 000 \$;
- Canton de North Frontenac (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 193 000 \$;
- Canton de Tudor and Cashel (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 531 000 \$;
- Canton d'Uxbridge (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 881 000 \$;
- Canton de Wollaston (tempête de vent de mai 2022), jusqu'à concurrence de 117 000 \$;
- Canton de Conmee (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 146 000 \$;
- Ville de Fort Frances (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 1 454 000 \$;
- Canton d'Ignace (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 1 744 000 \$;
- Ville de Kenora (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 1 304 000 \$;
- Canton de La Vallée (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 107 000 \$;
- Canton de Lac des Bois (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 59 000 \$;
- Canton d'O'Connor (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 31 000 \$;
- Municipalité de Red Lake (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 716 000 \$;
- Municipalité de Sioux Lookout (inondations du printemps 2022), jusqu'à concurrence de 458 000 \$.

Le ministère a continué d'administrer 12 réclamations liés à des catastrophes antérieures et effectué les paiements finaux pour 4 d'entre elles. En 2022-2023, des paiements totalisant plus de 3,5 millions de dollars ont été effectués dans le cadre du programme AMRAC.

Programme national d'atténuation des catastrophes

Le Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) est un programme fédéral qui offre du financement pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations. Le ministère administre le programme en Ontario et consacre le financement fédéral des projets aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles.

Le PNAC a été prolongé jusqu'en 2022-2023 pour permettre la mise en œuvre des projets approuvés. Il n'y a pas d'autre soumission de nouvelles propositions de projets, et le programme prend fin le 31 mars 2023. Depuis 2016, 238 projets du PNAC ont été approuvés en Ontario pour un total de 48,9 millions de dollars en financement fédéral.

Programme d'aide aux résidents de Wheatley

En 2021-2022, le ministère a spécialement conçu le Programme d'aide aux résidents de Wheatley pour aider les personnes évacuées de leur domicile dans la collectivité de Wheatley, dans la municipalité de Chatham-Kent, à la suite d'une explosion de gaz souterraine. En 2022-2023, le

programme a été prolongé jusqu'au 31 août 2023 pour continuer à aider les résidents évacués à assumer les coûts de logement et les autres frais d'urgence.

Programme ministériel de gestion des situations d'urgence

En vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, tous les ministères doivent tenir à jour un programme de gestion des situations d'urgence afin de s'assurer que le gouvernement de l'Ontario est prêt à intervenir lorsque des urgences ou des catastrophes surviennent. Le ministère tient à jour un programme solide axé sur la responsabilité du ministère prescrite par décret d'établir des plans pour les situations d'urgence qui nécessitent la coordination de dépenses provinciales exceptionnelles, notamment à l'égard de la prestation d'aide financière à la suite d'une catastrophe.

En 2022-2023, le personnel du ministère a mis à jour le Plan ministériel d'intervention en cas d'urgence en portant une attention particulière aux obligations liées à la planification nucléaire aux termes du Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire. Le groupe d'action ministériel a participé à un exercice provincial en octobre pour mettre à l'essai le plan et l'état de préparation du ministère en cas de catastrophe nucléaire. Les leçons apprises seront intégrées dans les prochaines versions du Plan ministériel d'intervention en cas d'urgence. Le ministère a rempli toutes les exigences législatives pour l'année civile 2022 et s'attend à ce que son programme soit évalué comme étant entièrement conforme à la législation provinciale.

Toujours en 2022-2023, en réponse à la tempête de dérécho historique qui s'est produite dans une grande partie du Sud de l'Ontario en mai 2022, le personnel du MAML dans les régions de l'Ouest, du Centre et de l'Est a mené des évaluations préliminaires des dommages à la suite de la tempête, en coordonnant les efforts avec d'autres ministères provinciaux et le Centre provincial des opérations d'urgence et en étroite collaboration avec le Northern Tornadoes Project de l'Université Western. Le ministère a donné suite aux premières estimations des dommages en déployant vingt équipes provinciales d'évaluation à la suite d'un sinistre pour effectuer des évaluations en personne des habitations, des petites entreprises et des fermes dans les zones les plus durement touchées et en sondant plus de 250 municipalités sur les répercussions subies.

Résultats 2022-2023

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-23

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19**	391,3
Fonctionnement	943,7
Immobilisations	234,6
Effectif*** (au 31 mars 2023)	479,0

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2023.

** Comprend un financement unique et de durée limitée lié à la COVID-19.

*** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Richesses naturelles et des
Forêts

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	4
Vue d'ensemble du ministère.....	5
Objectifs généraux du ministère.....	5
Mission du ministère	5
Mandat.....	5
Plan stratégique 2023-2024	6
Programmes du ministère	16
Mesures de performance et réalisations du ministère.....	36
Données financières détaillées	39
Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024	39
Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2023-2024 par crédit, poste et sous-poste	41
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	41
Tableau 6 : Analyse des tendances historiques	47
Organismes, conseils et commissions	48
Organismes réglementés	48
Organismes non réglementés	49
Organigramme du ministère.....	54
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2023	56
Résultats 2022-2023	80
Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023 ..	80

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

**Ministère des Richesses naturelles et
des Forêts**

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

La population de l'Ontario profite de la santé et de la grande valeur des richesses naturelles de la province, aujourd'hui comme demain.

Mission du ministère

Gérer et promouvoir l'exploitation responsable des richesses naturelles de l'Ontario.

Mandat

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) est chargé de protéger et de gérer les richesses naturelles variées de la province, et ce, à l'appui de la prospérité économique et de la pérennité de l'environnement en Ontario, de même que de la qualité de vie de la population.

Pour réaliser les engagements de son mandat, le ministère assure la supervision et la mise en œuvre de cinq activités principales :

- **Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels**, notamment des inondations et des feux de végétation
- **Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie**, comme la délivrance des permis de pêche et de chasse
- **Favoriser la croissance économique et la création d'emplois** en soutenant les industries, comme la foresterie, les agrégats et la chasse
- **Assurer la surveillance, la recherche et la planification** pour la gestion et l'utilisation des richesses naturelles de l'Ontario
- **Élaborer des lois et politiques et établir des programmes** visant à réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des richesses naturelles et des terres de la Couronne de l'Ontario

En plus de ses activités principales, le MRNF s'emploie toujours à cerner les occasions de faire progresser les engagements financiers du gouvernement afin que nous puissions protéger la population ontarienne contre des menaces comme la COVID-19 et les effets inflationnistes, ainsi que créer des possibilités par l'intermédiaire desquelles la population ontarienne pourra prospérer. Ces engagements comprennent les gains d'efficacité accrus à l'interne, comme la modernisation des fonctions et des processus opérationnels, les améliorations novatrices au chapitre de l'efficacité et de l'efficacité des programmes, les partenariats et la rationalisation horizontale avec d'autres ministères.

Plan stratégique 2023-2024

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme et des résultats stratégiques souhaités qui orienteront le ministère et cibleront les efforts pour faire avancer la réalisation de son mandat et de ses priorités.

Le ministère attache une grande importance au développement économique, à la création d'emplois, aux services à la clientèle adaptés aux besoins et à la prestation de services responsable sur le plan financier. Tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités, le MRNF continue de faire appel à la prise de décisions fondée sur des données probantes. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus efficacement son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement. Certaines initiatives ministérielles liées à chacune des priorités sont décrites ci-dessous.

Tableau 1-1 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Priorité du ministère	• Activités commerciales accrues et création d'emplois dans l'économie des richesses naturelles de l'Ontario.
Réalisations attendues	• Promotion de la croissance économique et de la création d'emplois dans les secteurs ontariens de la foresterie, des agrégats et des pêches. • Promotion d'occasions viables de loisirs de plein air.
Activités clés	• Poursuite de la mise en œuvre de Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario – La Stratégie pour le secteur forestier fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à réduire le fardeau administratif et à promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, et ce, tout en garantissant une gestion responsable de nos richesses naturelles pour les générations futures. La stratégie est en harmonie avec d'autres stratégies gouvernementales, notamment le Plan environnemental pour l'Ontario et le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements, afin d'aider l'Ontario à atteindre ses objectifs de croissance responsable du secteur forestier tout en créant des débouchés et de la prospérité pour les nombreuses personnes qui dépendent de ce secteur. Quatre axes d'action, chacun d'entre eux comprenant des actions et des objectifs spécifiques, fournissent un cadre de collaboration avec le secteur forestier, d'autres ministères, des partenaires externes et d'autres ordres de gouvernement. • Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière – Dans le cadre de la réalisation des engagements pris dans la Stratégie pour le secteur forestier, le ministère a publié un plan d'action quinquennal visant à préserver les emplois, à soutenir le développement économique et à encourager la durabilité dans le secteur forestier grâce à l'utilisation de la biomasse forestière de l'Ontario (les sous-produits de scieries et les biofibres forestières). La mise en œuvre des mesures du plan se poursuivra jusqu'à la fin de 2026. Le ministère a reçu l'approbation du Conseil du Trésor (CT) et du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) pour le versement de 11,2 millions de dollars en 2023-2024 pour la première année

	de financement dans le cadre d'un nouveau programme de paiement de transfert pour la bioéconomie. Ce programme visera à soutenir les initiatives qui assurent et augmentent l'utilisation à long terme du bois dans la province, en mettant l'accent sur les espèces sous-utilisées et la biomasse forestière. Au moment de l'impression du présent document, les détails de la conception du programme étaient encore en cours d'élaboration et soumis à l'approbation du CT et du CGG. • Cadre stratégique pour la gestion forestière – Le ministère est résolu à améliorer la gestion durable des forêts ontariennes pour favoriser leur santé à long terme, tout en veillant à ce que le secteur et les produits forestiers de la province continuent de respecter les normes de foresterie responsable. Le ministère modernise la planification de la gestion des forêts, la réponse à l'examen du processus de vérification indépendante des forêts et la révision du guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site. Il continue de décrire les façons de tenir compte du changement climatique et a entrepris d'élaborer une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario. • Cadre stratégique relatif à la <i>Loi sur les terres publiques</i> – Le ministère étudie les moyens de rationaliser le processus permettant aux municipalités d'acheter des terres publiques à la province afin de soutenir le développement économique des collectivités, y compris celles du Centre et du Nord de l'Ontario. • <i>Loi sur les offices de protection de la nature</i> – Le ministère élaborera des règlements en vertu de la Loi afin de concentrer les offices de protection de la nature sur leur rôle principal de gestion des risques naturels et de rationaliser les approbations de développement, y compris celles qui soutiennent le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements. • Mise en œuvre de la stratégie Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations – Publiée en mars 2020, la stratégie comprend plus de 90 initiatives conçues pour aider à assurer la

	prospérité sociale et économique continue des collectivités ontariennes menacées par les inondations. En tant que responsable de la stratégie, le ministère poursuivra sa collaboration avec les autres ministères, les municipalités et les partenaires externes pour faire avancer les mesures décrites dans la stratégie et accroître la résilience de la province face aux situations d'urgence liées aux inondations. Cadre stratégique relatif aux ressources en agrégats – Le ministère s'attache à mettre à jour le manuel sur les politiques et procédures relatives aux ressources en agrégats afin de s'assurer que les changements apportés à la réglementation et aux normes techniques qui sont entrés en vigueur en 2021 et 2022 sont clairement compris par l'industrie et le public. Le ministère prévoit également de mettre à jour l'étude de 2016 sur l'approvisionnement et la demande en agrégats dans la région élargie du Golden Horseshoe. Le ministère demeure résolu à voir à la prospérité des entreprises, tout en maintenant son engagement à réduire au minimum les répercussions sur les collectivités et l'environnement. Services de données géospatiales – Le ministère fournit des données géospatiales fondamentales qui sont essentielles à l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires, à l'Initiative pour un gouvernement ouvert et à l'économie numérique de l'Ontario. Cela comprend notamment les données géospatiales et de gestion des terres nécessaires à l'exploitation des ressources et à la croissance économique dans les secteurs des mines, de l'énergie hydraulique et éolienne, du génie et de la construction. Ces données sont également à la base de la prestation de services mobiles rentables basés sur la géolocalisation pour la population ontarienne. Sciences et recherche – Le ministère est une source faisant autorité au sein de la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne la prestation de services scientifiques contribuant à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses naturelles de l'Ontario. Les services scientifiques, y compris l'inventaire, la surveillance, la recherche, l'analyse et la production de rapports, fournissent des diagnostics qui orientent la prise de décisions et l'élaboration de politiques

	ayant trait à la gestion et à la réglementation des richesses naturelles et de l'environnement. • Occasions de loisirs de plein air – Le ministère continuera de promouvoir les activités de loisirs de plein air liées à la pêche et à la faune en 2023-2024 par des outils de marketing et de communication, notamment les médias sociaux, des résumés des règlements sur la pêche et la chasse, des bulletins, des activités de sensibilisation, le programme Apprendre à pêcher et ON pêche en ligne. Les pêcheurs à la ligne et les chasseurs dépensent environ 2 milliards de dollars par année en Ontario. • Pêche et faune – Le ministère soutiendra la pêche commerciale par des programmes de science et de surveillance qui contribuent à l'établissement de quotas durables pour l'industrie. De plus, les pêcheurs ont accès à des programmes de suivi des permis et des quotas qui répondent aux besoins des entreprises. Le ministère appuie directement les initiatives de l'industrie comme le programme de certification du Marine Stewardship Council. Cette certification permet aux pêcheurs d'accéder aux marchés qui exigent une certification écologique et garantit que les produits de pêche commerciaux de l'Ontario sont bien représentés sur le marché en général. De même, le ministère appuie le secteur de la pêche récréative, qui est important pour la province, tant sur le plan économique que sur le plan social. Les vastes ressources aquatiques de l'Ontario, qui comprennent plus de 250 000 lacs et d'innombrables rivières et ruisseaux, donnent aux pêcheurs à la ligne un grand éventail de possibilités, qu'il s'agisse des berges situées en ville ou des voyages de pêche dans des endroits éloignés de la province accessibles par avion. L'Ontario compte 1,1 million de personnes titulaires d'un permis de chasse et de pêche. Les personnes titulaires d'un permis de pêche à la ligne consacrent 1,75 milliard de dollars par année à la pêche récréative en Ontario. Outre la gestion des populations de poissons autonomes, le ministère élève environ 8 millions de poissons par an et les introduit dans 1 200 lacs de la province, à la fois pour réhabiliter les populations dégradées, mais aussi pour offrir de nouvelles possibilités de pêche et les avantages économiques qui en découlent. Par ailleurs, le ministère veille à la pérennité des populations fauniques indigènes et de leurs écosystèmes, qui procurent d'importants avantages écologiques, culturels, économiques et sociaux aux Ontariennes et Ontariens. Les chasseurs consacrent plus de 587 millions de dollars par

	année à leurs voyages de chasse, ce qui stimule l'emploi et le commerce dans de nombreuses communautés rurales et nordiques qui en dépendent. • Réduction des formalités administratives – Depuis 2019, le ministère a réduit les coûts annuels directs des entreprises d'environ 3 millions de dollars, et les exigences de conformité réglementaire, de 18 %. Le MRNF continue d'être l'un des principaux contributeurs aux engagements du gouvernement en matière de réduction du fardeau administratif. Le MRNF continuera à réduire les formalités administratives en modernisant l'environnement réglementaire et en étant sensible aux besoins des intervenants, en améliorant les programmes et services relatifs aux richesses naturelles et en développant le secteur des richesses naturelles de l'Ontario. • Stockage géologique du carbone – Le ministère continuera à faire avancer le plan de l'Ontario visant à réglementer le stockage géologique du carbone par l'intermédiaire d'une approche progressive, comme indiqué dans la feuille de route vers la réglementation du stockage géologique du carbone qui a été publiée sur Ontario.ca en 2022.

Tableau 1-2 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
Priorité du ministère	• Gestion financière prudente. • Prestation de services qui assure le maintien des normes de service.
Réalisations attendues	• Gestion en fonction des allocations approuvées par le Conseil du Trésor. • Promotion de stratégies novatrices permettant de voir à la prestation de services publics plus efficaces et durables qui assurent le maintien des normes de service.
Activités clés	• Gestion budgétaire – Le ministère fait preuve de responsabilité financière et met en œuvre l’engagement du gouvernement visant à faire preuve de prudence sur le plan budgétaire afin de nous protéger contre des menaces comme la COVID-19 et les effets inflationnistes, ainsi que pour créer des possibilités par l’intermédiaire desquelles la population ontarienne pourra prospérer. À cet effet, il modernise et transforme ses processus et fonctions en s’appuyant sur les principes Lean Six Sigma pour assurer la prestation de services publics durables, il améliore ses résultats opérationnels, et il continue à gérer de manière durable les richesses naturelles de l’Ontario. • Gestion des risques liés à la migration des gaz dans les couches souterraines et aux puits existants – Le ministère a reçu l’approbation d’un montant de 23,652 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir son travail d’élaboration d’un plan d’action global à long terme visant à gérer les risques posés par les puits existants de gaz ainsi que par les dangers associés à la migration des gaz qui y sont liés dans les couches souterraines. • Surveillance intégrée des ressources – Le ministère met en œuvre les recommandations élaborées dans le contexte du Cadre de surveillance intégrée afin de moderniser les programmes de surveillance qui appuient la bonne gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ainsi que d’en accroître l’efficacité.

- **Services de données géospatiales** – Le ministère coordonne des partenariats dans le but d’acquérir et d’utiliser des données géospatiales fondamentales et de les distribuer à l’échelle du secteur public, du secteur parapublic, du milieu universitaire, du milieu des affaires et du grand public, et ainsi de réduire les coûts et de veiller à ce que les données géospatiales soient exactes et accessibles. Le ministère adopte la norme de service numérique de l’Ontario pour conclure des ententes avec des entreprises et fournir des solutions partagées qui réduisent les chevauchements et les coûts.
- **Gestion des terres de la Couronne** – Le ministère veille à ce que les utilisateurs et les occupants des terres de la Couronne, en vertu de la *Loi sur les terres publiques*, paient la juste valeur marchande pour l’utilisation de ces terres à des fins privées et commerciales.
- **Utilisation de fonds fédéraux pour la cartographie des inondations** – Le ministère continue de collaborer avec le gouvernement fédéral pour obtenir un investissement fédéral dans la création et la mise à jour de la cartographie des inondations en Ontario. Le ministère s’engage à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires fédéraux afin d’obtenir des financements supplémentaires pour l’Ontario et de continuer à investir dans les projets locaux les plus utiles pour les municipalités, les communautés autochtones et d’autres partenaires.
- **Allègement des processus** – Le ministère s’engage à utiliser des processus allégés pour élaborer des services publics efficaces, rentables et adaptables. Il a mis au point une stratégie axée sur les communications, la formation et l’application de pratiques allégées dans le but de chercher activement à améliorer continuellement ses processus opérationnels et son expérience de travail en remettant en question les processus habituels. Le ministère continue d’accroître sa capacité d’utiliser les processus allégés en ayant recours à une formation spécialisée, à un programme de mentorat allégé et à une communauté de pratique pour mettre en œuvre ces processus.

Tableau 1-3 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Priorité du ministère	• Prestation de services adaptables, axés sur la clientèle et économiques.
Réalisation attendue	• Promotion de stratégies de modernisation qui assurent une prestation plus accessible et pratique des services à la population ontarienne.
Activités clés	• Services et soutien à la clientèle pour les pêcheurs et les chasseurs – Le ministère continue d’offrir des services à la clientèle aux pêcheurs à la ligne et aux chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services de tirage pour la chasse au gros gibier, des InfoCentres, des services liés aux médias sociaux et un réseau d’émetteurs de permis de pêche et de chasse. L’InfoCentre du ministère a entrepris une évaluation Lean et mis en œuvre des améliorations de son service téléphonique afin d’améliorer et de moderniser l’expérience des clients. Il s’agit notamment de rationaliser les appels entrants afin de réduire la navigation dans le menu téléphonique, et d’ajouter des messages pendant que les usagers sont en attente et des renseignements accessibles en libre-service en tout temps pour permettre aux clients d’accéder aux renseignements les plus fréquemment demandés. • Application des mesures législatives visant les richesses naturelles – Le ministère a terminé le processus d’orientation et d’intégration de 25 agents de protection de la nature supplémentaires et continuera à se concentrer sur les priorités en matière d’application des lois, comme la prévention de la chasse illégale à l’orignal, la promotion de la sécurité à la chasse, la prévention du commerce illégal et de la commercialisation des espèces animales et végétales de l’Ontario, ainsi que la prévention de l’introduction et de la propagation d’espèces envahissantes. • Portail d’information sur les richesses naturelles (PIRN) – Le ministère continue de mettre en place le Portail d’information sur les richesses naturelles afin de réduire le fardeau des entreprises et des particuliers en leur offrant des services en ligne

	d’approbation et de production de rapports sur les activités qui sont rapides, accessibles et sécuritaires. En 2023-2024, le ministère poursuivra la modernisation de son service à la clientèle en mettant l’accent sur l’accessibilité, l’harmonisation des normes numériques de l’Ontario et l’amélioration de la fonctionnalité. Pour ce faire, il facilitera le paiement en ligne et ajoutera des options d’autorisation qui amélioreront le processus de présentation de demandes en ligne. • Modernisation des approbations et des autorisations – Le ministère modernise les services et les approbations en examinant toutes les approbations réglementaires qui se rattachent à 23 mesures législatives, le tout afin d’optimiser la prestation des services. En 2023-2024, le ministère prévoit le lancement de plusieurs versions pour transférer les approbations en ligne, permettant aux clients d’accéder aux demandes en tout temps.
	• Modernisation de l’escarpement du Niagara – À l’appui du Plan d’action pour l’offre de logements, les modifications apportées à la <i>Loi sur la planification et l’aménagement de l’escarpement du Niagara</i>, à ses règlements d’application et au Plan d’aménagement de l’escarpement du Niagara permettront de moderniser et de rationaliser les processus, notamment ceux liés aux demandes de permis d’aménagement. Les protections stratégiques existantes pour l’escarpement du Niagara resteront intactes tout en améliorant la prestation de services pour la délivrance de permis et la réduction d’autres fardeaux afin de trouver des gains d’efficacité en matière de législation, de réglementation et de politique.

Programmes du ministère

Les objectifs et les mesures clés des programmes du ministère sont présentés ci-dessous.

1. Industrie forestière

Le personnel du programme de l'industrie forestière est responsable du développement économique du secteur forestier et met en œuvre des initiatives visant à promouvoir une industrie forestière viable financièrement en Ontario. Il assure la supervision des activités liées à l'attribution, à l'utilisation et à la tarification du bois de la Couronne, à la gestion des tarifs associés à ce bois de même qu'à la collecte des sommes versées à cet égard, et à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de développement des entreprises touchant le secteur des produits forestiers de l'Ontario.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Continuer de défendre les intérêts de l'Ontario dans le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux. Ce différend donne lieu à des enquêtes, à des examens administratifs effectués par le département du Commerce des États-Unis et à de multiples appels interjetés en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et devant l'Organisation mondiale du commerce. Le MRNF travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de l'industrie, les autres provinces et le gouvernement fédéral pour aider l'industrie forestière canadienne, défendre le libre-échange et maintenir l'accès aux marchés des États-Unis.
- Le ministère a conclu un accord avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) afin de soutenir les entreprises ontariennes de seconde transformation du bois d'œuvre résineux pendant le différend commercial sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis. En vertu de cet accord, le MRNF versera une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars, pour un montant maximum de 30 millions de dollars une fois que le litige sur le bois d'œuvre résineux aura été réglé ou que la période d'admissibilité au programme de 5 ans aura pris fin (selon la première éventualité). La période d'admissibilité au programme se termine en juin 2023.

- Mettre en œuvre la stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. Cette stratégie a été lancée le 20 août 2020 et est fondée sur quatre axes d'action :
 1. promouvoir l'intendance et la durabilité;
 2. accroître l'exploitation du bois;
 3. renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario;
 4. favoriser l'innovation, les marchés et les talents.
- Adopter une approche pangouvernementale en continuant à collaborer avec d'autres ministères, des partenaires extérieurs, des communautés autochtones et d'autres ordres de gouvernement pour entreprendre des projets et des activités qui soutiennent les objectifs et les actions de la Stratégie pour le secteur forestier. Ceux-ci comprendront notamment des campagnes de sensibilisation du public, d'efforts de défense, de changements législatifs et réglementaires, d'élaboration de politiques et de programmes, de soutien aux paiements de transfert et de passation de marchés pour la réalisation de recherches et d'études.
- Entreprendre la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière de cinq ans, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'axe d'action n° 3 de la Stratégie pour le secteur forestier. La Stratégie pour le secteur forestier définit des domaines d'action prioritaires visant à atteindre cinq objectifs, à savoir : déterminer les voies d'accès aux marchés, soutenir la demande, créer un environnement politique habilitant, soutenir la participation des Autochtones ainsi que les partenariats et la réconciliation avec ceux-ci, et améliorer la communication sur les possibilités de développement de la bioéconomie forestière. Les principales activités en cours au cours de cet exercice et prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier en 2023-2024 comprennent la passation de marchés pour la phase II du rapport sur les voies d'accès au marché de la biomasse forestière.
- Le ministère a reçu l'approbation du CT et du CGG pour le versement de 11,2 millions de dollars en 2023-2024 pour la première année de financement dans le cadre d'un nouveau programme de paiement de transfert pour la bioéconomie. Ce programme visera à soutenir les initiatives qui garantissent et augmentent l'utilisation à long terme du bois dans la province, en mettant l'accent sur les espèces sous-utilisées et la biomasse forestière. Au moment de l'impression du présent document, les détails de la conception du programme étaient encore en cours d'élaboration et soumis à l'approbation du CT et du CGG.

- Diriger l'Initiative ontarienne pour la biothermie, une initiative multiministérielle visant à améliorer le climat stratégique et commercial lié à l'utilisation de biocombustibles pour le chauffage en Ontario. Cette initiative contribue à l'augmentation de la demande en biocombustibles dérivés du bois, ce qui stimule la croissance économique de l'industrie forestière de l'Ontario en offrant de nouveaux marchés pour les ressources forestières de la Couronne.
- Continuer à mettre en œuvre, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF), qui soutient les axes d'action « accroître l'exploitation du bois » et « favoriser l'innovation, les marchés et les talents » de la Stratégie pour le secteur forestier. Il y a une forte demande d'aide dans le cadre de ce programme. Le PIISF continuera de stimuler le développement économique régional, la croissance des entreprises et la création d'emplois dans les régions tributaires des forêts du Nord et des régions rurales de l'Ontario en soutenant des projets qui démontrent ce qui suit :
 - o les répercussions positives sur les économies régionales;
 - o l'importance du programme pour le secteur forestier de l'Ontario;
 - o l'innovation dans les processus ou les produits;
 - o l'expansion des exportations et des marchés;
 - o l'amélioration de la productivité.
- Continuer d'exécuter le Programme provincial de financement des routes forestières pour financer l'infrastructure des routes rurales dans les forêts de la Couronne qui sont utilisées par l'industrie forestière, les sociétés minières, les services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les campeurs, les pêcheurs à la ligne et les communautés autochtones, et pour assurer la protection civile.
- Recréer un forum sur les solutions aux incendies de forêt avec les autorités provinciales en la matière et les leaders de l'industrie forestière pour améliorer la résilience de cette industrie. Ce forum encouragera le dialogue et la collaboration par l'élaboration de solutions pour améliorer la prévention des incendies de forêt, la lutte et les interventions contre ces incendies, en tenant compte de l'incidence sur les pratiques opérationnelles de l'industrie forestière.

2. Politiques relatives aux richesses naturelles

Le personnel du programme des politiques relatives aux richesses naturelles mène l'élaboration, l'orientation et l'évaluation de politiques, de programmes, de mesures législatives et de règlements provinciaux fondés sur des données probantes. Il veille à ce que les activités menées dans le cadre du programme respectent l'obligation de la Couronne, fondée sur les droits, de consulter les peuples et les communautés autochtones, en plus de mobiliser les partenaires, les intervenants de même que les parties intéressées gouvernementales et non gouvernementales dans l'ensemble de la province.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires afin d'accroître la résilience à long terme de la province face aux inondations. Parmi les priorités, citons l'élaboration de nouvelles directives, l'investissement dans la création et la mise à jour d'une cartographie améliorée des inondations et la promotion de décisions judicieuses en matière d'aménagement du territoire.
- Élaborer un cadre de compensation qui exigerait un effet positif net sur les zones humides et contribuerait à inverser la tendance à la disparition des zones humides en Ontario, qui dure depuis des décennies. Cette initiative fait suite à la publication d'un document de travail sur la compensation écologique.
- Mettre à jour les règlements pris en application de la *Loi sur les offices de protection de la nature* qui décrivent la manière dont sont gérés les aménagements et autres activités dans et autour des cours d'eau, des zones humides et des zones sujettes aux inondations, à l'érosion et à d'autres risques naturels, afin de rationaliser les approbations et de s'assurer que les efforts se concentrent sur la meilleure protection possible de la population de l'Ontario contre les conséquences des catastrophes naturelles.
- Mettre à jour et concevoir une nouvelle politique en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats* pour le manuel sur les politiques et procédures relatives aux ressources en agrégats, y compris la politique de modification des plans de site et la politique relative aux rapports techniques pour les nouvelles demandes relatives aux agrégats.
- Entreprendre une mise à jour de l'étude de 2016 sur l'approvisionnement et

la demande en agrégats dans la région élargie du Golden Horseshoe.

- Élaborer des politiques pour voir à l'utilisation et à la gestion durables des terres de la Couronne, du patrimoine naturel, des ressources en agrégats minéraux, en pétrole, en gaz et en sel ainsi que des eaux.
- Collaborer avec les autres administrations des Grands Lacs pour les aider à respecter leurs priorités consistant à gérer les ressources hydriques partagées et à les protéger pour les générations futures.
- Collaborer avec la Commission de l'escarpement du Niagara pour mettre en œuvre la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* et pour moderniser et rationaliser la planification de l'aménagement du territoire dans le cadre du Programme d'aménagement de l'escarpement du Niagara, tout en continuant à protéger l'escarpement et les avantages sociaux et économiques qu'il procure.
- Continuer de mettre en œuvre des approches fondées sur les risques en matière de sécurité des barrages en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, y compris des méthodes simplifiées à faible risque pour réparer les barrages, ainsi que de conclure des ententes avec les propriétaires de barrages qualifiés.

3. Sciences et recherche en matière de richesses naturelles

Le personnel de la Direction des sciences et de la recherche assure la prestation de services scientifiques de qualité pour orienter les décisions en matière de gestion des richesses naturelles qui contribuent à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses de ce type en Ontario. Il y parvient en dirigeant, en coordonnant et en perfectionnant la recherche appliquée, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes provinciaux d'inventaire et de surveillance des ressources ainsi qu'en gérant, en analysant et en communiquant de l'information. Le MRNF fournit également un soutien scientifique au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), notamment en matière de recherche, d'expertise et d'accès aux données et aux ressources cartographiques en ce qui concerne les espèces en péril.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Utiliser une nouvelle technologie pour dresser l'inventaire des forêts de la Couronne de l'Ontario et surveiller l'assise territoriale et l'approvisionnement

en bois de la province. Dans le contexte du nouvel inventaire, on utilisera la technologie de détection et de télémétrie par la lumière (LiDAR) pour créer une image tridimensionnelle de la forêt. Cette technologie donnera, au chapitre de l'approvisionnement en bois, des mesures et des prévisions plus précises que ce que permettaient les inventaires précédents. L'application de la technologie LiDAR par l'Ontario constitue l'un des plus importants projets relatifs à cette technologie au Canada. On s'emploiera également à déterminer s'il est possible d'utiliser cette technologie dans l'ensemble du secteur des richesses naturelles.

- Utiliser la recherche aquatique appliquée et la surveillance à grande échelle des lacs intérieurs afin de fournir des données sur la santé des écosystèmes d'eau douce de l'Ontario et d'assurer la gestion de la pêche récréative et commerciale.
- Surveiller la santé des forêts à des fins de lutte antiparasitaire, notamment en réalisant des enquêtes annuelles sur la santé des forêts visant à évaluer les effets des ravageurs forestiers, en contribuant aux programmes de lutte antiparasitaire ciblant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la forêt boréale et en surveillant le cycle d'éclosion de la spongieuse grâce à des prévisions fondées sur la densité des masses d'œufs et en délimitant la défoliation annuelle au cours des relevés aériens saisonniers.
- Entreprendre des activités de recherches et de surveillance liées à la faune pour informer la population ontarienne au sujet de la santé du gibier sauvage dans la province; réaliser des recensements aériens des populations d'originaux; exécuter le projet ontarien de surveillance des populations d'ours noirs; exécuter le Programme de lutte contre la rage chez les animaux sauvages; réaliser des tests pour surveiller la présence de l'encéphalopathie des cervidés, une maladie mortelle touchant le cerf de Virginie, le wapiti, l'orignal et le caribou des bois; faire enquête sur les observations de cochons sauvages, une espèce envahissante potentiellement coûteuse, et des animaux seront éliminés au besoin. Par ailleurs, certaines espèces sauvages seront surveillées à des fins de dépistage du SRAS-CoV-2, le virus causant la COVID-19.
- Mener des recherches forestières appliquées pour soutenir la prise de décision en matière de gestion des ressources concernant les pratiques exemplaires de sylviculture, la modélisation de la croissance et du rendement, la maladie du flétrissement du chêne, la maladie foliaire du hêtre, le puceron lanigère de la pruche, le transfert de semences,

l'amélioration génétique de la forme des arbres, la régénération forestière, la séquestration du carbone dans les produits du bois et les évaluations à l'échelle du paysage.

- Continuer à travailler avec le MEPP pour mettre au point un plan scientifique sur le caribou afin de respecter l'Accord Canada-Ontario sur la conservation du caribou, population boréale, en Ontario établi en avril 2022.

4. Cartographie et information géographique

Le personnel du programme de cartographie et d'information géographique fournit des données géographiques de même que des services d'arpentage des terres de la Couronne et de gestion de l'information au gouvernement, au milieu universitaire, aux entreprises et au public. Pour appuyer ce programme, les responsables du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO) veillent à ce que les données géographiques soient bien recueillies, gérées et conservées et à ce qu'elles respectent les objectifs de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario. Les données géographiques ont de nombreuses utilisations dans les secteurs public, privé et universitaire, puisqu'elles permettent d'acquérir des connaissances sur divers lieux et de prendre des décisions fondées sur ceux-ci, en plus de faciliter l'orientation. De plus, le personnel du programme s'assure de la conformité avec la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, la *Loi sur l'arpentage*, la *Loi sur les mines* et la *Loi sur les terres publiques* pour veiller à ce que le cadre de gestion des biens de l'Ontario continue de favoriser une économie forte.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Acquérir des données LiDAR sur 30 000 kilomètres carrés dans le cadre du nouveau Programme ontarien de cartographie altimétrique afin de fournir des données altimétriques haute résolution qui serviront à de nombreux secteurs d'activité, notamment la cartographie des inondations, l'agriculture, l'ingénierie, l'arpentage, l'exploitation minière et la gestion des ressources.
- Poursuivre l'évolution vers le numérique et, guidé par la version alpha de la Stratégie pour le numérique du ministère, fournir des services exceptionnels aux citoyens, aux intervenants et aux entreprises, tout en faisant preuve de transparence et d'ouverture.
- Fournir un accès au public à plus de 350 ensembles de données géographiques, ainsi qu'à des milliers d'ensembles de données connexes et

dérivées, par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de découverte et d'accès aux données qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de diffuser en continu les données dont ils ont besoin. En permettant au public d'accéder aux données du gouvernement, le ministère soutient l'Initiative pour un gouvernement ouvert et l'Initiative des données ouvertes du gouvernement provincial, ainsi que l'économie numérique de l'Ontario, et il veille à ce que l'Ontario offre des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité aux personnes et aux entreprises.

- Fournir des conseils d'arpentage aux industries de l'exploitation minière, de l'énergie hydraulique et de la construction afin d'assurer la délimitation précise des terres et d'appuyer les négociations en ce qui a trait aux revendications territoriales des Premières Nations.
- Élargir les partenariats par l'intermédiaire du programme ITO pour recueillir et améliorer diverses données géospatiales fondamentales, notamment de l'information sur les parcelles de terre, des photographies aériennes et des données sur les élévations, les routes et les eaux, afin d'éviter les chevauchements, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des données.
- Inviter la population ontarienne à participer aux décisions sur l'attribution des noms géographiques dans leur communauté en répondant à des questionnaires en ligne. Ces noms aident à désigner les éléments historiques, culturels et naturels du paysage qui sont essentiels à la cartographie, aux interventions en cas d'urgence, à la gestion des ressources, aux voyages et au tourisme ainsi qu'à l'application de la loi.

5. Gestion des forêts

Le personnel du programme de gestion des forêts veille à la prospérité et à la viabilité de l'industrie forestière en Ontario en prenant des mesures pour favoriser l'établissement d'un climat d'affaires concurrentiel et créer des occasions d'emploi et d'investissement dans les secteurs ontariens de la foresterie et des produits du bois. De plus, il oriente l'élaboration et la tenue à jour de politiques et de programmes de gestion durable des forêts qui sont essentiels à la santé de l'industrie forestière tout en protégeant les forêts pour les générations futures. Il remplit son mandat en coopérant avec d'autres administrations dans le cadre d'initiatives nationales pour le secteur forestier, en assurant la planification de la gestion des forêts de la Couronne, leur reboisement et leur protection contre les ravageurs, en effectuant de la surveillance et des vérifications, en gérant

l'information et en rendant des comptes au public.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Réviser le Manuel de planification de la gestion forestière et le Manuel relatif à l'information forestière ainsi que les spécifications techniques connexes afin de soutenir la Stratégie pour le secteur forestier. Les principaux changements proposés comprennent la modernisation du processus d'élaboration de l'orientation de gestion à long terme dans un plan de gestion forestière, la possibilité pour les exploitations forestières à petite échelle (p. ex. une récolte et une utilisation limitées des ressources forestières) de soutenir les initiatives de gestion forestière des petites entreprises ou des collectivités en dehors de la forêt gérée, et la garantie d'un échange efficace et efficient de renseignements sur les forêts. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle, la date d'entrée en vigueur prévue pour les manuels révisés étant le 1^{er} juillet 2024.
- Envisager des changements et déterminer les possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des vérifications indépendantes des forêts en vertu du règlement de l'Ontario sur les vérifications forestières indépendantes (*Règlement de l'Ontario 319/20* pris en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*), sur la base d'un examen de la mise en œuvre du règlement réalisé en 2022-2023 par la Division de la vérification interne de l'Ontario.
- Élaborer une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario, soit une orientation axée sur les risques pour améliorer les interventions en cas de pullulation de ravageurs forestiers et pour aider à protéger la santé des forêts de l'Ontario et à accroître leur résilience. L'objectif ultime est de veiller à ce que les forêts demeurent saines et résilientes, d'atténuer autant que possible les répercussions socioéconomiques des ravageurs forestiers et de sensibiliser la population à ces ravageurs.
- Représenter les intérêts de l'Ontario dans des initiatives intergouvernementales comme le Conseil canadien des ministres des forêts, y compris en participant au programme Forêts en tête de ce conseil.
- Continuer de travailler avec l'industrie pour améliorer et moderniser les

pratiques et politiques de mesurage du bois, étudier de nouveaux concepts et technologies, et rédiger des modifications au Manuel de mesurage des ressources forestières.

6. Pêche et faune

Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune gère les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario pour assurer la pérennité des populations de poissons et d'espèces sauvages ainsi que la gestion des possibilités de pêche, de chasse et de piégeage, le tout pour le bien-être écologique, social, culturel et économique de la population ontarienne. Il remplit ce mandat par la planification de la gestion des ressources, par la recherche et la surveillance, ainsi que par la prestation de services publics visant à préserver la santé des populations de poissons et d'espèces sauvages pour l'avenir de l'Ontario.

Dans le cadre du cycle d'évaluation de ses programmes, le MRNF a examiné le Programme de gestion de la pêche et de la faune pour trouver des occasions d'amélioration continue en matière d'harmonisation stratégique, d'optimisation des ressources et d'atteinte des objectifs.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Continuer à solliciter l'avis du public et des intervenants sur le service de délivrance des permis de pêche et de chasse et étudier les possibilités d'amélioration du système pour répondre aux préférences des clients.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration continue à la suite de l'évaluation du Programme de gestion de la pêche et de la faune, qui a mis en lumière les améliorations possibles en matière d'harmonisation stratégique, de prestation coordonnée, de gouvernance et de responsabilisation. En 2023-2024, on veillera à ce que le programme permette d'optimiser les ressources et de procurer un maximum d'avantages à la population ontarienne dans le présent et l'avenir.
- Continuer de gérer les pêches dans les Grands Lacs pour s'assurer de tirer des avantages économiques et socioculturels à long terme de la pêche récréative, commerciale et autochtone qui y est pratiquée. Il s'agit notamment de collaborer avec la Nation ojibway de Saugeen et Parcs Canada au projet de recherche Together with Giigoonyag. Ce projet vise à mieux comprendre la santé du grand corégone (dikameg) et d'autres espèces de poisson vivant dans certaines parties du lac Huron grâce à une

approche à double perspective reposant sur le savoir écologique de la Nation ojibway de Saugeen et les sciences occidentales. Le ministère joint aussi ses efforts à ceux de l'industrie de la pêche commerciale et des communautés autochtones pour étudier les façons d'améliorer la santé des populations de grand corégone dans le lac Huron. En outre, le ministère collabore avec l'industrie de la pêche commerciale pour maintenir le programme de certification du Marine Stewardship Council pour le doré jaune et la perchaude du lac Érié, notamment en collaborant avec les partenaires des États américains des Grands Lacs pour surveiller et évaluer l'état des populations de doré jaune et de perchaude.

- Continuer à collaborer avec l'Ontario Commercial Fisheries Association, les pêcheurs commerciaux titulaires d'un permis, les transformateurs et les acheteurs de poisson afin de simplifier et de rationaliser les procédures de délivrance de permis, de gestion des quotas et d'établissement de rapports pour l'industrie de la pêche. Ce projet vise notamment à accélérer le renouvellement des permis et à faciliter la déclaration des récoltes.
- Continuer à gérer et à améliorer une stratégie pour l'industrie de l'aquaculture en cage dans les Grands Lacs afin d'assurer la poursuite de la croissance économique, tout en conciliant les préoccupations environnementales et sociales. Il s'agit notamment de mettre en place des permis d'aquaculture d'une durée de 20 ans et des baux à long terme sur les terres de la Couronne, de normaliser la surveillance de l'environnement et les conditions des permis, et de travailler avec les communautés autochtones pour soutenir une approche collaborative de la gestion responsable de cette industrie.
- Apporter des modifications à la politique de l'Ontario sur l'attribution des lignes de piégeage pour améliorer l'uniformité, la clarté et l'équité en ce qui concerne la gestion et l'allocation des zones de piégeage enregistrées qui sont vacantes.
- Continuer de mettre l'accent sur la recherche concernant l'original et de surveiller les efforts déployés afin d'établir les priorités scientifiques, de façon à assurer la gestion durable de la population d'originaux de l'Ontario ainsi que l'optimisation des programmes de surveillance des originaux, comme le programme de recensement aérien.
- Mettre en œuvre le plan du ministère concernant l'encéphalopathie des cervidés ainsi que des modifications législatives et réglementaires

pour améliorer la prévention de la maladie et les interventions.

- Continuer de mettre l'accent sur la recherche concernant l'original et de surveiller les efforts déployés afin d'établir les priorités scientifiques, de façon à assurer la gestion durable de la population d'originaux de l'Ontario ainsi que l'optimisation des programmes de surveillance des originaux, comme le programme de recensement aérien.
- Poursuivre la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et des mesures clés du Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes afin de protéger la biodiversité de l'Ontario et d'atténuer les effets des espèces envahissantes sur notre économie et nos collectivités. Il s'agit notamment de travailler en étroite collaboration avec des partenaires pour surveiller et contrôler les espèces envahissantes à haut risque, telles que la carpe envahissante, le cochon sauvage, l'aloès d'eau, la châtaigne d'eau, l'hydrille et l'écrevisse marbrée, et pour sensibiliser le public à ces espèces.
- Travailler au sein du ministère et de la fonction publique de l'Ontario pour mieux comprendre et intégrer les considérations relatives à la biodiversité et au changement climatique dans les politiques et les programmes, y compris la gestion des poissons et des espèces sauvages.

7. Soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles

Le personnel du programme de soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles se charge de coordonner et d'offrir à l'échelle locale les programmes et services du ministère. Plus précisément, il fournit des services publics par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux régionaux et de bureaux de district répartis dans l'ensemble de la province et dotés d'un personnel interdisciplinaire. Ces services comprennent l'aménagement du territoire, la gestion, l'affectation des ressources de même que la délivrance de permis, de licences et d'autorisations dans les domaines des forêts, de la pêche, de la faune, des terres de la Couronne (y compris des barrages), des eaux, des terres humides, des agrégats et du pétrole.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Délivrer et gérer les permis d'aménagement forestier durable pour permettre la récolte et l'utilisation des ressources forestières au sein

d'une unité de gestion donnée.

- Continuer d'offrir et d'améliorer le Portail d'information sur les richesses naturelles du ministère, y compris en modernisant la prestation des services de planification de la gestion forestière, de gestion des ressources en agrégats et d'approbation liée aux richesses naturelles. Le nouveau portail facilite et accélère l'échange des renseignements exigés avec les secteurs de la foresterie et des agrégats, réduit les coûts et les risques associés à des logiciels désuets, élimine les formulaires papier complexes et qui prêtent à confusion, et améliore l'accessibilité publique et l'utilisation de l'information sur la gestion des richesses naturelles. En outre, le portail donne la priorité au numérique et servira de répertoire central de données pour stocker l'information acheminée, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des processus d'approbation pour les agrégats et les ressources forestières et autres.
- Stimuler le développement économique par la mise en œuvre opérationnelle localisée de la Stratégie pour le secteur forestier du ministère et la modernisation du programme des ressources en agrégats.
- Travailler avec les propriétaires de barrages qualifiés à simplifier l'approbation des modifications, des améliorations et des réparations à faible risque visant les barrages, dans le but d'alléger le fardeau imposé à l'industrie de l'énergie hydraulique tout en améliorant la sécurité des barrages.
- Le ministère investit 23,652 millions de dollars sur 3 ans pour continuer à mener une approche pangouvernementale en vue de l'élaboration d'un plan d'action global à long terme pour faire face aux risques liés aux puits existants de pétrole et de gaz et aux dangers posés par la migration des gaz dans les couches souterraines. Ce plan permettra de mieux définir les mesures à prendre pour réduire les risques et améliorer la préparation et l'intervention en cas d'urgence. Le ministère mobilisera les organismes partenaires, les municipalités, les intervenants du secteur, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers et le public à des étapes clés de l'élaboration du plan d'action et de sa mise en œuvre :
 - o Les investissements en 2023-2024 se concentreront sur la réalisation d'études scientifiques et d'exercices de collecte de renseignements pour soutenir le développement du plan d'action global à long terme, notamment grâce à une méthodologie d'évaluation des risques pour

mieux comprendre les risques que les puits existants de pétrole et de gaz posent dans le paysage et une analyse juridictionnelle pour comprendre pleinement comment d'autres administrations à travers le monde gèrent des questions similaires et comment ces expériences pourraient être appliquées à l'Ontario.

- o Lancer une consultation approfondie avec les municipalités partenaires, les communautés autochtones, les intervenants et le public pour s'assurer que le plan d'action à long terme tient compte des besoins de tous les intervenants et de tous les clients, à la fois aujourd'hui et dans la perspective de l'avenir.
- o Poursuivre la collaboration avec la communauté réglementée du pétrole et du gaz afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension de leurs exigences législatives par la promotion et l'éducation.

8. Application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles

Le personnel du programme d'application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles offre des services professionnels d'application de la loi et réalise des activités connexes pour assurer le respect de la législation liée aux richesses naturelles et, par conséquent, la protection de ces richesses en Ontario et de la sécurité publique. Il remplit son mandat en consultant le public, en menant des enquêtes et des activités de dissuasion ciblées, en répondant aux plaintes du public et en poursuivant les auteurs d'infractions liées aux richesses naturelles. De plus, il contribue à l'élaboration et au renouvellement des politiques et des mesures législatives s'appliquant à la gestion de ces richesses.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Élaborer et diffuser des messages et des produits pour sensibiliser le public aux pratiques de chasse dangereuses et aux facteurs qui augmentent la probabilité d'incidents de chasse.
- Sensibiliser le public à la chasse à l'original illégale par des communications dans les médias sociaux.
- Recueillir de l'information et préparer des produits de renseignement pour orienter le travail d'application de la loi relativement à la commercialisation et au commerce illégaux des richesses naturelles de l'Ontario.

- Améliorer les ressources et les outils de référence afin de sensibiliser le personnel aux espèces envahissantes et de lui permettre d'appliquer la législation et la réglementation pertinentes.
- Travailler avec les communautés autochtones dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité pour régler les cas d'infraction portant atteinte aux richesses naturelles des Autochtones par la voie de la justice réparatrice.

9. Grand Nord

Le personnel du programme du Grand Nord est responsable de l'application de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans une zone géographique précise. Il met en œuvre un processus communautaire conjoint d'aménagement du territoire avec les partenaires des Premières Nations du Grand Nord. En outre, il participe à l'examen des possibilités de développement économique, y compris en ce qui concerne les routes toutes saisons, les couloirs de transport de l'électricité et l'exploitation des minéraux dans la région du Cercle de feu.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Continuer de mettre en œuvre un processus conjoint de planification de l'utilisation des terres axé sur la communauté avec les Premières Nations du Grand Nord. Le ministère se concentrera sur le soutien de la planification conjointe avec les partenaires des Premières Nations intéressés.
- Continuer d'appuyer les initiatives stratégiques, notamment en ce qui concerne le Cercle de feu et les propositions touchant les routes praticables en toute saison, et fournir des avis spécialisés et des commentaires relativement aux initiatives stratégiques du MRNF et de la fonction publique de l'Ontario ayant une incidence sur le Grand Nord.

10. Sécurité publique et intervention d'urgence en cas de danger naturel

Le personnel du programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel offre des services spécialisés en ce qui concerne les incendies, la gestion des situations d'urgence et l'aviation afin de protéger les gens et les valeurs économiques contre les sept dangers naturels suivants : feux de végétation; inondations; sécheresse ou bas niveaux d'eau; ruptures de

barrages; urgences liées au pétrole, au gaz, à l'exploitation minière par dissolution du sel et au stockage souterrain; érosion; instabilité du sol et de l'assise rocheuse. Le programme vise à prévenir la perte de vies humaines et les blessures, de même qu'à prévenir et à atténuer d'autres pertes ainsi que les perturbations économiques et sociales. En outre, le personnel du programme mène des opérations de première ligne pour la gestion des feux de végétation et aide Gestion des situations d'urgence Ontario, le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères à intervenir en cas d'urgence en Ontario. Cela comprend l'évacuation aérienne des résidents des collectivités touchées par des inondations ou des feux de végétation.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Dans le cadre de la deuxième année d'un plan d'investissement renforcé de 3 ans, investir 6,8 millions de dollars en 2023-2024 pour protéger la population ontarienne des catastrophes naturelles comme les feux de végétation et les inondations, ce qui permettra au personnel du programme de faire ce qui suit :
 - o Continuer à soutenir le renforcement des capacités par l'embauche de personnel d'intervention critique et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de recrutement pour les gardes forestiers; explorer les possibilités technologiques et scientifiques (y compris les systèmes d'aéronefs pilotés à distance) et commencer la formation à l'aide d'un simulateur d'attaque aérienne des feux de végétation récemment mis au point; établir un partenariat avec d'autres experts en matière d'analyse et de modélisation des incendies afin d'améliorer les services de prévision pour évaluer et atténuer les risques les plus élevés dans le but de se préparer et de répondre de manière adéquate aux conséquences croissantes des feux de végétation sur les personnes, les collectivités et les entreprises; établir un programme de relations et de partenariats avec les Autochtones et soutenir la formation des équipes de pompiers autochtones, la capacité de prévention et d'atténuation au sein des communautés autochtones et un nouveau système provincial de gestion des situations d'urgence pour les communautés autochtones.
 - o Entreprendre la deuxième année d'un examen pluriannuel des programmes de gestion des catastrophes touchant les richesses naturelles de l'Ontario, y compris des lois, des règlements, des politiques, des pratiques et des solutions opérationnelles et technologiques, pour moderniser les stratégies de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de reprise de manière à répondre aux besoins immédiats et à long terme de la province.

- Investir plus de 5,4 millions de dollars dans la création et la mise à jour de la cartographie des inondations en Ontario dans le cadre du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation en 2023-2024, en fournissant un financement à 37 partenaires locaux à l'appui de 52 projets hautement prioritaires.
- Continuer de participer aux efforts pancanadiens collaboratifs de prévention et d'atténuation et les diriger, tout en favorisant activement la mobilisation du public ontarien, en le sensibilisant et en l'éduquant sur la façon dont les propriétaires fonciers, les collectivités et les responsables de la gestion des terres peuvent anticiper et atténuer les risques et les répercussions négatives des feux de végétation; promouvoir la mise en œuvre du programme Intelli-feu et du plan communautaire de protection contre les incendies de forêt ainsi que l'exécution du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu.
- Continuer à utiliser la mesure de performance « succès des mesures initiales¹ » comme indicateur général du fonctionnement du système d'intervention en cas de feux de végétation. Cet indicateur est partiellement influencé par des facteurs externes comme les conditions météorologiques, le nombre et l'emplacement des feux, ainsi que par le rendement du système d'intervention en cas de feux de végétation. L'objectif de 95 % est considéré comme un point de référence et non comme un objectif opérationnel.
- Poursuivre la planification et la préparation en vue de répondre aux feux de végétation et améliorer le système d'intervention en mettant en œuvre les améliorations issues des analyses après action, en soutenant les efforts visant à explorer de nouveaux accords d'aide mutuelle et en mettant en œuvre les achats approuvés et les mises à niveau des immobilisations.
- Poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources effectuée par le vérificateur général sur le système d'intervention en cas d'urgence du ministère et soutenir Gestion des situations d'urgence Ontario et d'autres ministères partenaires lors d'événements provinciaux liés à des situations d'urgence.
- Faire participer les partenaires autochtones à la planification des

¹ Voir la mesure de performance 5 dans le tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère.

travaux de recherche collaborative visant à comprendre les répercussions des feux de végétation et des pratiques de gestion de ce phénomène, notamment la prise de décisions, les stratégies et les processus, sur les Autochtones et leurs communautés, pour rendre les pratiques plus inclusives et représentatives des différentes cultures.

- Fournir des services d'aviation spécialisés à l'appui des programmes d'intervention d'urgence en cas de danger naturel et de gestion des richesses naturelles du ministère. Appliquer des solutions d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services d'aviation dans le cadre d'une initiative d'amélioration continue.
- Mettre en œuvre le Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires à accroître la résilience à long terme de la province face à la sécheresse ou aux bas niveaux d'eau.
- Continuer de gérer conjointement les opérations et l'entretien du réseau hydrométrique de l'Ontario avec Environnement et Changement climatique Canada. Participer à des initiatives nationales concernant ce réseau de surveillance de l'eau des rivières et des lacs afin d'en optimiser l'efficacité et la rentabilité de façon à servir les intérêts de la population ontarienne et à assurer sa sécurité.

11. Gestion ministérielle

La Division de la gestion ministérielle et de l'information dirige la planification stratégique au sein du ministère, qui est essentielle à l'efficacité et à la rentabilité de ses activités. La gestion ministérielle comprend la gouvernance et le contrôle financiers, la gestion durable des infrastructures et des installations, la planification et la gestion stratégiques des ressources humaines, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des dossiers et de l'information, les services en français ainsi que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2023-2024 :

- Continuer de promouvoir les améliorations numériques au processus de demande d'accès à l'information pour améliorer les taux de réponse et l'accès de la population ontarienne à l'information.
- Appuyer les Services numériques de l'Ontario et veiller au respect des

priorités en matière de gouvernement ouvert en continuant de transmettre ouvertement les données et l'information, de promouvoir la transparence et d'explorer les possibilités d'innovation.

- Faire progresser les efforts de modernisation du ministère et mettre en œuvre des changements organisationnels pour soutenir les engagements budgétaires du gouvernement et mieux harmoniser les capacités des effectifs avec les résultats prioritaires grâce à l'élaboration d'outils et de ressources comme un cadre de gestion des équivalents temps plein (ETP).
- Jouer un rôle essentiel dans l'établissement et le soutien de la mise en œuvre de processus financiers et d'initiatives centralisées, comme l'expansion du profil de risque du ministère en vue de la gestion des risques auxquels celui-ci est exposé et d'autres initiatives de rationalisation horizontale en cours dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.
- Diriger les efforts du ministère visant à établir et à maintenir une culture organisationnelle caractérisée par le respect, l'équité, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, de même qu'un lieu de travail exempt de racisme, de discrimination et de harcèlement pour tous les employés, au moyen d'initiatives clés comme la diversification de la haute direction et la planification de mesures de lutte contre le racisme.
- Diriger les efforts de reprise et de renouvellement du ministère, notamment :
 - Rendre les programmes et les services de première ligne de l'Ontario plus conviviaux, plus fiables et plus accessibles. Le ministère s'est engagé à faire passer son taux de services en ligne de 12 % à 100 % en 3 ans pour permettre aux clients d'accéder à l'information partout, en tout temps et sur tout appareil.
 - Poursuivre l'initiative de numérisation des documents qui rendra l'information accessible par voie numérique aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin.
 - Continuer à offrir au personnel du ministère la technologie nécessaire pour fournir des services et soutenir le travail moderne.
 - Continuer de faire progresser le changement de culture au sein du ministère et de faire la promotion de pratiques modernes, souples et habilitantes qui améliorent l'expérience des employés.

- Modernisation des services²
 - o Le programme de modernisation des services est un projet de modernisation pluriannuel visant à mettre en ligne la totalité des autorisations ministérielles.
 - o Le projet adopte une approche itérative pour transférer les approbations en ligne et se concentre sur les interactions à fort volume qui peuvent être effectuées numériquement au cours de l'année prochaine.
 - o Le projet pilote une enquête sur la satisfaction des clients pour le Portail d'information sur les richesses naturelles (PIRN). D'ici la fin de l'exercice, les résultats de l'enquête permettront d'explorer les possibilités d'augmenter le taux de satisfaction des clients à 75 % (objectif) lorsqu'ils utilisent des services numériques.

- Diriger les normes pour les services externes du ministère³
 - o La mesure du rendement des normes pour les services externes comprend 11 indicateurs de rendement clés⁴ (IRC). Chaque IRC a son propre objectif, avec un objectif moyen de 90 %.
 - o Pour le dernier cycle d'établissement de rapports (2021-2022), la plupart des IRC ont atteint ou dépassé la moyenne de 90 %, mais certains n'ont pas atteint la moyenne, car les demandes liées à COVID-19 ont continué d'augmenter les volumes d'appels et les temps d'attente pour les services.
 - o Ces délais devraient diminuer à mesure que les utilisateurs se familiariseront avec les nouveaux services en ligne et que les services reviendront aux conditions antérieures à la pandémie.

² Voir les mesures de performance 6, 7 et 8 dans le tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère ci-dessous.

³ Voir la mesure de performance 3 dans le tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère ci-dessous.

⁴ Les indicateurs de rendement clés sont un terme utilisé par la fonction publique de l'Ontario pour décrire les mesures de performance clés.

Mesures de performance et réalisations du ministère

Tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère

Mesures de performance	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Objectif 2022-2023	Objectif 2023-2024
1. Pourcentage de bois de la Couronne récolté par rapport à quantité disponible	47,30 %	47,80 %	52,30 %	51,60 %
2. Pourcentage d'inscriptions aux services en ligne libre-service ou automatisés ¹	96 %	96 %	96 %	96 %
3. Taux de conformité des programmes avec les normes pour les services externes du ministère	76,80 %	77,70 %	90 %	90 %
4. Nombre de messages d'alerte concernant les crues émis dans la province conformément à des critères climatiques et hydrologiques prédéfinis	97	119	71	71
5. Pourcentage de réussite ou d'efficacité des mesures initiales en cas de feux de végétation	90 %	90 %	95 %	95 %
6. Pourcentage de services à haut volume offerts en ligne	38 %	43 %	70 %	50 %
7. Pourcentage d'interactions à haut volume pouvant être effectuées par voie numérique	74 %	81 %	50 %	90 %
8. Pourcentage de satisfaction à l'égard des services numériques	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	75 %	75 %
9. Pourcentage de conformité avec les exigences législatives du programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %

10. Augmentation annuelle (en %) du nombre de participants au programme Apprendre à pêcher par rapport à l'objectif de 10 000 participants	0 %	41 %	0 % ³	0 % ³
11. Nombre total de Cartes Plein air et de permis de chasse et de pêche vendus	1,719 million (année moyenne)	1,479 million (année la plus basse)	De 2 à 2,3 millions	De 2 à 2,3 millions ⁴
12. Pourcentage d'augmentation annuelle des exportations des produits forestiers de l'Ontario	1 %	16 % ⁵	2 %	2 %
13. Écart dans l'utilisation de l'allocation approuvée	1,84 %	0,91 %	1 %	1 %
14. Nombre d'initiatives d'allègement (Lean) réalisées	8	4	2	6
15. Nombre d'examens de modernisation ou de programme réalisés	11	7	14	8
16. Nombre d'employés ayant suivi une formation Lean ceinture blanche	428	874	150 ⁶	1 000
17. Pourcentage des collectivités des Premières Nations et des Métis admissibles visées par une entente de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources	90 %	91 %	100 % ⁷	100 % ⁷
18. Pourcentage de la zone de régénération évaluée où la régénération de la forêt a lieu	94 %	92 %	90 %	90 %
19. Pourcentage de conformité avec les critères d'inspection des opérations pétrolières	46 %	36 %	71 %	53 % ⁸

20. Nombre d'ensembles de données géospatiales ouvertes accessibles dans CarrefourGéo Ontario	350	385	360	395
21. Nombre d'utilisateurs ayant consulté CarrefourGéo Ontario	99 782	126 000	109 000	155 000

Notes explicatives

Remarque : À des fins de comparaison, le plan d'activités pour 2022-2023 et le rapport annuel 2021-2022 du ministère peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-ministere-du-nord-mines-richesses-naturelles>.

¹ Comprend toutes les applications utilisées à l'échelle du ministère, lesquelles ont été tirées du suivi du recours aux programmes et aux services en ligne et offerts par d'autres méthodes, par exemple la délivrance de permis de chasse et de pêche par l'intermédiaire du Service de délivrance des permis de pêche et de chasse ainsi que du Portail d'information sur les richesses naturelles. Le ministère a l'intention de désactiver cet indicateur de rendement clé (IRC) et d'utiliser les IRC des Services numériques de l'Ontario (SNO) pour suivre les progrès accomplis dans le cadre de son engagement à étendre la prestation de services et la délivrance d'approbations numériques.

² Les objectifs sont fixés par les SNO, et non par le ministère. L'objectif pour le pourcentage de services à haut volume offerts en ligne est fondé sur le fait que les services les plus utilisés par la population ontarienne, comme les soins de santé virtuels améliorés et les approbations de permis d'exploitation, seront disponibles numériquement.

³ La COVID-19 a entraîné l'annulation du programme pratique pour 2020-2021 et 2021-2022. L'année 2022-2023 a été la première année de séances en personne après l'interruption due à la pandémie. Pour 2022-2023 et 2023-2024, l'objectif est fixé à 0 %, car l'IRC est en cours de refonte.

⁴ La vente de Cartes Plein air est cyclique et suit des tendances élevées, moyennes et faibles en raison de la durée triennale des permis. La structure du cycle est indiquée entre parenthèses. Cet IRC est en cours de refonte.

⁵ L'augmentation annuelle des exportations de l'industrie forestière de l'Ontario est passée des 2 % prévus à 16 % en raison de la hausse de la demande et des prix sans précédent du bois d'œuvre et de la pâte à papier.

Les exportations de l'industrie forestière de l'Ontario ont continué à croître en 2022-2023 de 10 % supplémentaires, et ce, en raison de l'augmentation de la demande de meubles en bois et de produits de pâte à papier, comme le montre le maintien des prix élevés des produits de pâte à papier en 2022.

⁶ En 2022-2023, le MRNF a l'intention d'augmenter le nombre de personnes recevant une formation de ceinture blanche de 150 par rapport à l'année précédente (les données relatives aux réalisations et à l'objectif de 1 000 sont cumulatives).

⁷ L'objectif de 100 % doit être atteint d'ici 2030-2031.

⁸ L'objectif pluriannuel est passé à 53 % en raison d'un changement de la valeur de référence. La date cible est le 31 mars 2026.

Données financières détaillées

Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024

Type de coût	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Fonctionnement	757,1
Immobilisations	66,1
Total	823,2

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 1 : Répartition des charges de fonctionnement du ministère pour 2023-2024 par crédit, poste et sous-poste

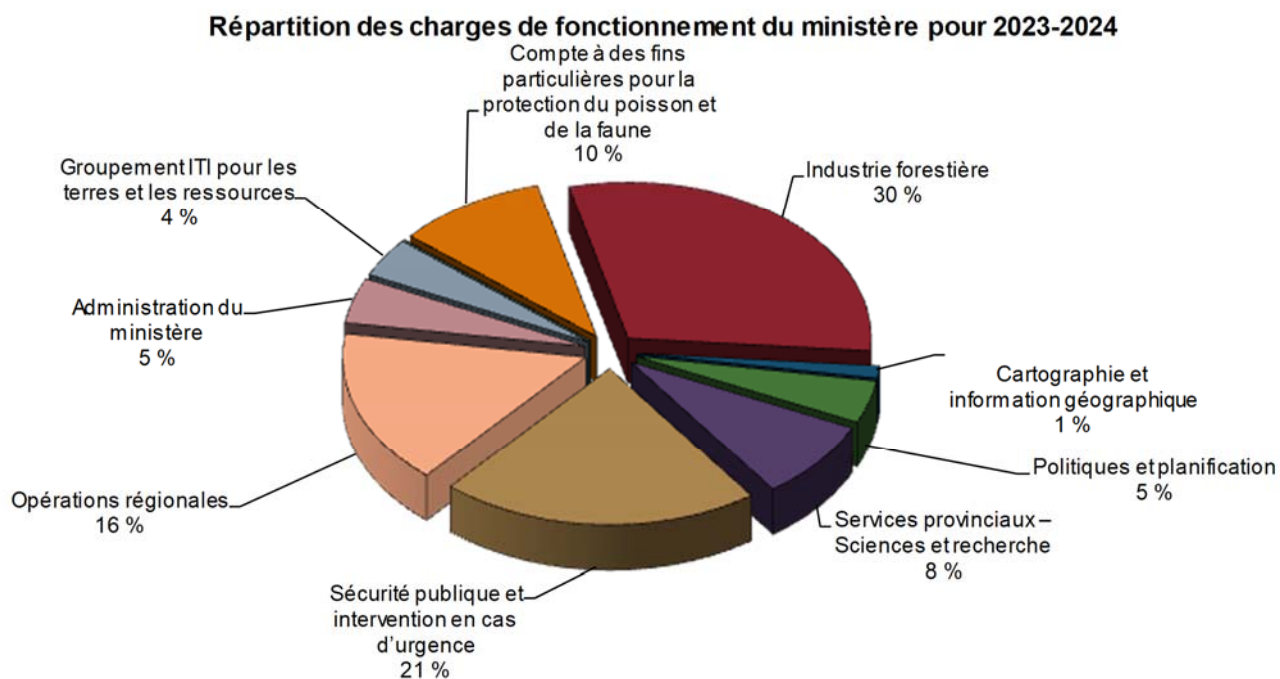


Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2023-2024 par crédit, poste et sous-poste

Nom de l'activité	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75,0
Industrie forestière	227,5
Technologie de l'information	3,8
Cartographie et information géographique	9,5
Politiques et planification	32,9
Services provinciaux – Sciences et recherche	61,8
Sécurité publique et intervention en cas d'urgence	160,0
Opérations régionales	120,9
Administration du ministère	35,2
Groupement ITI pour les terres et les ressources	30,4
Total des charges prévues par crédit, poste et sous-poste	757,1

Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	38 030 000	(2 545 700)	(6,3)	40 575 700	39 337 600	35 347 920
Programme de gestion des richesses naturelles	375 386 600	83 305 000	28,5	292 081 600	320 517 400	331 185 957
Protection du public	171 070 200	34 952 100	25,7	136 118 100	134 882 300	275 451 640

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Programme ITI – Groupement pour les terres et les ressources	30 911 000	197 500	0,6	30 713 500	33 083 000	32 201 047
Total à voter – Charges de fonctionnement	615 397 800	115 908 900	23,2	499 488 900	527 820 300	674 186 564
Crédits législatifs	5 167 014	-	-	5 167 014	4 714 014	10 696 698
Total du ministère – Charges de fonctionnement	620 564 814	115 908 900	23,0	504 655 914	532 534 314	684 883 262
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	25 990 000	1 410 500	5,7	24 579 500	17 818 900	19 023 758
Redressement de consolidation – Fonds de reboisement	57 088 700	400 000	0,7	56 688 700	52 288 700	53 906 748
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(23 093 400)	(965 400)		(22 128 000)	(23 249 000)	(24 004 122)
Redressement de consolidation – Fonds de réserve forestier	1 560 900	1 560 900		-	-	-
Redressement de consolidation – collègues	-	-		-	-	(134 335)

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Redressement de consolidation - Commission des parcs du Niagara	-	-		-	-	(75 000)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(22 840)
Redressement des charges de fonctionnement – Recouvrements en vertu de l'article 15	-	-		-	-	10 410 693
Redressement des charges de fonctionnement – Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75 000 000	-	-	75 000 000	72 780 000	69 638 792
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	757 111 014	118 314 900	18,5	638 796 114	652 172 914	813 626 956
Actifs de fonctionnement						
Programme de gestion des richesses naturelles	3 967 800	1 160 900	41,4	2 806 900	4 194 700	2 003 961
Protection du public	46 500	-	-	46 500	54 500	46 500
Total à voter – Actifs de fonctionnement	4 014 300	1 160 900	40,7	2 853 400	4 249 200	2 050 461

Total du ministère – Actifs de fonctionnement	4 014 300	1 160 900	40,7	2 853 400	4 249 200	2 050 461

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Charges d'immobilisations						
Programme de gestion des richesses naturelles	33 193 800	7 041 500	26,9	26 152 300	33 600 500	227 275 438
Protection du public	4 744 800	(625 200)	(11,6)	5 370 000	5 521 200	3 835 908
Total à voter – Charges d'immobilisations	37 938 600	6 416 300	20,4	31 522 300	38 851 700	231 111 346
Crédits législatifs	29 688 200	2 147 900	7,8	27 540 300	21 321 100	15 758 448
Total du ministère – Charges d'immobilisations	67 626 800	8 564 200	14,5	59 062 600	60 172 800	246 869 794
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	110 000	(30 000)	(21,4)	140 000	81 200	106 568
Redressement des charges d'immobilisations	-	-		-	-	(201 673 289)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(1 641 800)	1 940 300		(3 582 100)	(2 303 600)	(1 221 944)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(1 174 433)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	66 095 000	10 474 500	18,8	55 620 500	57 950 400	42 906 696

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Biens immobilisés						
Programme de gestion des richesses naturelles	34 457 900	4 687 700	15,7	29 770 200	34 430 000	23 003 194
Protection du public	27 490 100	(2 164 800)	(7,3)	29 654 900	31 839 400	5 372 149
Total à voter – Biens immobilisés	61 948 000	2 522 900	4,2	59 425 100	66 269 400	28 375 343
Total du ministère – Biens immobilisés	61 948 000	2 522 900	4,2	59 425 100	66 469 400	28 375 343
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	823 206 014	128 789 400	18,5	694 416 614	710 123 314	856 533 652

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau 6 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	834 981 917	856 533 652	694 416 614	823 206 014
<i>Pourcentage de variation</i>		3 %	-19 %	19 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. L'augmentation de l'allocation du ministère pour 2023-2024 est principalement attribuable à un financement supplémentaire pour la lutte contre les incendies d'urgence, au partage des revenus des ressources pour les activités forestières et les agrégats, à l'augmentation des investissements dans la Stratégie pour le secteur forestier et le Plan d'action en matière de biomasse forestière de la province, ainsi qu'au Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation. De nouveaux fonds ont également été alloués au programme de transition des entreprises de seconde transformation du bois déjà approuvé, au programme « Accroître les forêts canadiennes », à la conservation du caribou boréal et à la gestion des espèces envahissantes en Ontario.

Organismes, conseils et commissions

Organismes réglementés

Agence de foresterie du parc Algonquin

- L'Agence est responsable de la gestion des forêts, y compris de la récolte du bois dans le parc Algonquin. Elle trie les billes, puis les vend et les livre aux usines de la région. En outre, elle peut prodiguer des conseils sur des programmes et des projets de foresterie, de gestion des terres et autres, participer à ces programmes et projets ou les réaliser, sur autorisation du ministre.

Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier

- Le Comité est chargé de fournir des conseils au ministre concernant les politiques et programmes liés à la gestion des espèces de gros gibier en Ontario, en plus d'examiner l'attribution des droits de prise de gros gibier et de recommander des changements à cet égard.

Comité consultatif de lutte contre la rage

- Le Comité fournit des conseils sur la démarche scientifique à suivre concernant la recherche et les mesures de gestion en vue de l'élimination de la rage terrestre en Ontario, la surveillance de la rage pour détecter les cas de réapparition, et les stratégies proactives pour prévenir la réapparition de la rage en Ontario.

Commission de l'escarpement du Niagara

- La Commission administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, et en fait connaître les objectifs, traite les demandes de permis d'aménagement et prend des décisions à cet égard, et formule des recommandations sur les modifications à apporter au Plan.

Commission de toponymie de l'Ontario

- La Commission élabore des politiques et des principes pour nommer les particularités géographiques et les lieux non constitués en société en Ontario. Elle examine les propositions de toponymes officiels au nom du ministre et consigne les propositions approuvées et les propositions appropriées de

toponymes dans le dossier officiel.

Commission du patrimoine chasse et pêche

- Créée en vertu de la *Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission présente des recommandations au ministre sur les moyens d'inciter la population ontarienne à valoriser les richesses halieutiques et fauniques de la province, de promouvoir une plus grande participation aux programmes de conservation et de nature autre, et d'explorer de nouvelles occasions de mettre en valeur le poisson et la faune.

Société de gestion forestière Nawiinginokiima

- La Société est responsable de la gestion durable des forêts ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche deux unités de gestion, soit les forêts Pic et White River, en plus d'une troisième forêt (Nagagami) que l'on propose ajouter d'ici deux ans.

Société de gestion forestière Temagami

- La Société est responsable de la gestion durable de la forêt qui relève de sa responsabilité ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche une unité de gestion, soit la forêt Temagami.

Bien qu'ils soient créés par le gouvernement, les organismes réglementés ne font pas partie du ministère. Le gouvernement nomme la majorité des membres, leur attribue des fonctions officielles et veille à ce qu'ils rendent des comptes.

Organismes non réglementés

Commission de contrôle du lac des Bois

- La Commission régule les niveaux d'eau du lac des Bois, du lac Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English entre les décharges des lacs et leur confluence. Elle se compose de représentants du Canada, de l'Ontario et du Manitoba.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

- La Commission est le fruit d'un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario dont la mission est de formuler et d'étudier des politiques de gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

- Le Conseil réglemente et régit la profession de forestier conformément à la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* et à ses règlements. En outre, il gère, administre et supervise le fonctionnement de l'Association.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

- Le Conseil réglemente la profession d'arpenteur-géomètre et régit celle-ci conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* de même qu'à ses règlements et règlements administratifs.

Les organismes non réglementés ne sont pas assujettis aux exigences financières et administratives du Conseil de gestion du gouvernement. Le gouvernement nomme au moins un membre de chaque organisme non réglementé.

Tableau 7 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions

Nom	Prévisions 2023-2024 – Dépenses \$	Prévisions 2023-2024 – Revenus \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus \$	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses \$	Chiffres réels 2021-20 22 – Revenus \$
Agence de foresterie du parc Algonquin	26 392 000	25 895 000	12 527 000	11 686 000	25 376 436	25 282 988
Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier	30 000	0	1 113	0	7 182	0
Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	25 000	0	4 595	0	12 336	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	26 000	0	2 010	0	15 290	0
Commission du patrimoine chasse et pêche	30 000	0	7 892	0	13 446	0
Commission de contrôle du lac des Bois	0	0	0	0	0	0
Société de gestion forestière Nawiinginiima	2 256 000	4 774 000 ¹	4 436 900	7 198 807	5 952 399	12 541 932
Commission de l'escarpement du Niagara	3 687 300 ²	0	2 001 312	0	2 551 154	0

Nom	Prévisions 2023-2024 – Dépenses \$	Prévisions 2023-2024 – Revenus \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 – Revenus \$	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses \$	Chiffres réels 2021- 2022 – Revenus \$
Commission de toponymie de l'Ontario	2 475 ³	0	700	0	750	0
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	95 918 ⁴	0	90 321	0	65 179	0
Comité consultatif de lutte contre la rage	3 000 ⁵	0	2 175	0	1 350	0
Société de gestion forestière Temagami	2 051 535 ⁶	3 029 436	733 709	1 365 509	150 258	1 267 095

Notes explicatives

Remarque : À des fins de comparaison, le plan d'activité 2022-2023 et le rapport annuel 2021-2022 du ministère peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-ministere-du-nord-mines-richesses-naturelles>.

¹ La Société de gestion forestière Nawiinginkiiima prévoit une disponibilité beaucoup plus faible du bois d'œuvre à des prix plus bas (il convient de noter que les prix du bois d'œuvre ont atteint un sommet en 2021-2022 au plus fort de la crise liée à la COVID-19 et d'une augmentation des projets de bricolage faits à la maison).

² Ce montant comprend 1,125 million de dollars pour le projet de modernisation en matière d'information et de technologie de l'information (ITI).

³ La Commission de toponymie de l'Ontario tiendra trois réunions avec l'ensemble des membres; les années précédentes, les membres du conseil d'administration étaient moins nombreux.

⁴ Le comité tripartite (Canada, Ontario et Québec) a approuvé un plan de modernisation de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais qui entraînera une augmentation des coûts au cours des prochaines années en raison de

l'embauche de personnel supplémentaire et de la suppression des logiciels existants et de leur remplacement par des logiciels disponibles dans le commerce.

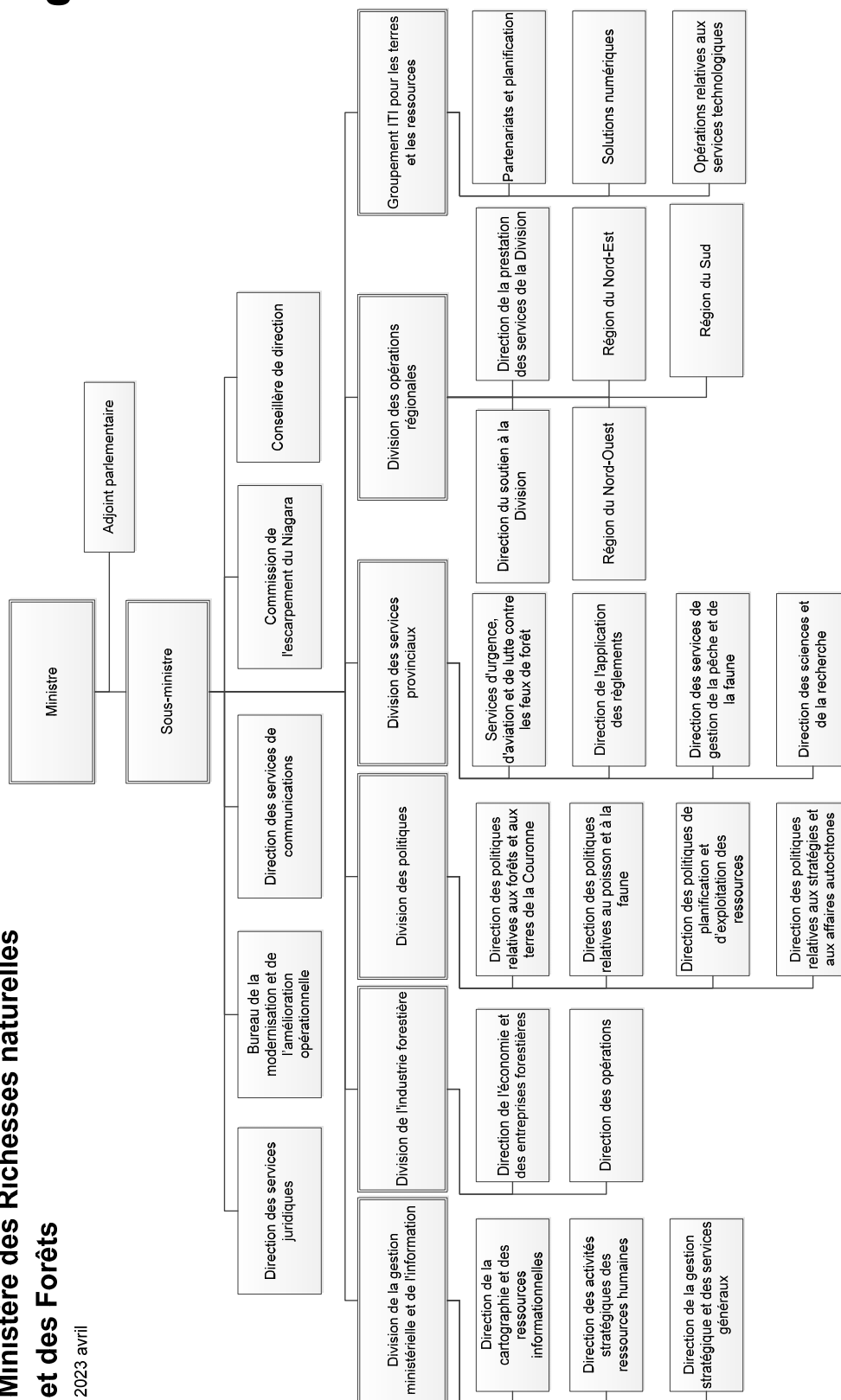
⁵ Le Comité consultatif de lutte contre la rage n'a pas tenu de réunion en personne depuis janvier 2020. Le comité a tenu trois réunions (par opposition à deux habituellement) au cours des deux dernières années, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'indemnités journalières. En 2023-2024, le comité prévoit d'organiser deux réunions en personne, ce qui pourrait entraîner des frais de déplacement et d'hébergement pour les membres. Le comité devrait compter un membre supplémentaire en 2023-2024.

⁶ La Société de gestion forestière Temagami prévoit une augmentation des recettes et des dépenses au fur et à mesure qu'elle devient pleinement opérationnelle. La Société de gestion forestière Temagami a été créée le 15 décembre 2020.

Organigramme du ministère

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

2023 avril



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Résultats 2022-2023⁵

Activité clé 1 : Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels

- L'Ontario est reconnu comme un chef de file mondial de la gestion des feux de végétation et demeure résolu à préserver et à protéger ses richesses naturelles. Le ministère est plus déterminé que jamais à adopter une méthode de gestion des feux de végétation axée sur la réduction des risques et à effectuer la transition vers une approche axée sur la société dans son ensemble. L'Ontario est un partenaire actif du comité directeur pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du Canada, lequel est dirigé par le Centre interservices des feux de forêt du Canada.
- Pendant la saison des feux de 2022, on a consigné 275 feux de végétation en Ontario, et 2 560 hectares de forêt ont brûlé, comparativement à 1 198 feux et à 784 465 hectares brûlés en 2021. Ces chiffres sont bien inférieurs à la moyenne des 10 années précédentes (2012 à 2021), qui est de 826 feux et de 177 775 hectares brûlés par année.
- Le taux de réussite des mesures initiales pour la saison des feux de 2022 s'élève à 91,7 %. De nombreuses variables environnementales (p. ex. emplacement du feu, conditions météorologiques) et organisationnelles (p. ex. ressources ou capacités disponibles) complexes et interdépendantes ainsi que d'autres facteurs situationnels et saisonniers influencent le résultat de l'IRC de la réussite des mesures initiales.
- L'Ontario est fier de participer à des ententes avec ses partenaires provinciaux, fédéraux et internationaux qui permettent l'échange de personnel, d'équipement et d'aéronefs entre les agences pendant les périodes d'intensification des feux de végétation.
 - Au cours de la saison des feux de 2022, l'Ontario a déployé :

⁵ À des fins de comparaison, le plan publié 2022-2023 et le rapport annuel 2021-2022 du ministère peuvent être consultés [ici](#).

- 122 membres du personnel de gestion des feux pour appuyer les efforts d'intervention dans le territoire du Yukon, au Manitoba et en Alberta;
 - un avion-citerne avec un total de 9 membres du personnel dans les Territoires du Nord-Ouest pour appuyer les activités de lutte contre les feux de végétation;
 - un officier d'attaque aérienne au Minnesota en octobre pour appuyer le Great Lakes Forest Fire Compact.
- La saison des feux de 2022 a commencé tôt dans une partie de la région Nord-Est.
 - o Le risque de feu extrême et l'augmentation du nombre de feux causés par l'incendie Timmins 001 ont justifié l'émission d'une ordonnance de zone de crise et d'une ordonnance de mise en œuvre le 14 mai 2022 pour restreindre les déplacements dans les terres de la Couronne situées dans la zone touchée et l'accès à ces terres. Ces ordonnances ont été abrogées le 25 mai 2022.
 - o En raison de la croissance du feu et de sa violence, environ 100 résidents de Shining Tree ont été évacués le 14 mai 2022; ils sont rentrés chez eux en toute sécurité le 17 mai 2022.
- On a utilisé les médias sociaux et d'autres canaux de communication pour promouvoir la sécurité publique, la sensibilisation et le respect des règles relatives aux feux en plein air en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*, ainsi que pour mieux faire comprendre au public la prévention des feux de végétation, les risques d'incendie, la gestion des feux de végétation et l'intervention en cas de feu et l'atténuation des risques de pertes et de dommages aux biens dus aux feux de végétation par le biais du programme Intelli-feu.
- Le 23 mai 2022, le centre des opérations d'urgence du ministère a reçu une demande d'aide du Centre provincial des opérations d'urgence pour la ville d'Ottawa, qui a été frappée par un vent qui a causé des dommages considérables à l'infrastructure. Le 27 mai 2022, les Services d'urgence, d'aviation et de lutte contre les feux de forêt (SUALFF) ont déployé 10 équipes de garde-feux de l'Ontario et 6 membres du personnel supplémentaires pour aider au nettoyage. Le 5 juin 2022, un deuxième groupe de 10 équipes de garde-feux et de 7 membres du personnel supplémentaires a remplacé la force initiale et a poursuivi les opérations de nettoyage jusqu'au 11 juin 2022.
- Tout au long du mois de mai 2022, les districts de Fort Frances, Dryden, Red Lake, Kenora et Thunder Bay ont connu d'importantes précipitations pendant la période de fonte des neiges, ce qui a entraîné de fortes augmentations des niveaux et des débits d'eau dans toute la région. Le personnel logistique des SUALFF a aidé les

bureaux régionaux et de district du ministère à traiter les demandes de sacs de sable et à livrer ces sacs dans les zones concernées. Des équipes de garde-feux et d'autres membres du personnel des quartiers généraux des SUALFF de la région Nord-Ouest ont appuyé les efforts d'atténuation des effets des inondations et d'intervention.

- Le 1^{er} octobre 2022, le centre des opérations d'urgence du ministère a reçu une demande d'aide du Centre provincial des opérations d'urgence pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard, frappée par l'ouragan Fiona, qui a causé des dommages considérables aux infrastructures. Cette demande d'aide a été la première demande provenant d'une autre province reçue par la direction. Le 11 octobre 2022, les SUALFF ont dépêché 20 garde-feux de l'Ontario et 6 membres du personnel supplémentaires pour participer au nettoyage. Le 22 octobre 2022, un deuxième groupe formé de 20 garde-feux et 6 employés supplémentaires a remplacé la force initiale et a poursuivi les opérations de nettoyage jusqu'au 1^{er} novembre 2022.
- La pandémie de COVID-19 a imposé de nombreux défis au ministère quant à la planification des interventions en cas d'urgence pour assurer la sécurité du personnel et du grand public. Afin de relever ces défis et de réduire les risques pour la santé et la sécurité associés à la COVID-19, le ministère a mis en place plusieurs mesures d'approvisionnement et de fonctionnement d'urgence, y compris le recours à ce qui suit :
 - o services de nettoyage amélioré des installations;
 - o trousse de dépistage rapide;
 - o équipement de protection individuelle;
 - o mesures d'adaptation supplémentaires;
 - o transport terrestre et aérien.
- Dans le cadre du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu, des municipalités ont demandé des fonds pour établir des cartes des zones forestières à risque de feu de végétation ainsi qu'un plan communautaire de protection qui propose des mesures d'atténuation des risques de feu de végétation. Quatre municipalités ont reçu le paiement de transfert en 2022.
- Le ministère a participé à l'opération Immunité dans les collectivités éloignées en organisant le transport, à bord de véhicules non médicaux, d'équipes chargées d'administrer des vaccins contre la COVID-19 aux résidents de 32 communautés des Premières Nations.
- Le ministère a continué de diriger la mise en œuvre de la stratégie intitulée Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les

inondations, publiée en mars 2020. La stratégie mobilise six ministères et partenaires provinciaux qui participent à plus de 90 initiatives touchant à tous les piliers de la gestion des situations d'urgence. En voici les points saillants :

- o Collaboration avec les municipalités, les offices de protection de la nature et les partenaires fédéraux pour rédiger deux nouveaux bulletins techniques :
 - un bulletin technique de données, de levé et de cartographie transmettant des recommandations de spécifications relatives aux données, pour favoriser l'uniformité des méthodes de cartographie des zones à risque dans la province;
 - un bulletin d'hydraulique et d'hydrologie, pour revoir les modèles hydrologiques (débits) et hydrauliques (niveaux) et en améliorer la précision relative dans le but de mieux comprendre et définir les phénomènes observés pendant les inondations;
 - o Collaboration avec les partenaires fédéraux pour lancer le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation en Ontario en août 2022 et collaboration avec les partenaires municipaux, les offices de protection de la nature et les communautés autochtones pour cerner les projets hautement prioritaires qui seront financés sur une période de deux ans (2022 à 2024).
 - o Poursuite du partenariat entre l'Ontario et le gouvernement fédéral pour fournir des renseignements de grande qualité sur les niveaux et les débits des cours d'eau de la province, ces renseignements permettant de déterminer les risques d'inondation et d'alerter rapidement la population.
 - o Consultation des municipalités, des partenaires des bassins versants et d'autres intervenants clés des régions traversées par les rivières Muskoka et Magnetawan et par la partie supérieure de la rivière des Outaouais concernant les décisions importantes en matière de gestion des eaux et d'opérations.
 - o Maintien du soutien à la gestion des niveaux et des débits d'eau dans les Grands Lacs par la participation de l'Ontario à différents comités de la Commission mixte internationale.
- Le Centre de contrôle des eaux de surface :
 - o a diffusé 25 messages concernant des inondations dans 4 districts pendant les inondations importantes et prolongées (avril à août) dans le bassin de la rivière Winnipeg, dans le nord-ouest de l'Ontario. Les bureaux de district ont émis de nombreuses alertes d'inondation locales supplémentaires à l'intention des municipalités;
 - o a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada pour assurer le fonctionnement efficace d'environ 600 stations de surveillance de l'eau, pour un coût de 4,8 millions de dollars;

- o a mis en œuvre un projet visant à transmettre les notifications d'alertes du système aux agents en service par messagerie texte;
 - o a conçu un processus visant à tester les résultats du modèle du Système national de prévision de surface et de rivières en vue d'une éventuelle application en Ontario;
 - o a finalisé la mise à jour des guides provinciaux sur la prévision des crues et l'avertissement du public à l'intention des offices de protection de la nature et du ministère.
- Le ministère a modifié la *Loi sur les offices de protection de la nature* aux termes du projet de loi 23 (*Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*), et a adopté deux règlements connexes, soit le *Règlement de l'Ontario 594/22* et le *Règlement de l'Ontario 596/22*, dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements, afin de recentrer les offices de protection de la nature sur leur mandat principal, qui consiste à protéger les personnes et les biens contre les risques naturels, à appuyer des approbations plus rapides et moins coûteuses, à simplifier les processus des offices de protection de la nature et à aider à rendre disponibles les terrains qui conviennent à la construction de logements.
- Le ministère a appuyé la gestion des risques naturels et la réparation des structures de contrôle des crues et de l'érosion en accordant des subventions d'une valeur de 3,845 millions de dollars aux 36 offices de protection de la nature, en plus d'un financement d'immobilisations de 5 millions de dollars à 29 de ces offices en vue de la réalisation de projets d'infrastructure pour le contrôle de l'érosion et des eaux.
- À la suite d'une grave explosion de gaz naturel à Wheatley, le ministère a immédiatement pris des mesures pour venir en aide à la municipalité. Il a notamment retenu les services d'ingénieurs spécialisés pour assurer la surveillance des concentrations de gaz dans la zone d'évacuation et les environs et pour réaliser une enquête technique visant à déterminer la source de la fuite de gaz et à proposer des mesures d'atténuation des risques. Pour venir en aide à la municipalité de Chatham-Kent ainsi qu'aux résidents et aux entreprises touchés par l'explosion à Wheatley, le ministère a mis sur pied un groupe consultatif technique et directeur multipartite formé de représentants du MRNF, du ministère du Solliciteur général (Gestion des situations d'urgence Ontario et Bureau du commissaire des incendies), du ministère des Affaires municipales et du Logement, du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs ainsi que de la municipalité de Chatham-Kent.
 - o L'enquête est terminée et a permis de relever trois puits dans le secteur où

l'explosion s'est produite. Les trois puits ont été localisés, exposés et bouchés, et la municipalité de Chatham-Kent poursuit ses efforts de surveillance continue et à long terme. Le ministère continuera de travailler en collaboration avec la municipalité pour soutenir le rétablissement et contribuer à d'autres efforts.

- o Le ministère a entrepris la mise en œuvre de sa stratégie visant à réduire les risques de migration des gaz dans les couches souterraines et les risques posés par les puits existants en Ontario. La stratégie fournira aux municipalités des outils et de l'aide pour les interventions d'urgence et multipliera les initiatives de sensibilisation pour les propriétaires fonciers.
- Le ministère a produit des données géospatiales fondamentales, des outils de cartographie et des infrastructures techniques pour guider ses interventions visant à protéger le public contre les catastrophes naturelles, dont les feux de forêt et les inondations.
- Il a travaillé avec d'autres ministères et administrations pour aider à gérer l'influenza aviaire hautement pathogène et d'autres maladies de la faune, y compris l'encéphalopathie des cervidés et la COVID-19 chez les animaux sauvages, afin de protéger la santé et la sécurité de la population et de la faune de l'Ontario.

Activité clé 2 : Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie

- Le ministère a offert des occasions de chasse et de pêche à environ 1,5 million de détenteurs de Carte Plein air, générant environ 64 millions de dollars en ventes de permis.
- Le ministère a lancé un cours en ligne pour les chasseurs qui répond aux demandes fréquentes de la clientèle pour des services en ligne et améliorés. Un cours en classe est aussi offert à la clientèle qui préfère l'apprentissage en personne ou qui n'a pas accès à Internet.
- Le ministère a formé environ 20 000 nouveaux chasseurs dans le cadre du Programme de formation des chasseurs de l'Ontario, générant des recettes de plus de 600 000 \$.
- Le ministère a délivré plus de 8 000 permis de piégeage et formé plus de 260 nouveaux trappeurs, générant des recettes de plus de 250 000 \$.

- Le ministère a réalisé une enquête auprès des détenteurs de permis de piégeage de l'Ontario afin de recueillir des renseignements sur leurs activités de piégeage, leurs dépenses et les questions liées à la gestion des mammifères à fourrure dans l'ensemble de la province pour mieux orienter le processus décisionnel du programme.
- Le ministère a offert des services à la clientèle exceptionnels à deux millions de pêcheurs à la ligne et de chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services de tirage pour la chasse au gros gibier, des InfoCentres, des services liés aux médias sociaux et un réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. En 2022, le Centre d'information et de soutien pour les ressources naturelles a traité environ 83 000 appels et 21 500 demandes par courriel relativement à la pêche, à la chasse et aux permis en Ontario.
- Le ministère a lancé un nouvel outil en ligne de cartographie des saisons de chasse au cerf de Virginie afin de moderniser la prestation de services et d'accroître la satisfaction des clients.
- En réponse aux commentaires des chasseurs, le ministère a mis en œuvre une nouvelle approche de sanction administrative relativement aux rapports des chasseurs afin d'améliorer la collecte de données et les taux de réponse pour soutenir la gestion durable de la faune.
- Le ministère a fourni environ 8 millions de poissons, pesant 175 tonnes, à des fins d'empoissonnement de 1 187 plans d'eau en 2022. Les 9 stations piscicoles provinciales élèvent 26 souches uniques de 11 espèces de poissons différentes afin de favoriser la réhabilitation des populations et de créer des possibilités de pêche et de les améliorer. En outre, plus de 3 millions d'œufs fécondés ou d'alevins (poissons nouvellement éclos) ont été fournis à des partenaires responsables d'écloseries en milieu communautaire et scolaire en vue de l'empoissonnement des eaux publiques.
- Les agents de protection de la nature du ministère ont communiqué avec plus de 115 000 membres du public dans le cadre de leurs fonctions. Pendant ces échanges, de l'information sur l'exploitation sécuritaire et durable des richesses naturelles a été communiquée sur demande.
- Dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité menée conjointement avec les communautés autochtones, la Direction de l'application des règlements du ministère a, jusqu'à maintenant, réglé 8 dossiers liés à la

justice réparatrice, et elle s'attend à en régler au moins 8 autres d'ici la fin de mars 2023.

- Le ministère a utilisé les médias sociaux et d'autres voies de communication pour faire la promotion de la sécurité publique et de la conformité avec les lois ontariennes relatives aux ressources naturelles. Pour promouvoir la sécurité à la chasse, il a publié des vidéos portant notamment sur l'utilisation des armes à feu la nuit et sur la chasse au gros gibier depuis une embarcation. En outre, la carrière d'agent d'application de la loi a été mise à l'honneur dans une vidéo présentant les réussites récentes en matière de recrutement d'agents de protection de la nature.
- Le ministère a continué de jouer un rôle de premier plan dans la surveillance et le contrôle de la rage. Depuis le début de l'épidémie de rage en Ontario en décembre 2015, 517 cas de rage du raton laveur (23 en 2022) et 21 cas de rage du renard (0 nouveau cas depuis 2018) ont été confirmés dans le Sud de l'Ontario. En réponse à cette situation, on a distribué plus de huit millions d'appâts contenant un vaccin antirabique oral (729 741 en 2022) et pouvant immuniser la plupart des rats laveurs, des mouffettes et des renards qui les mangent.
- Le ministère a distribué 729 741 appâts contenant un vaccin antirabique, analysé 4 600 échantillons pour détecter les cas de rage et vacciné manuellement plus de 2 000 rats laveurs et mouffettes dans le cadre du Programme de capture-vaccination-remise en liberté. Les cas de rage du raton laveur et de rage du renard dans la province ont diminué d'environ 95 % depuis 2016.
- Le ministère a effectué une surveillance à grande échelle de 102 lacs intérieurs à l'échelle provinciale et une surveillance ciblée de six pêches dans les eaux intérieures importantes de la province, notamment le lac des Bois, la rivière Winnipeg, la rivière des Outaouais, Tri-Lakes, le lac Simcoe et le lac Nipissing.
- Le ministère a recouvré des frais, dont des frais de loyer de 11 000 locataires occupant des terres de la Couronne à diverses fins, notamment celles liées aux ressources en agrégats, à la location ou à la vente de terrains et à l'énergie renouvelable, ce qui a permis de générer des recettes d'environ 106,3 millions de dollars en date du 31 décembre 2021.
- Le ministère a remis 1 319 lettres patentes de la Couronne à des personnes qui en avaient fait la demande entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 janvier 2023.
- Le ministère a fourni des services à plus de 485 partenaires du programme Le bois

de l'Ontario en faisant la promotion de leurs entreprises auprès de la population ontarienne grâce à des activités visant à renforcer leur notoriété, notamment à informer le public que les produits du bois de l'Ontario proviennent de forêts publiques gérées de manière responsable et durable.

- Il a fourni des services à l'industrie de la foresterie et aux communautés par la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier. Voici des exemples de ce qu'a fait le ministère à ce chapitre :
 - o Organisation de discussions pluriministérielles (fédérales et provinciales) avec 28 communautés autochtones, 6 organisations des Premières Nations, une communauté métisse et une organisation métisse, afin de réunir des partenaires potentiels de financement et de soutien pour aider les communautés qui envisagent de mettre en place un projet forestier ou lié à la biomasse.
 - o Pressions exercées de manière proactive sur ses partenaires provinciaux et fédéraux afin d'atténuer les obstacles au commerce, ce qui a permis de retirer les forêts boréales canadiennes du projet de loi de New York sur la déforestation et a contribué à la reconnaissance des solides pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario.
 - o Collaboration avec le ministère des Transports à l'élaboration d'un plan pangouvernemental sur les véhicules connectés et automatisés afin de permettre l'utilisation de nouvelles technologies innovantes pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur forestier et promouvoir l'industrie de l'avenir.
 - o Collaboration avec le ministère de l'Éducation, des organisations à but non lucratif et des écoles locales pour offrir des ressources éducatives sur les forêts et promouvoir les carrières dans le secteur forestier.
- Le ministère a renforcé le cadre stratégique pour la gestion forestière de l'Ontario pour moderniser et numériser la prestation des services de même qu'appliquer la Stratégie pour le secteur forestier. La consultation des communautés, des intervenants autochtones, des clients, des professionnels et du public aide le ministère à réduire le fardeau de l'industrie forestière et à simplifier les processus pour la clientèle tout en favorisant la durabilité des forêts et l'application de normes strictes relativement à la profession de forestier. Les changements suivants ont été apportés :
 - o Soutien de la mise en œuvre de nouvelles règles et de nouveaux règlements en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* qui facilitent l'exploitation responsable des ressources forestières de la Couronne par le public pour certains types d'utilisation personnelle, comme la cueillette de bois pour un feu de camp ou la coupe

de branches à des fins décoratives. En outre, de nouveaux libellés abrégés ont été préparés pour permettre l'utilisation de billets afin de promouvoir le respect de la réglementation relative à la récolte à usage personnel.

- o Collaboration avec la Division de la vérification interne de l'Ontario pour étudier les possibilités d'amélioration de l'efficience et l'efficacité des vérifications forestières indépendantes aux termes du *Règlement de l'Ontario 319/20 – Vérifications forestières indépendantes*, qui relève de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*.
 - o Participation aux activités du Conseil canadien des ministres des forêts visant à échanger des renseignements sur la gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Le ministère est le responsable provincial du Plan conjoint Habitat de l'Est (PCHE), un partenariat entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui travaillent ensemble dans tout le Canada pour protéger les milieux humides et d'autres habitats importants pour la sauvagine et les oiseaux migrateurs. Les projets mis en œuvre par le PCHE soutiennent les objectifs de la *North American Wetland Conservation Act* et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Le ministère a signé une entente de paiement de transfert triennale avec Canards Illimités Canada pour un montant de 455 000 \$ par année au cours des trois prochaines années, soit un total de 1,36 million de dollars, afin de soutenir les initiatives de protection des milieux humides de l'Ontario, y compris le PCHE.
 - Le ministère a reçu et examiné 21 propositions de nom pour des entités géographiques provenant du public; 3 font l'objet d'un report de décision, 10 sont de nouvelles propositions en attente de traitement, et 4 doivent faire l'objet de consultations.
 - o Un total de 2 recommandations de noms d'îles à identifier aux fins d'intervention en cas d'urgence (911) ont atteint la phase finale du processus.
 - Le ministère a publié 9 nouveaux ensembles de données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario et mis à jour 40 ensembles de données s'y trouvant déjà, notamment en ouvrant l'accès à 3 ensembles de données dont l'accès était précédemment restreint.
 - Le ministère a répondu à plus de 12 000 demandes concernant les produits et services de données géospatiales et de cartographie de l'Ontario.
 - Le ministère a publié cinq campagnes thématiques sur les médias sociaux sur une série de sujets, notamment la Semaine de l'éveil à la géographie, la Journée

internationale des données ouvertes et des consultations sur les toponymes. Le taux de réponse aux plus de 40 publications sur les comptes Facebook, Twitter et LinkedIn du ministère a été élevé; notamment, une publication sur LinkedIn a attiré l'attention de plus de 17 900 personnes.

- Le ministère traite plus de 215 autres types d'approbations pour plus de 45 500 clients, ce qui se traduit par plus de 81 000 interactions chaque année.
À l'heure actuelle :
 - o 154 types d'approbations s'obtiennent suivant un processus papier (une baisse par rapport à 178 à l'exercice précédent);
 - o 61 types d'approbations s'obtiennent en ligne.
- Le ministère a élaboré et mis en œuvre un programme de recherche à multiples facettes sur les utilisateurs pour s'assurer que les canaux numériques répondent aux besoins des clients; il a sollicité la participation de plus de 100 clients et 150 employés de première ligne pour évaluer plus de 40 licences, permis et autorisations individuels.
- Le ministère a offert aux clients la possibilité de demander et de payer leurs permis en ligne.
- Le ministère a facilité le processus d'obtention des autorisations nécessaires en permettant aux consultants d'agir en tant que représentants autorisés et de présenter des demandes pour les clients.
- Le ministère a élargi l'accès en ligne en tout temps afin de l'offrir pour un total de 30 % des approbations, permettant ainsi aux clients d'accéder aux licences, permis et autorisations en ligne. Il a également élargi les canaux numériques pour inclure 6 nouvelles approbations, offrant ainsi à 2 200 clients de nouveaux services d'approbation simplifiés avec suivi de l'état d'avancement.
- Le programme de modernisation des services est un projet de modernisation pluriannuel visant à mettre en ligne 100 % des autorisations ministérielles. Le projet utilise un modèle de mise en œuvre agile et priorise les approbations à fort volume pour atteindre ses objectifs d'ici mars 2024. Un sondage sur la satisfaction des clients mis en œuvre en 2023 appuiera le suivi et l'établissement de rapports afin d'atteindre l'objectif de 75 % de satisfaction des clients qui utilisent les services numériques.
- La mesure du rendement des normes pour les services externes comprend 11 IRC ayant chacun leur propre objectif.

- o Pour le dernier cycle de production de rapports (2021-2022), la plupart des IRC ont atteint ou dépassé la moyenne de 90 %, mais certains ne l'ont pas atteinte, car les demandes liées à la COVID-19 ont continué d'augmenter les volumes d'appels et les temps d'attente des services.
- o L'assouplissement des mesures de santé publique et des exigences relatives au passage frontalier a suscité des questions de la part du public et des résidents de l'extérieur de l'Ontario désireux de revenir dans la province pour y pratiquer la pêche, la chasse et d'autres activités récréatives en plein air.
- o La durée des appels et les temps d'attente supérieurs à la moyenne sont en grande partie attribuables aux clients qui ont besoin d'aide pour utiliser le service de délivrance de permis en ligne du ministère.
- o Ces retards devraient diminuer à mesure que les utilisateurs se familiariseront avec les nouveaux services en ligne et que les services reviendront à leur état préalable à la pandémie.

Activité clé 3 : Favoriser la croissance économique et la création d'emplois

- Le ministère continue de réduire les chevauchements et de simplifier les processus pour favoriser le développement économique dans l'ensemble de l'Ontario tout en gérant les ressources naturelles de manière responsable. La *Loi de 2010 sur le Grand Nord* a été modifiée pour encourager la collaboration entre l'Ontario et les Premières Nations en matière d'aménagement du territoire, améliorer les possibilités de développement économique pour les Premières Nations et favoriser la croissance économique dans le Grand Nord, tout en maintenant les protections culturelles et environnementales essentielles et en respectant les droits des Autochtones et les droits issus de traités. Afin d'améliorer la prestation de services et de faire gagner du temps aux personnes qui récoltent du bois sur les terres de la Couronne à des fins personnelles (p. ex. pour de petits projets de construction, des projets d'aménagement paysager et le chauffage domestique), le ministère a apporté des modifications aux termes de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Globalement, le ministère a levé 18 % des exigences de conformité réglementaire et réduit les coûts directs des entreprises d'environ 3 millions de dollars depuis 2019.
- Le ministère a dirigé la mise en œuvre du Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF, anciennement appelé Fonds de développement du secteur forestier) en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Le PIISF

permet d'octroyer jusqu'à 10 millions de dollars par année pour des investissements stratégiques dans le secteur forestier visant à améliorer la productivité, à stimuler l'innovation et la compétitivité, à favoriser l'accès à de nouveaux marchés, à renforcer les économies régionales et à offrir des avantages au secteur forestier de l'Ontario dans son ensemble (autres que les avantages directs pour les demandeurs). Depuis la création du programme, on a approuvé, dans le cadre de celui-ci, un financement de 97 millions de dollars qui a permis d'obtenir près de 700 millions de dollars en nouveaux investissements, de créer environ 550 nouveaux emplois et de contribuer au maintien de 2 900 emplois existants. Dans le cadre du programme, on a approuvé un financement de plus de 12 millions de dollars pour quatre projets, ce qui a permis d'obtenir 77 millions de dollars en nouveaux investissements, de créer 147 nouveaux emplois et de contribuer au maintien de 411 autres emplois.

- Grâce au Programme provincial de financement des routes forestières, le ministère appuie la construction et l'entretien des routes publiques d'accès aux forêts de la Couronne dont bénéficient de nombreux utilisateurs de ressources, notamment l'industrie forestière, l'industrie minière, les entreprises de services publics et les compagnies ferroviaires, les chasseurs, les trappeurs, les campeurs, les communautés autochtones et le grand public. De plus, ces routes font partie de l'infrastructure rurale pour la protection civile et l'intervention en cas d'urgence. En moyenne, plus de 18 700 km de routes primaires et secondaires sont entretenues par l'industrie forestière chaque année. En outre, plus de 800 km de nouvelles routes primaires et secondaires sont construites chaque année. Un total de 53,2 millions de dollars sera versé en 2022-2023. Depuis le lancement du programme en 2005, on a offert plus d'un milliard de dollars en financement.
- L'Ontario partage les recettes liées à l'exploitation des ressources avec les communautés autochtones pour appuyer la réconciliation en permettant à ces communautés de profiter des retombées économiques des agrégats, de la foresterie et de l'exploitation minière. En 2022, l'initiative de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources a été élargie, puisque :
 - o les négociations sur cinq accords de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources avec des partenaires autochtones ont pris fin;
 - o les redevances provenant des opérations d'exploitation des agrégats ont été incluses dans les accords existants;
 - o l'Ontario compte actuellement 8 accords de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources – 6 accords avec des représentants de 40 communautés des Premières Nations, et 2 accords avec des organisations représentant les communautés métisses. En 2022, l'Ontario a

versé 100,6 millions de dollars aux Premières Nations participantes, ce montant comprenant les premiers paiements au titre des nouveaux accords; les Premières Nations peuvent affecter les fonds à des priorités clés qui appuient le développement économique, l'éducation, la santé, le développement communautaire et le développement culturel.

- En ce qui concerne le conflit commercial sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, le ministère a maintenu sa forte position juridique, a défendu l'industrie du bois d'œuvre de l'Ontario relativement à certains enjeux commerciaux et a renforcé les relations de travail avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et l'industrie.
 - o Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec les équipes internes de l'Ontario et les équipes d'avocats en droit commercial des États-Unis afin de soutenir les efforts de gestion des litiges en effectuant un examen approfondi de tous les documents préparés à des fins de soumission aux autorités américaines.
 - o Le ministère a participé à des discussions régulières avec le gouvernement fédéral, dans le cadre de réunions formelles et de conversations informelles, afin de promouvoir les intérêts de l'Ontario dans ce litige. Le ministère a également collaboré avec les équipes du secteur des échanges commerciaux d'autres provinces qui ont une industrie du bois d'œuvre.
 - o Le ministère a organisé 28 réunions sur Teams et une réunion en personne avec les représentants de l'industrie du bois d'œuvre de l'Ontario.
- Le ministère a favorisé la croissance de la consommation intérieure grâce à la marque Le bois de l'Ontario. Le programme Le bois de l'Ontario vise à donner aux consommateurs une idée claire (par l'image de marque) des raisons pour lesquelles ils devraient acheter des produits de bois locaux qui proviennent de forêts publiques gérées de façon responsable et durable tout en établissant un lien entre les produits du bois et les familles et communautés qui dépendent de l'industrie forestière de l'Ontario.
- Le ministère a modernisé le processus de délivrance de permis aux mesureurs de bois et leur formation :
 - o en établissant un système échelonné de délivrance de permis de mesureur de bois pour réduire le fardeau de l'industrie forestière dans le Nord de l'Ontario;
 - o en élaborant des modules en ligne pour le cours de mesurage provincial et, pour la deuxième année, en donnant la partie en classe du cours annuel par voie virtuelle à l'aide de ces modules.

- Par la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier, le gouvernement de l'Ontario, l'industrie forestière et leurs partenaires du secteur de la recherche et de l'éducation, des communautés autochtones et d'autres ordres de gouvernement travaillent à créer un climat d'affaires qui favorise la croissance et l'innovation, aide l'industrie à s'adapter aux réalités commerciales en constante évolution et permet de s'assurer que les forêts de l'Ontario continuent d'être gérées de façon responsable et durable pour les générations futures.
- Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier, le ministère :
 - o a finalisé et publié le Plan d'action en matière de biomasse forestière afin d'explorer les utilisations novatrices de la biomasse forestière et de stimuler la création d'emplois dans le domaine de la bioéconomie;
 - o a continué à diriger la prestation du PIISF en partenariat avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, comme indiqué ci-dessus;
 - o a financé huit propositions de projets en collaboration avec des communautés autochtones afin d'appuyer leurs projets forestiers;
 - o a collaboré avec des partenaires externes du secteur forestier par voie d'ententes de paiement de transfert pour réaliser des projets visant à procurer d'autres gains d'efficience à l'industrie forestière en accroissant l'exploitation du bois, en trouvant des façons de réinventer les technologies et les processus ainsi qu'en réorientant le secteur ontarien de la construction vers des stratégies permettant d'économiser davantage d'argent et de temps grâce à l'utilisation du bois pour des projets non traditionnels;
 - o a terminé le déploiement public d'un outil gratuit de calcul de l'empreinte carbone en ligne (www.ghgmat.ca). L'outil facilite la conception des bâtiments et l'approvisionnement en matériaux par l'évaluation et le calcul de l'empreinte carbone des matériaux de charpente et la mise en évidence des avantages du bois à ce chapitre;
 - o a réalisé une analyse de rentabilisation de la fabrication de bois massif pour l'Ontario et a appuyé la présentation de cette analyse à de nombreux intervenants de l'industrie afin d'encourager les investissements dans le secteur de la fabrication de bois massif de l'Ontario;
 - o a offert son soutien au ministère des Affaires municipales et du Logement pour la modification du Code du bâtiment de l'Ontario afin d'augmenter la hauteur autorisée des bâtiments en bois de 6 à 12 étages;
 - o a collaboré avec le service des incendies, des responsables municipaux des bâtiments et l'industrie des assurances en organisant un incendie de démonstration à grande échelle de bois massif pour démontrer le niveau élevé de sécurité-incendie offert par le bois massif;

- o a préparé et diffusé plusieurs guides techniques et études de cas pour aider les intervenants du secteur de la construction à utiliser le bois massif et d'autres matériaux de construction à base de bois.
- En réponse à l'intérêt de l'industrie pour le stockage géologique du carbone en tant qu'outil de gestion des émissions, le ministère a proposé des modifications visant à retirer l'interdiction du stockage du carbone de la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel* en tant que première étape vers l'autorisation de cette activité. Parallèlement, une feuille de route décrivant le plan de l'Ontario pour la réglementation du stockage géologique du carbone au moyen d'une approche progressive a été élaborée et diffusée publiquement sur Ontario.ca.

Activité clé 4 : Assurer la surveillance, la recherche et la planification

- Le ministère a collaboré avec différents organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux et d'autres partenaires pour assurer la surveillance de certaines espèces sauvage relativement au SRAS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, en plus de contribuer à l'élaboration de recommandations concernant la gestion des animaux sauvages sur le terrain.
- Le ministère a réalisé des recherches appliquées en foresterie et a publié les résultats de ses recherches pour appuyer la prise de décisions en matière de gestion des ressources en ce qui a trait aux effets du climat sur les forêts, la maladie de la feuille du hêtre, la gestion forestière, le transfert des semences, la régénération des forêts et la séquestration du carbone dans les produits du bois.
- Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune a continué de mettre en œuvre diverses initiatives importantes, dont :
 - o la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui vise à réduire les risques écologiques découlant de l'utilisation et du déplacement d'appâts et répond à des objectifs de transparence et de certitude pour favoriser la durabilité de l'industrie des appâts;
 - o le Plan de prévention et d'intervention en matière d'encéphalopathie des cervidés de l'Ontario, y compris une démonstration du plan d'intervention;
 - o des modifications réglementaires touchant la chasse et le piégeage, y compris la modernisation des dispositions relatives à la saison de la chasse au cerf et l'introduction de changements favorisant l'application de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté;
 - o des mesures de soutien au secteur du tourisme axé sur les ressources, qui a été touché par la COVID-19, à savoir l'exonération de certains droits et

loyers applicables aux terres de la Couronne en 2022.

- Le ministère a échantillonné 102 lacs intérieurs de l'Ontario dans le cadre du Programme de surveillance à grande échelle pour déterminer la situation des espèces importantes pour la pêche récréative, commerciale et de subsistance, de même que les tendances connexes. Il a aussi effectué une surveillance aquatique ciblée relativement à des pêches dans les eaux intérieures importantes de la province, soit le lac des Bois, la rivière Winnipeg, la rivière des Outaouais, Tri-Lakes, le lac Simcoe et le lac Nipissing. En outre, il a réalisé des enquêtes par interrogation du pêcheur au lac Nipissing, au lac Simcoe, à la rivière Winnipeg et à Tri-Lakes pour mieux comprendre les pressions exercées par la pêche et évaluer les prises.
- Le ministère a réalisé des projets à caractère scientifique pour l'amélioration continue des méthodes de surveillance provinciales, notamment en ce qui concerne la surveillance de l'omble de fontaine dans un petit ruisseau en milieu urbain, l'ajustement des filets de pêche selon la communauté de poissons, la surveillance aérienne et terrestre des prises, la collecte de données numériques sur les prises, l'échantillonnage du phytoplancton et la surveillance de l'ADN environnemental.
- Le ministère a continué de donner des avis scientifiques et de réaliser des travaux de recherche appliquée pendant la pandémie pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques et hydriques de la province. Il a notamment travaillé à la modélisation de la propagation future des espèces envahissantes en fonction de la croissance des populations et des voies probables de dissémination ainsi qu'à la modélisation des effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques, pour éclairer les prochaines décisions et politiques en matière de pêche.
- L'Unité de gestion des ressources du lac Ontario a participé à l'inventaire printanier des poissons-proies du lac, en partenariat avec le New York State Department of Environmental Conservation et l'Oswego Research Station de l'United States Geological Survey. Cet exercice fournit des données cruciales sur l'état des populations de poisson-proie, données qui sont utilisées au Canada et aux États-Unis pour déterminer les besoins en empoissonnement et assurer l'avenir de la pêche à la truite et au saumon, une activité de haute importance dans le lac Ontario. Compte tenu de l'augmentation du nombre de poissons-proies dans le lac constatée lors de l'inventaire de 2022, le Canada et les États-Unis ont pris la décision d'accroître l'ensemencement en saumon quinnat en 2023.

- En 2022, le personnel du MRNF et le Québec ont travaillé ensemble pour réaliser la première évaluation de la population de poissons de l'ensemble du lac Saint-François.
- L'Unité de gestion des ressources des Grands Lacs supérieurs a produit des index distincts des communautés de poissons au large du lac Huron et du lac Supérieur en vue d'aider à l'établissement des quotas de pêche commerciale pour les deux lacs.
- La Lake Erie Management Unit a réalisé une série de programmes annuels (p. ex. échantillonnage des prises commerciales, enquêtes sur l'index des poissons juvéniles, enquête en partenariat avec l'Ontario Commercial Fisheries' Association) qui évaluent les populations de poissons et décrivent la pêche commerciale afin de soutenir la gestion binationale des pêches du lac Érié. Ces programmes, réalisés en collaboration avec nos partenaires américains, constituent la base de la modélisation annuelle des populations et de la prise de décisions relatives aux quotas pour les pêches commerciale et récréative du doré jaune, de la perchaude et du grand corégone dans le lac Érié, dont la valeur s'élève à plusieurs millions de dollars.
- Le personnel du Programme de surveillance de la vitalité forestière a relevé 132 724 hectares de forêt défoliée par la tordeuse du pin gris dans le Nord-Ouest de l'Ontario, 2 029 039 hectares de forêt défoliée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Nord-Est de l'Ontario et 59 031 hectares de forêt défoliée par la spongieuse (*Lymantria dispar dispar*), principalement dans le Sud de l'Ontario. Le ministère a fourni des prévisions concernant les répercussions potentielles de la spongieuse au printemps 2023 ainsi que des renseignements supplémentaires pour aider le public et les propriétaires fonciers privés à gérer le plus efficacement possible les infestations de cet insecte.
 - o En 2022-2023, dans le cadre du Programme de lutte contre les insectes nuisibles, on a appliqué une double dose d'insecticide sur 197 280 hectares pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les peuplements de grande valeur et prioritaires. La double application est considérée comme une pratique standard dans d'autres administrations où les populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette sont nombreuses. Le ministère évalue actuellement les relevés des populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette avant et après le traitement afin de déterminer l'efficacité du traitement au moyen d'un insecticide biologique. Ces résultats permettront d'affiner le programme d'épandage pour les années 3 et 4.

- Le ministère a de nouveau examiné les placettes d'échantillonnage d'accroissement et de production à long terme de la province (placettes d'échantillonnage permanentes et placettes d'analyse des tiges) et en a établi de nouvelles. Les données recueillies serviront à produire des renseignements à jour pour l'analyse de l'approvisionnement en bois et la planification de la gestion des forêts.
- Le ministère a établi un réseau d'échantillonnage de la végétation et analysé des échantillons pour étalonner les données lidar du nouvel Inventaire des ressources forestières ainsi qu'assurer et contrôler la qualité du travail des entrepreneurs provinciaux qui recueillent les placettes d'échantillonnage de la végétation pour le ministère.
- Le ministère a réalisé des examens et formulé des recommandations visant à améliorer le recensement aérien des originaux et à simplifier le processus d'attribution des vignettes de chasse. La mise en œuvre de ces recommandations a commencé en 2023 et se poursuivra en 2023-2024.
- Le ministère a collaboré avec des chasseurs de cerfs pour mener une surveillance rigoureuse de l'encéphalopathie des cervidés dans l'est de l'Ontario à la suite de la détection de la maladie dans une ferme de gibier au Québec. Trois zones, soit une dans l'Est de l'Ontario, une dans le Sud et une autre dans le Sud-Ouest, ont été surveillées pour détecter la présence de l'encéphalopathie des cervidés. À ce jour, aucune trace de la maladie n'a été détectée dans les échantillons recueillis.
- Le ministère a appuyé un certain nombre de projets de recherche liés à la foresterie, tels que Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, le Plan d'action en matière de biomasse forestière et le Plan environnemental pour l'Ontario. Voici quelques exemples de projets :
 - o Augmentation de l'utilisation du bois au moyen de la bioéconomie (projet 30:30 du Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie);
 - o Production d'acier vert à partir de biomasse forestière (collaboration avec Algoma Steel);
 - o Soutien de l'innovation dans la construction en bois et élargissement des dispositions relatives à l'utilisation du bois dans les codes et normes de construction (réseau canadien de recherche sur les constructions en bois);
 - o Intégration de la simulation des activités forestières à toutes les échelles pour améliorer l'efficacité de la sylviculture (Institut forestier du Canada);
 - o Amélioration des retombées économiques des plantations de pin gris (Superior Woods Tree Improvement Association);

- o Étude de la qualité du bois dans les plantations d'épinettes noires ayant fait l'objet d'un éclaircissage commercial (Université Lakehead).

Activité clé 5 : Élaborer des lois et des politiques et établir des programmes

- Pour atténuer les répercussions de la COVID-19, le ministère a à nouveau offert une aide financière au secteur du tourisme axé sur les ressources par voie d'exonération ou de remboursement de droits et de loyers applicables aux terres de la Couronne en 2022 (p. ex. droits et permis pour la chasse à l'ours et les poissons-appâts, droits d'utilisation des terres pour les permis ou les loyers des camps commerciaux éloignés). Depuis 2020, le ministère a versé environ 4,1 M\$ en aide financière au secteur pour l'aider à se rétablir.
- Entre mars et avril 2022, le ministère a publié un bulletin dans le registre environnemental pour solliciter les commentaires du public au sujet de l'utilisation d'hébergements flottants. Le bulletin posait une série de questions sur l'hébergement flottant et invitait le public, les intervenants, les municipalités et les communautés et organisations autochtones à faire part de leurs points de vue. Plus de 400 commentaires ont été reçus, et 12 séances d'information virtuelles ont été organisées.
- Afin d'aider le ministère des Affaires municipales et du Logement à ajuster les limites de la ceinture de verdure pour permettre l'offre de logements, le ministère a proposé une disposition législative visant à abroger la *Loi concernant la Réserve agricole de Duffins-Rouge*. La *Loi de 2022 abrogeant la Loi sur la Réserve agricole de Duffins-Rouge* était une annexe de la *Loi de 2022 visant à améliorer la gouvernance municipale*, qui a reçu la sanction royale le 8 décembre 2022.
- À l'appui du Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements, le ministère a mis à jour la façon dont l'Ontario évalue les milieux humides. Les modifications apportées au Système d'évaluation des terres humides de l'Ontario visaient à supprimer les exigences redondantes et à simplifier le processus d'évaluation afin de clarifier la manière dont les milieux humides importants sont évalués et identifiés dans la province.
- Le ministère a tenu une consultation publique sur les modifications réglementaires proposées pour la réutilisation bénéfique des sols de déblai dans les puits d'extraction et les carrières en Ontario. Ces modifications ont été proposées pour

assurer l'uniformité avec les exigences du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs concernant les sols de déblai en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

- Le ministère a élaboré et mis en œuvre un plan de travail de 4,5 millions de dollars qui lui a permis de concrétiser davantage ses engagements pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.
- Le ministère a collaboré avec des administrations canadiennes sur des possibilités de pêche et d'aquaculture par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture et a veillé à ce que les pêches et l'aquaculture de l'Ontario soient prises en compte.
- Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, le ministère a travaillé avec des partenaires pour sensibiliser et éduquer le public au sujet des espèces envahissantes nouvellement réglementées, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de la propagation des espèces envahissantes par le biais de la circulation des embarcations. En outre, le ministère a travaillé à la mise en œuvre de la stratégie pour lutter contre les cochons sauvages envahissants et a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les cochons sauvages envahissants. Ce plan a permis de retirer 16 cochons sauvages envahissants de l'environnement naturel.
- Le ministère a travaillé en collaboration avec d'autres administrations et partenaires pour soutenir l'élaboration et la finalisation du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.
- Il continue de donner la priorité à la bonne intendance des terres de la Couronne, en garantissant rendement équitable pour la Couronne par la mise en œuvre de l'indexation annuelle des frais administratifs.
- Le ministère a mené des programmes d'encouragement fiscal et de subventions d'intendance régis par la loi à l'intention des propriétaires fonciers, des intervenants et des partenaires, y compris des organisations et des personnes autochtones.
 - o Dans le cadre de l'Entente sur le développement des ressources Canada-Ontario, un financement de 467 500 \$ a été offert à 30 communautés des Premières Nations à l'appui du piégeage, de la gestion

des ressources naturelles, des activités traditionnelles liées à la terre et de la protection de la nature en Ontario.

- o Pour l'année d'imposition 2022, plus de 25 500 propriétés ont bénéficié d'une exonération d'impôt foncier au titre du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées, ce qui a protégé 765 000 acres (310 000 hectares), et 20 100 propriétés ont été inscrites au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées, qui a fait la promotion de bonnes pratiques forestières sur 1 922 000 acres (778 000 hectares).
- Le ministère a continué de mobiliser les principaux intervenants de l'industrie des barrages par l'entremise du Comité consultatif des propriétaires de barrages. Ce comité permet aux membres de l'industrie de communiquer régulièrement avec le gouvernement et de le conseiller au sujet des politiques et des programmes liés aux barrages.
- Le ministère a élaboré de nouveaux libellés abrégés dans le cadre de la *Loi sur les infractions provinciales* et a établi des amendes fixes afin de permettre l'utilisation de contraventions pour promouvoir le respect de la réglementation relative à la récolte à des fins personnelles.
- Le ministère a continué de travailler avec le Comité du Fonds de réserve forestier, un comité indépendant nommé par le ministre pour atteindre les objectifs du Fonds de réserve forestier. Les membres du Comité administrent des programmes axés sur le soutien de projets de sylviculture, la gestion des ressources génétiques forestières, les vérifications indépendantes des forêts, la modernisation du régime de tenure forestière et l'amélioration de l'inventaire des ressources forestières, de même que l'adhésion des membres de la communauté scientifique.
- Le ministère a effectué un examen interne du Fonds de réserve forestier et du Fonds de reboisement, qui a confirmé la valeur ajoutée que ces fonds apportent à l'Ontario.
- Le ministère a présidé le groupe de travail du programme Forêts en tête et a soutenu les activités du Conseil canadien des ministres des forêts en participant à des événements nationaux et internationaux afin de collaborer sur des enjeux ayant des répercussions sur le commerce et l'accès au marché, de répondre aux tendances mondiales et de partager de l'information sur la gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des forêts, le ministère a

examiné avec les provinces et territoires canadiens les possibilités d'exploitation forestière de même que les enjeux qui y sont rattachés, comme la réputation sur le plan environnemental, les relations avec les Autochtones, les ravageurs forestiers, le changement climatique et la gestion des feux de forêt.

- Le ministère a joué un rôle de premier plan au sein de comités stratégiques et techniques intergouvernementaux, dont l'Association canadienne des barrages, le Conseil canadien de géomatique et la Canadian Land Directors Association. Cette participation s'est traduite par l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à l'échange de renseignements et à l'établissement de relations avec des organismes de réglementation du Canada.
- Le ministère a continué d'appuyer l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, l'organisme de réglementation des arpenteurs-géomètres, conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, en maintenant une présence au sein du conseil qui s'y rattache afin de servir et de protéger l'intérêt public et de contribuer aux modifications réglementaires.
- En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, le ministère a préparé un guide d'afforestation qui accompagne le guide de sylviculture pour le Sud de l'Ontario. Ce nouveau guide contient des conseils et des pratiques de gestion optimales pour la planification de l'afforestation dans le Sud de l'Ontario.
- Le ministère a continué de diriger des projets au sein de la fonction publique de l'Ontario, du secteur parapublic et du secteur privé pour obtenir des photographies aériennes. Cette collaboration a permis aux participants de réaliser des économies de coûts et a assuré l'accessibilité des données. Dans le cadre de cette collaboration, le ministère a publié à l'interne pour la fonction publique de nouvelles images couvrant un territoire de 200 000 kilomètres carrés, et il a rendu accessibles au public, par l'intermédiaire de services de cartographie sur Internet, des images plus anciennes couvrant un territoire de 300 000 kilomètres carrés qui étaient auparavant accessibles uniquement à la fonction publique.
- Le ministère a rendu accessibles au public plus de 350 ensembles de données ouvertes ainsi que des milliers d'ensembles de données connexes et dérivées par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de découverte de données et d'accès aux données qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de diffuser en continu les données dont ils ont besoin.
- Le ministère a tenu à jour des ensembles de données géospatiales fondamentales

englobant plus de 260 000 kilomètres de routes et plus de 75 000 kilomètres carrés d'eau.

- Le ministère a travaillé en partenariat avec tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations, le secteur privé et d'autres organisations pour acquérir des photographies aériennes d'un territoire de 42 000 kilomètres carrés allant de Sault Ste. Marie vers l'ouest jusqu'à la frontière du Manitoba et vers le nord jusqu'à Geraldton.
- Le ministère a tenu à jour plus de 60 000 toponymes officiels pour faciliter l'orientation et les interventions en cas d'urgence à l'échelle de l'Ontario.
- Le ministère a fourni des conseils et de l'aide en matière de levés aux négociateurs relativement à plusieurs revendications territoriales actives.
- Le ministère a aidé la Commission de toponymie de l'Ontario à examiner 21 propositions de noms.
- L'initiative de développement du numérique en milieu de travail a permis d'augmenter la vitesse et la capacité du réseau de TI dans 29 lieux de travail du ministère, et des travaux d'amélioration sont toujours en cours dans 39 autres lieux de travail, ce qui permettra une utilisation plus rapide et plus efficace des applications de la fonction publique et du ministère et permettra au ministère d'offrir des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité aux Ontariens.
- Le ministère a mis en œuvre la deuxième année du projet de numérisation des documents papier; il a achevé 17 projets de numérisation dans 12 secteurs de programme, ce qui permet aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin d'accéder à 2 millions de documents nouvellement numérisés. Environ 16 à 20 projets devraient être achevés en 2023-2024.
- Le ministère a automatisé les approbations pour les activités à faible risque afin de simplifier les approbations de permis pour la collecte de poissons à des fins scientifiques pour les municipalités et les promoteurs, ce qui profite à environ 400 clients par année et permet au ministère d'économiser environ 1 200 heures de travail par année.

Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

Type de coût	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Charges de fonctionnement	652,9
Charges d'immobilisations	59,3
Total des charges	712,2
Effectif** (au 31 mars 2023)	3 103

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Développement du Nord

ISSN 2817-383X

This document is also available in English.

Page laissée vierge

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Mission du ministère	4
Mandat du ministère	4
Programmes du ministère	5
Programme d'administration du ministère	5
Programme de développement du Nord	5
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	10
Mesures de performance du ministère	11
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère	12
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	16
Données financières détaillées	18
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	18
Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques	19
Information financière supplémentaire	19
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	20
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023	22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023.....	25

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement du Nord (MDN) s'applique à préserver la force, la vigueur et la prospérité du Nord de l'Ontario en soutenant le développement économique des entreprises et des communautés de façon responsable et en faisant la promotion de la région et de ses atouts à l'étranger. Le ministère favorise le développement économique dans le Nord de l'Ontario au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins des Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens.

Mission du ministère

Favoriser le développement économique et communautaire dans le Nord de l'Ontario au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins distincts des habitantes et habitants de la région, et assurer la prestation de services d'infrastructure de transports sûrs et efficaces à la population et à l'industrie.

Mandat du ministère

Renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en encourageant le développement économique stratégique et le changement transformationnel et en veillant à ce que les communautés autochtones et nordiques puissent obtenir et préserver un maximum d'avantages économiques à long terme.

Programmes du ministère

Le MDN s'acquitte de son mandat dans le cadre de deux activités : l'administration du ministère et le développement économique du Nord.

Programme d'administration du ministère

Le Programme d'administration du ministère fournit une orientation administrative et des services de planification stratégique des activités et des ressources qui sont essentiels à l'efficacité et à l'efficience des opérations du ministère. Il offre également des conseils et des services dans les domaines de la planification et de la gestion stratégiques des ressources humaines, du contrôle financier et de la gouvernance financière. Le programme fournit aussi un soutien stratégique essentiel en ce qui concerne les politiques ministérielles, l'approvisionnement, la gestion des documents et de l'information, les communications et l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. De plus, il assure des services de soutien professionnel tels que les services juridiques et la vérification.

Le Programme d'administration du ministère utilise des indicateurs de rendement pour mesurer sa réussite et ses réalisations, y compris pour s'assurer que le ministère respecte ses obligations légales d'offrir des services en français, de maintenir un programme complet et à jour de gestion des situations d'urgence et de saisir les occasions d'accroître l'efficience administrative.

Programme de développement du Nord

Dans le cadre de ce programme, le ministère mène, applique et coordonne des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario. Dans le cadre

de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques, il mène des travaux de recherche ainsi que de collecte et d'analyse de données sur les régions. Ces analyses sont axées sur les façons de soutenir l'économie nord-ontarienne et, à terme, de consolider et de diversifier les communautés et les entreprises du Nord de l'Ontario. Pour faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement, le ministère collabore avec divers partenaires, dont les différents ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les organisations et communautés autochtones, de même que des établissements des secteurs public et privé.

Le Programme de développement du Nord utilise plusieurs indicateurs de rendement pour évaluer ses réalisations. Bon nombre de ces indicateurs concernent un ou plusieurs des volets de programme suivants dont le ministère assure la prestation :

Réseaux de transport nordiques

Le ministère planifie et met en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord, en plus de promouvoir le développement économique par le transport sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. Le ministère favorise les investissements stratégiques dans les infrastructures au moyen de programmes comme le Programme des routes du Nord, le Programme des régies des routes locales et le Programme des routes d'hiver.

Des indicateurs permettent de mesurer la réussite et les réalisations du programme en déterminant si le développement économique et social du Nord est stimulé par le déplacement sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises dans le Nord de l'Ontario.

Soutien aux entreprises et développement commercial

Le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement et en fait la promotion afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation. Un réseau d'équipes régionales intégrées comptant des bureaux dans 21 communautés du Nord sert de point central aux entreprises clientes ainsi qu'aux intervenants et aux partenaires pour ce qui est de la prestation de programmes et de services de développement économique.

De plus, le ministère aide les entreprises locales à croître et à étendre leurs activités à l'étranger en facilitant l'exportation et met de l'avant les possibilités de développement dans le Nord de l'Ontario à l'échelle internationale pour attirer de nouveaux investissements dans la région.

Le ministère renforce l'économie du Nord en réalisant des investissements stratégiques par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). La SGFPNO accorde une aide financière aux projets qui stimulent la croissance, la création d'emplois et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Elle continue de mettre en place des programmes qui ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.

Le programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN) permet aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Le PAEN a été élargi pour permettre à de nouveaux producteurs miniers et forestiers d'y participer et pour inclure un volet de la catégorie des investisseurs qui encouragera les entreprises à réaliser des investissements transformateurs, notamment dans la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers les technologies propres.

Des indicateurs de rendement servent à mesurer la création d'emplois, le maintien des emplois et les possibilités de développement dans le Nord.

Soutien aux collectivités

Le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement et en fait la promotion afin de construire des infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique. Il fournit également des conseils et du financement relativement à la prestation de services dans des territoires non érigés en municipalité.

Le Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario aide les municipalités du Nord à investir dans les infrastructures municipales touchées par des projets d'exploitation de ressources.

Des indicateurs de rendement servent à mesurer le développement économique communautaire dans le Nord de l'Ontario.

Page laissée vierge

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs et des résultats stratégiques attendus clairs qui orientent ses efforts vers la réalisation de sa mission et de ses priorités.

Le MDN attache une grande importance au développement économique, à la création d'emplois, aux services à la clientèle adaptés aux besoins et à la prestation de services responsable sur le plan financier. De plus, il continue de prendre des décisions fondées sur des données probantes tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement relativement au développement de l'économie de l'Ontario.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un organisme régi par un conseil et présidé par le ministre du Développement du Nord qui finance des projets visant à stabiliser, à diversifier et à stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario. Une enveloppe supplémentaire approuvée de 50 millions de dollars sur deux ans ramène le financement aux niveaux antérieurs et permettra de continuer à offrir des programmes qui concrétisent les nouvelles occasions économiques dans le Nord de l'Ontario.

Programme des routes du Nord

Un financement de 220 millions de dollars sur huit ans a été approuvé pour le nouveau projet de remplacement du pont tournant de Little Current, sur la route 6. Le pont continuera de favoriser l'activité économique sur l'île Manitoulin en

permettant le transport sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. L'exécution et la supervision du projet sont assurées par le ministère des Transports, pour le compte du MDN.

Programme des routes d'hiver

Un financement supplémentaire approuvé de 5 millions de dollars par année permettra d'améliorer le réseau des routes d'hiver menant aux communautés des Premières Nations du Grand Nord, à divers conseils tribaux et à la ville de Moosonee et d'assurer la sécurité de ces routes. Les fonds seront notamment utilisés pour l'achat, la construction et l'installation de ponts et de ponceaux.

La saison des routes d'hiver raccourcit considérablement en raison des effets délétères du changement climatique. Les ponts de glace, les passages en bois et les ponts Bailey sont les éléments les plus vulnérables du réseau des routes d'hiver. Leur remplacement par des structures plus durables permettra d'allonger la saison des routes d'hiver, d'améliorer la sécurité des routes et de réduire l'incidence de ces dernières sur la faune et l'environnement.

Mesures de performance du ministère

Mesures de performance existantes	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Objectif 2022-2023	Objectif 2023-2024
Nombre d'emplois créés et maintenus grâce à des projets financés	3 124	1 792	3 000	1 800
Pourcentage de variation annuelle du nombre d'emplois dans le Nord	-0,48 %	-4,98 %	1 %	1 %
Valeur annuelle de l'indice de productivité multifactorielle	106,91	105,5	114,56	114,56
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %

NOUVELLES mesures de performance pour 2023-2024	Objectif 2023-2024
Pourcentage d'employés ayant suivi une formation Lean ceinture blanche	33 %
Pourcentage de postes désignés bilingues dont les titulaires possèdent le bon niveau de maîtrise du français	66 %
Pourcentage de clients satisfaits des programmes de développement économique du Nord	85 %
Pourcentage de clients satisfaits des services reçus du personnel	87 %
Valeur totale des exportations des secteurs minier et forestier ontariens (produits et sous-produits de l'exploitation forestière et de l'exploitation de carrières et de mines métalliques et non métalliques)	25 milliards \$
Ratio des investissements de partenaires mobilisés par les investissements de la SGFPNO pour stimuler le développement économique communautaire dans le Nord de l'Ontario	3:1
Pourcentage de routes en bon état	75,0 %
Pourcentage de ponts et de ponceaux en bon état	80,00 %

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

À titre de ministère régional responsable du Nord de l'Ontario, le MDN soutient les initiatives provinciales dans le Nord et répond aux besoins propres à cette région.

Il dirige les programmes gouvernementaux visant à stimuler l'économie et à renforcer les communautés du Nord tout en y créant des emplois durables.

Grâce à un réseau de bureaux régionaux et à la conception de politiques et de programmes stratégiques, le MDN veille à ce que les Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens aient accès aux programmes et services gouvernementaux et à ce qu'ils participent aux décisions gouvernementales qui touchent le Nord. Pour répondre aux besoins du Nord en matière d'infrastructures, le MDN collabore avec les ministères partenaires, les municipalités et les communautés autochtones afin de prolonger et d'entretenir le réseau routier du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver menant aux communautés éloignées des Premières Nations.

Voici les principales mesures associées au Programme de développement du Nord en 2023-2024 :

- Mener, appliquer et coordonner des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario.
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques en réalisant de la recherche pour stimuler l'économie du Nord de l'Ontario et, à terme, renforcer et diversifier les communautés et les entreprises de cette région.
- Faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement en collaborant avec divers partenaires, dont les différents ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les organisations et communautés autochtones, de même que des établissements des secteurs public et privé.
- Planifier et mettre en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord en plus de promouvoir le développement

économique par le transport sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises.

- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation visant à réaliser des gains durables.
- Promouvoir et procurer des occasions pour les entreprises du Nord de l'Ontario de croître et de pénétrer les marchés étrangers ainsi que d'attirer de nouveaux investissements dans la région.
- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin de construire des infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique.
- Fournir des conseils et du financement afin d'offrir des services dans des territoires non érigés en municipalité, suivant les dispositions de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*.

Voici les principales mesures associées au Programme d'administration du ministère en 2023-2024 :

- Continuer de promouvoir les améliorations numériques au processus de demande d'accès à l'information pour accroître les taux de réponse et l'accès de la population ontarienne à l'information.
- Appuyer les Services numériques de l'Ontario et veiller au respect des priorités en matière de gouvernement ouvert en continuant de transmettre ouvertement les données et l'information, de promouvoir la transparence et d'explorer les possibilités d'innovation.
- Poursuivre les efforts de modernisation du ministère par la mise en place de mesures permanentes de gestion du recrutement et des postes vacants ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de modifications organisationnelles visant à concrétiser les engagements financiers du

gouvernement et à garantir un effectif suffisant pour l'atteinte des principaux résultats attendus.

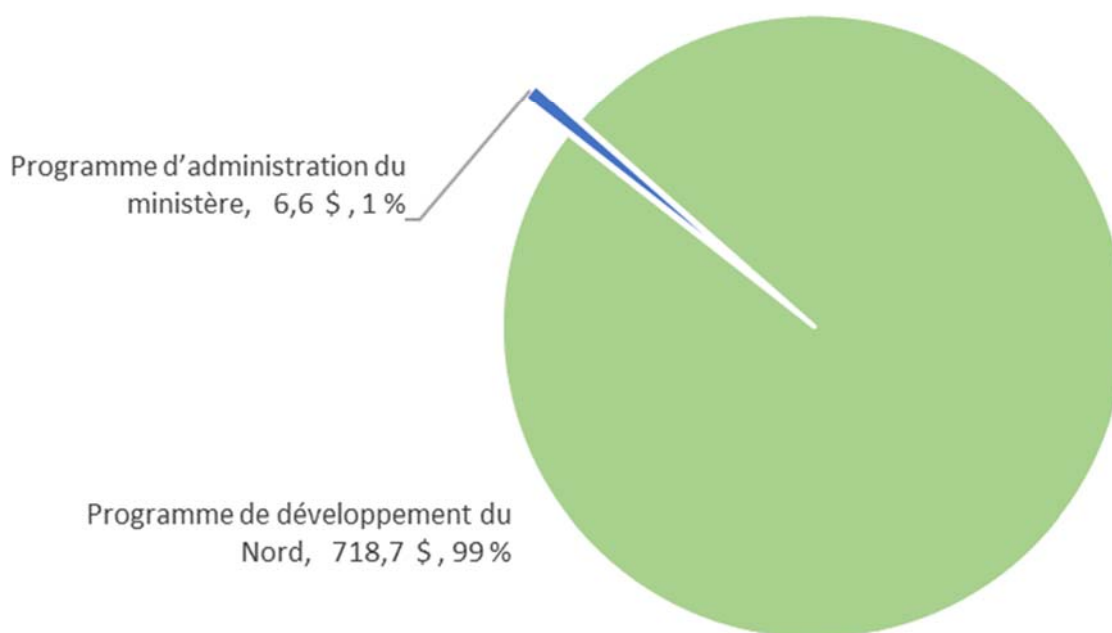
- Jouer un rôle de premier plan dans l'établissement et la mise en œuvre de processus financiers et d'initiatives centralisées, comme l'expansion du profil de risque du ministère en vue de la gestion des risques auxquels celui-ci est exposé et d'autres initiatives de rationalisation horizontale en cours dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.
- Diriger les efforts du ministère visant à établir et à maintenir une culture organisationnelle caractérisée par le respect, l'équité, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, de même qu'un milieu de travail exempt de racisme, de discrimination et de harcèlement pour tous les employés, au moyen d'initiatives clés comme la diversification de la haute direction et la planification de mesures de lutte contre le racisme.
- Diriger les efforts de reprise et de renouvellement du ministère, notamment :
 - o rendre les services de première ligne et les programmes de l'Ontario plus conviviaux, plus fiables et plus accessibles – le MDN s'engage à faire passer la proportion de ses services en ligne de 12 % à 100 % en trois ans pour permettre aux clients d'obtenir des services et de l'information partout, en tout temps et sur n'importe quel appareil;
 - o lancer une initiative de numérisation des documents qui rendra l'information accessible par voie numérique aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin;
 - o continuer d'aider le personnel à offrir, au besoin, des services à distance en lui fournissant la technologie nécessaire;
 - o continuer d'encourager le changement de culture au sein du ministère en faisant la promotion de pratiques modernes, adaptées et axées sur l'autonomisation qui améliorent l'expérience des employés.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

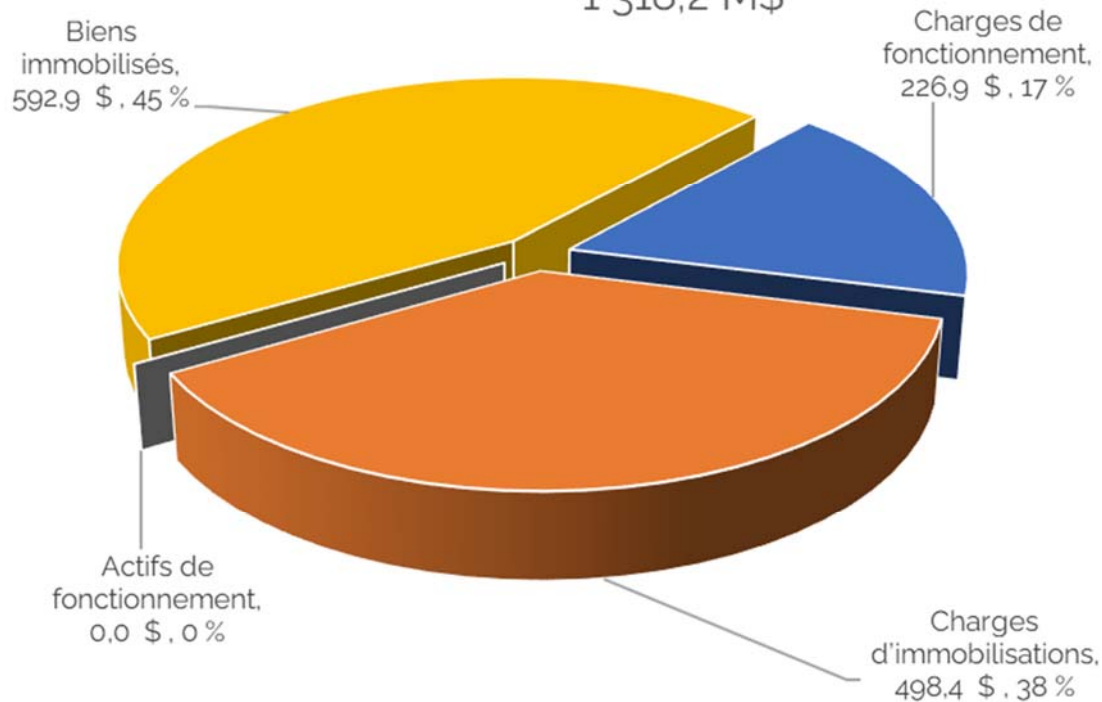
(Consolidées)

Fonctionnement	226,9
Immobilisations	498,4
TOTAL	725,3

Charges de fonctionnement et d'immobilisations
725,3M \$



Total – Fonctionnement et immobilisations par type 1 318,2 M\$



Comprend le redressement de consolidation et les autres redressements

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	6,513,800	459,700	7.6	6,054,100	6,935,300	5,547,896
Programme de développement du Nord	206,130,200	(5,044,400)	(2.4)	211,174,600	206,483,700	198,665,881
Total à voter – Charges de fonctionnement	212,644,000	(4,584,700)	(2.1)	217,228,700	213,419,000	204,213,777
Crédits législatifs	166,014	65,014	64.4	101,000	101,000	(89,023)
Total du ministère – Charges de fonctionnement	212,810,014	(4,519,686)	(2.1)	217,329,700	213,520,000	204,124,754
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	14,258,700	(559,800)	(3.8)	14,818,500	6,151,000	34,911,850
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(190,300)	(43,000)		(147,300)	(934,400)	(216,816)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	226,878,414	(5,122,486)	(2.2)	232,000,900	218,736,600	238,819,788
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1,000	-	-	1,000	-	-
Programme de développement du Nord	2,000	-	-	2,000	2,000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	3,000	-	-	3,000	2,000	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	3,000	-	-	3,000	2,000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	2,000	1,000	100.0	1,000	1,000	-
Programme de développement du Nord	106,503,000	15,050,000	16.5	91,453,000	93,198,200	88,505,997
Total à voter – Charges d'immobilisations	106,505,000	15,051,000	16.5	91,454,000	93,199,200	88,505,997
Crédits législatifs	392,071,800	12,488,500	3.3	379,583,300	379,582,300	358,275,404
Total du ministère – Charges d'immobilisations	498,576,800	27,539,500	5.8	471,037,300	472,781,500	446,781,401
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	(146,300)	179,400		(325,700)	(4,000,000)	(40,000,000)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	-	-			(647,600)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	498,430,500	27,718,900	5.9	470,711,600	468,133,900	406,781,401
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	2,000	1,000	100.0	1,000	1,000	-
Programme de développement du Nord	592,917,500	100,263,100	20.4	492,654,400	585,754,400	583,057,008
Total à voter – Biens immobilisés	592,919,500	100,264,100	20.4	492,655,400	585,755,400	583,057,008
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	592,919,500	100,264,100	20.4	492,655,400	585,755,400	583,057,008
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	725,308,914	22,596,414	3.2	702,712,500	686,870,500	645,601,189

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	582 537 270	645 601 189	702 712 500	725 308 914
		11 %	9 %	3 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

L'augmentation de l'allocation du ministère pour 2023-2024 est principalement attribuable aux investissements dans le programme Avantage énergétique pour le Nord et le Programme des routes d'hiver ainsi qu'à l'augmentation de l'amortissement du Programme des routes du Nord.

Information financière supplémentaire

Budget des dépenses :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

Comptes publics :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

Budget de l'Ontario :

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

Ministère du Développement du Nord :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-developpement-du-nord>

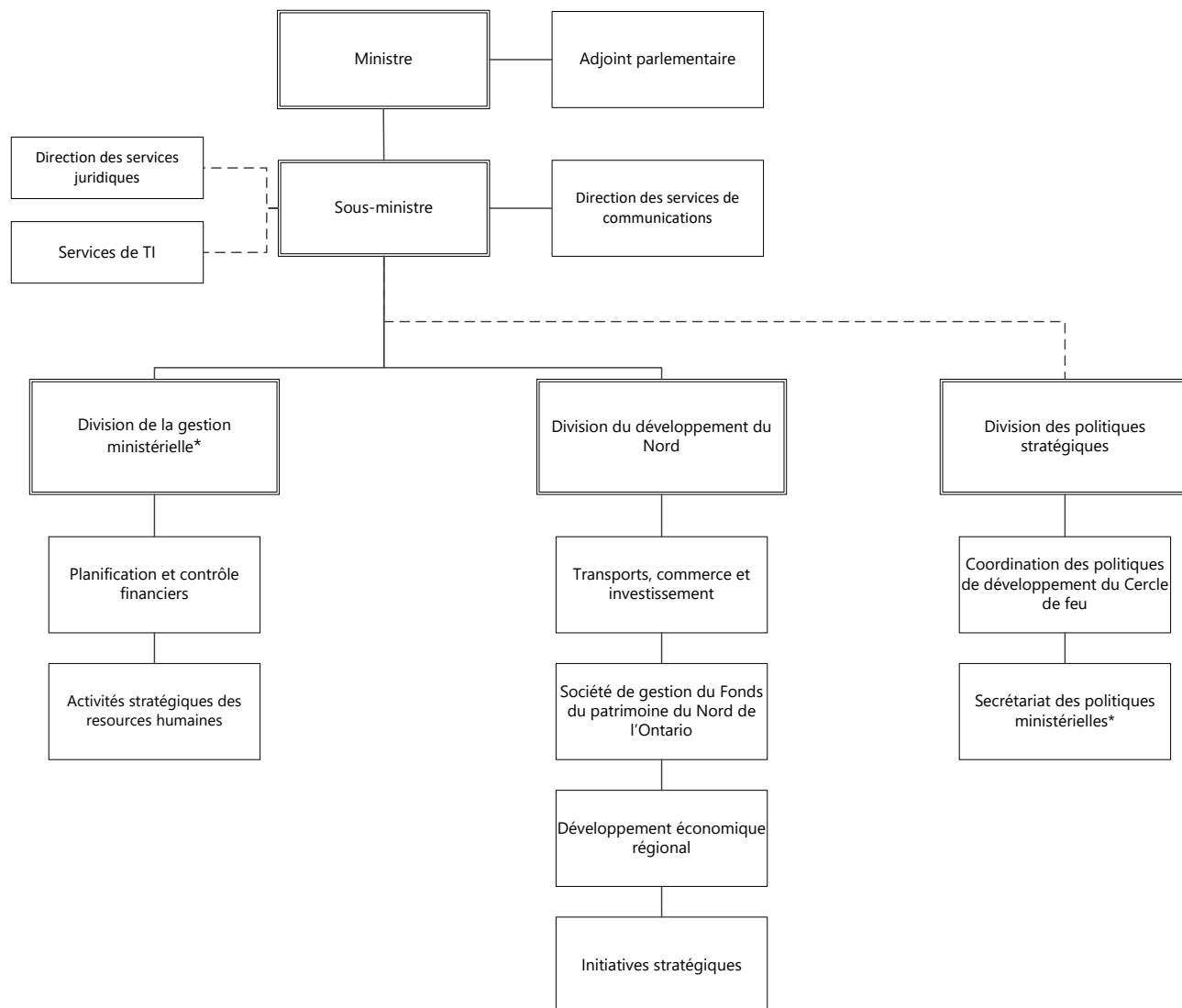
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

Les programmes de la SGFPNO stimulent la création d'entreprises et leur croissance, mettent à profit les investissements du secteur privé, améliorent la qualité de vie des communautés et pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée partout dans le Nord. En outre, ils font progresser les projets stratégiques répondant aux autres priorités du gouvernement, comme la Stratégie relative aux minéraux critiques.

	Prévisions 2023-2024	Chiffres réels provisoires 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)			
Charges de fonctionnement	14 258 700	6 151 000	34 911 850
Charges d'immobilisations	(190 300)	(4 000 000)	(40 000 000)
Total de la SGFPNO – Redressement de consolidation	14 068 400	2 151 000	(5 088 150)

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Légende

*Division de la gestion ministérielle au service du ministère du Développement du Nord, du ministère des Mines et du ministère de l'Énergie

*Secrétariat des politiques ministérielles au service du ministère du Développement du Nord et du ministère des Mines

Avril 2023

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Économie du Nord revigorée

Investissements stratégiques par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui encourage le développement économique à l'échelle du Nord de l'Ontario en accordant une aide financière aux projets – petits et grands, ruraux et urbains – qui stimulent la croissance et la création d'emplois et qui favorisent le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

- En 2022-2023, la SGFPNO a approuvé un soutien financier de plus de 130 millions de dollars auquel s'ajoute un investissement de 345 millions pour plus de 830 projets dans le Nord de l'Ontario.

La SGFPNO continuera d'aider les municipalités, les communautés autochtones, le secteur sans but lucratif et le milieu des affaires par l'intermédiaire des programmes lancés en février 2021 qui ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.

Programme Avantage énergétique pour le Nord

Le programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN), auparavant le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, a été lancé le 1^{er} avril 2022. Grâce au PAEN, les grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario ont droit à des tarifs d'électricité concurrentiels, stables et prévisibles. Ils peuvent améliorer leur compétitivité et leur capacité à générer des

investissements tout en continuant de créer et de préserver de bons emplois dans le Nord de l'Ontario.

Comme le programme reçoit un financement pouvant atteindre 176 millions de dollars par an d'ici 2025-2026, il a été élargi aux entreprises qui se concentrent sur la croissance à long terme dans les secteurs des minéraux critiques et de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie ainsi qu'aux nouveaux producteurs miniers et forestiers qui n'ont pas commencé leur production. Un nouveau volet de la catégorie des investisseurs a été créé pour encourager les entreprises à réaliser des investissements transformateurs, notamment dans la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers les technologies propres.

- En 2022-2023, le PAEN a fourni plus de 120 millions de dollars pour aider 21 sociétés minières, forestières et manufacturières, soit 28 installations un peu partout dans le Nord de l'Ontario.

Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario

En décembre 2021, le ministère a lancé le nouveau Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario, qui lui permettra de partager le produit de l'exploitation des ressources avec les municipalités du Nord de l'Ontario. À partir de 2021-2022, ce fonds versera 15 millions de dollars additionnels par an sur cinq ans pour financer les investissements dans les infrastructures municipales visées par des projets d'exploitation de ressources.

Amélioration du transport dans le Nord

Programme des routes du Nord

Grâce au Programme des routes du Nord, le ministère continue de renforcer l'économie dans le Nord en améliorant les infrastructures essentielles, comme les routes et les ponts, et en sécurisant et en optimisant la circulation routière. Le Nord de l'Ontario compte plus de 11 000 kilomètres de routes provinciales, soit environ 60 % du réseau routier provincial.

- Plus de 623 millions de dollars ont été prévus pour le Programme des routes du Nord en 2022-2023, dont 479 millions pour des travaux de réfection et près de 144 millions pour des projets de prolongement.

Programme des routes d'hiver

Les investissements de l'Ontario ont permis de financer la construction et l'utilisation d'un réseau routier de 3 170 kilomètres reliant la ville de Moosonee et 32 communautés éloignées des Premières Nations qui n'avaient pas accès toute l'année au réseau routier et ferroviaire provincial.

Ces raccordements essentiels à des routes toutes saisons facilitent l'apport aux communautés éloignées de biens et de services essentiels, comme des aliments, des fournitures médicales et des matériaux de construction. Le réseau des routes d'hiver profite à une population totale d'environ 24 000 personnes.

- Le gouvernement a investi 8 millions de dollars pour aider à la construction de routes d'hiver dans le Grand Nord en 2022-2023. De cette somme, 2 millions étaient consacrés au remplacement de traverses de glace par des ponts et des ponceaux.

Mesures de performance du ministère

Mesures de performance existantes	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Objectif 2022-2023	Objectif 2023-2024
Nombre d'emplois créés et maintenus grâce à des projets financés	3 124	1 792	3 000	1 800
Pourcentage de variation annuelle du nombre d'emplois dans le Nord	-0,48 %	-4,98 %	1 %	1 %
Valeur annuelle de l'indice de productivité multifactorielle	106,91	105,5	114,56	114,56
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	218,7
Autres – Immobilisations	468,3
Effectif** (au 31 mars 2023)	153,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Cabinet du premier ministre

ISSN 2369-2154

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	5
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	5
Données financières détaillées	6
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	6
Tableau des tendances historiques	6
RAPPORT ANNUEL	7
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	7

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Cabinet du premier ministre oriente le travail des ministères et de l'ensemble du gouvernement pour ce qui est de soutenir la population, les familles, les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la province.

Programmes du ministère

Le Cabinet du premier ministre coordonne et facilite l'exécution du mandat du gouvernement et de tous les programmes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre réussie des priorités gouvernementales.

Les programmes et services du Cabinet du premier ministre sont les suivants :

- **Bureaux de la direction** : Cabinet du premier ministre et Bureau du chef de cabinet.
- **Gestion des questions d'intérêt et affaires parlementaires** : Coordination des affaires parlementaires et demandes d'accès à l'information.
- **Politiques** : Conseils et soutien en matière de politiques, planification du programme législatif et planification du programme du Conseil des ministres et des comités.
- **Communications** : Services de communications stratégiques, relations avec les médias et autres services connexes.
- **Administration et opérations** : Nominations, ressources humaines et tournées.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le plan stratégique général du gouvernement vise à s’assurer que la province demeure résiliente dans la conjoncture économique actuelle et à poursuivre les efforts pour bâtir un Ontario fort en veillant à ce que les collectivités disposent des infrastructures correspondant à leur taille, en faisant d’importantes avancées vers l’équilibre budgétaire, en fournissant de meilleurs services, en gardant les coûts bas et en aidant les familles, les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises. Pour y arriver, le gouvernement prévoit :

- accélérer et améliorer la construction des infrastructures routières, communautaires et de transport en commun indispensables à la vitalité et à la croissance économiques;
- faire une planification prudente et cibler les investissements en vue d’atteindre l’équilibre budgétaire en 2024-2025, soit trois ans plus tôt que prévu dans le dernier budget;
- renforcer la compétitivité de l’Ontario en favorisant l’exploitation de ressources minérales prioritaires, en rebâtissant le secteur de la fabrication, en attirant de nouveaux investissements dans les domaines des batteries, de l’électronique, des véhicules électriques et des technologies énergétiques propres, et en aidant les entreprises;
- améliorer les perspectives et accroître les ressources pour les chercheurs d’emploi, les nouveaux arrivants et les étudiants afin de pallier la pénurie de main-d’œuvre et répondre à certains sous-effectifs sur le marché du travail dans la province, notamment en ce qui a trait aux métiers spécialisés et aux professions dans les secteurs essentiels en forte demande;
- améliorer la qualité, la commodité, l’accessibilité et l’abordabilité des services publics pour mieux répondre aux besoins de la population, protéger chaque communauté, aider les étudiants et les familles de même que bonifier le système de soins de santé;
- aider les plus vulnérables en gardant les coûts bas et en continuant à éliminer les formalités administratives pour remettre de l’argent dans les poches des Ontariennes et des Ontariens.

Tableau 1 : Dépenses prévues 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	2,4
Immobilisations	-
TOTAL	2,4

Données financières détaillées

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le Cabinet du premier ministre fournit au premier ministre de l'Ontario un appui essentiel pour lui permettre d'exercer ses fonctions de chef du Conseil exécutif et de chef du gouvernement de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Cabinet du premier ministre	2 326 800	-	-	2 326 800	2 326 800	2 269 031
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 326 800	-	-	2 326 800	2 326 800	2 269 031
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	105 861	-	-	105 861	105 861	109 091
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 378 122
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 378 122
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 378 122

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 292 274	2 378 122	2 432 661	2 432 661
		4 %	2 %	0 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

RAPPORT ANNUEL

Les principaux résultats obtenus font l'objet d'un suivi à l'échelle du gouvernement et sont consignés dans les plans des ministères.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Fonctionnement	2,4
Immobilisations	-
Effectif** (au 31 mars 2023)	72

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Services au public et aux
entreprises

ISSN 2817-2337

This document is also available in English

(Page intentionnellement laissée en blanc)

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	6
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	6
Vision du ministère	6
Programmes du ministère	7
Information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques	7
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	8
ServiceOntario	8
Services aux consommateurs	8
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	9
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	10
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	10
Objectifs principaux du ministère	10
Indicateurs de rendement clés	15
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	19
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	19
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	20
Tableau des tendances historiques	22
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	22
AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	22
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	26
LOIS À L'APPLICATION DESQUELLES VEILLE LE MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES	27
RAPPORT ANNUEL 2022-2023	31
FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022-2023	31
Excellence en matière de prestation de services :	31
Transformation numérique :	33

Gains d'efficacité générés :	36
Soutenir les entreprises :.....	36
Personnes et culture :	39
Tableau 3 : Ministère - Dépenses réelles provisoires 2022-2023*	40

(Page intentionnellement laissée en blanc)

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

Ministère des Services au public et aux entreprises

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) fournit des programmes, des services et des produits essentiels à la population et aux entreprises de l'Ontario, ainsi qu'aux ministères de la fonction publique de l'Ontario (FPO), des organismes provinciaux et du secteur parapublic. Les services sont gérés et fournis par des unités organisationnelles du ministère :

- Programme de l'information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques
- Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels
- ServiceOntario
- Services aux consommateurs
- Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux,
- Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Vision du ministère

Notre vision consiste à offrir de meilleurs services, plus simples et plus rapides aux personnes et aux entreprises de l'Ontario et à favoriser des changements significatifs à l'échelle du ministère qui améliorent les résultats des programmes et protègent les services fondamentaux.

Le ministère offre des programmes, des services et des produits publics essentiels – allant de la fourniture de cartes Santé, de permis de conduire et de certificats de naissance à la protection des consommateurs et à la sécurité publique – pour aider les particuliers, les familles et les entreprises. Le ministère s'est chargé de concrétiser sa vision grâce à la gamme variée de son offre :

- Rendre l'accès aux services plus rapide, plus facile et plus pratique pour les personnes et les entreprises, notamment en ce qui concerne les naissances, les adoptions, les mariages, les décès, les dons d'organes, les cartes Santé, les permis de conduire, l'immatriculation des véhicules, les biens personnels, les cartes-photos de l'Ontario, les permis de stationnement accessible, les permis de plein air et d'exercice professionnel, ainsi que l'enregistrement des biens fonciers et des entreprises.
- Améliorer les cadres législatifs relatifs à la protection des consommateurs et à la sécurité publique, fournir des conseils et une assistance aux consommateurs, favoriser le respect

des règles par les entreprises grâce à des actions de sensibilisation et d'éducation efficaces, prendre des mesures proportionnées et fondées sur les risques pour assurer le respect des règles et les faire appliquer, le cas échéant, aux entreprises qui ne les respectent pas, et créer un climat prospère pour les entreprises en actualisant et en simplifiant le droit des affaires.

- Assurer la gestion de l'information et du patrimoine documentaire de l'Ontario, gérer les demandes d'information du public, améliorer la protection de la vie privée, l'accès à l'information et les cadres législatifs relatifs à la conservation des documents.

À l'échelle de l'entreprise, nous fournissons une infrastructure interne et un soutien à plus de 67 000 employés en :

- gérant, en exploitant et en modernisant les actifs et les ressources informatiques de la FPO les investissements du gouvernement tout en facilitant la prestation de services numériques aux Ontariens et aux entreprises de l'Ontario. Il s'agit, entre autres, de gérer les investissements du gouvernement dans l'information et les technologies de l'information (ITI), de favoriser la cohérence dans la gestion des services, de garantir la sécurité des systèmes et des données et de fournir des conseils stratégiques et un leadership sur l'utilisation efficace de la TI.
- fournissant une gamme de services aux entreprises, notamment le traitement financier, l'administration des paiements de transfert, la gestion des risques et l'assurance, ainsi qu'une grande variété d'autres services aux entreprises

Programmes du ministère

Information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques

Le programme de l'information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques permet de faciliter l'accès de la population et des entreprises de l'Ontario aux informations, données et services du gouvernement à l'ère numérique.

Le programme fournit des données et des politiques numériques opportunes et réactives, assure le leadership de l'entreprise en matière d'archivage, d'accès à l'information et de protection de la vie privée, crée des produits numériques centrés sur l'utilisateur et promeut la préservation et l'accès aux documents d'archives. Il s'agit notamment de superviser les Archives publiques de l'Ontario, les plus grandes archives provinciales du Canada. Le programme contribue à transformer les processus internes, à établir de nouvelles normes, à fournir des services numériques et à équiper la FPO pour qu'elle puisse utiliser les méthodes de l'ère Internet.

Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels

La division Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels fournit des services aux ministères du gouvernement de l'Ontario, aux employés de la FPO, aux organismes, aux partenaires externes pour les paiements de transfert, aux entités du secteur parapublic et au public. Le programme fournit des fonctions internes essentielles, notamment le traitement financier pangouvernemental, l'administration des paiements de transfert, la gestion des risques et l'assurance, ainsi qu'un large éventail d'autres services d'entreprise.

ServiceOntario

ServiceOntario offre aux particuliers et aux entreprises un accès transparent, accessible et cohérent aux produits et services gouvernementaux, en ligne, en personne ou par téléphone. ServiceOntario fournit des services au nom de tous les ministères de l'Ontario et travaille avec des partenaires pour assurer une prestation de services centrée sur l'utilisateur. ServiceOntario se concentre sur l'excellence du service à la clientèle et sur la prestation de services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité, conçus et élaborés pour la population et les entreprises de l'Ontario.

ServiceOntario place les individus au centre de tout ce qu'elle fait, offrant une expérience client cohérente et inclusive. ServiceOntario offre un accès numérique sécurisé et centré sur l'utilisateur à plus de 55 services, tout en continuant à garantir une forte présence communautaire avec des centres de services dans tout l'Ontario. Des services opérationnels et consommateurs améliorés, avec des supports administratifs mis à jour, notamment des plateformes modernisées et une aide en ligne, assurent une expérience client supérieure. L'offre de services en ligne, par téléphone et en personne garantit l'inclusivité et le choix pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Services aux consommateurs

Les services aux consommateurs fournissent des politiques, des programmes et des services adaptés aux besoins de la population et des entreprises de l'Ontario. En tant qu'autorité de réglementation moderne, les services aux consommateurs mettent en œuvre des politiques sur un large éventail de questions touchant les consommateurs et la sécurité du public et soutiennent le renouvellement du droit des affaires en Ontario. En supervisant 12 autorités administratives, le ministère joue un rôle essentiel au chapitre de la protection des consommateurs et de la sécurité publique dans un large éventail de secteurs. Le ministère joue un rôle important pour informer les consommateurs de leurs droits et protections en vertu des diverses lois et réglementations sur la protection du consommateur et la sécurité publique du ministère, y compris la Loi de 2002 sur la protection du consommateur. Le ministère est une ressource reconnue, fiable et bien informée en matière de renseignements et d'outils essentiels pour les consommateurs et les entreprises.

Les services directs offerts au public comprennent la sensibilisation des consommateurs et des entreprises sur leurs droits et obligations, la médiation des plaintes des consommateurs et la protection de l'intérêt des consommateurs en prenant les mesures proportionnelles et fondées sur le risque en matière de conformité et d'application des lois pour sévir contre les entreprises non conformes.

Les services aux consommateurs continuent de fournir des services au public par l'intermédiaire du centre de contact de Protection du consommateur en Ontario, des services de sensibilisation et d'éducation, des activités de mise en conformité et d'application, afin de soutenir les changements législatifs et réglementaires relatifs aux lois sur la protection des consommateurs.

Le ministère réglemente les entreprises et leur délivre des permis dans plusieurs secteurs, notamment les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, les huissiers de justice et les agences de renseignements sur le consommateur.

Le ministère applique également les dispositions relatives à la fermeture et à l'abandon des cimetières, aux tombes militaires et aux sites funéraires de la Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation. Les dispositions relatives aux lieux de sépulture établissent une procédure visant à garantir que les restes humains trouvés en dehors des cimetières, y compris ceux des peuples autochtones, soient traités avec dignité et respect. Le ministère apporte son expertise dans ce domaine pour appuyer le développement et la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement de travailler avec les collectivités autochtones à l'égard des inhumations non identifiées associées aux anciennes écoles résidentielles indiennes.

Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux

Le Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux (GISC) offre des conseils stratégiques et des solutions technologiques rentables aux ministères suivants : Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Services aux aînés et Accessibilité; Services au public et aux entreprises; Réduction des formalités administratives; Infrastructure, et Affaires francophones. Il soutient et favorise la technologie de l'information nécessaire permettant à ses ministères et à ses organismes partenaires d'exploiter, de moderniser et de transformer la prestation des services au public, aux entreprises et au personnel.

Le Groupement est également responsable des services centraux communs obligatoires suivants :

- La plateforme d'engagement (anciennement connue sous le nom de Solution organisationnelle de l'InfoCentre) permet de mettre en œuvre plus de 40 programmes et de réaliser jusqu'à 25 millions d'interactions par an, en mettant en relation les citoyens et les entreprises avec leur gouvernement.

- Le Réseau d'information sur les ressources humaines (Réseau WIN) qui permet le traitement des salaires annuels et des dépôts directs pour plus de 67 000 employés de la FPO.
- L'application de planification des ressources financières d'entreprise, telle que le système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF), qui prend en charge environ 46 000 utilisateurs de la FPO dans l'ensemble du gouvernement.

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Le programme des services organisationnels de technologie de l'information assume le leadership stratégique relatif à la TI en vue de moderniser les programmes et services publics de l'Ontario et de répondre aux besoins évolutifs de la population ontarienne ainsi que de la FPO, des organismes et du secteur parapublic. Le programme permet l'élaboration de plans qui mettent l'accent sur l'évolution des capacités en TI afin de transformer la prestation de la fonction publique, de fournir des solutions numériques axées sur l'utilisateur et de créer des résultats positifs pour l'Ontario. Cela inclut une feuille de route gouvernementale en technologie afin de tirer les bénéfices d'une gestion stratégique des technologies, des produits et des services, et la coordination des investissements technologiques à l'échelle de tous les ministères.

Le programme veille à l'intégrité et à la disponibilité continues des systèmes et des données, à la mise en œuvre d'une infrastructure, d'une gouvernance et d'une responsabilité communes, à l'établissement et à la tenue à jour des politiques opérationnelles, des normes techniques et des lignes directrices de la FPO en TI et à la prestation des services communs à l'échelle de la FPO, tels que les services d'hébergement, la gestion des services, le Centre des opérations en matière de cybersécurité ouvert tous les jours, 24 heures sur 24, et les fonctions réseau.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère des Services au public et aux entreprises a pour mission d'améliorer les services publics, de soutenir les entreprises et d'assurer un fonctionnement efficace de l'administration. Le ministère adopte une approche axée sur le client pour faciliter, accélérer et améliorer l'accès aux services, ce qui permet à la population ontarienne et aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent.

Objectifs principaux du ministère

1. **Excellence en matière de prestation de services** : Favoriser l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue pour ce qui est de la prestation de services ainsi que transformer et rationaliser les modèles de prestation à l'échelle du gouvernement.

- Continuer à rendre les services plus faciles et plus équitables pour les particuliers et les entreprises en simplifiant les instructions, en appliquant les principes de conception de l'expérience utilisateur pour rendre les services plus intuitifs et en améliorant la convivialité, les tendances du marché et l'accessibilité.
- Continuer d'offrir aux entreprises et aux sociétés sans but lucratif un accès direct aux services gouvernementaux grâce à un accès numérique en libre-service à plus de 90 services, 24 heures sur 24.
- Veiller à ce que l'Ontario reste un chef de file dans l'espace numérique des paiements de transfert et continue d'améliorer l'expérience de l'utilisateur :
 - Moderniser le système Paiements de transfert Ontario afin de permettre une expérience plus simple et plus rapide pour les partenaires de prestation de services;
 - L'intégration d'un processus d'authentification des comptes afin de garantir un niveau de sécurité plus élevé lorsque le public accède au système; et
 - Déplacer l'infrastructure du système vers une plateforme en nuage afin d'améliorer les performances du système, ainsi que les contrôles administratifs, et garantir un temps de récupération plus rapide en cas de panne du système.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de sensibilisation et d'éducation, les outils de formation au SIGIF, qui permettra aux entreprises d'accéder gratuitement et en tout temps à des outils en ligne et aidera les consommateurs à mieux comprendre et à se conformer plus facilement aux lois sur la protection des consommateurs. L'amélioration de la conformité des entreprises profitera également aux consommateurs et contribuera à créer un marché plus équitable.
- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route technologique de l'entreprise afin d'accélérer les programmes, la modernisation des services et la transformation de l'administration.
- Continuer à s'adapter aux tendances du marché pour fournir des services de qualité et veiller à ce que des documents cohérents soient disponibles sur tous les canaux, tels que la réponse vocale interactive, le site Web et les articles sur les connaissances internes, afin de soutenir l'expérience des clients et la prestation des services publics.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires du ministère pour fournir des services centrés sur le client grâce à des services de développement et de conception de nouveaux formulaires web numériques et de formulaires PDF qui facilitent l'accès aux services de la FPO.
- Travailler avec les ministères partenaires pour aider à résoudre les problèmes aigus liés aux données dans les secteurs prioritaires pour le gouvernement. Il s'agit notamment des normes de données pour les applications de planification et de développement qui, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, normalisent la collecte de données afin d'accélérer la mise sur le marché des logements.

- Continuer de mettre l'accent sur la maximisation de la valeur et de l'utilisation de l'information du gouvernement tout en veillant à ce que les Ontariennes et Ontariens bénéficient des meilleures pratiques en matière de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée.
- 2. Transformation numérique :** Transformer la prestation de services par une approche accordant la priorité au numérique — mais pas seulement au numérique — pour réduire les coûts et offrir de meilleurs services plus simples et rapides pour la population et les entreprises de l'Ontario.
- Continuer à améliorer les services numériques en mettant en œuvre des solutions innovantes, telles que l'introduction d'un rendez-vous vidéo pour les renouvellements de ServiceOntario.
- Continuer à rendre l'achat d'une voiture plus facile, plus rapide et plus pratique, maintenant que de plus en plus de concessionnaires automobiles peuvent immatriculer des véhicules en ligne et délivrer des permis et des plaques d'immatriculation directement aux acheteurs.
- Favoriser l'émergence d'un lieu de travail numérique moderne en encourageant l'adoption de nouveaux outils de productivité, de communication et de collaboration par l'ensemble de la FPO.
- Veiller à ce que les projets gouvernementaux qui impliquent la création ou l'amélioration d'un service numérique respectent la [norme des services numériques de](#) l'Ontario tout au long de leur développement, par le biais de recherches sur les utilisateurs et d'évaluations de la stratégie « Priorité au numérique ».
- Mettre en œuvre des stratégies pour jeter les bases d'un avenir basé sur le nuage, avec pour objectif d'avoir environ 50 % des applications gouvernementales (charges de travail et données) hébergées dans le nuage d'ici mars 2024. Cette approche permettra de se concentrer davantage sur les activités à valeur ajoutée qui sont au cœur des activités gouvernementales et se traduira également par :
 - o la réduction des technologies existantes, garantir la disponibilité des applications critiques pour les entreprises et les missions;
 - o l'innovation dans la manière dont les ministères assurent la prestation des services; et
 - o le déploiement rapide des plateformes et la possibilité d'augmenter la capacité lorsque la demande d'applications augmente;
- l'établissement de partenariats avec les ministères afin d'étudier les possibilités d'offrir des services à large bande accessibles et abordables aux populations mal desservies et vulnérables;

- la poursuite de la mise en œuvre d’une stratégie de modernisation des services vocaux pour la communication unifiée et la collaboration, qui remplacera les systèmes téléphoniques en fin de vie par des technologies modernes;
- la poursuite des efforts visant à permettre au public, aux entités du secteur parapublic et à la FPO d’accéder à davantage de services gouvernementaux en ligne grâce à une connexion unique, sécurisée et facile à utiliser, dans le cadre de la stratégie de cybersécurité de l’Ontario, afin de garantir la sécurité des renseignements personnels;
- l’adoption de pratiques numériques pour faire progresser la maturité numérique au sein du gouvernement tout en fournissant de meilleurs services aux Ontariens, en dévoilant des données de grande valeur pour accroître l’innovation et la croissance économique. Voici certaines des mesures prises à cet effet :
 - o L’élaboration d’une stratégie et d’un plan d’action permettant une plus grande collaboration intergouvernementale en matière de services et d’opérations informatiques;
 - o L’avancement des politiques et des pratiques numériques, y compris la gouvernance informatique et numérique, les données, le renforcement des capacités et la mesure;
 - o La mise en place de produits et des plateformes centrés sur l’utilisateur qui accélèrent la modernisation des technologies et des services de l’administration, tels que la plateforme Notification, qui permet d’envoyer des courriels, des SMS ou des appels téléphoniques pour rappeler de renouveler les plaques d’immatriculation, les permis de conduire ou les cartes d’assurance-maladie.

3. Gains d’efficacité générés : Rendre les services essentiels et les fonctions administratives plus efficaces.

- Fournir efficacement des services essentiels, notamment l’administration des paiements de transfert, le traitement financier et d’autres services organisationnels.
- Continuer à permettre la modernisation des paiements de transfert à l’échelle du gouvernement, y compris la centralisation de l’administration des paiements de transfert sur une plateforme numérique unique et la garantie d’une source consolidée de données sur les paiements de transfert pour une prise de décision fondée sur des données probantes.
- Extension des rappels de renouvellement pour les permis de conduire, les plaques d’immatriculation, les cartes santé et les cartes-photo de l’Ontario - permettant aux clients de recevoir des rappels de renouvellement par courriel, par SMS et par téléphone 60 et 30 jours avant l’expiration, et 30 jours après l’expiration.
- Apporter des améliorations aux points de vente publics et privés afin d’accélérer le service et de réduire les temps d’attente.

- Continuer à servir rapidement les entreprises de l'Ontario. Le temps d'attente moyen pour le registre des entreprises de l'Ontario a été réduit de 16 minutes au lancement à seulement trois secondes.
- 4. Soutenir les entreprises :** Simplifier le cadre réglementaire de l'Ontario et réduire le fardeau administratif des entreprises afin de faciliter les liens avec le gouvernement de l'Ontario.
- Le ministère poursuit l'examen complet de la Loi de 2002 sur la protection du consommateur et étudie les moyens d'actualiser la Loi pour renforcer la protection des consommateurs, s'adapter à l'évolution des technologies et aux innovations du marché, et rationaliser et clarifier les exigences afin d'améliorer la compréhension et le respect de la Loi par les consommateurs et les entreprises.
 - Continuer de prendre des mesures et de renforcer la protection des consommateurs en révisant le Régime de garantie des logements neufs de l'Ontario et en s'appuyant sur la mise en œuvre de l'organisme de réglementation des constructeurs de logements neufs de l'Ontario, l'Office de la réglementation de la construction des logements. En outre, le ministère continue de soutenir le Plan d'action pour l'offre de logements, en élaborant des stratégies pour atteindre l'objectif de construction de 1,5 million de logements au cours des dix prochaines années.
 - Réduire le fardeau des entreprises afin d'améliorer l'avantage concurrentiel de l'Ontario et continuer de soutenir l'engagement du gouvernement d'améliorer le cadre de droit des affaires de la province afin de satisfaire aux besoins commerciaux changeants. Le ministère a apporté plusieurs modifications pour moderniser ses lois applicables aux entreprises et il explore activement des améliorations clés du droit des entreprises, y compris notamment des modifications à huit lois sur les sociétés et commerciales afin d'améliorer les processus virtuels.
 - Continuer à faire évoluer le Registre des entreprises de l'Ontario en adoptant de nouvelles pratiques et technologies numériques qui permettront aux Ontariens d'effectuer des enregistrements ou des dépôts instantanément 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ces enregistrements et dépôts étaient auparavant effectués par courrier ou par télécopieur, ce qui prenait de quatre à six semaines.
- 5. Personnes et culture :** Garantir et améliorer l'accès équitable aux services pour tous les Ontariens, tout en renforçant le développement des compétences techniques et la préservation historique au sein de la FPO.
- Réduire et supprimer la complexité et les coûts liés à l'obtention de documents et de services pour tous les Ontariens, quel que soit leur statut sociodémographique.
 - Moderniser la formation technique et diriger la FPO, et soutenir le secteur parapublic, dans la gestion de l'information et la collecte, la conservation et le partage des documents d'importance provinciale et historique.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère des Services au public et aux entreprises dispose de plusieurs indicateurs de rendement clés importants qu'il utilise pour mesurer les priorités ministérielles, comme les taux de satisfaction de la clientèle et les normes de service/garanties. La surveillance des taux de satisfaction de la clientèle aide à déterminer le niveau de satisfaction des clients quant aux services que nous leur fournissons, tout en satisfaisant ou en excédant les normes de service/garanties qui nous indiquent si nous nous acquittons de notre engagement envers nos clients de fournir des services en temps opportun.

Ministère

Indicateurs de rendement clés	2020-2021 Objectif = 90 %	2021-2022 Objectif = 90 %	T3, 2022-2023 Objectif = 90 %
% de satisfaction de la clientèle pour la prestation des services du MSPE	88,7 %	83,9 %	82,2 %
% de normes de services/garanties du MSPE et aux entreprises atteintes ou dépassées	89,8 %	90,7 %	95,8 %

Les niveaux de satisfaction de la clientèle sont actuellement mesurés pour les programmes des Services organisationnels de technologie de l'information, des Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels de l'Ontario et de ServiceOntario.

Les normes/garanties de service sont mesurées pour le Programme des services organisationnels de technologie de l'information, le Programme de l'information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques et ServiceOntario.

Les résultats du ministère sont une agrégation des résultats des secteurs de programme, dont certains sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous :

Programme de l'information, de la protection de la vie privée, des Archives publiques et de la prestation des services numériques

Programme/ Service	Norme de service	Chiffres réels 2020-2021 Objectif = 90 %	Chiffres réels 2021-2022 Objectif = 90%	Chiffres réels 2022-2023 Objectif = 90 %
Archives – Demandes d'information ¹	On répondra aux demandes reçues par la poste dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	81,0 % ²	91,7 %	90,1 %
Archives – Commandes de reproduction	On répondra aux demandes de reproduction dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	100 %	88,2 %	95,0%

Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels

Programme/Service	Norme de service	Chiffres réels 2020-2021 Objectif = 95 %	Chiffres réels 2021-2022 Objectif = 95 %	Chiffres réels T3, 2022-2023 Objectif = 95 %
Service des documents officiels – Délivrance de documents	Les clients seront satisfaits des services offerts.	95,3 %	95,7 %	95,7 %

ServiceOntario

Les principales normes de service de ServiceOntario mesurent le pourcentage de transactions effectuées dans les délais impartis et l'efficacité des processus de prestation de services, y

¹ La norme de service concernant les demandes d'information « On traitera les demandes de renseignements et on y répondra dans les 30 jours ou dans le délai prolongé autorisé », ainsi que d'autres statistiques sur les demandes d'accès à l'information, sont maintenant publiées annuellement par la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario et sont [accessibles en ligne](#) dans la section Rapport annuel, sous Télécharger toutes les statistiques.

² En 2020-2021, la Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques a accusé réception des demandes de renseignements dans les 15 jours ouvrables. Les demandes de renseignements sont traitées conformément aux normes une fois officiellement résolues, ce qui nécessite souvent la récupération et l'examen de dossiers physiques. En raison de l'incidence de la COVID-19, l'accès à ces dossiers était limité, ce qui a entraîné des arriérés dans le traitement des demandes reportées. Toutes les demandes reportées ont été traitées alors que tous les services ont repris après la conclusion des mesures liées à la COVID-19.

compris sept services assortis de garanties de remboursement. ServiceOntario a respecté ou dépassé la plupart de ses normes de service en 2022-2023. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de services auxquels s'applique une norme et le pourcentage d'entre eux qui ont atteint leur cible.

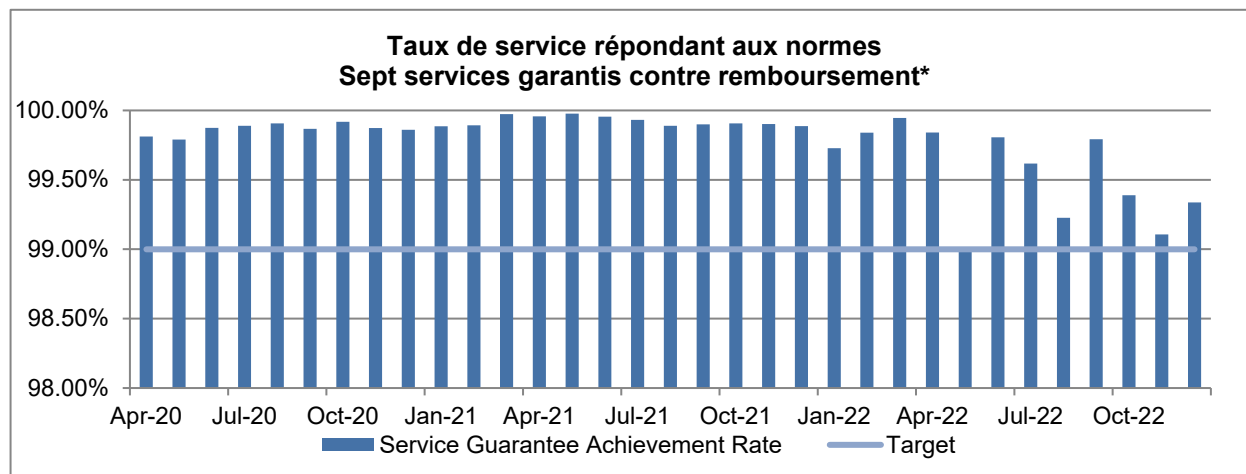
Catégorie	Nombre de normes de service	Normes avec objectif atteint*
Service à la clientèle	2	100 %
Information	2	100 %
Permis, licences, certificats et enregistrements	36	88,9%
Approbations et décisions	3	100 %
TOTAL	43	90,7 %

Remarque : Données rapportées au troisième trimestre de l'exercice fiscal 2022-2023. Les catégories énumérées dans ce tableau comprennent plusieurs secteurs d'activité fournis par ServiceOntario et excluent le Registre des entreprises de l'Ontario). Le Registre des entreprises de l'Ontario est un nouveau système et le ministère établit de nouvelles bases et de nouveaux objectifs pour les rapports futurs.

ServiceOntario offre sept services avec garantie de remboursement : la demande en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, la demande prioritaire en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès et la commande en ligne de plaques d'immatriculation personnalisées.

Les services offerts avec garantie de remboursement de ServiceOntario ont été respectés en moyenne 99,8 % du temps entre avril 2020 et décembre 2022 (se reporter à la Figure 1). L'objectif pour 2023-2024 est de maintenir un taux de service répondant aux normes de plus de 99 % grâce à un contrôle rigoureux des processus et à des améliorations continues.

Figure 1 : Taux de service répondant aux normes



* En octobre 2021, ServiceOntario est responsable de sept services offerts avec garantie de remboursement. La garantie de remboursement associée au service de permis principal d'entreprise électronique a été supprimée en octobre 2021 lors de la mise en œuvre du nouveau Registre des entreprises de l'Ontario. Le service de permis d'entreprise électronique en ligne est offert instantanément.

Remarque : Données relatives aux garanties de remboursement indiquées dans la figure 1 au troisième trimestre de l'exercice 2022-2023 (décembre 2022).

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Program/Service	Norme de service	Chiffres réels 2020-2021 Objectif = 95 %	Chiffres réels 2021-2022 Objectif = 95 %	Chiffres réels 2022-2023 Objectif = 95 %
Satisfaction du client des services de TI	% des clients satisfaits des services offerts.	95,6 %	93,0 %	94,3 %

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Type	Dépenses prévues du ministère (en M\$)
Fonctionnement	1 103,5
Investissement	27,1
TOTAL	1 130,6

Remarque : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/Programme	Estimations 2023-2024	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023	%	Estimations 2022-2023*	Chiffres réels provisaires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	32 353 800	170 600	0,5%	32 183 200	31 104 400	31 462 548
Programme de l'information organisationnelle, des archives publiques de la protection de la vie privée et de la prestation des services numériques	90 179 800	21 611 000	31,5%	68 568 800	40 735 900	42 388 827
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	157 758 600	(59 718 800)	(27,5%)	217 477 400	146 751 900	159 755 975
ServiceOntario	235 567 700	(3 098 500)	(1,3%)	238 666 200	259 062 600	258 028 711
et des Services aux consommateurs	17 929 900	(224 000)	(1,2%)	18 153 900	21 026 800	21 359 753
Groupe pour l'intégration des services gouvernementaux	72 862 300	(9 237 000)	(11,3%)	82 099 300	76 229 300	73 786 940
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	183 823 900	27 710 800	17,8%	156 113 100	160 974 100	147 308 535
Total à voter — Charges de fonctionnement	790 476 000	(22 785 900)	(2,8%)	813 261 900	735 885 000	734 091 289
Crédits législatifs	322 865 287	303 994 273	1610,9%	18 871 014	546 745 614	8 445 268
Total — Charges de fonctionnement	1 113 341 287	281 208 373	33,8%	832 132 914	1 282 630 614	742 536 557
Redressements de consolidation — Portefeuille immobilier général	(9 799 300)	(9 799 300)	-	-	(9 536 900)	-
Redressements de consolidation — Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	-	-	-	-	-	(257 675)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressements de consolidation et autres redressements	1 103 541 987	271 409 073	32,6%	832 132 914	1 273 093 714	742 278 882

Crédit/Programme	Estimations 2023-2024	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023	%	Estimations 2022-2023*	Chiffres réels provisaires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$		\$	\$	\$
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	170 002 000	(80 000 000)	(32,0%)	250 002 000	218 306 900	200 573 374
et des Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupe pour l'intégration des services gouvernementaux	1 224 000	-	-	1 224 000	1 224 000	971 335
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	35 000 000	5 000 000	16,7%	30 000 000	50 000 000	31 572 113
Total à voter — Charges de fonctionnement	206 227 000	(75 000 000)	(26,7%)	281 227 000	269 531 900	233 116 822

Crédit/Programme	Estimations 2023-2024	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023	%	Estimations 2022-2023*	Chiffres réels provisaires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme de l'information organisationnelle, des archives publiques de la protection de la vie privée et de la prestation des services numériques	2 860 300	(102 900)	(3,5%)	2 963 200	2 962 200	3 060 643
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	3 000	(1 000)	(25,0%)	4 000	879 000	-
ServiceOntario	1 000	-	-	1 000	1 000	-
et des Services aux consommateurs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Groupe pour l'intégration des services gouvernementaux	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	9 784 600	337 000	3,6%	9 447 600	9 447 600	9 180 733
Total à voter — Charges d'immobilisations	12 653 900	233 100	1,9%	12 420 800	13 294 800	12 241 376
Crédits législatifs	23 227 500	1 274 000	5,8%	21 953 500	22 034 700	15 263 279
Total — Charges d'immobilisations	35 881 400	1 507 100	4,4%	34 374 300	35 329 500	27 504 655
Redressements de consolidation — Portefeuille immobilier général	(8 783 600)	(8 783 600)	-	-	(8 467 400)	-
Total des charges d'immobilisations, y compris redressements de consolidation et autres redressements	27 097 800	(7 276 500)	(21,2%)	34 374 300	26 862 100	27 504 655

Crédit/Programme	Estimations 2023-2024 \$	Changement par rapport aux estimations de 2022-2023 \$	%	Estimations 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
ACTIFS D'IMMOBILISATIONS						
Programme de l'information organisationnelle, des archives publiques de la protection de la vie privée et de la prestation des services numériques	7 837 100	7 836 100	783610,0%	1 000	6 219 100	-
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	4 000	-	-	4 000	911 100	758 812
ServiceOntario	14 172 000	7 563 600	114,5%	6 608 400	11 408 400	9 131 045
et des Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	51 514 000	(1 700 000)	(3,2%)	53 214 000	55 714 000	55 741 235
Total à voter — Actifs d'immobilisations	73 529 100	13 699 700	22,9%	59 829 400	74 254 600	65 631 092
Crédits législatifs	1 000	1 000	-	-	1 000	-
Total — Actifs d'immobilisations	73 530 100	13 700 700	22,9%	59 829 400	74 255 600	65 631 092
Total des charges de fonctionnement et d'immobilisations du Ministère, y compris redressements de consolidation et autres redressements (excluant les Actifs)	1 130 639 787	264 132 573	30,5%	866 507 214	1 299 955 814	769 783 537

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Estimations 2022-2023* \$	Estimations 2023-2024 \$
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	963 310 353	769 783 537	866 507 214	1 130 639 787
Variation d'une année sur l'autre		(20 %)	13 %	30 %

* Les prévisions, les chiffres réels et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depense>

<https://www.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-de-lontario-editions-anterieures>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Les autorités administratives du ministère surveillent 12 autorités administratives qui sont régies par plusieurs lois; elles sont autofinancées au moyen des frais qu'elles facturent à leurs secteurs respectifs. La Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs encadre la délégation des autorités administratives en matière de gestion des condominiums, de sécurité des installations électriques; la réglementation des commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles; les ventes de voyages par des agents de voyage et des grossistes; la réglementation des services funéraires (c.-à-d. funérailles, cimetières, crématoriums et services de transfert); ainsi que la réglementation des agents immobiliers et des courtiers et maisons de courtage.

Il y a également des lois individuelles qui appliquent le cadre de surveillance d'une autorité administrative aux normes techniques de sécurité, aux garanties des logements neufs, la gestion des condominiums, le secteur des condominiums et les appellations des vins ontariens.

Ces lois distinctes, de même que la Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs, établit un cadre de responsabilisation et de gouvernance régissant les rapports entre le ministère et les organismes sans but lucratif qui veillent à l'application des mesures législatives portant sur des questions précises relatives à la protection du consommateur ou à la sécurité du public.

Le ministère supervise la prestation de services par les autorités administratives et promulgue les lois et règlements. Ces autorités fournissent habituellement des services comme la délivrance de permis, les inspections, le traitement des plaintes et l'application de la Loi. Dans le cadre de la Loi de 2020 visant à rétablir la confiance chez les consommateurs, qui a été adoptée en juillet 2020, le ministère a apporté des améliorations aux cadres de gouvernance des autorités administratives et a engendré de l'uniformité entre les lois individuelles et la Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs. Le ministère a continué de mettre en œuvre et de proclamer les articles restants de la Loi de 2020 visant à rétablir la confiance des consommateurs.

L'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario applique la plupart des dispositions de la Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation. L'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario est responsable de la délivrance de permis et de la réglementation (p. ex., la réalisation des inspections et des enquêtes) relatives aux exploitants de cimetières, de crématoriums et de services de transfert; aux vendeurs de ces exploitants; aux directeurs de funérailles; aux exploitants d'entreprises funéraires; et aux planificateurs de funérailles. **L'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario** est également responsable de la gestion d'un fonds d'indemnisation des services funéraires qui indemnise les personnes ayant subi une perte financière attribuable à l'omission par certains titulaires de permis en vertu de la Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation de respecter cette loi, ses règlements ou les conditions d'une entente conclue en vertu de la Loi.

L'Office ontarien du secteur des condominiums (OOSC) est chargé de l'administration des dispositions déléguées en vertu de la Loi de 1998 sur les condominiums. L'Office ontarien du secteur des condominiums offre des renseignements faciles à utiliser afin d'aider les propriétaires et les résidents à comprendre leurs droits et leurs responsabilités, une formation obligatoire aux membres des conseils d'administration de condominiums ainsi que des ressources visant à aider les propriétaires et les résidents de condominiums (copropriétés) à résoudre des problèmes communs liés à la vie en condominium, en plus de donner accès à une base de données publique comprenant les renseignements essentiels sur chaque condominium en Ontario. En outre, l'OOSC supervise et gère le tribunal de l'autorité du secteur des condominiums, un système unique de règlement des différends en ligne qui aide à résoudre les différends régis par la Loi de 1998 sur les condominiums.

L'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums veille à l'application de la Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums; Cela comprend l'administration de l'octroi d'un permis à l'ensemble des gestionnaires de condominiums et des fournisseurs de services de gestion de condominiums, la création et la prestation du programme d'éducation requis pour les gestionnaires de condominiums, la mise à jour d'une liste de tous les titulaires de permis de la province, le traitement des plaintes, l'administration du comité de discipline et du comité d'appels ainsi que l'application de la loi.

L'**Office de la sécurité des Installations électriques** est chargé de veiller à l'application de la Partie VIII de la Loi de 1998 sur l'électricité, de l'application du Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario, à la délivrance des permis aux entrepreneurs-électriciens et aux maîtres-électriciens ainsi que de la surveillance de la sécurité du réseau de distribution d'électricité et des produits électriques.

L'**Office de la réglementation de la construction des logements (ORCL)** est responsable de l'octroi de permis obligatoires et de la réglementation des constructeurs et vendeurs de logements neufs en vertu de la Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs. Il tient également à jour le répertoire des constructeurs de l'Ontario, qui fournit aux consommateurs des renseignements sur les constructeurs et vendeurs de logements neufs agréés. De plus, il tient responsables les constructeurs et les fournisseurs de logements neufs des infractions au Code de déontologie.

Ontario One Call (également connu sous le nom de One Call) veille à l'application de la Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario. La Loi impose aux propriétaires d'infrastructures souterraines d'être membres de One Call et de répondre aux demandes de localisation des infrastructures émanant des excavateurs et des propriétaires. One Call reçoit les demandes de renseignements relatifs aux emplacements et veille à ce que la Loi soit respectée par ses membres qui comprennent des services de gaz, d'électricité et de télécommunications et des municipalités.

Le **Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles** veille à l'application de la Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles et administre le Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles — un fonds offert aux consommateurs ayant essuyé une perte financière mettant en cause un commerçant de véhicules automobiles inscrit. Le Conseil a la responsabilité d'inscrire les commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles et de procéder à des inspections et à des enquêtes pour assurer la conformité à la Loi.

Le **Conseil ontarien de l'immobilier** veille à l'application de la Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier qui régit la conduite des maisons de courtage, des courtiers et des agents immobiliers. Le Conseil ontarien de l'immobilier est chargé d'effectuer l'enregistrement des agents immobiliers, des courtiers et des maisons de courtage; d'appliquer les normes d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement; d'exiger des agents immobiliers et des courtiers de se conformer aux normes d'éducation; d'inspecter les bureaux des maisons de courtage pour s'assurer qu'elles respectent la loi; d'enquêter sur les plaintes et de prendre des mesures d'application de la loi concernant les infractions à la loi.

La **Tarion Warranty Corporation** applique la Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, qui garantit que les constructeurs et les vendeurs offrent des garanties et des protections aux acheteurs et aux propriétaires de logements neufs. Tarion inscrit les propriétaires d'habitations neuves aux fins de la garantie; règle les différends relatifs aux garanties entre les constructeurs ou fournisseurs et les propriétaires; maintient un fonds de

garantie prévoyant le versement d'une indemnité en vertu du Régime; renseigne et sensibilise les constructeurs d'habitations neuves et, au moyen de programmes de recherche, favorise la construction de maisons correctement construites en Ontario.

L'**Office des normes techniques et de la sécurité** veille à l'application de la Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité. Cela comprend l'application des lois sur la sécurité publique dans des secteurs industriels tels que les attractions, les ascenseurs et appareils de levage, les remonte-pentes, les carburants, les chaudières et les appareils sous pression et les mécaniciens d'exploitation.

Le **Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario** veille à l'application de la Loi de 2002 sur le secteur du voyage. Il s'occupe de l'inscription des agents de voyages et des voyagistes, surveille leur rendement financier afin de repérer les risques financiers, analyse leurs activités pour veiller au respect de la loi et gère le Fonds ontarien d'indemnisation de l'industrie du tourisme. Les consommateurs dont la plainte est admissible pour le coût payé des services de voyage non reçus à un voyageur inscrit ou par son entremise peuvent être remboursés par le fonds jusqu'à concurrence d'un certain montant.

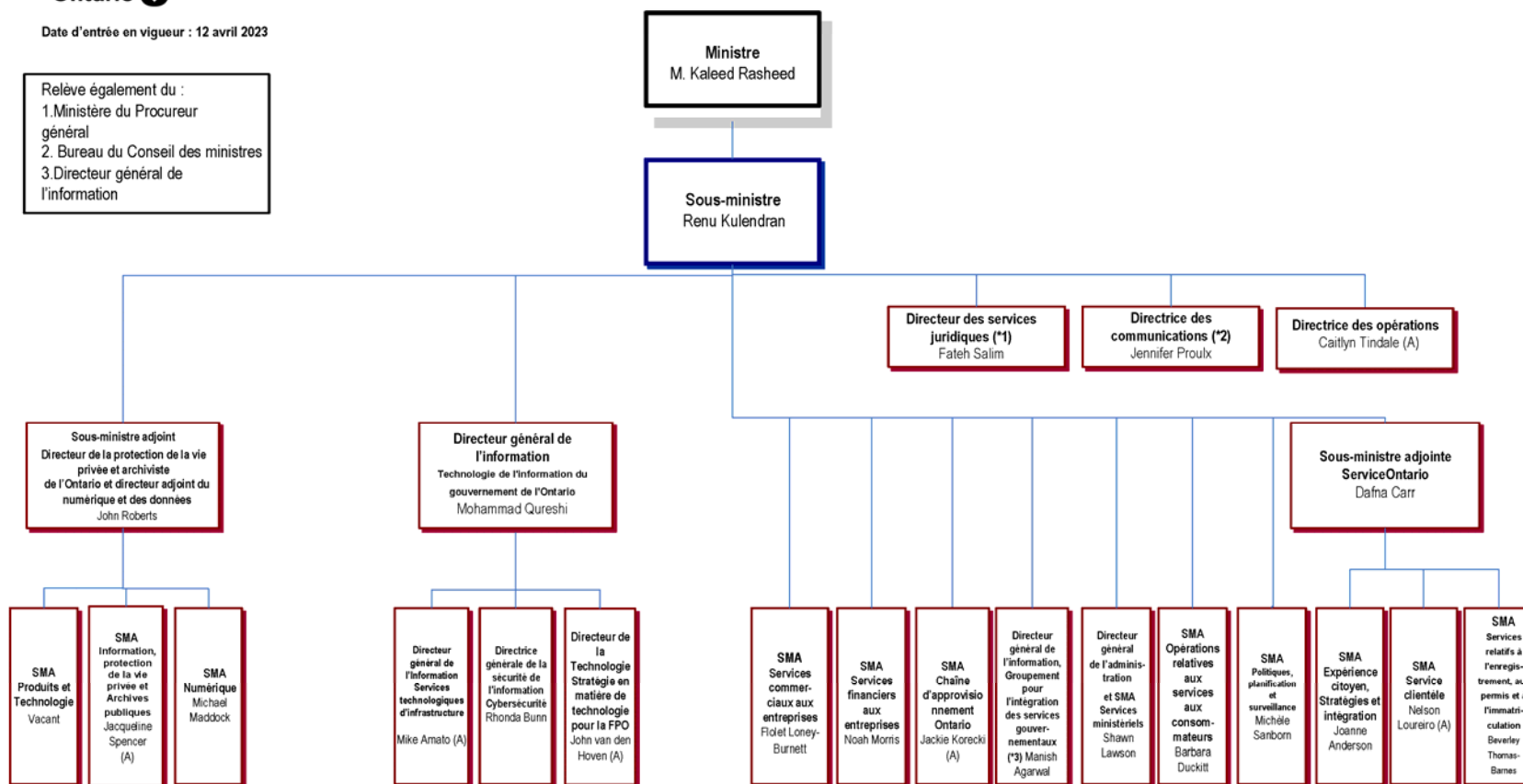
La **Vintners Quality Alliance Ontario (en activité sous la dénomination « autorité d'appellation des vins de l'Ontario »)** est responsable de l'administration d'un système d'appellation d'origine régissant les normes de production et de qualité des vins de l'Ontario sous la marque Vintners Quality Alliance, conformément à la Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Date d'entrée en vigueur : 12 avril 2023

Relève également du :
1. Ministère du Procureur général
2. Bureau du Conseil des ministres
3. Directeur général de l'information

MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES



LOIS À L'APPLICATION DESQUELLES VEILLE LE MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES

Loi de 2020 autorisant d'autres modes de dépôt de documents pour les entreprises, L.O. 2020, chap. 7, annexe 1

Loi sur la répartition des paiements périodiques, L.R.O. 1990, chap. R.19

Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents, L.O. 2006, chap. 34, annexe A

Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises, L.O. Chap. 3

Loi sur les cessions et les préférences, L. R. O. 1990, chap. A.33

Loi de 2022 sur les normes de service, L.O. 2022, chap. 2, annexe 1

Loi sur les huissiers, LRO 1990, chap. B. 2

Loi sur le bornage, L.R.O. 1990, chap. B. 10

Loi sur les sociétés par actions, L. R. O. 1990, chap. B. 6

Loi sur les noms commerciaux, L. R. O. 1990, chap. B. 17

Loi de 1994 portant sur la réforme de la réglementation des entreprises, L.O. Chap. 32

Loi sur le changement de nom, L. R. O. 1990, chap. C.7

Loi sur les sociétés coopératives, L.R.O. 1990, chap. C. 35

Loi sur les services de recouvrement et de règlement des dettes, L. R. O. 1990, chap. C.14

Loi sur les condominiums, 1998, L.O. 1998, chap.19

Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums, 2015, L.O. 2015, chap. 28, annexe 2

Loi de 2002 sur la protection du consommateur, L.O 2002, chap. 30, annexe A

Loi sur les renseignements concernant le consommateur, L. R. O. 1990, chap. C. 33

Loi sur les sociétés par actions, L. R. O. 1990, chap. C. 38

Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, L. R. O. 1990, chap. C. 39

Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires, L. R. O. 1990, chap. D.12

Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998, chap. 15, annexe A, en ce qui concerne la partie VIII

Loi sur les services d'enregistrement immobilier électronique, 2010, L.O. 2010, chap. 1, annexe 6

Loi de 1991 sur l'enregistrement électronique dans le cadre de lois relevant du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.O. Chap. 44

Loi sur les personnes morales extraprovinciales, L. R. O. 1990, chap. E. 27

Loi sur les commissionnaires, L.R.O. 1990, chap. F. 1

Loi de 2020 sur renseignements relatifs au contenu des films, L.O. 2020, chap. 36, annexe 12

Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, c. F.12, en ce qui a trait à l'article 1.0.19 et à l'alinéa 38 (1) a.3)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. F.31

Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation, L.O. Chap. 33

Loi de 2012 sur les services gouvernementaux et les fournisseurs de services (ServiceOntario), L.O. 2012, chap. 8, annexe 21 (Abrogé en vertu de l'article 10.1 de la Loi de 2006 sur la législation)

Code de la route, L. R. O. 1990, chap. H.8, en ce qui concerne la partie III

Loi de 2017 sur inspections immobilières, L.O. 2017, chap. 5, annexe 1 (pas encore en vigueur)

Loi de 2001 sur la sécurité des cavaliers, L.O. Chap. 4

Loi portant sur la réforme de l'enregistrement immobilier, L. R. O. 1990, chap. L. 4

Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers, L.R.O. 1990, chap. L.5

Loi sur les sociétés en commandite, L. R. O. 1990, chap. L.16

Loi sur le mariage, L.R.O. 1990, chap. M.3

Loi sur le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L. R. O. 1990, chap. M. 21

Ministère des Services gouvernementaux, L. R. O. 1990, c. M.25, sauf en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, L.R.O. 1990, c.M.41

Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles, L.O. 2002, chap. 30, annexe B

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M. 56

Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 1

Loi de 2012 sur les sociétés sans but lucratif, 2010, L.O. 2010, chap.15

Loi sur la Gazette de l'Ontario, L. R. O. 1990, chap. O.3

Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, L.R.O 1990, chap. O.31

Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario, L.O. Chap. 4

Loi sur les sociétés en nom collectif, L.R.O. 1990, chap. P.5

Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire, L.O. Chap. 9

Loi sur les sûretés mobilières, L. R. O. 1990, chap. P. 10

Loi de 2017 sur la protection des propriétaires et des acquéreurs de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 2 (non en vigueur)

Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier, 2002, chap. 30, annexe C

Loi sur l'enregistrement des actes, L.R.O. 1990, chap. R. 20

Loi sur le privilège des réparateurs et des entreposeurs, L. R. O. 1990, chap. R. 25

Loi sur jours fériés dans le commerce de détail, L. R. O. 1990, chap. R.30

Loi sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs, 1996, L.O. 1996, chap.19

Loi sur le transfert des valeurs mobilières, 2006, L.O. Chap. 8

Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés, L.O. 2019, chap. 7, annexe 56

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. chap. 31 uniquement en ce qui concerne les parties III, IV et V de la Loi

Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité, L.O. Chap. 16

Loi de 2017 sur la vente de billets, 2017, L.O. 2017, chap. 33, annexe 3

Loi de 2012 sur le secteur du voyage, L.O. 2002, chap. 30, annexe D

Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance, L.O. 1999, chap.16

Loi sur les statistiques de l'état civil L. R. O. 1990, chap. V. 4

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022-2023

Le ministère des Services au public et aux entreprises transforme les services pour placer les personnes au centre de tout ce qu'il fait.

Parmi les réalisations du ministère, citons :

Excellence en matière de prestation de services :

- Plus de 50 millions d'interactions avec ServiceOntario (y compris des orientations, des informations et des transactions) ont eu lieu par l'intermédiaire de son réseau de centres, en ligne, par téléphone et par courrier. ServiceOntario a lancé un système amélioré de prise de rendez-vous pour 64 de ses centres ServiceOntario les plus fréquentés, permettant aux clients nécessitant des visites en personne de réserver plusieurs services en un seul rendez-vous sur leur téléphone intelligent ou leur ordinateur, ou de réserver un seul rendez-vous pour toute la famille. Les Ontariens et Ontariennes ont également la possibilité de exprimer leurs besoins en matière d'accessibilité avant le rendez-vous afin que les services puissent être fournis de manière à répondre à leurs besoins individuels de manière efficace et efficiente.
- ServiceOntario a eu recours à des améliorations techniques et à l'allègement de la charge de travail afin d'apporter son soutien :
 - Lancement d'un centre de contact pour le Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) en seulement 16 jours, ce qui a permis aux parents d'avoir un accès immédiat à une assistance en personne.
 - Mise à l'essai de rendez-vous vidéo pour le renouvellement de la carte de santé pour les personnes bénéficiant d'une exemption médicale et les personnes âgées de plus de 80 ans. La vérification de la carte d'identité par vidéo évite de se rendre dans un centre de service, ce qui permet aux Ontariens et Ontariennes admissibles de renouveler leur carte dans le confort de leur foyer.
 - Accélérer et faciliter le processus de demande de licence de mariage pour les couples grâce à un nouveau portail en ligne qui permet aux municipalités de soumettre et de traiter les demandes de licence par voie électronique.
- ServiceOntario a lancé le premier Centre de services ServiceOntario dirigé par des autochtones avec le Conseil tribal de North Shore. ServiceOntario s'est associé à Mamaweswen, au Conseil tribal de North Shore et à la Première nation Serpent River pour fournir des services aux populations autochtones de la zone du traité Robinson-Huron et aux résidents de la communauté locale. Ce projet pilote contribue à combler les lacunes en matière de services et à mieux soutenir les communautés mal desservies.

- Continuer à défendre le programme du Réseau Trillium pour le don de vie en ajoutant plus de 119 000 nouvelles inscriptions au registre des donneurs d'organes pour l'année de référence 2022.
- En partenariat avec le ministère des Transports, ServiceOntario a éliminé les droits d'immatriculation et les vignettes pour près de 8 millions de propriétaires de véhicules de tourisme, de camionnettes, de motocyclettes et de cyclomoteurs, et a imprimé et distribué plus de 7,4 millions de chèques de remboursement.
- Collaboration avec le ministère de l'Éducation pour distribuer plus de 272 millions de dollars, par l'intermédiaire du programme de paiements de rattrapage de l'Ontario, afin de combler les lacunes d'apprentissage des élèves qui ont pu apparaître en raison de la COVID-19. Plus de 96 % des bénéficiaires ont été payés par virement électronique Interac.
- Soutien aux consommateurs par le biais d'efforts de médiation, d'aide à la résolution des plaintes, d'inspections et de mesures d'exécution appropriées. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, le ministère a reçu 26 129 plaintes, incidents et demandes de renseignements de la part de consommateurs;
 - Négociation d'un montant de 845 246 dollars pour les consommateurs;
 - Plus de 260 inspections ont été effectuées, avec une attention particulière portée sur les secteurs présentant des risques pour les consommateurs, notamment les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, la réparation automobile, le déménagement et l'entreposage, la construction, l'entretien et la rénovation des habitations;
 - Imposition de 218 redevances en vertu de la loi de 2002 sur la protection des consommateurs et d'autres textes législatifs appliqués; et
 - Obtention de 38 condamnations entraînant 284 625 dollars d'amendes imposées par les tribunaux et 99 068 dollars de dédommagement.
- Prestation continue de services intégrés et de conseils aux ministères, aux organismes, au secteur parapublic et au public pour assurer l'intégration et l'efficacité de la conservation de dossiers, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Cela comprend la coordination et la gestion de demandes de la part de députés, d'institutions et de municipalités. Cela comprend aussi des demandes du public sur l'accès et la protection de la vie privée, ainsi que sur l'application de lois telles que la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi de 1990 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée.
- Le Centre d'excellence pour la cybersécurité a continué d'aider les ministères et les partenaires de prestation de services du secteur parapublic à améliorer la résilience numérique grâce à des activités d'éducation et de sensibilisation, à la connaissance des cybermenaces et à l'échange de renseignements. ce qui inclut :
 - Soutien par l'intermédiaire du Centre des opérations en matière de cybersécurité, la première ligne de défense du gouvernement pour la protection des actifs d'information et d'infrastructure des citoyens de l'Ontario, qui a soutenu 15

interventions concernant des incidents cybernétiques du secteur parapublic en 2022-2023.

- o Organisation de plusieurs sessions de formation, dont un exercice de simulation pour les hauts responsables de Gestion des situations d'urgence Ontario, et la première conférence hybride sur la cybersécurité du secteur parapublic, qui a réuni plus de 1 000 participants.
- Le centre de données de Guelph a reçu la certification Tier IV Gold pour la durabilité opérationnelle de l'Uptime Institute, le plus haut niveau de durabilité opérationnelle qui puisse être attribué - l'un des 19 centres de données au monde à avoir reçu cette certification (sur 1 661 centres de données dans 112 pays).
- Continué à gérer le deuxième plus grand réseau privé de données et la mise en œuvre de services vocaux au Canada (après le gouvernement fédéral canadien).
- Prise en charge de plus de 6,4 millions d'appels au centre de contact provincial pour les vaccins de l'Ontario (en février 2023).

Transformation numérique :

- Mise en place d'options numériques plus simples et plus pratiques permettant aux clients d'interagir avec ServiceOntario :
 - o Nous avons veillé à la commodité au profit des Ontariens et Ontariennes en offrant 59 services en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, permettant aux clients d'éviter les files d'attente en renouvelant leurs documents à l'aide des services en ligne conviviaux et sécurisés de ServiceOntario, à partir de leur domicile.
 - o La fonctionnalité supplémentaire ajoutée au canal en ligne du Permis de stationnement accessible (PPA) de ServiceOntario permet désormais à environ 850 000 Ontariens et Ontariennes - y compris les organisations et les organismes sans but lucratif qui soutiennent les Ontariens et Ontariennes handicapés - d'effectuer leur demande ou leur transaction de renouvellement par voie numérique, à tout moment et en tout lieu.
 - o Lancement d'un nouveau service électronique permettant aux parties prenantes enregistrées de transmettre en ligne les informations relatives au décès et aux familles d'obtenir plus rapidement les documents dont elles ont besoin pour régler la succession de leurs proches.
- En partenariat avec le ministère des Transports, lancement d'un nouveau service en ligne permettant aux exploitants de véhicules agricoles immatriculés, d'autobus et d'autobus scolaires, et de véhicules commerciaux lourds de plus de 3 000 kg de renouveler leurs plaques d'immatriculation en ligne. Les clients peuvent effectuer ces transactions depuis leur domicile ou leur bureau, ce qui leur permet d'économiser du temps et de l'argent.

- Les titulaires de cartes-photos de l'Ontario, de permis de conduire et/ou de cartes Santé avec photo vertes peuvent désormais s'inscrire pour recevoir des rappels gratuits par courriel, par SMS ou par téléphone 60 et 30 jours avant la date de renouvellement, ce qui constitue un moyen pratique d'être informé lorsque les cartes-photos sont sur le point d'expirer.
- Lancement des rendez-vous vidéo pour le renouvellement des cartes de santé afin de rendre les services gouvernementaux plus accessibles en permettant aux Ontariens et Ontariennes de renouveler virtuellement leur carte de santé lorsqu'ils ne peuvent pas le faire en personne ou en ligne.
- Élaboration de la directive sur la gouvernance et la gestion des actifs d'information et de données, afin de maximiser la valeur et l'utilisation des informations gouvernementales en veillant à ce qu'elles soient gérées comme un actif stratégique de l'entreprise. Elle complète la nouvelle directive sur l'information et les technologies de l'information, ainsi que la directive sur le numérique et les données qui l'accompagne.
- Poursuite du développement d'un programme d'archivage, d'accès et de protection de la vie privée axé sur le numérique grâce à la publication d'une nouvelle politique d'entreprise et d'orientations connexes.
- A intensivement intégré l'archivage, l'accès et la protection de la vie privée dans des fonctions d'entreprise telles que la gouvernance informatique et la gestion des risques, afin d'aider les ministères à évaluer les pratiques en matière de données et de protection de la vie privée de manière cohérente au sein de chaque ministère.
- Mise en place d'un cadre de gestion des données d'entreprise et d'une initiative d'intendance pour coordonner les pratiques en matière de données dans l'ensemble des ministères, ce qui permet de transformer les services, d'améliorer l'expérience des utilisateurs, de faire progresser la prise de décision fondée sur les données et d'améliorer l'efficacité des services.
- Les Archives publiques de l'Ontario ont lancé avec succès la version 1.0 du nouveau système de gestion des archives et de l'information (AIMS) pour gérer leurs collections d'archives, de bibliothèques et d'œuvres d'art et y donner accès. Pour la première fois, les clients peuvent créer un compte, effectuer une recherche intégrée dans le catalogue, commander des documents et gérer eux-mêmes leur profil de client à l'aide d'un seul outil en ligne.
- Introduction de l'intelligence artificielle dans tous les cours d'apprentissage en ligne et les ressources de soutien pour le système intégré d'information financière (SIGIF), hébergés sur LearnON, notamment en fournissant aux apprenants un accès immédiat à toutes les fiches de référence rapide à partir des modules de formation et en fournissant des réponses en temps réel aux questions les plus courantes en matière de gestion financière. Cette technologie est mise à la disposition du personnel pour permettre des transactions et des rapports de gestion financière précis, dans tous les ministères de la FPO, à tout moment.

- Moderniser les opérations du centre de données en transférant les solutions du ministère et des organismes du centre de données de Kingston vers un environnement d'hébergement unique avec un seul centre de données, complété par des services en nuage. Actuellement, le ministère héberge en toute sécurité environ 1 200 applications gouvernementales, dont 367 (environ 30 %) sont hébergées dans le nuage (au troisième trimestre 2022-2023).
- Développement et lancement de l'outil de recherche de foyers de soins de longue durée de l'Ontario, un nouveau site web qui offre aux résidents potentiels et à leurs familles un moyen plus facile et plus pratique de rechercher et de comparer les foyers de soins de longue durée.
- Lancement de l'outil de création d'entreprise, qui permet aux Ontariens et Ontariennes d'enregistrer plus facilement une entreprise et de demander des financements et des crédits d'impôt.
- Poursuite des travaux sur le cadre provincial pour une intelligence artificielle digne de confiance et préparation des consultations sur la directive relative à l'intelligence artificielle responsable.
- Gestion du Catalogue de données ouvertes de l'Ontario, qui contient des milliers d'ensembles de données. En 2022, les fichiers de données ont été téléchargés ou visualisés 1,1 million de fois.
- A soutenu une série d'outils numériques à fort impact qui ont aidé concrètement les Ontariens et Ontariennes à faire face à la pandémie :
 - Mettre à jour en permanence le questionnaire d'admissibilité aux vaccins de l'Ontario afin de l'aligner sur le déploiement des vaccins. L'outil a été utilisé 6,3 millions de fois en 2022.
 - Collaboration avec le ministère de la Santé pour conserver l'outil d'auto-évaluation COVID-19 et quatre outils distincts de dépistage public (dépistage dans les écoles et les garderies; dépistage auprès des clients des entreprises et des lieux publics; dépistage au travail et auprès des employés; dépistage dans les palais de justice) sur la base des orientations du médecin hygiéniste en chef et des réglementations provinciales. Les outils de dépistage COVID ont été utilisés plus de 20,5 millions de fois en 2022.
 - Mise à jour du site web COVID-19 qui fournit des informations faciles d'accès sur l'intervention du gouvernement à la pandémie et les dernières mises à jour en matière de sécurité publique. Le site web a été consulté 70,1 millions de fois en 2022.
 - Mise à jour continue de l'outil de recherche des lieux de dépistage et des centres d'évaluation clinique COVID-19, qui permet aux Ontariens et Ontariennes de trouver facilement les lieux où ils peuvent passer un test ou une évaluation clinique. L'outil a été utilisé plus de 7,8 millions de fois en 2022.

- Publication de plus de 35 ensembles de données ouvertes COVID-19 sur le catalogue de données de l'Ontario, essentiels pour comprendre la pandémie et y faire face. En 2022, ces données COVID-19 ont été consultées 710 000 fois (hors interfaces de programmation d'applications).

Gains d'efficacité générés :

- Incorporation de plus de 1 060 programmes sur la plateforme Paiements de transfert Ontario et versement de plus de 36,3 milliards de dollars de financement depuis 2016-2017, afin de soutenir l'initiative de consolidation des paiements de transfert du gouvernement qui réduit le fardeau administratif et augmente l'optimisation des ressources pour les programmes vitaux.
- Augmentation de l'adoption de transferts électroniques de fonds à faible coût et d'autres solutions de paiement numérique, dans le cadre d'une initiative gouvernementale plus large visant à réduire les coûts administratifs et à encourager les entreprises à donner la priorité à la numérisation. Au troisième trimestre 2022-2023, 91 % de tous les paiements étaient numériques.
- Migration de l'infrastructure existante du Réseau d'information sur les ressources humaines (WIN), après évaluation des possibilités d'économies, de réduction des risques liés aux technologies existantes et d'amélioration de l'expérience des utilisateurs. Le passage de l'ordinateur central du centre de données, coûteux, à une infrastructure plus moderne, basée sur l'informatique en nuage, a entraîné plusieurs améliorations :
 - Les coûts d'infrastructure ont été réduits de 91 %.
 - Le point de récupération est passé de 24 heures à quelques secondes, et le délai de récupération de 72 heures à moins de cinq heures.
 - Extension des heures d'ouverture du libre-service afin d'offrir au personnel davantage de possibilités d'accéder au Réseau WIN en cas de besoin.
 - Amélioration des performances sur le nuage, ce qui permet de réduire les interruptions de traitement pendant la nuit et les interruptions pour les mises à jour des systèmes et des opérations.
 - Introduction d'une barre de navigation avancée pour aider les utilisateurs à trouver plus rapidement les informations dont ils ont besoin, pour une meilleure expérience utilisateur.

Soutenir les entreprises :

- Depuis le lancement du nouveau site Web [Ontario.ca/entreprises](https://ontario.ca/entreprises), qui facilite la création et la croissance des entreprises, plus de 2,5 millions de transactions ont été effectuées avec succès. Cette nouvelle ressource a constitué la première étape vers la création d'un guichet unique pour les entreprises, réduisant les charges administratives pour les propriétaires d'entreprises et les sociétés/exploitants à but non lucratif. En éliminant la confusion liée à l'accomplissement des formalités administratives et à l'obtention des

permis nécessaires, dont certains seront assortis d'une garantie de service, elle a permis à ces entrepreneurs de mieux se concentrer sur la croissance de notre économie et sur le service à nos communautés.

- A soutenu le plan de réduction de la charge du gouvernement en réduisant d'environ 39 millions de dollars les coûts annuels de mise en conformité avec la réglementation pour les entreprises, grâce à des changements qui leur permettent d'économiser du temps et de l'argent. Les exigences en matière de conformité réglementaire ont également été réduites de 3,5 %.
- Le ministère a maintenu un niveau minimum important de biens critiques et continue de les déployer auprès des entités du secteur public, notamment en étant capable de relever les défis d'événements extraordinaires sans avoir à dépendre d'un approvisionnement étranger instable.
- Le gouvernement de l'Ontario crée une source sûre et fiable de gants en nitrile de qualité médicale en permettant la construction d'une nouvelle installation de 120 000 pieds carrés, ce qui se traduira par la création de centaines d'emplois pour les travailleurs de la région de London. En tant que première usine de fabrication de gants en nitrile en dehors de l'Asie, cette usine garantira une source sûre de cette pièce essentielle d'équipement de protection individuelle (EPI) pour notre stock important et sera un fournisseur majeur pour les autres provinces canadiennes et le marché nord-américain, ce qui renforcera le secteur manufacturier de l'Ontario et le développement économique.
- Poursuite des travaux sur les modifications législatives et réglementaires et des consultations :
 - Le 1er juillet 2022, des changements sont entrés en vigueur qui obligent les propriétaires d'ascenseurs dans les immeubles résidentiels et les maisons de soins de longue durée à signaler à la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) les pannes d'ascenseurs qui durent plus de 48 heures. La CNTS publie ces données, y compris le temps d'immobilisation des ascenseurs, sur le site web de la Commission : [TSSA Residential Elevator Availability \(Disponibilité des ascenseurs résidentiels\)](#). D'autres modifications réglementaires ont également été apportées pour permettre à la CNTS d'imposer des sanctions administratives en cas de non-respect des lois sur les ascenseurs. Ces changements aident les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées sur l'endroit où ils choisissent de vivre et permettent d'apporter des améliorations futures. Les changements répondent également au rapport 2018 du juge Cunningham sur la disponibilité des ascenseurs et aux recommandations de sécurité de la vérificatrice générale de l'Ontario.
 - Les modifications législatives essentielles apportées aux principales lois sur les sociétés ont été prorogées par voie réglementaire à plusieurs reprises entre 2020 et 2023, notamment la Loi sur les sociétés par actions, la Loi sur les personnes morales, la Loi de 1998 sur les condominiums et la Loi sur les sociétés coopératives. Ces

changements ont permis aux entreprises d'organiser des réunions virtuelles lorsqu'il n'était plus possible d'organiser des réunions en personne.

- o À partir du 1er janvier 2023, les modifications apportées à la Loi de 1998 sur les condominiums améliorent la protection des consommateurs pour les acheteurs d'immeubles en copropriété neufs ou en phase de pré-construction dont les contrats d'achat sont résiliés. Dans certaines circonstances, par exemple lorsque des projets de condominiums sont annulés, les promoteurs de condominiums paient aux acheteurs un taux d'intérêt majoré, comme le prévoit la réglementation, sur leurs dépôts et autres paiements.
- o À compter du 1er février 2023, l'Office de réglementation de la construction des logements est désormais en mesure d'imposer des sanctions administratives aux constructeurs ou vendeurs de maisons de l'Ontario qui ne respectent pas leurs obligations légales et éthiques. En outre, l'ORCL est également autorisé à utiliser le produit des pénalités et amendes administratives pour fournir des fonds aux consommateurs lésés, en fonction des circonstances.
- o Pour soutenir la mise en œuvre des dispositions supplémentaires de la Loi de 2020 sur la confiance envers les services immobiliers, le ministère a finalisé, en avril 2022, des règlements qui comprenaient l'amélioration des exigences de divulgation et d'autres obligations des personnes inscrites afin de mieux protéger les consommateurs de services immobiliers, d'améliorer le choix des consommateurs et de mettre à jour les pouvoirs et les outils du Conseil ontarien de l'immobilier.
- o Les normes relatives au vin prévues par la Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance ont été mises à jour pour refléter les processus actuels de fabrication du vin, notamment par l'ajout d'une nouvelle variété de raisin.
- o En réponse à une recommandation de la vérificatrice générale de l'Ontario, la partie VIII de la Loi de 1998 sur l'électricité a été modifiée pour permettre à l'Office de la sécurité des installations électriques d'imposer des sanctions administratives pour lutter contre les installations électriques illégales dans la province. La modification législative et le règlement du ministre décrivant les détails du système de sanctions administratives sont entrés en vigueur le 1er avril 2023.
- o Le ministère a répondu à plusieurs audits d'optimisation des ressources réalisés par la vérificatrice générale de l'Ontario sur les autorités administratives supervisées par le ministère, en mettant l'accent sur l'amélioration de la prestation des services, le renforcement de la sécurité publique, l'accroissement de la transparence et de la responsabilité, et l'amélioration de la protection des consommateurs.
- o Pour soutenir l'industrie de la construction de la province, des changements importants ont été apportés à la Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario afin de traiter les points de pression immédiats dans la localisation du système de livraison des infrastructures souterraines, de renforcer la gouvernance et la surveillance d'Ontario One Call, et

d'améliorer les outils de conformité d'Ontario One Call. Lancement d'une consultation sur les propositions potentielles de modification de la Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles et de ses règlements, afin de réduire la charge, d'améliorer l'efficacité de la réglementation et de protéger les consommateurs, la première consultation sur ces règles depuis plus de dix ans. En outre, le ministère répond aux recommandations découlant de l'audit d'optimisation des ressources réalisé en 2021 par la vérificatrice générale de l'Ontario sur le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles et sur la supervision du Conseil par le ministère.

Personnes et culture :

- Amélioration de l'accès équitable aux services :
 - o A éliminé de façon permanente les frais de 35 \$ pour les certificats de naissance pour les Ontariens et Ontariennes vulnérables qui ont un logement précaire ou sont sans abri, en étendant le Programme de dispense des frais pour le certificat de naissance aux organismes sans but lucratif participants, et a éliminé les frais pour le service de changement de désignation du sexe afin d'améliorer les résultats pour les communautés trans, non binaires et bispirituelles.
 - o Commence à proposer des caractères en français, tels que les accents (ç, è, é, ê, ë), sur les cartes Santé de l'Ontario afin de mieux servir la communauté francophone.
- Les Archives publiques de l'Ontario ont établi des relations et une sensibilisation culturelle par le biais du partage et de la promotion des documents d'archives :
 - o Amélioration de l'accès numérique à l'histoire des Noirs en agissant en tant qu'hôte et partenaire principal de la Journée Douglass, un événement organisé à l'échelle de l'Amérique du Nord qui a rassemblé 7 500 étudiants, enseignants et membres de la communauté, à la fois en ligne et en personne, pour créer de nouvelles ressources numériques qui mettent en lumière des personnalités afro-américaines importantes sur le plan historique.
 - o Participation à l'exposition artistique inaugurale Nuit Blanche, lancement de l'exposition [ANIMALIA](#) et accueil de plus de 500 visiteurs.
- Poursuite de la modernisation de l'offre de formation pour la direction et le personnel du ministère, y compris le développement et/ou la mise à jour de 50 produits de formation en ligne pour le personnel de la FPO sur le système intégré d'information financière, ce qui porte à 291 le nombre total de produits d'apprentissage en ligne disponibles sur le système de gestion de l'apprentissage de l'entreprise, LearnON.

Tableau 3 : Ministère - Dépenses réelles provisoires 2022-2023*

Type de dépenses	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023 ³
Approbations – COVID-19	89,2 M\$
Fonctionnement (autres)	1 183,8 M\$
Immobilisations (autres)	26,9 M\$
Effectif6F ⁴	4 537,43

* **Remarque** : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

³ Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

⁴ Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario, au 31 mars 2023.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Services aux aînés et de
l'Accessibilité

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	11
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$).....	15
Données financières détaillées	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	16
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	19
RAPPORT ANNUEL.....	20
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023.....	26

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) soutient la santé et le bien-être des personnes handicapées et des personnes âgées en Ontario et s'attache à améliorer leur qualité de vie en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité, en changeant les perceptions à leur égard et en mettant de l'avant les avantages d'un Ontario inclusif, accessible et diversifié du point de vue de l'âge, où chacun est respecté et peut participer. Le ministère travaille avec l'ensemble du gouvernement ainsi qu'avec les collectivités, les entreprises et d'autres partenaires pour offrir des programmes et services visant à créer des environnements socioéconomiques qui, d'une part, aident les Ontariennes et Ontariens âgés à rester en sécurité, en santé, actifs, autonomes et engagés dans leurs collectivités et, d'autre part, établissent les conditions propices à l'élimination des obstacles à l'accessibilité pour que les personnes handicapées puissent vivre de manière autonome et être des acteurs à part entière de leur collectivité respective et de l'économie en réalisant leur plein potentiel. De plus, le ministère surveille ou applique, selon le cas, la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*, la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance des aînés bénévoles*.

Pour réaliser sa vision, le ministère :

- collabore avec le gouvernement et les partenaires clés, comme les municipalités et les organismes provinciaux et communautaires pour orienter les politiques ainsi que concevoir et financer des programmes contribuant à l'accessibilité, à l'autonomie, aux liens sociaux et à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées;
- aide les personnes âgées à demeurer engagées, en santé et en sécurité, y compris par la prévention des mauvais traitements à leur égard et le soutien de la sécurité des personnes résidant en maison de retraite;

- veille à ce que les personnes handicapées ayant des expériences vécues et des compétences diverses soient représentées comme il se doit et à ce qu'elles participent aux activités du ministère et à celles des organes législatifs comme le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes;
- fait valoir, auprès des employeurs, l'analyse de rentabilité et les avantages économiques liés à l'embauche de personnes âgées et de personnes handicapées;
- établit des partenariats clés avec des organismes œuvrant pour les personnes handicapées, des organisations sectorielles et des entreprises et en tire parti afin d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de promouvoir l'élimination des obstacles à l'accès;
- veille à ce que l'accessibilité et les personnes âgées de l'Ontario soient prises en compte dans les politiques, programmes, services et initiatives du gouvernement;
- soutient l'élaboration d'outils et de ressources pédagogiques;
- supervise l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois sur l'accessibilité dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (ci-après LAPHO) et veille à l'application de cette dernière;
- surveille et applique la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance des aînés bénévoles*;
- surveille l'application de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*;
- travaille de concert avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et participe à des forums et à des tables rondes sur les politiques pour discuter des défis communs, échanger des pratiques exemplaires et trouver des occasions de collaboration.

Programmes du ministère

Le ministère soutient, conçoit et met en œuvre des politiques et des services publics pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Il aide les Ontariens âgés à mener une vie sécuritaire, engagée, active et saine, et améliore l'accessibilité et l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées dans tous les domaines. Le ministère, qui intervient comme agent de changement positif, joue un rôle de chef de file en donnant des conseils sur l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux ayant des répercussions sur les personnes âgées et les personnes handicapées, dans une perspective d'accessibilité et d'inclusion.

Le ministère continue de faire appel aux intervenants pour veiller à ce que les programmes reflètent les besoins, les clients servis et les résultats escomptés de chaque programme.

Le ministère s'engage à améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées et à leur fournir les services dont elles ont besoin, ainsi qu'à réduire et à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées. De même, le ministère s'emploie à améliorer l'accès à l'information au sujet des programmes et des services offerts aux personnes âgées et aux personnes handicapées en appuyant la création de ressources éducatives et en facilitant l'échange d'information avec les partenaires clés et la population ontarienne.

Les programmes du ministère visent à améliorer ces résultats, qui sont mesurés au moyen d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés ministériels :

- o Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSAA;
- o Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation organisés à l'intention des personnes âgées, des soignants, des fournisseurs de services et d'autres participants;
- o Pourcentage de vérifications de conformité qui sont clôturées sans être transmises à un inspecteur;
- o Pourcentage d'organisations assujetties qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et

formation) au début de la vérification (aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire).

Le ministère compte deux divisions, dont les rôles clés sont présentés ci-dessous.

Politiques, programmes et partenariats stratégiques

- Établir des politiques, des programmes et des partenariats stratégiques pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées de l'Ontario à demeurer autonomes, actives, en sécurité et intégrées socialement.
- Mener des recherches et des analyses sur les personnes âgées et les personnes handicapées en collaboration avec des partenaires internes et externes.
- Collaborer avec d'autres ministères pour veiller à ce que les considérations propres aux personnes âgées et à l'accessibilité soient intégrées aux politiques et aux programmes de l'ensemble du gouvernement.
- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes pour répondre aux répercussions de maladies infectieuses dans les maisons de retraite, en collaboration avec d'autres ministères, l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) et le secteur.
- Collaborer avec divers intervenants, dont des organismes axés sur l'accessibilité et des organismes œuvrant pour les personnes âgées, des employeurs, des ministères partenaires et le secteur parapublic pour favoriser des approches en matière de politiques fondées sur des données probantes et pour entreprendre des initiatives conjointes.
- Diriger l'élaboration de documents de politique et de réglementation liés à la *Loi sur les maisons de retraite* et superviser l'ORMR, ainsi que les examens du vérificateur général et les examens indépendants de l'ORMR, dans le but de veiller à ce que les personnes résidant en maison de retraite soient en

sécurité, traitées avec respect et informées des choix qui s'offrent à elles en matière de soins.

- Diriger l'élaboration des politiques liées à la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées* et superviser la conception, la mise en œuvre et la gestion de subventions en vertu du Programme des centres de vie active pour personnes âgées.
- Appuyer des centaines de projets qui contribuent à promouvoir la mobilisation et l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées grâce à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés, du programme InterActions pour le changement et du Programme de subventions pour des collectivités inclusives.
- Examiner et évaluer les indicateurs de rendement clés, les objectifs, les résultats et les réalisations pour les subventions et les programmes financés par le ministère.
- Convoquer le Comité de liaison pour les services aux aînés et consulter les ministères partenaires, les administrations fédérales, provinciales et territoriales, de même que le public pour élaborer des politiques et des programmes axés sur les utilisateurs et fondés sur des données probantes.
- Superviser un certain nombre d'ententes de paiements de transfert stratégiques conclues avec divers intervenants afin d'offrir des programmes qui appuient les personnes âgées et les personnes handicapées.
- Mener des recherches et des analyses sur les personnes âgées et les personnes handicapées en collaboration avec des partenaires internes et externes.
- Dans le cadre du budget provincial de 2023, le MSAA a reçu un financement supplémentaire de 1,5 million de dollars pour le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés et un financement supplémentaire d'environ 1,0 million de dollars sur 3 ans pour la Seniors Safety Line (ligne d'aide aux aînés).

Division de l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

- Diriger la planification, la mise en œuvre et la supervision de toutes les activités que mènent les organismes consultatifs d'origine législative du ministère, dont le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes, ainsi que les examinatrices et examinateurs de la LAPHO.
- Diriger toutes les activités stratégiques législatives et réglementaires d'élaboration et de mise en œuvre se rattachant à la LAPHO, aux nouvelles normes d'accessibilité et à l'examen des normes actuelles découlant du Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées.
- Veiller à ce que les organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif comprennent et respectent les normes d'accessibilité provinciales en offrant des activités d'aide à la conformité, de vérification et d'application dans la foulée des objectifs généraux de conformité du gouvernement.
- Informer et sensibiliser les entreprises, les organismes sans but lucratif et les membres du secteur parapublic et établir avec eux des partenariats au sujet des lois en matière d'accessibilité, et veiller à ce que les organisations et les communautés comprennent la LAPHO et disposent des renseignements, des outils, des modèles et autres ressources et mesures de soutien nécessaires pour s'y conformer, de même que pour comprendre, promouvoir et prôner l'accessibilité.
- Appuyer les programmes de sensibilisation à l'accessibilité et de soutien à la conformité réglementaire.
- Appuyer les programmes qui reconnaissent les citoyens ainsi que les organisations de l'Ontario qui ont excellé dans l'amélioration et la promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapées.
- Superviser le respect de la LAPHO, ce qui comprend l'administration du rapport de conformité en matière d'accessibilité, la réalisation de

vérifications et d'activités de sensibilisation et d'éducation pour aider les organisations à comprendre la LAPHO et à s'y conformer.

- Effectuer des travaux de portée fédérale, provinciale et territoriale, notamment :
 - o diriger l'élaboration d'un protocole d'entente avec l'organisme fédéral Normes d'accessibilité Canada et la coordination continue des annexes du protocole d'entente pour souligner la collaboration conjointe relativement à une série de projets et d'initiatives de recherche en matière d'accessibilité;
 - o appuyer la participation de l'Ontario aux réunions fédérales et provinciales du Forum ouvert pour l'accessibilité afin d'échanger des renseignements, des recherches et des pratiques exemplaires sur la législation et la réglementation en matière d'accessibilité;
 - o appuyer la participation de l'Ontario au Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité, qui vise à renforcer les efforts collectifs des provinces et des territoires pour relever et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère s'emploie à appuyer et à réaliser le plan du gouvernement visant à renforcer l'économie, à remédier à la pénurie de main-d'œuvre en Ontario, à construire davantage d'autoroutes, d'hôpitaux et de foyers de soins de longue durée, ainsi qu'à réduire les coûts pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et les travailleurs. En 2023-2024, le ministère continuera de travailler à l'amélioration de la vie des personnes âgées et des personnes handicapées dans tout l'Ontario pour les aider à mener une vie active et saine, tout en étant en sécurité et intégrées socialement.

Pour ce faire, il ciblera des priorités clés, comme :

- promouvoir un Ontario inclusif et accessible;
- appuyer la qualité de vie et le bien-être des aînés et des personnes handicapées;
- promouvoir une réglementation moderne;
- atteindre l'excellence organisationnelle et opérationnelle, y compris l'expérience axée sur l'utilisateur.

Le ministère s'engage à améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées et à leur fournir les services dont elles ont besoin, ainsi qu'à réduire et à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées.

En 2023-2024, le ministère mettra l'accent sur ce qui suit :

- Travailler de concert avec des partenaires de l'ensemble du gouvernement à l'appui de l'élaboration et de l'élargissement de programmes et de politiques visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées de l'Ontario, notamment :
 - o collaborer avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée pour améliorer les services de soins, tels que les soins dentaires, les soins palliatifs, les soins à domicile et en milieu communautaire, afin que les Ontariens âgés puissent vieillir et vivre chez eux tout en ayant accès aux soins;
 - o élargir la portée du Programme des centres de vie active pour personnes âgées en créant 15 nouveaux programmes afin que davantage de personnes âgées de l'Ontario, plus particulièrement celles qui sont isolées, aient la possibilité de demeurer actives et de participer à la vie de leur communauté;
 - o investir 1,5 million de dollars supplémentaires dans le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés afin d'offrir aux personnes âgées davantage de possibilités à l'échelle locale de demeurer actifs et engagés, plus particulièrement celles qui soutiennent des populations précises;
 - o verser environ 1,0 million de dollars sur 3 ans afin d'offrir un financement bonifié pour la Seniors Safety Line de manière à pouvoir répondre à l'augmentation du nombre d'appels;
 - o lancer l'outil d'évaluation de l'impact sur les aînés pour aider la fonction publique de l'Ontario à élaborer des politiques et des programmes qui reflètent les besoins et les intérêts de la population vieillissante.
- Examiner le quatrième examen législatif de la LAPHO et d'autres contributions telles que les recommandations des comités d'élaboration des normes afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental pour un

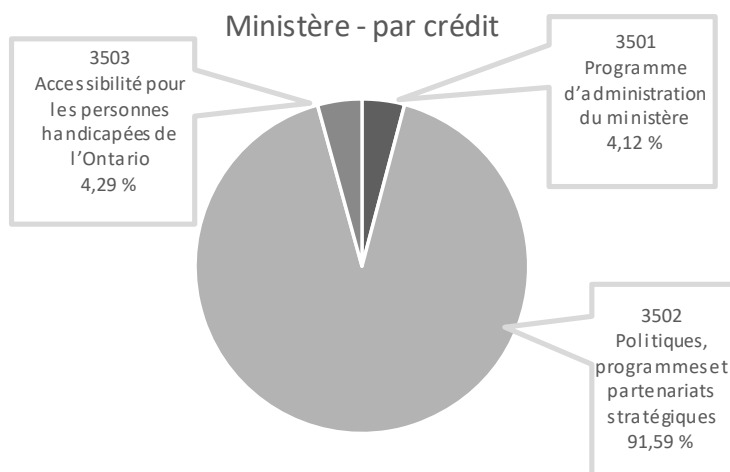
Ontario plus inclusif pour les personnes handicapées, comprenant des mesures réalistes et efficaces dans les domaines clés de la vie quotidienne.

- Verser plus de 15 millions de dollars pour que plus de 1 200 particuliers et familles puissent bénéficier, chaque année, d'un foyer plus sécuritaire et plus accessible. Les personnes admissibles pourront recevoir une subvention maximale de 15 000 \$ pour apporter des modifications à leur habitation, à leur véhicule, ou aux deux, afin de vivre en toute sécurité et confortablement dans leur maison, d'éviter de perdre leur emploi et de participer aux activités de leur collectivité.
- Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour mener des travaux tout au long de l'année 2023 qui mettront l'accent sur l'examen des lignes directrices et des politiques existantes et l'intégration de meilleures pratiques à celles-ci afin de mobiliser efficacement les personnes handicapées dans le cadre des projets d'infrastructure du gouvernement.
- Les **résultats attendus** sont notamment les suivants :
 - o les résidents et le personnel sont informés, en sécurité et en santé;
 - o l'amélioration de l'accès à des renseignements conviviaux pour permettre aux Ontariens âgés d'accéder à davantage de services et de programmes dont ils ont besoin;
 - o un plus grand nombre de personnes et de familles à faible revenu ayant des besoins en matière d'accessibilité auront accès à des mesures de soutien pour apporter des modifications à leur habitation ou à leur véhicule afin de continuer à vivre en toute sécurité dans leur maison, de participer aux activités de leur collectivité et d'aider les adultes à éviter de perdre leur emploi;
 - o un plus grand nombre de personnes âgées et de personnes handicapées ont la possibilité de participer à des programmes communautaires afin de demeurer actives, intégrées socialement et engagées, pour ainsi réduire l'isolement social et favoriser le mieux-être et une meilleure santé;

- o les aînés ontariens et les personnes handicapées risquent moins d'être victimes de mauvais traitements et de fraude, protégeant ainsi leur dignité et leurs droits;
- o les personnes âgées et les personnes handicapées sont plus nombreuses à travailler et à faire du bénévolat, ce qui leur permet de contribuer à l'économie;
- o les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et les Ontariens âgés sont évités et supprimés dans la mesure du possible dans tous les domaines de la vie quotidienne, ce qui permet de réduire l'isolement social et économique et d'améliorer la santé en général.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	184,9 M\$
Immobilisations	0,0 M\$
TOTAL	184,9 M\$



Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	%	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	7 562 700	100	0,0	7 562 600	7 562 600	7 027 536
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	169 376 600	(51 045 400)	(23,2)	220 422 000	228 942 400	112 593 478
Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	7 932 700	1 028 300	14,9	6 904 400	6 904 400	6 831 586
Total à voter – Charges de fonctionnement	184 872 000	(50 017 000)	(21,3)	234 889 000	243 409 400	126 452 600
Crédits législatifs	66 014	-	-	66 014	66 014	92 137
Total du ministère – Charges de fonctionnement	184 938 014	(50 017 000)	(21,3)	234 955 014	243 475 414	126 544 737
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	184 938 014	(50 017 000)	(21,3)	234 955 014	243 475 414	126 544 737
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Crédits législatifs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4 000	-	-	4 000	4 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	184 942 014	(50 017 000)	(21,3)	234 959 014	243 479 414	126 544 737

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	216 417 912	126 544 737	234 959 014	184 942 014
		-42 %	86 %	-21 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Conseil consultatif des normes d'accessibilité

Le Conseil consultatif des normes d'accessibilité, établi en vertu de la loi, est chargé d'offrir des conseils stratégiques au ministre responsable de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en ce qui a trait au processus et aux progrès en matière de normes d'accessibilité, à la mise à œuvre de cette loi et à d'autres questions relatives à l'accessibilité.

OFFICE DE RÉGLEMENTATION

Office de réglementation des maisons de retraite

Le ministère est chargé de l'élaboration des politiques et des règlements se rapportant à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et de la gestion des rapports de responsabilisation du gouvernement avec l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). L'ORMR est un organisme de réglementation autofinancé et indépendant établi en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et chargé de mettre en application et d'exécuter la Loi et ses règlements d'application pour le compte du gouvernement. La Loi prévoit un cadre pour la réglementation des maisons de retraite en Ontario et exige l'établissement d'un protocole d'entente entre le ministre et l'ORMR qui énonce les exigences relatives à la gouvernance de l'ORMR, à son application de la Loi et à la poursuite de ses objectifs, de même que les modalités financières relatives à l'application de la Loi.

L'ORMR est chargé de délivrer des permis aux maisons de retraite, de fournir des renseignements aux titulaires de permis, aux consommateurs et au public au sujet de la Loi, d'effectuer des inspections et des enquêtes, ainsi que de faire appliquer la Loi. En outre, il s'occupe des plaintes des consommateurs concernant les maisons de retraite, fournit des renseignements sur les maisons de retraite, y compris un registre public des maisons de retraite en Ontario.

Après la pandémie, l'ORMR continue de jouer un rôle important pour ce qui est de communiquer avec les maisons de retraite et de travailler avec le ministère en vue de fournir à ces maisons les ressources et les lignes directrices nécessaires sur la prévention et le contrôle des infections conformément aux conseils du médecin

hygiéniste en chef. De plus, l'ORMR surveille les foyers aux prises avec des écloisions de maladies infectieuses et fournit au ministère des rapports périodiques sur les écloisions.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a effectué en 2020 une vérification de l'optimisation des ressources de l'ORMR et a formulé des recommandations visant à améliorer l'efficacité des activités prévues par le mandat de l'ORMR et à renforcer le rôle de surveillance du ministère. L'ORMR et le ministère ont mis en œuvre bon nombre des 26 recommandations tirées de cette vérification, et ils continueront de travailler ensemble pour appliquer les recommandations restantes.

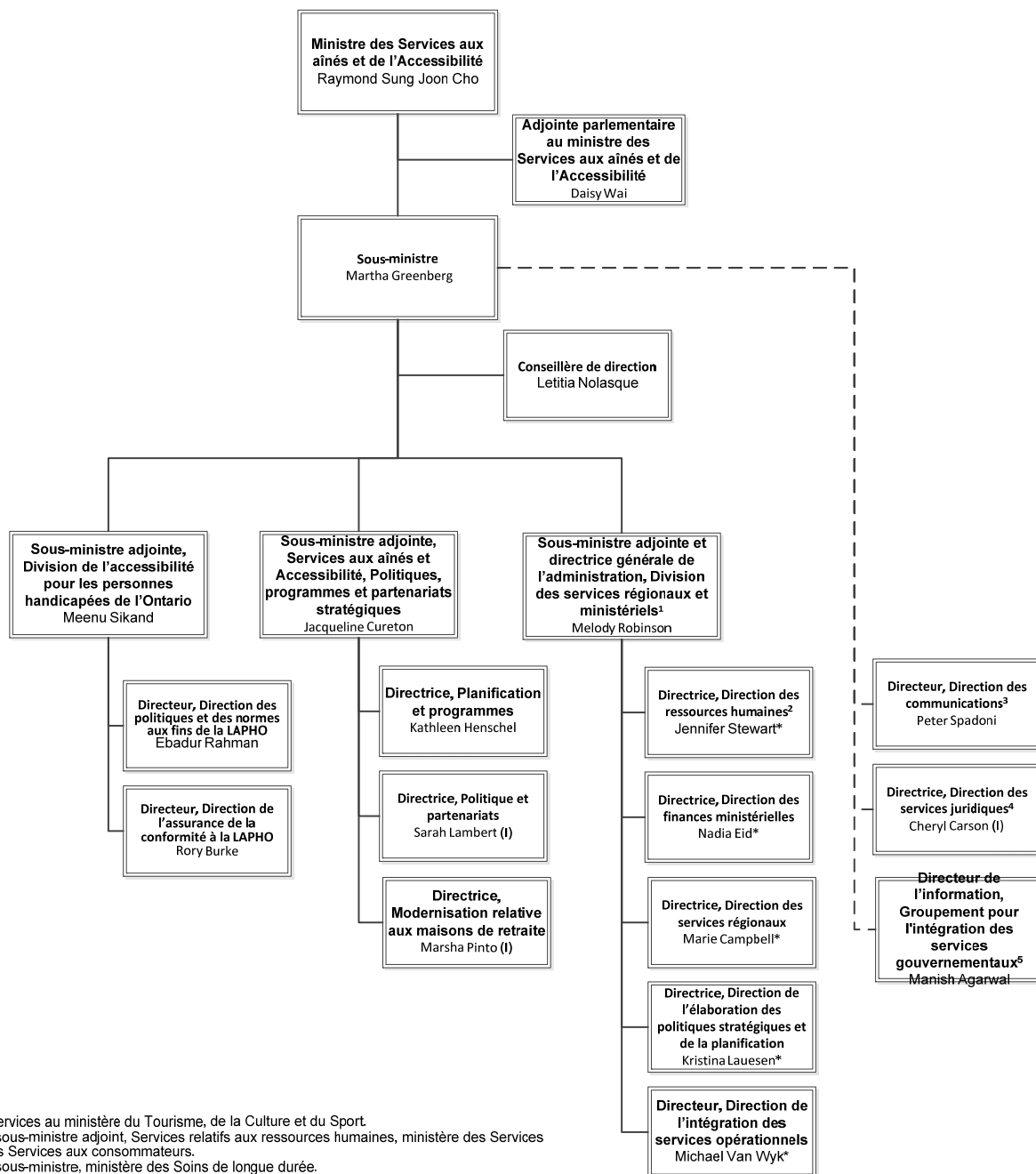
LOIS

Le ministère veille à l'application des lois suivantes :

- *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*
- *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance des aînés bénévoles*

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Avril 2023



¹ Offre également des services au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.

² Relève également du sous-ministre adjoint, Services relatifs aux ressources humaines, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

³ Relève également du sous-ministre, ministère des Soins de longue durée.

⁴ Relève également du sous-ministre, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.

⁵ Relève également du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

*Offre également des services au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport ainsi qu'au ministère des Affaires francophones.

« (I) » désigne un poste intérimaire.

RAPPORT ANNUEL

Le ministère a appuyé le plan du gouvernement visant à bâtir un avenir où la qualité et le niveau de vie seront meilleurs. Le ministère a contribué à l'amélioration de la qualité de vie en continuant à s'efforcer de faire de l'Ontario une province inclusive et sans obstacle où les personnes âgées et les personnes handicapées sont autonomes, en sécurité, actives et intégrées socialement. Il a travaillé à améliorer l'accessibilité en Ontario pour tout le monde, et à promouvoir les avantages de collectivités et de lieux de travail accessibles et diversifiés du point de vue de l'âge dans lesquels chacun est traité avec respect, joue un rôle actif et aspire à un avenir intéressant.

Le ministère s'engage à améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées et à leur fournir les services dont elles ont besoin, ainsi qu'à réduire et à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées. Le ministère utilise plusieurs indicateurs de rendement clés pour mesurer ses priorités.

Résultat	Indicateur de rendement	2020-2021	2021-2022	2022-2023*	Objectif (2024-2025)
Améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées	Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSAA	95 194	120 065		132 000
Offrir aux aînés les services dont ils ont besoin	Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation organisés à l'intention des personnes âgées, des soignants, des fournisseurs de services et d'autres participants	6 355	10 315		11 000

*Données non disponibles au moment de l'impression

Résultat	Indicateur de rendement clé	2018 %	2019 %	2020 %	2021 %	2022 %	Objectif (2024) %
Réduire les obstacles pour les personnes handicapées	Pourcentage de vérifications de conformité qui sont clôturées sans être transmises à un inspecteur	95,7	95,1	96,9	99,5	98,5	96
Éliminer les obstacles pour les personnes handicapées	Pourcentage d'organisations assujetties qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et formation) au début de la vérification	64	84	70	77	67	77

Voici les réalisations du ministère en 2022-2023 :

- Investissement maximal de 0,815 million de dollars pour 8 projets dans le cadre du programme InterActions pour le changement de 2022-2023 afin de verser un financement à des organismes sans but lucratif et à des organisations de divers secteurs pour des projets qui démontrent la valeur et les avantages de l'accessibilité grâce à l'élaboration d'outils et de ressources pédagogiques qui favorisent l'ouverture de l'Ontario aux personnes de toutes capacités. Les projets ont notamment porté sur l'élaboration de stratégies d'emploi visant à promouvoir l'augmentation des taux d'emploi des personnes handicapées, sur la réponse aux recommandations des comités d'élaboration des normes et sur la sensibilisation aux exigences en matière de production de rapports et la conformité avec la LAPHO.
- Versement de plus de 740 000 \$ par l'intermédiaire du Programme de subventions pour des collectivités inclusives pour financer 17 projets dans

l'ensemble de la province qui font la promotion de technologies novatrices et soutiennent la modernisation des infrastructures afin d'aider les personnes handicapées et les personnes âgées à demeurer en sécurité et engagées au sein de leur quartier, d'améliorer l'accessibilité, de même que de répondre aux besoins uniques des collectivités autochtones.

- Investissement de plus de 5,8 millions de dollars dans le cadre du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés à l'appui de 299 projets dans l'ensemble de la province qui aident les organisations et les groupes communautaires sans but lucratif locaux à offrir des programmes et des possibilités qui encouragent l'inclusion sociale, le bénévolat et la mobilisation communautaire des personnes âgées (55 ans et plus).
- Soutien continu du Programme des centres de vie active pour personnes âgées, en accordant plus de 14,1 millions de dollars à des organisations sans but lucratif constituées en personne morale et à des municipalités (« exploitants ») pour offrir environ 300 programmes non résidentiels qui font la promotion de services de mieux-être, d'interaction sociale, d'éducation et de soutien permettant aux personnes âgées de demeurer actives, en bonne santé et autonomes.
- Investissement de 5,5 millions de dollars dans le Programme ontarien de soutien communautaire, portant l'investissement total à environ 22 millions de dollars, pour veiller à ce que les personnes âgées à faible revenu, les personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables aient accès aux articles essentiels dont elles ont besoin. En 2022-2023, d'avril à décembre 2022, ce soutien communautaire essentiel a permis d'effectuer 647 967 livraisons de repas, de médicaments et d'autres articles à plus de 18 750 personnes âgées à faible revenu et personnes handicapées, portant ainsi le total d'avril 2020 au 31 décembre 2022 à plus de 2,3 millions de livraisons pour plus de 84 000 personnes.
- Soutien continu du Programme de transport accessible pour la vaccination, en partenariat avec l'Ontario Community Support Association, afin d'aider les personnes handicapées, y compris les personnes âgées ayant des problèmes de mobilité, à se rendre aux centres de vaccination contre la COVID-19 et à en revenir, lorsque le transport constitue un obstacle en Ontario. En date du

4 mars 2023, cette initiative a permis à 3 916 personnes de bénéficier de services de transport pour recevoir leur vaccin contre la COVID-19.

- Soutien de l'administration du Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, au moyen duquel on récompense les Ontariens et les organismes de l'Ontario qui informent les gens au sujet des avantages de l'inclusion et favorisent l'apport de changements bénéfiques dans leur collectivité, grâce à leur travail qui contribue à améliorer la qualité de vie et les expériences des personnes handicapées en Ontario. Ce faisant, les contributions exceptionnelles de trois personnes ont été soulignées dans trois catégories : Jeune chef de file, Participation des employés et Modèle de rôle.
- Remise des Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées pour souligner la contribution exceptionnelle de 16 aînés à leur collectivité et à la province, ainsi que leurs efforts en vue d'apporter des changements positifs dans la vie de la population ontarienne. Leurs contributions comprennent la collecte de fonds, la direction de projets d'embellissement communautaire, la participation aux programmes de repas à domicile et le bénévolat dans les hôpitaux, les églises, les organisations pour personnes âgées, les maisons de retraite et les foyers de soins de longue durée de leur localité. Ils soutiennent les personnes âgées en leur permettant de défendre les intérêts des vétérans, des personnes sans-abri, des nouveaux immigrants, de la communauté francophone, des personnes handicapées et des chercheurs d'emploi.
- Offre d'un soutien aux aînés pour leur permettre de demeurer à la maison en toute sécurité en prolongeant le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile en 2022-2023. Ce prolongement a offert un soutien d'une valeur approximative de 24 M\$ à environ 32 000 personnes, soit une moyenne de 1 100 \$, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, pour couvrir les dépenses admissibles relatives à la résidence principale des aînés de l'Ontario.
- Mise en œuvre d'un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, un crédit remboursable pour aider les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen à faire face à leurs dépenses médicales admissibles pour les soins à domicile, dont les soins auxiliaires, les appareils d'assistance respiratoire, les prothèses auditives et les aides à la marche. Pour l'année d'imposition 2022, ce nouveau crédit d'impôt sur le

revenu des particuliers a permis d'offrir une aide estimée à 110 millions de dollars à environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen, soit environ 550 \$ en moyenne. Les bénéficiaires admissibles ont reçu jusqu'à 25 % de leurs frais médicaux remboursables jusqu'à concurrence de 6 000 \$, soit un crédit maximal de 1 500 \$.

- Investissement de 5 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules pour aider plus de quelque 1 200 personnes ayant une incapacité de longue durée à demeurer chez elles et à participer à la vie de leur collectivité grâce au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Les personnes admissibles pourront recevoir une subvention maximale de 15 000 \$ pour apporter des modifications à leur habitation, à leur véhicule, ou aux deux, afin de pouvoir continuer de vivre en toute sécurité dans leur maison, d'éviter de perdre leur emploi et de participer aux activités de leur collectivité.
- Soutien continu du plan interministériel interne relatif aux véhicules connectés et automatisés (VCA), y compris deux mesures dirigées par le ministère :
i) améliorer la compréhension de l'incidence des VCA sur l'accessibilité en collaborant avec les municipalités et d'autres intervenants et ii) évaluer l'incidence de la LAPHO du point de vue des VCA. Ces travaux aideront le gouvernement à réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au fur et à mesure que ces technologies progressent et se manifestent dans la province.
- Direction conjointe (avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires [MSESC]) d'une analyse approfondie de la Prestation canadienne d'invalidité et collaboration avec les autres provinces et le gouvernement fédéral à cet égard afin d'assurer un lien efficace avec les programmes et les prestations de l'Ontario. Cette collaboration permettra de mieux préparer les Ontariens à la prestation, afin qu'ils soient dans une meilleure position lorsque la prestation sera mise en œuvre et qu'ils ne soient pas pénalisés ou défavorisés dans d'autres programmes.
- Participation à diverses initiatives et stratégies de ministères partenaires et exercice d'une influence à cet égard afin de veiller à ce qu'aucun obstacle à

l'accessibilité ne soit créé, à ce que ces obstacles soient éliminés et à ce que les personnes handicapées soient prises en compte de manière significative :

- o MDESC – Stratégie relative à la main-d'œuvre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, Stratégie de réduction de la pauvreté, actualisation du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
 - o Ministère de la Santé – Accélération de l'initiative des équipes Santé Ontario, mise en œuvre de la politique élargie sur les biosimilaires, politique de renouvellement des cartes Santé;
 - o Ministère des Affaires municipales et du Logement – Plan d'action pour l'offre de logements, Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire, Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien;
 - o Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales – Stratégie ontarienne pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement;
 - o Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences – Intégration des services d'emploi, stratégie de développement de la main-d'œuvre, initiative pour les travailleurs.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour améliorer l'accès aux soins dentaires en élargissant le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés afin d'améliorer l'accès aux personnes âgées admissibles et de réduire les temps d'attente, de sorte que les personnes âgées aient accès à des soins dentaires complets et de grande qualité.
 - Collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée pour étendre les services de soins palliatifs en Ontario, y compris aux personnes vivant en maison de retraite.
 - Collaboration avec le ministère de la Santé pour veiller à ce que les personnes âgées et les personnes handicapées de l'Ontario soient mieux servies en établissant une capacité de services de soins de santé efficaces et adaptés et une capacité de ressources humaines adéquates, aujourd'hui et dans l'avenir.

- Coprésidence du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés, y compris les préparatifs en vue d'organiser la première réunion des ministres en personne depuis 2019 et le lancement de la mise au point d'un nouveau milieu de travail technologique à l'appui du vieillissement à domicile et de la lutte contre les mauvais traitements envers les aînés; et contribution à l'animation d'une table ronde sur l'âgisme permettant à l'Ontario d'exercer une influence sur le programme fédéral-provincial-territorial et d'intégrer le point de vue de l'Ontario à un rapport national plus large.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	15,5 M\$
Autres – Fonctionnement	228,0 M\$
Autres – Immobilisations	0,0 M\$
Effectif** (au 31 mars 2023)	146,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.

**Postes équivalents à temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Solliciteur général

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024	1
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	2
Objectifs généraux	2
Contribution du ministère aux engagements prioritaires.....	2
Législation 3	
Indicateurs de rendement clés	5
Programmes du ministère	7
FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022-2023.....	12
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	13
ORGANISMES PROVINCIAUX.....	14
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024	15
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$).....	15
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
Tableau des tendances historiques	17
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-23.....	19
Résultats 2022-2023	20
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023 *(M\$)	29

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

Ministère du Solliciteur général

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux

Le ministère du Solliciteur général (le ministère) est déterminé à assurer la sécurité dans toutes les collectivités ontariennes. Pour s'acquitter de ce mandat, les responsabilités du ministère se divisent en deux volets distincts : la sécurité communautaire et les services correctionnels.

Dans le cadre de son mandat lié à la sécurité communautaire, le ministère est chargé d'établir des normes à l'égard des services de police et d'incendie et d'en assurer la surveillance à l'échelle provinciale, ainsi que de soutenir les initiatives de prévention du crime et des incendies aux échelons local et provincial, y compris appuyer les priorités provinciales telles que la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, la traite des personnes et la violence conjugale. Il surveille par ailleurs la gouvernance et la délivrance de permis aux gardiens et aux enquêteurs privés et est directement responsable du système ontarien d'exécution des ordonnances en matière de bien-être des animaux.

Dans le cadre de son mandat lié aux services correctionnels, le ministère exploite un système correctionnel pour adultes sûr, efficace et responsable comprenant des établissements correctionnels et des bureaux régionaux de probation et de libération conditionnelle répartis dans la province. Il assure la sécurité et le bien-être du personnel des services correctionnels ainsi que des personnes qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine dans la collectivité ou dans un établissement de garde.

Les organisations relevant du ministère qui contribuent à la sécurité communautaire incluent la Police provinciale de l'Ontario, le Bureau du coroner en chef, le Service de médecine légale de l'Ontario, le Bureau du commissaire des incendies, et Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels. Le ministère offre également de la formation aux premiers intervenants et au personnel de première ligne par l'intermédiaire du Centre d'avancement professionnel et de formation pour les services correctionnels et du Collège de police de l'Ontario. En outre, il élabore des cours de formation et offre des simulateurs mobiles pour les services d'incendie locaux.

À compter du 24 juin 2022, la responsabilité de Gestion des situations d'urgence Ontario et de *la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* a été transférée du ministère du Solliciteur général au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Le ministère du Solliciteur général s'est engagé à faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où vivre, travailler et élever une famille. Le ministère se concentre sur quatre domaines prioritaires clés que soutiennent les initiatives présentées dans le Rapport annuel :

- bâtir des collectivités plus sûres en s'assurant que les services policiers possèdent les outils, ressources et mesures de soutien nécessaires pour s'attaquer aux priorités

provinciales, notamment la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, la traite des personnes et la violence conjugale;

- améliorer la sécurité incendie en introduisant de nouvelles normes de certification des pompiers;
- moderniser le système de justice de l'Ontario et transformer le système correctionnel pour adultes de l'Ontario, y compris moderniser les infrastructures et en construire de nouvelles;
- améliorer la sensibilisation à la santé mentale et les mesures de soutien au mieux-être pour le personnel du domaine de la sécurité publique, comme les agents de police, les pompiers, les ambulanciers paramédicaux, les coroners et le personnel des établissements correctionnels.

Législation

Voici les lois appliquées par le ministère du Solliciteur général :

Loi de 1994 sur la réglementation des munitions

Réglemente la vente de munitions. De manière générale, cette loi exige que les acheteurs soient âgés d'au moins 18 ans et que les entreprises maintiennent certains registres.

Loi sur l'anatomie

Permet à l'inspecteur général (le coroner en chef) de remettre les corps qui font l'objet d'un don ou qui ne sont pas réclamés à des universités ou des collèges pour qu'ils soient utilisés à des fins éducatives.

Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels

Exige que les délinquants sexuels qui résident en Ontario s'inscrivent auprès de la police après avoir été déclarés coupables, puis tous les ans et chaque fois qu'ils changent d'adresse. Le ministère est tenu d'assurer la mise à jour du registre et de le mettre à la disposition de la police.

Loi sur les coroners

Prévoit la tenue d'une enquête par les coroners sur les circonstances d'un décès. Cette loi définit les circonstances dans lesquelles une enquête sera menée et les procédures à suivre.

Loi de 2016 sur la Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels

Proclame la semaine qui commence le premier lundi de mai de chaque année Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels.

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie

Régit la sécurité-incendie en Ontario et établit les exigences que doivent respecter les municipalités en matière de protection contre les incendies. Cette loi crée le Bureau du commissaire des incendies qui supervise les activités des services d'incendie.

Loi de 2000 sur le Jour de commémoration des pompiers

Fixe le premier dimanche d'octobre comme étant le Jour de commémoration des pompiers.

Loi de 2013 sur le Jour des premiers intervenants

Fixe au 1^{er} mai de chaque année le Jour des premiers intervenants.

Loi de 2018 sur les laboratoires médico-légaux

Impose une exigence en matière d'agrément à l'égard de l'exécution d'analyses de laboratoire appartenant à une catégorie prescrite qui sont demandées pour les besoins d'une instance judiciaire, à une autre fin juridique ou conformément à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autre autorité légalement compétente.

Loi Hawkins Gignac de 2013 (protection contre le monoxyde de carbone)

Fixe la semaine annuelle de sensibilisation au monoxyde de carbone.

Loi de 2000 sur la réglementation des fausses armes à feu

Réglemente la vente et autres cessions de fausses armes à feu et d'armes à feu neutralisées, et interdit l'achat ou la vente de pistolets de départ pouvant être adaptés en vue d'être utilisées comme arme à feu.

Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux

Fournit un cadre de travail pour l'exercice de pouvoirs policiers en Ontario par les agents de police d'autres provinces. Des lois réciproques en vigueur dans ces autres provinces habilite les policiers de l'Ontario à y exercer les mêmes pouvoirs.

Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires

Établit des interdictions concernant les entraves à l'accès à certaines infrastructures de transport si cette entrave a pour effet de perturber l'activité économique ordinaire ou d'entraver la sécurité, la santé ou le bien-être des membres du public. Les infrastructures de transport protégées sont les frontières internationales, les aéroports internationaux prescrits dans les règlements connexes ainsi que les autres infrastructures de transport prescrites dans les règlements qui sont importantes pour le commerce international. Cette loi offre aux agents de police et au registrateur des véhicules automobiles de nouveaux outils pour composer avec ces entraves, notamment des pouvoirs relatifs à la suspension des permis et de l'immatriculation des véhicules.

Loi de 2005 sur la déclaration obligatoire des blessures par balle

Exige que, lorsqu'une personne est traitée pour des blessures par balle dans un hôpital, ce fait soit divulgué au service de police local.

Loi sur le ministère des Services correctionnels

Établit le cadre législatif des services correctionnels en Ontario et régit les questions relatives à la détention et à la libération de détenus provisoires ou condamnés. Cette loi prévoit des services de surveillance communautaires et met sur pied la Commission ontarienne des libérations conditionnelles. Les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services correctionnels sont exécutés par le solliciteur général, par décret.

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Crée le ministère du Solliciteur général.

Loi de 2018 sur les personnes disparues

Établit des mesures pour aider les membres d'un corps de police à trouver une personne disparue en l'absence d'enquête criminelle. Permet aussi aux agents de demander qu'une ordonnance soit rendue, ou de faire une demande urgente, visant la communication de dossiers pour aider à trouver une personne disparue ou d'un mandat de perquisition pour faciliter la recherche d'une personne disparue.

Loi sur le prêt sur gages

Prévoit la délivrance de permis aux prêteurs sur gages ainsi que la collecte et la production d'information sur les articles mis en gage. La Loi doit être abrogée le jour qui sera fixée par proclamation.

Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police

Prévoit la procédure et les exceptions régissant la présentation des demandes de recherches à effectuer dans les bases de données du Centre d'information de la police canadienne, ou d'autres bases de données policières, relativement au filtrage d'un particulier à certaines fins.

Loi sur les services policiers

Fournit le cadre législatif des services policiers en Ontario. Cette loi décrit les exigences auxquelles doivent répondre les municipalités en ce qui a trait aux méthodes choisies pour offrir des services policiers adéquats et efficaces dans la collectivité. Elle crée également la Police provinciale de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, la Commission civile de l'Ontario sur la police, le poste de directeur indépendant de l'examen de la police et la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario. La *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* a reçu la sanction royale en mars 2019, et lorsqu'elle sera en vigueur, elle remplacera la *Loi sur les services policiers*.

Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête

Réglemente les enquêteurs privés et les gardiens. Elle a remplacé la *Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens*.

Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux

Énonce les procédures d'inspection, d'application et d'appel relatives à la prévention de la cruauté envers les animaux et à la façon de traiter un animal en détresse. La Loi proroge aussi la Commission d'étude des soins aux animaux.

Loi de 2014 sur la sécurité des centrales électriques et des installations nucléaires

Énonce les divers pouvoirs des agents de la paix en ce qui a trait à l'accès limité aux centrales électriques et aux installations nucléaires à accès restreint.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère est déterminé à assurer la sécurité des collectivités ontariennes en mettant l'accent sur les indicateurs de rendement suivants :

- Le ministère est déterminé à s'attaquer à la hausse des crimes violents en Ontario. En 2021, l'Indice des crimes avec violence s'établissait à 72,2¹. Cet indice a augmenté régulièrement pendant plusieurs années avant la pandémie, pour atteindre un sommet de 75,4 en 2019. Entre 2015 et 2019, on a enregistré une augmentation de l'Indice de 25,7 % en Ontario, ce qui laisse entendre que les crimes violents sont

¹ Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, Tableau : 35-10-0026-01, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510002601&pickMembers%5B0%5D=1.16&cubeTimeFrame.startYear=2015&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20150101%2C20210101&request_locale=fr

devenus plus graves. Cette augmentation a été suivie d'une diminution de 7,7 % en 2020. On peut l'attribuer aux restrictions relatives à la COVID-19 et aux décrets ordonnant de rester à domicile. Le taux de crimes déclarés par la police en Ontario a suivi une tendance similaire, augmentant de façon continue jusqu'en 2019 (une augmentation de 19,0 % entre 2015 et 2019), puis diminuant de 12 % en 2020. En 2021, le taux de crimes déclarés par la police en Ontario était de 3 860 crimes par 100 000 habitants, soit une augmentation de 4 % par rapport au taux de 2020. Comme pour l'Indice des crimes avec violence, la diminution du taux de crimes déclarés par la police en 2020 est attribuable aux restrictions et aux décrets ordonnant de rester à domicile liés à la pandémie de COVID-19.

- En plus de s'attaquer à l'augmentation globale des crimes violents, le ministère est déterminé à réduire la violence commise avec des armes à feu ou par des bandes criminalisées en Ontario. En 2021, on a enregistré 114 homicides liés aux armes à feu en Ontario. Cela représente une augmentation de 21,3 % par rapport à 2020. On a observé une tendance similaire dans les homicides liés aux bandes criminalisées², qui ont fait 65 victimes en 2021, soit une augmentation de 25,0 % par rapport à 2020. Depuis 2015, on a enregistré une augmentation de 132,7 % des homicides liés aux armes à feu ainsi qu'une augmentation de 209,5 % des homicides liés aux bandes criminalisées. Les trois quarts (74 %) des homicides liés aux bandes criminalisées au Canada ont été commis avec une arme à feu, la plupart (65 %) des homicides ayant été commis avec une arme de poing en 2021. La proportion de ces homicides a augmenté par rapport au taux de 72 % en 2020. Les récentes augmentations, en 2021, du nombre d'homicides liés aux armes à feu et aux bandes criminalisées sont attribuables à l'assouplissement des restrictions et des décrets ordonnant de rester à domicile qui étaient en place pendant la pandémie de COVID-19.
- Le ministère s'est engagé à réduire le taux de récidive³ chez les personnes remises en liberté après une détention sous garde et une surveillance communautaire. Les données signalées en 2021-2022 indiquent que 33,7 % des contrevenants libérés après une détention sous garde⁴ et que 20,4 % de ceux libérés après une surveillance communautaire en 2018-2019 avaient commis une récidive au cours des 2 années suivantes. Le pourcentage de récidive a diminué de 1,3 % chez les contrevenants libérés après une détention sous garde et de 1,9 % chez ceux libérés après une surveillance communautaire l'année précédente (2019-2020). Cette diminution peut être attribuée en partie à la pandémie, puisque la deuxième année de la période de suivi a commencé au début de la pandémie. En outre, les données signalées en 2021-2022 indiquent que 29,1 % des contrevenants libérés après une détention sous garde et 16,2 % de ceux libérés après une période de surveillance communautaire en 2019-2020 avaient commis une récidive au cours des 2 années suivantes. Il s'agit d'une diminution de 4,6 % après une détention sous garde et de

² On définit les homicides liés aux bandes criminalisées comme des homicides qui sont liés ou que l'on présume liés au crime organisé ou à une bande de rue.

³ Une récidive est définie comme la proportion de contrevenants qui reçoivent une nouvelle condamnation dans les deux ans suivant leur libération après une peine de détention ou une peine de surveillance communautaire (probation ou peine avec sursis terminée).

⁴ Sont compris seulement les contrevenants qui avaient purgé une peine de six mois ou plus.

4,2 % après une surveillance communautaire. La forte baisse des taux peut être attribuée à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné la fermeture de tribunaux et des arriérés judiciaires. Depuis 2016-2017, le taux de récidives chez les contrevenants libérés après une détention sous garde a diminué de 7,9 %, tandis que celui des contrevenants libérés après une surveillance communautaire a diminué de 7,6 %⁵.

Programmes du ministère

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Sécurité publique

La Division de la sécurité publique travaille avec ses partenaires des services de police, des municipalités, des Premières Nations et des collectivités afin de promouvoir la sécurité communautaire et le bien-être. Elle effectue notamment les activités suivantes : analyse scientifique au Centre des sciences judiciaires; surveillance de l'industrie des services privés de sécurité et d'enquête; élaboration et modification de lois, de règlements et d'orientations sur les services de police; formation et soutien spécialisés du personnel des services de police et d'autres agents de la sécurité publique pour satisfaire aux besoins en matière d'application de la loi; élaboration de programmes et administration des subventions pour la sécurité communautaire; mise en œuvre et soutien à la planification pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités de toute la province; soutien aux opérations d'application de la loi axées sur le renseignement; gestion des nominations provinciales; mise en œuvre de Gestion des cas graves de l'Ontario; administration et application de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*, notamment la protection des animaux; engagement plus général, élaboration de programmes et administration des ententes de financement avec les collectivités des Premières Nations pour soutenir les services policiers des Premières Nations en Ontario.

Police provinciale de l'Ontario

Relevant du commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, la Police provinciale offre directement des services de police de première ligne dans des centaines de municipalités et de collectivités des Premières Nations de toute la province, en appliquant le Modèle ontarien de mobilisation et de participation. La Police provinciale enquête sur les crimes concernant l'ensemble de la province et plusieurs paliers de gouvernement, en particulier des affaires de fraude complexes et des activités criminelles organisées. De plus, elle patrouille sur les routes provinciales et est responsable d'un grand nombre de voies d'eau et de réseaux de sentiers de la province. La Police provinciale gère des registres provinciaux spécialisés comme le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC), la lutte contre la traite des personnes et le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario. Elle se charge également de la surveillance de stratégies provinciales comme celles touchant

⁵ Pour déterminer ces pourcentages, on calcule la différence entre les pourcentages de récidive d'un exercice et ceux de l'exercice suivant.

l'exploitation des enfants, les cas de fraudes graves et la lutte contre les bandes de motards. De plus, conformément à son mandat provincial, la Police provinciale réalise des enquêtes dans le domaine de la lutte antiterrorisme et de la cybercriminalité, fournit un soutien en matière de services d'urgence, est responsable de la sécurité pour les événements internationaux très médiatisés, et offre des services spécialisés de sécurité et de protection pour le gouvernement de l'Ontario dans toute la province.

Bureau du commissaire des incendies

Le Bureau du commissaire des incendies (BCI) assure le leadership et l'expertise en matière de sécurité-incendie, favorise les changements visant à réduire au minimum les répercussions des incendies et d'autres dangers pour la sécurité publique sur les personnes, les biens et l'environnement en Ontario, et est responsable de l'exécution de son mandat prévu par la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* (LPPI).

Le BCI s'efforce de réduire au minimum les pertes de vie et de biens causées par les incendies en Ontario en aidant les municipalités, les services d'incendie et les autres organismes de sécurité publique à répondre aux besoins de leurs collectivités grâce à des programmes d'éducation sur la sécurité-incendie destinés aux services d'incendie de l'Ontario et au public; des programmes de formation pour le personnel des services d'incendie et des examens de certification accrédités selon les normes de qualification professionnelle; des programmes et des services de prévention et de protection contre les incendies pour aider tous les services d'incendie de l'Ontario à fournir les bons niveaux de service en fonction des besoins et des circonstances des zones qu'ils desservent et des dispositions de la LPPI; des conseils et une aide techniques sur l'application et l'exécution de la LPPI et du *Code de prévention des incendies* et la gestion du processus d'appel pour les ordonnances reçues en vertu de la LPPI; l'aide aux municipalités et la coordination de l'intervention en cas d'incidents ou d'urgences; les enquêtes visant à déterminer la cause, l'origine et les circonstances de tout incendie ou explosion qui auraient pu causer des pertes de vie, des blessures graves ou des dommages matériels; et les conseils au gouvernement sur les questions de protection du public contre les incendies et de sécurité-incendie.

Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Le système ontarien d'enquête sur les décès est offert en partenariat par le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO). Le BCC et le SMLO ont en commun la mission d'offrir des enquêtes de haute qualité sur les décès qui soutiennent l'administration de la justice et la prévention des décès prématurés, en plus de répondre aux divers besoins de la province.

Le BCC est chargé de mener des enquêtes sur les décès conformément aux dispositions de la *Loi sur les coroners*. En règle générale, des enquêtes sont menées dans les cas de décès hâtifs et inattendus afin de répondre à cinq questions (qui, où, quand, comment et par quel moyen) et de déterminer si une enquête du coroner devrait être effectuée lorsque la *Loi sur les coroners* ne l'exige pas. Les enquêtes peuvent donner lieu à des recommandations qui, si elles sont appliquées, peuvent prévenir d'autres décès et ainsi améliorer la sécurité publique. Le BCC offre aussi la production de rapports, la surveillance et la supervision de

tous les services d'aide médicale à mourir, y compris la collecte de données conformément aux lois fédérales.

Le SMLO est responsable, sur le plan législatif, de fournir des services d'autopsie médico-légale conformément à la *Loi sur les coroners*. Depuis 2008, l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) du SMLO, en partenariat avec l'Université de Toronto, gère le premier programme de formation agréé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) pour les médecins légistes en Ontario et au Canada. L'UPML forme également des candidats internationaux pour promouvoir le développement des capacités mondiales. De plus, l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario à Ottawa est désormais un site de formation en médecine légale agréé par le CRMCC pour le SMLO. Le SMLO offre également de la formation aux étudiants en médecine, aux résidents en pathologie et en imagerie, aux adjoints en pathologie, aux étudiants de premier cycle et à d'autres apprenants en médecine et autres qu'en médecine.

Service d'inspection des services policiers

Le Service d'inspection des services policiers (SISP) surveille les intervenants et les partenaires et leur offre des conseils stratégiques au sujet de la prestation de services policiers conformément au cadre législatif régissant les services policiers en Ontario. Le SISP s'acquittera des fonctions de l'inspecteur général des services policiers établies aux termes de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*, qui a reçu la sanction royale, mais n'est pas encore en vigueur. Grâce à un solide système de conseils, de surveillance, d'inspection, d'enquête et de production de rapports sur la prestation des services policiers en Ontario, le SISP favorisera l'excellence des services policiers, l'équité et la confiance du public tout en appuyant les personnes responsables de la prestation des services policiers.

SERVICES CORRECTIONNELS

Services correctionnels

Le mandat des Services correctionnels est d'assurer le soin, la garde et la supervision des contrevenants en détention provisoire et incarcérés (jusqu'à deux ans moins un jour) et d'assurer la supervision des contrevenants qui purgent leur peine dans la communauté en vertu d'une probation, d'une peine avec sursis ou d'une libération conditionnelle accordée par l'Ontario. Les principaux services et programmes offerts par le ministère portent sur la formation du personnel, la réinsertion, le traitement et les services conçus pour aider les contrevenants à changer leur attitude et leur comportement afin de réussir leur réintégration dans la communauté et améliorer la sécurité publique.

Les Services correctionnels comptent cinq divisions : Services en établissement, Services correctionnels communautaires, Soutien opérationnel, Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels, ainsi que le Centre d'avancement professionnel et de formation pour les services correctionnels. Les pouvoirs que détiennent les Services communautaires leur

sont conférés par des lois provinciales et fédérales, soit la *Loi sur le ministère des Services correctionnels*, la *Loi sur les infractions provinciales* et le *Code criminel du Canada*.

Services de santé

Les Services de santé offrent un leadership stratégique pour faire progresser un modèle de soins de santé agréé pour les Services correctionnels, qui appuie une norme de soins équivalente aux soins de santé communautaires et qui tient compte de l'équité en santé et des soins adaptés à la culture. Ils dirigent également les quatre groupes de collaboration pour la santé mentale et le Secrétariat pour la santé mentale, qui se concentrent sur l'intervention précoce et sur l'accès à des services spécialisés en santé mentale pour le personnel de sécurité publique.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE, INFRASTRUCTURE, ÉLABORATION DE POLITIQUES ET SERVICES TECHNOLOGIQUES POUR LA JUSTICE

Administration du ministère

Les activités permanentes du ministère sont soutenues par des services ministériels qui assurent le leadership, l'orientation, la planification et la gouvernance. Les activités d'administration du ministère comprennent le Bureau du solliciteur général, le Bureau de l'adjoint parlementaire, le Bureau du sous-solliciteur général à la sécurité communautaire, le Bureau du sous-solliciteur général des Services correctionnels, le Bureau du sous-ministre associé, le Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité, le Bureau du directeur général de l'administration, la Direction des communications, la Direction des services juridiques, la Direction de la planification des activités et des finances, la Direction de l'approvisionnement et de l'amélioration opérationnelle et l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines. Le programme partage également les services du secteur de la justice en matière d'accès à l'information et de services en français.

Groupement des services technologiques pour la justice

Le Groupement des services technologiques pour la justice a pour mandat de fournir des solutions et des services d'information et de technologie de l'information hautement intégrés et complexes, ainsi qu'un soutien opérationnel fiable et adapté. Il agit ainsi conformément à la Stratégie en matière de technologie pour la FPO, qui concrétise et soutient les priorités opérationnelles et la modernisation dans tous les ministères du secteur de la justice (ministère du Solliciteur général, ministère du Procureur général, ainsi que leurs organismes provinciaux respectifs, et Division des services de justice pour la jeunesse du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires). Le Groupement offre un soutien essentiel en assurant la mise au point, la mise en œuvre et la maintenance de solutions technologiques et de services indispensables en assurant une liaison avec d'autres fournisseurs de services de même que la planification et la gestion de l'information.

Politiques stratégiques, recherche et innovation

La division est chargée de diriger l'élaboration des politiques à l'appui des priorités du ministère et du gouvernement. Ses principales fonctions comprennent l'élaboration de politiques, de lois et de règlements fondés sur des données probantes ainsi que la coordination des activités du ministère avec d'autres ministères.

Télécommunications des services d'urgence

La Division des télécommunications des services d'urgence (DTSE) assume la responsabilité relative aux services de télécommunication des services d'urgence. Elle offre des services de communication essentiels à haute disponibilité aux services d'urgence de l'ensemble de la province. Elle assure une sécurité publique totale en mettant en œuvre le réseau de communications mobile du gouvernement et en appuyant les initiatives des Services 9-1-1 de prochaine génération et réseau à large bande pour la sécurité publique.

Données, renseignements et initiatives stratégiques

La Division des données, des renseignements et des initiatives stratégiques se concentre sur l'avancement du secteur de la justice pénale de l'Ontario par l'innovation, l'intégration numérique, les données et les services et solutions axés sur le client. La Division offre une série de services à toutes les divisions ministérielles, aux ministères partenaires et aux intervenants pour diriger, planifier et mettre en œuvre des initiatives prioritaires, comme les initiatives Solutions numériques pour la justice pénale et Stratégie pour les vidéoconférences dans le secteur de la justice pénale, en partenariat avec le ministère du Procureur général. La Division fournit également des services de gouvernance, de réception des demandes de projets, de mesure du rendement, d'analyse des données et de veille stratégique, ainsi qu'un soutien à la gestion des projets et du changement pour les projets du ministère du Solliciteur général.

Infrastructure

La Division de l'infrastructure assure le leadership stratégique et la surveillance des besoins du ministère en matière de planification des immobilisations à long terme, de renouvellement et d'amélioration de l'infrastructure vieillissante et de réalisation de grands projets d'infrastructure. Elle fournit des services stratégiques aux divers secteurs de programme du ministère, y compris la location de locaux, de l'approvisionnement à l'achèvement des immeubles, et veille à la conformité aux normes techniques du ministère en ce qui concerne les besoins en matière de conception architecturale et d'ingénierie. Elle est responsable de la gestion à long terme du portefeuille d'immobilisations du ministère et de l'élaboration de ses programmes et normes d'immobilisations.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022-2023

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

Les réalisations de 2022-2023 du ministère du Solliciteur général sont classées comme suit :

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19

- Conclusion des cliniques de vaccination mobiles GO-VAXX couronnées de succès

DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIVITÉS FORTES, SOLIDAIRES ET SÉCURITAIRES

- Accroissement du soutien aux survivants de la traite des personnes et de la violence conjugale
- Soutien communautaire pour répondre aux priorités locales et provinciales en matière de criminalité
- Solutions innovantes pour lutter contre la cybercriminalité
- Amélioration de l'intervention en cas de crise dans toute la province
- Établissement d'une nouvelle norme pour la certification des pompiers
- Maintien de l'Ontario ouvert aux affaires

TECHNOLOGIE POUR PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ ET MODERNISER LE SECTEUR DE LA JUSTICE

- Modernisation des services policiers des Premières Nations
- Établissement d'un système de justice mieux connecté

INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES

- Renouvellement des services correctionnels dans le Nord
- Transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération
- Dissuasion des activités criminelles grâce à une surveillance accrue par systèmes de TCF

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILISATION ET DE LA SURVEILLANCE

- Nouveau leadership pour le Service d'inspection des services policiers de l'Ontario



ORGANISMES PROVINCIAUX

Le ministère collabore avec les organismes indépendants suivants :

Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario (CAPO) – organisme non régi par un conseil

La CAPO administre les processus de conciliation et de médiation-arbitrage en vertu de la Partie VIII, Relations de travail de la *Loi sur les services policiers*. La fonction principale de la CAPO consiste à nommer des conciliateurs et des arbitres pour aider les associations policières et les commissions des services policiers à résoudre les différends découlant des négociations et de l'administration de leurs conventions collectives. La CAPO est un organisme neutre qui ne s'immisce pas dans les problèmes entre les parties et n'influe pas sur le dénouement des questions soumises à la conciliation ou à l'arbitrage.

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) – organisme consultatif

Le CSED est un conseil de surveillance indépendant voué à servir l'Ontario en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient dispensés d'une manière efficace et responsable. Il a été créé en tant qu'organisme consultatif pour superviser le système d'enquête sur les décès de l'Ontario, soutenir la tenue d'enquêtes de qualité sur les décès et administrer un processus de traitement des plaintes du public par l'intermédiaire de son comité des plaintes. En outre, le CSED fournit des conseils et formule des recommandations au coroner en chef sur les examens aux termes du paragraphe 26(2), y compris s'il y a lieu ou non de demander une enquête discrétionnaire.

Comité du Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique – organisme consultatif

Le comité examine les demandes soumises au Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique et fait des recommandations de financement à l'intention du solliciteur général. Le comité fournit également des conseils quant à l'administration du fonds. La bourse d'études est offerte aux conjoints et aux enfants d'agents de sécurité publique morts dans l'exercice de leurs fonctions. Elle paie les frais de scolarité postsecondaires, pendant cinq ans, y compris les manuels scolaires ainsi que les frais de subsistance admissibles.

Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie (CPSICI) – entreprise opérationnelle régie par un conseil

Créé en 1993, le CPSICI fait la promotion de la sécurité-incendie et de la sensibilisation du public par l'intermédiaire de programmes de parrainage et de partenariats avec différents groupes et particuliers qui s'intéressent à la sécurité publique. Le CPSICI est une entreprise sans but lucratif et sans capital-actions aux termes de la Partie XI de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*, et il est composé d'un conseil d'administration et d'autres membres qui sont des représentants des services d'incendie, de l'industrie et du public. Le CPSICI est présidé par le commissaire des incendies. Il conclut des partenariats, recueille et distribue des fonds et appuie les programmes et les produits nécessaires au renforcement de la sécurité-incendie au sein des collectivités de l'Ontario.

Sommaire financier des organismes provinciaux qui collaborent avec le ministère

Dépenses	2023-2024 (Prévisions) \$	2022-2023 (Chiffres réels provisoires) \$
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario	452 100	468 900
Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès	440 500	669 700
Total partiel – Crédit 7 (Organismes, conseils et commissions)	892 600	1 138 600
Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie*	1 000	-
Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique	400 000	231 500
Total	1 293 600	1 370 100

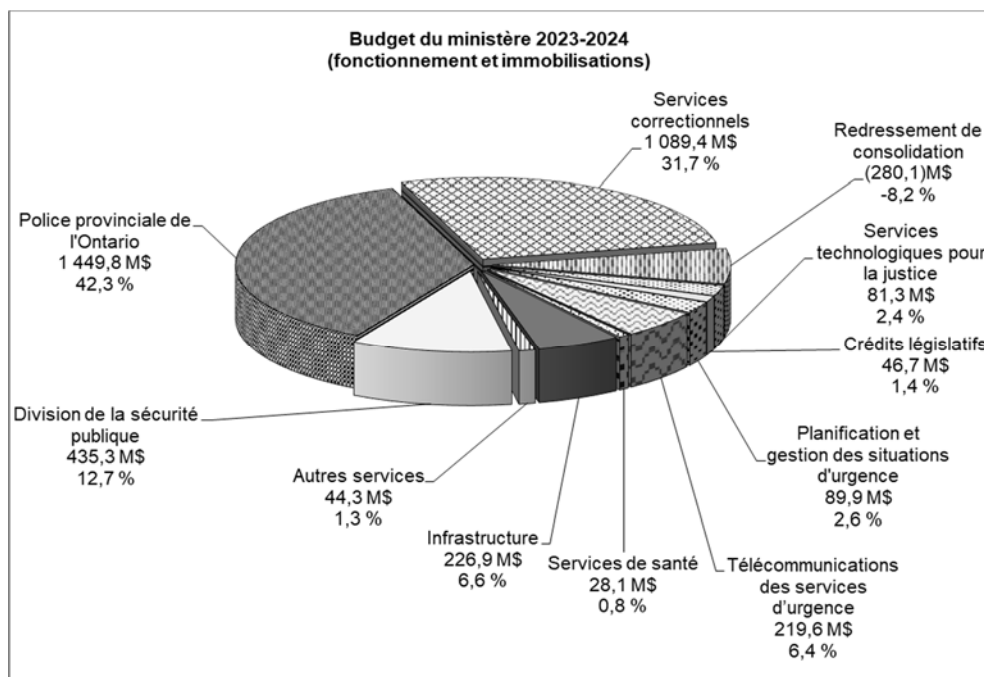
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	3 377,9 \$
Immobilisations	53,2 \$
TOTAL	3 431,1 \$

Remarque : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation et excluent les actifs.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



Remarque : Le budget du ministère exclut les biens immobilisés et les actifs de fonctionnement.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023	Prévisions 2022-2023*	Chiffres réels provisoires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$ %	\$	\$	\$
CHARGE DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	21 796 200	(8 333 700) (27,7)%	30 129 900	84 922 800	73 399 677
Division de la sécurité publique	425 284 000	(43 495 200) (9,3)%	468 779 200	487 911 900	370 664 439
Police provinciale de l'Ontario	1 449 409 500	42 962 000 3,1%	1 406 447 500	1 406 475 200	1 346 460 829
Services correctionnels	1 089 348 800	(5 555 900) (0,5)%	1 094 904 700	1 201 672 000	1 112 381 149
Services technologiques pour la justice	81 310 200	7 522 200 10,2%	73 788 000	64 356 400	57 318 293
Organismes, conseils et commissions	892 600	-	892 600	1 138 600	1 088 946
Planification et gestion des situations d'urgence	89 892 200	13 142 500 17,1%	76 749 700	101 563 900	87 633 179
Politiques stratégiques, recherche et innovation	6 838 300	93 000 1,4%	6 745 300	7 994 800	6 906 174
Service d'inspection	8 669 100	(1 261 300) (12,7)%	9 930 400	8 730 200	3 764 551
Télécommunications des services d'urgence	218 629 200	(52 394 100) (19,3)%	271 023 300	133 001 600	48 439 472
Données, renseignements et initiatives stratégiques	6 098 300	(797 400) (11,6)%	6 895 700	19 217 300	13 725 053
Services de santé	28 095 200	25 315 900 910,9%	2 779 300	5 305 600	4 303 542
Infrastructure	159 205 000	41 543 800 35,3%	117 661 200	185 508 600	133 066 803
Total à voter – Charge de fonctionnement	3 585 468 600	18 741 800 0,5%	3 566 726 800	3 707 798 900	3 259 152 107
Crédits législatifs	4 862 187	4 746 173 4091,0%	116 014	14 504 014	16 534 684
Total du ministère – Charge de fonctionnement	3 590 330 787	23 487 973 0,7%	3 566 842 814	3 722 302 914	3 275 686 791
Redressement de consolidation - Santé Ontario	-	-	-	-	(252 442)
Redressement de consolidation - Hôpitaux	(26 326 300)	(3 323 300) 14,4%	(23 003 000)	(26 387 300)	(22 569 036)
Redressement de consolidation - Conseils scolaires	-	-	-	-	(479 837)
Redressement de consolidation - Collèges	-	-	-	-	(186 844)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(186 082 800)	(40 600 100) 27,9%	(145 482 700)	(198 923 500)	(159 980 419)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	3 270 000 (100,0)%	(3 270 000)	-	(666 799)
Total des redressements	(212 409 100)	(40 653 400) 23,7%	(171 755 700)	(225 310 800)	(184 135 377)
Total, y compris redressement de consolidation	3 377 921 687	(17 165 427) (0,5)%	3 395 087 114	3 496 992 114	3 091 551 414
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Division de la sécurité publique	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Police provinciale de l'Ontario	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Services correctionnels	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Services technologiques pour la justice	5 000 000	(2 000) (0,0)%	5 002 000	4 936 500	2 440 243
Organismes, conseils et commissions	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Service d'inspection	-	(2 000) (100,0)%	2 000	-	-
Télécommunications des services d'urgence	3 000 000	698 000 30,3%	2 302 000	2 300 000	2 025 319
Total à voter – Actifs de fonctionnement	8 000 000	682 000 9,3%	7 318 000	7 236 500	4 465 562
CHARGE D'IMMOBILISATION					
Administration du ministère	1 000	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	10 002 000	(734 300) (6,8)%	10 736 300	10 421 800	7 852 301
Police provinciale de l'Ontario	376 000	-	376 000	134 200	176 931
Services correctionnels	2 000	-	2 000	-	-
Services technologiques pour la justice	1 000	-	1 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	1 000	-	1 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	1 000	-	1 000	-	-
Télécommunications des services d'urgence	956 400	956 400 100,0%	-	-	-
Infrastructure	67 661 300	(61 474 100) (47,6)%	129 135 400	79 813 800	110 503 041
Total à voter – Charge d'immobilisation	79 001 700	(61 252 000) (43,7)%	140 253 700	90 369 800	118 532 273
Crédits législatifs	41 816 200	(31 306 600) (42,8)%	73 122 800	20 706 600	19 608 463
Total du ministère – Charge d'immobilisation	120 817 900	(92 558 600) (43,4)%	213 376 500	111 076 400	138 140 736
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(62 891 800)	39 244 100 (38,4)%	(102 135 900)	(72 015 100)	(92 847 846)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(4 769 500)	8 929 700 (65,2)%	(13 699 200)	(5 030 500)	(6 292 747)
Total des redressements	(67 661 300)	48 173 800 (41,6)%	(115 835 100)	(77 045 600)	(99 140 593)
Total, y compris redressement de consolidation	53 156 600	(44 384 800) (45,5)%	97 541 400	34 030 800	39 000 143
BIENS IMMOBILISÉS					
Administration du ministère	1 000	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	2 173 600	(72 900) (3,2)%	2 246 500	9 684 900	390 000
Police provinciale de l'Ontario	49 763 300	6 144 300 14,1%	43 619 000	28 806 500	15 956 083
Services correctionnels	151 000	-	151 000	100	343 161
Services technologiques pour la justice	10 120 300	18 200 0,2%	10 102 100	5 822 500	37 006
Planification et gestion des situations d'urgence	3 770 000	2 680 000 245,9%	1 090 000	726 700	1 195 000
Télécommunications des services d'urgence	332 164 500	(63 840 300) (16,1)%	396 004 800	68 908 900	18 289 236
Infrastructure	296 302 800	91 148 300 44,4%	205 154 500	198 456 200	96 175 315
Total à voter – Biens immobilisés	694 446 500	36 077 600 5,5%	658 368 900	312 405 800	132 385 801
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisation, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	3 431 078 287	(61 550 227) (1,8)%	3 492 628 514	3 531 022 914	3 130 551 557

* Remarque : Certains montants des exercices 2021-2022 et 2022-2023 ont fait l'objet d'un redressement pour refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 900 869 639	3 130 551 557	3 492 628 514	3 431 078 287
		8%	12%	-2%

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Le ministère du Solliciteur général est le plus important fournisseur de services directs de la fonction publique de l'Ontario, fournissant des services essentiels de sécurité communautaire de première ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année pour maintenir la sécurité de tous les Ontariens et Ontariennes. Les dépenses réelles du ministère ont augmenté d'un exercice à l'autre tout au long de 2021-2022, principalement en raison des investissements visant à soutenir la Police provinciale de l'Ontario (Police provinciale), l'observation en isolement, la réforme correctionnelle ainsi que les dépenses liées à la COVID-19. Le ministère prend au sérieux les défis financiers de la province et il collabore activement avec ses partenaires du secteur de la justice pour moderniser la prestation de services afin de limiter les dépenses tout en conservant la prestation de services essentiels.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2022-23

Résultats 2022-2023

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19

Conclusion des cliniques de vaccination mobiles GO-VAXX couronnées de succès

Alors que l'Ontario poursuivait sa transition après la pandémie, les initiatives liées à la COVID-19 ont été transférées au Bureau du médecin hygiéniste en chef ou ont pris fin. Le 31 mars 2023, le ministère a mis hors service son parc de cliniques mobiles GO-VAXX.

Les cliniques mobiles GO-VAXX ont joué un rôle important dans l'augmentation du taux de vaccination en Ontario en facilitant l'administration des vaccins et en la rendant plus commode. Le programme était le fruit d'un partenariat entre le ministère du Solliciteur général, le ministère de la Santé et Metrolinx, un organisme de transport qui gère et intègre le transport routier et le transport en commun dans une grande partie du Golden Horseshoe de l'Ontario, y compris le réseau de banlieue GO Transit.

Le programme faisait partie de la stratégie Dernier maillon ciblant les personnes qui n'avaient pas encore reçu de première ou de deuxième dose du vaccin contre la COVID-19, afin de leur offrir le vaccin directement dans leur collectivité. Au départ, deux autobus de GO ont été modernisés pour servir de cliniques mobiles. Chaque autobus fonctionnait comme une clinique de vaccination pleinement opérationnelle dotée des fournitures nécessaires et d'un personnel formé pour fournir une assistance aux personnes et veiller à ce que les vaccins soient administrés en toute sécurité.

À son apogée, un parc de huit cliniques GO-VAXX s'arrêtait régulièrement dans des centres commerciaux, des festivals, des centres communautaires et des événements. Depuis que les premiers autobus ont pris la route en août 2021, GO-VAXX a organisé 3 398 cliniques et administré 194 350 doses de vaccin.

DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIVITÉS FORTES, SOLIDAIRES ET SÉCURITAIRES

Accroissement du soutien aux survivants de la traite des personnes et de la violence conjugale

La violence conjugale et la traite des personnes sont des crimes odieux qui peuvent avoir des effets dévastateurs. Ces crimes touchent des personnes de tous les genres, âges, races, ethnies, religions et cultures, et les personnes vulnérables sont les plus susceptibles d'en être victimes.

Le ministère renforce sa capacité d'aider les survivants de la traite des personnes, de la violence conjugale et les personnes à risque à obtenir le soutien dont ils ont besoin au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Dans le cadre du Programme de subventions d'aide aux victimes (Programme de SAV) du ministère, 5,9 millions de dollars sont investis sur deux ans pour financer des soutiens et des services complets locaux, accroître la capacité d'enquête des organismes d'application de la loi, introduire des programmes d'intervention spécialisés et créer des campagnes de sensibilisation adaptées à la culture.

Trente-sept projets locaux élaborés par les services policiers en collaboration avec des organisations locales et des partenaires communautaires de la province sont financés et bénéficient d'un soutien supplémentaire de la part du gouvernement fédéral. Parmi ces projets, 17 viseront à répondre aux besoins des survivants autochtones ou à renforcer les relations avec les organisations et les collectivités autochtones.

Ces projets comprennent notamment ce qui suit :

- Établir des soutiens et des services complets pour les survivants et les personnes à risque grâce à une collaboration accrue entre la police et les partenaires communautaires.
- Avoir en place des programmes d'intervention spécialisés pour les cas soupçonnés ou confirmés de violence conjugale ou de traite des personnes.
- Offrir une formation spécialisée sur la traite des personnes et la violence conjugale aux organismes d'application de la loi et accroître la technologie et l'équipement pour renforcer la capacité d'enquête de la police, y compris la collecte de preuves et la possibilité pour les survivants de mener des entrevues à distance.
- Créer des environnements respectueux des valeurs culturelles et des interventions pour les survivants, et lancer des campagnes d'éducation et de sensibilisation adaptées à la culture pour informer les groupes à risque des signes de violence conjugale et de traite des personnes.

Le Programme de SAV offre un financement aux organisations communautaires sans but lucratif et aux chefs et conseils de bande des Premières Nations pour examiner les risques

pour la sécurité et le bien-être dans la collectivité. Le financement fédéral fait partie de l'Initiative de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.

Soutien communautaire pour répondre aux priorités locales et provinciales en matière de criminalité

Les subventions novatrices peuvent jouer un rôle important dans la prévention des activités criminelles dans les collectivités. De meilleurs résultats peuvent être obtenus si les subventions pour les services policiers sont liées aux priorités locales.

Le ministère a annoncé un investissement historique de 267 millions de dollars sur trois ans pour aider la police à protéger les collectivités dans le cadre du Programme de subventions pour la sécurité communautaire et les services policiers (Programme de subventions SCSP) de la province. Le Programme de subventions SCSP offre un financement stable et constant sur une période de trois ans pour encourager la planification à long terme et protéger les projets contre les perturbations. Le financement est alloué dans le cadre de l'un des deux volets suivants : aider les services policiers à répondre aux priorités locales, et les aider à répondre à l'échelle locale aux priorités provinciales.

Quatre-vingt-dix commissions des services policiers reçoivent un financement continu du Programme de subventions SCSP pour soutenir 147 projets de sécurité publique. De nombreux projets seront réalisés en collaboration avec des partenaires communautaires. Voici la ventilation de ce financement :

- Environ 225 millions de dollars aideront les services policiers à répondre aux priorités locales, comme l'amélioration de l'échange de renseignements entre les services policiers, l'élargissement des services de soutien en santé mentale, la prévention de la criminalité dans les écoles, la lutte contre l'intimidation, la violence sexuelle, la traite des personnes et la cybercriminalité, l'amélioration de la sécurité routière et l'acquisition de nouvelles technologies d'application de la loi.
- Environ 43 millions de dollars aideront à répondre aux priorités provinciales, comme la formation spécialisée des agents de police sur la gestion des enquêtes sur la violence et le harcèlement sexuels; la détection des signes de traite des personnes et les interactions avec les victimes de la traite; les initiatives de prévention de la criminalité chez les jeunes à risque et d'autres groupes vulnérables; ainsi que l'achat d'équipement pour appuyer les opérations et les activités policières, comme les technologies et les logiciels optimisés.

Le financement du Programme de subventions SCSP est alloué sur une période de trois ans pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Les services policiers sont tenus de faire rapport deux fois par année sur les activités et les résultats de leurs initiatives.

Solutions innovantes pour lutter contre la cybercriminalité

Le ministère investit dans des solutions de prévention de la cybercriminalité, comme la fraude sur Internet qui cible les aînés vulnérables, ainsi que le leurre, qui peut mener à la traite des personnes. Certaines des solutions les plus efficaces sont pilotées par la collectivité.

Le ministère investit plus de 1,6 million de dollars sur deux ans pour aider à lutter contre la cybercriminalité, y compris les crimes haineux en ligne, la traite des personnes et la fraude. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques du ministère, qui vise à promouvoir des solutions communautaires pour répondre aux priorités locales et provinciales en matière de criminalité.

Les cybercriminels font plus que jamais d'Internet une arme. Entre 2017 et 2021, le nombre de cyberviolations signalées par la police en Ontario a augmenté de 201 %. Environ 193 Ontariennes et Ontariens sur 100 000 sont victimes de cybercriminalité.

Le Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques soutient les projets menés par les organisations communautaires sans but lucratif et les chefs et conseils de bande des Premières Nations pour examiner les risques pour la sécurité et le bien-être dans la collectivité. Pour 2022-2024, des subventions ont été accordées à 18 organismes communautaires qui travailleront en étroite collaboration avec des partenaires policiers pour mettre en œuvre des initiatives locales de lutte contre la cybercriminalité. Ces projets comprennent des campagnes d'éducation et des ressources communautaires visant à accroître la sensibilisation du public, des outils pour aider les enseignants à alerter les élèves sur les signes de la cybercriminalité, à soutenir des ateliers communautaires et à fournir des ressources pour prévenir la cybercriminalité dans le secteur du commerce de détail et à mobiliser les collectivités des Premières Nations sur les origines des crimes haineux en ligne et leurs répercussions.

En plus de s'associer à leur service policier local, les bénéficiaires des subventions sont encouragés à établir des partenariats avec au moins un autre organisme d'un secteur distinct afin d'assurer un plus large éventail de participation communautaire.

Amélioration de l'intervention en cas de crise dans toute la province

La police est appelée à répondre à des milliers d'appels relatifs à la santé mentale chaque année. La collaboration entre les agents de police et les partenaires en santé mentale réduit les répercussions sur les ressources policières et hospitalières connexes et se traduit par une sécurité accrue et de meilleurs résultats pour tous.

La Police provinciale de l'Ontario (Police provinciale) et l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) se sont associées pour aider les collectivités à mettre en place des équipes mobiles d'intervention en cas de crise (EMIC), améliorant ainsi l'intervention en cas

de crise dans toute la province. Ces équipes sont les mieux placées pour intervenir auprès des personnes en crise de santé mentale ou de dépendance et pour désamorcer les situations qui pourraient poser un risque pour la sécurité publique. Elles sont composées d'agents de police et de membres du service d'intervention en cas de crise qui travaillent de concert pour intervenir dans des situations complexes où la santé mentale ou la dépendance peut être un facteur.

La Police provinciale et l'ACSM ont publié un cadre pour l'Ontario et des outils pour la création d'équipes mobiles d'intervention en cas de crise. Le cadre et les outils aideront les collectivités à établir des types précis de modèles d'équipes d'intervention en cas de crise en fonction des besoins et du profil locaux.

Pendant l'élaboration du cadre, la Police provinciale et l'ACSM ont coprésidé un groupe de travail provincial qui comprenait le ministère et le ministère de la Santé et qui était appuyé par le Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques. Dans le cadre de l'élaboration de cette ressource, le groupe de travail a tenu de vastes consultations auprès des modèles mobiles d'intervention en cas de crise existants et d'autres intervenants clés de la province.

Établissement d'une nouvelle norme pour la certification des pompiers

La certification des pompiers protège la sécurité des pompiers et du public et assure une norme uniforme de formation dans toute la province.

Le règlement sur la certification obligatoire des pompiers du ministère est entré en vigueur en 2022-2023. Auparavant, il n'y avait pas de norme minimale de certification des pompiers dans la province. L'absence d'une telle norme signifiait que les pompiers n'avaient peut-être pas la formation appropriée pour fournir le niveau de service établi par leur municipalité, ce qui pouvait poser des problèmes de sécurité pour les pompiers et le public.

Le *Règl. de l'Ont. 343/22 : Certification des pompiers* établit des normes de certification propres à l'Ontario qui respectent le niveau de service établi par chaque municipalité. Il comprend également des dispositions héritées du passé, comme la reconnaissance de la formation et des connaissances préalables pour certaines normes. Ce règlement donne aux municipalités l'option de demander au commissaire des incendies de l'Ontario une lettre de conformité à la norme appropriée, au lieu de la certification.

Les services d'incendie ont quatre ans pour obtenir la certification de la plupart des normes de services de protection contre l'incendie et six ans pour les disciplines techniques de sauvetage. Le processus de certification obligatoire valide la formation qui devrait déjà avoir lieu dans les services d'incendie.

Maintien de l'Ontario ouvert aux affaires

Des centaines de millions de dollars en biens essentiels destinés aux gens et aux entreprises traversent les frontières internationales de l'Ontario chaque jour. Il était urgent de légiférer pour protéger les passages frontaliers.

Le 13 avril 2022, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté un projet de loi présenté par le solliciteur général visant à protéger les postes frontaliers internationaux contre les blocus illégaux, comme la manifestation du convoi de la liberté le long du pont Ambassador à Windsor.

La *Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires* fournit aux agents de police des outils supplémentaires pour imposer la suspension du permis de conduire et des véhicules sur le bord de la route, la saisie des plaques d'immatriculation lorsqu'un véhicule est utilisé dans le cadre d'un blocus illégal, et l'enlèvement et le stockage des objets qui entravent la libre circulation des personnes et des marchandises.

Chaque année, environ 140 milliards de dollars en échanges commerciaux traversent le pont Ambassador, ce qui en fait le poste frontalier le plus achalandé entre le Canada et les États-Unis. La protection de cette infrastructure essentielle et d'autres ponts transfrontaliers contre de futures perturbations illégales envoie un signal positif selon lequel l'Ontario protège la chaîne d'approvisionnement, assure la libre circulation des personnes et la sécurité et maintient la province ouverte aux affaires.

Le ministère investit également près de 96 millions de dollars pour la mise en place de nouvelles mesures et de nouveaux outils pour appuyer les interventions à l'échelle de la province en cas de manifestation ou de blocus illégaux qui entravent les frontières internationales et les aéroports.

TECHNOLOGIE POUR PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ ET MODERNISER LE SECTEUR DE LA JUSTICE

Modernisation des services policiers des Premières Nations

Les services policiers des Premières Nations doivent avoir accès à de l'équipement moderne pour assurer la sécurité de leurs collectivités. Cette initiative fournira aux services policiers des Premières Nations les outils les plus récents dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre la criminalité.

Les nouvelles technologies transforment le travail policier au XXI^e siècle. Le ministère accorde 6 millions de dollars pour aider les services policiers des Premières Nations à

acheter des technologies d'application de la loi de pointe dans le cadre de l'Initiative d'aide à la modernisation des services policiers des Premières Nations de la province.

Les agents de police des Premières Nations travaillent souvent sans nouvelles technologies et sans l'équipement largement utilisé par leurs collègues de la Police provinciale et d'autres grands services de police. Ces technologies comprennent des caméras corporelles, des caméras infrarouges d'imagerie thermique pour aider à l'arrestation des suspects, des machines Live Scan pour saisir et stocker les empreintes digitales et des lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation, qui peuvent lire jusqu'à 1 800 plaques d'immatriculation par minute et sont un outil efficace contre le vol de véhicules et la traite des personnes.

L'Initiative d'aide à la modernisation des services policiers des Premières Nations comble le fossé technologique entre tous les services de police.

Établissement d'un système de justice mieux connecté

Le Système de transmission électronique des dossiers de l'Ontario a créé un système de justice pénale plus connecté, permettant aux agents de police de première ligne de consacrer plus de temps à lutter contre la criminalité et à assurer la sécurité des collectivités.

Le ministère a franchi une étape importante dans la modernisation du système de justice pénale en achevant l'installation de son Système de transmission électronique des dossiers dans les palais de justice de la province. Lancé officiellement en décembre 2021, à la suite d'essais réussis à Barrie et à Orillia qui avaient débuté en 2019, ce système accélère le processus de dépôt électronique des accusations criminelles par les agents de police et simplifie l'échange d'information en temps réel entre la police, les autres organismes d'application de la loi et les tribunaux. Il permet également aux juges de paix de saisir leurs décisions, de signer des documents par voie électronique et de demander aux agents de police de l'information supplémentaire en ligne.

Depuis 2019, le système a reçu plus de 110 000 documents d'inculpation, qui marquent le début d'une affaire criminelle, ce qui réduit le volume de paperasse et le temps passé par les agents de police à se rendre au palais de justice et à en revenir, et rationalise le système judiciaire.

Le Système de transmission électronique des dossiers est actuellement utilisé par 64 organismes d'application de la loi et 129 palais de justice partout en Ontario. Il fait partie d'une série d'initiatives numériques que le ministère et le ministère du Procureur général prennent pour moderniser le système de justice et le rendre plus réactif et efficace.

INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES

Renouvellement des services correctionnels dans le Nord

Il s'agit de bâtir un système correctionnel pour adultes moderne qui répond aux nouveaux besoins des détenus et des contrevenants et qui améliore les conditions de travail du personnel.

Le ministère a fait œuvre de pionnier en construisant un nouveau complexe correctionnel ultramoderne de 1,2 milliard de dollars à Thunder Bay, ce qui atténuera les pressions sur la capacité et permettra aux détenus d'avoir un meilleur accès aux programmes et à d'autres soutiens.

La prison et le centre correctionnel existants de Thunder Bay comptent parmi les plus anciens établissements correctionnels pour adultes gérés par la province en Ontario. La prison de Thunder Bay a ouvert ses portes en 1928 et le centre correctionnel de Thunder Bay en 1965, même s'il s'agissait à l'origine d'une ferme pénitentiaire établie en 1911. Le nouvel établissement polyvalent de 345 lits créera un espace supplémentaire précieux qui permettra d'élargir les programmes et les services pour les détenus ayant des problèmes de santé mentale. Le complexe offrira un environnement sain au personnel et aux détenus, grâce à des caractéristiques de conception novatrices telles qu'une abondance de lumière naturelle, des espaces de rassemblement communautaires, une serre et une cour sécurisée. Il y aura également des espaces culturels autochtones réservés à l'intérieur et à l'extérieur, comme un espace de purification par la fumée, une suerie et un pavillon d'enseignement.

Le ministère a également réalisé deux projets d'agrandissement modulaire, l'un au Centre correctionnel de Thunder Bay et l'autre à la prison de Kenora, pour aider à remédier au surpeuplement. Ces espaces élargis permettront d'accroître l'accès aux programmes de littératie, de perfectionnement des compétences et de technologie afin d'appuyer la réinsertion sociale sécuritaire. Le nouvel établissement d'agrandissement modulaire sera intégré au Complexe correctionnel de Thunder Bay lorsqu'il ouvrira ses portes à l'automne 2026.

Ces projets s'appuient sur l'investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans du ministère pour moderniser les services correctionnels afin d'améliorer la santé et la sécurité dans les établissements provinciaux.

Transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération

Les préposés et les répartiteurs des services d'urgence sont les héros de la sécurité publique. La mise à leur disposition de la technologie 9-1-1 moderne appuiera les efforts visant à accélérer le déploiement des premiers intervenants et à mieux protéger la population de l'Ontario.

Le ministère a annoncé qu'il investirait 208 millions de dollars sur trois ans pour améliorer le système d'intervention d'urgence 9-1-1 de la province. La province compte 108 points de service de la sécurité publique qui reçoivent et traitent les appels d'urgence.

Le financement permettra d'importantes mises à niveau technologiques et infrastructurelles pour appuyer la transition vers un nouveau système de communication 9-1-1 appelé services 9-1-1 de prochaine génération. Une fois entièrement mis en œuvre, le nouveau système permettra de fournir plus facilement des détails supplémentaires sur les situations d'urgence, comme une vidéo de la scène d'un accident, et d'envoyer un message texte aux services 9-1-1 pour demander l'aide immédiate des services de police, d'incendie ou d'ambulance. Le nouveau système numérique permettra également aux préposés et aux répartiteurs des services d'urgence de déterminer l'emplacement des appels, y compris celui des appareils mobiles, à l'aide des coordonnées GPS. Il en résultera une intervention d'urgence plus sûre, plus rapide et mieux informée.

Dissuasion des activités criminelles grâce à une surveillance accrue par systèmes de TCF

La police ne peut pas surveiller tout ce qui se passe dans une collectivité. Une surveillance accrue par systèmes de TCF renforce l'accent mis sur la sécurité et la prévention dans les domaines de criminalité prioritaires.

Le ministère investit près de 1,8 million de dollars pour aider 20 services de police de la province à mieux protéger les collectivités contre la menace de violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées grâce à une vidéosurveillance accrue. Le financement est fourni dans le cadre du Programme de subventions ontariennes pour les systèmes de télévision en circuit fermé, lancé en 2020 pour aider les services de police locaux à installer ou à améliorer les systèmes de TCF.

Aucun membre d'une bande criminalisée ne veut être filmé, et aucun trafiquant ne veut être pris en flagrant délit. Le financement de la Subvention pour les systèmes de TCF servira à remplacer l'équipement désuet, à améliorer ou à élargir la technologie actuelle et à installer de nouvelles caméras de surveillance ou des caméras supplémentaires dans les secteurs où l'on observe le plus grand nombre de cas de violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées et de crimes connexes, comme le trafic de drogue et la traite des personnes. Les données collectées dans le cadre de la surveillance par les systèmes de TCF peuvent également être utilisées à l'appui des enquêtes et des poursuites pénales.

Les bénéficiaires de la Subvention pour les systèmes de TCF au cours de l'exercice 2022-2023 comprennent 12 services policiers municipaux, deux services policiers des Premières Nations, cinq emplacements contractuels municipaux de la Police provinciale et un emplacement non contractuel de la Police provinciale.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILISATION ET DE LA SURVEILLANCE

Nouveau leadership pour le Service d'inspection des services policiers de l'Ontario

Le ministère jette les bases d'une relation renforcée entre les agents de police et les collectivités qu'ils servent.

Le ministère a nommé un responsable de l'application de la loi respecté à l'échelle nationale au poste d'inspecteur général des services policiers de la province. Ryan Teschner est un chef de file chevronné en matière de sécurité communautaire, de police, de gouvernement et d'administration publique.

Diplômé de l'Université de Toronto et de la faculté de droit Osgoode Hall, M. Teschner a pratiqué le droit réglementaire, administratif, constitutionnel et commercial. En 2018, il a été nommé directeur général et chef de cabinet à la Commission des services policiers de Toronto, où il a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'un changement organisationnel important. M. Teschner a collaboré avec le ministère et le ministère du Procureur général à l'élaboration d'une nouvelle loi sur le maintien de l'ordre et la surveillance.

Une fois en vigueur, l'Inspection des services policiers de l'Ontario fonctionnera sans lien de dépendance avec le gouvernement pour assurer la surveillance des services policiers et de leurs commissions et veiller à ce que des services policiers efficaces soient fournis à chaque collectivité de l'Ontario.

M. Teschner est le récipiendaire du Prix d'excellence en gouvernance policière 2021 de l'Association canadienne de gouvernance de police.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023 *(M\$)

COVID-19	118,9 \$
Autres dépenses de fonctionnement	3 378,1 \$
Immobilisations	34,0 \$
Effectif** (au 31 mars 2023)	19 167,27

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère du Tourisme, de la Culture et
du Sport

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Vision du ministère.....	5
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024.....	13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	15
Données financières détaillées.....	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	16
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	21
RAPPORT ANNUEL	22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles provisoires 2022-2023	30

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) soutient la croissance économique locale et améliore la qualité de vie dans les collectivités en donnant des moyens à ses secteurs du tourisme, de la culture et du sport. Le ministère soutient les expériences touristiques et culturelles, les principales attractions, les organismes clés et les industries des arts et des médias culturels. Il stimule également la participation aux sports et aux loisirs et les événements de ce type dans toute la province.

Le ministère soutient la croissance économique et améliore la qualité de vie en assumant les fonctions suivantes :

- exécuter des programmes pour l'industrie touristique, notamment par l'entremise des organismes touristiques régionaux de l'Ontario;
- encourager les investissements et l'élaboration de nouveaux produits par le secteur privé, soutenir les festivals et autres manifestations, mener des études pour étayer les décisions des entreprises et promouvoir l'Ontario comme destination touristique;
- surveiller les programmes soutenant les industries culturelles, les artistes et les organismes voués aux arts, les bibliothèques publiques, les musées communautaires ainsi que les organismes à but non lucratif et de bienfaisance partout en Ontario;
- superviser douze organismes régis par un conseil d'administration et deux entités recevant des paiements de transfert pour leur fonctionnement, et exploiter directement deux attractions touristiques historiques;
- soutenir les programmes destinés aux organismes provinciaux sans but lucratif voués aux loisirs et au sport amateur et surveiller les événements de sports de combat professionnels dans tout l'Ontario.

Le ministère finance, réglemente et exécute un grand nombre de programmes et d'initiatives, directement ou par l'entremise de ses organismes et attractions, en collaboration avec les ministères partenaires et en consultation avec les intervenants. Le ministère assure également la surveillance d'organismes provinciaux des secteurs du tourisme et de la culture qui renforcent le bien-être économique et social de l'Ontario et y contribuent.

Les efforts soutenus du ministère et les investissements réalisés dans ses programmes permettront aux partenaires et aux intervenants du secteur de renforcer leur avantage concurrentiel et d'atteindre une croissance durable, de promouvoir le développement économique et la modernisation, de créer des emplois et des débouchés pour la population et d'aider les collectivités à s'épanouir et à réussir en mettant de l'avant leurs atouts et en attirant des visiteurs potentiels.

Programmes du ministère

Les investissements dans les programmes du ministère favorisent le développement économique des collectivités à l'échelle de la province, créent des emplois et des débouchés pour la population et aident les collectivités à prospérer en démontrant leurs atouts pour attirer les visiteurs potentiels.

Le ministère continue de surveiller les secteurs et de mobiliser les intervenants pour s'assurer que la programmation est conforme aux besoins, aux clients servis et aux résultats escomptés de chaque programme.

Le ministère est déterminé à contribuer à l'accroissement des retombées économiques et des avantages culturels des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario. Les programmes du ministère visent à améliorer ces résultats et sont mesurés à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés :

- o Recettes touristiques de l'Ontario
- o Contribution de l'Ontario au produit intérieur brut (PIB) total du secteur de la culture
- o Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur du sport
- o Fréquentation annuelle des attractions publiques du MTCS

Programmes du tourisme et de la culture

Le ministère est responsable des politiques, des programmes et des services stratégiques ainsi que des initiatives de recherche ayant trait au tourisme, aux arts, aux secteurs de la culture, aux musées communautaires et aux bibliothèques publiques en Ontario.

Le ministère travaille avec les organisations et les intervenants du secteur pour :

- soutenir la planification et le développement économique à l'échelle régionale par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux afin de rendre l'industrie du tourisme plus forte et plus concurrentielle;

- faire la promotion des produits touristiques culturels de l'Ontario;
- appuyer les activités artistiques professionnelles en tant que moteur du bien-être communautaire et de la vitalité économique;
- favoriser la croissance dans les secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de l'édition de livres et de revues, de la musique et des médias numériques interactifs, afin de faire de l'Ontario un chef de file dans le secteur économique du savoir;
- rehausser le profil de l'Ontario en tant que lieu où investir dans le tourisme et les industries créatives;
- soutenir le développement de nouveaux produits et expériences et améliorer les festivals et autres événements dans toute la province;
- faire mieux connaître l'Ontario à titre de province riche en attractions culturelles;
- soutenir les musées communautaires et les bibliothèques publiques afin de promouvoir le bien-être de la communauté et des individus, l'apprentissage tout au long de la vie et la fierté à l'égard du lieu.

Promotion et soutien du secteur touristique – Le ministère offre une gamme de services de soutien au secteur du tourisme, en plus d'un ensemble stratégique d'activités et de programmes coordonnés, et ce, afin de maximiser la croissance du secteur et sa contribution à l'économie de l'Ontario. Ces initiatives comprennent des investissements ciblés visant à attirer des festivals et des événements ou à améliorer ceux qui ont déjà lieu. Elles englobent en outre des activités ciblées de planification et de développement économique menées par l'intermédiaire d'organismes touristiques régionaux. Le ministère s'efforce de maximiser les possibilités de croissance et de développement en attirant les investissements, en offrant des services consultatifs aux entreprises et en favorisant la recherche dans le secteur du tourisme, le tout en attirant et en soutenant activement les investissements du secteur privé et les initiatives de développement en Ontario.

Programmes et services de l'Ontario liés à l'économie créative – Le ministère offre des subventions et de l'aide au développement des affaires afin de stimuler la production, l'investissement, la création d'emplois et la croissance dans l'industrie des médias culturels : production cinématographique et télévisuelle, musique enregistrée et concerts, édition de livres et de revues et produits multimédias interactifs numériques.

Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels – Le ministère offre des programmes de crédit d'impôt pour encourager la production dans les industries du cinéma et de la télévision, des médias numériques interactifs et de l'édition du livre afin d'améliorer la compétitivité de l'Ontario, de stimuler la création d'emplois et l'investissement ainsi que de soutenir la croissance du secteur.

Soutien au secteur des arts – Grâce aux programmes de financement destinés aux artistes, aux éducateurs artistiques, aux organismes sans but lucratif, aux établissements de formation et aux partenaires du tourisme culturel, le ministère soutient la création et la présentation artistiques, le développement organisationnel et les programmes de formation afin de créer une main-d'œuvre concurrentielle et qualifiée.

Soutien au secteur des bibliothèques – Le ministère applique la *Loi sur les bibliothèques publiques*, offre des subventions de fonctionnement, de l'aide financière pour les projets, des conseils et des services de sensibilisation afin d'accroître la viabilité des bibliothèques et de renforcer les capacités tout en encourageant l'innovation. Les programmes aident les bibliothèques publiques et les bibliothèques des Premières Nations de l'Ontario ainsi que les organismes de soutien sectoriels à offrir des services et des programmes qui tiennent compte des besoins locaux en constante évolution et qui aident la population de l'Ontario à apprendre et à réussir dans l'économie du savoir.

Soutien au secteur des musées communautaires – Grâce à un programme de subventions de fonctionnement, à la sensibilisation et aux Normes applicables aux musées communautaires de l'Ontario, le ministère aide les musées à stimuler le tourisme culturel et à raconter les histoires des diverses communautés d'hier et d'aujourd'hui de l'Ontario.

Attractions et organismes

Les attractions et les organismes du ministère mettent en avant la diversité et la créativité culturelles de l'Ontario ainsi que son histoire et son patrimoine culturel en offrant aux collectivités et aux régions de toute la province des occasions d'apprendre et de se divertir à des endroits qui revêtent une valeur économique, sociale et historique. Ces instances font la promotion du tissu culturel et favorisent la croissance économique et la création d'emplois dans la province en offrant une gamme de programmes éducatifs, récréatifs et culturels ainsi que de programmes de divertissement aux résidents et aux visiteurs.

Le ministère s'occupe des relations avec les organismes, de la gouvernance, des nominations et du financement du fonctionnement et des immobilisations pour les organismes et les attractions de son portefeuille, tout en mettant en œuvre des initiatives de modernisation et de transformation des organismes.

Il est également responsable du parc historique du Fort William et des parcs historiques de la Huronie, deux attractions touristiques historiques dont il assure l'exploitation directe. Ces parcs sont d'importants catalyseurs de l'économie régionale grâce à leur rôle d'attraction touristique clé, ce qui leur permet de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires grâce à des expériences touristiques uniques.

Le ministère a pris diverses mesures à l'égard des programmes et a apporté des changements à ceux-ci en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment ce qui suit :

- À mesure qu'ils se remettent des répercussions de la pandémie, les organismes et les attractions du ministère appuient les économies locales et accueillent les Ontariens et les autres visiteurs en rouvrant leurs installations et reprenant la prestation de leurs services.
- Les organismes subventionnaires du ministère (c.-à-d. le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario Créatif et la Fondation Trillium de l'Ontario) continuent

d'appuyer les bénéficiaires de subventions tandis qu'ils se remettent des répercussions de la pandémie de COVID-19.

- o Le Conseil des arts de l'Ontario encourage la création et la production d'œuvres d'art pour tous les Ontariens et administre des subventions pour appuyer les artistes professionnels et les organisations artistiques établis en Ontario dans les domaines de l'éducation artistique, des arts autochtones, des arts communautaires, de l'artisanat, de la danse, des arts francophones, de la littérature, des arts médiatiques, des arts multidisciplinaires, de la musique, du théâtre, des tournées et des arts visuels.
 - o Ontario Créatif appuie le milieu du divertissement et de la création (édition de livres, films, télévision, médias numériques interactifs, édition de magazines et industrie de la musique).
 - o La Fondation Trillium de l'Ontario bâtit des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en investissant dans des initiatives communautaires et en renforçant l'incidence du secteur sans but lucratif de la province.
- Destination Ontario, en tant qu'organisme principal de marketing du tourisme de la province, continue de mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la confiance des consommateurs, à soutenir l'industrie et à faire de l'Ontario une destination privilégiée pour les visiteurs provenant du pays et de l'étranger.

Sports et loisirs

Le ministère fait la promotion d'une culture qui valorise le sport et l'activité physique, en plus de faire ressortir les bienfaits économiques et sociaux d'une vie active et engagée pour l'ensemble de la population ontarienne. Le ministère vise à accroître les capacités dans le secteur du sport et des loisirs ainsi qu'à fournir des occasions de profiter des bienfaits de l'activité physique à l'ensemble de la population de l'Ontario.

Le ministère favorise la sécurité dans le sport en collaborant avec ses partenaires et les organismes sportifs de l'Ontario pour offrir une culture et un environnement sportifs exempts de harcèlement, d'abus et de discrimination. L'Ontario est également un chef de file national en matière de sécurité contre les commotions

cérébrales, car il est la seule administration au Canada à disposer d'une loi sur la sensibilisation aux commotions cérébrales et leur prévention (*Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*).

Le ministère offre un soutien qui permet la croissance du secteur du sport, accroît le tourisme sportif et offre aux athlètes de toutes capacités des occasions de participation et de réussite.

Sport et perfectionnement des athlètes – Les investissements dans divers programmes viennent renforcer le secteur du sport et veillent à ce que le système sportif encourage l'ensemble de la population ontarienne à pratiquer un sport organisé.

Le ministère finance des organismes provinciaux et des organismes multisports qui agissent à titre d'organes directeurs officiels pour leurs sports respectifs en Ontario, conformément aux normes nationales applicables, et il finance les partenaires qui réalisent les activités connexes ainsi que les athlètes pour voir à l'offre de programmes et de services de haut niveau, à la formation d'entraîneurs et au leadership en matière de ressources d'enseignement dans le secteur.

La Politique sur la reconnaissance des sports de l'Ontario exige que les organismes provinciaux et multisports se dotent d'une politique en matière de harcèlement, d'une politique de filtrage, d'une politique d'inclusion, d'une politique disciplinaire et d'une politique de règlement des différends. La Politique sur la reconnaissance des sports exige également que chaque organisme provincial et multisports dispose d'un code de conduite pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les conseils d'administration.

Organisation d'événements sportifs – Le ministère soutient les événements de sport amateur nationaux et internationaux organisés en Ontario, notamment le Programme des Jeux de l'Ontario, qui finance la tenue de 5 jeux multisports dont les retombées économiques sont de plus de 15 millions de dollars, ainsi que les Jeux du Canada, qui ont lieu tous les 2 ans et qui célèbrent la jeunesse, le sport, la culture et la collectivité.

Bureau du commissaire aux sports professionnels – Le ministère est responsable du Bureau du commissaire aux sports professionnels, qui supervise

l'application de la *Loi sur le contrôle des sports*. La Loi et ses règlements définissent le cadre juridique de la boxe professionnelle, du kickboxing et des arts martiaux mixtes en Ontario.

Mesures de soutien pour les loisirs, les Autochtones et les jeunes – Le ministère finance des programmes de loisirs actifs pour aider les organismes à proposer des activités physiques de grande qualité qui mettent l'accent sur le développement de la culture de l'activité physique. Les mesures de soutien du ministère visent les groupes qui ne profitent pas d'un accès équitable aux activités de loisir, y compris les personnes à faible revenu, les Autochtones et les personnes handicapées.

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2024

Le ministère soutient le plan du gouvernement visant à construire un Ontario fort qui continue à avoir une économie résiliente et l'infrastructure nécessaire pour soutenir la croissance dans toute la province. Le plan du gouvernement continuera à créer un environnement commercial concurrentiel et à faire de l'Ontario une destination de choix pour les investisseurs mondiaux.

Grâce à des investissements stratégiques et ciblés dans ses programmes (c.-à-d. tourisme, musique, arts, musées et bibliothèques publiques ainsi qu'activités sportives et récréatives), le ministère continuera d'aider à générer de l'activité économique, à créer des emplois et à stimuler l'économie locale en créant un environnement où les entreprises et leurs employés peuvent s'établir de nouvelles bases et prospérer.

Pour 2023-2024, le ministère continuera de s'appuyer sur les mesures visant à moderniser les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle de l'Ontario annoncées dans le budget de 2022 et le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2022*. Par conséquent, les priorités et les investissements stratégiques du ministère comprennent ce qui suit :

- Fournir un soutien financier supplémentaire pour étendre de 2022-2023 à 2025-2026 l'admissibilité aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle afin d'inclure les productions

cinématographiques et télévisuelles professionnelles accessibles exclusivement en ligne.

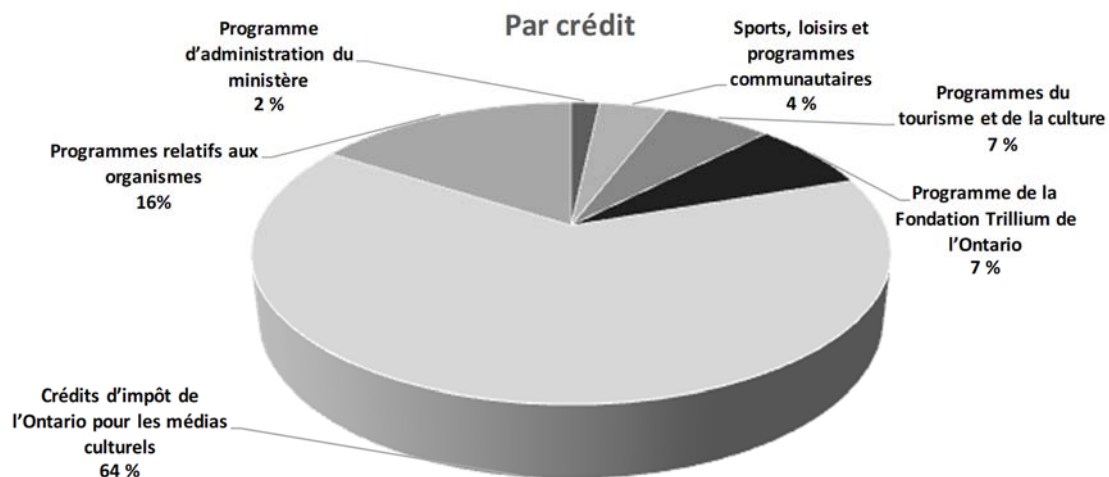
- Proposer d'exiger que les productions cinématographiques et télévisuelles bénéficiant d'un crédit d'impôt de l'Ontario affichent à l'écran un message à cet effet dans le générique de fin.
- Examiner les possibilités de simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques afin de réduire les complexités administratives tout en veillant à ce que les mesures de soutien ciblent toujours les productions professionnelles ayant une incidence culturelle et économique significative.
- Examiner la prime régionale au titre du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne pour veiller à ce que ce crédit d'impôt offre des incitatifs et un soutien efficaces et pertinents qui favorisent la production cinématographique et télévisuelle dans toutes les régions de l'Ontario.

Ces investissements se traduiront par des avantages économiques et sociaux dans l'ensemble de l'Ontario. Les collectivités prospéreront et réussiront en mettant en valeur leurs atouts pour attirer les visiteurs potentiels.

- Les **résultats attendus** visent à accroître les retombées économiques et les avantages culturels des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario et permettront :
 - o de contribuer à renforcer la résilience et à maintenir la capacité dans les secteurs du ministère ainsi que chez les personnes qui comptent sur ceux-ci pour trouver un emploi et avoir une bonne qualité de vie;
 - o de mettre les secteurs du ministère dans une situation qui favorisera leur reprise économique et sociale durable;
 - o d'aider les secteurs du ministère à accroître leur compétitivité et à offrir des expériences nouvelles, novatrices, modernisées et inclusives.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	1 658,6
Immobilisations	87,6
TOTAL	1 746,3



Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024	Variations par rapport aux prévisions de 2022-23	Prévisions 2022-2023*	Chiffres réels provisaires 2022-2023*	Chiffres réels 2021-2022*
	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Programme d'administration du ministère	23 548 300	(7 700)	23 556 000	28 115 500	26 774 691
Sports, loisirs et programmes communautaires	57 814 200	222 800	57 591 400	55 220 900	83 867 216
Programmes du tourisme et de la culture	91 534 400	(206 991 900)	298 526 300	320 321 300	312 538 505
Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario	103 557 000	-	103 557 000	103 557 000	178 557 000
Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels	906 067 300	89 144 700	816 922 600	884 281 500	777 248 336
Programmes relatifs aux organismes	223 530 300	(3 431 000)	226 961 300	237 204 500	307 374 097
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 406 051 500	(121 063 100)	1 527 114 600	1 628 700 700	1 686 359 845
Crédits législatifs	83 187	-	83 187	83 187	169 756
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 406 134 687	(121 063 100)	1 527 197 787	1 628 783 887	1 686 529 601
Redressement de consolidation et autres redressements :					
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	-	-	-	(670 200)	-
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	47 015 700	1 050 000	45 965 700	39 974 100	1 064 540
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	(901 000)	2 249 900	(3 150 900)	2 881 800	1 137 415
Centre des sciences de l'Ontario	16 499 400	6 528 400	9 971 000	16 320 600	3 458 533
Fondation Trillium de l'Ontario	22 037 000	(2 148 100)	24 185 100	25 531 100	49 422 028
Musée royal de l'Ontario	39 744 200	5 944 200	33 800 000	35 547 100	18 851 394
Conseil des arts de l'Ontario	2 011 100	880 800	1 130 300	2 185 600	956 849
Commission des parcs du Niagara	89 372 900	31 784 300	57 588 600	80 569 900	46 421 583
Centre des congrès d'Ottawa	16 187 800	4 073 700	12 114 100	7 679 100	(4 259 556)
Science Nord	7 096 200	273 200	6 823 000	6 823 000	6 191 884
Parcs du Saint-Laurent	14 352 700	4 431 300	9 921 400	13 869 700	9 746 946
Portefeuille immobilier général	(935 400)	(35 500)	(899 900)	(910 900)	(1 227 038)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	(159 245)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 658 615 287	(66 030 900)	1 724 646 187	1 858 584 787	1 818 134 934
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Programme d'administration du ministère	4 000	-	4 000	4 000	-
Programme d'immobilisations touristiques et culturelles	42 668 400	7 220 000	35 448 400	31 647 400	48 368 715
Programmes du tourisme et de la culture	1 000	-	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	1 000	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	42 674 400	7 220 000	35 454 400	31 653 400	48 368 715
Statutory Appropriations	4 000	-	4 000	4 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	42 678 400	7 220 000	35 458 400	31 657 400	48 368 715
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	-	-	-	(116 100)	-
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	11 000 000	300 000	10 700 000	8 961 000	8 511 754
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	584 000	(430 800)	1 014 800	389 300	826 354
Centre des sciences de l'Ontario	2 743 200	1 112 100	1 631 100	1 770 300	2 222 120
Fondation Trillium de l'Ontario	81 000	(59 000)	140 000	130 000	188 701
Musée royal de l'Ontario	14 100 000	6 000 000	8 100 000	10 050 000	9 362 000
Conseil des arts de l'Ontario	222 300	12 300	210 000	216 900	215 134
Commission des parcs du Niagara	12 929 900	(220 000)	13 149 900	11 141 000	11 673 627
Centre des congrès d'Ottawa	4 830 000	4 085 700	744 300	3 582 000	3 232 469
Parcs du Saint-Laurent	(4 530 800)	(1 077 700)	(3 453 100)	(2 415 700)	(2 222 481)
Science Nord	3 010 600	163 000	2 847 600	3 052 600	4 289 601
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	(11 774 844)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	87 648 600	17 105 600	70 543 000	68 418 700	74 893 150
BIENS IMMOBILISÉS					
Programme d'administration du ministère	3 000	-	3 000	3 000	-
Programmes du tourisme et de la culture	1 000	-	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	1 000	-	1 000	38 801 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	5 000	-	5 000	38 805 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	5 000	-	5 000	38 805 000	-
compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 746 263 887	(48 925 300)	1 795 189 187	1 927 003 487	1 893 028 084

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 413 189 790	1 893 028 084	1 795 189 187	1 746 263 887
		34 %	-5 %	-3 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus de données financières, voir :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Le ministère est chargé de la responsabilisation et de la supervision de 12 organismes provinciaux :

Collection McMichael d'art canadien : Mise sur pied grâce au don qu'ont fait les membres de la famille McMichael en 1965, la Collection McMichael d'art canadien est une galerie d'art publique d'importance consacrée uniquement à la collection et à l'exposition d'art canadien.

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto : La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto gère un centre de congrès de classe mondiale qui offre plus de 600 000 pi² d'espace en salles d'exposition, de réunion et de bal ainsi qu'un théâtre de 1 330 places permettant d'accueillir des congrès nationaux et internationaux, des foires commerciales et des salons à l'intention des consommateurs.

Commission des parcs du Niagara : Établie en 1885, la Commission des parcs du Niagara a pour mission de préserver et de mettre en valeur la beauté naturelle des chutes et du corridor de la rivière Niagara pour le plus grand bonheur des visiteurs et des générations à venir.

Conseil des arts de l'Ontario (CAO) [légalement connu sous le nom de Conseil des arts de la province de l'Ontario] : Principal organisme ontarien de financement d'activités artistiques professionnelles, le Conseil des arts de l'Ontario octroie des subventions, des bourses d'études et des prix pour la création d'œuvres d'art afin d'en faire profiter les Ontariens et d'enrichir leur vie.

Ontario Créatif (légalement connu sous le nom de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario) : Ontario Créatif stimule l'emploi, l'investissement et la création de contenus originaux dans le secteur des médias culturels de la province, y compris l'édition de livres et de revues, la production cinématographique et télévisuelle, les produits multimédias interactifs numériques ainsi que les concerts et la musique enregistrée.

Centre des sciences de l'Ontario (légalement connu sous le nom de Centre Centennial des sciences et de la technologie) : Le Centre des sciences de l'Ontario met en vedette les sciences et la technologie, leur relation avec la société et le rôle de l'Ontario dans leur avancement, pour à la fois informer le public sur ces sujets et l'y intéresser.

Destination Ontario (légalement connu sous le nom de Société du Partenariat ontarien de marketing touristique) : Destination Ontario fait valoir l'Ontario comme destination touristique et entreprend des initiatives de marketing en collaboration avec le secteur du tourisme, les organismes touristiques régionaux, les gouvernements et divers organismes.

Fondation Trillium de l'Ontario : La Fondation Trillium de l'Ontario est l'une des principales fondations subventionnaires de bienfaisance du Canada. Elle aide à édifier des collectivités fortes et saines grâce à l'aide qu'elle apporte à des organismes de bienfaisance sans but lucratif.

Société du Centre des congrès d'Ottawa (fonctionnant sous le nom de Centre Shaw) : La Société du Centre des congrès d'Ottawa assure la gestion d'un centre des congrès de classe mondiale à Ottawa. Le Centre, d'une superficie de 200 000 pi², accueille des congrès nationaux et internationaux, des salons à l'intention des consommateurs et des foires commerciales.

Musée royal de l'Ontario : Le Musée royal de l'Ontario promeut l'éducation, l'enseignement, la recherche et la publication, et collectionne et expose des objets, des documents et des livres pour illustrer l'histoire naturelle de l'Ontario, du Canada et du monde ainsi que l'histoire de l'humanité au fil des âges. Il s'agit de l'un des plus grands musées en Amérique du Nord.

Science Nord : Science Nord propose de nombreuses attractions, y compris un centre des sciences et une mine reconstituée, et offre également dans l'ensemble du Nord de l'Ontario des activités à l'intention du public portant sur les sciences et la technologie, et leurs relations avec la société.

Commission des parcs du Saint-Laurent : La Commission des parcs du Saint-Laurent offre des expériences récréatives, culturelles, patrimoniales, éducatives et touristiques dans ses diverses attractions qui s'étendent sur 200 kilomètres le

long du fleuve Saint Laurent, y compris les attractions patrimoniales primées que sont l'Upper Canada Village et le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

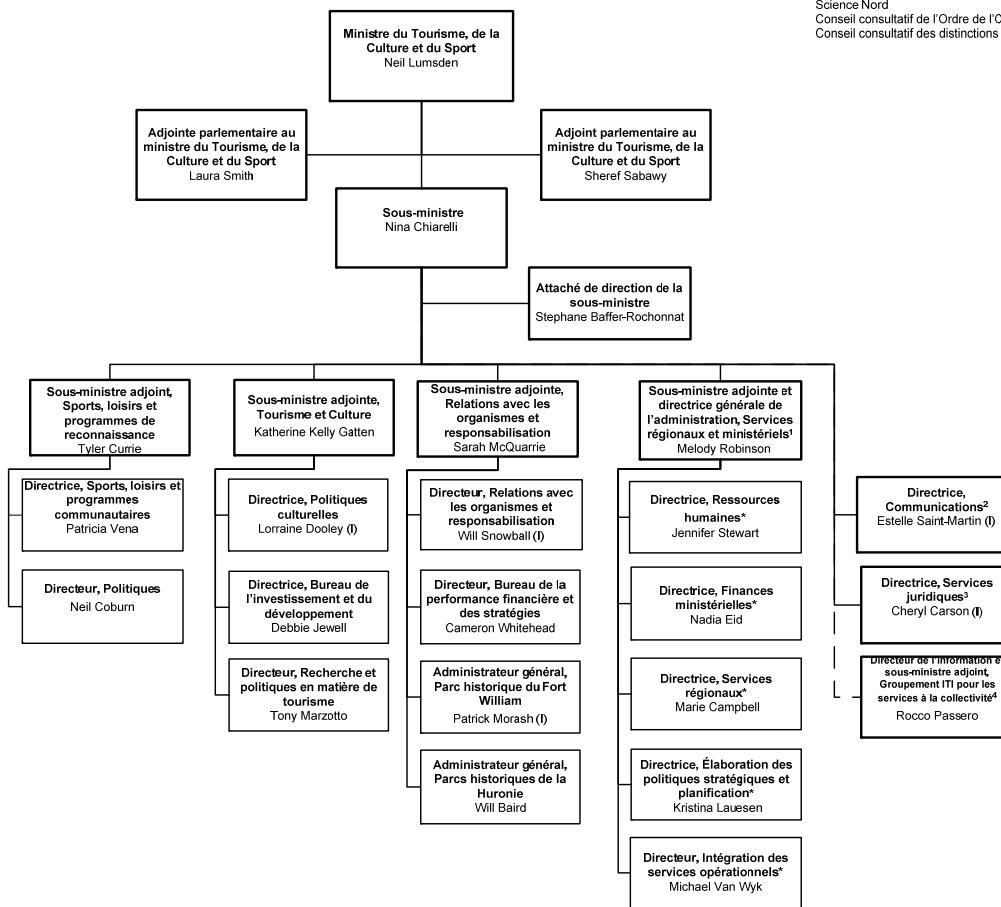
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Avril 2023



Organismes ministériels

Destination Ontario
Ontario Créatif
Centre des sciences de l'Ontario
Commission des parcs du Saint-Laurent
Collection McMichael d'art canadien
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de l'Ontario
Fondation Trillium de l'Ontario
Centre des congrès d'Ottawa
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario
Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario



¹ Relève, pour les questions administratives, du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Offre des services au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

² Relève de la sous-ministre, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, et du sous-ministre, Communications et Affaires intergouvernementales et secrétaire associé du Conseil des ministres.

³ Relève des sous-ministres du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.

⁴ Relève du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

* Offre des services au ministère des Affaires francophones et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

(I) désigne un poste intérimaire

RAPPORT ANNUEL

Les investissements stratégiques dans les programmes ministériels stimulent la croissance économique et l'emploi dans les collectivités locales de la province et contribuent à améliorer la qualité de vie en promouvant et en offrant des expériences touristiques et culturelles ainsi que des activités sportives et récréatives.

Le ministère est déterminé à contribuer à l'accroissement des retombées économiques et des avantages culturels des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario. Les programmes du ministère visent à améliorer ces résultats et sont mesurés à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés (y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'impression) :

Résultat	Indicateur de rendement clé	2019	2020	Cible (2025)
Augmentation des retombées économiques des dépenses touristiques en Ontario	Recettes touristiques de l'Ontario	38,0 G\$	13,6 G\$	38,0 G\$

Résultat	Indicateur de rendement clé	2019	2020	Cible (2025)
Augmentation des retombées économiques de la culture en Ontario	Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur de la culture	28,6 G\$	27,0 G\$	32,2 G\$

Résultat	Indicateur de rendement clé	2019	2020	Cible (2025)
Augmentation des retombées économiques du sport en Ontario	Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur du sport	2,6 G\$	2,2 G\$	2,5 G\$

Résultat	Indicateur de rendement clé	2019-2020	2021-2022	Objectif 2022-2023
Augmentation des retombées culturelles et économiques pour la province	Fréquentation annuelle des attractions publiques du MTCS	5,6 M\$	2,2 M\$	3,3 M\$

Voici les résultats obtenus par le ministère en 2022-2023 :

Programmes du tourisme et de la culture

- En 2022-2023, le Fonds pour les projets multirégionaux a accordé un financement de 750 000 \$ à 5 projets qui ont soutenu le développement de produits et d'expériences touristiques autochtones, francophones, 2SLGBTQ+, de sentiers ainsi que de festivals et d'événements.
- La mise en œuvre du crédit d'impôt pour les vacances en Ontario s'est poursuivie, celui-ci permet aux résidents admissibles de l'Ontario de bénéficier d'une aide de 20 % sur les frais d'hébergement admissibles de 2022 pour des voyages d'agrément en Ontario, jusqu'à concurrence de

1 000 \$ pour un particulier ou de 2 000 \$ pour une famille. Au total, le crédit devait permettre de fournir un soutien d'environ 270 M\$ à environ 1,85 million de familles ontariennes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour une personne seule et 400 \$ pour une famille.

- Pour soutenir les initiatives touristiques et culturelles, le ministère a alloué 110 M\$.
- Poursuite de la modernisation des crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels afin qu'ils reflètent les pratiques les plus récentes de l'industrie culturelle et les modes de distribution modernes dans le but d'attirer des investissements clés et des emplois de grande valeur dans le secteur. Dans le cadre de ce travail, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, ainsi que le ministère des Finances :
 - o apportent des modifications réglementaires concernant les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne de façon à y inclure les productions cinématographiques et télévisuelles professionnelles distribuées exclusivement sur les plateformes en ligne, comme le recommande le Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle;
 - o explorent les occasions de simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques et ont entamé des consultations avec les intervenants;
 - o ont modifié la définition des « dépenses de biens corporels admissibles » pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production afin d'améliorer la compétitivité de ce crédit d'impôt et d'encourager davantage de tournages sur place dans les collectivités de la province;
 - o augmentent la visibilité du soutien de l'Ontario en apportant des modifications réglementaires au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production afin d'exiger que les productions cinématographiques et télévisuelles admissibles

reconnaissent à l'écran qu'elles ont bénéficié du soutien du crédit d'impôt de l'Ontario;

- o ont précisé que les dépenses de main-d'œuvre pour les employés travaillant à domicile ou dans le cadre d'un régime de travail hybride sont admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les médias numériques interactifs et au crédit d'impôt de l'Ontario pour l'animation informatique et les effets spéciaux;
 - o ont mis à jour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition en supprimant l'exigence selon laquelle une œuvre littéraire admissible doit être publiée dans une édition d'au moins 500 exemplaires d'un livre relié.
- Affectation de 2,3 M\$ au programme de crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels afin de tenir compte des coûts associés à l'élargissement de l'admissibilité pour inclure les dépenses qu'une société admissible engage pour louer des biens immobiliers en vue d'un tournage sur place dans le cadre d'une production cinématographique ou télévisuelle admissible.
- Augmentation ponctuelle de 10 M\$ de l'allocation du Conseil des arts de l'Ontario pour contribuer à la reprise et à la croissance du secteur des arts.
- Soutien de la reprise du tourisme à Niagara Falls en travaillant avec les régions et les secteurs touchés pour revenir au niveau de tourisme d'avant la pandémie, puis le dépasser.
- Augmentation de 28,6 M\$ en 2022-2023 du financement du programme Reprise en Ontario 2022 du ministère, en particulier le Programme de sollicitation et de soutien pour les événements et les festivals, en réponse aux conséquences de la COVID-19. Ce programme soutient les organisateurs de festivals et d'événements qui ont mis au point des expériences locales novatrices en personne, en voiture ou virtuelles. Il soutient également la programmation et la commercialisation de festivals et d'événements, afin d'aider les visiteurs à vivre des séjours inoubliables en Ontario et de stimuler le développement économique et la relance des collectivités locales.

- Soutien de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2022 visant à soutenir le tourisme à Niagara Falls, en menant des actions ciblées auprès des principaux intervenants de la région de Niagara.
- Octroi de 2 M\$ au Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario pour soutenir 53 festivals, événements et expositions de tourisme culturel dans l'ensemble de l'Ontario.
- Soutien financier de 5 M\$ au projet d'immobilisation du Musée canadien du canot à Peterborough. Le musée devrait ouvrir ses portes à l'automne 2023, après l'installation de sa collection.
- Soutien au financement d'immobilisations du Greek-Canadian Heritage Museum (musée du patrimoine gréco-canadien) à Toronto.
- Prise de diverses mesures à l'égard des programmes et modification de ceux-ci en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment ce qui suit :
 - o soutenir la mise au point de produits novateurs, l'attraction des investissements et le renforcement des capacités de l'industrie du tourisme. En 2022-2023, le Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme est revenu à son budget de base de 500 000 \$ et 17 nouveaux projets et 5 projets pluriannuels ont été approuvés;
 - o soutenir des festivals et des événements nouveaux et en cours en améliorant leurs programmes, leurs activités et leurs services, et le soutien du développement économique communautaire. Le programme Reprise en Ontario a engagé près de 43 M\$ pour 547 événements et 5,2 M\$ supplémentaires ont été engagés pour des événements du Fonds de Reprise en Ontario pour les événements populaires et pour Luminato;
 - o accélérer le versement de fonds aux organismes touristiques régionaux (OTR) pour assurer un service continu et cohérent en temps opportun. Les OTR ont réagi aux effets de la COVID-19 sur le secteur par des initiatives qui ont soutenu les entreprises et les exploitants locaux, notamment : en entreprenant des initiatives

promotionnelles hyperlocales; en facilitant directement la création d'expériences et de produits novateurs et sûrs tels que des visites en petits groupes et des services au volant; en soutenant la réouverture sécuritaire des exploitants; en améliorant les actifs numériques des exploitants; en élaborant des solutions régionales de développement de la main-d'œuvre;

- o accélérer le débloqué des fonds de fonctionnement des bibliothèques publiques, des musées communautaires, des organismes gouvernementaux et des attractions afin de soutenir la réouverture et la reprise des activités de ceux-ci;
- o utiliser un formulaire de demande simplifié pour la Subvention de fonctionnement aux musées communautaires et la Subvention de fonctionnement aux bibliothèques publiques, ainsi que le report de l'échéance pour le dépôt de documents (p. ex. les états financiers vérifiés) à plus tard au cours de l'exercice afin de réduire le fardeau imposé aux demandeurs et de verser rapidement les paiements des subventions.

Programmes de sport et de loisirs

- Investissement pouvant aller jusqu'à 2 M\$ pour offrir aux enfants et aux jeunes issus de groupes en quête d'équité des possibilités de participer à des activités sportives et récréatives au niveau local, en partenariat avec Bon départ Canada, la Fondation MLSE, Femmes et sport au Canada, la Fondation pour les communautés noires et l'Alliance pour la diversité dans le hockey.
- Engagement à verser jusqu'à 1,4 M\$ à la Ville de Thunder Bay, qui accueillera les Jeux d'hiver de l'Ontario en 2024.
- Après deux années de report et de changement de calendrier pour de nombreux sites des Jeux de l'Ontario, les années 2022 et 2023 ont permis d'organiser cinq Jeux de l'Ontario avec un investissement pluriannuel de 3 M\$ dans les collectivités. Les avantages pour les collectivités qui accueillent les Jeux de l'Ontario comprennent l'établissement d'un

curriculum vitae d'organisateur de sport, le développement d'une base solide de bénévoles qualifiés et le renforcement de l'esprit d'appartenance et de la fierté de la collectivité. Ces collectivités ont accueilli de 400 à 3 500 participants et jusqu'à 22 sports par Jeux, ce qui a eu des retombées économiques de plus de 5 M\$ dans l'ensemble de la province. Les Jeux comprenaient :

- o Jeux paralympiques d'été de l'Ontario 2022 et Jeux d'été de l'Ontario 2022 – Mississauga
 - o Jeux d'été de l'Ontario de 55+ 2022 – Peterborough
 - o Jeux paralympiques d'hiver de l'Ontario 2023 – Région de Durham
 - o Jeux d'hiver de l'Ontario 2023 – Comté de Renfrew
- Soutien des activités des Jeux d'été du Canada de 2022 dans la région de Niagara grâce à un investissement pluriannuel de 11,45 M\$. Ces Jeux ont rassemblé plus de 5 000 participants dans 18 sports. Les retombées économiques des Jeux sur la région de Niagara sont estimées à 400 M\$. La dernière fois que les Jeux du Canada ont été organisés en Ontario, c'était en 2001 à London.
 - o Le plan de legs pour les Jeux d'été du Canada de 2022 à Niagara comprenait la construction de nouvelles installations sportives de pointe appelées Parc des Jeux du Canada. Le nouveau site comprend deux patinoires, un gymnase para-sportif, des installations de santé et de bien-être, des installations d'entraînement de haute performance et une piste intérieure de 200 mètres. En outre, le site comprend 6 terrains de volleyball de plage, une piste d'athlétisme de 400 mètres et un centre de cyclisme en plein air et de durabilité environnementale situé à l'extérieur du site. Cet investissement sera apprécié et utilisé par tous les habitants de la région de Niagara.

Attractions et organismes

- Soutien au Centre des sciences de l'Ontario en lui accordant un financement de 11 M\$ pour l'aider à faire face aux pressions en matière d'immobilisations et de fonctionnement.

- Approbation de l'octroi de 3 M\$ à la Commission des parcs du Saint-Laurent pour entamer la première phase de planification des travaux de réparation des terrains de camping, des plages et des attractions.
- Lancement de la modernisation du programme de gestion des actifs afin de mieux répondre aux besoins en immobilisations des organismes.
- Annonce des détails du plan gouvernemental visant à revitaliser la Place de l'Ontario pour en faire une destination de classe mondiale. Le ministère de l'Infrastructure est responsable de la Place de l'Ontario depuis le 17 octobre 2022.
- Réalisation de travaux visant à conserver et à intégrer les principales caractéristiques patrimoniales et récréatives de la Place de l'Ontario, notamment la Cinésphère, le complexe de modules, la marina, le parc Trillium et le sentier William G. Davis.
- Investissement de 100 000 \$ pour soutenir les réparations et les améliorations du parc de rugby Twin Elm, un club sportif populaire de l'Est de l'Ontario, afin de stabiliser les activités du parc et de s'assurer que les spectateurs, les équipes et les joueurs continuent de profiter en toute sécurité de ses 5 terrains de jeu.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2022-2023*
Approbations – COVID-19	200,0
Autres – Fonctionnement	1 658,6
Autres – Immobilisations	68,4
Effectif ** (au 31 mars 2023)	955,5

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Ministère des Transports

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	1
Objectifs généraux du ministère	1
Contribution du ministère aux engagements prioritaires	1
Principaux engagements et principales réalisations attendues.....	1
Programmes du ministère.....	3
PLAN 2023-2024.....	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)	11
Données financières détaillées.....	12
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	12
Tableau des tendances historiques.....	13
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	13
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	16
RAPPORT ANNUEL	18
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023	37

Lien vers le plan publié et le rapport annuel de 2022-2023 : [Plan publié et rapport annuel de 2022-2023
https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-
ministere-des-transports](https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-ministere-des-transports)

Lien vers le budget de l'Ontario de 2023-2024 : [Budget de l'Ontario de 2023
https://budget.ontario.ca/fr/2023/contents.html](https://budget.ontario.ca/fr/2023/contents.html)

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2023-2024

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère des Transports

Permettre l'accès aux activités en offrant et en appuyant des options de déplacement sécuritaires, équitables, efficaces, durables et pratiques pour les personnes et les marchandises.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Le plan du ministère des Transports (MTO) soutient la croissance économique en réalisant des investissements qui créent des emplois, accélèrent la mise en place d'infrastructures et facilitent la circulation sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. En collaboration avec d'autres ministères, il assure également l'excellence des services axés sur les utilisateurs pour la population et les entreprises ontariennes en améliorant les services numériques, en favorisant la mobilité et en facilitant l'accès aux choses dont elles ont besoin pour prospérer.

Principaux engagements et principales réalisations attendues

N° 1 – Assurer la sécurité du réseau de transport de l'Ontario et veiller à ce que le système de transport de la province demeure parmi les plus sécuritaires au monde.

- Renforcer la sécurité ferroviaire et la surveillance des chemins de fer réglementés de la province ainsi que des chemins de fer urbains et régionaux.
- Poursuivre les consultations avec les intervenants de l'industrie afin d'obtenir des commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre d'améliorations concernant le programme de formation des conducteurs débutants de camions commerciaux de catégorie A.
- Élaborer des règlements visant à soutenir davantage les améliorations de la sécurité prévues par la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules*, y compris les exigences en matière de délivrance de certificats pour les exploitants et les normes d'exploitation et les mesures de protection de la clientèle qu'ils doivent respecter.

N° 2 – Investir dans un réseau d'infrastructure de transport intégré favorisant la prospérité économique et la durabilité future de toutes les collectivités de l'Ontario.

- Faire progresser la mise en œuvre des projets de transport en commun prioritaires : la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Scarborough, le prolongement de la

ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, le prolongement de la ligne de métro Yonge North et le train léger sur rail (TLR) de Hamilton.

- Mettre en œuvre l'intégration des tarifs et des services de transport en commun et éliminer les doubles tarifs grâce à la collaboration avec les partenaires municipaux. Cela permettra de rendre le transport en commun plus accessible et plus abordable dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) et d'offrir aux résidents un meilleur accès aux emplois et aux services.
- Lancer de nouveaux traversiers électriques desservant l'île Wolfe et l'île Amherst, ce qui améliorera les liaisons et facilitera l'accès à la nourriture, aux fournitures et aux services.
- Relier les collectivités en faisant progresser les principaux projets de routes et de ponts, notamment :
 - faire progresser le jumelage de l'autoroute Queen Elizabeth Way et de l'autoroute Garden City Skyway à Niagara à l'appui des travaux de réfection de la structure existante, ce qui répondra aux besoins structurels, opérationnels et de sécurité à long terme;
 - poursuivre les travaux sur la voie de contournement de Bradford, un projet d'agrandissement reliant l'autoroute 400 à l'autoroute 404;
 - faire progresser les travaux préliminaires en vue de la future nouvelle autoroute 413, qui traversera les régions de York, Peel et Halton, de l'autoroute 400 à l'échangeur des autoroutes 401 et 407;
 - élargir l'autoroute 3 entre les villes d'Essex et de Leamington qui passera de deux à quatre voies.

N° 3 – Élaborer des plans, des politiques et des programmes de transport intégrés et fondés sur des données probantes, qui offrent des options d'accès et de mobilité facilitant la vie de la population et des entreprises.

- Mettre en œuvre le plan Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe (publié en 2022), poursuivre la planification des besoins à long terme dans le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario, appuyer le Groupe de travail pour les transports dans le Nord et élaborer un plan de transport à l'échelle de l'Ontario.
- Soutenir l'adoption des véhicules électriques (VE) par la mise en place de plus d'infrastructures de recharge des VE, y compris la conception d'un programme de financement qui contribuera à améliorer l'accès aux infrastructures de recharge en dehors des grandes zones urbaines.
- Mener activement des activités de recherche et de collaboration pour comprendre les répercussions et les possibilités des dispositifs de micromobilité (par exemple, les scooters électriques, les vélos électriques de fret, les voiturettes de golf et les véhicules de mobilité urbaine) en ce qui touche le système de transport de l'Ontario.

N° 4 – Moderniser, numériser et améliorer continuellement les programmes et les services du ministère, afin de mieux tirer parti de nos données et de veiller à ce que les personnes que nous servons soient au cœur de notre travail.

- Fournir des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité au public et aux entreprises grâce à la stratégie Priorité au numérique et au Programme de transformation de la Division de la sécurité en matière de transport. Le MTO continue de concevoir et de fournir des applications en ligne permettant au public d'accéder aux services relatifs aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, réduisant ainsi la nécessité de se rendre sur place pour effectuer des transactions.
- Faire progresser les travaux sur le Système de gestion des couloirs routiers, un portail en ligne commode et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, offrant un point de contact unique qui permet au public, aux municipalités, aux offices de protection de la nature, aux promoteurs et aux entreprises de construction et de services publics de soumettre facilement des demandes de permis, des demandes de renseignements généraux et plus encore, ainsi que d'en assurer le suivi.

N° 5 – Offrir des solutions de transport à la population de l'Ontario en travaillant efficacement avec les organismes partenaires.

- Collaborer avec Metrolinx à la transformation en cours des tronçons clés du système ferroviaire GO afin d'offrir un service bidirectionnel toute la journée grâce à la mise en œuvre continue du Programme d'expansion du système ferroviaire GO.
- Collaborer avec la Commission de transport Ontario Northland (CTON) pour faire progresser le retour du service ferroviaire voyageurs dans le Nord de l'Ontario, offrant ainsi une option de transport sécuritaire, fiable et commode.
- Collaborer avec la Société de transport d'Owen Sound pour assurer un transport par traversier sécuritaire, efficace et fiable.

Programmes du ministère

Le **programme relatif aux transports en commun** supervise les activités de conception, de réalisation et de prise de décision liées aux investissements de la Province dans les transports en commun. Le programme est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de programmes de financement qui soutiennent et optimisent les transports en commun dans toute la province. Il supervise également l'exécution des projets d'immobilisations pour les transports en commun ainsi que la conception et l'application de stratégies pour la planification, le financement et l'exécution de projets de transport en commun provinciaux et municipaux dans tout l'Ontario.

Le personnel de la **Division de la sécurité en matière de transport** conçoit et met en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité et la mobilité du réseau de transport. De même, le personnel de la Division met actuellement en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à transformer la façon dont le MTO et ses ministères partenaires fournissent des services pour les conducteurs et les véhicules et à jeter les bases d'une prestation plus efficace de services numériques axés sur les personnes. La transformation permettra d'améliorer ces modèles actuels afin de répondre aux attentes grandissantes des entreprises et des citoyens en ce qui a trait aux services intégrés sur demande, aux données en temps réel de même qu'aux communications et aux modes de prestation numériques.

La **Division de la gestion de l'infrastructure de transport** est responsable des investissements dans l'infrastructure, de la gestion des biens, des fonctions de conception et d'ingénierie ainsi que des activités d'immobilisations se rattachant à l'infrastructure provinciale, en collaboration avec les organismes provinciaux compétents, dont Infrastructure Ontario, au besoin. On prévoit de réaliser des projets touchant l'infrastructure de transport provinciale, notamment des activités de réfection des routes et des ponts, à l'appui de la durabilité du réseau de transport de la province. De plus, de nouveaux projets d'agrandissement sont prévus en vue d'améliorer les options de mobilité pour la population de l'Ontario à long terme.

Le personnel de la Division continue d'explorer et de mettre en œuvre des techniques et matériaux améliorés et plus respectueux de l'environnement pour la construction, notamment l'asphaltage, la préservation de la chaussée et les constructions en béton, au moyen de la mise à l'essai spécialisée en laboratoire de divers matériaux, notamment l'asphalte, le ciment, le béton, l'acier et les agrégats, pour la construction de routes et de ponts.

La **Direction des politiques et de la planification intégrées** élabore des politiques et des plans en matière de transport afin d'améliorer la mobilité et l'accès aux biens et aux services pour la population et les entreprises ontariennes. Plus particulièrement, elle est chargée de cerner les intérêts stratégiques à long terme de l'Ontario relativement au système de transport provincial, et ce, pour tous les modes. Elle élabore des politiques, des plans et des programmes à l'appui d'un système de transport efficace, sécuritaire, viable, intégré et axé sur l'avenir pour l'Ontario. Le personnel de la Direction s'emploie également à donner suite aux objectifs de l'Ontario en matière de transport stratégique en collaboration avec d'autres ministères provinciaux et organismes gouvernementaux, le gouvernement fédéral, d'autres provinces, des municipalités et des collectivités autochtones.

Le personnel du **Programme des opérations** supervise les activités liées au réseau routier provincial et aux services de transport connexes (dont l'entretien des routes durant toute l'année), de même que l'entretien de ce réseau, et ce, pour protéger les investissements publics en matière d'infrastructure routière et en maximiser l'efficacité. Le personnel du Programme offre également des services d'aéroport dans 29 collectivités éloignées du Nord

de l'Ontario (essentiellement des collectivités des Premières Nations), et des services d'information pour voyageurs, et il appuie 11 services de traversier dans la province. Le Programme prévoit également du financement pour les routes dans 53 Premières Nations, ainsi que du financement pour la conception, la construction, le renouvellement, la réfection et le remplacement des routes municipales désignées comme des routes de raccordement aux routes principales.

Le **programme de surveillance et de gouvernance des organismes** sert de centre d'excellence pour la surveillance des organismes tiers et de transport et la reddition des comptes connexe, de même que pour l'adoption et l'application de pratiques exemplaires liées à la gestion des contrats par des tiers et à la conformité s'y rattachant, tout en veillant à la qualité du service et à la gérance de l'argent des contribuables.

Le personnel du **programme d'administration du ministère**, lequel est mis en œuvre par la Division des services ministériels, assure le leadership du ministère dans plusieurs domaines clés, notamment la planification et la transformation stratégiques, la gestion des risques organisationnels, l'amélioration des activités et l'innovation, la planification financière, l'approvisionnement et le contrôle, la planification stratégique des ressources humaines, l'exploitation et la gestion du parc automobile à l'échelle du gouvernement, ainsi que la gestion des locaux et des installations.

Le **programme de l'unité Technologie de l'information** est offert par le Groupement ITI pour le travail et les transports (GTT) du ministère, qui est chargé de projets technologiques novateurs permettant de répondre aux exigences opérationnelles du ministère, d'améliorer la prestation des programmes, de créer de nouvelles possibilités d'affaires, d'améliorer le service à la clientèle et d'exercer un leadership numérique dans le cadre de programmes et de projets.

PLAN 2023-2024

Réalisation des principaux projets et programmes de transport en commun

Le MTO continuera de travailler de concert avec les organismes et ses partenaires municipaux pour :

- faire progresser la mise en œuvre du Programme d'expansion du système ferroviaire GO, qui transformerait les tronçons clés du système ferroviaire GO afin d'offrir un service bidirectionnel toute la journée;
- faire progresser la mise en œuvre des projets de transport en commun prioritaires de l'Ontario, dont la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, le prolongement de la ligne de métro Yonge North et le TLR de Hamilton;
- veiller à l'achèvement en toute sécurité du projet de TLR Eglinton Crosstown et du projet de TLR de Finch Ouest de manière à ce que les deux lignes soient mises en service, ainsi qu'à la poursuite des travaux de construction de la ligne Hazel McCallion;
- faire progresser le retour du service ferroviaire voyageurs Northlander, offrant ainsi à la population une option de transport sécuritaire, fiable et commode dans le Nord-Est de l'Ontario.
- Le ministère continuera de travailler en collaboration avec tous les partenaires municipaux en vue d'offrir un transport en commun plus accessible et abordable dans la REGH grâce à une meilleure intégration des tarifs et des services, notamment en supprimant les doubles tarifs.

Soutenir la continuité des activités des transporteurs commerciaux

- Le ministère poursuit la mise en œuvre d'un régime de paiement axé sur un soutien financier à l'appui de l'industrie des véhicules utilitaires lourds tout au long de la reprise après la pandémie de COVID-19, y compris les autobus et les véhicules agricoles, afin de payer les renouvellements en souffrance sur une période maximale de deux ans (se terminant le 31 décembre 2023) et de réduire les frais de validation.
- Le ministère prévoit de continuer de permettre aux participants au Programme des trains routiers de circuler les deux soirs qui précèdent un jour férié ou une longue fin de semaine jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure élimine les restrictions qui étaient auparavant en place pour les participants au Programme et prend appui sur les mesures mises en œuvre en 2021-2022 et 2022-2023 afin d'offrir une plus grande souplesse à l'industrie.

Services de traversiers

- Le MTO collabore avec les municipalités locales pour lancer les nouveaux traversiers électriques achetés pour les services de traversier de l'île Wolfe et de l'île Amherst, tout en continuant à améliorer les liaisons avec les collectivités rurales de l'Ontario afin de faciliter l'accès à la nourriture, aux fournitures et aux services.
- Les projets de construction de quais sont bien amorcés pour le service de traversier de l'île Wolfe.

Infrastructures des autoroutes, des routes et des ponts

Le MTO continuera mettre œuvre plusieurs projets clés visant à élargir et à améliorer le réseau routier provincial dans le Sud de l'Ontario afin de réduire l'engorgement routier et de favoriser le développement économique, notamment :

- o l'autoroute 413, une nouvelle autoroute de la série 400 et un corridor de transport traversant les régions de Halton, Peel et York, qui apportera du soulagement au corridor le plus embouteillé d'Amérique du Nord et permettra aux automobilistes de gagner jusqu'à 30 minutes dans chaque sens lors de leur trajet;
- o la voie de contournement de Bradford, une nouvelle autoroute à quatre voies reliant l'autoroute 400 dans le comté de Simcoe et l'autoroute 404 dans la région de York, permettant aux automobilistes et aux conducteurs de camions commerciaux de gagner jusqu'à 35 minutes lors de leur trajet comparativement aux trajets empruntant les routes locales;
- o le projet de jumelage de l'autoroute Queen Elizabeth Way et de l'autoroute Garden City Skyway au moyen d'un pont, qui comprend la construction d'un nouveau pont jumeau sur l'autoroute Queen Elizabeth Way au-dessus du canal Welland, reliant la ville de St. Catharines à la ville de Niagara-on-the-Lake;
- o l'élargissement de l'autoroute 401 du chemin Brock à Pickering dans l'Est de l'Ontario, afin de réduire les embouteillages pour des dizaines de milliers d'automobilistes par jour et d'accélérer le transport des marchandises;
- o l'élargissement des corridors existants dans la province, tels que la route 3 entre Essex et Leamington, et l'autoroute 400 entre la promenade Major Mackenzie et le chemin King Road, dans la région de York;
- o l'avancement du projet de la route 7 afin de mieux relier les centres urbains à croissance rapide de Kitchener, Waterloo et Guelph et d'apporter un soulagement à l'autoroute 401 à fort embouteillage. Ce projet comprend une nouvelle autoroute à quatre voies de 18 km et plusieurs échangeurs, ainsi qu'un nouveau passage traversant la rivière Grand.

Transformation numérique

- Le MTO poursuit une initiative à plusieurs phases visant à transformer la manière dont le ministère et ses partenaires fournissent à la population ontarienne des services liés aux conducteurs et aux véhicules. L'objectif global du programme est de fournir une expérience accessible, plus simple et plus rapide grâce à des choix de services numériques en adoptant une approche axée sur le numérique, les données et le client. Pour ce faire, on assure le transfert de la prestation des produits et des services destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs vers les modes de prestation en ligne, réduisant ainsi la nécessité des visites en personne pour effectuer les transactions.
- Le Système de gestion des couloirs routiers (SGCR) est un portail destiné au public et aux employés pour faciliter la demande et la délivrance de permis de gestion des couloirs routiers. On est en voie d'apporter des améliorations au SGCR afin d'en faire une application en ligne commode, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permet aux entreprises de construction, aux promoteurs, aux municipalités, aux sociétés de services publics, aux offices de protection de la nature et au public de soumettre des demandes de permis et des demandes de renseignements généraux, ainsi que d'en assurer le suivi, de recevoir et de payer les permis, de recevoir des commentaires sur les demandes de planification municipale, en plus de servir de point de contact unique auprès du MTO.

Initiatives de sécurité en matière de transport

- Le ministère met en œuvre des initiatives visant à fournir aux municipalités davantage d'outils à l'appui de la sécurité en matière de transport, notamment :
 - la mise à l'essai de véhicules novateurs, ce qui fera la promotion de changements afin de favoriser l'augmentation de la mise à l'essai de toutes les options de micromobilité, y compris les scooters électriques, les vélos électriques de fret, les voiturettes de golf et les véhicules de mobilité urbaine;
 - les consultations avec les intervenants afin d'obtenir des commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre d'améliorations concernant le programme de formation des conducteurs débutants de camions commerciaux de catégorie A, comme la mise en place d'un programme de moniteurs de conduite de camions commerciaux;
 - la mise en œuvre de l'obligation pour les conducteurs d'autobus commerciaux menant leurs activités en Ontario d'utiliser un dispositif de consignation électronique certifié pour consigner leurs heures de service. Ces changements aideront les conducteurs à se conformer aux exigences relatives aux heures de service, à réduire la fatigue des conducteurs et à améliorer la sécurité routière en Ontario.

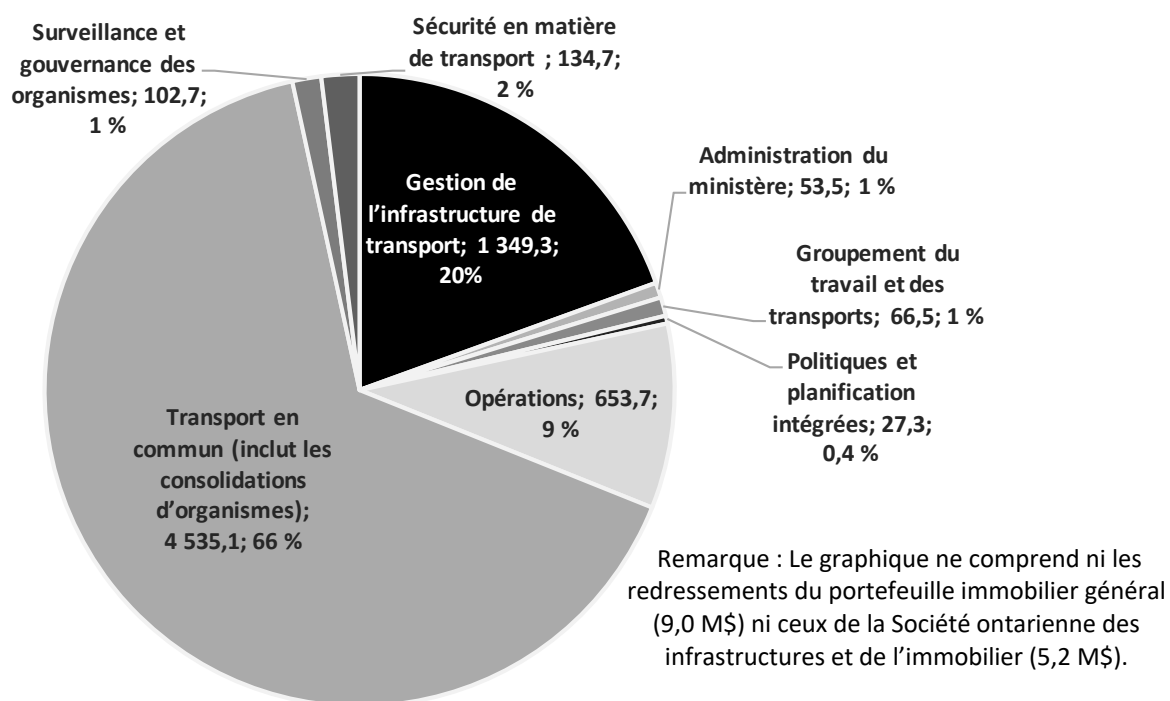
Planification de la mise en place d'un système de transport multimodal en Ontario

- Le MTO poursuivra l'élaboration d'une **stratégie de transport maritime** avec la participation de partenaires des secteurs privé et public. Cette stratégie établira la vision et la politique stratégique de l'Ontario en matière de transport maritime, l'objectif étant que le secteur du transport maritime soit une composante clé et grandissante de l'économie de l'Ontario et continue de faire partie intégrante du réseau de transport multimodal de la province, la croissance des entreprises se faisant dans le respect de l'environnement.
- La Province reprendra et achèvera l'**Enquête sur les véhicules utilitaires**, qui avait été interrompue en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. L'Enquête sur les véhicules utilitaires est une enquête par interception au passage à bord de camions en personne (une forme d'étude de marché conçue pour recueillir la rétroaction des répondants pendant une expérience) auprès des camionneurs, utilisée par le MTO pour recueillir des renseignements essentiels sur la circulation des camions et des marchandises en Ontario. Les données sont utilisées pour les activités de planification et de prévision en matière de transport, pour la réglementation relative à la sécurité des camions et pour l'établissement des priorités en matière d'expansion des autoroutes et d'investissement à cet égard. La collecte de données sera axée sur les postes d'inspection des camions et se déroulera de mai 2023 à l'automne 2023.
- La Province continuera de planifier en prévision de l'avenir au moyen de la **planification du transport à long terme**, en mettant en œuvre le plan à long terme pour la REGH publié en 2022, Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe, en continuant à prévoir les besoins à long terme dans le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario au moyen d'études techniques actuellement en cours, en appuyant le Groupe de travail pour les transports dans le Nord par la présentation de rapports au ministre, de même qu'en élaborant un plan de transport à l'échelle de l'Ontario pour régler les problèmes d'envergure provinciale.
- Le MTO a entrepris un examen exhaustif de la sécurité et de la surveillance des chemins de fer provinciaux et prend des mesures pour améliorer la sécurité et la surveillance ferroviaires des chemins de fer réglementés de la province. Cela comprend notamment l'examen des options relatives à un cadre de surveillance de la sécurité des chemins de fer urbains et régionaux.
- Le MTO entreprend une évaluation des multiples modèles de prestation de services de la province dans le cadre du programme des services provinciaux de traversier afin de formuler une recommandation pour un ou des modèles plus simplifiés et plus uniformes pour la future prestation du programme provincial. L'objectif de cet examen consiste à améliorer l'efficacité du Programme en maximisant la sécurité des utilisateurs, la conformité à la réglementation, l'expérience des clients et les avantages pour les partenaires des Premières Nations, les municipalités et le public.

- En mars 2022, le gouvernement a annoncé qu’il verserait 91 millions de dollars pour aider à rendre les bornes de recharge pour véhicules électriques plus accessibles au public dans toute la province. Les détails du programme, y compris l’admissibilité, les emplacements possibles des bornes de recharge et le processus de demande pour les collectivités, les organisations et les entreprises, seront communiqués en 2023. Le ministère appuie également les travaux d’écologisation du parc automobile de la fonction publique de l’Ontario (FPO) et l’ajout d’une infrastructure de recharge sur les sites appartenant au gouvernement provincial, tels que les parcs de l’Ontario et les stationnements destinés au covoiturage.
- Le MTO, en partenariat avec le ministère des Services au public et aux entreprises, élabore des options de programme à la suite de l’élimination des vignettes d’immatriculation et des droits de renouvellement pour près de huit millions de propriétaires de véhicules. À la suite de vastes consultations avec les intervenants, le MTO élabore actuellement un nouveau processus de renouvellement des plaques d’immatriculation conçu pour améliorer l’expérience du consommateur, tout en maintenant des contrôles clés pour l’intégrité du programme.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Fonctionnement	3 024,8
Immobilisations	3 883,9
TOTAL	6 908,7



DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-24	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023	%	Prévisions 2022-2023 *	Chiffres réels provisoires 2022-2023 *	Chiffres réels 2021-2022 *
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
2701 Administration du ministère	41 161 900	615 700	1,5	40 546 200	47 673 900	44 392 922
2702 Transport en commun	822 675 600	(638 698 600)	(43,7)	1 461 374 200	1 677 771 600	1 340 519 596
2703 Sécurité en matière de transport	107 290 500	(79 193 000)	(42,5)	186 483 500	174 491 600	132 208 497
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	30 939 500	(4 015 200)	(11,5)	34 954 700	54 293 900	32 003 451
2705 Groupement du travail et des transports	66 486 000	4 084 100	6,5	62 401 900	72 555 600	72 668 455
2706 Politiques et planification intégrées	27 255 600	(700)	(0,0)	27 256 300	27 256 300	21 546 434
2707 Opérations	603 163 300	31 253 000	5,5	571 910 300	668 807 200	606 264 493
2708 Surveillance et gouvernance des organismes	101 917 200	74 093 900	266,3	27 823 300	156 436 600	56 592 216
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 800 889 600	(611 860 800)	(25,4)	2 412 750 400	2 879 286 700	2 306 196 064
Crédits législatifs	343 716 792	1 000	0,0	343 715 792	306 441 192	296 579 272
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 144 606 392	(611 859 800)	(22,2)	2 756 466 192	3 185 727 892	2 602 775 336
Redressement de consolidation – Hôpitaux	-	-	-	-	-	(11 185)
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario	116 023 500	48 181 600	71,0	67 841 900	86 338 000	72 477 840
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et	(5 206 100)	(102 100)	-	(5 104 000)	(5 104 000)	(2 064 485)
Redressement de consolidation – Metrolinx	778 350 800	119 056 900	18,1	659 293 900	522 921 900	305 302 282
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(8 994 000)	1 012 600	-	(10 006 600)	(10 544 600)	(3 890 500)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 024 780 592	(443 710 800)	(12,8)	3 468 491 392	3 779 339 192	2 974 589 288
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
2701 Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2702 Transport en commun	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2703 Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2705 Groupement du travail et des transports	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2706 Politiques et planification intégrées	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2707 Opérations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2708 Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	1 000	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	8 000	1 000	-	7 000	7 000	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	8 000	1 000	14,3	7 000	7 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
2701 Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2702 Transport en commun	6 700 588 400	(853 231 500)	(11,3)	7 553 819 900	6 113 942 200	5 959 223 276
2703 Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	49 323 000	3 727 000	8,2	45 596 000	837 100	40 005 295
2707 Opérations	50 521 000	(4 000 000)	(7,3)	54 521 000	57 171 500	39 299 989
2708 Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	1 000	-	-	-	-
Total à voter – charges d'immobilisations	6 800 435 400	(853 503 500)	(11,2)	7 653 938 900	6 171 952 800	6 038 528 560
Crédits législatifs	1 309 270 500	26 063 900	2,0	1 283 206 600	1 283 206 600	1 155 626 008
Total du ministère – Charges d'immobilisations	8 109 705 900	(827 439 600)	(9,3)	8 937 145 500	7 455 159 400	7 194 154 568
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario Northland	(76 629 100)	(37 845 300)	-	(38 783 800)	(85 303 200)	(40 640 727)
Redressement de consolidation – Metrolinx	(4 149 188 200)	1 093 699 300	-	(5 242 887 500)	(4 145 482 300)	(4 355 456 896)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 883 888 600	228 414 400	6,2	3 655 474 200	3 224 373 900	2 798 056 945
BIENS IMMOBILISÉS						
2701 Administration du ministère	20 544 200	-	-	20 544 200	17 904 700	8 858 038
2702 Transport en commun	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2703 Sécurité en matière de transport	89 802 800	42 953 800	91,7	46 849 000	23 401 100	23 130 375
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	2 551 633 700	233 164 200	10,1	2 318 469 500	2 291 812 200	2 069 053 714
2708 Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	2 661 982 700	276 118 000	11,6	2 385 864 700	2 333 120 000	2 101 042 127
Total du ministère – Biens immobilisés	2 661 982 700	276 118 000	11,6	2 385 864 700	2 333 120 000	2 101 042 127
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens)	6 908 669 192	(215 296 400)	(3,0)	7 123 965 592	7 003 713 092	5 772 646 233

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020-2021*	Chiffres réels 2021-2022*	Prévisions 2022-2023*	Prévisions 2023-2024
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	7 283 018 137	5 772 646 233	7 123 965 592	6 908 669 192
		-21 %	23 %	-3 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

La baisse entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement attribuable au soutien à délai déterminé fourni pour le transport en commun municipal en 2022-2023. Les autres changements sont principalement attribuables à l'amortissement des projets de construction maintenant en service.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Noms des organismes, conseils et commissions	Prévisions 2023-2024	Chiffres réels provisoires 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
Dépenses de la Commission des transports routiers de l'Ontario	S.O. *	S.O.*	83 946
Revenus de la Commission des transports routiers de l'Ontario	S.O.*	S.O.*	1 300
Commission de transport Ontario Northland, fonctionnement	48 941 100	46 259 500	43 283 370
Commission de transport Ontario Northland, immobilisations	107 838 600	108 155 900	61 913 508
Société de transport d'Owen Sound, fonctionnement	3 363 000	6 815 200	4 757 689
Société de transport d'Owen Sound, immobilisations	15 618 000	14 089 400	3 610 356
Subventions de fonctionnement de Metrolinx	755 740 100	1 016 325 600	946 171 757
Subventions d'immobilisations de Metrolinx	5 631 400 700	5 351 727 900	5 334 807 084

* La Commission des transports routiers de l'Ontario est maintenant dissoute.

Metrolinx

Metrolinx a été créé en 2006 et a le mandat d'exercer un leadership dans la coordination, la planification, le financement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de transport en commun intégré dans la REGH. L'organisme est responsable de l'exploitation du réseau GO Transit, du système de paiement Carte Presto et du service Union Pearson Express (UP Express), ainsi que de la planification et de la construction d'une foule de projets de transport en commun rapide, de métro et de réseaux de métro dans l'ensemble de la région. En outre, Metrolinx agit pour le compte des municipalités de l'Ontario comme organisme central d'approvisionnement en véhicules utilisés pour les systèmes de transport en commun locaux, en équipement, en technologies de même qu'en fournitures et en services connexes.

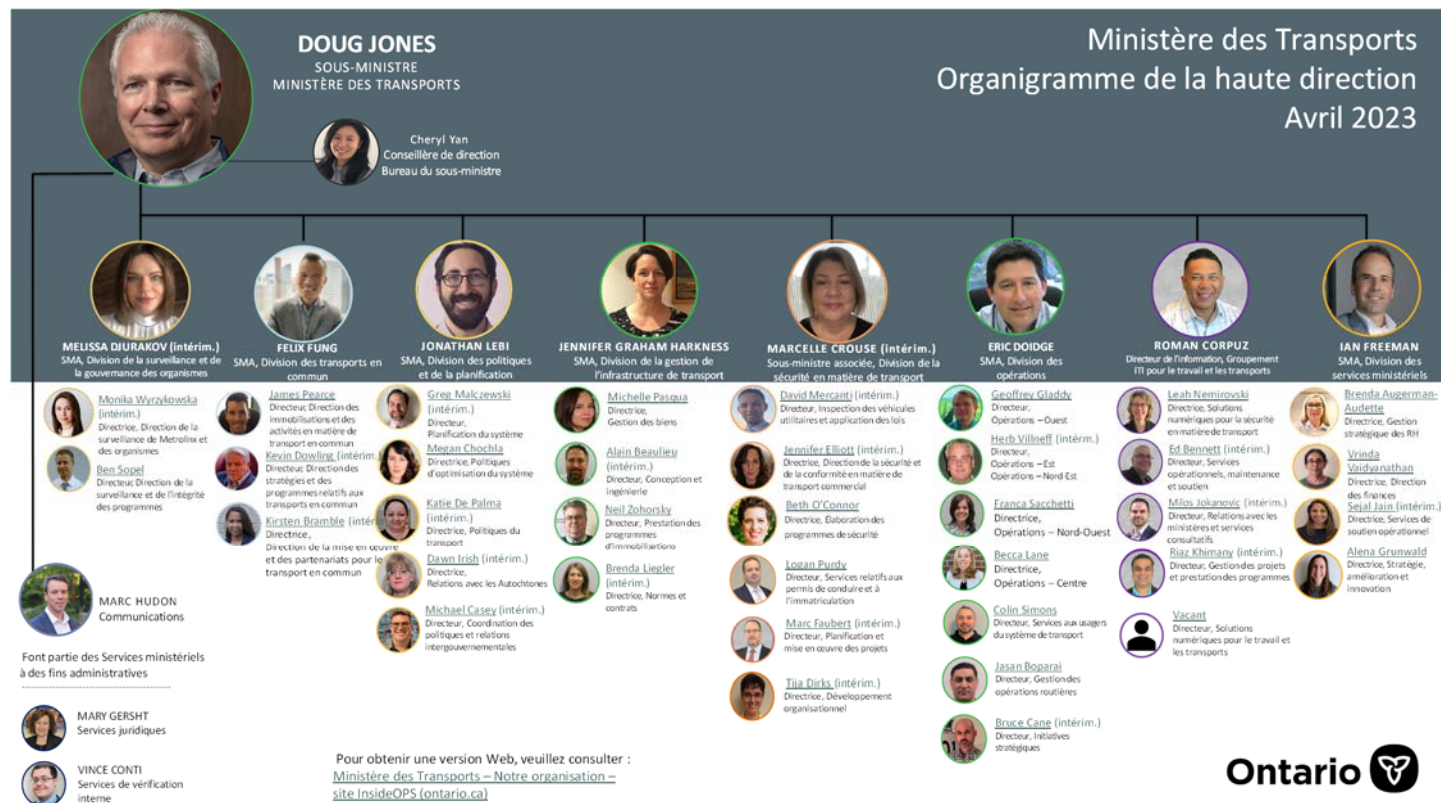
Commission de transport Ontario Northland

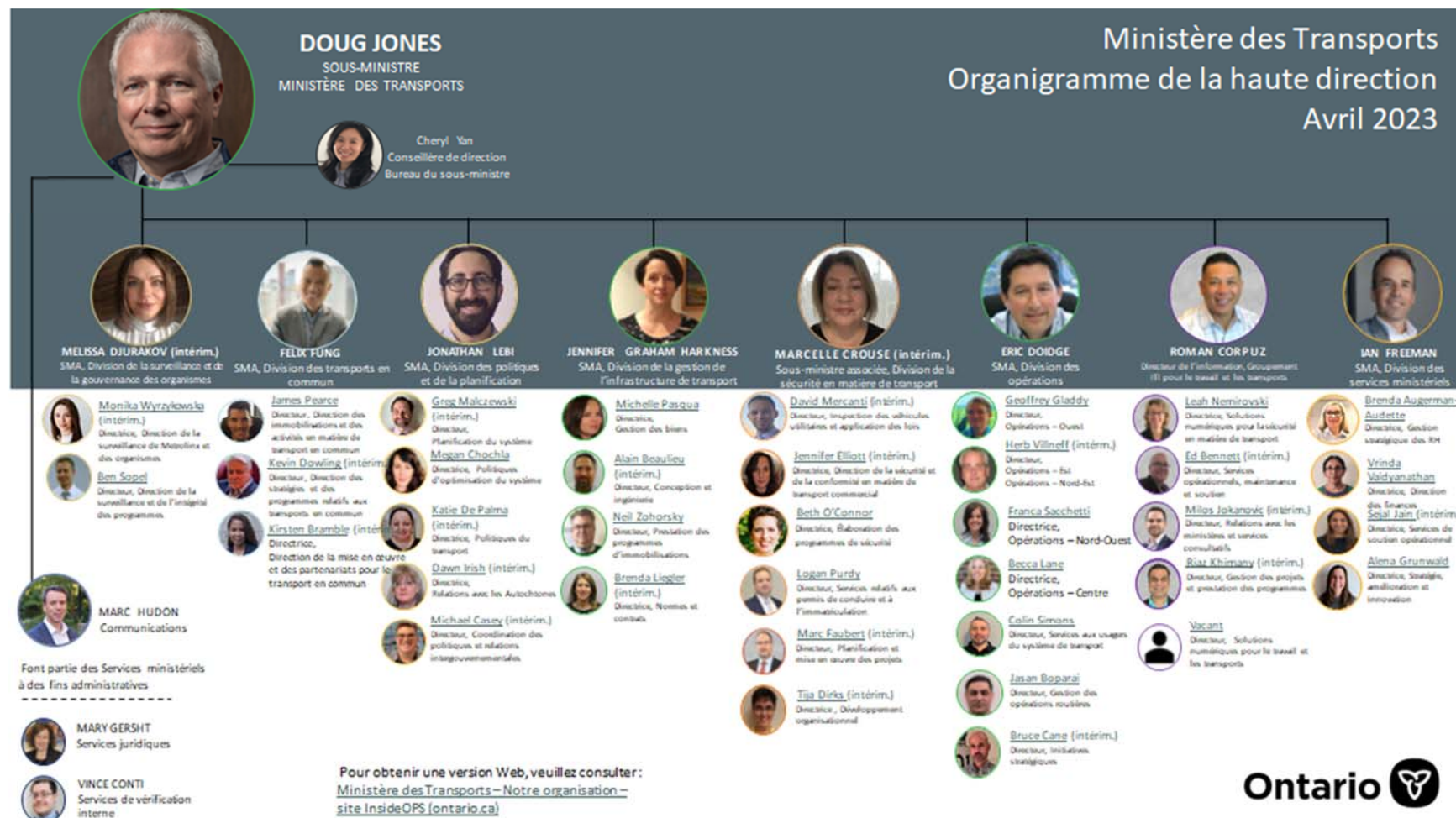
La CTON a pour mandat de fournir des services de transport efficaces, sécuritaires et fiables dans le Nord de l'Ontario. Les opérations actuelles comprennent : le service ferroviaire de passagers Polar Bear Express (PBX) entre Cochrane et Moosonee et l'hôtel Station Inn, à Cochrane; des services d'autocar, y compris le Service de messageries par autocar, dans tout le Nord de l'Ontario, avec des liaisons vers Toronto, Ottawa, Thunder Bay ainsi que Winnipeg, au Manitoba; des services de transport ferroviaire des marchandises de North Bay à Hearst, le long du corridor nord-est de la route 11, ainsi qu'une ligne de chemin de fer allant jusqu'au Québec; et des services de remise à neuf et de réparation des chemins de fer. La CTON fait également progresser les travaux visant à rétablir le service ferroviaire voyageurs dans le Nord-Est de l'Ontario.

Société de transport d'Owen Sound

La Société de transport d'Owen Sound est une société sans capital-actions constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La Société de transport d'Owen Sound a pour mandat d'assurer un transport par traversier sécuritaire, efficace et fiable; pour ce faire, elle est propriétaire et assure l'exploitation du M.S. Chi-Cheemaun, qui dessert les collectivités de Tobermory et de South Baymouth, ainsi que du M.V. Niska 1, qui dessert les collectivités de Moosonee et de l'île Moose Factory.

De plus, la Société offre des services de gestion du transport au MTO pour trois navires – le M.V. Pelee Islander et le M.V. Pelee Islander II et le M.V. Jiimaan (actuellement non opérationnel) – afin d'exploiter le service de transport de l'île Pelée. La Société assure également un service aérien quotidien entre la région continentale de l'Ontario et l'île Pelée pendant les mois d'hiver où le service de traversier n'est pas opérationnel.





RAPPORT ANNUEL

Résultats de 2022-2023

Faire progresser les projets de transport en commun pour améliorer les liens entre les collectivités

- En avril 2022, les travaux de creusement du tunnel ont commencé à la promenade Renforth pour le premier tunnel du prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, dans le cadre du premier contrat d'aménagement du tunnel. Le creusement du deuxième tunnel dans le cadre du premier contrat a commencé peu après, à l'été 2022. Au 1^{er} mars 2023, les deux tunneliers ont creusé un tunnel d'une distance combinée de plus de 5,6 kilomètres.
- Metrolinx a attribué deux grands contrats de partenariat public-privé pour la ligne Ontario en novembre 2022 : l'un pour les travaux de génie civil, les stations et les tunnels du sud, et l'autre pour le matériel roulant, les systèmes, les opérations et l'entretien. Des demandes de qualification ont également été lancées en novembre 2022 pour deux contrats visant d'importants travaux de construction sur le tronçon nord du projet.
- En novembre 2022, Metrolinx a également sélectionné un partenaire de développement pour le contrat stations, rails et réseaux pour le prolongement de la ligne de métro Scarborough. Ce contrat comprend la conception et la construction des trois nouvelles stations de métro, des voies et de la technologie pour l'intégration à l'infrastructure existante du métro de la ligne 2 de la Commission de transport de Toronto (CTT). En janvier 2023, les travaux de creusement du tunnel ont commencé dans le cadre du projet. Le tunnelier se dirigera vers le sud en direction de l'avenue Eglinton Est et de l'avenue Midland, où il sera extrait.
- En février 2023, les travaux de modernisation de la station Finch ont commencé, ce qui préparera le terrain pour la construction du futur prolongement de la ligne de métro Yonge North, qui reliera les collectivités de Toronto, Vaughan, Markham et Richmond Hill le long d'un prolongement d'environ huit kilomètres du service de métro de la ligne 1 de la CTT.
- Tout au long de l'exercice 2022-2023, Metrolinx et la Ville de Hamilton ont mis en œuvre des protocoles de communication, de propriété et de gouvernance qui continueront de garantir un partenariat solide au fur et à mesure de l'avancement du projet de TLR de Hamilton de 14 kilomètres, reliant l'Université McMaster et Eastgate Square.
- Les progrès se sont poursuivis dans le cadre d'autres projets clés de transport en commun rapide, notamment :
 - le projet de TLR Eglinton Crosstown : on a continué de mettre l'accent sur les essais de sécurité et de préparation opérationnelle, ainsi que sur la certification du projet. Metrolinx travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'assurer un service à la clientèle sécuritaire et de grande qualité dès le premier jour et chaque jour par la suite;
 - le projet de la ligne Hazel McCallion (anciennement le TLR Hurontario) : la construction de la voie de guidage et de la voie ferrée s'est poursuivie le long du tracé. L'installation d'un nouveau passage inférieur à l'intersection de la rue Hurontario et de l'autoroute Queen

Elizabeth Way, en octobre, a été l'un des faits marquants de la construction. Le processus consistait à utiliser des vérins hydrauliques afin de mettre en place une grande structure en béton, ou « boîte de poussée », pesant plus de 6 000 tonnes en l'espace d'une seule fin de semaine. C'était la première fois que la méthode de la boîte de poussée était utilisée en Ontario;

- o le projet de TLR de Finch Ouest : les travaux de construction se sont poursuivis, y compris à la station Finch Ouest, dont la structure a été achevée en février 2023, ce qui signifie que tout l'acier et le béton ont été installés. Les essais de système se poursuivent à l'installation d'entretien et d'entreposage, où les essais des véhicules légers sur rail se poursuivent à l'intérieur et sur la voie de guidage. À la fin du mois de février 2023, 13 des véhicules légers sur rail avaient été livrés.

Faire progresser le rétablissement du train de passagers pour le Nord-Est

- En décembre 2022, la CTON a acheté trois nouvelles rames dans le cadre du projet gouvernemental de rétablissement du service de transport ferroviaire de passagers pour le Nord-Est. Cet investissement de 139,5 millions de dollars marque une étape importante dans le rétablissement du service de transport ferroviaire de passagers entre Timmins et Toronto, et dans l'exploitation du plein potentiel économique des industries, des ressources et des minéraux du Nord.

Améliorer le service de GO Transit en augmentant la fréquence des services et en ouvrant de nouvelles stations

- Voici certains des jalons clés atteints au cours de l'exercice 2022-2023 :
 - o Exécution d'une entente avec ONxpress Transportation Partners pour entamer la phase d'aménagement du projet de travaux sur le corridor, le plus grand projet du Programme d'expansion du système ferroviaire GO de Metrolinx.
 - o Achèvement des premières améliorations apportées à 28 gares GO existantes sur l'ensemble du réseau.
 - o Achèvement d'importants travaux de construction à la gare GO de Rutherford, y compris un nouveau bâtiment de gare et parc de stationnement en élévation moderne, ainsi que l'amélioration des équipements de la gare.
 - o Les travaux de construction de la nouvelle gare GO Confédération ont commencé en octobre 2022. Cette nouvelle gare permettra de mieux intégrer le réseau de transport en commun de Hamilton, en offrant de meilleures liaisons avec les services de transport en commun locaux existants et les services d'autobus du réseau GO, tout en facilitant l'augmentation future des possibilités de service du système ferroviaire GO vers Toronto et Niagara Falls.
 - o Avancement des travaux d'amélioration de la gare Union dans le cadre du projet transformationnel d'amélioration de la gare Union, qui améliorera l'expérience des clients

et les correspondances, et appuiera les augmentations du service GO prévues dans le cadre du Programme d'expansion du système ferroviaire GO.

- o Mise en œuvre d'autres projets du Programme d'expansion du système ferroviaire GO, notamment le projet de prolongement du réseau ferroviaire GO à Bowmanville, le projet de prolongement du réseau ferroviaire GO à Kitchener et l'augmentation des services dans la région de Niagara, y compris le rétablissement du service de fin de semaine à l'année entre la gare Union et Niagara Falls.

Mettre en œuvre le système de paiement de la Carte Presto et appuyer l'intégration des tarifs afin d'améliorer l'accès aux réseaux de transport en commun et l'efficacité de ceux-ci

- Metrolinx continue la mise en œuvre du système de paiement de la Carte Presto dans la RGTH ainsi qu'à Ottawa :
 - o Metrolinx a terminé la mise en place de nouveaux appareils de paiement de la Carte Presto dans l'ensemble des organismes GO Transit, UP Express et de transport en commun de la région 905. La conception des appareils a été repensée afin que ceux-ci soient dotés d'écrans plus grands qui affichent les renseignements de manière plus claire et plus intuitive, améliorant ainsi l'expérience de l'utilisateur et l'accessibilité. Les nouveaux appareils ont la capacité de lire les billets électroniques et acceptent les paiements sans contact effectués à l'aide d'une carte de crédit, d'une carte de débit ou d'un téléphone mobile, ce qui sera utile lors des futurs efforts de modernisation.
 - o En 2022-2023, Metrolinx a continué de prendre appui sur le lancement en mars 2021 d'un projet pilote sur le service UP Express pour permettre aux clients de payer leurs billets par carte de crédit, puis par carte de débit en octobre 2021. En août 2022, Metrolinx a étendu le paiement des billets par carte de crédit au réseau GO Transit et aux systèmes de transport en commun de Brampton, Mississauga (MiWay) et Oakville. En janvier 2023, Metrolinx a également étendu le paiement par carte de crédit à Durham Region Transit, York Region Transit, Burlington Transit et Hamilton Street Railway.
- Tout au long de 2022-2023, Metrolinx a poursuivi ses activités de planification visant à étendre le paiement par carte de crédit à la CTT et à mettre en place une capacité de paiement par carte de débit sans contact pour tous les organismes de transport en commun dans la RGTH, dont la livraison est prévue en 2023-2024.

Soutenir le transport en commun municipal pour améliorer les services et faire progresser la construction et l'expansion des projets existants

- Le Programme provincial de financement par la taxe sur l'essence pour l'année 2022-2023 a été lancé en février 2023, prévoyant un financement de plus de 379,5 millions de dollars. Ce montant comprenait un financement supplémentaire de 80 millions de dollars pour stabiliser les allocations de la taxe sur l'essence pour l'année de programme 2022-2023 afin d'atténuer l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les ventes d'essence.

- o Au total, 107 municipalités ont reçu des fonds pouvant être utilisés pour l'amélioration des services et les dépenses en immobilisations, dans le but d'augmenter l'achalandage des transports en commun. Ces systèmes municipaux de transport en commun desservent un total de 144 collectivités dans la province, soit plus de 92 % de la population totale de l'Ontario.
- Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les transports communautaires, le gouvernement provincial versera jusqu'à 44 millions de dollars sur 7 ans (2018-2025) à 38 municipalités pour soutenir 43 projets de transport locaux et interurbains dans des régions qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies par ces services.
- Dans le cadre du volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, on débloquent 8,3 milliards de dollars en financement fédéral, en plus de 7,3 milliards de dollars en financement provincial, pour la construction, l'élargissement et l'amélioration de réseaux de transport en commun à l'échelle de l'Ontario. Depuis le lancement du Programme, en 2019, plus de 280 demandes de financement pour des projets municipaux ont été approuvées.
- Depuis 2020-2021, un financement conjoint provincial-fédéral d'environ 2,6 milliards de dollars a été versé aux municipalités, dont 505 millions de dollars en 2022-2023 dans le cadre de la phase 4 de l'Accord sur la relance sécuritaire (ARS). La phase 4 de l'ARS prévoyait un financement à délai déterminé pour donner suite aux répercussions découlant de la COVID-19 sur les réseaux de transport en commun municipaux entre février 2022 et décembre 2022.

Soutenir la continuité des activités des transporteurs commerciaux

- Le ministère a continué de permettre aux participants au Programme des trains routiers de circuler les deux soirs qui précèdent un jour férié ou une longue fin de semaine. Cette mesure a éliminé les restrictions qui étaient auparavant en place pour les participants au Programme et a pris appui sur les mesures mises en œuvre en 2021-2022 afin d'offrir une plus grande souplesse à l'industrie.

Promouvoir la sécurité routière au moyen de lois et de règlements

- Mise en place d'un cours de formation obligatoire pour les conducteurs reconnus coupables de courses de rue, de cascades ou de conduite imprudente entraînant la mort ou des lésions corporelles.
- Établissement d'un nouveau programme pilote pour les grands quadricycles à assistance électrique (communément appelés « Pedal Pub »).
- Le 1^{er} juillet 2022, un règlement d'application du *Code de la route* est entré en vigueur exigeant que les autobus scolaires fabriqués le 1^{er} janvier 2005 ou après cette date soient équipés d'un système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges en Ontario.
- Mise en place d'un nouveau Programme de dispense relative à la vision pour les conducteurs de véhicules utilitaires qui permet aux personnes qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux

exigences obligatoires en matière de champ visuel, pour les permis de conduire de classe A, C, D ou F, de subir une évaluation individualisée afin de déterminer si elles peuvent compenser leur déficit visuel.

Réduire les formalités administratives et accroître l'efficacité

- Établissement de règlements autorisant l'utilisation de sanctions administratives pour traiter des infractions précises enregistrées par des caméras automatisées.
- Allègement du fardeau pour près de huit millions de propriétaires de véhicules en éliminant les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation d'avoir une vignette d'immatriculation pour les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires légers, les motocyclettes et les cyclomoteurs.
- Dans le cadre du Projet ontarien d'automatisation des postes d'inspection des camions (POAPIC), cinq postes d'inspection des camions (PIC) sont actuellement dotés d'une technologie Smart Roadside conçue pour détecter les défauts des véhicules utilitaires, pour ainsi permettre aux camionneurs en règle d'économiser temps et argent.

Soutien des investissements associés à la stratégie Priorité au numérique

- Le renouvellement en ligne des plaques d'immatriculation des véhicules utilitaires lourds a été lancé avec succès et permet aux propriétaires de véhicules de renouveler en ligne les vignettes d'immatriculation de leurs véhicules utilitaires lourds au lieu de se rendre en personne dans un centre ServiceOntario.
- Le portail des permis spéciaux en ligne a été lancé avec succès et permet aux propriétaires de véhicules et aux titulaires d'acheter un deuxième permis spécial en ligne s'ils ont acheté le premier permis en personne pour le même véhicule sur une période de 365 jours.
- Les améliorations apportées au portail d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire (IUVU) offrent une expérience plus conviviale, réduisent les délais de traitement et visent à augmenter le nombre de nouvelles demandes d'IUVU présentées en ligne.
- Le portail du permis de conduire temporaire en ligne a été lancé avec succès et apporte une amélioration en ligne à la demande existante de paiement en ligne des amendes et des frais de rétablissement du permis de conduire.

Investir dans les autoroutes, les routes, les ponts et les autres infrastructures prioritaires afin d'améliorer la fiabilité et la connectivité du réseau routier

- Le ministère a poursuivi ses investissements dans la modernisation des infrastructures afin d'améliorer les corridors de commerce, de réduire les embouteillages et d'accroître la capacité du réseau routier. Au total, le MTO a engagé environ 3,0 milliards de dollars en 2022-2023 pour la réparation et l'expansion du réseau de routes et de ponts de l'Ontario. Ce financement comprenait plus de 761 millions de dollars pour accroître les routes de la province et plus de 1,6 milliard de dollars pour des projets de réfection. Cet investissement devrait permettre de créer ou de maintenir 15 300 emplois directs et indirects.

- o Globalement, en 2022-2023, on a procédé à l'amélioration d'environ 551 kilomètres de ligne de centre sur les routes provinciales ainsi que de 108 ponts.
- o De plus, en 2022-2023, on a terminé la construction ou l'élargissement de 120 kilomètres de voies routières ainsi que la construction de 11 ponts.

Principaux projets routiers dans le Sud (MTO)

- Élargissement de l'autoroute 401 dans la partie ouest de la région du grand Toronto, de la rivière Credit à Mississauga jusqu'à la route régionale 25 à Milton; les nouvelles voies ont été ouvertes à la circulation au début décembre 2022.
- Échangeur de l'autoroute Queen Elizabeth Way et de l'avenue Glendale, à Niagara-on-the-Lake : reconstruction d'un échangeur avec sens de circulation inversés, le premier en Ontario, qui permet d'améliorer la sécurité et le fonctionnement de l'échangeur.
- Améliorations apportées à l'autoroute Queen Elizabeth Way entre le ruisseau Etobicoke et la rue The East Mall, à Toronto, comprenant la réfection de ponts, le remplacement d'un pont et la réfection du revêtement de la chaussée.
- Les travaux préparatoires ont commencé pour la voie de contournement de Bradford avec la construction du pont de la route 4 du comté de Simcoe (rue Yonge). La voie de contournement de Bradford est une nouvelle autoroute à quatre voies reliant l'autoroute 400 et l'autoroute 404 dans le comté de Simcoe et la région de York, qui permettra de réduire l'engorgement routier, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique dans la REGH, qui connaît une forte croissance.
- Mise en œuvre de la construction d'un nouvel échangeur et d'autres améliorations sur la route 5 (rue Dundas) et la route 6 dans la ville de Hamilton afin d'améliorer la sécurité et de favoriser un développement important dans la région.

Principaux projets routiers dans le Nord (le ministère du Développement du Nord finance les services de construction et d'administration des contrats pour les routes du Nord de l'Ontario)

- Route 65 – De la jonction est de la route 560 à Elk Lake jusqu'à l'est de la route 562 – réfection du revêtement sur 47,9 km – canton de Hudson, canton de Kerns et canton de James.
- Route 66 – De Kirkland Lake vers l'est jusqu'à l'ouest de la route 624, réfection du revêtement sur 23,4 km et réfection du pont – canton de Gauthier et Canton de Larder Lake.
- Route à l'ouest de la route 144 vers l'est, à l'est de Foleyet – réfection du revêtement sur 10,2 km de la route 101 et réfection du revêtement sur 0,7 km de la route 7172, et remplacement de deux structures (pont et ponceau) – district de Sudbury, canton de Foleyet.
- Route 11 – pont Bear Passage, à 7 km à l'est de la route 502, à l'est de Fort Frances – réfection du pont.

- Route 11/17, du pont de la rivière Current vers le sud jusqu'à l'autoroute Harbour, et de la route 61 vers le sud jusqu'au pont du passage supérieur du CP, Thunder Bay – réfection du revêtement sur 17,1 km.

Résumé des réalisations en matière d'infrastructure en 2022-2023				
Infrastructure	Mesure	Sud de l'Ontario	Nord de l'Ontario	Total
Réfection de la chaussée	km de ligne de centre ¹	223	328	551
Réfection/reconstruction de ponts	Structures	81	27	108
Nouvelle route	km de voies ²	120	0	120
Construction de nouveaux ponts	Structures	11	0	11

Remarques :

¹ L'expression « km de ligne de centre » s'entend de la longueur linéaire de construction, mesurée le long de l'alignement de la route principale, y compris l'ensemble de l'emprise routière. Les voies de circulation, les voies des routes secondaires, les échangeurs et les entrées ne sont pas mesurés à part, puisqu'ils sont inclus dans l'unité de kilomètre de ligne de centre (p. ex. amélioration de 10 km d'une route à 4 voies avec 3 échangeurs et des routes secondaires = 10 km de ligne de centre).

² L'expression « km de voies » s'entend de la somme de la longueur de chaque voie établie dans les limites du contrat (p. ex. 10 km de route à 4 voies = 40 km de voies).

Réduire les répercussions environnementales du transport et de la construction routière

- Jusqu'à 25 % de la quantité totale de ciment dans le béton utilisé dans le cadre des projets du MTO est remplacé par des matériaux cimentaires supplémentaires à moindre intensité carbonique comme le laitier ou les cendres volantes, souvent en combinaison avec l'utilisation de ciment Portland au calcaire. De plus, jusqu'à 20 % de la quantité totale de ressources en agrégats utilisées pour les projets du ministère consiste en des ressources recyclées.
- Le MTO a continué de jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait au recyclage des revêtements en asphalte (recyclage d'asphalte à froid et à chaud sur place), à la réutilisation des matériaux, à la conservation d'importantes quantités d'agrégats non renouvelables, à la réduction notable des besoins énergétiques et à l'évitement des coûts élevés de mise au rebut. En 2022, le MTO a remis en état 195 kilomètres de voies au moyen de cette technique respectueuse de l'environnement et a économisé plus de 91 millions de mégajoules d'énergie et 98 416 tonnes d'agrégats, en plus de réduire ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 5 130 tonnes comparativement à ce qu'entraînaient les méthodes conventionnelles.

- Le ministère effectue des remplacements rapides de ponts afin d'éviter la congestion routière pendant de longues périodes liée aux travaux de construction, ce qui contribue à réduire les répercussions sur l'environnement, en fermant les routes la fin de semaine pour le remplacement des superstructures. Le MTO a conclu un contrat pour 10 remplacements rapides de ponts dans la région d'Ottawa, dont 4 ont été achevés en 2022-2023.
- Poursuite de l'élaboration d'un programme de soutien à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, qui sera lancé en 2023.

Préparation aux nouvelles technologies de transport

- Le gouvernement provincial mène activement des activités de recherche et de collaboration pour comprendre les répercussions et les possibilités des véhicules connectés et automatisés, ainsi que des dispositifs de micromobilité (par exemple, les scooters électriques, les vélos électriques de fret, les voiturettes de golf et les véhicules de mobilité urbaine) en ce qui touche le système de transport de l'Ontario.
- Le ministère a publié la Trousse d'outils en technologies de transport en commun (guide) à l'intention des petites et moyennes municipalités, des systèmes de transport en commun et des collectivités autochtones de l'Ontario, afin de les aider à s'orienter dans le nouveau paysage des technologies de transport en commun. La trousse d'outils était un engagement pris dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile, Piloter la prospérité, phase 2.

Renforcer les relations avec les peuples autochtones

- L'Ontario travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones de la région de Kenora pour réaliser le jumelage de la route Transcanadienne de la frontière du Manitoba à la ville de Kenora. Le MTO, avec le soutien du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), s'emploie à renforcer les capacités et les compétences des collectivités autochtones de la région, ainsi qu'à offrir des possibilités de développement économique tout en respectant les coutumes et les traditions autochtones.
- En 2021, le ministère a lancé des tables rondes régionales virtuelles dans le but de rassembler des membres de son personnel et les représentants de collectivités autochtones pour prendre part à un dialogue ouvert concernant des intérêts particuliers en matière de transport. Ces tables rondes régionales ont lieu régulièrement et constituent une occasion supplémentaire de discuter avec le MTO au sujet de questions d'intérêt mutuel et d'échanger de l'information d'une manière proactive et axée sur les intérêts. Elles ne remplacent pas l'engagement et les consultations du MTO en ce qui concerne le travail propre à des projets que le ministère réalise avec les collectivités et organismes autochtones. En 2022, les tables rondes régionales ont porté sur l'approche du MTO en matière de consultation pour les projets de transport et sur le processus de planification des transports du MTO.
- De même, en 2021, le ministère a lancé le Fonds pour les initiatives autochtones relatives aux transports (FIAT), un programme de paiement de transfert conçu pour aider les collectivités et

les organisations autochtones de l'Ontario à faire avancer les projets de transport menés à l'échelle locale. Ce programme, fondé sur des demandes, finance des projets menés par des Autochtones qui contribueront à répondre aux besoins locaux en matière de transport, à renforcer les capacités et à favoriser le développement économique, la mobilité et la sécurité. En 2022-2023, six projets menés par des collectivités et des organisations autochtones partout dans la province ont été financés, qui ont mis l'accent sur les services de transport locaux, les initiatives de formation technique et l'amélioration des routes.

Préparation en prévision de l'avenir au moyen de la planification du transport à long terme

- En avril 2022, le gouvernement provincial a publié le plan *Relier l'Est : Une ébauche de plan de transport pour l'Est de l'Ontario*. Ce plan contient 56 mesures à prendre pour contribuer à bâtir un système de transport sécuritaire, fiable et connecté qui permet la circulation des personnes et des marchandises au sein de la région.
- En mai 2022, la Province a lancé l'étude de planification de l'Est de l'Ontario et de l'ensemble de la province, d'une durée de deux ans. Les résultats de l'étude orienteront les processus décisionnels du ministère en matière de politiques et d'immobilisations, fourniront une orientation en matière de planification aux organismes de transport et aux fournisseurs de services de l'Est de l'Ontario, appuieront la mise au point et la mise en œuvre de l'ébauche du plan de 2022, *Relier l'Est*, et feront progresser une mise à jour future du plan pour l'année d'horizon 2051. Dix documents d'orientation seront également élaborés et serviront de fondement à l'élaboration du futur plan de transport à l'échelle de l'Ontario.
- En septembre 2022, la Province a lancé le Sondage pour le système de transports de demain de 2022. Le Sondage est un sondage volontaire sur les déplacements des ménages qui recueille des renseignements détaillés sur les habitudes réelles de déplacement des résidents de la REGH, afin de comprendre l'utilisation actuelle et d'être en mesure de prévoir la demande future. Les données du Sondage constituent le fondement de tous les modèles de prévision des déplacements et de la demande, des analyses de rentabilisation et de la planification des transports dans la REGH, pour les routes, les autoroutes, les transports en commun et les modes de transport actifs. La Province, les municipalités de la REGH et les organismes de transport en commun s'appuient sur ces données pour soutenir et planifier les projets d'infrastructure de transport de plusieurs milliards de dollars ainsi que les services connexes dans l'ensemble de la REGH.
- Le Groupe de travail pour les transports dans le Nord, composé de maires, de chefs autochtones et d'autres chefs d'entreprise et dirigeants du domaine du transport, a été annoncé en janvier 2022 pour remplir un engagement pris dans le plan *Relier le Nord : Ébauche d'un plan de transport pour le Nord de l'Ontario* et il s'est réuni tout au long de l'année 2022-2023 pour discuter des principaux problèmes de transport dans le Nord. Le Groupe de travail a présenté un rapport provisoire au ministre en octobre 2022 et devrait présenter un rapport final au début du printemps 2023.

- Le ministère continue de surveiller le secteur des autobus intermunicipaux. À la suite de la déréglementation du secteur en 2021, les obligations de déclaration des exploitants prévues par la loi ont été transférées au MTO et de nouvelles obligations de déclaration annuelle ont été établies. Après consultation du secteur, le ministère a lancé la première enquête sectorielle en septembre 2022. Bien que des lacunes subsistent dans de nombreuses collectivités rurales et du Nord, de nombreux nouveaux exploitants privés ont fait leur entrée sur le marché et les niveaux de service sont en voie d'atteindre ceux précédant la pandémie.
- Le ministère a réaffirmé l'entente de services d'inspection en cours avec Transports Canada pour 2023 afin de rationaliser et d'officialiser le processus d'inspection pour Metrolinx et a mis à jour l'entente de services d'inspection du ministère avec Metrolinx pour veiller à ce que toutes les constatations de non-conformité concernant les opérations ferroviaires soient prises en compte. Des ententes de services d'inspection de la sécurité ferroviaire ont été conclues en 2013 entre le ministère et Transports Canada, de même qu'entre le ministère et Metrolinx. Ces ententes visent à définir les rôles respectifs de la Province et du gouvernement fédéral pour ce qui est d'assurer la sécurité des opérations ferroviaires du réseau GO Transit de Metrolinx.

Réforme du secteur du remorquage

- Les modifications réglementaires et législatives nécessaires ont été mises en œuvre en vertu de la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* à l'appui de la certification provinciale des exploitants de services de remorquage, des exploitants de services d'entreposage de véhicules et des conducteurs de dépanneuse. Le ministère a également apporté des modifications aux règlements pris en application du *Code de la route* qui entreront en vigueur en janvier 2023, éliminant la plupart des exemptions pour les exploitants de services de remorquage dans le cadre du programme de Certificat d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire et a établi des exigences minimales pour les dépanneuses.

Entretenir les routes de l'Ontario et améliorer l'efficacité

- Le ministère continue de faire la transition du renouvellement des contrats d'entretien du modèle de contrat d'entretien routier vers le modèle de contrat d'entretien dirigé par les entrepreneurs et le modèle de contrat d'entretien dirigé par le ministère pour entretenir les routes provinciales. Depuis l'exercice 2017-2018, le MTO a mis en œuvre avec succès 17 contrats d'entretien dirigé par les entrepreneurs et 4 contrats d'entretien dirigé par le ministère.
 - Ces modèles de contrat utilisent des exigences plus normatives, des itinéraires optimisés pour l'entretien hivernal et des exigences en matière d'équipement élaborées par le ministère, et les entrepreneurs sont tenus de suivre les pratiques exemplaires et les normes fondées sur les méthodes du ministère.
- En novembre 2022, le ministère a mis en place une nouvelle norme « ON Trans-Canada », qui exige des entrepreneurs qu'ils dégagent les routes 11 et 17 jusqu'à la chaussée dans les 12 heures suivant la fin d'une tempête hivernale, soit 4 heures plus vite que la norme précédente.

- o La norme concernant la chaussée dégagée dans un délai de 12 heures vise à améliorer les services d'entretien hivernal sur les routes 11 et 17 tout en optimisant l'utilisation des ressources et en protégeant notre environnement.
 - o La nouvelle norme a été élaborée à l'issue de trois années de travaux approfondis, comprenant un examen technique détaillé et un projet pilote de deux ans comportant des travaux sur le terrain et l'analyse de données.
- Le ministère est un précurseur reconnu de l'utilisation de nouvelles technologies qui assurent l'épandage sur la route des bonnes quantités de sel, au bon moment. Il y arrive grâce à un réseau élargi de 192 stations d'information météorologique (176 stations ordinaires et 16 mini-stations) qui fournissent des données météorologiques et routières en temps opportun. Sur les camions d'épandage, les systèmes électroniques de réglage sont étalonnés de façon à utiliser des quantités de sel adaptées à l'intensité de la tempête en cause.
 - o En 2022-2023, le MTO a construit 24 nouvelles stations d'information météorologique supplémentaires (14 dans le Nord de l'Ontario) pour améliorer davantage la prestation des services d'entretien hivernal.
- En 2022, le ministère a également traité environ 1 500 hectares de terrains couverts de phragmite, une espèce végétale envahissante, le long des corridors routiers pour améliorer le drainage et la visibilité et pour réduire autant que possible les dommages à l'infrastructure routière.
- Le MTO met actuellement en œuvre le plus grand projet d'expansion des aires de repos de son histoire, qui comprend l'aménagement de 10 nouvelles aires de repos et la rénovation de 14 aires existantes afin d'en améliorer les installations. En date de mars 2023, 2 nouvelles aires de repos ont été construites et 10 aires de repos ont été rénovées.

Soutenir le système de transport multimodal de l'Ontario

- Le nouveau traversier Frontenac Islands Simcoe Islander II est entré en service en décembre 2022. Financé par le ministère, ce navire permettra d'améliorer la liaison entre l'île Wolfe et l'île Simcoe dans l'Est de l'Ontario.

Soutenir l'infrastructure routière municipale stratégique par l'intermédiaire du Programme des routes de raccordement aux routes principales

- En 2022-23, le ministère a versé un financement de 30 millions de dollars dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales pour aider les municipalités de l'Ontario à réparer les routes et les ponts se raccordant aux routes provinciales. Pour l'exercice 2022-2023, le MTO a sélectionné 16 projets de 14 municipalités (2 municipalités ont reçu du financement pour 2 projets chacune) en vue de recevoir un financement partout dans la province.
- En outre, le ministère accorde un financement pouvant atteindre 73,8 millions de dollars pour le Programme des routes de raccordement aux routes principales à Timmins afin de reconstruire

un tronçon d'environ 21,4 kilomètres de la route 101, soit l'une des routes de raccordement les plus longues de l'Ontario et qui est empruntée par 25 000 véhicules par jour. La période de financement a commencé en 2022-2023 et prend fin le 30 mars 2030.

Gestion du parc automobile

- Le MTO continue de jouer un rôle de premier plan dans la gestion du parc automobile. Pour continuer à soutenir la fabrication locale et les efforts de réduction des émissions du parc automobile du secteur public, le ministère a mis à jour son guide sur le parc automobile afin de donner la priorité aux véhicules produisant peu d'émissions acquis à l'échelle locale, chaque fois que cela est possible sur le plan opérationnel.

MESURE DU RENDEMENT

Le MTO présente régulièrement des rapports sur les mesures du rendement à l'échelle du ministère, également appelées indicateurs de rendement clés (IRC), qui assurent le suivi des progrès réalisés par le ministère en ce qui a trait à la réalisation des priorités gouvernementales clés.

État des routes et des ponts

Le ministère vise à maintenir les actifs en bon état à long terme. Les objectifs de rendement pour les chaussées et les ponts provinciaux en bon état pour 2022-2023 étaient de 67 % et de 85 %, respectivement. En 2022-2023, 79 % des chaussées de l'Ontario et 90 % des ponts de l'Ontario étaient en bon état.

Remarque : L'état de la chaussée des routes et des ponts est classé « bon », « faible » ou « médiocre » afin de refléter le besoin de réparation, de réfection ou de remplacement en fonction du cycle de vie de la gestion des actifs. Les résultats relatifs à l'état ne reflètent pas l'état de sécurité de ces actifs.

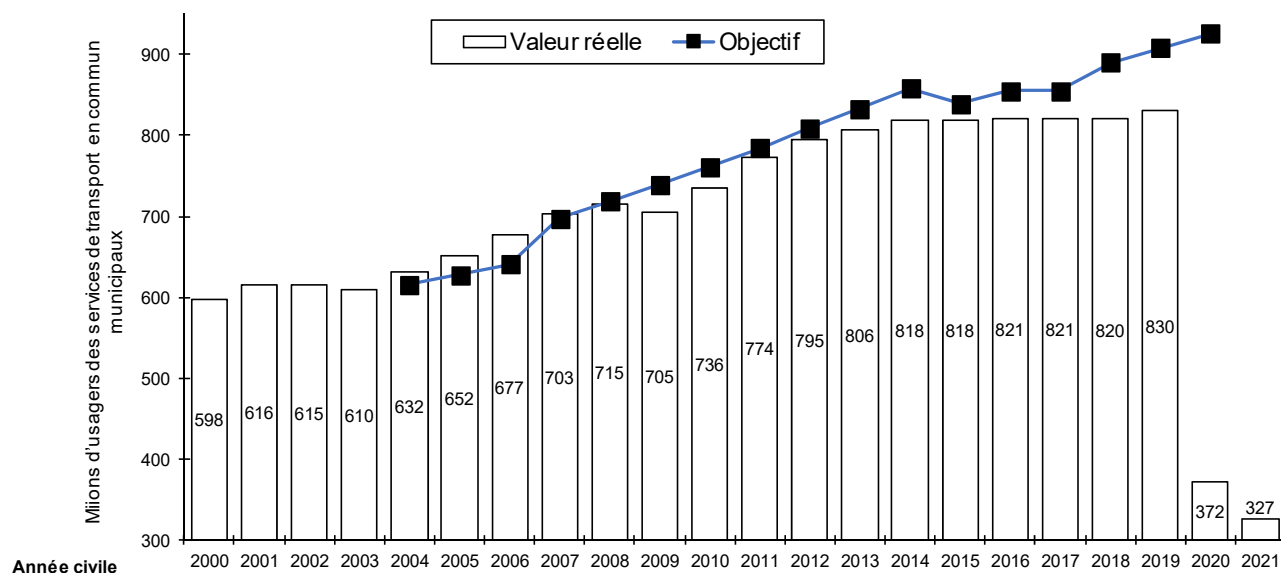
Nombre d'utilisateurs des services de transport en commun municipaux dans les grands centres urbains

Les services réguliers et spécialisés des systèmes de transport en commun municipaux desservant les 15 principaux centres urbains de l'Ontario ont transporté environ 327 millions de personnes en 2021 (statistiques les plus récentes).

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions sur le secteur des transports en commun municipaux en 2021, à la suite d'importantes diminutions du nombre d'utilisateurs en 2020. Les restrictions de voyage sont demeurées en vigueur pendant la majeure partie de l'année 2021, contrairement à l'année 2020, où les activités courantes se sont poursuivies pendant les trois premiers mois avant que les répercussions de la pandémie ne se fassent sentir. Cela explique pourquoi le nombre d'utilisateurs a diminué davantage en 2021.

Selon l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), le nombre d'utilisateurs des transports en commun au Canada est passé d'environ 2,9 milliards en 2019 à environ 1 milliard en 2020 et a diminué davantage en 2021 pour s'établir à 920,6 millions.

Nombre d'utilisateurs des services de transport en commun municipaux dans les grands centres urbains

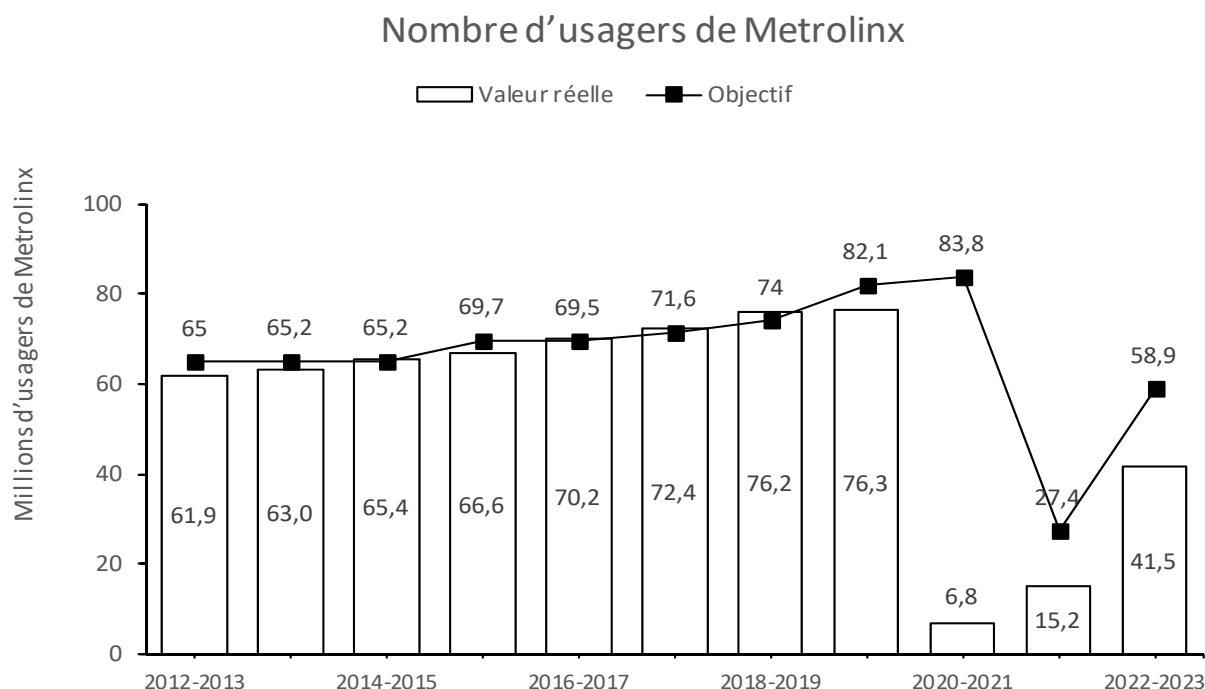


Dans l'ensemble de l'Ontario, le nombre d'utilisateurs des transports en commun municipaux a encore diminué de 12,8 % en 2021 par rapport à 2020, après avoir chuté d'environ 56,4 % en 2020 par rapport à 2019. Le nombre d'utilisateurs des services de transports en commun municipaux dans les grands centres urbains de l'Ontario a diminué de 12,1 % en 2021 comparativement à 2020.

Les premières données indiquent que le nombre d'utilisateurs s'est rétabli dans une certaine mesure en 2022, mais que ce rétablissement s'est avéré inégal. La croissance du nombre d'utilisateurs a été plus forte dans certaines municipalités que dans d'autres. L'ampleur du rétablissement ne sera pas connue avant la fin de 2023, lorsque les données de l'année complète seront disponibles pour tous les systèmes de transport en commun de l'Ontario. Le ministère continue de prendre des mesures pour augmenter le nombre d'utilisateurs des transports en commun dans la province, notamment en investissant dans l'expansion des transports en commun et en offrant des programmes de financement à l'appui des transports en commun municipaux, bien que les répercussions de ces programmes ne se fassent peut-être sentir qu'à long terme, étant donné la nature pluriannuelle des projets.

Nombre d'usagers de Metrolinx

En 2019-2020, le nombre d'usagers du transport en commun de Metrolinx (trains GO, autobus GO et UP Express) était de 76,3 millions, comparativement à 76,2 millions de passagers en 2018-2019. Au début de la pandémie de COVID-19, le nombre d'usagers des services GO et UP en 2020-2021 a chuté pour s'établir à 6,8 millions, soit 9 % des niveaux de 2019-2020 antérieurs à la pandémie. En 2021-2022, le nombre d'usagers était de 15,2 millions de passagers, contre 41,5 millions de passagers en 2022-2023.



Remarque : Les chiffres de 2012-2013 à 2014-2015 montrent uniquement le nombre d'usagers de GO Transit. Dans la foulée du lancement du service UP Express en juin 2015, les chiffres et les objectifs à partir de 2015-2016 ont été rajustés pour refléter le nombre d'usagers de Metrolinx, qui inclut les services GO Transit et UP Express.

Lien connexe : [Plan d'activités de Metrolinx pour l'exercice 2022-2023](#)

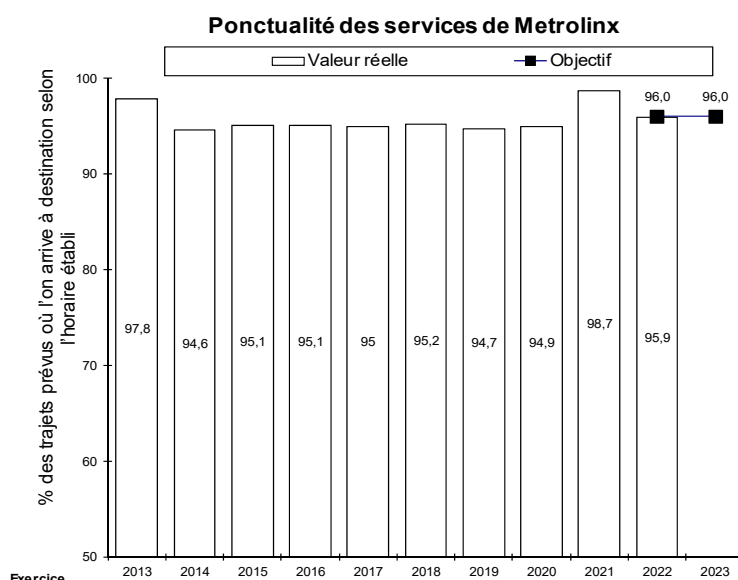
Lien connexe : Plan d'activités de Metrolinx pour l'exercice 2022-2023
<https://www.metrolinx.com/fr/a-propos-de-nous/rapports-annuels>

Ponctualité des services de Metrolinx

La ponctualité des services est définie comme un délai de 5 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets du système ferroviaire GO, un délai de 15 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets du système d'autobus GO et un délai de 30 minutes suivant la durée totale du trajet entre Union et Pearson pour les trains d'UP Express.

La ponctualité des services de Metrolinx est passée d'un taux de ponctualité des trajets de 97,8 % en 2012-2013 à 98,7 % en 2020-2021. En 2022, on a enregistré un taux de ponctualité des trajets de 95,9 %. Le ministère vise un taux de ponctualité de 96 % en 2023.

Remarque : Cet indicateur ne constitue pas une mesure pour l'ensemble de la province et reflète uniquement les services de transport en commun de Metrolinx (système ferroviaire GO, système d'autobus GO et UP Express).

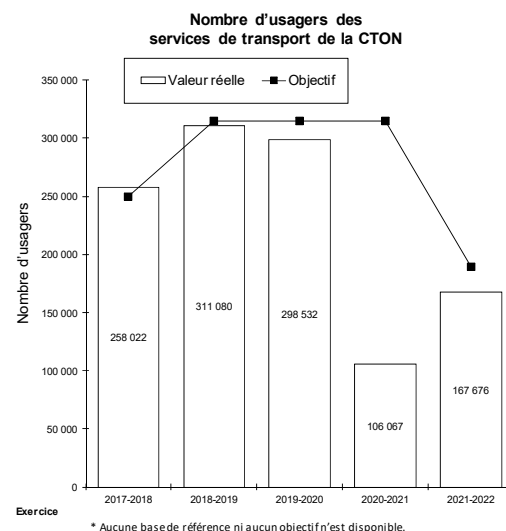


Nombre d'utilisateurs de la CTON

La CTON offre des services de transport pour assurer un lien essentiel entre les collectivités du Nord de l'Ontario, les collectivités rurales et éloignées et les communautés des Premières Nations isolées.

Le nombre d'utilisateurs des autocars de la CTON en 2022 a augmenté de 58 % par rapport à l'année précédente. Les tendances relatives au nombre d'utilisateurs reflètent l'incidence de la pandémie de COVID-19.

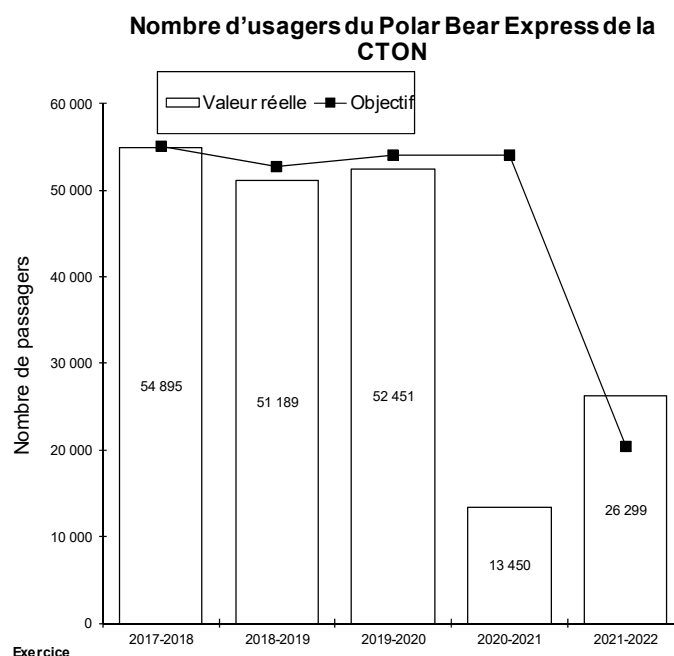
Lien connexe : [Rapport annuel 2021-2022](#) de la CTON



Le train de passagers du Polar Bear Express relie Cochrane à Moosonee et aux communautés des Premières Nations situées sur la côte de la baie James. Il s'agit de l'unique lien terrestre ouvert toute l'année qui dessert ces populations.

En 2021-2022, le nombre d'usagers du train de passagers du Polar Bear Express a augmenté de 96 % par rapport à l'année précédente. Bien que l'achalandage soit actuellement à la moitié des niveaux pré-pandémiques, la CTON a dépassé son objectif de 29 %.

Lien connexe : [Rapport annuel 2021-2022](#) de la CTON

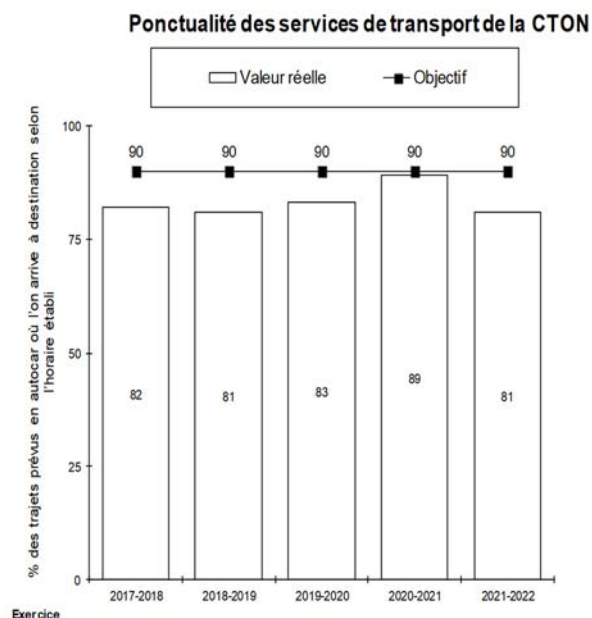


CTON – Ponctualité des services

La CTON définit la ponctualité des services comme un délai de 15 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets en autocar et en train.

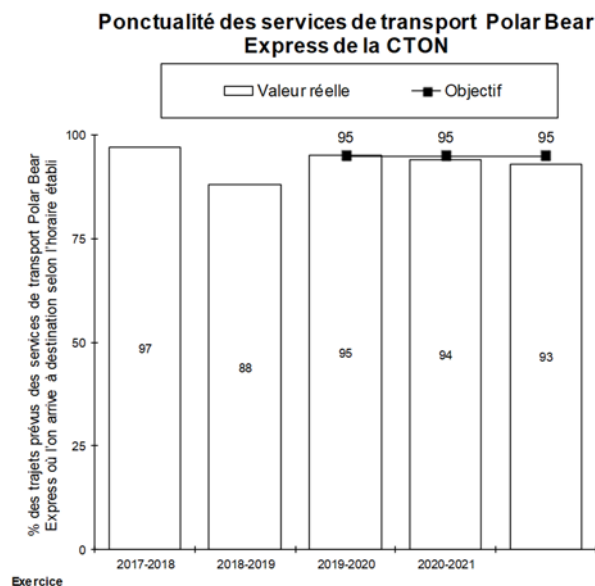
En 2021-2022, la ponctualité des services d'autocar de la CTON était de 81 %, soit une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'augmentation du nombre de passagers et de la circulation des véhicules sur les routes et les autoroutes attribuable à la reprise postpandémie et à la réduction des restrictions de santé publique relatives aux limites de capacité.

Lien connexe : [Rapport annuel 2021-2022](#) de la CTON



En 2021-2022, la ponctualité des services du train de passagers du Polar Bear Express était de 93 %, soit une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente. Les services n'ont pas atteint leur objectif de 95 % en raison de problèmes liés au temps froid ayant eu une incidence sur les opérations, ainsi que des restrictions de vitesse et des travaux saisonniers de voie. Ces activités étaient nécessaires pour assurer la sécurité des clients et des employés.

Lien connexe : [Rapport annuel 2021-2022](#) de la CTON



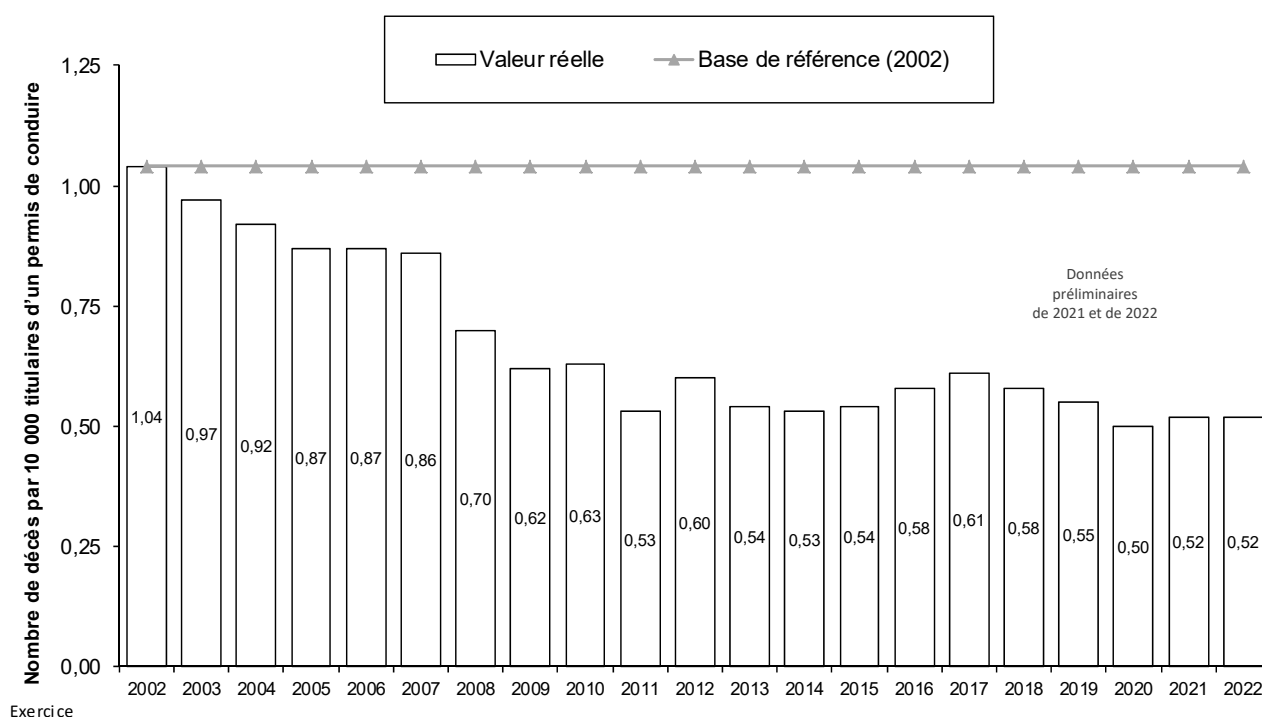
Lien connexe : [Rapport annuel 2021-2022](#) de la CTON

https://www.ontarionorthland.ca/sites/default/files/corporate-document-files/Annual_Report21-22FR.pdf

Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire

L'Ontario a enregistré un taux de 0,50 décès par 10 000 conducteurs titulaires d'un permis conduire en 2020 (données les plus récentes disponibles), et s'est classée au premier rang en ayant le plus faible taux de mortalité par collision automobile en Amérique du Nord, derrière le district de Columbia. Les données préliminaires pour 2021 et 2022 révèlent des taux semblables de cet IRC, qui s'établit à 0,52 décès par 10 000 conducteurs titulaires d'un permis de conduire. Ce nombre diminue depuis plus d'une décennie en partie grâce aux campagnes de sensibilisation du public, aux programmes d'amélioration de la sécurité routière et à l'application efficace de la loi.

Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire

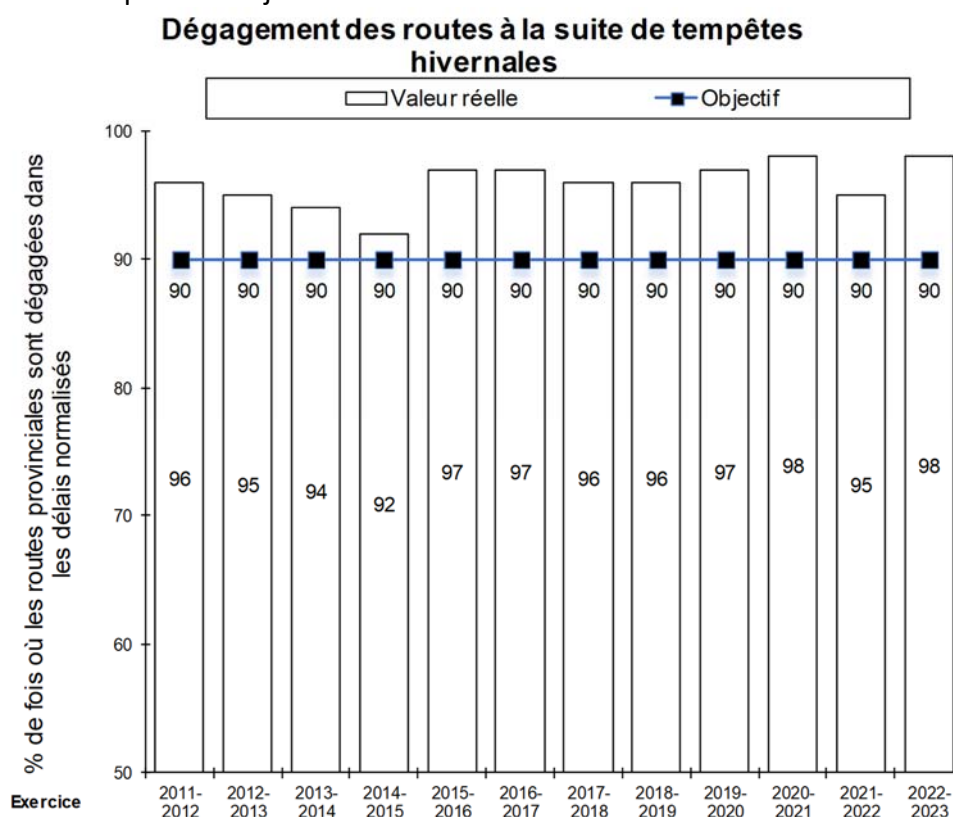


Lien connexe : [Rapport annuel sur la sécurité routière en Ontario \(RASRO\) | Ontario.ca](#)

Lien connexe : Rapport annuel sur la sécurité routière en Ontario (RASRO)
<https://www.ontario.ca/fr/document/rapport-annuel-sur-la-securite-routiere-en-ontario-rasro>

Dégagement des routes à la suite de tempêtes hivernales

- En ce qui concerne l'entretien hivernal des routes dans la province, le MTO a fixé un objectif de rendement annuel de 90 % pour assurer le dégagement de chaussée dans les délais prescrits. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement provincial a respecté ou dépassé cette norme.
 - « Chaussée dégagée » s'entend d'une chaussée (d'une ligne de bordure à l'autre) exempte de neige, de neige fondue et de glace à 95 %.
- En 2021-2022, les routes de l'Ontario ont été dégagées en fonction de la norme de chaussée dégagée dans les délais normalisés 95 % du temps. En 2022-2023, les données de rendement au chapitre de l'entretien hivernal des routes indiquent jusqu'à présent que le MTO est en voie d'atteindre ou de dépasser l'objectif de rendement.



Les renseignements publics sur la norme de chaussée dégagée figurent à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/comment-nous-degageons-les-routes-de-lontario-en-hiver>.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023* (M\$, sauf l'effectif)
Approbations – COVID-19	585,0
Autres – Fonctionnement	3 194,3
Autres – Immobilisations	3 224,3
Total – Transports	7 003,6
Effectif** (au 31 mars 2023)	3 502

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Lien : [Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2022-2023](https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-ministere-des-transports)

<https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2022-2023-ministere-des-transports>

Lien vers le budget de l'Ontario de 2023-2024 : [Budget de l'Ontario de 2023](https://budget.ontario.ca/fr/2023/contents.html)

<https://budget.ontario.ca/fr/2023/contents.html>

Document d'information sur le budget des dépenses 2023-2024

Secrétariat du Conseil du Trésor

ISSN 2369-1859

This document is also available in English.

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

TABLE DES MATIÈRES

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	1
Partie I : Plan publié 2023-2024.....	2
Vue d'ensemble du ministère	3
Objectifs généraux du ministère.....	3
Programmes du ministère	6
Plan stratégique 2023-2024	10
Contribution du ministère aux engagements prioritaires.....	10
Mesures de rendement clés	16
Données financières détaillées	20
Organismes provinciaux et autres organismes.....	25
Organigramme du ministère.....	29
Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	31
Rapport annuel.....	33

Partie I : Plan publié 2023-2024

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a été mis sur pied pour aider le président du Conseil du Trésor à diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilisation, de gestion des risques, d'ouverture et de modernisation. Dans le cadre de sa capacité de leadership pangouvernemental, le SCT joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un gouvernement plus intelligent et plus efficace à l'appui du plan financier de celui-ci. Pour ce faire, il transforme la culture de façon stratégique et veille à la responsabilité financière dans l'ensemble du gouvernement. Le SCT agit par ailleurs à titre d'employeur gouvernemental pendant les négociations collectives avec les syndicats, et fournit des services pangouvernementaux en matière de ressources humaines, de paie et d'avantages sociaux, notamment en montrant la voie à suivre en matière d'éthique, de mobilisation, de lutte contre le racisme, d'inclusion et de diversité au sein de la FPO. Grâce à son programme Chaîne d'approvisionnement, le SCT mène la modernisation de l'approvisionnement dans le secteur public et supervise l'organisme ApprovisiOntario. Enfin, le SCT dirige la coordination de la gestion des situations d'urgence à l'échelle du gouvernement, y compris les mesures de prévention, de préparation, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement qui se traduiront par un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé.

Parmi les responsabilités du SCT, citons :

- Gérer la planification et les dépenses à l'appui de son rôle dans la gestion du plan financier du gouvernement, pour élaborer et tenir à jour les politiques ministérielles liées à l'administration publique et pour garantir la saine gestion et l'investissement judicieux des fonds publics.
- Formuler des conseils pour appuyer la prise de décisions par le Conseil du Trésor (CT) et le Conseil de gestion du gouvernement (CGG).
- Voir aux relations de travail, à la gestion organisationnelle, à la catégorisation des emplois et à la rémunération dans la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le secteur parapublic.
- Coordonner les politiques relatives aux organismes gouvernementaux provinciaux, y compris par l'offre de conseils aux ministères et aux organismes pour assurer tant la gouvernance que la responsabilisation. Diriger les examens des mandats des organismes provinciaux pour veiller à ce que chacun d'entre eux respecte les priorités gouvernementales, soit pertinent, efficace et viable à long terme, et dispose de structures de surveillance appropriées, de même que surveiller l'application par ces organismes de la Directive concernant les organismes et les nominations.

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur public de l'Ontario, travailler à la centralisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de servir au mieux la population ontarienne, gérer les questions afférentes aux lois, aux politiques et aux programmes touchant la chaîne d'approvisionnement, et superviser les efforts d'ApprovisiOntario.
- Fournir des services centralisés de ressources humaines et de paie à tous les ministères et employés, à certains organismes et à des partenaires du secteur parapublic, conformément aux obligations législatives et aux conventions collectives.
- Diriger, planifier, élaborer et mettre en œuvre des initiatives de gestion des changements et de nouveaux modèles de gestion pour transformer les ressources humaines au sein du gouvernement.
- Créer les conditions propices à l'innovation et à l'excellence dans la fonction publique en établissant une culture stimulante et diversifiée, notamment au moyen de stratégies et de politiques organisationnelles en matière de ressources humaines, du recrutement de cadres supérieurs, de l'apprentissage et du perfectionnement, de la gestion des talents et du rendement et de l'analyse de l'effectif.
- Diriger les initiatives de la FPO en matière d'accessibilité, d'inclusion et d'équité, y compris la mise en œuvre de l'Engagement du leadership de la FPO, pour bâtir un milieu de travail plus diversifié, inclusif, équitable, accessible et antiraciste par la mise en place de politiques, de programmes et de services mieux adaptés pour la population ontarienne.
- Veiller au respect des obligations de la FPO prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.
- Créer une capacité de contrôle financier, de gestion des risques et de vérification à l'échelle organisationnelle pour garantir la responsabilisation financière, la transparence dans la production de rapports et une bonne gestion financière.
- Voir à l'élaboration d'un cadre stratégique pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion et de contrôle financiers de même que les cadres de contrôle internes dans l'ensemble de la FPO, et offrir des conseils et des directives en la matière.
- Utiliser la gestion globale des risques pour promouvoir une culture de gestion intelligente des risques qui fournit des données essentielles sur les risques aux décideurs et leur permet de saisir les occasions qui se présentent et d'offrir des services, programmes et politiques dignes de confiance à la population ontarienne, tout en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.

- Offrir des services de vérification interne à valeur ajoutée qui favorisent l'excellence des services offerts à la population ontarienne.
- Veiller à ce que le gouvernement dépense de façon responsable et prudente en coordonnant des processus visant à aider le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR), le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO) et les neuf comités de vérification des secteurs à remplir leurs obligations.
- Faire preuve de leadership auprès des ministères partenaires et leur offrir du soutien efficient en technologie de l'information (TI) afin d'améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services centrés sur les citoyens.
- Développer et maintenir des solutions de TI pour favoriser la modernisation, l'ouverture et la transparence du gouvernement et pour aider les ministères partenaires dans l'ensemble de la FPO à optimiser la valeur de leurs services aux contribuables.
- Participer à l'élaboration du Budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario ainsi que des rapports trimestriels des finances de l'Ontario pour le premier et le troisième trimestre.
- Établir et publier le Budget des dépenses, les Comptes publics de l'Ontario et le compendium de la divulgation des traitements dans le secteur public.
- Diriger l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement avec ses partenaires de gestion des situations d'urgence (à titre de guichet provincial unique de coordination des situations d'urgence), et superviser les efforts de la Brigade des bénévoles de l'Ontario, une initiative provinciale de recrutement des bénévoles.
- Diriger la coordination des interventions de la Province lorsque celle-ci doit gérer une situation d'urgence, y compris par l'offre de soutien provincial pendant des situations d'urgence touchant les réserves des Premières Nations (p. ex. des évacuations) et les municipalités.
- Promouvoir l'application du cadre législatif des programmes de gestion des situations d'urgence en Ontario, à savoir la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LPCGSU), y compris des structures et plans afférents.

Programmes du ministère

Le SCT est déterminé à innover et à transformer les processus, les programmes et les services pour aider le gouvernement à mieux fonctionner.

Le **programme d'administration du ministère** assure les services administratifs et de soutien qui permettent au ministère de produire des résultats conformes aux objectifs et aux priorités budgétaires du gouvernement. Ses fonctions comprennent la gestion des finances et des ressources humaines. Le programme fournit également des services juridiques et de communication, de gestion des situations d'urgence, de planification et de surveillance des résultats. De plus, il aide les secteurs de programme du ministère à atteindre leurs objectifs opérationnels.

Le **programme des relations de travail et de la rémunération** aide le gouvernement à concrétiser son engagement à l'égard de relations de travail constructives au sein de la fonction publique de l'Ontario et du secteur parapublic.

Le programme représente la Couronne en tant qu'employeur dans toutes les négociations collectives et pour toutes les questions de relations de travail touchant la FPO, fournit des services consultatifs sur les relations de travail et auprès du personnel, soutient les relations patronales-syndicales régulières, gère les stratégies et les programmes organisationnels de rémunération, et agit comme carrefour de l'expertise en gestion organisationnelle et en catégorisation des emplois. Il assure également la gouvernance budgétaire de tous les régimes d'avantages sociaux et de retraite pour le compte des employés et des retraités de la FPO et du système judiciaire.

Le programme analyse les facteurs internes et externes qui influent sur les résultats des négociations collectives dans le secteur parapublic afin de formuler et d'offrir au gouvernement, aux ministères et aux employeurs de ce secteur des orientations et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes au sujet des questions courantes liées aux négociations collectives et aux relations de travail. Le programme assure aussi l'offre de services de paie toutes les deux semaines et de services à la clientèle liés à la paie et aux avantages sociaux pour le personnel de toute la FPO et de certains organismes, conformément aux obligations législatives et aux conventions collectives. En outre, le programme sert de centre d'expertise pour les initiatives du gouvernement ayant une incidence sur les politiques de rémunération totale dans le secteur parapublic (p. ex. la rémunération des cadres et la surveillance relative à la participation au programme d'avantages sociaux).

Le **programme des avantages sociaux et des prestations de retraite (part prise en charge par l'employeur)** gère les dépenses que le gouvernement effectue en qualité d'employeur au chapitre des avantages sociaux assurés, des programmes prévus par la loi, des avantages sociaux non assurés et de certains régimes de retraite de la fonction publique, notamment les coûts d'arbitrage et d'administration

par des tiers. Les dépenses dépendent de l'évolution des charges à payer du gouvernement à titre de répondant ou de co-répondant de certains régimes d'avantages sociaux assurés, régimes de retraite et droits aux indemnités de cessation d'emploi.

Le **programme de soutien au Conseil du Trésor** exerce un leadership et offre des services consultatifs favorisant une prise de décisions fondée sur des données probantes, une gestion financière prudente et une reddition de comptes transparente dans l'ensemble du secteur public de l'Ontario. Il oriente aussi les activités des ministères et des organismes provinciaux par la prestation de politiques, de directives et de conseils stratégiques pangouvernementaux visant à promouvoir l'excellence dans la fonction publique, notamment en dirigeant et en soutenant l'examen des organismes provinciaux de l'Ontario.

Le programme favorise la responsabilisation et l'intégrité budgétaire en offrant une expertise et des conseils quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres pour la gestion budgétaire et financière, la mesure du rendement et les infrastructures. Il veille à l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour réaliser les priorités du gouvernement en soutenant le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement, et en formulant des conseils sur les plans pluriannuels des ministères, la gestion des dépenses pour l'exercice en cours et la conception des programmes. De plus, il aide le président du Conseil du Trésor, la sous-ministre et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement ainsi que le gouvernement à rendre compte à la population des plans et des résultats en publiant, par exemple, le Budget des dépenses. Enfin, le programme conseille le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario en matière de responsabilisation et de surveillance.

Le **Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent** dirige et supervise l'établissement de stratégies et de politiques de ressources humaines qui concourent à l'engagement du gouvernement envers l'offre d'un lieu de travail sain, inclusif, accessible et antiraciste dans l'ensemble de la fonction publique en Ontario. En outre, il exerce un leadership organisationnel dans la prestation, auprès de tous les ministères, de services relatifs aux ressources humaines intégrés, uniformes et axés sur la clientèle. Le programme oriente la culture organisationnelle, la capacité de leadership et le développement du talent afin de constituer un effectif divers, qualifié et engagé au sein de la FPO. Le Centre stimule le rendement organisationnel par l'établissement des priorités relatives à l'expérience du personnel, des analyses de la main-d'œuvre et l'élaboration de stratégies et de politiques des ressources humaines.

Le Centre offre des conseils stratégiques et des services de secrétariat à la Commission de la fonction publique et permet à la FPO de se conformer à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Le **programme du Groupement des organismes centraux** fournit des solutions numériques centrées sur l'utilisateur afin de mettre à disposition de ses ministères partenaires, et en collaboration avec eux, la technologie leur permettant d'offrir leurs services centrés sur le citoyen. Le Groupement développe et maintient les solutions informatiques sous-jacentes qui sont indispensables à un gouvernement moderne qui veille à ce que la population ontarienne ait une expérience simple, fiable et uniforme.

Le **programme Achat groupé de services médiatiques** soutient l'achat d'espace médiatique pour les activités de marketing payées du gouvernement. Les fonds servent également à assumer les honoraires des agences concernées, les coûts de production créative, les coûts des études de marché, les coûts associés à la technologie, et à assumer les services de marketing et de gestion de données de même que ceux qui se rapportent à l'élaboration de matériel publicitaire destiné à soutenir des campagnes intégrées relatives aux initiatives gouvernementales. La publicité payée du gouvernement est régie par la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* et est examinée par la vérificatrice générale, qui en rend compte.

Le **programme du Bureau du contrôleur général** est chargé d'établir une orientation et d'exercer un leadership à l'échelle du gouvernement en ce qui a trait au contrôle provincial, à la gestion globale des risques et à la surveillance administrative liée à la fonction de vérification interne. Le programme veille à la surveillance des fonctions qui garantissent la responsabilisation financière, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle de la fonction publique moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion des risques et de vérification.

Le programme aide le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario à atteindre leurs objectifs opérationnels en exerçant une fonction d'examen critique à l'appui de la planification et de la prise de décisions, ainsi qu'en évaluant et en formulant des recommandations pour d'une part consolider les processus de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de responsabilisation et de conformité et pour d'autre part améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités des ministères et des organismes provinciaux. En outre, le programme aide le président du Conseil du Trésor et le gouvernement à présenter à la population les Comptes publics, le Rapport annuel et les états financiers consolidés. Il offre au secteur public et au secteur parapublic de l'Ontario une surveillance interne améliorée qui touche la responsabilisation, les politiques de gestion financière et les principales pratiques de gestion des risques dans l'ensemble du gouvernement.

De plus, le programme élabore un cadre stratégique pour l'établissement et le renforcement des communautés des finances, de la gestion globale des risques et de la vérification interne, et fournit divers conseils et orientations à cet égard.

Le **programme de Gestion des situations d'urgence Ontario**, un guichet unique pour servir la population ontarienne, assure une coordination rapide et efficace des

situations d'urgence aux quatre coins de la province. Conjointement avec les différents ministères de l'Ontario, le gouvernement du Canada, les administrations voisines, les municipalités, des organismes non gouvernementaux et des partenaires de l'industrie et des Premières Nations, le programme gère les situations d'urgence de manière proactive. Grâce à des données, à des analyses et à des connaissances acquises, le programme détermine quels sont les risques afin d'orienter les mesures de planification à court et à long terme, en intégrant les contributions des aînés autochtones et des gardiens des savoirs traditionnels. Au moyen de formation, d'exercices et de sensibilisation, le programme veille à ce que la population soit mieux préparée aux situations d'urgence, en axant la planification, la préparation et l'atténuation sur les personnes les plus vulnérables.

Le **programme Chaîne d'approvisionnement** mène la modernisation et la centralisation de l'approvisionnement dans le secteur public grâce à diverses stratégies et politiques organisationnelles. En outre, il surveille et gouverne l'organisme ApprovisiOntario dans la prestation et le soutien de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement conformément à la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement* et aux priorités gouvernementales.

Plan stratégique 2023-2024

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Compte tenu de la portée pangouvernementale de ses fonctions et en tant que vecteur de changement, le SCT est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan financier de la Province, lequel vise à accroître l'efficacité du gouvernement pour favoriser la durabilité et protéger ce qui compte le plus pour la population ontarienne.

Transformation et modernisation

Le SCT mène une transformation adaptée aux besoins et applique de saines pratiques opérationnelles à ses fonctions afin d'accroître l'efficacité de ses programmes et de ses services et de veiller à ce que ceux-ci soient durables, et ce :

- en participant aux processus décisionnels du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement pour offrir du soutien efficace aux ministères qui ont des délais serrés à respecter afin de gérer de manière efficace les dépenses, y compris les investissements liés à la pandémie, tout en orientant et en aidant les membres du CT et du CGG;
- en coordonnant le processus d'examen régulier des programmes pour intégrer plus étroitement la culture de l'amélioration continue et de la responsabilité financière au sein de la FPO, pour améliorer les programmes et services, et pour obtenir de meilleurs résultats pour la population ontarienne;
- en transformant et en modernisant la prestation de services publics de même que les démarches d'amélioration de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité organisationnelles;
- en dirigeant les examens des mandats des organismes provinciaux afin de veiller à ce que chacun d'entre eux respecte les priorités gouvernementales, soit pertinent et efficace, et dispose de structures de surveillance appropriées;
- en élaborant un cadre pour les négociations collectives dans le secteur parapublic;
- en articulant la gestion organisationnelle et la catégorisation des emplois à l'échelle du gouvernement d'une manière qui soit à la fois adaptée aux nouveaux modèles de travail et d'organisation et suffisamment flexible pour s'ajuster à l'évolution des priorités;
- en dirigeant et en coordonnant la politique budgétaire relative aux relations de travail pour appuyer la prise de décisions par les organismes centraux en vue de la planification pluriannuelle et la prise de décisions en cours d'exercice par le CT et le CGG; en collaborant avec les partenaires ministériels et du secteur

parapublic pour renforcer la surveillance de la gestion organisationnelle, de la catégorisation des emplois, de la rémunération et des négociations collectives au sein du secteur parapublic;

- en explorant l'ensemble de données sur l'effectif provincial afin de pouvoir éclairer la prise de décisions par le gouvernement en ce qui concerne les relations de travail, la gestion organisationnelle, la catégorisation des emplois et la rémunération. Cette mise à profit de données concourt également à la transparence et à la responsabilisation, tout en permettant au gouvernement d'utiliser plus efficacement les ressources publiques;
- en optimisant les investissements dans la TI pour mettre en place des solutions modernes, tournées vers la clientèle, et des mesures d'amélioration continue qui favorisent l'excellence des services publics;
- en faisant progresser la technologie de l'information au service de la transformation au moyen d'outils technologiques courants ainsi que par la consolidation et l'évaluation des capacités;
- en appuyant le passage d'une gestion locale à une gestion gouvernementale des centres de données pour réduire les risques liés aux centres autogérés non administrés par le gouvernement;
- en facilitant le recours par le ministère des Finances à des technologies de télédétection et d'imagerie satellitaire novatrices pour repérer d'éventuelles zones non conformes relativement à la culture du tabac en feuilles. En outre, l'intelligence artificielle est utilisée dans les enquêtes sur les anomalies fiscales, lesquelles contribuent à l'amélioration des politiques fiscales et au potentiel de recouvrement après vérification;
- en acquérant et en mettant en œuvre une solution de technologie de l'information pour améliorer l'efficacité des processus gouvernementaux de planification et de gestion financières;
- en élargissant l'application FORTE pour offrir à l'ensemble des groupes de rémunération un même outil de pointe qui donne à l'employeur accès à des données pour la planification des talents et du rendement, qui permet aux employés de consigner leurs compétences et leurs plans d'apprentissage et leur permet de travailler de n'importe où dans la province, le tout dans une optique de responsabilisation, de productivité et d'efficacité;
- en remplaçant la technologie de recrutement vieillissante dans le cadre de l'initiative Modernisation numérique du recrutement, qui vise à moderniser la plateforme technologique et à consolider la gestion stratégique du talent en améliorant les processus d'embauche, de perfectionnement et de déploiement au sein de la FPO afin de progresser vers un gouvernement numérique;
- en soutenant diverses initiatives touchant l'avenir du travail et la modernisation des ressources humaines dans le cadre du Plan relatif au personnel de la FPO,

comme l'Initiative de modernisation relative aux RH et à la paie, l'initiative relative aux ressources humaines bilingues de la FPO et l'examen du cadre pour les services relatifs aux ressources humaines, ainsi qu'en mettant en œuvre des initiatives transformationnelles associées au sentiment d'appartenance, au développement et au perfectionnement du personnel;

- en développant des solutions numériques et sans papier pour améliorer la prestation des services de ressources humaines et de paie de la FPO, comme l'environnement de travail numérique en matière de paie et d'avantages et le dossier d'employé gouvernemental numérique;
- en mettant en place une solution de gestion de cas pour la prévention de la discrimination et du harcèlement au travail qui améliore l'efficacité des processus et la communication avec les parties prenantes, et qui intègre des fonctions d'analyse et de production de rapports robustes permettant la prise de décisions éclairées qui respectent l'Engagement du leadership;
- en implantant le Système DMIS de gestion des cas d'invalidité pour améliorer l'expérience utilisateur grâce à des outils de libre-service, sans négliger les économies opérationnelles ni les capacités d'analyse et de production de rapports pour concourir à l'Engagement du leadership;
- en simplifiant les processus d'adaptation des emplois et en élargissant l'offre de ressources et de services en santé mentale pour transformer les politiques et les programmes qui facilitent la réalisation de l'Engagement du leadership;
- en poursuivant la promotion, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de programmes complets de gestion de situations d'urgence en Ontario;
- en gérant et en coordonnant les lois interministérielles en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence de manière à ce que l'Ontario puisse gérer efficacement les pandémies ou les situations d'urgence à venir;
- en continuant à diriger la mise en œuvre du document Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence (qui comporte une feuille de route pour faire évoluer la gestion des situations d'urgence et mener à un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé), ainsi que les consultations et la production du rapport annuel connexes. Le plan vise trois objectifs, à savoir *l'établissement d'un guichet unique* permettant une coordination rapide et efficace de la gestion des situations d'urgence aux quatre coins de la province, *la planification et la surveillance proactives* des urgences potentielles en se basant sur des données, des analyses et des connaissances, et enfin *l'entraînement et la préparation aux fins des interventions en cas d'urgence* au moyen de programmes de sensibilisation améliorés ainsi que de formation et d'exercices en gestion des situations d'urgence. De plus, le plan propose des mesures concrètes pour maintenir l'Ontario dans un état de préparation constant;

- en collaborant avec les Premières Nations, les municipalités, les organisations non gouvernementales, les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles, le gouvernement fédéral, les ministères provinciaux et d'autres partenaires pour mettre à jour le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence d'ici 2024;
- en collaborant avec des partenaires pour mettre à jour le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN) d'ici 2024. Le PPIUN est mis à jour aux cinq ans, à la suite de vastes consultations menées en parallèle auprès des Premières Nations et du public en général, pour que l'Ontario soit sécuritaire, entraîné et préparé relativement à la gestion des situations d'urgence nucléaires et radiologiques;
- en renforçant les programmes de gestion des situations d'urgence ministériels et municipaux par l'intermédiaire du projet d'amélioration de la qualité des programmes de gestion des situations d'urgence en Ontario (projet d'AQPGSUO). Ce projet pluriannuel vise l'élaboration et la mise en place d'une méthode d'évaluation améliorée de la qualité et de la suffisance des programmes de gestion des situations d'urgence ministériels et municipaux de même que la création d'outils d'aide, comme des carrefours pour la diffusion de ressources et de pratiques exemplaires;
- en faisant évoluer la Brigade des bénévoles de l'Ontario, une initiative provinciale de recrutement des bénévoles, par la mise à profit des capacités, de l'expertise et des compétences de partenaires afin qu'un bassin prévisible de bénévoles et de ressources techniques spécialisées soit disponible pour venir en aide aux collectivités;
- en développant et en maintenant le programme relatif aux infrastructures essentielles de l'Ontario, qui est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement et le secteur privé, afin que soit partagée l'information sur les infrastructures, les installations, les technologies, les réseaux, les actifs, les processus et les services essentiels de l'Ontario. Ce programme contribue aussi aux évaluations intersectorielles et instaure des stratégies pour accroître la résilience des systèmes essentiels;
- en soutenant l'intervention du gouvernement en situation d'urgence au moyen d'une équipe d'agents régionaux dévoués, y compris par l'offre aux municipalités et aux communautés autochtones d'un point de contact unique pour la gestion de l'aide provinciale pendant une crise ainsi que de formation, de services et de mesures de sensibilisation et de consultation à l'année pour soutenir la mise en place de leurs programmes de gestion des situations d'urgence;
- en offrant à l'année de l'aide aux communautés autochtones et aux municipalités par l'intermédiaire du Centre provincial des opérations d'urgence (le guichet unique pour la coordination de la gestion des situations d'urgence)

dans le but de faciliter la planification et la préparation opérationnelles relativement aux situations d'urgence, notamment pour la saison des inondations et des feux de végétation;

- en poursuivant la promotion, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de programmes complets de gestion de situations d'urgence en Ontario.

Responsabilisation, transparence et optimisation des ressources

Le SCT préconise une responsabilisation concrète, rétablit la transparence et la confiance en ce qui a trait aux finances publiques, veille à l'utilisation optimale de l'argent des contribuables et rend possibles les investissements dans les programmes et les services clés sur lesquels les Ontariennes et les Ontariens comptent, notamment :

- en concourant à une fonction de vérification interne forte dont les services indépendants, à valeur ajoutée, peuvent s'intéresser à des secteurs pangouvernementaux ou pansectoriels à risque élevé en temps opportun, et aider le gouvernement de l'Ontario à garantir l'efficacité et l'efficience de ses activités, à améliorer la surveillance et à dépenser avec discipline, y compris en participant aux efforts du Comité de vérification interne de l'Ontario et des comités de vérification des secteurs;
- en exerçant des fonctions de surveillance par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général pour garantir la responsabilisation financière, la gouvernance et l'intégrité du système financier organisationnel, la transparence dans la production des rapports, l'application d'un cadre de contrôle du secteur public moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion des risques, de contrôle financier et de contrôle interne;
- en favorisant le développement d'une culture de gestion intelligente des risques qui permet de discuter des risques efficacement, ouvertement et en toute transparence à l'échelle du ministère ainsi que de communiquer clairement les renseignements à ce sujet pour que le gouvernement puisse engager des dépenses et prendre des décisions en toute connaissance de cause;
- en poursuivant l'implantation d'un centre d'excellence pour l'analytique et en appuyant la fonction de vérification judiciaire au sein de la Division de la vérification interne de l'Ontario en vue d'améliorer l'accès aux renseignements sur les risques opérationnels pour la planification des vérifications internes, de même que le recours à des pratiques plus agiles et allégées et à des approches axées sur les données probantes;
- en continuant d'exercer une surveillance et de réaliser des gains d'efficience grâce à une bonne stratégie de gestion des dépenses et à l'amélioration des

programmes et des services en vue de garantir l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables et d'éclairer les stratégies pluriannuelles;

- en poursuivant, par l'intermédiaire d'ApprovisiOntario, l'adoption d'une approche unique en matière d'achat de biens et de services par les entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé;
- en veillant à ce que l'Ontario se dote d'un cadre législatif et stratégique approprié permettant un approvisionnement efficace en biens et en services nécessaires dans un marché marqué par les difficultés d'approvisionnement et une hausse des coûts à l'échelle mondiale. Cela suppose la modification des mesures législatives et des politiques qui régissent la chaîne d'approvisionnement du secteur public afin de la centraliser, de la sécuriser, de l'optimiser et de la consolider;
- en mettant en œuvre l'initiative dite d'approvisionnement jusqu'au paiement (« Source to Pay ») afin de standardiser et de simplifier l'approvisionnement des ministères.

Mesures de rendement clés

Les progrès du SCT sont mesurés par des indicateurs de rendement clés (IRC) orientés par le gouvernement, déterminés par le ministère et suivis au moyen d'un cadre robuste d'évaluation à des fins de reddition de comptes.

Ces IRC attestent l'engagement du SCT à respecter les priorités gouvernementales.

Indicateurs de rendement clés orientés par le gouvernement

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

Le SCT soutient l'engagement du gouvernement à accroître la transparence, la rapidité et la responsabilisation en ce qui a trait aux rapports financiers publics. À cet égard, il a publié les Comptes publics, le Budget des dépenses et le compendium de divulgation des traitements dans le secteur public dans les délais et en pleine conformité avec les exigences applicables.

Contenir la croissance des programmes

Le SCT continue d'appuyer les objectifs financiers du gouvernement en mettant en place des mesures visant à gérer les dépenses et à voir à ce que les services et les programmes du gouvernement soient durables et efficaces.

Le SCT surveille également les efforts de la Province en vue de contenir la croissance des programmes. Pour ce faire, il :

- analyse les résultats en matière de rémunération obtenus au sein d'administrations comparables et du secteur privé, y compris par la réalisation d'études sur la rémunération et d'analyses de ce qui se fait ailleurs pour prendre des décisions en matière de rémunération à la fois éclairées et propices à la viabilité des finances publiques provinciales;
- s'emploie à gérer la taille de la FPO tout en procédant à d'importants investissements dans les services de première ligne. Le gouvernement continue de gérer la taille de la FPO en fonction du nombre de fonctionnaires par 100 000 habitants, question de maintenir un effectif allégé par rapport aux autres provinces et territoires;
- exerce une surveillance adéquate des négociations des conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic et de la rémunération des employés du secteur parapublic, ce qui permet une augmentation aussi bien constante que viable de la rémunération;
- en mobilisant de façon continue les secteurs concernés pour veiller à la surveillance et au suivi des conventions collectives et des décisions arbitrales.

Consolider la responsabilisation et les contrôles de vérification interne

Le SCT concourt à une bonne gestion financière en veillant à la reddition de comptes et à la saine gestion en matière de dépenses gouvernementales, notamment en aidant le Comité de la vérification et de la responsabilisation, le Comité de vérification interne de l'Ontario et les neuf comités de vérification des secteurs à honorer leur mandat et leurs obligations.

De plus, le SCT favorise l'efficacité continue de ces comités en ce qui a trait à la responsabilisation, par :

- la surveillance de la mise en œuvre progressive des mesures recommandées par la vérificatrice générale concernant la vérification de l'optimisation des ressources pour veiller à la prestation efficace et efficiente des programmes et des services du gouvernement. Selon le suivi annuel de la vérificatrice générale à cet égard pour 2022, 70 % des mesures recommandées dans la vérification de l'optimisation des ressources de 2020 ont été pleinement mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre;
- le soutien de la Division de la vérification interne de l'Ontario dans sa mission d'offrir des services d'expression d'assurance et de consultation à valeur ajoutée et indépendants.

Accroître l'efficacité administrative

Dans le cadre du mandat du gouvernement visant à accroître l'efficacité administrative, le SCT continue de mettre en œuvre diverses priorités gouvernementales tout en atteignant ses objectifs pluriannuels en matière de rentabilité et d'efficacité. Les objectifs d'efficacité administrative ont été établis il y a quatre exercices, et leur mise en œuvre assure la viabilité des services de première ligne.

L'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle

L'Ontario continue de se préparer aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles en évaluant le degré de conformité des ministères et des municipalités aux exigences des programmes de gestion des situations d'urgence et aux normes connexes en application de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LPCGSU). Au total, les ministères ont répondu à 95 % des exigences de programme établies en application de la LPCGSU. En outre, 86 % des ministères auxquels une fonction liée aux dangers ou aux mesures d'urgence a été attribuée par décret ont établi, révisé ou mis à jour leurs plans d'intervention en cas d'urgence en 2021. Enfin, 378 municipalités de l'Ontario sur 444 (soit 85 %) répondent à toutes les exigences de la LPCGSU.

Préparer l'Ontario à intervenir en cas d'urgence et à assurer la prestation des services essentiels

Le SCT remplit son rôle en s'assurant que l'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et au Règlement de l'Ontario 380/04. Le SCT a lutté adéquatement contre la pandémie en maintenant ses activités et ses ressources pendant cette période de difficultés sans précédent. De plus, le SCT a respecté toutes les exigences prévues par la loi en matière de conformité dans le cadre du Programme de gestion des situations d'urgence pour l'année 2021 en mettant en œuvre le Programme de continuité des opérations afin de maintenir la prestation des services, ainsi qu'en exécutant son rôle conféré par décret pour ce qui est de coordonner les communications qui touchent les relations de travail et la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la FPO durant les situations d'urgence.

Offrir des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires

Le SCT chapeaute l'établissement d'indicateurs de rendement clés horizontaux sur le plan numérique, et travaille avec les ministères partenaires pour peaufiner les approches de mesure et d'évaluation en vue de montrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de transformation numérique du gouvernement. Le SCT continue de favoriser l'utilisation des voies numériques pour les services et les programmes du gouvernement en veillant à ce que des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires soient mises à la disposition de la population et des entreprises de l'Ontario. Par exemple, le ministère procède à l'automatisation de plusieurs processus financiers internes à haut volume. Cette automatisation permet d'accroître l'efficacité opérationnelle, de réduire les erreurs et de tirer parti des économies réalisées grâce à l'automatisation robotisée des processus.

Indicateurs de rendement clés déterminés par le ministère

Respecter les échéanciers du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

Le SCT continue de surveiller les ministères relativement au respect des échéanciers de présentation au CT et au CGG à des fins d'approbation par la sous-ministre et le ministre, comme l'exige le cadre de référence du CT et du CGG, en vue de faciliter la prise de décisions éclairées en temps opportun par le CT et le CGG en ce qui concerne les services et les programmes du gouvernement offerts à la population ontarienne.

Favoriser une FPO engagée et tournée vers l'avenir

Le SCT contribue au respect de l'engagement du gouvernement visant à constituer un effectif moderne et efficient en repérant des successeurs pour les postes de direction et en favorisant la diversité dans les programmes de développement du leadership de la fonction publique. Le SCT s'efforce également de diversifier les talents au sein de la fonction publique au moyen de programmes pour les étudiantes et étudiants et les personnes ayant récemment obtenu leur diplôme, lesquels constituent les principales mesures de recrutement annuelles de la FPO. Environ 95 % des participants à ces programmes en 2022-2023 ont déclaré appartenir à un groupe sous-représenté.

À titre d'employeur gouvernemental, le SCT réalise le Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO, dont les résultats pour 2022 témoignent de l'amélioration continue de la participation des employés d'une année à l'autre. Désormais, le Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO sera réalisé aux deux ans (une enquête d'attitudes sera menée dans l'entre-deux), et portera sur des sujets précis afin de fournir rapidement aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin.

Favoriser une fonction publique engagée et inclusive

Le gouvernement s'efforce de diversifier la fonction publique et d'offrir des occasions de développement du leadership aux employés des groupes sous-représentés dans les postes de haute direction (p. ex. les Autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées). Le SCT continue également de soutenir les efforts de conformité avec la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* au moyen du plan pluriannuel d'accessibilité (PPA). Le PPA fait état des efforts déployés par la FPO pour respecter et dépasser les obligations prévues par cette loi de repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et pour en faire plus à cet égard.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2023-2024 (M\$)

Type de compte	(M\$)
Fonctionnement	5 646,9
Immobilisations	111,1
Total	5 758,1

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

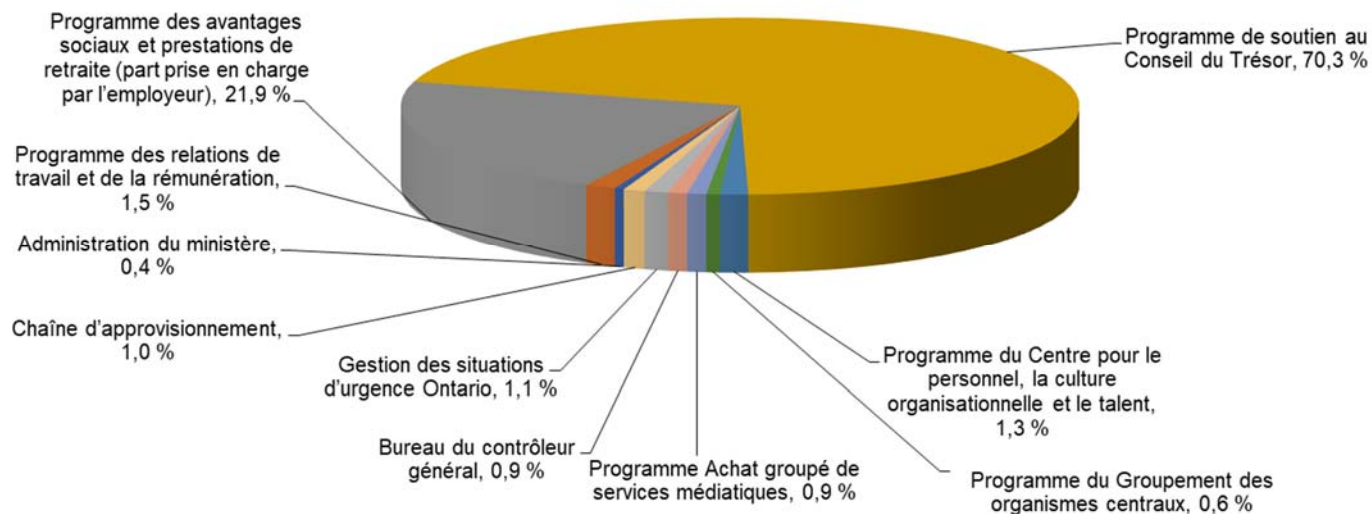
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022 \$
Charges de fonctionnement et d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	25 780 500	925 800	3,7	24 854 700	23 554 700	22 662 002
Relations de travail et rémunération	82 007 600	2 720 600	3,4	79 287 000	54 587 000	52 247 143
Programme des avantages sociaux et prestations de retraite (part prise en charge par l'employeur)	1 367 000 000	(1 000 000)	(0,1)	1 368 000 000	1 367 000 000	1 595 513 065
Programme de soutien au Conseil du Trésor	4 045 160 100	(557 871 000)	(12,1)	4 603 031 100	1 783 785 100	26 552 481
Programme du Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent	76 902 800	(16 333 200)	(17,5)	93 236 000	86 337 000	81 216 636
Programme du Groupement des organismes centraux	36 932 800	(1 514 500)	(3,9)	38 447 300	41 547 300	37 876 299
Programme Achat groupé de services médiatiques	51 949 200	0	0,0	51 949 200	0	0
Bureau du contrôleur général	53 479 200	(1 848 200)	(3,3)	55 327 400	58 727 400	48 034 782
Modernisation pour l'avenir	0	(1 979 900)	(100,0)	1 979 900	1 979 900	2 043 353
Gestion des situations d'urgence Ontario	64 118 600	41 822 300	187,6	22 296 300	22 296 300	19 945 868
Chaîne d'approvisionnement	58 887 500	15 750 800	36,5	43 136 700	42 717 800	24 030 582
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	5 862 218 300	(519 327 300)	(8,1)	6 381 545 600	3 482 532 500	1 910 122 211

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022 \$
Crédits législatifs	274 862 187	(158 400 000)	(36,6)	433 262 187	(33 991 213)	1 085 042 632
Redressement de consolidation et autres redressements	(379 004 000)	(169 999 000)	(81,3)	(209 005 000)	(45 000 000)	(45 463 391)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	5 758 076 487	(847 726 300)	(12,8)	6 605 802 787	3 403 541 287	2 949 701 452
Actifs de fonctionnement et biens immobilisés Programme d'administration du ministère	1 000	0	0,0	1 000	1 000	0
Relations de travail et rémunération	3 161 700	1 061 700	50,6	2 100 000	2 100 000	931 257
Programme de soutien au Conseil du Trésor	19 936 300	6 063 800	43,7	13 872 500	3 431 900	1 352 382
Programme du Groupement des organismes centraux	1 000	0	0,0	1 000	1 000	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	23 100 000	7 125 500	44,6	15 974 500	5 533 900	2 283 639
Crédits législatifs	1 000	0	0,0	1 000	1 000	1 233 164 795
Total du ministère – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	23 101 000	7 125 500	44,6	15 975 500	5 534 900	1 235 448 434

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

Graphique 1 : Répartition des allocations approuvées pour 2023-2024 par programme du ministère (crédits)



Note : Le graphique comprend le sous-poste Crédits législatifs et le sous-poste Redressement de consolidation et autres redressements.

Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Prévisions* 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 784 319 076	2 949 701 452	6 605 802 787	5 758 076 487
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre	9 %**	65 %	124 %***	(13 %)

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

**Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2019-2020 avec les chiffres réels de 2020-2021.

***Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2021-2022 avec les prévisions de 2022-2023. L'augmentation de 124 % est principalement attribuable à l'absence du Fonds de prévoyance dans les Chiffres réels, étant donné que les dépenses sont déclarées par les ministères qui reçoivent les fonds du Fonds de prévoyance.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

Budget des dépenses (<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)

Comptes publics de l'Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-ontario-editions-anterieures>)

Budget de 2023 (<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>)

Organismes provinciaux et autres organismes

Commission de rémunération des juges associés (anciennement la Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes)

Commissaire : William Kaplan

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges associés de l'Ontario (anciennement les protonotaires chargés de la gestion des causes) (fonctionnaires judiciaires nommés par la Province). Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Commission de rémunération des juges suppléants

Commissaire : Poste vacant

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges suppléants. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Commission de rémunération des juges de paix

Présidence : Poste vacant

Établie en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges de paix de l'Ontario. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Comité de vérification interne de l'Ontario

Président : Michael Stramaglia

Le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO) est un organisme consultatif provincial qui aide le gouvernement de l'Ontario à garantir l'efficacité et l'efficience de ses activités ainsi qu'à garantir une saine gestion et responsabilisation concernant les des fonds publics. Il aide le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) à exécuter son mandat en lui fournissant des conseils stratégiques sur les services de vérification interne du gouvernement, y compris concernant les pratiques de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Le CVIO rend compte au président du Conseil du Trésor (en sa qualité de président du CVR), en consultation avec la secrétaire du Conseil des ministres et le CVR.

On compte neuf comités de vérification des secteurs, qui sont des sous-comités

du CVIO. Il s'agit des comités de vérification du secteur des organismes et des paiements de transfert, du secteur des immobilisations, du secteur des services centraux, du secteur des services communautaires, du secteur de l'éducation, du secteur de la santé, du secteur de l'information et de la technologie de l'information, du secteur de la justice et du secteur des ressources. Ces comités rendent eux aussi compte au président du Conseil du Trésor (en sa qualité de président du CVR), en consultation avec la secrétaire du Conseil des ministres et le CVR, et fournissent conseils et recommandations par l'intermédiaire du président du Comité de vérification interne de l'Ontario. En outre, ils aident les sous-ministres et les cadres supérieurs concernant la gestion et l'intendance des ressources publiques, par leurs activités, leurs conseils et leurs résultats.

Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Présidente : Lindsey Burzese

Organisme fiduciaire indépendant (qui n'est ni un organisme provincial ni un organisme public) établi en vertu d'une entente de promotion conjointe intervenue entre la Province et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) en application de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario*. Administre le Régime de retraite du SEFPO, y compris les placements de la Caisse de retraite du SEFPO ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Présidente : Geraldine (Geri) Markvoort

Organisme fiduciaire public établi en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Administre le Régime de retraite des fonctionnaires, y compris les placements de la Caisse de retraite des fonctionnaires ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite. Exerce également des fonctions administratives relativement au Régime de retraite des juges provinciaux, pour le compte de la Commission de retraite des juges provinciaux, et à d'autres régimes de prestations du gouvernement.

Commission de retraite des juges provinciaux

Présidente : Deborah Anne Oakley

Organisme fiduciaire public maintenu en vertu du Règlement de l'Ontario 290/13 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Administre le Régime de retraite des juges provinciaux, y compris les placements des fiducies connexes, ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Commission de rémunération des juges provinciaux

Présidence : Poste vacant

Maintenue en vertu de la convention-cadre entre l'Ontario et les juges provinciaux énoncée à l'annexe du Règlement de l'Ontario 407/93 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Fait enquête et formule des recommandations contraignantes à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard des traitements et des avantages sociaux des juges provinciaux, ainsi que des recommandations non contraignantes à l'égard des prestations de retraite de ces juges.

Commission de la fonction publique

Présidente : Deborah Richardson

Établie en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* (LFPO). Voit à la gestion et à l'administration efficaces des ressources humaines en ce qui concerne les fonctionnaires nommés en vertu de la partie III de la LFPO. Veille à l'impartialité dans le recrutement et l'emploi des fonctionnaires.

ApprovisiOntario

Président : Paul G. Smith

Organisme établi en 2020 en vertu du Règlement de l'Ontario 612/20 pris en application de la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)*. Sa mission est d'accélérer les efforts de centralisation et de transformation des chaînes d'approvisionnement du secteur public déployés par le gouvernement en exploitant le pouvoir d'achat de l'Ontario à des fins de développement économique, de renforcement de la résilience à l'échelle de la province et d'optimisation de la valeur pour les Ontariennes et Ontariens. ApprovisiOntario utilise une approche pangouvernementale de l'approvisionnement des entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé pour assurer un accès constant à des biens et à des services de haute qualité.

Tableau 4 : Organismes provinciaux et autres organismes – Sommaire financier

Organisme	Type	Prévisions 2023-2024 \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023 \$	Chiffres réels 2021-2022 \$
Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes	Consultatif	0	0	0
Commission de rémunération des juges suppléants ¹	Consultatif	30 000	0	0
Commission de rémunération des juges de paix ¹	Consultatif	30 000	0	0
Comité de vérification interne de l'Ontario	Consultatif	424 800	171 750	161 200
Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Sans objet	0	0	0
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario ²	Fiduciaire	119 000	117 543	459 137
Commission de retraite des juges provinciaux ³	Fiduciaire	595 000	307 722	687 103
Commission de rémunération des juges provinciaux ¹	Consultatif	30 000	13 788	15 580
Commission de la fonction publique	Réglementation	0	0	0
ApprovisiOntario	Service opérationnel	50 250 000	12 351 473	16 887 395

1. Les sommes ne comprennent pas les coûts des services juridiques pouvant être recouvrés auprès du ministère du Procureur général.
2. Comprend des coûts de 300 000 \$ dans les Chiffres réels de 2021-2022 pour la mise en œuvre de la convention de retraite.
3. Comprend les services d'administration et de gestion élargis en vertu du nouveau mandat et les prévisions pour la partie des services d'actuariat et juridiques relevant du SCT. Les Chiffres réels de 2021-2022 comprennent le coût de projet ponctuel pour la mise en œuvre des relevés de pension annuels de 156 777 \$.

Note : Les chiffres fournis pour les entités ci-dessus ne représentent que les dépenses engagées par le SCT au nom des entités en question. Les sommes ne représentent pas la totalité de la situation financière de chaque entité.

Organigramme du ministère

Président du Conseil du Trésor – L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria

Groupe comprenant cinq postes de présidence :

Présidence, Commission de la fonction publique

Présidence, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Présidence, Commission de retraite des juges provinciaux

Présidence, Comité de vérification interne de l'Ontario

Présidence, ApprovisiOntario

Sous-ministre et commissaire à la gestion des situations d'urgence – Bernard Derible

Sous-ministre adjoint (SMA), Activités et intervention – Teepu Khawja

SMA, Protection civile, programmes et planification relatifs à la gestion des situations d'urgence – Lisa Priest

SMA, Stratégies, surveillance et renseignements – Heather Levecque

Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement – Deborah Richardson

Directrice des opérations – Justine Walker

Directeur des services juridiques – Len Hatzis

Directrice des communications – Michelle Burr

Directrice générale de l'administration et SMA, Division des services ministériels – Sandy Yee

Sous-ministre associée, Ressources humaines – Kristen Delorme

Sous-ministre associé, Bureau du Conseil du Trésor – Ali Veshkini

SMA, Division de la planification et de la performance – Shannon Fenton

SMA, Division de la santé et des services sociaux et communautaires – Lisa Zanetti

SMA, Division des ressources et du développement économique – David Clarke

Sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public – Marc Rondeau

SMA, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic – Kirstin Rydahl

Directeur général et SMA, Initiatives concernant les relations de travail dans le secteur parapublic – Jay Porter

SMA, Division des relations avec le personnel et des négociations – Matt Siple

SMA, Division des services de la paie et des avantages sociaux – Bev Hawton

Directrice générale de la gestion du talent et sous-ministre associée, Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent – Nosa Ero-Brown

SMA, Division du personnel et de la culture organisationnelle – Sean Twyford

SMA, Division du talent et du leadership – Stephen Brown

ADM, Division des services relatifs aux ressources humaines – Deen Ajasa

Contrôleuse générale et sous-ministre associée, Bureau du contrôleur général – Beili Wong

Directrice générale de la gestion des risques et SMA, Bureau du directeur général de la gestion des risques – Nancy Lavoie

Contrôleuse provinciale et SMA, Division du contrôleur provincial – Maureen Buckley

Directeur général de la vérification interne et SMA, Division de la vérification interne de l'Ontario – Sanjeev Batra

Directeur de l'information et SMA, Groupement des organismes centraux – Chris West

SMA, Bureau de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement – Chris Gonsalves

Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne

Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes

Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte

Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, sauf en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b)

Loi de 2006 sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario

Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public

Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux

Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic, sauf en ce qui concerne les articles 5, 6, 8, 14, 15, 17, 18 et 20

Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic

Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics

Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)

Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures

Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)

Loi de 2022 favorisant le maintien des effectifs au sein de services publics

Loi de 2022 portant affectation anticipée de crédits pour 2023-2024

Loi de 2022 sur l'approvisionnement en équipement de protection individuelle et la production d'un tel équipement

Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes

Loi de crédits de 2023

Loi sur l'administration financière, en ce qui concerne les articles 1.0.1, 1.0.3 à 1.0.10, 1.0.21, 1.0.24, 1.0.25.1, 1.1, 9 et 10, 11.1 à 11.4, 11.5 à 11.8, 15 à 16.0.2 et 47; pour ce qui est des articles 1, 1.0.2, 1.0.14, 1.0.16, 1.0.17, 1.0.20, 1.0.22, 1.0.25, 1.0.26, 2, 5, 5.1, 6, 7, 8.1, 10.1, 11, 11.4.1, 14.1, 16.3, 16.4, 28 et 38 [sauf l'alinéa (1)a.3)] à 45, l'application de la Loi est partagée entre le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances

Loi sur l'emblème floral

Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence

Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement

Loi sur le drapeau officiel

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du trésor

Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le vérificateur général

Rapport annuel

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) aide le président du Conseil du Trésor et dirige la transformation vers de meilleurs services publics pour l'avenir de l'Ontario.

En 2022-2023, le ministère a vécu une période de transformation, d'intégration et de gestion des changements sans précédent en raison d'un mandat considérablement élargi en matière d'approvisionnement, de ressources humaines et de paie, et de gestion des situations d'urgence. Le ministère a aussi continué de jouer un rôle essentiel dans la prestation de services publics de qualité et viables de la manière la plus efficace et rentable possible.

Voici les grandes réalisations du SCT en 2022-2023, lesquelles soutiennent le gouvernement dans ses démarches pour voir à l'intendance financière, à la viabilité, à la transparence, à l'obtention de résultats efficaces et à l'optimisation des ressources, tout en protégeant ce qui compte le plus.

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

La santé et la sécurité des Ontariennes et des Ontariens demeurent les priorités absolues du gouvernement. Dans le cadre de son rôle de chef de file quant à la responsabilité financière et à la viabilité des services et des programmes gouvernementaux, le SCT a dirigé et géré efficacement les processus pangouvernementaux de planification stratégique et de gestion des dépenses en cours d'exercice. En outre, le SCT a continué d'accroître l'efficacité administrative quant aux services de soutien en rationalisant les coûts de location et l'utilisation du matériel de communication.

Consolider la responsabilisation et le contrôle financier

Le SCT continue de s'acquitter de ses fonctions quant à la responsabilisation du gouvernement en comptant sur une relation de travail axée sur la collaboration avec la vérificatrice générale. L'opinion sans réserve de la vérificatrice générale au sujet des Comptes publics de 2021-2022 en fait foi. Cela signifie que, de l'avis de la vérificatrice générale, les états financiers consolidés ont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et donnent une image fidèle de la situation financière. Les états financiers de l'Ontario faisaient l'objet d'une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale pour un cinquième exercice d'affilée.

Dans la foulée de l'engagement de l'Ontario en matière d'ouverture et de transparence, le gouvernement a divulgué les noms, les postes, les traitements et le total des avantages imposables des employés du secteur public (fonction publique de l'Ontario, secteur parapublic et administrations municipales) qui ont reçu un salaire égal ou supérieur à 100 000 \$ durant l'année civile 2022. Le compendium de la divulgation des traitements a été publié sous une forme téléchargeable et lisible par machine. Afin d'en faciliter l'accès pour le public, les données sont également entièrement accessibles dans des tableaux permettant le tri et les recherches (<https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements>).

Dans le cadre de son plan à long terme qui vise à rétablir la responsabilisation et la confiance dans les finances de la Province, le gouvernement a effectué un examen approfondi des organismes provinciaux. Le travail de modernisation des organismes a commencé avec le Groupe de travail pour l'examen des organismes et s'est poursuivi par la réalisation d'un autre processus d'évaluation des organismes, à l'automne 2020. Les recommandations découlant de ces examens étaient axées sur la transparence et la viabilité de ces organismes. Elles ciblaient également des façons efficaces et efficaces d'améliorer l'expérience client en bonifiant l'offre de services virtuels et en ligne. Le gouvernement travaille à la mise en œuvre de ces recommandations et surveille les progrès réalisés en ce sens. En 2021, le gouvernement a lancé les examens des mandats pour tous les organismes provinciaux. De 2021 à 2027, tous les organismes provinciaux feront l'objet d'un examen pour veiller à ce que leur mandat continue de respecter les priorités du gouvernement.

Gérer l'augmentation de la rémunération dans le secteur public

Le SCT entend mettre en œuvre une approche juste et rationnelle pour gérer la rémunération et protéger les services publics essentiels de première ligne, tout en continuant de chercher à mieux surveiller divers champs d'action clés au sein du secteur public.

En novembre 2019, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* afin de permettre au gouvernement de gérer l'augmentation de la rémunération, en tenant compte des contribuables et des services qui leur sont offerts et en assurant la protection des emplois dans le secteur public et le maintien des services de première ligne essentiels. Le 29 novembre 2022, la Loi a été invalidée par la Cour supérieure. Le gouvernement fait appel de cette décision.

Voici d'autres initiatives de gestion de la rémunération :

- Réunir les avantages sociaux de plusieurs employeurs du secteur parapublic qui ont été intégrés au groupe d'avantages sociaux assurés de la FPO afin de réaliser des économies d'échelle.
- Établir des conventions collectives justes et durables dans la foulée des mandats approuvés par le gouvernement, ce qui a mené à des résultats salariaux pour environ 99 pour cent de l'effectif syndiqué du secteur des organismes provinciaux en date de décembre 2022.

Moderniser la fonction publique

Le SCT est résolu à moderniser la FPO et à créer une culture du milieu de travail axée sur les objectifs qui permet d'attirer des employés compétents aux talents diversifiés, et de voir à leur maintien en poste, à leur perfectionnement et à leur réaffectation, là où il y a lieu, afin de respecter les priorités du gouvernement.

Voici les initiatives qui ont été menées pour incarner un renouvellement organisationnel qui correspond aux priorités gouvernementales de même qu'à la prestation de programmes et de services axés sur les résultats :

- Lancer le Plan relatif au personnel de la FPO pour 2023-2026. Le Plan relatif au personnel est un plan directeur stratégique qui oriente la mise en place par la FPO de notre stratégie pour attirer, former et maintenir en poste les meilleurs talents.
- Élaborer des stratégies et des politiques en matière de ressources humaines qui permettent aux employés d'exploiter pleinement leur potentiel et qui aident la FPO à mettre en œuvre la transformation souhaitée et à assurer l'efficacité organisationnelle.
- Faciliter et soutenir la planification stratégique des ressources humaines à l'échelle de la FPO afin de donner suite aux nouvelles priorités opérationnelles ministérielles et organisationnelles.
- Améliorer la collecte de données sociodémographiques liées à la dotation en personnel pour les postes de dirigeantes et dirigeants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs ministériels en matière de diversité.
- Diriger un conseil consultatif de mise en œuvre pour formuler divers conseils, suggestions et commentaires concernant les initiatives liées à l'Engagement du leadership de la FPO visant à bâtir une fonction publique équitable, accessible et antiraciste.
- Respecter l'engagement du gouvernement à mettre sur pied deux équipes axées sur l'équité chargées de mener la lutte contre le racisme systémique envers les personnes autochtones et noires et de faire progresser les processus de changement et de réconciliation au sein de la FPO.
- Rédiger et publier le premier rapport annuel de la FPO sur l'équité, lequel fait le point sur l'objectif de diversification de la haute direction et sur la mise en œuvre de la Politique pour la lutte contre le racisme pour dresser un portrait d'ensemble des progrès de la FPO.
- Promouvoir le cadre éthique énoncé dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, lequel comprend des règles et des restrictions concernant les serments d'entrée en fonction et d'allégeance, les conflits d'intérêts, l'activité politique et la divulgation des actes répréhensibles.
- Lancer la stratégie de diversité de 2022 des Programmes relatifs au talent pour la FPO, laquelle cible les étudiantes et étudiants ainsi que les diplômées et diplômés récents qui s'identifient comme des personnes noires, autochtones, bilingues ou handicapées. Cette initiative a mené à la création d'un volet axé sur les talents pour le programme Perspectives d'emplois d'été, à l'élargissement de l'admissibilité au Programme de stages de l'Ontario et à

l'élaboration d'un projet pilote de stages adapté aux personnes noires et aux personnes noires bilingues (français et anglais).

- Embaucher jusqu'à 5 000 étudiantes et étudiants et diplômées et diplômés récents en augmentant la représentation des groupes les plus sous-représentés dans tous les programmes.
- Élargir l'application de gestion du talent FORTE à l'ensemble des groupes de rémunération pour favoriser une culture de haut rendement, une fonction publique plus souple, ainsi que l'avancement professionnel et le développement de carrière des employées et employés.
- Améliorer le processus de nomination et l'offre de cours pour accorder la priorité au contenu axé sur la diversité et la lutte contre le racisme et pour doubler la cohorte annuelle du Programme de promotion des cadres et du Programme de développement du leadership, deux programmes phares en matière de perfectionnement au sein de la FPO.
- Élaborer un plan d'action en matière d'apprentissage et de perfectionnement pour la FPO qui vise à établir les priorités dans un environnement opérationnel post-pandémie et un contexte d'apprentissage échelonné où coexistent différentes méthodes de développement des compétences et de l'expertise.
- Conseiller la Commission de la fonction publique sur le plan stratégique pour définir la culture et le talent de l'organisation, et l'aider à s'acquitter de ses obligations envers le président du Conseil du Trésor.
- Mettre sur pied une unité de gestion de la relève pour élaborer un cadre de planification du talent pour la FPO et mettre en œuvre des processus pour trouver et perfectionner des personnes talentueuses qui pourront prendre le relais dans des postes essentiels.
- Intégrer un fournisseur afin de mettre en œuvre un nouveau Système DMIS de gestion des cas d'invalidité qui se veut une solution infonuagique moderne pour le signalement des incidents liés à la santé et à la sécurité de même que pour la gestion des dossiers de maladies et de blessures (comme les demandes de règlement à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [WSIB]) et des opérations financières connexes, pour la FPO et la Police provinciale de l'Ontario.
- Donner accès au personnel de la FPO et aux membres de leur famille à des services et à des ressources en santé mentale, y compris à du counseling et à des programmes pour aider à surmonter des difficultés courantes de la vie, à AbilitiTCCi (un programme de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet visant à traiter les symptômes légers à modérés d'anxiété et de dépression) et à des services de counseling adaptés à la culture qui font des jumelages entre des conseillères et conseillers qui s'identifient comme des personnes autochtones, noires et racialisées et des membres du personnel qui

s'identifient comme tel pour discuter de leurs expériences ou spécialisations afin de répondre à divers besoins (p. ex. concernant la spiritualité, la culture, la race, le genre, l'orientation sexuelle ou l'âge).

- Offrir promptement aux ministères divers services, conseils et orientations en matière de ressources humaines, y compris les aider à composer avec l'évolution des processus, des politiques ou des lignes directrices ayant trait à la COVID-19 et avec le retour graduel, en toute sécurité, sur les lieux de travail.

Moderniser les programmes et les services gouvernementaux

S'appuyant sur les réformes qu'il a entreprises en 2019 pour améliorer les services et réaliser des gains d'efficience, le SCT continue de collaborer avec le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne les dépenses au titre des paiements de transfert. Le SCT et le MSPE continuent de coordonner l'intégration des programmes de paiements de transfert de divers ministères dans le système Paiements de transfert Ontario. Ce système est conçu pour améliorer l'expérience des bénéficiaires et des administratrices et administrateurs de paiements de transfert afin que le temps gagné soit consacré à la prestation des services à la population ontarienne.

L'Initiative d'optimisation du système des paiements de transfert permet au gouvernement de réduire le fardeau administratif et le fardeau lié à la production de rapports qui sont le lot des bénéficiaires de paiements de transfert dans de multiples secteurs, y compris ceux de l'éducation, des services sociaux et à la personne, du soutien opérationnel et du développement économique.

Le SCT propulse la modernisation et la centralisation de l'approvisionnement dans le secteur public afin de servir au mieux la population ontarienne.

À l'appui de la viabilité à long terme des services essentiels, le Groupement ITI pour les organismes centraux du SCT a mené diverses initiatives pour réaliser des économies de coûts et des gains d'efficience, dans l'objectif ultime d'améliorer et de mieux cibler les activités et les services du gouvernement :

- Poursuite des travaux d'amélioration du portail de la Brigade des bénévoles, un site Web public qui permet aux citoyennes et citoyens de l'Ontario de s'inscrire en tant que bénévoles d'urgence. Ce site Web et sa base de données permettront à la FPO, y compris à ses partenaires comme les organismes non gouvernementaux, les municipalités et les Premières Nations, d'avoir accès à des bénévoles plus facilement.
- Amélioration de la prestation du Service des pensions alimentaires pour enfants, fourni par le ministère des Finances pour le compte du ministère du Procureur général, par le développement d'une application en ligne (y compris l'intégration des signatures électroniques et des paiements numériques) pour améliorer l'expérience client et réduire les délais de traitement.

- Mise en œuvre d'un service public anonyme pour la soumission de paiements et de documents par voie numérique pour l'Initiative de modernisation du traitement des revenus, de l'imagerie et de la saisie des données. Cette initiative s'harmonise avec la stratégie Priorité au numérique du gouvernement en éliminant la présentation de demandes sur papier, ce qui améliore le service à la clientèle et l'administration.

Moderniser l'approvisionnement dans le secteur public

Le SCT mène la modernisation de l'approvisionnement dans le secteur public et supervise l'organisme ApprovisiOntario. Voici certains progrès réalisés dans les douze derniers mois :

- Élaboration du plan de mise en œuvre de l'Initiative de développement des entreprises ontariennes, qui sert à soutenir les entreprises ontariennes et l'économie locale et à améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement au moyen des dépenses d'approvisionnement du gouvernement.
- Conception du processus standardisé d'approvisionnement jusqu'au paiement (« Source to Pay ») destiné aux ministères, et détermination des technologies et des outils nécessaires pour numériser et simplifier ce processus grâce à des consultations ministérielles.
- Aide au développement organisationnel continu d'ApprovisiOntario et publication de la lettre de mandat d'ApprovisiOntario de 2023-2024.
- Élaboration et adoption de la *Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes* (LIDEO) et de la *Loi de 2022 sur l'approvisionnement en équipement de protection individuelle et la production d'un tel équipement*. La LIDEO a reçu la sanction royale le 3 mars 2022 dans le cadre de la *Loi de 2022 pour de meilleurs services et moins de frais*. La *Loi de 2022 sur l'approvisionnement en équipement de protection individuelle et la production d'un tel équipement* a reçu la sanction royale le 14 avril 2022 dans le cadre de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*. Les deux lois ne sont pas encore entrées en vigueur.
- Rédaction d'une modification au Règlement de l'Ontario 612/20 (Gestion centralisée de la chaîne d'approvisionnement Ontario), pris en vertu de la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)*, qui précise le pouvoir qu'ApprovisiOntario de recueillir des renseignements ou des données auprès de fournisseurs afin de réaliser son objet et ses fonctions. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Accroître la capacité de gestion des situations d'urgence à l'échelle de la province

Le SCT continue d'accroître sa capacité d'aider les ministères, les municipalités, les Premières Nations, divers organismes et l'ensemble de la population ontarienne en ce

qui concerne la sécurité, l'entraînement et la préparation concernant les situations d'urgence.

Le gouvernement a accru la capacité de gestion des situations d'urgence de la province et a nommé un commissaire à la gestion des situations d'urgence pour veiller à la sécurité, à l'entraînement et à la préparation des Ontariennes et Ontariens.

En 2022-2023, le SCT, par l'intermédiaire de Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO), a doublé son personnel des services régionaux pour mieux servir toutes les régions de la province et pouvoir aider et conseiller les communautés sur le plan de la gestion des situations d'urgence.

Le SCT, en collaboration avec divers partenaires et intervenants, a aussi mené les activités de gestion des situations d'urgence suivantes :

- Élaborer et mener dans une optique stratégique et ciblée la campagne de préparation à l'hiver en décembre 2022, en sus des initiatives régulières de sensibilisation du public, pour veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens soient en mesure de faire face à une situation d'urgence en hiver, que ce soit à leur domicile ou dans leur véhicule.
- Faciliter l'offre de cours sur la gestion des situations d'urgence aux partenaires et intervenants externes. En 2022-2023, il y a eu plus de 4 000 inscriptions à des cours de formation en gestion des situations d'urgence dans la province, plus de 300 cours étant offerts.
- Participer, par l'intermédiaire de GSUO, à 35 exercices et séances d'entraînement d'urgence pour tester les plans et procédures d'urgence, y compris participer en octobre 2022 à l'exercice Huron Endeavour (qui consistait à tester les plans d'urgence nucléaire de l'Ontario en collaboration avec Bruce Power, les municipalités, 40 organismes et 1 400 participants).
- Publier, le 3 février 2023, la première mouture du document Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence (qui comporte une feuille de route à trois objectifs et des mesures connexes) pour faire évoluer la gestion des situations d'urgence et mener à un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé. Il s'agit de la première stratégie du genre au Canada à rendre obligatoire la production de rapports annuels publics sur les progrès accomplis.

Gérer les situations d'urgence

Le SCT veille à une coordination rapide et efficace des situations d'urgence aux quatre coins de la province, en collaboration avec divers partenaires. Le SCT s'est préparé, et est intervenu, pour faire face à diverses situations d'urgence dans les douze derniers mois :

- Le SCT, par l'intermédiaire de GSUO, collabore de façon proactive avec ses partenaires dans le cadre de groupes de planification et de travail, y compris

d'un colloque annuel, et de mises à jour des plans opérationnels afin de se préparer à offrir les mesures de soutien à la gestion des situations d'urgence nécessaires pour aider les communautés touchées par des inondations et des feux de végétation en Ontario. L'approche des inondations du printemps 2022 montre les types de soutiens fournis par le SCT. Après plusieurs semaines de fortes pluies, le Nord-Ouest de l'Ontario a connu d'importantes inondations à Sioux Lookout, à Kenora, à Dryden, à Fort Frances et à Atikokan. Le SCT a déployé du personnel qui a pu collaborer avec le personnel municipal de ces communautés, en plus de fournir des sacs de sable. Le personnel du SCT a également offert son aide après l'inondation de la baie James en 2022 en trouvant des communautés hôtes, comme Val Rita, dans le district de Cochrane ou en accueillant des personnes évacuées à divers endroits dans la région du grand Toronto.

- La Province a coordonné l'aide à la gestion des situations d'urgence, y compris les équipes pour déblayer les arbres tombés et les ressources pour faciliter les communications, qui a offerte aux provinces touchées par l'ouragan Fiona en 2022.
- Pendant la saison des inondations de 2022, quatre communautés des Premières Nations ont été évacuées par voie aérienne et terrestre vers le Nord et le Sud de l'Ontario. Environ 2 000 personnes ont dû être évacuées au plus fort de la saison. Le SCT, par l'intermédiaire de GSUO, a déployé une vingtaine d'agents régionaux dans les communautés hôtes pour aider les personnes évacuées, et le personnel du Centre provincial des opérations d'urgence a mis les communautés des Premières Nations en relation avec des organismes sur le terrain (comme la Croix-Rouge canadienne, du personnel médical local, des fournisseurs de services sous contrat avec la Province et des services municipaux) pour veiller au bien-être des personnes évacuées.
- En septembre 2022, le SCT a surveillé activement l'ouragan Fiona qui s'est révélé être le cyclone tropical le plus coûteux et le plus dévastateur à frapper le Canada. De façon proactive, le SCT a mobilisé les ministères partenaires pour que l'Ontario soit prêt à aider. La Province a déployé 52 membres du personnel du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, y compris 40 opératrices et opérateurs de scie à chaîne qui ont enlevé 85 km d'arbres tombés sur le Sentier de la Confédération (des efforts essentiels à la relance économique de l'Île-du-Prince-Édouard). Le SCT a aussi déployé des agentes et agents de liaison pour faciliter les communications entre le Centre provincial des opérations d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario, offrir du soutien, participer aux activités quotidiennes, et planifier les réunions d'intervention.
- Le SCT a géré et organisé de nombreuses mesures de soutien destinées aux communautés autochtones et aux municipalités pendant la tempête hivernale de décembre 2022, y compris l'émission de quatre alertes, la communication

d'information potentiellement vitale, le déploiement de sept membres du personnel de GSUO pour offrir des conseils et de l'aide, la mobilisation du ministère des Transports et des municipalités pour évaluer la disponibilité des ressources de déneigement et envisager d'appuyer les municipalités voisines, ainsi que l'aide à la coordination entre les équipes des services d'électricité et les ressources municipales pour faciliter le rétablissement du courant dans les régions les plus touchées.

- Le SCT, par l'intermédiaire de GSUO, a participé l'évacuation de membres de la communauté de la Première Nation de Wabaseemoong en raison de l'interruption de l'alimentation en eau pendant la tempête hivernale de décembre 2022. Le ministère a collaboré avec le Kenora Chiefs Advisory et les partenaires chargés des interventions pour coordonner le déplacement des personnes vulnérables vers Kenora et Dryden. Le SCT a aussi appuyé la Première Nation en discutant avec le gouvernement fédéral de sa demande d'évacuation vers Winnipeg et en menant le processus d'évacuation subséquent.

Procéder à l'examen des programmes

Le processus annuel d'examen des programmes (mené selon le processus de planification stratégique) aide à ce que l'efficacité et l'efficacité des programmes publics soient évaluées, tout comme leur rentabilité et la mesure dans laquelle ils correspondent aux grandes priorités du gouvernement. Ce processus s'inscrit dans les efforts du gouvernement visant à promouvoir la modernisation et à s'assurer que ses programmes sont mis en œuvre et exécutés le plus efficacement possible.

Accroître l'efficacité administrative

Comme on l'a vu ailleurs au Canada, on peut accroître l'efficacité administrative (rentabilité accrue et meilleur rapport coût-efficacité) en trouvant des paiements auxquels la taxe de vente harmonisée (TVH) semble avoir été intégrée sans toutefois avoir été remboursée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). En plus de s'employer à atteindre ses objectifs pluriannuels en matière de rentabilité et d'efficacité, le SCT a réalisé une vérification des recouvrements de la TVH pour trouver où la taxe semble avoir été intégrée sans toutefois avoir été remboursée par l'ARC. Au total, ce sont 155 300 891 \$ en remboursements de TVH non réclamés à l'ARC qui ont été recouverts.

Soutenir l'intervention contre la COVID-19

Le ministère a mené diverses activités pour assurer le maintien des services et des programmes offerts aux Ontariennes et aux Ontariens :

- Instauration d'augmentations salariales liées à la pandémie

Le SCT a aidé le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires à instaurer une augmentation salariale pour les préposées et préposés aux

services de soutien à la personne (PSSP) et les préposées et préposés aux soins directs (PSD) du secteur public. Depuis le 1^{er} octobre 2020, 158 000 PSSP et PSD du secteur public reçoivent une augmentation salariale de 2,00 \$ ou de 3,00 \$ l'heure. Le gouvernement investit annuellement environ 1 milliard de dollars pour cette initiative qui vise à aider la province à attirer et à maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour offrir les soins aux patients, aux clients et aux résidents en réponse à la pandémie de COVID-19 et par la suite.

La *Loi de 2022 favorisant le maintien des effectifs au sein de services publics*, adoptée en avril 2022, autorise le gouvernement à financer des augmentations salariales ciblées pour répondre à de nouveaux besoins. Le gouvernement a créé deux règlements en vertu de cette Loi. Le premier règlement rend permanente l'augmentation salariale temporaire des PSSP et des PSD en poste en avril 2022. Le deuxième règlement s'inscrit dans la foulée de l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier (ITMPI) en permettant un deuxième paiement au personnel infirmier admissible. L'ITMPI s'est traduit par deux paiements allant jusqu'à 2 500 \$ aux infirmières et infirmiers ayant travaillé le plus en Ontario.

- Soutenir l'intervention du gouvernement contre la COVID-19

En tant qu'organisme central, le SCT a éclairé le processus gouvernemental de prise de décisions en offrant des conseils stratégiques concernant l'approbation de mesures d'aide relatives à la pandémie, et a aussi conseillé les ministères partenaires sur la préparation de l'intervention de la Province contre la COVID-19. De plus, le SCT a facilité l'élaboration d'autres outils et la modernisation de services gouvernementaux dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19.

- Autres initiatives d'intervention contre la COVID-19

En collaboration avec les ministères partenaires, le SCT a développé, lancé et géré des applications et des modifications informatiques, en plus d'une série d'outils numériques qui aident réellement la population ontarienne à composer avec la pandémie :

- o Il a mis en œuvre la Solution pour le dépistage antigénique rapide, basée sur la solution de dépistage rapide de Microsoft pour suivre, consigner et communiquer les résultats de test des membres du personnel non vaccinés (ou n'ayant pas déclaré leur statut vaccinal).
- o Il a permis le versement de doubles paiements au titre du Régime de revenu annuel garanti, ce qui accorde, au total, un montant additionnel de 75 millions de dollars à 194 000 aînés vulnérables susceptibles d'avoir besoin d'un coup de pouce pour assumer leurs dépenses essentielles pendant la pandémie de COVID-19.

- o Il a permis une augmentation temporaire du montant de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs pour environ 57 000 employeurs, ce qui réduit considérablement leur impôt.
- o Il a offert aux entreprises un allègement des intérêts et des pénalités pendant cinq mois relativement à la plupart des taxes provinciales, ce qui a mis quelque six milliards de dollars à la disposition des employeurs.

Dans le cadre de son rôle de supervision de la stratégie pangouvernementale des ressources humaines, le SCT a mis en œuvre plusieurs initiatives pour accroître la résilience de l'effectif de la FPO. Par exemple :

- o Il a adapté des programmes et s'est concentré sur le redéploiement temporaire de membres de l'effectif à l'échelle de la FPO pour garantir la prestation des programmes et des services essentiels de la FPO.
- o Il a coordonné la mise en œuvre continue d'initiatives dans le cadre de l'Engagement du leadership de la FPO, un plan en dix volets visant à bâtir une fonction publique accessible, antiraciste et inclusive.
- o Il a dirigé les volets axés sur la population du plan d'action Faire progresser l'Ontario (modernisation pour l'avenir), y compris les nouvelles méthodes numériques de recrutement et de gestion du talent.
- o Il a tiré parti de l'enquête d'attitudes de 2020 et du Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO de 2021 pour comprendre l'expérience employé dans le contexte pandémique et prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les politiques et les programmes, y compris ceux touchant les ressources humaines, la lutte contre le racisme, l'accessibilité et l'inclusion.
- o Il a traité deux paiements forfaitaires destinés au personnel infirmier admissible dans le cadre de l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier.
- o Il a fourni régulièrement aux cadres supérieurs, aux gestionnaires, aux professionnels des ressources humaines et aux employés de l'information essentielle au sujet de la COVID-19 au moyen de diverses voies de communication ministérielles.

Le rôle central joué par le SCT dans l'intervention de la Province contre la pandémie est aussi démontré par la coordination fournie pour répondre aux exigences de gestion des situations d'urgence et du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario :

- o Il a appuyé le travail sur le terrain du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario en fournissant les présentations du Conseil du Trésor et d'autres documents importants en temps utile pour guider l'analyse de l'intervention du gouvernement contre la COVID-19.
- o Il a participé à la surveillance continue des données, des tendances, des plans et des activités d'intervention liés à la pandémie dans le cadre des

fonctions de coordination et de gouvernance du ministère en matière de gestion des situations d'urgence.

- o Il a surveillé les progrès des programmes ministériels et municipaux en fonction des recommandations issues des documents d'orientation, et a travaillé à la continuité des opérations et aux mises à jour des plans d'urgence en intégrant les leçons tirées de la pandémie.
- o Il a coordonné l'offre des mesures de soutien fédérales et provinciales pour les Premières Nations aux prises avec des éclosions de COVID-19, et a par la suite déclaré une situation d'urgence.
- o Il a publié la première mouture du document Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence en s'inspirant des leçons tirées de situations d'urgence antérieures, y compris de la pandémie de COVID-19. Le plan permet de respecter les exigences prévues par la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* découlant de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*.

Tableau 5 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022-2023*
Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	3 304,5 M\$
Autres – Immobilisations	99,1 M\$
Effectif** (au 31 mars 2023)	1 750 EPT

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2023.

**Postes équivalents à plein temps (EPT) au sein de la fonction publique de l'Ontario.